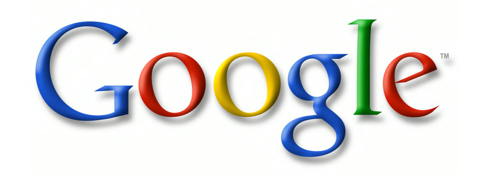
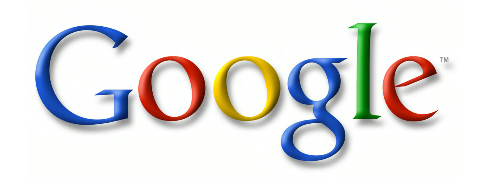
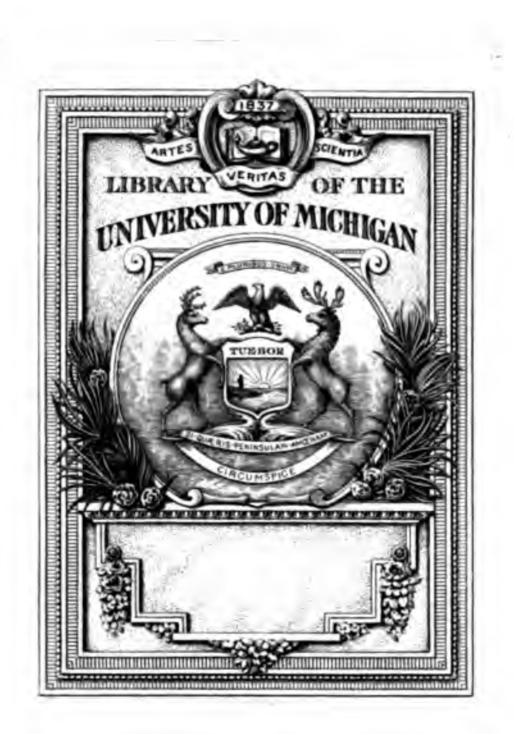

Google





1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



JOURNAL
DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1839.



PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXXIX.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Barthe, Garde des Sceaux, Président.

Assistants..
- M. Quatremère de Quincy, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-arts, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.
- M. Lebrun, de l'Institut, Académie française, éditeur du Journal et secrétaire du bureau.
- M. Lacroix, de l'Institut, Académie des Sciences.
- M. Quatremère, de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

Auteurs...
- M. Daunou, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, et membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
- M. Biot, de l'Institut, Académie des Sciences.
- M. Raoul-Rochette, de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-lettres.
- M. Cousin, de l'Institut, Académie française, et Académie des Sciences morales et politiques.
- M. Letronne, de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-lettres.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des Sciences.
- M. Eugène Burnouf, de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-lettres.
- M. Flourens, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.
- M. Naudet, de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-lettres, et Académie des Sciences morales et politiques.
- M. Villemain, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
- M. Patin, professeur de poésie latine à la Faculté des lettres.
- M. Libri, de l'Institut, Académie des Sciences.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savants est de 36 francs par an, et de 40 francs par la poste, hors de Paris. On s'abonne à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, n° 81; et à Strasbourg, rue des Juifs, n° 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis et autres écrits adressés à l'éditeur du Journal des Savants.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1839.

Les origines du théâtre moderne, *ou Histoire du génie dramatique, depuis le* Ier *jusqu'au* XVIe *siècle, précédée d'une introduction contenant des études sur les origines du théâtre antique; par M.* Charles Magnin. — Tome Ier; in-8° de XXXII, 522 pages. Paris, 1838.

PREMIER ARTICLE.

Le titre de ce livre, l'un des plus remarquables qui aient paru l'année dernière, et dont l'auteur a reçu presque aussitôt le prix par son admission à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nous fait d'abord connaître, avant qu'un élégant avertissement nous l'explique, l'étendue et la nouveauté du dessein que s'est proposé M. Magnin. Son point de départ ne sera point, comme dans les ouvrages composés jusqu'ici sur le même sujet, l'établissement des confréries et autres associations théâtrales, qui se sont formées en Europe à dater du XIIIe siècle: il remontera jusqu'au premier, convaincu, contre l'opinion commune, que le théâtre n'a point péri tout entier avec le monde ancien, qu'il s'est propagé, en ces temps même où on ne le retrouve plus, sous des formes diverses, dont les critiques ont tenu trop peu de compte, et qui leur eussent attesté avec évidence sa perpétuité; qu'on peut établir, par des preuves irrécusables, qu'il n'y a pas eu de lacune dans son histoire, comme on peut avancer *à priori* qu'il ne pouvait y en avoir, parce

qu'il relève d'une faculté toujours en exercice dans les sociétés humaines, quels que soient d'ailleurs le mode et les effets de son action. La faculté dramatique, c'est le nom que lui donne M. Magnin, se produit aujourd'hui sur trois sortes de scènes principalement, celles de l'Opéra, du théâtre Français, des théâtres du boulevart, auxquelles ses recherches ultérieures, dans les volumes qui suivront celui-ci, doivent attribuer une triple origine, sacerdotale, aristocratique et populaire. En attendant, il consacre une introduction fort étendue, à montrer que ces trois scènes ont existé dans l'antiquité, et qu'elles y ont commencé de même; il y établit que les spectacles qui servaient aux divertissements du peuple ont subsisté les derniers, et servi comme de lien entre le théâtre antique et le théâtre moderne, fondé plus tard par les efforts du clergé et des hautes classes. Cette introduction, on le voit, quoiqu'elle reprenne les choses de bien haut, n'est point un hors-d'œuvre. L'auteur y déduit, de l'histoire des lettres et des sociétés grecques et latines, les lois qui ont dû présider au développement de notre génie dramatique, et qui le lui expliqueront; en même temps, par un inventaire complet, et quelquefois plus que complet, de tout ce qui, dans l'antiquité classique, peut se rapporter, même de loin, aux inspirations, aux émotions du drame, il y marque le passage, jusqu'ici trop peu aperçu, de ses dernières manifestations, aux premiers essais par lesquels il s'est renouvelé chez nous. Ainsi, dans ces savants et ingénieux préliminaires, il prépare et amène à une étude dont il expose fort bien l'intérêt historique et même l'intérêt littéraire, bien qu'il avoue que le mérite poétique ne se rencontrera pas toujours dans les monuments qu'il aura à restituer, qu'il lui faudra le plus souvent chercher la poésie hors de la pièce, dans les accessoires du spectacle et chez les spectateurs eux-mêmes. Je m'en repose sur sa sagacité, sur son talent, pour la trouver et la mettre en lumière, sans lui concéder toutefois que « la raison, la sensibilité, l'imagination humaines croissent et se fortifient au moment même où nos langues succombent et se décomposent (page XXVI). » Je ne crois pas du tout, pour mon compte, à cette inégalité entre les conceptions de l'esprit et ce qui les exprime; je ne crois pas que le langage puisse périr sans entraîner plus ou moins dans sa ruine la pensée elle-même, bien loin de lui permettre un plus libre essor. Un tel principe, s'il était admis, ferait trop regretter la barbarie, encouragerait trop à y retourner.

M. Magnin, cherchant d'abord, en général, la nature du génie dramatique, et rencontrant sur son chemin la division reçue de la poésie en trois principaux genres, lyrique, épique et dramatique, reproche à cette division d'être tout extérieure, de ne tenir compte que de la diver-

sité des formes. Il en voudrait une autre, fondée par une méthode plus scientifique, sur des caractères plus essentiels, par exemple sur les affections de diverse nature que les poëtes font éprouver à l'âme humaine. Je n'ai rien à dire contre un vœu si raisonnable, sinon que l'ancienne division ne s'arrête pas tellement aux dehors de la poésie, qu'elle n'en atteigne aussi l'objet : objet double, soit que l'écrivain se renferme en lui-même, se prenne lui-même pour son sujet, ce qu'il fait dans l'ode et dans tous les genres qui en dépendent; soit que, sortant de sa personnalité, il reproduise ce qui lui est extérieur par le récit et le dialogue.

La réduction des genres lyrique, épique et dramatique à un seul principe, l'imitation, ne satisfait pas davantage M. Magnin, qui l'appelle, je ne sais pourquoi, pseudo-aristotélique, bien qu'elle soit formellement énoncée au premier chapitre de la poétique d'Aristote, et que ce soit là que l'aient prise les critiques modernes, Dubos, Batteux, Marmontel et autres, auxquels il fait le procès. Mais ne peut-elle se défendre par une acception du mot *imitation* moins restreinte que celle qui le réduirait à ne faire entendre qu'un procédé purement plastique? traduisez-le, ce qui n'est point le fausser, par le mot *expression*, et il s'appliquera à toutes les productions du poëte, à celles où c'est lui seul qu'il veut rendre, comme à celles où il rend tout ce qui est hors de lui.

Il me semble que M. Magnin est ramené à ce qu'il a d'abord écarté, lorsqu'en établissant l'unité de la faculté poétique il lui donne pour moyens d'expression, dans les arts, ce qui vient de l'oreille et de l'œil, et ce qui s'y adresse, les sons et les images; pour instruments dans la poésie, quelque chose d'analogue, un sens musical, un sens pittoresque, desquels il fait relever ce qui exprime et le moi et le non moi, matière du poëte : l'ode d'une part; de l'autre l'épopée et le drame.

Après avoir établi ingénieusement ces distinctions, où il me semble plus d'accord qu'il ne croit l'être avec les théories sur la ruine desquelles il prétend les fonder, M. Magnin fait remarquer que les éléments de la poésie se mêlent dans tous ses produits, auxquels contribuent, mais par proportions inégales, ce qu'il a appelé le sens musical et le sens pittoresque : et, en effet, le poëte épique, le poëte dramatique se montrent plus ou moins eux-mêmes dans leurs récits, dans leurs scènes, et les inspirations personnelles et intimes du poëte lyrique sont pleines des impressions et des images du dehors. Ces genres eux-mêmes, que distinguent les littératures à leurs époques régulières et classiques, elles commencent et elles finissent par les confondre, et cette confu-

sion est un des principaux caractères qui marquent le temps de leur formation et de leur décadence. Je conviens de tout cela avec M. Magnin, mais j'attache plus d'importance qu'il ne fait, je crois plus que lui, à la chronologie des genres; non pas à celle qui, dans une préface célèbre[1], bornant l'antique poésie à l'ode et à l'épopée, ajourne la venue du drame, du véritable drame, jusqu'au christianisme, jusqu'à Shakespeare, mais à celle que nous montre clairement l'histoire de la littérature grecque, cette littérature, dont le développement a été si libre et si complet, et où apparaissent successivement, sortant pour ainsi dire du chaos de « cette époque concrète, » restituée habilement par M. Magnin, « où toutes les facultés poétiques confinent et se touchent, où toutes les poésies se mêlent, » la poésie épique, la poésie lyrique, la poésie dramatique enfin, qui sembla hériter de toutes deux.

Cette succession n'était point accidentelle. Il y a des causes fatales qui amènent, à certaines époques plutôt qu'à d'autres, l'usage dominant et presque exclusif de tel ou tel des instruments de l'imagination. L'enfance des sociétés, en raison de leur ignorance, de leur curiosité, du besoin qu'elles éprouvent de conserver la tradition des âges antérieurs, est naturellement conteuse. Il leur faut du temps pour arriver à cette aisance de style, à cette variété de rhythmes, à cette richesse d'harmonie que réclame l'expression musicale et poétique des sentiments intimes de l'âme. Les choses se sont ainsi passées chez les Grecs. Jamais peuple, dès ses débuts, ne fut placé, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans des conditions lyriques plus favorables, n'apporta à la production de l'ode de plus hâtives dispositions. Mais, avant qu'il y excellât, comme il l'a fait, sous tant de formes, par les efforts de tant de génies divers, il fallut que les longs développements de la poésie épique eussent d'abord préparé son imagination, formé sa langue et son oreille. Bientôt ce fut le tour du drame. L'épopée avait fait son temps; les poëtes cycliques l'avaient acheminée insensiblement vers l'histoire, qui devait la remplacer; l'époque approchait où, dans ses récits, moins empreints de merveilleux, il ne resterait plus que des événements humains, des passions humaines, les éléments du drame. L'ode, de son côté, après avoir prêté sa voix à tous les sentiments qui fermentent au fond du cœur de l'homme et aspirent à se répandre au dehors, avait besoin d'un thème nouveau qui rajeunît ses inspirations; elle ne pouvait guère plus le demander qu'aux souvenirs de l'épopée, dramatiquement évoqués devant elle. Une nouvelle forme poétique restait à trouver,

[1] M. Victor Hugo, *Cromwell*, p. III-XXV.

qui exprimât la vie, non plus par des récits, non plus par des élans passionnés, mais par quelque chose d'intermédiaire, d'aussi intéressant que les uns, d'aussi éloquent que les autres, mais de plus agissant, par l'action dramatique, en un mot, toute prête à naître du premier rapprochement de l'ode et de l'épopée.

Mais avant ce rapprochement, attesté par les premiers monuments du théâtre grec, où l'abondance, l'étendue de la partie lyrique et épique ne laissent encore au drame, proprement dit, qu'une fort petite place, destinée à s'accroître progressivement, n'y avait-il pas dans l'ode, dans l'épopée elle-même, quelque chose de dramatique? On ne peut le contester à M. Magnin, qui l'établit par de curieuses recherches, après avoir préalablement déterminé le sens qu'il attache au mot de drame. « J'appelle ainsi, dit-il, tout ouvrage où le poëte, mettant de côté sa personnalité, parle et agit ou fait agir et parler des acteurs au nom de personnages fictifs, dans le but d'exciter la curiosité et la sympathie d'un auditoire (page 13). »

Cette espèce de substitution existait déjà en partie et dans les récits de l'épopée, où le poëte cédait fréquemment la parole à ses héros, et dans la récitation des rapsodes qui accompagnaient ces discours d'inflexions et de gestes passionnés. Avant que, luttant contre le théâtre, les rapsodes jouassent, autant qu'il était en eux, la poésie épique, et qu'en parlant de leur art on remplaçât le mot ancien ἀείδειν par le mot ὑποκρίνεσθαι, ils étaient déjà, à leur insu, à l'insu de tout le monde, des espèces de comédiens, et l'on ne se doutait pas davantage, en les écoutant, que ce qu'ils racontaient avec tant d'émotion et de charme renfermât les éléments d'un genre nouveau, du drame.

Ces éléments, l'autre forme de la poésie, la forme lyrique, les recélait de même. Lorsqu'on exprimait soit des sentiments personnels, soit des sentiments fictifs, dans des chants, à une, à deux, à plusieurs voix qui se mêlaient ou se répondaient, et qu'accompagnait une danse imitative, n'avait-on pas déjà, jusqu'à un certain point, ce qui constitue le drame, ses situations, sa triple expression, sous forme de monologue, de dialogue, de chœurs, et enfin ses acteurs? Les commémorations solennelles des faits de la tradition mythologique par des chants, par des danses mêlées, comme dans le culte de Bacchus, de sérieux et de bouffon, n'offraient-elles pas déjà quelque chose du double caractère tragique et comique du drame?

Je réduis à des termes généraux les nombreux et intéressants détails où est entré M. Magnin sur l'histoire de la récitation épique, du chant et de la danse, c'est-à-dire de l'expression lyrique chez les Grecs. Il en

résulte que le drame exista longtemps en Grèce sans avoir conscience de lui-même, ce qui n'était pas exister. C'est même une chose remarquable qu'il ne se soit dégagé de ce qui le contenait, et ne soit arrivé à l'état de genre indépendant et distinct qu'accidentellement. De quelle manière? M. Magnin le raconte comme tout le monde, mais avec plus de précision.

D'abord la satiété, le besoin de la nouveauté amenèrent, non sans opposition, dans les chants dithyrambiques, l'introduction de sujets étrangers au culte de Bacchus. Cela se fit naturellement en plusieurs lieux; aussi, quand la tragédie eut été trouvée, la gloire de l'invention fut-elle disputée aux Athéniens par d'autres peuples, entre autres les Doriens, les Sicyoniens. Parmi les témoignages favorables à cette prétention que cite M. Magnin (pages 33 et 34), il eût pu comprendre une jolie épigramme de l'Alexandrin Dioscoride. Le poëte y fait parler de Sophocle la statue de Bacchus qui décorait son tombeau. « J'arrivais de Phlionte, lui fait-il dire; j'étais encore un dieu grossier.... fabriqué de bois de chêne; il me para d'or, me vêtit de fine pourpre..... »

Ce Bacchus, venu de Phlionte, c'est-à-dire du pays de Sicyone auquel appartenait cette ville, ce n'était point encore la tragédie, comme le veut faire entendre Dioscoride. La tragédie ne pouvait résulter uniquement de quelques morceaux arbitrairement ajoutés aux chants du dithyrambe. Que fallait-il encore pour la constituer? comment arriva-t-elle, après toutes les générations de prétendus tragiques que compte Suidas, et qui n'étaient encore très-probablement que des lyriques, à la forme imaginée par Thespis? M. Magnin, rapprochant, conciliant (p. 36 et 37) divers passages de Pollux, de Diogène-Laërce, de Donat, garants bien récents de faits si anciens, et, par conséquent, d'autorité insuffisante, réduit à peu de chose ce qu'a fait Thespis. « Avant lui, dit-il, quand le chœur était fatigué, *le premier venu* montait sur une table appelée ἐλεός, voisine de l'autel ou thymélé. Le chanteur, placé sur cette espèce de tribune, autour de laquelle s'exécutaient les chants et les danses dithyrambiques, intercalait dans les chœurs des monodies improvisées. Thespis, le premier, prépara et écrivit, dit-on, dans un mètre différent de celui des chœurs, ces morceaux accessoires qui devinrent bientôt l'œuvre principale. Thespis récitait lui-même, ou faisait réciter par un acteur qu'il instruisait, ces monodies, que l'on appela dès lors *épisodes*. » J'avoue que, si l'innovation de Thespis se borne à cela, je ne comprends guère l'importance extraordinaire qu'y ont attachée les anciens, ni comment elle a mérité l'honneur de marquer dans la chronique de Paros une des époques de l'histoire. Il y a, dans ce qu'on nous dit

de Thespis, une lacune que, faute de documents, nous ne pouvons combler sans avoir recours à l'hypothèse. Plutarque a raconté[1] que Solon, étant venu voir jouer Thespis, lui demanda avec colère, le jeu fini, s'il n'avait pas de honte de mentir ainsi devant tant de monde. Quel était ce mensonge que reprochait au poëte le législateur d'Athènes? C'était, si je ne m'abuse, de se présenter au public sous le nom et le masque d'un personnage étranger, d'entretenir son auditoire d'un événement imaginaire, comme s'il se fût agi d'un événement réel et présent. C'était le mensonge de l'action dramatique, de l'illusion théâtrale; et si Thespis fut le premier qui s'en rendit coupable, ce dont, il est vrai, on ne convenait pas généralement chez les anciens, nous l'avons déjà dit, ce qui a été très-ingénieusement contesté par la critique moderne[2], il a certainement mérité et n'a pu mériter que par là d'être regardé comme l'inventeur de l'art.

Mais c'est assez et peut-être trop insister sur ce point: passons avec M. Magnin à l'origine de la comédie, dont il retrouve aussi les antécédents, les commencements, dans ce mélange de poésie, de musique et de danse, qu'il appelle, d'après les Grecs, *choristique*. Cet art eut en effet sa partie comique, et après s'être égayé dans des imitations bouffonnes d'animaux, qu'il transmit, selon M. Magnin, à l'apologue, dans des créations fantastiques de figures, où l'homme se mêlait à l'animal, de Pans, de Satyres et autres, expulsés bientôt du dithyrambe par la tragédie, et qui devinrent les acteurs du drame satyrique, il en vint, en se dégageant par degrés du respect que l'auteur lui suppose pour la figure humaine, à s'attaquer à elle directement, à traduire en ridicule l'humanité elle-même, dégradée par l'esclavage, par l'ivresse, par le vice. De là le cordace et autres danses licencieuses ou grotesques, en usage surtout dans les divertissements des vendanges, où, parmi les ébats d'une gaieté licencieuse, qui se plaisait à échanger des sarcasmes improvisés, sur les chariots qui promenaient la rustique parade par les bourgs, κωμῳδόν, Susarion, dont les marbres de Paros se sont souvenus comme de Thespis, trouva, de son côté, la comédie, invention athénienne comme l'autre, perfectionnée depuis par Épicharme en Sicile, et qu'Athènes n'admit qu'assez tard dans le cercle de ses jeux publics.

En Grèce et ailleurs, M. Magnin le fait remarquer à la fin de son premier chapitre, les divers moyens d'expression aspirèrent de bonne heure

[1] *In Solon.* XL. — [2] Voyez, entre autres, Observations nouvelles sur l'origine de la tragédie et de la comédie grecques, par M. Raoul-Rochette, tome I, p. 270 et suiv. de son édition du Théâtre des Grecs, de Brumoy. Paris, 1820.

à une existence indépendante. Ainsi, la danse rendit, sans le secours des paroles, de petites actions déjà dramatiques. Ainsi, les joueurs de flûte, renonçant à leur modeste rôle d'accompagnateurs, par une ambition qui ne fut pas toujours du goût des poëtes, exprimèrent aux jeux pythiens, avec les seules ressources de leur art, toutes les circonstances de la victoire du dieu sur le serpent Python, et cela dans plusieurs morceaux distincts, que M. Magnin, pour rattacher ce détail à son sujet, appelle, par un jeu d'esprit, je crois, un abus métaphorique de langage, les *actes* d'un *drame instrumental*. Dans le rapport d'une suite de sons aux parties successives d'un récit, on ne peut voir, sans subtilité, cette intervention d'acteurs agissant et parlant au nom de personnages fictifs, par laquelle M. Magnin a défini le drame. Une composition musicale, si imitative qu'on la suppose, peut nous faire songer à un drame, mais ne l'est pas elle-même.

Le second chapitre de l'introduction de M. Magnin, par lequel je finirai, m'offrirait plus d'une occasion de renouveler cette remarque. J'y rencontre bien des choses, que je serais fâché, sans doute, de n'y pas trouver, car elles sont fort curieuses, mais qui, enfin, ne peuvent être assimilées au drame que par figure et par analogie. La définition que j'ai citée plus haut, et à laquelle je me suis déjà référé, ne permet pas, ce me semble, de donner sérieusement ce nom à beaucoup de comédies réelles, qui, de tout temps, se sont jouées dans le monde, et n'ont pas manqué aux Grecs, à beaucoup de spectacles qui, chez eux comme chez nous, ont occupé, amusé les yeux et les oreilles du public, mais n'avaient rien de dramatique. Cela soit dit sans rien retirer au mérite de ce second chapitre, où une piquante érudition nous fait connaître comme un nouveau théâtre des Grecs : non pas leur théâtre public, officiel, que l'auteur a fait sortir des formes épiques et lyriques où il était contenu, enfermé, et que maintenant il abandonne à ses destinées suffisamment connues; mais un autre qui a moins occupé la critique, qui pourtant a existé à côté du premier, qui l'avait précédé, qui lui a survécu, et dont les diverses manifestations, attestées seulement par l'histoire des institutions et des mœurs, ont été retrouvées et reproduites par M. Magnin, sous les noms de drame hiératique, drame populaire, drame aristocratique.

Je ferais un article aussi long que le livre même dont je rends compte, si je m'engageais dans l'analyse des faits particuliers, fort nombreux et fort pressés, auxquels, dans un espace d'à peu près cent soixante pages (62 — 223), sert de cadre cette division. Je me bornerai à remarquer qu'elle paraît, au premier coup d'œil, peu d'accord avec le principe

démocratique de la communauté des plaisirs pour les membres, supposés égaux, d'une même cité; principe placé par Platon parmi ses lois [1], et sur lequel reposa, autant que possible, la constitution dramatique de la démocratie athénienne, aux beaux jours de sa tragédie et de sa comédie. Ce drame, qui faisait partie des solennités religieuses et dont les acteurs étaient, par le titre général qui les désignait, Διονυσιακοὶ τεχνῖται, comme agrégés au sacerdoce; ce drame, que regardait, que jugeait le peuple tout entier, où il avait son rôle, le chœur, joué par ses représentants, où des interpellations admises, même dans la tragédie [2], le mêlaient lui-même, par instants, au spectacle qui lui était offert; ce drame, dont la représentation était une munificence et de l'état, et de quelques citoyens des hautes classes appelés à y concourir avec le nom et la dignité publique de choréges, un tel drame pouvait s'appeler tout à la fois hiératique, populaire, aristocratique. Ajoutez que, dans la tragédie, le caractère religieux et national des sujets, l'expression sublime et familière des passions humaines, dans la comédie le sérieux des intentions ou morales, ou politiques, le mélange d'une plaisanterie fine, élégante, avec une gaieté bouffonne, faisaient de l'une et de l'autre un divertissement parfaitement approprié à l'égalité démocratique, c'est-à-dire, dont toutes les intelligences, depuis les plus relevées jusqu'aux plus grossières, venaient prendre leur part. On eût eu le droit de dire particulièrement des pièces d'Aristophane ce qu'a dit Labruyère d'un livre qu'on en a quelquefois rapproché, celui de Rabelais: *C'est le charme de la canaille..... c'est le mets des plus délicats.* Ainsi le voulait, j'y insiste, l'esprit de la démocratie qui, au temps où, chez les Athéniens, son développement le plus complet se rencontra avec celui du génie dramatique, avait dû se traduire dans l'unité complexe qui vient d'être attribuée aux représentations ou tragiques, ou comiques de cette époque. Or cette unité, celle du théâtre appelé officiel par M. Magnin, il semble que, tant qu'elle a duré, elle n'a pu guère admettre la concurrence qu'il lui oppose par l'érection de son triple théâtre, hiératique, populaire et aristocratique. C'est avant qu'elle ne se fût formée, c'est après que les révolutions politiques, autant que celles du goût, l'eurent dissoute, qu'a pu fleurir réellement, par l'isolement primitif ou la dispersion de ses éléments, ce drame multiple dont l'érudition de M. Magnin cherche successivement les traces dans les temples, sur les places publiques, chez les grands, chez les rois, aux cours de Sicile, de Macédoine, d'Égypte, de Syrie, et qui, du reste, populaire ou aristocratique, aboutit

[1] *De leg.* VII. — [2] Eschyl. *Eumen.* v. 1033 sqq.

partout, par une commune décadence des mœurs et des arts, à ces genres inférieurs dont on comprend les variétés si diverses et si nombreuses sous le nom général de mimes.

J'arrête ici cette analyse et renvoie à un autre article l'examen de la seconde partie de ce volume où l'auteur applique à l'histoire de l'art dramatique en Italie, avant l'ère vulgaire, la même méthode d'investigation. Mais je n'y renverrai pas les éloges qui sont dus à l'ensemble de son travail, riche de faits savamment éclaircis, de rapprochements et d'aperçus ingénieux, où au mérite d'une heureuse distribution se joint celui d'une expression précise et élégante. Peut-être la multiplicité des détails et leur rapide succession y causent-elles parfois quelque fatigue; peut-être aussi y peut-on reprendre un trop scientifique appareil d'expressions abstraites et techniques, et, ce qui s'y mêle en plusieurs endroits, et étonne par le contraste, un certain abus de style figuré; mais ces défauts, s'ils sont réels, sont plus que compensés par tout ce qu'il y a dans ce livre d'érudition variée, de sain esprit et de bon style.

PATIN.

Observations *géographiques et historiques sur les Kalmouks.*

Il existe une nation nomade qui couvre de ses tentes et de ses troupeaux une partie des vastes plaines de l'Asie septentrionale. Elle se divise en plusieurs hordes puissantes, dont quelques-unes sont soumises à l'empereur de la Chine, mais qui, pour la plupart, reconnaissent la souveraineté de l'empereur de Russie. On sent que je veux parler du peuple auquel ses voisins ont donné le nom de *Chalimak*, qui, dénaturé dans la bouche des Européens, a produit celui de Kalmouks. Mais cette dénomination, dont j'indiquerai plus bas l'origine, n'était point celle qu'avait primitivement adoptée ce peuple, et par laquelle il est désigné chez les historiens de l'Orient. Cette dénomination, qui s'est conservée jusqu'à nos jours, est celle de *Ouïrat*, اويرات. Raschid-eddin, le premier écrivain oriental qui ait fait mention de cette horde puissante, s'exprime en ces termes[1] : « Les Ouïrat ont formé, de temps immémorial, une nation nombreuse, qui a donné naissance à plusieurs peuplades,

[1] Man. pers. 68 A, fol. 29 r° et v°.

dont chacune a un nom particulier; savoir : les Bargout ou Barkout, les Kouri, les Kawalasch, les Toumat, etc.» Les traditions des Kalmouks diffèrent un peu du récit de notre historien. Voici comme s'exprime à ce sujet le docte Pallas[1] : «Le nom de *Oïrât* ou *Œrôt*, qui signifie *lié, réuni*, est regardé par quelques écrivains comme le propre nom des Kalmouks.»

«Si l'on consulte ce peuple on reconnaît que le mot *Dörbön-Oïrät*, c'est-à-dire *les quatre alliés*, désigne autant de peuples de race *oïrate*, qui, suivant la plupart des monuments historiques, et le témoignage des Kalmouks les plus instruits, portent les noms suivants : *Oelöt*, *Choit*, *Tümmut*, *Barga-Burat*. Une chronique kalmouke distingue les anciens *Oelöt* des quatre peuples compris aujourd'hui sous la dénomination de Kalmouks, et, sans faire mention des *Tümmut*, il joint aux deux nations précédentes celle des *Choit-Batut* et des *Barga-Burat*, pour former le nombre des quatre anciens alliés.»

Suivant l'opinion la plus commune, les *Oelöt*, appelés *Eleuthes* par les Chinois, et *Kalmouks* par les Européens, se divisent en quatre branches, savoir les *Choschot*, les *Derbet*, les *Songarr* ou *Tchongar*, et les *Torgot*. Je ne m'étendrai point sur ce sujet, qui est bien connu, et je me hâte de passer à la discussion de ce qui concerne l'habitation primitive des Ouïrat.

Fischer[2] place le berceau de ce peuple sur les bords du fleuve Hoang-ho, au nord du pays d'Ortous; et Pallas[3] et Georgi[4], aux environs du lac Koko-nor. J'oserai n'admettre aucune de ces deux hypothèses. Mais, avant de donner là-dessus mon opinion, je dois rapporter et discuter un passage d'Abou'lgâzi. Au rapport de cet écrivain[5], «dans le pays des Mogols, il y a, du côté de l'orient, huit rivières qui tombent toutes dans la grande rivière d'*Ikar* ou *Ikran-muran*, et on les appelle toutes ensemble d'un commun nom *Sekir-muran* (*Sekiz*), ou *huit rivières*. Voici leurs noms : *Kok-muran*, *On-muran*, *Cara-ussun*, *Sebikan*, *Ikran-muran*, *Akar-muran*, *Zagan-muran*, *Chodsa-muran*. Ce fut aux environs de ces rivières qu'habitaient autrefois les *Ouïrat*.» Le même historien parle encore[6] ailleurs de la rivière *Ikar* ou *Ikran-muran*, qui passe sur les frontières des Kerghis, et, ayant reçu là les eaux de plusieurs rivières, s'élargit considérablement, et se jette enfin, après un long cours, dans l'*Azoch-Zingis* ou *Mer amère*, *etc.* L'éditeur d'Abou'l-

[1] *Sammlungen historischer Nachrichten über die mongolischen Völkerschaften*, t. I, p. 5-6. — [2] *Sibirische Geschichte*, t. I, p. 47-49; *Quæstiones Petropolitanæ*, p. 67-68. — [3] *Sammlungen*, *etc.* t. I, p. 9. — [4] *Russia*, *etc.* t. IV, p. 6. — [5] *Hist. généalog. des Tatars*, p. 113. — [6] *Ibid.* p. 101, 105 et suiv.

gâzi[1] et M. Deguignes[2] ont pensé que l'*Ikar* ou *Ikran-muran* représentait la rivière Iéniseï. Müller, de son côté, a prétendu que c'était le fleuve Amour[3]; enfin, Fischer a voulu prouver l'identité de l'*Ikar-muran* et du *Hoang-ho*[4]. Des trois hypothèses que je viens de citer, la dernière est certainement la moins admissible, et les preuves dont l'auteur a voulu l'étayer ne peuvent soutenir l'examen de la critique. L'opinion de l'éditeur d'Abou'lgâzi, et de M. Deguignes se rapproche beaucoup plus de la vérité. Et si ces deux écrivains se sont mépris dans cette occasion, ce n'est pas à eux qu'il faut s'en prendre, mais à Abou'lgâzi, dont le texte est visiblement fautif. Cet historien avait sous les yeux un passage de Raschid-eddin qu'il a copié d'une manière inexacte, et que je vais traduire d'après l'original.

« Les *Oaïrat*[5] habitent le canton appelé *Sekis-mouran*, c'est-à-dire les *huit rivières*. La nation des *Toumat* était autrefois établie dans le voisinage. Cette province donne naissance à huit rivières dont voici les noms : *Gheuk-mouran* (c'est-à-dire la rivière bleue), *Oun-mouran* (les dix rivières), *Kara-ousoun* (l'eau noire), *Seby-noun*, *Akri-mouran*, *Ou-mouran*, *Kourdjeh-mouran*, *Tschagan-mouran* (la rivière blanche). Toutes ces rivières se réunissent et forment un fleuve que l'on appelle *Kem*, et qui va se jeter dans l'*Angarah-mouran*. » Il est clair que, dans le passage d'Abou'lgâzi, les noms *Ikar-mouran* ou *Ikran-mouran* sont dus uniquement à la leçon fautive d'un manuscrit, et qu'il faut leur substituer celui d'*Angarah-mouran*, qui ne peut présenter aucune difficulté. Quant à la rivière de *Kem*, qui se jette dans l'*Angarah*, je crois qu'elle correspond parfaitement à celle de *Iéniseï*. En effet, ce fleuve est nommé *Khem* sur la carte de la Tartarie de Danville, et sur la carte de Pallas *Oloa-Kem*, c'est-à-dire le grand *Kem*. « Suivant Fischer[6], à environ 70 werstes au-dessus de la ville de Iéniseïk est le confluent de deux grandes rivières dont l'une vient du pays des Mongols, et l'autre sort du vaste lac de *Baïkal*. La première, chez les plus anciens peuples qui aient habité ses bords, les *Arin*, les *Kott*, les *Kaïbal* et les *Kamasch*, n'a jamais eu d'autre nom que celui de *Kem*; mot qui est appellatif et signifie *un fleuve*. Les Tongouses eux-mêmes, et, à leur exemple, les *Mandshurs* (Mantchoux) désignent cette rivière sous le nom de *Kem*. Les Mongols et les Tatares, après avoir chassé de la contrée les anciens habitants, conservèrent cette même dénomination. » Au rapport de Gmelin[7], les peuples idolâtres de

[1] *Hist. généalog. des Tatars*, p. 105, note *a*. — [2] *Hist. des Huns*, t. II, p. LXI. — [3] *Voyages et découvertes faites par les Russes*, t. II, p. 2. — [4] *Sibirische Geschichte*, t. I, p. 47-49. — [5] Man. pers. 68 A, fol. 29 r°. — [6] *Sibirische Geschichte*, t. I, p. 388-389, note 52. — [7] *Voyage en Sibérie*, t. II, p. 26.

la Sibérie regardent comme une seule rivière l'Angara, la Tongouska, la Iéniseï, et donnent à celle-ci le nom de *Kem*, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la Tongouska. Le même voyageur[1] donne ailleurs à cette rivière le nom de *Kem-Katoun*.

C'est à tort que M. Deguignes[2] a prétendu que, chez les Chinois, le mot *Kem* désignait le fleuve *Obi*. Il est donc certain que le berceau des Ouïrat est la contrée qui avoisine les sources de la Iéniseï. Jean du Plan Carpin[3] fait mention des *Voïrat*, mais sans donner sur eux de grands renseignements. L'auteur du *Djihan-kuschaï* donne des détails circonstanciés sur les liens de parenté qui existaient entre les Mongols et les Ouïrat[4]. Au rapport de Khondemir[5], ce peuple joua un grand rôle dans les troubles qui agitèrent la Perse après la mort du sultan Abou-Saïd.

Je ne m'étendrai point ici sur l'histoire de ce peuple, histoire qui se trouve consignée dans d'excellents ouvrages. Je m'arrêterai seulement à un fait assez singulier; je veux dire l'établissement des Ouïrat dans la ville du Caire.

Voici ce que disent, à ce sujet, Nowaïri[6], Makrizi[7] et Abou'lmahâsen[8]: «L'an 695 de l'hégire, un corps de Tatars appelés *Ouïrat*, arriva en Syrie sous la conduite de Targaï. Ils étaient, dit-on, au nombre de 18000 tentes : voici le motif qui les porta à quitter leur pays. Targaï, dont nous venons de parler, s'était réuni avec Baïdou pour assassiner Kaï-Khatou. Lorsque Gazan fut monté sur le trône, Targaï craignit que ce prince ne le fît périr pour venger la mort de Kaï-Khatou. Il campait alors avec son *touman*[9] entre Bagdad et Mausel, et Isen-boga, avec le sien, occupait le Diar-Bekr. Gazan, ayant envoyé Moulaï à la tête d'un *touman* pour remplacer Isen-boga, lui recommanda de fermer les passages à Targaï et de seconder ceux qui seraient envoyés pour tuer ce général. Ensuite, il fit partir un émir nommé *Katgoa*, accompagné de quatre-vingts cavaliers, avec ordre d'arrêter prisonniers Targaï et les principaux Ouïrat. Targaï, de concert avec deux de ses officiers, fit égorger Katgou et tous ceux de sa suite; après quoi, les Ouïrat décampèrent et arrivèrent sur les bords de l'Euphrate. Ayant demandé et obtenu du *naïb* (gouverneur) d'Alep la permission de traverser le fleuve pour entrer en Syrie, ils effectuèrent leur passage devant la ville de Behesna. Le *naïb*

[1] *Voyage en Sibérie*, t. II, p. 125. — [2] *Hist. des Huns*, t. II, p. LXI. — [3] Col. 41, 58. — [4] Man. de Ducaurroy, fol. 120 v°, 121 r°. — [5] *Habib-assiiar*. t. III, fol. 69 r°. — [6] Man. arab. 683, fol. 135 v°, 136 r° et v°, 137 r°. — [7] *Descript. de l'Égypte*, man. arab. 673 C, t. II, fol. 139 r° et v°, 140 r°. *Kitab-assolouk*. t. I, man. arab. 672, p. 492 et 493. — [8] Man. arab. 663, fol. 35 r°. — [9] C'est-à-dire un corps de 10,000 hommes.

les reçut avec toutes sortes d'honneurs et leur fournit en abondance des vivres et du fourrage. Il informa de cet événement le sultan Melik-Adel Zeïn-eddin-Ketboga, qui gouvernait à cette époque l'Égypte et la Syrie. Ce prince ayant tenu conseil avec ses émirs, il fut décidé unanimement que l'on ferait venir en Égypte les officiers des Ouïrat et que l'on disperserait les soldats dans la Syrie maritime et dans le reste de la province. Le sultan écrivit à l'émir Alem-eddin-Sandjar le *Dawadar*, de partir de Damas à la tête d'un corps de troupes et de se rendre à Rahbah pour recevoir les Ouïrat. L'émir Schems-eddin Sonkor-alaser partit peu de temps après pour la même destination. Les émirs Schems-eddin Kara-sonkor Mansouri, et Seïf-eddin-Behadur, envoyés par le sultan, se rendirent d'Égypte à Damas, où ils séjournèrent jusqu'à l'arrivée des chefs des Ouïrat, qui entrèrent dans cette ville le lundi, 13e jour du mois de Rebi premier. Ils étaient au nombre de 113, et avaient Targaï à leur tête. Le *naïb* du sultan sortit à leur rencontre accompagné des émirs, et les reçut avec beaucoup de pompe. Ensuite l'émir Schems-eddin Kara-sonkor partit avec eux pour l'Égypte le lundi, 7e jour du mois de Rebi second. Lorsqu'ils approchèrent du Caire, les troupes sortirent au-devant d'eux. Le peuple accourut de toutes parts, en sorte que la plaine fut remplie de spectateurs, et que ce jour fut une véritable fête. Ils montèrent au château de la montagne et se présentèrent devant le sultan, qui les combla de présents et de marques de distinction. Il les fit revêtir de robes d'honneur, leur accorda le rang d'émirs, et leur assigna des fiefs et des pensions. Comme ils étaient idolâtres, ils n'égorgeaient point les chevaux; mais, après leur avoir lié les jambes, ils les frappaient sur la tête jusqu'à ce qu'ils expirassent, et les mangeaient ensuite. »

« Quant au reste des Ouïrat, le sultan écrivit à l'émir Alem-eddin-Sandjar, de les conduire dans la province maritime, et de leur y donner des établissements. Lorsqu'ils arrivèrent à Damas, on les fit camper dans la plaine, sans permettre à aucun d'eux d'entrer dans la ville. Des boutiques furent dressées hors des murs afin que les Ouïrat pussent vendre et acheter. On observa la même précaution dans tous les lieux où ils s'arrêtèrent. Étant arrivés au canton d'Atlith, ils se répandirent dans la province maritime. L'émir Alem-eddin eut ordre de demeurer avec eux jusqu'à ce que le sultan fît le voyage de Syrie. Il périt un grand nombre d'Ouïrat. Leurs fils, qui étaient d'une grande beauté, furent recherchés par les émirs, qui en firent leurs pages. Leurs filles épousèrent des soldats et d'autres sujets du sultan. Le reste des Ouïrat fut incorporé dans les armées, et disséminé dans les différents royaumes.

Tous embrassèrent l'islamisme. Quant à ceux qui étaient établis au Caire, ils demeuraient dans le quartier appelé *Hosaïniah*. Les musulmans de la ville, déjà indisposés contre eux, à cause de leur idolâtrie, éprouvèrent toutes sortes de mauvais traitements de la part de ces étrangers méchants et orgueilleux. A cette époque, le Caire et Fostat furent désolés par une grande famine et une peste cruelle; ce qui mit le comble aux malheurs des habitants. Au mois de ramadan de l'année 695, aucun des Ouïrat n'observa le jeûne. On en avertit le sultan, qui ne voulut point les contraindre d'embrasser l'islamisme, et défendit qu'on les tourmentât en la moindre chose. Ce prince leur témoignait une affection particulière, et les comblait de marques d'honneur, afin d'avoir en eux un corps de troupes dévoué à son service, d'autant plus qu'il était de la même nation que ces étrangers. Cette conduite indisposa les musulmans, qui commencèrent à craindre de la part du sultan quelque projet sinistre. Comme les Ouïrat étaient de la plus belle figure, les émirs les recherchaient avec empressement, aussi bien que leurs fils et leurs filles. Ils se les disputaient pour les incorporer dans leurs troupes, et les aimaient avec passion. Non contents de ceux qui se trouvaient en Égypte, ils en firent venir un grand nombre de Syrie. Ils se multiplièrent dans la ville du Caire, et leurs enfants mâles et femelles continuèrent à être tellement en vogue, qu'ils étaient souvent l'objet de disputes sérieuses entre les principaux officiers de l'empire. Ce fut une des causes qui amena la déposition du sultan Ketboga, au mois de safar de l'année 696. Hosam-eddin-Ladjin, étant monté sur le trône, fit arrêter Targaï, chef des Ouïrat, et une partie des principaux officiers. Il les envoya prisonniers à Alexandrie et les fit mettre à mort. Ensuite il distribua tous les Ouïrat aux différents émirs, qui les prirent à leur service, ou les répartirent dans leurs corps de troupes.

L'an 699[1], une troupe d'Ouïrat forma, avec quelques émirs, une conjuration contre le sultan Mohammed ben Kelaoun. Ce prince en ayant été averti fit arrêter plusieurs Ouïrat, qui furent étranglés, hors de la ville de Gazah.

Macrizy remarque que, depuis l'époque où les Ouïrat s'étaient établis au Caire, les habitants du quartier *Hosaïniah* étaient renommés pour leur beauté. « De mon temps, dit cet écrivain, ils ont encore conservé en grande partie cet avantage, et leurs filles sont recherchées en mariage avec beaucoup d'empressement. » On sera sans doute étonné d'une pareille assertion. Quand on connaît le caractère de physionomie qui dis-

[1] *Nowaïri*, manusc. arab. 683, fol. 184 r° et v°.

tingue la race mongole, on est peu tenté de chercher parmi les Kalmouks le type du beau idéal. Mais il faut se rappeler que les Ouïrat, lorsqu'ils arrivèrent en Égypte, ne venaient pas en droite ligne des déserts du Mongolistan, qu'ils avaient parcouru l'Asie tout entière et séjourné quarante ans dans la Perse. Pendant ces longs voyages ils avaient pu et dû mêler leur sang à celui des peuples turcs ou autres avec lesquels ils avaient des rapports quotidiens; et ces alliances n'avaient pas manqué de modifier les traits de leur figure. En effet, suivant ce qu'atteste Pallas, «il est remarquable que, par le mélange des Russes et des Tatars grecs avec le sang mongol, mélange qui a lieu surtout dans les contrées situées au midi du lac Baïkal, il naît de jolis et souvent de beaux enfants, soit que ce mélange ait lieu du côté paternel ou maternel[1].»

Maintenant il se présente une question à résoudre. Quelle est l'origine du nom de *Kalmouk*, ou plutôt de *Kalmak* ou *Kâlimak*, que portent aujourd'hui les Ouïrat? car il paraît, par le témoignage de M. Benjamin Bergmann, que ce peuple a fini par adopter lui-même cette dénomination[2]. Au rapport du père Hyacinthe[3], ce sont les habitants du Turkestan qui donnent aux Tchongars le nom de *Kalmak* ou plutôt *Kâlimak*. Et nous allons voir que cette opinion est conforme à la vérité. Le nom de *Kalmak* n'était pas connu, à l'époque où écrivait Raschid-eddin, car cet historien n'en fait aucune mention. Je sais bien que, dans une note placée en marge du grand ouvrage de ce chroniqueur, il est parlé de la langue des Kalmaks; mais il est facile de voir que cette note ne fait point partie de l'ouvrage et a été ajoutée bien longtemps après la mort de l'auteur. Georgi[4] dérive le nom de *Kalmak* des deux noms mongols *Kal* et *Aïmak*, et le traduit par *triba de feu*, c'est-à-dire *courageuse*, *fière*, *hardie*; mais une circonstance importante ne permet pas d'adopter cette étymologie. En effet, il paraît, par tous les témoignages des historiens et des voyageurs, que le mot *Kalmak* n'a point son origine dans la langue mongole, et n'a été adopté que très-tard par le peuple des Ouïrat. Si l'on s'en rapporte aux traditions que cite Pallas[5], le mot *Chalimak*, en langue tartare, désigne *un peuple séparé, divisé, resté en arrière*. Suivant ces traditions, la plus puissante partie de la nation des Ouïrat, fit, bien des siècles avant Tchinghiz-Khan, une expédition vers l'Occident, et jusque dans l'Asie mineure. Ceux d'entre eux

[1] *Sammlungen*, etc. t. I, p. 99. — [2] *Nomadische Streifereien unter den Kalmüken*, t. I, p. 122. — [3] *Denkwürdigkeiten über die Mongolei*, p. 163. — [4] *Russia, or a complete description*, etc. t. IV, p. 6. — [5] *Sammlungen historischer Nachrichten*, t. I, p. 6, 7.

qui étaient restés dans la grande Tartarie reçurent alors des Tatars, leurs voisins, le nom de *Chalimak*. Pallas croit pouvoir reconnaître dans cette expédition celle de la puissante nation des Huns; mais cette hypothèse est, à mon gré, peu solide. D'abord, l'identité des Huns et des Ouïrat est loin d'être démontrée; en second lieu, le mot *Chalimak* ou *Kâlimak* n'a pas, à beaucoup près, une origine si ancienne; et enfin peut-on croire que, pour désigner une nation quelconque, on ait été chercher l'infinitif d'un verbe? M. Bergmann[1], qui adopte pleinement la signification du mot *Kâlimak*, auquel il donne le sens de *séparé, divisé*, suppose que les Ouïrat, ayant embrassé l'élamisme, reçurent ce surnom des Tatars qui étaient restés fidèles à leur ancienne idolâtrie. Mais cette opinion n'est qu'une hypothèse qui ne repose sur aucune preuve historique, et elle peut être combattue par les mêmes arguments que je viens de citer. Suivant les traditions des Uzbeks, rapportées par M. Burnes[2], ce peuple a la même origine que les Kalmouks. Une partie de la nation ayant émigré vers l'Occident, ceux qui restèrent dans leur pays natal se donnèrent à eux-mêmes le nom de *Kalmouk*, qui signifie : *nous sommes restés en arrière*. Cette assertion, comme on voit, n'est pas plus solide que les précédentes. Pour la combattre, il suffit d'observer que, chez les écrivains orientaux, le mot est constamment écrit *Kâlimak*, قالماق, ou *Kalmak*, قلمق, et jamais *Kalmouk*. D'ailleurs ce dernier mot ne signifie nullement *nous sommes restés en arrière*. Au rapport de Fischer[3], les Kalmaks ont été ainsi nommés, parce qu'ils portent habituellement cette sorte de bonnet que les Tartares désignent par le mot de *Kalpak*. Mais cette opinion n'est appuyée que sur une supposition gratuite.

Le nom de *Kalmak* ou *Kâlimak* doit son origine aux nations turques. C'est un fait reconnu à peu près universellement, et contre lequel on ne saurait alléguer aucune objection sérieuse. Il paraît que cette dénomination s'est introduite dans l'histoire, à l'époque du règne de Timour ou Tamerlan; du moins je ne connais point un seul passage d'une date plus ancienne qui en fasse mention. Les Turcs orientaux, qui étaient sous la domination de ce conquérant, inventèrent, pour désigner des peuples ou des contrées de l'Asie, des noms entièrement nouveaux, et dont il est impossible de connaître l'origine et la signification : tels sont ceux de *Djeteh*, *Sirr*, *Sart*, *Kazak*, *etc*. Ces dénominations, pour la plupart, se sont conservées jusqu'à nos jours. On peut croire que le mot

[1] *Nomadische Streifereien*, t. I, p. 124. — [2] *Travels into Bokhara*, t. II, p. 268, note. — [3] *Sibirische Geschichte*, t. I, p. 37, 38.

Kalmak ou *Kâlimak* a pris également naissance chez les Turcs orientaux; mais il est à remarquer que, dans l'origine, il ne désignait point un peuple quelconque; on le donnait à la partie du Mongolistan dont Karakorom était la capitale : ce fait curieux est attesté par les meilleurs historiens de l'Orient. Au rapport de Mirkhond [1], le dernier descendant de Koubilaï, étant parti de la cour de Timour, se rendit au pays de Kâlimak, به قلماق شتافت. Khondemir, fils de Mirkhond, nous donne à ce sujet des détails plus étendus. Suivant cet écrivain [2], « un prince descendu de Tchinghiz-Khan était venu chercher un asile auprès de Timour. A la mort de ce conquérant, il se rendit à Karakorom, et prit le titre de *Kaân*. Il n'avait sous sa domination que la demeure primitive des Mongols, que l'on désigne par le nom de *Kâlimak* et de *Karakorom*. Ce prince ayant, au bout de quelque temps, péri de mort violente, les émirs des Ouïrat s'emparèrent de Karakorom et de Kâlimak. »

بعد از فوت حضرة بقراقرم رفته قاآن گردید وغیر یورت اصلی که عبارت
از قلماق وقراقرم است موضعی در تصرف او در نیامد وبعد از اندك زمانی
او کشته گشته امراء اویرات بر قراقرم وقلماق مستولی شدند

On lit dans l'histoire d'Abd-errazzak [3] et le *Zafer-nameh* [4] que Naïri-oglan, qui s'était révolté contre le kaân dans la contrée nommée *Olug-iourt* (la grande province) avait fui du pays de Kâlimak, از قلماق گریخته et s'était réfugié à la cour de Timour. Haïder-Razi [5], qui raconte les mêmes faits que j'ai rapportés d'après Khondemir, atteste que le kaân Naïri, qui descendait en ligne directe de Tchinghiz-Khan, était resté en possession de l'ancienne habitation des Mongols, c'est-à-dire de Karakorom et Kalmak, چین یورت اصلی که قراقرم وقلماق است; mais qu'enfin les émirs des Ouïrat, après des succès brillants, avaient enlevé au kaân cette province, qu'ils avaient soumise à leur domination. Dans un passage du *Zafer-nameh* [6], et dans un du *Matla-assaadeïn* [7], on lit : از قلماق تا اقصای روم, « depuis Kâlimak jusqu'à l'extrémité du pays de Roum (l'Asie mineure) », ce qui indique clairement que, dans les idées des écrivains de cette époque, le mot *Kalmak* ou *Kâlimak* désignait la

[1] V° partie, fol. 55 v°. — [2] *Habib assiiar*. t. III, fol. 24 v° — [3] *Matla-assaadeïn*, t. I. (De mon manuscrit, fol. 177 r°.) — [4] Fol. 220 r°. — [5] Manuscr. pers. de la Bibliothèque royale de Berlin, fol. 602 v°. — [6] De mon manuscrit, fol. 392 r°. — [7] Ire partie, fol. 264 v°

contrée la plus reculée vers l'Orient. Dans les délibérations d'un conseil que tinrent les princes de la famille de Timour, après la mort de ce conquérant de l'Asie [1], on rappela les inconvénients qui pouvaient se produire si cette funeste nouvelle se répandait jusqu'au Khataï et au pays de Kâlimak. Il est clair, par le récit de l'historien, que cette dernière contrée était indiquée comme se trouvant située aux extrémités de l'Orient, non loin de la Chine. Dans une description de Kaschgar, insérée dans le *Heft-iklim*[2], on lit que les montagnes du Mongolistan, après avoir atteint la ville de Turfan, se prolongent au delà vers le pays de Kâlimak. Le même écrivain atteste que la route qui conduisait ordinairement de Khoten au Khataï, avait été abandonnée par suite de la crainte que causaient les courses et les déprédations des Kâlimaks. Cette circonstance donne à croire que la totalité, ou du moins une partie de ce peuple se trouvait placée bien à l'orient de Khoten et à portée d'intercepter la route que l'on avait prise longtemps pour se rendre à la Chine. On voit aussi, par les citations précédentes, que le nom de *Kalmak* ou *Kâlimak* n'était point, dans l'origine, appliqué aux Ouïrat; qu'il désignait non pas un peuple, mais l'ancien pays des Mongols, c'est-à-dire la province que baignent les rivières de Selinga et d'Orkhoun ; que, les Ouïrat ayant pris possession de cette contrée, on s'accoutuma à leur donner le nom du pays où ils avaient établi leur domination, et qui était célèbre dans tout l'Orient comme ayant été le berceau de la puissance de Tchinghiz-Khan. Il paraît que cette dénomination s'est conservée chez les Turcs jusque vers le commencement du XVII[e] siècle, car nous lisons, dans la relation du voyage de Jenkinson [3] : « Au delà du Catay est un autre pays nommé, en langue tartare, *Cara-Calmack*. » Or la contrée ainsi désignée ne saurait être confondue avec le pays qu'occupent les Kalmouks, et doit représenter un pays beaucoup plus oriental. Les Ouïrat étant maîtres du pays de Kalmak, on s'habitua, comme je l'ai dit, à les désigner par la même dénomination; et il paraît que, depuis cette époque, le nom originaire, celui d'*Ouïrat*, cessa d'être en usage chez les Turcs orientaux et chez les Persans. Dans un passage de l'Histoire des poëtes écrite par Devletschah [4], il est fait mention d'un pays où habitaient conjointement les Mongols et les Kâlimaks, آن دیار مسکن مغول وقلماق است. Mais déjà ce peuple, se trouvant trop à l'étroit dans le vaste domaine conquis par ses armes, s'était avancé progressivement vers des contrées plus occidentales; et là ses inclinations turbulentes, son goût pour le

[1] *Zafer-nameh*, fol. 380 r°. — [2] Man. de Bruix, fol. 562. — [3] Ap. Melchisedech Thévenot, p. 27. — [4] Man. pers. 250, fol. 67 r°.

brigandage, le mettaient souvent aux prises avec les nations voisines, même avec celles en qui des nœuds de parenté et de confraternité devaient lui faire voir des alliés naturels.

Suivant le témoignage du sultan Baber [1], de Haïder-Razi [2] de l'historien de Kaschgar [3], un souverain des Mongols, Ahmed-Khan, ayant eu de fréquents démêlés avec les Kâlimaks, et les ayant vaincus dans plusieurs batailles sanglantes, avait reçu d'eux le surnom de *Alatchi-Khan*, c'est-à-dire *le prince égorgeur*. Au rapport de Haïder-Razi [4], Awis-Khan, fils de Schir-Ali, prince des Mongols, était continuellement en guerre avec les Kâlimaks. Deux fois il fut fait prisonnier par eux. La première fois ils lui rendirent la liberté après avoir exigé de lui le serment qu'il n'exercerait plus contre eux aucune hostilité. Une autre fois, pour sortir d'esclavage, il livra à l'ennemi sa propre sœur, Mahtoum-Khanom. Suivant les traditions mongoles, Awis-Khan en vint aux mains avec les Kâlimaks soixante et une fois. Victorieux dans une seule bataille, il fut vaincu dans toutes les autres. Au rapport du même historien [5], sous le règne de Iounes-Khan, qui monta sur le trône l'an 873 de l'hégire, une nombreuse armée de Kâlimaks entra dans le Mongolistan. Iounes-Khan, leur ayant livré bataille, fut complétement défait. Les émirs mongols, pour la plupart, périrent dans l'action. Les Mongols en désordre prirent la fuite et se retirèrent sur les bords du fleuve Seïhoun et les frontières du Turkestan.

Mirkhond [6] fait observer que, pour les peuples de Kâlimak, اهالی قلماق, et du *Descht-Kaptchak*, le plus grand plaisir, le plus grand bonheur, consistait dans le pillage et les déprédations.

Abd-errazzak [7] désigne ce peuple par le nom de Mongols-Kâlimak, مغولان قلماق, et place leur habitation non loin de la Transoxiane. « Cette année, dit-il, des nouvelles venues du Ma-wara-annahar apprirent que les Mongols-Kâlimak qui font partie des infidèles de cette contrée, avaient établi leur séjour à l'extrémité de ces provinces. »

عرصه داشت از طرف ما ورا النهر رسید که مغولان قلماق که از کفار
فجّار آن دیارند در اقصای ان ممالك یورت ومقام دارند

Il paraît, par ce récit, que, à cette époque, les Kâlimaks étaient récemment fixés dans les contrées qui s'étendent au nord de la Transoxiane.

[1] Man. pers. de Leroy, n° 4, fol. 8 v°. — [2] Man. de Berlin, fol. 667 r°. — [3] *Heft-iklim*, man. de Bruix. — [4] Man. de Berlin, fol. 610 r°. — [5] *Ibid.* fol. 610 v°. — [6] V° partie, fol. 73 r°. — [7] *Matla-assaadeïn.* fol. 319 v°.

Le même historien, dans un autre passage [1], réunit ensemble le pays du Descht-Kaptchak et les limites de la contrée des Kâlimaks. Ailleurs [2] il nous apprend que des ambassadeurs étaient arrivés du pays des Kâlimaks et du Descht-Kaptchak. Plus bas [3] il nomme les ambassadeurs des Kâlimaks et les envoyés des souverains du Descht-Kaptchak ايلچيان, قلماق وقاصدان پادشاهان دشت قپچاق. Abou'lgazi [4] fait mention d'une expédition entreprise par les Kâlimaks, sur les bords de la rivière Khezil, et de leur défaite par Arup-Mohammed-Khan. Le même prince nous apprend [5] que lui-même, ayant séjourné une année entière dans le pays des Kâlimaks, avait eu occasion d'étudier la langue mongole. Quelquefois le nom de Kalmak a été appliqué à des peuples qui n'ont que peu ou point de rapports de parenté avec ce peuple. Chardin [6] nomme les *Yusbek-Kalmaky*. De *Kâlmak* ou *Kâlimak* s'est formé l'adjectif [7] قلماقى. Baber, dans ses mémoires historiques, parle d'une cuirasse *kalimaki*, جيبه قلماقى, qui, sans doute, avait été fabriquée chez les Kâlimaks. Ailleurs [8], le même prince dit : جيبه قلماقى مخمل سياه دادم « Je lui donnai une cuirasse *Kalimaki*, formée de soie et de couleur noire. »

QUATREMÈRE.

RESTITUTION *d'une lettre adressée par Lyncée de Samos à Diagoras.*

La lettre que j'ai essayé de restituer doit faire partie d'un recueil qui renfermera tous les fragments de Lyncée. Je me hâte de dire que je n'ai point traité les autres ouvrages de cet écrivain de la même manière; mais j'avais, pour en agir différemment avec la lettre à Diagoras, des motifs que je vais soumettre au lecteur. Sans me dissimuler tout ce qu'il y a d'aventureux, de conjectural et d'incertain dans ces essais de restitution, je pense néanmoins, en les supposant faits par une main prudente et exercée, qu'ils ont un côté saisissant pour l'esprit du lecteur, qu'ils évoquent en quelque sorte le passé devant lui, et que, mettant son imagination en mouvement, ils l'excitent à compléter et par-

[1] *Couronn. de Soleïman*, fol. 185 v°. — [2] Fol. 299 r°. — [3] *Ibid.* — [4] *Hist. généal. des Tatars*, p. 698 et suiv. — [5] *Ibid.* fol. 79-80. — [6] *Couronnement de Soleïman*, p. 361 et suiv. — [7] Fol. 65 v°. — [8] Fol. 147 r°.

fois à animer des plus vives couleurs un tableau que l'érudit n'aura fait seulement qu'ébaucher ou dessiner au trait. J'ajoute, en second lieu, et si cette observation rend la critique plus sévère, elle diminue aussi la témérité de mon entreprise, que je me trouvais dans les conditions les plus favorables pour restituer la lettre de Lyncée. Il nous reste, en effet, des fragments considérables de cette lettre; je crois même pouvoir affirmer que nous possédons des extraits plus ou moins longs de toutes les parties de l'ouvrage. J'avais donc à travailler sur un sujet donné, et la marche qu'il fallait suivre m'était tracée d'avance. Un autre avantage qui devait m'enhardir et qui doit aussi rassurer le lecteur, c'est que, mon sujet étant très-circonscrit, il m'était aisé de ne rien faire dire par Lyncée qui ne se fût passé antérieurement à lui ou de son temps. Or, c'est là une sécurité que ne peut pas toujours ni avoir pour soi ni inspirer aux autres, celui qui poursuit une longue *fiction*.

Je crois inutile d'exposer l'objet de la lettre; les notes dont elle est accompagnée fourniront tous les éclaircissements désirables. Quant à Lyncée lui-même, comme je me propose d'écrire sa vie en tête de ses fragments, je n'en dirai ici que ce qui me paraît indispensable pour l'intelligence de la lettre.

Lyncée naquit à Samos d'une illustre famille; il fut le frère du célèbre historien Duris, qui s'empara de l'autorité souveraine dans sa patrie. Fort jeune encore il vint à Athènes pour s'instruire à l'école de Théophraste. Là il eut pour condisciple le fameux poëte comique Ménandre, dont il devait être plus tard le rival sur la scène et le rival souvent heureux. Là il se lia aussi d'amitié avec plusieurs jeunes gens distingués comme lui par la naissance, la fortune et l'esprit. De ce nombre furent Diagoras, sans doute, et Hippolochus de Macédoine.

Cette liaison ne finit pas, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, avec le temps de leurs études; mais les jeunes amis, qui paraissent avoir eu un goût très-décidé pour la bonne chère, et qui, afin de connaître par eux-mêmes les meilleurs morceaux de chaque contrée, avaient résolu de voyager, se promirent, en partant, de se communiquer mutuellement leurs découvertes, et cet échange de lettres produisit une assez volumineuse correspondance, qui existait encore du temps d'Athénée. Nous ne possédons aujourd'hui de ces confidences gastronomiques qu'une lettre tout entière d'Hippolochus et des débris de celles de Lyncée. Malheureusement ces débris sont rares et courts, si l'on en excepte pourtant ceux de la lettre adressée à Diagoras. Nous mettrons le lecteur à même d'en juger d'un coup d'œil, en distinguant de notre supplément les fragments originaux par des guillemets.

« Je vous promis, mon cher Diagoras, en partant pour Rhodes, de faire une étude sérieuse des meilleurs comestibles que cette île produit, de les comparer à ceux d'Athènes[1], et de vous envoyer, dans un jugement équitable et sévère, le résultat de mes observations. Je remplis aujourd'hui cette promesse. Peu jaloux, vous et moi, de conquérir la gloire du héros errant de l'Odyssée, ce n'est pas pour connaître les cités et les mœurs d'un grand nombre d'hommes[2] que nous avons coutume de voyager; c'est pour observer les choses bonnes à manger, c'est pour étudier les travaux de l'industrie en ce qui touche aux délices de la table. Je dois cependant vous avouer que, dès les premiers jours de mon arrivée, je ne songeai nullement à m'acquitter de ce double soin, et maintenant, lorsque j'y pense, j'ai lieu de m'en applaudir. L'exaltation de mes idées et de mes sentiments ne m'eût pas laissé le calme nécessaire pour juger sainement. Mais ne croyez pas que la réflexion, en me rendant aujourd'hui toute l'indépendance de mon jugement, veuille ôter quelque chose à la gloire de Rhodes. Non, Diagoras; il n'y a point eu de surprise, et je puis analyser la jouissance, sans la trouver moins digne d'un homme de goût. Oh! mon ami, si vous croyez avoir vécu jusqu'ici, détrompez-vous[3] : ce n'est qu'à Rhodes que l'on vit, que l'on peut véritablement vivre. Moi, l'enfant de la fertile et voluptueuse Samos, moi qui ai longtemps habité Athènes et qui sais Archestrate par cœur, je croyais aussi mon éducation gastronomique terminée; Rhodes m'a désabusé, et chaque jour encore je fais quelque nouvelle découverte. Jamais le mot de Solon ne me parut plus vrai; et c'est surtout depuis que je suis dans cette île fortunée que, comme lui, j'éprouve

[1] L'objet de la lettre de Lyncée était bien certainement la comparaison des comestibles d'Athènes avec ceux de Rhodes. Athénée d'abord l'affirme positivement: *Λυγκεὺς δ' ὁ Σάμιος, ἐν τῇ πρὸς Διαγόραν ἐπιστολῇ, συγκρίνων τὰ Ἀθήνησι γινόμενα τῶν ἐδωδίμων πρὸς τὰ ἐν Ῥόδῳ* (III, p. 109). — « Lyncée de Samos, dans sa lettre à Diagoras, comparant ce que produit Athènes avec ce que produit Rhodes *en comestibles.* » Dans un autre endroit (VII, p. 285), il s'exprime aussi de la même manière, sauf qu'il supprime *τῶν ἐδωδίμων*, *en comestibles;* mais il faut le sous-entendre ou l'ajouter pour déterminer le sens trop vague et trop général du mot *γινομένων*. Nous pouvons le conclure, en second lieu, d'après le contenu même des fragments qui tous s'occupent uniquement du parallèle des comestibles d'Athènes et de Rhodes, à l'exception de deux où il est question des vases dans lesquels on avait coutume de servir et de boire le vin. Mais ces derniers détails figuraient sans doute dans la lettre comme accessoires se liant intimement au sujet principal. — [2] *Odyss.* Α', 3. — [3] Tous les fragments qui nous ont été conservés de cette lettre prouvent évidemment que Lyncée, dans le parallèle qu'il établissait entre Rhodes et Athènes, donnait de beaucoup la supériorité à la première.

qu'en vieillissant on apprend sans cesse[1]. Mais je m'arrête, dans la crainte de vous donner des détails que vous ne m'avez point demandés et d'oublier ceux que je vous ai promis. Je me contente d'ajouter que, lorsque vous serez ici vous-même[2], vous ne tarderez pas à prendre en pitié la prétendue bonne chère des Athéniens, et qu'en la comparant avec celle de Rhodes, vous trouverez de l'une à l'autre toute la distance qui sépare un festin de Lamia[3] du repas des Dioscures[4]. Veuillent même les dieux immortels que Rhodes ne vous fasse point perdre le souvenir de Samos[5]! Ma piété filiale pour ma bonne nourrice s'en effraie déjà. Maintenant j'arrive à mon sujet.

« Je rappellerai donc d'abord, comme dit Archestrate, les présents « de Cérès à la belle chevelure, cher Diagoras[6]; » et ce premier objet de comparaison vous fera présager le sort qui attend la ville de Minerve, dans la lutte qui va s'engager. Mais ici je vous entends me demander si j'ai déjà perdu le goût des pains que l'on vend au marché d'Athènes : car il vous paraît difficile qu'on en trouve à Rhodes de meilleurs. Non, sans doute, je ne les ai point oubliés, et j'aime encore à leur rendre justice; ils sont blancs, tendres, appétissants, ils sont dignes du rang que l'illustre gourmand[7] leur assigne dans son *Hédypathie*[8]. Mais, sa-

[1] Ap. Cic. *de Senect.* § XIV. — [2] Un fragment de la lettre nous apprendra plus bas que Diagoras devait aller joindre Lyncée à Rhodes. — [3] On sait que cette courtisane donna des festins magnifiques à son royal amant Démétrius Poliorcète. Les anciens nous ont parlé surtout de celui qu'elle lui offrit, lorsqu'il revint à Athènes, après son expédition du Péloponnèse. Ce banquet fut si splendide que Lyncée lui-même voulut en perpétuer le souvenir en le décrivant dans une lettre adressée à Hippolochus. (Plutarch. *Demetr. vit.* § XXVII, t. V, p. 47, ed. Reisk.; Athen. III, p. 101 et 128.) — [4] Tous les ans les Athéniens servaient aux Dioscures, dans le Prytanée, un repas composé de fromage, d'un gâteau, d'olives mûries sur l'arbre et de poireaux, en mémoire de l'antique manière de vivre. (Athen. IV, p. 137.) — [5] Nous verrons, d'après un fragment de la lettre, que Diagoras avait fait un voyage à Samos, et que, pendant son séjour, il avait été souvent invité à la table de Lyncée. — [6] Il paraît qu'Archestrate commençait par les différentes espèces de pain l'énumération des comestibles qu'il célébrait dans sa *Gastronomie*. Voici, en effet, le début de ce passage, dont Athénée nous a conservé un assez long fragment :

Πρῶτα μὲν οὖν δώρων μεμνήσομαι ἠϋκόμοιο
Δήμητρος, φίλε Μόσχε. . . . . . (Ap. Athen. III, p. 111).

« D'abord donc, je rappellerai les présents de Cérès à la belle chevelure, cher Moschus. » — [7] Les convives d'Athénée se plaisent, en parlant d'Archestrate, à l'appeler *ὁ τένθης*, *le friand, le gourmand.* (Cf. III, p. 112; VII, p. 286 et pass.) — [8] Le poëme d'Archestrate a été désigné par les anciens sous des noms très-divers. Les uns, comme Chrysippe, l'ont appelé *Γαστρονομία* ou *Γαστρολογία*; les autres,

chez-le bien[1], « Pendant qu'Athènes en est toujours réduite à nous prô« ner ses petits pains de l'agora, non-seulement on en sert à Rhodes, au « commencement et au milieu du repas, qui ne le cèdent en rien à ces « derniers; mais encore, lorsque la fatigue et la satiété ont déjà engourdi « l'estomac, on offre aux convives le plus charmant délassement, je veux « parler de cet excellent gâteau rôti appelé escharite. Les ingrédients « qu'on y a mêlés le rendent si agréable au goût et si tendre, et lors« qu'on le trempe dans le vin doux, il se met, en s'émiettant, si heureu« sement d'accord avec la liqueur, que, de concert avec elle, il exerce « une aimable violence et produit un effet qui tient du prodige. Car, de « même qu'on voit souvent le bon sens succéder à l'ivresse, tout de « même ici, par l'effet du plaisir, le convive rassasié recouvre l'appétit. » Mais vous allez, je le prévois, me demander encore comment, à propos de pain, je vous entretiens de gâteau. Prenez-vous-en à la nature un peu équivoque de l'escharite. L'escharite, en effet, à proprement parler, n'est pas du pain, ce n'est pas non plus un gâteau[2]: substantiel et nourrissant comme le premier, savoureux et délicat comme le second, il figurerait sans doute, à Athènes, parmi les plats du dessert; mais les Rhodiens, avec ce tact judicieux qui les guide dans l'ordonnance d'un repas, lui ont assigné sa véritable place: ils le servent après le pain ordinaire et avant les gâteaux.

« Cérès et Bacchus sont deux divinités parèdres[3]: je ne les séparerai pas non plus dans mon hommage, et, après avoir rappelé les dons de la première, je dirai les bienfaits du second. Sur ce point, vous l'avouerez, je l'espère, la supériorité de Rhodes est si incontestable qu'il n'y a pas

comme Cléarque, Δειπνολογία; ceux-ci Ὀψοποιΐα; ceux-là, comme Lyncée et Callimaque, Ἡδυπάθεια : Ὡς δὲ Λυγκεὺς καὶ Καλλίμαχος, Ἡδυπαθεία. (Athen. I, p. 4.) Mais tous ces noms ont, au fond, une signification commune. Archestrate vante les pains de l'agora dans le passage dont nous avons rapporté plus haut le commencement. — [1] C'est un fragment de la lettre; en voici le texte : Λυγκεὺς δ' ὁ Σάμιος ἐν τῇ πρὸς Διαγόραν ἐπιστολῇ συγκρίνων τὰ Ἀθήνησι γινόμενα τῶν ἐδωδίμων πρὸς τὰ ἐν Ῥόδῳ φησίν· « Ἔτι δὲ σεμνυνομένων παρ' ἐκείνοις τῶν ἀγοραίων ἄρτων, ἀρχομένου μὲν τοῦ δείπνου, καὶ μεσοῦντος, οὐδὲν λειπομένους ἐπιφέρουσιν, ἀπειρηκότων δὲ καὶ πεπληρωμένων ἡδίστην ἐπεισάγουσι διατριβήν, τὸν διάχυτον ἐσχαρίτην καλούμενον, ὃς οὕτω κέκραται τοῖς μειλίγμασι καὶ μαλακότητι, καὶ τοιαύτην ἐνθρυπτόμενος ἔχει πρὸς τὸν γλυκὺν συναυλίαν, ὥστε ὁμοῦ προσβιαζόμενος θαυμαστόν τι συντελεῖ· καθάπερ γὰρ ἀνανήφειν πολλάκις γίνεται τὸν μεθύοντα, τὸν αὐτὸν τρόπον ὑπὸ τῆς ἡδονῆς ἀναπεινῆν γίνεται τὸν ἐσθίοντα. (Athen. III, p. 109.) » — [2] Pollux définit ainsi l'escharite : Ὁ δὲ ἐσχαρίτης Ῥοδιακός, μεθόριος ἄρτου καὶ πλακοῦντος. (*Onom.* VI, 78.) « L'escharite est particulier à l'île de Rhodes; il tient le milieu entre le pain et le gâteau. » Lyncée, en rapprochant l'escharite du pain ordinaire, confirme entièrement cette définition. — [3] Pindar. *Isthm.* VII, 3; Cf. d'Arnaud *De Diis paredr.* c. XXIII.

même de comparaison possible. Qui jamais, en effet, a parlé du vin d'Athènes? Le vin de Rhodes, au contraire, est mis par les gourmets au rang des meilleurs[1]. Il n'a pas, si vous voulez, le moelleux et la suavité du vin de Lesbos, que notre illustre maître dans l'art de la bonne chère trouve sans égal et compare à l'ambroisie[2]. Peut-être même le cède-t-il aussi au vin de Thasos et de Chio; mais il est solide, généreux, d'un fumet et d'un goût agréables[3]. Il plaît surtout lorsque sa vigueur a été domptée par le temps ou adoucie par le miel. J'en ai fait l'expérience plusieurs fois, depuis que je suis ici; et, s'il faut tout vous dire, je vous confesserai même qu'en le savourant il m'est venu un doute, c'est que celui qu'on offrit au vénérable Aristote, quand il voulut désigner allégoriquement son successeur[4], eût subi la préparation dont je viens de parler. Non que je croie qu'Aristote eût jamais dû faire un choix différent (vous connaissez mes sentiments pour le vin de Lesbos et mon admiration pour Théophraste); mais, entre nous, il y a beaucoup plus loin de Théophraste à Eudème que du vin de Lesbos au vin de Rhodes ainsi préparé[5]. N'allez pas cependant vous imaginer que, par un esprit de patriotisme trop exclusif, les Rhodiens méconnaissent la bonté ou même la supériorité des vins étrangers. Ils entendent trop bien pour cela leurs intérêts; et, tout en appréciant le vin de leur cru, ils ouvrent leurs ports avec une hospitalité empressée au vin de Lesbos, au vin de Thasos, au vin de Chio, au vin de Byblos, voire même au vin de Crète et de Syracuse.

« Le vin m'amène naturellement à vous parler des vases dans lesquels on a coutume de le servir et de le boire. C'est, je l'avoue, une digression que je fais là; mais vous conviendrez du moins qu'elle se lie intimement à mon sujet; et, dans tous les cas, je n'ai pas à craindre qu'on m'accuse de dire des choses qui n'ont rien de commun avec Bacchus[6].

[1] Ælian. *Var. Hist.* XII, 31. — [2] Archestr. ap Athen. I, p. 29.

[3] Ἄλλοι τὸν οἶνον ηὐλόγουν τὸν ἐν Ῥόδῳ,
Ὡς ἡδὺν εἰς ὄσφρησιν, ἡδὺν εἰς πόσιν. (Theod. Prodr. *Am. Rhod. et Dos.* II, p. 58. Gaulm. v. 120, ed. Ph. Lebas.)

[4] C'est une allusion au récit que nous fait Aulu-Gelle (XIII, 5). — [5] Timachidas le Rhodien, dans Athénée, appelle *ὑπόχυτον*, *mélangé*, une espèce de vin connu à Rhodes, et qui se rapprochait du vin doux. Polyzélus, dans le même auteur, appelle une autre espèce de vin connu aussi des Rhodiens *αὐτίτην*, *sans mélange* (I, p. 31). Je crois qu'il s'agit simplement du vin de Rhodes préparé avec du miel ou d'autres ingrédients propres à l'adoucir, et du même vin, lorsqu'il était pur et n'avait encore subi aucune préparation. — [6] Ἀπροσδιόνυσον, qui signifie proprement, *sans rapport avec Bacchus*, se prenait figurément, chez les anciens, pour exprimer une chose *faite à contre-temps, hors de propos*. (Suid. v. οὐδέν.)

« Si jamais l'imagination grecque a paru vouloir défier l'infinie variété des œuvres de la nature, c'est surtout, vous ne l'ignorez pas, dans les formes de ces vases. Que de caprices et de fantaisies! que de créations élégantes et bizarres! Eh bien! les Rhodiens, non contents d'adopter toutes les inventions remarquables de ce genre, y ont encore ajouté les leurs. Ainsi j'ai vu figurer sur leurs tables ces coupes béotiennes dans lesquelles Bacchylide offre à boire aux Dioscures en leur adressant les vers que vous savez : « Vous ne trouverez chez moi ni une chère « somptueuse, ni de l'or, ni des tapis de pourpre; mais un cœur bien- « veillant, la douce muse et du vin doux dans des coupes béotiennes[1]. » Et à côté des coupes béotiennes, j'ai vu les rhodiaques[2], dont l'usage est répandu dans toute la Grèce, et dont le nom indique suffisamment l'origine, grâce à l'abnégation généreuse de Damocrate leur inventeur, qui voulut confondre sa gloire avec celle de sa patrie. J'ai vu les vases qui ont immortalisé le potier de Corinthe, aussi variés par leur dimension que par la matière dont ils sont faits[3]; et, à côté du fidèle enfant de Thériclès, comme dit Théopompe le comique[4], j'ai vu les hédypotides et le thériciéen-bombylius. Les hédypotides, qui par leur nom rappellent l'usage le plus agréable que l'on puisse faire d'un vase à boire[5], ne sont réellement que des vases thériciéens. Mais vous allez voir que Rhodes ne poursuit pas seulement Athènes de sa rivalité dans les choses qui se mangent. Vous n'auriez jamais supposé, sans doute, une intention hostile sous les hédypotides; il y en a une pourtant, et les Rhodiens n'en font pas mystère. S'ils ont jeté dans le commerce, vous disent-ils, ces nouveaux vases thériciéens[6], « c'est pour les opposer

[1] Οὐ βοῶν πάρεστι σώματ' οὔτε χρυσὸς,
Οὔτε πορφύρεοι τάπητες, ἀλλὰ θυμὸς εὐμενὴς,
Μοῦσά τε γλυκεῖα καὶ Βοιωτίοισιν
Ἐν σκύφοισιν οἶνος ἡδύς. (Ap. Athen. XI, p. 500.)

[2] Les rhodiaques furent les coupes les plus estimées dans l'antiquité, après les béotiennes; leur inventeur était Damocrate. Διήνεγκαν δὲ μετὰ τοὺς Βοιωτίους (σκύφους) οἱ Ῥοδιακοὶ λεγόμενοι, Δαμοκράτους δημιουργήσαντος. (Athen. l. c.) — [3] Le vase théricléen tirait son nom de Thériclès, potier de Corinthe, qui l'avait inventé. Il était de forme évasée, assez profond, ayant deux petites anses comme la cylix. (Id. *ibid.* p. 470.) Il y en avait de toutes les grandeurs, et la matière dont on les faisait n'était pas moins variée : on y employait la terre, les métaux et le bois. Nous voyons dans Théophraste que le bois dont on se servait ordinairement était le plus compacte et le plus dur qu'on pouvait trouver, tel que le cœur du chêne, le térébinthe et l'ébène. (*Hist. plant.* v, 3, 2.) — [4] Ap. Athen. XI, p. 470. — [5] Ce nom leur venait de ce qu'on s'en servait principalement pour *boire* du vin *doux*. — [6] Athénée ne cite pas ici textuellement les paroles de Lyncée; mais, s'il abrége un peu, on voit qu'il a dû se tenir fort près de l'original, même pour les expressions. Ἡδυποτίδες· ταύτας

« aux théricléens de l'Attique[1]. Ceux, en effet, auxquels les Athéniens « donnent la forme des hédypotides, sont d'airain, et ne semblent, à « cause de leur poids, destinés que pour les riches; tandis que les théri- « cléens de Rhodes ont mis, par leur légèreté, le luxe de ces vases élé- « gants à la portée même du pauvre. » Quant au théricléen-bombylius[2], il offre le caractère de sa double origine, et peut passer tout à la fois pour une invention et un perfectionnement. C'est le théricléen ordinaire qui a fait au bombylius l'emprunt de ce cou long et étroit que vous lui connaissez, et d'où la liqueur s'échappe en bourdonnant comme celle du lagyne[3]; du lagyne qui, en ce moment, me rappelle des jours trop vite écoulés. Oui, je me souviens en prononçant ce nom[4] : « Qu'à l'é- « poque où vous fîtes un voyage à Samos, Diagoras, je vous vis souvent « venir chez moi pour partager ces repas où chaque convive avait à « côté de lui son lagyne qui, remplissant les fonctions d'échanson [5], lui « versait du vin à souhait, après lui avoir présenté la coupe. »

φησὶν ὁ Σάμιος Λυγκεὺς Ῥοδίους ἀντιδημιουργήσασθαι πρὸς τὰς Ἀθήνησι θηρικλείους, Ἀθηναίων μὲν αὐτὰς τοῖς πλουσίοις, διὰ τὰ βάρη, χαλκευσαμένων τὸν ῥυθμὸν τοῦτον, Ῥοδίων δὲ, διὰ τὴν ἐλαφρότητα τῶν ποτηρίων, καὶ τοῖς πένησι τοῦ καλλωπισμοῦ τούτου μεταδιδόντων (XI, p. 469). — [1] De ce passage il faut conclure : 1° que les Athéniens fabriquaient une sorte de vases théricléens en tout semblables aux théricléens ordinaires pour le fond, mais s'en distinguant par l'élégance de la forme et l'harmonie des proportions; 2° que ces théricléens étaient ordinairement d'airain et d'un poids qui ne les mettait qu'à la portée des riches; 3° que ce fut pour répandre *le luxe de ces vases*, τοῦ καλλωπισμοῦ τούτου, même parmi les classes pauvres, que les Rhodiens conçurent l'idée de leurs hédypotides qui, plus minces, plus légers et beaucoup moins coûteux que les vases d'airain d'Athènes, en reproduisaient cependant les formes élégantes et *les proportions harmonieuses*, τὸν ῥυθμὸν τοῦτον. — [2] Y a-t-il jamais eu un théricléen-bombylius, et le vase que je fais décrire par Lyncée a-t-il réellement existé? Je le crois, me fondant sur ce passage de l'abréviateur d'Athénée : Βομβυλιός· Θηρίκλειον Ῥοδιακὸν, οὗ περὶ τῆς ἰδέας Σωκράτης φησίν· « Οἱ μὲν ἐκ φιάλης πίνοντες ὅσον θέλουσι τάχιστ' ἀπαλλαγήσονται, οἱ δὲ ἐκ βομβυλιοῦ κατὰ μικρὸν στάζοντες. » (Athen. *Epitom.* ap. Casaub. *animadv.* p. 784.) — Bombylius: théricléen de Rhodes dont Socrate caractérise la forme en disant : « Ceux qui se servent d'une phiale peuvent boire autant qu'ils veulent et avoir tout de suite fait; ceux qui se servent du bombylius ne peuvent recevoir la liqueur que lentement et goutte à goutte. » — [3] Le lagyne avait aussi un goulot long et étroit; de là les épithètes que les poëtes lui donnaient de μακροφάρυγξ, στειναύχην, *au long gosier, au col étroit.* (Voy. M. Letronne, *Observat. philol. et archéol. sur les noms des vases grecs,* p. 52.) — [4] C'est un fragment de la lettre; en voici le texte : Λυγκεὺς δ' ὁ Σάμιος ἐν τῇ πρὸς Διαγόραν ἐπιστολῇ γράφει· « Καθ' ὃν χρόνον ἐπεδήμησας ἐν Σάμῳ, Διαγόρα, πολλάκις οἶδά σε παραγινόμενον εἰς τοὺς παρ' ἐμοὶ πότους, ἐν οἷς λάγυνος κατ' ἄνδρα κείμενος οἰνοχοεῖτο πρὸς ἡδονὴν διδοὺς ἑκάστῳ ποτήριον. » (Athen. XI, p. 499.) — [5] Lyncée veut faire entendre que chaque convive buvait à sa bouteille, sans se servir de coupe; le lagyne présentait donc, en véritable échanson, la liqueur et le verre. L'idée d'échanson est renfermée dans οἰνοχοῶ.

« Quoique ma digression soit déjà un peu longue, je ne puis néanmoins quitter ce sujet sans vous dire un mot d'un chef-d'œuvre qui assure à la poterie de Rhodes une incontestable prééminence sur celle d'Athènes, toute renommée qu'elle est[1], je veux parler des petits pots rhodiens. Je sais que vous avez lu l'ouvrage d'Aristote sur l'*Ivresse*[2], je sais aussi que vous connaissez par expérience la vertu de ces vases; mais je doute que vous ayez encore éprouvé toute l'efficacité de leur influence. Pour moi, du moins, je n'en avais, avant d'être ici, qu'une très-faible idée, soit que les petits pots que j'avais vus ne fussent pas véritablement de Rhodes, soit qu'ils n'eussent pas été fabriqués avec les soins minutieux qu'ils demandent. Aujourd'hui je puis l'attester, jamais les breuvages de Circé, jamais les herbes du Pont et de la Colchide, jamais les philtres des magiciennes de la Thrace ne produisirent d'effets plus surprenants que ces esprits subtils qui s'exhalent de l'argile parfumée et se communiquent à la liqueur qu'elle enferme. Je vous ai raconté les prodiges de l'escharite; les petits pots achèvent la métamorphose. Aussitôt que le maître de la maison s'aperçoit que la vue de ses convives se trouble et que leur raison commence à s'égarer, il fait signe aux échansons de verser du vin des petits pots; et soudain tous les cerveaux se dégagent, tous les esprits se rassérènent, et les idées embarrassées reprennent un libre cours.

« Voilà, vous en conviendrez, une recette un peu meilleure que celle du comique Amphis, qui ne connaît rien de plus efficace pour dégriser qu'un chagrin subit. « La vertu même des choux, dit-il, n'est auprès de ce moyen qu'une plaisanterie[3]. »

Mais il est temps de revenir au parallèle que nous avons interrompu. Depuis que les Grecs du continent, et principalement ceux des îles, ont eu le bon esprit de renoncer à la simplicité par trop frugale de leur premier genre de vie, c'est parmi les poissons qu'ils ont coutume de chercher leurs mets les plus exquis[4]. Mais les Rhodiens se distinguent

[1] Athénée nous apprend que la poterie d'Athènes était recherchée (I, p. 28). — [2] Tout ce que Lyncée dit des petits pots rhodiens est confirmé par deux fragments du livre qu'Aristote avait écrit sur l'*Ivresse*. (Ap. Athen. XI, p. 464.) — [3] Ap. Athen. I, p. 34. — Les choux passaient généralement pour avoir la vertu de désenivrer. Les Égyptiens et les Sybarites, au rapport d'Athénée (*ibid.*), avaient coutume d'en manger avant de toucher aux autres mets, afin de pouvoir ensuite boire impunément. Suidas, en rappelant cet usage, nous apprend qu'il était devenu commun à tous les Grecs (v. Κράμβ.). — [4] Les anciens étaient grands amateurs de poisson, et le préféraient de beaucoup à la viande; aussi désignaient-ils un plat de poisson par le mot ὄψον, *bonne chère*, pour faire entendre que c'était là le mets par excellence. (Athen. VII, p. 276; cf. Perizon. *ad Ælian. Var. Hist.* I, 28.)

encore dans cette préférence accordée aux muets habitants de la mer : et l'on peut dire que chez eux ce n'est pas un goût, mais bien une fureur. Vous allez en juger : nul ne passe à leurs yeux pour un homme de bon ton, s'il n'admire le poisson jusqu'à l'enthousiasme ; et ils ne craignent pas de prodiguer aux mangeurs de viande les épithètes de grossiers et de gloutons[1]. Quand ils sortent de leur île, c'est aussi du poisson, et du poisson de choix qu'il faut servir à ces négociants dédaigneux, si l'on ne veut les voir manger du bout des dents[2]. Et comment en serait-il autrement? Cette Rhodes qu'il faut surnommer *aux beaux poissons*[3], en élève autour de ses rivages d'une chair si succulente et si délicate qu'aucune mer n'en offre de semblables. Je ne pourrais suffire à vous les nommer tous ; je me contenterai d'en comparer quelques espèces avec celles qui sont le plus estimées à Athènes. Ainsi[4] « aux aphyes[5] du port de Phalère « Rhodes oppose les aphyes nommées æniatides, et au chétif glaucus[6]

[1] C'est Élien qui nous apprend cette particularité piquante sur les mœurs rhodiennes (*Var. Hist.*) — [2] Dans une comédie de Diphile, un cuisinier, s'adressant à son maître, lui demande « si tous les convives sont athéniens, ou s'il se trouve parmi eux quelques négociants. — Que t'importe à toi, cuisinier ? répond le maître. — C'est que, reprend le chef, la règle essentielle à suivre dans l'art que j'exerce, c'est de connaître d'avance le palais des convives. Avez-vous, par exemple, invité des Rhodiens ? donnez-leur aussitôt à dépecer, tout bouillant encore, un énorme silure ou une lébie, etc. » (Ap. Athen. IV, p. 132.) — [3] « Rhodes, dit un des convives du banquet d'Athénée, que le *charmant* Lyncée appelle *aux beaux poissons* : Ῥόδος ἣν εὔιχθυν εἶναί φησιν ὁ ἥδιστος Λυγκεύς. » (VIII, p. 360.) — [4] C'est un fragment de la lettre ; en voici le texte : Λυγκεὺς δ' ὁ Σάμιος ἐν τῇ πρὸς Διαγόραν ἐπιστολῇ, ἐπαινῶν τὰς Ῥοδιακὰς ἀφύας κἀντιτιθεὶς πολλὰ τῶν Ἀθήνησι γινομένων πρὸς τὰ ἐν Ῥόδῳ φησί· « Ταῖς μὲν Φαληρικαῖς ἀφύαις τὰς Αἰνιάτιδας καλουμένας ἀφύας, τῷ δὲ γλαυκίσκῳ τὸν ἔλοπα καὶ τὸν ὄρφον ἀντιπαρατιθεῖσα· πρὸς δὲ τὰς Ἐλευσινιακὰς ψήττας καὶ σκόμβρους, καὶ εἴ τις ἄλλος παρ' αὐτοῖς ἰχθὺς ἐπάνω τῇ δόξῃ τοῦ Κέκροπος γέγονεν ἀντιγεννήσασα τὸν ἀλώπεκα καλούμενον. Ὁ δὲ τὴν Ἡδυπάθειαν γράψας παρακελεύεται τῷ μὴ δυναμένῳ τιμῇ κατεργάσασθαι τὴν ἐπιθυμίαν, ἀδικίᾳ κτήσασθαι τὴν ὀψοφαγίαν. » (Athen. VII, p. 285.) — [5] L'aphye est le poisson que les naturalistes appellent aujourd'hui le *gobie aphye*. (Lacép. t. II, p. 113.) Ce poisson était commun à Athènes, et formait la nourriture habituelle du pauvre. Il y en avait une espèce qui était pêchée autour de Phalère, et qu'on estimait assez. « Rejette avec mépris, dit Archestrate, toute sorte d'aphyes, excepté l'aphye d'Athènes.... Prends celui qu'on pêche dans les sinuosités du golfe charmant qu'embrasse le port sacré de Phalère. Celui qui se trouve sur les côtes de Rhodes a aussi son mérite, surtout s'il y a vu le jour. » (Ap. Athen. *l. c.*) — [6] Le glaucus est le poisson appelé *centronote glaucus* par les ichthyologistes modernes (Lacépède, t. II, p. 350) ; sa chair est grasse, ferme et de bon goût. Son nom lui vient de ce que la partie supérieure de son corps est d'un *bleu* obscur, γλαυκός.

« l'élops[1] et l'orphe[2]. Aux psettes[3] d'Éleusis et aux scombres[4], et à tout « autre poisson, les Athéniens en eussent-ils dont l'illustration remon- « terait plus haut que celle de Cécrops[5], Rhodes fait encore face en « produisant le poisson qu'elle appelle renard[6]. C'est, en effet, au sujet « du renard, que l'auteur de l'*Hédypathie* conseille à l'amateur qui ne « peut contenter son envie à prix d'argent, de recourir aux moyens « illicites pour se procurer ce morceau délicat[7]. Aussi[8] ai-je toujours été « tenté de croire que ce fut en échange d'un poisson de cette espèce « que Thésée, homme de bien, sans aucun doute, donna ce que Tlépo- « lème lui demandait[9]. »

[1] L'élops est une espèce d'esturgeon. L'élops de Rhodes était fort renommé chez les anciens. (Voy. A. Gell. VII, 16; Varr. *de Re rust.* II, 6, 2; Plin. *Hist. nat.* IX, 54.) — [2] L'orphe est une espèce de spare que les ichthyologistes modernes désignent sous le nom de *spare orphe.* (Lac. t. III, p. 75.) — [3] Psette; c'est le pleuronecte turbot, ou le pleuronecte carrelet des naturalistes. (Id. *ibid.* p. 409.) — [4] Le scombre est appelé aujourd'hui *scombre thon.* (Id. *ibid.* p. 141.) — [5] Lyncée fait allusion au proverbe en usage chez les Athéniens; pour relever la noblesse de quelqu'un, ils disaient : Κέκροπος εὐγενέστερος, *plus noble que Cécrops.* (Cf. Casaub. *animadv. in Athen.* p. 510.) — [6] Le poisson auquel les Rhodiens donnaient le nom de *renard,* et les Syracusains celui de *chien gras*, était proprement appelé γαλεός. Aujourd'hui les naturalistes le désignent sous le nom de *gade mustèle.* — [7] Après avoir cité le fragment de Lyncée que nous venons de transcrire, Athénée prend soin de nous expliquer l'allusion renfermée dans la dernière phrase : « Lyncée, dit-il, veut parler ici d'Archestrate, le gourmand qui, dans son célèbre poëme (*la Gastronomie*), s'exprime ainsi au sujet du galéos : A Rhodes, recherche le galéos surnommé *le renard,* poisson que les Syracusains appellent le *chien gras;* et dusses-tu, pour l'avoir, t'exposer à la mort, si l'on refuse de le vendre, vole-le, et subis ensuite, sans murmurer, le sort que la destinée t'a réservé. » (VII, p. 285.) — [8] C'est un fragment de la lettre; en voici le texte : « Καὶ γὰρ τὸν Θησέα, φησί, γεγονότα καλὸν, ὑπολαμβάνω, τοῦ Τληπολέμου τὸν ἰχθὺν τοῦτον αὐτῷ παρασχόντος, παρεσχηκέναι. » (Athen. VII, p. 295.) — Ce fragment devait venir, dans la lettre, immédiatement à la suite du précédent; Athénée ne laisse aucun doute à cet égard. Rappelant de nouveau l'allusion de Lyncée aux vers d'Archestrate sur le galéos, il dit : Τούτων τῶν ἐπῶν μνησθεὶς καὶ Λυγκεὺς ὁ Σάμιος ἐν τῇ πρὸς Διαγόραν ἐπιστολῇ φησι καὶ δικαίως παρακελεύεσθαι τὸν ποιητὴν τῷ μὴ δυναμένῳ τιμὴν ἀριθμῆσαι ἀδικίᾳ κτήσασθαι τὴν ἐπιθυμίαν. — « Lyncée de Samos, faisant mention de ces vers dans sa lettre à Diagoras, trouve que le poëte conseille avec raison à celui qui ne peut payer le prix de ce poisson, de s'emparer, en employant l'injustice, de l'objet de son désir. » — Puis il ajoute, comme citation textuelle : « Καὶ γὰρ τὸν Θησέα, φησί, κ. τ. λ. » — [9] Le sens de cette dernière phrase a beaucoup embarrassé les commentateurs; cependant, en examinant la liaison des idées et en pesant la valeur des mots, il n'est guère possible de lui trouver une autre signification que celle qu'on lui a donnée, à savoir que Thésée avait consenti, pour un poisson, à se prêter aux désirs impurs de Tlépolème. Que veut prouver, en effet, Lyncée? que le précepte d'Archestrate n'a rien de bien exagéré, puisque Thésée lui-même, pour obtenir un poisson dont il avait envie, n'hésita pas à faire un sacrifice qui devait coûter cher à sa pudeur.

« Toutefois, cette prédilection passionnée pour le poisson laisse encore à quelques viandes une place honorable sur la table des Rhodiens. Vous présumez bien, sans doute, qu'on en bannit sévèrement toutes celles qui pourraient offrir à la dent quelque résistance ou à l'estomac une digestion laborieuse; mais on y accueille sans défaveur ce que le gibier a de plus fin et les oiseaux domestiques de plus délicat. Je vous signalerai parmi le gibier l'attagen[1], le faisan[2], la perdrix et les cailles, et parmi les oiseaux domestiques, le canard engraissé et les poulardes du pays, lorsqu'on ne peut se procurer celles de Délos[3]. On réserve généralement les coqs pour ces sortes de combats si aimés des Grecs, et qui furent institués, comme vous savez, par le vainqueur de Salamine[4]. Les coqs de Rhodes, par l'élévation de leur taille, leur force et leur ardeur belliqueuse, ont illustré le pays qui les produit, et les Rhodiens, qui en font un objet de commerce considérable, trouvent tout à la fois gloire et profit à élever ces nobles animaux[5].

« Maintenant, vous parlerai-je des légumes, après tant de mets délicats et recherchés? Les Rhodiens, ainsi que tous les peuples qui entendent l'art de vivre, les estiment fort peu, ou, s'ils les emploient, ce n'est guère que comme accessoire. Il en est un pourtant dont ils font cas, et qui mérite une mention particulière, c'est le chou. Le chou de Rhodes, de l'espèce appelée halmyris[6], se distingue par la douceur et l'excellence de son goût. On lui compare ceux qui croissent à Cyme, à

[1] L'attagen est une espèce de francolin; cet oiseau paraît avoir été fort recherché des anciens : « *Attagenem eructas et comesto ansere gloriaris,* » disait saint Jérôme à un hypocrite qui faisait gloire de vivre simplement, et qui se rassasiait en secret de bons morceaux. (Ap. Buffon. *Hist. nat.* v. *Attagas.*) — [2] Le roi Ptolémée (Évergète II) dans le XII[e] livre de ses Commentaires, parlant des faisans qu'on élevait dans le palais d'Alexandrie, appelle cet oiseau *βρῶμα πολυτελές*, *un mets somptueux.* (Ap. Athen. XIV, p. 654.) — [3] Les poulardes de Délos furent renommées. Pline nous apprend que les Déliens commencèrent les premiers à engraisser ces oiseaux. (*Hist. nat.* X, 50.) — [4] Élien, qui a consacré à ces combats de coqs un chapitre fort curieux, nous apprend à quelle occasion les Athéniens établirent par une loi que chaque année il y aurait un jour où l'on mettrait ces oiseaux aux prises sur le théâtre. (*Var. Hist.* II, 28.) Nous faisons dire par Lyncée que Thémistocle institua ces combats; Jules l'Africain affirme, en effet, positivement que ce fut Thémistocle lui-même qui porta la loi dont il est question dans Élien. (*Cest.* c. V.) On peut consulter Périzonius sur Élien, et aussi Buffon, qui a, sur les combats de coqs, une page admirable. — [5] « Jam ex his (gallis) quidam ad bella tantum et prælia assidua nascuntur; quibus etiam patrias nobilitaverunt Rhodum ac Tanagram. » (Plin. *Hist. nat.* X, 21; cf. Colum. VIII, 2, 4.) — [6] « Eudème l'Athénien, dans son livre sur les *Légumes*, dit qu'il y a trois espèces de choux..... et que c'est le chou appelé *halmyris* qui a été jugé digne du premier rang, à cause de l'excellence de son goût. Il croît à Érétrie, à Cyme, à Rhodes, ainsi qu'à Cnide et à Éphèse. » (Ap. Athen. IX, p. 369.)

Cnide et à Éphèse. Moi, qui ne puis le comparer qu'avec mes souvenirs, je vous dirai : S'il est un chou au monde qui soit digne d'être appelé *sacré*[1], comme le croyait la piété un peu naïve de nos ancêtres, c'est le chou de Rhodes; s'il est un chou par lequel il soit permis de jurer[2] sans offenser les dieux, c'est le chou de Rhodes. Je ne dois pas oublier, à ce sujet, une observation qu'on a faite, et qui prouve le génie merveilleux du sol de cette île : on a observé que si l'on sème de la graine des choux de Rhodes à Alexandrie, qui ne produit que des choux amers, cette graine communique à la plante sa douceur native pendant toute une année, au bout duquel temps elle contracte l'amertume du terroir adoptif[3].

« Parmi les productions naturelles qui font l'âme et la solidité d'un repas, je viens de parcourir sommairement les plus remarquables, et vous avez pu voir qu'en tout Rhodes oppose à la ville de Minerve une concurrence victorieuse. Poursuivons le parallèle dans les mets qui font l'ornement de la seconde table, et, à l'exemple des convives, commençons par les gâteaux. Les gâteaux d'Athènes sont depuis longtemps en possession d'une excellente renommée[4]; et aucun d'eux n'a reçu de plus justes éloges que son célèbre amès[5]. Il fallait donc, vous l'avouerez, une audace peu commune, pour entreprendre d'éclipser une si haute illustration, et une habileté proportionnée à l'audace, pour y réussir. Rhodes a montré cette audace et cette habileté[6] : « A la gloire du fa- « meux amès elle oppose une gloire rivale, en produisant l'échinus[7] « sur la seconde table. Je ne vous en dis aujourd'hui qu'un mot; mais

[1] Les anciens prêtaient au chou une vertu divinatrice. (Athen. *ibid.* p. 370.) — [2] Ναὶ μὰ τὴν κράμβην ! *Oui, par le chou!* était un serment très-fréquent chez les Grecs. (Athen. *l. c.*) — Un fait assez digne de remarque, c'est que le chou a joui de la plus grande popularité chez les anciens comme chez les modernes. Rien ne le prouve mieux que la multitude de proverbes dans lesquels il figure. On pourrait en compter jusqu'à vingt dans dans la seule langue française.— [3] Diphile de Siphnus est garant de l'observation. (Ap. Athen. *ibid.* p. 369.) — [4] Les gâteaux d'Athènes étaient renommés; Archestrate en recommande l'usage. (Ap. Athen. III, p. 101.) — [5] L'amès était une espèce de gâteau, comme nous l'apprend Hésychius (v. Ἄμ.). Il paraît, d'après le fragment de Lyncée que nous allons citer, que l'amès d'Athènes était plus particulièrement recherché. — [6] C'est un fragment de la lettre; en voici le texte : Ἐχῖνος· Λυγκεὺς ὁ Σάμιος ἐν τῇ πρὸς Διαγόραν ἐπιστολῇ ἐκ παραλλήλου τιθεὶς τὰ κατὰ τὴν Ἀττικὴν ἐξαιρέτως γινόμενα τοῖς ἐν τῇ Ῥόδῳ, γράφει οὕτως· « Τῇ δὲ περὶ τὸν ἄμητα δόξῃ τὸν καινὸν ἀνταγωνιστὴν ἐπὶ τῆς δευτέρας εἰσάγουσα τραπέζης ἐχῖνον· ὑπὲρ οὗ νῦν μὲν ἐπὶ κεφαλαίου· παραγινομένου δὲ σοῦ, καὶ συντεθέντος κατὰ τοὺς ἐν Ῥόδῳ νόμους ἀναμασησάμενος πειράσομαι πλείω περιθεῖναι λόγον. » (Athen. XIV, p. 647.) — [7] L'échinus, selon Pollux, était un gâteau qui se faisait dans les îles, et qui ressemblait à l'amès. (*Onom.* VI, 78.)

« lorsque vous serez ici vous-même, et qu'on vous aura servi ce friand « morceau préparé à la manière de Rhodes, je tâcherai de vous parler « plus longuement sur un sujet que j'aurai eu le loisir de méditer. » Jusque-là, si vous étiez tenté de soupçonner mon enthousiasme d'exagération, souvenez-vous que je suis de Samos[1], et que, par conséquent, je dois être difficile en fait de gâteaux.

« Après les gâteaux, ce que les gourmets vantent le plus d'Athènes, ce sont les fruits[2] et le miel[3]. Je m'associe volontiers à eux pour louer le miel attique; j'accorderai même, si vous voulez, qu'il n'a point de rival, et qu'il l'emporte sur le miel de la Sicile[4], et sur celui de Rhodes[5]. J'ajouterai encore que les Rhodiens, aussi équitables que moi à cet égard, consomment beaucoup plus de miel attique que de miel indigène[6]; mais, cette concession une fois obtenue, il faudra que vous m'accordiez, à votre tour, que l'avantage appartient à Rhodes sur l'autre point. Quels sont les fruits, en effet, dont Athènes se montre le plus jalouse? Les figues d'abord[7], et ensuite les raisins[8]. Mais, je vous l'avoue[9], « les érines de « l'Attique[10] me paraissent de force à rivaliser avec les laconiques de « Rhodes[11], comme les mûres avec les figues; et je les juge en homme

[1] Les gâteaux de Samos jouissaient de la plus grande réputation. (Athen. XIV, p. 644; cf. Poll. *Onom. l. c.*) — [2] Aristophane, dans une pièce intitulée *les Saisons*, célébrait l'Attique comme produisant, en tout temps, toute sorte de fruits. (Ap. Athen. IX, p. 372; cf. XIV, p. 653.) — [3] Archestrate nous peint tout le cas que les anciens devaient faire du miel attique. (Ap. Athen. III, p. 101.) — [4] On sait que le miel du mont Hybla n'était pas moins estimé que celui du mont Hymette. (Mart. *Epigr.* XI, 42.) — [5] Le miel de Rhodes, quoique de beaucoup inférieur à celui de l'Attique et à celui de la Sicile, avait cependant aussi son mérite. (Meurs. *Rhod.* II, p. 79.) — [6] Les riches Rhodiens devaient faire venir du miel attique; ce qu'il y a du moins de certain, c'est que ce miel était fort prisé à Rhodes. (Theophr. *Charact.* V.) — [7] Antiphan. ap. Athen. III, p. 74. — [8] Les raisins d'Athènes étaient renommés, principalement l'espèce appelée *nicostratius*. — [9] C'est un fragment de la lettre; en voici le texte : Λυγκεὺς ἐν ἐπιστολαῖς σύγκρισιν ποιούμενος τῶν Ἀθήνησι γινομένων καλλίστων πρὸς τὰ Ῥοδιακά, γράφει δὲ οὕτως· « Τὰ δὲ ἐρινεὰ τοῖς Λακωνικοῖς, ὥστε συκάμινα σύκοις, δοκεῖν ἐρίζειν. Καὶ ταῦτ' οὐκ ἀπὸ δείπνου, καθάπερ ἐκεῖ, διεστραμμένης ἤδη διὰ τὴν πλησμονὴν τῆς γεύσεως, ἀλλ' ἀθίκτου τῆς ἐπιθυμίας οὔσης, πρὸ δείπνου παρατέθεικα. » (Athen. III, p. 375.) — [10] Les érines sont le fruit du figuier sauvage appelé ἐρινεός. (Hesych. v. Ἐριν.) Les Grecs employaient ce fruit pour la caprification. Voyez, sur ce procédé, employé encore aujourd'hui par les Grecs pour accélérer la maturescence des figues, Tournefort (*Mém. de l'Acad.* année 1705; p. 332). Les érines ne sont pas bonnes à manger. Cependant on donnait aussi ce nom aux figues qu'on avait mûries par la caprification; et celles-là sont bonnes à manger. Mais ces érines sont bien inférieures aux figues qui mûrissent naturellement. Lyncée ne désignait donc, comme on voit, les figues de l'Attique par le mot *érines* que pour les déprécier. — [11] Les figues laconiques avaient pris le nom de la contrée où on les cultivait

« qui s'en est fait servir, non pas, ainsi qu'il est d'usage à Athènes, « après le repas, lorsque le goût est perverti par la satiété, mais avant « d'avoir rien pris, lorsque aucun mets n'a encore émoussé l'appétit. » Quant au nicostratius, tout excellent qu'il est, je crains fort qu'il ne trouve à Rhodes son vainqueur[1]. « Au raisin appelé ainsi dans l'At- « tique, les Rhodiens opposent le raisin hipponius[2], qui croît dans leur « île, et qui, semblable à un bon serviteur, continue à montrer, au delà « du mois hécatombæon, la même humeur douce et bienveillante. »

Ces fruits, séchés au soleil et au feu, sont encore, je le sais, un des comestibles dont Athènes tire le plus de vanité. Il me semble pourtant que l'opinion générale s'est prononcée depuis longtemps en faveur des raisins secs de Rhodes[3]; et vous aurez pu en juger vous-même, puisque la plupart des villes les font venir d'ici. Mais vous m'attendez aux figues sèches, et vous allez me rappeler sans doute qu'Athènes leur est, en partie, redevable de sa gloire militaire[4]. Puis, vous me citerez et la *Détestée* de Phœnicide : « On vante d'Athènes quatre choses ; ses myrtes, son miel, ses Propylées et ses figues sèches[5]; » et le *Pilote* d'Alexis :

avec le plus de succès. Probablement les Lacédémoniens eux-mêmes transportèrent ce figuier à Rhodes, où il paraît avoir produit de fort beaux fruits. (Athen. III, p. 75.) — [1] C'est un fragment de la lettre ; en voici le texte : Λυγκεὺς δ' ἐν τῇ πρὸς Διαγόραν ἐπιστολῇ ἐπαινῶν τὸν κατὰ τὴν Ἀττικὴν γινόμενον Νικοστράτειον βότρυν, καὶ ἀντιτιθεὶς αὐτῷ τοὺς Ῥοδιακούς φησι· « Τῷ δ' ἐκεῖ καλουμένῳ βότρυϊ Νικοστρατείῳ τὸν Ἱππώνιον ἀντεκτρέφουσι βότρυν, ὃς ἀπὸ Ἑκατομβαιῶνος μηνὸς ὥσπερ ἀγαθὸς οἰκέτης διαμένει τὴν αὐτὴν ἔχων εὔνοιαν. » (Athen. XIV, p. 654.) — [2] L'hipponius paraît avoir été un raisin à gros grains, dont la peau ferme le rendait propre à se conserver longtemps. C'est à cette propriété que Lyncée fait ingénieusement allusion. — [3] Un vers d'Hermippus le comique nous montre que les raisins secs et les figues sèches de Rhodes devaient être recherchés dans toute la Grèce. (Ap. Athen. I, p. 27.) — [4] On sait qu'un jour, un des eunuques de Xercès lui ayant servi des figues sèches de l'Attique, ce prince, après avoir demandé de quel pays elles venaient, ordonna qu'on en achetât jusqu'à ce qu'il pût s'en procurer quand il voudrait, et sans les payer. Cette circonstance, toute futile qu'elle était, ne contribua pas peu, dit-on, à lui faire hâter l'expédition qu'il avait projetée contre Athènes. (Dinon. *in Persic.* ap. Athen. XIV, p. 652.) Quelques siècles plus tard, rapprochement singulier ! c'était encore la vue d'un pareil fruit qui faisait décréter la troisième guerre punique, et provoquait la destruction de Carthage. Aussi Pline, après avoir rappelé l'action et les paroles de Caton, ne peut-il s'empêcher de s'écrier : « Quid primum in eo miremur ? Curam « ingenii, an occasionem fortuitam, celeritatemque cursus, an vehementiam viri ? « Super omnia est, quo nihil equidem duco mirabilius, tantam illam urbem, et de « terrarum orbe per CXX annos æmulam unius pomi argumento eversam. » (*Hist. nat.* XV, 18.) — [5] Ce fragment de Phœnicide se compose de cinq vers : je vais le citer tout entier, parce qu'il est d'abord d'un intérêt piquant, et qu'il s'y trouve ensuite un mot que Daléchamps et Casaubon me paraissent avoir mal compris : « On vante d'Athènes quatre choses : ses myrtes, son miel, ses Propylées et ses figues sèches. A peine

« Sur le vaisseau s'embarquèrent des figues sèches, qui sont les insignes d'Athènes [1]. » J'ai loué de bon cœur le miel du mont Hymette; je ne serai pas moins juste à l'égard des figues sèches. Dans une lettre à Posidippe autrefois je disais [2] : « Parmi les tragiques, je pense qu'Euripide « ne le cède en rien à Sophocle dans l'art d'émouvoir les passions; « mais, parmi les figues sèches, je pense que celles d'Athènes l'em- « portent de beaucoup sur toutes les autres. » Aujourd'hui je n'ai pas l'intention de rétracter cet éloge, mais je m'applaudis d'avoir à le restreindre [3]. « Rhodes oppose aux chélidonies [4] les figues que l'on appelle « ici brigindarides [5], figues, il est vrai, barbares de nom, mais attiques « par le goût tout autant que celles d'Athènes. » Ainsi, l'expérience modifie nos jugements. Heureux, lorsque nous n'avons à changer de sentiment que pour reculer les bornes de notre admiration, et agrandir le cercle de nos jouissances!

« Mais je m'aperçois, mon cher Diagoras, qu'en causant avec vous j'ai insensiblement vidé mes tablettes, et épuisé toutes les observations que j'avais recueillies; je suis donc forcé de m'arrêter. Aussi bien nous

étais-je débarqué au Pirée que je n'eus rien de plus empressé que de goûter de tout cela, y compris même les Propylées. Eh bien ! je vous l'avoue, aucun de ces mets ne peut absolument être comparé à l'attagen. » (Ap. Athen. *l. c.*) — Les deux savants que j'ai nommés croient que le mot *Propylées* désigne ici une sorte de gâteaux ou autres friandises qu'on vendait *à la porte des temples*. Je pense que c'est une grave erreur, et qu'il s'agit du magnifique édifice qui servait de vestibule à la citadelle d'Athènes. Le personnage qui parle semble lui-même n'avoir laissé aucun doute sur son intention; car, après avoir dit qu'il goûta de tout, il ajoute « et même des Propylées. » Il les goûta par la vue, mais il les range fort plaisamment parmi les choses bonnes à manger. L'explication de Dalechamps et de Casaubon ferait donc disparaître tout le sel de la plaisanterie, et prêterait en outre au mot *Propylées* un sens qu'il n'a jamais eu.

[1] . . . . Εἰσέϐαινον ἰσχάδες
Τὸ παράσημον τῶν Ἀθηνῶν. . . . . (Ap. Athen. *l. c.*)

[2] Voici le texte du fragment de cette lettre à Posidippe : Λυγκεὺς δ' ἐν τῇ πρὸς τὸν κωμικὸν Ποσείδιππον ἐπισϊολῇ· « Ἐν τοῖς τραγικοῖς (φησὶ) πάθεσιν Εὐριπίδην νομίζω Σοφοκλέους οὐδὲν διαφέρειν· ἐν δὲ ταῖς ἰσχάσι τὰς Ἀτϊικὰς τῶν ἄλλων πολὺ προέχειν. » (Athen. *l. c.*) — [3] C'est un fragment de la lettre; en voici le texte : Κἀν τῇ πρὸς Διαγόραν δὲ ἐπισϊολῇ γράφει οὕτως· « Ἡδε γῆ ταῖς μὲν χελιδονίοις ἰσχάσιν ἀντιπαρατιθεῖσα τὰς Βριγινδαρίδας καλουμένας, τῷ μὲν ὀνόματι βαρϐαριζούσας, ταῖς δὲ ἡδοναῖς οὐδὲν ἧτϊον ἐκείνων ἀτϊικιζούσας. » (Athen. *l. c.*) — [4] Les chélidonies étaient une espèce de figues sèches de l'Attique; on les appelait aussi *chelidones*. (Poll. *Onom.* VI, 81.) — [5] Les brigindarides étaient une espèce de figues sèches de l'île de Rhodes. (Poll. *ibid.*)

voici arrivés à la fin du repas : c'est le moment d'offrir la dernière libation à Mercure ou à Jupiter Téléius[1], et de se séparer. Adieu.

J. P. ROSSIGNOL.

Œuvres complètes de Rutebeuf, *trouvère du* XIIIe *siècle, recueillies et mises au jour, pour la première fois, par M.* Achille Jubinal, *membre de la Société royale des antiquaires de France.* Paris, chez Édouard Pannier, rue de Seine Saint-Germain, n° 23. — 1839; 2 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Dès le XIIe siècle la langue française avait déjà produit plusieurs ouvrages remarquables, mais c'est surtout dans le siècle suivant, si mémorable à tant de titres, que nous voyons « les poëtes français cultiver toutes les muses, s'exercer dans presque toutes les espèces de compositions épiques, didactiques, lyriques, élégiaques, pastorales et satiriques ; rimer des histoires, des contes, des apologues, des complaintes, des chansons érotiques, bachiques ou morales, des lais ou romances, des jeux-partis ou controverses, des épîtres, des traités de physique et de géographie, et même enfin des codes, comme les Institutes de Justinien et la Coutume de Normandie[2], » auxquels on peut ajouter des versions de la Bible, des drames religieux, des règles d'ordres et jusqu'à des statuts de corporations.

Dans la foule de trouvères qui parurent à cette époque, il en est peu dont le nom ait été cité, de nos jours, plus fréquemment que celui de Rutebeuf, ou plutôt *Rustebués*[3]. Cependant jusqu'ici on n'en avait parlé que d'après un petit nombre de pièces qui lui étaient attribuées à tort ou à raison. M. A. Jubinal vient de nous offrir le

[1] On faisait, à la fin du repas, des libations au bon Génie. Les anciens, nous apprend Athénée, en offraient surtout à Mercure, comme présidant au sommeil; mais, par la suite, il fut d'usage de répandre la dernière libation en l'honneur de Jupiter Téléius, c'est-à-dire de Jupiter présidant à *la fin*, à *l'achèvement* des choses. (1, p. 16.) — [2] M. Daunou, *Discours sur l'État des lettres*, placé en tête du tome XVI de l'Histoire littéraire de la France, p. 152-153. — [3] L'un des jeux de mots que le

moyen d'apprécier le mérite de ce trouvère. Certes, tous les écrits de Rutebeuf ne sont pas des chefs-d'œuvre; il en est même quelques-uns dont le mérite intrinsèque est bien minime; mais, comme terme de comparaison, ils acquièrent de la valeur, et l'on doit savoir gré à l'éditeur de ne pas s'être borné à la publication d'un choix de pièces, qui ne nous eût montré le poëte que sous une seule de ses faces.

Malgré son humeur satirique, son talent d'écrivain et les bienfaits qu'il lui valut de la part du roi, des princes et des grands, Rutebeuf n'est cité par aucun de ses contemporains, amis ou ennemis, et lui-même garde un silence absolu sur les trouvères ses compagnons ou ses rivaux. Tout ce que l'on sait de sa personne se réduit à quelques mots recueillis çà et là dans ses ouvrages, d'où nous apprenons qu'il n'avait d'autre profession que celle de rimeur. Cependant on ne doit pas le confondre avec ces ménestrels ou ces jongleurs de bas étage qui chantaient ou récitaient dans les carrefours des vers composés à l'honneur des différentes classes d'artisans [1]; les poésies de Rutebeuf s'adressent aux personnages les plus illustres de la France [2] : « c'est, comme le dit M. Jubinal, Villon *baillant requeste* à monseigneur de Bourbon, Marot écrivant à François Iᵉʳ. » Il a, en effet, plus d'un trait de ressemblance avec ces deux poëtes; nous tenons de sa bouche même qu'il était paresseux [3], débauché [4], médisant [5] et joueur; grâce à ce dernier

poëte aime à faire sur son nom contient ces vers, où l'on peut remarquer déjà un exemple d'harmonie imitative :

Rudes est et rudement œuvre;
Li rudes hom fet la rude œuvre;
Se rudes est, rude est bués (*bœuf*),
Rudes est, s'a nom Rudebués.
Rustebués œvre rudement. (*Du Secrestain, etc.* I, 328-329.)

D'après les règles grammaticales du vieux français, le nom de Rutebeuf doit s'écrire *Rustebués* ou *Rutebuef*, selon qu'il est ou sujet ou régime.

[1] Voir les dits *des Changeors, des Cordoaniers, des Tisseranz, des Bochiers, des Cordiers*, dans la Lettre au directeur de *l'Artiste*, touchant le manuscrit de la bibliothèque de Berne, n° 354, par M. A. Jubinal; in-8°. Paris, 1838.

[2] J'ai fet au cors sa volenté;
J'ai fet rimes, et s'ai chanté
Sor les uns, por aus autres plère. (*La Mort Rutebeuf*, I, 36.)

[3] Je, qui n'ai pas nom d'estre main (*matin*)
Levez. . . . . . . (*La Voie de Paradis*, II, 26.)

[4] Or devendrai sobres et sages
Après le fet. (*La Complainte Rutebeuf*, I, 15.

[5] Maugré toutes les langues males
Et la Rutebeuf tout premiers,
Qui d'aus blasmer fu coustumiers.
(*La Bataille des vices contre les vertus*, II, 59.)

défaut, sa pauvreté, dont il se plaint si amèrement, n'a plus rien qui surprenne [1]. Il ne paraît pas, néanmoins, que Rutebeuf ait éprouvé le sort de Gaucelm Faidit, troubadour que les dés réduisirent à se faire jongleur, c'est-à-dire chanteur à gages. On ne sait rien sur le pays, la famille ou les études de Rutebeuf. M. Jubinal dit que, selon toute probabilité, il était Parisien; mais on pourrait tout aussi bien le croire Champenois. Cette question, au reste, n'a pas une très-grande importance, et nous nous contenterons d'ajouter aux renseignements biographiques donnés par l'éditeur, qu'il est probable que le mariage dont le poëte fait une si triste peinture [2] n'était pas le premier qu'il eût contracté [3]. Une autre de ses pièces, *la Mort Rutebeuf* (titre assez singulier), écrite d'un ton sérieux, grave, nous dirions presque résigné, porte à croire qu'à l'imitation de plusieurs de nos anciens poëtes, il alla chercher, dans le silence du cloître, le repos qu'il n'avait pu trouver dans le monde [4]. Suivant cette hypothèse, à laquelle les poëmes allégoriques et religieux écrits par Rutebeuf donnent un grand poids, la date de 1286, assignée par M. Jubinal comme celle de la mort du trouvère, devrait être regardée comme l'époque de sa retraite. Cette fin d'un rimeur qui se montre l'ennemi si acharné des ordres

[1] Li dé que li décier ont fet
M'ont de ma robe tout desfet;
Li dé m'ocient,
Li dé m'aguètent et espient,
Li dé m'assaillent et desfient! (*De la Griesche d'Yver*, I, 27.)

Ces vers si énergiques ne sont pas la seule preuve de la passion avec laquelle nos ancêtres se livraient au jeu de dés avant l'invention des cartes à jouer; on en trouve de non moins décisives dans les ordonnances du temps. Les déciers, ou « feseeurs de dez à tables et à eschiés, d'os et d'yvoire, de cor[ne] et de toute autre manière d'estoffe et de métal, » formaient une corporation distincte de celle des « boutonniers et des déciers d'archal, de cuivre et de laiton. » Voir *Règlements sur les arts et métiers de Paris*, rédigés au XIIIe siècle, et connus sous le nom du *Livre des métiers d'Étienne Boileau*..... publiés par M. J. B. Depping, dans la Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du roi et par les soins du ministre de l'instruction publique; in-4°. Paris, 1837.

[2] *Li Mariages Rutebeuf*, I, 5.

[3] Quar bien avez oï le conte
En quel manière
Je pris ma fame darrenière. (*La Complainte Rutebeuf*, I, 13.)

[4] Por cest siècle qui se départ,
M'en convient partir d'autre part;
Qui que l'envie, je le lès. (*La Mort Rutebeuf*, I, 39.)

religieux, des prélats et de la cour de Rome [1] nous a paru digne de remarque, aussi bien que ces vers de la *complainte du roi de Navarre*, dans laquelle il dit que Dieu a mis ce prince au rang des saints parce

Qu'il at toz jors estei amis
A sainte Eglise et à gent d'ordre, (I, 42.)

et les éloges qu'il donne au comte de Poitiers, pour ses brillantes qualités

Et pour ameir religions (*les ordres religieux*). (I, 50.)

Ces contrastes sont assez difficiles à expliquer; cependant Rutebeuf, dans ses attaques les plus virulentes contre les moines, se montre ami du clergé séculier [2] et ne s'écarte point du respect pour le dogme : si dans ses rimes dévotes l'on ne peut admirer l'œuvre du poëte, on y reconnaît au moins les croyances du chrétien.

Pour apprécier équitablement Rutebeuf, il faut se reporter au temps, aux circonstances, à la position dans laquelle il vécut. Florissant deux siècles avant la renaissance, ce n'est point dans les auteurs

[1] De Rome vient li max qui les vertus asome.

Rome, qui déust estre de nostre foi la fonde,
Symonie, avarice et tos max i abonde;
Cil sont plus cunchié (*souillés*) qui doivent estre monde (*purs*)
Et par malvais exemple ont honni tot le monde.

Qui argent porte à Rome, asés tost provende a;
On ne les donne mie si com Diex commenda,
On set bien dire à Rome : Si voille *impetrar, da*,
Et si non voille *dare, enda* la voie, *enda*. (*De la vie dou Monde*, I, 233-234.)

Les mots italiens de la dernière strophe rendent, selon nous, le trait tout à fait piquant.

[2] Les prélats, dit-il,

Sans avoir cureur (*le soin*) ont l'avoir,
Et li curez n'en puet avoir
S'à paine non du pain por vivre
Ne achater un petit livre
Où il puisse dire complies;
Et cil en ont pances emplies
Et bibles et sautiers glosez,
Que l'en voit cras et reposez.....
Quant chiés povre provoire (*prêtre*) vienent,
Où pou sovent la voie tienent
S'il n'i a rivière ou vingnoble,
Lors sont si cointe et sont si noble
Qu'il semble que ce soient roi;
Or covient por elz grant aroi
Dont li povres hom est en trape;

classiques de l'antiquité qu'il va chercher des modèles [1]; « ses connaissances littéraires sont puisées à des sources plus modernes; ce qui l'inspire, c'est la lecture de nos grandes épopées carlovingiennes et celle des autres œuvres romanes contemporaines [2]. » Nous ajouterons qu'il emprunte surtout aux saintes écritures; outre les fréquentes allusions qu'il y fait et les nombreuses figures qu'elles lui fournissent, son dit *de maistre Guillaume de Saint-Amour* (I, 78), belle prosopopée écrite dans ce mètre rapide, plein de force et d'énergie que le poëte consacre à ses satires, entre autres imitations de la Bible, débute par trois vers traduits de Jérémie :

Vous qui alez parmi la voie,
Arestez-vous, et chascuns voie
S'il est dolor tel com la moie[3] (*mienne*),
Dist Sainte Yglise;
Je sui sor ferme pierre assise :
La pierre esgrume et fent et brise
Et je chancèle.

« Des satires sur les grands et particulièrement sur le clergé, des exhortations à la croisade, et des odes religieuses se trouvent mêlées dans les poésies des troubadours; mais l'amour en est le thème dominant [4]. » Quant à Rutebeuf, il semble complétement étranger à ce dernier sentiment, il n'a laissé aucune de ces gracieuses compositions connues sous les titres de resveries, de saluts, de pastourelles, « ou de chansons, inspirées par la gaieté ou la galanterie et dans lesquelles les qualités caractéristiques de la poésie française se révèlent aussi distinctement que dans le meilleur vaudeville du siècle de Louis XV [5]. »

Thibaud de Navarre, le châtelain de Coucy, Quenes de Béthune, le comte de Bretagne et tant d'autres nobles poëtes pouvaient à loisir chanter leurs exploits, leurs plaisirs, leurs amours; tandis que le pauvre

S'il devoit engagier sa chape,
Si covient-il autre viande
Que l'Escripture ne commande,
S'il ne sont péu sans défaut (*traités somptueusement*),
Se li prestres de ce défaut
Il ert tenuz à mauvès homme,
S'il valoit saint Piere de Romme. (*Des Règles*, I, 193.)

[1] Il cite toutefois le portrait de l'Envie par Ovide, et en reproduit même quelques traits, II, 35. — [2] *Œuvres complètes de Rutebeuf*, préface, t. I, p. XXII. — [3] « O vos omnes, qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus. » (*Lamentationes Jeremiæ*, I. 12.) — [4] Simonde de Sismondi, *Littérature du midi de l'Europe*, I, 34. — [5] *Ibid.*

trouvère pour lequel l'art de rimer était un *gagne-pain* [1], n'avait ni le choix des sujets, ni probablement le temps de revoir et de corriger ses productions. Avant tout, c'était le goût de ses lecteurs ou plutôt de ses auditeurs qu'il devait consulter; il fallait appeler leur attention, exciter leur intérêt et surtout provoquer le rire; de là ces perpétuels jeux de mots, ces plaisanteries graveleuses, ce gros sel enfin qui, de tout temps, a joui du privilége de plaire au grand nombre. Véritable écrivain de circonstance, non-seulement ses ouvrages sont l'écho des opinions populaires, mais ils nous révèlent aussi l'état de la langue, de la littérature et des connaissances de son temps, et ce n'est pas là un de leurs moindres mérites.

L'empire du besoin, sous lequel il vécut, non moins que l'allure vive et caustique de son esprit, lui interdit la composition de ces romans de longue haleine dans lesquels ont brillé les Adenès, les Girbers de Montreuil, les Guillaume de Lorris. Des dits satiriques ou dévots, des chansons historiques ou religieuses, des complaintes appelées *planh* par les troubadours, dans lesquelles il célèbre la mémoire de ses bienfaiteurs, ou il déplore les calamités publiques, des desputoisons ou tensons, pièces en dialogue où « deux interlocuteurs défendaient tour à tour et par couplets de même mesure et en rimes semblables, leur opinion contradictoire sur diverses questions d'amour, de chevalerie, de morale [2]; une autre tenson, espèce de satire dialoguée, entre deux personnages qui s'adressent mutuellement des reproches injurieux [3]; » avec un petit nombre de fabliaux, deux légendes, quelques poésies allégoriques et un drame, voilà ce qui compose le bagage littéraire de Rutebeuf. Si l'on en excepte le *miracle de Théophile*, la vie de sainte Marie et celle de sainte Élisabeth, tous ces ouvrages ont peu d'é-

[1] « Dans la France du Nord comme dans la Provence, c'était l'état de certains hommes de savoir ces contes et de les réciter : c'était le bel esprit de quelques grands seigneurs, c'était le gagne-pain de quelques pauvres gens d'esprit. » (M. Villemain, *Cours de littérature française*, t. I, p. 294.) — Dans le début des Crieries de Paris, un trouvère du XIIIe siècle avoue que c'est le besoin qui le force à écrire :

Un nouviau dit ici nous treuve
Guillaume de Villeneuve
Puisque povretez le justise.

(*Proverbes et dictons populaires aux* XIIIe *et* XIVe *siècles*, publiés par G. A. Crapelet; grand in-8°. Paris, 1831.)

[2] *La Desputizons dou Croisié et dou Descroizié*, I, 124-134. — [3] *La Desputoison de Challot et du Barbier*, I, 212-217. Ce dernier genre de poésie prit plus tard le nom de *débat;* on peut en retrouver quelque trace dans le Catéchisme poissard.

tendue; les deux derniers même, comme l'auteur nous l'apprend, ne sont que des traductions entreprises sur la demande de quelque grand personnage.

On n'attend sans doute pas de nous l'analyse des nombreuses pièces contenues dans les deux volumes publiés par M. Jubinal; nous nous bornerons ici à jeter un coup d'œil sur celles qui nous ont paru les plus intéressantes et les plus propres à faire connaître la nature du talent et le style de l'auteur.

La muse de Rutebeuf, vive, spirituelle, moqueuse, ne sourit qu'à la satire, c'est là son véritable élément; roi, pape, prélats, ministres, chevaliers, baillis, prévôts, avocats [1], et jusqu'aux vilains, en un mot, toutes les classes de la société d'alors sont en butte à ses traits, mais c'est surtout contre les ordres religieux qu'il aiguise ses épigrammes; dans ses attaques répétées il sait changer de ton à propos et on le voit habilement

Passer du grave au doux, du plaisant [2] au sévère [3].

[1] Voir *de l'Estat du monde* (I, 218-225); *les Plaies du monde* (*ibid.* 226-231); *la Vie dou monde* (*ibid.* 232-244), etc. M. Jubinal (I, 222) signale un passage comme « le seul, dans Rutebeuf, qui soit relatif aux avocats ou aux gens qui en remplissaient l'office. » C'est une erreur : on trouve, même volume, p. 243, ce quatrain monorime contre les avocats, plus clair et non moins virulent :

Convoitise, qui fait maint avocas mentir
Et le droit bestorner et le tort consentir,
Les tient en sa prison, ne les lait repentir
Devant qu'ele lor face le feu d'infer sentir.

[2] Jacobin sont venu el monde
Vestu de robe blanche et noire :
Toute bontez en els abonde,
Ce puet quiconques voudra croire;
Se par l'abit sont net et monde,
Vous savez bien, ce est la voire (*la vérité*);
S'uns leus avoit chape roonde
Si resambleroit-il provoire (*au prêtre*).
(*La Descorde de l'Université et des Jacobins*, I, 153-154.)

[3] Ahi! prélat de sainte Yglise,
Qui por garder les cors de bise
Ne volez aler aus matines,
Mesires Giefrois de Sargines
Vous demande de là la mer;
Mès je di cil fet à blasmer
Qui riens nule plus vous demande
Fors bons vins et bone viande
Et que li poivres soit bien fors!...
C'est vostre guerre et voz effors,

Connaissant toute la puissance d'un bon mot, il accable les religieux de traits d'une ironie mordante pleine de finesse et de gaieté. On peut en juger par cette petite pièce contre les béguines (I, 186) :

En riens que Béguine die
N'entendeiz tuit se bien non;
Tot est de religion
Quanque bon trueve en sa vie :
Sa parole est prophécie;
S'ele rit, c'est compaignie;
S'el' pleure, dévocion;
S'el' dort, ele est ravie;
S'el' songe, c'est vision;
S'ele ment, non créeiz mie.

Se Béguine se marie,
S'est sa conversacions :
Ses veulz, sa prophécions
N'est pas à toute sa vie.
Cest an pleure et cest an prie,
Et cest an panrra baron (*mari*).
Or est Marthe, or est Marie;
Or se garde, or se marie;
Mais n'en dites se bien non :
Li Rois no sofferroit mie.

Le même goût, la même délicatesse se retrouve dans une autre petite pièce, intitulée *Brichemer*. Legrand d'Aussy, critique parfois trop sévère, de Rutebeuf, en a fait un juste éloge que nous aimons à consigner ici : « L'épître elle-même n'est point sans talent; on y trouvera un badinage assez léger pour son temps, de l'harmonie dans la versification, de la finesse et de la gaieté dans la raillerie, et même un mérite qu'on ne s'attend pas à y trouver : celui de la grâce et du bon ton. »

Le dit des *Béguines* et celui de *Brichemer* nous semblent, en effet, dignes de soutenir la comparaison avec ce que les troubadours ont composé de plus spirituel et de plus gracieux en ce genre.

Rutebeuf est loin d'avoir toujours la même retenue, la même délicatesse; ses productions, au contraire, sont une nouvelle preuve que les écrivains du moyen âge jouissaient d'une assez grande liberté de fait sinon de droit, et que le pouvoir royal tolérait très-patiemment la critique de ses actes; mais la hardiesse de Rutebeuf a cela de particulier, qu'il sollicitait et obtenait les dons du roi en même temps qu'il critiquait avec tant d'amertume les objets de sa prédilection.

Victime de la passion du jeu, le poëte peint avec beaucoup de naturel, de force et de vérité, les sentiments opposés qui agitent les joueurs.

C'est vostre diex, c'est vostre biens :
Vostre père i tret le fiens,
Rustebués dist, qui riens ne çoile,
Qu'assez aurez d'un pou de toile
Se les pances ne sont trop grasses.

(*La Complainte d'Outre-Mer*, I, 95.)

J'en parle par expérience, dit-il :

Or vous dirai de lor couvaine (*coutume*),
J'en sai assez :
Sovent en ai esté lassez.
Mi-marz que li frois est passez,
Notent et chantent.
Li un et li autre se vantent
Que se dui dé ne les enchantent
Il auront robe.
Espérance les sert de lobe (*les repaît d'illusions*).
Et la griesche[1] les desrobe :
La borse est vuide ;
Li geus (*jeu*) fet ce que l'en ne cuide :
Qui que tisse chascuns desvide ;
Li penssers chiet ;
Nul bel eschet ne lor eschiet.
N'en puéent mès qu'il lor meschiet,
Ainz lor en poise :
Qui qu'ait l'argent, Diex a la noise[2] (*reproche*).
(*La Griesche d'esté*, I, 32.)

C'est surtout en parlant des croisades que Rutebeuf s'anime, qu'il s'élève, qu'il se montre véritablement poëte; son style, presque tou-

[1] Un passage du Dit du jeu de dés d'Eustache Deschamps, poëte du XIVe siècle, nous donne l'explication du mot *griesche*, que M. Jubinal avait cherchée vainement dans Rabelais, Ménage, Leduchat, etc. :

Un en y avoit qui coucha,
Et l'autre sur son coul moucha
La chandelle, dont la flamesche
Lui fist gecter à la *griesche*
XV poins.

Ainsi la *griesche* était le nom d'une sorte de jeu de dés. (*Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps*, publiées par G. A. Crapelet; grand-in-8°. Paris, 1832.)

[2] Le même Eustache Deschamps nous a retracé « la manière et contenence des joueurs qui estoient à Neelle (hôtel de Nesle), où estoient messeigneurs de Berry, de Bourgongne, et pluseurs aultres. »

Là ot reprouches et contens (*rixes*),
Desmentir, par bouche et par dens
Et jusqu'au ferir des cousteaulx.

Le poëte raconte qu'un joueur ayant fait serment de ne plus blasphémer le nom de Jésus-Christ, par une précaution qui s'allie mal aux transports de la colère, et pour assouvir sa rage sans se parjurer, maudit *saint Christophe et son fardeau*.

Ces excès de la part de personnages appelés, par leur naissance et par leur rang, à donner des exemples de politesse et de bon ton, expliquent les efforts de saint

jours malignement naïf, prend de la dignité lorsqu'il appelle au secours des défenseurs de la terre sainte[1], ou quand il déplore la perte des nobles guerriers qui ont succombé dans les champs de la Palestine.

Il est un autre genre de poésie où le talent de Rutebeuf, comme narrateur, brille de tout son éclat : c'est le fabliau, composition éminemment française, qui a fourni des sujets aux conteurs, aux fabulistes, aux poëtes dramatiques des âges suivants[2]. *Le frère Denise* (I, 260-272), *le Testament de l'âne* (*ib.* 273-279), *la Dame qui fist les trois tours entour le moastier* (*ib.* 295-301), *le Secrestain* (*ib.* 302-329), sont déjà connus; c'est à ces petites compositions aussi bien qu'à ses complaintes et à sa *Disputoison dou Croizié et du Descroizié* qu'est due la réputation posthume de l'auteur. Nous sommes loin de contester le mérite de ces poëmes; il en est un cependant qui nous paraît l'emporter sur tous et par le style et par la conception : c'est *Charlot le Juif* (I, 289-294), production pleine de naturel, de verve et de gaieté. La traduction qu'en a donnée Legrand d'Aussy est tout à fait insignifiante et prouve qu'il n'a pas toujours compris le texte; nous ne pouvons résister au désir d'en donner une analyse plus fidèle.

Louis, ennemi juré des blasphémateurs, pour interdire un jeu qui produisait de tels effets. Dans un autre passage de la *Griesche d'esté*, Rutebeuf peint la satisfaction des joueurs par une comparaison que La Fontaine n'eût pas désavouée :

De dez prendre et de dez jus metre,
Ez-vous la joie :
N'i a si nu qui ne s'esjoie;
Plus sont seignor que ras sus moie (*rats sur meule de grains*). P. 34.

[1] Chevalier, que faites-vos ci?
Cuens de Blois, sire de Couci,
Cuens de Saint-Pol, fiz au boen Hue,
Bien aveiz avant les cors ci.
Conment querreiz à Dieu merci
Se la mors en voz liz voz tue?
Vos véeiz la terre absolue (*la terre sainte*)
Qui à vos tens nos ert tolue,
Dont j'ai le cuer triste et marri.
La mors ne fait nule attendue,
Ainz fiert à massue estandue :
Tost fait nuit de jour esclarci.
(*Complainte du comte de Nevers*, I, 61-62.)

[2] Un des fabliaux de Rutebeuf, que, dans l'analyse qu'il en a donnée, Legrand d'Aussy a intitulé par euphémisme *l'Indigestion du vilain*, a fourni à N. de La Vigne le sujet de la *Farce du Meunier de qui le diable emporte l'âme en enfer*, et jouée publiquement en la ville de Seurre en Bourgogne, l'an 1496. Voyez *Poésies des* XV[e] *et* XVI[e] *siècles*, publiées d'après des éditions gothiques et des manuscrits. Paris, librairie de Silvestre, 1830-1832; in-8° goth.

Après avoir consacré quelques vers à venger les ménestrels des avanies que leur faisaient essuyer les écuyers et les domestiques des grands seigneurs, le poëte raconte ainsi la prise d'un lièvre :

Cil Guillaumes...........
........chassoit l'autre jour
Un lièvre qui ert à séjour :
Mult durement se desrouta.
Li lièvres, qui les chiens douta,
Asseiz foï et longuement,
Et cil le chassa durement;
Asseiz corut, asseiz ala,
Asseiz guenchi et sà et là;
Mais en la fin, vous di-ge bien
Qu'à force le prirent li chien :
Pris fu sire Coars li lièvres.

Ce passage ne rappelle-t-il pas notre inimitable La Fontaine? Déjà si remarquable sous le rapport littéraire, ce fabliau contient des détails curieux sur les mœurs du vieux temps; il nous apprend que les nouveaux mariés pouvaient charger les ménestrels d'une espèce de mandat sur les parents qui avaient assisté à leurs noces, et qui payaient ainsi quelquefois les violons : cet usage s'appelait *donner maître*.

La bonne gent s'est départie;
Chascuns s'en va vers sa partie :
Li ménestreil trestuit huzei (*tout bottés*)
S'en vinrent droit à l'espouzei;
N'uns n'i fu de parleir laniers (*lent, paresseux*).
« *Doneiz-noz maîtres* ou deniers, »
Font-il, « qu'il est drois et raison;
S'ira chascuns en sa maison.... »
Chascuns ot maître, nès (*jusqu'à*) Challoz,
Qui n'estoit pas mult biauz valloz;
Challoz ot à maître celui
Qui li lièvres fist tel anui.
Ces lettres li furent escrites,
Bien saellées et bien dites.

Il paraît que le pauvre Charlot n'avait pas été adressé à un *maître* qui se piquât d'une grande générosité; on croit l'entendre soupirer à la réception du message :

« Challot, Challot, biauz dolz amis,
Vos estes ci à moi tramis (*dit-il*)
Des noces mon couzin germain;
Mais je croi bien, par saint Germain,

Que vos cuic teil choze doneir,
Que que en doie grousouneir (*murmurer*),
Qui m'a coûtei plus de cent souz. »

Ce beau présent n'est rien moins que la peau du lièvre, cause innocente de la perte du cheval.

Et Guillaumes de rechief jure :
« Charlot, se Diex me doint sa grâce,
Ne se Diex plus grant bien me face,
Tant me coûta com je te di. »
— « Hom n'en auroit pas samedi,
Fait Charlos, autant au marchié. . . . »
La pel prent que cil li tendi;
Onques grâces ne l'en rendi;
Car bien saveiz n'i ot de quoi.
Pencis le véissiez et quoi,
Pencis s'en est issus là fuer (*sorti là dehors*).

Voici comment le ménestrel se venge de l'avare :

Por li rendre la félonie
Fist en la pel la vilonie :
Vos savez bien ce que vuet dire.
Arier vint et li dist : « Biau sire,
Se ci a riens (*quelque chose*), si le preneiz. »
— « Or as-tu dit que bien seneiz (*comme un homme bien sensé*)
Oïl, foi que doi Nostre-Dame,
Je cuic c'est la coiffe ma fame,
Ou sa toaille (*serviette*) ou son chapel :
Je ne t'ai donnei que la pel. »
Lors a boutei (*plongé*) sa main dedens :
Eiz-vos l'escuier qui ot gans
Qui furent punais et puerri
Et de l'ouvrage maître Horri (*chef d'un service de propreté*).

Le poëte termine son fabliau par cette moralité :

« Rustebuez dit, bien m'en souvient :
« Qui barat (*tromperie*) quiert, baraz li vient. »

Ce trait de Guillaume, qui veut persuader au ménestrel que la peau du lièvre est un cadeau de plus de cent sous parce qu'il a perdu à sa poursuite un cheval de ce prix, ne déparerait pas l'*Avare* de Molière. On doit aussi tenir compte à l'auteur de l'habileté avec laquelle il évite l'écueil d'un pareil sujet. C'est surtout en parcourant les œuvres de Rutebeuf qu'on sent toute la justesse de ce jugement d'un grand critique :

« Cependant, ce n'est guère qu'à l'époque de saint Louis que les monuments de l'esprit français deviennent autre chose que de vieilles médailles, sans intérêt pour le goût. C'est vers ce temps que la langue se dérouille, qu'elle se démêle tout à fait de l'idiome provençal sans tomber dans cette dureté anglo-normande des premiers poëtes qui avaient écrit en langue française..... Elle commence à prendre son caractère de langue française, sans garder toute l'aspérité d'une langue du nord. Le règne de saint Louis est une date mémorable dans l'histoire de notre génie national[1]. »

Les poésies historiques, religieuses et allégoriques de Rutebeuf, et surtout son *miracle de Théophile*, pièce qui remonte au berceau de notre littérature dramatique, feront le sujet d'un second article, dans lequel nous examinerons aussi les formes métriques adoptées par l'auteur, et les notes et additions considérables que M. Jubinal a jointes à sa publication.

P. CHABAILLE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

RAPPORT *du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur les travaux des commissions de cette Académie pendant le second semestre de l'année* 1838; *lu le* 4 *janvier* 1839.

Messieurs, les derniers rapports de M. Silvestre de Sacy et celui que vous avez entendu le 29 juin 1838 annonçaient la publication prochaine d'une table alphabétique des matières traitées dans les tomes XLV à L des Mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce complément d'une collection si justement célèbre était depuis longtemps attendu; aussi votre commission des travaux littéraires s'est-elle empressée de prendre connaissance d'une table manuscrite de six volumes, qui lui aurait été cédée à un prix modéré. Mais l'examen attentif qu'elle en a fait l'a convaincue qu'il y restait trop d'omissions et d'inexactitudes pour qu'il fût

[1] M. Villemain, *Cours de littérature française*, I, 273-274.

possible de vous en proposer en ce moment l'acquisition et l'impression. La commission espère qu'il lui sera permis de reproduire un jour ce projet.

Votre nouveau recueil, Messieurs, manque encore du tome XI, qui doit contenir la table des dix précédents, tous entièrement publiés de 1815 à 1833. Cette table, rédigée avec un très-grand soin par M. Longueville, est plus d'à moitié imprimée. On a les 160 premières pages en bonnes feuilles, les 64 suivantes en épreuves, et la copie d'environ 72 autres qui atteignent le dernier mot de la lettre O. Les articles P-Z, que le rédacteur n'a point encore livrés, rempliront au plus vingt feuilles : je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour que ce volume vous soit présenté dans le cours de l'année qui commence.

Conformément à votre arrêté du 13 décembre 1833, la première partie du tome XII ne pouvait paraître qu'après la seconde, et même qu'après les deux parties du tome XIII. Ces trois demi-volumes ayant été publiés, j'ai dû mettre sous presse la première partie du douzième, réservée à l'histoire de l'Académie. L'impression de 20 feuilles est achevée; plus de 12 autres sont en épreuves ou en copie, et l'année 1839 suffira pleinement à la publication de ce demi-volume; il doit continuer les récits, qui, dans le tome IX, s'arrêtent à la fin de 1830, et comprendre jusqu'en 1838 l'histoire de l'Académie, c'est-à-dire, ses délibérations, les rapports qu'elle a entendus, les inscriptions et les monuments dont elle s'est occupée, les programmes des prix qu'elle a proposés et décernés, l'analyse des mémoires qu'elle n'a pas imprimés en entier, les changements survenus dans la liste de ses membres, et des notices historiques sur la vie et les ouvrages de ceux qu'elle a perdus.

La première partie du tome XIV devant être aussi ajournée comme historique, en vertu du même arrêté, on est sur le point d'entreprendre l'impression de la seconde partie, à laquelle plusieurs Mémoires sont déjà destinés. Il en est d'autres qui, à raison de leurs dates, devraient entrer dans ce demi-volume, mais qui n'ont pas été déposés et revus dans les formes prescrites par l'article XLVIII du règlement. De là et de quelques autres circonstances résultent des difficultés d'exécution sur lesquelles je prierai l'Académie d'entendre un Rapport particulier dans l'une de ses séances de ce mois. Au moyen des délibérations par lesquelles vous régulariserez cette publication, il deviendra facile de la terminer avant le milieu de 1840.

L'Académie pourra, vers le même temps, offrir au public le tome Ier d'un nouveau recueil dont elle a conçu le projet, et qui, sous le titre de *Mémoires des savants étrangers*, doit comprendre, d'une part, des Mémoires sur les antiquités de la France, choisis par la commission chargée de l'examen de ce genre d'ouvrages; de l'autre, des dissertations sur divers sujets, lues à l'Académie et distinguées par sa commission des travaux littéraires. Aussitôt que ces deux commissions auront désigné les articles, non encore imprimés ailleurs, qu'elles destinent à cette collection nouvelle, le premier volume ou demi-volume sera mis sous presse.

Le tome XIII des Notices et extraits des manuscrits vous a été présenté et distribué, au mois de décembre dernier, avec l'annonce d'un supplément contenant la Notice d'un Atlas en langue catalane. Mais depuis, prenant en considération l'étendue de cette Notice et l'épaisseur des cartes qui l'accompagnent, la commission des travaux littéraires a jugé plus convenable de ne point la comprendre dans le tome XIII, qui a déjà près de 700 pages, et de la renvoyer au tome XIV, pour lequel on manque de matériaux. L'impression de ce nouveau tome se trouve ainsi commencée, en ce qui concerne les manuscrits occidentaux, par la Notice de l'Atlas catalan, et, pour la partie orientale, par la Notice de l'histoire manuscrite des deux sultans Schah-Rokh et Abou-saïd. Ce travail de M. Quatremère et d'autres articles promis par lui donneront

les moyens de publier une partie de ce tome XIV dès 1839, et le surplus avant la fin de 1840. Il s'agit d'un très-important recueil qui a éprouvé de trop longs retards entre les années 1831 et 1838. L'Académie doit désirer que les volumes qui suivront le treizième se fassent beaucoup moins attendre. Pour en accélérer ou plutôt en régulariser la publication, la commission propose de diviser chaque tome en deux parties, qui pourraient ne point paraître ensemble; soit que l'on continuât de distinguer deux séries, la première pour les manuscrits orientaux, et la seconde pour ceux qui appartiennent à d'autres langues, ainsi qu'on l'a pratiqué dans les tomes VII à XIII, soit qu'on recommençât d'entremêler ces deux genres d'articles, comme on l'a fait dans les six premiers volumes de la collection.

Le XIXe tome de l'Histoire littéraire de la France a paru le 3 août 1838, composé des articles que les Rapports de M. de Sacy avaient annoncés. On a commencé l'impression du volume suivant, qui doit correspondre aux quinze dernières années du XIIIe siècle. Le nombre des notices préparées est d'environ soixante[1], dont quelques-unes ont été déjà désignées à l'Académie comme remarquables par leur étendue ou leur importance; par exemple, celles qui concernent l'abbé de Saint-Denis, Mathieu de Vendôme; l'architecte Robert de Luzarches, Michel Scott, Guillaume de Morbeka, Roger Bacon. Nous devons joindre aujourd'hui à ces articles ceux de Jacques de Cessoles et du jurisconsulte Philippe de Beaumanoir, qui ont été lus à l'Académie par M. Lajard. Le travail de M. Éméric-David sur les troubadours de la même époque est fort avancé; il est terminé même à l'égard de ceux de ces poëtes qui se sont exercés dans le genre lyrique, et l'auteur s'occupe des romanciers. L'un des académiciens dont vous déplorez, Messieurs, la perte récente, M. Amaury Duval, poursuivait le cours de ses recherches et de ses observations sur les trouvères antérieurs à l'an 1300. Les matériaux qu'il a dû laisser et ceux qu'ont disposés les autres membres de la commission rempliront une grande partie de ce tome XX, dont on a, dès maintenant, plusieurs feuilles en épreuves. Il paraîtra, conformément à une décision de l'Académie, en 1841, peut-être à la fin de 1840.

Le corps du XXe volume des Historiens de France était imprimé en entier (776 pages in-folio) au mois de juin dernier[2]; mais la rédaction des Tables a demandé plus de temps qu'on ne croyait. Aujourd'hui tous les bulletins dont elle doit se composer sont préparés et classés; ils n'ont besoin que d'une dernière révision. De son côté, M. Naudet s'est mis en mesure de livrer bientôt à l'impression les préliminaires, en sorte qu'on doit compter sur la publication du volume avant le 1er juillet 1839. Les historiens qu'il comprend, et que M de Sacy a indiqués dans ses Rapports, sont Geoffroi de Beaulieu, Guillaume de Chartres, le confesseur de la reine Marguerite, Joinville, Guillaume de Nangis, avec les derniers chapitres de Guillaume de Puy-Laurent.

Les éditeurs des Historiens orientaux, grecs et occidentaux des croisades, ont continué de rassembler les éléments de cette grande collection. M. Reinaud, après avoir achevé l'impression des extraits de la chronique d'Abou' lfeda, s'est empressé de livrer à l'Imprimerie royale ceux d'Ibn-Alatir, en joignant le texte arabe de cet auteur à la traduction française. On possède en bonnes feuilles, en épreuves, en copie, 240 pages de ce premier volume, l'un de ceux que l'Académie publiera en 1840.

M. Hase a commencé la copie de la partie grecque du même recueil par des ex-

[1] Composées par MM. Daunou, Éméric-David, Lajard et feu M. Amaury Duval.
[2] Éditeurs, MM. Naudet et Daunou.

traits d'Anne Comnène, de Nicéphore Bryenne, de Cinnamus, de Zonaras, de Nicétas Choniate et de quelques autres écrivains des XIIe et XIIIe siècles. Les textes, revus sur les manuscrits de la Bibliothèque royale, seront accompagnés de versions latines soigneusement retouchées, et suivis de pièces inédites. Le public jouira de ce travail en 1841.

Il possédera auparavant deux volumes de la partie latine et française de cette collection : d'une part, l'ouvrage de Guillaume de Tyr, dont l'impression s'achève, et que les éditeurs, MM. Beugnot et Le Bas, promettent de publier dans le cours du trimestre actuel; de l'autre part, les Assises de Jérusalem, que l'Académie a résolu d'attacher au recueil qui concerne les croisades. Une édition complète de ce code, d'après les manuscrits collationnés de Venise, de Munich et de Paris, vient d'être mise en cours d'exécution par M. Beugnot. Il en existe, en ce moment, plus de 48 pages in-folio en épreuves ou en copie; et l'on peut prévoir que le volume entier sortira des presses royales en 1840.

On aura, vers la fin de 1839, le XXe tome des Ordonnances des rois de France. Il contiendra celles de Charles VIII, depuis le 14 mai 1488 jusqu'en avril 1498, dernier mois de ce règne. Cinq cent seize pages sont imprimées, et M. de Pastoret a fourni la copie du surplus. Il ne manque au volume que les préliminaires et les Tables.

Deux autres recueils in-folio, autrefois entrepris par Bréquigny et la Porte du Theil, sont continués par l'Académie. L'un est la Table chronologique des diplômes, dont le tome IV a été, par les soins de M. Pardessus, achevé en 1837. Les matériaux du Ve étaient préparés et les premiers articles livrés à l'impression avant le mois de juillet dernier; mais on s'est aperçu que plusieurs de ces documents avaient été mal datés dans les livres où ils sont transcrits. Des dates qu'il fallait prendre dans l'ère d'Espagne avaient été rapportées à l'ère vulgaire. La rectification de ces erreurs a exigé une révision attentive et des recherches scrupuleuses, que les vacances des bibliothèques publiques ont ralenties. On a dû donner aussi à l'indication des sources et à toutes les citations plus d'exactitude et d'uniformité que ne s'en prescrivait Bréquigny. Cependant, malgré les retards que ces nouveaux soins ont entraînés, le volume paraîtra vers le milieu de juillet 1840, ainsi que je l'annonçais dans mon Rapport du 29 juin; car, outre les 64 pages qui existent en bonnes feuilles, épreuves ou copie, à l'Imprimerie royale, une série considérable d'articles revus et classés est entre les mains de M. Teulet, l'un des coopérateurs de M. Pardessus.

L'Académie, dans sa séance du 29 avril 1835, a résolu de publier les textes mêmes des actes authentiques relatifs à l'histoire de France, et décidé que le Ier tome de cette collection, mis sous presse par Bréquigny, et non achevé, en 1791, serait réimprimé avec les intercalations et les rectifications nécessaires. Trop longtemps la commission des travaux littéraires a manqué des ressources pécuniaires que réclamait cette publication : dès qu'elle a pu espérer de les obtenir, elle a entendu des Rapports de M. Pardessus, chargé par l'Académie, dès le 18 avril 1832, d'entreprendre ce travail; et elle en a définitivement arrêté le plan. Huit premières pages viennent d'être imprimées comme *specimen :* celles qui vont bientôt les suivre contiendront tous les documents qui appartiennent au règne de Clovis, tous déjà recueillis, vérifiés et annotés par l'éditeur. Le volume entier vous sera présenté, Messieurs, dans le premier semestre de 1841 au plus tard.

Ainsi l'Académie, après avoir publié en 1838, depuis le 29 juin, trois volumes in-4°, savoir :

La deuxième partie du tome XIII de ses Mémoires,

Le tome XIII des Notices et extraits des manuscrits,
Et le tome XIX de l'Histoire littéraire de la France;

Publiera en 1839:

Le tome XI de son recueil, contenant la Table des dix précédents,
La première partie du tome XII, réservée à l'Histoire de ses travaux,
Une partie du tome XIV des Notices des manuscrits,
Le tome XX des Historiens de France,
Le tome I[er] des Historiens occidentaux des croisades,
Et le tome XX des Ordonnances;

En 1840:

La seconde partie du tome XIV des Mémoires,
Le tome I[er] des Mémoires des savants étrangers,
Une deuxième partie du tome XIV des Notices des manuscrits,
Le tome I[er] des Historiens orientaux des croisades,
Les Assises de Jérusalem, servant de second tome à la partie occidentale de cette même collection,
Et le tome V de la Table chronologique des diplômes;

En 1841:

Le tome XV des Mémoires,
Le tome XX de l'Histoire littéraire,
Les Historiens grecs des croisades,
Le tome I[er] des Textes de chartes,
Et peut-être la Table des six derniers volumes de l'ancienne Académie.

L'état actuel de tous vos travaux, Messieurs, permet d'annoncer de si nombreuses publications, de leur assigner ces divers termes, et de n'y prévoir d'obstacles que ceux qui naîtraient de l'insuffisance des fonds alloués, ou des retards du service typographique.

Je ne terminerai point ce Rapport sans y comprendre quelques publications spéciales que vous avez faites dans le cours des six derniers mois de 1838, et qui sont restées étrangères aux recueils dont j'ai fait mention. Tels sont deux Rapports destinés à diriger les recherches géographiques, historiques, archéologiques qu'il convient de continuer ou d'entreprendre dans l'Afrique septentrionale; et les rapports sur les concours aux prix d'antiquités nationales.

La commission des Inscriptions et médailles n'a reçu, durant ces six derniers mois, aucune demande nouvelle; elle avait satisfait à toutes celles qui lui étaient précédemment parvenues: il faut espérer que dans celles qui lui seront désormais adressées on se souviendra que l'Académie est instituée pour faire non-seulement les légendes, mais aussi les *dessins* des médailles; elle est appelée dans la médaille de sa propre fondation: *Academia regia Inscriptionum et* NUMISMATUM.

Il résulte de l'exposé qu'elle vient d'entendre que ses travaux ont conservé, jusqu'à la fin de 1838, toute l'activité conciliable avec leur sévère exactitude.

DAUNOU.

M. Amaury Duval, vice-président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort le 12 novembre 1838. Nous empruntons quelques détails biographiques au discours prononcé à ses funérailles par M. Jomard, président de l'Académie. « Dès l'âge de vingt ans, Pierre Amaury Duval, qui était né à Rennes en 1760, débuta par un succès devant le parlement de Bretagne. Cinq ans après, il passait du barreau à la carrière diplomatique et suivait à Naples notre ambassadeur en qualité de secrétaire; c'est là que devait se développer son goût pour la littérature et l'antiquité. En 1792, il était, à Rome, secrétaire de légation, auprès de l'infortuné Basseville, lorsque cet envoyé de la république tomba sous les coups des assassins : lui-même fut frappé, traîné dans les rues, et arraché par une sorte de miracle à la fureur populaire..... Revenu à Paris, M. Amaury Duval renonça à la diplomatie pour se livrer tout entier aux lettres. Bientôt, de concert avec Champfort et Ginguené, il créa un recueil périodique devenu célèbre sous le titre de Décade, puis de Revue philosophique. Plus tard, l'administration des sciences et des beaux-arts au ministère de l'intérieur fut confiée à M. Duval, qui la dirigea avec distinction pendant près de dix-sept ans. Trois prix remportés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui en ont ouvert les portes en 1811. M. Amaury Duval est auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques, archéologiques et littéraires, parmi lesquels nous nous contenterons de citer les Dissertations sur le théâtre des Latins, publiées par lui et par un frère justement célèbre, et surtout sa participation à l'Histoire littéraire de la France. »

La même Académie a perdu, le 20 décembre, M. Pouqueville. M. Jomard s'est encore rendu, en cette circonstance, l'interprète des regrets de la compagnie. « M. Pouqueville, a-t-il dit, eut le bonheur d'attacher son nom à l'un des grands événements du siècle, l'émancipation hellénique. Mais s'il n'avait fait que déployer un noble caractère à Janina et honorer le nom français comme représentant la nation auprès du trop fameux Ali-Tebelen, la politique seule réclamerait son nom. Il en a été autrement. Pendant sa longue captivité à Tripolitza et aux Sept-Tours, il avait appris le grec moderne. Il parcourut avec fruit l'Albanie, la Morée et d'autres provinces de la Turquie, et, à son retour de Janina, en 1817, il s'occupa de la publication du grand Voyage en Grèce, en six volumes, ouvrage qui a fait à son auteur une réputation durable. En 1824, M. Pouqueville fit paraître l'Histoire de la régénération de la Grèce, et une notice intéressante sur la mort d'Ali-Pacha. Enfin la collection de l'Académie lui doit d'importantes recherches sur le commerce et les établissements français au Levant, ouvrage qui tient également à la diplomatie et à l'histoire. »

M. Langlois, membre de l'Académie des beaux-arts, est mort le 28 décembre. M. Lebas a prononcé sur sa tombe un discours dont nous donnerons un extrait : « M. Jérôme-Martin Langlois était né à Paris, le 11 mars 1779. Son père, qui exerçait la peinture avec quelque succès, le confia aux soins du célèbre David. Il débuta dans les concours de la manière la plus brillante, et en 1809 il remporta le grand prix sur un programme dont le sujet était *Priam aux pieds d'Achille*. C'est au séjour qu'il fit à Rome, comme pensionnaire, que nous devons son tableau de Cassandre, qui lui valut une médaille d'or à l'exposition de 1817, celui d'*Ajax foudroyé*, et l'*Enlèvement de Déjanire*. De retour en France, il produisit avec un égal succès le tableau d'*Alexandre, Apelles et Campaspe*, pour lequel il obtint, en 1819, la grande médaille, un *saint Hilaire écrivant contre l'Arianisme*, qui décore aujourd'hui la cathédrale de Bordeaux, le portrait de l'évêque Belzunce, pendant la peste de Marseille, fait pour cette ville, la *Mort d'Hirneto, reine d'Épidaure*, que l'on voit au musée du Luxembourg; *Diane et Endymion*, qui lui valut, en 1822, la croix de la Légion

d'honneur; le *Mariage de la Vierge*, deux tableaux dont les sujets sont tirés de la vie de sainte Thérèse, et qu'il fit pour l'église Notre-Dame-de-Lorette; enfin deux portraits remarquables, celui du maréchal Ney, et celui de David, son illustre maître, qu'il alla trouver dans son exil. Tant d'ouvrages distingués devaient ouvrir à M. Langlois les portes de l'Académie des beaux-arts : il en fut élu membre le 7 avril dernier. L'Académie, a dit en terminant M. Lebas, n'a possédé M. Langlois que peu de jours ; elle le pleurera longtemps. »

Enfin, l'Académie des sciences morales et politiques a fait une grande perte dans la personne de M. le comte Merlin, l'un de ses plus illustres membres, mort le 25 décembre 1838. Conformément à ses dernières dispositions, aucun discours n'a été prononcé à ses funérailles. Le respect pour la volonté du défunt pouvait seul empêcher ses confrères de payer à sa mémoire le tribut de leurs profonds regrets. M. Philippe-Antoine, comte Merlin, était né à Arleux en Cambrésis, le 30 octobre 1754. Avocat et jurisconsulte déjà célèbre, même avant 1789, il parvint, comme on sait, pendant la révolution, aux fonctions les plus éminentes, et fut successivement ministre de la justice et l'un des cinq directeurs de la république. Devenu plus tard, sous l'empire, conseiller d'état et procureur général à la cour de cassation, il fit briller, dans ce poste important, qu'il occupa jusqu'en 1815, le savoir immense et l'admirable rectitude de jugement qui l'ont fait regarder comme une des lumières de la science du droit. Ce fut pendant cette période qu'il publia ces grands ouvrages de jurisprudence qui sont ses titres les plus incontestables à l'estime et à la reconnaissance publique : le Recueil alphabétique des questions de droit en 6 vol. in-4°, et le Répertoire universel et raisonné de jurisprudence, en 16 vol. in-4°. Lors de l'établissement de l'Institut, M. le comte Merlin en avait été nommé membre, et appartenait à la classe des sciences morales et politiques. A l'époque de la réorganisation de ce corps savant, en 1803, il fut placé dans la classe des belles-lettres. Depuis 1816 il avait cessé de faire partie de l'Institut; mais il reprit sa place à l'Académie des sciences morales et politiques lorsque cette classe fut rétablie en 1832.

Le 25 janvier 1839 M. Amaury Duval a été remplacé, à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, par M. Ch. Lenormant.

Le 28 janvier M. Huzard a été remplacé, à l'Académie royale des sciences, section d'économie rurale, par M. Boussingaulx.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Le livre du roy Modus et de la royne Racio; nouvelle édition conforme aux manuscrits de la Bibliothèque royale, ornée de gravures faites d'après les vignettes de ces manuscrits fidèlement reproduites, avec une préface; par Elzéar Blaze. Paris, 1839; imprimerie de Thomassin et compagnie; chez l'auteur, rue du faubourg Saint-Martin, n° 55; grand in-8° de 16 pages et CXLII feuillets, avec 44 gravures sur bois. Le livre du roy Modus est le plus ancien traité sur la chasse qui ait été composé en français. L'auteur, dont on n'a pu encore découvrir le nom, vivait au

XIVe siècle. Quatre éditions de cet ouvrage curieux ont été données, la première en 1486, la dernière en 1560; mais aucune n'est conforme au texte primitif. M. Blaze publie aujourd'hui ce texte d'après les manuscrits les plus anciens et les plus corrects de la bibliothèque du Roi. Ce volume, imprimé en caractères gothiques, n'a pas seulement le mérite d'une fort belle exécution; il nous a paru recommandable surtout comme étant la reproduction, pour la première fois fidèle, d'un monument précieux de la littérature et des usages du moyen âge.

Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles, par Amans-Alexis Monteil. XVIIe siècle. Tomes VII et VIII. Paris, imprimerie de Mme Poussin, librairie d'Eugène Renduel, 1839; VIII-503, et 581 pages in-8°. Dans ces deux volumes l'auteur a rassemblé, sous une forme qui appartient moins à l'histoire qu'au roman historique, un grand nombre de faits curieux et d'observations piquantes sur les mœurs, les usages, la vie privée des Français pendant le XVIIe siècle. M. Monteil a soin d'indiquer, dans des notes placées à la fin du tome VIII, les sources où il a puisé, et ces notes, en attestant l'érudition de l'auteur, donnent une véritable valeur historique à son consciencieux travail.

Lettres inédites de Marie Stuart, accompagnées de diverses dépêches et instructions 1558-1587); publiées par le prince Alexandre Labanoff. Paris, imprimerie de Firmin Didot frères, librairie de Merlin, 1839. In-8° de LIX-344 pages. Les pièces qui composent ce recueil sont trente-cinq lettres de Marie Stuart, son testament, l'édit d'Élisabeth qui ordonne sa mort, un rapport sur son exécution, par Thomas Andrews, prévôt du comté de Northampton, et seize mémoires ou dépêches diplomatiques relatives à l'histoire de ses dernières années. On trouve, au commencement du volume, une chronologie de l'histoire de Marie Stuart, rédigée dans le but de fixer l'époque des lettres qui n'ont point de date précise. Les pièces publiées par M. le prince Labanoff sont annoncées comme inédites, à l'exception de cinq, qui ont déjà paru dans un ouvrage rare de lord Egerton sur la vie du chancelier Thomas Egerton. La plupart sont d'un véritable intérêt pour l'histoire, encore bien mystérieuse, de la malheureuse reine d'Écosse. Celles des années 1586 et 1587, en assez grand nombre, fournissent des renseignements curieux sur les négociations tentées par les ambassadeurs français pour sauver ses jours. Enfin le rapport du prévôt chargé d'assister à l'exécution est un impartial et touchant témoignage de l'héroïsme de sa mort. Le recueil est suivi d'un répertoire général de toutes les lettres connues de Marie Stuart, imprimées ou inédites. Dans ce répertoire ne sont point comprises des lettres qui font partie d'une collection particulière de manuscrits, et que l'éditeur se propose de publier l'année prochaine dans un ouvrage plus complet qui renfermera tout ce qu'on connaît et tout ce qu'on aura pu découvrir de la correspondance de la reine Marie. On ne peut qu'applaudir à cet utile projet, pour l'exécution duquel M. le prince Labanoff réclame le concours des conservateurs de bibliothèques et d'archives publiques.

Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'académie de Besançon. Tome Ier; imprimerie de Sainte-Agathe, à Besançon; in-8° de XXXII-534 pages. Sur la proposition de M. Jouffroy, l'un de ses membres, l'académie de Besançon a décidé, dans sa séance du 8 décembre 1836, qu'elle publierait, sous le titre de *Mémoires et documents inédits* pour servir à l'histoire de la Franche-Comté « 1° un choix des mémoires inédits existant sur l'histoire de la province; 2° les nouveaux mémoires qui, à l'avenir, pourront sortir du sein de l'académie, ou résulter de ses concours, ou lui être adressés du dehors, et qu'elle

jugera mériter d'entrer dans la collection ; 3° les narrations originales et les chartes inédites qui pourront être recueillies et qui sembleront mériter de voir le jour. » Le volume que nous annonçons est le premier de cette collection. On y trouve d'abord le texte de la proposition de M. Jouffroy et de la délibération de l'académie, avec la liste des souscripteurs. Viennent ensuite les pièces historiques divisées en trois séries. La première série, consacrée aux dissertations couronnées par l'ancienne académie de Besançon, contient deux mémoires, l'un *sur l'origine des Séquanais*, par l'abbé Bergier, couronné en 1753; l'autre, *sur les antiquités romaines trouvées en Franche-Comté*, par le P. Prudent, couronné en 1773; ces deux mémoires sont accompagnés de notices biographiques sur leurs auteurs. Dans la seconde série intitulée, *Chroniques contemporaines*, on trouve : un poëme latin de Jacques Gète de Boulogne, *sur la prise et reprise d'Héricourt en* 1561, avec une traduction en regard; une narration française du même événement par Charles Mercier; ces deux documents sont suivis de notices biographiques, et de vingt pièces justificatives, des années 1560 à 1564, tirées pour la plupart des archives de la préfecture du Doubs. La troisième série, celle des chartes et diplômes inédits, renferme une liste de vingt-six chartes de communes de l'ancien comté de Bourgogne, déjà publiées, et le texte de douze chartes inédites des années 1282 à 1374, relatives aux villes et communes d'Arbois, de Montbéliard, de Blamont, de Clémont, de Granges-le-Bourg, de Frânes, de Marnay et d'Héricourt.

Histoire de Carcassone, spécialement rapportée aux temps antiques de la Cité, par H. C. Guilhe. Imprimerie de Balarac jeune, à Bordeaux, 1839; in-8°.

Mémoires de la Société royale d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise, publiés depuis sa séance publique du 30 juillet 1837 jusqu'à celle du 15 juillet 1838. 38e année. Imprimerie de Michel Fossone, à Versailles; in-8°.

De l'affranchissement des esclaves, ou de ses rapports avec la politique actuelle, pour faire suite à *Esclavage et traite;* par Agénor de Gasparin, maître des requêtes. Paris, imprimerie de Fain, librairie de Joubert, 1839; in-8° de 74 pages. (Extrait de la Bibliothèque universelle de Genève. Janvier 1839.)

Leçons de philosophie sociale (année scolaire 1837-1838) par M. A. Charma. In-8°; impr. de Pagny, à Caen; à Paris, chez Hachette.

Discours prononcé à l'ouverture du cours de philosophie de la faculté des lettres de Rennes, le 15 janvier 1839, par M. Riaux, professeur suppléant. Paris, imprimerie de A. Marteville; 24 pages in-8°. Le discours de M. Riaux est une apologie de la philosophie et de son histoire, les deux objets des leçons de l'honorable professeur. Ce discours appartient à la même école que celui de M. Vacherot, que nous avons annoncé dans notre dernier cahier. Partout un style élégant et pur est mis au service de nobles idées. Nous en citerons pour exemple le morceau remarquable où M. Riaux fait voir que, malgré les accusations de ses ennemis, la philosophie suit dans sa marche un progrès toujours croissant comme les autres parties des connaissances humaines.

Discours prononcé, le 4 janvier 1839, par M. l'abbé Flottes, à l'ouverture du cours de philosophie de la faculté des lettres de Montpellier. Montpellier, imprimerie d'Isidore Tournel, 1839; 27 pages in-8°. Ce discours a aussi pour but de repousser les attaques dirigées contre les études philosophiques. Son auteur, M. l'abbé Flottes, déjà connu par une réfutation très-solide du système de M. l'abbé de Lamennais, continue de faire paraître, dans cette première leçon, la justesse et la sagesse de

vues qui recommandent tous ses écrits. Il appartenait à un aussi respectable ecclésiastique de montrer l'alliance de la religion et de la philosophie.

La Chevalerie, ou les Histoires du moyen âge, composées de la Table Ronde, Amadis, Roland, poëmes sur les trois grandes familles de la chevalerie romanesque, par A. Creuzé de Lesser. Paris, imprimerie de Boulé, librairie de Ponce Lebas, 1839; grand in-8°, à deux colonnes, de XII et 557 pages, avec une gravure. Les trois poëmes réunis dans ce volume avaient été publiés séparément par M. Creuzé de Lesser en 1812, 1813 et 1815, et ont pris rang depuis longtemps parmi les productions les plus agréables de la poésie moderne. La Table Ronde, en vingt chants, retrace les principaux épisodes des romans de Brut, de Lancelot, de Perceval, de Tristan. Amadis, divisé aussi en vingt chants, résume les aventures d'Amadis de Gaule, de Galaor, d'Esplandian, d'Amadis de Grèce. Le poëme de Roland, qui n'a pas moins de quarante chants, n'est pas une simple imitation de l'Arioste. Le sujet, plus vaste que celui du Roland furieux, comprend toutes les traditions qui se rattachent à l'histoire du prince des paladins. Chacun de ces poëmes est précédé d'une préface indiquant les sources où l'auteur a puisé, et suivi d'une table analytique des matières et des personnages. M. de Lesser ne s'est point borné à recueillir les fictions éparses dans nos vieux poëmes, il a fait disparaître les incohérences et les contradictions qu'on y rencontre; il a comparé les dates, réuni les synchronismes et rétabli, autant qu'il était possible, l'unité d'action. Son ouvrage ne s'adresse point aux érudits, aux philologues, il n'a pas la prétention de dispenser de la lecture des ouvrages originaux, mais il a droit de plaire aux lecteurs sérieux, comme tableau fidèle des mœurs et des traditions chevaleresques. Nous ne doutons pas que les amis de la bonne littérature n'y remarquent une fable presque toujours attachante et des vers où l'on trouve souvent autant d'élégance que de facilité.

Voyage en Hollande et en Belgique, sous le rapport de l'instruction primaire, des établissements de bienfaisance et des prisons, dans les deux pays; par Ramon de la Sagra, député aux cortès d'Espagne, membre correspondant de l'Institut royal de France, etc. Paris, imprimerie de Mme Huzard, librairie d'Arthus Bertrand, 1839; 2 volumes in-8° de 366 et 362 pages.

Rapport à M. le ministre de l'instruction publique, suivi de quelques pièces inédites tirées des manuscrits de la bibliothèque de Berne; par Achille Jubinal. Paris, imprimerie de Dupont, librairie des sociétés savantes, 1838; in-8° de 96 pages. Ce rapport contient quelques détails sur les bibliothèques de Strasbourg, de Saint-Gall et de Berne. Les pièces inédites annoncées dans le titre sont au nombre de seize, tirées des manuscrits de Berne, n°s 113, 205, 217, 354, 389. La plupart sont des chansons de trouvères du XIIIe siècle, à la suite desquelles on remarque quelques pièces historiques, entre autres un rondeau touchant la paix faite à Arras en 1435, et un *ditié* de Christine de Pisan à la louange de Jeanne d'Arc.

Rapport historique sur les écoles primaires de la ville de Paris, depuis leur origine jusqu'à la loi du 28 juin 1833, précédé d'un coup d'œil sur l'état de l'instruction primaire en France avant 1789; par M. Philibert Pompée, instituteur communal et membre du comité central d'instruction primaire de Paris. Ire partie. Paris, Imprimerie royale, 1839; in-8° de VIII-215 pages. Cette première partie embrasse tout ce qui est relatif aux petites écoles de Paris jusqu'au XVIIIe siècle. Après une introduction qui résume les principaux faits concernant l'état de l'instruction primaire en France avant 1789, M. Pompée traite successivement de l'antiquité des petites écoles, et des autorités scolaires; des statuts et règlements des petites écoles; de la

juridiction des chantres; des maîtres écrivains jurés; des maîtres de pension de l'université, permissionnaires; enfin des écoles de charité. Malgré quelques erreurs de détail, ce travail a un mérite incontestable, celui de faire connaître un grand nombre de faits intéressants, et de s'appuyer presque toujours sur des documents authentiques, que l'auteur a rassemblés dans les notes et pièces justificatives placées à la fin du volume.

Observations sur l'histoire des Mongols de la Perse, traduite du persan par M. Quatremère. Imprimerie royale, janvier 1839; in-8° de 21 pages. (Extrait du Journal asiatique, 3ᵉ série.)

Mémoire sur l'organisation intérieure des écoles chinoises, par M. Bazin aîné. Imprimerie royale, 1839; in-8° de 51 pages. (Extrait du Journal asiatique.)

État général de la marine et des colonies. Janvier 1839. Imprimerie royale, 1839; in-8° de 254 pages.

SUÈDE.

Kongl. Vitterhets, Historie och Antiquitets academiens Handlingar. — Mémoires de l'Académie royale des belles-lettres, de l'histoire et des antiquités, tome XIV. Stockholm, 1838, in-8°.

Ce volume contient les mémoires suivants: Revue des anciens monuments suédois; par Jean H. Wallman. Mémoire couronné par l'Académie, et accompagné de planches qui font connaître les diverses formes et dispositions des monuments en pierres brutes, dispersés sur le sol de la Suède. Dans un second mémoire, l'auteur examine les rapports de ces monuments avec l'histoire. — Essai historique sur le développement de la législature suédoise, depuis l'avénement de Gustave Iᵉʳ jusqu'à la fin du XVIIᵉ siècle; par H. Jærta. — Sur l'inscription de Runamo; par le baron J. J. Berzelius. Suivent les inscriptions et légendes de médailles faites par l'Académie depuis 1830 jusqu'en 1833.

Aarsberaettelse out fraenstegen i fysik og kemi. — Rapport annuel sur les progrès de la physique et de la chimie, présenté (à l'Académie des sciences de Suède) par Jacq. Berzelius, secrétaire de l'Académie. Stockholm, 1836.

La minéralogie et la géologie sont comprises dans ce rapport.

Run-Laera. — Science des Runes; par Jean-G. Liljegren. Stockholm, 1832, in-8°, avec des planches.

Run-Urkunder. — Documents runiques; publiés par Jean-G. Liljegren. Stockholm, 1833, in-8°.

Dans le premier de ces ouvrages, auquel l'Académie suédoise des belles-lettres, de l'histoire et des antiquités, a décerné un prix en 1821, l'auteur fait connaître l'alphabet runique, les diverses formes qu'on a données aux runes, et l'application qu'on a faite de cette écriture aux inscriptions sépulcrales, aux monuments ecclésiastiques, aux monnaies et aux calendriers du Nord. Dans le second ouvrage, M. Liljegren rassemble plus de 2,500 inscriptions runiques, avec l'indication des lieux où elles ont été trouvées et où elles existent encore en partie.

Swea och Gœtha Hœfdinga-Minne. — Notice sur les fonctionnaires publics en chef de la Suède et de la Gothie; par André-Ant. de Stiernman, tome I, 2ᵉ édit. Stockholm, 1836, tome II, *ibid.* 1835, in-8°.

On indique pour chaque province de la Suède les hommes qui, depuis les temps où l'on a commencé à écrire l'histoire jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, ont exercé les fonctions de juges et jurisconsultes, gouverneurs, *iarls* ou comtes, baillis, commandants, capitaines, etc. en ajoutant des détails généalogiques sur leurs familles. Pour quelques provinces les renseignements commencent au XIIIe ou XIVe siècle; pour d'autres même antérieurement.

ALLEMAGNE.

Ansichten von Entstehung der menschlichen Sprache. — Considérations sur l'origine, la nature et les phénomènes de la langue humaine; par Minner. Stuttgard, 1839, in-8°.

Taberistanensis, id est, Abu Dschafori Mohammed Ben Dscherir Eltaborit Annales regum atque legatorum Dei ex codice manuscripto Berolinensi arabice edidit et in latinum transtulit L. Kosegarten. Gryphiswaldiæ, 1838, in-4°; vol. II, pars secunda.

Handwoerterbuch der philosophischen Wissenschaften. — Manuel lexique des sciences philosophiques; par Krug, tome V. Leipsick, Brockhaus, 1838, in-8°.

ÉTATS-UNIS.

Philosophical Miscellanies, etc. Mélanges philosophiques, traduits de MM. Cousin, Jouffroy et Benjamin-Constant, avec des notices critiques, par George Ripley. Boston, librairie de Hilliard, Gray et compagnie, 1838; 2 vol. in-8°, de XIV-383, et VIII-376 pages. Le premier volume de cette collection est consacré à des extraits des différents ouvrages de M. Cousin; le second à un travail du même genre sur les écrits de M. Jouffroy et de M. Benjamin-Constant. Ces extraits sont accompagnés de longues introductions sur la vie et les travaux de ces trois auteurs.

Elements of Psychology, etc. Éléments de Psychologie, ou examen critique de l'Essai sur l'entendement humain de Locke, par M. V. Cousin; traduit du français, avec une introduction et des notes, par le révérend C. S. Henry D. D. seconde édit. à l'usage des collèges. New-York, librairie de Gould et Newman, 1838; in-12, de XXXVIII et 423 pages.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1839.

Histoire *de la Géographie du nouveau continent, et des progrès de l'Astronomie nautique aux* XVe *et* XVIe *siècles, par* Alexandre de Humboldt. Tom. III à V. Paris, chez Gide; 1837-1839.

Dans les deux premiers volumes de cet ouvrage, que nous avons précédemment analysés, M. de Humboldt s'est attaché à réunir et à discuter tous les faits, toutes les notions qui ont pu influer sur la pensée de Colomb, et préparer la découverte de l'Amérique.

Dans les trois derniers volumes dont il nous reste à rendre compte, l'illustre auteur examine ce grand fait en lui-même; il trace l'histoire des cartes de l'Amérique qui ont été successivement dressées, à mesure que les connaissances géographiques se sont étendues ou affermies. Il étudie surtout avec le soin le plus curieux le caractère de Colomb et de Vespuce. Cette étude approfondie, cette discussion attentive et scrupuleuse de tous les faits qui touchent l'un ou l'autre, pourraient quelquefois paraître minutieuses, si la grandeur des personnages et des événements n'ennoblissait les moindres détails. D'ailleurs, M. de Humboldt, dont le but n'a point été de donner la biographie complète des deux navigateurs, ne s'est attaché qu'aux détails de leur vie qui tiennent à l'histoire de leur navigation. Il n'est donc presque aucun de ces détails qui n'ait son utilité et ne prenne sa place dans la science. On ne sait trop ce que l'on doit le plus admirer du zèle consciencieux qui a porté M. de Humboldt à la recherche de tant de renseignements divers, de la patience qu'il a mise à les découvrir, ou de la sa-

gacité ainsi que de l'excellente critique qu'il emploie à les établir et à les placer sous leur vrai jour.

Nous nous bornerons à exposer sommairement l'ensemble de ces recherches approfondies; heureux si nous donnons à nos lecteurs une idée de leur richesse et de leur importance scientifique.

La section deuxième, qui ouvre le troisième volume, a pour titre: *De quelques faits relatifs à Christophe Colomb et à Améric Vespuce.*

On a vu que la principale idée qui soutint Colomb dans son entreprise aventureuse fut celle de la proximité de l'Europe et de l'Asie, ou du peu de largeur que devait avoir l'Océan, entre l'Espagne et le Cathay. Non-seulement il rétrécissait l'Océan atlantique, mais il réduisait aussi les dimensions du globe même. «Le monde est peu de chose, écrivait-il à la reine Isabelle; je soutiens qu'il n'est pas si grand que ne le dit le vulgaire.» On le voit constamment s'attacher à cette idée avec une force de conviction qui le soutint dans toutes les luttes qu'il eut à subir et contre tous les obstacles qu'il eut à vaincre avant de quitter le port de Palos.

Ce trait saillant dans la vie et les opinions de Colomb révélerait à lui seul la force et la grandeur de son caractère; il prépare à l'exposition des grandes qualités aussi bien que des faiblesses du navigateur génois. M. de Humboldt ne veut point revenir sur le tableau qui a été tracé par la main habile de Washington Irving; mais il a cru pouvoir le compléter en signalant spécialement cet esprit d'observation, et les grandes vues de géographie physique que lui a révélées l'étude approfondie des écrits de Colomb. «D'après la direction de mes propres études, dit-il, j'ai dû être frappé d'un mérite qui n'a point encore été placé dans son véritable jour, et qui contraste avec le défaut de science et le désordre d'idées que ces mêmes écrits offrent assez fréquemment. Le caractère des grands hommes se compose à la fois de la puissante individualité par laquelle ils s'élèvent au-dessus de leurs contemporains, et de l'esprit général de leur siècle qu'ils représentent et sur lequel ils réagissent. Leur renom n'a rien à redouter de l'analyse à laquelle on essaie de soumettre ce qui leur donne une physionomie distincte et des traits ineffaçables..... Les facultés intellectuelles de Colomb ne méritent pas moins d'admiration que l'énergie de sa volonté.»

Barthélemy de Las-Casas dit que Vespuce était éloquent et *latin*[1],

[1] A ce propos, M. de Humboldt remarque que cette synonymie entre *latinité* et *savoir* s'est conservée dans la langue espagnole, depuis le moyen âge. Il a souvent entendu dire, dans les missions de l'Orénoque: *es Indio muy latino,* pour désigner un Indien de quelque instruction.

c'est-à-dire *savant* (*Vespucio era latino y eloquente*). Ce mot a fait croire que le navigateur florentin était beaucoup plus lettré que Christophe Colomb. M. de Humboldt observe que les relations de Vespuce n'étaient pas originairement écrites en latin ; on les a traduites du portugais et de l'italien; et si Vespuce y cite parfois un chant du Dante, ces mêmes relations, écrites dans un style emphatique et prétentieux, n'offrent aucune preuve d'un savoir supérieur à celui de Colomb. Celui-ci a l'avantage d'une extrême sagacité et d'une grande variété de connaissances. L'ardeur de son esprit l'avait jeté dans la lecture des Pères de l'Église, des Juifs arabisans, des écrits mystiques de Gerson et des géographes anciens, au moins d'après les extraits d'Isidore de Séville et la cosmographie du cardinal d'Ailly. Quant à ses études mathématiques, bien qu'il les ait commencées en Italie, probablement sous Antonio de Terzago et Stephano de Faenza, il a dû les refaire entièrement pendant son séjour à Lisbonne. Il connaissait avant Pigafetta le moyen de trouver la longitude par les différences d'ascension droite ; et il était regardé en Espagne « comme *gran teorico y mirabilmente platico*, élu par la Providence pour dévoiler d'impénétrables mystères ; » mais les explications qu'il hasarde de quelques fausses observations de la polaire, faites dans le voisinage des Açores, et son hypothèse de la figure irrégulière de la terre, qui est renflée dans une certaine partie de la zone équatoriale vers la côte de Paria, prouvent qu'il était bien faible dans les premières notions géographiques.

Ce qui caractérisait Colomb, c'est la pénétration et la finesse avec lesquelles il saisissait les phénomènes du monde extérieur. La configuration des terres, l'aspect de la végétation, les mœurs des animaux, la distribution de la chaleur, selon l'influence de la longitude, les courants marins, les variations du magnétisme terrestre, rien n'échappait à sa sagacité. Il examina minutieusement les fruits et le feuillage des plantes, des épices de l'Inde, et de la rhubarbe. Dans les conifères, il distingue les vrais pins, semblables à ceux d'Espagne, et les pins à fruit monocarpe. « Ainsi, dit M. de Humboldt, il observe les véritables pins, si élevés qu'on a peine à voir leurs cimes ; il les trouve sur la côte septentrionale de Cuba; il remarque le mélange des pins et des palmiers, près de Baracoa. Dans l'île d'Haïti, il remarque avec surprise des pins qui ne portent pas de cônes (strobiles), des arbres à feuilles acéreuses, dont le fruit ressemble à celui des oliviers de Séville. Les botanistes reconnaîtront qu'il n'est pas possible de mieux caractériser les *conifères sans cônes*, la section des conifères à *fruits solitaires* ou *simples*, le groupe des *taximées* de Richard. »

Colomb ne se borne pas à recueillir des faits isolés, il les combine, il cherche leur rapport mutuel; il s'élève quelquefois avec hardiesse à la découverte des lois générales qui régissent le monde physique. Cette tendance à généraliser des faits d'observation est d'autant plus digne d'attention, qu'avant la fin du XVe siècle on n'en trouve pas d'autre essai. A l'appui de ce jugement, M. de Humboldt traduit et cite textuellement des passages fort remarquables de Colomb.

Tel est celui-ci, tiré de la lettre du mois d'octobre 1498, datée d'Haïti: « Chaque fois que je naviguai d'Espagne aux Indes, je trouvai, dès que j'étais arrivé à cent lieues à l'ouest des Açores, un changement extraordinaire dans le ciel et les étoiles, dans la température de l'air, et dans les eaux de la mer. Ces changements, je les ai observés avec un soin particulier; je remarquai que les boussoles qui, jusque-là, variaient au nord-est, se dirigeaient un quart de vent au nord-ouest, et traversant cette bande comme une côte, je trouvais la mer tellement couverte d'une herbe qui ressemblait à de petites branches de pin chargées de fruits de pistachier, que nous pensions, à cause de l'épaisseur de l'algue, que nous étions dans un bas-fond, et que les navires viennent à toucher par manque d'eau; cependant, avant d'atteindre la bande (*raya*) que je viens d'indiquer, nous ne rencontrâmes pas une tige d'herbe. A cette même limite, la mer devint unie et calme, puisque aucun vent de quelque force ne l'agite. — Quand je vins d'Espagne à l'île de Madère (dans le troisième voyage), et de là aux Canaries, et des Canaries aux îles du Cap-Vert, je me dirigeai vers le sud jusqu'à la ligne équinoxiale. Me trouvant sous le parallèle qui passe par les Sierra Leoa (probablement *Sierra Leone*), j'eus à souffrir une si horrible chaleur que le vaisseau paraissait brûlant; mais ayant franchi vers l'ouest la bande que j'ai indiquée, on changea de climat; l'air devint tempéré, et cette fraîcheur augmenta à mesure que nous allions en avant. »

Dans ce passage, on remarque, dit M. de Humboldt, le germe de grandes vues sur la géographie physique, telles que, 1° l'influence de la longitude sur la déclinaison de l'aiguille; 2° l'inflexion qu'éprouvent les lignes isothermes en poursuivant le tracé des courbes depuis les côtes occidentales de l'Europe jusqu'aux côtes orientales d'Amérique; 3° la position du grand banc de Sargasso, dans le bassin de l'Atlantique, et les rapports qu'offre cette position avec le climat de la portion de l'atmosphère qui repose sur l'Océan; 4° la direction générale des courants des tropiques; 5° la configuration des îles, et les causes géologiques qui paraissent avoir influé sur cette configuration dans la mer des Antilles.

La découverte importante de la variation magnétique, ou plutôt

celle du changement de la variation dans l'océan Atlantique, appartient à Colomb. Les dates de cette découverte sont consignées dans son journal, et M. de Humboldt entre, à ce sujet, dans de curieux détails qui mettent le fait hors de doute.

Colomb, au retour de son premier voyage, aborda, le 4 mars 1493, à Lisbonne. La réception solennelle que lui firent les souverains eut lieu au mois d'avril; et déjà, le 4 mai, cette fameuse bulle qui fixa la *ligne de démarcation* à cent lieues à l'ouest des Açores et des îles du Cap-Vert fut signée par le pape Alexandre VI. M. de Humboldt conjecture ingénieusement que si la ligne ne fut pas tirée par les plus occidentales des Açores (Flores et Corvo), mais cent lieues à l'ouest, il en faut chercher la cause dans les idées de Colomb lui-même. C'est, en effet, à cette distance qu'il faisait passer la bande (*raya*) où l'on commence à trouver un grand changement dans les étoiles, où l'aiguille aimantée n'offre aucune variation, la sphéricité de la terre est altérée, l'Océan se couvre d'herbes, le climat devient plus frais et plus doux.

L'amiral, après avoir remarqué que les aiguilles de différentes trempe et construction n'offraient pas les mêmes angles de variation, se tourmentait beaucoup pour découvrir « les rapports de la marche de l'aiguille et de l'étoile polaire. » Il attribue le changement de la déclinaison au delà des Açores « à la douce température de l'air, » et il s'énonce de la manière la plus embrouillée sur l'influence de la polaire qui, comme l'aimant, paraît avoir la propriété des quatre points cardinaux. Car l'aiguille aussi, quand on la touche avec l'orient, se dirige vers l'occident; de sorte que ceux qui aimantent des boussoles les couvrent d'un drap pour ne laisser dehors que la partie boréale. Tout cela est assurément fort peu clair; mais il faut convenir, avec M. de Humboldt, que c'est seulement au XVIIe siècle qu'on a commencé à avoir quelques idées nettes sur ce grand phénomène.

Colomb découvrit aussi l'influence de la longitude sur la distribution de la chaleur, en suivant un même parallèle. « Il crut ces deux phénomènes dépendants l'un de l'autre. Il entrevit la différence du climat de l'hémisphère occidental, en prenant la ligne sans déclinaison magnétique pour limite entre les deux hémisphères; et quoique le raisonnement de Colomb, dans toute la généralité qu'il lui donne, ne soit pas exact, les lignes isothermes étant presque parallèles à l'équateur, dans toute la zone torride, au niveau de l'Océan et à de petites hauteurs, il n'en faut pas moins admirer ce talent de combiner les faits chez un marin qui, dans sa jeunesse, était demeuré étranger aux études de philosophie naturelle. »

Selon l'amiral, la douce température dont jouissait la *raya*, ou bande indiquée par lui, tenait à la hauteur de cette partie du globe. Une éminence, disait-il, *marque la fin de l'ouest*. C'est là qu'était placé le paradis terrestre, vers le *golfo de las Perlas*, inaccessible aux humains d'après la volonté de Dieu. Une immense quantité d'eau (l'Orénoque) sort de ce paradis. Ce n'est pas une montagne escarpée, c'est une protubérance du globe, vers laquelle s'élève de très-loin et peu à peu la surface des mers. Colomb oppose à cette figure irrégulière la figure indubitablement sphérique de l'hémisphère oriental, «la partie du parallèle qui s'étend du cap Saint-Vincent à Cangara (*Cattigara*) se trouvant, d'après Ptolémée, à l'île d'Arin.» M. de Humboldt pense que cette île d'*Arin* doit être la *coupole d'Aryn*, d'Aboulféda, ce qui est très-probable. Quant à cette *coupole d'Aryn*, ce pourrait être l'île de Bahrein, dans le golfe Persique; à moins que ce ne fût Ceylan (Lanka), où Aboulféda place la coupole de la Terre ou Aryn. C'est l'opinion de M. Sédillot.

Ici se trouve une discussion fort intéressante sur la *mer de Sargasso*, ou les grands bancs de fucus, dont parle Colomb. Les observations de ce grand navigateur, à ce sujet, sont remarquables par la sagacité avec laquelle il décrit le phénomène, en distinguant les divers degrés de fraîcheur des plantes marines, la direction qu'affectent leurs groupes par l'effet des courants, et la position générale du banc de fucus par rapport au méridien de Corvo. La description détaillée et savante que M. de Humboldt donne de la *mer de Sargasso*, d'après les plus récents voyageurs, met dans tout son jour la sagacité de Colomb.

Un autre phénomène, qui ne pouvait échapper à Colomb, est le grand courant de l'est à l'ouest qui règne entre les tropiques, et qu'on désigne par le nom de *courant équinoxial*. Il est probablement le premier qui l'ait observé, les navigateurs antérieurs s'étant trop peu éloignés des côtes de l'Europe et de l'Afrique. C'est surtout par la relation de son troisième voyage que nous apprenons à connaître ses idées sur le grand courant. «Je regarde, dit-il, comme une chose bien avérée, que les eaux de la mer ont leur cours d'orient en occident, ainsi que les cieux. Dans les parages où je me trouve (les Antilles), les eaux ont le plus de rapidité.» En effet, ce courant a dû surtout être observé par lui entre les îles et dans le voisinage des terres. Le premier et le deuxième voyage avaient conduit Colomb le long du groupe des Grandes et Petites-Antilles, depuis le vieux canal, près de Cuba, jusqu'à Marie-Galante et la Dominique. Dans le troisième voyage, il éprouva la double influence des vents alisés et du courant équinoxial, non-seulement au sud de la Trinité, en longeant les côtes de Cumana jusqu'au

cap occidental de l'île Marguerite, mais encore dans la courte traversée par la mer des Antilles, depuis ce cap jusqu'à Saint-Dominique. Tous les marins savent que les courants de l'est à l'ouest sont les plus rapides entre Saint-Vincent et Sainte-Lucie, la Trinité et la Grenade, Sainte-Lucie et la Martinique. Aussi le major Rennell nomme toute la mer des Antilles « une mer en mouvement. »

Lorsque dans la relation du second voyage, le fils de l'amiral disserte sur un vase en fer vu avec surprise entre les mains des naturels, il admet la possibilité que ce vase provînt des débris de quelque navire *poussé par les courants* des côtes d'Espagne aux Antilles. Cette explication, le fils la tenait vraisemblablement, dit M. de Humboldt, du journal, maintenant perdu, de son père. En effet, notre savant auteur signale un passage remarquable dans le journal du premier voyage: Colomb s'étonne de l'accumulation de varec qu'il observe sur la côte d'Haïti, et croit que ces herbes y ont été portées de la *mer Verte* ou de Sargasso. Cette expression de *mer Verte* rappelle à M. de Humboldt une expression de Ptolémée appliquée à la mer qui s'étendait au-delà du cap Prasum, ὁ τῆς βατραχείας θαλάσσης κόλπος, qu'il croit être une allusion à un golfe rempli d'algues. Cette conjecture est ingénieuse. Cependant il n'est pas éloigné d'adopter une correction que j'ai proposée, βραχείας θαλάσσης, qui serait le *mare breve*, que l'on supposait ainsi nommée à cause des bas-fonds διὰ τὰ ἐν αὐτῇ βραχῆ, comme dit Agathémère (II, II, 14). Marcien d'Héraclée la nomme aussi βραχεῖα θάλασσα (p. 21, édit. Miller). Au chapitre IX du livre IV de Ptolémée, on lit τραχεῖα θάλασσα διὰ τὰ βραχῆ, et la version latine porte *mare asperum;* mais, quoi qu'en dise Mannert (X, I, 89), encore ici βραχεῖα doit être la vraie leçon.

Colomb attribue, dans la mer des Antilles, la multitude des îles et leur configuration uniforme à la direction et à la force du courant équatorial. « C'est, dit-il, par la rapidité avec laquelle courent les eaux de l'Océan, que tant de terres ont été enlevées (*comido*, mangées); c'est par la même raison qu'il y a un si grand nombre d'îles dans ces parages, îles dont la forme même rend témoignage de ce fait. » Cette idée de la force des courants n'a rien de contraire aux principes de la géologie positive; il n'en est pas de même de l'hypothèse de Colomb sur le *renflement* de la terre, vers le promontoire de Paria et le delta de l'Orénoque; elle indique une grande faiblesse de connaissances mathématiques ou un égarement d'imagination. Elle se lie dans son esprit à la situation du paradis terrestre, qu'il croyait placé vers ces parages, comme on le voit dans un passage très-curieux que rapporte M. de Humboldt.

Les vues de Colomb paraissent avoir eu peu de succès en Espagne et en Italie. Pierre Martyr d'Anghiera les traite « de fables qui ne méritent pas qu'on s'y arrête. » Son fils, don Fernando, les passe entièrement sous silence. Cependant la notice principale, celle de la situation du paradis terrestre à l'extrémité orientale de la terre, était généralement répandue et admise dans le moyen âge, ayant été soutenue par les Pères de l'Église. M. de Humboldt, qui, dans un autre ouvrage, avait attribué ces rêveries à l'imagination du grand navigateur, n'hésite point à se rétracter sur ce point, et à les regarder comme un reflet de fausse érudition. C'est ce que j'ai tâché de démontrer dans un mémoire inédit, lu en 1826 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. de Humboldt m'a fait l'honneur de me demander un résumé de ce mémoire, qu'il a imprimé dans cet endroit de son ouvrage.

A l'appui des vues indiquées dans ce mémoire, M. de Humboldt cite un passage très-remarquable du journal de navigation de 1493, qui ne permet pas de douter que l'amiral ne suivît les idées des Pères de l'Église sur la situation du paradis terrestre à l'orient de la terre habitable; il combat l'opinion de ceux qui pensent que Colomb s'est souvenu de la cosmographie du Dante; car cette cosmographie est formellement opposée à celle de Colomb, comme le prouve notre auteur dans une savante excursion sur les idées de ce grand poëte, et quelques indications astronomiques contenues dans la *Divine Comédie.*

Il rappelle ensuite que c'est à Colomb qu'est due la première date précise d'une éruption du Pic de Ténériffe, fait jusqu'ici oublié par tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de ce volcan. Cadamosto offre la première indication de la forme pyramidale du pic, qui, dit-il, s'aperçoit à la distance de 60 à 70 lieues d'Espagne. Ce nombre est trop fort du double environ; mais cette exagération n'est rien en comparaison de la hauteur de *quinze lieues* qu'il donne à la montagne. Quant à Christophe Colomb, il dit, dans le journal de son premier voyage: « En passant près de Ténériffe, pour atterrir à la Gomera, on vit un grand feu sortant de la Sierra de Ténériffe, qui est extrêmement élevée. » Son fils parle en outre de l'effroi des matelots et de l'explication que donna Colomb de ce phénomène, qu'il disait analogue au feu de l'Etna.

Telle est l'indication sommaire des principales observations de Colomb. Elle suffit pour caractériser la grandeur des vues et la sagacité de ce grand navigateur. On reconnaît, dans sa correspondance et dans les détails d'Anghiera, combien étaient graves et nombreuses les questions de géographie physique et d'anthropologie qui ont été soulevées dès

lors parmi les hommes éclairés et d'Espagne et d'Italie. « Le contraste qu'offraient des côtes opposées, habitées sous les mêmes parallèles par la race noire, à cheveux crépus, et des races cuivrées, à cheveux longs, donnait lieu à des disputes littéraires sur l'unité, la dégénération progressive et la possibilité des migrations lointaines du genre humain. On discutait l'influence qu'exercent les climats, les différences des animaux américains d'avec ceux d'Afrique, les causes générales des courants pélagiques..... Ces questions occupaient vivement les esprits dès la fin du XV[e] siècle et dans les premières années du XVI[e]. Et combien l'intérêt qui s'attache à des problèmes physiques ne dut-il pas s'agrandir lorsque les *conquistadores* pénétrèrent dans l'intérieur d'un vaste continent, et s'élevèrent sur les plateaux de Bogota, d'Antioquia et de Popayan, de Quito, du Pérou et du Mexique! »

En terminant cet aperçu des vues principales de Colomb, M. de Humboldt jette un coup d'œil en arrière sur les opinions qui pouvaient avoir eu cours avant lui sur les mêmes sujets de méditation. Il observe, avec raison, que l'influence des plateaux sur les climats et les productions organiques n'avait pas entièrement échappé à la sagacité des Grecs. Il en trouve des vestiges dans leurs discussions systématiques relatives à la hauteur des terres placées sous l'équateur, et dans la comparaison établie par eux entre les productions des plaines et des plateaux de l'Asie. Mais nulle part, dans les régions qui leur étaient connues, on ne rencontrait ces contrastes merveilleux qui, réunis dans un petit espace de terrain, se développent sur une échelle gigantesque dans la zone équatoriale du nouveau continent. Les vues sur les modifications de la température et de la vie organique n'ont pu prendre de développement que depuis la découverte du Nouveau-Monde, « région où l'homme trouve inscrites, pour ainsi dire, sur chaque rocher de la pente rapide des Cordilières, les lois du décroissement du calorique et de la distribution géographique des formes végétales. »

M. de Humboldt termine ce riche tableau des mérites de Colomb par des pages où la profondeur de la pensée s'unit à l'élégance du style. Nous en extrairons le passage suivant :

« Colomb a servi le genre humain en lui offrant à la fois tant d'objets nouveaux à la réflexion; il a agrandi la sphère des idées; il y a eu par lui progrès de la pensée humaine. L'époque à laquelle il paraît sur la scène du monde, n'est sans doute plus celle des ténèbres qui enveloppaient une partie du moyen âge; mais la philosophie scolastique ne présentait à l'esprit que des *formes*. Il y avait, comparativement à cette abondance et à cet artifice des *formes*, pénurie d'idées, pénurie de ces

notions surtout qui, naissant d'un contact plus intime avec le monde matériel, alimentent substantiellement l'existence. A aucune autre époque une masse plus variée d'idées nouvelles n'a été mise en circulation que dans l'ère de Colomb et de Vasco de Gama, qui était aussi celle de Copernic, de l'Arioste, de Durer, de Raphaël et de Michel-Ange..... C'est le propre des découvertes qui touchent à l'ensemble des intérêts de la société, que d'agrandir à la fois le cercle des conquêtes et le terrain à conquérir. Des esprits faibles croient, à chaque époque, l'humanité arrivée au point culminant de sa marche progressive; ils oublient que, par l'enchaînement intime de toutes les vérités, à mesure que l'on avance, le champ à parcourir se présente plus vaste, borné par un horizon qui recule sans cesse..... »

Après avoir tracé ce tableau animé des mérites de Colomb et de l'influence de sa découverte, M. de Humboldt rentre dans la discussion géographique en examinant la question de savoir quelle est la première terre que toucha son vaisseau. Nous le suivrons dans cet examen.

LETRONNE.

Mémoire *sur l'organisation intérieure des Écoles chinoises; par M.* Bazin *aîné.*

Ennius disait qu'autant il savait de langues, autant d'intelligences il avait acquises[1]. Que dira-t-on des hommes qui, non contents de s'être mis en possession d'une langue pleine d'obscurités comme de richesses, ont pris à tâche de la rendre accessible, usuelle, et d'ouvrir, de communiquer les trésors qu'elle tient recélés; surtout si cette langue est celle d'un peuple qui se compose de plusieurs centaines de millions d'âmes, dont la civilisation remonte à plus de quatre mille ans, et dont l'antique et minutieuse littérature garde le dépôt des sciences et des arts qu'il a perfectionnés par l'observation et par la pratique; encyclopédie immense qui embrasse toutes les connaissances humaines, depuis les plus hautes spéculations de la philosophie jusqu'aux procédés les plus vulgaires de l'industrie manufacturière et agricole? On peut dire que ces hommes découvrent un monde, ou du moins qu'ils l'éclairent à nos yeux d'une lumière nouvelle. On a beaucoup écrit sur la Chine, on a beaucoup appris; les voyageurs et les missionnaires, et, après eux, des

[1] *Habere se tria corda.* Il parlait l'osque, le latin et le grec. Charles-Quint disait aussi qu'il était autant de fois homme qu'il savait de langues.

savants illustres qui profitèrent de leurs relations et de leurs documents, ont fait tout ce qui pouvait se faire par l'exploration immédiate chez une nation si ombrageuse et par la lecture d'un petit nombre d'ouvrages originaux et de plusieurs traductions en langues asiatiques et européennes[1]. C'est par les livres qu'il faut pénétrer dans ce pays impénétrable, mais par les livres chinois, non par d'autres, si l'on veut occuper entièrement et fouiller à fond, dans des directions assurées, ce sol qui contient tant de sources aussi abondantes que précieuses, ignorées ou fermées jusqu'à ce jour. Que d'instruction l'on y puisera, curieuse pour l'astronomie, pour l'histoire, pour la géographie, pour l'économie sociale, pour la littérature; utile et pratique pour l'industrie, pour la culture des terres et la fabrication de leurs produits! Les publications des sinologues, pendant ces dernières années, le font assez pressentir; ils les ont peu multipliées, il est vrai, mais leurs efforts n'en ont pas été moins opiniâtres, moins heureux. Ils s'appliquent, non pas tant à produire, quant à présent, beaucoup de travaux, qu'à devenir maîtres de l'instrument qu'ils emploient, et à le rendre maniable. Les grandes difficultés sont dans la langue; et l'on sait avec quelle persévérance, avec quel succès M. Stanislas Julien est parvenu à les vaincre, et quels soins il met à former des disciples capables de le suivre et de l'imiter. Celui d'entre eux que son affection et son estime placent au premier rang est M. Bazin, à qui nous devons une excellente traduction de plusieurs drames chinois avec la version de la partie poétique de ces drames, que les traducteurs, avant MM. Stanislas Julien et Bazin, n'avaient pas pu comprendre, ou qu'ils n'avaient pas même abordée. M. Bazin vient de retraduire, après Morrison, et de compléter un petit traité moins difficile sans doute et d'un ordre moins relevé sous le rapport littéraire, mais qui doit exciter un intérêt plus grand et plus général : il s'agit d'un règlement à l'usage des écoles publiques de l'enfance en Chine. Un mandarin nommé Chi-tching-Kin l'a rédigé vers l'an 1700. Ce n'est point un acte émané du pouvoir, obligatoire pour l'universalité des établissements d'instruction; mais on l'a inséré dans des collections auxquelles on attribue une autorité éminente, et il est observé dans beaucoup de provinces de ce vaste empire. On pourrait en quelque sorte l'assimiler à

[1] Dans ce genre de recherches, qui se poursuivent encore aujourd'hui, parmi celles qui ont été mises au jour le plus récemment, il n'y en a pas qui soient plus dignes de fixer l'attention qu'une suite de mémoires de M. Édouard Biot sur des questions d'économie sociale : « les Variations numériques de la population, la Condition des esclaves, les Recensements des terres, la Condition de la propriété, le Système monétaire. » (*Journ. Asiat.* IIIe série.)

ce qu'étaient les *responsa prudentûm* dans la législation romaine, et la législation romaine, dans nos états modernes, c'est la raison écrite. Nous allons examiner ce règlement en suivant un ordre que l'auteur chinois n'a pas songé à se prescrire. Les articles se rangeront dans trois chapitres : 1° Division et emploi du temps; 2° Objets et méthode de l'instruction; 3° Régime disciplinaire tant intérieur qu'extérieur, et soins de l'éducation.

Avant tout quelques remarques préliminaires trouveront ici leur place.

Il n'y a point d'enseignement public et gratuit dans le céleste empire. Chose singulière! On parvient à tout par la science, on n'est rien sans la science; le plus pauvre et le plus obscur des mortels peut s'élever aux plus hautes dignités, les fils des premiers mandarins peuvent tomber dans les dernières classes du peuple; car la noblesse ne descend point héréditairement, elle peut être ascendante et rétrogressive, le lettré pouvant ennoblir son père, ses aïeux au 2ᵉ, au 3ᵉ, au 4ᵉ degré, selon ses propres vertus[1]; ainsi la science est la qualité suprême, l'unique titre de grandeur; et aucun professeur, aucun maître ne reçoit un salaire du gouvernement. Il semblerait que cet avancement offert au mérite sans acception de personnes, sans privilége de naissance, dérivât d'un principe démocratique et d'un certain respect du droit de citoyen. Mais on sait que nulle monarchie n'est plus despotique et plus absolue que la royauté de la Chine, et qu'en nul autre pays la condition des prolétaires n'est plus précaire et plus méprisée. On honore la science dans les hommes, et non les hommes indépendamment de la science. Le savant qui s'est créé lui-même, ou que ses parents ont doté de cette distinction, va se ranger dans l'aristocratie mobile et sans cesse renouvelée; le néant reste le partage de ceux qui n'ont pas pu fréquenter les écoles et porter au maître sa rétribution mensuelle, et surtout se procurer des soins particuliers et des leçons plus profitables par des gratifications volontaires[2]. Car en Chine, pas plus qu'en tout autre lieu du monde, le

[1] Un personnage de la comédie de Tchao-meï-hiang dit à un jeune lettré : « Le devoir d'un homme distingué par son esprit est d'étendre au loin sa renommée, pour obtenir un rang honorable et illustrer la mémoire de son père et de sa mère. » (*Théâtre chinois*, traduit par M. Bazin, p. 56.) — [2] Art. XCVIII. Les honoraires (*cho-sieou*) du maître doivent être payés aux époques fixées par l'usage..... Chaque jour l'écolier lui présentera du thé ou du riz; mais il ne faut pas qu'on donne au précepteur une trop grande quantité d'aliments : que chacun en donne à sa guise, ce sera toujours assez. Quant aux cadeaux qui se font aux vingt-quatre tsieï-ling (quinzaines de jours) de l'année, quant au vin, aux fruits, etc., il sera loisible d'en donner ou de n'en pas donner; chacun suivra ses facultés. On ne doit pas permettre que l'écolier au logis tourmente ses parents pour obtenir de pareils cadeaux.

maître d'école ne se fait une loi de la stricte impartialité, et n'est insensible aux présents et aux petites douceurs du métier. Bon avertissement pour les pays où l'instruction gratuite du peuple serait établie en principe, et où l'on essaierait quelquefois de donner une existence mixte à des écoles publiques, en permettant aux maîtres, pour l'allégement des cités, de recevoir avec les élèves qui ne payent point des élèves payants.

Il paraît qu'à la Chine la profession ne satisfait pas aux besoins ou à la cupidité des instituteurs; car ils y joignent, au grand détriment des élèves, la pratique de la médecine ou le métier de tireur de sorts et d'horoscope, ou celui de courtiers, d'écrivains, etc. Le rédacteur du règlement se plaint amèrement de cet abus[1].

Il n'existe point là, comme dans l'Europe, deux degrés d'instruction pour l'enfance et l'adolescence : instruction primaire, instruction secondaire. En effet, il n'y a point d'établissements publics organisés pour cette destination. Les ordonnances n'ont déterminé officiellement que les programmes des examens et des concours par lesquels on arrive successivement aux trois grades de *Sieou-tsaï*, de *Kia-jin* et de *Tsin-ssé*, qui correspondent à nos grades de bachelier, de licencié, de docteur. Toute l'éducation inférieure, préparatoire, est livrée à l'industrie particulière; c'est celle que concerne le règlement dont M. Bazin a donné la traduction. Il estime qu'elle peut s'acquérir dans l'espace de trois années consécutives (pag. 50), et, pour en faire connaître la nature et l'étendue, il extrait du *Ko-tchang-tiao-li* la liste des objets de l'examen du baccalauréat :

1° La morale;

2° La langue chinoise, comprenant le *Kou-wen*, ou style antique, et le *Kouan-hoa*, la langue commune. Le patois des provinces (*hiong-tan*) est sévèrement proscrit dans les écoles;

3° La lecture;

4° L'écriture, appelée *Kiaï-hing-chou*, et les exercices calligraphiques, conformément aux quatre-vingt-douze règles tracées par les maîtres;

5° L'interprétation exacte des quatre livres classiques (Ssé-chou), conformément au commentaire de Tchou-hi;

6° L'art de la composition en *Kou-wen* et en Kouan-hoa;

7° Les rites;

8° Le chant.

[1] Art. c.

Voilà ce qu'on doit savoir pour s'ouvrir la carrière des emplois [1], pour se faire appeler « monsieur le bachelier, seigneur bachelier [2], » et pour n'être pas assimilé aux gens du commun par les manières et par le langage [3]. Voici le régime des écoles où l'on acquiert ce savoir, et qui tiennent lieu à la fois de nos écoles primaires et de nos colléges.

La cinquième veille, l'espace compris entre quatre et six heures du matin, est le temps qu'on regarde comme le plus favorable à l'étude. Les écoliers doivent se rendre chez leur maître dès la pointe du jour [4]: ils lisent, apprennent, récitent leur leçon. Il y a ensuite une suspension de travail pour le repas du matin; puis ils s'exercent à écrire, les petits en copiant des caractères, les grands en copiant des morceaux choisis de littérature [5]; puis, à onze heures, tandis que les premiers continuent à écrire, non plus des caractères, mais des exercices de grammaire verbale, les seconds relisent et méditent les textes précédemment expliqués [6]. De midi à une heure, récréation pour le dîner; depuis une heure jusqu'au soir, méditation préparatoire de la leçon du lendemain, exercices de lecture, de chant, instruction morale [7].

Ainsi la journée se divise, comme dans nos écoles primaires, en trois séances de travail, avec cette unique différence, que c'est la plus matinale qui est la plus active et la plus importante. Les interruptions sont marquées par les heures des repas, lesquels on va prendre dans la famille [8], promptement, sobrement [9].

L'éducation qu'on reçoit à l'école a deux objets prédominants, exclusifs : les lettres et la morale; rien qui ne se rapporte à cette double étude, rien qui puisse y mettre obstacle ou partager l'attention.

L'enfant, dès qu'il peut se connaître, s'accoutume à honorer la littérature d'une sorte de culte, par la vénération et l'amour qui lui sont recommandés pour tout ce qui en porte les caractères. Il doit aimer son

[1] Dans la comédie intitulée *Tchao-mei-hiang* (*Théâtre chinois*, p. 111), c'est un des premiers ministres, le président du tribunal de la magistrature, qui juge les compositions des licenciés, et qui, d'après une pièce de vers du jeune Pé-min-tchoung, le reconnaît digne des plus hautes fonctions. Les changements subits de fortune causés par les succès des concours sont un des ressorts dramatiques le plus fréquemment employés par les auteurs. (*Théâtre chinois*, p. 227.) — [2] *Ibid.* p. 58, 104. — [3] L'auteur du règlement dit : « Les gens qu'on rencontre aux marchés et aux puits publics. » (Art. LXIV.) Horace disait à peu près ainsi :

A furno redeuntes..... lacuque
Et pueros et anus. (Hor. *Sat.* I, 4, 37.)

[4] Art. I. — [5] Art. IV. — [6] Art. VII. — [7] Art. VII, IX. — [8] Art. VIII. — [9] Art. III, VIII, L, XC, XCIII.

livre; il aura soin de l'envelopper d'une toile bleue et de le garantir de tout dommage [1]. S'il aperçoit à terre des feuilles de papier sur lesquelles se trouve de l'écriture, il les ramassera pour les brûler; il se gardera de s'en servir pour essuyer la table ou pour faire des enveloppes [2]. Cette manière de détruire, par le feu, le papier écrit afin de le préserver de toute souillure, a quelque chose de religieux. On brûle des feuilles de papier doré, ou des figures de papier ordinaire, en guise de sacrifices expiatoires, ou comme un hommage de piété pour les ancêtres [3].

Cependant on n'attache pas un grand prix à la perfection de la calligraphie, en tant qu'art manuel. Le règlement ordonne d'imiter les formes correctes du dictionnaire de Tching-yun [4]. L'écriture est sainte et sacrée, parce qu'elle a été l'origine et qu'elle est la conservatrice des rites, c'est-à-dire, de tous les principes de la vie sociale [5]. Mais les recherches de l'élégance dans la peinture des caractères nuiraient aux devoirs essentiels de l'écolier; elles sont enveloppées dans la proscription de quelques amusements, non condamnables en soi, mais superflus et faisant perdre le temps [6].

Les précautions prescrites, dans la leçon d'écriture, pour la propreté, pour la position du corps, pour l'observation et la conservation des modèles [7], sont, excepté quelques détails minutieux [8], à peu près les mêmes que dans nos écoles. L'écolier chinois, à ce qu'il paraît, a du penchant à mal user de son pinceau et de sa pierre à broyer, comme l'écolier d'Europe abuse quelquefois de son encrier et de sa plume.

La méthode pour les commençants ressemble beaucoup à celle des Romains. Le maître, à Rome, tenait la main de l'élève et la conduisait, jusqu'à ce qu'il l'eût habituée à former régulièrement les lettres [9]. Quintilien voulait qu'on gravât en creux des exemples, et que l'enfant s'exerçât à passer le *stylus* dans les traits, de manière qu'il s'assouplît les doigts sans être contraint par la main d'un autre, et sans pouvoir

[1] Art. XV. — [2] Art. XXXIX. — [3] *Théâtre chinois*, p. 184, 295. — [4] Art. XXXIV. — [5] Commentaire de l'art. XXXIX. — [6] Art. LXXXV, commentaire de l'art. XXXIV. — [7] Art. XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII. — [8] « L'écolier devra broyer l'encre sur sa pierre avec aisance et conformément aux règles établies. » (Art. XXIX.) — [9] Pueri ad præscriptum discunt; digiti illorum tenentur, et alienâ manu per *litterarum* simulacra ducuntur. « Deinde imitari jubentur proposita, et ad illa reformare chirographum (Senec. *Epist.* XCIV). Neque egebit adjutorio manum suam manu superimpositâ regentis. » (Quintil. *Inst. or.* I, 1, 27.)

s'égarer à droite et à gauche, la pointe restant contenue dans le sillon creusé [1].

Les jeunes chinois calquent aussi. On leur donne de grandes feuilles écrites ou imprimées en caractères rouges assez gros; ils ne font que couvrir les traits d'une couleur noire avec leur pinceau, pour s'accoutumer à la forme. Lorsqu'ils sont devenus assez habiles, on leur donne d'autres caractères plus petits et peints en noir; alors ils appliquent sur les feuilles de l'exemple une autre feuille blanche de leur papier, qui est transparent, et ils y calquent les traits sur la forme de ceux qui s'y font voir dessous [2].

Des calligraphes dans notre Europe blâment beaucoup cette pratique, d'autres l'approuvent; *non nostrum..... componere lites.*

Nous n'avons point parlé de la lecture d'abord. C'est que l'écriture est en même temps un apprentissage de lecture dans les écoles chinoises, et que l'un et l'autre marchent de front; c'est que la lecture tient une grande place dans les études, qu'elle comprend toujours un travail de l'intelligence autant que des yeux et de la mémoire, et qu'elle se lie à l'analyse grammaticale et à l'art du débit oratoire. La lecture, la récitation sont là des exercices littéraires.

Ce règlement du mandarin serait très-bon à consulter sur plusieurs points par ceux qui dirigent la jeunesse des écoles et même celle des colléges de notre pays. Je leur signalerai particulièrement ces deux articles (XIX, XXV) :

« En lisant à haute voix, les écoliers prononceront les mots et les phrases clairement et avec noblesse; ils liront méthodiquement sans ajouter ni retrancher un seul mot de la leçon..... Ce n'est qu'en lisant le même texte un grand nombre de fois, que les écoliers peuvent acquérir une belle prononciation.

« En récitant leurs leçons, les écoliers devront avoir une prononciation claire, agréable et noble; ils éviteront de manger des mots en parlant avec trop de précipitation. »

Il y a encore d'autres articles qu'on ne saurait trop recommander à l'attention de quiconque s'occupe d'enseignement, parce qu'ils sont applicables partout, et qu'on n'en voit l'esprit régner presque nulle part. Il s'agit cependant de préceptes très-simples, très-vulgaires, que

[1] Cùm vero ductus (*litterarum*) sequi cœperit, non inutile erit eas tabellæ quàm optimè insculpi, ut per illos velut sulcos ducatur stylus. Nam neque errabit veluti in ceris; continebitur enim utrimque marginibus, neque extra præscriptum poterit egredi; et celeriùs ac sæpiùs sequendo certa vestigia formabit articulos. (Quintil. *loc. cit.*) — [2] Note de l'art. XXXV.

le sens commun le moins subtil trouve à la première réflexion : comprendre bien ce qu'on apprend; apprendre bien ce qu'on a compris : rien de si trivial en théorie, rien de plus rare en pratique.

Chaque jour, selon le règlement, on doit préparer la leçon du lendemain; la préparation consiste en trois choses : 1° ouvrir (fendre) le sujet; 2° le reprendre une seconde fois; enfin commencer l'explication du texte.

Cet article s'explique ainsi dans la note que l'éditeur y a jointe : « *Ouvrir un sujet.* On ouvre un sujet de la même manière qu'on ouvre, en le brisant, un objet matériel pour voir ce qu'il renferme. A cet effet, il est nécessaire que l'écolier observe (en supposant qu'il ait un chapitre à ouvrir) sur quel paragraphe de ce chapitre, sur quelle phrase de ce paragraphe, et sur quel mot de cette phrase il doit insister de préférence; saisir ensuite ce qu'il y a d'essentiel dans l'idée principale. Les modèles d'exercice à l'usage des écoles, comme le Tsou-hio-iu-ling-long, le Ming-wen-siao-ti-kiaï, indiquent avec soin où il faut fendre le sujet. *Reprendre le sujet.* L'écolier doit revenir sur l'idée principale qu'il a trouvée, mais qu'il n'a pu saisir qu'imparfaitement. *Commencer l'explication.* L'écolier passe de l'examen de l'idée principale à l'examen des idées accessoires, rapproche dans son esprit la proposition directe de la proposition inverse, et discute son sujet. »

Le lendemain matin il lit la leçon, l'apprend par cœur, la récite de mémoire, discute son sujet, c'est-à-dire recherche l'esprit et le sens de la leçon, enfin la récite de nouveau en l'expliquant et en la commentant[1].

« En lisant un livre précédemment expliqué, l'élève apportera dans cette lecture toute la contention d'esprit dont il est susceptible..... Quand il comprendra clairement et saura *par cœur le sens* d'un paragraphe, il pourra lire alors le paragraphe suivant. L'écolier ne devra jamais s'écarter de cette méthode[2].

« Si le sens d'une leçon ne se trouve pas suffisamment expliqué dans le livre, l'écolier devra demander au maître tous les éclaircissements dont il aura besoin. On ne souffrira pas qu'un élève conserve des notions imparfaites ou confuses[3].

« En expliquant à haute voix, l'écolier devra comprendre à fond son sujet; si son explication n'est pas suffisamment claire, le maître exigera qu'il recommence l'explication du texte précédent[4]. »

[1] Art. III. — [2] Art. XLII. — [3] Art. XLIII. — [4] Art. XLIV. Voyez encore art. XLV, XLVI.

Voilà pour l'intelligence; voici pour la mémoire :

« Quand on étudie sa leçon, il ne s'agit pas de la lire un nombre de fois déterminé; l'élève doit s'arrêter dès qu'il la sait. Si la leçon est difficile, tant qu'il ne la sait pas, l'élève ne doit point s'arrêter, lors même qu'il l'aurait lue plusieurs centaines de fois [1].

« Les écoliers réuniront les textes qu'ils auront lus et réciteront de mémoire ceux qu'ils auront étudiés à fond pendant les trois jours précédents [2] . . . . . .

« Après que les écoliers auront lu un cahier d'un ouvrage, le maître fixera un jour où ils devront l'expliquer dans son ensemble; lorsqu'ils l'auront appris par cœur et qu'ils pourront le répéter sans se tromper d'un seul mot, alors le maître prendra au hasard vingt ou trente phrases du même cahier, et les écoliers qui réciteront exactement les phrases suivantes, passeront à la lecture d'un nouveau livre [3]. »

C'est par de tels efforts, c'est par des analyses grammaticales, études de logique épineuses et délicates [4], qu'on parvient à posséder parfaitement les livres canoniques, les Ssé-chou, et qu'on se rend capable de composer soi-même en beau et classique langage [5].

Nous connaissons des pays d'Europe où cette méthode et cette discipline ne seraient pas admises et tolérées dans toute leur rigueur. Elles supposent une autre espèce d'écoliers, une docilité plus patiente, plus calme, plus résignée. Nos esprits mobiles, qui ne demandent qu'à marcher toujours en avant, à parcourir sans cesse des objets nouveaux, ne s'accommoderaient point d'une pareille ténacité; mais combien il serait à désirer qu'on s'en approchât le plus qu'il se pourrait, qu'on s'astreignît, autant que possible, à des examens de rappel pour les leçons, à des enquêtes sévères sur la manière dont chacun aurait compris les textes, avant de monter à un degré supérieur; et qu'enfin on suivît exactement, consciencieusement la maxime : peu et bien, plutôt que beaucoup et superficiellement !

Quels sont les moyens de coercition et d'encouragement, que le législateur chinois met à la disposition de l'autorité scolaire? quelles sont les mesures préventives qu'il ordonne pour faciliter l'exécution du règlement des études? Cette partie de son ouvrage n'est pas la moins curieuse à observer, soit dans les analogies, soit dans les différences avec

[1] Art. XXII. — [2] Art. XXIV. — [3] Art. XXVII. De même pour l'écriture : « Après avoir copié un cahier tout entier, si l'élève a calqué régulièrement et reconnu tous les caractères sans commettre aucune faute, il pourra prendre alors un nouveau cahier d'exemples. » (Art. XXXVIII.) — [4] Art. XLV. — [5] Art. XLVII.

nos idées européennes; c'est peut-être celle qui porte l'empreinte la plus marquée d'originalité.

Je ne parle point des peines et des récompenses, elles ressemblent beaucoup à ce qui se pratique chez nous en ce genre[1]. Il est bon toutefois de noter que, dans la pensée du législateur, les distinctions rémunératoires précèdent les menaces et la contrainte, que la gradation des châtiments eux-mêmes et le sentiment qu'on tâche encore d'exciter dans l'application de quelques-uns, dément cette prévention qu'on s'était faite un peu légèrement autrefois, lorsqu'on répétait que le bâton gouverne tout à la Chine[2].

Le législateur des écoles s'efforce d'obvier à la nécessité de punir la paresse, en interdisant toutes les distractions qui détourneraient du travail, les plus innocentes comme les plus dangereuses; nous nous étonnons de la rigueur minutieuse de quelques articles, nous serions tentés de rire de quelques autres, s'ils ne nous donnaient à réfléchir sur la diversité des mœurs.

Qu'on défende expressément les jeux de dés et de cartes, et toute partie où l'argent est engagé[3]; qu'on proscrive les romans, les comédies licencieuses[4], même les livres simplement frivoles[5]; qu'on défende aussi de se livrer à la tentation de faire le bel esprit en vers prématurés[6]; qu'on blâme les écoliers qui discutent sur les affaires politiques[7], et ceux qui arrêtent leurs regards sur les femmes et les filles ou s'entretiennent de ce qui se passe dans les appartements intérieurs[8], nous approuvons fort cette prudence; mais la sévérité ne va-t-elle pas trop loin, lorsqu'elle prohibe les jeux de ballon, d'échecs, de volant; lorsqu'elle ne permet pas à des enfants de nourrir des oiseaux, des quadrupèdes, des poissons, des insectes[9]? Et que diraient chez nous les familles, si l'on ne voulait

[1] « Quand les écoliers profitent des instructions, quand ils se conforment aux règlements de l'école, apprennent bien leurs leçons, écrivent bien leurs copies, le maître peut prononcer leur éloge, ou leur donner des bâtons d'encre ou des pinceaux d'honneur, afin de stimuler leur zèle et d'engager les autres à les imiter. » (Art. XCVI.) « A l'égard de ceux qui ne profitent pas des instructions, qui contreviennent aux règlements, qui récitent mal leurs leçons ou tracent mal les caractères, on les reprendra d'abord deux ou trois fois; s'ils ne se corrigent pas, on les obligera de se mettre à genoux à leur place, afin de leur faire honte. Si cela ne réussit point, on les fera mettre à genoux à la porte de la classe, ce qui est une grande humiliation pour eux. Enfin, si tous ces moyens sont infructueux, on en viendra à les frapper; mais on se gardera bien de leur infliger ce châtiment après leur repas, dans la crainte de les rendre malades, ou de les frapper avec violence sur le dos, de peur de les blesser. » (Art. XCVII.) — [2] Montesq. *Espr. des lois.* — [3] Art. LXXXIII, LXXXIV. — [4] Art. LXXXVI. — [5] Art. LXIII. — [6] Art. LXIX. — [7] Art LIX. — [8] Art. LXXXVII. — [9] Art. LXXXIII.

souffrir dans nos colléges ni les leçons de dessin, ni celles de musique instrumentale ou vocale[1]?

Ici nous devons expliquer une apparence de contradiction entre le règlement des écoles et le programme des concours. La musique est un des objets de l'examen du bachelier; mais c'est une musique grave, officielle, religieuse; celle-là est cultivée dans les écoles. On ne prétend en bannir que la mélodie *qui dispose le cœur à la dissipation et à la volupté.*

L'esprit de sociabilité des Européens ne s'accommoderait pas davantage de ces deux articles étranges (LVI, LXXXVIII) :

« Pendant les jours de congé, ... l'écolier ne devra pas sortir pour aller jouer au loin avec des camarades; il ne devra pas non plus les amener au logis pour faire des parties de jeu. »

« Les liaisons amicales qui donnent naissance aux allées et venues, aux causeries familières, aux rendez-vous, aux reconduites, sont encore un obstacle aux études sérieuses. Les maîtres et les élèves ne doivent pas mettre cet avis en oubli. »

Pour exiger, pour obtenir de l'écolier de tels sacrifices, une telle assiduité, il faut qu'on sache lui inculquer une haute opinion de l'objet de ses études et de l'importance qu'il en acquiert lui-même. Aussi s'empresse-t-on de lui persuader que son existence entière en dépend. Dans les moindres observances auxquelles on assujettit sa conduite, on lui rappelle la dignité de sa condition présente par le respect de celle où il aspire[1]. Son langage doit être exempt des paroles et des formes triviales et basses du peuple ignorant[2]. Il faut que sa toilette soit unie et simple, mais propre, *comme il convient à un lettré*[3]. Il faut qu'il se comporte poliment envers ses camarades, comme ses camarades envers lui[4], que toutes ses manières soient celles d'une personne du beau monde; le législateur va jusqu'à donner les règles de la révérence pour

[1] Art. LXXXIII, LXXXV. — [2] « Ceux qui lisent les livres apprennent à connaître, dès l'âge le plus tendre, les préceptes de la raison, et se mettent en état de suivre avec distinction, dans l'âge mûr, l'honorable carrière des lettres et des emplois, etc. » (Art. XCIX.) Il n'y a que celui qui reçoit de l'éducation qui devienne un homme, *tching-jin;* celui qui n'en reçoit pas n'est qu'une matière brute, ou plutôt il est annihilé. (*Note de l'art. cité.*) — [3] Art. LXIV. Dans la comédie *Tchao-mei-hiang,* on donne cette louange à une personne bien élevée et d'un esprit supérieur : « Une fois on l'envoya dans la maison de son excellence Wang-Kong, pour y annoncer une nouvelle. Eh bien, cette jeune fille n'employa pas un seul mot trivial ou vulgaire; mais à toutes les questions qui lui étaient adressées, elle répondait en termes nobles et choisis. » (*Théâtre chinois,* p. 9.) — [4] Art. LXXVII. — [5] Art. LIV, LXV.

l'apprenti lettré : « elle doit être aisée, régulière, profonde et arrondie; il la fera sans indécision, précipitation ni roideur[1]. »

La politesse des manières, à la Chine, se lie étroitement à la morale ou plutôt s'identifie avec elle. Tous les actes, tous les mouvements d'un homme instruit sont soumis à des rites[2]. Sa vie est un cérémonial perpétuel. Tous les préceptes moraux se convertissent en gestes et en formules. Ils se rapportent à quatre chefs principaux : 1° Autorité absolue de la tradition, des usages établis, des exemples et des commandements consignés dans les livres; 2° vénération pour les lettres en la mémoire des auteurs de la science et en la personne des lettrés vivants; 3° piété pour les parents et respect pour la supériorité de l'âge; 4° égards qu'on doit à ses égaux. Ainsi les enfants en entrant dans la classe, tous les matins, saluent d'abord l'image du saint homme (Confucius) et ensuite leur maître; nul ne peut s'en dispenser, quel que soit son âge; et le soir, en sortant, ils saluent encore de même l'image de Confucius et leur maître[3]. Tous les matins, après avoir balayé la classe, ils brûlent des parfums devant la tablette de Confucius[4]. Ainsi, en rentrant au logis, ils saluent les esprits domestiques, puis leurs ancêtres, et immédiatement après leur père et leur mère, leurs oncles et leurs tantes[5]. S'ils veulent sortir du logis, ils saluent respectueusement leur père et leur mère, et leur demandent respectueusement la permission de sortir. En rentrant, ils saluent encore leur père et leur mère, et leur demandent respectueusement la permission de rentrer[6]. A l'école, tous les élèves sont placés par rang d'âge[7]. Si l'écolier rencontre dans la rue une personne âgée, il doit s'arrêter aussitôt, incliner sa tête, croiser ses mains sur sa poitrine et faire une révérence profonde[8]. En marchant avec un élève plus âgé que lui, il prend la droite et lui cède le côté d'honneur; mais avec ses supérieurs ou des personnes âgées, il marche derrière[9]. Entre égaux, ils se doivent des ménagements réciproques en actions et en paroles[10]. Et même, le premier et le quinzième jour de chaque lune,

[1] Art. LXXIII. — [2] On pourrait citer beaucoup de dialogues de comédies chinoises, pareils à ces passages de *Tchao-mei-hiang* : « Songez d'ailleurs que la fille du ministre d'État est pénétrée du sentiment des convenances. Toute sa conduite est pleine de circonspection. Dans ses moindres démarches, dans ses repas, et jusque dans son sommeil, elle ne s'est jamais écartée des rites..... C'est vraiment une personne accomplie. Quant à vous, monsieur, j'ai bien peur que vous n'ayez violé les rites, en vous laissant aller à une affection aussi vive..... — ..... Monsieur le bachelier, vous avez lu les livres du sage Confucius; vous devez connaître aussi le traité de Tcheou-Kong sur les rites, et cependant, etc. » (*Théâtre chinois*, p. 57, 58.) — [3] Art. II, X. — [4] Art. LII. — [5] Art. XII. — [6] Art. XCII. — [7] Art. LXXX. — [8] Art. LXX. — [9] Art. LXXI. — [10] Art. LXIV, LXV.

avant d'entrer à l'école, ceux qui arrivent les premiers se saluent respectivement, et attendent sur le seuil de la porte ceux de leurs égaux qui se trouvent en retard, puis ils défilent tous en ordre, deux à deux, devant la tablette de Confucius, en faisant trois salutations profondes, afin *qu'ils s'habituent à la pratique des rites et des cérémonies*[1].

Tout ce qu'on demande à ces enfants de soins et d'attention en fait de bienséance et d'étiquette, est incroyable, et suppose ou une nature singulièrement grave et circonspecte, ou une puissance extraordinaire de l'habitude pour modifier le naturel. Jamais peuple ne fut et ne saurait être à un aussi haut degré hiérarchiste et formaliste.

Mais il y a, dans cette pédagogie, des choses qui seraient bonnes à imiter chez toutes les nations, et que doivent envier aux Chinois celles qui ne peuvent pas s'en prévaloir; c'est le concours de l'éducation domestique avec l'éducation classique, la préparation, la continuation quotidienne de l'œuvre de l'école dans le sein de la famille[2]; c'est la grande part faite à l'enseignement moral dans l'instruction. Quelque prix, quelque honneur qu'on attache aux lettres, elles demeurent subordonnées à l'enseignement moral; il en est l'âme, le couronnement, la fin suprême.

Citons quelques articles, sinon comme modèle à suivre de point en point, du moins comme conseils à mettre à profit:

« Tous les soirs, avant que le maître congédie les écoliers, les uns chanteront une section d'une ode du *Chi-King* (livre des vers), les autres raconteront un trait d'histoire ancienne. Le maître examinera devant eux les grands faits de l'antiquité ou des temps modernes, mais surtout ceux qui lui paraîtront les plus faciles à saisir, les plus touchants et les plus propres à porter les élèves à la pratique du bien. Il leur ordonnera ensuite de les exposer, les leur développera pour que les écoliers se fassent l'application des bons exemples[3].

« Chaque jour, pendant les exercices de lecture, on accoutumera les élèves à s'examiner intérieurement et à profiter des bons exemples. Le

[1] Art. LIV. — [2] Art. LVI, LVII, LVIII. L'article LX est rempli d'avertissements sur les dangers des liaisons coupables avec des hommes vicieux. Il offre un curieux rapprochement à faire avec ces vers de Plaute :

Per pietatem, nolo ego cum improbis te viris
Gnate mi, neque in foro, neque in viâ ullum sermonem exsequi.
Gnovi ego hoc seculum, moribus quibus sit; malus bonum malum
Esse volt, ut sit suî similis, etc. . . . .
. . . .
(*Trinumm.* act. II, sc. II, v. 4 *sqq.*)

[3] Art. IX.

maître, en expliquant, dira à l'écolier : Cette phrase vous concerne-t-elle? ce chapitre vous offre-t-il un modèle à suivre? Distinguant d'une part ce qu'il faut imiter, de l'autre ce qu'il faut éviter, le maître discutera, sous ces deux rapports, les traits d'histoire ancienne et les préceptes moraux; il tâchera de produire une vive impression sur l'esprit de ses élèves, et, s'ils commettent un autre jour quelque faute, ils les réprimandera d'après les préceptes du texte qu'ils auront expliqué[2].

« Le premier et le quinzième jour de chaque lune, le maître, prenant quelques traits de piété filiale ou de respect pour les frères aînés, les expliquera et les développera clairement; il ordonnera ensuite aux élèves de s'approprier les exemples, afin de les imiter et de graver profondément dans leur esprit le souvenir des belles actions...... Il faut que le maître, en enseignant, ne craigne pas la fatigue[3]. »

Nous recommandons la lecture de ce règlement des écoles chinoises, aux instituteurs européens.

Le savant qui en a procuré la connaissance complète autant qu'exacte aux publicistes qui se proposent comme sujet de leurs recherches l'éducation de la jeunesse, a rendu un véritable service. Et quand on pense que ce document, qui contient en si peu de pages tant de notions intéressantes, n'est que la moindre partie d'une immense collection de pièces officielles et de productions de toute sorte, concernant la pédagogie et l'enseignement dans ce vaste empire, on souhaite vivement que M. Bazin veuille pousser plus loin dans cette voie son travail, si précieux et si utile pour les philosophes et même pour les historiens.

Il a voulu réfuter la fausse opinion suivant laquelle on s'est imaginé que les écoliers en Chine « seraient obligés d'apprendre par cœur les caractères des *Ssé-chou* (livres classiques) sans les comprendre, et, qui pis est, sans qu'on les leur expliquât. » Certes, l'argument qu'il a opposé à l'injuste prévention est victorieux et péremptoire. Mais il ne se fait point illusion sur l'état des connaissances humaines chez le peuple à la littérature duquel il a consacré sa vie. C'est un phénomène en effet à considérer, qu'un peuple si ancien dans la civilisation, si peu avancé dans la science, et qui, ayant précédé de tant de siècles les Occidentaux dans les inventions industrielles et dans les arts, demeure si loin en arrière et, pour ainsi dire, immobile. M. Bazin se demande quelle peut être la cause de cette anomalie dans l'histoire du monde. Il ne la voit point du tout dans le mécanisme et les procédés grammaticaux de l'idiôme, qui ne met aucun obstacle aux progrès de l'intelligence; il ac-

[1] Art. XL. — [2] Art. LV.

cuse le dogmatisme littéral et invariable de la philosophie. Ce dogmatisme, en effet, enferme et emprisonne toutes les âmes pensantes dans le cercle étroit d'un petit nombre de livres canoniques et dans l'exégèse convenue et circonscrite de ces mêmes livres; « en sorte qu'il n'y a point de progrès à espérer, tant que l'institution des concours subsistera dans sa forme actuelle, c'est-à-dire, tant que les candidats heureux formeront avec les mandarins une véritable aristocratie politique, » frappant d'anathème, comme hétérodoxe, quiconque serait tenté de voir au delà ou en dehors de l'encyclopédie du saint homme (Confucius), et déclarant les téméraires incapables d'exercer aucune fonction dans l'État.

Nous partageons, d'un plein assentiment, l'explication de M. Bazin; rien de moins philosophique, rien de plus contraire au perfectionnement intellectuel, qu'une philosophie qui prétend imposer comme lois nécessaires, comme voie unique, comme limites infranchissables, ses idées et ses formules.

M. Bazin aurait pu citer, comme preuve convaincante, le règlement même dont nous lui devons la traduction. L'influence fatale de ce dogmatisme tyrannique s'y montre assez manifestement : partout le mépris ou l'oubli de ce qui n'est point exercice littéraire et moral, selon les *Ssé-chou;* avec une méthode excellente pour apprendre, un plan général d'études défectueux jusqu'à l'absurdité. Interdiction des arts du dessin et de la musique; aussi les peintres sont-ils rangés dans la classe des artisans et les musiciens dans celle des baladins. Nulle mention des sciences physiques et des sciences mathématiques; aussi beaucoup de procédés de fabrication, dont la bonté est dans l'adresse manuelle, dans l'humeur patiente, dans l'activité attentive et délicate de l'ouvrier, mais qui n'ont reçu nul accroissement des combinaisons de la chimie ou du génie de la mécanique. On apprend aux enfants à compter, mais seulement ce qu'il en faut pour retenir dans leur mémoire des catégories numérales, espèce de classification artificielle et d'instrument mnémonique[1]; mais d'opérations arithmétiques, il n'en est nullement question dans l'école; cela est bon pour des marchands[2]. Partant, aucune notion des éléments de géométrie. A ce propos, je me souviens d'avoir entendu dire à un sa-

[1] Ils doivent savoir qu'aux dualités appartiennent le ciel et la terre, le bien et le mal, etc.; aux triades, le ciel, la terre et l'homme; le soleil, la lune et les étoiles, etc.; aux groupes quaternaires, les quatre mers, les quatre montagnes, les quatre saisons, etc.; aux groupes quinaires, les cinq relations sociales, les cinq éléments, les cinq couleurs, etc. etc. — [2] Le dédain pour tout ce qui est science pratique est poussé si loin, qu'on avertit l'étudiant de ne point apprendre les formes cursives de l'écriture, sous peine d'échouer au concours. (Art. XXXIV.)

vant mathématicien qui a fait une étude approfondie des travaux astronomiques des Chinois, d'après les communications fournies par les missionnaires, qu'on y trouvait une multitude d'observations, mais sans liaisons suffisantes, sans calcul précis. Quant à l'histoire, elle n'entre dans l'enseignement que d'une manière anecdotique, accidentellement, sans suite et sans déduction chronologique, seulement par citations détachées, à l'occasion des maximes de morale qu'on expose et qu'on veut prouver. Enfin le règlement offre dans sa composition même, dans la série des articles, un exemple de ce défaut d'organisation logique. Tel est l'esprit du peuple chinois. (Qui nous dira si cette nature actuelle est un résultat ou une cause du dogmatisme des lettrés?) Chez lui la faculté d'ordonner et de combiner ne se trouve pas en proportion avec la faculté d'analyser. Or, la puissance créatrice pour l'homme, c'est l'ordre et la synthèse.

Qu'il me soit permis d'ajouter ce corollaire à la solution de M. Bazin.

NAUDET.

TROISIÈME SUPPLÉMENT *à la Notice sur quelques médailles grecques inédites de rois de la Bactriane et de l'Inde.*

DEUXIÈME ARTICLE.

N° 11. *Tête de Roi imberbe*, coiffée d'un *casque*, et tournée à gauche, le commencement du *buste vêtu de la chlamyde;* inscription grecque, distribuée de trois côtés : ΒΑΣΙΛΕΩΣ. ΝΙΚΗΤΟΥ. ΙΛΟΞΕΝΟΥ, (monnaie) *du Roi Invincible Philoxène;* revers : *Roi à cheval*, la *tête casquée*, vêtu d'une *tunique courte*, tenant de la main droite les rênes du cheval lancé au galop à droite; dans le champ, la lettre Z, et sous l'animal, un monogramme; légende en caractères bactriens, distribuée de trois côtés; médaille d'argent, du module de la drachme, de forme carrée et de belle fabrique, pl. I, n° 11. C'est ici l'une des pièces les plus précieuses, à tous égards, qui aient enrichi, dans ces derniers temps, notre numismatique bactrienne. Nous possédions déjà une médaille d'argent de Philoxène, du module de didrachme, mais de la forme ronde habituelle, et une autre de bronze, de forme carrée, l'une et l'autre encore uniques jusqu'ici, et toutes deux entrées dans notre Cabinet avec la collection

du général Allard dont elles faisaient partie. L'extrême rareté des monnaies de Philoxène résulte déjà de cette circonstance, qu'aucune de ces monnaies ne s'est encore montrée sur le site classique de *Beghram*, et qu'elles manquent totalement dans la collection de M. Masson, *composée de sept mille pièces*[1], de tout métal, de toute forme et de toute fabrique, et provenant presque tout entière de cette localité célèbre. On peut apprécier d'après cela la haute importance que nous attachons à cette drachme de Philoxène, tout à fait nouvelle par sa forme carrée, et précieuse surtout par sa belle conservation, qui permet de déchiffrer avec toute certitude les caractères de la légende bactrienne.

N° 12. *Tête de Roi barbu*, tournée à gauche, coiffée d'une *tiare recourbée* en avant, et *ornée de rayons sur les côtés*, avec les *rubans* qui l'attachent pendants par derrière; inscription grecque, distribuée de trois côtés : .ΑΣΙΛΕΩΣ ΝΙΚΑΤΟΡΟΣ ΑΜΥΝΤΟΥ, (monnaie) *du Roi Nicator Amyntas;* revers : *Pallas, vêtue et casquée*, en marche à droite, portant de la main gauche la *lance* et le *bouclier*, la main droite étendue en avant; dans le champ, devant la déesse, un monogramme; inscription bactrienne, composée de trois lignes, dont celle du milieu, placée au-dessus de la figure, est en partie effacée; pièce de bronze, de forme carrée, de moyen module, et d'assez belle fabrique, pl. I, n° 12. Cette médaille était déjà connue par la publication qu'en a faite M. J. Prinsep[2], d'après un exemplaire unique qui appartenait au colonel Stacy. La même pièce, ou une pièce semblable, est décrite comme étant en la possession du docteur Swiney, par M. Wilson[3]; et je ne saurais dire si c'est un troisième exemplaire, ou bien le même, passé successivement de main en main, qui fait maintenant partie de la collection de M. le général Court, et que je publie à mon tour. Ce qui me porterait à croire qu'il s'agit ici d'un second exemplaire de la même médaille, ce sont les différences assez graves qui se remarquent entre la pièce publiée par M. Prinsep et la nôtre; je ne parle pas de l'épithète lue ΝΙΚΑΤΟΡΟΥ par M. Wilson, et qui est un barbarisme; il est évident que ce ne peut être là une leçon existant réellement sur un monument grec, et le dessin de M. Prinsep porte aussi lisiblement que la médaille que j'ai sous les yeux le mot ΝΙΚΑΤΟΡΟΣ; mais la ligne de la légende bactrienne qui se trouve au-dessus de la figure de *Minerve*, est intacte dans les cinq caractères dont

[1] Prinsep, *Journ. of the Asiat. Societ.* t. V, p. 554 : « I must express a hope that his extensive collection, now consisting of upwards of 7000 coins, may be deposited in our national Museum; cf. Lassen, *zur Geschichte, etc.* p. 10. — [2] *Journ. of the Asiat. Societ.* t. V, pl XLVI, n° 1, p. 720; cf. *ibid.* p. 548, 1). — [3] *Journ. Numism.* p. 172.

elle se compose, sur l'exemplaire publié par M. J. Prinsep, et cette ligne manque presque totalement sur le nôtre. Cette considération, jointe à l'extrême rareté de la médaille, monument à peu près unique du règne d'un prince tout à fait inconnu dans l'histoire, suffirait seule pour me déterminer à la publier de nouveau. D'ailleurs, le caractère de la tête qui offre le *portrait* de ce prince, d'une exécution parfaite, et la *coiffure*, qui a paru *indistincte* à M. Lassen, *mit undeutlich gewordener Kopfbedeckung*[1], tandis qu'elle consiste effectivement en une *tiare recourbée en avant* et *ornée de rayons*, telle qu'elle apparaît sur notre médaille, sont deux circonstances qui ajoutent beaucoup de prix à ce rare monument numismatique, en même temps qu'elles deviennent pour moi autant de nouveaux motifs pour le publier une seconde fois, ou, ce qui me paraît plus exact, *d'après un second exemplaire*. On y remarquera le monogramme composé des mêmes éléments que celui de la médaille de Mayès que j'ai publiée[2], le même monogramme qui s'était déjà rencontré sur des monnaies d'Apollodote et d'Antimachus[3], et qui tend à établir entre tous ces princes une sorte de relation numismatique sur laquelle j'aurai lieu de revenir dans la seconde partie de cette notice.

Au moment où je livre ce travail à l'impression, je reçois de M. le général Allard les empreintes de quelques médailles nouvelles qu'il vient de recueillir, et que je m'empresse à mon tour de communiquer à nos lecteurs. La première de ces médailles est la pièce précédemment décrite d'Amyntas, avec cette différence, qui constitue une nouveauté numismatique d'une haute importance, que cette pièce, aussi de forme carrée et de moyen module, est *d'argent*, et non pas *de bronze*. L'empreinte que m'envoie M. le général Allard n'est malheureusement pas exécutée d'une manière aussi satisfaisante qu'on pourrait le désirer; elle vient d'une main persane, de celle d'un artiste du pays, et l'on devra beaucoup y suppléer, à l'aide de la médaille de bronze déjà connue, dont elle reproduit le double type; mais le dessin que j'en publie n'en sera pas moins intéressant à consulter, malgré son imperfection, à raison de la rareté même du monument qu'il représente; en voici la description succincte :

Tête de Roi imberbe, tournée à gauche et coiffée d'une *tiare radiée;* légende grecque, distribuée de trois côtés : .ΑΣΙΛΕΩΣ ΝΙΚΑΤοΡοΣ ΑΜΥΝΤου, (monnaie) *du roi Nicator Amyntas;* revers : *Minerve*, armée du *bouclier*, en marche à droite; dans le champ, un symbole déjà connu

[1] Lassen, *zur Geschichte*, *etc.* p. 198. — [2] *Deux. Supplém.* n° 18. — [3] *Ibid.* n° 14 et 4.

sur d'autres médailles, principalement de la suite de Ménandre; inscription bactrienne, distribuée de trois côtés; monnaie d'argent, de forme carrée, d'assez bonne fabrique et d'une conservation satisfaisante, autant qu'on en peut juger d'après un dessin qui laisse tant à désirer, vignette I, n° 1. Le fait grave et nouveau pour la science qui résulte de cette acquisition numismatique, c'est l'existence d'une monnaie *d'argent* pour Amyntas, de qui on n'en connaissait jusqu'ici que *de bronze;* laquelle monnaie offre, dans le type, dans le symbole et dans la fabrique, beaucoup d'analogie avec celles de Ménandre. Une autre circonstance dont je dois la connaissance à cet envoi de M. le général Allard, et dont je m'empresse, par la même occasion, de faire part à nos lecteurs, c'est l'acquisition de deux médailles de Ménandre, l'une avec le type de la *Chouette*, au revers, et l'autre avec celui du *Bouclier macédonien* orné du *masque de Méduse*, pareillement au revers; deux variétés de la monnaie de Ménandre, que j'ai signalées précédemment[1], et qui étaient déjà connues, mais *en bronze;* tandis que les exemplaires récemment acquis par M. le général Allard, et dont il me transmet l'empreinte, sont *en argent;* ce qui constitue une particularité numismatique d'un haut intérêt. Mais cette particularité même, rapprochée du fait analogue de la découverte d'une monnaie *d'argent* d'Amyntas, m'inspire un soupçon que je ne puis m'empêcher d'exprimer ici; c'est que ces nouvelles médailles qui reproduisent *en argent, dans tous leurs éléments,* des pièces déjà connues *en bronze,* pourraient bien être l'œuvre de l'industrie de quelques faussaires. Cette industrie a dû naturellement être éveillée dans l'Inde par le vif intérêt qui s'attachait à la découverte de nos médailles bactriennes et par le prix élevé auquel on les achète; et ce motif, qui, de tout temps, a produit les fabricateurs de médailles antiques en Europe, a bien pu tenter aussi dans l'Inde des gens dont la main était déjà suffisamment préparée à ce genre de travail. Ce qui, d'ailleurs, me rend un peu suspecte la médaille *d'argent* d'Amyntas, c'est que j'y trouve, avec la répétition exacte de la monnaie de bronze publiée par M. J. Prinsep[2], cette échancrure dans le bas de la pièce, qui, étant un accident dû, soit à la fabrication, soit à la vétusté, ne semble pas avoir dû se reproduire sur une autre médaille, de métal différent, bien que du même coin. Quoi qu'il en soit de la justesse de cette observation, je n'aurai point à regretter d'avoir eu cette occasion d'exprimer un soupçon qui m'était naturellement suggéré par l'apparition de

[1] Voy. *Journ. des Sav.* décembre 1836, p. 750. — [2] *Journ. of the Asiat. Societ.* t. V, pl. XLVI, n° 1.

médailles qui reproduisent *en argent* des types connus *en bronze;* car c'est là une circonstance où, de tout temps, s'est laissée reconnaître l'œuvre d'un faussaire moderne; et comme ce genre d'industrie ne peut manquer de se produire dans l'Inde, où s'offrent tant d'occasions de l'exercer avec profit, je crois encore rendre service à la science, en avertissant ceux de nos compatriotes, tels que le général Allard et le général Court, qui recueillent avec tant de zèle et à si grands frais des médailles antiques qu'ils jugent nouvelles et inédites, en les avertissant, dis-je, de se tenir en garde contre une fraude qui a trompé et qui trompe encore tous les jours en Europe des yeux plus exercés que les leurs. Je reprends la suite de mon travail, dont cette digression m'a un peu écarté.

N° 13. *Cavalier en marche* à gauche; légende grecque distribuée de quatre côtés, dans cet ordre, allant de gauche à droite : ΕΠΑΛΥΡΙ□Ϲ ΔΙΚΑΙ□Υ ΑΔΕΛΦ□ΥΤ□υ ΒΑϹΙΛΕωϹ, ce dernier mot disposé en sens contraire; (monnaie) *de Spalyris, le Juste, le Frère du Roi;* revers : *Hercule nu*, la tête ceinte d'une *bandelette* dont les *cordons* flottent par derrière, *assis* sur un rocher où il s'appuie de la main gauche, et de la droite soutenant sa *massue* posée sur son genou droit; dans le champ, un symbole qui paraît être une *roue de char;* type entouré d'un carré en relief et d'une légende bactrienne distribuée sur trois des côtés de ce carré; pièce de bronze, de forme carrée, de moyen module et d'une fabrique qui accuse la décadence, d'accord avec la forme des lettres grecques, pl. I, n° 13. Cette médaille a été publiée par M. J. Prinsep [1] d'après deux exemplaires en tout conformes l'un à l'autre, l'un de la collection de M. Masson, l'autre de celle de M. le général Court; c'est ce dernier que j'ai eu sous les yeux et que je reproduis aussi fidèlement qu'il m'est possible, à cause de l'extrême rareté de ce monument, et afin de corriger ce que j'ai écrit moi-même au sujet d'une médaille semblable, mais mal conservée, qui se trouvait dans la collection de M. le général Allard, et que j'ai publiée [2]. Les deux seuls mots que j'eusse pu déchiffrer avec certitude, ΔΙΚΑΙΟΥ et ΑΔΕΛΦΟΥ, se lisent en effet sur l'exemplaire de M. le général Court, mais accrus des mots ΣΠΑΛΥΡΙΟΣ,

[1] *Journ. of the Asiat. Societ.* t. V, pl. XXXV, n° 6, p. 551. La même pièce, provenant de la collection du général Ventura, mais dans un état trop défectueux pour que la légende en ait pu être déchiffrée, se trouvait déjà publié dans le même journal, t. IV, pl. XXI, n° 9, p. 342; alors, on avait cru y lire : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΝΙΚΑΤΟΡΟΥ ΑΔΕΛΦΟΡΟΥ; et il n'était pas besoin d'un exemplaire mieux conservé pour se convaincre que cette leçon ne pouvait être vraie. Mais l'inscription réelle est d'une teneur si extraordinaire, qu'il a fallu la lire avec toute certitude pour l'admettre en toute assurance. — [2] *Deux. Supplém.* n° 9, p. 25-27.

et ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, qui nous donnent, avec le nom véritable du prince, la légende complète : ΣΠΑΛΥΡΙΟΣ ΔΙΚΑΙΟΥ ΑΔΕΛΦΟΥ ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. On ne sera pas surpris que, sur un exemplaire alors unique et aussi défectueux que celui que j'avais entre les mains, je n'aie pu, du premier abord, lire un nom d'une forme aussi nouvelle que celui de *Spalyris*, nom d'ailleurs étranger à la langue des Grecs; et quant à la qualification *de Frère du Roi*, ΑΔΕΛΦΟΥ ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, un pareil titre était et est encore si insolite, puisque c'est le seul exemple que nous en connaissions dans toute la numismatique ancienne, que je n'ai pas non plus à m'excuser de n'avoir pu, je ne dirai pas le lire, puisqu'il ne se lisait pas, mais le deviner sous des traits confus de caractères presque effacés. Nous pouvons donc maintenant admettre en toute assurance, dans la liste de nos rois grecs de la Bactriane, *Spalyris*, le *Juste*, le *Frère du Roi*. Quant à la place qu'il occupe dans les dynasties de ces princes, et quant au *Roi* même, dont il était, en qualité de *Frère*, soit le *collègue*, soit le *successeur*, ce sont encore là autant de questions qui, dans l'absence de tout document historique, ne peuvent être résolues avec certitude. J'aurai lieu seulement de proposer quelques conjectures à ce sujet dans la seconde partie de mon travail; mais, en attendant, je dois dire que j'éprouve quelque difficulté à admettre avec M. Prinsep[1] et même avec M. Lassen[2], l'existence d'un roi *Spalirisos* différent de *Spalyris*. Le nom ΙΠΑΛΙΡΙΣΟΥ (*sic*), qui se lit sur *six* exemplaires de la collection de M. Masson, tous *d'excellente conservation*, au témoignage de M. Prinsep, n'est pour moi qu'une altération du nom ϹΠΑΛΥΡΙΟϹ, due à l'inexpérience ou à la maladresse du graveur. Cette ignorance de l'artiste se trahit par la manière dont il a disposé les deux mots ΒΑϹΙΛΕΩΝ ΒΑϹΙΛΕΩϹ, dans un ordre contraire aux règles de la langue et aux usages de la numismatique. Son défaut d'habileté n'est pas moins sensible dans l'exécution du type, où je reconnais maintenant une *Victoire vêtue* et *ailée*, portant une *palme* et une *couronne*, au lieu d'une figure d'*Homme*, *portant une longue palme*, que j'avais cru d'abord y voir, en publiant une de ces médailles mal conservée, de la collection Honigberger[3]. L'apparence qui m'avait induit en erreur, et qui a trompé encore en dernier lieu M. Lassen, au point de lui faire voir dans cette figure le *Prince vêtu du kaftan des Tatars, et portant une branche de palmier sur l'épaule gauche*[4], provenait à la fois de l'imperfection du travail et de l'état défectueux de la

[1] *Journ. of the Asiat. Societ.* t. V, pl. xxxv, n° 7, p. 551. — [2] *Zur Geschichte, etc.* p. 213. — [3] *Prem. Supplém.* pl. II, n° 21, p. 27-28. — [4] *Zur Geschichte, etc.* p. 213 : *Spalirisos, der im tatarischen Kaftan erscheint mit einem Palmenzweige über der linken Schulter.*

médaille. Mais, à présent, je ne conserve pas le moindre doute sur le véritable motif de ce type, qui se rapporte à la *Victoire*, et qui se retrouve sur les monnaies d'Antimachus, de Vononès, d'Unadpherros[1], et de quelques autres encore, de fabrique barbare[2], et non pas à la figure du *Prince*. Je ne parle point de l'idée de M. Prinsep, qui, au lieu de l'*Hercule assis*, avec sa *massue* posée sur le genou, type du revers de notre médaille de *Spalyris*, a cru voir *un musicien jouant d'une sorte de guitare, a musician playing on a kind of guitar*[3]. Ce n'est là qu'une de ces suppositions échappées à l'habile et ingénieux secrétaire de la Société Asiatique, qui accusent le peu d'expérience qu'il possède dans les études numismatiques, mais qui ne sauraient porter la moindre atteinte à la juste considération qu'il s'est acquise par tant de preuves d'une heureuse sagacité et d'un discernement profond appliqués à ces monuments dont nous lui devons la connaissance. Mais, pour en revenir au type de la *Victoire*, que j'ai reconnue au revers de la médaille du prétendu Spalirisos, je puis produire une pièce nouvelle, de la suite d'Hermæus, qui ne laissera aucun doute à cet égard.

N° 15. *Tête de Roi imberbe*, tournée à gauche, le commencement du *buste vêtu;* type en partie défectueux par le défaut du coin; légende incomplète par la même raison : [ΒΑΣΙΛ]ΕΩΣ, [ΕΡ]ΜΑΙΟΥ; (monnaie) *du Roi Hermæus;* revers : *Victoire vêtue* et *ailée*, marchant à droite, tenant de la main droite étendue en avant une *couronne* de laquelle pendent des *bandelettes;* dans le champ, un symbole, déjà connu sur d'autres médailles d'Hermæus[4]; pièce de bronze, de forme ronde, d'une dimension au-dessous du moyen module, et d'une fabrique de décadence; pl. I, n° 14. Cette médaille, où la figure de *Victoire* n'est sujette à au-

[1] *Journ. of the Asiat. Societ.* t. IV, pl. XXI, n°s 3 et 4; pl. XXIV, n°s 5, 6, 7 et 8; voy. mon *Deux. Supplém.* n° 11, p. 29-30. — [2] Je profite de l'occasion pour publier une de ces médailles, déjà connues par les soins de M. Prinsep, *Journ. of the Asiat. Societ.* t. IV, pl. XXIV, n°s 5-8. Celle-ci, qui provient de la collection de M. le général Allard, a été décrite par M. Mionnet, *Supplém.* t. VIII, p. 506, n° 143 : *Tête de Roi barbu*, le front ceint d'un *large bandeau* et orné de *rayons*, tournée à gauche; légende disposée circulairement : ...ΥΝΔΟΤΕΡ....., mais en partie illisible; dans le champ, une *couronne* avec des *rubans* qui s'en détachent; revers : *Victoire vêtue* et *ailée*, marchant à gauche, portant de la main droite une *couronne*, et sur l'épaule gauche une *palme;* légende bactrienne illisible; pièce de bronze de forme ronde, de moyen module, et de fabrique de décadence; pl. I, n° 17. Une conjecture qui m'est venue à l'esprit au sujet de ce nom ΥΝΟΔΦΕΡΡΟΣ, ou plutôt ΥΝΔΟΦΕΡΡΟΣ, leçon qui paraît être la véritable, c'est que ce peut être un nom persan, formé comme ceux de *Tissapherne*, *Artapherne*, avec l'élément ΥΝΔΟ, qui rappelle le nom de l'*Indus*. — [3] *Journ. of the Asiat. Societ.* t. V, p. 551. — [4] *Ibid.* t. IV, pl. XXIV, n°s 2, 3, 4.

cune incertitude, tranche la question qui pouvait paraître encore indécise, en ce qui concerne la même figure, type principal de la médaille du prétendu Spalirisos; car le type du revers de cette médaille, qui représente la figure de *Jupiter assis sur un trône*, est manifestement emprunté de la monnaie d'Hermæus, où cette figure de *Jupiter assis* est le type constant, en argent et en bronze [1]; d'où il suit que le type de la *Victoire* a été puisé à la même source; et ce qui nous fournit une double relation entre Hermæus et Spalyris, fondée sur l'identité des types de leurs monnaies, d'accord avec la fabrique même de ces monuments. Je ferai observer, en dernier lieu, que le premier exemple qui nous ait été offert sur notre numismatique bactrienne, de cette figure de *Victoire*, conçue comme elle l'est ici, c'est-à-dire *vêtue* et *ailée*, portant une *palme* et une *couronne*, se rencontre dans la suite de Ménandre, dont j'ai fait connaître deux bronzes, de module différent, avec le type en question [2].

N° 16. *Tête de Roi imberbe*, tournée à gauche, le commencement du *buste vêtu;* légende grecque circulaire, disposée de gauche à droite : ΒΑΣΙΛΕΩΣ [ΣΩΤΗΡΟΣ ?], avec le nom ΕΡΜΑΙΟΥ, disposé en sens contraire, au-dessous de la tête; (monnaie) *du Roi* (Sauveur?) *Hermæus;* revers : *Hercule, nu*, debout, de face, la tête ceinte d'une *bandelette* dont les *cordons* flottent par derrière, portant sur son bras gauche la *peau de lion*, et appuyant sa main droite sur la *massue* posée en terre; type entouré d'une légende bactrienne, en partie défectueuse; pièce de bronze, de forme ronde, de moyen module, et de même fabrique que la précédente; pl. I, n° 16. Cette médaille de la suite d'Hermæus m'a paru intéressante à publier, à cause de la similitude du portrait et de l'analogie de fabrique qu'elle offre avec la médaille précédemment décrite, et qui achèvent d'en mettre l'attribution hors de doute. Le type de l'*Hercule* qui s'y voit au revers, se retrouve encore sur toute une suite de médailles, de fabrique barbare, dont la face principale offre toujours une *tête de Roi*, de style grec, avec une légende grecque, plus ou moins altérée dans ses éléments, où le nom ΚΑΔΦΙΖ□V remplace quelquefois celui d'ΕΡΜΑΙ□V, et le titre Κ□ΡΑΝ□V, celui de ΒΑΣΙΛΕΩΣ [3].

N° 18. *Caducée* dans une position verticale; dans le champ, le mo-

[1] Voy. mon *Prem. Supplém.* pl. I, fig. 13, et pl. II, fig. 14; *Journ. of the Asiat. Societ.* t. IV, pl. XXIV, n°s 1, 2, 3, 4, et t. V, pl. II, n° 11. — [2] *Prem. Suppl.* pl. I, fig. 9 et 10. — [3] *Journ. of the Asiat. Societ.* t. IV, pl. XXIV, n°s 9, 10, 11 et 12; cf. *ibid.* t. V, pl. XXV, n°s 10 et 12.

nogramme MI ; légende grecque disposée en deux lignes : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΑΥΟΥ, (monnaie) *du Roi Mayès;* revers : *tête d'Éléphant*, de laquelle pend une *clochette;* type entouré d'un *cercle à globules allongés* imité de la monnaie des rois de Syrie; pièce de bronze, de grand module, de forme ronde, et de fabrique purement grecque; pl. II, n° 18.

Cette médaille que j'ai publiée le premier, d'après un exemplaire, alors unique, de la collection Ventura, entré dans notre Cabinet, est une de ces pièces de la numismatique gréco-bactrienne qui constituent autant de problèmes historiques, par la nouveauté du nom du prince, tout à fait inconnu d'ailleurs, et par la forme même de ce nom, absolument étranger à la langue des Grecs. Tout m'avait paru si nouveau et si extraordinaire dans cette médaille, que j'hésitai d'abord à la comprendre dans notre suite bactrienne; cependant je finis par m'y déterminer d'après des considérations numismatiques, qui me semblèrent alors d'un assez grand poids, et qui ont été depuis complétement justifiées par d'autres exemplaires de la même monnaie trouvés dans le *Pénjab*, et par de nouvelles médailles du même prince, d'une fabrique proprement bactrienne, et provenant de la même contrée, que je m'estime heureux d'être encore le premier à faire connaître. Mais, avant de signaler à l'attention de nos lecteurs ces nouveaux monuments numismatiques du règne de Mayès dans la Bactriane, j'ai cru devoir reproduire la première de ces médailles, telle que je viens de la décrire, d'après un exemplaire de la collection de M. le général Court, dont la conservation est aussi parfaite qu'on puisse le désirer; et la raison que j'ai eue pour publier ici ce second exemplaire d'une pièce déjà connue, c'est de m'en servir à détruire une notion fausse, concernant cette même médaille, qui avait pu être accréditée par M. Mionnet, dans la description qu'il en a donnée après moi [1]. Effectivement, M. Mionnet a cru voir, dans le champ de la face principale, au-dessus du *caducée*, deux caractères bactriens qu'il a figurés sur sa planche VII, n° 26. Or, il n'y a réellement à la place qu'il indique que des excroissances métalliques dues à un accident du coin, dont je n'avais dû tenir aucun compte. M. Prinsep, qui avait eu une de ces médailles sous les yeux, et qui l'a publiée [2], avait pensé de même, en affirmant que tout était purement grec sur cette médaille, et qu'*il ne s'y trouvait point d'inscription pehlevi : There is no pehlevi inscription;* ce qui est l'exacte vérité. Il aurait suffi d'ailleurs, pour se garantir de l'illusion

[1] *Supplém.* t. VIII, p. 485, n° 73. — [2] *Journ. of the Asiat. Societ.* t. IV, pl. XXV, n° 4, p. 338.

où est tombé M. Mionnet, de réfléchir qu'*il est encore sans exemple*, dans toute notre numismatique bactrienne, composée de tant de milliers de médailles, *qu'une inscription bactrienne se lise du côté où figure l'inscription grecque*, et qu'elle y apparaisse, réduite à deux seuls caractères, sur le bord même de la médaille. Mais des indices aussi faibles, aussi contraires à tout usage numismatique, qui n'auraient pas dû tromper un homme aussi expérimenté que M. Mionnet, s'évanouissent à l'aspect de la médaille de M. le général Court, médaille qu'on peut dire *à fleur de coin*, et qui n'offre pas la moindre trace de ces deux prétendus caractères bactriens, attendu que l'accident métallique qui en avait produit l'apparence sur l'autre médaille, n'a pas eu lieu sur celle-ci. M. Lassen, qui n'avait rien pu tirer de ces caractères, tels que les avait figurés M. Mionnet, et qui, dans l'embarras où il se trouvait, avait dû poser cette question à ses lecteurs et se demander à lui-même[1] : *Hat nun dieser König Kabulische Legenden gehabt?* a donc maintenant reçu l'éclaircissement qu'il désirait; mais quant à la question même, *si le roi Mayès a réellement fait frapper des monnaies avec une double inscription bactrienne*, j'ai la satisfaction de pouvoir y répondre d'une manière affirmative, en faisant connaître des médailles bilingues, inédites, appartenant certainement à la suite de Mayès.

N° 19. *Apollon nu*, debout, vu de face, la tête inclinée vers la droite, son *carquois* derrière l'épaule, la main gauche appuyée sur son *arc* posé en terre, tenant de la main droite une *flèche*; type entouré d'une inscription grecque disposée de trois côtés : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΜΑΥΟΥ, (monnaie) *du Roi des Rois, du Grand Mayès;* revers : *Trépied;* dans le champ, le monogramme ΜΙ; légende en caractères bactriens, distribuée aussi de trois côtés; pièce de bronze, de forme carrée, de moyen module et de belle fabrique; pl. II, n° 19.

Voilà, sans contredit, une des pièces les plus curieuses et les plus rares de toute notre numismatique bactrienne. Le fait de l'inscription bilingue qui s'y lit si distinctement, tranche la question qui pouvait paraître encore indécise, de savoir si le roi Mayès appartenait effectivement à l'une des dynasties gréco-bactriennes: maintenant, la chose ne saurait plus être douteuse. Le monogramme ΜΙ, qui, joint au type de la *tête*

[1] *Zur Geschichte, etc.* p. 185 : Hr. Mionnet giebt dem Mayes auch eine Kabulische Legende, aus zwei Zeichen bestehend; die Spuren dieser Legende bei Hrn. Prinsep sind kaum als Buchstaben zu erkennen; Hr. R. R. hat gar nichts angegeben; dann steht diese angebliche Legende zwischen Βασιλέως und Μαυου; der Name musste Majo geschrieben seyn, was bei Mionnet nicht da ist. Hat nun dieser König Kabulische Legenden gehabt?

d'Éléphant et à la fabrique, m'avait induit à rapporter la médaille connue de Mayès à l'époque d'Apollodote, dont la monnaie offrait le même monogramme, se retrouve ici avec une fabrique décidément grecque, et plus belle encore: ce qui devient un nouveau motif à l'appui de cette attribution. Mais ce qui est surtout remarquable dans ce monument numismatique acquis de nouveau à la science, c'est le type d'*Apollon* et du *Trépied*, si positivement imité des monnaies d'Apollodote, que, sans la légende qui l'assigne à Mayès, il n'est pas d'antiquaire qui, à l'aspect de cette médaille et à l'inspection de son double type, ne l'attribuât sans hésitation à Apollodote. Ma conjecture reçoit donc sur ce point, comme sur le premier, une confirmation complète; mais ce n'est pas à cela que se bornent les inductions que je me crois autorisé à tirer de cette analogie positive de type et de fabrique, entre la monnaie d'Apollodote et celle de Mayès. Cette circonstance m'avait frappé au point de me faire supposer qu'il avait pu exister quelque rapport d'un genre analogue entre le nom grec ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ, et le nom ΜΑΥΟΥ, qui semblait la transcription en lettres grecques du mot zend et sanscrit *mao*. A la vérité, c'était là une idée que je n'avais hasardée qu'avec beaucoup de défiance, sous la forme d'une conjecture; et je n'ai pas été surpris qu'elle n'ait point obtenu l'assentiment de M. Wilson [1], ni celui de M. Lassen [2]. Cependant, le fait que je mettais en question ne s'éloignait pas beaucoup de celui qu'a eu en vue M. Wilson lui-même, lorsqu'il a supposé que le nom ΑΖΟΥ, qui se lit sur tant de nos médailles indo-bactriennes, pouvait être la transcription grecque du nom *Aja*, assez commun, suivant lui, dans la liste des princes indiens de cette époque [3]. D'après cet exemple même, je serais donc suffisamment fondé à croire que le nom ΜΑΥΟΥ, qui certainement et en aucun cas ne peut appartenir à la langue grecque, serait le nom sanscrit *maô*, sous une forme grecque; et, cela posé, le rapport entre la signification de ce mot *maô*, désignant une divinité solaire [4], et le nom d'*Apollodote*, qui se rapporte à une divinité semblable, cessait de paraître si hasardé, quand la fabrique des médailles tendait, d'ailleurs, à assimiler d'une manière certaine et par des signes positifs le règne de Mayès et celui d'Apollodote. Or, avais-je eu tort de proposer ce rapprochement fondé sur de pareils motifs, quand nous venons de recouvrer une médaille de Mayès qui porte, avec le nom de ce prince et avec son titre royal, exprimé dans toute sa pompe orientale, la figure d'*Apollon* et le *Trépied* au re-

[1] *Journ. Numism.* p. 154. — [2] *Zur Geschichte, etc.* p. 185. — [3] Wilson, *ibid.* p. 181. — [4] Voy. mon *Deux. Supplém.* p. 58, 2), 3).

vers, c'est-à-dire précisément le même type, exécuté absolument de la même fabrique que nous le trouvons sur les médailles d'Apollodote? D'où il suit que cette monnaie de Mayès ne différant de celles d'Apollodote que par l'inscription, et le nom même de ΜΑΥΟΥ ayant en sanscrit la même signification que celui d'ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ en grec, il semble que la ressemblance des monuments soit complète sous tous les rapports. Si l'on objectait encore que le titre *de Roi des Rois*, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ, qu'affecte Mayès sur la médaille en question, diffère de celui *de Roi Sauveur*, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ, que porte Apollodote sur le plus grand nombre de ses monnaies purement grecques, je répondrais que cette objection vient d'être détruite par l'apparition de la médaille d'Apollodote, que j'ai décrite sous le n° 9, et qui offre précisément le titre ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑσιλεων joint au nom d'Apollodote : en sorte qu'ici encore la similitude se trouve rétablie entre Apollodote et Mayès. Quelle que soit, au reste, l'opinion qu'on adopte au sujet de cette conjecture, ce qui demeure établi d'une manière péremptoire, et cela d'après un accord d'éléments numismatiques qui a toute la valeur d'un fait positif, c'est la ressemblance de type et de fabrique qu'offrent les médailles de bronze d'Apollodote et de Mayès, ressemblance qui les range dans la même série, et qui tend, conséquemment, à en faire des monuments d'un même règne, sortis d'un même atelier et appartenant à une même époque. Voilà ce que je maintiens, avec une conviction qui sera partagée, j'en suis sûr, par toute personne versée dans la numismatique.

N° 20. *Éléphant* marchant à droite; type enfermé dans un cadre en relief, formé de globules allongés, imitant la *bandelette à flocons de laine;* légende grecque, distribuée sur trois lignes : ΒΑΣΙΛΕΩΣ [ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑ]ΛΟΥ ΜΑΥΟΥ, (monnaie) *du Roi* (des Rois, du Gr)*and Mayès;* revers : *Figure assise*, de face, sur une *éminence conique*, tenant devant elle, dans une position horizontale, à la manière indienne, une *épée* dans le fourreau; dans le champ, un symbole indécis; type placé dans un cadre semblable à celui de la face principale, et entouré d'une légende bactrienne, incomplète par le défaut du coin; pièce de bronze, de forme carrée, de moyen module, d'une fabrique qui accuse la décadence; apparence qui tient aussi en partie à une conservation défectueuse; pl. II, n° 20.

Voilà encore une médaille de Mayès, sinon tout à fait inédite, puisqu'elle avait été donnée par M. Prinsep[1], d'après un exemplaire très-maltraité par le temps, du moins telle qu'on y puisse lire pour la première

[1] *Journ. of the Asiat. Societ.* t. IV, pl. XXI, n° 11, p. 342.

fois avec certitude le nom *du Roi Mayès* à qui elle appartient. En effet, le mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ et le nom ΜΑΥΟΥ, qui s'y lisent sans difficulté, avec les lettres finales ΛΟΥ du mot ΜΕΓΑΛΟΥ, et avec l'espace de toute une ligne que remplit le mot ΒΑΣΙΛΕΩΝ, sur la médaille de M. Prinsep, rendent indubitable la légende entière : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΜΑΥΟΥ, telle que nous la connaissons déjà par la médaille précédemment décrite; et elle en devient ainsi la confirmation. Le double type de cette pièce ne justifie pas moins les rapports que tout m'a porté à établir entre Mayès et Apollodote. L'*Éléphant* est le type usuel des drachmes carrées d'Apollodote, dont j'ai publié le premier exemplaire acquis de nos jours à la science [1], et dont il existe maintenant plusieurs variétés dans diverses collections de l'Inde et de l'Europe [2]. Quant à la figure du revers, bien qu'il soit difficile, vu l'état défectueux dans lequel se trouve aujourd'hui cette partie du type, d'en donner une explication certaine, il est néanmoins une particularité qui ne me paraît sujette à aucun doute, c'est l'espèce d'*éminence*, ou de *corps*, de forme *conique* ou plutôt *omphaloïde*, sur lequel est assise cette figure; je crois y reconnaître l'*omphalos*, ou l'*ombilic*, objet si notoirement en rapport avec le culte d'*Apollon Pythien;* et il n'est personne tant soit peu versé dans la numismatique, qui ne sache que c'est sur l'*omphalos*, figuré sous la même forme qu'il l'est ici, que siége la figure d'*Apollon nu*, type ordinaire de tant de médailles des rois de Syrie. Le cadre qui entoure le double type de notre médaille, et qui est si manifestement emprunté de la *bandelette delphique à flocons de laine*, telle qu'elle figure aussi sur les monnaies des Séleucides, vient encore à l'appui de cette observation; en sorte que tout se réunit pour nous montrer, dans cette médaille de Mayès, frappée avec le type de celles d'Apollodote, et avec des symboles relatifs à *Apollon*, un monument nouveau de ces rapports entre Mayès et Apollodote, qui tendent à assimiler numismatiquement deux règnes qui semblent n'avoir pas pu n'être point contemporains.

[1] *Deux. Supplém.* n° 14, p. 35-36. — [2] Il se trouve, dans la collection Masson, une de ces médailles, publiée par M. Wilson, *Journ. Numism.* pl. I, n° 7. D'autres, acquises à *Kabul*, mais trouvées dans le *Hazaurehjât*, sont publiées dans le *Journ. of the Asiat. Societ.* t. IV, pl. XXVI, fig. 5; et t. V, pl. II, n° 3. J'en ai vu récemment une, apportée de l'Inde, entre les mains de M. Rob. Steuart, résidant actuellement à Naples; et je sais qu'il en existe plusieurs dans des collections formées en Russie. Je suis bien aise d'avertir, à cette occasion, que M. Rob. Steuart, dont M. Mionnet, publiant son livre en 1837, place toujours le cabinet à *Bombay*, est fixé depuis plusieurs années à Naples, où il a recueilli un admirable choix de médailles de la Grande-Grèce et de la Sicile, et où il prépare un important travail sur la Numismatique des Arsacides.

N° 21. *Roi à cheval*, se dirigeant à droite, la main droite étendue en avant; dans le champ, devant le cheval, un symbole connu par quelques médailles d'or, de la suite gréco-indienne; type entouré d'une inscription grecque circulaire, en partie défectueuse, mais où j'ai cru lire à la fin ces deux mots : ΜΕΓΑΛΟΥ ΜΑΥΟΥ, (monnaie *du Roi des Rois?*) *du Grand Mayès*; revers : *Figure debout, de face*, placée entre *deux* autres *Figures qui la couronnent*, et qui paraissent être *deux Victoires*; dans le champ, un symbole indécis; type entouré d'une légende circulaire en caractères bactriens; médaille d'argent, de grand module, de forme ronde, d'une fabrique de décadence; pl. II, n° 21.

Tout est nouveau et extraordinaire dans cette médaille, qui, d'ailleurs, est unique. M. J. Prinsep, qui l'a déjà fait connaître, comme appartenant à la collection de M. le général Court, mais seulement, à ce que je crois, d'après un dessin qui lui en avait été communiqué, et sans avoir vu l'original, la rangeait dans la suite d'Azès, à cause du type de l'*Homme à cheval*, en même temps qu'il signalait comme emprunté aux monnaies d'or de Kadphisès le symbole gravé à la face principale. Ni l'une ni l'autre de ces observations ne sauraient empêcher l'attribution que je fais de cette médaille à Mayès, et qui se fonde sur la lecture des mots [ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ] ΜΕΓΑΛΟΥ ΜΑΥΟΥ, si toutefois cette lecture est admise d'après l'examen des lettres grecques, et justifiée par le déchiffrement de l'inscription bactrienne. Jusque-là, il peut donc y avoir lieu à quelque incertitude, et je ne propose aussi cette attribution que comme une conjecture. Tout le monde sera, d'ailleurs, de l'avis de M. Prinsep, qui croit que l'apparence de pehlevi que présente l'inscription de la face principale, tient à l'altération des formes de l'alphabet grec déjà corrompu entre des mains à demi barbares. Il me semble qu'il ne saurait y avoir d'incertitude à cet égard, d'autant plus qu'il est encore sans exemple, à ma connaissance, que l'inscription de la face principale de nos médailles soit conçue en caractères bactriens, comme celle du revers. Quant au double type de notre médaille, ce qui me paraît surtout remarquable, c'est, d'une part, le *costume scythique* du *prince à cheval*, avec l'*arc* et le *carquois scythiques* suspendus au côté droit; de l'autre, l'apparence indienne du groupe formé de la *Figure debout*, de face, les jambes écartées, placée entre deux autres figures qui la couronnent. M. J. Prinsep a vu ici un *sujet composé dans le goût romain*, c'est-à-dire *deux soldats qui couronnent leur propre chef*. A mon avis, il n'y a rien de *romain* dans cette composition, qui accuse au contraire un type

[1] *Journ. of the Asiat. Societ.* t. V, pl. XXXV, n° 5, p. 550.

indien rendu par un art grec dégénéré. Du reste, cette double influence scythique et indienne que je crois apercevoir ici, et qui s'explique si naturellement par les circonstances locales et politiques au milieu desquelles furent exécutées nos monnaies gréco-bactriennes, n'aurait rien de positivement contraire à l'attribution que j'ai faite de cette médaille à Mayès, ni même à la relation historique que j'ai cherché à établir entre le nom indien Mayès et le nom grec Apollodote. Nous avons déjà constaté, dans le type de la *Figure assise*, qui forme le revers de la médaille précédente, dans la manière dont cette figure est représentée, *assise de face, les jambes ployées sous elle*, un trait caractéristique des habitudes indiennes, et nous l'avons trouvé rapproché d'un objet qui se rapportait au culte d'*Apollon*. Cette influence indienne s'exerçait donc déjà sur des monnaies de Mayès, d'une attribution certaine et d'une exécution purement grecque; d'où il suit que nous ne devons pas être surpris de la retrouver plus sensible encore sur d'autres monnaies d'une époque sans doute plus basse, ou sorties d'un atelier plus voisin de l'Inde; et c'est, du reste, un caractère tout à fait propre à ces sortes de monuments, produits au milieu de deux systèmes de civilisation et de croyance, mis en présence l'un de l'autre sur le même sol, qu'ils portent l'empreinte plus ou moins prononcée de l'un ou de l'autre, suivant que l'un acquiert, aux dépens de l'autre, plus de développement ou d'empire. Dans tous les cas, la médaille que je publie ici de nouveau, d'une manière plus exacte que ne l'avait pu faire M. J. Prinsep, et d'après le monument même que j'ai eu entre les mains, devra exciter au plus haut degré l'intérêt des antiquaires et celui des philologues; car c'est un de ces monuments de notre numismatique bactrienne qui forment une sorte de problème historique, et qui attendent encore une solution certaine.

Nos acquisitions, en fait de médailles de la suite de Mayès, ne se bornent pas aux monuments que je viens de faire connaître. Je puis y en ajouter encore un autre, tout à fait nouveau et inédit, dont je dois la communication à M. le général Allard. C'est une de ces médailles récemment recueillies aux environs de Peshavor par notre compatriote, le brave et zélé lieutenant du Maharadja, dont il m'a transmis les empreintes dans cette lettre citée plus haut[1], et que j'ai reçue au moment de l'impression de mon travail. Le dessin de la médaille en question, dû à une main persane, n'est malheureusement pas aussi satisfaisant qu'on pourrait le désirer. Tel qu'il est, il ne peut guère servir que d'une

[1] Voyez p. 91.

indication graphique, où il faut tout suppléer, quant aux types, et même quant aux inscriptions. Cependant, il ne saurait y avoir d'incertitude relativement au nom de Mayès, qui s'y lit aussi distinctement que possible; on peut très-aisément aussi se rendre compte des types, au moyen des exemples qu'on en connaît sur d'autres médailles; en sorte qu'il sera facile, pour toute personne familière avec les monuments numismatiques, de restituer à celui-ci sa forme véritable, sauf la fabrique, dont une bonne empreinte ou un dessin exact peuvent seuls, à défaut du monument même, mettre en état de donner une appréciation juste. Quoi qu'il en soit, voici la description succincte de cette pièce :

Figure assise, de face, sur un trône; dans le champ, devant la figure principale, une autre *Figure* de petite dimension; inscription grecque, distribuée de trois côtés : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΜΑΥΟΥ, (monnaie) *du Roi des Rois, du Grand Mayès;* revers : *Pallas macédonienne*, armée du *casque* et du *bouclier*, marchant à gauche, la main droite élevée; dans le champ, un symbole connu par des médailles de la suite indo-scythique; légende en caractères bactriens, distribuée de trois côtés, mais défectueuse en partie par le défaut du coin; pièce de bronze, de forme carrée et de moyen module; vignette 1, n° 2. Si le type du revers de cette médaille, où je reconnais la figure de *Pallas macédonienne*, paraît emprunté de la monnaie de Ménandre, ce qui semble tout naturel pour un monument du règne de Mayès, d'après les rapports numismatiques que j'ai établis entre ce prince et Apollodote, et d'après ceux qui lient Apollodote à Ménandre; le type de la face principale, qui me paraît être *Jupiter assis*, avec la *Victoire*, dans le champ, pourrait être aussi un emprunt fait à la même fabrique, qui deviendrait un nouveau rapport entre Mayès et la dynastie de Ménandre; car je montrerai bientôt que ce type de *Jupiter assis* figure sur des drachmes d'Antialkidès, avec un signe monétaire qui les rattache à la suite de Ménandre; d'où il résultera que le même type a bien pu se produire sur des médailles de Mayès, lié numismatiquement à Apollodote, fils et successeur de Ménandre. C'est là, du reste, une question qui ne peut être décidée d'une manière ou d'une autre que par l'inspection de la médaille même, et d'après l'examen de sa fabrique; ce qui fait que je n'insiste pas davantage, en ce moment, sur les observations auxquelles peut donner lieu ce rare monument numismatique.

N° 22. *Victoire*, *vêtue* et *ailée*, marchant à droite, portant de la main droite une *couronne* attachée avec des *rubans;* type entouré d'une légende grecque circulaire, dirigée de gauche à droite : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΙΚΑΙΟΥ ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ, avec le nom ΑΡΧΕΡΙΟΥ (*sic*) placé en sens contraire, de

droite à gauche, au-dessous de la figure; (monnaie) *du Roi, Juste, Nicéphore, Archérius;* revers: *Chouette de face;* dans le champ, monogramme grec MIK; légende circulaire en caractères bactriens; pièce de bronze, de forme ronde, de grand module, de belle fabrique grecque; pl. II, n° 22.

C'est encore là une médaille nouvelle et inédite, d'un prince déjà connu à la vérité, mais d'après une seule médaille, laquelle diffère totalement de celle-ci par le type et par le métal; en sorte que l'un et l'autre de ces monuments numismatiques sont encore uniques jusqu'ici, et conséquemment, du plus grand prix. C'est M. J. Prinsep qui a publié dans son *Journal Asiatique* la première monnaie qui ait offert le nom d'*Archélius*[1]; cette monnaie est d'argent, du module de la drachme, d'une fabrique toute semblable à celle des monnaies d'Antimachus, d'Antialkidès et d'Hermæus, avec le type de *Jupiter assis*, qui se voit sur les drachmes d'Hermæus et d'Antialkidès, avec le titre de *Nicéphore*, porté par Antimachus et Antialkidès, de plus, avec celui de *Juste*, porté aussi, à l'exemple d'Hélioclès et de Ménandre, par des princes alliés à cette dynastie; en sorte que tous les éléments numismatiques s'accordent, comme l'a très-bien vu M. Lassen[2], pour rattacher Archélius, nommé sur cette drachme, à la même série que celle à laquelle appartiennent Antimachus et Antialkidès. La pièce nouvelle que je fais connaître à mon tour, d'après un exemplaire unique de la collection de M. le général Court, confirme et justifie tous ces rapports, en y ajoutant quelques éléments de plus. Le type de la *Victoire, vêtue* et *ailée*, portant une *couronne*, est, avec quelques variantes, celui de la drachme d'Antimachus, de la collection de M. le général Allard, que j'ai publiée[3]; la *Chouette* est un type déjà connu par les médailles de Ménandre[4]; enfin, le monogramme MIK, tel qu'il se voit ici, formé de caractères de plus grande dimension, paraît être le même qui s'observe, mais d'une manière moins distincte, à cause de la petitesse des lettres, sur cette drachme d'Antimachus[5]. Il n'est donc pas douteux que notre Archélius ne se rattache numismatiquement à Antimachus; d'où il suit qu'il y a nécessairement entre ces deux princes, dont les monuments se ressemblent si fort, une relation dynastique, qui a

[1] *Journ. of the Asiat. Societ.* t. V, pl. XXXV, n° 1, p. 548. — [2] *Zur Geschichte, etc.* p. 197. — [3] *Deux. Supplém.* planche, n° 4, p. 17-19. — [4] *Journ. of the Asiat. Soc.* t. V, pl. XLVI, n° 6; Mionnet, *Supplém.* t. VIII, p. 476, n° 41. — [5] Je remarque pourtant que, sur un autre exemplaire de la même drachme d'Antimachus, de la collection de M. Masson, publiée par M. Wilson, *Journ. Numism.* pl. I, n° 10, le monogramme diffère; ce qui, du reste, n'a rien d'étonnant, puisque ce pouvaient être deux pièces de coin différent, bien que du même type.

échappé à l'histoire, comme leurs noms mêmes et comme leur existence. Mais, ce qui est ici fort extraordinaire, c'est la forme du nom du prince, qui se lit très-distinctement : ΑΡΧΕΡΙΟΥ, tandis que sur la drachme publiée par M. J. Prinsep, le même nom est écrit ΑΡΧΕΛΙΟΥ, et qu'il se retrouve, sous sa forme bactrienne, *Achilijô*, dans l'inscription du revers déchiffrée par M. Lassen [1]. Il n'est sans doute pas impossible, à la rigueur, qu'une faute de graveur ait été commise dans le nom ΑΡΧΕΡΙΟΥ, forme qui paraît moins grecque que celle d'ΑΡΧΕΛΙΟΥ ; il n'est pas non plus absolument sans exemple que la lettre Ρ ait été substituée au Λ, dans des noms de forme grecque [2]; bien que cette substitution, sur des monuments d'une provenance et d'une époque si éloignées des temps et des lieux où avait régné le génie hellénique, soit bien difficile à admettre. Resterait donc la première supposition, qui n'a rien d'invraisemblable, mais rien non plus de bien satisfaisant; en sorte que c'est une question qui reste encore indécise, et dont la solution définitive dépend du déchiffrement certain de l'inscription bactrienne; ou, ce qui serait plus sûr encore, puisque souvent les consonnes changent d'une langue à l'autre, de l'apparition d'un exemplaire où la légende grecque soit bien conservée et parfaitement distincte : ce qui ne peut manquer d'arriver dans un avenir plus ou moins prochain.

N° 23. *Tête de Roi imberbe*, tournée à gauche, les cheveux ceints d'un *diadème*, le commencement du *buste vêtu;* légende grecque, disposée circulairement, de gauche à droite : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ, avec le nom : ΑΝΤΙΑΛΚΙΔΟΥ, placé en sens contraire; (monnaie) *du Roi Nicéphore, Antialkidès;* revers : *Jupiter assis* sur un *trône*, vu de trois quarts, tenant de la main gauche un long *sceptre*, sur la droite, une petite figure de *Victoire ailée;* derrière le *trône*, un monogramme; dans le champ, devant la figure, une *tête d'Éléphant;* légende bactrienne, disposée circulairement; drachme d'argent, de belle fabrique grecque, pl. II, n° 23. Cette médaille d'Antialkidès diffère complétement de la drachme dont j'ai donné le premier la description dans ce journal [3], et qui était la première monnaie de ce prince, en argent, connue en Europe. Le monogramme qui s'y voit gravé en dehors du *trône*, paraît

[1] *Zur Geschichte, etc.* p. 52 et 197. — [2] On en connaît des exemples dans le dialecte attique (Maittaire, *de Dialect.* p. 4); et cette substitution du Ρ au Λ n'était pas non plus étrangère au dialecte dorique (Id. *ibid.* p. 146). Mais il est vrai de dire que ces substitutions des divers dialectes avaient eu lieu dans des cas qui n'avaient aucune analogie avec celui dont il s'agit ici. — [3] *Journ. des Sav.* septembre 1836, p. 570. M. Mionnet l'a fait graver dans le tome VIII de son *Supplément*, en regard de la page 483.

être formé des mêmes éléments que celui que nous avons déjà observé au revers de la drachme d'Antimachus et sur les médailles de Vononès, et elle devient ainsi une preuve nouvelle des rapports numismatiques qui rattachent plus ou moins directement le règne d'Antialkidès à celui d'Antimachus, et sans doute aussi à la dynastie d'Apollodote[1]. A l'appui de cette observation, je remarque que la *tête d'Éléphant*, gravée en guise de symbole dans le champ de cette drachme d'Antialkidès, est un type emprunté aux monnaies de bronze et d'argent de Ménandre et d'Apollodote, mais réduit ici à la condition de *symbole*, conséquemment, sous la forme la plus abrégée. J'observe enfin, à cette occasion, qu'une autre drachme du même prince, de coin différent, faisant partie de la collection de M. Masson, a été publiée par M. J. Prinsep[2], et reproduite par M. Wilson[3], avec une variante, dont ni l'un ni l'autre de ces habiles philologues n'ont suffisamment apprécié l'importance, faute d'être assez versés dans les études numismatiques. Cette variante consiste dans le monogramme grec, gravé dans le champ du revers, en dehors du *trône*, et composé, suivant M. Prinsep, des lettres P et K; suivant M. Wilson, des lettres PA; la moindre habitude des monuments numismatiques eût appris à ces deux savants, doués d'ailleurs de tant de sagacité, que le monogramme en question, formé des lettres K, P, A, doit se lire KPA. Or, c'est précisément le même monogramme qui s'est offert en premier lieu sur un beau tétradrachme d'Euthydème, que j'ai publié[4], et que nous avons retrouvé depuis sur le superbe tétradrachme de Démétrius, fils d'Euthydème[5], dont j'ai fait connaître aussi un second exemplaire, faisant partie de la collection de M. le général Court[6]. Il résulte de là, presque avec une certitude mathématique, que cette drachme d'Antialkidès, avec le monogramme KPA, et avec un travail purement grec, est sortie du même atelier monétaire que les tétradrachmes d'Euthydème et de Démétrius; d'où il suit, par une conséquence que je ne crains pas de dire irrécusable, que le règne d'Antialkidès se rattache à la dynastie de ces deux rois de la Bactriane, dont l'un fut le fils et le successeur de l'autre, et que ce règne dut appartenir à une époque et à une contrée plus ou moins rapprochées de celles où s'était exercée la domination d'Euthydème et de Démétrius. Mais il y a plus : la première monnaie d'argent, portant le nom de Ménandre, qui nous ait été con-

[1] Voy. mon *Deux. Supplém.* planche, n[os] 4, 5 et 6. — [2] *Journ. of the Asiat. Societ.* t. V, pl. XXXV, n° 2, p. 549. — [3] *Journ. Numism.* pl. I, fig. 9, p. 178. — [4] *Prem. Suppl.* pl. I, n° 2, p. 6-8. — [5] Koehler, *Supplém. aux Méd. de la Bactriane*, p. 4. — [6] Voy. *Journ. des Sav.* décembre 1838, p. 744, et notre planche I, n° 2.

nue en Europe, la même que j'ai publiée[1], offrait aussi, au revers, le monogramme ΚΡΑ, qui ne pouvait avoir alors à mes yeux l'importance qu'il a acquise depuis par l'observation des drachmes d'Antialkidès, bien que la présence de ce monogramme sur les tétradrachmes d'Euthydème et de Démétrius eût dû exciter au plus haut degré mon attention. Mais maintenant que cette circonstance se trouve constatée sur la monnaie de quatre princes, que la fabrique de leurs médailles, d'accord avec les témoignages de l'histoire, *du moins pour trois d'entre eux*, tend à ranger dans cet ordre : Euthydème, Démétrius, Ménandre, Antialkidès, il devient évident que la puissance de ces princes, dont les monnaies sont sorties du même atelier et portent les signes de la même fabrique, dut avoir pour siége la même contrée, ou du moins des pays très-rapprochés. Voilà certainement, au défaut de témoignages directs de l'histoire, des données qui ont une valeur tout à fait historique, et qui résultent de circonstances purement numismatiques; et c'est là une preuve surabondante, mais non pas superflue, de l'importance que peuvent acquérir en certains cas, où manque toute autre espèce de renseignements, les indices fournis par les médailles.

RAOUL-ROCHETTE.

(La suite au prochain cahier.)

RAPPORTS *à M. le comte de Montalivet, sur les pénitenciers des États-Unis, par M.* Demetz, *conseiller à la Cour royale, et par M.* G. Abel Blouet, *architecte du Gouvernement.* Un vol. in-fol. Imprimerie royale, 1837.

DE LA RÉFORME DES PRISONS, *par M.* Léon Faucher. Un vol. in-8°. chez Angé, libraire; 1838.

DE LA RÉFORME DES PRISONS *ou de la théorie de l'emprisonnement, de ses principes, de ses moyens et de ses conditions d'application; par M.* Ch. Lucas, *inspecteur général des prisons du royaume.* Trois vol. in-8°; chez Legrand et Descauriet; 1838.

Depuis qu'il existe des sociétés une lutte s'est ouverte entre le délit qui les attaque et le châtiment qui les protége, lutte opiniâtre et mal-

[1] *Prem. Supplém.* pl. I, n° 8, p. 13.

heureusement sans terme possible, puisqu'elle a son origine dans les passions sur lesquelles l'homme n'aura jamais un empire absolu, et dans des besoins que la société ne parviendra jamais à satisfaire complétement. Mais une triste vérité, pour quiconque s'établit froidement spectateur de cet interminable combat, c'est que l'attaque a été plus habile que la défense, c'est que jamais on n'a mis autant d'imagination, de prévoyance, de calcul, de ressources, à protéger la société qu'à l'attaquer, ni à prévenir les délits qu'à les commettre. L'immense disproportion des forces entre l'isolement et l'association a produit cette différence; le criminel a la conscience de sa faiblesse, comme la société de sa puissance; l'un a toujours senti le besoin de la prudence, l'autre a la force, et s'en est contentée; elle a vu dans le criminel un ennemi qu'elle pouvait prendre, enchaîner et tuer, elle a eu des sbires, des prisons et des échafauds; elle a trop oublié qu'il y a dans la nature de l'homme un instinct moral plus puissant que la puissance physique, et qu'il était plus noble, plus humain et aussi plus efficace, d'améliorer le criminel que de le détruire.

Au reste, il ne pouvait en être autrement dans l'ancienne société; chez les anciens, où l'esclavage était une des bases fondamentales et comme le principe de la société, où la force matérielle était sa force constante et sa seule arme, où l'on a vu quelquefois le débiteur devenir *la chose* même du créancier, tant l'idée s'était matérialisée, le châtiment devait être aveugle et brutal. Que faire d'un criminel dont l'intelligence et le sentiment de conscience étaient comptés pour rien? il fallait bien le donner au bourreau ou le jeter aux carrières. Ce dont on peut s'étonner c'est que le christianisme n'ait rien changé à cet état de choses. En s'emparant du monde, le christianisme lui a apporté une grande idée morale, l'expiation par la pénitence et les œuvres; mais cette idée tout ascétique est restée dans l'église et n'est point entrée dans le gouvernement, elle n'a point passé de la société religieuse dans la société politique, elle a créé des cloîtres et non des pénitenciers; la justice de l'homme a continué de s'emparer de la personne du coupable, et elle a laissé son âme à la justice de Dieu.

Mais enfin la société a compris que sur l'âme aussi elle avait à exercer une influence légitime, que le droit de disposer de la liberté et de la vie d'un coupable n'est peut-être pas pour elle le meilleur gage de sécurité, qu'il y a dans ce coupable autre chose qu'une tête à prendre et des bras à lier; qu'il y a une intelligence à instruire, un sens moral à réveiller, une conscience à gagner et à convaincre; là était toute la pensée du système pénitentiaire, pensée qui paraît simple, au premier

coup d'œil et qui, cependant, ne pouvait être que le fruit d'une civilisation en progrès, et mûrie par la lumière philosophique.

Dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre physique les grandes et fécondes idées sont lentement admises; elles naissent pour rester longtemps inaperçues ou dédaignées, le germe en est jeté dans le monde par le génie, et puis il demeure étouffé durant des siècles parmi les esprits vulgaires; comme s'il n'y avait rien de pressé à perfectionner le monde et que la destinée humaine eût une surabondance de vertus et de bien-être dont elle pût laisser perdre une part sans inconvénient; la puissance de la vapeur et la réforme pénitentiaire sont là pour attester cette double vérité, dont l'esprit humain n'a pas à s'enorgueillir.

Voilà plus de cent-cinquante ans, un homme que Montesquieu a nommé le *Lycurgue moderne*, et qui fut le législateur de la Pensylvanie, William Penn, avait entrevu le système pénitentiaire; dans son remarquable projet de gouvernement pour la Pensylvanie et le New-Jersey, publié en 1682, il voulait que toute prison fût une maison de travail et de silence; immédiatement après l'apôtre des quakers, c'est un souverain pontife de l'Église romaine que nous trouvons dans cette voie. Dès 1704, sous le pontificat de Clément XI, l'hôpital Saint-Michel, ouvert à Rome à toutes les misères humaines, à la pauvreté, à la vieillesse, à la maladie et au crime, renfermait une prison pour les enfants et les jeunes gens condamnés à la détention. Dans cette prison, avec le mot *silentium* écrit en gros caractères, on lisait l'inscription suivante qui exprime toute la pensée du système pénitentiaire : « *Parum est coercere improbos pœnâ, nisi probos efficias disciplinâ.* »

D'anciennes institutions en Allemagne, et surtout en Hollande et dans les Pays-Bas, prouvent que, dans ces contrées, on a dès longtemps songé, quoique assez peu efficacement, à la réforme des criminels.

Howard dont le nom est le premier qui vienne à la pensée lorsqu'on s'occupe des prisons, Howard, qui, durant la dernière moitié du XVIIIe siècle, avait visité presque tous ces réceptacles de la douleur et du crime, dans tous les états de l'Europe, avait été trop frappé des immenses douleurs, des misères inouïes dont le spectacle avait partout étonné son imagination et navré son âme, pour ne pas s'être occupé presque exclusivement d'une réforme matérielle; c'était le but principal de ces voyages de découvertes (si je puis ainsi dire), qu'il faisait dans le monde perdu des cachots, c'était le premier motif de ses travaux : « Des abus inhumains m'ont fait écrire cet ouvrage, » a-t-il dit; mais, en même temps, lui aussi a conçu la pensée de la réforme morale, et il en a posé la condition nécessaire, l'isolement. Dans son livre célèbre consacré

presque entièrement à la description des prisons, et au récit des tortures qu'elles enfantent et qu'elles cachent, ce n'est pas seulement du pain, de la paille, de l'air, qu'il réclame pour les prisonniers, c'est aussi la solitude : « Il doit y avoir, dit-il, quelques cellules séparées où les criminels puissent travailler; *ils y doivent être seuls;* le méchant s'épure dans le recueillement, le calme et les heures silencieuses. »

Un autre philosophe anglais, qui, au contraire d'Howard, s'est plus occupé de théorie que de pratique, Bentham, a écrit, dans son Traité de législation : « Les prisons, si l'on en excepte un petit nombre, renferment tout ce qu'on pourrait imaginer de plus efficace pour infecter le corps et l'âme. » Il se plaint de ce que « les législateurs anglais n'ont point adopté ce genre de peine si bon à tant d'égards, l'emprisonnement joint au travail. Au lieu d'une occupation forcée, ils ont réduit les prisonniers à une oisiveté absolue. Est-ce par réflexion? Non, sans doute; c'est par habitude. On a trouvé les choses sur ce pied; on les désapprouve, mais on ne les change point. Il faut des avances, de la vigilance, des attentions soutenues pour concilier la clôture avec les travaux : il ne faut rien de tout cela pour enfermer un homme et pour l'abandonner à lui-même. »

Bentham a porté dans la théorie des peines quelque chose de cette bizarrerie dont ce génie supérieur n'était pas exempt. Il attachait une grande importance aux caractères extérieurs de la peine, à ce qu'il nomme la *décoration;* il voulait un appareil frappant, des écriteaux, des costumes emblématiques[1]; l'exemple était à ses yeux une des conditions les plus essentielles; « une peine réelle qui ne serait point apparente serait perdue pour le public, » dit-il; et il ajoute : « Les *auto-da-fé* seraient une des plus utiles inventions de la jurisprudence, si, au lieu d'être des actes de foi, ils étaient des actes de justice. »

On comprend que, dans un pareil système, il n'y a pas de place pour

[1] Pour bien faire comprendre la pensée de Bentham, citons un des emblèmes qu'il propose : « Ainsi, dit-il, dans la composition de la peine pour des enfants volés à leurs parents, on ferait entrer une pénitence caractéristique, consistant à pendre au cou du délinquant l'effigie creuse d'un enfant de grandeur naturelle, et plombée en dehors. L'intérieur serait chargé de poids à la discrétion du juge, et selon la force du criminel. » Ce genre de peine serait, selon Bentham, un excellent moyen d'amélioration pour les criminels : « Le sentiment de leur crime ne pourrait pas, en quelque façon, se séparer d'eux; leur simple présence serait comme une nouvelle proclamation de la loi; et l'espoir de secouer cette honte, en reprenant l'habillement commun, serait un attrait puissant pour les engager à se bien conduire. » (*Traités de législation civile et pénale,* par M. Jérémie Bentham, publiés en français par Ét. Dumont, de Genève. Tome II, p. 414.)

l'emprisonnement solitaire ; il y serait même un contre-sens : aussi Bentham n'en parle-t-il pas. Mais ce qui est plus étrange et à peine croyable, c'est que Bentham semble attacher peu d'importance à l'amélioration morale des criminels. Dans son chapitre du Choix des peines, il en recherche les caractères principaux; il en trouve sept, dont il donne la définition; et puis il ajoute : « A ces qualités *importantes* des peines, on peut en ajouter trois autres, *dont l'utilité a moins d'étendue*, mais qu'il faut rechercher, si on peut se les procurer sans nuire au grand but de l'exemple. C'est une qualité dans une peine que de pouvoir *servir à la réformation du délinquant*, je ne dis pas seulement par la crainte d'être encore puni, mais par un changement dans son caractère et ses habitudes. On atteindra ce but en étudiant le motif qui a produit ce délit, et en appliquant une peine qui tende à affaiblir ce motif. » De là, cette autre théorie de la corrélation des peines aux délits; la diversité des châtiments est, aux yeux de Bentham, une des conditions essentielles de la pénalité ; dans son système, il faut *combiner* les peines, les *varier*, les *assortir*, pour trouver *la composition* qui peut efficacement être appliquée à chaque faute [1].

Ce n'est pas notre but d'examiner ce qu'il peut y avoir de juste, de singulier ou d'impossible dans cette théorie ; il nous suffit d'avoir montré que, dans le Traité de législation pénale du célèbre criminaliste anglais, on ne rencontre rien qui touche l'emprisonnement solitaire. D'ailleurs les idées de Bentham n'ont pas été soumises à l'épreuve de l'expérience. Il avait proposé au gouvernement, vers la fin du dernier siècle, un plan de *pénitencier panoptique*, qu'il aurait dirigé lui-même à ses frais, sous certaines conditions qu'on ne voulut pas accorder ; le projet resta donc sans exécution [2].

Un allemand, contemporain de Bentham, le pasteur de la maison de correction de Halle, Wagitz, a publié, en 1787, 1793 et 1801, trois ouvrages, composant ensemble sept volumes, où ce ministre de l'Évangile a réuni les fruits de ses études et de sa propre expérience. On y trouve de bons renseignements sur les prisons correctionnelles en gé-

[1] C'est une idée que Bentham a prise à Beccaria. Le publiciste italien voulait que non-seulement la peine mais encore la prison fût appropriée à la faute : « La prison, disait-il, doit être analogue à la nature du délit. Par exemple, la prison d'un contrebandier de tabac ne doit pas être celle de l'assassin et du voleur; et sans doute le châtiment le plus convenable au genre du délit serait d'appliquer à l'utilité du fisc la servitude et le travail de celui qui a voulu frauder les droits. » (*Traité des délits et des peines*, ch. XXXI.) — [2] *Panopticon, or the inspection's house, etc.* by J. Bentham, 1791 ; 3 vol.

néral, spécialement sur celles d'Allemagne. L'amélioration morale des criminels détenus dans les maisons de correction est le but principal des travaux du pasteur de Halle; mais on ne peut pas encore s'en prévaloir en faveur de la cause de l'emprisonnement solitaire.

Un homme dont le nom est environné, chez nous, d'une vénération profonde, et s'est attaché à tant d'institutions destinées à soulager quelque misère ou à départir quelque bien aux hommes, La Rochefoucauld-Liancourt, nous donna, le premier, une idée de la réforme pénitentiaire qui préoccupait les Américains du nord. Sa brochure, *Des Prisons de Philadelphie,* par un Européen, publiée en l'an IV de la République (1795), vante trop peut-être l'ébauche imparfaite d'un système nouveau; mais c'était quelque chose de le faire connaître; et appeler l'attention sur une amélioration nouvelle, c'est encore provoquer le progrès.

Les Américains avaient récemment établi la prison de Walnut-Street, prison à cellules, et ils s'imaginaient, par cela seul, avoir créé un système pénitentiaire. On se méprit d'abord, aux États-Unis, sur le véritable but, sur le but utile de l'emprisonnement solitaire; on le considéra comme le châtiment du crime, non comme un moyen d'amélioration pour le criminel; on n'avait pas encore songé à le combiner avec le travail; c'était tout simplement une peine prononcée par le juge, et instituée par le législateur dans le dessein d'adoucir l'excessive rigueur du code pénal, sans abandonner l'intimidation. On substitua donc, dans plusieurs cas, à la mort matérielle cette espèce de mort morale; peine terrible aussi, car l'isolement absolu, sans travail, doit être une vie pleine de désespoir, et voisine de la démence, à laquelle, du reste, elle a plus d'une fois conduit.

Quelque grande que soit la différence entre le régime de la prison de Walnut-Street, dont La Rochefoucauld donnait la description, et le régime d'Auburn ou de Philadelphie, on ne saurait nier que ce nouveau système, lequel était un progrès évident sur ce qui existait alors, ne conduisît au système qu'on a essayé, après trente ou quarante ans, en Amérique, puisque le travail d'une part, et de l'autre la solitude, étaient les conditions principales de l'emprisonnement à Walnut-Street.

Le double système américain est, aujourd'hui, dans plusieurs contrées, l'objet d'une active investigation et d'une émulation fervente; des missionnaires sont partis de France, d'Angleterre, d'Allemagne, ces pays de vieille civilisation, pour aller demander des leçons et des exemples à une civilisation nouvelle, qui, elle-même, avait étudié l'Europe, et avait pris de nous des exemples et des leçons. MM. de Beaumont et

de Tocqueville, Crawford, Julius[1] et Demetz ont été successivement interroger les deux systèmes dont l'Amérique fait en ce moment l'épreuve simultanée. Nous nous occuperons surtout de M. Demetz, qui a, sur ses devanciers, l'avantage d'avoir vu le dernier, et à une époque où l'expérience, plus avancée, était aussi plus significative et plus remplie d'instruction, si elle n'offrait pas encore une démonstration complète.

Car il faut bien convenir que, malgré notre penchant pour le principe du système de Pensylvanie, malgré notre conviction qu'il est le meilleur dans l'intérêt de la morale et de la sécurité publiques, nous croyons que, non-seulement l'expérience n'est pas faite encore, mais nous sommes, en outre, convaincus que ce système attend des améliorations nécessaires. Quand il les aura obtenues, touchera-t-il à la perfection? Non, sans doute; il restera dans la condition de toutes les institutions humaines. Mais il aura moins d'inconvénients, et des inconvénients moindres que les systèmes jusqu'ici éprouvés; n'est-ce pas un motif suffisant de préférence?

Toutefois, en même temps qu'il rencontrait, en Europe, une appro-

[1] Le docteur Julius a fait, sur les prisons, un cours public à Berlin, en 1827, et c'est ce cours qu'il a imprimé ensuite sous le titre de *Leçons sur les prisons*. L'ouvrage du publiciste allemand a été traduit, en 1831, par M. Lagarmitte. Cette traduction, accompagnée de notes savantes dues au traducteur et à M. Mittermaier, professeur à Heidelberg, fut un service rendu à la science pénitentiaire. Riches d'une érudition un peu confuse peut-être, les leçons du docteur Julius sont remplies de faits curieux et de documents utiles. A l'époque où M. Julius faisait ses leçons, la grande expérience de Philadelphie n'était pas encore commencée; on construisait alors le pénitencier de Cherry-Hill, et le professeur ne donnait qu'une approbation fort restreinte au principe de l'emprisonnement solitaire. L'isolement ne lui semblait un moyen efficace de correction que sur les condamnés « chez lesquels le crime n'a pas encore pu s'invétérer et prendre racine; quant aux autres, il est plus sage, disait-il, de les employer aux travaux des forteresses, ou de les bannir du sol de la patrie. » (10e leçon, t. II, p. 116.) Depuis, le docteur Julius a visité les pénitenciers des États-Unis, et il a rapporté en Europe la conviction la plus complète de l'efficacité de l'emprisonnement solitaire. « Cette opinion nouvelle (écrivait-il, après son retour, à MM. Russel et Crawford) est le résultat de mes observations en Amérique et de mes recherches subséquentes. » Il ajoute qu'il avait, sur ce point, imité l'exemple de son ami le révérend Charles R. Demme, le respectable ministre de l'église allemande à Philadelphie, lequel avait d'abord éprouvé le plus vif sentiment de répulsion pour le système de Philadelphie, et disait, après l'avoir étudié dans de fréquentes visites à Cherry-Hill : « Ces communications ont totalement changé ma manière de voir; et j'ai depuis appris à regarder le pénitencier comme une institution suggérée par la bienfaisance la plus éclairée et la plus active, et calculée pour produire les résultats les plus heureux sur l'état et le caractère moral de la société. »

bation presque universelle, le système de Pensylvanie était, chez nous, l'objet de graves attaques. Un publiciste distingué, qui a porté sur ce sujet de fructueuses méditations, M. Léon Faucher, a critiqué le système de Pensylvanie, et en a proposé un autre, fondé sur la division des détenus en population rurale et population urbaine, et sur l'idée d'un double régime pénitentiaire, agricole et industriel, correspondant à chacune de ces deux populations. M. Charles Lucas, à qui une expérience assidue, des ouvrages remarquables sur les questions pénitentiaires, et d'importants services rendus dans l'inspection de nos prisons donnent une véritable autorité en ces matières, condamne à la fois le double système américain, ainsi que celui de M. Faucher; et il en propose à son tour un nouveau, dont nous donnerons plus tard une idée.

Pour nous, qui avons abordé la question sans préoccupation d'aucune sorte, qui ne sommes liés par nul intérêt d'amour-propre ou de travaux avec l'un ou l'autre des divers systèmes qui sont maintenant en présence, qui les avons tous examinés de bonne foi et sans avoir juré à l'avance *in verba magistri*, l'étude attentive que nous avons faite des opinions diverses et des faits contradictoirement allégués nous a laissé la conviction que l'avantage reste au système de l'emprisonnement séparé, modifié dans quelques-unes de ses dispositions essentielles, mais rigoureusement maintenu quant à la séparation absolue des condamnés.

Nous voulons bien croire que, parmi ceux qui se sont engoués du système d'emprisonnement solitaire, plusieurs ne le connaissaient que bien superficiellement. Mais pourtant une réflexion nous frappe; c'est que nous trouvons, au nombre de ses approbateurs les plus sincères, la plupart de ceux qui l'ont vu fonctionner. Après avoir été en Amérique avec des dispositions souvent peu favorables, ils en sont revenus changés et convaincus.

Quoique les trois ouvrages dont le titre est en tête de cet article se touchent par l'identité du sujet, ils s'éloignent beaucoup l'un de l'autre par l'exécution. Sans parler de l'opinion diverse des auteurs, chacun d'eux était placé à un point de vue différent. M. Lucas, dont le livre est le plus récent, s'est appliqué surtout à établir sa théorie de l'emprisonnement, et à réfuter les systèmes de la plupart des auteurs qui l'ont précédé. Il a voulu faire un livre pratique, et même il formule parfois ses principes en articles de règlement et de loi; c'est principalement l'ouvrage d'un administrateur. M. Faucher donne à son livre un plus vaste horizon; moins précis dans les détails d'exécution, il est plus éloquent dans le développement des considérations générales; son livre est surtout une œuvre de publiciste. La question que s'était proposée

M. Demetz était plus restreinte; il s'agissait pour lui de comparer les deux systèmes américains, d'examiner les avantages et les inconvénients de chacun; de donner, enfin, à ses travaux une direction conforme aux instructions qu'il avait reçues du ministère de l'intérieur, à son départ; et il faut dire qu'il a rempli cette tâche avec une grande sagacité d'investigation, avec un soin religieux dans l'examen de tout ce qui peut éclairer la question, avec ce zèle qu'échauffe bien moins la vanité de faire un livre que le désir d'être utile à la société.

M. Demetz s'est peu occupé des prisons des villes et de celles des comtés, où sont renfermés les prévenus et les condamnés à moins de deux ans; la réforme commence à peine à y pénétrer. Il a porté toute son attention sur les prisons centrales (*state's prisons*) ou pénitenciers, qui reçoivent les condamnés à plus de deux ans. Trop ménager de son temps et de celui des lecteurs pour refaire ce que d'autres ont bien fait, il ne retrace point, après MM. de Beaumont et de Tocqueville, l'histoire de la réforme pénitentiaire; il ne recherche point à qui peut être due la première idée du système cellulaire; soit que ce principe ait d'abord pris naissance chez nous[1], soit que le premier essai en ait été fait à Gand ou à Glascow[2], l'Amérique, dit l'auteur, n'en aurait pas moins le mérite de l'avoir la première appliqué largement. Il faut d'ailleurs rendre aux Américains cette justice, qu'ils ne nient pas les obligations qu'ils ont sur ce point à l'Europe[3].

M. Demetz a visité les prisons d'Auburn, de Sing-Sing, de Wethersfields, de Boston, de Baltimore, de Washington, de Philadelphie et de Trenton. Les six premières sont soumises au système d'Auburn; les deux autres au système de Philadelphie. Ces deux systèmes tendent au même but par des voies différentes.

[1] Nous n'avons pas à faire ici l'histoire des prisons de France; nous mentionnerons cependant un projet d'emprisonnement solitaire, conçu à une époque où la France entière était soumise à une vaste réforme. Une loi du 6 octobre 1791 porte, article 16 : « Tout condamné à la *gêne* sera enfermé *seul*, dans un lieu éclairé, sans fers ni liens; il ne pourra avoir, pendant la durée de sa peine, aucune communication avec les autres condamnés, ou avec les personnes du dehors. » — [2] « The eastern penitentiary is, in fact, *with some trifling difference* in this arrangements but a counterpart of the bridewell at Glascow, a prison which was in operation five years before the erection of the prison in Philadelphia. » (*Rapport de M. Crawford*, p. 14.) — [3] « Une institution qui fait infiniment d'honneur au pays (ont écrit les commissaires rédacteurs du code de Pensylvanie) c'est le pénitencier appelé *Maison de Gand*, qui peut être considéré comme ayant servi de modèle pour celui d'Auburn et pour d'autres établissements semblables dans ce pays. » L'existence du pénitencier de Gand remonte à 1772.

« Dans le premier, on soumet les détenus, pendant la nuit, à l'emprisonnement solitaire, et, pendant le jour, au travail en commun, sous l'obligation du silence. »

« Dans le second, les prisonniers sont séparés jour et nuit les uns des autres, et travaillent isolément. »

« Tous deux consacrent en principe l'absence de toute communication entre les détenus ; l'un par une séparation morale, reposant sur une surveillance rigoureuse ; l'autre par une séparation absolue, opérée matériellement. »

Voilà le double caractère du système américain nettement tracé. M. Demetz le suit pas à pas dans chacune des prisons qu'il visite ; il examine en détail toutes les circonstances du régime matériel et du régime moral qu'on y a introduit ; il note soigneusement en quoi se ressemblent ou diffèrent les règlements des prisons soumises au même système ; il étudie l'influence de chaque régime sur la santé, sur l'intelligence, sur l'amélioration des condamnés. Il nous serait tout à fait impossible de suivre notre auteur dans la description des pénitenciers, dans le récit des faits dont il a été témoin ; de répéter après lui le résultat de ses conversations avec les directeurs des prisons ; de recueillir les réflexions que lui inspirent, en passant sous ses yeux, les choses qu'il observe ; mais nous tâcherons de donner une idée fidèle de cette partie de son livre, qui en est comme le résumé, où il compare les inconvénients et les avantages de chacun des deux systèmes.

Pour obtenir la séparation morale, qui est le système d'Auburn, en même temps qu'on réunit les prisonniers pour le travail, on prétend les isoler par le silence ; non-seulement le langage de la parole leur est interdit, mais celui du geste et du regard. Toute transgression de cette règle est punie du fouet, et le châtiment est immédiatement infligé.

D'abord ce régime est impossible, premier inconvénient qui pourrait nous dispenser d'énumérer les autres. Quelle qu'ait été la sévérité de discipline dans les pénitenciers régis selon ce système, jamais on n'a réussi à empêcher les communications. On y serait parvenu, qu'on n'aurait pas encore échappé aux plus funestes conséquences du contact des condamnés dans les prisons, car les prisonniers ne se connaîtraient que de vue, qu'ils peuvent se retrouver après leur libération ; et l'on sait combien de crimes sont dûs à ces déplorables rencontres ; second inconvénient. Un troisième inconvénient, c'est que ce système soumet les détenus à une torture perpétuelle et sans profit. Quand on songe à cet instinct de sociabilité, l'un des caractères les plus profondément empreints dans le cœur de l'homme, à cet invincible besoin

d'échanger une pensée avec son semblable, et plus encore avec un compagnon d'infortune, on se figure quel supplice de tous les instants c'est pour le malheureux qui vit au milieu d'êtres intelligents comme lui, comme lui souffrants, et auquel il n'est pas permis d'interroger du regard, de répondre à un signe. Certes l'emprisonnement solitaire est moins irritant, moins antipathique à notre nature. Enfin, pour obtenir l'obéissance, même imparfaite, à cette loi d'isolement moral, il faut faire régner la terreur dans la prison, il faut la menace toujours présente des châtiments corporels; il faut des exécutions de tous les jours; quatrième inconvénient. Ce système n'a d'ailleurs aucun avantage moral sur l'autre; car ceux qui veulent ce qu'ils nomment *le mode de sociabilité solidaire entre les détenus*, et qui ne reconnaissent d'autre amélioration possible que l'éducation donnée en commun, ne peuvent trouver grand profit à cette société d'hommes réduits à l'état de statues. Au reste, le système d'Auburn a du moins sur l'autre le mérite du meilleur marché dans l'économie de la maison, et du bénéfice plus grand dans les travaux. C'est un mince avantage, quand il s'agit surtout de l'amélioration morale des détenus.

A Philadelphie, dans le pénitencier de Cherry-Hill, les coups ont été rejetés du système; on a pensé, avec raison, que le fouet est un mauvais précepteur de morale; que ces fustigations qui dégradent l'homme seraient pour lui un détestable élément d'amélioration, et qu'il est peu logique de l'avilir quand on veut le relever. A Philadelphie, on a donc cru qu'il était meilleur, pour opérer la séparation morale des condamnés, de les isoler de fait et d'une manière absolue, en les enfermant dans des cellules solitaires, d'où ils ne doivent sortir qu'au jour de leur libération. En France surtout, ainsi que le remarque M. Demetz, le régime du fouet serait incompatible avec notre caractère national.

Ce n'est pas seulement la contagion de la parole qui est à craindre, c'est encore celle de la présence. Il y a dans ces mauvaises natures un misérable orgueil qui s'exalte devant témoins; en face de ses pareils le criminel est plus insubordonné, plus insolent, plus endurci; il fait volontiers parade d'une perversité plus effrontée. L'amour-propre est ainsi fait; dans la honte aussi il aspire au premier rang.

Grâce à l'isolement, au contraire, dit notre auteur : « Tous ces sentiments qui ont besoin de l'excitation d'un regard approbateur tombent d'eux-mêmes quand rien n'est plus là pour les soutenir. . . . Jamais le condamné n'a mieux compris sa faiblesse et son néant que depuis qu'il est livré à lui-même dans la solitude et le silence. . . Du sentiment de

son impuissance à la soumission, la transition est insensible ; il n'a plus de force, de volonté ; il est déconcerté, vaincu ; il est plus disposé à recevoir des impressions nouvelles et une nouvelle direction. »

« La visite de l'aumônier est une des conditions essentielles du système de Philadelphie ; elle est toujours attendue avec impatience par le détenu, heureux de la seule espérance de contempler un visage humain, d'entendre une voix humaine. »

Il y a dans le cœur de l'homme une triste disposition dont l'isolement en prison prévient les effets ; le criminel s'aguerrit dans le crime d'autant plus que son opprobre est exposé à plus de regards. A quoi bon s'amender, après qu'il a subi, en présence de tant de témoins, l'humiliation d'une flétrissure méritée ? *un peu de honte est bientôt bue.* Cet axiome a empêché la réforme de plus d'un criminel qui se serait relevé d'une première chute, si la fréquentation habituelle de ses pareils ne l'eût accoutumé à ne plus rougir, et ne lui eût ôté l'espoir de reparaître dans le monde sans y porter le sceau de l'infamie. Inconnu à ses compagnons de captivité, que lui-même ne connaît pas, le prisonnier de Cherry-Hill n'a pas à craindre le mépris quelquefois fondé, quelquefois injuste, dont se voient poursuivis hors des prisons les hommes qui y ont expié une vie coupable ; il peut espérer de retrouver dans la société une place d'honnête homme, sans que l'indiscrétion ou l'affreux calcul d'un ancien camarade de prison vienne le rejeter forcément dans le crime.

La philanthropie, qui s'est apitoyée outre mesure sur le sort des condamnés, qui a mis un zèle si actif à leur créer un bien-être matériel, sans trop songer à leur amélioration morale, a fait, par humanité, un mal réel à la société. On est arrivé au point que le sort du criminel subissant la punition de son crime est meilleur quelquefois que celui d'un père de famille probe et laborieux. Il y a un demi-siècle, un magistrat (Dupaty) écrivait qu'il y avait en France trois millions d'hommes honnêtes réduits à envier la condition des forçats. En serait-il encore ainsi aujourd'hui ? Ce qu'il y a de sûr, c'est que, loin d'être un objet d'effroi pour celui qui l'a une fois habitée, la prison devient une station où il se repose des fatigues et des tribulations de sa vie aventureuse[1].

[1] Dans une curieuse Statistique des prisons du département de Maine-et-Loire, par M. J. Rey, de Grenoble (Angers, 1833), l'auteur signale le grand nombre de malheureux qui, à peine sortis de prison, commettent quelques *petits* délits, pour obtenir au moins, par un nouvel emprisonnement, le moyen de ne pas mourir de faim et de froid ; et cependant la peinture qu'il trace de nos prisons est épouvantable. « J'ai connu, dit M. Rey, un de ces malheureux qui comptait près de *douze*

Si tel pouvait être le résultat d'un système pénitentiaire, ce serait une grande et triste erreur. Il faut aux prisonniers le strict nécessaire, et rien au delà. C'est ce qu'a bien compris le système de Philadelphie. Aucune récompense, aucun pécule dont les détenus puissent disposer pour se procurer des jouissances sensuelles ne vient modifier pour eux la règle ordinaire de la discipline. Aucun envoi du dehors ne peut leur parvenir. Cela est juste et sage. Toutefois, nous aurons plus tard l'occasion d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de modifier le système de Philadelphie en ce qui concerne le pécule.

Une considération de haute gravité dans l'appréciation du système de Philadelphie comparé aux autres systèmes pénitentiaires, c'est l'influence de l'emprisonnement solitaire sur l'intelligence et sur la santé des détenus; sur leur instruction religieuse, sur leur éducation morale ou professionnelle. Nous examinerons ces divers reproches et quelques autres, à mesure que nous passerons en revue les objections qui ont été proposées contre le système de l'emprisonnement solitaire.

Terminons ce premier article par le tableau succinct de l'emprisonnement solitaire selon le régime de Pensylvanie; c'est le seul moyen de le faire bien comprendre.

A son arrivée le condamné est visité par le médecin, il est baigné et revêtu du costume de la prison, et le directeur lui adresse quelques mots d'exhortation; cela fait, on le conduit, les yeux bandés, dans la cellule qu'il doit occuper; le numéro placé sur sa porte devient désormais sa seule désignation. Là on lui découvre les yeux et on le laisse seul, sans travail et sans livres.

Le temps que les prisonniers restent volontairement sans occupation varie de quatre à huit jours; il s'étend bien rarement au delà; bien peu ont laissé passer deux jours sans en réclamer. L'ouvrage et les livres (généralement la Bible) leur sont accordés comme une faveur et retirés par punition[1].

cents lieues de marche, de brigade en brigade, pour aller d'une prison à l'autre, et qui racontait ce long et funeste incident de sa vie avec une naïveté désespérante, bien qu'exempte de l'effronterie du vice, mais comme un effet irrésistible de sa destinée. »

[1] Un publiciste célèbre, Benjamin Constant, dans son Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri, a soutenu que « la société n'a pas le droit d'obliger un homme au travail, c'est-à-dire de le réduire à la condition d'esclave. » C'est un sophisme évident, dont l'expérience de Philadelphie prouve l'erreur mieux que tous les raisonnements. Le travail est un devoir pour les condamnés, parce qu'il est nécessaire à l'amélioration morale, et aussi parce qu'il est un moyen d'acquitter la dette du prisonnier envers la société. En Angleterre, c'est un principe reconnu que le condamné

Si le prisonnier sait un des états exercés dans l'établissement, on lui permet de le pratiquer; s'il n'en a pas, on lui en désigne un qui lui est enseigné par un des gardiens.

Les condamnés ne peuvent avoir aucune communication avec leur famille ou leurs amis, ni même en recevoir de lettres, si ce n'est dans des cas très-rares. Les inspecteurs, les ministres du culte, le directeur, le médecin, les employés, les visiteurs officiels peuvent seuls voir les détenus dans leurs cellules. Aucun visiteur ne peut, sous peine d'une amende de 100 dollars (le dollar vaut 5 fr. 32 cent.), donner au prisonnier, ni lettre, ni autre objet, ni rien recevoir de lui.

La ration de la prison, c'est tout ce qui est permis aux détenus; l'usage du tabac, du vin ou des liqueurs leur est strictement interdit.

Les prisonniers se lèvent en hiver au point du jour; en été de quatre heures et demie à cinq heures; ils se couchent à neuf ou dix heures; ils font trois repas par jour.

Le personnel de l'administration se compose de cinq inspecteurs, d'un directeur, d'un médecin, d'un commis greffier, d'un surveillant ou contre-maître par trente-cinq prisonniers et de quelques gardes.

Lorsqu'un prisonnier est malade on le fait transporter dans une des cellules de l'infirmerie; le médecin s'est convaincu par expérience que les malades y sont plus promptement guéris que dans une infirmerie commune.

Un même régime, une même discipline gouvernent tous les prisonniers; nul n'est l'objet d'une tolérance ou d'une préférence particulière; leur mauvaise conduite est suivie de châtiments; leur zèle et leur docilité ne reçoivent d'autre récompense que l'approbation des chefs. Les inspecteurs ou le directeur ne font pas de tableaux de grâces, comme cela se pratique dans d'autres pénitenciers.

Une des dispositions du règlement a imposé aux inspecteurs l'obligation d'assister à l'instruction religieuse des détenus, et de nommer un ministre dont les services doivent être gratuits. Cependant il n'y avait pas encore eu de chapelains en titre au pénitencier de Cherry-Hill, lorsque M. Demetz l'a visité, en 1836; il avait alors neuf ans d'exis

doit son travail à l'État à titre de réparation du tort qu'il a causé, et comme dédommagement des frais que coûtent les prisons; aussi, par acte du parlement de 1837, tout salaire a été retiré aux détenus. Aux États-Unis, on pousse plus loin encore la conséquence du même principe; et, par exemple, lorsque, par suite de mesures disciplinaires, le détenu s'est mis dans l'impossibilité de travailler et de payer sa dette, on ajoute le temps ainsi perdu à la durée de la peine prononcée par le magistrat.

tence : c'est une grande lacune dans l'application du système; mais ce n'est pas le système qu'il faut en accuser, ainsi que nous le dirons bientôt.

Nous consacrerons un second article à l'examen des objections qu'on a multipliées contre le système de Pensylvanie, et des considérations présentées pour les réfuter; nous nous occuperons ensuite de la théorie de l'emprisonnement, de M. Lucas, et du livre de M. Faucher.

M. AVENEL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'Académie des beaux-arts a élu, dans sa séance du 9 février, M. Couder, en remplacement de M. Langlois.

M. Littré a été élu, le 22 du même mois, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Pouqueville.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

De la bienfaisance publique, par M. le baron de Gérando, pair de France, membre de l'Institut, membre du conseil général des hospices de Paris, etc. Paris; imprimerie de Paul Renouard; librairie de Jules Renouard et Cie; 1839. Tomes I, II et III; de LXXXIII, 519, 588 et 606 pages in-8°. Nous emprunterons à l'introduction placée en tête du premier volume de cet ouvrage quelques lignes qui pourront donner une idée du vaste et intéressant sujet traité par M. de Gérando. « L'indigence, considérée comme un phénomène social, moral et économique tout ensemble, a dû attirer d'abord nos regards. Nous en examinons la nature, les éléments, les degrés, les formes diverses; ces considérations nous conduisent à déterminer les obligations et les droits qui en dérivent. Après avoir établi les faits, nous remontons à leurs causes plus ou moins immédiates ou lointaines. Les moyens de prévenir l'indigence dans ses sources se présentent naturellement ensuite à notre attention; nous les demandons principalement à l'éducation des pauvres, aux institutions de prévoyance, au travail; mais par-dessus tout aux bonnes mœurs. Cependant tous les maux de l'indigence ne peuvent, à beaucoup près, être prévenus d'avance; il en restera toujours d'aussi graves que

nombreux à soulager. Nous parcourons donc ensuite successivement les divers ordres de remèdes qui peuvent être opposés aux divers genres de misère : un régime de réformation pour les mendiants, l'hospitalité pour les malades et les infirmes; les secours à domicile pour les malheureux qui ont encore un asile, et auxquels il importe de le conserver. Après avoir visité tour à tour les établissements publics fondés dans le double but ou de prévenir ou de soulager la misère, en avoir examiné le régime intérieur, les détails, les besoins, il reste à envisager l'ensemble des directions générales qui gouvernent le système entier des secours publics, la part qu'y doit prendre le législateur, la mission qu'a reçue l'administration publique, les rapports qui doivent exister entre la bienfaisance sociale et la charité privée. Dans ce point de vue se résument et se complètent les études précédentes; il en applique les conséquences. Telles sont les quatre divisions qui se sont, comme d'elles-mêmes, partagé cet écrit, et qui en forment le plan. » La première partie, qui a pour titre: *De l'indigence considérée dans ses rapports avec l'économie sociale*, traite : 1° de l'indigence; 2° de ses causes; 3° des devoirs imposés à la bienfaisance publique. La seconde partie (*Des institutions destinées à prévenir l'indigence*) comprend : 1° les institutions relatives à l'éducation des pauvres; 2° les institutions de prévoyance; 3° les moyens généraux propres à améliorer la condition des classes malaisées. La troisième partie, dont le tome III ne contient que le commencement, concerne *les Secours publics*, et se subdivise en trois livres, qui traitent : 1° des moyens de procurer aux indigents une occupation utile; 2° des secours à domicile; 3° de l'hospitalité publique. Enfin la quatrième partie, qui sera le résumé et la conclusion de l'ouvrage, comprendra deux livres : De la législation des secours publics; de l'administration de ces secours. Le *Journal des savants* consacrera un article à l'examen de cet important ouvrage, dont le tome IV et dernier est sur le point de paraître.

Histoire et ouvrages de Hugues Métel, né à Toul en 1080, ou Mémoires pour servir à l'histoire du XIIe siècle, par M. le marquis de Fortia d'Urban. Paris, de l'imprimerie de Fournier, 1839; in-8° de VIII et 303 pages. Hugues Métel, chanoine de Saint-Léon de Toul, écrivain fort médiocre du XIIe siècle (né en 1080, mort en 1157), a laissé cinquante-cinq lettres et quelques poésies latines que Mabillon a le premier fait connaître, et qui ont été recueillies par le P. Hugo dans le tome II des *Sacræ antiquitatis monumenta*. Les auteurs de l'Histoire littéraire de la France ont donné (tome XII, page 495-510) une notice sur Hugues Métel et une analyse de ses lettres, dont quelques-unes sont adressées à saint Bernard, à Abailard, à Héloïse, à Albéron, évêque de Mayence, et à d'autres personnages célèbres de son temps. Dans l'ouvrage que nous annonçons, M. le marquis de Fortia rassemble tout ce qu'on a de notions sur la vie de Hugues Métel, en rappelant qu'il ne faut point le confondre, comme l'a fait dom Calmet, avec Hugues de Toul, auteur d'une Histoire des Lorrains, dont quelques fragments, insérés dans les Annales du Hainaut, de Jacques de Guyse, ont été publiés séparément par M. de Fortia. Le savant académicien donne ensuite une nouvelle analyse des cinquante-cinq lettres et des poésies de Hugues de Métel, avec de longs extraits traduits et des recherches sur les événements et les personnages dont il y est fait mention. On trouve à la fin du volume: 1° une note de M. P. Paris sur Jean de Flagy, qu'il regarde comme l'auteur du poëme de Garin le Loherain, attribué par dom Calmet à Hugues Métel ou de Toul; 2° un appendice sur Métellus de Tegernsée, poëte latin du XIe siècle. M. le marquis de Fortia annonce, en terminant, qu'il considère cette publication comme une sorte de complément des Annales du Hainaut, par Jacques de Guyse, et de l'Histoire des Lorrains, par Hugues de Toul.

Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques; ouvrage traduit de l'allemand du docteur F. Creuzer, refondu en partie, complété et développé par J. D. Guigniaut. Tome III, 1re partie: Doctrine grecque des héros et des démons; mythe, culte et mystères de Bacchus, Pan et les Muses; l'Amour et Psyché; initiations de Thespies. Paris, imprimerie de Duverger; cabinet de lecture allemande de J. J. Kossbühl, rue du Caire, 31; 1839; in-8° de VIII et 407 pages. Les parties précédemment publiées (tomes I et II) traitent des religions de l'Inde, de la Perse et de l'Égypte, des religions de l'Asie occidentale et de l'Asie mineure; des grandes divinités de la Grèce et de leurs analogues en Italie. L'ouvrage, accompagné de planches, aura quatre volumes du prix de 90 francs.

Poids des médailles grecques d'or et d'argent du cabinet royal de France, désignées par le numéro d'ordre de la description des médailles antiques grecques et romaines, etc., par T. E. Mionnet, membre de l'Institut, conservateur-adjoint du cabinet des médailles de la Bibliothèque royale. Paris, imprimerie de Crapelet, librairies de Crozet et de Potelet, 1839; in-8° de VII et 216 pages. Dans l'avertissement placé en tête de cet ouvrage, le savant auteur fait ressortir l'utilité du pesage des médailles, soit pour l'appréciation du degré de confiance qu'elles méritent, soit pour la connaissance du système financier des anciens, soit enfin pour la sûreté des collections publiques et particulières. Le résultat de cet important travail est présenté sous la forme de tableaux divisés en cinq colonnes indiquant les noms des pays et des villes où les médailles ont été frappées; leur état actuel; leur poids en gros et grains, et le numéro d'ordre sous lequel elles sont placées dans la description des médailles de la Bibliothèque royale, publiée par le même auteur.

Éclaircissements sur le cercueil du roi Memphite Mycérinus, traduits de l'anglais et accompagnés de notes, par Ch. Lenormant, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; suivis d'une lettre sur les inscriptions de la grande pyramide de Giseh, par M. le docteur Lepsius, secrétaire dirigeant de l'Institut archéologique de Rome. Paris, imprimerie de Moquet, librairie de Leleux, 1839; in-4° de 50 pages avec deux planches.

Notice historique sur la vie et les voyages de René Caillié (lue à la séance publique de la société de géographie du 10 décembre 1838), par M. Jomard, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Bourgogne et Martinet, librairie de Delaunay, 1839; 70 pages in-8° avec portrait lithogr. (Extrait du bulletin de la société de géographie.)

Mémoires sur la rhétorique chez les Grecs, depuis la mort d'Alexandre, jusqu'au règne d'Auguste (an 324, 29 av. J.-C.), présentés et lus à l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres; juin-juillet 1836 et 1838; par E. Gros. Paris, imprimerie de F. Didot; in-4° de 7 feuilles.

Révolutions des peuples de l'Asie moyenne; influence de leurs migrations sur l'état social de l'Europe, avec carte et tableau synoptique, par A. Jardot, capitaine au corps royal d'état-major. Paris, imprimerie de Mme Huzard; librairie de Desessart, 1839; 2 volumes in-8° de 392 et 440 pages, avec une carte et un tableau.

Chroniques anglo-normandes. Recueil d'extraits et d'écrits relatifs à l'histoire de Normandie et d'Angleterre pendant les XIe et XIIe siècles; publié pour la première fois d'après les manuscrits de Londres, de Cambridge, de Douai, de Bruxelles et de Paris, par Francisque Michel. Imprimé sous les auspices et avec l'autorisation de M. Guizot, ministre de l'instruction publique. Tome II. Rouen, imprimerie de N. Périaux, librairie d'Ed. Frère, 1836 (1839); XXXIV et 254 pages in-8°. Voici l'indication

des pièces historiques contenues dans ce volume : *De gestis Herwardi saxonis*, d'après un manuscrit de la bibliothèque du collége de la Trinité, à Cambridge. M. Michel avertit que ce document est publié d'après une copie incorrecte. Il est à regretter que l'éditeur n'ait pas eu à sa disposition le cartulaire de l'abbaye de Swaffham, où se trouve l'original, et qui est conservé parmi les archives de la cathédrale de Péterborough.— *Vita et passio Waldevi comitis; de Judithâ uxore Waldevi comitis; miracula sancti Waldevi*, d'après un manuscrit de la fin du XIIe siècle, conservé dans la bibliothèque publique de Douai. La plupart de ces pièces avaient été publiées par Leland, en 1711, dans le tome IV de son Itinéraire. — *Vita Haroldi*, d'après un manuscrit du XIIIe siècle, de l'abbaye de Waltham, maintenant à la bibliothèque Harléienne à Londres. C'est une légende fabuleuse dont M. Joseph Stevenson a donné une analyse et une bonne appréciation dans le *Cochrane's foreign quarterly review* (n° de juin 1835). M. Michel traduit, dans sa préface, la dernière partie de l'article de M. Stevenson. — *De inventione sanctæ crucis Walthamensis*, d'après deux manuscrits de la bibliothèque du Musée britannique. Cette légende a été connue de Sharon Turner, qui en a tiré le récit de la découverte du corps d'Harold par Édith la Belle, récit reproduit par plusieurs historiens modernes.

Éclaircissements sur la destination de trois zodiaques antiques, savoir : le zodiaque rectangulaire de Denderah, le zodiaque du cercueil de l'égyptien Pétéménon et le zodiaque de l'église Notre-Dame de Paris, et explication de certains symboles qui s'y trouvent; par M. de Brière. Paris, imprimerie de Ducessois, 1839; 18 pages in-4°, avec une planche lithographiée.

Nouvelle grammaire de la langue latine, par G. Dutrey, inspecteur général des études. Paris, imprimerie de Panckoucke, librairie de Hachette, 1839; in-12, IV et 612 pages.

Cette grammaire mérite d'être distinguée des nombreux ouvrages du même genre qui se publient chaque année et ne sont, pour la plupart, que de serviles et insignifiantes copies les uns des autres. Des innovations judicieuses et discrètes tendent à y rapprocher les principes de la langue latine de ceux que l'on suit généralement aujourd'hui pour l'enseignement de la langue grecque, et, par là, à faire disparaître dans l'étude de deux langues nées de la même famille et unies par les plus intimes ressemblances, cette différence de système grammatical qui embarrasse, au début de la carrière classique, les élèves de nos écoles. L'auteur, dans sa double *syntaxe*, celles des *mots*, celle des *propositions*, s'est appliqué avec succès à décrire tous les faits importants de la langue latine, à les présenter dans un ordre qui les lie entre eux et en montre les analogies, à les appuyer d'exemples tous extraits des bons auteurs, à les faire ressortir par le rapprochement des idiotismes de notre langue. Ce livre, fort complet, sans cesser d'être élémentaire, a pour caractères principaux, l'ordre, la netteté de l'exposition; il reçoit beaucoup d'autorité de l'expérience acquise par M. Dutrey dans un long enseignement et du rang qu'il occupe dans l'université. C'est un digne pendant à l'excellente grammaire grecque de M. Burnouf, son maître autrefois et aujourd'hui son collègue.

Poëmes, par M. de Norvins, auteur du poëme de l'Immortalité de l'âme. Paris, imprimerie de Gratiot, librairie de Furne, 1839; in-8° de 272 pages. Les poëmes contenus dans ce volume sont *la Création du ciel*, en trois chants; et les deux premiers chants de *la Nouvelle Jérusalem*. Chacun de ces ouvrages est accompagné de notes.

Jérusalem délivrée, traduction nouvelle en vers français, strophe pour strophe, par

Louis Bourlier de Laval. Paris, imprimerie de Guiraudet et Jouaust, 1838; XVIII et 335 pages in-18.

Instructions nautiques sur les mers de l'Inde, tirées de la dernière édition de l'ouvrage anglais publié par James Horsburgh, et traduites par M. Le Prédour, capitaine de vaisseau; tome V. Paris, Imprimerie royale, 1839; in-8° de 638 pages.

BELGIQUE.

Nouveaux mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles; tome XI. Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1839; in-4° avec planches. Ce volume contient des mémoires de M. *Pagani*, sur l'équation Ab—C; — de M. *Quetelet*, touchant l'influence des saisons sur la mortalité aux différents âges dans la Belgique; — de MM. *Quetelet* et *Belpaire*, sur les observations des marées, faites, en 1835, sur divers points des côtes de la Belgique; — de M. *Plateau*, sur l'irradiation; — de M. *Van-Mons*, sur une particularité dans la manière dont se font les combinaisons par le pyrophore, et sur l'efficacité des métaux compactes et polis dans la construction des pyrophores; — de M. *Martens*, sur les produits de la combustion lente de la vapeur alcoolique et de la vapeur éthérée autour d'un fil de platine incandescent; — du même, sur une nouvelle classification chimique des corps; — du même, sur la théorie chimique de la respiration et de la chaleur animale; — de M. *Wesmael*, sur la monographie des Braconides de Belgique; — de M. *Cantraine*, sur le serranus tinea; — de M. *Morren*, sur les hydrophytes de la Belgique, et sur le mouvement et l'anatomie du stylidium graminifolium; une note additionnelle de M. *d'Homalius-d'Halloy*, sur la classification des connaissances humaines. Le volume est terminé par un tableau des observations météorologiques, faites à l'observatoire de Bruxelles en 1837; des lettres adressées à l'Académie, et quelques mémoires des membres correspondants.

Annuaire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, cinquième année. Bruxelles, librairie de Hayez, 1839; in-18. On trouve dans cet annuaire un mémoire sur l'année, d'après les ères anciennes et modernes les plus usitées; un aperçu historique de la création de l'académie de Bruxelles sous l'impératrice Marie-Thérèse, en 1772; l'arrêté royal concernant la réorganisation de la nouvelle académie en 1816, par le roi Guillaume; des notices biographiques intéressantes sur divers membres de cette académie, par MM. Quetelet et Morren; un supplément à un précédent article sur Richard Courtois; enfin des notices sur M. Raynouard, par M. de Reiffenberg, et sur M. J. Goethals-Vercruysse, par M. A. Voisin.

Annuaire de l'Observatoire de Bruxelles, 1839, par M. A. Quetelet. Bruxelles; librairie de Tircher; 1839. In-18. Cet annuaire, rédigé sur le plan de notre annuaire du bureau des Longitudes, renferme, entre autres documents, des indications sur les poids, mesures et monnaies de la Belgique; une table pour déterminer le poids du bétail sans recourir à des pesées; la statistique de la population de la Belgique par hectares; l'état général des naissances, mariages, divorces et décès en Belgique, de 1804 à 1837; des tables de mortalité; la statistique des tribunaux; le budget général des recettes et dépenses des services publics; le tableau du commerce de la Belgique, de 1831 à 1839; le mouvement de la population de Bruxelles, de 1821 à 1837; des tableaux d'observations météorologiques; enfin des notices scientifiques, notamment sur les étoiles filantes, par M. Olbers, sur le retour de la comète d'Encke, en 1838, etc.

PAYS-BAS.

Lettre à M. François Salvolini, sur les monuments égyptiens portant des légendes royales dans les musées d'antiquités de Leyde, de Londres et dans quelques collections particulières en Angleterre, avec des observations concernant l'histoire, la chronologie et la langue hiéroglyphique des Égyptiens, et un appendice sur les mesures de ce peuple; par le docteur C. Leemans, premier conservateur du musée d'antiquités des Pays-Bas, etc. Leyde, imprimerie de J. G. La Lau; librairie de H. W. Hazenberg et compagnie; à Paris, chez madame veuve Dondey-Dupré; in-8° de x et 160 pages, avec 32 planches lithographiées.

Historia Jemanæ sub Hasano pascha e codice Lugduno Batav., edidit, annotationibus et indice geographico instruxit A. Rutgens. Leyde, 1839, in-4°.

Disquisitio de œconomiæ politicæ notionibus in Corpore juris civilis Justinianeo; auct. J.-W. Tydemann. Leyde, 1839, in-8°.

Disquisitio de L. Ælio Stilone; auct. J.-A.-C. Van Heusde. Utrecht, 1839, in-8°.

Disputatio historico-theologica de Bedæ venerabilis vitâ et scriptis; op. H. Gehle. Leyde, 1839, in-8°.

ALLEMAGNE.

Geschichte und System der platonischen Philosophie. Histoire et système de la philosophie de Platon, par Fr. Hermann. Heidelberg, 1839; in-8°, tome I.

Allgemeines deutsches Bücher-Lexicon. Dictionnaire universel des ouvrages publiés en Allemagne; par O. Schulz. Leipsick, Brockhaus, 1838; in-4°, tome I, contenant les ouvrages publiés depuis 1828 jusqu'à la fin de 1834. Ce volume forme le tome VIII du *Bücher-Lexicon* de Heinsius.

Zur Geschichte der Könige in Baktrien. Mémoires pour servir à l'histoire des rois grecs en Bactrie, à Kabul et dans l'Inde; explication des légendes gravées sur leurs monnaies; par Lassen, Bonn., 1838; in-8°.

Anthologia sanscrita glossario instructa; auct. Ed. Lassen, Bonnæ, 1838; in-8°.

Schriften der ökonomischen Gesellschaft in Sachsen. Mémoires de la société des sciences économiques de la Saxe. Dresde, Arnold, 1838; in-8°, 38° et 39° livraisons.

SUÈDE.

Kongl. Vetenskaps academicas Handlingar. Mémoires de l'académie royale des sciences pour l'année 1836. Stockholm, 1838; in-8°, avec neuf planches, dont deux cartes. Indépendamment de neuf notices sur des académiciens décédés, ce volume contient deux nouveaux mémoires de M. Agardh, dont l'un concerne le mouvement des sporidies dans les algues vertes, et l'autre les organes de propagation dans les algues en général; des observations microscopiques de M. Retzius sur la structure des os dentaux; des recherches de M. Sefstrœm sur la direction des sillons qu'on remarque sur plusieurs montagnes de la Scandinavie, et sur l'origine présumée de ces sillons, avec une carte; des recherches de M. Jacques Berzelius sur la couleur que prennent les feuilles de plusieurs arbres lors de leur chute; un mémoire de M. de Bonsdorff au sujet de l'influence de l'air atmosphérique, sur l'oxydation des

métaux; enfin un mémoire sur le précipité blanc du vif argent, par M. Ullgren. Parmi les cartes il y en a une où sont indiqués en couleur les gisements des pierres roulées en Suède.

ANGLETERRE.

The life and administration of Edward I, earl of Clarendon, etc. Vie et administration d'Édouard Ier, comte de Clarendon, avec sa correspondance originale et les pièces authentiques publiées pour la première fois, par T. H. Lister, esq. Londres, 1838; 3 vol. in-8°.

History of the great reformation of the sixteenth century, etc. Histoire de la grande réforme du XVIe siècle en Allemagne, en Suisse, etc. par J. H. Merle d'Aubigné, président de l'École théologique de Genève. Londres, 1838; tome I.

The History of the reign, etc. Histoire du règne de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique; par William H. Prescott. Londres, 1838; 3 vol. in-8°.

Historical Sketch... Esquisse historique de l'origine du progrès et de la décadence de la réformation en Pologne, et de l'influence que la doctrine de la Bible a exercée dans ce pays sous le rapport littéraire, moral et politique; par le comte Valerian Krasinski. Londres, Murray, 1838; in-8°, tome I.

ITALIE.

Storia della Filosofia, Histoire de la Philosophie, par Lorenzo Martini. Milan, imprimerie et librairie de Pirotta et Cie, 1838; 2 vol. in-8° de 365 et 372 pages. Le premier volume contient quinze discours qui traitent de l'histoire de la philosophie depuis Socrate jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Le second volume, divisé en dix-sept discours, est consacré à l'histoire de la philosophie du XIXe siècle, et particulièrement à l'examen des travaux de MM. Cousin, Laromiguière, Galluppi et Rosmini.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81; et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MARS 1839.

OPINIONS *populaires et scientifiques des Grecs sur la route oblique du soleil*[1].

J'ai précédemment examiné les opinions des Grecs sur l'état solide du ciel, la suspension de la terre dans l'espace, la figure qu'ils lui ont supposée, la nature du soleil et de la lune. J'ai montré, par la liaison de ces opinions diverses, que l'idée de la sphéricité de la terre est restée étrangère aux systèmes de Thalès, d'Anaximandre, d'Anaximène, de Xénophane et même d'Anaxagore, et que, née dans l'école de Pythagore, elle ne s'est répandue et n'a pris une consistance réelle que dans l'école de Platon.

Mais il est d'autres notions liées à celles que j'ai déjà discutées et qui méritent une attention particulière. Les faits qui s'y rattachent et qui ont leur racine dans des opinions populaires longtemps répandues, n'ont jamais été, à ce qu'il me semble, ni bien observés, ni rapprochés comme ils doivent l'être. Ils sont néanmoins des plus importants

[1] J'ai publié, dans le cahier de juillet 1838, un morceau intitulé *Opinions populaires et scientifiques des anciens sur les éclipses*, formant un des chapitres d'un ouvrage inédit sur la cosmographie et la géographie générale chez les anciens. J'ai annoncé que ce morceau fait suite, dans cet ouvrage, à un autre chapitre sur les opinions des anciens à l'égard de la *route oblique du soleil*. On a pensé que ce morceau, qui se lie au précédent et rentre dans le même plan de recherches philosophiques, serait de quelque intérêt pour les lecteurs de notre journal.

pour faire juger la marche de l'esprit scientifique chez les Grecs, ainsi que les divers obstacles qui ont pu en entraver et en retarder le développement.

Je vais les passer en revue successivement, en commençant par l'examen des opinions populaires et scientifiques des Grecs sur la *route oblique du soleil.*

§ I. Opinion d'Hérodote sur la route oblique du soleil, rapprochée de celles des anciens philosophes.

Un des premiers phénomènes célestes qui ont dû frapper les hommes après celui du mouvement diurne du soleil, c'est le mouvement propre de cet astre. Ils le virent à l'horizon changer tous les jours les points de son lever et de son coucher; s'avancer graduellement du midi au nord, jusqu'à une certaine limite, puis redescendre du nord au midi jusqu'à une autre limite également invariable. En le comparant aux étoiles, ils virent que cet astre rétrograde chaque jour sur elles, et revient en sens inverse au même point, dans l'espace d'une année.

De ces deux phénomènes caractéristiques du mouvement propre, savoir, le mouvement alternatif et l'obliquité de la course du soleil, le second mit dans la perplexité la plus grande les premiers physiciens qui tentèrent de l'expliquer; et, longtemps après qu'on fut parvenu à mesurer, au moins approximativement, l'inclinaison de la route de l'astre, on persista dans les plus folles théories sur la cause qui la produisait.

Lorsque l'on considère ces phénomènes, seulement en eux-mêmes, on a peine à comprendre comment les anciens n'ont pas vu tout d'abord, qu'en admettant une inclinaison de l'orbite annuel du soleil sur le plan de l'équateur, tous les phénomènes s'expliquaient facilement sans qu'on eût besoin de recourir à une cause extérieure à cet astre.

L'esprit humain ne procède pas ainsi : les idées simples ne se rencontrent presque jamais au commencement de sa carrière. Peut-être que s'il était abandonné à ses propres efforts, il pourrait facilement y atteindre; mais presque toujours des préjugés de divers genres viennent détourner la vue de l'observateur et fausser son jugement.

Ici, par exemple, la notion d'un ciel solide, l'ignorance de la figure de la terre, l'absence totale de connaissances physiques, firent naître une explication singulière qui paraît avoir été fort répandue au temps même d'Hérodote, et qui tient, comme on va le voir, à toute la physique du temps. Cet historien l'expose dans un passage extrêmement

remarquable, auquel ses commentateurs ont fait trop peu d'attention. Bredow, qui s'en est occupé [1], n'en a tiré d'autre conséquence que l'imperfection des connaissances d'Hérodote, sans en apercevoir ou en faire ressortir la liaison avec l'ensemble des opinions populaires et des systèmes philosophiques qui dominaient à la même époque.

Après avoir parlé des diverses causes qu'on assignait aux inondations du Nil, Hérodote ajoute :

« C'est encore le soleil qui, brûlant tout sur son passage, cause la sécheresse de l'air, dans les régions du midi; mais, *si le siége des saisons venait à changer* (εἰ δὲ ἡ στάσις ἤλλακτο τῶν ὡρέων); si l'endroit du ciel *où sont maintenant fixés le borée et l'hiver* (καὶ τοῦ οὐρανοῦ τῇ μὲν νῦν ὁ βορέης τε καὶ χειμὼν ἑστᾶσι) devenait le siége du notus et du midi (ταύτῃ μὲν τοῦ νότου ἦν ἡ στάσις καὶ τῆς μεσημβρίης), de manière que le notus fût *placé* au point où l'est maintenant le *borée;* si tout cela arrivait, dis-je, alors le soleil, *repoussé* du milieu du ciel par l'hiver et le borée (ἀπελαυνόμενος ἐκ μέσου τοῦ οὐρανοῦ ὑπὸ τοῦ χειμῶνος καὶ τοῦ βορέου), se dirigerait vers l'intérieur de l'Europe (c'est-à-dire au nord), comme il va maintenant vers l'intérieur de la Libye (c'est-à-dire au sud)[2]. » Un peu plus haut, Hérodote a dit dans le même sens : « Dans la saison hivernale, le soleil, chassé *de son ancienne route* (c'est-à-dire de celle qu'il a suivie jusqu'au tropique) *par l'hiver,* se dirige vers l'intérieur de la Libye[3]. »

Ainsi Hérodote considère le *borée* et l'*hiver,* le *notus* et l'*été*, comme deux principes fixes, attachés à des points déterminés du ciel; l'un au nord, l'autre au midi. Si le soleil s'avance très-peu vers le nord, tandis qu'il pénètre fort avant dans le midi, c'est que le borée ou l'hiver le repousse. De cette manière, bien loin que le borée et l'hiver soient le résultat de l'éloignement du soleil, ce sont des causes permanentes qui tout à la fois déterminent la direction de sa course, et fixent les limites qu'il ne peut franchir jamais. On conçoit que si le borée et le notus prennent la place l'un de l'autre, le contraire de ce qui est aura lieu, c'est-à-dire, qu'alors le soleil s'avancera autant vers le nord de l'Europe, qu'il s'avance maintenant dans la Libye. L'Europe deviendra un pays chaud; la Libye, à son tour, un pays froid.

[1] *In Uranolog. Herodot. specim.* — [2] Herod. II, 26. — [3] *Id.* II, 24. Τὴν χειμερινὴν ὥρην ἀπελαυνόμενος ὁ ἥλιος ἐκ τῆς ἀρχαίης διεξόδου ὑπὸ τοῦ χειμῶνος ἔρχεται τῆς Λιβύης τὰ ἄνω. Je lis τοῦ χειμῶνος, au lieu de τῶν χειμώνων que donnent les éditions. Le sens et la comparaison avec l'autre passage exigent cette correction confirmée par le manuscrit de la Bibliothèque du roi, 2933. (V. Schw. *var. lectt.* ad h. l.) Aristide a cependant lu χειμώνων (... τὸν ἥλιον ὑπὸ τῶν ἐνταυθοῖ χειμώνων ἔρχεσθαι τῆς Λιβύης τὰ ἄνω. (*In Egypt.* p. 341. Cant. — Tom. II, p. 453, 13, Dindorf.)

Voilà la théorie d'Hérodote. Elle prouve déjà que cet historien n'avait nulle idée, ni de la rondeur de la terre, ni de l'existence d'un pôle méridional et d'un pôle boréal, placés alternativement dans des circonstances analogues; ni enfin d'une division en zones climatériques.

J'ai montré ailleurs que Diogène d'Apollonie, et Anaxagore, contemporain d'Hérodote, expliquaient la sphère *oblique* en Grèce d'une manière qui prouve une ignorance absolue de la forme de la terre. Nous ne pouvons nous étonner qu'Hérodote, qui n'avait pas la prétention d'être philosophe ni physicien, ne fût pas plus avancé à cet égard que les coryphées des écoles philosophiques.

Il est remarquable, en effet, que sa théorie sur la cause des saisons se rapporte à celles qui étaient professées dans plusieurs de ces écoles.

Selon Anaximène, le soleil, arrivé au tropique du cancer, en était repoussé vers le midi par la force résistante de l'air, très-comprimé dans la région du ciel située au delà : cette opinion fut, à très-peu près, celle d'Anaxagore [2]; or, il est clair que ces deux hypothèses, quoique différentes, quant à la forme, de celle qu'admettait l'historien, reviennent au même pour le fond, puisqu'elles supposent également que le soleil est repoussé vers l'équateur par une force extérieure à lui, qui réside dans le nord : selon Hérodote, c'est le froid; selon Anaximène et Anaxagore, c'est la résistance élastique de l'air comprimé. On voit donc que l'historien considérait le *froid*, non pas comme la privation de la chaleur, mais comme un *principe distinct*, comme une force active; or, c'est encore là une de ces idées élémentaires qui se sont présentées de fort bonne heure et se sont conservées longtemps.

Il a fallu une certaine habitude de l'observation pour arriver à reconnaître que le froid n'est que la privation de la chaleur. Anaximandre disait que le soleil est formé d'un mélange de froid et de chaud [3], les considérant l'un et l'autre comme deux principes distincts qui avaient été séparés dès l'origine du monde, c'est-à-dire lors du débrouillement du chaos [4]. Cette distinction du chaud et du froid, comme principes fondamentaux, se retrouve dans les systèmes de plusieurs autres philosophes, tels que Diogène d'Apollonie [5], Anaxagore et son disciple Archélaüs [6] : pour Diogène d'Apollonie et Parménide, le froid et le chaud (ψυχρὸν καὶ θερμὸν) étaient deux causes, deux principes

[1] Pseudo-Plut. *pl. phil.* II, 23. — [2] Id. *ibid.* — [3] Stob. *Eclog. phys.* I, p. 500, ed. Heer. — [4] Euseb. *Præp. Evang.* I, 8,1, p. 22. C. — Cf. Tiedemann, *Geist der specul. Phil.* I, p. 56. — Schleiermacher, *über Anaximandros*, p. 113. — [5] Schleierm. *über Diog. von Apollon.* p. 86. — [6] Carus, *Ideen zur Geschichte der Philosophie*, S. 289.

de la nature (*δύο αἰτίαι καὶ ἀρχαί*)[1]. La guerre ou l'antagonisme de ces deux principes est indiqué dans plusieurs passages de Platon[2]. Cette opinion fut suivie même par Aristote, qui pensait, comme ces philosophes, que le ciel est un composé de ces deux principes[3], ainsi que tous les êtres de la nature[4]. Dans le système médical d'Alcméon, ils jouaient un rôle distinct et déterminé[5]. Il n'y a rien de plus propre à nous faire connaître les préjugés dont se composait la physique ancienne, et les faux raisonnements qui en perpétuaient la durée, que la lecture du traité de Plutarque sur le *premier froid*, où cet auteur, au second siècle de notre ère, s'efforce encore de prouver que le froid est une force de la nature aussi bien que la chaleur. Au VIe siècle, Olympiodore nous parle encore du combat que se livrent incessamment dans les sphères célestes le sec et l'humide, le *froid* et le *chaud*[6].

L'analogie ou plutôt la ressemblance de l'idée d'Anaximandre et de celle d'Hérodote paraît évidente.

On croyait même que le borée sortait d'une caverne où il était renfermé : c'est Pline qui rapporte cette opinion comme toute naturelle, sans la rejeter ni l'admettre. Elle n'a rien qui puisse surprendre, puisque c'était chez les Grecs une opinion populaire, transformée en mythe religieux, que certaines cavernes sont le réceptacle des vents qui en sortent avec la permission ou par l'ordre d'Éole. Ce préjugé, si souvent mis en œuvre par les poëtes, est né d'un phénomène que présentent quelques grandes cavernes, d'où sort un vent glacial, soit constamment, soit dans certains changements de température[7] : telles sont la grotte de Cesi, entre Terni et Narni, et d'autres grottes, près de Motiers, au pays de Neufchâtel, dans le comté de Denbigh en Angleterre; tel est encore le *Blowing-Cave,* en Virginie[8], etc. De ce phénomène, dont parlent quelques auteurs anciens[9], et qui avait dû être observé de bonne heure, ils conclurent que les vents pouvaient demeurer dans des

[1] Carus, *Anaxag. Cosmotheor. font.* p. 711. — [2] *Symp.* p. 186; E; 188, A. — *Lysis,* p. 215, E. — C'est à cette opinion que Socrate fait allusion dans le passage du Phédon : *αρ', ἐπειδὰν τὸ θερμὸν καὶ τὸ ψυχρὸν, κ. τ. λ.* (p. 96, B.) — [3] Aristot. *ap. Ach. Tat.* § 5. — [4] Id. *Problem.* II, 29. — [5] Pseudo-Plut. *plac. philos.* V, 30, 1. — Littré, *Œuvres d'Hippocr.* t. I, p. 14. — [6] *In Platon. Gorg. πρᾶξις* 47, manusc. de S. Germ. fol. 128 v°, 129 r°. — Cousin, *Notes sur le Gorgias*, dans les *Œuvres de Platon,* III, 447. — [7] *Sed juxta eos qui sunt ad septentrionem versi, haud procul ab ipso aquilone, specuque ejus dicto.* VII, 2, p. 370, 28. Ailleurs : *Gelida aquilonis conceptacula.* IV, 12, p. 219, 2. — [8] Volkmann, *hist. crit. Nachricht von Italien.* III, 376-377. — *Beiträge zur phys. Erdbeschr.* I, 59. — [9] Hellan. Lesb. *ap Antig. Caryst.* c. 139. — Mela, I, 8. — Plin. II, 45, p. 95, 18. — Senec. Q. N. V, 14. — Dionysophanes, *ap. Schol. Apoll. Rhod.* I, 826.

cavernes où ils étaient retenus par la puissance d'un dieu. Ils expliquaient de cette manière ces vents violents et subits, dont la physique moderne connaît encore imparfaitement l'origine et la cause. De là, à l'idée que le dieu des vents pouvait les renfermer à sa volonté dans un lieu déterminé, dans un réceptacle quelconque, il n'y a pas bien loin; c'est là, je pense, la vraie origine de l'*outre* d'Homère, renfermant tous les vents, excepté celui qui devait favoriser la navigation d'Ulysse. Cette invention peut nous sembler bien puérile; mais elle n'est vraisemblablement qu'une expression poétique de cette espèce d'analogie.

§ II. Liaisons de ces opinions physiques avec les traditions mythiques, sur la source du vent Borée et les Hyperboréens.

Quant au Borée, fixé, selon Hérodote, dans une certaine partie du ciel, c'est encore là une de ces notions que nous retrouvons entre les idées populaires et poétiques de l'ancienne Grèce.

Avant que l'expérience et le raisonnement eussent appris aux Grecs que les contrées les plus boréales sont aussi les plus froides, ils imaginèrent que la région du froid ne commençait qu'à partir du point d'où soufflait le *Borée*, qu'ils considéraient comme une espèce de fleuve aérien, coulant du nord au sud, ayant sa source dans un lieu déterminé.

Selon l'état de leurs connaissances, la source du Borée changea de place; elle fut d'abord située dans les montagnes de la Thrace d'où il prenait son nom; car Βορέας paraît bien n'être autre chose que Ὀρέας, *vent de montagne*, comme βαβέλιος est pour ἀέλιος, et βιέρακες pour ἱέρακες; c'est la même origine que celle du nom d'*Orithyie*, épouse de Borée[1].

La source du Borée recula peu à peu vers le nord; on la porta de proche en proche jusqu'à une chaîne imaginaire, dont le nom *Rhipées* ou *Rhiphées*, Ῥίπαια (ὄρη) est également grec, puisque ῥιπὴ indique tout courant impétueux, comme ῥιπὴ ἀνέμων, ῥιπὴ πυρός, ῥιπὴ Βορέαο, etc. Ceci montre l'erreur de ceux qui ont voulu trouver le *Rhipée* dans le *Riphat* de la table des peuples, au xᵉ chapitre de la Genèse. Ce nom se rapporte uniquement à l'impétuosité du vent qui soufflait des flancs de la montagne.

La chaîne des Rhipées s'éloigna de plus en plus, et l'on en vint à la placer au nord de la Scythie, où elle était au temps d'Aristote[2], et plus tard, puisque Marcien d'Héraclée la place encore entre le Palus Méotide et la mer Sarmatique[3].

[1] Schwenck *zu Hom. Hymn.* S. 231. — Völcker, *Myth. Geogr.* S. 146. — [2] *Meteorol.* I, 13, 20, ed. J. L. Ideler. — [3] *Peripl.* p. 100, ed. Mill.

Cette opinion sur l'origine du Borée s'était tellement répandue qu'Hippocrate parle encore des monts Rhipées, d'où souffle le Borée, ὅθεν ὁ βορέης πνέει[1].

Une notion cosmographique si répandue conduisit naturellement à l'idée que la région inconnue, située au delà de la source du Borée, et appelée en conséquence *hyperboréenne*, était placée *derrière ce vent glacial* πνοιᾶς ὄπιθεν Βορέα ψυχροῦ, comme dit Pindare[2], dont les expressions reviennent à celles d'Apollonius de Rhodes; ὑπὲρ πνοιᾶς Βορέαο[3]; elle s'en trouvait donc garantie, et jouissait d'une température dont rien n'altérait la douceur. Or, il fallait bien qu'un pays si fortuné eût des habitants. La riante imagination des Grecs y plaça une nation privilégiée, exempte de peines et de maladies, passant une vie millénaire, sans connaître la vieillesse[4], au milieu des chants, des chœurs de danse et de musique. Cette nation hyperboréenne, favorisée des dieux, était surtout chérie d'Apollon, le dieu de la musique, doué comme ses protégés d'une jeunesse éternelle.

Homère n'a connu ni les Hyperboréens[5], ni les monts Rhipées, ni l'origine du vent du nord; il est même à remarquer que ces notions se seraient mal accordées avec sa géographie, s'il est vrai, comme on le croit, qu'il plaçât une mer immédiatement au nord de la Thrace. Quand la mer eut été substituée à la terre, dans cette région septentrionale, on put y mettre le *Rhipée*, le *Borée* et les Hyperboréens. Selon le témoignage d'Hérodote lui-même, il en était déjà question dans Hésiode, au moins dans des ouvrages qu'on lui attribuait, ainsi que dans le poëme des Epigones[6], attribué à Homère, mais qui était d'une époque postérieure aux siècles homériques. Ceci nous donne probablement l'époque intermédiaire où ces notions cosmographiques et les fables auxquelles elles servent d'appui, se sont introduites chez les Grecs.

Ces fables étaient devenues trop célèbres dans les chants épiques et lyriques de la Grèce, pour que les prêtres des principaux temples, et surtout ceux d'Apollon, ne tinssent pas à honneur d'avoir été jadis en relation avec le peuple chéri des dieux. De là, ces contes des prêtres de Délos sur l'envoi d'offrandes de la part des Hyperboréens. Ces offrandes consistaient en prémices des fruits que cette terre fertile et bienheureuse[7] produisait en abondance sous un ciel toujours serein et tempéré. Aussi d'après la tradition accueillie par Pindare, Hercule y

[1] *Des airs, des eaux et des lieux*, § 95, p. 90, ed. Coray. — [2] *Olymp.* III, 55. — [3] *Argon.* IV, 286. — [4] Simonid. et Pind. *ap. Strab.* XV, p. 711. — [5] Il n'en est question que dans l'hymne homérique à Bacchus, v. 28, sq. — [6] Herodot. IV, 32. — [7] Herod. *ibid.*

avait été chercher l'*olivier*[1]. Cette circonstance a donné lieu[2] de supposer que Pindare plaçait les Hyperboréens dans l'ouest de la terre, parce que la mention de l'*olivier* ne s'accorde pas avec la position d'une contrée septentrionale. Mais il ne peut être ici question de géographie positive et de climats; la mention de l'*olivier* convient au contraire parfaitement à une contrée située *par de là le Borée,* exempte de son souffle glacial, jouissant d'un printemps perpétuel. Il serait facile de prouver que les notions des anciens à ce sujet se rapportent toutes à un pays septentrional, mais placé en dehors des conditions naturelles.

Les vierges qui avaient jadis transporté ces offrandes, avaient des noms tout grecs; des poëtes grecs n'en pouvaient guère imaginer d'autres. Le premier couple portait les noms d'*Hyperoche* et de *Laodice*, le second, ceux d'*Arge* et d'*Opis*. Les hommes qui les accompagnaient[3] portaient aussi le nom grec[4] de *Perphères* (περφερέες), colporteurs; d'où un savant helléniste a courageusement conclu que les Hyperboréens étaient Grecs d'origine et parlaient grec[5].

Le voyage de ces vierges à travers tant de pays et de peuples n'avait pas été, à ce qu'il paraît, sans inconvénient; on disait même qu'une bonne fois elles restèrent en route et ne revinrent plus. Les Hyperboréens se lassèrent d'exposer de belles filles à ces chances périlleuses; ils prirent le parti de n'en plus envoyer du tout. Les offrandes furent transmises par eux aux Scythes; passant de peuple à peuple, elles arrivaient au fond du golfe Adriatique; de là à Dodone, puis au golfe Maliaque, à Caryste en Eubée, de là à Ténos et enfin à Délos[6]. Cependant cet usage lui-même cessa bientôt[7]. Voilà une route bien circonstanciée. C'est en conséquence de la situation présumée des Hyperboréens, d'après cette tradition, que, selon Posidonius, ils avaient habité aux environs des Alpes[8], que, selon Héraclide de Pont, les Gaulois qui avaient pris Rome, étaient des Hyperboréens[9]; enfin qu'Apollonius de Rhodes place les Hyperboréens sur la route des Argonautes, entre l'Éridan et le Rhône[10].

Mais la route de ces offrandes était tout autre, au dire des prêtres de

[1] *Olymp.* III, 33, (17). — [2] Voss, *alte Weltkunde,* S. XXIX, ff. et dans les *Krit. Blätt.* II, S. 375, ff. — Böckh. *Explic. ad Olymp.* III, p. 137. — [3] Herod. II, 33, 35. — [4] Non *latin* (de *perferre*), comme dit Niebuhr (*Röm. Gesch.* I, S. 85), qui cherchait les Hyperboréens en Italie. Il n'a point pensé que περφερέες était la forme poétique pour περιφερεῖς. Les Déliens, qui tiraient ces légendes des anciens poëtes, ont dû appeler ces colporteurs περφερέες, et non περιφερέες. — [5] Larcher, *Trad. d'Hérod.* t. III, 437. — [6] Herod. IV, 33. — [7] *Mox et hoc ipsum exolevit.* Plin. IV, 26, 90, 91. — [8] Ap. *Schol Apoll. Rhod.* II, 677. — [9] Plut. *in Camill.* § 22. — [10] *Argon.* IV, 611.

l'Apollon Prasien, dans l'Attique. Ceux-ci, qui tenaient à grand honneur de n'avoir pas été déshérités de ces dons précieux, prétendaient que les offrandes leur arrivaient en premier. Selon eux, les Hyperboréens les transmettaient aux Arimaspes, ceux-ci aux Issédons; les Scythes les prenaient ensuite, les portaient à Sinope, d'où les Grecs les transportaient à Prasies, bourg de l'Attique; c'étaient enfin les Athéniens qui les portaient à Délos[1]. Dans cette distribution merveilleuse, on voit que les Athéniens de Prasies ne s'étaient pas oubliés; ils prétendaient au premier lot, et n'accordaient aux Déliens que le second; prétention qu ne devait guère flatter ceux-ci.

Mais les uns et les autres étaient incapables de se convaincre mutuellement d'erreur. Malgré la grande différence des deux routes, comme la nation Hyperboréenne, d'après la signification précise de son nom, était placée en général dans le nord, personne n'aurait pu démentir ni les Prasiens ni les Déliens. D'ailleurs les Prasiens pouvaient s'appuyer de la liaison établie de bonne heure, dans l'ancien poëme d'Aristéas de Proconnèse, entre les fabuleux Hyperboréens et les non moins fabuleux *Arimaspes*. Ce peuple, à un seul œil, fut chanté par Aristéas de Proconnèse, ainsi que les *Griphes* ou *Griphons*, animaux fantastiques, ennemis jurés des Arimaspes, et défendant contre eux de précieuses mines d'or; mythe derrière lequel peut se cacher une notion vague des mines de l'Oural[2].

Les Prasiens n'hésitaient pas à montrer les espèces de *bourriches* en paille de froment qui leur avaient été jadis envoyées par les Hyperboréens; mais personne ne pouvait savoir ce qu'il y avait dedans[3].

De leur côté, les prêtres de Délos n'avaient pas négligé non plus les moyens de se donner raison. En preuve de ce que les vierges hyperboréennes les avaient jadis honorés de leur visite, ils citaient tous les hommages qu'ils rendaient à leur mémoire; ils allaient même jusqu'à faire voir le tombeau qu'ils leur avaient élevé dans le temple de Diane[4]. C'était là un argument irrésistible. Aussi quelques modernes eux-mêmes ont pris cette circonstance comme une preuve de la réalité du fait. Pour partager leur confiance, il faudrait ne pas savoir que les anciens ne se sont jamais fait faute d'un monument pour appuyer une tradition qui leur était chère. Il suffit de rappeler que l'on montrait à Joppé les chaînes où Andromède avait été attachée[5], ainsi que la carcasse de la

[1] Paus. I, 31, 2. — Il est singulier que Pausanias emploie la forme du présent, en rapportant cette légende prasienne. — [2] Humboldt, *über die Schwank. der Goldprod.* S. 26. — [3] *γιγνώσκεσθαι δὲ ὑπ' οὐδένων*. Paus. l. l. — [4] Joseph. *Bell. Jud.* III, 9, 14. — [5] Plin. IX, 5. — Plin. V, 13, 69.

bête qui avait failli dévorer la malheureuse princesse; ce témoin irrécusable de la vérité de l'histoire fut apporté à Rome pour l'ornement de l'édilité de Scaurus[1]. Les Delphiens montraient les aigles d'or[2] qui prouvaient la vérité de cette tradition des deux aigles de Jupiter, partis des deux extrémités du monde pour s'arrêter justement à Delphes, le *nombril* du monde[3]. On voyait à Tégée l'œuf de Léda, les dents du sanglier d'Érymanthe et la lettre autographe de Sarpédon, qu'on n'a pas manqué de citer en preuve de l'usage courant de l'écriture au temps de la guerre de Troie; à Sicyone, la tunique d'Ulysse, et, ce qui était plus curieux, le vase où l'on avait fait bouillir Pélias pour le rajeunir. On ne finirait pas de citer tous ces monuments fabriqués exprès pour attester la vérité de quelque miracle ou de quelque tradition religieuse.

Des légendes du même genre furent accueillies par les prêtres de Dodone, d'Olympie et de Delphes; ceux-ci poussèrent même leurs prétentions jusqu'à vouloir que leur oracle eût été fondé par deux Hyperboréens[4], dont les noms également tout grecs, Pagasus et Agyieus, se rapportent à deux épithètes d'Apollon[5]. Ces légendes brodées successivement par les poëtes, furent mêlées à une foule d'autres mythes, et surchargées d'additions nombreuses qui ont été réunies par Spanheim, et récemment par MM. K. O. Müller et Völcker.

Beaucoup de savants modernes (depuis Olaüs Rudbeck jusqu'à nos jours) se sont fatigués en vain à chercher la trace historique de ce peuple imaginaire. On a voulu en retrouver la position au nord de la Macédoine, en Italie, sur les bords de l'Adriatique, en Toscane, en Suède, en Russie, dans la haute Asie, et même au nord de la Chine. On a vu dans les Hyperboréens des ancêtres des Grecs, et dans leurs voyages, des missions religieuses ou commerciales. Dans ce monde de la fiction, chacun est toujours sûr de trouver ce qu'il veut. Quelques mythologues nous parlent encore avec une sorte de confiance des *doctrines hyperboréennes*, dont ils cherchent l'expression sur les monuments de l'art grec. Je crois qu'ils auraient tous soupçonné la vanité de leurs hypothèses, s'ils avaient seulement pensé que, dès le ve siècle avant J. C., Pindare, bien qu'il fasse encore voyager Persée et Hercule chez les Hyperboréens[6], convenait que personne ne pourrait trouver une route pour s'y rendre, ni par terre ni par mer[7]; reconnaissant ainsi que ce n'était qu'un peuple mythique qui n'eût jamais d'existence que dans les fictions de la poésie ou les légendes

[1] Plin. IX, 5, 11. — [2] Strabon, IX, 419. — [3] Böckh. *ad* Pind. *Fragm.* p. 570. — [4] Tradition suivie par la delphienne *Boeo* (Paus. X, 5, p. 809). — [5] Müller, *die Dorier*, I, 268. — [6] Pind. *Olymp.* III, 31. — [7] Id. *Pyth.* X, 47.

sacerdotales. Les *Hyperboréens* représentent pour lui l'extrémité du monde du côté du nord, comme les sources du Nil l'extrémité vers le midi [1]. Hérodote n'y croyait pas davantage; aussi, ne nomme-t-il nulle part les monts Rhipées. Il rapporte les traditions déliennes; mais il ne croit point à l'Hyperboréen Abaris; et, quoique les Déliens lui eussent montré le tombeau des vierges hyperboréennes, son scepticisme n'en fut guère ébranlé; il ne hasarde pas moins cette phrase dubitative : *s'il y a des Hyperboréens* [2], *εἰ δέ εἰσί τινες Ὑπερβόρεοι ἄνθρωποι*. Il convient que ni les Scythes, ni aucun peuple du nord n'en font mention. Pour Strabon, tout dans cette histoire n'est que fables et fictions poétiques [3].

Mais les Grecs n'abandonnaient pas volontiers les notions primitives consacrées par leurs traditions religieuses; aussi, le nom des Hyperboréens reparaît à toutes les époques, non-seulement dans leurs poëtes, mais dans leurs historiens. On revint à en faire un peuple réel [4] sur lequel des historiens romanciers, tels qu'Hécatée d'Abdère, débitèrent les contes absurdes que nous trouvons dans Élien [5], Diodore [6], Pomponius Méla et Pline. Hécatée les plaça dans une grande île, à l'opposite de la Celtique, qui ne peut être que l'Angleterre, île encore très-peu connue au temps d'Alexandre et d'Aristote. Aussi, la mer qui bordait au nord l'Irlande conservait-elle encore, au IIIe siècle, le nom d'*Océan Hyperboréen* [7]. Du reste, rien n'égalait leur félicité; ils jouissaient du climat le plus doux, du sol le plus fertile, qui donnait deux récoltes par an. Ils étaient beaucoup plus près de la lune que les autres hommes; et ils voyaient sur la surface de cet astre des figures qu'aucun peuple n'y apercevait. Apollon les visitait tous les dix-neuf ans, par conséquent une fois à chaque période de Méton. Ils aimaient singulièrement les Grecs, mais surtout les Athéniens et les Déliens. On disait que des Grecs avaient quelquefois voyagé chez eux, et que, par politesse, Abaris l'hyperboréen leur avait rendu leur visite monté sur une flèche, ou bien portant une flèche à la main, comme symbole d'Apollon [8]; arme que des rêveurs n'ont pas manqué de convertir en aiguille magnétique. Ainsi Hécatée semble croire que les Hyperboréens n'ont pas fait d'autre visite aux Grecs, et compter pour rien le voyage périodique des vierges hyperboréennes.

Voilà ce qu'on débitait sur les Hyperboréens au siècle d'Alexandre.

Plus tard, il ne fut plus possible de les maintenir dans la Bretagne;

[1] Pind. *Isthm.* VI, 34 (V, 23, Böckh). — [2] IV, 36. — [3] Strab. I, p. 61, 62; VII; p. 295. — [4] Hecat. *ap. Schol. ap. Rhod.* II, 675. — *Steph. Byz.* v. Κάραμβις. — [5] *Hist. anim.* XI, 1. — [6] Diod. Sic. IV, 47. — [7] Marc. Heracl. p. 103, ed. Miller. — [8] Struv *de Dial. Herod.* p. 11, 12. — Lobck, *Aglaoph.* p. 314.

ils en furent chassés comme ils l'avaient été auparavant de la Gaule et de la Scythie. Enfin on prit un grand parti, quelques-uns les mirent au pôle même, *sub ipso siderum cardine*, d'où il était sûr qu'on ne pourrait plus les déloger. C'est la position définitive que leur assignent Pomponius Mela [1] et Pline en leur conservant, avec soin, tous les caractères de leur ancienne félicité. Pline [2], il est vrai, paraît avoir peu de foi dans tous ces récits; et le grand nombre d'auteurs qui ont parlé des Hyperboréens est à peu près le seul motif qui l'empêche de douter de leur existence. Il se permet, ce qui lui arrive rarement, le correctif sceptique *si credimus;* mais, il faut convenir aussi qu'au point où en était la connaissance du globe, cette opinion, ainsi poussée à l'extrême, devenait le comble de l'absurde.

Le progrès des connaissances avait donc fini par rendre impossibles tous ces contes sacerdotaux, entés primitivement sur une *pure notion de cosmographie*.

Pour revenir à l'opinion d'Hérodote sur *la route du soleil*, on voit qu'elle n'est point isolée; qu'elle tient à un ensemble de notions élémentaires, embellies par les fictions et les couleurs de la poésie, ou revêtues par les philosophes des anciennes écoles d'une enveloppe scientifique qui en déguisait mal l'imperfection ou l'absurdité.

C'est ce qui paraîtra plus évident encore si nous examinons cette opinion du père de l'histoire dans son rapport avec certaines théories physiques qui ont dominé dans l'école des stoïciens à l'époque la plus brillante de la philosophie grecque.

§ III. Liaison de l'opinion d'Hérodote avec une théorie d'Héraclite et des stoïciens.

Si Bailly avait fait les rapprochements présentés dans le paragraphe premier, il n'aurait peut-être pas rejeté, comme indigne de toute confiance, le passage que j'ai cité plus haut (p. 132), relatif à l'hypothèse d'Anaxagore sur la course oblique du soleil. Cette hypothèse, selon lui, est incompatible avec la notion de l'obliquité de l'écliptique, déjà répandue depuis longtemps chez les Grecs [3]; mais il y a sur ce point plus d'une distinction à faire. Ici, comme en bien d'autres circonstances, cet éloquent écrivain a conclu trop vite du fait à la théorie; il a oublié qu'il peut y avoir très-loin, dans l'ordre des temps, entre un fait astronomique assez exactement constaté, ou même une période déterminée avec une certaine précision, et la vraie théorie cosmographique de ce

[1] Mela, III, 5, 1. — Plin. IV, 12, p. 219, 5. — [2] VI, 14. — [3] *Hist. de l'Astr. anc.* p. 204.

fait ou de cette période. C'est là une vérité attestée par l'histoire, mais à laquelle ont rarement fait attention ceux qui ont parlé des découvertes ou des connaissances attribuées aux anciens. Il est certain, par exemple, que certains philosophes continuèrent à rester fidèles aux théories imparfaites nées dans l'esprit des premiers physiciens, et qu'ils persistèrent à chercher, dans une cause physique, la raison du mouvement oblique du soleil.

En effet, l'explication d'Anaximène et celle d'Anaxagore rentrent toutes deux dans celle qu'Aristote attribue à quelques physiciens. Pour expliquer la course oblique du soleil, ils disaient que cet astre étant *nourri*, selon leur expression, par les exhalaisons et les vapeurs qui s'élevaient de la partie aqueuse de la terre, quittait le côté du nord, quand il y avait épuisé tout ce qui pouvait servir à sa nourriture, et y revenait six mois après, quand le côté du midi, épuisé à son tour, ne pouvait plus le faire vivre : ils le comparaient à un animal qui change de pâturage lorsque l'herbe vient à lui manquer[1]. Ils attribuaient donc également la course oblique du soleil à une cause indépendante de la situation et des mouvements de la sphère. Considérée astronomiquement, cette hypothèse n'est ni plus ni moins étrange que celle d'Hérodote et des philosophes Anaximandre et Anaxagore.

Ces physiciens dont parle Aristote, sans les nommer, sont, à n'en point douter, Héraclite[2] et ses partisans. Quelque extravagante que puisse nous paraître leur hypothèse, elle ne passa pas moins, comme beaucoup d'autres du même Héraclite[3], dans la doctrine des stoïciens. Selon eux, le soleil, la lune et tous les astres, sont des animaux[4] (ζῶδια) qui se nourrissent des exhalaisons de la mer[5]; cette opinion devint fondamentale dans leur astronomie physique; et, bien qu'Aristote en eût déjà fait sentir le ridicule[6], elle fut professée par les stoïciens dans les siècles les plus éclairés de la philosophie grecque. Cléanthe, Posidonius[7] Musonius, etc.[8] l'admettaient dans toutes ses conséquences : il en fut de même de Sénèque[9], lorsqu'il eut passé dans l'école stoïcienne. Cléomède, au IIIe siècle de notre ère, la soutenait encore par des raisons détestables, à la vérité, mais que les stoïciens continuaient à trouver excellentes[10]. Elle s'était même répandue au

[1] Arist. *Meteor.* II, 1, 3; II, 5, 7, ed. J. L. Idel. — Olymp. *in Arist. Met.* p. 29, A. — [2] Pseudo-Plut. II, 17, 1; — Stob. *Ecl. phys.* I, p. 55; — Diog. Laert. IX, 9, 10. — [3] Bake; *Posidon. reliq.* p. 66. — [4] Ach. Tat. *Isag.* 13; — Bake, p. 65. — [5] Menag. *ad Laert.* VII, 45; — Lipsius, *Phys. Stoïc.* II, 14; — Van Goens *ad Porph.* A. N. p. 99. — [6] *Meteorol.* II, 2, 6, *διὸ καὶ γελῶσι πάντες ὅσοι τῶν πρότερον ὑπέλαβον τὸν ἥλιον τρέφεσθαι τῷ ὑγρῷ.* — [7] Macrob. *Sat.* I, 23, p. 333. — [8] Ap. Stob. *Floril.* XVII, 43, t. I, p. 309. — [9] Q. N. III, 5. — [10] Cleom. I, 11, p. 60, ed. Balf.; — 75, ed. Bake.

dehors de la secte stoïcienne, car Pline, qui n'appartenait pas à l'école du Portique, professe ouvertement cette opinion : « *sidera verò* (dit-il, « *haud dubiè humore terreno pasci*[1]. » Et il s'exprime ailleurs comme s'il ne se doutait pas même qu'on pût faire une autre supposition [2].

Un fait digne d'attention, c'est qu'elle vint se lier dans l'esprit des stoïciens avec la notion géographique d'un vaste océan, occupant la zone torride entre notre terre habitable et l'Antichthone : en effet, le stoïcien Cléanthe croyait que si le soleil ne s'avance pas vers le nord plus loin que le Tropique, c'est afin de pouvoir rester à portée de l'Océan qui lui fournit sa nourriture[3]; le savant Posidonius lui-même, environ soixante-dix ans avant notre ère, admettait cette explication ridicule. C'est, je pense, à cette liaison présumée entre l'existence de l'Océan dans l'intervalle des tropiques, et la course du soleil, qu'il faut attribuer une distinction que les stoïciens établissaient : ils croyaient que les exhalaisons de l'Océan servent proprement à la nourriture du soleil, tandis que la lune se nourrit de celle des eaux de source et de fleuve, et les autres astres des vapeurs qui s'élèvent de la terre[4]. Je crois que la théorie physique des stoïciens a beaucoup contribué à maintenir si longtemps la notion géographique d'un océan répandu dans la zone torride, et réciproquement que cette notion, admise par tant de géographes, a dû entretenir l'idée qu'en effet le soleil se nourrissait des eaux d'un océan dont il ne dépassait jamais les limites. Dans des théories aussi imparfaites, toutes les erreurs sont en quelque sorte solidaires et se prêtent un appui mutuel.

Cette théorie d'Anaximène, d'Anaxagore et d'Hérodote sur la course oblique du soleil pourrait nous conduire à une explication assez naturelle de quelques passages des anciens, relatifs à la découverte de l'obliquité de l'écliptique.

Selon Pline[5], on disait qu'Anaximandre s'était le premier aperçu de cette obliquité (*obliquitatem ejus* (signiferi) *intellexisse*... *Anaximander milesius traditur primus*). D'après les autres faits qui concernent Anaximandre, on a conjecturé, avec une grande apparence de raison, qu'il

[1] II, 9, p. 77, 1, 2. — [2] II, 68, p. 107, 1, 24. Circa duæ tantùm, inter exustam et rigentes, temperantur; eæque ipsæ, inter se non perviæ, propter incendium siderum. » — [3] Stob. *Ecl. phys.* I, p. 56; cf. Bake, *Posidon. rel.* p. 67. A cette opinion se rapporte le passage du faux Plutarque, *Pl. Ph.* II, 23, 3; cf. Corsini *Dissert.* p. XXVI. — [4] Porphyr. *de Antro Nymph.* c. II; p. 12, ed. Van-Goens; — Diog. Laert. VII, 145; — Plutarch. *Isid. et Osirid.* § 41, T. VIII, 450, B; cf. Schleiermacher, dans le *Museum der Alterthums-Wissenschaft.* I, S. 403. — [5] II, 8, p. 74, 17.

s'agit ici d'un premier effort pour mesurer l'obliquité, soit par le moyen du gnomon, soit par des points observés à l'horizon au moment de chacun des deux solstices [1].

Le faux Plutarque ne nous dit pas moins que Pythagore fut le premier qui imagina (ἐπινενοηκέναι) *l'obliquité du cercle zodiacal*, invention (ἐπίνοια) qu'Œnopide de Chio s'attribuait également [2]; Diodore de Sicile dit aussi que les prêtres égyptiens prétendaient avoir enseigné à ce dernier que le *zodiaque est oblique* [3], et que le soleil le parcourt en sens inverse du mouvement des étoiles. Mais la course à la fois oblique et rétrograde du soleil est un fait si évident par lui-même, qu'il est impossible que les Grecs eussent attendu, pour le voir, que Pythagore le leur eût fait remarquer : encore moins croira-t-on qu'Œnopide de Chio n'ait pu le reconnaître sans le secours des prêtres d'Égypte. On peut voir, dans cette prétendue *invention* de l'obliquité, les premiers efforts des philosophes grecs pour substituer à la cause extérieure physique à laquelle on avait attribué uniquement jusqu'alors l'inclinaison du mouvement propre, une cause purement astronomique. Si l'on se souvient en effet que Pythagore admettait la sphéricité de la terre, sa division en cinq zones, et l'existence des antipodes; et si l'on fait attention qu'Œnopide de Chio, qui vivait après ce philosophe [4], a bien pu adopter son opinion, on trouvera tout naturel que ces deux philosophes aient abandonné l'explication qui avait eu cours jusqu'alors, pour lui en substituer une autre plus scientifique à laquelle d'ailleurs la notion de la sphéricité de la terre les conduisait naturellement.

Mais tel fut toujours chez les Grecs l'ascendant des idées primitives et des premières hypothèses de leurs physiciens, que, même à l'époque où l'on avait acquis sur ce sujet les notions les plus exactes que les anciens aient jamais possédées en astronomie, les stoïciens s'obstinaient encore à attribuer aux mêmes causes un phénomène que la position seule de la sphère suffisait pour leur expliquer.

§ IV. Origine de cette opinion des stoïciens.

Il n'est pas inutile de faire observer que cette opinion d'Héraclite, qui a dominé toute la secte du Portique, c'est-à-dire l'une des plus instruites de l'antiquité, et qui a traversé les sept siècles pendant lesquels

[1] Ideler, *Handb. der math. Chron.* 1, S. 235. — [2] II, 12, *Fin.* ἣν τινα Οἰνοπίδης ὁ Χῖος, ὡς ἰδίαν σφετερίζεται. — [3] ... μαθεῖν ἄλλα καὶ μάλιστα τῶν ζωδ. κύκλον, ὡς λοξὴν μὲν ἔχει τὴν πορείαν, καὶ ἐναντίαν δὲ τοῖς ἄλλοις ἄστροις τὴν φορὰν ποιεῖται, 1, 98. — [4] Diodore le cite après Démocrite.

les sciences furent le plus cultivées chez les Grecs, n'avait probablement pas d'autre origine qu'une analogie puisée dans l'observation la plus vulgaire.

Un fait qui a frappé les premiers observateurs, c'est que le feu attire l'air, l'absorbe et s'éteint quand il en est privé : on en conclut naturellement que l'*air* et les *vapeurs* lui servent de nourriture.

Il s'est passé en effet bien du temps avant qu'on ait su distinguer l'*air* des *vapeurs* aqueuses. Avant comme après Aristote, les philosophes confondirent ces deux substances. On peut même dire que les anciens n'eurent jamais d'idées bien arrêtées sur ce point. Anaximène les confondait ensemble, car il regardait l'eau comme de l'air condensé[1]; Héraclite croyait l'air formé de vapeurs aqueuses[2]; Hippocrate partageait la même opinion[3], et Platon semble avoir cru que les vapeurs ne sont qu'une espèce d'air un peu plus épais[4]. Aristote n'était pas fort loin de l'opinion d'Héraclite; car il pensait que l'eau est la matière de l'air, que l'air est de l'eau sous une autre forme[5]. Plutarque dit à peu près la même chose[6]. Les premiers observateurs durent donc naturellement attribuer au soleil, qui pompe l'eau et les vapeurs, et aux astres en général, corps ignés, cette même propriété qu'ils reconnaissaient au feu terrestre; ils durent admettre que les astres attirent à eux, pour s'en nourrir, comme le feu, les vapeurs, qui s'élèvent de la partie aqueuse de la terre.

Cette observation fut sans doute au nombre de celles qui conduisirent de bonne heure à l'idée que l'eau est le principe de toutes choses; idée fort ancienne, comme on l'a vu, et que Thalès prit ensuite pour fondement de sa physique : le faux Plutarque range cette observation parmi les raisons qui motivèrent le choix de ce philosophe[7], et lui firent admettre ainsi qu'à Héraclite, que les astres sont nourris par les exhalaisons terrestres; cette opinion semble être entrée, mais sous une forme plus élevée et plus générale, dans le système physique des pythagori-

[1] Hermias, *Irris. Gentil. phil.* § 7, ed. Worth.; cf. Cic. *Quæst. Acad.* II, 37. *Ibique* Hülsemann. — [2] Pseudo-Plut. *Pl. Phil.* I, 3, 24. ἀναθυμιώμενον (ὕδωρ) δὲ, ἀέρα γίνεσθαι. — [3] *Des airs, des eaux, des lieux*, XLVII, p. 40, ed. Coray. τὸ μὲν θολερὸν τοῦ ὕδατος.... γίγνεται ἠὴρ καὶ ὁμίχλη. L'ensemble du texte montre qu'Hippocrate regarde ἠὴρ ainsi que ὁμίχλη comme également formé de l'eau; ce dernier n'est à ses yeux qu'un air plus épais. Coray n'aurait pas dû hésiter sur ce point. — [4] *Phædon.* p. 109, B. Ce texte me paraît devoir s'expliquer dans le sens que j'indique, d'après sa comparaison avec celui d'Hippocrate. — [5] Aristot. *Phys. auscult.* IV, 5, p. 498, C.... τὸ μὲν ὕδωρ ὕλη ἀέρος· — ὁ δὲ ἀὴρ δυνάμει ὕδωρ ἄλλον τρόπον. — Cf. *Probl.* XXV, 11, 12, p. 983, C. D. — [6] *De Primo frigido*, p. 951; t. IX, p. 745, ed. R. — [7] *Pl. Phil.* I, 3, 3; cf. Senec. *Quæst. nat.* III, 13; — Stob. *Ecl. ph.* I, p. 290.

ciens[1]. Cette théorie ne suppose aucune connaissance physique, et elle est une conséquence tellement simple de l'observation, qu'on doit la rencontrer souvent dans les idées primitives des peuples. L'auteur du traité d'Isis et d'Osiris dit que les Égyptiens l'avaient exprimée dans plusieurs de leurs symboles, et quoique les raisons sur lesquelles il se fonde n'aient rien de fort convaincant, elles ne manquent point de probabilité.

D'ailleurs Lucain en place aussi l'exposé dans la bouche d'un Égyptien[3]. Des critiques ont cru même en découvrir des vestiges dans Homère et dans Hésiode[4]. D'après une phrase d'Hérodote, on voit clairement que cet historien croyait que le soleil *gardait pour lui* une partie de l'eau qu'il attire[5], et cette opinion, liée à celle de l'eau considérée comme premier principe, fut sans nul doute également une de ces idées populaires accréditées ensuite par les anciens poëtes qui avaient personnifié les phénomènes naturels le plus à leur portée. Les premiers physiciens, en l'adoptant à leur tour, vinrent ensuite concourir avec les poëtes à la répandre et à la graver dans les esprits. Lorsque le poëte anacréontique[6] dit que *le soleil boit la mer,* il n'est peut-être pas, comme l'ont cru les commentateurs, l'écho de quelques philosophes; il se peut qu'il n'exprime qu'une de ces analogies admises dès l'origine par le vulgaire. C'est encore ainsi que Callimaque compare les Gaulois aux astres qui *paissent au milieu de l'air*[7]; que Lucrèce dit : *unde æther sidera pascit*[8]; Virgile : *polus dum sidera pascet*[9]; Lucain : *flammiger an Titan, ut alentes hauriat undas, erigat Oceanum*[10]; et *sed rapidus Titan ponto sua lumina pascens*[11]. Lorsque les commentateurs voient dans toutes ces expressions des idées que les poëtes ont empruntées aux philosophes, ils se méprennent peut-être sur leur vrai caractère : c'est plutôt comme idées populaires que la poésie les employa. Cette observation pourrait s'appliquer à beaucoup de passages des auteurs grecs et latins, où les commentateurs ont voulu voir des traces de pythagoricisme, de stoïcisme ou d'épicurisme; et de cette manière ils nous ont représenté les poëtes comme fort attentifs à faire passer dans leurs vers les idées favorites de certaines écoles. Pour moi, je crois qu'ils y songeaient assez peu;

[1] Boeckh, *Philolaos des Pythagoreers Lehren*, p. 111-114. — [2] *De Iside et Osiride*, p. 364; cf. Jablonski, *Panth. Ægypt.* III, 4, 9. — [3] « Nec non oceano pasci « Phœbumque Polumque credimus. » *Phars.* x, 258. — [4] Cless, cité par Creuzer, *ad Cic. N. D.* p. 265. — [5] *δοκέει δέ μοι ἀλλὰ καὶ ὑπολείπεσθαι περὶ ἑωυτόν.* II, 25, 3. — [6] *Od.* XVII, 1. — [7] *ἡνίκα πλεῖστα κατ' ἠέρα βουκολέονται.* *Del.* v. 176. Les commentateurs hésitent sur ce point, mais à tort. — [8] *Rer. nat.* I, 232; cf. V, 384. — [9] *Æn.* I, 608; Bailly, *Hist. de l'Astr. anc.* 474. — [10] *Phars.* I, 415. — [11] IX, 313.

mais, comme avant d'avoir été déguisées sous la forme de philosophèmes, dans les écoles de Thalès, de Pythagore, de Zénon et d'Épicure, ces idées, toutes primitives et populaires, avaient été mises en œuvre, et continuellement reproduites par les anciens poëtes, elles faisaient en quelque sorte partie du domaine et du langage poétiques, et elles devaient naturellement se présenter à la pensée de ceux-là même qui n'auraient point connu les opinions professées dans les écoles philosophiques.

Cette vue pourrait être facilement appuyée de beaucoup d'exemples; mais je me contente de l'indiquer, et je reviens à l'hypothèse physique des stoïciens. Il est clair qu'elle ne fut inventée ni par Thalès, ni par Héraclite, et qu'elle remonte à une source bien plus ancienne. C'est là que Thalès, Héraclite, Anaximandre, Anaximène, Anaxagore et Zénon allèrent puiser les notions fondamentales de leurs systèmes physiques. Ils ne furent pas moins que les poëtes sous l'influence des idées dominantes; et ils ne firent autre chose que les reprendre, les dégager de la forme poétique, pour les produire sous la forme nouvelle de *philosophèmes*. Le plus remarquable, sans doute, est de voir les stoïciens, aux siècles les plus éclairés, se contenter encore de ces théories primitives et les défendre, on le voit par le discours de Balbus, dans Cicéron[1], avec les mêmes raisonnements puérils qui leur avaient donné naissance.

Cette perpétuité d'erreurs si graves est un fait digne d'attention, et bien propre à nous révéler le vrai caractère des systèmes physiques des Grecs, et la marche des sciences parmi eux. Nous allons les suivre dans une seconde application, en examinant les opinions populaires et philosophiques des Grecs sur la cause des éclipses[2].

LETRONNE.

LES ORIGINES DU THÉÂTRE MODERNE, *ou Histoire du génie dramatique, depuis le* Ier *jusqu'au* XVIe *siècle, etc.*

DEUXIÈME ARTICLE.

Dans un chapitre qui forme comme la seconde partie de son introduction, et dont j'ai cru devoir renvoyer l'analyse à ce deuxième ar-

[1] N. D. II, 15, p. 265, ed. Creuz. « Ergò, inquit, cum sol igneus sit, Oceanique « alatur humoribus, quia nullus ignis sine pastu aliquo possit permanere, etc. » — [2] C'est cet examen qui a été inséré dans le cahier de juillet 1838.

ticle, M. Magnin s'occupe de retrouver chez les Romains, après les avoir cherchées dans l'histoire des mœurs et des arts de la Grèce, les traces de ce triple théâtre *hiératique*, *populaire*, *aristocratique*, construction ingénieuse de son érudition, où disparaît trop, selon moi, au profit de scènes réelles de la vie religieuse et civile, qui ne peuvent être rapprochées des jeux scéniques que métaphoriquement, au profit de divertissements plus ou moins distingués, qu'on peut bien appeler spectacles, mais non pas drames, l'unité du véritable théâtre antique.

J'ai réclamé pour Athènes et je réclamerai de nouveau pour Rome, qui, pendant deux siècles surtout, le sixième et le septième de son histoire, eut aussi ses représentations publiques, nationales, décoration du culte de la patrie, fête donnée au peuple, en des jours solennels, par ses magistrats, munificence des grands, rassemblant dans une même enceinte, où ils prenaient place selon leur rang hiérarchique, tous les ordres de l'État, les faisant entrer, bon gré mal gré, en partage des mêmes plaisirs. Ces spectateurs, fort divers, n'étaient pas toujours d'accord; ce qui charmait l'orchestre et les quatorze premiers gradins pouvait bien n'avoir pas le même succès dans les hautes régions du théâtre, et réciproquement, le goût brutal des mangeurs de noix et de pois chiches de la *summa*, de *l'ultima cavea*, venait quelquefois troubler bruyamment, par la réclamation de quelque récréation grossière, les jouissances délicates des amateurs d'élite, assis, en toges blanches, aux premiers rangs[1]. Mais enfin, à travers ces orages, image fidèle de ceux que les querelles du sénat et du peuple, des pauvres et des riches, entretenaient sur un plus grand théâtre, celui du forum et des comices, et au sein desquels cependant se maintenait laborieusement la constitution de l'État, se continuait le mouvement du corps politique, malgré les dissensions intestines d'un public sans grande communauté de mœurs, d'idées, de culture intellectuelle, d'habitudes littéraires, malgré l'invasion violente, la concurrence effrontée de spectacles, certes peu dramatiques, le drame, c'est-à-dire ce qui seul mérite ce nom, la tragédie, la comédie, les genres secondaires qui s'y rapportent, le drame ne laissait pas que de poursuivre sa route chez les Romains, sans doute avec moins d'originalité et d'éclat que chez les Grecs, leurs maîtres, mais plus glorieusement qu'on ne croit communément. Dans la double voie ouverte, l'an 514 de Rome, par les rudes essais de Livius Andronicus, se succédèrent, sans interruption, plusieurs générations de poëtes

[1] Terent. *Hecyr. prol.* 33 sqq; Hor. *Sat.* I, IX, 76; *Epist.* II, I, 180, sqq; *Ad Pis.* 248, 341.

tragiques et comiques, dont un bon nombre, pour n'avoir transmis d'eux à la postérité que leurs noms, d'incomplets et d'obscurs souvenirs, d'insignifiants débris, n'en ont pas moins joui en leur temps de la faveur publique. La tragédie d'Ennius, de Pacuvius, d'Attius, attachée à la destinée d'une langue de transition qui devait s'effacer, s'abolir, lorsque, du rapprochement d'abord si artificiel, si forcé, si dur, du grec et du latin, serait résultée, après bien des années et des efforts, l'unité de la langue latine, a péri tout entière, ou peu s'en faut : mais avant, interprétée surtout par le talent des grands acteurs qu'elle avait formés, des Roscius et des Æsopus, elle avait excité une admiration partagée par Cicéron lui-même, et qu'attestent dans ses écrits tant de citations passionnées, empruntées à ces vieux poëtes. Tous les souvenirs de l'histoire et de la critique nous font connaître également que cette tragédie laissa derrière elle une longue trace, alors même que les révolutions du langage l'eurent exilée de la scène, et qu'elle eut été remplacée, moins, il est vrai, au théâtre, en proie alors à la pantomime, que dans les récitations des cercles lettrés, dans les mains des lecteurs choisis, par les pièces, sinon plus terribles et plus pathétiques, je ne le crois pas, du moins d'un style plus pur, plus élégant, plus harmonieux, des Pollion, des Varius et des Ovide. Moins étrangère, moins importée à Rome que la tragédie, la comédie y avait d'antiques, de profondes racines, d'une part dans les essais latins, étrusques, campaniens, des poésies fescennines, des satires, des atellanes, de l'autre dans le langage ordinaire, sur lequel vint se greffer, s'enter heureusement le style dérobé aux comiques grecs. Aussi atteignit-elle tout d'abord, dès le temps de Pacuvius, de Lucilius, ces génies bruts, à une élégance de formes, hâtive et durable, qui en a conservé les premiers monuments; quelques-uns du moins; car si, par une heureuse fortune, nous pouvons lire encore Plaute et Térence, nous avons bien peu de chose de Nævius, le rival du premier, de Cæcilius, le précurseur du second, et pas davantage de tant de poëtes distingués, qui, sous la même forme ou sous d'autres, continuèrent, pendant cent années encore, l'œuvre comique; surtout de Titinius, d'Atta, d'Afranius, loués par les anciens presque à l'égal de Plaute et de Térence, et pour des mérites semblables, qui, à la *fabula palliata*, firent succéder la *fabula togata;* de Pomponius et de Novius, qui élevèrent l'atellane à la dignité d'un genre littéraire; de Laberius et de Syrus, qui rendirent le même service au mime; de ces écrivains, si regrettables, chez qui la comédie, émancipée tout à coup, affranchie de sa réserve politique, par le dérèglement des mœurs, par les progrès de la licence démocratique, par le

besoin de la nouveauté, devint, dans une suite de transformations diverses, de grecque qu'elle était, ou d'à peu près grecque, ce qu'avait à peine essayé de devenir la tragédie, tout à fait latine. Les ouvrages que je viens de rappeller ne se suivent pas seulement, ils se tiennent, ils forment corps, ils composent l'ensemble de la tragédie, de la comédie, du théâtre de Rome, et, vraiment, je serais embarrassé d'y faire la part, je ne dis pas du théâtre *hiératique*, qui n'y peut rien prétendre, M. Magnin, en plus d'un endroit de son livre, signale et explique le peu d'action du sacerdoce, dans l'Italie antique et à Rome, sur les destinées de la poésie, mais du théâtre *populaire*, du théâtre *aristocratique*.

Quoi de plus populaire, à leur origine, que les parades de l'atellane et du mime ? Et pourtant, lorsque les écrivains que j'ai nommés tout à l'heure en eurent remplacé les improvisations bouffonnes par une rédaction poétique, élégante, spirituelle, fort semblable, à ce qu'on peut croire, pour le mètre et pour le style, au langage de la comédie; lorsque, conservant quelquefois à ces genres, avec la trivialité et même le patois provincial de leurs personnages consacrés, la saleté, l'obscénité qui en étaient le caractère primitif, ils en eurent fait le cadre d'une ingénieuse satire des ridicules et des vices de la société romaine, l'occasion de plaisanteries, d'allusions hardies, qui, avidement saisies et secondées du public, s'attaquaient aux plus hautes fortunes, et même de maximes au sens profond, au ton grave, dont quelques-unes nous sont parvenues avec les éloges de Sénèque, qui les juge dignes du Cothurne; l'atellane, le mime, protégés par Sylla, qui ne dédaigna pas, dit-on, de s'y exercer, par César, qui poussa la passion pour ce genre d'ouvrages jusqu'à la fantaisie cruelle, mais si bien punie, de rabaisser au niveau de leurs vils acteurs un chevalier romain; enfin, par la haute société du temps d'Auguste, par son sénat, qui s'y portait tout entier, nous dit Ovide[1]; honorés, dis-je, de tels suffrages, l'atellane, le mime, sans perdre les bonnes grâces de la populace, devinrent certainement fort aristocratiques.

Prenons un autre exemple, un exemple parallèle, dans la décadence de la tragédie. Ce qui l'amena, ce fut surtout, si on peut s'exprimer ainsi, l'oppression de la poésie par le spectacle. La faute en était sans doute à une multitude ignorante, grossière, peu touchée des choses d'esprit, et dont il fallait avant tout intéresser, amuser les sens. Mais, dans son mauvais goût, cette multitude avait pour complices les édiles, les préteurs, les magistrats de toute sorte, qui, par la magni-

[1] *Trist.* II, 501.

licence toujours croissante de leurs jeux, à laquelle suffisaient à peine les dépouilles de l'univers, s'appliquaient à capter sa faveur; qui mettaient, à se surpasser par les somptuosités extravagantes et monstrueuses de la représentation scénique, une émulation fatale à l'art de la tragédie, laquelle y périt enfin comme étouffée, cédant la place à de nouveaux arts, autrefois ses moyens d'expression seulement, à la pantomime, à la musique, dont elle ne fut plus que le livret. Cette révolution, comme celle qui, dans le même temps, réduisait la comédie à de petites compositions d'une licence spirituelle et élégante, mais sans autre importance que, chez nous, nos vaudevilles et nos proverbes, n'était certainement pas plus populaire qu'aristocratique. Je sais bien qu'elle ne se fit pas sans réclamation de la part de quelques amateurs distingués, et que, par exemple, Cicéron ne dut pas être le seul à se plaindre, en 698, des étranges accessoires dont on orna, dont on *illustra*, aux jeux de Pompée, les vieilles pièces du répertoire tragique, la *Clytemnestre* d'Attius, et même le *Cheval de Troie* de Livius Andronicus, de tout cet appareil, objet, dit-il, de l'admiration populaire, qui gâtait aux gens sensés leur spectacle [1]. Mais quelques années ne s'étaient pas écoulées que déjà, Horace nous l'apprend [2], les chevaliers, ces arbitres du goût, auxquels il en appelle sans cesse, s'amusaient moins de la pièce elle-même que des agréments matériels de la représentation; que déjà le plaisir dramatique avait fui de leurs oreilles pour passer à leurs yeux errants et amusés de vains spectacles.

> Verum equitis quoque jam migravit ab aure voluptas
> Omnis ad incertos oculos et gaudia vana.

Les hautes classes étaient devenues peuple par l'abaissement, par la corruption du goût, et le *mélodrame* ennobli, dont naguère les décorations, les machines, les costumes, la mise en scène, étaient des jouissances plébéiennes, comptait désormais parmi les divertissements équestres et patriciens.

Je conclus que M. Magnin, qui, par amendement à son système, admet chez les Romains des drames mixtes, *moitié hiératiques*, *moitié populaires* (p. 250), en eût pu admettre aussi de moitié populaires, moitié aristocratiques; que dans sa division ne peut guère entrer le véritable drame latin, fait pour tous, ou dont tous, à tort ou à raison, ont fini par s'arranger; que les faits dont se compose l'histoire de ce drame, distribués entre trois points de vue divers, perdent par là quelque chose de leur

[1] Cic. *ad Fam.* VII, 1. — [2] Hor. *Epist.* II, 1, 187.

enchaînement, de leur ensemble, de leur unité; que la méthode de l'auteur nous cache un peu le cours du fleuve à force de nous occuper de ses sources, de ses affluents, des canaux qu'on en a dérivés, c'est-à-dire, pour parler sans figure, qu'elle éclaire moins le théâtre de Rome, proprement dit, que ce qui l'a précédé et ce qui l'a suivi: d'une part les inspirations plus ou moins dramatiques, d'où il eût pu sortir ou auxquelles on peut rapporter son origine; d'autre part, les emprunts que lui ont fait, sur son déclin, les scènes privées érigées par le luxe des grands et des princes. C'est là, il est vrai, le sujet que s'était surtout proposé M. Magnin, et qu'il a traité en moins de deux cents pages (p. 224 — 401), pleines de faits, avec une érudition et une sagacité auxquelles la critique générale que je viens de hasarder ne m'empêche pas de rendre un juste hommage.

Il remonte au culte primitif de l'Italie, comprenant à tort, je crois, parmi les dieux qu'elle reçut des Pélages, Cybèle, amenée de Phrygie à Rome seulement en 548, comme il le raconte lui-même plus loin (p. 226. Cf 257 sqq. 261 sqq.). Des Titans, fils ou prêtres de ces antiques divinités, il passe aux prêtres-devins, à la prophétesse Carmenta, aux sibylles de Cumes et de Tibur, aux *fauni*, successeurs de Faunus, qui dévoilaient aussi les choses futures, et, ajoute-t-il un peu témérairement (p. 228), « racontaient en vers les choses présentes. » Les *fauni* seraient ainsi des poëtes épiques bien autrement anciens que ceux qu'on reproche à Niebuhr d'avoir imaginés. Rien n'autorise à leur donner cette qualité. Du passage célèbre d'Ennius:

> Versibu' quos olim fauni vatesque canebant[1],

où il s'égaye aux dépens de l'antique vers saturnien, récemment remplacé par la nouveauté de ses *longi versus*, c'est-à-dire de ses hexamètres, il n'est pas plus permis de conclure l'existence de chroniques écrites dans cette mesure, qui auraient conduit aux annales pontificales, qu'il ne l'a été de supposer, sur la foi de ce vers de l'*Enéide*:

> Et vacet annales nostrorum audire laborum,

qu'Énée, que Virgile fait ainsi parler, avait, en qualité de souverain pontife, composé des annales[2].

Mais laissons ces chicanes de détail, et suivons l'intéressante histoire, tracée par M. Magnin, du vieux sacerdoce italien. Viennent dans

[1] *Ann.* VII, 2. ed. Spangenberg. Lips. 1825. — [2] Voyez J. V. Leclerc, *des Journaux chez les Romains, etc.* p. 3 et 13.

cette histoire, après les prêtres-titans, les prêtres-devins, ceux que l'auteur appelle physiciens, et qui, chez les Étrusques, chez les Marses, s'occupaient surtout de l'observation, de l'interprétation des phénomènes de la nature; qui étudiaient curieusement la foudre et les éclairs, les propriétés des plantes et des eaux, les habitudes des volatiles et des reptiles, l'organisation intérieure des animaux immolés sur les autels. Ils le faisaient, il est vrai, dans un autre intérêt que celui de la science, qui n'en profita pas beaucoup; M. Magnin l'avoue et le démontre (p. 229), tout en faisant aux Romains le reproche peu fondé, je crois, d'avoir troublé, interrompu, par leur politique turbulente et belliqueuse, ce mouvement scientifique. Les Romains, ce semble, l'avaient plutôt favorisé, en faisant perpétuellement intervenir dans leurs affaires l'art des aruspices et des augures de l'Étrurie. De cette revue un peu épisodique, dont j'indique la suite, sans pouvoir en reproduire les curieux détails, M. Magnin tire une conséquence qui le ramène à son sujet; c'est que le sacerdoce italien se préoccupa beaucoup plus de la recherche de l'*utile* que de celle du *beau*, et que, par cette raison, il ne lui fut pas donné d'exercer sur le développement des arts, de la poésie, et particulièrement du théâtre, la même influence que, dans la première partie de son introduction, il a attribuée au sacerdoce grec. Ces prêtres toutefois ne négligèrent pas d'agir sur l'imagination des peuples; ils l'effrayèrent de mythes lugubres sur la condition des âmes après la mort, mythes qu'ils ne se contentèrent pas d'enseigner, mais que sans doute ils exprimèrent d'une manière sensible, par d'effrayantes représentations. Les diverses significations du mot *larva*, qui voulait dire une âme errante, l'empreinte funèbre du visage d'un mort, l'image d'un cadavre, enfin, mais rarement[1], un masque scénique, paraissent, à M. Magnin, jeter un jour remarquable sur les origines du théâtre latin. Elles lui servent du moins de transition pour arriver à ce qui en a été, selon lui, la plus ancienne tragédie, aux visions, aux apparitions de la nécyomantie, dont il suppose, avec vraisemblance, que l'artifice des prêtres augmentait l'effet par l'emploi accessoire de la poésie et de la musique.

Ces fantômes, au masque effrayant, auxquels on prêtait sans doute des paroles plaintives, accompagnées d'une triste harmonie, M. Magnin nous apprend qu'on les faisait mouvoir au moyen de mécanismes que lui expliquent certaines statues mobiles et à ressort, qui ont continué fort tard à exciter la dévotion populaire, comme, par exemple, celles

[1] On n'en cite guère qu'un seul exemple; voy. Horat. *Sat.* I, v, 64.

de la fortune à Prœneste et à Antium. Je ne lui reprocherai point d'inventorier un peu minutieusement le magasin du théâtre hiératique, mais de paraître expliquer, par ses machines, certains prodiges qui trouvent dans les accidents du hasard et le travail de l'imagination populaire une explication aussi naturelle et plus poétique. Les mouvements merveilleux dont nous parlent en prose et en vers les récits antiques[1], de la lance de Mars, des anciles, de la statue de Servius-Tullius portant la main devant ses yeux pour ne point voir sa fille parricide, perdraient beaucoup de leur intérêt et même de leur vraisemblance par la supposition d'un fil grossier, d'un ressort matériel qui les aurait dirigés. J'aimerais autant rendre raison du

....mœstum illacrymat templis ebur æraque sudant,

par quelque jeu d'hydraulique.

Certains rites religieux sur lesquels s'étend ensuite M. Magnin, par exemple, les processions des Vestales et des *Fratres Arvales*, les courses des Luperques, les danses des Saliens, les repas des dieux appelés Lectisternes, ce qu'on sait et ce qu'on peut soupçonner du culte ou public ou secret de la Grande-Déesse, d'Isis, de Bacchus; tout cela, mis en œuvre par une ingénieuse érudition, grossit, non pas de drames, mais de spectacles, le répertoire, un peu équivoque, du théâtre hiératique.

A vrai dire, la procédure romaine, avec ses formules consacrées, *concepta verba*, et la pantomime légale, *acta legitima*, qui les traduisait aux yeux, cette procédure dramatique, que Vico a appelée une poésie sérieuse représentée par les Romains sur le forum, ne pourrait-elle pas constituer à aussi juste titre, en regard du théâtre hiératique, un théâtre judiciaire? Le culte, la justice, les rapports divers des hommes entre eux, ne vont pas sans certaines formes qui en font un spectacle, parfois même quelque chose d'approchant du drame, et qu'on appelle de ce nom, quand le drame est connu; mais, je l'ai déjà dit, par figure, pour en exprimer métaphoriquement l'intérêt.

M. Magnin a compris de même, sous le nom général de théâtre populaire, un grand nombre de scènes réelles de la vie publique des Romains, où le peuple était acteur et spectateur, mais, à la différence des Grecs, comme il le fait remarquer (p. 269), moins souvent l'un que l'autre. Telles sont toutes ces fêtes, urbaines ou rurales, dont je ne puis reproduire ici l'histoire, la description, faites avec un soin curieux par

[1] A. Gell. IV, 6; Tit. Liv. *Epitom.* lib. LXVIII; Ovid. *Fast.* VI, 613 sqq.

l'auteur. Il s'attache surtout à y marquer, avec beaucoup d'art, par quels traits de ressemblance, chants dialogués, masques et costumes de caractères, personnages mythologiques ou autres, actions commémoratives, elles se rapprochaient du drame, avant qu'on n'y eut joint, ce qui eut lieu pour la plupart, des jeux scéniques. Ces jeux, quelques-unes d'elles en furent la véritable origine, mais non pas peut-être à la ville. M. Magnin ne me paraît pas avoir prouvé suffisamment (p. 277, 281) que les esclaves et les affranchis, aux *Compitalia*, les musiciens et plus particulièrement les membres du collége des tibicines, aux petites Quinquatries, aient improvisé des farces remplacées dans la suite par des pièces plus régulières. Quant à la première assertion, elle n'est nullement une conséquence du titre *Compitalia,* donné à quelques-unes de ces pièces, à une comédie, par Afranius; à un mime, par Pomponius. Autrement il faudrait étendre cette conséquence à d'autres fêtes, qui prêtèrent aussi quelquefois leur nom aux ouvrages dramatiques qu'on finit par y représenter, et dont elles étaient quelquefois, non-seulement l'occasion, mais le sujet, témoins les *Matronalia* du même Pomponius, l'*Anna Perenna* de Laberius, et d'autres encore. La seconde assertion ne s'appuie que sur un passage de Valère Maxime (II, v, 4) trop contesté pour qu'on puisse s'en prévaloir. Bornons-nous donc, en attendant un supplément de preuves, à reconnaître, comme la seule origine incontestable de la comédie latine, ces dialogues improvisés en vers, d'un artifice grossier, *versibus incomptis*[1], dans lesquels les paysans du Latium, leurs moissons rentrées, leurs vendanges faites, échangeaient joyeusement de rustiques injures, à la manière des gens de Fescennie.

> Fescennina per hunc invecta licentia morem
> Versibus alternis opprobria rustica fudit[2].

Remarquons que l'épithète *fescennina* s'applique ici au ton de cette antique poésie, plutôt qu'à sa mesure. Y a-t-il eu un mètre fescennin, comme paraît le croire M. Magnin, qui le compare au mètre saturnien, et recherche le caractère distinctif de l'un et de l'autre? Je ne le pense pas. Ces expressions qu'on rencontre chez les auteurs[3], *fescennina locutio, fescennini versus,* y désignent, par une sorte de circonstance généalogique qui la ferait remonter bien haut, une plaisanterie licencieuse et satirique, en usage surtout dans les noces, et dont on égayait même les

[1] Virg. *Georg.* II, 385. — [2] Hor. *Epit.* II, I, 145. — [3] Catull. *Carm.* LX, 126; Tit. Liv. VII, 2; Macrob. *Sat.* II, 4; Claud. XIV, etc.

triomphes, mais non pas, que je sache, une espèce particulière de vers, analogue au vers saturnien. M. Magnin abuse peut-être du mot d'Horace :

.... Hodieque manent vestigia ruris[1].

lorsqu'il y voit, non pas comme le plus grand nombre des interprètes, un reste de rudesse antique, que n'avait pu dépouiller la poésie latine, mais la perpétuité populaire du vers non prosodique, du vers rhythmique par lequel elle avait commencé.

Quoi qu'il en soit, du dialogue fescennin, transporté des champs à la ville, et mêlé avec le langage d'action dont, l'an de Rome 389, des danseurs appellés d'Étrurie, avaient donné le modèle, la jeunesse romaine composa pour son divertissement une sorte de drame, d'abord joué par elle avant d'avoir ses acteurs propres, et auquel le mélange de la musique, de la danse et des paroles, peut-être aussi la variété, l'incohérence des sujets, firent donner le nom de *Satura*, « à peu près, dit M. Magnin, comme on a appellé au moyen âge, *farces, farcitures, proses farcies*, des compositions ecclésiastiques qui offraient un mélange de plusieurs langues (pag. 304). » M. Magnin accuse le drame importé de la Grèce, auquel la *Satura*, drame terre à terre, joué dans l'orchestre par les *planipedes*, servit dans la suite de petite pièce, d'avoir arrêté dans son développement cette comédie indigène. Mais si elle se développa, ce fut si lentement, qu'au bout de cent vingt-cinq ans, en 514, elle n'était point encore arrivée à l'unité de la fable, qu'apporta enfin Livius Andronicus, selon Tite-Live et Valère Maxime, qui nous ont conservé ces détails sur les débuts dramatiques de Rome. « Livius, post aliquot annos..., ab saturis ausus est primus argumento fabulam serere[2]. —Paulatim ludicra ars ad saturarum modos perrexit, a quibus omnium primus Livius poeta ad fabularum argumenta spectantium oculos et animos transtulit[3]. » Doit-on si fort regretter que l'imitation de la Grèce soit venue tirer le génie littéraire des Romains de l'ornière où il cheminait et dont il fût difficilement sorti seul, selon toute apparence; les savants et ingénieux efforts de M. Magnin, pour dissimuler la pauvreté de son théâtre primitif, soit hiératique, soit populaire, le prouvent assez.

M. Magnin ne s'arrête guère à la tragédie, à la comédie imitées des poëtes d'Athènes, par les successeurs de Livius Andronicus, que pour remarquer le défaut d'originalité qui les rabaisse au-dessous de leurs modèles. Il traite, au contraire, complétement de genres, qui doivent

[1] *Epist.* II, 1, 160. — [2] Tit. Liv. VII, 2. — [3] Val. Max. II, IV, 4.

vers le déclin de la république, et qui, étalées sur le théâtre, attiraient toute l'attention d'une multitude dont elles devaient capter, aux dépens du goût, et dans les intérêts de l'ambition, l'amour et les suffrages; mais, sous l'empire, dans les représentations de la pantomime, et dans les spectacles du cirque, exercices d'infanterie et de cavalerie, simulacres de guerre, naumachies, chasses et combats d'animaux, etc., des prodiges de débauche et de cruauté.

Dans un chapitre étendu (pag. 408, 518), le dernier de ce volume et le premier de l'ouvrage proprement dit, M. Magnin rassemble ces représentations et ces spectacles de l'empire, sous le titre général de drame muet. Cette expression est justifiée par le rôle subalterne désormais attribué à la parole dans les jeux scéniques; par un continuel appel de l'art dramatique dégénéré, dégradé, à une sensibilité brutale et à des instincts féroces; par le monstrueux échange qui transporte quelquefois au théâtre dans les dénoûments de ses tragédies et même de ses comédies et de ses mimes, les meurtres et les supplices de l'amphithéâtre, et prête aux barbaries de ce dernier les décorations de la scène, ses personnages mythologiques, ses tritons et ses néréides, par exemple, pour présider aux naumachies, son Mercure, son Pluton, pour venir constater la mort et ramasser les cadavres des gladiateurs. J'indique seulement, en finissant, le sujet et l'ensemble d'un chapitre plein d'intérêt, que j'aimerais à analyser plus complètement, mais sur lequel le second volume de M. Magnin m'offrira, j'espère, prochainement l'occasion de revenir. Celui que je viens d'examiner avec l'attention sévère dont il est digne ne peut que faire désirer vivement la suite de l'ouvrage, et en garantit d'avance le mérite et le succès.

PATIN.

COMMENTAIRE *historique et chronologique sur les Éphémérides intitulées :* Diurnali di messer Matteo di Giovenazzo; *par* H. D. de Luynes, *membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, 1839; in-4° de LX et 240 pages.

La chronique intéressante dont M. de Luynes vient de donner une nouvelle édition était depuis longtemps connue du public. Les plus

anciens historiens du royaume de Naples l'avaient étudiée en manuscrit : en 1685 elle fut traduite en latin et insérée par Papebroch dans un volume des *Acta sanctorum*[1]; Caruse reproduisit en 1723 cette traduction dans la *Bibliothèque historique du royaume de Sicile*[2]; deux années plus tard, Muratori donna le texte original écrit en une espèce de patois napolitain[3]; et ce texte parut de nouveau dans le *Recueil des historiens du royaume de Naples*. Ces différentes éditions sont accompagnées de commentaires et de notes qui témoignent à la fois de l'importance de cet écrit et des difficultés qu'il avait offertes à tous les éditeurs. Après les travaux d'hommes tels que Papebroch et Muratori, on pouvait croire qu'il n'y avait qu'à profiter des faits rapportés dans ces éphémérides sans chercher à concilier la chronologie si bizarre de l'auteur avec les dates des mêmes événements consignés dans d'autres écrivains. C'est en effet le parti adopté par les historiens les plus prudents qui ont su puiser dans cette chronique une foule de notions intéressantes, de piquantes anecdotes sur l'histoire de la décadence de la maison de Souabe en Italie; mais M. de Luynes n'a pas voulu tourner ainsi la difficulté. Il a commencé, dans une longue introduction, par discuter généralement les points les plus difficiles de cette chronologie italienne du moyen âge, où presque chaque ville avait son ère propre; où le commencement de l'année se trouvait placé au hasard dans toutes les saisons et presque dans tous les mois. Cette partie du travail de M. de Luynes mérite l'attention des érudits : son système, qui est conforme à celui qui, dans le dernier siècle, avait déjà été proposé en Sicile par Pirro, repose sur une discussion judicieuse de plusieurs documents importants.

Cette introduction, purement chronologique, est suivie du texte original, publié avec une scrupuleuse exactitude : on a indiqué les variantes, qui malheureusement ne sauraient avoir beaucoup d'importance, puisqu'il paraît démontré par des lacunes qui se rencontrent toujours aux mêmes endroits dans les différents manuscrits, que toutes les copies connues de cette chronique sont tirées d'un seul et même manuscrit incomplet.

Le volume se termine par un commentaire fort étendu, où les faits rapportés par le chroniqueur napolitain se trouvent discutés paragraphe par paragraphe. Les recherches laborieuses de M. de Luynes, le

[1] Propylæum *ad acta sanctorum maii; conatus chronic. histor.* pars II*, p. 40*-49*. Voyez aussi, dans le même volume, les *Paralipomena ad conatum, etc.* p. 103. — [2] Carusii *Bibliotheca historica regni Siciliæ*. Panormi, 1723; 2 vol. in-fol. Tom. II, p. 1089. — [3] Muratori, *Scriptores rerum italicarum*. Mediolani, 1723; 25 tomes en 28 vol. in-fol. Tom. VII, col. 1057.

soin avec lequel il a cherché, jusque dans les moindres détails, à contrôler les assertions de l'auteur à l'aide de documents contemporains, nous semblent assurer à cette édition une supériorité marquée sur toutes celles qui l'ont précédée.

Après avoir rendu justice au mérite de l'éditeur, nous devons nous demander s'il ne serait pas à désirer que son travail eût été conçu et exécuté d'une manière plus étendue et plus complète. Car, quelque intéressante qu'elle soit, la chronique de Matteo Spinelli[1] ne nous semble pas offrir un intérêt assez général pour qu'on doive se borner à la faire paraître avec des variantes et des notes, comme on pourrait le faire à l'égard de Salluste ou de Tacite. Écrite dans un patois méridional[2], ne commençant pas à une époque historique déterminée, finissant par une phrase qui pourrait se trouver également au milieu d'un ouvrage quelconque, cette chronique publiée séparément ne pourra devenir intelligible à la majorité des lecteurs que si on la fait précéder d'une introduction destinée à expliquer les faits que raconte l'auteur, et à montrer comment son récit se rattache aux époques précédentes. Mieux que personne, M. de Luynes aurait pu écrire une telle introduction, où seraient analysées et discutées les causes de la décadence de cette grande maison d'Hohenstaufen, qui sut gouverner avec tant d'éclat le royaume de Naples. Un fait surtout qui est pleinement confirmé par cette chronique mériterait, à notre avis, d'être plus amplement développé qu'il ne l'a été jusqu'ici. Nous voulons parler du rôle actif et important que continuèrent à jouer les Sarrasins dans l'Italie méridionale, longtemps après avoir été vaincus par les chrétiens. Nous sommes

[1] *Spinelli* est le nom que tous les éditeurs ont donné à l'auteur des *Diurnali;* dans le titre de son édition, M. de Luynes n'a appelé l'auteur que *Matteo de Giovenazzo.* — [2] L'éditeur de la *Raccolta di varie cronache appartenenti alla storia del Regno di Napoli* (Napoli, 1780; 5 vol. in-4°. Tom. I, p. xxx-xxxii) a voulu démontrer que Spinelli n'avait pas écrit en patois napolitain, mais dans un langage plus pur et plus poli. Cependant, pour prouver son assertion, il a été forcé de corriger et d'*italianiser* le passage des Éphémérides qu'il a cités. Nous serions étonné si des expressions comme celles-ci : « *chilli che noe erano sagliuti. . . chilli che noe voleano saglire,* » qu'on lit dans Spinelli, n'appartenaient pas au patois napolitain. Au reste, le document rapporté à ce sujet, par l'éditeur de la *Raccolta*, précède de presque un demi-siècle l'époque de Spinelli; et l'on sait combien furent rapides, au xiiie siècle, les progrès des divers dialectes italiens. Les diplômes siciliens publiés par Morso (*Palermo antico,* Palermo, 1827; in-8°, p. 342 et 350.) sont encore plus rudes et plus anciens : ils remontent probablement jusqu'au milieu du xiie siècle, et méritent d'être consultés par tous ceux qui veulent étudier les origines de la langue italienne.

forcé d'entrer, à ce sujet, dans quelques détails pour mieux expliquer notre pensée.

Lorsque, sous les premiers califes, les Sarrasins débarquèrent en Sicile, cette île était soumise aux empereurs de Constantinople; mais, malgré la différence de religion, malgré la diversité des races, les Arabes offraient alors plus de garanties d'ordre et de tranquillité aux Italiens que les Grecs. Cela est si vrai, qu'au VII[e] siècle, une foule de Siciliens allèrent se réfugier en Asie, chez les mahométans, pour échapper aux vexations des Byzantins[1]. Après une lutte sanglante la Sicile entière se soumit à l'alcoran, et il ne resta dans cette île qu'un petit nombre de chrétiens auxquels le vainqueur permit le libre exercice de leur culte. Alors tout devint musulman dans la patrie d'Archimède; la langue arabe y fut généralement adoptée: les arts, les sciences, les mœurs, les lois, rattachèrent à l'Orient cette contrée; mais, quoique vaincus, les Grecs n'avaient jamais cessé de convoiter la Sicile, et, lorsque les Normands se présentèrent dans le royaume de Naples, on sut les précipiter sur les infidèles, qui, séparés de l'empire de Bagdad et affaiblis par les guerres civiles, se trouvèrent dans l'impossibilité de résister à la réaction qui s'opérait alors dans toute l'Europe contre les musulmans. Cependant, bien que le gouvernement passât aux mains des chrétiens, il arriva, ce qui est arrivé souvent ailleurs, que les institutions du peuple vaincu furent adoptées par des vainqueurs moins civilisés. Placés en fort petit nombre au milieu d'une population qui avait adopté toutes les formes de la civilisation orientale, les Normands ne pouvaient s'empêcher d'en subir l'influence. Ainsi, non-seulement sous Roger I[er] les musulmans conservèrent leur religion, mais en plusieurs circonstances le roi normand témoigna le désir que les Arabes de Sicile ne se fissent pas chrétiens[2]. Sous les successeurs de Roger, les musulmans acquirent une prépondérance marquée; toutes les affaires importantes se traitaient par leur entremise; les *Gaïtes* et les eunuques devinrent tout-puissants à la cour. Les actes publics, les inscriptions, se rédigeaient alors ordinairement en arabe, en grec et en latin; les monnaies portaient des légendes arabes, et dans les églises chrétiennes, bâties suivant le goût de l'architecture orientale, on lisait parfois des sentences tirées de l'alcoran[3].

[1] Muratori, *Annali d'Italia*, ad ann. 665. — [2] Gregorio, *Discorsi intorno alla Sicilia*. Palermo, 1831; 2 vol. in-16. Tom. I, p. 256. — [3] Il existe à la Bibliothèque royale un recueil de poésies arabes, composées par des poëtes siciliens, avec de courtes notices biographiques (Voyez *Catalogus manuscriptorum Bibliothecæ regiæ*. Parisiis, 1739; 4 vol. in-fol. Tom. I, p. 245, n° MCCCLXXV) : M. Reynaud,

Il serait impossible de méconnaître l'influence que cette civilisation orientale, placée au milieu des chrétiens de la Sicile, a dû avoir sur la renaissance des lettres en Italie; aussi voit-on, dès le XIe siècle, l'école de Salerne et les disciples de Constantin l'Africain, introduire dans le royaume de Naples les sciences des Arabes, pendant que des artistes musulmans élevaient des monuments pour les moines du Mont-Cassin. Cette première impulsion se renouvela lorsque le sceptre de la Sicile passa aux Allemands, et ce fut dans cette île que l'on cultiva avec le plus de succès la nouvelle poésie italienne, les sciences et les arts. Ce fut là que les mœurs s'adoucirent d'abord en Italie, et que la cour acquit bientôt tout l'éclat, toute l'élégance des cours de l'Orient.

Cependant, pressés par les chrétiens qui les entouraient de toutes parts, les musulmans de la Sicile auraient fini par embrasser la croyance des vainqueurs, si d'autres causes ne s'y étaient opposées. Les princes de la maison d'Hohenstaufen, si souvent malheureux dans leurs luttes avec l'église, crurent qu'il était de leur intérêt de renforcer leurs armées par des soldats qui ne craindraient pas les censures ecclésiastiques. Peu à peu on augmenta le nombre des auxiliaires mahométans; pour récompenser leur fidélité, on les combla de priviléges, on leur donna des villes dans le royaume de Naples, et comme à la même époque les Mongols, après avoir répandu l'effroi dans tout l'Orient, avaient fini par renverser l'empire des califes, de nouvelles bandes de Sarrasins quittèrent l'Asie et allèrent s'établir dans le royaume de Naples où le gouvernement les reçut avec empressement. Mais cette espèce de garde prétorienne ne tarda pas à abuser de son autorité; déjà dans les dernières années du règne de Frédéric II, les mahométans avaient commencé à exercer leurs violences; sous Conrad et sous Manfred leur licence ne connut plus de bornes. La chronique publiée par M. de Luynes montre que vers le milieu du XIIIe siècle le mal était arrivé à son comble, et que ces mercenaires avaient révolté toutes les populations. Quand on lit dans cette chronique que l'empereur Frédéric, n'osant pas venger sur un chef musulman l'honneur d'une famille outragée, s'était borné à répondre : « *Là où il y a violence il n'y a pas de honte; si le coupable avait été Napolitain je l'aurais fait immédiatement décapiter*[1], » on prévoit bien que lorsque, quelques années plus tard,

membre de l'Institut, et l'un des conservateurs, pour les manuscrits orientaux, de la Bibliothèque royale, m'a fait remarquer dans ce manuscrit quelques petits poëmes adressés au roi Roger. — [1] Voici comment ce fait est raconté dans le second paragraphe de la chronique de Matteo Spinelli :

« Alli 13 di Marzo 1248, nella Città di Trani, uno Gentiluomo de li meglio, che

Charles d'Anjou ira se présenter aux frontières du royaume de Naples, le peuple abandonnera les Hohenstaufen, qui chercheront en vain un appui dans les mahométans. On sait comment se termina la lutte de l'empire avec les pontifes : les Sarrasins furent détruits à Nocère, et Conradin périt sur l'échafaud.

Le livre dont nous avons rendu compte sera lu avec fruit par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Italie : il serait à désirer que M. de Luynes, qui réunit à un si haut degré toutes les qualités d'un excellent éditeur, voulût entreprendre une publication plus considérable, qui lui mériterait la reconnaissance de tous les érudits; nous voulons parler d'un supplément complet à la collection de Muratori, supplément qui ne serait composé que de chroniques inédites. Les matériaux abondent, et M. de Luynes est digne de mener à fin une si belle entreprise qui plusieurs fois a été tentée sans succès.

G. LIBRI.

RAPPORTS *à M. le comte de Montalivet, sur les pénitenciers des États-Unis, par M.* Demetz, *conseiller à la Cour royale, et par M.* G. Abel Blouet, *architecte du Gouvernement.* Un vol. in-fol. Imprimerie royale, 1837.

DE LA RÉFORME DES PRISONS, *par M.* Léon Faucher. Un vol. in-8°. chez Angé, libraire; 1838.

DE LA RÉFORME DES PRISONS *ou de la théorie de l'emprisonnement, de ses principes, de ses moyens et de ses conditions d'application;*

si chiamava Messer Simone Rocca, avea una bella mogliere. Et alloggiava in casa sua uno Capitano di Saracini, chiamato Phocax : se ne innamorao, e a mezza notte fece chiamar Messer Simone; et come quello aperse la porta della camera, intrao per forza, et ne lo cacciao de là senza darli tiempo, che si cauzasse et vestisse, et ebbe da fare carnalmente con la mogliere. Et la mattina che si seppe, si fece prestamente lo parlamiento, et andaro tre Sindici della città, et Messer Simone, et dui frati di detta donna con la coppola innante agli occhi per la vergogna che l'era stata fatta. Et trovaro lo Imperatore a Fiorentino, et se inginocchiaro, gridando misericordia et giustitia; et li contaro lo fatto. Et l' Imperatore disse : *Simone, dove è forza, non è vergogna.* Et poi disse alli Sindici. *Andate; cha ordinaraggio che non faccia più tale errore, et se fosse stato del regno, l'averia subito fatto tagliare la testa.* »

par M. Ch. Lucas, *inspecteur général des prisons du royaume.* Trois vol. in-8°; chez Legrand et Descauriet; 1838.

DEUXIÈME ARTICLE.

Nous avons exposé dans un premier article la théorie des deux systèmes pénitentiaires, dont l'application se fait simultanément dans les prisons des États-Unis. Nous n'avons pas dissimulé le sentiment de préférence qui nous appelle vers le système d'isolement, *solitary confinement*, dont on a fait la règle du pénitencier de Cherry-Hill.

Deux points principaux vont maintenant nous occuper.

Nous examinerons d'abord les diverses objections présentées contre ce système. Ensuite nous chercherons si, dans le cas même où, comme nous le croyons, ces objections n'auraient pas toute la valeur qu'on leur suppose, il convient d'appliquer partout et dans tous les cas le système de Philadelphie, sans modification; et en quoi il serait nécessaire de le modifier, tout en lui laissant son caractère fondamental : l'emprisonnement solitaire, ou, pour nous servir d'une expression plus rigoureusement juste, l'emprisonnement séparé.

On a dirigé de nombreuses attaques contre le système de l'emprisonnement solitaire; on lui a reproché :

1° De menacer la santé et l'intelligence des détenus; — 2° d'exclure l'enseignement religieux; — 3° d'être dépourvu de toute éducation pénitentiaire, et d'être ainsi moins favorable à l'amélioration des détenus; ce qui est prouvé, dit-on, par les récidives; — 4° de ne pas être plus efficace que le système du travail en commun, avec l'obligation du silence, parce que la gêne de ce dernier système prévient suffisamment la corruption qui naît des communications des condamnés entre eux; — 5° d'enlever à la discipline son empire, en substituant un empêchement physique à un devoir d'obéissance; — 6° de présenter un obstacle à l'enseignement professionnel et à l'exercice des industries; — 7° d'être plus coûteux que les autres systèmes; — 8° enfin d'être antipathique au caractère français. Examinons l'une après l'autre les objections soulevées contre le système de l'emprisonnement solitaire.

Il menace la santé et l'intelligence des détenus. — Le commissaire du gouvernement anglais, M. Crawford, pénétré de l'opinion déjà établie, préalablement à toute expérience, que l'emprisonnement solitaire devait avoir des effets funestes sur la santé, l'esprit et le caractère des prisonniers, a mis un soin particulier à examiner ce point. Or voici ce

qu'il affirme : « La plupart de ceux avec lesquels j'ai conversé avaient été renfermés depuis quatre années ; je ne pus rien apercevoir dans leur physionomie ou dans leur langage qui me donnât à penser que la solitude à laquelle ils avaient été soumis pendant un aussi long espace de temps eût porté atteinte à leur santé ou affaibli leur intelligence. »

Plus tard, M. Demetz a visité à son tour presque tous les prisonniers; à presque tous il a adressé des questions très-détaillées sur leur santé ; il s'est appliqué à étudier leur état mental ; il a consulté des documents importants, et il déclare que, « sous ce double rapport, le système de l'emprisonnement séparé ne craint la comparaison avec aucun autre système. »

A ces observations joignons des faits précis et exprimés en chiffres. Le docteur Franklin Bache, qui a été médecin de Cherry-Hill depuis la fondation de ce pénitencier jusqu'en 1837 (pendant sept années), a consigné dans un journal l'histoire de chaque prisonnier depuis le jour de son entrée jusqu'à sa libération ; il a communiqué à M. Demetz un extrait de ce journal, et nous y voyons l'état sanitaire de chacun des 697 condamnés qui sont entrés dans le pénitencier durant ces sept années.

Voici un tableau indiquant, année par année, le nombre moyen des décès :

ANNÉES.	NOMBRE MOYEN des prisonniers.	NOMBRE des morts.	MORTALITÉ par cent.
1830	31	1	3
1831	67	4	6
1832	91	4	4,4
1833	123	1	0,8
1834	183	5	2,7
1835	266	7	2,6
1836	360	12	3,3

Sur ces 34 morts, on compte un suicide; 25 détenus sont entrés très-malades ou ayant des germes de maladies chroniques; 4 sont

morts d'accidents; les maladies qui ont emporté les 3 autres paraissent s'être déclarées en prison.

On voit que, pendant trois ans, la mortalité a été au-dessus de 3 pour cent, un an elle a été à 3, et trois ans elle est restée au-dessous de 3. Ainsi selon M. Bache, la mortalité moyenne a été de 3 pour cent: c'est un chiffre très-bas pour une prison; car si l'emprisonnement peut améliorer la santé des criminels en substituant des habitudes régulières et un régime uniforme à une conduite désordonnée et à une vie de vagabond, on ne saurait disconvenir aussi que la contrainte de la prison ne soit nuisible à la santé, surtout parmi les criminels que la débauche et le besoin ont usés déjà avant l'emprisonnement, et qui apportent souvent avec eux des causes anciennes de maladies [1]. Cette mortalité est un peu plus forte que celle des habitants de la ville, où, de 1820 à 1831, la mortalité a été de 1 habitant sur 38,85; elle est beaucoup moins forte que dans d'autres prisons dont MM. de Beaumont et de Tocqueville nous ont donné le chiffre [2] : à Walnut-Street (Pensylvanie) 1 décès sur 16,66 détenus; à Newgate (New-York) 1 sur 18,80; moins forte aussi que dans nos prisons, où, presque partout, elle s'élève au vingtième de la population [3]; mais elle est plus considérable qu'à Sing-Sing, 1 décès sur 36,58 détenus; à Wethersfield, 1 sur 44,40; au pénitencier de Maryland, 1 sur 48,57; à Auburn, 1 sur 55,96; à Charlestown, 1 sur 58,40.

M. Faucher s'autorise de ces chiffres pour remarquer que « l'on n'a point calomnié le système de l'emprisonnement solitaire en le représentant comme peu favorable à la santé des détenus. » Mais il faut observer que, pour trois de ces pénitenciers: Sing-Sing, Wethersfield et Maryland, on n'a pu obtenir qu'une moyenne de trois années; d'ailleurs il est juste d'ajouter que des améliorations notables peuvent être apportées au régime de Philadelphie; enfin une expérience de sept années ne doit pas être considérée comme définitive, et ne peut pas avoir donné le dernier mot du régime de Pensylvanie. Voici d'autres chiffres fournis par le journal de M. Bache et qui prouvent que la santé

[1] Dans ses réponses aux questions qui lui avaient été posées par M. Demetz, M. Bache a dit: « Prenant, par exemple, la santé moyenne de la classe des prisonniers qui viennent peupler le pénitencier de l'Est, et prenant en considération les nombreuses causes de maladie auxquelles ils sont sujets étant en liberté, je n'ai pas de doute que leur santé ne soit meilleure et la mortalité moindre, pour un nombre donné, dans le pénitencier que dehors. » (Page 122 du Rapport de M. Demetz, pièce n° 28.) — [2] *Du système pénitentiaire*, p. 393. — [3] Rapport de M. Pariset au conseil général des prisons; 1819.

des détenus se consolide plutôt qu'elle ne se détériore dans le pénitencier de Cherry-Hill. Sur les 697 prisonniers entrés pendant sept ans, 312 n'y étaient plus; ils se trouvent répartis, sous le rapport sanitaire, dans les catégories suivantes :

Santé améliorée, 78; santé égale, 164; plus faibles, sans être plus malades, 17; santé détériorée, 15; santé très-détériorée, 4; morts, 34. Le médecin de Cherry-Hill a soin d'ajouter que l'excédant de mortalité dans le pénitencier de l'Est ne saurait être attribué entièrement à la séparation; « car, dit-il, abstraction faite de l'état maladif dans lequel une grande partie des prisonniers ont été reçus, il est un fait certain : leur constitution avait à lutter contre les effets malfaisants de murs récemment construits et de cellules inégalement chauffées. »

Le procédé dont on use à Cherry-Hill pour chauffer les cellules est insuffisant. Voici la réponse du médecin du pénitencier à une des questions posées par M. Demetz : « Je pense que la chaleur produite au moyen de l'air chaud est plus favorable que celle qui est procurée par l'eau chaude, en admettant qu'une température convenable pût être obtenue par l'une ou l'autre méthode, parce que l'air est plus fréquemment renouvelé grâce à la première. Il y a une objection contre l'emploi de l'eau chaude tel qu'il se fait au pénitencier de l'Est : dans quelques cellules, la chaleur est insuffisante; durant l'hiver passé, quelques-uns des prisonniers ont eu les mains gelées. L'air chaud peut avoir un autre inconvénient : celui de faciliter par les tuyaux les communications entre les prisonniers. »

M. Faucher s'empare de cette déclaration : « Voilà donc, dit-il, l'alternative où le système se place : livrer les détenus à toutes les rigueurs des saisons, ou bien rendre possibles ces communications entre les détenus, que l'on s'impose l'absurde nécessité de prévenir entièrement. La question, réduite à ces termes, est résolue pour tous les hommes de bonne foi. » Page 185.

C'est là, en vérité, ce que nous ne saurions admettre. Parce que le pénitencier a été mal chauffé dans les premières années, ce n'est pas à dire qu'on ne parviendra jamais, au moyen de l'eau chaude, à y maintenir une température suffisante. Le médecin du pénitencier n'affirme pas d'ailleurs qu'il soit impossible d'employer l'air chaud sans faciliter les communications entre les prisonniers. Le médecin exprime un doute qu'un architecte pourrait dissiper. La question n'est donc pas résolue, et nous prierons M. Faucher de nous permettre d'en appeler à lui-même, lorsqu'il dit dans un de ses meilleurs chapitres : « Nous croyons, avec MM. de Beaumont et de Tocqueville, que l'on a fort exagéré la pré-

tendue inhumanité de la réclusion solitaire. Nous ne reprocherons pas au système de Cherry-Hill de briser la santé ou la raison des condamnés.» Page 68.

Ceux qui parlent du régime de Pensylvanie sans l'avoir vu *fonctionner* (ainsi que le remarque M. Demetz, dans une brochure publiée postérieurement à son rapport [1]) s'en font en général une opinion tout à fait fausse. Ils sont poursuivis par l'idée d'une cellule étroite et sombre, privée d'air et insalubre, où le prisonnier se consume dans la solitude et le marasme, et court inévitablement à la démence et à la mort.

Tous ces fantômes s'évanouissent à la seule lecture de cette curieuse série des réponses faites par M. Bache aux questions de M. Demetz : les cellules ont des cours au rez-de-chaussée; aux étages supérieurs, elles sont moins étroites et plus sèches; elles sont garnies des meubles nécessaires. Un prisonnier a-t-il besoin d'air frais? Le médecin lui accorde la jouissance de sa cour durant le jour entier; les inspecteurs autorisent même, dans l'occasion, un prisonnier à se promener durant une partie du jour, dans la grande cour, accompagné d'un surveillant.

Et puis, dit M. Bache, «il n'y a pas, à proprement parler, de solitude aux pénitenciers de l'Est; il y a seulement séparation des condamnés: ceci devrait être présent à l'esprit. Le prisonnier ne s'associe pas avec son camarade; mais il a des relations avec les inspecteurs, le directeur, les surveillants, le médecin, les garde-malades, les visiteurs officiels et autres, qui peuvent avoir obtenu permission de les visiter.»

Les chiffres témoignent aussi bien en faveur de la raison que de la santé des détenus soumis à l'emprisonnement solitaire. Sur les 697 prisonniers qui ont paru en sept ans dans Cherry-Hill, M. Bache en signale 16 comme ayant donné des signes d'aliénation mentale; et, avec cette entière bonne foi qu'il apporte dans la question, il déclare *qu'il a vu plus d'accidents de folie dans ce pénitencier, que dans la prison de Walnut-Street*. Mais, dit M. Demetz, il est prouvé officiellement que, dans ce nombre, 10 avaient ressenti les atteintes du mal, antérieurement à leur entrée au pénitencier. C'est donc dans la société, non dans la solitude, que ceux-là avaient perdu la raison. Il ne faut donc pas dire, avec M. Faucher: «16 cas de folie, sur près de 700 prisonniers, font près de 2 pour cent du nombre total;» mais 6 sur près de 700 font moins de 1 pour cent. Et encore, sur ces 6 aliénés, 3 sont sortis

[1] *Lettre* sur le système pénitentiaire, à MM. les membres des conseils généraux; Paris, 1838.

guéris du pénitencier: c'est donc dans la solitude qu'ils ont recouvré la raison.

M. Taillandier, conseiller à la cour royale, qui a publié une introduction et des notes savantes sur un livre remarquable du criminaliste américain Livingston[1], a consulté sur cette question MM. Pariset et Esquirol. Ces deux médecins, connus par leurs études des maladies du cerveau, ne conçoivent aucune crainte des suites de l'isolement; et l'on trouvera dans leurs lettres à M. Taillandier quelques remarques utiles sur certaines conditions propres à prévenir le danger de l'emprisonnement solitaire. Nous avons déjà dit que M. Crawford, et après lui M. Demetz, ont vainement épié quelques traces de trouble mental dans leurs conversations répétées avec les prisonniers de Philadelphie; le dernier, revenant sur ce point si important, dans sa *Lettre aux conseils généraux*, ajoute: « Sans parler de l'Amérique, s'il faut prendre nos exemples en France, nous dirons ce que nous-mêmes nous avons vu à Beaulieu, lors de la dernière visite que nous y fîmes, M. Blouet et moi, en 1837: là, quelques individus, que jusque-là on n'avait pu dompter, sont isolés depuis près de trois ans, et ce régime n'a eu sur leur santé aucune influence fâcheuse[2]. »

[1] *Rapport* sur le projet d'un code pénal de la Louisiane, par M. Ed. Livingston; p. 13 de l'introduction; 1825. — [2] L'impartialité que nous tâchons d'apporter dans cette discussion nous fait un devoir de rapprocher de ce témoignage de M. Demetz un témoignage récent de M. Lucas. Dans la séance de l'Académie des sciences morales et politiques, du 6 avril, M. Lucas a exposé le résultat de ses observations faites sur les prisonniers en cellules, durant le cours de sa dernière inspection. Sa visite à Beaulieu ne l'a point fait revenir sur la désapprobation dont il frappe l'emprisonnement solitaire. L'opinion de M. Dyéi, directeur de Beaulieu, citée par M. Lucas, n'est pas favorable non plus à ce système. « Je n'ai pas remarqué, dit M. Dyéi, qu'aucun des prisonniers que j'ai été dans la nécessité de mettre à l'isolement en ait éprouvé un avantage personnel..... Depuis plus de cinq ans que je fais usage de l'isolement, je n'ai pas remarqué qu'aucun individu, soumis à ce régime, ait souffert notoirement dans ses facultés intellectuelles. » Et, en même temps, M. Dyéi déclare que : « l'isolement les a généralement abrutis et endurcis. » Au reste, il ne faut pas oublier que M. Lucas lui-même avertit que les cellules prenant jour sur les cours, sont ainsi placées au centre du mouvement de la maison, de manière que les prisonniers en cellules peuvent communiquer avec le reste de la population des détenus; que, de plus, ils communiquent verbalement d'une cellule à l'autre; et que, par conséquent, *il n'y a pas de véritable isolement à Beaulieu.* Faut-il donc juger un système sur de pareils essais? et tout ne concourt-il pas à prouver que si l'expérience de l'emprisonnement solitaire n'est pas faite encore, ce n'est pas, certes, une raison de le repousser, mais bien plutôt de faire cette expérience, dont le résultat est, pour la société, d'un intérêt d'autant plus pressant que toutes les probabilités nous semblent en sa faveur?

Une autre expérience a été faite à Paris sur les enfants détenus par voie de correction paternelle. Ils ont été enfermés dans des cellules, «et cet emprisonnement solitaire de jour et de nuit n'a eu sur leur état physique, selon M. Demetz, aucun résultat nuisible[1].» Nous voyons dans un discours prononcé par M. Bérenger à la société de patronage des jeunes détenus, qu'auparavant ces enfants n'étaient séparés que la nuit, travaillant, prenant leurs repas, et se livrant aux récréations de leur âge en commun; mais que cet état de choses, loin d'être favorable à leur amélioration, favorisait entre eux une corruption mutuelle. Depuis cinq mois, ajoute M. Bérenger, ils ont été soumis au système de séparation le plus complet... Avant l'adoption de ce système les deux tiers d'entre eux étaient rentrés au même titre, jusqu'à trois, quatre et cinq fois dans la maison, tandis que depuis leur isolement *absolu* aucun ne s'est mis dans le cas d'être réintégré. «Et ce régime, qui leur *est moralement si salutaire, n'a apporté aucune altération à leur santé.*» Toutefois M. Bérenger a soin de remarquer que la durée moyenne de cette nature d'emprisonnement, n'étant guère que de trois mois, ce temps est trop court pour permettre d'en apprécier tous les effets.

Dans un travail présenté au conseil de la société royale, pour l'amélioration des prisons, en 1819, M. Bigot de Préameneu repoussait, par des raisons fort plausibles, le système de l'isolement complet pour les enfants; et nous avouons que la courte expérience invoquée par M. Bérenger ne suffit pas pour triompher de nos répugnances sur ce point, et pour nous convaincre que les avantages de ce mode d'emprisonnement, appliqué aux enfants, l'emportent sur ses incontestables inconvénients. Plus nous avons foi au *solitary confinement*, plus nous devons craindre qu'on ne le compromette par une application trop absolue. M. Faucher dit, avec cet accent du cœur qui persuade la raison: «Les enfants n'ont pas seulement besoin de se conserver; il faut qu'ils grandissent, qu'ils se fortifient, qu'ils aspirent la vie à pleins poumons... Ceux qui vivent dans les villes sans en sortir y perdent les fraîches couleurs de leur âge; que sera-ce, si on les enferme inexorablement entre quatre murailles où ne pénètrent ni la brise ni le soleil?»

Mais ce qui risque de devenir une rigueur dangereuse pour les enfants, peut aussi être sans péril pour les adultes. Nous venons d'exposer les résultats de l'expérience faite jusqu'à présent; nous reconnaissons que le petit nombre d'années que cette expérience embrasse n'est pas suffi-

[1] *Lettre aux conseils généraux.*

sant pour donner une démonstration complète; il autorise au moins à croire que cette démonstration achevée sera victorieuse en faveur de l'emprisonnement solitaire. Nous nous sommes arrêté quelque temps sur ce point, car il est capital; et s'il était vrai que ce système d'emprisonnement, au moyen duquel on espère supprimer un jour la peine de mort, et améliorer les facultés morales des criminels, fît courir au détenu risque de la vie ou de la raison, ce système serait condamné, et il serait superflu de pousser plus loin l'examen des objections qu'on lui oppose.

Il exclut l'enseignement religieux. — Cette objection est grave, M. Lucas l'a présentée avec force [1]; il pense que le système de Cherry-Hill rend impossible la prédication et l'enseignement religieux en commun, ou du moins les prive de toute leur efficacité. Il a peu de confiance dans l'instruction religieuse donnée séparément à chaque détenu.

D'abord l'enseignement religieux fait, en théorie, une partie essentielle du système de Cherry-Hill; le règlement prescrit aux inspecteurs, non-seulement de nommer un ministre du culte, mais encore d'assister à l'instruction religieuse des détenus; à la vérité ce règlement ajoute une condition absurde: il veut que les services du ministre du culte soient gratuits; et la législation de l'État s'est obstinément refusée à voter des fonds pour ce service. Est-ce la faute du système? Non; c'est uniquement celle de la législature. Quel est le motif de cet inexplicable refus? M. Demetz n'a pu le deviner; il affirme que ce n'est pas un motif d'économie. Néanmoins de charitables pasteurs viennent apporter aux prisonniers la parole de Dieu et les consolations de la religion; mais ces visites ne peuvent être ni assez régulières, ni suffisamment longues.

Nous voudrions qu'un chapelain, ou plusieurs, selon le nombre des prisonniers, pussent consacrer leur vie entière aux saintes fonctions d'instruire et d'améliorer les coupables; et nous sommes convaincus que l'enseignement séparé serait encore le plus efficace. « Aucun lieu ne peut être plus favorable pour recevoir les conseils bienveillants d'un ministre de l'Évangile que la cellule solitaire, a dit M. Wood, directeur du pénitencier de Cherry-Hill, dans sa réponse écrite aux questions de M. Demetz [2]. Et, en effet, songez-vous à tout l'empire que pourrait prendre sur l'esprit de ces malheureux, un homme qui joindrait à l'autorité de son ministère sacré, celle qu'il puiserait dans une charité fervente; qui aurait étudié le caractère de chacun de ces hommes pour leur donner la mesure et le genre d'instruction que chacun peut rece-

[1] Tome II, p. 477, et *passim*. — [2] *Pièces justificatives* jointes au *Rapport*, n° 31.

voir. Ce sont là des populations exceptionnelles, qu'une prédication commune ne saurait également toucher. A l'imagination de l'un il offrirait le dogme; le cœur de l'autre s'ouvrirait plus facilement à la morale; la sévérité dompterait celui-ci, la douceur gagnerait celui-là; tous attendraient ces instructions avec une impatience d'autant plus grande, que leur solitude aurait été plus profonde; cette espèce de communication avec le monde céleste leur serait d'autant plus consolante, qu'ils sentiraient plus douloureusement leur séparation du monde d'ici-bas. Sans doute il faudrait pour un tel emploi un homme d'une grande simplicité de cœur et d'une grande hauteur de talent; qui sût imposer à l'esprit en même temps que toucher l'âme, et de tels hommes sont rares assurément; mais la tâche vaut la peine qu'on cherche des ouvriers dignes d'elle.

Nous n'ignorons pas ce qu'il y a de pénétrant dans le spectacle des cérémonies du culte public, ce qu'il y a de persuasion dans la parole qui tombe de la chaire sur les hommes réunis dans un temple où chacun reçoit et communique un religieux frémissement[1]; nous comprenons ce qu'il peut y avoir de bizarre à ces prédications telles qu'on les fait dans le pénitencier de Cherry-Hill, où le ministre, dans un corridor, et les condamnés, dans leur cellule, semblent ne pas assister à la même cérémonie, je dirais presque ne pas être de la même communion. Toutefois la question n'est pas ici de savoir si la solennité d'un culte public est utile, mais si l'effet de cette solennité ne serait pas moins salutaire que ne pourraient être funestes les communications entre les condamnés; s'il n'y aurait pas plus de chances de perdition par la connaissance qu'ils feraient les uns des autres que de chances d'amélioration par l'impression des cérémonies. L'affirmative ne nous semble pas douteuse.

Nous n'avons encore passé en revue que deux des arguments apportés contre le système de l'emprisonnement solitaire, et l'espace qui nous manque nous avertit de nous arrêter; nous poursuivrons l'examen des autres objections dans un prochain article.

M. AVENEL.

[1] Faut-il citer ici l'opinion du médecin du pénitencier de Cherry-Hill, M. Bache? qui, dans ses réponses aux questions posées par M. Demetz, proscrit les prédications; il pense que leur effet pourrait devenir nuisible à l'état mental des détenus, en excitant l'exaltation qui leur est ordinaire. (*Pièces justificatives*, n° 28.) Au reste, ce n'est là que l'opinion du médecin; le système de Pensylvanie n'exclut pas les instructions religieuses en commun. Un rideau placé au milieu de la galerie permet de laisser toutes les portes des cellules ouvertes; et les détenus, sans se voir, peuvent profiter tous à la fois des instructions du chapelain. (*Pièces justificatives*, n° 26.)

Sur les effets chimiques des radiations, *et sur l'emploi qu'en a fait M.* Daguerre, *pour obtenir des images persistantes dans la chambre noire.*

PREMIER ARTICLE.

Depuis le commencement de cette année, l'attention des physiciens et des artistes a été vivement excitée par l'annonce imprévue d'un procédé chimique, tenu jusqu'à présent secret, au moyen duquel M. Daguerre l'inventeur du Diorama, serait parvenu à tracer, ou plutôt à faire tracer par la lumière même, le dessin minutieusement fidèle de tous les objets immobiles, paysages, édifices, statues, bas-reliefs, actuellement éclairés par les rayons émanés du soleil, de l'atmosphère, ou des flammes terrestres. De sorte que la même effluence qui, concentrée par l'œil, va peindre les objets sur la membrane sensible de notre rétine, irait ici de même, et non moins délicatement, former leurs images sur un plan revêtu d'un vernis impressionnable par son action, où elles resteraient fixement empreintes mais sans leurs couleurs. On aurait ainsi un dessin d'une seule teinte, non pas un tableau colorié. De plus, l'œil voit en un moment indivisible, au lieu que la substance de M. Daguerre a besoin de quelques minutes pour sentir les rayons venus des objets et s'en affecter. L'art humain, si habile qu'il soit, ne peut jamais prétendre à reproduire en tout point les miracles de l'organisation.

Les personnes qui ont vu les dessins de M. Daguerre, ne peuvent trouver de paroles pour en louer assez l'exactitude, la finesse, et l'harmonie. J'ai été plusieurs fois témoin de l'étonnement avec lequel nos plus grands peintres y admiraient la fidélité de distribution des ombres et de la lumière, s'y mêlant, s'y dégradant comme dans la nature même, avec une simplicité de moyens que l'on n'aurait jamais supposé suffire à leur représentation. L'un d'entre eux et des plus éminents, n'a pas craint de dire devant moi : « J'en ai plus appris en deux heures, « sur mon art, en présence des tableaux de M. Daguerre, que je n'en « avais appris pendant toute ma vie dans mon atelier ».

Quelques remarquables que fussent ces productions, si la perfection du dessin en faisait le seul mérite, peut-être n'aurions-nous pas songé à en entretenir les lecteurs du Journal des Savants ; ou du moins ce ne serait pas l'auteur de cet article qui devrait en rendre compte. Mais le procédé par lequel on les obtient, quoique resté secret dans ses détails, est essentiellement fondé sur un effet chimique dont on a déjà

plusieurs exemples; et il est réalisé par un appareil d'optique connu, qu'il a toutefois fallu modifier pour l'adapter avec le plus d'avantage à ce but spécial. Il peut y avoir de l'intérêt à indiquer théoriquement la route que M. Daguerre a dû suivre, pour arriver de ces points de départ aux résultats qu'il a obtenus. On peut aussi être curieux de connaître les tentatives qui ont précédé son succès, ou qui se faisaient simultanément pour arriver au même but, sans savoir qu'il l'eût déjà si complétement atteint. Enfin, il ne sera pas sans utilité de montrer les conséquences ultérieures auxquelles ces recherches conduisent; et de faire voir qu'elles sont le commencement d'une chimie nouvelle, fondée sur une classe spéciale d'actions que l'on n'avait pas encore suffisamment étudiées, lesquelles influent indubitablement sur une multitude de fonctions des êtres organisés, si même elles n'en sont la cause efficace et déterminante.

Toutes les personnes qui ont quelques notions de physique, ou quelque pratique des arts du dessin, connaissent l'appareil d'optique appelé *chambre noire*. Il se forme d'abord d'un miroir plan, et s'il se peut métallique, lequel réfléchissant les rayons lumineux venus des objets extérieurs, les jette sur une lentille achromatique qui les concentre à son foyer. Chaque point radieux donne ainsi pour image un point brillant, teint des mêmes couleurs naturelles. Tous ces foyers sont reçus sur un tableau blanc placé derrière l'objectif, à la distance précise où ils se forment; de manière que leur ensemble y compose une petite miniature, qui est l'image des objets d'autant plus nette et plus fidèle que l'objectif est plus parfait. Pour soustraire cette peinture au mélange de toute lumière étrangère, le tableau et l'objectif sont enfermés dans une boîte à parois opaques, couvertes intérieurement d'un enduit noir, comme la chambre intérieure de notre œil, disposition qui a donné son nom à tout l'appareil. L'observateur, ou le dessinateur, introduit dans cette chambre noire son buste enveloppé d'un rideau opaque; de sorte qu'il peut, ou seulement contempler l'image formée, ou en fixer les détails en les suivant avec un crayon. Il pourrait même, en remplaçant les couleurs de cette image optique par des dissolutions de même teinte, obtenir un dessin colorié permanent; ou encore y mettre seulement des ombres et des lumières à leur vraie place, avec les dégradations de ton qu'il y voit; ce qui donnera un dessin, avec ou sans couleurs, d'autant plus fidèle que les nuances observées auront été reproduites plus exactement.

Maintenant, l'invention de M. Daguerre consiste à supprimer tout ce travail d'art, en étendant sur le tableau une couche mince d'une

substance impressionnable par la radiation réfractée, de manière à s'affecter le plus vivement dans les places où la lumière est la plus vive, et à les laisser tout à fait blanches; à s'affecter moins où la lumière est moindre, en y laissant un ton moins clair; et enfin à se maintenir intacte et noire dans les parties complétement ombrées. Après quoi, ces nuances étant produites sur le fonds du tableau, l'emploi de quelque procédé, physique ou chimique, arrête le progrès des modifications que la substance sensible éprouvait, ou la transforme en une matière non impressionnable; de sorte que l'image formée sous l'influence de la radiation se trouve fixée avec toute sa pureté optique, sans aucune intervention de l'art.

La chimie a depuis longtemps découvert des préparations qui s'impressionnent ainsi diversement quand elles sont exposées au soleil ou même seulement au grand jour. Tout le monde a pu remarquer les changements que cette exposition prolongée produit dans la plupart des matières colorantes, employées pour la teinture. L'étude des modifications chimiques ou physiques qu'elles éprouvent alors, a été le sujet de beaucoup d'expériences par lesquelles on a constaté l'inégale aptitude des diverses parties de la radiation pour déterminer ces phénomènes, dans des cas divers, selon l'espèce de substances impressionnées, et selon la nature du milieu qui les environne. On a reconnu par là que ce genre d'action a une très-grande influence sur plusieurs fonctions essentielles de la vie végétale ou animale. En nous bornant ici à considérer les préparations chimiques, celles où ces modifications sont les plus marquées, surtout les plus rapides, sont généralement des combinaisons du chlore, de l'iode, du brome, du cyanogène; et les effets observés consistent, soit dans la décomposition totale ou partielle de ces combinaisons sous l'influence de la radiation à laquelle on les présente, soit dans la formation d'un nouveau composé qui s'opère sous la même influence, et qui s'opérerait beaucoup moins vite dans l'obscurité, ou même ne s'y produirait pas. Je citerai seulement comme exemples le chlorure d'argent qui, d'abord blanc dans l'obscurité, se colore ensuite en violet, puis noircit quand il est exposé à la radiation même diffuse; le bromure d'argent qui, d'abord jaune, devient ainsi vert puis presque noir; le bleu de Prusse qui, d'après une expérience de M. Chevreuil, perd du cyanogène au soleil, dans le vide, et blanchit, puis reprend de l'oxygène dans l'obscurité et redevient bleu; enfin le mélange du chlore avec l'hydrogène, qui étant renfermés ensemble dans l'obscurité à l'état gazeux, restent désunis, mais se combinent lentement à la lumière diffuse du jour, et s'unissent instantanément avec une explosion violente

sous l'influence de la radiation solaire; formant alors un acide d'une grande énergie appelé l'acide hydrochlorique, qui se combine ensuite avec les bases salifiables sans laisser séparer les éléments.

Je viens de définir ces résultats d'après leurs caractères apparents, quand j'ai dit qu'ils sont déterminés par l'action de la lumière. Mais ce que nous appelons lumière est un principe composé de parties diverses, comme on s'en assure en brisant par le prisme un trait délié de lumière solaire introduit seul dans l'obscurité. Car ce rayon qui, jeté directement sur une toile blanche, ou reçu immédiatement dans nos yeux, produit la sensation de blancheur, étant ainsi réfracté par le prisme s'y décompose et s'y disperse en une image lumineuse que l'on appelle le spectre, et qui est allongée dans le sens de la réfraction. Ceci prouve d'abord que le rayon contient primitivement des parties spécifiquement diverses, puisque tombant sur le prisme toutes ensemble, dans des conditions d'incidence identiques, elles éprouvent des déviations inégales en le traversant. Puis, chacune de ces parties, étant étudiée isolément des autres, ne produit plus dans l'œil, ou sur la toile, la sensation du blanc, mais celle d'une certaine couleur spéciale dont on peut employer le nom pour la définir. On distingue ainsi dans le rayon blanc total, des rayons rouges, orangés, jaunes, verts, bleus, indigos, violets, ce qui exprime seulement l'espèce de sensation qu'ils excitent. Et ce n'est même là encore qu'un énoncé abrégé du phénomène, par lequel on désigne seulement ses phases principalement appréciables; car il y a réellement dans le spectre total une succession infinie de nuances, qui passent par degrés insensibles de l'extrême rouge au violet extrême. Or, en plaçant, non plus l'œil, mais des produits impressionnables par la lumière, ou même des thermomètres très-sensibles, dans ces diverses parties du rayon total, on trouve qu'ils y sont affectés fort diversement. Par exemple, le thermomètre accuse ainsi des impressions calorifiques, opérées vers l'extrémité rouge du spectre, et qui, de là s'affaiblissent progressivement jusqu'à devenir nulles ou à peine sensibles vers l'extrémité violette. Le chlorure d'argent au contraire, est affecté et noirci quand on l'expose aux rayons violets, tandis que les rayons rouges ne le changent point. Même, en poursuivant ces expériences, on a découvert que le plus grand effet calorifique n'a pas lieu dans le rouge visible mais au delà, en dehors du spectre lumineux, ce qui prouve l'existence de rayons spécialement calorifiques, moins réfrangibles que tous les rayons lumineux, et d'autres plus réfrangibles que les précédents, quoique calorifiques, qui restent compris dans la partie lumineuse du spectre. On a

reconnu semblablement, que ce n'est pas dans le violet extrême, mais au delà, et hors de cette partie du spectre visible que le chlorure d'argent est le plus vivement affecté; de sorte qu'il y a aussi de ce côté des rayons invisibles, plus réfrangibles que le violet extrême, lesquels sont les plus efficaces pour impressionner cette substance, quoiqu'ils soient inefficaces sur notre rétine pour y exciter la vision. Des expériences postérieures, faites avec des instruments thermoscopiques infiniment plus délicats que le thermomètre ordinaire, ont achevé de préciser ces notions, quant aux rayons calorifiques, en montrant que leur existence est physiquement distincte, et indépendante, des rayons qui excitent en nous la sensation de lumière; qu'ils peuvent être complétement séparés de ceux-ci, comme ceux-ci peuvent en être isolés; de sorte que l'on peut obtenir également de la chaleur sans lumière ou de la lumière sans chaleur sensible[1]. Il restait à faire des études analogues sur les parties spéciales de la radiation, soit solaire soit diffuse, qui déterminent des effets chimiques, ou qui rendent certains corps phosphoriques lorsqu'ils y ont été quelque temps exposés. Les résultats si étonnants de M. Daguerre sont venus donner un intérêt pressant à cette recherche, et fournir même des éléments d'expériences qui manquaient pour la tenter; soit par la communication libérale de plusieurs effets qu'il avait observés lui même avec d'autres vues, soit en nous indiquant de nouvelles préparations très-impressionnables qu'il avait formées, et qu'il avait abandonnées comme n'étant pas applicables à son but, quoiqu'elles le fussent au nôtre. Alors, en rassemblant toutes ces indications, et distinguant les différences spécifiques d'actions qu'elles décèlent, on s'est trouvé conduit à considérer généralement les radiations émanées des corps matériels, célestes ou terrestres, comme composées essentiellement d'une infinité de rayons ayant des qualités et des vitesses diverses, susceptibles d'être émis, absorbés, réfléchis, réfractés, et qui, selon leurs qualités propres, parmi lesquelles il faut comprendre leur nature et leur vitesse actuelles, peuvent produire la vision, la chaleur, la phosphorescence, déterminer certains phénomènes chimiques, et probablement exercer en outre sur les matières inertes, comme sur les corps vivants, beaucoup d'autres actions qui nous sont encore inconnues, lorsqu'ils sont reçus par des corps ou par des organes sensibles à leurs impressions. Cette idée générale est tout à fait indépendante de la nature physique des radiations en elles-mêmes. Si on les exprime ici par des caractères de matérialité, c'est

[1] Voyez la série des travaux de M. Melloni.

parce que l'on n'en trouve pas de plus commodes pour les énoncer. Car personne ne peut jusqu'ici savoir avec certitude si les radiations, tant visibles qu'invisibles, résultent réellement de corpuscules émis, ou d'ondulations propagées dans un éther qui pénétrerait tous les corps et remplirait les cieux.

Cette exposition nous a paru nécessaire pour faire nettement comprendre comment M. Daguerre a pu fixer les images lumineuses formées au foyer de l'objectif dans la chambre obscure, non par l'effet propre des rayons lumineux mêmes, mais par l'action chimique de la radiation efficace qui les accompagne, en recevant celle-ci, en même temps que la lumière, sur un enduit qu'elle puisse impressionner. Or, pour réaliser cette conception, de manière à en tirer une œuvre d'art, d'une perfection telle qu'il est parvenu à la produire, il fallait remplir plusieurs conditions d'exécution indispensables, qui offraient autant de problèmes physiques ou chimiques très-difficiles; et dont la résolution n'a pu se faire qu'avec une profonde étude de l'optique, et au moyen d'une infinité d'expériences sur les modifications chimiques qui s'opèrent dans les substances impressionnables, par le contact des corps auxquels elles sont appliquées. Sans connaître le secret de M. Daguerre, nous n'hésitons pas à dire, d'après son succès seul, qu'il n'a pu y arriver qu'à travers une multitude d'observations et de découvertes dont la science expérimentale recevra un avantage considérable. Or, comme ces conditions d'exécution parfaite deviennent nécessaires à connaître pour apprécier équitablement l'invention actuelle de M. Daguerre, par comparaison aux essais qu'on avait tentés avant lui, et comme la foule des imitateurs, qui se lance assez étourdiment de tous côtés sur ses traces, semble les ignorer, puisqu'elle n'en tient aucun compte, il pourra n'être pas inutile de les spécifier, ne fût-ce que pour mieux diriger leur essor; quoique, à vrai dire, ils puissent bien aussi diminuer d'ardeur, en se voyant beaucoup plus loin du but qu'ils ne le croyaient.

Il faut d'abord trouver une substance très-vivement impressionnable par la radiation même diffuse, et qui puisse s'étendre en couche mince et uniforme sans rien perdre de cette propriété. Car si elle se modifiait avec lenteur, les ombres et les clairs des objets exposés à la lumière naturelle, se déplaceraient avec le mouvement du soleil, pendant l'opération; de sorte qu'il n'y aurait que confusion dans l'empreinte qui se formerait, et l'on devrait renoncer à les reproduire. Une telle substance pourrait donc tout au plus servir pour tirer des copies de gravures, ou d'objets naturels, qui seraient immédiatement appliqués sur le plan où elle serait étendue; ce que l'on obtiendrait alors par la transmission

inégale de la radiation solaire, à travers les parties noires et claires de la gravure, ou opaques et transparentes de l'objet appliqué. Mais, outre que l'on n'aurait jamais ainsi qu'un calque plus ou moins imparfait, les facilités que fournit maintenant la lithographie pour tirer immédiatement des copies de gravures aussi nombreuses qu'exactes, rendraient cette application presque puérile. Et enfin cela n'entraînerait nullement la possibilité de former des images analogues par la radiation diffuse dans la chambre noire, ce qui est le point important. Car les effets opérés par la radiation solaire sont complexes, non-seulement à cause de la diversité des éléments qui la composent, mais encore à cause des élévations de température qu'elle excite, et que la radiation diffuse ne produit pas. Il faut donc que la substance employée soit vivement sensible, même à cette dernière espèce de radiation. Cette condition est d'ailleurs facile à remplir par les diverses classes de composés chimiques indiqués plus haut, et probablement par beaucoup d'autres.

Mais, ce qui est moins aisé, et non moins nécessaire, c'est que l'empreinte formée reproduise immédiatement les ombres par des ombres et les lumières par des clairs, dont les tons se dégradent avec les mêmes variations que dans la nature. Cela exige que la substance sensible, blanchisse ou se dissipe en chaque point du tableau, proportionnellement à l'intensité de la radiation qui l'affecte; et que cette radiation suive elle-même exactement, ou presque exactement, les rapports d'intensité de la lumière qu'elle accompagne[1]. Il en est ainsi avec la substance de

[1] La proportionnalité approchée dont il s'agit n'est établie, dans les expériences de M. Daguerre, que pour les systèmes de radiation directs ou réfléchis qui émanent primitivement ou secondairement de corps en ignition.

Dans les systèmes ainsi naturellement formés, il y a un certain ensemble de rayons qui sont efficaces sur la substance de M. Daguerre, et dont le spectre particulier différerait du spectre lumineux, s'ils étaient réfractés simultanément dans le même prisme; de sorte que, lorsqu'ils traversent ainsi un même objectif, leur foyer principal est différent. Maintenant, si ces rayons efficaces étaient en proportion sensiblement différentes dans les cônes lumineux émis par les points matériels qui nous paraissent de diverse couleur, l'intensité des impressions qu'ils produiraient dans les épreuves de M. Daguerre ne répondrait pas assez approximativement aux dégradations optiques des ombres et des clairs, tels qu'ils nous paraissent dans les objets naturels. Donc, inversement, cette correspondance ayant lieu dans les dessins, avec une approximation qui n'y laisse apercevoir aucun défaut sensible, on en peut conclure que la proportionnalité dont il s'agit a lieu, avec une approximation du même ordre, dans les systèmes de radiations émanés des corps naturels, soit qu'elles agissent sur la substance de M. Daguerre ou sur nos yeux.

Mais cet accord n'aurait plus lieu sans doute si, au lieu de radiations naturelles, on composait des systèmes artificiels de radiations où les proportions des éléments seraient différentes. Car, si l'on y laissait subsister par exemple certaines parties

M. Daguerre; et, comme il le dit lui-même, c'est le travail de la radiation qui produit les clairs dans ses dessins. Plus on la laisse agir, plus les détails se marquent délicatement par les différences de teintes qui les séparent. Si l'on arrête trop tôt l'action, ils sont moins détachés les uns des autres, et l'on obtient comme un dessin à la manière noire, plus ou moins ombré. Tout ce qui reste d'art consiste à modérer le temps de l'exposition au petit nombre de minutes qui convient le mieux pour le résultat qu'on veut obtenir.

J'ai parlé d'arrêter l'action. Il faut en effet pouvoir le faire soudainement, comme pour toujours, afin que le dessin ne soit plus impressionnable par la radiation naturelle ou artificielle, quand on voudra le regarder au jour ou à la lumière des lampes. Cette condition, M. Daguerre assure qu'il la remplit rigoureusement; et l'expérience confirme son assertion, puisque ses épreuves, montrées par lui tant de fois, à tant de personnes, dans un cabinet très-éclairé, où elles reçoivent une vive lumière, et accidentellement celle du soleil même, n'ont rien perdu de leur netteté, de leur fermeté, de leur harmonie[1].

Nous n'avons rien dit encore du choix du tableau sur lequel l'enduit sensible devra être appliqué pour recevoir la radiation et former l'empreinte. Ce choix est aussi d'une extrême importance; car la matière dont le tableau sera fait, agissant par contact sur la substance impressionnable, devra généralement modifier l'effet que la radiation exerce sur elle; comme aussi le tableau, selon sa nature, pourra être modifié par la substance influencée, et par les produits qui se formeront. Par exemple, le tissu végétal d'un papier agira autrement que ne ferait une planche métallique. Il s'imbibera de la substance imperméable, la retiendra plus ou moins fortement par l'attraction de ses fibres, et par l'af-

seulement des radiations lumineuses et tout l'ensemble des radiations efficaces, celles-ci ne produiraient évidemment plus, sur la substance de M. Daguerre, une dégradation de tons correspondante à celle du système coloré, artificiel, que l'on aurait fabriqué pour le présenter à l'œil.

Dans les systèmes de radiations naturelles mêmes, la proportionnalité entre la somme des éléments lumineux qu'ils contiennent et la somme des éléments efficaces pour la substance de M. Daguerre, n'a lieu qu'approximativement; car, d'après une remarque qu'il a faite, la dégradation des tons produite par les objets colorés est tant soit peu différente de leur dégradation apparente, lorsqu'ils sont proches. Mais la différence devient insensible quand l'éloignement des objets est devenu plus considérable, parce que la radiation propre de l'air, qui se mêle à celle de leurs teintes propres, rétablit la concordance à un degré suffisant pour l'œil.

[1] M. Daguerre a placé une de ses épreuves, dans une exposition au midi, où elle recevait constamment la radiation solaire, quand le soleil brillait. Elle a été soumise à cette action pendant trois ans, et n'en a été nullement altérée.

finité des matières employées à sa fabrication. Puis, si vous employez un papier, sa pâte ne sera jamais complétement identique dans toutes les feuilles, ni même dans toutes les parties d'une feuille unique; ou du moins elle ne s'y trouvera pas distribuée avec une égalité rigoureuse, ce qui produira des inégalités correspondantes dans l'imbibition de la substance sensible, et, par suite, dans l'intensité relative de l'empreinte qui se formera. Enfin, le grain même du papier sera un obstacle considérable à la netteté de l'épreuve. Car, offrant à la radiation les cavités et les monticules dont il est parsemé, les cônes de rayons réfractés, émanés des divers points des objets, y laisseront empreintes des sections circulaires, qui empiéteront les unes sur les autres, de manière à détruire toute la délicatesse des détails. Il paraît donc indispensable de faire tracer ces empreintes sur une surface rigide exactement plane, pour obtenir le degré de perfection qui, seul, peut les rendre précieuses et instructives, comme œuvres d'art. Mais alors, quelle nature de plan sera la plus favorable, non-seulement pour l'action chimique, mais aussi pour harmoniser le mieux possible les lumières et les ombres, et en adoucir la dégradation? Ceci est une question très-délicate et que l'expérience peut seule résoudre. Aussi, en observant avec attention les épreuves de M. Daguerre, y remarque-t-on certains jeux de lumière selon qu'on les regarde en divers sens. Ce sont là sans doute des effets cherchés, opérés à dessein, pour un motif d'art; et il se peut qu'il y en ait d'autres encore plus secrets, qu'on n'aperçoit pas, quoiqu'ils contribuent aussi essentiellement à la perfection incroyable des résultats.

Enfin, nous indiquerons encore une dernière condition de succès, sans laquelle toutes les peines prises pour remplir les précédentes seraient à peu près inutiles. C'est l'appropriation spéciale de la réfraction optique, à la radiation efficace qu'il s'agit d'employer. Si la substance qui doit la recevoir et s'en affecter était la rétine humaine ou une membrane nerveuse de même nature, il faudrait composer l'objectif de manière qu'il fût achromatique pour les rayons qui excitent dans notre œil la sensation de la vision; et il faudrait disposer ses courbures de telle sorte que les cônes lumineux qui le traversent obliquement à son axe, et dont les foyers forment les bords du dessin, jetassent ces foyers sur le même plan que ceux qui en forment le centre. C'est ce que l'on s'efforce d'obtenir dans les objectifs destinés aux chambres noires ordinaires, lorsqu'elles sont faites avec soin et précision. Il faut donc ici obtenir cet accord des distances focales, non pour les rayons lumineux, mais pour les rayons spéciaux par lesquels la substance impressionnable est individuellement affectée; et cela est si nécessaire que, pour cer-

taines substances, la concentration exacte des rayons les moins réfrangibles serait nuisible, et celle des plus réfrangibles la seule efficace. Voilà donc encore une étude à faire pour chaque substance impressionnable que l'on veut choisir; et si on l'omet, ou si on la néglige, l'empreinte tracée sera aussi défectueuse que le paraîtrait, pour notre œil, l'image formée dans la chambre noire ordinaire par un objectif qui concentrerait inexactement les rayons lumineux. La perfection des dessins de M. Daguerre prouve qu'il a dû deviner avec beaucoup d'habileté cette condition optique pour la substance dont il se sert; et qu'il a dû y satisfaire avec une grande précision, soit par des expériences directes, soit par des essais multipliés. Or, ayant communiqué ceci à M. Daguerre, après l'avoir écrit, il m'a dit qu'en effet il avait bien remarqué aussi cette nécessité d'une distance focale spéciale, distincte de la lumineuse, pour impressionner le plus vivement sa substance, et lui faire tracer des empreintes aussi nettes que celles qu'il obtient; de sorte qu'il s'est conformé à la spécialité de ses affections pour certains éléments de la radiation totale, sans savoir alors que ces éléments fussent distincts de ceux qui opèrent la vision dans nos yeux, quoique cela résultât de ses expériences mêmes, comme il nous devint facile de le conclure, dès qu'il nous en eut confié plusieurs particularités physiques qu'il avait remarquées, et qui sont autant de caractères indubitables de ce genre d'action.

Je suis entré dans ces détails pour montrer que les dessins de M. Daguerre, qui ont fait l'admiration de tous ceux qui les ont examinés, n'ont pas été, n'ont pas pu être le résultat fortuit d'un heureux hasard, ou de la découverte accidentelle de quelque substance très-rapidement impressionnable par la radiation. Il a fallu appliquer à ce sujet de recherche une multitude d'observations et d'expériences, sur la diverse sensibilité des substances impressionnables, sur leurs affections propres pour tel ou tel élément de la radiation totale, sur les modifications apportées à leur sensibilité par les agents chimiques, ou par le simple contact des corps sur lesquels on les dépose; puis, toutes ces propriétés étant découvertes, il a fallu les faire servir toutes ensemble à une œuvre d'art, si bien combinée et si minutieusement parfaite, qu'elle ne lasse point l'admiration des connaisseurs les plus exercés. Voilà ce qu'a fait M. Daguerre après quatorze années de travaux persévérants; et nous n'avons aucune hésitation à dire que la publication de ses procédés ne pourra manquer d'enrichir la chimie et la physique moléculaire, d'une foule de résultats aussi féconds qu'inattendus. Dans un prochain article nous raconterons la série des essais

qui ont précédé l'invention de M. Daguerre, et les tentatives qui se font encore actuellement, soit en Angleterre, soit en France, pour atteindre le même but. L'énumération que nous avons faite des conditions du problème à résoudre, servira pour apprécier les espérances que ces divers procédés peuvent faire concevoir. Nous essaierons d'indiquer en terminant, les nouvelles vues de physique générale que l'étude de ce genre d'action peut suggérer, et les connaissances qu'elle peut nous fournir sur beaucoup de fonctions des êtres organisés, ainsi que sur la nature des radiations qui, traversant dans tous les sens l'espace, sont peut-être un élément de l'univers physique, beaucoup plus influent et plus général qu'on ne l'avait jusqu'à présent soupçonné.

BIOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

La section de philosophie de l'Académie des sciences morales et politiques ayant perdu récemment M. Broussais, a proposé et l'Académie a nommé, le 25 de ce mois, à la place du célèbre auteur du livre *de l'Irritation et de la Folie*, M. Barthélemy Saint-Hilaire, professeur de philosophie grecque et latine au collége royal de France, qui, au dernier concours de philosophie, ouvert par l'Académie, sur la Logique d'Aristote, avait remporté le prix par un mémoire imprimé depuis (De la Logique d'Aristote, deux volumes; Paris, chez Ladrange, 1838). M. Saint-Hilaire était déjà connu par une nouvelle traduction très-estimée de la Politique d'Aristote (Paris, Imprimerie royale, 1837; 2 volumes in-8°), et il vient de publier (Paris, Ladrange, 1839) le tome second d'une traduction entièrement nouvelle de la Logique d'Aristote. Ce tome second comprend *les Premiers analytiques*, c'est-à-dire la théorie complète du syllogisme, avec un commentaire presque perpétuel. C'est la première fois que cette partie de l'*organum*, la plus authentique et la plus importante, paraît en français, car l'extrait de Canaye, de la fin du XVIe siècle, ne peut tenir lieu d'une véritable traduction, sous aucun rapport. L'ouvrage de M. Saint-Hilaire renferme, avec un court avertissement, un plan général des Premiers analytiques, les Premiers analytiques eux-mêmes, et une table des chapitres, très-bien faite, et qui était indispensable sur un pareil sujet.

Le doyen des correspondants de la section de philosophie vient de mourir à Genève, dans un âge très-avancé. M. Prévost avait été longtemps professeur de philosophie à Genève, et il était particulièrement connu par diverses traductions estimées

d'ouvrages philosophiques écossais : entre autres, les Essais philosophiques d'Adam Smith (2 volumes; Paris, 1797) et les Éléments de la philosophie de l'esprit humain, de Dugald Stewart (2 volumes; Genève, 1808). Jusqu'à la fin de sa vie, M. Prévost n'avait cessé de s'occuper de philosophie, et, il y a quelques années, il avait publié, dans la Bibliothèque universelle de Genève, une notice sur M. Dugald Stewart. Nous croyons savoir que M. Prévost laisse dans ses papiers la longue et précieuse correspondance qu'il a entretenue avec un certain nombre de philosophes célèbres de France, d'Angleterre et d'Allemagne. La publication de cette correspondance serait un service rendu à l'histoire de la philosophie contemporaine, et comme une dette envers la mémoire de M. Prévost, que sa famille s'empressera sans doute d'acquitter.

Le dernier des correspondants de la section de philosophie, présenté par la section et nommé par l'Académie, est M. Galuppi, professeur de philosophie à l'université de Naples, l'homme d'Italie le plus célèbre dans les matières philosophiques, auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels on peut distinguer *Elementi di Filosofia,* 5 volumes in-12; Messina, 1820-1827; *Critica della conoscenza,* 2ᵉ édition, 6 volumes in-8°; Naples, 1833; *Lettere filosofiche,* 2ᵉ édition, 1 volume in-8°; Napoli, 1838; *Filosofia della volontà,* 2 volumes in-8°; Napoli, 1832.

L'Académie avait mis au concours, pour le prix de philosophie, le sujet suivant : *Examen critique de la philosophie allemande,* avec ce programme :

« Faire connaître, par des analyses étendues, les principaux systèmes qui ont paru en Allemagne, depuis Kant inclusivement jusqu'à nos jours.

« S'attacher surtout au système de Kant, qui est le principe de tous les autres.

« Apprécier la philosophie allemande, discuter les principes sur lesquels elle repose, les méthodes qu'elle emploie, les résultats auxquels elle est parvenue. Rechercher la part d'erreurs et la part de vérités qui s'y rencontrent ; et ce qui, en dernière analyse, peut légitimement subsister, sous une forme ou sous une autre, du mouvement philosophique de l'Allemagne moderne. »

Dans une des dernières séances de l'Académie, la section de philosophie, par l'organe de son rapporteur, M. Cousin, a exprimé l'avis de proroger le concours jusqu'au 31 décembre 1841. Six mémoires avaient été adressés à l'Académie, sur lesquels trois écrits par des étrangers et trop peu dignes de l'attention de l'Académie; le quatrième, également écrit par un étranger, trop médiocre pour être distingué; les deux autres, évidemment écrits, l'un par un Français, l'autre par un Allemand, très-remarquables sous certains rapports, n'ont pourtant pas paru à la section satisfaire entièrement à l'attente de l'Académie et du public. En proposant d'ajourner le prix, le rapporteur de la section de philosophie exprime la ferme confiance que, pendant l'intervalle qui leur est accordé, les auteurs des deux mémoires distingués par la section donneront à leurs travaux la perfection désirable, avec l'espérance aussi que de nouveaux concurrents se présenteront, et viendront leur disputer un prix « d'autant plus honorable, dit le rapporteur, que l'Académie le tiendra plus haut et plus difficile à conquérir. »

Nous rappellerons ici qu'il reste au concours de philosophie, pour l'année 1841, la question suivante :

1° « Exposer l'état de la philosophie avant Descartes;

2° « Déterminer le caractère de la révolution philosophique dont Descartes est l'auteur; faire connaître la méthode, les principes et le système entier de Descartes dans toutes les parties des connaissances humaines;

3° « Rechercher les conséquences et le développement de la philosophie de Des-

cartes, non-seulement dans ses disciples avoués, tels que Régis et Rohault, mais dans les hommes de génie qu'il a suscités : par exemple, Spinosa, Malebranche, Locke, Bayle et Leibnitz;

4° « Apprécier particulièrement l'influence du système de Descartes sur celui de Spinosa et sur celui de Malebranche;

5° « Déterminer le rôle et la place de Leibnitz dans le mouvement cartésien;

6° « Apprécier la valeur intrinsèque de la révolution cartésienne, considérée dans l'ensemble de ses principes et de ses conséquences et dans la succession des grands hommes qu'elle embrasse, depuis l'apparition du DISCOURS DE LA MÉTHODE en 1637, jusqu'aux commencements du XVIIIe siècle et la mort de Leibnitz. Rechercher quelle est la part d'erreurs que renferme le cartésianisme, et surtout quelle est la part de vérités qu'il a léguées à la postérité. »

Les travaux philosophiques de l'Académie des sciences morales et politiques sont toujours très-animés. Déjà, dans le premier volume de ses mémoires, on avait remarqué, pour ce qui concerne la philosophie, un mémoire posthume de M. Maine de Biran, ancien correspondant de la section, sur le sommeil et sur le somnambulisme, et un long rapport de M. Cousin sur le concours ouvert par l'Académie sur la Métaphysique d'Aristote. Le second volume, qui va paraître, contient un mémoire de M. Jouffroy sur la légitimité de la distinction de la psychologie et de la physiologie; le rapport sur le concours sur la Logique d'Aristote, rapport présenté verbalement au nom de la section, par M. Cousin, et rédigé ensuite par M. Damiron pour le rapporteur, empêché pour cause de maladie; enfin, dans l'Histoire de l'Académie, composée par le secrétaire perpétuel, M. Mignet, des analyses étendues des travaux présentés à l'Académie sans être destinés à la collection de ses mémoires, par exemple, l'Introduction de M. Cousin aux œuvres inédites d'Abélard, introduction aujourd'hui imprimée à la tête des œuvres d'Abélard (Paris, Imprimerie royale, 1836, in-4° de 900 pages); Un mémoire du même membre sur la persécution du cartésianisme en France, imprimé dans la troisième édition des Fragments philosophiques (1838, chez Ladrange; 2 volumes in-8°); enfin, un mémoire de M. Damiron sur la Théorie des idées, de Malebranche.

L'année dernière, l'Académie, sur la proposition et sur un rapport de M. Cousin, a décidé qu'elle publierait, comme l'Académie des sciences mathématiques et physiques, un recueil nouveau sous le titre de : *Recueil des mémoires des savants étrangers*. Cette institution a porté immédiatement les fruits les plus heureux, surtout en ce qui concerne la philosophie. Déjà trois mémoires destinés à ce recueil ont été présentés à l'Académie, et adoptés par elle pour la nouvelle collection : 1° Un mémoire d'un jeune Italien, M. PALLIA, dernièrement décédé, sur la philosophie des Arabes, et, en particulier, sur un ouvrage inédit du célèbre Al-Gazali, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale. Ce premier mémoire, qui avait excité au plus haut degré l'intérêt de l'Académie, a laissé un profond regret qu'un aussi excellent travail demeure inachevé; 2° Un mémoire de M. JACQUES, ancien élève de l'École normale, agrégé, docteur ès-lettres et professeur suppléant de philosophie au collége royal de Bourbon, sur le sens commun considéré comme méthode philosophique; 3° Un travail français de M. VAN HEUSDE, le célèbre platonicien hollandais, professeur de philosophie à l'université d'Utrecht, correspondant de la section de philosophie, sur un Essai d'une encyclopédie nouvelle à l'usage du XIXe siècle, d'après les principes de la philosophie de Platon.

Nous terminerons ce court aperçu de ce qui a été fait cette année dans l'Institut de France pour la philosophie, en annonçant que l'Académie française, dans le

concours annuel des ouvrages les plus utiles aux mœurs, a distingué et jugé digne d'une médaille de deux-mille francs l'ouvrage de M. Mallet, ancien élève de l'École normale, agrégé, docteur ès-lettres, aujourd'hui professeur de philosophie au collége royal de Rouen, ouvrage intitulé *Études philosophiques*. L'Académie a remarqué dans cet ouvrage les morceaux suivants qui se rapportent à l'objet du concours : *De la volonté; Épicure; Du fondement de la morale; Protagoras* et *Pyrrhon*, deux morceaux dirigés contre le scepticisme. V. C.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Recherches sur l'origine des peuples du nord et de l'occident de l'Europe, par M. Darttey, sous-préfet de Sainte-Menehould. — *Les Ibères.* — Imprimerie de Poignée-Darnauld, à Sainte-Menehould; librairie de H. Cousin, à Paris, 1839; 64 pages in-8°.

Histoire de la peinture sur verre, d'après ses monuments en France, par E. de Lasteyrie. Paris, F. Didot, 1839. In-fol. de 2 feuilles, avec 4 planches.

Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Première année, premier trimestre. Imprimerie de Gazay, à Bordeaux; librairies de Ch. Lawalle, à Bordeaux, et d'Aimé André, à Paris. 1839, 212 pages in-8°, avec deux lithographies. On trouve d'abord dans ce volume le règlement de l'Académie, la liste de ses membres, le discours de M. Jouannet, son président, lu dans la séance publique du 13 décembre 1838, le compte rendu des travaux de la société et le programme des prix décernés et proposés. Viennent ensuite des mémoire de M. *Malivert*, sur le système de halage proposé pour la navigation de la Garonne; — de M. *Valat*, sur la nécessité d'établir une faculté de médecine à Bordeaux; — de M. *Bentrier*, systèmes pénitentiaires; — de M. *Rabanis*, sur Saint-Paulin de Nole; — de M. *Durand*, sur le château de Blaquefort; puis la pièce de vers couronnée par l'Académie : *Le dernier banquet des Girondins*, par M. Th. Wains Desfontaines, d'Alençon. Outre diverses questions d'intérêt local, l'Académie présente pour sujet de prix à décerner dans sa séance publique de 1839, les deux propositions suivantes : 1° Faire connaître des procédés simples et peu dispendieux pour obtenir en grand les gaz hydrogène et oxygène purs; indiquer un mode d'appareils pour opérer la combustion de l'hydrogène par l'oxygène, qui permettra de maîtriser le calorique et de le diriger à volonté sur un fragment de chaux ou de tout autre corps produisant une vive lumière. Les procédés indiqués par les concurrents devront être appuyés sur des expériences, et assez économiques pour qu'on puisse les appliquer à l'éclairage des villes, des phares, etc.; 2° étudier les vices que présente aujourd'hui l'institution des hospices d'enfants trouvés; indiquer les moyens d'y porter remède sans déroger aux principes de charité qui ont présidé à cette institution. Le prix pour la première question sera une médaille d'or de la valeur de 600 francs; et pour la seconde une médaille d'or de la valeur de 200 francs. Les mémoires devront être envoyés au secrétaire de l'Académie avant le 1er juin 1839.

Compte général de l'administration des finances, rendu pour l'année 1838, par le mi-

nistre secrétaire d'État des finances. Ire partie. Recettes et dépenses des budgets. Opérations de trésorerie et services spéciaux. — IIe partie. Développements sur les contributions et revenus publics de l'exercice 1837. Paris, Imprimerie royale, février et mars 1839; 2 vol. in-4° de XL et 607, LV et 286 pages.

Œuvres complètes d'Hippocrate, traduction nouvelle avec le texte en regard collationné sur les manuscrits et toutes les éditions; accompagnée d'une introduction, de commentaires médicaux, de variantes et de notes philologiques; suivie d'une table générale des matières; par E. Littré. Tome I. Paris, imprimerie de Moquet, librairie de Baillère, 1839; in-8° de XVI et 637 pages. Ce premier volume d'un ouvrage dont le titre annonce assez l'importance, contient une longue et savante introduction où l'auteur discute les principales questions que soulève la critique des ouvrages d'Hippocrate. Cette introduction occupe la presque totalité du volume (pages 1 à 555). Le reste contient le texte, la traduction et les variantes du *Traité de l'ancienne médecine*, que M. Littré place en tête des œuvres qui sont réellement d'Hippocrate. Le Journal des Savants consacrera bientôt un article à l'examen de ce grand travail.

Précis de l'Histoire des Français, par J. C. L. Simonde de Sismondi. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, 1839; 2 vol. in-8° de 566 et 540 pages. M. de Sismondi résume dans cet ouvrage son *Histoire des Français*, dont les 21 volumes publiés jusqu'à présent embrassent les diverses époques de notre histoire depuis l'origine de la nation française jusqu'à la fin des guerres de religion. Le précis que nous annonçons se renferme dans les mêmes limites. Le tome I conduit le lecteur jusqu'à la fin du règne de Charles VI; le tome II et dernier s'arrête à l'année 1598, date de l'édit de Nantes et de la pacification des troubles religieux.

Archives curieuses de l'Histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII, ou collection de pièces rares et intéressantes... publiées d'après les textes conservés à la Bibliothèque royale et aux archives du royaume, et accompagnées de notices et d'éclaircissements, par F. Danjou. Deuxième série, tome VII. Paris, imprimerie de Proux, librairie de Blanchet, 1839; in-8°. Ce recueil utile, dont nous avons annoncé les précédents volumes, se divise en trois séries: de Louis XI à Louis XIII, de Louis XIII à Louis XV, de Louis XV à Louis XVIII. La première série est complète en quinze volumes. Nous avons parlé, dans notre numéro de juin 1838, des tomes I, II et III de la seconde série. Les tomes IV, V et VI, qui ont paru depuis, contiennent, comme les trois premiers, des pièces concernant le règne de Louis XIII. Le tome VII que nous annonçons se rapporte au commencement du règne de Louis XIV, et particulièrement aux troubles de la Fronde. On y trouve: l'*Histoire du temps*, ou *véritable récit* de ce qui s'est passé dans le parlement depuis le mois d'août 1647 jusqu'au mois de novembre 1648; puis des extraits des registres de l'hôtel de ville de 1648 et 1649; plusieurs numéros ou *Arrivées* du *Courrier français*, espèce de feuille hebdomadaire qui se criait tous les vendredis dans les rues de Paris; enfin quelques-uns de ces curieux pamphlets publiés à cette époque, et connus sous le nom de *Mazarinades*.

Atlas de géographie numismatique, pour servir à la description des médailles antiques, par T. E. Mionnet; dressé par A. H. Dufour. Paris, imprimerie de Crapelet, librairies de Crozet, Potelet et Rollin; in-4° de 12 p. et 7 planches.

Mémoire sur la dépression de la mer Morte et de la vallée du Jourdain, par M. C. Callier (Extrait des Nouvelles annales des voyages). Paris, imprimerie de Pihan Delaforest, 1839, 39 pages in-8°.

Paléographie des chartes et des manuscrits du XIe au XVIIe siècle; par Alph. Chassant, bibliothécaire de la ville d'Évreux. Évreux, imprimerie d'Ancelle, 1839; in-8° de 56 pages avec 8 planches.

Description des vases peints et des bronzes antiques qui composent la collection de M. de M***, par J. de Witte, membre de l'institut archéologique de Rome. Paris, Firmin Didot, 1839; in-8° de VI et 94 pages, avec une planche.

Fragments d'épopées romanes du XIIe siècle, traduits et annotés par Edward Le Glay. Imprimerie de Lefort, à Lille, librairie de Techner, à Paris, 1839; in-8°.

Philosophie catholique de l'Histoire, ou l'Histoire expliquée; introduction renfermant l'histoire de la création universelle; par le baron Alexandre Guiraud, de l'Académie française. Paris, imprimerie de Bailly, librairie de Debécourt, 1839; in-8°, de XXII et 424 pages.

Bibliothéconomie. Instructions sur l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques, par L. A. Constantin. Paris, J. Techener, 1839; in-12 de 132 pages avec six planches. L'auteur traite successivement de la bibliographie, des bibliothèques, de la bibliomanie, du bibliothécaire, de l'organisation d'une bibliothèque, de la conservation des livres, du local, de l'organisation administrative, des règlements, des catalogues.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1838. Rouen, imprimerie de N. Périaux, 1839; in-8°, de 22 feuilles 1/2, plus six planches.

Archéologie celto-romaine de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), première partie; suivie d'un glossaire celtique et d'exemples d'abréviations et de corruptions latines, par J. B. Leclère. Paris, librairie d'Anselin et Gaultier-Laguionie, 1839; in-8° de 96 pages.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiée par ordre du Roi et par les soins du ministre de l'instruction publique. — *Instructions du comité des arts et monuments.* Paris, Imprimerie royale, mars 1839; in-4° de 126 pages. Cette publication comprend la première partie des instructions adoptées par le comité des arts et monuments, savoir : 1° Celles qui se rapportent aux monuments élevés en France avant l'établissement définitif du christianisme, soit par les Gaulois, soit par les Grecs et les Romains; 2° celles qui concernent les monuments chrétiens jusqu'au XIe siècle. La première de ces deux principales catégories, celle de l'époque païenne, est partagée en deux classes : *Monuments fixes* (religieux, militaires et civils) et *Monuments meubles.* Les monuments fixes des Gaulois comprennent les pierres dites druidiques, les barrows et tombelles, les mottes, les mardelles ou margelles. — Pour les monuments grecs, si rares en France, les indications sont nécessairement très-sommaires; elles ont rapport aux murs cyclopéens, aux temples, aux tombeaux. L'époque de la conquête romaine exigeait plus de détails, aussi les instructions du comité à cet égard ont-elles une assez grande étendue, particulièrement pour ce qui a rapport aux constructions militaires des Romains, qui comprennent les enceintes, les portes de ville, les voies, les camps, les fortifications permanentes; et aux monument civils, tels que les ports, les aqueducs, les thermes, les prétoires, les arcs de triomphe, les colonnes historiques, les jeux publics, les théâtres, les basiliques d'usage civil, enfin les constructions particulières (maisons, hypocaustes, moulins, puits). Sous le titre de *Monuments meubles* sont placés des renseignements fort complets sur les inscriptions, les vases et bijoux d'or et d'ar-

gent, les bronzes, la poterie et les verres, les monnaies et médaillons. La seconde catégorie, celle qui embrasse les monuments de la civilisation chrétienne jusqu'au XIe siècle, traite des édifices religieux de style latin et de style byzantin. Ces instructions adressées aux correspondants du ministère de l'instruction publique pour les travaux relatifs à l'Histoire de France, nous paraissent, sous tous les rapports, dignes de la réputation des hommes distingués qui ont concouru à leur rédaction. M. Albert Lenoir a écrit la partie relative aux monuments religieux et civils des Gaulois, des Grecs, des Romains et des chrétiens jusqu'au XIe siècle; M. P. Mérimée s'est chargé des voies et des camps; à M. Ch. Lenormant appartiennent les instructions sur les monuments-meubles. Ultérieurement seront publiées les instructions relatives aux monuments chrétiens du XIe au XVIe siècle.

Rapport à M. le comte de Montalivet, pair de France, ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, sur les prisons de l'Angleterre, de l'Écosse, de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse; par M. L. Moreau-Christophe, inspecteur général des prisons de France. Paris, Imprimerie royale, 1839; in-4° de VI et 296 pages, avec 25 plans lithographiés. M. Moreau-Christophe avait été chargé de visiter les principales prisons de la Hollande, de la Belgique, de la Suisse et de la Grande-Bretagne, dans le but spécial « de recueillir l'opinion des hommes les plus expérimentés sur les effets des divers systèmes adoptés dans ces prisons, sur leur régime intérieur, sur la disposition des bâtiments, sur les moyens, en un mot, qui paraissent le plus propres à atteindre le double but que se propose toute législation pénale : celui de produire l'intimidation au dehors, et celui d'obtenir l'amendement moral du coupable, lorsque cet amendement est possible. » Dans le rapport que nous avons sous les yeux, M. Moreau-Christophe soumet au ministre les observations et les documents, en grand nombre, qu'il a recueillis pendant le cours de son importante mission.

PAYS-BAS.

Monuments égyptiens du musée d'antiquités des Pays-Bas, publiés d'après les ordres du gouvernement, par le docteur C. Leemans, premier conservateur du musée. Leyde, 1839; grand in-fol., livraison 1re, contenant 14 planches.

ALLEMAGNE.

Berliner astronomisches Jarbuch. Annuaire astronomique de Berlin pour l'année 1840; par Encke. Berlin, librairie de Dümmler, 1838, in-8° avec planches.

Versuch einer geognostisch-botanischen Darstellung der Flora der Vorwelt. Essai d'un tableau géognostique et botanique de la Flore du monde primitif; par Sternberg. Prague, 1838; in-8°, 7e et 8e livraisons et supplément; avec 10 lithographies et 37 planches coloriées.

Mahmud Schebister. Roses du mystère, vues du village de Schebister; traduites par Hammer Purgstall (en persan et en allemand), Pesth, 1838; in-4°.

Geschichte von Bœhmen. Histoire de la Bohême, rédigée principalement d'après des chartes et des manuscrits; par Fr. Palacky; vol. I. Ancienne histoire et époque des ducs de Bohême, jusqu'à l'année 1197. Prague, 1836.

Ce volume est divisé en 3 livres, savoir : 1° Histoire ancienne de la Bohême,

avant l'arrivée des Cèches, jusqu'à l'an 451 de notre ère. 2° La Bohême sous les Cèches, avant la propagation du christianisme, depuis l'an 451 jusqu'en 894. 4° La Bohême comme duché, sous l'influence de l'Allemagne, depuis l'an 895, jusqu'en 1197.

Resultate ans den Beobachtungen des magnetischen Vereins. Résultats des observations faites par la Société magnétique; publiés par C.-F. Gauss et W. Weber. Gœttingue 1837; in-8° avec des tableaux et 10 planches lithographiées.

Analecta grammatica maximam partem anecdota ediderunt Jos. Ab. Eichenfeld et Steph. Endlicher. Vindobonæ, 1837; 571 pages in-4°.

La plupart des *Analectes* sont tirés des manuscrits de Vienne; on y remarque: *M. Claudii sacerdotis artium grammaticarum libri II; Incerti artium grammaticarum fragmentum*, et *Incerti fragmentum grammaticum de nomine et pronomine.*

Maximilians (Prinzen zu Neuwied) Reise durch Nordamerika. Voyage de Maximilien, prince de Neuwied, dans l'Amérique Septentrionale. Coblentz, 1837 et années suivantes; in-fol, avec un atlas.

Le prince de Neuwied avait publié la relation de son voyage dans l'Amérique Méridionale.

Codex inscriptionum romanarum Rheni, par le Docteur Steiner. Darmstadt, 1837, 2 vol.

L'auteur avait fait paraître auparavant un recueil semblable sur les inscriptions romaines dans le voisinage du Mayn. Son nouveau recueil comprend 1003 inscriptions dont 582 appartiennent au Haut-Rhin et 421 au Bas-Rhin; ou 673 à la rive gauche, et 330 à la rive droite; à la fin du 2° volume l'auteur a dressé 13 tables de matières dans lesquelles les inscriptions sont classées de toutes les manières imaginables, par pays, par époques, par noms de familles, etc.

Systematischer Bericht, etc. Rapport systématique sur les progrès de la minéralogie (y compris la géologie et la fossiliologie), dans l'année 1835; par E.-Fr. Glocker. Nuremberg, 1837, avec planches.

Beytræge zur Kenataiss der Versteinerangen, etc. Mémoires pour servir à la connaissance des fossiles dans les montagnes de transition près du Rhin; par E. Beyrich. Berlin, 1837, in-4°, cahier Ier.

L'auteur se propose de traiter séparément des diverses espèces de fossiles. Dans le 1er cahier il se borne aux *goniatites.*

Abhandlungen der Philosophisch-Philologischen classe. Mémoires de la classe philosophique et historique de l'Académie royale des sciences de Bavière. Vol. I, Munich, 1835; vol. II, partie 1re, 1837.

Après avoir publié 14 volumes des mémoires de toutes ses classes ou sections, l'Académie royale de Bavière a pris le parti de faire paraître séparément les mémoires de chacune de ses classes. Voyant ensuite que la publication des volumes pourrait éprouver des retards, elle a récemment jugé à propos de donner au public ses mémoires par demi-volumes.

Le tome 1er de la nouvelle collection de la classe philosophique et philologique contient 14 mémoires, savoir : Description exacte de la délimitation connue sous le nom de *Mur du diable*, par M. Mayer; — sur la matière, dans le Timée de Platon, par le professeur Ast; — sur le manuscrit arabe *Risalet*, de Kochaïri, par le Dr Allioli; —Numismata nonnulla græca ex musæo Regis Bavariæ hactenus minùs accuratè descripta, par le Dr Streber, avec 4 planches; — Essai d'une explication complète

des sculptures du monument romain d'Igel, par le D[r] Schorn, avec une planche; — sur la description du temple du Saint-Graal, dans le poëme épique *Titural*, par M. Sulpice Boisserée, avec 3 planches; — sur le tombeau d'Alyattès; — sur les vases murrhins des anciens; — sur la langue des Zakones (Laconiens); — sur Paros et ses inscriptions; — enfin, Aristophanea. Ces 5 mémoires sont du professeur Thiersch; — de la nécessité d'une dénomination générale pour les Allemands et les peuples septentrionaux de la même race; — de la quantité dans les dialectes bavarois et autres de la haute Allemagne, deux mémoires du D[r] Smeller; — de l'image de l'architecte du monde Visvakarmas, dans un des temples souterrains d'Ellora, par le professeur Othmar Frank.

La première partie du vol. II renferme deux mémoires du professeur Thiersch: de la nature dramatique des dialogues de Platon; et du vase d'onyx, dans la collection royale de Berlin. — Dissertatio de Sophoclis Ajace, par Dœderlein. — De marmore viridi Veterum, par Tafel. — Chartes pour servir à l'histoire de la Grèce au moyen âge, par Ross et Schmeller. — Sur l'origine, le tombeau et les armoiries de Wolfram von Eschenbach, par Schmeller; enfin, de la Poétique d'Aristote, par Spengel.

Gelehrte Anzeigen. — Annonces savantes, publiées par des membres de l'académie royale des sciences de Bavière. Munich, 1835-38; 6 vol. in-4°. Ce journal paraît être fait à l'imitation du *Journal des Savants*, et plus encore à celle des annonces savantes que publient depuis très-longtemps des membres de la Société royale des sciences de Gœttingue. Il rend un compte raisonné des ouvrages scientifiques de toute espèce, ainsi que des séances de l'académie royale de Bavière; on y trouve des extraits fort étendus des mémoires lus dans les séances de ce corps savant.

Alterthümer und Kunstdenkmale, etc... Antiquités et Monuments d'art de l'illustre maison de Hohenzollern, publiés par le baron de Stillfried. Stuttgart et Tubingue, 1839; cah. I, in-fol., avec 6 planches lithographiées.

Handbuch der Stereotypie... Manuel de stéréotypie, par Henry Meyer. Brunswick, 1838; in-8° de 90 pages, avec huit planches lithographiées.

ANGLETERRE.

The silurian System... Le Système silurien, fondé sur des recherches géologiques faites dans les comtés de Salop, de Hereford, de Radnor, etc., par R. S. Murchison. Londres, 1839; 2 vol. in-4°.

Natural history.... Histoire naturelle des quadrupèdes du Paraguay et du Rio de la Plata, par F. Azara; traduite par W. P. Hunter. Londres, 1839; in-8°, tome I[er].

Index testaceologicus.... Catalogue des coquilles britanniques et étrangères, arrangées d'après le système de Linné, avec les noms latins et anglais et l'indication des lieux où on les trouve; par W. Wood; deuxième édition. Londres, Wood, 1838; 2 vol. in-8°, avec 2,780 figures.

The Mabinogior... Le Mabinogior, ou anciens romans du pays de Galles, en langue gallique, d'après le Livre rouge de Hergest et autres manuscrits, avec fac-simile; par Charlotte Guest. Londres, Longman et compagnie, 1838; in-8°, 1[re] partie, contenant *The lady of the fountain*, avec la traduction en anglais.

ITALIE.

Memorie... Mémoires de l'Institut impérial-royal du royaume Lombardo-Vénitien. Milan, Imprimerie royale, 1838; in-4°.

Statistico.... Statistique du département du Mincio; œuvre posthume de M. Gioja. Milan, 1839; in-4°, première livraison.

Esercitazioni scientifiche.... Exercices scientifiques et littéraires de l'Athénée de Venise. Venise, Alvisopoli, 1838; in-4°, avec 3 planches.

Esercitazioni.... Travaux de la Société d'Agriculture de Pesaro; années 1836 et 1837. Pesaro, 1838; in-8°.

Cenni sulla organografia delle alghe. Sur l'organographie des algues; par Meneghini. Padoue, de l'imprimerie de la Minerve, 1838; in-4°.

Teorie e pratica.... Traité théorique et pratique de la lithotripsie; par A. Benvenuti. Venise, 1839; in-8°.

Syllabus muscorum.... Tableau des mousses connues jusqu'ici en Italie et dans les îles voisines, par M. J. de Notaris, médecin. Turin, 1838; 331 pages in-8°.

ÉTATS-UNIS.

Mr. Pickering's Eulogy on Doctor Bowditch, president of the american Academy of arts and sciences. Boston; 1838; in-8°.

Cet éloge, qui a été lu à l'Académie américaine des sciences de Boston, est destiné à faire connaître les travaux de M. Bowditch, géomètre distingué, dont le principal ouvrage est une traduction anglaise de la Mécanique céleste de Laplace, qu'il a enrichie d'un commentaire très-développé, et fort utile pour les personnes qui veulent étudier ce livre aussi profond que difficile. Trois volumes de cette traduction ont paru successivement. Peu de jours avant sa mort, M. Bowditch avait corrigé la page 1000 du quatrième volume, dont on annonce la publication prochaine. Ce beau monument, élevé à la gloire de Laplace, prouve que les mathématiques transcendantes peuvent être cultivées avec succès au delà de l'Atlantique. Le Commentaire de M. Bowditch sera lu avec profit, même en Europe, par tous ceux qui veulent connaître à fond les recherches des géomètres modernes sur le système du monde. G. L.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81; et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1839.

Histoire *du règne de Louis XVI, pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la révolution française, par* Joseph Droz, *membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.* 2 vol. in-8°, Paris, 1839.

On ne cessera pas d'écrire cette histoire de la révolution française, qui a déjà inspiré tant d'ouvrages, et, dans le nombre, quelques productions supérieures. Chaque époque la recommencera; et le tableau même de ce passé mémorable sera modifié par l'impression du présent, instable et renouvelé. Il n'est raison si ferme qui échappe à cette loi des temps. A égale indépendance d'esprit, l'histoire de la révolution française apparaît diversement, selon qu'elle est considérée du point de vue de l'empire, de la restauration, ou de l'ère aujourd'hui commencée; et ces trois époques cependant font partie de la révolution, et sont comme des actes et des suites de ce grand drame, qui servent à l'expliquer. Il n'en est pas moins vrai que chacune d'elles apporte quelque chose de particulier dans l'étude de cet ensemble d'événements, et que la vérité complète sortira seulement de cette longue série de perspectives diverses. Le caractère même de la révolution grandira d'autant plus que, par des transformations successives, elle aura constitué pour longtemps un gouvernement prospère et libre : et, dans ce sens, on peut dire que, réserve faite des principes de morale et d'hu-

manité, qui ne changent pas, quoique méconnus, le jugement politique de l'histoire sur 1789 recevra de l'avenir une nouvelle sanction et de nouvelles lumières. On n'en doit pas lire, avec moins d'intérêt, ce que des esprits intègres et judicieux publient de réflexions et de souvenirs sur quelques parties de cette œuvre qui se fait toujours.

Aujourd'hui M. Droz, venant après tant d'autres, porte dans la tâche qu'il a entreprise, non-seulement la disposition impartiale de notre époque, mais un caractère particulier de candeur et de modération. C'est un moraliste qui écrit l'histoire, c'est un esprit calme et juste, habitué à l'analyse du cœur humain, qui étudie les grands mouvements d'un peuple et les crises d'une société, comme il a étudié toute sa vie la nature morale de l'homme. Cette manière n'est pas sans doute à l'abri de l'erreur; et je ne m'étonnerais pas que le titre même de l'ouvrage de M. Droz ne fût très-contesté : *Histoire du règne de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la révolution française*. Les phases historiques se tranchent-elles avec cette précision? et, dans cette foule de causes secondes qui, sous l'œil de la Providence, concourent à la préparation d'un événement, peut-on marquer un point unique, à partir duquel l'événement devient inévitable? Est-il plus facile de fixer une époque où une révolution aurait pu être dirigée, c'est-à-dire n'aurait pas été elle-même, ne se serait pas accomplie tout entière? nous en doutons fort pour la nôtre. Il était dans la nature de cette révolution d'amener une perturbation profonde, illimitée; car elle n'était pas seulement suscitée contre le pouvoir, mais contre l'état de la société, dont elle changeait les bases. Ce changement, une fois entrepris, comment se serait-il arrêté? comment, par exemple, après la déclaration des droits de l'homme, et les décrets de la nuit du 7 août, l'ancienne hiérarchie, ébranlée depuis tant d'années, aurait-elle pu se relever, conserver quelque force? On a dit plusieurs fois qu'une des causes qui avaient précipité la révolution française avec une irrésistible violence, c'était l'unité de la législature, l'absence d'une seconde chambre, d'un sénat, d'une pairie. Mais, un siècle auparavant, une chambre semblable, enracinée dans la monarchie anglaise, avait-elle empêché la ruine de cette monarchie, et n'était-elle pas tombée comme elle, et avant elle? Dans le cadre que s'est proposé M. Droz, nous croyons donc reconnaître moins une distinction réellement historique que le système d'un esprit bienveillant, qui, reculant à l'aspect de toutes les choses violentes et terribles entassées par la révolution, a voulu faire un choix, et ne raconter que l'époque où les illusions généreuses prévalaient encore. Ce n'est pas qu'il n'apporte lui-même beaucoup de

sagacité dans le jugement de ses illusions, et qu'il ne les démêle avec une raison sévère et parfois piquante; mais son âme paisible et douce n'a pas voulu aller au delà, et prendre sur soi d'expliquer et de peindre les épouvantables réalités qui suivirent. Il nous reste donc de prendre ce nouvel ouvrage comme l'auteur l'a conçu, et d'y chercher ce qu'il renferme de vues nouvelles ou de vérités méconnues.

M. de Montlosier a souvent écrit que la révolution française remontait à Louis XIV, ou même plus haut, et que c'était dans la persécution de la noblesse sous Richelieu, dans son asservissement de cour sous Louis XIV, et dans la promotion du tiers-état, qu'il fallait chercher l'origine et les causes invincibles de la révolution française. Et en cela, il a dit vrai; car, dans la chaîne historique, tous les faits principaux se tiennent, bien que souvent le rapport qu'on établit entre eux à longue distance semble paradoxal. M. Droz, qui ne cherche point à saisir l'esprit par des contrastes, s'est reporté moins haut, pour expliquer ce qui avait près de nous une cause plus immédiate et plus visible. Il s'est arrêté au règne de Louis XV; et, dans une introduction courte et pleine de faits bien choisis, modérée par les termes et justement sévère au fond, il a caractérisé tous les maux partiels, toutes les contradictions sociales, toutes les fautes et toutes les hontes qu'avait accumulés le règne de Louis XV. Dans cette revue rapide et fine, il faut remarquer surtout ce qui est dit des lettres et du clergé. L'état de ces deux forces, alliées sous Louis XIV, et devenues plus tard aussi opposées qu'inégales en puissance, est parfaitement résumé par l'auteur. Puis il passe à l'avénement de Louis XVI, à ses premières tentatives de réforme, à cette longue lutte entre sa probité naturelle, son bon sens timide et tous les vices de sa cour, toutes les passions de son temps. Le tableau est curieux à retracer; et on doit reconnaître, avec l'historien, que ces moments encore indécis, ces moments d'épreuve et d'alternative sont plus instructifs que les époques où tout semble entraîné par une force unique. Seulement on sait trop ce qui manquait à Louis XVI pour cette lutte; et M. Droz cependant ne l'a pas complétement indiqué. *Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple*, disait Louis XVI; et, peu de jours après, il renvoyait M. Turgot, devant une intrigue de quelques courtisans et de quelques financiers. Dans cette première condescendance du faible et vertueux roi, on pouvait prévoir bien d'autres événements de son règne; et l'historien pouvait peut-être juger dès lors que la révolution dont il décrit l'avant-scène, ne serait ni *prévenue*, ni *corrigée*.

Le précieux travail de M. Droz offre deux parties distinctes, qui

sont entremêlées avec art : la peinture morale de la société, l'analyse des faits politiques et législatifs. Cette réunion d'objets fort divers exigeait une grande précision de connaissances et une rare justesse de coup d'œil. Sur les préliminaires et les commencements de la révolution, beaucoup de choses qui n'ont été vues et contées que par les passions contemporaines sont encore aujourd'hui confuses et mal connues. C'est un débat que le grand nombre de témoins n'a pas éclairci. Et cependant quoi de plus décisif pour l'intelligence des grands événements, que la diversité et l'impuissance des efforts qui les précédaient? Le premier ministère de Necker, le ministère de Calonne, l'assemblée des notables, les résistances du parlement, tous ces préludes de 1789 ont été comme engloutis dans la commotion qui suivit. Mais, à les reprendre isolément, à les examiner en détail, ce sont autant de symptômes que rien ne pourrait remplacer; et commencer l'histoire de la révolution par l'assemblée nationale, c'est supprimer les intermédiaires. M. Droz, jugeant que cette portion importante avait été négligée, l'a traitée avec un soin particulier. Plus instructif et d'une raison plus ferme que Marmontel dans le IVe volume de ses Mémoires, plus impartial et plus exact que madame de Staël, il fait comprendre à merveille les efforts inutiles, les tentatives manquées et le désordre croissant de cette époque.

Les hommes ne sont pas moins bien caractérisés que les événements; et, hormis M. Necker, pour lequel le jugement droit de l'historien est quelque peu sévère, il n'est pas un des ministres obscurs ou célèbres de Louis XVI qui ne revive dans cette peinture. M. Droz a excellé dans le portrait du sage et vertueux Turgot qu'il a tracé de prédilection : mais il n'est homme d'état si médiocre et caractère si effacé auquel, par la fidélité piquante du portrait, il n'ait donné une valeur historique; car la médiocrité des hommes dans la grandeur des crises est elle-même un événement considérable. En voyant le rôle qu'ont joué, l'influence qu'ont exercée des hommes que rien n'appelait à commander, on sent mieux la force irrésistible et collective qui poussait toutes choses. Le plan et l'idée systématique de l'historien en seront peut-être dérangés; mais la vérité des faits y gagne. C'est ainsi que la réunion des états généraux, la séance du 20 juin, et toutes les circonstances qui la précèdent et qui la suivent, sont retracées par M. Droz avec une curieuse précision de détails, qu'on ne trouve dans aucun autre récit de cette époque.

L'historien appelle usurpation l'inévitable réunion des trois ordres en un seul corps pour former l'assemblée nationale; et, dans le résumé éloquent qui termine son second volume, cet acte est nommé parmi les

fautes et les malheurs du temps. Il faut le dire cependant, c'était ici la faute nécessaire, et sans laquelle le bien, comme le mal, n'eût pas existé. Aussi toutes choses et tous y poussèrent. M. Droz pense que les changements maladroits introduits dans la déclaration royale, préparée par Necker, décidèrent ce grand mouvement; mais, avant ces changements et cette déclaration, le sage Mounier, en proposant et en faisant jurer aux députés du *Tiers* de ne point se séparer que la constitution ne fût faite, avait assuré cette prise de possession du pouvoir dont se plaint l'historien. La disposition par laquelle M. Necker maintenait la délibération par ordre, lorsqu'il s'agirait d'intérêts séparés, ou pour mieux dire de priviléges, n'était une barrière à rien, et n'eût fait que montrer l'obstacle qu'on se fût hâté de détruire. Quant aux délibérations déjà prises par l'assemblée du *Tiers* et que la déclaration royale annulait comme illégales, M. Necker, en y appliquant la formule plus adoucie *sans s'arrêter à*, n'eût rien changé à la réalité. Toutefois, il eût évité ce que M. Droz appelle avec raison *un lit de justice* au milieu des états généraux, et il eût pallié quelque peu la crise, sans la prévenir. Ce qui donnait, dans ce premier moment, une force irrésistible à l'assemblée, ce n'était pas seulement les vœux et les passions du dehors, c'était sa propre unanimité, que fit éclater la parole de Mirabeau, et que consacrèrent ces mots de Sièyes : « Vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier. » Ce qui suivit cet incident, les troubles de la cour, la confusion des conseils et bientôt la victoire de l'assemblée, tout cela est parfaitement décrit par l'historien, qui, avec son esprit impartial et l'ingénieuse modération de son langage, devine et fait comprendre toutes les passions des partis.

Souvent même l'amour de la justice et de l'humanité, cette passion de l'homme de bien, la seule qui soit permise avec la postérité, élève le style de M. Droz, et fait succéder à la peinture exacte des faits quelques nobles pensées morales qui sont la sanction plutôt que l'ornement du récit. C'est ainsi qu'après avoir retracé les efforts de Lalli Tollendal dans la séance du 20 juillet, l'historien ajoute, pour expliquer l'indécision de cette assemblée si puissante, « beaucoup d'hommes sont braves à demi; braves, les uns contre le despotisme, les autres contre l'anarchie, très-peu sont capables d'attaquer ces deux fléaux avec un égal dévouement. Tel qui n'avait point pâli à l'aspect des troupes dont l'assemblée nationale s'était vue environnée, trembla de défendre l'opinion qu'un ramas d'agitateurs disait n'être pas assez populaire. » Cependant, ces deux courages, lorsqu'ils sont vrais, ont la même source; l'un d'eux seulement est plus animé par les regards publics : mais ils tiennent également à une cer-

taine droiture et fierté d'âme qui ne sait pas plier sous la force du préjugé ou de la violence. Aussi les hommes qui, comme Barnave, étaient sincères dans leur résistance au pouvoir absolu, et s'étaient avancés fort loin dans cette résistance, se retournèrent vivement contre l'anarchie, lorsqu'elle devint un despotisme; et l'histoire de la révolution offre bien d'autres exemples de ces conversions, qui ne sont qu'une honorable unité de caractère.

On peut regretter que M. Droz, en fixant le terme de son récit à une certaine époque, se soit privé lui-même et ait privé son lecteur de ce spectacle instructif où se montre le mieux l'action des événements sur les hommes, et la force des hommes dignes de résister aux événements. Il n'en est pas de plus moral par la noblesse des efforts et de plus politique par l'exemple de l'inutilité de ces efforts, lorsqu'ils sont trop tardifs. Ces phases diverses d'une même vie sont une partie de l'histoire générale; mais M. Droz, fidèle à son plan, s'arrête à la séance du 14 septembre 1790, où fut enfreinte la faible sauve-garde du *Véto* suspensif laissée seule au monarque. Et dès-lors il renonce à décrire ce qui lui semble irréparablement prévu. A beaucoup d'observations semées dans son récit, on peut juger que l'ensemble de la révolution est présent à sa pensée. Il peut donc utilement porter plus loin ce premier travail, sans aller jusqu'au temps dont nous avons l'ineffaçable peinture. Aux lumières d'une haute raison, M. Droz réunit en effet la plus sévère étude des faits; son esprit est scrupuleux comme sa conscience. A la foule innombrable des monuments publiés sur cette époque, il a joint la connaissance de documents inédits, et surtout ce coup d'œil qui sait en tirer parti. Tous ceux qui liront cet ouvrage souhaiteront que l'auteur l'achève.

VILLEMAIN.

Sur les effets chimiques des radiations, *et sur l'emploi qu'en a fait M.* Daguerre, *pour obtenir des images persistantes dans la chambre noire.*

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Nous allons aujourd'hui raconter les tentatives qui ont précédé ou accompagné l'invention actuelle de M. Daguerre. En leur appliquant les conditions générales exposées dans notre premier article, le lecteur

appréciera aisément les chances de succès et de perfection qu'elles pouvaient offrir.

Cette histoire a aussi, en quelque sorte, ses temps héroïques; car on vient de nous annoncer l'existence d'un ouvrage imprimé depuis un siècle et demi, et relatif à cette même question. Il est intitulé : *Descrizione d'un nuovo modo di transportare qual si sia figura, designata in carta, mediante i raggi solari di Antonio Cellio, Roma* 1686, *in-4°*. Du reste, personne, jusqu'ici, n'a vu ce livre, ni ne sait ce qu'il contient.

Dès que l'on connut les changements de teinte éprouvés par le nitrate et le chlorure d'argent, lorsqu'ils sont exposés aux rayons solaires, ou seulement à la clarté du jour, il était naturel que l'on cherchât si cette propriété ne pourrait pas servir pour obtenir des empreintes de gravures ou d'objets naturels, soit par l'application immédiate sur un papier imprégné de ces substances, soit par la concentration optique des rayons que ces objets auraient émis ou transmis. L'idée en vint à Wedgwood et à Davy vers 1802. Mais des essais multipliés, qu'ils tentèrent ensemble, leur montrèrent que l'impressionnabilité de ces préparations n'était pas assez vive pour donner des empreintes nettes dans la chambre noire, même après beaucoup de temps, et avec une illumination très-intense. Le physicien Charles, qui, bien longtemps avant cette époque, donnait au Louvre des cours publics, renommés pour la beauté des instruments et des expériences, y effectuait, à ce qu'on assure, des silhouettes par le même procédé. Mais je ne saurais dire si c'était antérieurement ou postérieurement aux essais de Wedgwood et Davy.

M. Niepce, de Châlons sur Saône, commença à s'occuper du même problème vers 1814. C'était un homme d'un esprit spéculatif et inventif, plutôt qu'instruit des choses connues; et il paraît même qu'il était peu familier avec les procédés optiques. Toutefois, s'étant tourné et obstiné à cette recherche, il alla plus loin et visa plus juste qu'on ne l'avait fait auparavant; car il obtint, par la seule influence de la radiation, des empreintes exactes de gravures appliquées sur un tableau impressionnable, et même quelques linéaments d'images dans la chambre noire, ce qui était d'une bien plus grande difficulté. Le procédé, ou la substance dont il faisait usage, reproduisait directement les ombres par des ombres et les lumières par des clairs; condition d'une importance capitale, qu'aucun des essais antérieurs n'avait pu remplir. Mais la lenteur avec laquelle les effets étaient produits entraînait des inconvénients considérables; car, même en procédant par application immédiate, ils ne s'opéraient qu'après quatre ou cinq heures; et, dans la

chambre noire, ils ne devenaient distincts qu'après deux ou trois jours d'exposition à la plus vive lumière; ce qui en rendait l'usage impossible pour la représentation des paysages, et même des objets naturels de quelque étendue, à cause du déplacement inévitable des ombres pendant l'opération.

Le peu de connaissance qu'avait M. Niepce dans les arts du dessin l'empêchait de sentir combien il fallait attacher d'importance à ce que les contours des objets fussent reproduits avec netteté, et que les tons plus ou moins lumineux de leurs diverses parties suivissent les mêmes dégradations dans les empreintes formées. Mais, eût-il compris ces conditions, l'imperfection des appareils optiques qu'il employait lui aurait rendu impossible d'y satisfaire. C'est ce que prouvent les épreuves qu'il donna alors à quelques amis, et qui sont seulement des calques très-imparfaits de gravures. Toutefois, le premier germe d'une représentation fidèle des objets par l'action de la radiation, même diffuse, s'y trouvait déjà; et cette découverte lui aurait sans doute mérité beaucoup d'applaudissements s'il l'eût publiée. Malheureusement il jugea à propos de la tenir secrète, et elle l'est encore aujourd'hui.

Vers le même temps, et sans connaître les recherches de M. Niepce, M. Daguerre cherchait aussi à fixer les images de la chambre noire. Cet habile artiste, qui avait longtemps étudié les effets optiques, les avait employés de la manière la plus ingénieuse dans ses grands tableaux du Diorama, pour imiter jusqu'à l'illusion toutes les dégradations d'ombre et de lumière, qui s'opèrent naturellement dans différents sites, aux différentes heures du jour, selon la direction actuelle des rayons solaires, et selon les objets par lesquels ces rayons sont reçus, absorbés, réfléchis, distribués. Les imperfections qu'il découvrait encore dans ces tableaux, qui semblaient si parfaits à tout autre qu'à lui-même, lui avaient inspiré un désir presque désespéré de fixer les images, bien autrement fidèles encore, de la chambre noire. Car, quant à l'idée de reproduire ainsi de simples gravures, ou de les faire reproduire à la lumière par un calque, il avait trop de connaissance des exigences de l'art pour s'y arrêter un moment. Il voulait fixer le tableau même de la chambre noire, avec la pureté de ses contours, la fidélité de ses tons, et la vérité de ses couleurs. C'était tout cet ensemble de perfections qui l'avait charmé. Depuis 1824, il travailla cinq ans à réaliser ce miracle, au moyen des propriétés phosphoriques des corps. On sait en effet depuis longtemps, qu'une foule de substances, après avoir été exposées plus ou moins de temps au soleil, ou même seulement au grand jour, deviennent lumineuses dans l'obscurité, et d'autant plus que la ra-

diation qui les a impressionnées a été plus vive. Par exemple, le sulfate de baryte et les écailles d'huîtres, qui sont composées de carbonate de chaux uni à des matières animales, acquièrent cette propriété à un très-haut degré lorsqu'on les calcine avec du soufre; ce qui les change en un sulfure de baryte et un sulfure de chaux. La poudre d'écailles ainsi préparées n'émet par elle-même aucune lumière sensible; mais si on l'expose seulement au jour pendant un instant inappréciable, et qu'on la reporte aussitôt dans l'obscurité, elle y revient lumineuse et reste telle pendant quelques minutes. Le sulfate, ou plutôt le sulfure de baryte, s'impressionne de même, peut-être plus vivement encore; car il conserve son éclat plus longtemps. Il paraît que ce dégagement de lumière accompagne ou suit la décomposition réelle, mais insensible, du sulfure que l'influence de la radiation provoque, ou seulement accélère; car, lorsque les poudres rentrent dans l'obscurité après avoir été impressionnées, et se trouvent lumineuses, elles exhalent une odeur de gaz hydrogène sulfuré très-sensible, qu'elles n'émettaient pas auparavant, ou du moins qui était à peine appréciable. Concevez donc qu'une pareille poudre ait été uniformément répandue ou fixée sur un plan, et exposée ainsi à l'influence de la radiation dans la chambre noire, à la distance focale convenable pour que les rayons spécialement propres à l'impressionner soient concentrés sur elle par l'objectif : elle s'impressionnera en chaque point du tableau avec une extrême vivacité, proportionnellement à l'énergie locale de leur action, c'est-à-dire, proportionnellement à l'intensité de la radiation efficace, émanée de chaque point des objets dont l'objectif rassemble les images. Et si cette intensité s'accorde suffisamment avec celle de la lumière visible qu'elle accompagne, il se sera produit après quelques instants, sur le tableau, une image des objets extérieurs, invisible au jour, mais qui deviendra visible dans l'obscurité. Maintenant, supposez qu'au lieu de la contempler ainsi, vous soumettiez le tableau à quelque opération physique ou chimique qui arrête la décomposition ultérieure de la poudre sensible, et qui manifeste, par une empreinte durable, les inégalités opérées dans sa décomposition : le résultat obtenu ainsi satisfera aux conditions d'une grande promptitude d'action, d'une fidèle distribution des clairs et des ombres, et d'une fixité ultérieure indéfinie. Mais, de ces trois conditions, la première seule, la vive impressionnabilité s'offre avec une entière évidence dans les poudres phosphoriques. Nous ignorons comment M. Daguerre remplissait les deux autres, ou espérait les remplir, lorsqu'il s'attachait avec une ardeur si persévérante à ce procédé.

Et il avait tenté plus encore : il avait fait une infinité d'expériences sur les poudres phosphoriques en général, et en particulier sur le sulfate de baryte, pour savoir si, par des modes variés de préparation, et en le joignant à diverses substances, il ne pourrait pas, avec sa vive impressionnabilité, lui donner la faculté d'émettre spécialement l'espèce particulière de rayons colorés qui l'aurait impressionné ; ce qui aurait conduit à une représentation lumineuse des objets doués de leurs couleurs propres. Des expériences faites depuis longtemps par les physiciens ont appris qu'il n'y a pas une telle correspondance entre la couleur que les rayons impressionnants produisent dans notre œil, et la couleur de la lumière émise par la poudre impressionnée ; seulement, il n'est pas sans probabilité qu'une même poudre s'impressionne le plus vivement dans les rayons dont la réfrangibilité est analogue à celle de la lumière qu'elle peut émettre. M. Daguerre parvint en effet à trouver des exemples de cette affection spéciale du corps calciné, pour telle ou telle espèce de radiation, accompagnant une lumière colorée définie; mais il sentit que l'accord de couleurs, entre la lumière impressionnante et la lumière phosphoriquement émise, était impossible à obtenir en général; de sorte qu'il limita sa recherche à la reproduction fidèle des tons et des contours par des nuances d'intensité d'une teinte unique; problème déjà bien assez difficile, et qui est précisément celui qu'il a aujourd'hui résolu avec une si admirable perfection. A-t-il continué d'y faire servir en quelque chose l'incroyable impressionnabilité des substances phosphoriques, si non pour tracer, du moins pour définir l'empreinte ? Nous l'ignorons absolument : aucun moyen ne serait assurément plus rapide, si ses effets pouvaient être fixés.

L'intermédiaire d'un opticien qui travaillait pour M. Niepce et pour M. Daguerre leur avait appris qu'ils poursuivaient tous deux la même recherche; ils commencèrent alors une correspondance amicale, dans laquelle ils se communiquaient leurs espérances, non leurs procédés. En 1827, M. Niepce allant en Angleterre connut M. Daguerre en passant par Paris ; mais la complète réserve de l'un et de l'autre, sur leurs procédés, est attestée par des lettres que M. Niepce écrivit à M. Daguerre pendant ce voyage, et que l'auteur du présent article a vues. M. Niepce y raconte les démarches infructueuses qu'il avait tentées près de la Société Royale de Londres, pour la déterminer à faire l'acquisition de son secret, dont il montrait seulement les résultats, très-imparfaits encore, comme objet d'art. Et l'on ne peut blâmer cette illustre compagnie de n'avoir pas accepté ce marché, dont l'utilité pour la représentation des objets naturels, ou pour l'extension des connaissances physiques, devait paraître

fort douteuse, d'après des indications si bornées. Nous en pouvons juger par le peu d'intérêt qu'excitait à Paris même, et nous ajouterons que méritait, une épreuve donnée depuis par M. Niepce à l'opticien dont j'ai parlé, et qu'on a vue pendant plusieurs années chez lui. C'était un calque très-imparfait d'une gravure, obtenu par application. Mais ce qui doit bien plus surprendre, c'est qu'un savant anglais, M. Bauer, auquel M. Niepce avait laissé alors quelques-unes de ces copies, ait cru pouvoir avancer qu'elles étaient toutes aussi parfaites que les dessins actuels de M. Daguerre, dont il n'avait aucune connaissance personnelle. M. Daguerre a conservé une de ces épreuves, que lui avait donnée alors M. Niepce, pendant ce voyage même. C'est aussi un simple calque de gravure, obtenu par application. Nous l'avons vue; et nous pouvons dire qu'il n'entrerait dans l'esprit de personne, de la mettre, sous aucun rapport, en comparaison avec les dessins, *d'après nature*, obtenus par la chambre noire, que nos plus grands artistes ont vus avec un étonnement mêlé d'admiration.

A l'époque dont nous parlons (1827), M. Daguerre n'avait encore employé que les compositions phosphoriques et les papiers impressionnables, préparés par un procédé chimique dont il nous a donné depuis communication. Comme le principe théorique de cette préparation est le même qui a servi pour obtenir les diverses espèces de papiers sensibles, proposés en Angleterre et en France, je la rappellerai ici, telle que M. Daguerre nous l'a communiquée, avant que ces dernières fussent connues.

Sur du papier sans colle on verse de l'éther chlorhydrique, qu'un séjour de quelque temps dans un flacon en partie rempli d'air a légèrement acidifié. Quand l'éther est évaporé, et que le papier n'est plus humide, on y étend avec un pinceau-brosse, en couche aussi égale que possible, une solution aqueuse de nitrate d'argent, contenant une partie en poids de nitrate pour une ou deux d'eau. Cette opération doit se faire dans l'obscurité; et l'on y laisse aussi le papier jusqu'à ce qu'il soit sec. Alors il est blanc; mais, si on le sort au jour, en lui donnant l'aspect du ciel, et qu'on l'expose ainsi à la radiation atmosphérique, même sans soleil, il s'impressionnera en quelque secondes, et se colorera d'abord en violet, puis en noir, après plus ou moins de temps. Diverses préparations chimiques appliquées ensuite, fixent les modifications qu'il a subies, et le rendent ultérieurement non impressionnable.

La théorie de ce procédé est telle qu'il suit. D'abord l'éther nettoie le papier et ouvre ses pores : puis, la petite quantité d'acide chlorhy-

drique qu'il contient se combine avec la chaux renfermée dans la pâte. Alors, quand on y verse le nitrate, ce sel se décompose; et il se forme, ou du moins on suppose qu'il se forme aussitôt un chlorure d'argent, qui est impressionnable par la radiation. Mais, ce qui prouve qu'il y a en outre, dans cette réaction, quelque chose qu'on ignore, c'est que la préparation précédente est incomparablement plus impressionnable que ne l'est le chlorure seul immédiatement appliqué; et elle conserve cette supériorité même après plusieurs mois, lorsque le papier est ainsi devenu sec : seulement sa sensibilité s'affaiblit. Un habile physicien anglais, M. Talbot, qui, depuis l'année 1834, avait aussi cherché à fixer les images de la chambre noire, sans savoir que M. Daguerre s'occupât de cette recherche, avait trouvé de son côté un papier sensible qu'il préparait d'après un principe absolument pareil. Seulement, au lieu de le laver d'abord avec l'éther acide, il l'imprégnait d'une solution de chlorure de sodium (sel marin), le faisait sécher au feu, et y versait ensuite le nitrate d'argent dans l'obscurité. On peut remplacer le chlorure de sodium par le muriate de chaux avec un égal succès. Le principe de l'opération consiste toujours à donner au papier les éléments nécessaire, pour la formation d'un chlorure d'argent, qui s'opère par la décomposition du nitrate[1]. Mais, puisque le chlorure formé noircit sous l'influence de la radiation, et d'autant plus vivement qu'elle est plus intense, des papiers ainsi préparés reproduisent inévitablement les clairs par des ombres et les ombres par des clairs; ce qui est un inconvénient capital pour la représentation des objets naturels, ou même pour la répétition des gravures. L'inversion peut se détruire, en se servant de la première empreinte pour en former une seconde, qui offre alors les clairs et les ombres à leur vraie place; mais cette seconde opération affaiblit encore la netteté du dessin produit par la première. On l'évite, comme l'a fait M. Lassaigne, en faisant d'abord noircir complétement, par la radiation, le papier couvert d'une couche de chlorure d'argent; puis l'imprégnant, lorsqu'il est sec, d'une solution faible d'iodure de potassium qu'on y verse dans l'obscurité. Cet iodure décompose le chlorure; mais plus rapidement sous l'influence de la radiation que dans l'obscurité. Alors, quand le papier revêtu des deux substances est sec, on y applique la gravure que l'on veut copier, ou l'objet naturel dont on veut obtenir la projection. Le

[1] M. Talbot a remplacé récemment le chlorure de sodium par du bromure de potassium, ce qui détermine la formation d'un bromure d'argent. On obtient ainsi des papiers encore plus impressionnables.

chlorure se décomposant beaucoup plus dans les parties traversées par la radiation que dans celles où elle est interceptée, celles-ci se tracent en noir, les autres en clairs, conformément à leur distribution naturelle; et, l'image obtenue, on la fixe, en rendant le papier insensible.

Mais, de quelque manière qu'on s'y prenne, en opérant ainsi avec des papiers impressionnables, soit par inversion, soit par double décomposition, l'empreinte définitive exige toujours beaucoup de temps pour se former, même par application immédiate. On ne l'obtient ainsi, suffisamment distincte, qu'avec l'action directe des rayons solaires; et elle est nulle, ou presque nulle, si l'on opère sous l'influence de la radiation diffuse, dans la chambre noire. Comme c'était là l'objet spécial que M. Daguerre s'était proposé, et qu'il lui semblait seul utile à atteindre sous le rapport de l'art, il renonça tout à fait à l'emploi des papiers impressionnables; et cessa même de s'occuper de cette recherche jusqu'en 1829, qu'il s'associa avec M. Niepce.

Celui-ci lui ayant communiqué son procédé secret, M. Daguerre l'améliora, le rendit plus sensible, l'étendit à un grand nombre de substances auxquelles M. Niepce n'avait pas songé, et parvint à en obtenir des empreintes incomparablement plus parfaites. Mais, ainsi perfectionné, il était encore beaucoup trop lent pour éviter le déplacement des ombres portées. Par exemple, avec un objectif de six pouces de foyer, il ne fallait pas moins de douze heures pour obtenir une vue de paysage dans la chambre noire, dans les circonstances de radiation les plus favorables. Les empreintes s'opéraient sur des corps rigides, comme M. Niepce l'avait toujours pratiqué.

Enfin, du vivant de M. Niepce, M. Daguerre, occupé de ses tableaux du diorama, lui communiqua le principe du procédé actuel, comme devant offrir infiniment plus de rapidité. Il l'exhorta à l'étudier et à perfectionner ses applications, ce que M. Niepce consentit à faire, par déférence amicale plus que par l'espérance du succès. Après quelques mois de tentatives infructueuses il l'abandonna complétement, malgré les instances réitérées de M. Daguerre, et il finit par lui écrire que ce serait absolument s'égarer que de s'obstiner à poursuivre l'application d'un principe pareil. Ces lettres existent, et M. Arago les a vues.

M. Niepce mourut en 1833. M. Daguerre, découragé par ses avis, ne chercha pas d'abord à réaliser l'idée qu'il avait conçue. Il travailla par les anciens procédés pendant l'année 1834. Enfin, les recherches sans nombre qu'il avait faites pour les perfectionner, l'ayant convaincu qu'il était impossible de les rendre assez rapides pour les appliquer dans la chambre noire, seul but qui lui paraissait utile à atteindre, il revint

encore à l'idée qu'il s'était faite et réussit à la réaliser en quelques points, de manière à en voir l'application assurée. Alors, quoique la mort de M. Niepce, et sa renonciation à suivre cette voie, pût paraître avoir mis fin aux engagements contractés pour un travail commun, M. Daguerre renouvela avec les enfants de M. Niepce le traité qu'il avait passé avec leur père, et il consentit à les associer aux fruits de sa découverte, sous la condition seule qu'elle porterait son nom. Ayant repris ainsi les nouveaux liens qu'il croyait lui être imposés par son ancienne affection pour M. Niepce, il s'attacha obstinément à perfectionner, dans les plus minutieux détails, l'exécution du procédé dans lequel il avait si heureusement persisté; et c'est ainsi qu'à force de recherches, où l'art et la science se prêtaient constamment un mutuel secours, il est parvenu à produire en quelques minutes, par le seul secours de la réfraction optique, ces empreintes étonnantes que les savants et les artistes ont vues avec une inépuisable admiration.

La publicité européenne que reçut bientôt l'annonce de cette espèce de prodige, détermina un savant Anglais très-distingué, M. Talbot, à déclarer que, sans être instruit des recherches suivies par M. Daguerre, il avait, de son côté, travaillé depuis 1834 à obtenir des empreintes de gravures, et même d'objets naturels, tant par application immédiate que par réfraction dans la chambre noire, en faisant agir la radiation sur des papiers impressionnables dont il nous dévoila la préparation, au moment même où M. Daguerre nous expliquait les siens, et avant qu'aucune communication de l'un à l'autre eût été physiquement possible. D'ailleurs le caractère connu et honorable de M. Talbot aurait suffi pour donner toute croyance à ses assertions; comme aussi l'établissement possible des dates et l'exhibition même des empreintes de M. Daguerre assuraient à la découverte de ce dernier une entière indépendance. De son côté l'illustre sir John Herschell, intéressé par l'annonce de ces résultats, comme par une sorte d'énigme scientifique, se mit aussi à inventer des papiers impressionnables, et en obtint des empreintes de gravures par application immédiate, sans savoir que son compatriote et son ami, M. Talbot, se fût depuis longtemps occupé du même sujet. Mais l'exposition que nous venons de faire des conditions générales du problème physique résolu par M. Daguerre, montre suffisamment que les procédés des deux savants Anglais, tout ingénieux et instructifs qu'ils sont en eux-mêmes, ne sauraient rivaliser avec les siens pour la pureté des empreintes, non plus que pour l'étendue des applications. C'est aussi ce que sir John Herschell lui-même s'est plu à exprimer, lorsqu'il a pu dernièrement voir les dessins de M. Daguerre.

en passant par Paris; et il l'a fait avec une noblesse de sentiments qui ne nous a nullement étonnés de sa part. Nous sommes convaincus que M. Talbot leur rendrait une aussi entière justice, s'il s'offrait une occasion semblable de les lui présenter.

Nous avons déjà fait remarquer, dans ce qui précède, combien la publication des procédés de M. Daguerre et des nombreuses expériences qu'il a dû faire pour les découvrir, étendra nos moyens de recherches sur les propriétés spécifiques des radiations et sur leur pouvoir pour exciter les compositions, ainsi que les décompositions chimiques, d'un grand nombre de corps sensibles à leur influence. Déjà l'attention que son succès a rappelée sur ce genre d'action, et les moyens nouveaux qu'il nous a fournis pour l'étudier, ont servi à en faire constater plusieurs particularités importantes, tant par elles-mêmes que par les analogies qu'elles découvrent et par l'étendue des conséquences qu'elles annoncent. Car ce n'est pas seulement aux corps inertes que s'appliquera ce mode d'expérimentation. Les éléments de la radiation générale que l'on peut ainsi distinguer et analyser, sont les agents qui excitent, peut-être même qui déterminent, une infinité d'opérations accomplies par les organes des êtres vivants, ou d'impressions qu'ils éprouvent; par exemple, les sensations de la vision, de la chaleur, les sécrétions et les absorptions superficielles, probablement bien d'autres encore que nous ignorons, parce que nous manquons de moyens physiques pour les étudier ou pour les rendre manifestes. Qui sait si les radiations de tous les corps ignés, célestes ou terrestres, sont de même nature, ou si elles n'ont pas des propriétés spécifiques qui les rendraient aptes à influer différemment sur les corps, soit inorganiques, soit organisés? et si leur essence était diverse, la résultante de leurs influences, en chaque point de l'espace, n'y produirait-elle pas des phénomènes divers dont nous ressentirions nous-mêmes les variations, soit quand de nouveaux astres pénètrent notre système planétaire, soit par le mouvement immense qui très-vraisemblablement transporte, à notre insu, ce système à travers diverses régions de l'univers? ne dirait-on pas que la science donnerait ici quelque apparence de réalité à ce préjugé antique, que les astres influent sur nos destinées!

BIOT.

CATENA *in acta SS. Apostolorum e cod. nov. coll. descripsit et nunc primum edidit adjectâ lectionis varietate e cod. Coislin.* J. A. Cramer, S. T. P. *Aulæ novi hospitii Principalis, nec non Academiæ orator publicus.* Oxonii, e typographeo academico, MDCCCXXXVIII, in-8°.

La Bible est, sans contredit, la source la plus féconde où ont toujours puisé et où puiseront toujours les théologiens de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les croyances chrétiennes. Les premiers docteurs de l'église se sont exercés à l'explication du texte des saintes écritures, et leur parole faisait autorité en matière de foi. Mais à mesure que ces livres se répandirent, l'usage de l'interprétation devint plus commun, les sectes plus nombreuses, les querelles religieuses plus envenimées. La prédominance du siége pontifical ne tarda pas à paraître trop puissante aux savants docteurs de l'Orient, et le schisme sépara l'église en deux parties, l'une suivant le rit grec et l'autre le rit latin. C'est alors que les controverses se multiplièrent à l'infini, et une polémique religieuse s'engagea promptement entre les adeptes des deux églises nouvelles, la Bible servant toujours de texte ou plutôt de prétexte à leurs disputes. Toutefois, malgré cette apparence de division, les deux partis s'entendaient assez pour combattre les philosophes et les écrivains qui jadis avaient favorisé la religion payenne. Les ouvrages de ces derniers ont péri presque entièrement, et ceux des Pères de l'église ont traversé les siècles à la faveur du christianisme, plus fort que les persécutions, qui répandirent vainement le sang des martyrs, plus fort que la barbarie et l'islamisme, qui firent tant de ruines en Orient et dans l'Europe occidentale. L'action des vérités de la nouvelle religion sur les erreurs du culte des faux dieux fut immense, parce que les docteurs de l'église l'exercèrent immédiate, puissante, inévitable. Les derniers défenseurs du paganisme se débattaient vainement contre l'étreinte vigoureuse des propagateurs de la foi, et les arguments captieux des Néoplatoniciens tombaient devant l'éloquence évangélique de certains hommes, forts de la science des affirmations divines. A l'ironie, à la calomnie, à la colère, les docteurs opposaient la raison, la bonne foi, la modération. L'issue de cette lutte était certaine, lors même que la religion chrétienne n'eût pas été favorisée par des circonstances politiques qui la firent asseoir sur le trône de l'empire.

Trois espèces d'hommes ont contribué à établir la religion chrétienne, aujourd'hui celle de toute l'Europe : les apôtres, par la prédication, les pasteurs, par l'association religieuse, les docteurs, par l'instruction et l'interprétation des livres saints. Mais parmi ces derniers, il en est qui, pour complaire à l'esprit de l'époque, mêlaient dans leurs écrits la philosophie païenne aux vérités du christianisme; tels sont Athénagore, saint Clément d'Alexandrie, saint Épiphane. D'autres, comme Origène, saint Irénée, saint Justin, se sont permis de contester le sens littéral de la Bible, et y ont cherché le sens allégorique qu'ils y croyaient caché; aussi sont-ils regardés par les orthodoxes comme entachés d'hérésie. Cependant ils ne laissent pas d'être cités par les Pères eux-mêmes, et ces filons égarés d'une même mine, bien que mêlés d'alliage, n'en sont pas moins précieux, et peuvent, habilement exploités, fournir leur part à la masse du trésor commun. Pour mieux répandre la connaissance des livres saints, on les transcrivit en y ajoutant un commentaire perpétuel, formé avec les ouvrages des plus savants docteurs de l'église, orthodoxes ou non. De là naquirent ces grandes collections, qui sont appelées communément *Chaînes des Pères* [1], sur le Nouveau et sur l'Ancien Testament.

Plusieurs de ces chaînes ont été publiées par Ghisler, Cordier, etc..., mais la plupart sont encore inédites. La Bibliothèque du Roi en possède un grand nombre de copies, presque toutes très-anciennes. En général, la forme matérielle de ces chaînes se compose de quelques lignes de texte, entourées par le commentaire qui parcourt le restant des pages; quelques-unes cependant sont écrites sans interruption, texte et commentaires mélangés. Les premières rédactions ont dû être subordonnées à la dimension du parchemin employé par le compilateur, et si plusieurs sont des copies du même exemplaire, il arrive bien souvent que les renvois du texte se retrouvent dans les scolies correspondantes, placées deux ou trois feuillets plus loin. On conçoit qu'un pareil procédé a dû nuire au travail primitif, puisque les rédacteurs se trouvaient obligés d'abréger les paroles des écrivains dont ils produisaient les extraits. Quelquefois ils se contentaient d'indiquer le sens, et ne se faisaient aucun scrupule de changer les expressions de l'auteur pour en substituer d'autres d'un usage plus nouveau, et en même temps plus claires et plus explicatives. Sous le rapport paléographique, la construction de ces recueils manuscrits peut offrir des remarques curieuses. Ainsi, par

[1] Nous devons faire observer que, parmi les fabricateurs d'encyclopédies, quelques-uns seulement ont donné la définition du mot *Chaîne*, pris dans ce sens.

exemple, la forme des astérisques est d'une variété infinie et souvent très-ingénieuse. D'autres fois, le commentaire écrit à la marge figure une croix[1], signe typique que le moyen âge reproduit dans toutes les occasions.

Le père Possin[2] juge que ces chaînes ne sont pas de la main d'un seul homme, mais de plusieurs qui, travaillant ensemble sur le texte d'un évangile, rapportaient chacun ce qu'ils avaient lu là-dessus dans les Pères, avec le secours d'un scribe, qui mettait par écrit à la hâte, et sans s'attacher aux mots, ce qu'on dictait. « Mais, observe Richard Simon[3], il n'est pas nécessaire de faire assembler plusieurs personnes pour former ces chaînes dans l'état où nous les voyons. Si elles ne sont pas d'une même main, c'est qu'elles ont été retouchées par plusieurs commentateurs en différents temps, comme on le reconnaît en comparant ensemble plusieurs manuscrits. Il s'en trouve de plus abrégées les unes que les autres. Il y en a même qui ne sont composées que de pures scolies, sans marquer les noms des auteurs dont elles ont été tirées. Celles-ci sont d'ordinaire plus exactes, et d'un style plus continué et plus uniforme. »

Ces observations de Richard Simon nous paraissent de la plus grande justesse. Nous doutons qu'on ait pu faire de mémoire de semblables recueils : qu'on se rappelle un morceau de poésie ou de prose originale, rien de plus simple ; mais admettre que la mémoire puisse conserver la forme et les propres expressions de différents commentaires remplis de critique grammaticale ou théologique, cela nous paraît impossible. Bien certainement le compilateur qui voulait composer une chaîne avait à sa disposition et sous la main les ouvrages des Pères, où il copiait mot pour mot les passages dont il avait besoin. A ces premières rédactions on a ajouté, dans les siècles suivants, d'autres scolies qui plus tard ont fait corps avec les commentaires ; de là les nombreuses diffé-

[1] Voyez le man. gr. n° 216, qui remplit ces deux conditions paléographiques. L'empereur Théodose II, l'un des plus habiles calligraphes de son siècle, se servait déjà de cette manière d'écrire les commentaires en forme de croix. Je citerai à cet égard un passage très-curieux de Nicéphore Calliste, lib. XIV, cap. III, tom. II, p. 441, qui mentionne les différents ouvrages calligraphiques de l'empereur : *Ἔγραφε δὲ καὶ εἰς κάλλος ἐξαίσιον, ὡς καὶ ἐς δεῦρο πολλὰ τῆς ἐκείνου χειρὸς διασώζεσθαι, τὴν τοῦ χρόνου φύσιν ὑπερνικήσαντα εὐαγγέλια καὶ ἄλλα τὰ, χρυσοῖς κατεστιγμένα διόλου γράμμασιν,* ΕΝ ΣΤΑΥΡΟΥ ΣΧΗΜΑΤΙ *τὰς σελίδας τῶν γραφομένων διαλυπῶν, ἐξ ὧν λόγος πόνοις ἰδίοις καὶ τὸ ζῆν ἐκπορίζεσθαι.* Aussi Michel Glycas, Annal., p. 260, et Joël, *Chronographia*, p. 170, désignent-ils cet empereur sous le nom du Calligraphe, *Θεοδόσιος ὁ καὶ καλλιγράφος.* — [2] Possin. præfat. caten. gr. in Matth. — [3] *Hist. crit. des princip. comment. du Nouv. Test.* Rotterdam, 1693; in-4°, p. 424.

rences d'un manuscrit à un autre; ce qui explique aussi la variété de rédaction dans les scolies des tragiques et d'Aristophane.

Toutefois on doit reconnaître qu'il existe certains travaux originaux en forme de chaînes, lesquels nous sont parvenus sans aucune espèce d'interpolation. Tel est entre autres celui dont nous allons nous occuper, et qui, malgré les nombreuses copies qu'on en a faites, s'est conservé intact.

Parmi les chaînes des Pères publiées dans les siècles passés, il en est une sur les Actes des Apôtres attribuée à Œcuménius[1]. Comme dans tout le commentaire aucun auteur ne se trouvait cité, malgré les nombreux fragments qu'on reconnaissait comme tirés de saint Jean-Chrysostôme, de saint Basile et d'autres, on pouvait soupçonner que ce travail n'était que l'épitome, l'abrégé incomplet et inexact d'un autre beaucoup plus considérable, et pouvant être regardé comme la rédaction première. M. Cramer, savant docteur de l'université d'Oxford, a découvert la collection originale et vient de nous donner une édition de la chaîne des Pères sur les Actes des Apôtres, édition où l'on retrouve tout ou presque tout le commentaire d'Œcuménius. Ce nom d'Œcuménius, en tant qu'auteur du commentaire, a été contesté par d'habiles critiques, et si l'ouvrage qui lui est attribué a été jugé digne d'être imprimé deux fois, celui dont il est extrait méritait sans aucun doute d'être tiré des bibliothèques où il restait enfoui depuis si longtemps, d'autant mieux que tous les noms des écrivains ayant fourni les extraits s'y trouvent cités avec le plus grand soin. Le travail d'Œcuménius, quel qu'en soit l'auteur, a été fait avec une grande négligence, comme on peut s'en convaincre en le comparant avec le volume de M. Cramer, savant déjà si avantageusement connu dans la science et comme géographe et comme philologue.

La Bibliothèque du Roi possède plusieurs manuscrits des Actes des Apôtres avec des commentaires, ces derniers appartenant à des rédactions différentes; les manuscrits n°s 219 et 223 sont la copie littérale du travail d'Œcuménius, les autres des modifications plus ou moins abondantes de ce dernier travail et de la rédaction originale. Le manuscrit sur lequel M. Cramer a fait son édition appartient à la bibliothèque Bodléienne; mais le savant éditeur s'étant aperçu que la Bibliothèque du Roi en possédait un autre exemplaire beaucoup plus correct et plus ancien, l'a fait collationner entièrement, à l'exception des

[1] Imprimée à Vérone, 1532, in-fol., et à Paris, 1631, in-fol., avec la version latine de Hentenius.

fragments de saint Jean-Chrysostôme; cette collation, ajoutée à la fin de son volume, rectifie plusieurs passages incorrects et des noms d'auteurs oubliés ou mal écrits. Les erreurs de noms propres sont très-fréquentes dans ces espèces de manuscrits, parce que les copistes les écrivaient presque toujours en abrégé. Il ne pouvait y avoir d'équivoque lorsqu'il s'agissait d'Ammonius, de saint Jean-Chrysostôme ou de saint Basile; mais quand on trouve des noms indiqués sous cette forme, Σευηρ., et Θεοδωρ., ces noms se rapportant également à Σευῆρος et à Σευηριανός, à Θεόδωρος et à Θεοδώρητος, on pouvait rester indécis sur la véritable leçon. D'autres ont pris la sigle ὩΡ., signifiant ὡραῖον, *beau passage*, que les copistes plaçaient à la marge, pour le nom d'Origène qui avait la même abréviation. Quelquefois aussi certains fragments d'auteurs anciens sont indiqués d'une manière fautive par les commentateurs eux-mêmes ou bien par leurs copistes. Ainsi, par exemple, le passage de Flavius Josèphe, cité p. 95 du volume, est donné comme tiré du livre XIXe des Antiquités judaïques, tandis qu'il appartient au XXe livre.

On comprendra donc d'après cela qu'il est très-important, pour ne pas dire indispensable, de consulter plusieurs copies du même ouvrage et de les contrôler l'une par l'autre, afin d'atteindre toute la correction désirable. En examinant les différents manuscrits qui contiennent une chaîne des Pères sur les Actes des Apôtres, nous avons découvert une autre copie très-ancienne de la rédaction que vient de publier M. Cramer; c'est le manuscrit n° 221, identique avec le manuscrit du fonds Coislin, dont nous avons parlé plus haut. Cette parité exacte n'empêche pas qu'on ne puisse tirer parti de ce nouveau manuscrit, et nous citerons à cet égard la liste des chapitres déjà publiée par Montfaucon et réimprimée dans la préface de M. Cramer, p. VI et suivantes.

D'après le manuscrit Coislin cette liste se composerait de 39 titres de chapitres, et encore y manquerait-il le n° 8, puisque la liste passe de ζʹ à θʹ, sans faire mention de ηʹ. Le nombre de 39 se trouve contrarié par la dernière phrase de cette même liste : Κεφάλαια μὲν τὰ ὅλα μʹ. Ce serait donc 40 titres et non 39, petite irrégularité qui disparaît avec le secours du manuscrit 221. Ce dernier, en effet, du n° 39 fait deux articles, le second, intitulé μʹ ou 40, et commençant à Περὶ διαλέξεως κ. τ. λ. Le même manuscrit rétablit encore l'ordre interverti après le n° 7, en faisant deux articles de ce même numéro; le second, c'est-à-dire le n° 8, commençant à Ιουδαίων ἐπαναστάσεις καὶ[1]. A la fin de

[1] Le même manuscrit n° 221 donne, p. VI, lin. 9, χρόνων, au lieu de χρόνῳ. M. Cramer, qui soupçonnait une erreur dans ce passage, l'avait noté d'un *sic*.

cette liste on trouve dans le numéro 221 la même observation que dans le manuscrit Coislin, c'est-à-dire que les notes seront indiquées par des astérisques. La forme de ces astérisques est donnée la même par les deux manuscrits, et cependant ni l'un ni l'autre ne contiennent aucune marque de cette espèce. Bien évidemment donc, tous deux ont été copiés sur le même manuscrit, et on n'a pas eu le soin d'indiquer dans le texte les astérisques tels qu'ils se trouvaient dans l'exemplaire servant de modèle. Ceci nous amène naturellement à faire une observation importante en paléographie; à savoir qu'il ne faut pas toujours ajouter une foi entière aux notes qui se trouvent, soit à la fin, soit au commencement des manuscrits, parce que les calligraphes copiaient machinalement, sans indiquer si la souscription leur appartenait ou bien si elle existait primitivement. La critique et l'habitude du paléographe peuvent seules garantir des erreurs où l'on tomberait infailliblement si l'on en croyait aveuglément ces notes d'un usage si fréquent. Et à cette occasion nous citerons une souscription en vers qui se trouve dans un manuscrit latin[1] de la Bibliothèque du Roi, et qui en ferait remonter la date au temps de Charlemagne. Voici ces vers, avec leur mauvaise facture :

Dum mundus centum redeuntes septies annos[2]
Et decies forte felix expleverat octo,
Ex quo Christus Jesus sæcla beaverat ortu,
Bissenosque annos Francorum sceptra teneres,
Hunc tibi, care Deo Carole rex, scripserat Adam
Nempe tuus famulus, librum, devotus in urbe
Wormatiâ, Soboles Haynardi, Alsatia felix
Et proprio[3] fecunda bono, cui patria, baccho[4].
Tuncque fuit scribens annorum certe triginta,
Quo scripsit *servulus*[5] anno tu, rex pie Carle,
Illi cœnobium[6] Masunvilare[7] dedisti.
Hoc tibi regna dei solvant mercede perenni!

[1] N° 7494, fol 123, *r.* — [2] Les vers sont alternés en rouge et en noir; le premier rouge, le second noir, etc.... — [3] *Propria* dans le manuscrit; j'ai corrigé ce mot, qui rompait la mesure du vers et n'avait aucun sens. — [4] *Bacho* dans le manuscrit. — [5] Le vers n'y est pas; peut-être doit-on lire : *Anno quo scripsit famulus tu, rex pie, Carle* : ou bien, en conservant le même ordre que dans le manuscrit : *Quo scripsit famulus anno tu, rex pie, Carle,* la dernière syllabe de *famulus* étant longue par césure. — [6] *Ilico enobium* dans le manuscrit. — [7] C'est probablement Maësmünster ou Moise-Vaux en Vosge, *Masonis monasterium in Vosago.* Voyez l'Annuaire historique de l'histoire de France, 1837, p. 163.

Salve, rex Carole armipotens, vir magne, valeque;
Atque tui [1] humilis [2] Adæ memorare per ævum.
Respice de cœlo populorum culmine princeps
Servulum Adam humilem tibimet servire paratum.
Gloria magna tibi terris et gloria cœlis
Constat ut ætherium capias per sæcula regnum,
Pacis ubi jugiter perpes concordia regnat,
Dulcia stelligeri gaudens per pascua cœli.

Cette date répond à l'an de J. C. 780, la douzième année du règne de Charlemagne; mais, bien évidemment, le manuscrit ne peut remonter à cette époque, et il est tout au plus de la fin du IXe siècle. Il faut donc en conclure que cette souscription a été copiée sur le manuscrit original, lequel existe peut-être dans quelque bibliothèque d'Allemagne; chose facile à vérifier, parce que la note doit se trouver à la suite des ouvrages de Diomède le grammairien. Quoi qu'il en soit, cette indication chronologique est extrêmement curieuse, parce qu'on possède très-peu de manuscrits datés de cette époque, et où il soit fait mention de quelque fait historique contemporain.

Mais revenons au livre de M. Cramer, et disons encore un mot du manuscrit n° 221. Les petites améliorations fournies par ce dernier, de préférence au manuscrit Coislin, beaucoup plus correct lui-même que celui de la bibliothèque Bodléienne, permettent de supposer que la collation donnerait un résultat satisfaisant, et que le texte pourrait être encore amélioré. Mais le temps nous manque pour entreprendre cet examen; nous nous contenterons seulement d'indiquer cette nouvelle source à consulter à ceux qui s'occupent de tel ou tel écrivain ecclésiastique dont les ouvrages ont contribué à la contexture des chaînes des Pères. C'est là encore un des grands points d'utilité que présentent ces recueils, et dont nous devons sentir toute l'importance. En effet, si la littérature classique a une supériorité incontestable sur toutes les autres, tant par la pureté du langage que par les nombreux renseignements historiques qu'elle contient, la littérature théologique n'est pas à dédaigner, et, moins connue, moins exploitée que la première, elle nous offre encore des ressources pour l'étude de l'antiquité. Qui peut en effet nous donner une idée du tableau de la société chrétienne, aux siècles de Constantin, de Théodose, de Justinien, si ce n'est la

[1] L'élision n'est point observée. — [2] La dernière syllabe du mot *humilis* est longue par césure.

lecture des Pères, qui sont un si beau reflet des premiers écrivains de la Grèce? Comment suivre et comprendre les progrès du christianisme, sans les ouvrages des premiers docteurs de l'église? Ils forment le point de jonction entre l'antiquité et le moyen âge, et leurs écrits, malgré la longueur des détails théologiques, nous donnent la clef d'une foule de questions historiques qui, sans eux, seraient encore à l'état de problème. C'est donc avec une satisfaction bien vraie et bien sentie que nous voyons les études sérieuses revenir à cette littérature; les éditions de saint Jean-Chrysostôme, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Basile, publiées à Paris, nous permettent d'espérer qu'on s'occupera aussi des autres écrivains de second ordre, dont les ouvrages sont peu lus, comme on peut s'en assurer en parcourant le *Thesaurus* de M. Didot.

Certains commentateurs grecs de la Bible, quoiqu'ils semblent plus attachés au sens spirituel et allégorique qu'aux explications littérales, y mêlent quelquefois beaucoup d'allusions aux mœurs et à la philosophie des peuples de l'antiquité. Ils ont expliqué la valeur des mots sans négliger les subtilités de la grammaire et de la critique. Peu familiarisés avec la langue hébraïque, ils employaient tous, ou presque tous, des vocabulaires tout faits où ils copiaient les explications des mots de cette langue. Aussi, à cet égard, peu de variété dans leurs interprétations, et il semble qu'ils se soient copiés les uns les autres. La plupart des citations qu'on rencontre dans les chaînes sont, en général, prises dans les ouvrages des Pères, et très-rarement un auteur de l'antiquité se trouve mentionné dans ces espèces de recueils. On est tout étonné, par exemple, de trouver dans le livre de M. Cramer[1] ces deux vers d'Homère :

Μοῖραν δ' οὔτινα φημὶ πεφυγμένον ἔμμεναι ἀνδρῶν,
Οὐ κακὸν, οὐδὲ μὲν ἐσθλὸν, ἐπὴν τὰ πρῶτα γένηται.

Mais Ammonius ne cite cette pensée que pour la combattre et l'accuser d'inexactitude. J'indiquerai aussi un passage de Bion[2] : *Κανδάκην Αἰθίοπες πᾶσαν τὴν τοῦ βασιλέως μητέρα καλοῦσιν· οὕτω Βίων ἐν πρώτῳ Αἰθιοπικῶν· Αἰθίοπες τοὺς βασιλέων πατέρας οὐκ ἐκφαίνουσιν*[3], *ἀλλ' ὡς ὄντας υἱοὺς ἡλίου παραδιδόασιν· ἑκάστου δὲ τὴν μητέρα καλοῦσι Κανδάκην*; passage très-curieux, parce que, d'accord avec Athénée[4], il nous confirme un fait relatif à

[1] P. 401, 20. — [2] P. 143, 5. — [3] *Ἐπειδὴ πατέρα Αἰθίοπες οὐκ ἀναφέρουσιν* dans Œcuménius et dans quelques manuscrits. — [4] XII, p. 566. Voyez aussi Pline, VI, 29, et Strabon, XVII, p. 564, qui racontent le même fait.

l'ancienne Éthiopie[1] et parce qu'il nous fournit une nouvelle citation de cet ouvrage de Bion, dont le titre n'était connu que par Athénée.

On aimerait à trouver plus souvent de pareilles citations; des noms comme ceux de Bion, d'Homère, rompraient un peu l'ennui et la monotonie des détails théologiques. On rencontre cependant quelquefois des allusions à des usages contemporains, qui peuvent apporter quelque lumière sur telle ou telle question d'antiquité. Voyez entre autres le passage de saint Cyrille, p. 411, 11, ayant rapport à la peinture des vaisseaux dans l'antiquité : Ἔθος ἀεί πως ἐν ταῖς Ἀλεξανδρίνων μάλιστα ναυσὶ, κ. τ. λ.; passage déjà cité par M. Raoul Rochette dans son savant ouvrage intitulé : *Peintures inédites*, p. 226, 5. Nous pourrions indiquer encore d'autres fragments assez curieux du même genre; *sed non est hic locus;* et nous aimons mieux renvoyer le lecteur à l'ouvrage lui-même.

Parmi les avantages que présentent les chaînes des Pères il en est un qui ne laisse pas d'avoir quelque importance. La littérature théologique n'a pas été non plus à l'abri des atteintes du temps; plusieurs auteurs sont perdus aujourd'hui, et ceux que nous possédons ne sont point tous complets. D'où l'on voit que ces recueils d'extraits peuvent être d'une grande utilité, surtout lorsqu'ils nous donnent des fragments inédits d'auteurs connus et inconnus. Sans doute, il eût été plus commode pour le lecteur que M. Cramer eût indiqué au bas des pages tous les morceaux déjà publiés, avec renvois aux différentes éditions; mais qu'on réfléchisse au temps, à la peine, qu'aurait nécessités un pareil travail, et on comprendra que l'éditeur a dû renoncer à cette idée. Il était beaucoup plus simple de laisser à chacun le soin de faire lui-même de semblables recherches, si agréables pour tous ceux qui s'occupent de réunir les *reliquiæ* de tel ou tel écrivain.

Pour rendre plus claire notre pensée nous citerons, comme exemple, Isidore de Péluse, dont le recueil de *lettres* est déjà si considérable. La chaîne des Pères sur les Actes des Apôtres en donne plusieurs qui ne se trouvent point dans l'édition de Morel. Nous sommes encore loin de compte, puisque le nombre des lettres d'Isidore de Péluse montait à dix mille, comme nous l'apprend Nicéphore[2]; nombre confirmé par

[1] Dans un traité intitulé, *Histoire de la Haute Éthiopie*, p. 15, la reine Candace n'est point citée parmi les souverains de cette contrée, omission expliquée par la note qu'on trouve à la fin du volume : « Dans cette chronologie il n'est point parlé ny de la reine Candace ny de l'impératrice Hélène ; les Abyssins, non plus que les Jouifs, ne nomment les femmes dans leurs généalogies, et cela leur est commun avec tous les orientaux. » — [2] Niceph. Callist. *Hist. eccl.* XIV, 53

Suidas, qui en compte jusqu'à sept mille consacrées aux explications des saintes écritures. Il est à regretter que nous ne possédions pas les trois mille autres, qui probablement étaient des lettres familières, genre d'écrits où l'on trouve parfois des renseignements si précieux sur les mœurs du temps, témoin les *lettres* de Synésius, écrivain contemporain d'Isidore de Péluse, lettres si curieuses par les détails qu'elles renferment, et qui donnent une idée de tout le parti qu'on peut tirer des épistolographes.

Sous le rapport purement philologique, il y a peut-être moins de profit à tirer des chaînes des Pères, parce qu'en général ce ne sont que des discussions théologiques, et parce que les explications grammaticales portent principalement sur le sens dogmatique de la Bible. On ne saurait donc trop admirer le dévouement d'un helléniste de nos jours, qui a eu le courage d'entreprendre la lecture des chaînes déjà publiées, comme on peut s'en convaincre, en parcourant les différents articles du *Thesaurus* de M. Didot. En consultant nous-mêmes ces différents recueils, nous avons relevé les expressions suivantes qui ont été omises dans le dictionnaire que nous venons de citer : Δυσαποστάτως[1] (à moins qu'on ne lise Δυσαποσπάστως), Ἐναεθμίως[2], Ἐπιδιπλασιασμὸς[3] et Θαλασσουργικός[4]. Cette dernière expression m'en rappelle une autre de même formation, Θαλασσοποιὸς, qui manque dans nos lexiques; elle a été employée par Eusèbe dans sa Préparation évangélique[5].

Le livre de M. Cramer peut aussi enrichir les nomenclatures d'un certain nombre de mots que nous allons indiquer :

P. 307, lig. 15. Αἱρεσιλατρεία.

P. 121, 27. Ἀκριβεστέρως. Rien de plus commun que ces adverbes comparatifs; nous en citerons plusieurs qui manquent encore dans nos lexiques : Ἀμεινοτέρως[6], comme si nous disions en français, *d'une manière plus meilleure*. Cette forme, qui, au premier abord, semble irrégulière, n'est cependant pas inusitée; ainsi on rencontre assez souvent βελτιώτερος, καλλιώτερος, κρειττότερος[7]. Dans Aristote[8] lui-même on lisait autrefois βελτιώτατα, locution fautive qui a été corrigée en βελτίω τά. On disait encore Μειζονώτερος[9] ou Μειζότερος, d'où l'on a fait le verbe Μειζοτερεύω[10]. Un adverbe comparatif dans le genre d'Ἀμεινοτέρως, c'est Καλλιω-

[1] Chrysost. ap. Nicet., Caten. in Matth, XI, 3, p. 389. — [2] Caten. in Job., p. 524. — [3] Theodorus, Caten. in Psalm. LXXI, 18. — [4] Cyrill. ap. Nicet., Caten. in Matth., XIII, 58. — [5] Lib. III, p. 111, D. Πάλιν τῆς θαλασσοποιοῦ, καθὸ γεννητικὴ, Ἀμφιτρίτης οὔσης. — [6] Man. gr., n° 2311, fol. 10, r. — [7] Man. gr., 2750 A, fol. 3, r. — [8] Hist. An. V, 14. — [9] Schol. Homer. Il. B, 248, ed. Bachmann et S. Ephræm, Opp. III, p. 316, E. — [10] Man. gr., n° 891, fol. 149, v.

τέρως, employé aussi dans le même manuscrit[1] n° 891. Ἀγωνιστικωτέρως[2], Ἐκπεπτωτέρως[3], Ἐνδοξοτέρως[4], Θειοτέρως[5], Ἱλαρωτέρως[6]. A propos de ce dernier mot je citerai Ἱλαροπρόσωπος, employé par Théodore Studite[7], dans le même sens que Χαροπρόσωπος[8], d'où Χαροπροσωπέω[9]. Voyez aussi les adverbes comparatifs cités dans notre édition de Marcien d'Héraclée[10], auxquels on peut ajouter encore Ὠμοτέρως[11] et le superlatif Ἀδικωτάτως[12].

P. 368, 19. Ἀκριβόλεκτος. Le *Thesaurus* ne donne qu'un seul exemple de ce mot tiré d'un glossateur.

P. 298, 2. Ἐγκεκαλυμμένως. Dans notre édition de Marcien d'Héraclée[13], nous avons déjà cité quelques adverbes formés des participes passés ; nous ajouterons les suivants, qui pourront figurer dans le supplément de M. Didot : Ἐμπεπνευκότως[14], Ἐνεσπαρμένως[15], Ἐξειλεγμένως[16], Ἐπικεκαμένως[17], Ἠυστοματισμένως[18], de Εὐστοματίζω, verbe qui manque aussi dans nos lexiques.

P. 411, 15. Εἰδωλολάτρειν, expression qui me semble suspecte ; les manuscrits donnent εἰδωλολατρεῖν, peut-être doit on lire Εἰδωλολάτρην.

Les mots suivants appartenant à des lettres qui n'ont pas encore été publiées, nous sommes à temps, du moins nous le pensons, pour les signaler à l'attention des savants éditeurs du *Thesaurus*,

P. 145, 30. Αὐτοκαταφύσιν, peut-être Αὐτοκατάφυσιν. Cet adverbe est marqué d'un *sic* par M. Cramer, qui le regarde comme irrégulier; cependant cette forme n'est pas sans exemple, et l'accord des manuscrits sur l'orthographe de ce mot nous porterait à croire qu'il peut être rangé parmi les adverbes tels que παραμικρὸν et παραχρῆμα. Nous ajouterons ici quelques mots ayant une acception réfléchie et commençant par αὐτο, qui manquent aussi dans nos lexiques. Αὐτοαριθμὸς[19], Αὐτογνωσία[20] Αὐτοδυὰς[21],

[1] Fol. 214, v. — [2] Tzetz. ap. Cramer. Anecd. III, 2. — [3] Asclepius in Metaph. Aristot., man. gr., n° 1901, fol. 48, v. et 50, v. — [4] Cet adverbe, dans le *Thesaurus* de M. Didot, qui renvoie à Ἔνδοξος (leg. Ἐνδόξως), est donné comme étant une mauvaise variante de Ἐνδοξότερς que Wittenbach préfère; je citerai aussi la vie de Pindare par Thomas Magister, p. 9, édition de M. Boissonade, où cette expression est employée; j'avouerai cependant qu'un manuscrit donne ἐνδοξότερον, au lieu d'ἐνδοξοτέρως. — [5] S. Athanas. Opp. II, p. 53, D. — [6] S. Maxim. Opp. I, XXXVII. — [7] Man. gr., n° 891, fol. 21, r. — [8] Man. gr., n° 2644., fol. 256, r. — [9] Même man., fol. 256, v. — [10] P. 179. — [11] Man. gr., n° 1468, fol. 27, r. — [12] S. Athanase Opp. I, CLXV. — [13] Dans les notes, p. 180 et 181. — [14] Man. gr., n° 1450, fol. 90, r. — [15] Actuarius, man. gr., 2256, fol. 156, r. Le *Thesaurus* cite ce mot, mais sans donner d'exemple. — [16] S. Cyrill. Opp. T. III, p. 226, D. Le *Thesaurus* donne ce mot comme une glose, mais sans citer d'exemple. — [17] Homer. Schol. Iliad. B., vs. 142, ed. Bachmann.— [18] Procli Opp. T. V, p. 78, éd. Cousin, où l'on trouve ἠυτοματισμένως, au lieu de ἠυστοματισμένως. — [19] Alexand. Aphrodis., man. gr., n° 1876, fol. 255, v. — [20] S. Maxime, man. gr., n° 970, fol. 304, r. — [21] Alexand. Aphrod., man. gr.,

Αὐτοϑηλύνομαι [1], Αὐτοϑηρεύω [2], Αὐτόϑρονος [3], Αὐτόῤῥειϑρος [4], Αὐτοσθενὴς [5], Αὐτοσῖό-ματος [6], Αὐτοσυμμετρία [7], Αὐτοῦπαρξις [8], Αὐτοϋπεραγαθότης [9].

P. 298, 8. Αὐτόπῖως.

P. 131, 19. Ἐπισῖοματίζω pour ἐπισῖομίζω, variante aussi indiquée dans le Plutarque de Reiske [10].

P. 137, 11. Ἀπροσδιοείσῖως et προσδιορίσῖως pour variante.

P. 18, 25. Ἑτεροχείλης, expression qui se trouve décomposée un peu plus loin, p. 24. 2, où la même phrase est répétée : ὅτι ἐν ἑτερογλώσσοις καὶ ἐν χείλεσιν ἑτέροις λαλήσω, κ. τ. λ. Ajoutez aux lexiques Ἑτεροενεργὴς [11], et Ἑτεροήθης [12].

P. 317, 1. Λινοειδής. J'indiquerai encore Λινοβάτης [13] et les mots ayant leur terminaison en ειδὴς et ώδης, tels que Βαλαντιοειδὴς [14], Βαρυογκώδης [15], Δυσκολιώδης [16], et Ἰνδαλματώδης [17]; puis l'adverbe Ἡλιοειδῶς [18] et les composés de ἥλιος, tels que Ἡλιοακτινόμορφος [19], Ἡλιοβόλως [20], Ἡλιολαμπὴω [21]; enfin Καπνοειδῶς [22] et Φωτοειδῶς [23].

P. 88, 14. Ξυλολογέω. Mots de même formation : Ξυλοκατασκεύασῖος [24] et Ξυλοσῖομέω [25].

P. 24, 5. Πολυγλωσσία, expression employée aussi par S. Cyrille [26]. Ajoutez aux nomenclatures les mots suivants : Πολυαδελφία [27], Πολυαντλία [28], Πολυαπολόγητος [29], Πολυάρτυτος [30], Πολυβεβοσία [31], Πολυδελέασρος [32], Πολυειλικῖος [33], Πολυευφρεπὴς [34], Πολυθάνατος [35], Πολυθλιψία [36], Πολυκραυγάζω [37], Πολυλαρυγγίζω [38],

1876, fol. 277, v. — [1] Man. gr., n° 2750 A., fol. 97, v. — [2] Man. gr., n° 2600, fol. 173, r. — [3] Man. gr., n° 1630, fol. 59, r. — [4] Vie d'Abercius, man. gr., Coislin, n° 110, fol. 114, r. — [5] Man. gr. 1277, fol. 284, v. — [6] J. Tzetzès, epist. 22, man. gr. 2644. — [7] Man. gr., n° 2448, fol. 1, r. — [8] S. Maxime, man. gr., n° 970, fol. 304, v. — [9] S. Dionys. Areop., man. gr., 970, fol. 287, r. — [10] T. X., p. 30. — [11] S. Dionys. Areop., man. gr., n° 970, fol. 288, r. — [12] Man. gr., n° 1453, fol. 70, r. — [13] Man. gr., n° 1468. fol. 12, r. — [14] Meletius de homine, p. 114 et 115, ed. Cramer Anecd. gr., T. III. — [15] Cramer Anecd. T. III, p. 9. — [16] Theodor. Studit., man. gr., n° 891, fol. 104, r. — [17] Athenagor. pro Christ., p. 125, ed Oxon. — [18] Pour Ἡλιοειδῶς, Melet. de homine, p. 67. — [19] Man. gr., n° 37, fol. 159, v. — [20] Man. gr. Coisl., n° 110, fol. 202, v. — [21] Theodor. Studit., man. gr., 891, fol. 45, r. — [22] Man. gr., n° 2506, fol. 97, r. — [23] Man. gr., n° 37, fol. 246, v. Le *Thesaurus* de Londres cite un autre exemple de cet adverbe. — [24] Schol. Lycophr., v. 361, ed. Bachmann. — [25] Man. gr., n° 2748, fol. 33, r. — [26] S. Cyrill. Alex. Opp. III, p. 227, B. et Glaphyr. lib. II, p. 44, D et 45, C. — [27] Man. gr., n° 2506, fol. 24, r. — [28] *Ibid.*, n° 891, fol. 158, v. — [29] *Ibid.*, fol. 84, r. — [30] *Ibid.*, fol. 215, v. — [31] *Ibid.*, fol. 19, v. — [32] *Ibid.*, n° 1453, fol. 326, v. — [33] *Ibid.*, n° 2750 A., fol. 191, r. — [34] *Ibid.*, n° 1468, fol. 140, r. — [35] *Ibid.*, fol. 136, v. — [36] *Ibid.*, 891, fol. 58, r. — [37] *Ibid.*, fol. 21, r. — [38] *Ibid.*, n° 2750 A., fol. 91, r.

Πολυμαχάειστος[1], Πολυολβία[2], Πολυπονήρευτος[3], Πολυταπείνωτος[4], Πολυτόξευτος[5], Πολύχολος[6], et Πολυχρονία[7].

P. 307, 15. Σκιοτύπως.

P. 129, 13. Σαπφειροειδής. Nous appelons l'attention des éditeurs du *Thesaurus* sur les mots suivants : Καρκινοειδὴς[8], Χαλαζοειδὴς[9], et Χρυσοφωτοειδὴς[10].

P. 227, 15. Ψευδοφιλόσοφοι. Ajoutez encore Ψευδοδένδριον[11], Ψευδοκογχύλιον[12], et Ψευδοπλουσία[13].

Je terminerai cette nomenclature par la citation d'un passage de Jean Lydus[14], parce qu'il contient un mot nouveau Οὐρηβόλος, mot altéré et qui ne peut être admis dans les lexiques sans avoir subi d'abord une légère modification. Voici ce passage, qui intéresse les personnes livrées à l'étude des hiéroglyphes : Ὅτι ἐνιαυτὸς ὠνομάσθη παρὰ τὸ ἐν ἑαυτῷ κινεῖσθαι αὐτόν· κύκλος γάρ ἐστιν ἐφ' ἑαυτὸν εἰλούμενος· ὅθεν καὶ Αἰγύπτιοι καθ' ἱερὸν λόγον ΔΡΑΚΟΝΤΑ ΟΥΡΗΒΟΛΟΝ ταῖς πυραμίσιν ἐγγλύφουσιν· ἄβυσσον γὰρ ὑποτίθενται καὶ δράκοντα ἐν αὐτῇ. L'éditeur, d'après M. Hase, conjecture fort bien qu'au lieu d'οὐρηβόλος, il faut lire οὐρηβόρος; la correction est justifiée par le manuscrit grec n° 1409[15], qui écrit ΔΡΑΚΟΝΤΑ ΟΥΡΗΒΟΡΟΝ. M. Creuzer, dans ses commentaires sur Hérodote[16], cite, d'après ce passage de J. Lydus, le mot οὐρηβόλος comme devant figurer dans les lexiques. A moins qu'il n'existe un autre exemple de cette expression, elle doit être rejetée pour οὐρηβόρος qui, sans aucun doute, est la vraie leçon, justifiée par ces paroles d'Horapollon[17] : Ὄφιν ἔχοντα τὴν οὐρὰν ὑπὸ τὸ λοιπὸν σῶμα κρυπτομένην.

On nous pardonnera, nous l'espérons, ces digressions lexicographiques, dont le livre de M. Cramer a été le sujet, parce qu'elles peuvent enrichir les dictionnaires grecs et surtout le beau recueil que M. Didot publie sous les auspices de MM. Hase et Dindorf. Une œuvre de ce genre ne sera peut-être jamais complète ; mais on n'en doit savoir que plus de gré à tous les philologues qui veulent bien concourir à la rédaction d'un dictionnaire de la langue grecque, considérée à sa plus belle époque, en admettant toutefois les mots composés de bonne formation[18].

[1] Man. gr., n° 1468, fol. 11, v. — [2] *Ibid.*, 37, fol. 189, v., et n° 891, fol. 53, v. — [3] *Ibid.*, 891, fol. 27, v. — [4] *Ibid.*, fol. 112 r. — [5] *Ibid.*, fol. 12, v. — [6] *Ibid.*, 2506, fol. 102, r. — [7] *Ibid.*, 1277, fol. 308, v. — [8] *Ibid.*, n° 2325, fol. 86, r. Voy. un autre exemple dans le *Thesaurus* de Londres. — [9] *Ibid.*, fol. 155, r. — [10] *Ibid.*, fol. 62, r. — [11] *Ibid.*, n° 2750 A., fol. 97 r. — [12] *Ibid.*, n° 2325, fol. 9, v. — [13] *Ibid.*, n° 2506. fol. 30. v. — [14] De mensib., p. 84., ed. Guill. Roether. — [15] Le même man. contient quelques fragments inédits de Lydus, qui s'impriment en ce moment à Oxford sous la direction de M. Cramer. — [16] I, p. 399 et 441 — [17] Lib. I, cap. 1. — [18] Parmi

Pour en revenir à notre chaîne des Pères sur les Actes des Apôtres, nous dirons à la louange de l'habile éditeur que son texte est imprimé avec une très-grande correction.

En fait de fautes typographiques autres que celles mentionnées dans l'errata de la dernière page, nous n'y avons trouvé que χειροθονήθησαν, p. 101, 22, au lieu de ἐχειροτονήθησαν; p. 166, 28, κράβατλον, au lieu de κράββατον, comme p. 91, 4 et p. 370, 3, ἀναθαματισμοῦ, au lieu de ἀναθεματισμοῦ. De pareilles erreurs échappent si facilement, qu'on doit s'estimer très-heureux lorsqu'un volume, entièrement grec, n'en contient pas un plus grand nombre.

On trouve encore deux mots laissés en blanc parce que M. Cramer n'a pu les remplir avec le seul manuscrit qu'il a eu à sa disposition. Ainsi, p. 17, 33, au lieu de ὡσεὶ πνοῆς +κ ἄερα, lisez ὡσεὶ πνοῆς οὐκ ἄερα; et p. 121, 19, ἐξῆς παρα+δοσι, lisez ἐξῆς παράδοσιν. Ces deux corrections nous ont été fournies par le manuscrit n° 221, dont nous avons parlé plus haut.

M. Cramer a ajouté à la fin de son volume un *Index scriptorum e quibus catena in acta Apostolorum contexta est*. Les écrivains cités le plus souvent sont Ammonius, saint Jean-Chrysostôme, saint Cyrille, Didyme et Sévère d'Antioche, dont les écrits ont été mis tant de fois à contribution par les commentateurs de la Bible. Les indications d'ouvrages sont séparées des citations simples et ont un article à part. Vient ensuite une petite table contenant les *nomina auctorum obiter citatorum* et un errata de quelques lignes. Pour faire ces tables, M. Cramer s'est servi des variantes du manuscrit Coislin; si nous voulions lui adresser une petite critique, nous dirions que la seconde partie de l'article d'Isidore de Péluse aurait dû être modifiée puisque ce même manuscrit donne le n° 434 à la lettre de cet écrivain, citée p. 17 de l'édition. Mais cet oubli est peu important, et nous ne faisons cette remarque à l'éditeur qu'afin de rompre la monotonie des éloges que nous devons donner à son travail.

Quant à l'exécution matérielle du volume, il suffit de dire qu'il a été imprimé à Oxford. Tout le monde connaît le magnifique Suidas sorti

les mots composés suivant les règles de la bonne grécité, il en est dont l'oubli a peut-être plus d'importance; ce sont ceux qui se trouvent employés avec une acception nouvelle. Tel est, par exemple, le mot Ἱερόφωνος, pris substantivement dans une inscription grecque publiée par M. Letronne dans le Bulletin des sciences historiques, etc., oct. 1824, ΙΕΡΟΦΩΝΟΣ ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ ΣΑΡΑΠΙΔΟΣ. Cette expression, d'après l'explication de M. Letronne, désigne une personne chargée de transmettre les oracles de Sérapis à ceux qui venaient consulter le dieu.

des presses de cette ville et dû aux soins de M. Gaisford, ce doyen de la philologie en Angleterre, qui depuis longues années rend de si grands services aux lettres grecques. Félicitons-le d'avoir un collaborateur aussi actif, aussi habile que M. Cramer, et félicitons-nous en même temps de ce que l'université d'Oxford veut bien entreprendre la publication des chaînes des Pères sur le Nouveau Testament. Peu de presses auraient le courage et les moyens de produire des travaux de cette nature, travaux cependant qui ne peuvent manquer d'enrichir la littérature théologique, si digne encore de l'étude et de l'intérêt des hommes éclairés, même après cette littérature classique, si riche en chefs-d'œuvre de tout genre et en travaux de critique de tout ordre.

E. MILLER.

RAPPORTS *à M. le comte de Montalivet, sur les pénitenciers des États-Unis, par M.* Demetz, *conseiller à la Cour royale, et par M.* G. Abel Blouet, *architecte du Gouvernement.* Un vol. in-fol. Imprimerie royale, 1837.

DE LA RÉFORME DES PRISONS, *par M.* Léon Faucher. Un vol. in-8°. chez Angé, libraire; 1838.

DE LA RÉFORME DES PRISONS *ou de la théorie de l'emprisonnement; de ses principes, de ses moyens et de ses conditions d'application, par M.* Ch. Lucas, *inspecteur général des prisons du royaume.* Trois vol. in-8°; chez Legrand et Descauriet; 1838.

TROISIÈME ARTICLE.

Dans notre précédent article nous avons énuméré les diverses objections opposées au système de l'emprisonnement solitaire, et nous avons examiné les deux premières. Nous croyons avoir établi que le *solitary confinement* est sans danger pour la santé comme pour la raison des prisonniers, et qu'il peut très-bien se concilier avec l'enseignement religieux. Nous allons achever l'examen des arguments dont on s'est armé contre ce système d'emprisonnement.

Il est dépourvu de toute éducation pénitentiaire. — M. Faucher a écrit : « Le condamné travaille et vit seul, sans autre diversion aux pensées qui l'assiégent que la visite du directeur ou celle du chapelain. A Auburn, les détenus sont placés sous l'influence de la règle et de l'exemple ; à Philadelphie, ce sont les murs qui fonctionnent, et la réflexion solitaire devient l'unique agent du bien ou du mal [1]. » M. Lucas a dit ensuite : « L'école pensylvanienne a commencé par mettre en précepte ce qui était en question, parce qu'elle est restée au point de vue de l'intimidation, sans se placer au point de vue pénitentiaire. . . . C'est la matière qui règne à la place de la discipline, qui substitue l'épaisseur de la pierre à la vertu préventive et répressive du régime disciplinaire [2]. »

Non, ce ne sont pas les murs qui fonctionnent ; non, l'épaisseur de la pierre n'est pas substituée à la vertu du régime disciplinaire. La conscience de l'homme sera toujours son instructeur le plus persuasif : or la conscience s'éveille surtout dans le recueillement ; elle parle haut surtout au milieu du silence ; elle reste volontiers assoupie parmi les distractions de la vie en commun ; sa faible voix est facilement étouffée, même au sein de l'entretien muet des prisonniers, dont la présence seule est encore un langage. Sans doute, chez ces hommes pervertis, la conscience est paresseuse ; mais rien n'est plus capable de lui donner une activité vengeresse que les continuels avertissements de la solitude, que l'entretien de l'homme avec lui-même, entretien inévitable quand il n'a pas d'autre interlocuteur. Et puis les conseils, les enseignements d'un chapelain tel que celui dont nous avons invoqué le secours, prépareront et féconderont ces longs intervalles de silence ménagés au criminel. Cette solitude d'ailleurs, nous l'avons déjà dit, est loin d'être absolue : seulement si elle vient à cesser un instant, c'est pour offrir au détenu des chances d'amélioration, au lieu des chances de corruption infaillibles avec l'autre système. Dans sa Lettre aux conseils généraux, M. Demetz semble avoir eu en vue cette objection du manque d'enseignement pénitentiaire, lorsqu'il a écrit : « Rigoureusement séparé de ses compagnons de crime et de tout ce qui pourrait l'exciter au mal ou paralyser ses bonnes dispositions, le prisonnier se trouve, par les visites périodiques des gardiens, du contre-maître, du directeur, des inspecteurs, plus ou moins souvent en rapport avec des hommes de bien, dont la conversation, l'exemple et les conseils peuvent le ramener à des sentiments honnêtes ; et ces visites varient sa vie solitaire et en adoucissent la monotonie et l'amertume. » Ainsi le système de

[1] Page 179. — [2] *Théorie de l'emprisonnement*, t. III, p. 463.

Philadelphie n'a donc pas, comme on le lui impute, pour le condamner plus facilement, la prétention de n'avoir pas besoin d'*éducateur ;* il ne dit pas absolument, comme on le lui fait dire, *l'éducateur du coupable, c'est lui-même.*

Et puis l'éducation pénitentiaire n'est-elle pas aussi dans le travail ? Ce travail est volontaire; il faut trouver le moyen, sans porter atteinte aux principes du système, de récompenser le progrès ou le zèle chez le travailleur laborieux; l'exemple et l'émulation manqueront encore au prisonnier sans doute, mais l'encouragement au bien ne lui manquera pas; et du moins on aura la certitude de lui avoir enlevé l'exemple et l'émulation du mal.

M. Lucas se trompe donc, nous le croyons, lorsque, après avoir reconnu que « le système pénitentiaire américain arrive à deux grands résultats, à empêcher la corruption mutuelle des détenus et à produire l'intimidation[1], » il ajoute que « ce système purement répressif est dans l'alternative, ou de sacrifier l'intimidation à l'enseignement, ou l'enseignement à l'intimidation[2], » et qu'il « ne vise à combattre les récidives que par la voie de l'intimidation[3]. » Il combat, au contraire, les récidives par les mêmes moyens que les autres systèmes : l'instruction morale et professionnelle; et, de plus, par le meilleur de tous les moyens, en rendant impossible ces futures associations de libérés, auxquelles il faut imputer le plus grand nombre de ces crimes qui épouvantent la société, pour l'exécution desquels les libérés s'attendent, car ils ont appris à se connaître, et mieux que personne ils apprécient l'exécrable valeur l'un de l'autre[4].

Les partisans des divers systèmes ont argumenté sur le nombre plus ou moins grand des récidives pour donner l'avantage à l'un ou à l'autre système; pour nous, nous reconnaissons que dans l'état actuel de la science pénitentiaire, il est impossible d'établir avec quelque exactitude le chiffre des récidives. D'après les documents recueillis par M. Demetz, on compte à Philadelphie 5 1/2 récidives sur 100 détenus sortis du pénitencier; on en compte 6 3/4 à Wethersfield et 6 1/3 à Auburn; mais ces résultats sont évidemment fautifs et beaucoup trop faibles. D'abord la moyenne n'est pas établie sur un assez grand nombre d'an-

[1] Tome Ier, Introduction LVIII. — [2] Tome III, 473. — [3] Tome Ier, Introd. LX. — [4] N'a-t-on pas vu, dans un procès récent, qu'un habitué du bagne, Lesage, avait différé l'exécution d'un crime, jusqu'à ce que le complice de son choix eût recouvré la liberté ? « J'attendrai Soufflard, disait-il, il n'y a que lui avec qui je puisse terminer cette affaire. » Recueillons soigneusement les faits, ils instruisent même les plus habiles !

nées; ensuite on ne peut constater la récidive que pour les prisonniers qui rentrent dans le même pénitencier d'où ils sont sortis. Les lumières que la centralisation fournit, chez nous, à la statistique ne brillent pas pour les États-Unis. Ainsi que le remarque M. Demetz, en Amérique, les détenus, après leur libération, peuvent changer de noms, passer dans un état voisin, commettre de nouveaux crimes et entrer dans de nouvelles prisons, la récidive reste alors ignorée. Dans le pénitencier de Genève, établi selon le système d'Auburn, et l'un de ceux dont la direction laisse le moins à désirer, on comptait, au 31 décembre 1836, 16 1/2 récidives sur 100 libérés[1]. Mais le motif d'incertitude que nous avons remarqué pour les pénitenciers de la confédération américaine, existe, quoique avec moins de gravité, pour les pénitenciers de la confédération helvétique. On ne peut donc rien inférer pour la supériorité d'un système sur l'autre, des chiffres de récidives connues.

Chez nous dans le déplorable état de nos prisons, le nombre des récidives est évalué à 60 pour 100 : c'est le chiffre adopté par M. Lucas[2]; est-il possible d'alléguer un motif plus impérieux pour hâter l'adoption d'une réforme pénitentiaire?

Il n'est pas plus efficace que le système du travail en commun avec l'obligation du silence. — On prétend que la gêne du travail silencieux en commun n'est pas moins puissante que l'emprisonnement séparé de nuit et de jour pour empêcher la communication des détenus entre eux et prévenir la corruption. C'est évidemment une assertion gratuite. La réfutation est dans l'histoire de tous les pénitenciers qui ont adopté ce système, nous ne la ferons pas ici. Disons deux mots seulement de celui qu'on s'accorde à reconnaître comme le plus parfait, le pénitencier de Genève. M. Moreau Christophe, qui l'a visité dans sa mission en Suisse, affirme que les détenus causent entre eux dans les cours ainsi que dans les ateliers; et cependant ce pénitencier est dans les meilleures conditions pour obtenir le silence; il est parfaitement dirigé par M. Aubanel, et ne renferme qu'un très-petit nombre de détenus, soixante. Dans le mémoire que nous avons cité tout à l'heure, M. Aubanel raconte ce fait comme une preuve de l'amélioration des détenus dans le pénitencier de Genève : « Un prisonnier a révélé un vol grave qui devait être commis par un de ses complices hors de la prison, et l'a révélé avec des circonstances tellement précises que, celles-ci racontées par le membre du comité moral à la personne qui devait en être victime,

[1] Mémoire adressé, en 1837, au ministre de l'intérieur de France, par M. Aubanel, directeur du pénitencier de Genève. — [2] Tome III, 591.

il a été impossible de méconnaître le service important qui était rendu. »

Puisque ce fait est présenté par M. Aubanel comme une preuve de l'amélioration morale du condamné, il devait y avoir un certain espace de temps que ce condamné était prisonnier, lorsqu'il a fait la révélation; il faut donc supposer que la confidence de son ancien complice lui a été apportée dans sa prison. On juge aisément par là de ce que peuvent être les communications dans le pénitencier de Genève. Au reste, le témoignage de M. Moreau Christophe, joint d'ailleurs à d'autres témoignages, rendait cette preuve superflue. Dans le pénitencier de Philadelphie, au contraire, la séquestration est si absolue, que les condamnés n'ont pas su que le choléra avait ravagé la ville en 1832. Lorsque M. Demetz a visité ce pénitencier, un détenu s'informait du sort d'un complice condamné en même temps que lui; depuis deux années ce complice occupait la cellule voisine, l'autre ne le savait pas, et il est probable qu'il quittera le pénitencier sans le savoir. Il faut le dire, il n'y a que ce seul moyen de séparer, de dépayser les détenus. Vous aurez beau faire, la société des criminels entre eux sera toujours, dans le pénitencier commun, une sorte de continuation de leur vie dans le monde; or c'est cette vie qu'il faut briser et détruire à tout prix. Si les détenus ne sont matériellement isolés, les mêmes mœurs, les mêmes souffrances, la même langue (car ils ont aussi leur langage à part), tout les réunira plus ou moins étroitement. Votre surveillance est un défi que vous leur portez; plus elle sera vigilante, plus ils mettront d'amour-propre et d'habileté à déjouer toutes vos précautions, à triompher de tous vos efforts.

Il enlève à la discipline son empire. — Selon M. Lucas : « Le système pensylvanien enlève à la discipline son empire, à l'obéissance sa moralité, et à l'éducation enfin les trois mobiles sans lesquels elle ne saurait agir, l'émulation, l'imitation et l'exemple. » (T. III, p. 469.) Eh quoi! les instructions données au condamné, ses propres méditations, sa résignation, son application au travail, est-ce donc là l'absence de toute discipline, est-ce une obéissance sans moralité? Vous n'y trouvez pas l'émulation, c'est vrai; mais aussi vous échappez à l'exemple du mal; et cet exemple, le plus fréquent dans les pénitenciers, n'est-il pas le plus contagieux? Vous ne voulez pas qu'on substitue un empêchement physique à un devoir d'obéissance; mais ce devoir n'est garanti, dans la plupart des pénitenciers, que par la crainte ou par l'application d'un châtiment qui dégrade; dans tous, il n'est qu'imparfaitement rempli. L'empêchement physique présente encore moins d'inconvénients. Il

vaudrait mieux, sans nul doute, réformer parmi ses pareils le condamné qui, au terme de sa peine, ne doit pas continuer sa vie solitaire; mais si, pour le plus grand nombre, la réforme est au prix de la solitude, les avantages de l'emprisonnement en commun ne pèsent pas dans la balance.

Il présente un obstacle à l'enseignement professionnel et à l'exercice de diverses industries. — C'est là une objection de peu de valeur. Sans doute les industries qui emploient les machines, celles qui ont besoin du concours de plusieurs ouvriers sont incompatibles avec l'emprisonnement séparé. Mais il y a un assez grand nombre de métiers qui peuvent s'exercer dans la solitude pour que les condamnés ne manquent pas de travail, et puissent se former à la profession qui doit leur fournir des moyens d'existence à l'expiration de leur peine. M. Lucas ne le pense point; il soutient qu'à l'exception d'un très-petit nombre d'industries, le système cellulaire de jour n'admet que de simples occupations, qui ne pourront fournir aucune ressource au détenu libéré. M. Lucas invoque, en faveur de son argumentation, « le silence absolu que garde M. Demetz sur l'organisation du travail à Cherry-Hill. » (T. III, p. 542.) Il faut convenir que c'est là une lacune dans l'excellent ouvrage de M. Demetz; le travail est un des éléments les plus importants du système pénitentiaire; car toutes les autres conditions de la réforme des condamnés sont comme non avenues si la prison les rend à la société incapables d'exercer une profession, et sans avoir, comme on dit, le pain à la main. Nous désirons que M. Demetz, dont le zèle pour la noble cause qu'il a embrassée est infatigable, répare l'omission qu'on lui reproche; l'histoire de l'industrie dans le pénitencier de Cherry-Hill serait un document plein d'intérêt. Au reste, dans sa Lettre aux conseils généraux, p. 20, M. Demetz a très-bien expliqué en quoi l'isolement du condamné peut exercer une salutaire influence sur son travail; il montre que les cellules assez grandes pour permettre l'introduction des métiers peuvent s'ouvrir à beaucoup d'industries lucratives, et il ajoute : « Nous nous sommes adressé à M. Pradier[1], qui a eu pendant trente ans l'entreprise des prisons, et à M. Guillot, inventeur de la voiture cellulaire; nous sommes heureux de pouvoir fortifier leur opinion de celle de M. Pouillet, directeur des Arts et Métiers de Paris, qui, consulté à ce sujet par M. le ministre de l'intérieur, nous a autorisé à dire qu'il partageait en-

[1] M. Demetz avait déjà rapporté une lettre dans laquelle M. Pradier donnait l'énumération de soixante-dix-huit professions propres à être exercées dans les cellules solitaires (*Pièces justificatives* jointes au Rapport, n° 34).

tièrement notre opinion, tant sous le rapport moral que sous le rapport industriel. »

Une considération qu'il ne faut pas oublier, c'est que la question du travail cellulaire serait simplifiée pour une notable portion des condamnés, si l'on adoptait le système des pénitenciers agricoles; système dont nous nous occuperons en examinant le livre de M. Faucher.

Il est plus dispendieux que les autres. — Cette objection mérite à peine une réponse, car, devant une question de moralité, toute question d'argent disparaît; et s'il était prouvé que le système de Philadelphie fût le plus favorable à l'amélioration pénitentiaire, il faudrait se hâter de le payer ce qu'il vaut. Néanmoins il paraît qu'on a exagéré les dépenses qu'il occasionnerait. L'emprisonnement en commun pendant le jour est moins cher sans doute; mais il y a pour atténuer les dépenses de l'emprisonnement séparé de grandes compensations, dans la possibilité d'abréger la durée des peines, dans la certitude d'une notable diminution du nombre des récidives et des frais de justice, dans la suppression, ou plutôt dans le taux moins élevé des salaires; si les cellules coûtent plus cher à construire, il n'est besoin ni de préaux, ni de réfectoires, ni d'ateliers, le personnel aussi peut être moins nombreux; si la prison est plus compliquée, il faut moins de prisons, car la séparation absolue permet de renfermer dans le même pénitencier des condamnés de diverses catégories, pour chacune desquelles il faudrait, selon l'autre système, une prison spéciale. M. Demetz, qui avait présenté quelques-unes de ces considérations dans son rapport, les fait valoir avec une force nouvelle dans sa Lettre aux conseils généraux, pag. 18-27.

M. Blouet, dont le rapport est joint à celui de M. Demetz, a dressé des plans et des devis pour la construction en France de prisons selon le double système de l'emprisonnement séparé et de l'emprisonnement avec le travail en commun; il trouve que, dans le premier système, le prix de chaque cellule reviendrait à 3,561 fr. 25 c. pour Paris, et à 2,136 fr. 75 c. en province; et dans le second, à 1,942 fr. 50 c. pour Paris, et à 1,165 fr. 50 c. dans les départements, en calculant sur des pénitenciers destinés à contenir 480 prisonniers. On voit que la différence est assez notable. Mais qu'importe, encore un coup, devant la certitude d'un bon résultat? M. Blouet affirme, en terminant son rapport, que ses convictions sur la valeur morale des deux systèmes sont parfaitement conformes à celles de M. Demetz. Le travail de M. Blouet, dont l'objet spécial échappe à notre juridiction, et qui se compose de quarante-cinq planches, accompagnées de la description des divers

établissements visités par lui et M. Demetz, est précieux par le grand nombre de faits positifs qu'il présente.

M. Lucas, qui n'a pas foi en la supériorité du système de l'emprisonnement séparé, en est d'autant plus effrayé du surcroît de dépenses que pourrait occasionner l'introduction de ce système en France. Il conteste quelques-uns des calculs de M. Blouet, il en établit d'autres. (T. III, p. 566-568). L'examen de pareils détails ne saurait trouver place ici, et nous ne pouvons que les indiquer aux lecteurs curieux d'éclaircir un point encore assez incertain, et dont les adversaires du système de Pensylvanie font un de leurs principaux arguments.

Enfin, *il est antipathique au caractère français*. — Nous voici arrivés à la dernière objection, et à l'une de celles qui sont le plus faciles à réfuter. MM. de Beaumont et de Tocqueville rapportent le texte d'une conversation qu'ils ont eue avec M. Elam Lynds, qui a dirigé plusieurs pénitenciers. Sur cette question : si le système des États-Unis n'a pas plus de chances de réussite appliqué à des Américains qu'à d'autres peuples, M. Elam Lynds a répondu : « Je ne le pense pas. A Sing-Sing, le quart des détenus est composé d'hommes étrangers à l'Union... les plus faciles à gouverner étaient les Français, c'étaient ceux qui se soumettaient le plus vite et de meilleure grâce à leur sort, quand ils le jugeaient inévitable. Si j'avais le choix, j'aimerais mieux diriger une prison en France qu'en Amérique. » (P. 337.) Il est juste d'ajouter que les prisons dont M. Elam Lynds avait été directeur étaient soumises au système d'Auburn. M. Demetz dit, en racontant sa visite à Trenton (pénitencier où l'on suit le système de Philadelphie) : « Nous avons vu dans cette prison deux Français appartenant à la classe ouvrière; ils avaient été condamnés pour vol; ils étaient renfermés depuis deux mois; ils nous ont paru tranquilles et en bonne santé. » Sans doute c'est là un exemple peu concluant; mais, à défaut des faits qui nous manquent, le raisonnement peut nous éclairer. Si l'on prétendait établir des rapports exacts entre les conditions de l'emprisonnement pénitentiaire et les nuances diverses du caractère des populations, ce n'est point par nations, mais par provinces qu'il faudrait varier le système. M. Demetz l'a fort bien remarqué, « chacune de nos provinces a une physionomie, une nuance de caractère qui lui est propre. » Et dans le fait il n'y a pas plus de diversité entre les Français et les Américains pris en masse, qu'il n'y en a entre le Breton et le Franc-Comtois, entre le Gascon et le Flamand. Et puis, quand on admettrait cette objection, elle frapperait aussi bien le système d'Auburn que celui de Philadelphie. Enfin, le travail en commun avec l'obligation rigoureuse de ne pas échanger une parole,

un geste, un regard, serait plus insupportable encore pour le caractère communicatif des Français que ne serait l'emprisonnement séparé.

Quoique nous n'ayons pu soumettre qu'à un examen succinct les diverses objections proposées contre le système de Philadelphie, il reste démontré, selon nous, que ce système est non-seulement bien préférable aux autres, mais même qu'il est le seul avec lequel on ait une véritable garantie contre la contagion des prisons.

Est-ce à dire qu'il faille le transporter chez nous tel absolument qu'il est en Amérique, l'admirer dans toutes ses prescriptions, y avoir foi comme à un culte? Non; il ne faut de fanatisme nulle part.

Le principe fondamental est bon, on doit le maintenir; mais on peut modifier les conditions secondaires.

Ce principe fondamental lui-même, l'emprisonnement séparé, doit-il être maintenu partout et dans tous les cas? Ne convient-il pas de reconnaître, avec M. Faucher, que les condamnés des villes et les condamnés des campagnes forment deux races distinctes dans la multitude qui peuple les prisons; et que cette différence de caractère doit servir de base à la classification des maisons pénitentiaires, en pénitenciers agricoles et pénitenciers manufacturiers?

L'instruction religieuse, dont on se passe quelquefois dans le pénitencier de Cherry-Hill, n'est-elle pas au premier rang des conditions de la réforme pénitentiaire? et, en transportant chez nous le système de Philadelphie, n'est-il pas nécessaire de le compléter sur ce point essentiel?

Le système américain supprime toute rétribution du travail. Cela est rigoureusement juste; M. Demetz le prouve dans son Rapport, et fortifie cette première preuve par des raisons fort bien déduites dans sa Lettre aux conseils généraux. Mais cette rude justice ne peut-elle pas être tempérée dans l'intérêt de l'amélioration même du détenu? Assurément nous ne voulons pas de denier de poche, dont le condamné ne pourrait faire usage qu'en faussant l'ordre rigoureusement uniforme de la prison. Mais un pécule, à l'expiration de la peine, n'est-il pas indispensable? mais des secours donnés à la famille du détenu pendant sa captivité ne seraient-ils pas une récompense morale pour une vie résignée et laborieuse, un motif salutaire d'émulation dans un régime dont l'émulation est presque bannie, enfin un moyen de raviver le sentiment de famille au sein même de l'isolement?

Il y a quelque inconvénient à accorder des grâces; elles offrent un espoir qui peut encourager l'hypocrisie. Mais ne présentent-elles aucun avantage qui compense, qui surpasse cet inconvénient? et faut-il se faire une loi inexorable de n'en jamais solliciter, comme à Cherry-Hill? Ac-

cordées avec une sage discrétion, et après une étude intelligente de la conduite du détenu, des réductions de peine pourraient encore être, dans la main d'un habile directeur, un moyen efficace d'amélioration.

Nous pourrons revenir sur ces points divers dans l'examen qui nous reste à faire du livre de M. Faucher, et de la théorie de l'emprisonnement de M. Lucas, examen qui fera le sujet d'un dernier article.

M. AVENEL.

PÉRIPLE *de Marcien d'Héraclée, Épitome d'Artémidore d'Éphèse, Isidore de Charax, etc. ou Supplément aux dernières éditions des petits géographes, d'après un manuscrit grec de la Bibliothèque royale, avec une carte, par* E. Miller. — Paris, Imprimerie royale; in-8°, XXIV et 364 pages.

La première publication de petits traités grecs relatifs à la géographie remonte à Sigismond Gelenius, qui donna, en 1533, chez Froben à Bâle, une édition princeps des *périples d'Hannon et d'Arrien*, du traité des *fleuves* attribué à Plutarque et de l'*abrégé de Strabon*. En 1589, H. Estienne fit paraître les *fragments de Dicéarque :* onze ans après, David Hœschel publia pour la première fois le *grand fragment en vers* (qu'il attribuait à Marcien d'Héraclée, reconnu depuis pour être de Scymnus de Chio); le *périple de Marcien d'Héraclée;* l'*abrégé d'Artémidore;* le *périple de Scylax;* les *stathmes parthiques d'Isidore de Charax;* et de nouveau, les *fragments de Dicéarque*[1] (Aug. Vindob. 1600). Ces trois publications ne se rattachaient à aucun ensemble. Lucas Holstenius paraît avoir eu le premier l'idée de réunir en un seul corps tous les petits traités géographiques grecs qui nous restent de l'antiquité. Son projet qu'il développe dans sa lettre à Peiresc, écrite en 1628[2], ne reçut aucune exécution.

[1] Hœschel paraît n'avoir pas su que ces *fragments* eussent été déjà imprimés. — [2] Publiée d'abord par M. le marquis de Fortia d'Urban (*Plan d'un atlas historique*), cette lettre l'a été ensuite par Bredow (*Epist. Paris.* p. 9 sq.), qui la croyait inédite; enfin par M. Boissonade (Luc. Holsten. *Epist.* p. 51 sq.). D'après une phrase de la préface de Jacques Godefroy, en tête du *Vetus orbis Descriptio*, il paraît que Lindenbrog avait eu la même idée à la même époque.

Ce fut l'anglais John Hudson qui entreprit une collection des petits géographes, dont il a paru quatre volumes à Oxford, entre les années 1698 et 1712. Cette édition ne remplit pas toute l'attente des savants; Hudson y fit entrer plusieurs morceaux étrangers à son plan, qui occupent presque tout le 3e volume; tandis qu'il négligea d'y en admettre d'autres qui auraient dû en faire partie. Néanmoins comme l'édition est élégante et commode, elle fut très-recherchée : aussi, depuis assez longtemps, les exemplaires en sont devenus très-rares et d'une cherté excessive. On a souvent senti le besoin d'une collection nouvelle, plus complète. A la fin du dernier siècle, et depuis, quelques savants s'en étaient occupés; mais une sorte de fatalité semble avoir empêché une telle entreprise de se réaliser entièrement. Le baron de Sainte-Croix en est resté au projet très-bien conçu qu'il a exposé dans le Journal des Savants du mois d'avril 1789. Bredow n'a guère été au delà du plan qu'il a présenté dans les *Epistolæ parisienses*. On n'a plus entendu parler des éditions annoncées de Penzel et de Friesemann [1]. Celle de M. Bernhardy paraît abandonnée; il n'en a paru qu'un énorme premier volume (Lips. 1828) de 1,100 pages, qui ne contient que Denys le Periégète, avec le commentaire d'Eustathe, des scolies, une paraphrase et des commentaires. C'est notre compatriote M. J.-F. Gail qui, jusqu'ici, a le plus avancé l'exécution d'une édition nouvelle des Petits géographes. Il a commencé, en 1826, une réimpression de la collection d'Oxford, avec des additions et des commentaires fort étendus. Trois volumes seulement ont été publiés, contenant les *périples d'Hannon* et de *Scylax, Dicéarque, Scymnus de Chio*, le *stadiasme* du bassin de la Méditerranée, le *périple d'Arrien* et les deux *périples* anonymes du Pont-Euxin. Le dernier volume a été publié en 1831. Depuis cette époque, l'édition semble arrêtée. On a lieu de craindre que le courage du savant éditeur ne se soit lassé, et qu'il n'ait renoncé à son utile entreprise.

L'auteur du volume que nous annonçons ne s'est pas proposé un travail aussi long ni aussi pénible qu'une édition complète des Petits géographes. Son plan est bien plus restreint et sa prétention plus modeste. Il a voulu seulement donner un *supplément* aux éditions précédentes, en faisant connaître tous les secours qu'a fournis un manuscrit excellent, inconnu aux éditeurs, pour améliorer le texte de quelques-

[1] Quant à celle de Friesemann, Bredow doute même que ce savant y ait pensé sérieusement (*Epist. Paris.* p. 33). Je ne compte pas l'édition grecque publiée à Vienne (en 1807), en deux vol. in-8°, parce que ce n'est qu'une mauvaise réimpression de l'édition d'Oxford, avec une partie des notes traduites en grec.

unes des pièces qui sont entrées dans leurs collections. Il en a tiré une foule de détails neufs et importants pour la géographie ancienne et la paléographie grecque. Ce volume est donc, en effet, un très-utile *supplément* aux éditions d'Hudson et de M. Gail. Il en devient désormais inséparable, puisqu'il les complète dans plusieurs de leurs parties les plus essentielles.

Le manuscrit précieux dont il s'agit est un volume de format très-petit in-4°, de 143 pages, écrit sur parchemin, et qui ne peut être plus récent que le commencement du XIII[e] siècle. Il contient précisément les mêmes pièces que celles qui ont été publiées par Hœschel. Il a été acquis en 1837 par la Bibliothèque royale, à la vente de la bibliothèque de M[me] la duchesse de Berry, ainsi que le fameux manuscrit du code Théodosien.

On s'étonnerait peut-être de trouver des manuscrits grecs et latins dans une collection principalement formée de livres de luxe, si l'on ne savait que M. le marquis de Rosambo avait obtenu la permission de joindre à cette vente plusieurs manuscrits de sa bibliothèque. Ces manuscrits se trouvaient dans la famille des Lepelletier de Rosambo, par suite du mariage de Marie l'Eschassier, petite-fille de Pierre Pithou, petite-nièce de François Pithou, avec Louis Lepelletier, secrétaire du roi, père de Claude Lepelletier, qui fut contrôleur général des finances après le grand Colbert [1].

L'administration de la Bibliothèque royale ne pouvait laisser échapper une telle occasion d'accroître la collection déjà si riche de manuscrits grecs que cet établissement possède. Elle doit s'applaudir d'autant plus de cette acquisition, qu'un examen ultérieur a démontré que le manuscrit de Pithou a bien plus d'importance qu'on ne l'avait soupçonné d'abord.

M. Miller, jeune helléniste employé au département des manuscrits, ayant fait une étude particulière du manuscrit de Pithou, se proposa d'abord d'en donner seulement une description sommaire, destinée aux Notices des manuscrits; mais il a pensé depuis, et avec raison, que ce précieux monument méritait plus qu'une notice succincte; il a préféré d'en faire l'objet d'une publication spéciale et la matière d'un volume séparé, où il consignerait tous les détails, toutes les observations qui lui paraîtraient nécessaires.

Ce plan arrêté, il pouvait publier de nouveau les six pièces que le

[1] Voyez la préface de M. Berger de Xivrey, en tête de son édition des fables de Phèdre, d'après le manuscrit de Pithou, p. 30, 31.

manuscrit contient, ou bien n'en donner que les variantes, ou enfin publier les unes en entier, et seulement les variantes des autres. C'est à ce dernier parti que M. Miller s'est arrêté, en vue de l'édition de M. Gail, qu'il a supposé devoir être dans les mains de ses lecteurs. Comme trois des six pièces du manuscrit existent dans cette édition, à savoir : le *périple de Scylax*, *Dicéarque*, et *Scymnus de Chio*, il n'a donné le texte entier que du *périple de Marcien d'Héraclée*, de l'*épitome d'Artémidore* et d'*Isidore de Charax*; il s'est contenté, pour les trois autres, d'en collationner avec soin les variantes, qu'il a mises en regard des leçons de l'édition de M. Gail, en discutant quelques-unes d'entre elles, et en exposant les motifs qu'on peut avoir de les rejeter ou de les admettre.

Je regrette qu'il ait adopté ce dernier parti, surtout pour les fragments de Dicéarque et de Scymnus de Chio, dont il pouvait donner, à l'aide du manuscrit de Pithou, une recension nouvelle qui aurait fait loi par la suite. Je n'ai cependant ni le droit, ni la volonté de lui en faire un reproche, s'il a été arrêté par la crainte d'augmenter les frais de la publication, encore moins si le parti qu'il a pris tient à la défiance de ses forces. Cette modestie est un mérite assez rare pour qu'on doive l'en féliciter. Quand on sait tout ce qu'a de difficile, tout ce qu'exige de sagacité un travail critique sur des fragments tels que ceux de Dicéarque et de Scymnus de Chio, on conçoit qu'un jeune homme modeste, au début de sa carrière, craigne de se jeter au milieu de difficultés capables d'arrêter les plus habiles. Si donc j'exprime ce regret, c'est principalement dans l'intérêt de l'avenir scientifique du jeune éditeur. Les conseils éclairés et bienveillants ne lui auraient pas manqué. Son excellent maître, M. Hase, ainsi que M. Boissonade, au mérite desquels il rend, dans sa préface, un si juste hommage, auraient soutenu ses pas dans cette carrière épineuse; ils lui auraient ouvert avec libéralité le trésor de leur érudition et de leur expérience. La philologie grecque et latine est une mine qui, depuis trois siècles, a été fouillée par tant de critiques éminents, qu'il est bien rare d'y découvrir un nouveau filon. Lorsqu'on est assez heureux pour en rencontrer un qui annonce quelque richesse, il faut se hâter de le suivre jusqu'au bout. L'acquisition du manuscrit de Pithou fournissait à M. Miller une de ces occasions qu'on trouve difficilement deux fois. Il l'a, je crois, laissée échapper en partie; mais il est encore temps pour lui de la ressaisir avant qu'on ne la lui enlève sans retour. Je l'invite à nous donner, d'ici à peu de temps, une édition des fragments de Scymnus et de Dicéarque qui mette en lumière son sentiment critique, et sa

connaissance dans la langue et la littérature grecques. Je désire que les observations contenues dans cet article et le suivant lui montrent au moins la route.

L'importance et la nouveauté du sujet, un goût prononcé pour les monuments originaux de la géographie ancienne, dont l'étude a marqué mes premiers pas dans la carrière scientifique, m'ont fait lire avec un extrême intérêt le volume de M. Miller. Par le nombre et la nature des observations que m'a suggérées une lecture nécessairement rapide, au milieu d'autres travaux d'un genre bien différent, il pourra juger des résultats qui doivent couronner ses efforts, quand il étudiera de nouveau, avec tout le soin dont il est capable, le précieux monument qu'un heureux hasard a mis à sa disposition.

Je ne m'arrêterai pas à la partie de sa préface où il donne des détails sur le manuscrit de Pithou et son contenu, où il fait des observations judicieuses sur les diverses causes des erreurs qui défigurent les manuscrits anciens, et en signale plusieurs, principalement relatives aux noms propres[1]. Je me hâte d'arriver à la discussion de deux points curieux qui n'ont pas échappé à son attention, mais qu'il n'a pas présentés d'une manière complète, ni entièrement satisfaisante. A mon avis, ils sont au nombre des plus intéressants que puisse maintenant offrir l'examen d'un manuscrit grec; c'est ce qui m'engage à leur donner quelque attention.

M. Miller avance que le manuscrit de Pithou « est l'original qui a servi aux copies d'après lesquelles ont été faites les éditions du *périple de Scylax* (préf. p. XVI). » Cette opinion me paraît incontestable; mais

[1] A l'occasion des mots *Σκύτινος ὁ Χῖος*, dans un passage d'Apollonius Dyscole (c. 15), M. Miller dit : « *Je serais porté à croire* qu'il faut lire *Σκύμνος ὁ Χῖος* (préf. p. IX). » La correction est en effet évidente; et M. Miller pouvait la proposer avec moins d'hésitation, en s'appuyant sur d'importantes autorités, puisqu'elle appartient à Meursius, le premier éditeur d'Apollonius Dyscole, et que personne depuis n'en a jamais mis en doute la certitude. Fabricius (*Bibl. gr.* t. IV, p. 613. Harl.), et, avant lui, G. J. Vossius (*Hist. gr.* p. 412, ou p. 496, ed. Westermann), la citent déjà comme incontestable. — Une autre observation : on connaît les vers énigmatiques, attribués à Hésiode par Plutarque (*de Orac. def.* p. 415 C.) et Pline (VII, 48), sur la longue vie des Nymphes. Le grand étymologiste, qui en rapporte un passage (V. *ἄγρον*. p. 13, 35. Sylb.), les considère comme appartenant à un oracle (*ὡς ὁ χρησμὸς δηλοῖ*), et ils en sont dignes par leur obscurité. M. Miller ayant trouvé, dans un manuscrit, *χρύσιππος*, au lieu de *χρησμός*, ne doute pas qu'il ne faille lire *Χρύσιππος*. Je crois que *Chrysippe* n'a rien à démêler avec ce logogryphe, qui date de fort loin; car, s'il n'est pas d'Hésiode, il est fort ancien, puisque Aristophane y fait allusion dans les Oiseaux (v. 610). La faute est donc dans la leçon *χρύσιππος*, et non dans *χρησμός*, qu'en bonne critique il faut laisser au grand étymologiste.

je l'étends à *Marcien d'Héraclée*, ainsi qu'à *Scymnus de Chio*[1]. On sent déjà quelle importance et quelle valeur cette opinion donne à notre manuscrit : car il en résulte que ce serait à *ce manuscrit seul* que nous devrions la connaissance de plusieurs morceaux qui sont au nombre des plus précieux débris de l'antiquité.

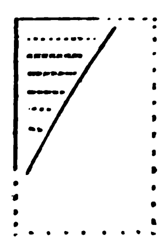
Les raisons convaincantes que M. Miller allègue à l'égard de Scylax, peuvent s'appliquer aux autres pièces ; ce que je vais démontrer.

La première et principale preuve, c'est que notre manuscrit, qui est défectueux en plusieurs endroits, l'est justement là où les éditions sont elles-mêmes défectueuses.

1° Pour le périple de Marcien d'Héraclée, le manuscrit finit justement où les éditions finissent, au mot *δυπκοῦ*, qui appartient à une phrase non terminée.

2° La même observation s'applique à l'épitome d'Artémidore.

3° Dans le périple de Scylax, le feuillet formant les pages 93 et 94 est coupé diagonalement, de manière qu'il n'en reste guère que le tiers, à peu près ainsi :



Les textes imprimés donnent précisément tous les mots, et les seuls qui sont restés dans cette page ; preuve certaine et sans réplique que le Scylax des éditions a été tiré de notre manuscrit. Il est vrai que les éditions ne contiennent rien de la page 94, parce que le copiste aura oublié le verso.

4° Le fait est encore évident pour le grand morceau de Scymnus de Chio. Les éditions, comme on sait, présentent une lacune d'environ huit vers, entre les vers 120 et 128 ; on ne voit plus en cet endroit que quelques vestiges de lettres. L'état du manuscrit nous en explique la cause, car, en cet endroit même, le parchemin est tellement usé, qu'on n'y distingue presque rien. C'est en vain qu'on a essayé des procédés

[1] J'excepte Isidore de Charax, dont la Bibliothèque royale possède un manuscrit, et Dicéarque, dont H. Estienne a donné une édition incomplète, d'après une copie que Matthieu Budé, fils de Guillaume, lui avait rapportée d'Italie.

chimiques; à peine est-il sorti quelques lettres, et un mot ou deux qui ne se trouvent pas dans les éditions[1]. Le passage est donc, à très-peu près, dans le même état de mutilation où il avait été trouvé il y a environ trois siècles. A ces indications, on peut encore joindre celles qui résultent de l'examen des sources d'où ont été tirées les diverses éditions des pièces contenues dans notre manuscrit. J'en dirai en passant quelques mots, ce point ayant été négligé par M. Miller.

La première édition des six morceaux, donnée par Hœschel, le fut d'après plusieurs manuscrits qu'il indique; la *Periégèse* d'après le manuscrit Palatin et celui de Casaubon; les autres morceaux étaient tirés tant de ces manuscrits que de ceux de Georges Hervort[2]. Celui que Casaubon envoya à Welser, qui le fit connaître à Hœschel, avait été copié sur celui de Pithou; il en est de même du manuscrit que Scaliger copia, et dont il envoya un exemplaire à cet éditeur[3]. Déjà ce manuscrit avait été auparavant copié plusieurs fois, et tout annonce que ceux qu'a cités Hœschel proviennent de cette source unique, puisque, selon Scaliger, le manuscrit dont cet éditeur lui donnait la description ne différait en rien de ce qu'il trouvait lui-même dans celui qu'il avait sous les yeux, appartenant alors à Claude Dupuy; les vers y étaient également écrits bout à bout, comme de la prose; Scaliger les avait, dit Hœschel, distingués et séparés, ainsi qu'ils devaient l'être, et il annonce qu'il les a imprimés tels que les avait disposés ce grand critique[4].

Maintenant il est certain que, pour les éditions postérieures, il n'y a point eu de collation nouvelle. Morel et Vinding ne citent que les variantes indiquées par Hœschel; il en est de même de Vossius, de Gronovius et d'Hudson, qui s'en réfèrent aux seuls manuscrits que le pre-

[1] Le mot πολίτην, que M. Miller n'a pas déchiffré, s'y aperçoit encore. Au vers 120, il faut lire τὴν τῆς sans aucune séparation. En général, j'aurais désiré qu'il eût marqué exactement la grandeur des lacunes, ainsi que M. Hase l'a fait pour les fragments de Lydus. — [2] « Marciani Periegesis e Mss. Codd. Pal. Elect. et Isaaci Casauboni. Reliqua partim e Palat, partim ex Jo. Georgii Hervorti libris manu exaratis » (Hœsch. *Geogr.* p. 1, v°.); et « Hujus Periegeseos copiam primus... Velsero nostro fecit Is. Casaubonus. » (Hœsch. *Notæ*, p. 190.) — [3] « De Dicæarcho et aliis, quæ scribis, scito, quantùm ex tuis litteris colligere possum, nihil tua ab illis quæ habemus, discrepare. Habuimus autem illa ex vetustissimis et optimæ notæ pagellis... Cl. Puteani. » (Exc. *ex litt. J. Scalig. ad D. Hœschelium.*) Un exemplaire, de la main de Scaliger, existe à Oxford; ce qui résulte de cette note de Casaubon, en marge du manuscrit, communiquée à M. Miller par M. Cramer: « Incerti auctoris suâ manu descripsit Scaliger ex longè vetustissimo cod. ms. Pithoei. » — [4] ... « Quos versus ut magnus ille Jos. Scaliger distinxit, imprimi curavimus. » (D. Hœsch. *Notæ*, p. 190.)

mier éditeur a indiqués, et ne citent aucune variante nouvelle. Le manuscrit de Pithou est donc bien réellement la source unique d'où dérivent ceux qui ont servi à la première édition, laquelle est la base de toutes les autres.

Cette observation donne une grande valeur à ce manuscrit. Il devient la seule et unique autorité qu'on doive invoquer maintenant pour constituer le texte de quatre, au moins, des six morceaux qu'il contient. Il importe donc beaucoup de ne laisser subsister sur ce point aucune incertitude. Or, en lisant le livre de M. Miller, sans avoir le manuscrit sous les yeux, j'avais remarqué plusieurs circonstances qui, si elles eussent été exactes, auraient démontré qu'Hœschel a consulté au moins un manuscrit qui n'avait pas été copié sur le nôtre, et provenait d'une autre source. Les difficultés qui résultaient de ces diverses circonstances n'ont été résolues, pour moi, qu'après l'inspection du manuscrit même.

La première difficulté résulte d'un oubli qu'a fait M. Miller. Il déclare (préf. p. XVIII) que des *Stathmes Parthiques d'Isidore de Charax*, « sont attribués faussement à Athénée dans notre manuscrit. » En effet, d'après l'indication qu'il donne (p. 257), cet opuscule est uniquement précédé des mots : Ἀθηναίου πόλεων σχήματα, καὶ ὁδοὶ, καὶ περίπλους, formant une espèce de titre. Ce titre étant le seul que, selon M. Miller, on trouve dans le manuscrit, on devrait nécessairement être fort embarrassé pour savoir d'où Hœschel a tiré le titre, Ἰσιδώρου Χαρακηνοῦ Σταθμοὶ Παρθικοί, qu'il a mis en tête de son édition de ce morceau. Il n'a pu le prendre que dans son manuscrit; autrement il en aurait averti, comme il fait toujours quand il change ou ajoute quelque chose; et ici, il s'agissait d'une indication des plus importantes. Je suis étonné que M. Miller n'ait pas senti quelle grave présomption il en résultait en faveur de l'idée que cet éditeur a eu sous les yeux des manuscrits qui ne provenaient pas du nôtre. Cette difficulté, si elle se fût présentée à lui, l'aurait engagé à chercher mieux; et à la fin des *Stathmes* (p. 111 du manuscrit l. 9), il aurait lu ces mots qui s'y montrent fort distincts : Ἰσιδώρου Χαρακηνοῦ σταθμοὶ Παρθικοί, formant précisément le titre qu'Hœschel a imprimé. Le copiste a mis le titre à la fin, comme il l'a fait pour Dicéarque (p. 124 fin.), Δικαιάρχου ἀναγραφὴ τῆς Ἑλλάδος; pour Scylax (p. 106, l. 10), Σκύλακος Καρυανδέως περίπλους τῆς οἰκουμένης, titre placé aussi au commencement (p. 62); et comme il l'avait fait sans doute pour le poëme de Scymnus de Chio, dont le manuscrit ne nous donne que les 741 premiers vers. Le poëme n'a pas de titre dans notre manuscrit, parce que ce titre était à la fin. C'est là une observation dont je ne trouve nulle trace dans le livre de M. Miller.

Quant aux mots, Ἀθηναίου πόλεων σχήματι, καὶ, κατὰ περίπλους, placés p. 106 de notre manuscrit, entre Σκύλακος..... τῆς οἰκουμένης et le commencement des stathmes parthiques, j'avoue que je ne les comprends pas; et l'on peut croire que les copistes *intelligents* des manuscrits d'Hœschel n'ont pas été plus avancés que moi, puisqu'ils les avaient omis, de manière qu'ils sont restés inconnus à cet éditeur. Je passe aux autres difficultés.

On sait que dans l'édition d'Hœschel, comme dans les suivantes, faites toutes sur la sienne, l'épitome d'Artémidore porte le nom de *Marcien d'Héraclée*, quoique rien dans ce fragment n'indique qu'il en soit l'auteur. Il faut donc que son manuscrit portât, en cet endroit, une indication qui devait manquer au nôtre, puisque je ne le trouvais pas dans l'édition de M. Miller. D'un autre côté, au lieu de ce titre, je ne trouvais dans cette édition que les mots Ἀμφιθαλίῳ εὖ πράττειν, espèce de dédicace, qu'Hœschel n'a pas donnée. Enfin, cet éditeur met en tête du fragment ces mots, qu'on chercherait vainement dans notre manuscrit : τεμάχιον (fragment) τῆς ἐπιτομῆς τῶν ῑᾱ βιβλίων Ἀρτεμιδώρου Ἐφεσίου.

Ces trois circonstances réunies font à coup sûr une difficulté grave et embarrassante, d'après les preuves d'ailleurs si fortes de l'origine commune des manuscrits qu'Hœschel a consultés. J'étais donc fort empressé de consulter le manuscrit même, quoique conservant peu d'espoir d'y trouver rien qui me tirât de cette perplexité. Heureusement ma crainte ne s'est point réalisée.

Les trois mots de dédicace copiés par M. Miller sont précédés de trois autres, qui lui sont échappés[1]. Le titre entier est : Μαρκιανὸς τῷ ἑταίρῳ Ἀμφιθαλίῳ εὖ πράττειν : « Marcien à son ami Amphithalius, salut. » Ceci lève toute difficulté. On voit maintenant pourquoi Hœschel n'a point hésité à donner le fragment à *Marcien*. Le nom de *Marcien* était certainement dans son manuscrit comme dans le nôtre ; et s'il n'a point publié cette ligne, ce sera par suite d'une de ces inadvertances que n'évitent pas les éditeurs les plus attentifs.

Quant au titre : Τεμάχιον τῆς ἐπιτομῆς κ. τ. λ., il manque, à la vérité, dans notre manuscrit, mais ce titre peut fort bien être, et je suis con-

[1] J'avais lu, dans sa préface (p. XIV), ces mots : « Il n'y a qu'une dédicace à un certain Amphithalius que Marcien d'Héraclée appelle son ami. » Il m'était impossible de comprendre ces paroles, puisque je n'apercevais, dans le texte même, rien qui se rapportât à *Marcien*. L'inspection du manuscrit m'a tout expliqué. M. Miller avait lu les mots Μαρκιανὸς τῷ ἑταίρῳ ; mais, par inadvertance, il les a oubliés à l'impression. De là une contradiction manifeste entre sa préface et le texte même de Marcien d'Héraclée.

vaincu qu'il est en effet une addition d'un des copistes, comme cela est arrivé tant de fois.

Je viens maintenant à l'autre objection, qui n'est pas moins grave que la précédente, et que je vais résoudre à l'aide du manuscrit. Hœschel attribua le grand fragment de Scymnus de Chio à *Marcien d'Héraclée*. Cette indication, qu'on retrouve dans les éditions postérieures de Frédéric Morel (Lut. Paris, 1606) et d'Érasme Vinding (Hafn. 1662), et que Scaliger ainsi que Casaubon ont cru véritable, est déjà qualifiée d'*inepte* par L. Hostenius en 1628, bien qu'il ne pût dire alors quel était l'auteur du fragment[1]: mais, dans une autre lettre à Peiresc, postérieure de trois ans (9 juillet 1631), il nomme formellement Scymnus de Chio[2]; de même qu'Isaac Vossius, dans son édition de 1639.

Hœschel déclare que, dans le manuscrit palatin, la périégèse est attribuée à Marcien d'Héraclée (*Marciano autem Heracleotæ illa in cod. Palat. adscribitur. P.* 190 de ses *Geographica*). Cependant, selon M. Miller, notre manuscrit ne porte pas de titre; il pense même que *l'erreur d'Hœschel est expliquée par cette absence du titre* (préf. p. XVIII). Cette absence expliquerait bien sans doute que cet éditeur n'eût pas donné de titre du tout, mais non qu'il eût donné un faux titre. Et, comme il n'a rien mis du sien, puisque son manuscrit portait, ainsi qu'il l'assure, le nom de Marcien, il y avait donc, dans ce manuscrit, quelque chose qui manque au nôtre. Celui-ci n'en est donc point l'original.

L'inspection du manuscrit de Pithou lève encore cette seconde difficulté, et explique la vraie cause de l'erreur. Car, au haut de la page 125 et avant le 1er vers, πάντ' ἀναγκαιότατον κ. τ. λ., je trouve les mots εὐτυχῶς Μαρκιανῷ, qui ont été négligés par M. Miller. Que ces mots soient pour εὐτυχεῖν Μαρκιανῷ (ou plutôt Μαρκιανῷ εὐτυχεῖν), et expriment un *salut* ou un *bon jour* donné par un copiste, peut-être fort ancien, qui destinait sa copie à un certain Marcianus; c'est là ce qui me paraît fort probable. Quoi qu'il en soit, ces mots, qu'aura mal lus le copiste du manuscrit palatin, ou mal entendus Hœschel, expliquent comment il a pu attribuer les vers de Scymnus à Marcien d'Héraclée.

Il existe enfin une troisième difficulté analogue. Dans l'édition d'Hœschel, le grand fragment de Scymnus finit par ce vers qui exprime la date de la fondation de Mesembria : « Lorsque Darius fit une expédition contre les Scythes, » ὅτ' ἐπὶ Σκύθας Δαρεῖος ἐστρατεύσατο. Dans notre manuscrit ce vers termine aussi la dernière ligne de la page 43, qui est le *recto* du dernier feuillet, dont le *verso*, dit M. Miller, *est resté en*

[1] Luc. Holsten. *Epistolæ*, p. 57. — [2] Les mêmes, p. 226.

blanc; cette dernière ligne est terminée par le mot Αἷμος, commençant un autre vers, dont le reste devait se trouver derrière. On peut donc encore objecter que, si le copiste du manuscrit d'Hœschel avait eu le nôtre pour original, il n'aurait pas omis ce mot Αἷμος. Mais cet oubli s'explique par l'insignifiance d'un mot isolé, ne se rattachant à rien. Le sens étant complet avec ἐστρατεύσατο, le mot Αἷμος n'avait nulle importance, et il était impossible d'en rien faire : l'objection n'a donc réellement aucune valeur.

Au reste, si ce mot unique devait être fort indifférent pour les copistes, il n'en est pas de même pour nous. M. Miller remarque fort à propos que ce mot est justement le premier d'un fragment de cinq vers insérés dans le périple anonyme du Pont-Euxin, qui avaient échappé à Lucas Holstenius, et que Vossius a le premier reconnus et signalés. Ce fragment, dont les vers s'arrangent sans aucune peine et sans qu'on soit obligé d'y faire une seule correction, commence par Αἷμος μέγιστόν ἐστιν ὑπὲρ αὐτὴν ὄρος | τῷ Κίλικι Ταύρῳ τὸ μέγεθος προσεμφερής κ. τ. λ. On sait que l'auteur de ce périple a mêlé et confondu avec sa prose géographique les cent soixante-un premiers vers des petits fragments que Lucas Holstenius y a découverts et en a retirés, et que les soixante-quinze autres vers se sont retrouvés dans un autre périple anonyme publié en 1711. Jusqu'ici on n'avait pas encore reconnu dans ces deux périples un *seul* vers appartenant au grand fragment; ce n'était donc que par une conjecture, fort probable il est vrai, qu'on avait regardé le tout comme ayant appartenu au même ouvrage. Cette conjecture est maintenant changée en certitude par la présence du mot Αἷμος, commençant un vers qui se retrouve entier dans le périple.

Au reste, si l'on venait à objecter que ce mot Αἷμος, auquel j'attache ici tant de valeur, n'appartenait pas au vers du périple et n'était peut-être pas suivi des mots μέγιστόν ἐστιν ὑπὲρ κ. τ. λ.[2], l'objection serait détruite par une découverte assez curieuse que je viens de faire dans le manuscrit de Pithou. On a vu plus haut que, selon M. Miller, le *verso* du feuillet est *resté en blanc;* il résultait de cette observation que le copiste aurait passé ce *verso* pour continuer le vers sur le *recto* du feuillet suivant, ce qui me paraissait fort peu probable. J'ai donc été curieux de vérifier si le *verso* était en effet *resté en blanc.* Le soupçon que j'avais conçu m'y a fait regarder de plus près; et j'ai découvert, à

[1] *Lettre critique* à M. Boissonade, p. 10. — [2] Comme la phrase est finie après ἐστρατεύσατο, le mot Αἷμος en commence une autre. La présence de δὲ est nécessaire après Αἷμος, ou après μέγιστον : Αἷμος δὲ μέγιστόν ἐστιν, ou Αἷμος μέγιστον δ' ἐστίν. Le vers s'arrange également bien des deux leçons.

ma grande satisfaction, que cette page a été *écrite* comme les autres. L'écriture, presque effacée, ne l'est pourtant pas au point qu'on ne distingue les traces de toutes les lignes, au nombre de vingt-cinq, qui est celui des lignes des autres pages (de vingt-cinq à vingt-sept); selon la proportion de ces pages, les vingt-cinq lignes doivent avoir contenu de quarante à quarante-quatre vers qui manquent à toutes les éditions. C'est un fragment assez considérable qu'il serait bien utile de déchiffrer. Mais on ne pourrait espérer d'y réussir que si l'application judicieuse des procédés chimiques parvenait à faire un peu ressortir l'écriture. Malheureusement les essais qui viennent d'être tentés par M. Chevreul n'ont point eu de succès.

Je puis cependant annoncer que le premier mot de cette page, dont on discerne encore quelques lettres, est incontestablement μέγιστον; à la suite, je crois encore distinguer τῷ Κίλιξι, mais je n'en suis pas sûr. Je me contente donc de m'attacher au mot certain μέγιστον; or, c'est précisément cet adjectif qui suit Αἶμος dans le fragment du périple cité plus haut; il est donc hors de doute que les cinq vers copiés par l'auteur de ce périple étaient placés dans cet endroit de la périégèse. Ce sont jusqu'ici les seuls qui se retrouvent dans le grand fragment. Ceux-ci, comme tous les autres, faisaient également partie de ce poëme géographique, qui était sans doute tout entier sous les yeux des deux compilateurs anonymes.

Or, cette dernière circonstance, que les éditions de Scymnus s'arrêtent toutes là où commence la dernière page effacée de notre manuscrit, serait à elle seule une preuve certaine que ce manuscrit est l'original de ceux qui ont servi à ces éditions? Ce fait, constaté par tant de preuves décisives, et contre lequel désormais aucun argument ne peut plus être élevé, donne, ainsi que je l'ai dit, une grande importance à notre manuscrit; et il en résulte un point de vue de critique tout nouveau pour l'établissement du texte de quatre des six ouvrages qu'il contient.

Il est de toute évidence, en effet, que les leçons diverses des éditions ne sont pas, à proprement parler, des *variantes;* ce sont nécessairement ou des *erreurs de plume*, ou des *corrections ex ingenio,* plus ou moins heureuses, selon le mérite de ceux qui les ont faites ou le degré d'attention qu'ils y ont mis. Mais il ne peut manquer de s'en trouver de bonnes dans le nombre, puisque, parmi les copistes auxquels ces corrections sont dues, on compte Scaliger et peut-être Casaubon. En effet, beaucoup de ces leçons sont excellentes et méritent, sans contredit, la préférence sur celles du manuscrit de Pithou; il en est d'autres qui sont inutiles,

même fausses, ainsi qu'on le verra par la suite; mais, en général, le texte que donne le manuscrit de Pithou se distingue de celui des manuscrits consultés par Hœschel, en ce point, qu'à côté d'excellentes leçons, il présente beaucoup de ces fautes grossières et absurdes dont bien peu de manuscrits, et même des meilleurs, sont tout à fait exempts. Ces fautes proviennent de la négligence ou de l'ignorance de scribes gagés, ou de moines inattentifs, écrivant tantôt sous la dictée, tantôt d'après un original, et se laissant tromper par les ressemblances dans la prononciation ou la forme des lettres [1]. Il est à remarquer qu'on ne trouve presque jamais de fautes de ce genre parmi les variantes d'Hœschel : c'est qu'elles avaient été corrigées par les copistes des manuscrits d'où cet éditeur les a tirées. Celles qu'on y retrouve encore sont le plus souvent de ces fautes que j'appellerais *savantes*, étant l'œuvre d'un copiste instruit qui corrige, au bout de la plume, les leçons qu'il ne comprend pas, mais que souvent il aurait entendues, s'il s'était donné le temps de la réflexion.

Je me contenterai d'en citer un exemple qui expliquera ma pensée.

Aux vers 92 et 93, Scymnus, parlant des avantages de son poëme, dit, d'après la leçon du manuscrit de Pithou : *ἧς ὁ κατακούσας οὐ μόνον τερφθήσεται | ἅμα δ' ὠφέλειαν* ΑΠΕΙΣΕΤ' *εὔχρηστον, μαθὼν | κ. τ. λ.* L'auteur du manuscrit d'Hœschel ne comprenant pas cet *ἀπίσετ'*, qui, en effet, ne signifie rien, a lu *ἄπεισ'*. Hœschel a lu *ἄπασιν*. Cette leçon a passé dans toutes les éditions, quoiqu'elle ne convienne nullement à la grammaire, qui exige un verbe dont *ὠφέλειαν* soit le régime, *μαθὼν* ayant son complément dans le reste de la phrase. Morel a proposé de lire *ἄπεισιν*, leçon qui n'a que le mérite d'ajouter la syllabe manquante. Si les uns et les autres avaient eu sous les yeux la leçon originale *ἀπείσετ'*, ils auraient certainement deviné (ce que j'ai trouvé moi-même à la première vue) qu'on obtient la vraie leçon par le changement d'une seule lettre, en lisant *ἀποίσετ'* (pour *ἀποίσεται*), leçon qui répond au *τερφθήσεται* du vers précédent [2]. *Ωφέλειαν ἀποφέρεσθαι εὔχρηστον* (*retirer un grand avantage*) est une excellente locution, les Grecs ayant employé ce verbe dans le sens de *ἀπολαμβάνειν*, *retirer, obtenir, gagner;* comme les Latins *auferre*, (*auferre responsum*, *decretum*, *famam*, *etc.*) Les deux vers se traduiraient

[1] Par exemple : *Τυῤῥινίας* pour *Τυῤῥηνίας*, et mille autres erreurs causées par l'iotacisme; *Κύρου* pour *Κύρνου*; presque perpétuellement *πελάγου* pour *πελάγους*; *ἐν τῇ Κύρᾳ* pour *Ἀντικύρᾳ*; *τευταινδρουμένη* pour *τ' εὐανδρουμένη*; *παλινοὶ νότριοι* pour *πάλιν Οἰνώτριοι*, etc. etc. — [2] *Οἴσεται* et *εἴσεται* ont été souvent confondus (Blomf. *ad Æsch. S. c. T.* 247. — Boisson. *ad Æsch. Suppl.* 245. — *ad Eurip. Ion.* 695.)

en latin : *Quâ, qui audiverit, non solùm delectabitur, at simul fructum perutilem auferet*[1].

Ces prétendues *variantes* n'étant que des *erreurs* ou des *corrections*, doivent être jugées uniquement par leur valeur intrinsèque, car elles ne sauraient avoir cette autorité qui s'attache aux leçons d'un manuscrit. Elles ne doivent donc être admises que lorsqu'on ne peut absolument s'en passer. Ainsi, il n'y a réellement qu'un *seul manuscrit* et qu'un *seul texte* des quatre traités ; c'est le manuscrit de Pithou ; les autres disparaissent devant cette autorité unique. Il faut le prendre *seul* pour base d'une édition nouvelle, et ne se servir des leçons diverses admises par les éditeurs que comme de *renseignements*, d'*indications*, que l'éditeur ne suivra que quand il le jugera nécessaire.

Si ce point de vue critique, qui ressort si naturellement de preuves certaines, avait été présent à la pensée de M. Miller, il aurait donné plus d'attention aux leçons de son manuscrit et beaucoup moins à celles qu'Hœschel a citées. Son travail eût été fort simplifié : car, que nous importe maintenant que telle leçon se trouve ou non dans le *codex Palatinus*, le *codex Hervortianus* ou tout autre ? Peut-on penser à les mettre sur la même ligne que celles du manuscrit de Pithou, d'après lequel ils ont tous été copiés ? Pénétré de cette idée, M. Miller aurait, sans aucune peine, ainsi que je le montrerai, rétabli le texte en beaucoup d'endroits où il a laissé subsister la mauvaise leçon des éditeurs, à laquelle il a donné trop d'importance. Il est clair en effet que toutes les fois que celles de notre manuscrit peuvent convenir au sens et satisfont aux règles de la langue et de la versification, il faut à l'instant les introduire dans le texte, et abandonner sans regret les leçons des imprimés, lesquelles n'ont aucun droit à la préférence, puisque au fond elles n'ont aucune autorité.

Avant d'aborder l'application de ce principe à la restitution des textes, je dois toucher un point d'histoire littéraire qui, s'il était établi dans le sens qu'a présenté M. Miller, augmenterait encore l'importance déjà si grande de notre manuscrit. Ici, je ne puis partager sa manière de voir, ni admettre comme juste la critique sévère qu'il a faite d'une opinion émise par le savant Bast dans sa lettre à M. Boissonade.

[1] Dans le premier vers, ἧς ὁ κατακούσας κ. τ. λ., Hœschel et, d'après lui, tous les éditeurs ont changé la leçon ἧς en οἷς, se rapportant à στίχοι du vers précédent (καὶ τὴν ὅλην περίοδον ἐν ὀλίγοις στίχοις). Il n'y a rien à changer : ἧς se rapporte à περίοδος ; et comme les Grecs ont dit τέρπεσθαί τινος, aussi bien que τέρπεσθαί τινι, le poëte a préféré le génitif, parce qu'il obtenait un régime qui convenait à la fois aux deux verbes τέρπεσθαι et ἀποφέρεσθαι.

Il dit : « Je dois relever une erreur commise par M. Bast. Ce savant.... prétend que les vers publiés sous le nom de Scymnus de Chio, *ont été fabriqués* par Hœschel et Holstenius..... il conclut en disant : *Holstenius a donc fait pour les petits fragments ce qu'Hœschel avait fait pour le grand morceau ; et tout ce qu'on peut trouver de blâmable dans leur procédé, c'est peut-être d'avoir composé une foule de mauvais vers......* L'assertion est détruite par le fait de l'existence seule de notre manuscrit, quant à ce qui regarde le grand morceau *attribué* à Hœschel; si nous raisonnons par induction, le reproche de M. Bast n'est sans doute pas plus fondé pour Holstenius que pour Hœschel. Ces vers, quelle qu'en soit la mauvaise facture, *reviennent de droit à Scymnus de Chio, et aucun des deux éditeurs n'est coupable de falsification.* » (Préf. p. XIX.)

Je crois que M. Miller prête à Bast une opinion qu'il n'a jamais eue et qu'il ne pouvait avoir. Cet habile critique n'a pas *attribué* le grand morceau à Hœschel; l'existence de notre manuscrit ne fait rien à son opinion; il n'a pas non plus accusé ni Hœschel ni Holstenius de *falsification ;* et quand il avance qu'ils *ont composé de mauvais vers*, il ne veut pas dire qu'ils les aient *fabriqués*, ni qu'ils se soient rendus coupables de *falsification*, accusation bien grave, surtout à l'égard de L. Holstenius, dont la sincérité est connue. Voici, à mon avis, ce que Bast a voulu dire; le point mérite d'être expliqué clairement.

Les fragments de Scymnus de Chio se composent, comme je l'ai dit, 1° du grand morceau de sept cent quarante et un vers, publié par Hœschel; 2° des petits fragments découverts par Holstenius.

Quant au premier, Bast n'a jamais pu penser à l'*attribuer* à Hœschel. Il savait très-bien que cet éditeur l'avait *donné* d'après des manuscrits dont l'existence est attestée, indépendamment du témoignage d'Hœschel, par celui de Scaliger et de Casaubon. Aucun mot, dans sa lettre, n'a trait à une *falsification* de cet éditeur. Rien de plus clair même que ces paroles : « On sait, dit-il, que la *περιήγησις donnée* par Hœschel, et réimprimée par Érasme Vinding, n'était pas *originairement en vers....* Elle était attribuée, *dans le manuscrit d'où Hœschel l'a publiée*, à Marcien d'Héraclée. » (P. 8 et 9.) Il n'y a pas là la moindre trace d'un reproche de *falsification*. L'existence de notre manuscrit ne détruit donc pas, *par le fait*, l'opinion de Bast, puisqu'il a toujours reconnu qu'Hœschel avait tiré le morceau d'un *manuscrit*. Que le nôtre soit plus ou moins ancien que celui de cet éditeur, cela n'importe en rien à la question. Reste donc le mot de Bast, qu'*Hœschel, comme Holstenius, a* COMPOSÉ *de mauvais vers :* c'est cette expression qui paraît avoir trompé M. Miller; mais elle n'a ni le sens ni la portée qu'il lui donne. En voici la preuve :

Les 236 vers qui forment les *petits fragments* se trouvent dans les deux périples anonymes du Pont-Euxin; les 161 premiers dans l'un, les 75 derniers dans l'autre, publié plus tard en 1711. Les deux compilateurs ont emprunté les vers de Scymnus pour embellir leur exposition géographique, ou pour en diminuer la sécheresse, au moyen de détails historiques élégamment exprimés. Quand M. Miller (préf. p. XIX) assimile cette opération aux *paraphrases d'ouvrages poétiques si communes dans le moyen âge*, telles que celles d'Homère, de Lycophron ou de Denys le Périégèse, il compare, si je ne me trompe, deux choses tout à fait distinctes. Ces *paraphrases,* où les vers originaux sont délayés dans une prose lâche, traînante, mais claire, avaient pour principal objet de faciliter l'intelligence des anciens poëtes; elles sont tout à fait analogues à celles qui, dans les éditions *ad usum Delphini*, par exemple, accompagnent le texte des poëtes latins. Mais les auteurs des deux périples n'ont point fait de *paraphrases;* ils ont transcrit, presque toujours avec des changements très-faibles, quelquefois sans aucun changement, les vers de Scymnus. S'ils les ont placés bout à bout, ce n'était pas parce qu'ils voulaient les *mettre en prose*, ce qu'assurément ils n'ont pas fait; c'était pour ménager la place, ainsi qu'on le voit par tant de manuscrits où les vers sont ainsi disposés, entre autres par notre manuscrit de Pithou, pour les fragments de Dicéarque et de Scymnus. C'est un point dont il importe de se bien pénétrer quand on essaye de les rétablir.

Jacques Gronovius jugea que Lucas Holstenius n'avait pas trouvé ces vers dans un manuscrit particulier, mais qu'ils provenaient uniquement du périple, où ils ont été fondus avec la narration. A son avis, Holstenius les en avait retirés, puis séparés et restaurés. Dodwell voulut prouver, au contraire, que ce savant avait bien réellement consulté un manuscrit où ces vers se trouvaient tels qu'il les a donnés. Or, c'est la thèse de Gronovius que M. Bast a reprise, et, à mon avis, parfaitement démontrée, en discutant les raisons alléguées par Dodwell. Le principal argument de celui-ci, c'était que les 75 derniers vers ne se trouvent pas dans le périple anonyme; il se demandait, avec beaucoup de raison, d'où Holstenius pouvait les avoir pris, sinon d'un manuscrit différent de celui du périple. Cet argument n'avait de force que parce que Dodwell ignorait alors l'existence du second périple anonyme, publié après sa mort, qu'Holstenius a eu sous les yeux, et où se trouvent en effet les 75 derniers vers des petits fragments. D'ailleurs celui-ci n'annonce nulle part qu'il ait consulté un manuscrit, tandis qu'il dit formellement qu'il a tiré ces vers du

périple anonyme[1]. La thèse de Gronovius et de Bast me semble donc de toute certitude, prise dans les termes où ce dernier l'a posée.

Mais, enfin, que signifient ces expressions de Bast, *L. Holstenius, comme Hœschel, a composé de mauvais vers?* Emportent-elles l'idée de *falsification?* S'ensuit-il qu'il ait *attribué* le grand morceau de Scymnus à Hœschel, comme le croit M. Miller? Nullement.

Bast ne pouvait soupçonner Holstenius de *falsification;* cela est évident. Il savait parfaitement que *tous les* 236 *vers* des petits fragments se retrouvent dans l'un ou dans l'autre des deux périples, et le plus souvent tels à peu près que ce critique les a donnés, ou avec de très-faibles changements nécessités par le besoin de la mesure. Bast s'était donc parfaitement convaincu qu'il n'en a pas *ajouté un seul,* non plus qu'Isaac Vossius; et nous avons vu, au contraire, qu'il en avait laissé échapper *cinq*, que Vossius y a depuis retrouvés. Qu'a donc voulu dire ce savant par ces mots, qu'*Holstenius* a *composé une foule de mauvais vers?* Rien autre chose, sinon que L. Holstenius a été *fort négligent* dans l'opération de rétablir les vers estropiés par l'auteur du périple; et que, n'ayant pas toujours eu égard aux lois du mètre, il est résulté de ses restitutions beaucoup de vers faux, qu'avec un peu plus d'attention il pouvait facilement rendre meilleurs. Voilà ce qu'on peut lui *reprocher,* ainsi qu'à Vossius, et tout ce que Bast trouvait de *blâmable dans son procédé.* Ce jugement revient, en d'autres termes, à celui qu'a porté M. Boissonade à propos de ces mêmes fragments: *quæ Lucas Holstenius indiligentissimè recensuit*[2]. Le terme *recensuit* prouve qu'aux yeux de cet excellent critique, comme à ceux de son ami, Holstenius n'a donné qu'une *recension* de ces fragments métriques, ayant péché uniquement par défaut d'attention et de soin.

Le reproche adressé par Bast à L. Holstenius, s'applique, dans les mêmes termes et dans le même sens, à Hœschel, premier éditeur du grand fragment, dans lequel il a également introduit ou laissé *beaucoup de mauvais vers;* cela ne veut pas dire qu'il les ait *inventés* ni *falsifiés*. J'ajoute (ce qui paraît avoir échappé à Bast, et je m'en étonne,) que plusieurs de ces *mauvais vers,* sinon tous, doivent probablement être mis sur le compte de Scaliger lui-même; car nous avons vu que, de son propre aveu, Hœschel a imprimé les vers tels que cet illustre critique les avait séparés : *quos ut magnus ille Jos. Scaliger distinxit, imprimi curavimus*. Morel dit non moins expressément : *Scaliger..... qui primus.... hujus..... iambographi senarios.... adeò pulchrè distinxit, correxit, recentavit*

[1] L. Holst. *Epistolæ*, p. 43, 57, 65. — [2] *Anecd. græca*, t. II, p. 234.

ut pauca reliquerit, quibus medica manus adhibenda fuerit (p. 64.) Ainsi, la *falsification* (s'il pouvait y en avoir une) serait plutôt l'œuvre de Scaliger; mais, comment cela pourrait-il être, puisque Scaliger n'a fait que transcrire le manuscrit de Pithou? De toute manière, il ne peut être question ici d'aucune fraude, et Bast a été certainement bien loin d'y songer. On voit que ni Hœschel, ni Lucas Holstenius n'avaient besoin de l'existence de notre manuscrit pour être justifiés d'un tort grave, d'un abus coupable dont réellement personne ne les accuse.

Je termine par une remarque liée aux observations précédentes, et qui intéresse la critique du texte de Scymnus. Selon M. Miller, *les mauvais vers du grand et des petits fragments reviennent de droit à Scymnus de Chio* (préf. p. XIX). Ce jugement est sévère pour cet auteur, pour un homme écrivant dans sa langue maternelle; il n'est juste qu'en partie, car on doit établir une distinction importante entre les *mauvais vers* qu'on peut trouver dans ces fragments : les uns reviennent probablement à Scymnus, et il n'y faut rien changer; les autres n'ont pu être altérés que par les éditeurs; ceux-ci il faut tâcher de les rendre à leur première pureté. Mais quelle règle sûre nous fera distinguer les uns des autres? La voici, selon moi.

Le nom de Scymnus de Chio ne nous est connu que par les citations qu'Apollonius Dyscole, Étienne de Byzance, le scholiaste d'Apollonius de Rhodes, Ælius Hérodianus, ont faites de sa Périégèse. Son époque n'est connue que par les premiers vers de son ouvrage. Nous ne savons rien de sa vie; et il n'a jamais été cité comme poëte. Il a écrit son ouvrage en vers iambiques comiques, à l'imitation d'Apollodore, afin, dit-il, qu'on pût le retenir plus facilement. C'était donc, à vrai dire, un *livre élémentaire,* qui a dû principalement servir dans les écoles. Les vers qu'il contient ont souvent le caractère de vers *mnémoniques.* Hérissés de noms propres, quelquefois rebelles à la mesure, comment auraient-ils pu toujours être de *bons vers*, même quand Scymnus eût été un bon poëte, ce que nous ignorons parfaitement. Si donc un critique moderne s'obstinait à n'admettre, comme étant de Scymnus, que de *bons vers*, c'est-à-dire, des vers, non pas seulement *exacts* quant à la mesure, et corrects quant au style, mais encore remarquables par l'élégance de la phrase ou l'excellence du rhythme, il se montrerait trop exigeant et risquerait, par des restitutions hors de propos, de prêter à Scymnus beaucoup de vers qu'il n'a point faits.

Mais il est certaines conditions auxquelles, dans le premier siècle avant notre ère, un poëte grec, quelque mauvais qu'on le suppose, sera toujours demeuré fidèle; ce sont la *correction* grammaticale, l'exacti-

tude de la *prosodie*, alors irrévocablement fixée par la langue parlée, et *les règles* admises pour le genre des vers qu'il a employés. Le vers iambique comique, adopté par Scymnus, jouissait de grandes licences. Attendons-nous que ce poëte les aura toutes prises au besoin, mais qu'il n'aura point été au delà. Si l'on trouve des vers, grammaticalement exacts, qui ne violent pas ces règles, on pourra les admettre comme étant de Scymnus, bien qu'ils ne soient pas fort élégants; mais des vers qui pécheraient contre la prosodie et contre les règles essentielles du mètre; qui offriraient, par exemple, des pyrrhiques autre part qu'au dernier pied, des trochées à un pied quelconque, des spondées ou des dactyles aux pieds pairs; ces vers, dis-je, seraient *faux*, et il faudrait les corriger; car bien certainement ils ne sont pas sortis, *en cet état*, de la main de Scymnus ou de Dicéarque.

Mais, dans ce cas même, la main du critique doit agir avec douceur et prudence. Pour un helléniste, rien de plus facile que de *refaire* des vers grecs; mais c'est là une opération puérile, sans aucun fruit pour la science : ce qu'il y a de réellement utile, c'est de les *rétablir*, c'est-à-dire, en suivant toutes les conditions du texte original, de les retrouver tels qu'ils ont dû sortir de la plume de l'auteur.

Or, la manière dont nous sont parvenus ceux de Scymnus, par exemple, nous indique assez le genre de fautes qui ont pu s'y introduire. Ainsi, les vers du grand fragment ont été mis bout à bout comme de la prose; ceux des petits fragments ont été fourrés dans des périples dont les auteurs s'inquiétaient beaucoup du sens et fort peu de la mesure ou de la couleur poétique, mais qui pourtant n'ont rien changé avec intention. De là vient qu'ils ont laissé des tirades de 20, 25 et jusqu'à 40 vers qui sortent, pour ainsi dire, tout faits, sans qu'on soit obligé d'y rien changer; et l'on remet la plupart des autres sur leurs pieds sans autre changement qu'une transposition de mots, l'addition d'une copulative, la suppression d'un hiatus, etc.

Chaque fois donc que l'application de ces légers remèdes pourra guérir un pauvre vers estropié, il faudra les employer sans scrupule. C'est d'après ces principes que mon savant ami Boissonade a plusieurs fois heureusement rétabli des vers de Scymnus[1], avec cette critique fine, réservée et sûre qui le distingue si fort entre nous tous. Tels sont ceux que j'essayerai de mettre en pratique dans l'article suivant, où je présenterai la restitution des vers les plus altérés des fragments de Scymnus et de Dicéarque, principalement à l'aide des variantes du manuscrit

[1] Principalement dans ses *Anecdota græca*.

de Pithou. M. Miller y trouvera, je pense, d'utiles indications pour une édition nouvelle de ces restes précieux de l'antiquité.

LETRONNE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Dans le dernier numéro du *Journal des Savants* nous avons rappelé ce qui s'est fait en philosophie au sein de l'Institut, et particulièrement dans la section de philosophie de l'Académie des sciences morales et politiques. Aujourd'hui nous mettrons sous les yeux du public l'indication des travaux dont la philosophie a été l'objet en dehors de l'Institut, au sein de l'Université, soit dans l'enseignement public, soit dans des ouvrages modestes qui n'ont pas recherché, mais qui méritent une honorable publicité.

L'année dernière, dans les premiers jours du mois de septembre, a eu lieu, comme à l'ordinaire, le concours d'agrégation de philosophie, concours qui, seul, confère aux candidats heureux le droit et la faculté de participer à l'enseignement de la philosophie dans les colléges royaux de France. Ce concours est public, et on ne peut trop désirer qu'un nombre convenable de savants, de professeurs et d'amateurs éclairés y assistent. Il a lieu chaque année, du 21 août au 10 septembre, à la Sorbonne. Les conditions exigées des concurrents, outre les garanties morales, sont, pour l'instruction, le grade de licencié dans les lettres et celui de bachelier dans les sciences. Il est toujours présidé par le membre du conseil royal chargé de la direction des études philosophiques. Il comprend trois épreuves : 1° La composition. Le matin on donne aux concurrents deux questions : un jour une question de philosophie, un autre jour une question d'histoire de la philosophie ; et chaque fois ils ont sept ou huit heures pour faire leur composition. Elle doit être en français ; 2° Une argumentation entre tous les concurrents sur des textes philosophiques indiqués six mois à l'avance. Chaque épreuve de ce genre est de deux heures pour chaque concurrent. Dans une première heure il attaque, dans la seconde il se défend. 3° Une leçon d'une heure sur des questions philosophiques qui font partie du programme officiel des questions, qui sert de fondement à l'enseignement de la philosophie dans les colléges.

Le concours d'agrégation de philosophie pour l'année 1839 aura lieu le 21 du mois d'août prochain. Voici le programme des questions sur lesquelles doit porter l'argumentation : L'épreuve de l'argumentation portera sur *la République* de Platon, sur *la Métaphysique* d'Aristote et sur *la Théodicée* de Leibnitz. Les deux premiers sujets se diviseront dans les questions particulières qui suivent : *Sur la république de Platon.* 1° Quel est le véritable but et le plan de *la République?* 2° Exposer et discuter la théorie des idées ; comparer les passages de *la République* où cette théorie est expo-

sée aux passages analogues du *Phèdre*, du *Phédon* et du *Parménide*; 3° Comparer, dans leurs divers rapports, *la République*, *la Politique*, *le Gorgias* et *les Lois*; 4° Apprécier le jugement général qu'Aristote a porté de *la République*, au livre II de *la Politique*, et les critiques particulières qu'il en a faites dans d'autres parties de ce même ouvrage. — *Sur la métaphysique d'Aristote*. 1° Donner une analyse succincte de chacun des livres de *la Métaphysique*, en reproduisant et expliquant les termes et les formules les plus importantes qu'Aristote a introduits dans le langage de la science; 2° Discuter l'ordre des différents livres de *la Métaphysique* et déterminer le but de la composition; 3° Présenter une analyse détaillée du premier livre, en apprécier le caractère et la valeur; 4° Faire le même travail sur le douzième livre, qui renferme *la Théodicée* d'Aristote. 5° Insister sur l'exposition du système de Platon et de la théorie des idées; reproduire la réfutation qu'Aristote a donnée de cette théorie, particulièrement au livre Ier et aux livres XII et XIII; discuter et apprécier cette réfutation. — *Sur la théodicée de Leibnitz*. 1° Résumer et apprécier la doctrine contenue dans les divers écrits compris sous le titre général de *Théodicée*. Cette question pourra être divisée en plusieurs questions secondaires.

Le concours d'agrégation confère l'aptitude à l'enseignement dans les collèges royaux. Quand on est arrivé là, on veut aller plus loin encore et acquérir l'aptitude à l'enseignement supérieur, celui des facultés; mais on n'y parvient que par le doctorat, épreuve qui, depuis 1830 est devenue aussi difficile qu'elle est importante, et a déjà produit un bon nombre de travaux qui peuvent soutenir la comparaison avec les travaux du même genre qu'a produits l'Allemagne et la Hollande. Il y a peu de parties de l'histoire de la philosophie qui n'aient été éclairées d'une lumière nouvelle par les thèses des jeunes docteurs. Pour la philosophie ancienne, on peut citer les thèses de MM. Lafaist : *De la philosophie atomistique*, 1833 ; de M. Egger : *De Archytæ Tarentini vitâ, operibus et philosophiâ*, 1833 ; de M. Hamel : *De psychologiâ Homericâ*, 1832 ; de M. Dabas : *De gnomicâ Græcorum philosophiâ* ; de M. Vacherot : *Théorie des premiers principes selon Aristote*, 1836 ; de M. Martin : *De la Poétique d'Aristote*, 1836 ; de M. Julien : *De physicâ Aristotelis*, 1836 ; de M. Jacques : *Aristote considéré comme historien de la philosophie*; du même : *De Platonicâ idearum doctrinâ, qualem eam fuisse tradit Aristoteles, et de iis quæ Aristoteles in hâc reprehendit*, 1837 ; pour le moyen âge, les thèses de MM. Bach : *Divus Thomas de quibusdam philosophicis quæstionibus et præsertim de philosophiâ morali* ; du même : *De l'état de l'âme depuis le jour de la mort jusqu'à celui du jugement dernier*, 1836 ; de M. Vacherot : *De rationis auctoritate, tùm in se tùm secundùm sanctum Anselmum considerata*, 1836 ; de M. Jourdain : *De l'état de la philosophie naturelle en Occident et principalement en France, pendant la première moitié du XIIe siècle* ; et du même : *Doctrina Joannis Gersonii de theologiâ mysticâ*, 1838 ; de M. Huet : *Recherches sur Henri de Gand*, 1838. Pour la philosophie moderne, du même M. Martin : *De philosophicarum Benedicti de Spinosa doctrinarum systemate*, 1836 ; de M. Huet, sur Bacon, 1838 ; etc., sans parler d'une foule de thèses sur des questions de philosophie théorique. Nous pensons que bientôt le moment viendra de recueillir les meilleures de ces dissertations, et de les présenter au public français et à l'étranger comme un fruit des travaux obscurs, mais utiles, qui s'accomplissent dans le sein de l'Université.

Dans le 1er trimestre de l'année 1839, trois jeunes philosophes se sont présentés au doctorat devant la faculté des lettres de Paris ; ils ont égalé et quelquefois même surpassé leurs devanciers, tant par le mérite de leurs dissertations écrites que par la manière dont ils ont défendu leurs opinions dans la discussion publique ; ce sont MM. Ozanam, Ravaisson et Bouillier.

M. Ozanam est auteur de deux thèses, l'une en latin : *De frequenti apud veteres poetas heroum ad inferos descensu;* l'autre en français : *Sur la philosophie de Dante.* Cette dernière thèse a 270 pages, et est déjà un ouvrage très-distingué; c'est peut-être l'écrit le plus remarquable qui ait été présenté au doctorat. Pour en faire connaître l'importance, il nous suffira d'en citer la table des matières. — *Introduction.* — *Première partie.* — *Chap.* I. Situation religieuse, politique, intellectuelle de la chrétienté du XIIIe au XIVe siècle; causes qui favorisèrent le développement de la philosophie. — II. De la scolastique au XIIIe siècle. — III. Caractères particuliers de la philosophie italienne. — IV. Vie, études, génie de Dante. Dessin général de la Divine Comédie. Place que l'élément philosophique y obtient. — *Seconde partie.* — *Exposition des doctrines philosophiques de Dante.* — *Chap.* I. Prolégomènes. — II. Le mal. — III. Le mal et le bien dans leur rapprochement et dans leur lutte. — IV. Le bien. — *Troisième partie.* — *Chap.* I. Appréciation de la philosophie de Dante. Analogies avec les doctrines orientales. — II. Rapports de la philosophie de Dante avec les écoles de l'antiquité. Platon et Aristote. Idéalisme et sensualisme. — III. Rapports de la philosophie de Dante avec les écoles du moyen âge. Saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin. Mysticisme et dogmatisme. — IV. Analogie de la philosophie de Dante avec la philosophie moderne. Empirisme et rationalisme. — V. Orthodoxie de Dante.

M. Ravaisson, qui, il y a quelques années, a remporté le prix décerné par l'Académie des sciences morales et politiques sur la métaphysique d'Aristote, a soutenu honorablement sa réputation naissante par ses deux thèses, *de l'habitude*, et *Speusippi de primis rerum principiis placita, qualia fuisse videantur ex Aristotele.* (Voyez les annonces de décembre 1838.) La doctrine de la première thèse est à peu près celle de M. Maine de Biran, à laquelle le jeune auteur a ajouté des points de vue qui lui sont propres, et qu'il a exprimés dans un langage souvent élevé, quelquefois obscur. La thèse latine sur Speusippe semble préférable pour la méthode, la sévérité et la simplicité du style; elle se lie heureusement au mémoire de M Ravaisson sur Aristote.

La thèse latine de M. Bouillier porte ce titre médiocrement élégant : *Quorumdam dialogorum Platonis cum quibusdam Pascalii ad provincialem amicum epistolis comparatio;* mais le travail sérieux du jeune auteur est sa thèse française : *Sur la légitimité de la faculté de connaître*, avec cette épigraphe tirée du chapitre IV du IVe livre de la Métaphysique d'Aristote : « Par ignorance il en est qui cherchent à le démontrer (le principe de contradiction); car c'est de l'ignorance que de ne pas savoir distinguer ce qui a besoin de démonstration d'avec ce qui n'en a pas besoin. Or il est impossible de donner de toutes choses une démonstration, car l'on se perdrait dans l'infini, et il n'y aurait point de démonstration; et s'il est des vérités dont il ne faille pas chercher la démonstration, qu'on me dise quelle vérité doit passer avant le principe en question. » Nous n'hésitons pas à affirmer que cet écrit est une des meilleures réfutations du scepticisme qui aient été faites de notre temps; le fond en est très-solide, le style en est clair, précis, élégant. Tous les divers scepticismes anciens et modernes sont ramenés, malgré leurs diversités, à un seul; celui qui est issu dernièrement du kantisme est restitué à Ænésidime et à Sextus, et avant tout à Protagoras, auteur de la maxime célèbre : *L'homme est la mesure de toutes choses.* Le sens commun y est défendu avec une grande force. Les autorités principales que l'auteur emploie sont Reid et M. Royer-Collard.

C'est ici le lieu de rappeler qu'à la rentrée des diverses facultés des lettres, il a été prononcé un certain nombre de discours d'ouverture, remarquables à divers titres,

par exemple, celui de M. Riaux à la faculté de Rennes (voyez les annonces de janvier 1839, page 61); de M. l'abbé Flotte à la faculté de Montpellier (*ibid.*), surtout celui de M. Vacherot à la faculté de Paris (décembre 1838). Nous recevons en ce moment celui de M. Damiron, professeur de l'histoire de la philosophie moderne à la faculté de Paris. Il porte sur cette question : *De la part et de l'emploi de la biographie dans l'histoire de la philosophie*, et il est accompagné de la leçon de clôture du cours de l'année dernière sur cette question : *L'induction se résout-elle dans le raisonnement?* (Discours prononcés à la faculté des lettres, cours d'histoire de la philosophie moderne, par M. Damiron, professeur, membre de l'Institut. Paris, chez Hachette, libraire de l'Université.)

Les principaux ouvrages de philosophie qui aient été publiés, dans ces derniers temps, par des membres de l'Université sont :

1° *Fragments philosophiques*, par M. Cousin (chez Ladrange, 1838, 3° édition, 2 vol. in-8°). Cette nouvelle édition contient un volume de plus que la dernière, avec une préface nouvelle où l'auteur répond brièvement aux diverses objections dirigées contre l'éclectisme.

2° *Cours d'histoire de la philosophie morale au* XVIII° *siècle*, professé en 1819 à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, par M. Cousin; 1re partie, école sensualiste, publiée par M. Vacherot, agrégé de philosophie, docteur ès lettres (chez Ladrange, 1839). Cet ouvrage contient dix leçons de M. Cousin, sur Locke, Helvétius, Saint-Lambert et Hobbes. (Voyez les annonces de novembre 1838.)

3° Le douzième et dernier volume de la traduction complète de Platon, par M. Cousin. (Paris chez Rey et Gravier, quai des Augustins 45, 1839.) Ce volume renferme *le Parménide, le Timée, le Critias, le Timée de Locres*, avec des notes critiques sur ces quatre ouvrages célèbres. Ainsi la traduction de Platon est achevée, du moins pour ce qui regarde les dialogues mêmes de Platon; car il manque encore plusieurs arguments philosophiques qui devaient paraître avec les derniers volumes.

4° *Psychologie expérimentale* par L. E. Bautain, professeur de philosophie et doyen de la faculté de Strasbourg, etc., 2 volumes; Strasbourg et Paris, 1839. Ces deux volumes font une suite d'aphorismes, accompagnés chacun de remarques et de notes où l'auteur ne marche guère du connu à l'inconnu, et mêle à des notions de physiologie et de médecine des vues de toute espèce, où domine une mysticité panthéistique. L'auteur se rattache à l'école de M. Baadir en Allemagne.

La psychologie et la phrénologie comparées, par M. Adolphe Garnier, professeur suppléant de philosophie à la faculté des lettres de Paris; 1 volume in-8°, chez Hachette, 1839. Cet ouvrage, écrit avec méthode et simplicité, est dédié à M. Jouffroy, professeur de philosophie, que M. Garnier supplée et dont il s'honore d'être l'élève. Il a beaucoup d'analogie avec celui de M. Lélut, publié en 1836 : *Qu'est-ce que la phrénologie? ou essai sur la signification et la valeur des systèmes de psychologie en général et de celui de Gall en particulier.* Il comprend quatre parties : 1re partie, distinction de la psychologie et de l'organologie; 2° partie, division générale des facultés; 3° partie, des facultés intellectuelles; 4° partie, des facultés affectives.

On annonce que M. Jouffroy travaille en ce moment à un nouveau volume des leçons qu'il a professées avec tant de succès à la faculté des lettres de l'Académie de Paris; et M. Cousin à une nouvelle édition de sa traduction du *Manuel de l'histoire générale de la philosophie*, par Tennemann, avec des additions considérables, surtout en ce qui regarde la philosophie allemande.

V. C.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires de l'Académie royale des sciences morales et politiques de l'Institut de France. Tome II, 2e série. Paris, typographie de Firmin Didot frères, 1839, in-4° de VII, LXXXIII, CI et 672 pages. Ce volume est divisé en deux parties : *Histoire de l'Académie*, et *Mémoires et rapports*. On trouve dans la première partie une analyse des travaux de l'Académie, depuis le 25 avril 1835 jusqu'au 31 décembre 1838, par M. *Mignet*, secrétaire perpétuel; des notices historiques de M. *Comte* sur la vie et les travaux de M. Malthus, et de M. *Mignet*, sur la vie et les travaux de M. le comte Sieyès; les éloges historiques de M. le comte Rœderer, par M. *Mignet*, et de M. le comte Reinhard, par M. le prince *de Talleyrand*. La seconde partie, consacrée aux mémoires et rapports, est partagée en plusieurs sections. Elle contient, pour la section de philosophie, un mémoire de M. *Jouffroy* sur la légitimité de la distinction de la psychologie et de la physiologie; — un rapport de M. *Damiron* sur les mémoires envoyés pour concourir au prix de philosophie proposé en 1835, et à décerner en 1837, sur l'*Organum* d'Aristote; pour la section de morale, un rapport de M. *Dunoyer* sur les mémoires envoyés pour concourir au prix de morale proposé en 1836 et à décerner en 1837, sur les classes dangereuses dans les grandes villes; pour la section de législation, droit public et jurisprudence, un mémoire de M. le comte *Portalis*, intitulé : *Quelques observations à l'occasion d'un Code civil pour les États de S. M. le Roi de Sardaigne*, nouvellement promulgué; pour la section d'économie politique et de statistique, des mémoires de M. *Rossi* sur le droit civil français, considéré dans ses rapports avec l'état économique de la société, et de M. *Hippolyte Passy* sur la division des héritages et les influences qu'elle exerce sur la distribution des richesses; des rapports de M. le baron *Charles Dupin* sur le concours relatif à l'influence des nouvelles forces motrices et des nouveaux moyens de transport, et de M. *Villermé* sur l'état physique et moral des ouvriers employés dans les fabriques de soie, de coton et de laine; enfin, pour la section d'histoire, un mémoire de M. *Mignet* sur la formation territoriale et politique de la France, depuis la fin du XIe siècle jusqu'à la fin du XVe.

De la loi du contraste simultané des couleurs, et de l'assortiment des objets colorés, considéré d'après cette loi dans ses rapports avec la peinture, les tapisseries des Gobelins, les tapisseries de Beauvais pour meubles, les tapis, la mosaïque, les vitraux colorés, l'impression des étoffes, l'imprimerie, l'enluminure, la décoration des édifices, l'habillement et l'horticulture; par M. E. Chevreul, membre de l'Institut. Paris, librairie de Pitois-Levrault et compagnie, 1839; in-8° de 750 pages, avec un atlas de 40 planches in-4°. Prix 30 francs. Dans l'avant-propos placé en tête de ce livre, le savant auteur, qui est chargé, comme on sait, de la direction des teintures des manufactures royales, explique comment il a été amené à entreprendre cet important ouvrage, et la méthode qu'il a suivie dans son exécution. En recherchant quelles pouvaient être les causes des plaintes élevées sur la qualité de certaines couleurs préparées dans l'atelier de teinture des Gobelins, M. Chevreul s'aperçut que le défaut de vigueur reproché aux noirs, tenait à la couleur qu'on y juxta-posait, et rentrait dans le phénomène du contraste des couleurs; c'est l'ensemble de ses re-

cherches sur ce phénomène qu'il publie aujourd'hui. Les faits nombreux qu'il a observés, définis, sont venus se généraliser dans une expression simple qui a tous les caractères d'une loi de nature, et que M. Chevreul a nommée *la loi du contraste simultané des couleurs*. Ce principe, dont il décrit savamment tous les effets, fournit le moyen d'assortir les objets colorés, d'apprécier si des yeux sont bien organisés pour voir et juger les couleurs, et, dans l'application, donne des résultats d'une grande importance pour les diverses sortes de peinture et d'impression, pour l'enluminure, pour l'horticulture, etc.

Histoire des relations commerciales entre la France et le Brésil, et considérations générales sur les monnaies, les changes, les banques et le commerce extérieur, par Horace Say, membre de la chambre du commerce de Paris et du conseil général du département de la Seine. Paris, imprimerie de Bourgogne et Martinet, librairie de Guillaumin, 1839; in-8° de 333 pages, avec quatre cartes géographiques et un tableau. L'auteur de cet ouvrage ne s'est point occupé des temps antérieurs à la paix européenne de 1815, époque où commencèrent les relations directes du commerce entre la France et le Brésil. Après une courte introduction historique sur l'émigration du gouvernement portugais au Brésil, M. Say traite d'une manière approfondie de l'histoire financière et industrielle de cette contrée depuis 1815 jusqu'à ce jour, de ses relations avec la France, des principales questions qui touchent les intérêts commerciaux des deux pays, et termine par quelques vues, trop peu développées peut-être, sur les inconvénients du régime colonial actuel. L'appendice placé à la fin du volume contient des pièces justificatives dont quelques-unes ne sont pas sans importance.

Voyage dans la Russie méridionale et la Crimée, par la Hongrie, la Valachie et la Moldavie, exécuté en 1837, sous la direction de M. Anatole de Demidoff, par MM. de Sainson, le Play, Huot, Léveillé, Rousseau, de Nordmann et du Ponceau; orné de 64 gravures dessinées d'après nature par Raffet. Paris, imprimerie de Lacrampe, librairie de Bourdin, 1839; in-8°. Cet ouvrage se divise en deux parties: la première, l'*histoire du voyage*, rédigée par MM. de Demidoff, de Sainson et du Ponceau, formera un volume; la seconde partie, en trois volumes, renfermera les *observations scientifiques* sur la phrénologie, la géologie, la botanique, la minéralogie, la zoologie, etc., rédigées par MM. Gaubert, Le Play, Huot, Léveillé, Rousseau et de Nordmann. Il a paru jusqu'à présent huit livraisons de la première partie; elles renferment l'historique du voyage de Paris à Buckharest par Vienne, et la description de Buckharest, de la Valachie, de Yassy, de la Moldavie et de la Bessarabie.

Chronique métrique de Jordan Fantosme sur la guerre qui eut lieu entre Henri II, roi d'Angleterre, et le roi d'Écosse, en 1173 et 1174 (analyse et extrait), par E. J. N. Monmerqué, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Poitiers, imprimerie de Saurin; in-8° de 10 pages (extrait de la Revue anglo-française, 1re série, tome V). La Chronique de Jordan Fantosme traite de la guerre que Louis-le-Jeune excita contre Henri II, roi d'Angleterre, en prenant le parti de son fils. La publication de ce document, que M. Fr. Michel a copié en Angleterre, par ordre du ministre de l'instruction publique, avait été proposée au comité des chroniques, chartes et inscriptions; mais, les faits qui y sont rapportés ne se rattachant qu'indirectement à l'Histoire de France, ce comité n'avait pas cru devoir en ordonner l'impression. Dans la brochure dont nous venons de transcrire le titre, M. Monmerqué donne une analyse intéressante et divers extraits de la Chronique de Fantosme, qui lui paraît mériter d'être publiée par le comité de l'histoire de la langue et de la littérature française, comme spécimen curieux du langage français, et spécialement du dialecte normand, au XIIe siècle.

De la phrénologie, du magnétisme et de la folie, ouvrage dédié à la mémoire de Broussais, par Azaïs. Paris; imprimerie de Fain, librairie de Desessarts; 1839, 2 vol. in-8° de xv-365 et 490 pages. Dans la première partie de cet ouvrage, intitulée: Notions préliminaires, M. Azaïs expose ses idées sur *l'expansion universelle*, qui lui paraît être *le principe sur lequel repose toute la vie, toute la constitution de l'univers*. La seconde partie contient une théorie de l'intelligence; les deux dernières traitent des signes ou expressions de nos idées; des diverses manifestations extérieures qui découlent des divers états de nos idées.

Traité sur l'immutabilité du gouvernement de l'Église, par dom Maur Capellari, aujourd'hui Sa Sainteté Grégoire XVI; traduit de l'italien par M. Menghi-d'Arville. Imprimerie de Charvin, à Lyon, librairie de Henri Barba et Molord, à Paris; 1839; in-12 de 10 feuilles.

Batailles et principaux combats de la guerre de sept ans, considérés principalement sous le rapport de l'emploi de l'artillerie avec les autres armes; par C. D. Decker; traduit de l'allemand par MM. le général baron Ravichio de Peretsdorf et le capitaine Simonin; revu, augmenté, accompagné d'observations et d'une notice sur le service de l'artillerie en campagne, par J. H. Le Bourg. 1re livraison. In-8° de 8 feuilles 3/4. Paris, 1839; imprimerie de Mme Delacombe; librairie de Corréard jeune.

Catalogue des livres imprimés, manuscrits, estampes, dessins et cartes à jouer, composant la bibliothèque de M. C. Leber, avec des notes par le collecteur; tome premier. Paris, imprimerie de Mme veuve Huzard, librairie de Techener; 1839. In-8° de xxix et 479 pages. On sait que cette bibliothèque, très-riche en livres curieux et rares, a été cédée, en 1838, à la ville de Rouen, par M. Leber qui s'en est réservé l'usufruit. Le catalogue que nous annonçons se recommande par la disposition judicieuse des matières et par des notes pleines d'érudition où M. Leber décrit avec soin les livres les plus remarquables de sa collection, et en fait très-bien ressortir l'intérêt ou l'importance.

ERRATA DU CAHIER DE MARS.

Page 134, lignes 26 et 27, *lisez* : [illegible]. — Page 135, ligne 21, *lisez* : la terre eût été substituée à la mer. — Page 137, ligne 19, *lisez* : *Gryphes ou Gryphons*.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1839.

PÉRIPLE *de Marcien d'Héraclée, Épitome d'Artémidore d'Éphèse, Isidore de Charax, etc. ou Supplément aux dernières éditions des petits géographes, d'après un manuscrit grec de la Bibliothèque royale, avec une carte, par* E. Miller. — Paris, Imprimerie royale ; in-8°, XXIV et 364 pages.

SECOND ARTICLE.

Il s'agit maintenant d'appliquer les principes, posés dans l'article précédent, à la restitution des fragments du poëme de Scymnus et des fragments métriques attribués à Dicéarque. J'indiquerai ensuite la correction de quelques passages des autres morceaux géographiques que contient le manuscrit de Pithou, qui a été l'objet du travail si utile qu'a exécuté M. Miller. La publication de ce volume, j'aime à le répéter, est un service éminent rendu à la littérature grecque. J'espère que les observations suivantes en donneront la preuve.

1° Périégèse de Scymnus.

Cet ouvrage, comme l'annonce l'auteur lui-même, était une description de toute la terre habitable, contenant l'indication des lieux importants, avec des notions sur la situation et l'origine des villes (v. 75 et suiv.). Il l'avait rédigé en vers, à l'imitation de la chronologie d'Apollodore, parce que, dit-il, les vers sont plus faciles à retenir. C'était

donc un poëme didactique, où les détails historiques se trouvaient mêlés à la description des pays, comme le montrent les parties qui en ont été conservées.

Ces parties consistent : 1° Dans les 741 premiers vers du grand fragment, qui comprend l'introduction du poëme et la description de l'*Europe*, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'à l'entrée du Pont-Euxin. C'est *ce grand fragment* qui a été imprimé par Hœschel, d'après des manuscrits copiés tous sur celui de Pithou. 2° Dans les 236 vers relatifs à la description des côtes du Pont-Euxin, que L. Holstenius a retirés des deux périples anonymes de cette mer. Si nous admettons, ce qui est probable, que Scymnus avait exécuté le reste de son ouvrage sur le même plan, et avec les mêmes détails, nous pouvons croire que nous ne possédons plus qu'un tiers environ du poëme entier, qui devait avoir bien près de trois mille vers.

Scymnus avait consulté, pour la composition de son poëme, les meilleurs historiens ou géographes. Il cite Hérodote, Éphore, Ératosthène, Denys de Chalcis, Démétrius de Calatis, Cléon de Sicile, Timosthène, Callisthène, Timée, Théopompe, Hécatée d'Érétrie; aussi, à côté des indications géographiques, se trouvent partout dans ces fragments, des détails d'un haut intérêt sur l'histoire des villes comme sur l'origine des colonies le long de la Méditerranée et du Pont-Euxin.

Ces fragments, qui forment un total de près de 1,000 vers, outre l'intérêt littéraire qu'excite toute production des Grecs, présentent donc une assez grande importance historique. Sous ce rapport, ils sont plus instructifs que la *Périégèse* de Denys, qui ne contient qu'une élégante exposition, en vers héroïques, de la géographie d'Ératosthène, mais qui ne nous apprend presque rien que nous ne sachions par d'autres auteurs. Aussi la perte des deux tiers du poëme de Scymnus est-elle au nombre des plus regrettables qu'aient faites la littérature, l'histoire et la géographie.

C'est un motif de plus pour nous attacher au tiers qui reste, et pour essayer de rétablir ces fragments tels qu'ils étaient en sortant des mains de leur auteur. Si l'on parvient à faire disparaître la rouille dont les siècles les ont couverts, on ne rendra pas seulement à la pensée d'un auteur ancien tout son éclat, toute sa fraîcheur première, mais on en pourra faire sortir des indications et des renseignements historiques qui n'existent pas ailleurs. La critique alors s'élèvera au but le plus noble qu'elle puisse atteindre, qui est de servir à la fois les intérêts de la littérature et ceux de la science.

Le grand fragment, qui contient une exposition continue, sauf une

seule lacune, mérite surtout notre attention. Malheureusement le texte nous est parvenu dans un fâcheux état d'altération. J'ai indiqué, dans le premier article, les causes des fautes qui défigurent la première édition d'Hœschel, répétée par les éditions postérieures, sans collation nouvelle de manuscrits. Si quelques excellentes corrections de Scaliger, de Casaubon, d'Hœschel, de Dodwell, de L. Holstenius, d'Hudson, l'ont un peu amélioré, d'autres corrections moins heureuses en ont encore augmenté l'altération. Bon nombre de passages sont restés inintelligibles, ou bien ne nous offrent plus que des leçons douteuses ou erronées, contenant des phrases incorrectes, des vers faux, des détails et des faits sur lesquels on regrette de ne pouvoir compter : car on devine que plus d'un renseignement historique important reste caché ou méconnaissable dans les phrases corrompues qui servent à l'exprimer.

La collation détaillée et à très-peu près complète qu'a donnée M. Miller du manuscrit de Pithou, a fourni des secours inattendus pour cette entreprise délicate. Elle donne le moyen de corriger un grand nombre des passages les plus corrompus ; et l'on peut ensuite rétablir la plupart des autres, au moyen des corrections que suggèrent les mauvaises leçons mêmes que l'ignorance du copiste a glissées dans ce manuscrit.

Après avoir restitué le *grand fragment*, je ferai quelques remarques sur les *petits fragments* qui nous sont parvenus plus altérés encore.

A. Grand fragment de Scymnus.

V. 42 - 44. Scymnus dit que les vers se retiennent plus facilement que la prose. Τῷ μέτρῳ δὲ περιειλημμένην (λέξιν) | ἔστι κατασχεῖν εὐκόπως καὶ πιστικῶς. Certainement εὐκόπως (*facilement, sans peine*) fait un très-bon sens avec πιστικῶς. Mais ce n'est qu'une *correction ;* car notre manuscrit donne εὐσκόπως, qui n'est pas moins bon. Le changement, qui n'est pas sans exemple (voy. Kayser, *ad Philostr. Vit. Soph.* p. 304), n'a peut-être d'autre cause que la rareté plus grande du mot εὐσκόπως (*d'une manière conforme au but, qui atteint le but qu'on se propose*). Au lieu d'ἔστι, il faut lire de toute nécessité ἔστιν, pour éviter le trochée.

Le poëte complète son idée lorsqu'il ajoute, dans les deux vers suivants : ἔχει γὰρ ἐπιτρέχουσαν ἐν ἑαυτῇ χάριν, | ὅταν ἱστορίαν λέξις ἔμμετρος πλέκῃ. Le 2ᵉ vers est trop court d'une syllabe. Le manuscrit porte ὅταν ἱστορία καὶ λέξις ἔμμετρος πλέκῃ ; ce qui n'offre pas de construction. La correction ἱστορίαν est indispensable ; et le καὶ du manuscrit rend la syllabe qui manque : ὅταν ἱστορίαν καὶ λέξις ἔμμετρος πλέκῃ, si l'on n'aime mieux ὅ. ἱστορ. ἡ λέξις ἐμμέτρως πλέκῃ. La phrase ἱστορίαν... πλέκειν est très-

poétique. La métaphore se tire des *couronnes* que l'on *tissait; στέφανον πλέκειν*; en latin, *coronam nectere;* de là *ὕμνον, ᾠδάς, μέλη πλέκειν*. (Valcken. *ad Eurip. Phœn.* v. 73.)

V. 45. Le poëte revient à Apollodore. Les éditions donnent *ἐκεῖνα μὲν οὖν κεφάλαια συναθροίσας χρόνων*. Il y a dans le manuscrit *ἐκεῖνος οὖν*, sans *μέν*. Un copiste ayant malencontreusement inséré un *μέν*, a rendu le vers faux : pour le rajuster on a changé *ἐκεῖνος* en *ἐκεῖνα* qui altère le sens. *Ἐκεῖνος* se rapporte à Apollodore, l'auteur de la chronique en vers.

V. 54. Au lieu de *ἣν αὐτὸς ἑτέροις χάριν ἀπαγγέλλειν ἔχω* des éditions, le manuscrit donne *ἣν α. ἑ. πάλιν ἀπαγγ. ἔ.* qui est la vraie leçon, sans qu'il soit peut-être nécessaire de changer *ἣν* en *ἵν'* comme le voulait Morel : *ἣν* peut se rapporter à *πεῖραν* qui est plus haut.

V. 59. *τὸν Ἀπόλλωνα τὸν Διδύμοι*, que donne le manuscrit, a été changé en *ὃν Διδύμοις* à tort. Le seul changement à faire est celui de *Διδύμοι* en *Διδυμῆ*, pour *Διδυμῆα*, que demandait Vossius. C'est ainsi que lit M. Lobeck. (*Paralipom.* p. 552.)

Aux vers 78, 79 deux changements légers mais nécessaires sont proposés par M. Boissonade, *ᾤκισαν* pour *ᾤκησαν*, et *τ' αὐτόχθονας* pour *τε αὐτ.*, afin d'éviter l'hiatus, comme *θ' ἁπάντων* au v. 90. (*Anecdot.* II, p. 379; v. 397.)

V. 83. La leçon *βαρβαρώτατοι* pour *βαρβαρικώτατοι* mérite ici toute préférence : *ἤθεσι* (ou plutôt *ἔθεσι*), *τρόποις, ἔργοις τε βαρβαρώτατοι*.

V. 93. La correction *ἀποίσετ'* pour *ἀπείσετ'* a été indiquée dans le 1er article (p. 243).

V. 97. *Πόλεσί τε* donné par le manuscrit est la véritable leçon. *Δέ* qu'on a substitué à *τε* ne vaut rien ; on n'a pas saisi la marche de la phrase : *μαθὼν... οὗ ποτ' ἐστὶ γῆς, κἂν τίσι* (et non *κἄν ποσι*) *τόποις — ἐθνῶν τε — πόλεσί τε πολίαις, κ. τ. λ.*

V. 106. Au lieu de *τὸ σοῦ τε, βασιλεῦ, πᾶσι κηρύξει κλέος*, le manuscrit donne *τοσοῦτόν τε*, bon pour le sens, mauvais pour la mesure ; leçon corrigée avec raison par le copiste d'Hœschel. Je crois pourtant qu'il faut lire *τὸ σόν τε.... κλέος*, l'adjectif possessif pour le pronom personnel ; la locution est bien meilleure. Ce n'est pas la première fois que les copistes ont confondu *τοσοῦτον* et *τὸ σόν*. (Bast, *Lettre crit.* p. 226. — Boissonade, *ad Aristæn.* p. 571, 597, 627.)

V. 118. Parmi les auteurs qui ont été consultés par Scymnus il cite Cléon de Sicile, *καὶ τῷ Σικελῷ Κλέωνι*. C'est la leçon d'Hœschel. Notre manuscrit donne *καὶ τῷ Σικελικῷ Κλ.*, où se trouve une syllabe de trop. Morel avait déjà lu *καὶ Σικελικῷ Κλ.* C'est la vraie leçon, comme l'a remarqué M. Boissonade (*ad Theophil. Simoc.* p. 319). J'observe que dans les vers précédents Scymnus ne met pas non plus l'article de-

vant l'adjectif ethnique; il dit : χαλκιδεῖ Διονυσίῳ, et Δημητρίῳ καλλατιανῷ.

V. 120 à 128. C'est ici qu'existe la lacune de huit vers dont j'ai parlé (p. 236) où se trouvaient les noms des auteurs que Scymnus dit avoir consultés. Ceux d'Hérodote, d'Ératosthène, d'Éphore, de Denys, de Démétrius, de Cléon et de Timosthène, s'y lisent encore; les autres étaient dans les vers 121 à 123 qui ont disparu; là devaient se trouver ceux d'Antiochus de Syracuse et d'Héraclée d'Érétrie. Au vers 123, M. Miller a distingué Καλλισθέν, au lieu de Καλλι qui est dans les éditions; ce qui nous rend le nom de *Callisthène*. Il a lu aussi plus complétement la fin du passage. Les éditions ne donnent que Καλλίαν δὲ Σικελὸν τὸν ἐκ Ταυρομενίου. Or, un vers iambique ne peut commencer par Καλλίαν δὲ. D'ailleurs, on connaissait bien un *Callias* de Syracuse (cf. Voss. de *Hist. gr.* p. 103. West.), mais personne n'avait entendu parler d'un *Callias de Tauroménium*. Il devenait fort probable qu'il s'agit là de *Timée* l'historien, né, comme on sait, dans cette ville. Le manuscrit nous donne précisément son nom dans ce passage ...ενίων δὲ καὶ Τιμαῖον ἄνδρα Σικελὸν ἐκ Ταυρομενίου, qui offre la dernière dipodie d'un vers, et un vers tout entier (..ενίων δὲ καὶ | Τιμαῖον, κ. τ. λ.). M. Miller, qui a si bien lu ce passage, n'aurait pas dû laisser à un autre l'avantage d'en faire ressortir l'importance.

V. 130. Le poëte parle de ses voyages; il a vu la Grèce et les villes de Sicile, ἢ τῶν κατὰ Σικελίαν κειμένων πολισμάτων. M. Boissonade, observant avec raison que ce vers est trop long (*Anecd.* II. p. 234), propose de supprimer τῶν, ce qui, en effet, régularise la mesure.

V. 143-144. Διέχουσαι (νῆσοι) ἀπ' ἀλλήλων τελέως σχεδὸν | σταδίοις. Il est question de deux îles près des Colonnes d'Hercule, et quelquefois confondues avec elles. (Strab. III, p. 168.—Gossellin dans la *traduction française*, t. I, p. 499.) La distance de 30 stades se trouve dans Festus Avienus, *stadia triginta refert has distinere* (*Ora marit.* v. 355), Au lieu de σταδίοις, le manuscrit de Pithou et celui d'Hœschel donnent σταδίους. Je ne sais pourquoi cet éditeur et tous les autres, après lui, ont admis σταδίοις. Ils avaient oublié que διέχειν, comme ἀπέχειν, suivi de l'énoncé d'une distance, veut l'accusatif.

V. 145. Une bien légère transposition fera disparaître le spondée du 4ᵉ pied : Στῆλαι· μιᾶς δὲ τούτων Μασσαλιωτική; lisez simplement Στ. μιᾶς τούτων δέ.

V. 154. La correction ταύρους pour ταύροις, proposée par Saumaise, paraît nécessaire (.. ἔχουσα.... | προσεμφερεῖς ταύρους τε τοῖς Αἰγυπτίοις). Au vers 156, lisez προσεσπερίους δ' Αἰθίοπας...

V. 158, 159. Ces deux vers, relatifs à la ville de Gadès, ont été

presque entièrement refaits par le copiste du manuscrit d'Hœschel, ou par Hœschel lui-même. On peut les rétablir à l'aide de notre manuscrit. Les éditions donnent : ταύτης σύνεγγυς δ' ὑπολαβοῦσα τυγχάνει | Τυρίων παλαιῶν ἐμπόρων ἀποικία. Il y a dans le manuscrit : ταύτην σύνεγγυς δ' ἐστὶ πόλις λαβοῦσα Τυρίων π. ἐ. ἀποικίαν. M. Miller a bien vu que cette leçon, qui offre un sens raisonnable, ne va point avec la mesure. Pour tout arranger, il ne faut que remettre à la fin du 1er vers l'article τῶν ou τὴν, absorbé par la 1re syllabe de Τυρίων. Lisez : ταύτῃ σύνεγγυς δ' ἐστὶ πόλις, λαβοῦσα τὴν | Τυρίων π. ἐ. ἀποικίαν (cf. v. 410 et 473. ἐξ Ἤλιδος λαβοῦσα τὴν ἀπ.). Je mets ταύτῃ au lieu de ταύτην, parce que l'accusatif est un solécisme. Le génitif admis par les éditeurs est également bon ; mais Scymnus aime mieux le datif (v. 88, 319, 466.). Au vers 161, on peut lire avec le manuscrit μετὰ ταύτην.

V. 175. Dans ce vers : καὶ χειμερινῶν οἰκοῦσιν· Κελτοὶ δ' ἀνάπαλιν, le mètre exige qu'on lise οἰκοῦσι. Le ν paragogique a été souvent ajouté ou retranché mal à propos par des copistes fort indifférents pour la métrique. J'en citerai plus bas d'autres exemples.

V. 176. Dans l'exposition de la géographie d'Éphore, le poëte revient aux Celtes, pour dire qu'ils s'étendent ἀπὸ τῆς ἰσημερινῆς τε δύσεως ἡλίου. Ce dernier mot est une mauvaise cheville placée là par Hœschel qui n'a su que faire de ἄλος que lui donnait son manuscrit ; mais le copiste avait mal lu. Le manuscrit de Pithou donne ὡς λόγος, ut dicitur. C'est encore la vraie leçon. Scymnus aime à finir les vers par ces mots (v. 197, 273, 489, 532, 583, 619).

V. 181. Le poëte, continuant l'exposition de la géographie d'Éphore, oppose l'Éthiopie à la Scythie. Il dit qu'elles sont en grande partie désertes l'une et l'autre, par deux causes différentes, exprimées ainsi, dans les textes d'Hœschel et d'Hudson : διὰ τὸ καὶ | τὰ μὲν ἐμπύρει' εἶναι μᾶλλον αὐτῶν, τὰ δ' ἔνυγρα ; ce vers est inintelligible. Un savant et modeste helléniste, M. Longueville, en a rétabli le sens, au moyen de la correction ἔμπυρ', au lieu de ἐμπύρεια ; correction que notre manuscrit confirme.

Les deux vers suivants peuvent aussi être restitués au moyen de deux bonnes leçons. Il s'agit encore des Celtes : χρῶνται δὲ Κελτοὶ τοῖς ἔθεσιν ἑλληνικοῖς, | ἔχοντες οἰκειότητα πρὸς τὴν Ἑλλάδα.

Au premier vers il y a incorrection dans la place de l'article ; un Grec connaissant sa langue aurait dit : τοῖς ἑλληνικοῖς ἔθεσι, ou ἔθεσι τοῖς ἑλληνικοῖς, ou ἑλλ. τοῖς ἐθ. ou enfin τοῖς ἔθεσι τοῖς ἑλληνικοῖς, mais difficilement τοῖς ἔθεσιν ἑλληνικοῖς. Il faudrait donc, par une légère transposition, lire le vers ainsi : χρ. δὲ K. ἔθεσι τοῖς ἑλληνικοῖς, si notre manuscrit ne don-

nait ἑλληνικῶς, qui mérite toute préférence : χρῶνται.... τοῖς ἔθεσιν ἑλληνικῶς (pour ἑλληνιστί) est une tournure élégante, dont le copiste du manuscrit d'Hœschel n'a pas senti le mérite; il a cru faire merveille en écrivant ἑλληνικοῖς, sans se douter que l'article, en ce cas, est une grave incorrection.

Au second vers, οἰκειότητα brise la mesure; mais ce n'est qu'une faute d'impression de l'édition d'Hudson, répétée par M. Gail. Toutes les éditions antérieures, comme notre manuscrit, portent οἰκειότητι, qui donne une excellente locution. (Boisson. *Anecd. gr.* t. II, p. 179.)

V. 193. Καὶ τῶν ἐντὸς εἰς τὸν Ἀδρίαν, | Ἱερὰ καθιδρυκότων. Scymnus a dû écrire Ἱερόν τι καθ.

V. 196-199. Ces vers, très-mal coupés dans le manuscrit d'Hœschel, ont été rétablis au moyen de bonnes corrections, que cet éditeur avait proposées en marge. Le vers 199 (προσεχεῖς· ἄνω τούτων δὲ κεῖνται τῶν τόπων), qui est irréprochable, quant au sens et à la mesure, s'éloigne cependant trop de la leçon de notre manuscrit, qui porte ἐπάνω δὲ τούτων δέ. On doit lire sans nul doute π. ἐπάνω τούτων δὲ κ. τ. τ.

V. 203-204. Ce passage important concerne les deux villes d'*Emporium* et de *Rhode* (Ampurias et Roses), villes grecques (πόλεις Ἑλληνίδες), colonisées, dit Scymnus, par les *Phocéens de Marseille* (ἃς Μασσαλιῶται Φωκαεῖς ἀπῴκισαν). Cette expression remarquable, les *Phocéens Massaliotes*[1] ou *de Marseille*, indique que ces colonies furent conduites par les Phocéens sortis de Marseille, peu de temps après la fondation de cette ville. Les éditions donnent les deux vers ainsi : πρώτη μὲν οὖν Ἐμπόριον· Ῥόδη δὲ δευτέρα. | Ταύτην μὲν οὖν οἱ πρὶν κρατοῦντες, ἔκτισαν | Ῥόδιοι. Ils ont été tous les deux altérés par suite de l'addition inutile de la particule οὖν, qui n'est point dans notre manuscrit. Dans le premier vers le manuscrit ne donne pas non plus δέ après Ῥόδη; mais il est nécessaire. Il faut donc lire : πρώτη μὲν Ἐμπόριον· Ῥόδη δὲ δευτέρα.

Quant au second, le mal est plus grand, mais non moins facile à réparer. Le manuscrit porte ταύτην μὲν πρὶν ναῦων κρατοῦντες ἔκτισαν. M. Miller remarque que ναυῶν pour νεῶν est un régime indispensable de κρατοῦντες, et que ceci doit se rapporter à la puissance maritime des Rhodiens. Cette remarque est excellente; ναῶν κρατεῖν, est pour θαλάττης κρατεῖν, ou, comme dit Hérodote, ναυκρατέας εἶναι τῆς θαλάττης (V, 36), ou ναυκράτορας εἶναι. (*Id.* VI, 9; Thucyd. VI, 18.) On lira donc, avec le seul chan-

[1] Si le poëte avait écrit Φωκαεῖς τ' ἀπῴκισαν, comme plus bas, v. 245, on traduirait les *Massaliotes* et les *Phocéens*; ce qui modifierait faiblement le sens *historique* du passage. La mention simultanée des deux peuples annoncera toujours une époque voisine de la fondation de Marseille par les Phocéens.

gement nécessaire de μὲν en δέ : ταύτην δὲ πρὶν ναῶν κρατοῦντες ἔκτισαν. « Les Rhodiens, jadis puissants sur mer, fondèrent cette ville. » L'idée de πρίν, *jadis*, se rapporte à l'époque de la fondation de Rhode voisine de celle de Marseille; ce qui n'empêche pas que les Rhodiens ne fussent encore puissants sur mer lorsque Scymnus écrivait. Il ne pouvait ignorer le rôle important que la marine de ce peuple jouait encore de son temps. Je préfère ναῶν à νεῶν, parce que cette forme dorique, adoptée par les poëtes attiques, est plus voisine de celle du manuscrit.

Le savant historien des *colonies grecques* avait conclu de divers rapprochements, que Rhode devait avoir été fondée par les Rhodiens, à l'époque où ils étaient *maîtres de la mer* (III, p. 427). Le passage de Scymnus, dont on ne pouvait faire usage dans l'état où il se trouvait alors, confirme pleinement sa conjecture.

V. 214. Encore une leçon changée, parce que le copiste ne l'a pas comprise. Ce vers commence par ἔστι μετὰ ταύτην. Le manuscrit donne εἶτ' ἐν μετά. Il faut lire εἶτεν μετὰ τ. Le copiste a eu peur du pléonasme *ensuite, après*. Mais Scymnus a dit μετ' αὐτὴν εἶτα (*fragm.* 43); et εἶτα μετὰ Σαρμάτας (fr. v. 139); le Pseudo-Dicéarque εἶτα μετὰ τοῦτον (v. 45, 96). Cela ne doit pas plus choquer que πρίν ποτε, du même Scymnus (v. 516), que πάλιν αὖθις, pléonasme si commun, αὖθις αὖ πάλιν, et tant d'autres que les grammairiens ont recueillis (cf. Weiske, *Pleon. græc.* p. 142). C'est faute d'y avoir fait attention que Cluverius a voulu changer μετὰ ταῦτα en μετὰ πάντα au vers 270.

V. 245. Ici se trouve un passage *historique* que la leçon du manuscrit sert à rétablir complétement. Scymnus, après avoir parlé des Lucaniens et des Campaniens, dit que les Œnotriens viennent ensuite, s'étendant jusqu'au territoire de Posidonie, fondée autrefois par les Sybarites, ἥν φασι Συβαρῖται ἀποικίσαι πρότερον; ce dernier mot, qui est dans le manuscrit, a été mal à propos changé en ποτέ; Scymnus se sert indifféremment de l'un et de l'autre adverbe, et plus souvent peut-être de πρότερον (v. 397, 485, 570, 686).

Le poëte ajoute qu'aux Œnotriens appartient aussi *Neapolis*, ville des *Phocéens* et des *Massaliotes* (καὶ Μασσαλιωτῶν, Φωκαιῶν τε Νεάπολις), qu'ils fondèrent au temps de la domination persane (ὑπὸ τὰ Περσικά).

Il y a ici des difficultés géographiques et historiques dont il me semble que personne ne s'est douté. 1° *Naples* n'a jamais été attribuée aux Œnotriens; 2° Nul ne dit que cette ville ait été fondée par les Phocéens. Elle le fut par les Rhodiens, puis par les Cuméens, comme l'assurent Strabon, Velleius Paterculus, Tite-Live, et Scymnus lui-même, quatre vers plus loin; 3° enfin, comment Scymnus parlerait-il, au vers 251,

de Naples et de sa fondation, s'il en avait déjà fait mention quelques vers auparavant?

Toutes ces difficultés disparaissent devant la leçon de notre manuscrit qui, au lieu de τε Νεάπολις, donne τελεάπολις, d'où je tire, sans nul changement, τ' Ἐλέα πόλις. Il s'agit donc ici d'*Elea*, non de *Neapolis*. Tout s'arrange alors parfaitement; car cette ville est celle qui était appelée indifféremment *Hyelé* (Ὑέλη), *Hélia*, *Velia* et *Elea*. Or, selon Hérodote, elle était du *pays des Œnotriens*, et elle fut fondée par les Phocéens (I, 167; cf. Raoul-Rochette, *Hist. des Colonies grecques*, III, 424); deux circonstances qui se trouvent également indiquées par Scymnus. La colonie des Phocéens, à Naples, qu'on devait se croire obligé d'admettre (Raoul-Rochette, l. l.), n'a plus aucune réalité. Le vers καὶ Μασσαλιωτῶν, Φωκαέων[1] τ' Ἐλέα πόλις ne présente plus de difficulté, et il explique un passage de Strabon qui avait arrêté ses commentateurs. Ce géographe dit que les Phocéens fondèrent *Elea* après *Massilia*, ce qui paraît contraire au sentiment d'Hérodote; aussi l'on a voulu lire dans le texte de Strabon Ἀλαλίαν, au lieu de Μασσαλίαν. (*Trad. fr.* t. II, p. 288.) Mais rien n'est à changer. Antiochus de Syracuse, cité par Strabon, et probablement suivi par Scymnus, pensait que la fondation d'*Élée* avait eu lieu après celle de Marseille. Les deux noms réunis indiquent que les deux événements se sont succédé à un faible intervalle, ὑπὸ τὰ Περσικά, comme dit Scymnus, c'est-à-dire vers l'époque où les Phocéens quittèrent leur patrie, fuyant l'oppression des Perses. Ainsi, plus haut, le poëte a dit que Rhode avait eu pour fondateurs les *Phocéens* et les *Massaliotes*, quand tous les auteurs parlent seulement des seconds, et qu'au vers 740 il dira que Mésembrie a été fondée par les *Mégariens* et les *Chalcédoniens*, quoique Strabon ne parle que des Mégariens.

Dans les vers suivants Scymnus rapporte qu'il y avait là un *Cerberium*, oracle souterrain (οὗ Κερβέρειόν τι δείκνυται | ὑπὸ χθονὶ μαντεῖον). Par ce mot *Cerberium*, probablement pris dans un sens analogue au Πλουτώνιόν τι de Strabon (VI, p. 244), je pense qu'on entendait un lieu consacré à Cerbère dans un de ces antres par où la tradition locale, en divers lieux, prétendait qu'Hercule avait amené le chien infernal à la lumière du jour. Quant à l'expression, ὑπὸ χθονὶ μαντεῖον, le second pied, χθονί, étant un pyrrhique, rend le vers faux. Le manuscrit donne ὑποχθόνιον, qui lève toute difficulté pour la mesure, à moins qu'on ne

[1] La leçon Φωκέων des éditions est une faute; au lieu de Φωκαῶν au vers 209, le manuscrit donne Φωκαίων, il faudrait au moins Φωκαιῶν, contraction de la forme ionique Φωκαιέων); la vraie leçon est Φωκαέων. On sait que Φωκαεῖς est l'ethnique des Phocéens, et Φωκεῖς celui des Phocidiens. (Duker, *ad Thucyd.* I, 13.)

préfère *ὑπὸ χθονί τι μαντεῖον*. Scymnus ajoute qu'Ulysse s'était rendu dans ce lieu en quittant Circé. Le poëte aurait-il fait quelque confusion de lieux, en rapportant à Élée ce qui convient à Cumes, dont il parle avant (v. 236), et après (251)? En effet, le *Cerberium* et l'*Oracle souterrain* rappellent naturellement l'antre et l'oracle de la Sibylle, ainsi que les localités *Plutoniennes* aux environs de cette ville (Strab. l. l.), dont les monnaies portent l'image de *Cerbère* (Milling. *Sylloge*, p. 10). Cumes était censé avoir été le séjour des *Cimmériens*, visités par Ulysse; et la liaison de ce peuple avec cette contrée volcanique avait fait quelquefois changer leur nom en celui de *Cerbériens* (Hesych. Etym. magn. Photius, h. v.), dénomination sur laquelle semble avoir joué Aristophane (*Ran.* v. 187). Toutes ces circonstances se retrouvent dans Scymnus; mais ce poëte n'aura guère pu confondre *Élée* et *Cumes*. Il y a, je pense, une transposition dans son texte; οὗ Κερβέρειόν τι, et les deux vers suivants doivent être reportés au vers 238, après ἔτ' Αἰολεῖς; et la fin de ce vers *μάλιστά τ' εὐανδρουμένη*, ramenée avec le vers suivant au vers 248, après *οἱ Φωκαεῖς*. Ce déplacement, qui n'exige pas l'addition d'une seule lettre, lève toute difficulté. Je me contente de l'indiquer.

Le vers 252, relatif à Naples, finit par ἔλαβεν ἡ Νεάπολις. La mesure veut qu'on lise ἔλαβ' ἡ Νεάπολις, comme le demande M. Boissonade (*Anecd.* V, p. 398), ou bien ἔλαβεν Νεάπολις, sans l'article, comme au vers 658.

V. 262. Scymnus dit que l'île de Lipara avait reçu une colonie dorienne, et qu'elle était *parente de Cnide;* ce qui est conforme aux témoignages de tous les historiens. (Cf. Raoul-Rochette, *Hist. des Col. gr.* III, p. 339.) Le manuscrit porte *συγγενὶς* Κνίδου, au lieu de *συγγενὴς* Κν. des éditions. Le féminin *συγγενίς* est assez connu par d'autres exemples (Lobeck, *ad Phryn.* p. 452), pour qu'on n'hésite pas à lui donner encore l'autorité de Scymnus.

Deux vers auparavant, le poëte a décrit les éruptions volcaniques des îles Éoliennes. Il dit qu'on y entend *σιδήρεός τε ῥαιστήρων κτύπος* (le bruit des marteaux de fer), où Morel voulait lire *σιδηρείων*. Mais l'autre leçon est plus poétique. J'ajoute qu'il n'y a pas de raison pour changer la leçon du manuscrit *σιδήρειός τε*, en *σιδήρεός τε*.

V. 265. Il est question de la Sicile. Cette île fut d'abord habitée par des nations barbares : *ἣν τὸ πρότερον μὲν ἑτερόγλωσσα βάρβαρα | λέγουσι πλήθη κατανέμεσθ' Ἰβηρικά*. Le présent de l'infinitif *κατανέμεσθαι* pourrait être conservé. (Matthiæ *Gramm.* § 499.) Cependant Scymnus, en pareil cas, c'est-à-dire quand il s'agit d'un état de choses passé, après *λέγουσι*, *φασὶ* ou *ἱστοροῦσι*, met toujours l'aoriste ou le parfait, comme *ἐπιμεμῖχθαι*... *λέγουσι*

(*Fragm.* 143, cf. v. 398); il aura donc écrit κατανεμηθῶν' ou κατανενεμῆσθ', le passif ayant le sens actif. Le barbarisme κατανείμασθ', que donne le manuscrit de Pithou, est peut-être un reste de cette dernière leçon. En ce cas, le quatrième pied était un anapeste.

Au vers suivant il est dit que la Sicile, ayant trois côtés, reçut des Ibères le nom de *Trinacrie* : διὰ τὴν γε τρίπλευρον δὲ τῆς χώρας φύσιν, | ὑπὸ τῶν Ἰβήρων Τρινακρίαν κεκλημένην. Au lieu de γε τρίπλευρον, le manuscrit porte ἑτερόπλευρον, leçon admise par Hœschel et Morel, mais que Vinding a changée le premier, en cela suivi par Hudson et M. Gail. Toutefois le γε, introduit là uniquement pour la mesure, n'a point de sens; d'ailleurs, on peut être certain que, si le poëte avait écrit τρίπλευρον, jamais copiste n'aurait imaginé de substituer à cette leçon si claire le terme insolite ἑτερόπλευρον; ce sont là de ces choses dont les copistes ne s'avisent jamais; et, puisque cet adjectif est donné par le manuscrit, soyons assurés qu'il est sorti de la main de Scymnus lui-même. Vinding et les autres éditeurs avaient oublié apparemment que ἕτερος, comme ἄλλος, soit employé seul, soit en composition, ne s'entend pas toujours de *deux* objets, ou de l'*un des deux*, mais qu'il emporte aussi l'idée vague de *pluralité*. Par exemple, ἑτεροφωνία καὶ ποικιλία τῆς λύρας dans Platon (*Legg.* VII, 812, c.), comprend tous les sons que rend la lyre; et, au vers précédent, ἑτερόγλωσσα πλήθη signifie des peuples *qui parlent des langues différentes les unes des autres;* de même, ἑτερόπλευρος signifiera qui a *plusieurs côtés*, notion expliquée par le mot Τρινακρία qui vient après. L'idée devant être ainsi précisée, il était plus poétique d'employer auparavant l'expression vague de *pluralité*. Laissons donc ἑτερόπλευρον dans Scymnus, et ajoutons sans hésiter ce mot à nos lexiques.

V. 269. Σικελοῦ δυναστεύσαντος. Cette leçon du manuscrit ne devait pas être changée en δυναστεύοντος. L'aoriste est préférable et toujours employé par Scymnus, en pareille occasion, ἀπὸ τοῦ δυναστεύσαντος τελοῦ (v. 301); Κέκροπος δυναστεύσαντος (v. 561).

V. 281. Notre manuscrit donne παρ' αὐτοῖς pour περὶ τούτοις, dans ce vers que les éditeurs ont ainsi imprimé : τὰς νῦν Συρακούσας περὶ τούτοις καλουμένας. Ils n'ont pas vu que Συρᾱκου ne peut être un anapeste, la deuxième étant longue. C'est par la même raison qu'ils ont commencé le vers 413 par Συρακουσίων au lieu de Συρακοσίων que donne le manuscrit, et qui est la vraie leçon. M. Boissonade (*Anecd.* t. V, p. 424), reprenant la leçon παρ' αὐτοῖς, avait proposé de lire τὰς νῦν Συρακούσας παρ' αὐτοῖς λεγομένας, qui me semble aussi la véritable.

V. 284. Scymnus dit de *Zanclé* ou *Messine* qu'elle est située sur le détroit de Sicile : ἐπὶ τοῦδε πορθμοῦ κειμένη τοῦ Σικελικοῦ. Assurément τοῦ

Σικελικοῦ est fort bon; mais le manuscrit porte τῆς Σικελίας, qui ne l'est pas moins; il était inutile de rien changer. Le vers sera complet si on lit : ἐπὶ τοῦ δὲ (non τοῦδε) πορθμοῦ κειμένη τῆς Σικελίας.

V. 285. Ce vers se termine, dans le manuscrit, par ἴσχεν ἀποικίαν, qu'on a changé inutilement en ἴσ' ἀποικίαν.

V. 289. La leçon Χαλκιδέων αὗται πόλεις est bien préférable à celle des éditions, Χαλκιδεῖς, ce dernier mot n'étant point un adjectif; M. Miller en a fait la remarque.

V. 304. Ἑλληνικὰς οὖν παραθαλαττίους ἔχει | πόλεις. Il y a dans le manuscrit γοῦν, qu'il fallait conserver. La relation de cette phrase avec ce qui précède donne ici une grande propriété à la particule γοῦν, qui est pour γε οὖν.

V. 317, 321. Scymnus parle de Caulonia, fondée par les Crotoniates, tirant son nom d'une vallée (αὐλών) située auprès. Le vers 317 est terminé, comme le vers 285, par ἴσχεν ἀποικίαν, qu'on a encore inutilement changé en ἴσχ' ἀποικίαν.

Les vers 320 et 321 ont été plus altérés. On a lu... Καυλωνία... ἀπὸ τοῦ.... | αὐλῶνος αὕτη τοὔνομα ἔχει (au moins fallait-il τοὔνομ' ἔχει), ὡς ὕστερον | μετωνομάσθαι τῷ χρόνῳ Καυλωνίαν. Cette phrase n'offre aucune syntaxe. Notre manuscrit donne τοὔνομα σχοῦσ' ὕστερον, et au second vers, μετωνομάσθη et Καυλωνία. La phrase et la versification ne laissent rien à désirer, si nous lisons, en ne changeant pas une lettre : ... αὐλῶνος αὕτη τοὔνομα σχοῦσ', ὕστερον | μετωνομάσθη τῷ χρόνῳ Καυλωνία, c'est-à-dire « cette ville, ayant reçu son nom (d'*Aulonia*) de la vallée (*Aulôn*), le changea par la suite en celui de *Caulonia.* » C'est ce que dit Strabon. (V. Raoul-Rochette, *Hist. des Col. gr.* III, 190.)

V. 327. Il n'y avait nulle raison pour changer la leçon du manuscrit, ταύτας Ἀχαιοὺς ἐκ Πελοποννήσου κτίσαι, et écrire Πελοποννήσου. L'anapeste est aussi bon que le tribraque, au pied pair; de même au vers 405, où la mesure n'exige pas davantage l'orthographe Πελοπόννησος.

V. 335. Après avoir parlé des avantages de la situation de Tarente, Scymnus ajoute : συνηγμένη γὰρ λιμέσιν ἐπ' . δυεῖν | πάσῃ σκεπεινὴν καταγωγὴν ἔχει. Le premier vers, au moyen de l'heureuse correction ἐπ' ἰσθμὸν (pour ἐπ' ἴσον) proposée par M. Gail, exprime, avec autant de clarté que de précision la position de Tarente, placée sur une langue de terre ou un isthme resserré entre le port extérieur et intérieur, appelé *Mare piccolo;* mais le second vers est inintelligible. Bien des corrections ont été essayées : au lieu de σκεπεινὴν ou σκλεπεινήν, il faut lire σκεπεινήν, comme l'a conjecturé M. Longueville; leçon que je trouve dans notre manuscrit car il n'y a pas σκλεπεινήν, ainsi que M. Mil-

ler à lu, les deux jambages supérieurs du κ étaient encore visibles à la loupe [1]); et le vers, ainsi que l'idée, se complétera par l'addition de καὶ ou ναὶ, après cet adjectif, πάσῃ σκεπινὴν ναὶ καταγωγὴν ἔχει; c'est-à-dire «Tarente, resserrée sur un isthme, entre deux ports, offre à tout vaisseau un refuge assuré.» Strabon vante en effet l'excellence du port de Tarente (VI, p. 278); et je trouve dans des notes manuscrites, au dépôt de la marine, que «le port de Tarente offre un mouillage si sûr qu'il n'y a pas d'exemple d'un bâtiment qui ait été jeté à la côte.»

Dans ce passage, ἔχει signifie παρέχει, comme ἔχων est pour παρέχων, dans cet autre vers, à propos du Tyras, ... ἔχων ταῖς ὁλκάσιν τε ναυσὶν ἀνάπλουν ἀσφαλῆ. (*Fragm.* v. 54.) Bast (*Lettre critique*, pag. 22) en cite des exemples.

Ces deux vers, où la singulière position de Tarente est si bien exprimée, sont donc maintenant tout à fait rétablis, Συνηγμένη γὰρ λιμέσιν ἐπ' ἰσθμοῦ δυσὶν, | πάσῃ σκεπινὴν ναὶ καταγωγὴν ἔχει.

V. 340. L'auteur rapporte que Sybaris avait eu jadis 100,000 habitants : μυριάδας δέκα ἔχουσα τῶν ἀστῶν σχεδόν. Ce vers présente un hiatus choquant; M. Boissonade a proposé de lire δέκα μυριάδας; j'ai le plaisir de lui annoncer que sa correction (*Anecd.* II, p. 257) est confirmée par le manuscrit.

Il n'a pas été moins heureux dans son observation sur le vers 344, où le poëte dit que les Sybarites s'étaient détruits eux-mêmes, pour n'avoir pas su bien user de la prospérité dont ils jouissaient : τἀγαθὰ τὰ λίαν μὲν οὐ μαθόντες εὖ φέρειν. M. Boissonade propose de retrancher μέν; et, en effet, cette particule n'est pas dans le manuscrit, qui donne : τἀγαθὰ τὰ λίαν μὴ μαθόντες εὖ φέρειν; le copiste avait changé μὴ en μὲν οὐ, parce que, croyant nécessairement brève la première de λίαν, le vers lui paraissait faux; dans le fait il est irréprochable, la syllabe étant longue ou brève, à la volonté des poëtes. (Porson, *Præf. Hec.* p. XVII; — Markland, *ad Eurip. Iph. Aul.* v. 304.)

V. 350-355. Scymnus raconte que les Sybarites parvinrent à ce degré d'insolence, qu'ils essayèrent d'abolir les jeux olympiques, en célébrant eux-mêmes des jeux solennels, justement à la même époque, dans l'espoir que l'appât de riches récompenses ferait déserter Olympie pour Sybaris. Dans ce vers : ἀδρόμισθον δὴ γυμνικόν τιν' ἐπετέλουν, il manque οὖν après le premier mot, pour compléter le vers (Boisson.

[1] Le manuscrit d'Hœschel portait σεπτινήν. Le copiste n'avait pas su distinguer le κ qui en effet est difficile à lire, dans le manuscrit de Pithou, nouvelle preuve qu'il a copié ce manuscrit. — [2] Σκεπτινὴν, pour σκεπινήν, orthographe plus usitée.

Anecd. II, p. 179); mais, après οὖν, la particule δὴ fait bien quelque difficulté. D'ailleurs on cherche ici le nom du Dieu auquel les Sybarites rendirent ces nouveaux honneurs; sans doute c'était Jupiter, car en essayant de le priver de ceux que la Grèce lui rendait, c'était bien le moins qu'ils voulussent l'en dédommager. Je trouve en effet le nom de Jupiter caché dans cette particule δὴ. Le manuscrit de Pithou porte : ἀδρόμισθον (*sic*) δὴ ἰγυμνικόν. Le copiste de celui d'Hœschel, n'ayant su que faire de cette leçon, avait lu δὴ au lieu de Διί. Le vers est alors complet : ἀ. οὖν Διὶ γυμνικόν τιν' ἐπιτέλουν (sous-ent. ἀγῶνα)[1]. On voit donc que les Sybarites voulurent établir chez eux de *nouveaux jeux olympiques* en rivalité avec ceux de la métropole, fait qu'on ne trouve nulle part ailleurs que dans ce passage de Scymnus. Il paraît du reste que leur entreprise hardie n'aura pas eu de suite, puisque personne n'en a parlé. Ils furent donc trompés dans leur espérance de voir les combattants abandonner Olympie, attirés par la richesse des prix qui leur seraient offerts à Sybaris : πᾶς τις[2] πρὸς αὐτοὺς τοῖς ἐπάθλοις ἀγόμενος | σπεύδοι μεταστᾶν; car c'est ainsi qu'il faut lire, au lieu d'ἐπαθλίοις, correction que M. Boissonade avait déjà proposée. J'ai retrouvé depuis dans le manuscrit de Pithou la leçon ἐπάθλοις.

V. 363. Dans ce vers, Βρεντέσιον ἐπίνειόν τε τῶν Μεσογείων, la variante Μεσσαγίων, que donne le manuscrit, est inadmissible. M. Gail avait lu Μεσσαπιέων, conjecture ingénieuse, et qui m'avait fort séduit. Mais, outre qu'on disait Μεσσάπιοι, *Messapii*, et non Μεσσαπιεῖς ou *Messapies*, en sorte que Scymnus aurait écrit Μεσσαπίων et non Μεσσαπιέων, la leçon μεσογείων n'offre au fait nulle difficulté. Scymnus veut dire que Brindes sert de port et de débouché aux gens de l'intérieur.

V. 367. J'ai dit que le retranchement ou l'addition du ν paragogique sert à rétablir plus d'un vers, en faisant disparaître des fautes choquantes pour le mètre. Celui-ci, par exemple, commence par Λυδοῖσιν βιοτεύοντας, ce qui met un dactyle au 2ᵉ pied; cette faute disparaît si nous lisons Λυδοῖσι. De même le vers 397 ne peut commencer par λέγουσιν γὰρ δή; il faut lire λέγουσι. Ainsi au vers 383, ὑγρὸς δὲ παντάπασιν διὰ τέλους μένει; on corrige le dactyle du 4ᵉ pied en lisant παντάπασι[3]. Ce vers fixe la quantité de ce mot tétrasyllabe qui est un ditrochée. Passow l'a donnée comme douteuse.

V. 370. On a fait ici une correction fausse, et prêté à Scymnus une

[1] Ceux qui ne seraient pas contents de γυμνικόν τιν' ἐπιτ. pourraient lire, sans changer la mesure : ἀδρόμισθον οὖν Διὶ γυμνικὸν ἀγῶν' ἐπετέλουν. Mais la leçon du manuscrit, je crois, peut rester. — [2] Sur l'expression πᾶς τις, Voy. Boisson. *ad Eunap.* p. 127 et 402. — [3] Je viens de voir que la leçon παντάπασι est dans le manuscrit.

erreur palpable. Il dit que, d'après Théopompe, l'Adriatique était séparée par un isthme du *Pont-Euxin* : ὡς δὴ συνισθμίζουσι πρὸς τὴν Ποντικήν. Nous savons en effet que, selon cet historien, ces deux mers étaient si rapprochées, que du haut d'une certaine montagne on pouvait apercevoir l'une et l'autre (Strab. VII, p. 317); c'est l'idée qu'exprime le mot συνισθμίζουσι. Er. Vinding n'en a pas moins changé Ποντικὴν du manuscrit en Ἰονικήν, qui ne fait aucun sens; et tous les éditeurs l'ont suivi.

V. 377. Νεμομένους des éditions doit faire place à νεμομένων (leçon du manuscrit) rapporté à βαρβάρων. (τῶν βαρβάρων πλῆθός τι.... χώραν ἀρίστην νεμομένων).

V. 390. Ἐντεῦθεν ἔχονται Θρᾷκες, Ἴστριοι λεγόμενοι. La mesure exige absolument Ἴστροι λεγόμενοι. Si Strabon appelle ce peuple Ἴστριοι (V. p. 215-216), Scylax, Apollodore, Étienne de Byzance, Mela, Pline et Eutrope, le nomment Ἴστροι ou *Istri*. J'ai trouvé depuis en effet Ἴστροι dans le manuscrit.

V. 395. Au-dessus des Hénètes habitent les *Ismènes* et les *Mentores* : ὑπὲρ δὲ τούτους, Ἴσμηνοι καὶ Μέντορες. Telle est la leçon du manuscrit. Er. Vinding et les autres éditeurs ont lu Ὕμανοι, parce que Pline a dit *Mentores*, *Hymani* (III, 25); mais pourquoi ne pas corriger au contraire Pline d'après Scymnus, qui est un auteur plus ancien? Le fait est que le besoin d'une syllabe longue rend ici la leçon Ἴσμηνοι plus vraisemblable. Au reste les deux orthographes peuvent être conservées dans l'un et l'autre auteur; ils auront puisé à des sources différentes.

V. 405. Le poëte dit que la grande péninsule *Hyllice* est égale au Péloponnèse : πρὸς τὴν Πελοπόννησόν τε ἐξισουμένη. L'hiatus ne peut être supporté. Is. Vossius avait tâché d'y remédier en lisant : πρός τήν τε Πελοπόννησον ἐξισουμένη. Le manuscrit rend toute correction inutile, puisqu'il porte πρὸς τὴν Πελοπόννησόν τι ἐξισουμένη. L'hiatus avec τί est, comme on sait, permis dans les iambiques comiques. Le restrictif τί répond à la pensée de Scylax, qui dit de cette péninsule qu'elle est ὀλίγῳ ἐλάσσων τῆς Πελοποννήσου (p. 248, Gail).

V. 464. Λευκὰς μὲν ἐν πρώτοις; dans le manuscrit il y a πρώταις. M. Miller remarque avec toute raison que cette leçon est la vraie, puisque ces mots se rapportent à νῆσοι, qui est avant.

V. 470. Il n'y a point à hésiter sur la leçon du manuscrit, ἐπὶ κεφαλαίῳ, au lieu de ἐπὶ κεφαλαίων, des éditeurs.

V. 480. Scymnus parle de la fondation de Naupacte par les Doriens, sous la conduite de Téménus, ἣν Δωριεῖς κτίζουσιν οἱ σὺν Τημένῳ. Notre manuscrit donne Τιμέῳ, que le copiste du manuscrit d'Hœschel avait lu Τιμέᾳ. Le mot Τημένῳ est une correction de Paulmier (*Gr. antiq.* p. 497); mais le nom de *Téménus*, fils d'Aristomachus, un des chefs de

l'expédition dorienne, est si clairement appelé dans cet endroit, qu'il ne saurait y avoir de restitution plus certaine. Ce n'est pas la première fois que Τιμαῖος et Τήμενος ont été confondus par les copistes. (Cf. Göller, *de situ Syracus.* p. 203.)

Au vers 481, où il est dit des Locriens Ozoles, ἀποίκους γενομένους | ἀπὸ τῶν πρὸς Εὔβοιαν Λοκρῶν ἐσταλμένους, la leçon du manuscrit, ἐσταλμένων, est absolument nécessaire au sens.

V. 490. Le poëte parle des avantages de la Béotie, baignée par trois mers; elle avait des ports très-bien situés, les uns, par rapport à Chypre, aux îles (νῆσοι, c'est-à-dire les Cyclades et autres îles de la mer Égée); les autres, tournés au midi, par rapport à l'Adriatique et à la Sicile, (ce sont *Créusis*, *Eutretus*, le *port de Thespies*, sur le golfe de Corinthe): οὓς μὲν εἰς μεσημβρίαν | βλέποντας εὐκαιρότατα πρὸς τὸν Ἀδρίαν | τὸν Σικελικόν τε πόρον. οὓς δὲ πρὸς Κύπρον, κ. τ. λ. C'est la leçon de M. Gail; mais πόρον rend le vers faux; Berkelius avait lu πόντον, qui serait une meilleure leçon, si nous n'avions celle du manuscrit: τὸ Σικελικόν τ' ἐμπόριον, qui est excellente. Voici le sens « ... les uns, tournés au midi, sont parfaitement situés par rapport à l'Adriatique et au marché sicilien. » C'est une périphrase poétique pour exprimer l'importance commerciale de la Sicile; on aurait dit, en prose: πρὸς τὴν κατὰ Σικελίαν ἐμπορίαν.

V. 505. Μεγαρέα ἀφ' αὐτοῦ, lisez Μεγαρέ' ἀφ' αὐτοῦ, en retranchant l'hiatus.

V. 518. Il est question du Péloponnèse, dont les Achéens, les Éléens et les Messéniens occupent la partie ouest et le sud-ouest: ἀλλ' οἵ τ' Ἀχαιοὶ τοὺς πρὸς ἑσπέραν τόπους | καὶ ζέφυρον. Le mot τόπους est une correction. Le manuscrit de Pithou donne δόρους. Scymnus a dû écrire πρὸς ἑσπέραν θ' ὅρους[1] | καὶ ζέφυρον. Il se sert de même du mot ὅρους au vers 134... ἐπιπλυθὼς δὲ τούς τε τῆς Τυῤῥηνίας | καὶ τοὺς Σικελικοὺς καὶ πρὸς ἑσπέραν ὅρους.. | Il semble que Scymnus prenne ὅροι dans le sens du *fines* des Latins pour χώρα; ce qui assurément est fort rare en grec, au moins dans un auteur de cette époque. Pour ma part, je n'en pourrais, en ce moment, citer aucun autre exemple.

V. 526. Ὕστερα δ' Ἀλήτην οἰκίσαι Κορινθίους. Le manuscrit porte ὕστερον δ', mot qui a été changé à cause de la mesure, comme au vers 45, ἐκεῖνος en ἐκεῖνα; il n'y avait pourtant rien à faire que de déplacer le δὲ, et de lire ὕστερον Ἀλήτην δ' οἰκ. Κορ.

V. 574. Scymnus parle de la fondation des villes principales de

[1] On lirait δ' ὅρους si le δὲ convenait en cet endroit; le τε, quoique séparé de καὶ ζέφυρον, s'y rapporte (πρὸς ἑσπέραν τε καὶ ζέφυρον).

l'Eubée : à propos de celle d'Érétrie, il dit qu'elle fut fondée par Æclus, Athénien. Dans les éditions le vers est incomplet : Αἴκλον δ' Ἐρετρίαν τ' Ἀθηναῖον γένει. Le manuscrit de Pithou me donne le moyen de le rétablir sans changer une lettre; il porte : Αἴκλον δὲ ρετρίαν ὀντ' Ἀθηναῖον γένει. Dans ce prétendu vers les mots sont coupés d'une manière absurde, qui montre toute l'incapacité du copiste. Cette ridicule leçon aura embarrassé celui du manuscrit d'Hœschel. Rien pourtant n'était plus facile que de lire : Αἴκλον δ' Ἐρετρίαν, ὄντ' Ἀθηναῖον γένει (κτίσαι); le vers se fût trouvé tout fait. Scymnus emploie le participe de la même manière ... ὄντας Ἕλληνας γένει (v. 407); et ... Τερμας ὄντας τῷ γένει (v. 689).

V. 603. Il y a une plaie profonde dans le second de ces vers : Ἐχῖνος οὗ πόλις ἐστὶ τοῦ Σπάρτου κτίσις, | Ἐχῖνος καὶ Μαλιέων ἄλλαι πόλεις. Le manuscrit fournit le secours de l'excellente leçon Μαλιέων (qu'avait devinée M. Gail), au lieu de ὠαλίων que donnent les éditions. Mais elle ne suffit pas. Ἐχῖνος, qui commence à la fois les deux vers, ne peut rien signifier en tête du second; les mots ἄλλαι πόλεις nous annoncent qu'il y avait en cet endroit le nom d'une *ville des Maliens*, comme *Echinus* du premier vers. Cette ville ne peut être que *Lamia*, la plus importante, avec *Echinus*, de celles que possédait ce peuple, placées l'une et l'autre aux deux extrémités de son territoire, comme dit Scylax : ἔστι δὲ Μαλιεῦσιν ἡ πρώτη πόλις Λαμία, ἐσχάτη δὲ Ἐχῖνος. (P. 24 Huds. p. 274 Gail.) Il est presque certain que le nom de cette ville devait se trouver dans la première dipodie. Je lis donc ainsi le second vers : [Λαμία τε πόλις] καὶ Μαλιέων ἄλλαι πόλεις.

V. 606. Au lieu de εὐβοτωτάτη χώρα, le manuscrit donne εὐβοτάτη χ. Cette leçon conduit M. Miller à lire εὐβοτωτάτη; ce qui est une excellente correction (cf. Bast, *Lettre critique*, p. 21); il défend aussi fort judicieusement, au vers 609, la leçon Μακεδόνα γηγενῆ du manuscrit contre Μακεδόνας γηγενεῖς des éditions. J'en dirai autant de παρά pour περί au vers 616.

V. 620 et 621. Le passage relatif à la Macédoine, présente plus d'une difficulté. Par exemple, ces vers ont été bouleversés par les copistes : ἔθνος τὸ Λυγκιστῶν δὲ καὶ τῶν Πελαγόνων | ἔχει τε περὶ τὸν Ἄξιον [τῶν κειμένων] | καὶ Βοττιαίων. Hœschel, ou le copiste de son manuscrit, avait oublié των κειμένων; Scaliger l'a suppléé par conjecture. Notre manuscrit le donne, mais à une autre place, après Πελαγόνων, ce qui change toute l'économie du vers. La leçon Βοττιαίων est une correction; le manuscrit porte Βουτιαῶν, qu'on n'a guère le droit de changer, puisqu'on retrouve aussi à peu près cette forme dans Étienne de Byzance, Βοττιαῖος. (V. Ἄζωρος, ibique Holsten. p. 10.) Je lis.... ἔθνος δὲ τι

Λυγκηστῶν, τό τε καὶ τῶν Πελαγόνων, | τῶν κειμένων τε περὶ τὸν Ἄξιον (ou Ἀξιὸν), ἔχεται | τῶν Βουττεατῶν.... « La nation des Lyncestes et celle des Pélagons, situés le long de l'Axius, touchent aux Boutéates... »

V. 626-628. De ces trois vers, qui concernent Potidée, les deux premiers doivent recevoir quelques changements ; je lis : Κάμψαντι τὴν ἄκραν δὲ τὴν καλουμένην | Αἰνεῖαν, ἡ πρὶν γενομένη Κορινθίων | κτίσις, Ποτίδαιά 'στι, πόλις δὲ Δωρική, | .... « Après avoir doublé le cap *Æneas*, on trouve « Potidée, fondée autrefois par les Corinthiens, ville dorienne. » Le second est conforme au manuscrit, sauf Αἰνεῖαν pour Αἰνίαν. C'est le seul passage où se trouve le nom du cap Αἰνεῖας, au nord de la Pallène, près de la ville d'*Ænea*, dont Scymnus ne parle pas.

V. 629. Ὄλυνθος ὕστερον δὲ λεγομένη πόλις. C'est γενομένη qu'il faut lire, d'après le manuscrit, comme λεγόμενος pour γενόμενος, au vers 226.

V. 648. Le canal du mont Athos, creusé par Xerxès, est désigné par les mots : διῶρυξ δείκνυται τετμημένη | ἑπτὰ σταδίους. On ne voit guère pourquoi les copistes ont changé la leçon excellente du manuscrit, ἑπτὰ σταδίους ; non plus qu'au vers 652, la leçon μεσόγειον en μεσόγαιον ; et au vers 661, ἔλαβεν δ' ἡ Θάσος... τοὔνομα, en ἔλαβεν δὲ Θάσος.....

V. 665. Dans quelques vers précédents j'ai retranché le ν paragogique pour rétablir le mètre. Ici il faut finir le vers par ἐστι πόλις, et non ἐστίν. Au vers 482 le copiste de notre manuscrit a encore écrit συνάπτουσι au lieu de συνάπτουσιν ; et vers 587, par compensation, il a écrit λέγουσιν, lorsqu'il fallait λέγουσ'.

V. 671. Ce passage est défectueux pour la construction, le sens et le mètre ; après avoir parlé d'Abdère, le poëte dit : ταύτης δὲ ἐπέκεινα ποταμὸς ἐστι κείμενος, | Νεστός. Mais ἐπέκεινα se comprend d'autant moins que le *Nestus* est *avant* Abdère, *en deçà* de cette ville, c'est-à-dire à l'*occident*, par opposition au lac Bistonis, situé *au delà* ou à l'orient (ἀπὸ δὲ τῶν πρὸς ἀνατολήν). Le manuscrit donne δ' ἐπέκεινα au lieu de δὲ ἐπέκεινα. Je ne doute pas que le poëte n'eût écrit : ταύτης δ' ἐπίταδε ποταμός ἐστι κείμενος | Νεστὸς λεγόμενος. Ἐκ δὲ τῶν πρὸς ἀνατολὴν | μερῶν.... λίμνη Βιστονίς. « En deçà (ἐπίταδε) de cette ville est situé le fleuve appelé *Nestus* ; à l'orient se trouve le lac Bistonis. »

V. 705. En parlant des villes de la Chersonèse de Thrace, Scymnus dit qu'Éléonte avait reçu une *colonie athénienne* conduite par Phorbas : ἑξῆς Ἐλαιοῦς, Ἀττικὴν ἀποικίαν | ἔχουσα, Φόρβας ἣν συνοικίσαι δοκεῖ. Le mot Ἀττικήν est dans notre manuscrit ; il était aussi dans le Cod. Palatinus cité par Hœschel. On ne sait pourquoi cet éditeur a changé arbitrairement Ἀττικήν en Τηϊκήν (au moins devait-il dire Τηΐαν), puisque aucun auteur ne parle d'une colonie des Téiens. Selon Plutarque, Éléonte fut fondée par

l'Ephésien Hégésistrate. (*Parall.* t. VII, p. 253, R.) Ce fait n'est pas en contradiction avec le récit de Scymnus, puisqu'il parle d'une *colonie*, et Plutarque d'une *fondation*. Rien n'empêche que les Athéniens eussent envoyé une colonie dans une ville fondée longtemps auparavant. Cette colonie était sans doute de la même époque que d'autres colonies athéniennes de la Chersonèse, celles de Cardie, de Crithote, de Pactyie, citées par Scymnus, qui furent fondées probablement par Miltiade, lorsqu'il était tyran de la Chersonèse. (Hérod. IV, 137.)

Quant à la colonie des *Téiens*, elle doit disparaître de l'histoire, puisqu'elle n'a d'autre origine qu'une correction arbitraire faite par un érudit du XVIe siècle.

V. 726. Ἐχθεσίτατος des éditions est une faute. Le manuscrit donne ἰχθεσίτατος qui est la seule leçon admissible.

V. 736. Je termine cette revue critique du texte du grand fragment par l'indication d'une variante qui disculpe encore Scymnus d'une faute de langage. Le poëte dit qu'après la fondation des colonies milésiennes dans le *Pont-Euxin*, cette mer changea son nom d'*Axin* en celui d'*Euxin*. Les éditions portent ὃν.... | προσηγορίαν ἐποίησαν Εὔξεινον τυχεῖν. Is. Vossius, sentant que l'accusatif est une faute de langue, avait lu προσηγορίας et Εὐξείνου. C'est en effet la leçon du manuscrit.

Les restitutions que je viens de proposer portent sur une soixantaine de vers, parmi lesquels il en est d'assez importants. D'autres encore auraient besoin de quelques corrections. J'ai indiqué les principales, et fait ressortir, en particulier, les excellentes leçons du manuscrit de Pithou, recueillies par M. Miller, qui, à en juger par plusieurs observations très-judicieuses que j'ai indiquées en leur lieu, aurait pu, s'il l'avait voulu, laisser beaucoup moins à faire à ses successeurs. Outre que ces leçons établissent ou confirment plusieurs faits géographiques, elles servent à épurer la phrase ou à constituer le mètre. Les corrections légères que j'ai proposées moi-même, lorsque le manuscrit est insuffisant ou ne donne aucun secours, conduisent au même but. C'est ainsi que de très-mauvaises locutions et des fautes contre la langue et les règles de la versification ont disparu du texte. Scymnus ne se montre plus à nous maintenant comme un détestable écrivain. Car toutes les fois que la nature exclusivement didactique de son œuvre le permet, sa phrase, toujours correcte, prend de l'élégance et souvent une couleur très-poétique. Quant à tous ces mauvais vers qu'on croyait devoir lui attribuer, il devient évident que Scymnus n'en est pas coupable, et qu'il faut les mettre sur le compte des copistes ou des édi-

teurs. Je suis convaincu qu'un examen attentif montrera qu'il en est de même de ceux qui peuvent défigurer encore le grand fragment, ainsi que les petits fragments, dont je présenterai la restitution dans un autre article.

LETRONNE.

ŒUVRES COMPLÈTES DE RUTEBEUF, *trouvère du* XIII[e] *siècle, recueillies et mises au jour, pour la première fois, par M.* Achille Jubinal, *membre de la Société royale des antiquaires de France.* Paris, chez Édouard Pannier, rue de Seine Saint-Germain, n° 23. — 1839; 2 vol. in-8°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

On a pu le voir, Rutebeuf, dans ses *dits*, ses *chansons*, ses *fabliaux*, fait preuve de naturel, de malice et de gaieté[2]; il ne se montre pas sous un jour moins favorable dans les compositions d'un genre plus grave : la plupart de ses *complaintes* historiques sont écrites d'un style

[1] Voir *Journal des Savants*, n° de janvier 1839, p. 41. — [2] Le fabliau *de la Dame qui fist trois fois le tour du moustier* fournit une nouvelle preuve que Molière connaissait les traditions de notre ancienne littérature; Rutebeuf, dans cette pièce, dit :

Mès li bochez (*bosquet*) que je vous nome
Estoit à ce vaillant preudomme
Qu'à saint *Ernoul* doit la chandoile.

L'intrigue de l'*École des femmes* est, on le sait, fondée sur le double nom d'Arnolphe et de La Souche, or, saint *Ernoul, Arnoul, Arnolphe*, était, chez nos aïeux, le patron des maris trompés, de là la répugnance bien naturelle d'Arnolphe, qui se croit sur le point d'épouser Agnès, pour un nom de si mauvais présage. « Si Molière n'a point indiqué la cause de cette répugnance, c'est que de son temps le proverbe (devoir une chandelle à saint Arnoul), qui servait à l'intelligence de la pièce, en faisait ressortir les intentions comiques. Nos pères riaient lorsque Arnolphe s'écrie :

La Souche plus qu'Arnolphe à mes oreilles plait.....
J'y vois de la raison, j'y trouve des appas,
Et m'appeler de l'autre est ne m'obliger pas.

Œuvres de Molière, publiées par M. Aimé-Martin, in-8°, Paris, 1837, tom. I, préface, pag. IX-X.

rapide, chaleureux, élevé; il en est même quelques-unes d'où sont bannis ces rimes forcées, ces jeux de mots trop fréquents dans les autres écrits de ce trouvère. Après avoir sollicité humblement des secours dans un style parfois trivial, on aime à le voir se relever, reprendre de la dignité, exprimer en termes hardis de belles pensées et de nobles sentiments. Partisan de Guillaume-de-Saint-Amour, il plaide avec talent la cause de ce docteur persécuté : c'est La Fontaine faisant entendre de généreux accents en faveur du surintendant Fouquet, avec infiniment moins de talent sans doute, mais avec plus d'énergie, comme on peut en juger par ces vers :

> Qui escille (*exile*) homme sans reson,
> Je di que Diex qui vit et règne
> Le doit escillier de son règne;

et le trouvère se hâte d'ajouter :

> Mestre Guillaume ont escillié
> Ou li rois ou li apostoles (*le pape*). (I, 71.)

Il ne craint pas de rappeler aux deux souverains que

> Li sans (*le sang d'*) Abel requist justise.

La pièce, écrite tout entière de ce style, est terminée par ces vers :

> Endroit de moi (*quant à moi*), vous puis ce dire
> Je ne redout pas le martire
> De la mort, d'où qu'ele me viegne,
> S'ele me vient por tel besoigne.

Précurseur d'Érasme, c'est avec la même vivacité qu'il prend la défense de l'Université contre les ordres mendiants.

Le jugement porté par Legrand d'Aussy contre la *Disputoison dou croisié et dou descroisié* est solidement réfuté par M. Jubinal, qui ne trouve dans cette pièce rien de *burlesque et qui révolte le lecteur;* il nous a été impossible à notre tour d'y rien découvrir qui pût justifier le reproche d'impiété adressé par Legrand au trouvère, et que d'autres ont répété sans examen. Les arguments pour et contre la croisade y sont exposés, ce semble, avec conscience et talent, et nous ne pouvons admettre que la conclusion en faveur du croisé soit une *basse flatterie;* l'esprit dans lequel sont écrites les nombreuses pièces de Rutebeuf sur les croisades démontre l'injustice d'un tel reproche.

Li diz de Puille (I, 143) a été composé pour exciter les barons fran-

çais à prendre les armes en faveur de Charles d'Anjou, marchant à la conquête du royaume de Naples; on y lit ce vers appliqué au compétiteur de Manfred :

Il at non li rois Charles : or li faut des Rollans[1].

On voit que ce mot remonte plus haut que ne l'ont pensé quelques historiens.

Selon nous, *la Paiz Rutebeuf* (I, 21-23) ne fait allusion ni à saint Louis, ni au comte de Poitiers, comme l'éditeur incline à le croire, mais bien à Charles d'Anjou. Dans cette pièce le poëte appelle les bénédictions de Dieu sur ses protecteurs, mais il craint de les voir trop élever, parce qu'alors, obsédés par les flatteurs, ils ne reconnaissent plus leurs véritables amis. Si notre conjecture est exacte, la *Paiz Rutebeuf* a dû être composée après 1265, année dans laquelle le frère de saint Louis fut appelé au trône de Naples.

Peut-être est-ce au même prince qu'est adressé le *dit d'Aristote* (I, 285), espèce d'apologue qui renferme de sages conseils exprimés en termes convenables[2].

Quant au *Renart le bestourné*, nous en sommes toujours aux conjectures; la difficulté d'expliquer cette pièce diminuerait peut-être si l'on tentait d'appliquer les traits de la satire non au comte de Champagne, comme on l'a fait jusqu'ici, mais aux grands officiers de la couronne,

[1] *La vie dou monde* (I, 235) offre cet autre vers :

Se Charles fust en France, encor i fust Rollans,

qu'Eustache Deschamps a choisi pour rubrique de la ballade de sept vers qu'il donne comme modèle dans son *Art de dictier et fere chançons, balades, virelais et rondeaulx*, en le paraphrasant ainsi :

Preux Charlemaine, se tu fusses en France,
Encor y fust Rolland, ce m'est advis.

Poésies d'Eustache Deschamps, déjà citées, pag. 273.

[2] On y lit, entre autres, ces vers sur la noblesse :

Je ne porroie croire à pièce (*de longtemps*)
Que cil ne fu drois (*vrai*) gentiz hom
Qui fausetei et trahison
Heit et eschive et honeur aime,
Ou je ne sai pas qui s'en claime (*proclame*)
Jentil ne vilain autrement.

ou bien aux membres du conseil qui ont concouru à la rédaction des Établissements de saint Louis[1].

Sous le titre de la *Voie de paradis* ou la *Voie d'umilité*, Rutebeuf a composé un autre ouvrage allégorique, à la vérité moins obscur pour nous que le *Renart le bestourné*, mais aussi beaucoup plus froid; c'est un poëme purement mystique, écrit sans doute après la retraite du trouvère dans un cloître, et qui est loin d'égaler le *Songe d'enfer* ou le *Chemin d'enfer*, ingénieuse satire de Raoul Houdan, contemporain de Rutebeuf, dans laquelle le trouvère a eu l'art de faire entrer les noms de ses ennemis : quelques années plus tard cette idée se retrouvait dans le chef-d'œuvre du Dante.

Les poésies que Rutebeuf a composées en l'honneur de la Vierge sont généralement faibles; il faut toutefois en excepter *les IX joies Nostre-Dame*, où l'on rencontre çà et là quelques beaux vers.

Contemporain d'Adam de la Halle, auteur de notre plus ancienne comédie[2], et du premier *opéra-comique* français[3], aussi bien que de Jean Bodel d'Arras, qui a écrit le *Jeu de saint Nicolas*, Rutebeuf a préludé à la composition du *Miracle de Théophile* par deux pièces dialoguées, dont l'une appartient au genre sérieux[4], et l'autre au genre

[1] Les trois vers suivants du *Renart le bestourné* semblent venir à l'appui de cette opinion :

> Mès jà de ceste anée n'isse,
> Ne mès coustume n'establisse
> Qui ce brassa ! (I, 198.)

Littéralement : Mais qu'il ne sorte pas de cette année (qu'il meure dans l'année) et qu'il *n'établisse jamais de coutume* celui qui brassa cela.

Nous donnerons une explication un peu moins conjecturale du vers 6, p. 201, de la même pièce, qui doit se lire ainsi :

> Le seau porte; troupt qui l'paie !

Tropt, troupt, tproupt, est une interjection qui répond à *qu'importe !* et qu'on retrouve plusieurs fois dans le *miracle de saint Nicolas*, drame du XIII[e] siècle, composé par J. Bodel d'Arras; en voici un exemple :

> Tproupt ! tproupt ! bevons hardiement;
> Ne faisons si le coc emplut.

Notre locution *être comme une poule mouillée*, équivaut à *faire le coq emplut* (mouillé par la pluie).

[2] *Li jeus Adam* ou *de la Feuillée* ou *du Mariage*. Dans cette pièce, Adam ne craint pas d'exposer sa femme à la dérision : c'est un trait de ressemblance de plus avec Rutebeuf. Voir le *Mariage Rutebeuf*, I, 5-12. — [3] *Li jeus de Robin et Marion*. — [4] *La Desputizons dou Croisié et dou Descroizié*, dont nous venons de dire quelques mots.

bouffon[1]. Il paraît que notre trouvère s'était déjà occupé à plusieurs reprises de la légende de Théophile, si populaire au moyen âge : sous les titres de la *Repentance Theophilus* et la *Prière Theophilus*, le manuscrit 7633 offre deux morceaux qu'il a insérés plus tard dans son *Miracle*[2].

L'action du *Miracle de Théophile* est très-simple, les personnages sont au nombre de huit[3]. La scène s'ouvre par un monologue de quarante-trois vers dans lequel Théophile, révolté de l'injustice de l'évêque, qui l'a dépouillé de son emploi, s'en prend à Dieu même, qu'il regrette de ne pouvoir atteindre. Salatin se présente; après avoir habilement irrité la colère de Théophile, il lui propose de renier Dieu : c'est à cette seule condition qu'il lui fera recouvrer son rang et ses richesses. Après quelque hésitation, Théophile accepte le pacte et quitte la scène. Conjuré par Salatin, le Diable paraît, et promet de rétablir Théophile et de le faire même plus grand qu'il n'était, si celui-ci consent à lui signer des *lettres pendanz* de foi et hommage. La première scène entre Théophile et Satan contient cette comparaison si plaisante dans la bouche du démon :

Venez avant, passez grant pas;
Gardez que ne resanblez pas
Vilain qui va à offerande. (II, 88.)

A peine le Diable a-t-il quitté son nouveau converti en lui recommandant de se comporter à l'avenir en vrai suppôt de l'enfer, que l'évêque, se reprochant sa conduite envers Théophile, charge *Pince-Guerre* de lui annoncer qu'il désire le voir et qu'il lui rendra sa dignité. Théophile vient trouver l'évêque, et répond avec beaucoup de hauteur à ses prévenances. Cependant il finit par accepter la proposition de celui-ci de partager ses biens et ses honneurs. Théophile quitte l'évêque pour aller chercher querelle à ses anciens confrères Pierre et Thomas, qui

[1] *La Desputoison de Challot et du Barbier* (I, 212-217), dans laquelle deux interlocuteurs, après s'être accablés d'injures, prennent le parti d'en appeler au jugement de Rutebeuf, qui les condamne spirituellement tous deux. — [2] Nous serions porté à croire que la première édition des œuvres de Rutebeuf, si l'on peut s'exprimer ainsi, est contenue dans ce manuscrit 7633. Les pièces qu'il renferme comptent moins de strophes ou moins de vers que les versions des autres manuscrits. Il est écrit d'ailleurs avec l'orthographe en usage dans la province rémoise, où nous pensons que l'auteur a reçu le jour. Cette phrase du *dit de l'Erberie* (I, 250-259), *En cele Champaigne où je fus neiz*, vient appuyer singulièrement notre conjecture. — [3] Notre-Dame, l'évêque, Théophile, Pierre, Thomas, Pince-Guerre, Salatin et le Diable.

témoignent une grande surprise de son changement d'humeur; mais bientôt, éclairé sans doute par un rayon de la grâce, Théophile se rend à une chapelle de Notre-Dame, où il sollicite son pardon avec de ferventes prières qu'il adresse à Dieu et à la Sainte-Vierge. Après s'être assurée de la sincérité de son repentir, Notre-Dame exige de Satan la remise de la lettre fatale, qu'elle rapporte à Théophile en lui enjoignant de la présenter à l'évêque pour qu'il en donne lecture au peuple, afin que par cet exemple il se tienne en garde contre les embûches du démon, ce qui est exécuté sur-le-champ; et la pièce, comme la plupart des mystères, se termine par le chant du *Te Deum*.

Nous n'hésitons pas à le dire, il y a plus de vrai talent dans ce premier essai dramatique que dans la plupart des interminables mystères, miracles ou moralités des XIV[e] et XV[e] siècles; il est écrit d'ailleurs en différents mètres, dont l'emploi judicieusement calculé prouve que Rutebeuf n'était pas étranger au sentiment de l'harmonie poétique.

A la suite du *Miracle de Théophile* l'éditeur a placé la *Vie sainte Marie l'égypcienne* et la *Vie sainte Élysabel*, deux légendes prolixement rimées, sur lesquelles nous passerons légèrement. Un trouvère, qui florissait au moins un demi-siècle avant Rutebeuf, avait déjà écrit une version de la première. M. J. Barrois, qui s'occupe avec succès de notre ancienne littérature [1] en possède le texte inséré à la fin d'un précieux manuscrit de *Perceval-le-Gallois* en vers de huit syllabes aussi bien que la légende : le vocabulaire, les formes grammaticales, la concision du style, établissent à nos yeux l'antériorité de cette version. Nous regrettons que l'étendue de cet article ne nous ait pas permis de profiter de l'offre tout obligeante que M. Barrois nous a faite de son manuscrit, pour établir la comparaison entre ce texte et celui de Rutebeuf [2].

Dans *la vie sainte Élysabel*, le trouvère raconte que la sainte menaça de se couper le nez si son oncle persistait dans le dessein de la marier malgré le vœu qu'elle avait fait de rester veuve. C'est sur une donnée à peu près semblable que Philippe de Rim a composé son

[1] On doit à M. Barrois la publication de la *Bibliothèque protypographique ou Librairies des fils du roi Jean*, Paris, 1830, in-4°, fig. et celle du joli roman du *Chevalereux conte d'Artois*, Paris, 1837, in-4°, fig. — [2] Il eût été intéressant aussi de rapprocher le *miracle de Théophile* et la *vie de sainte Marie l'égyptienne* des deux poëmes en hexamètres léonins, composés sur les mêmes sujets par Marbode, évêque de Rennes au XII[e] siècle; l'un et l'autre est imprimé dans le volume publié par le P. Beaugendre, sous le titre de *Venerabilis primò Cenomanensis episcopi, deinde Turonensis archiepiscopi opera, tum edita quàm inedita, cui accesserunt Marbodi Redonensis opuscula, etc.* Parisiis, MDCCVIII, in-fol. La vie de sainte Marie, composée de 902 vers, est divisée en XI chapitres.

roman de *la Manekine*[1], arrangé plus tard en *miracle*, suivant la marche adoptée dès lors, et que nous voyons imiter si habilement de nos jours, où les romans qui ont quelque vogue se traduisent en opéras, en drames ou en vaudevilles.

La versification de Rutebeuf n'est pas moins variée que les sujets sur lesquels il s'exerce. Ses œuvres nous prouvent que, dès le temps de saint Louis, l'art de faire des vers français était soumis à des règles assez nombreuses et assez compliquées[2]. Rutebeuf a composé peu de grands vers; il sentait peut-être que la pompe de l'alexandrin s'accommodait difficilement à l'allure de son esprit naturel, vif et narquois; c'est sans doute une des raisons qui le portèrent à les couper en quatrains monorimes. Ses vers de douze syllabes, traînants, rocailleux, semés d'hiatus, offrent l'élision de la syllabe muette à la césure signalée par M. Raynouard[3].

> Por Jhésu-Crist soffri*rent* de la mort le presseur. (I, 136.)
> Or vuet de douce Fran*ce* et partir et torneir. (I, 138.)
> Des biaux, des fors, des sag*es*, fait la mors sa despance. (I, 141.)
> Bien i meteiz le vostr*e*, bien l'i aveiz jà mis. (I, 147.)

Au reste, cette espèce de licence se rencontre jusque dans les pre-

[1] M. Francisque Michel fait imprimer, en ce moment, à Paris, le *Roman de la Manekine*, en un vol. in-4°, pour le compte du *Bannatyne Club*, société de bibliophiles à Édimbourg. — [2] Le plus grand nombre de pièces se composent de vers de huit syllabes, rimant deux à deux, d'autres en octaves à deux rimes croisées, d'autres en tercets monorimes, terminés par un vers de quatre syllabes; quelques pièces sont divisées en stances de douze vers à deux rimes ainsi croisées : 1-1-2-1-1-2-2-2-1-2-2-1; li *diz des Ribauz de Grième* se compose d'un douzain à deux rimes croisées, masculine et féminine. Le dit *des Béguines* est en vers de sept syllabes, coupés en dizains à deux rimes croisées; la *chanson des ordres* est divisée en sixains de six syllabes, rimant trois à trois, y compris le refrain de deux vers. Les cinq couplets dont se compose la *chanson de Nostre-Dame* sont de neuf vers, les quatre premiers de dix syllabes, à rimes croisées, et les cinq derniers de cinq, rimant deux à deux : la dernière rime est en *ie* dans chaque couplet. — [3] *Des formes primitives de la versification des Trouvères*, p. 11. Extrait du Journal des Savants de juillet 1833. La remarque de M. Raynouard s'applique également aux vers de dix syllabes; toutefois les vers suivants de Rutebeuf sembleraient prouver qu'il y avait quelques exceptions :

> N'out puis dout*e* du maufei trichéour,
> Qui mout dout*e* le bien qu'en* Marie a.....
> Mère et fil*le* porta son créatour.....
> Ne l'empi*re*, tant i fière à séjor. (II, 8.)

* C'est par erreur qu'on a imprimé *que*.

miers essais poétiques de Clément Marot, qui n'a pas observé, plus que les trouvères, l'entrelacement régulier des rimes masculines et féminines. Tous les vers de Rutebeuf sont d'une mesure exacte dans les bons manuscrits, et il s'applique à n'employer que des rimes riches; tel de ses quatrains rime avec le même mot pris dans des acceptions différentes[1]. Nous ne dirons rien ici de la langue du temps de Rutebeuf, ni de ses formes grammaticales; les observations que nous avons recueillies à ce sujet trouveront naturellement leur place dans un essai sur la langue des trouvères dont nous nous occupons depuis assez longtemps et que nous espérons publier un jour.

Quelques vers de la *lection d'Ypocrisie* (II, 68) nous font connaître l'opinion de Rutebeuf sur ses propres ouvrages; il se fait adresser ce discours par Courtois son hôte :

Mainte parole avons tenue
De vos, c'onques mais ne vous veismes,
Et de voz diz et de voz rimes
Que chacuns déust conjoïr;
Mais li coars ne 's daigne oïr
Pour ce que trop i a de voir.

Selon le poëte, il n'y a que les lâches, les hypocrites et les hommes à double face qui ne goûtent pas ses écrits. Tout nous porte à croire que Rutebeuf parle ici plus sérieusement que quand il dit :

L'en se saine (*on se signe*) parmi la vile
De mes merveilles ;

et l'éditeur (préface, XI) a eu tort, à notre avis, de voir là autre chose qu'un trait d'ironie.

Nous terminerons ce que nous avions à dire sur Rutebeuf par une remarque tout à son avantage : c'est que, comparées aux poésies de quelques-uns de ses contemporains, les siennes sont des modèles d'esprit, de goût et de bon ton. Cependant, nous l'avouons, les sujets qu'il

[1] Sainne n'est-ele pas, de ce ne dout-je *point* :
Or est chaude, or est froide, or est soeiz, or *point*,
Jà n'iert en un estat ne en un certain *point*;
Qui sert Dieu de teil char mainne-il * bien s'arme à *point*.

* L'imprimé porte à tort *n'aime-il*. (I, 137.)

traite sont quelquefois grossiers, l'expression jamais[1], sauf toutefois *le Diz de l'Erberie*, sorte de parade dans le goût de Tabarin. Les dits de cette espèce, les riotes, les fatrasies, les disputoisons, composaient le genre burlesque au moyen âge.

M. Jubinal ne s'est pas contenté de recueillir les œuvres de Rutebeuf éparses dans plusieurs manuscrits; il a soigneusement complété les différentes rédactions d'une même pièce en conférant ces manuscrits entre eux; il a poussé l'attention jusqu'à relever même les simples variantes de mots. Son édition, dans laquelle les pièces sont rangées par ordre de matières, est enrichie de notes : les unes, purement philologiques et un peu trop rares peut-être, sont placées au bas des pages, ainsi que les variantes, les notes historiques, les rapprochements et les commentaires de peu d'étendue; celles qui exigeaient plus de développements sont renvoyées à la fin des volumes. Sous le titre *Additions*, le tome second contient plusieurs pièces qui ont de l'analogie avec les œuvres de Rutebeuf, et notamment *la Bataille des sept arts*, curieux fabliau analysé déjà par Legrand-d'Aussy, et deux recensions grecques de la légende de Théophile, publiées par M. de Sinner, avec des remarques de M. Boissonade.

Dans les notes et éclaircissements du tome I, page 331, M. Jubinal a inséré deux fabliaux intitulés *les Deux troveors ribauz* et *la Responce de l'un des deux ribauz*, en annonçant, par erreur, que le premier, analysé avec beaucoup d'infidélité par Legrand-d'Aussy, n'a été imprimé qu'à quelques exemplaires seulement par M. Robert, et que le second est entièrement inédit : l'un et l'autre ont été publiés par M. de Roquefort, dans son ouvrage intitulé *de l'État de la poésie française dans les* XII[e] *et* XIII[e] *siècles*, pages 290-305. La première de ces pièces se trouve dans le manuscrit 7218, folio 213, verso, col. 1-215, verso, col. 2, sous le titre de *la Gengle au ribaut;* le texte offre de bonnes variantes; elle est suivie d'une réponse intitulée *Contregengle*, entièrement différente de la

[1] On a déjà pu voir dans nos extraits de *Charlot le juif* un exemple de la retenue du trouvère; le fabliau *de la Dame qui fit trois fois le tour du moustier* en offre un d'un autre genre, que nous aimons à consigner ici. Pressée d'accorder un rendez-vous, la femme répond :

> Sire, vez me ci toute preste,
> C'or est-il poins et saison :
> Ausi n'est pas CIL en maison.

Cil, pour désigner le mari dont il n'a été nullement question, nous semble tout à fait heureux. Il nous serait facile de prouver que Rutebeuf savait employer à propos les artifices du langage.

version imprimée : ce n'est guère qu'un tissu d'injures grossières. Un des interlocuteurs reproche à son adversaire les fausses citations de titres d'ouvrages que celui-ci n'avait confondus qu'à dessein d'égayer l'auditoire :

Tu n'as pas ta borde vendue,
Qui ainsi bestornes les noms;
Tu es li sages Salemons
Qui tant aprist que en folie
Torna le sens de sa clergie :
Tant as vescu que tu radotes.

Une autre inexactitude commise à l'égard d'Adenez, chez lequel, selon la préface des œuvres de Rutebeuf (page XXII), *l'alexandrin règne seul et sans partage*, a été relevée par M. le baron de Reffeinberg[1]. En effet, le roman d'*Ogier le Danois* est en vers de dix syllabes, et celui de *Cléomadès*, également composé par Adenez, est en vers de huit, comme le prouve le fragment assez long cité par M. Jubinal. (I, 353.)

La collation attentive du texte sur les manuscrits nous a fait reconnaître un assez grand nombre d'erreurs presque inévitables dans un travail aussi long, aussi minutieux. Nous croyons devoir à notre vieille littérature aussi bien qu'à la renommée de Rutebeuf de signaler quelques-unes des fautes les plus graves qui ont échappé à l'attention et à la sagacité de M. Jubinal.

Pour motiver la plupart des corrections que nous proposons, il faudrait nous livrer à des discussions philologiques qui ne peuvent trouver place dans un article[2]; nous devons donc nous borner à présenter les fautes en regard des rectifications. Citons d'abord quelques fautes de lecture d'autant plus perfides qu'elles tendent à introduire dans la langue des mots qui, en réalité, n'existent pas.

[1] Observations sur la langue et la littérature romanes, etc. p. 6. — [2] On en pourra juger par le simple changement d'une *s* en *f* dans les vers suivants :

Fols est clamez cil qui n'a rien;
N'a pas vendu tout son mesrien,
Ainz en a un *sou* retenu. (I, 227.)

Voici le sens littéral de ces trois vers : « Celui qui n'a rien est appelé fou; il n'a pas vendu tout son bois, mais il en a retenu un *sou;* » tandis qu'en changeant en *fou* (fagus) le *sou* du dernier vers, d'après les trois manuscrits, vous trouverez un sens satisfaisant, et qui offre de plus ce jeu de mots : « Celui qui n'a rien est appelé fou : il n'a pas vendu tout son bois, mais il en a retenu un (*fou*) hêtre. » Un calembourg analogue sur la double acception du mot *fou* se retrouve même volume, p. 8, vers 3 et 4.

IMPRIMÉ.		MANUSCRITS.	
COITE folie est plus saine. .	I, 109	CORTE folie est plus saine. .	7218
Quant vos ne *pouceiz* à la fin. .	112	Quant vous ne PENCEIZ à la fin	7633
Godefroiz, BRIEMONS et Tancrez.	122	Godefroiz, BUÉMONS et Tancrez.	7633
Les ont si *pesciez* qu'entrer n'osent ès lices.	182	Les ont si PÉLICIEZ qu'entrer n'osent ès lices.	7515
Que fussent en s'esglises confessor *par meriens*.	185	Qui fussent en s'esglises confessor PRIMERIENS.	7615
Nès dou *chanche* de la charrue	249	Nès dou MANCHE de la charrue	*ib.*
Estoient ses *evres* parties. . . .	307	Estoient ses EURES parties. .	7218
Ou à une *veure* de fossez. . . .	332	Ou à une ŒVRE de fossez. .	*ib.*
Tant que d'*amone* poure cote	*ib.*	Tant que d'AUCUNE povre cote	*ib.*
Gautières sui, qu'el mont n'a tel	333	CHANTERRES sui qu'el mont n'a tel.	1830
De *Foveus* et de Renoart. . . .	340	De FOUCON et de Renoart. .	*ib.*
Si vos en *desgrimez* par VII jors	474	Si vos en DESGEUNEZ par VII jors	*ib.*

Nous bornerons au tome Ier l'indication des fautes de ce genre, afin de ne pas grossir outre mesure cette espèce d'errata.

Plus haut nous avons dit que les vers de Rutebeuf sont exacts, quant à la mesure, dans les bons manuscrits; cependant l'imprimé en offre un certain nombre de faux. Nous demandons la permission de présenter ici quelques rectifications qui viennent à l'appui de notre dire :

IMPRIMÉ.		MANUSCRITS.	
Mestre Guillaume au roi vint.	I, 75	MESTRES GUILLAUMES au roi vint.	7633
Se mesires Giefroiz *me* demande.	98	Se mesires Giefroiz demande.	7218
Por norrir en délices la char n'est pas sainne?.	136	Por norrir en délices la char QUI n'est pas sainne.	7633
Povre est sa conciance quant *de non* reprent.	146	Povre est sa conciance quant ELE NOU reprent.	*ib.*
Ont bien leur enviaus seur cels qui sont en vie.	175	Ont bien FET leur enviaus seur cels qui sont en vie.	7218
Cest roons en O a emmi une espasse.	182	O EST ROONS, en O a emmi une espasse.	7615
Se partout avoit ève, tiex buvroit *qu'à* soi.	184	Se partout avoit ève, tiex buvroit QUI a soi.	*ib.*
Cil l'*aportèrent* à grant aléure	293	Cil l'APORTENT grant aléure.	7633
Et li vendi bien au rendre. .	*ib.*	Et il LI vendi bien au rendre.	*ib.*
XV granz liues *de* son païs. . .	314	XV grans liues son païs. . . .	*ib.*
Tuit ont pié en estrier *mis*, Et se sont à la voie *remis*. . . .	326	Tuit ont pié en estrier REMIS, Et se sont à la voie MIS. . .	*ib.*

Il nous paraît nécessaire aussi de rétablir dans leur ordre primitif quelques vers qui ont été transposés :

IMPRIMÉ.	MANUSCRITS.
Qui sunt preu et cortois et li cuens de Nevers. (I, 138.)	Et li cuens de Nevers, qui sont preu et cortois. (Ms. 7633.)
I. lièvre qui ert à séjour. Mult durement se desrouta; Li lièvres, qui les chiens douta. (I, 290.)	I. lièvre, QU'IL ert à séjour. Li lièvres, qui les chiens douta, Mult durement se desrouta. (Ms. 7633, fol. 62 v° c. 1.)
Asseiz mangèrent, asseiz burent; Se ne sai-ge combien i furent Je méismes, qui i estoie; Asseiz firent et feste et joie. (I, 291.)	Se ne sai-ge combien i furent : Asseiz mangèrent, asseiz burent, Asseiz firent et feste et joie; Je méisme qui i estoie. (Ms. 7633, fol. 62 v°, c. 2.)

Jusqu'ici toutes les rectifications proposées s'appliquent seulement au tome Ier; pour le tome II, nous signalerons des fautes d'un autre genre, c'est-à-dire des omissions.

Page 108, après le vers 27, ajouter ces deux-ci :

Dou roiaume de Libe furent;
Entour l'Acension c'esmurent. (Ms. 7633, fol. 71 v°, col. 2.)

Page 227, après le vers 17, ajouter :

Et si droit chemin troveras. (Ms. 7218, fol. 86 v°, col. 1.)

Page 259, remplacer le vers 37,

Dehors verront en lor pensées,

par les deux vers suivants :

Dehors verront le mont ardant,
Dedens verront en lor pensées. (Ms. 7218.)

Page 435, ajouter après le douzième vers :

Qui boit trop vin se il n'a soi. (Ms. 7218, fol. 238, r°, col. 1.)

Page 436, après le vers 20, ajouter :

Et puis revait veoir l'estable. (Ms. 7218, fol. 238.)

et supprimer ce même vers inséré par erreur, avec une légère variante, page 439, vers 15[1].

Page 439, après le vers 27, ajouter celui-ci :

Les malades sont respassez. (Ms. 7218, fol. 238 v°, col. 1.)

Plus hardi que M. Jubinal, nous tenterons de restituer les vers mutilés par la brûlure du haut d'un feuillet du manuscrit 7615, en prenant le soin d'imprimer en *italique* les lettres et les mots que nous sommes obligé de suppléer :

IMPRIMÉ.	TEXTE RESTITUÉ.
Je ne blâme pas gent menue;	Je ne blâme pas gent menue;
Si sont ausi com.....	Il sont ausi com *beste mue;*
L'en lor fet cançon	L'en lor fet canc'on *vuet acroire,*
L'en lor fet croire de veve voix [2]	L'en lor fet croire de venue
Une si grant desconvenue	Une si grant desconvenue
Que brebiz blanche est tote noire.	Que brebiz blanche est tote noire.

Nous proposons cette leçon avec d'autant plus de confiance que les mots suppléés sont empruntés au vocabulaire de Rutebeuf. Dans *la Vie sainte Marie l'Égyptianne* on lit ce vers :

Si com une autre *beste mue.* (II, 122.)

et cet autre dans *le Frère Denise :*

Mais la dame li fist *acroire.* (I, 271.)

P. CHABAILLE.

[1] L'avant-dernier vers de la page 49, t. I, qui fait double emploi, doit également être supprimé. V. ms. 7633, fol. 16 v°, c. 1. — [2] Le mot *voix,* ajouté par le président Fauchet, ancien possesseur du manuscrit 7615, a trompé l'éditeur, et lui a fait introduire dans son texte la locution de *vive voix,* qui nous paraît un anachronisme.

Histoire *de la Géographie du nouveau continent, et des progrès de l'Astronomie nautique aux* xve *et* xvie *siècles, par* Alexandre de Humboldt. Tom. III à V. Paris, chez Gide; 1837-1839.

DEUXIÈME ARTICLE.

M. Washington Irwing a affirmé que si Colomb n'avait pas changé, le 7 octobre 1792, la direction de sa route de l'est à l'ouest, et gouverné vers le sud-ouest, il serait entré dans le *Gulf Stream*, et qu'il aurait été porté vers la Floride, peut-être de là vers le cap Hatteras et la Virginie; incident d'une extrême importance, puisqu'il aurait donné aux États-Unis, au lieu d'une population protestante anglaise, une population catholique espagnole.

M. de Humboldt examine cette assertion, parce qu'elle se lie avec une question de géographie historique, celle de savoir quelle fut la première île que découvrit Colomb.

Il remarque que, d'après les calculs de don Miguel Moreno, la caravelle *Santa Maria*, montée par Colomb, se trouvait, le 7 octobre, par latitude 25° 30', et longitude 65° 30'. Quand même elle aurait continué sa route vers l'ouest, elle aurait donné contre l'île Eleuthera, sur le grand banc de Bahama, et, bien loin de se trouver dans le *Gulf Stream*, qui porte au nord, elle serait entrée dans un courant assez rapide, qui porte le long de la limite orientale du banc, vers le sud-est. Ainsi, dans le cas même où le changement du rhumb aurait eu lieu, Colomb ne serait point entré dans le *Gulf Stream*, et n'aurait pu être entraîné au nord par le grand courant d'eau chaude.

Ce fut le vendredi que Colomb découvrit l'île de Guanahani; ses ennemis prétendirent que cette découverte était due à Alonzo Pinzon, commandant de *la Pinta*, qui avait conseillé de gouverner au sud-ouest. Quand l'idée ne serait pas venue de Colomb lui-même, il aurait toujours le mérite d'avoir suivi un bon conseil.

Tout le monde convient que Guanahani est bien la première terre découverte par l'amiral; mais on n'est pas d'accord sur l'île qui portait alors ce nom. MM. de Navarette et Moreno pensent que ce n'est pas *San-Salvador Grande* de nos cartes modernes, mais bien l'île de la *Grande Saline*, du groupe des îles Turques. Déjà M. Washington Irwing a combattu cette opinion. Il a remarqué surtout que l'île de la Grande Saline ne répond pas à la description que Colomb a faite de Guanahani

ou de San-Salvador. M. de Humboldt détruit toute incertitude au moyen de deux monuments géographiques très-curieux, à savoir la carte de Juan della Cosa, gravée en 1500, dont M. Walckenaer et lui, en 1832, ont reconnu la grande importance, et celle de Diego Ribert, cosmographe de Charles V, rédigée en 1529, et conservée maintenant dans la bibliothèque publique de Weimar. M. de Humboldt prouve que la place qui est assignée à Guanahani dans la première carte ne peut convenir qu'à San-Salvador, et cette position est conforme à ce qu'on doit raisonnablement conclure de celle qu'offre, pour les Antilles du nord, la carte de Ribero. C'est ce qui résulte également de l'analyse du journal de Colomb, relatif à la traversée de *l'Isabella* jusqu'à l'île de Cuba; il faut y joindre encore l'itinéraire de Juan Ponce de Léon, ainsi que le témoignage d'Anghiera. Les détails dans lesquels est entré M. de Humboldt pourront paraître minutieux, mais ils étaient nécessaires pour établir ce point de géographie historique. Nous pensons qu'on peut le regarder maintenant comme décidé.

Le savant auteur, qui entremêle habilement tant de discussions délicates et épineuses avec des considérations morales ou littéraires, termine le tableau des voyages de Colomb par des vues nouvelles sur le caractère de son talent. Il fait ressortir la tendance poétique de son esprit, l'imagination vive qu'il manifeste dans sa manière de voir et de juger les grands spectacles de la nature. « Dans des morceaux descriptifs pleins de charme et de vérité, le vieux marin, dit-il, déploie quelquefois un talent de style que sauront apprécier ceux qui sont initiés aux secrets de la langue espagnole, et qui préfèrent la vigueur du coloris à une correction sévère et compassée. » M. de Humboldt appuie ce jugement de quelques extraits tirés de la lettre, qualifiée de *rarissima*, écrite par Christophe Colomb aux monarques catholiques, le 7 juillet 1503, lorsque, de retour de son quatrième et dernier voyage, il eut relâché à la Jamaïque. Le style de cette lettre est empreint d'une profonde mélancolie. Le désordre qui la caractérise trahit l'agitation d'une âme fière, blessée par une longue série d'iniquités, déçue dans ses plus vives espérances. Nous en rapporterons ce fragment plein de grandeur et d'élévation : « Mon frère, gravement blessé, se trouvait loin de moi; seul, affaibli par la fièvre, exposé au plus grand danger sur une côte sans abri, j'avais perdu tout espoir de délivrance. Je versai abondamment des larmes, et montant avec peine sur le plus haut de mon navire, j'appelais au secours d'une voix plaintive, vers tous les points de l'horizon, les capitaines de guerre de vos altesses. Personne ne répondit à mes paroles. Accablé de fatigue, je m'en-

dormis en sanglotant. Alors une voix compatissante vint frapper mon oreille et me dit : Pusillanime, que tardes-tu à te fier à ton Dieu? Qu'a-t-il fait davantage en faveur de Moïse et de David ses serviteurs? Depuis ta naissance il a eu soin de toi. Lorsqu'il te vit dans l'âge où tu pouvais lui plaire, il fit retentir merveilleusement ton nom sur la terre : les Indes, qui sont une portion si riche du monde, il te les a données comme tiennes; tu les a réparties comme tu as voulu, et il t'en a transféré le pouvoir. De ces liens de l'Océan, de ces pesantes chaînes qui le tenaient emprisonné comme sous des serrures d'airain, Dieu t'a donné les clefs....... A peine en a-t-il fait autant pour ce peuple d'Israël quand il le sauva d'Égypte, ou pour David qui, de simple pâtre, devint un roi puissant de la Judée. Rentre en toi-même, me dit la voix, et reconnais ton erreur. La miséricorde est infinie. Ta vieillesse même ne te privera pas de ces grandes choses que tu dois accomplir..... Celui qui me parla, quelle que fût sa mystérieuse essence, ajouta ces paroles consolantes : Ne crains pas de prendre confiance; les grandes douleurs restent gravées sur le marbre, et elles n'y seront pas gravées en vain. Je me levai en versant des larmes sur mes fautes, et la mer se calma. »

A la suite de cette lettre, M. de Humboldt donne des extraits d'une autre, également empreinte de mélancolie, adressée à Dona Juana della Torre, qui avait été nourrice de l'infant Don Juan, fils unique de Ferdinand et d'Isabelle, mort à 19 ans. Entre autres traits remarquables, on y trouve une allusion à l'espoir de tirer des Indes assez d'or pour conquérir et délivrer le saint Sépulcre. On sait «qu'il avait promis aux monarques d'entretenir, du produit de ses découvertes, pendant douze ans, cinquante mille fantassins et cinq mille cavaliers. »

Dans ces lettres si curieuses se révèlent des idées d'apostolat et se montre l'action des doctrines dominantes de l'époque, «doctrines, dit M. de Humboldt, qui ont préparé par des lois inhumaines la proscription de deux peuples entiers, celle des Maures et des Juifs. En examinant les motifs de cette intolérance religieuse, on est conduit à reconnaître que le fanatisme d'alors, malgré sa violence, n'avait plus la candeur d'un sentiment exalté. Mêlé à tous les intérêts matériels et aux vices de la société, il était guidé, surtout chez les hommes du pouvoir, par une avarice sordide, par les embarras et les besoins que faisaient naître une politique inquiète et tortueuse, des expéditions lointaines et la dilapidation de la fortune de l'État. Une grande complication de position et de devoirs tendaient à vicier insensiblement les âmes les plus géné-

reuses...... Les crimes qui, dans la conquête de l'Amérique, après la mort de Colomb, ont souillé les annales du genre humain, avaient moins leur source dans la rudesse des mœurs ou dans l'ardeur des passions que dans les froids calculs de la cupidité, dans une prudence ombrageuse et dans ces excès de rigueur que l'on a employés à toutes les époques, sous le prétexte de raffermir le pouvoir et consolider l'édifice social. »

Tel est le point de vue élevé où M. de Humboldt se place pour juger les faits déplorables qui ont suivi, même du vivant de Colomb, la découverte de l'Amérique. De ce nombre est la *vente* des Indiens comme esclaves, ce que le grand navigateur jugeait fort légitime, vu surtout qu'ils sont idolâtres. Mais Colomb ne tarda pas lui-même à déplorer l'abus de ce principe. Il exprime, dans une lettre à son fils, toute l'horreur que lui inspirent les cruautés d'Ovando. Les détails dans lesquels entre, à ce sujet, M. de Humboldt sont aussi neufs qu'importants. C'est pour la première fois, peut-être, que ce sujet délicat a été abordé avec l'indépendance d'esprit qu'exigent les grands intérêts de l'humanité.

Le savant auteur termine en ces termes le tableau animé qu'il a tracé de ces excès et de leurs causes : « Telle est la complication des destinées humaines, que ces mêmes cruautés se sont renouvelées sous nos yeux, dans des temps que nous croyons caractérisés par le progrès des lumières, un adoucissement général dans les mœurs; et cependant un même homme, à peine au milieu de sa carrière, a pu voir la *terreur* en France, l'expédition inhumaine de Saint-Domingue, les réactions politiques et les guerres civiles continentales de l'Amérique et de l'Europe, les massacres de Chio et d'Ipsara, et les actes de violence qu'ont fait naître dans la partie méridionale des États-Unis une atroce législation concernant les esclaves, et les haines soulevées contre ceux qui voulurent la réformer...... Cependant de nos jours, dans les tristes souvenirs que j'évoque, des regrets plus unanimes se sont aussi plus hautement manifestés. La philosophie, sans obtenir la victoire, s'est soulevée en faveur de l'humanité, et la violence des passions a perdu de cette franchise antique qui exclut la pudeur du forfait, et caractérise la marche rapide de la conquête du nouveau monde. La tendance moderne est de chercher la liberté par les lois, l'ordre par le perfectionnement des institutions. C'est comme un élément nouveau et salutaire de l'ordre social, élément qui agit avec lenteur, mais qui rendra plus difficile le retour des commotions sanguinaires. »

M. de Humboldt résume ensuite toutes les recherches sur l'époque de la naissance, et la patrie de ce grand navigateur, deux points fort

controversés : les différentes combinaisons sur l'âge qu'il avait à sa mort laissent une incertitude de 25 ans sur la date de sa naissance : et malheureusement il ne paraît guère possible de dissiper cette incertitude, dont il n'y a peut-être pas d'autre exemple dans la vie d'un homme célèbre des quatre derniers siècles.

Les longues et fastidieuses dissertations sur la patrie de Colomb, si elles n'ont pas complétement éclairci ce point historique, ont au moins répandu quelque jour sur les premiers temps de la vie de ce grand homme. Plus de dix endroits, tant de la Ligurie que du Piémont, se sont disputé la gloire de lui avoir donné naissance. Leur nombre s'est beaucoup accru avec la célébrité du héros; ses contemporains l'ont unanimement appelé *Génois;* et ici *Génois* veut dire *de Gênes* et non du *pays de Gênes*, comme l'appelle le Tasse *uom della Liguria*. L'institution du majorat du 22 février 1498 porte : *La ville de Gênes, d'où je suis sorti et où je suis né*. Dans une lettre authentique des magistrats de Gênes à Colomb, cette ville est appelée *originaria patria di vostra claritudine*. Cette controverse a été soutenue avec l'aigreur et la passion qu'inspire le patriotisme provincial et municipal chez des peuples qui n'ont pas de centre d'action politique. Ferdinand Colomb semble n'avoir pas su ou avoir caché, je ne sais par quel motif, le lieu où son père était né; il ne cite *Gênes* que comme un des six endroits qui, de son temps, passaient pour lui avoir donné naissance. Cette ignorance, réelle ou calculée, a été l'une des causes de ces incertitudes que M. de Humboldt ne se flatte pas d'avoir dissipées. L'origine génoise est pourtant la plus probable de toutes.

On lit avec le plus vif intérêt des détails sur les derniers temps de la vie de Colomb, sur les chagrins qui assiégèrent sa vieillesse. Il mourut le 20 mai 1506, sans connaître toute la grandeur de sa découverte. Il fut, jusqu'à la fin, persuadé que Cuba, la côte de Paria et celle de Veragua, faisaient partie de l'empire du Cathai, c'est-à-dire des empires mongols de la Chine septentrionale. C'est ce que prouve ce passage d'une lettre écrite en juillet 1504, à la fin de sa quatrième et dernière expédition : « J'arrivai le 13 mai dans la province de Mango (*Mangi* de Marco Polo), qui est limitrophe de celle de *Cataio*. De Cignari, dans la terre de Veragua, il n'y a que dix journées de chemin à la rivière du Gange. » Colomb mourut vingt-deux mois après, sans qu'aucune nouvelle découverte ait pu changer son opinion.

L'auteur arrive maintenant à *Amerigo Vespucci*, auquel on a reproché d'avoir forgé des voyages qu'il n'a point faits, et d'avoir ainsi voulu usurper la gloire de Colomb, en lui ravissant l'honneur de donner

son nom à l'Amérique. D'après les recherches les plus approfondies, M. de Humboldt a cru pouvoir démontrer que Vespuce a exécuté réellement ses voyages, et que l'usurpation dont on se plaint est le résultat de malentendus dont il n'est pas coupable. Le travail de M. Humboldt est un savant et éloquent plaidoyer en faveur du Florentin. On aime cette ardeur à disculper Vespuce, et l'on entre, avec le plus vif intérêt, dans les détails les plus minutieux qui ont, en définitive, pour but de purifier un grand caractère de tout soupçon de bassesse. Le court résumé que nous allons présenter de ces longues recherches, qui occupent plus de 300 pages du 4ᵉ volume, n'en donneront sans doute qu'une faible idée. Il inspirera du moins, nous le pensons, aux lecteurs instruits le désir de recourir au livre même, et de vérifier les preuves que nous ne pouvons qu'indiquer.

La transition de Colomb à Améric Vespuce est faite très-naturellement par M. de Humboldt, au moyen d'un passage de la dernière lettre de l'amiral à son fils, où il parle d'Améric Vespuce dans les termes les plus honorables. Il le représente comme un homme de confiance de la maison de Colomb; et ailleurs, il dit : « C'est tout à fait un homme de bien; la fortune lui a été contraire, comme à beaucoup d'autres. Ses travaux ne lui ont pas porté profit comme il avait le droit de s'y attendre. Il va à la cour pour moi, et dans le vif désir de suivre, si l'occasion se présente, quelque chose qui m'advienne à bien. »

Ces paroles bienveillantes ont été écrites lorsque Vespuce venait d'exécuter ses deux derniers voyages. Cet *homme de bien* (*mucho hombre de bien*) n'est pas moins généralement regardé comme l'ennemi de la gloire de Colomb, comme un vil imposteur qui, par des voyages fictifs, s'est arrogé la découverte du nouveau continent, et a inscrit, le premier, le nom de terre d'*Amérique* sur les cartes qu'il traçait en qualité de *piloto mayor* de la *casa de contratation* de Séville. Les documents officiels tirés des archives de Séville et de Simancas ont paru à MM. Muñoz et de Navarette fournir de nouvelles preuves de la fraude du Florentin. Une étude consciencieuse de tous les documents a donné à M. de Humboldt une conviction contraire, qu'il fait passer dans l'esprit du lecteur.

Améric Vespuce (*Amerigo Vespucci*), de quinze ans plus jeune que Colomb, appartenait à une famille très-aisée de Peretola près de Florence. Il fut élevé par son oncle, ami de Marsile Ficin, et reçut une éducation distinguée. Cette circonstance, comme le remarque M. de Humboldt, n'est pas indifférente, puisqu'on a nié qu'Améric ait pu rédiger ses voyages en latin. Barthélemi de Las-Casas le qualifie de *latino*

y eloquente. Vespuce fut employé, en 1492, dans la puissante maison de commerce de Juanoto Berardi, Florentin établi à Séville. Comme cette maison faisait les avances pour le second voyage de Colomb, on a lieu de croire que Vespuce a connu l'amiral, au moins depuis cette époque. Berardi étant mort en 1495, Vespuce fut mis à la tête de la maison, pendant que Colomb faisait son second voyage.

Les quatre différents voyages attribués à Vespuce se rapportent aux années 1497, 1499, 1501 et 1503. Pendant l'intervalle des cinq années, de 1500 à 1505, Vespuce a été soit à Lisbonne, soit embarqué sur des vaisseaux portugais. Ici se présente une grande difficulté. Malgré les recherches les plus sévères, M. le vicomte de Santarem, alors *archivista mayor* du royaume de Portugal, n'a pu découvrir une seule fois le nom de Vespuce dans les documents de la *Torre do Tombo.* Il en résulte une grande objection contre le fait de la navigation de Vespuce sur des vaisseaux portugais. M. de Humboldt ne s'en dissimule pas la force; cependant il croit que ce silence peut tenir à ce que Vespuce n'était pas, au commencement, le chef de l'expédition. Un passage de Pierre Martyr, qui était lié intimement avec le neveu d'Améric Vespuce, prouve que l'oncle était protégé et *soldé* par le gouvernement portugais.

Les quatre voyages d'Améric Vespuce, à l'exception d'un seul, celui qu'il fit avec Hojéda (en 1499), ne sont connus que par ses propres récits, et non d'après le témoignage de ses contemporains; ce qui donne beaucoup d'intérêt à la partie bibliographique ou littéraire des publications, aux voies par lesquelles nous les avons reçues, ainsi qu'à l'examen de leur vraisemblance historique.

M. de Humboldt apporte dans toutes ces discussions la même abondance de faits intéressants, discutés avec cette attention scrupuleuse qui ne veut laisser aucune objection sans réponse.

Il observe que quelques-uns des voyages de Vespuce ont paru d'abord séparément par petits cahiers. Le premier est le plus important et le plus contesté, étant antérieur au deuxième voyage de Colomb à la Terre-Ferme. Le second (en 1499) est incontestablement le voyage fait sous les ordres de Pinzon. Le troisième (en 1501) était dirigé vers la côte du Brésil, depuis le cap Saint-Augustin, jusqu'à une latitude de 52°. Le quatrième (en 1503) fut signalé par un naufrage du vaisseau amiral, près de l'île Fernando-Noroña, naufrage qui empêcha les autres navires de continuer la route par le cap de Bonne-Espérance, et les fit atterrir à la baie de tous les Saints. Les deux premiers furent exécutés, selon Vespuce, par l'ordre du roi d'Espagne, les deux autres par l'ordre

du roi de Portugal. C'est le troisième voyage qui a été imprimé le plus souvent, et qui a paru le premier.

Les petits écrits de Vespuce n'auraient peut-être eu qu'une existence passagère, et n'auraient trouvé que peu de lecteurs, s'ils n'avaient été réimprimés et complétés dans les *collections de voyages*, dont l'idée appartient à ces villes de Lombardie où la découverte de l'imprimerie, dès son introduction, avait causé un grand mouvement littéraire. On distingue quatre de ces collections dont l'influence, dans les dix premières années du XVI[e] siècle, a été si puissante sur les progrès de la géographie nautique.

Au commencement de ce siècle, on voit la renommée d'Améric Vespuce s'accroître rapidement et balancer celle de Colomb. Cette renommée est due à ce que le nom du premier est seul placé sur le titre d'un livre imprimé en 1507 (*Mondo nuovo e paesi nuovamente ritrovati da Alberico Vespuzio Fiorentino, Vicenza* 1507), dont l'auteur est Alessandro Zorzi, habile cosmographe et dessinateur de cartes. Ce livre jouit tout d'abord d'une grande célébrité et eut de nombreuses traductions; la renommée de Vespuce est due en outre à l'influence de certaines éditions de Ptolémée.

M. de Humboldt fait remarquer, très à propos, que c'est le diplomate Angelo Trivigiano, et non Améric Vespuce qui a fourni les matériaux du *Mondo nuovo* de l'édition de Vicence, pour la partie du recueil relatif aux découvertes américaines. Or, ce Trivigiano « se vante de la familiarité (*pratica*) et de la grande amitié qui existaient entre lui et Colomb. » On ne peut donc croire qu'il fût enclin à favoriser des fraudes commises au préjudice d'un ami dont il voulait célébrer la gloire.

Dans cette même année (1507), qui vit paraître à Vicence la *Raccolta* d'Alessandro Zorzi, un libraire de la petite ville de Saint-Dié, en Lorraine, publia la première édition de tous les voyages de Vespuce, sous le titre assez bizarre de *Cosmographiæ introductio cum quibusdam geometriæ ac astronomiæ principiis ad eam rem necessariis. Insuper quatuor Americi Vespucii navigationes*. L'auteur ne s'est pas nommé dans cette première édition, datée *ex Sancti-Deodati oppido;* son nom ne se trouve que dans la seconde, publiée à Strasbourg, en 1509 : il signe *Martinus Ilacomylus*; livre extrêmement rare, que ni Robertson, ni Muñoz n'ont connu. Là se trouve le premier vœu émis de donner au nouveau monde le nom d'*Amérique*. C'est un point sur lequel M. de Humboldt insiste, parce qu'il importe à la solution de la question si débattue de l'introdution du nom d'*Amérique* dans la géographie.

Le nom grécisé d'*Ilacomilus*, ou plutôt d'*Hylacomylus*, ne se présente

que trois fois dans les écrits antérieurs à l'an 1522, c'est-à-dire à la conquête du Mexique : dans la *Margarita philosophica* (Strasb. 1508), dans la deuxième édition de la *Cosmographiæ introductio*, en 1509, et enfin dans une note de Laurentius Phrisius, insérée dans le Ptolémée de 1522. M. de Navarette a cru cet *Hylacomylus* hongrois, ayant pris *oppidum divi Diodati* pour *Tata* ou *Dotis* en Hongrie.

C'est Ortelius qui a mis M. de Humboldt sur la voie d'éclaircir les rapports que cet Hylacomylus a pu avoir avec Vespuce, et les motifs de l'intérêt qu'il prenait à ses découvertes. Il nomme *Martinus Ylacomylus friburgensis* comme auteur d'une carte d'Europe, et *Martin Waldseemüller* comme auteur d'une mappe-monde *navigatoria;* et il émet la conjecture que ces deux géographes pourraient bien être la même personne. Cette identité est à présent certaine [1]. Des recherches faites à la prière de M. de Humboldt dans les archives de l'ancienne université de Fribourg, ont fait découvrir la matricule d'*Hylacomylus* ou *Waldseemüller* dans la liste des étudiants que recevait chaque année cette célèbre académie. On y trouve que *Martinus Waltzemüller de Friburgo Constantiensis diœcesis* a été inscrit sous le rectorat de Conrad Knoll de Grüningen, le 7 décembre 1490. Tout rend certain que cette matricule appartient à Martin Hylacomylus, qui vint établir une librairie à Saint-Dié, peu de temps avant 1507. Maintenant, pour concevoir la liaison de ces circonstances avec l'accroissement de la renommée de Vespuce, il faut se souvenir que la Lorraine était alors le centre de travaux géographiques importants. René II, pendant les trente-cinq années de son règne, surtout depuis la chute de Charles-le-Téméraire, protégea les savants et encouragea la géographie. Vespuce était en correspondance avec lui; et la Cosmographie d'Hylacomylus même, dédiée au roi René, fait mention de ses quatre voyages. C'est à la munificence du duc de Lorraine qu'est due une des plus célèbres éditions de la géographie de Ptolémée, celle de Strasbourg, en 1513. Ce prince avait fait graver à ses frais la mappemonde offrant une partie du nouveau continent, et d'autres cartes modernes qui ornent cette édition.

En 1508 parut la première carte du nouveau monde, mais sans le nom d'*Amérique*, déjà proposé par Hylacomylus. En 1509, ce nom paraît déjà en usage comme une dénomination commune, dans un ouvrage de cosmographie anonyme, sous le titre de *Globus; mundi declaratio seu descriptio mundi*, etc. (Argentor. 1509), ouvrage fausse-

[1] On remarquera que les trois éléments du nom *Waldseemüller*, qui signifie *meunier* du *lac* des *bois*, se retrouve dans la traduction latine *hylacomylus*, mot *hybride*, composé de Ὕλη (*bois*), *lacus* (*lac* plutôt que de λάκκος), *μύλος*, *meule*.

ment attribué par Panzer à Henricus Loritus Glareanus. L'Amérique est aussi nommée dans la lettre à Rodolphe Agricola, datée de Vienne (1512), dans le commentaire de Joachim Vadianus sur Pomponius Mela. La première carte gravée du nouveau monde, avec le nom d'Amérique, est une mappe-monde de Petrus Appianus, annexée une première fois à l'édition de Solin de Camers (Vienn. Austr. 1520), et une seconde fois à l'édition de Mela de Vadianus, en 1522. L'édition de Ptolémée de 1522 est la première où se trouve une carte avec le nom d'Amérique. Tel est le résumé des recherches de M. de Humboldt sur ce point intéressant de bibliographie géographique.

Tous les témoignages contemporains, sans oublier celui de Pierre Martyr d'Anghiera, se réunissent pour dire que Vespuce n'a jamais prétendu à la priorité des découvertes. M. de Humboldt suit le progrès ou la variation de l'opinion publique à l'égard de Vespuce, depuis la publication de la cosmographie d'Hylacomylus. Il montre par quelles causes le nom de Vespuce obscurcit de jour en jour davantage celui du véritable auteur de la découverte. Ces causes sont : 1° l'intérêt fixé sur le troisième voyage, « qui embrassait la quatrième partie du globe; » 2° le nom d'*Amérique*, proposé loin de l'Espagne et inscrit sur les cartes *à l'insu d'Améric Vespuce;* 3° le manque de publications relatives aux voyages de Colomb sur les côtes de Paria et de Veragua; 4° enfin, la prodigieuse activité avec laquelle la presse multipliait en Allemagne, en Suisse et en Italie, les *Quatuor navigationes*, en les réimprimant, soit par extraits, soit en entier, en plusieurs langues à la fois. On conçoit que toutes ces causes peuvent avoir été tout à fait indépendantes de la volonté de Vespuce.

Ici commence une discussion sur laquelle M. de Humboldt répand, comme sur le reste, de vives lumières; il s'agit des dates des quatre voyages d'Améric Vespuce, principalement des deux premiers.

Les documents relatifs à ces voyages sont, en premier lieu, le récit des *Quatuor navigationes* qui en est donné dans la cosmographie de Waldseemüller ou Hylacomylus; les *doubles* des second et troisième voyages; enfin la lettre de Vespuce adressée à Lorenzo di Pierfranco de' Medici, écrite pendant le cours du troisième voyage.

Les *Quatuor navigationes* ont été traduites de l'italien en français, et du français en latin, comme le dit Hylacomylus, *ex italico sermone in gallicum, et ex gallico in latinum versæ*. On ignore s'il a travaillé sur un manuscrit ou sur un ouvrage imprimé, resté inconnu. En tout cas, le texte italien devait avoir été traduit de l'espagnol, comme M. de Humboldt le pense, d'après l'orthographe de certains mots. Au reste,

le fait reste incertain, parce que les lettres de Vespuce ont passé par beaucoup de traductions différentes.

Des deux *doubles* de la relation du deuxième et du troisième voyage, le dernier a été le plus anciennement publié. M. de Humboldt l'appelle *double* par rapport à la relation complète des quatre expéditions; le traducteur, nommé *Jucundus interprés* dans l'édition latine d'Augsbourg, de 1504, doit avoir été Giuliano Bartholomeo del Giocondo, établi à Lisbonne. On ne sait pas non plus en quelle langue cette relation a été écrite originairement.

Les documents qui sont venus jusqu'à nous prouvent que le navigateur florentin avait composé d'autres écrits, dont la perte est fort regrettable. Ce que nous possédons, sous le titre de *Quatuor navigationes*, paraît être l'extrait d'un livre plus volumineux que Vespuce désigne par le même titre. On a lieu de croire que le petit nombre d'écrits que le temps nous a conservés, diffère essentiellement de ceux que le navigateur préparait. Nous n'avons que des notes et des extraits destinés à amuser de grands personnages, qui ne s'intéressaient qu'à la peinture des mœurs et au récit de quelques aventures romanesques. Du reste, Vespuce ne se présente nulle part comme chef d'une expédition. Tout annonce candeur et sincérité, ce qui n'exclut pas une certaine bonne opinion de soi-même, et une certaine jactance qui se trahit par quelques phrases ampoulées.

Il nous manque les communications originales qui ont pu être faites par Vespuce, soit directement à Hylacomylus, soit au duc de Lorraine. Qui sait ce que l'esprit un peu avantageux, on le reconnaît, du voyageur florentin, a pu lui suggérer dans ces correspondances, qu'il ne croyait peut-être pas destinées à la publication? En proposant de donner au nouveau continent le nom d'*Amérique*, Hylacomylus aura peut-être cru n'exprimer que ce qui résultait des paroles mêmes de Vespuce. Tout ceci repose, dans le fait, sur la question *intentionnelle*. En beaucoup de cas, c'est *l'intention* seule qui fait de l'exagération un mensonge. Or, ce qui nous semble ressortir du savant et éloquent plaidoyer de M. de Humboldt, c'est que si Vespuce a pu égarer le jugement de ses contemporains, il l'a fait sans intention de les tromper.

M. de Humboldt donne ensuite une analyse détaillée de chaque expédition, principalement des deux premières. Il résulte de cette analyse qu'elles ne sont pas, comme on l'a cru jusqu'ici, un seul voyage travesti diversement, mais que ce sont deux voyages qui diffèrent essentiellement l'un de l'autre. L'auteur montre que le premier n'est pas supposé, mais identique avec l'expédition d'Alonso de Hojeda, et que le second

est *probablement* l'expédition de Vicente Yañez Pinzon. Nous disons *probablement*, parce que l'identité ne peut être démontrée, la grande difficulté qui résulte d'une conjonction de la lune et de mars (23 août 1499) ne pouvant être écartée.

Entre autres digressions intéressantes qui accompagnent ces discussions naturellement un peu arides, il faut distinguer celle où M. de Humboldt examine le passage de Vespuce sur la beauté des *quatre étoiles* de l'autre hémisphère, et que Vespuce croit être celles dont parle le Dante. Ces quatre étoiles sont celles de la *Croix du sud*. Au temps de Ptolémée, α de la croix se levait, à midi, de 6° 54′ au-dessus de l'horizon d'Alexandrie. Au temps de saint Athanase et de saint Bazile, les solitaires de la Thébaïde la voyaient s'élever du sud à 10°. Elle faisait alors partie du centaure. On ignore à quelle époque la constellation a reçu le nom de *Croix*, mais on ne peut douter que le Dante, qui savait tout ce qu'on savait de son temps, n'en ait connu l'existence, soit par quelque relation des voyageurs pisans ou vénitiens, qui visitaient l'Egypte, l'Arabie ou la Perse, soit par quelque globe de construction arabe. Si donc les *quattro stelle* du Dante sont celles de la croix, ce qu'admettent la plupart des commentateurs, il n'est pas besoin d'attribuer au poëte un esprit prophétique, comme le fait, au commencement du XVI[e] siècle, le florentin Andréa Corsali.

Cette excursion termine le quatrième volume du bel ouvrage de M. de Humboldt. Le cinquième et dernier volume n'est pas encore achevé ; nous n'en avons sous les yeux qu'une partie, qui contient les recherches sur le troisième voyage de Vespuce; nous en ferons le sujet d'un dernier article, lorsqu'il sera entièrement terminé. D'après ce que nous en avons lu, nous pouvons d'avance annoncer qu'il est, comme les précédents, rempli de recherches neuves et curieuses et de faits intéressants, fruit d'une immense lecture réglée par un esprit supérieur.

LETRONNE.

DOCUMENTI, *Monete e Sigilli appartenenti alla storia della monarchia di Savoia, raccolti in Savoia, in Svizzera ed in Francia, per ordine del re Carlo Alberto, da Luigi Cibrario, socio della R. Accademia delle scienze di Torino, ecc. e da Domenico Casimiro Promis, conservatore del Medagliere di S. M.; pubblicati per ordine di S. M.* — Torino, 1833; 1 vol. in-8°, de CXXI et 389 pages, avec une planche.

SIGILLI *de' principi di Savoia, raccolti ed illustrati d'ordine del re Carlo Alberto, dal cav. L. Cibrario e da D. C. Promis, deputati sopra gli studj di storia patria.* — Torino, 1834, 1 vol. in-4° de XV et 374 pages, avec 33 planches.

HISTORIÆ *patriæ monumenta, edita jussu regis Caroli Alberti.* — Chartarum tomus I. Augustæ Taurinorum, 1836; 1 vol. in-fol. de CXIX et 1756 col.

MONUMENTA *historiæ patriæ, edita jussu regis Caroli Alberti. Leges Municipales.* — Augustæ Taurinorum, 1838, 1 vol. in-fol. de XXIV pages et 1994 col.

TRAITÉS *publics de la royale maison de Savoie avec les puissances étrangères, depuis la paix de Château-Cambrésis jusqu'à nos jours; publiés par ordre du roi, par le comte Solar de la Marguerite, premier secrétaire d'État pour les affaires étrangères.* — Turin, 1836, 5 vol. in-4°.

TROISIÈME EXTRAIT.

Dans les deux articles que nous avons consacrés précédemment à l'examen des collections historiques qui se publient à Turin par ordre du gouvernement du Piémont, nous avons plutôt indiqué ce qui, à notre avis, manquait à ces collections pour être tout à fait complètes, que ce qu'elles contenaient; désormais nous devons entrer en matière, et donner un aperçu des matériaux qui composent les volumes publiés par la commission historique piémontaise. Nous commencerons par le premier volume des chartes, qui parut en 1836.

Ce volume contient mille cinquante documents, disposés chronologiquement depuis l'année 602 jusqu'à l'année 1292, et qui se rapportent presque exclusivement aux diverses provinces réunies actuellement sous la domination du roi de Sardaigne. Ces documents sont de plusieurs espèces : il y a des lettres et des décrets de différents princes, des bulles de papes, des chartes ecclésiastiques, des donations aux couvents, des transactions diplomatiques, des contrats entre particuliers, des sentences, des chartes municipales ou commerciales. Il serait impossible d'analyser ici une à une ces pièces, qui d'ailleurs n'ont pas toutes une égale importance; mais, comme c'est dans les chartes que, pendant plusieurs siècles, se trouve presque toute l'histoire

de l'Europe, les hommes qui veulent étudier sérieusement l'histoire du moyen âge en Italie sentent la nécessité de recourir aux recueils de documents originaux, et accueilleront sans doute avec plaisir celui dont nous parlons. Les chroniques contemporaines, qui sont si rares à une certaine époque, ne rapportent que les faits officiels et négligent toujours ce qu'il nous importerait le plus de savoir à présent, c'est-à-dire quelles étaient les mœurs et les habitudes des hommes au milieu desquels ces faits s'accomplissaient. A la vérité, des chroniqueurs plus récents ont souvent raconté ce qui s'était passé avant eux, mais leurs récits méritent rarement quelque confiance. Pour reconstruire le moyen âge, pour connaître la physionomie des différents peuples de l'Europe dans les siècles qui ont suivi la chute de l'empire romain, il n'y a qu'un seul moyen, c'est d'étudier les chartes et les documents contemporains. Cette étude, en apparence si aride, si hérissée de toutes les difficultés de la paléographie et de la critique diplomatique (dont le concours est indispensable pour s'assurer de l'authenticité des pièces que l'on examine, et pour en tirer tout le parti possible), offre souvent un attrait qu'on ne soupçonnerait pas. Ces parchemins nous transmettent, avec fidélité, les besoins, les habitudes et souvent les passions[1] qu'avaient nos pères lorsque la civilisation moderne était encore au berceau. Là rien n'a été arrangé par la main des historiens; là l'insolence du puissant, la résignation ou le désespoir du faible, parlent leur propre langage. Les gens du monde sont loin de s'imaginer que l'on puisse éprouver quelque émotion à la lecture d'une charte.

Le premier résultat auquel on arrive par l'étude des documents originaux, c'est la démonstration de l'influence exorbitante de l'église dans la société avant le XIe siècle. En voyant, pendant près de quatre cents ans, presque tous les actes connus se rapporter à l'église; en la voyant tous les jours augmenter ses richesses et sa puissance, on comprend facilement les prétentions des papes à la domination universelle. La lutte du sacerdoce avec l'empire n'est plus alors l'effet de l'ambition de Grégoire VII, elle devient une inévitable nécessité. Par le fait, l'église tenait alors le premier rang; elle voulut que cela fût reconnu et constaté officiellement, et elle y parvint; mais pour combattre, elle dut faire marcher les peuples contre les rois, et les peuples, à leur tour, demandèrent à profiter de la victoire. Les républiques ita-

[1] Il existe des chartes satiriques très-curieuses. Une des plus singulières se trouve dans un manuscrit acquis récemment par la Bibliothèque royale, et dont M. Champollion-Figeac a publié des extraits fort intéressants. (Voyez : Hilarii *versus et ludus*. Lut. Paris. 1838, in-12, p. VII.)

liennes furent le résultat de la lutte : car alors, comme toujours, en donnant les armes aux masses, on ne fit qu'éveiller les sentiments démocratiques.

Le volume de chartes publié à Turin renferme cent quatre-vingt-dix-neuf documents antérieurs au XI[e] siècle. Sur ce nombre il n'y en a que vingt-sept qui semblent étrangères à l'église; les cent soixante-douze autres sont des chartes ecclésiastiques qui presque toutes constatent un accroissement de territoire, des privilèges accordés aux couvents, ou des donations dont quelques-unes consistent en plusieurs lieues carrées de territoire[1]. L'église accepte tout, même jusqu'à des serfs : elle vend, elle achète des hommes; mais ce qu'il y a de plus singulier c'est qu'au X[e] siècle, des prêtres avaient pour esclaves d'autres prêtres et les vendaient à des évêques. L'acte original[2] d'une de ces ventes se conserve encore dans les archives d'Asti : il porte qu'au mois de mars de la cin-

[1] *Historiæ patriæ monumenta, chartarum* tom. I, col. 1, 100, etc. — [2] Voici le texte de cet acte, qui appartient à l'année 926 : il est trop curieux pour ne pas trouver place ici :

« In nomine domini dei et salvatoris nostri Jhu Xpi rodulfus gracia dei rex in Italia anno quinto mense marcius indictione quarta decima. Constat me daniel presbiter de loco Carenciano vivente lege romana acepisem sicuti et in presencia testium acepi ad vos domnus audax episcopus Sancte Astensis Ecclesie per misso vestro benedictus presbiter de loco valeriano argentum et mercis valente solidos tresgenti fenito precio quod inter nobis bona voluntatem convenit pro servo uno iuris meis quem abere viso sum nomine Martino subdiaconus ut exxead de meo qui supra daniel presbiter vel de meis heredibus dominium et potestatem et deveniad in vos qui supra domnus audax episcopus vel ad vestris heredibus dominacionem et potestatem a presenti die et ora dominium et potestatem et de iamdicto martino servo meo faciendi et indicandi vos qui supra domnus audax episcopus vel vestris heredibus in re proprietario nomine legaliter quitquid volueritis sine omni mea qui supra daniel presbiter vel eredum meorum contradictione ita et libere ego qui supra daniel presbiter vobis qui supra domnus audax episcopus ipso iamdicto martino subdiaconus servo meo pro iam dicto precio a presenti die vindedi mancipavi et tradedi seu et investivi per ano cartola vindicionis cum omnem conquisto suo totum et integrum, et spondeo me ego qui supra daniel presbiter vel meis heredibus vobis qui supra domnus audax vel ad vestris heredibus iam dicta vindicione ab omni omines defensare et quod si menime defendere potuerimus aut vos quoque tempore molestaverimus dublis bonis condicionibus vobis restituamus re melioratas personas sicuti in eodem tempore aput nos melioratas fuerint et propter honorem sacerdotale mei quam pro ampliore firmitatem set volo quod voluit quod a me semel factam vel conscriptum est inviolabiliter conservare promitto quam igitur cartola vindicionis ledo notarius scrivere sit rogavi cum stipulatione subnixa roboranda. Actum in aste Civitate mense et indictione iamdicta feliciter. »

« + Ego daniel presbiter in anc cartola a me facta mea manu subscripsi.

Signum +++ manibus ariberti et ragimberti germanis de iamdicta Civitate aste

quième année du règne de Rodolphe, roi d'Italie, le nommé Daniel, prêtre de Carenciano, avoue devant témoins avoir reçu trois cents sous, partie en argent, partie en marchandises, que le seigneur Audax, évêque de la sainte église d'Asti, lui a fait payer par l'entremise de Benoît, prêtre, pour prix d'un sous-diacre, esclave, nommé Martin, que le susdit Daniel vend à l'évêque, en lui transmettant tous ses droits sur cet esclave, et en lui en garantissant la propriété. On voit que rien ne manque à cet acte pour le rendre digne d'attention, pas même ce paiement, partie en argent, partie en marchandises, comme cela pourrait se faire à présent entre deux honnêtes marchands de province dont l'un vendrait à l'autre un mulet. L'histoire de l'abolition de l'esclavage en Europe est encore à faire, et nous croyons pour notre part qu'il n'y a eu là qu'un phénomène d'économie politique. L'homme, qui trop souvent, parmi nous, gagne à peine son pain quotidien, n'est pas une marchandise qui puisse rencontrer beaucoup d'acheteurs. Les esclaves ont donc déserté nos marchés pour les colonies, où le prix de la main-d'œuvre est plus élevé, comparativement à celui de la nourriture. On attribue à tort à l'église l'abolition de l'esclavage personnel, qui d'ailleurs s'est prolongé si longtemps en Europe, comme le prouvent une foule d'actes authentiques et de dispositions de lois[1]. Mais la vente d'ecclésiastiques, effectuée par d'autres ecclésiastiques, est un fait assez important pour qu'on doive le signaler. Au reste, l'église sentit que des transactions de cette nature ne pouvaient que nuire à la considération des ministres du

et poncioni de villa taxsiarias viventis lege romana testis. Signum + + + manibus deus dei scavino de villa pecorarias et eldeverti seu secundoni de villa munee testis.

Ego ledo notarius rogatus uius cartula vindicionis scripsi postradita complevi et dedi. »

On voit qu'il s'agit ici de la vente d'un homme, indépendamment de toute autre propriété: c'est le véritable esclavage. M. Cibrario suppose (*Historiæ patriæ monumenta, chartarum* tom. I, col. 128) que cet acte est destiné à *avviar inver la libertà* le sous-diacre Martin; mais cette supposition est tout à fait gratuite: d'ailleurs c'est une singulière manière de diriger un malheureux vers la liberté que de le vendre. —

[1] J'ai cité, dans le second volume de l'Histoire des sciences mathématiques en Italie (tom. II, p. 508-516 et 529), plusieurs faits qui prouvent que l'*esclavage* (c'est-à-dire la vente et l'achat des hommes, indépendamment de toute idée de propriété territoriale ou de culture de la terre) s'est continué jusqu'aux temps les plus modernes en Europe; aux preuves que j'ai données dans cet ouvrage on peut joindre une charte en patois vénitien, publiée par M. Gamba (dans la *Serie degli scritti impressi in dialetto veneziano*. Venezia, 1832, in-12°), et le témoignage de Charron, qui disait, il y a plus de deux cents ans, que l'esclavage, presque aboli au XIIIe siècle en Europe, avait repris de son temps avec force, et que la conversion au christianisme ne servait plus comme autrefois à la délivrance des esclaves (Charron, *Traité de sagesse*, liv. I, chap. XXXXVIII).

culte; et l'on trouverait difficilement en des temps postérieurs un contrat semblable à celui de l'évêque Audax avec l'abbé Daniel.

Avant de quitter les chartes ecclésiastiques contenues dans ce volume, nous citerons une donation de six *mansi* de terre, faite, au XI[e] siècle, par l'évêque de Lyon et par celui d'Aoste à Tibold, diacre et chanoine de San-Maurice, et à ses enfants, pour le récompenser d'un livre de la vie des saints que le susdit Tibold avait donné à l'abbaye [1]. C'est un exemple de plus de la rareté et de la cherté des manuscrits à cette époque. Deux siècles plus tard, l'église de Novare possédait, il est vrai, plus de quatre-vingts volumes [2]; mais, dans le catalogue de ces manuscrits, on ne rencontre pas un seul ouvrage classique. Le document où se trouve ce catalogue sera lu cependant avec plaisir par les personnes qui s'occupent de l'histoire des arts; car on y voit un inventaire fort curieux des ornements et des objets précieux qui se trouvaient dans le trésor de l'église[3]. D'après un passage de cet in-

[1] *Historiæ patriæ monumenta, Chartarum* tom. I, col. 500. — [2] *Historiæ patriæ monumenta, Chartarum* tom. I, col. 1192-1194. — [3] Voici un extrait de cet inventaire :

« In hac cartula continentur omnia que presbyter Vgo novariensis ecclesie thesaurarius consignavit de Thesauraria capitulo novariensi. anno dominice incarnacionis millesimo ducentesimo duodecimo.

« Signum sancte ✝ auro et argento clausum. pixis argentea cum reliquiis et cassis eburnea cum reliquiis. tabule pontificum. tabula aurata intropicta. due cruces magne. alia crux ad processiones cherubim. testus Evangelii deauratum. et epistolare auratum. et collectarium gemmatum cum imagine eburnea. magna cassis eburnea cum reliquiis multis. alia cassis circumdata palmis. magna tabula altaris argentea. vas vitreum variatum. parvula cassis argentea. incatenata super trabem et aliquot perle. sollempnitas argentea cum berillo episcopi ordonis. cristallus rotunda et alia unde trahitur ignis et coneus cristalli. vas vitreum viride. unum parvum tentinabulum. duo boffete. vas ligneum cohopertum pallio. tabule eburnee quibus est scriptum lampadiorum rufiorum. duo parietes unius cassis eburnee. multiplex piscis cum lapillis. VIIII pallia et duo palliata cum cherubim. sex planete. duodecim pivialia. VII dalmatice. XXXVI panni altaris. VIIII subdiaconie. . . . sex tapeta in choro. XV camiis de quibus sunt duo brostati. X amitula de quibus sunt duo brostata. VII stole. VI manipula. quatuor cingula alba et rete de Syrico. duo panni de leclerigo. ad evangelium duo brostæ. et unum palliotum. et una toalia blanca que ponitur inter duo pasca. et alia toalia de dominicis diebus. toalia crucis de trabe. et toalia cherubin et alie toalie crucum. tres calices argentei qui sunt aureati. tria turribula unum argenteum aliud hosmaltum. V bacini. quatuor toalie. scilicet due ad purificationem manum. et due de patena. Item quatuor magne toalie de quibus cohoperitur altare. Idem due alie toalie de manibus. tres toalie de crisma. tria vasa vitrea de oleo et crisma duo bacini de oleo sancto. calderola de brunzio de crisma. stagnata de Ecclesia. duo cassis de incenso. quatuor candelabra agentea. et duo de ferro. due cassis de corporalibus. VII corporalia.

ventaire, on serait tenté de croire que parmi ces objets il y avait une boule de verre destinée à allumer le feu par la réfraction des rayons du soleil[1].

Nous avons dit que ce recueil contient des documents relatifs à toutes les provinces qui composent les états du roi de Piémont. Parmi ces documents, il y en a plusieurs qui se rapportent à la Sardaigne, et qui sont écrits en langue sarde : ce sont, à notre avis, les plus curieux. Les faits qui y sont consignés n'offrent pas, à la vérité, un grand intérêt, mais les savants qui s'occupent de rechercher l'origine et les transformations successives des langues néo-latines liront avec fruit ces documents. Lorsqu'une langue se modifie et se transforme, les altérations qui s'introduisent et s'accumulent sans cesse finissent par corrompre et changer la langue parlée. Ce fait est constant, mais il n'est pas aisé de l'observer; car ordinairement les temps où les peuples changent de langue sont trop orageux pour que des grammairiens puissent se livrer tranquillement à l'examen des faits qui se passent sous leurs yeux; et d'ailleurs il est fort difficile de bien déterminer la limite qui sépare la corruption de l'ancienne langue de la formation de la langue moderne. Il résulte de là que, tandis que le peuple a déjà forgé tout ce qui doit servir de base à la langue future, les hommes

pallium mortuorum. cassis lignea cum rebus intus. et alia cassis cum brosto. ferla una eburnea. paliolus unus ad maiestatem Beate marie. Cera nova benedicta et duo Callossi de paliolo. et mitra I episcopi. maiestas de cruce cum argento. Item libre XIIII et dimidia de cera nova. Item libre XXIII de cera veteri laborata. Item libre VIIII et dimidia de incenso.

« De rebus episcopatus est in thesauro tria tapeta. cassis una lignea picta cum tribus cassibus eburneis intus. et una buxola eburnea. duo pectines eburnei. et vas vitreum variatum. duo calderoni. tres grates de ferro. scitula heris et catia et calderola. faldistorum cum bredella. stora una. copia plena parapsidibus. fisculus unus plenus cartis et sigillatus. catia I de foro. Item catia una cum qua portatur focus ad missam.

« Dominus Jacobus turniellus habet moralia Job in pignore. Dominus olricus de garbanea habet parabolas Salomonis et librum ecclesiasticum in uno volumine. » (*Historiæ patriæ monumenta, Chartarum* tom. I, col. 1192-1194.)

Cette charte est digne de remarque sous plusieurs points de vue : on pourrait en tirer quelques mots qui manquent au glossaire de Du Cange et au supplément de Carpentier. Il suffira d'indiquer les mots *brosto*, *brostati*, *brostata*, qui signifient broderie et brodé, et qui, sous cette forme, ne se trouvent pas dans ce glossaire. —
[1] Les mots « Cristallus rotunda et alia unde trahitur ignis, » que nous avons déjà rapportés, ne sont pas bien clairs. Cependant les anciens savaient que l'on pouvait concentrer les rayons du soleil de manière à produire le feu; ce fait était connu aussi du moyen âge, et peut-être se servait-on alors de ce moyen pour allumer le feu, avec plus de cérémonie, dans certaines solennités de l'église.

qui écrivent repoussent les altérations autant que cela est en leur pouvoir, et n'en laissent que de faibles traces dans leurs ouvrages. Plus tard ils abandonneront une langue qui est déjà morte pour le peuple, et ils adopteront la langue parlée; mais cela n'arrivera que lorsque celle-ci se sera trop éloignée de son origine pour qu'on puisse observer les progrès de la transformation. Et d'ailleurs, en faisant disparaître les irrégularités les plus choquantes, en tâchant de la soumettre à des règles invariables, les plus anciens écrivains d'une langue nous la montrent déjà presque formée, l'éloignent encore plus de ses sources. Voilà donc où est la principale difficulté de l'étude historique des langues. Elles se forment par la parole du peuple, qui ne laisse guère de traces, et ne sont écrites que lorsqu'il est presque impossible d'en tracer l'histoire : si par hasard il reste quelques anciens monuments de la langue parlée, ils sont d'abord négligés par des générations qui ne voient que barbarie dans le passé, et qui aspirent à une civilisation nouvelle.

C'est une question difficile et qui n'a pas encore été résolue, que celle de savoir si toutes les langues néo-latines se sont formées depuis l'invasion des barbares, ou si au moins quelques-unes d'entre elles existaient déjà avec peu de différence sous la domination romaine. Les circonstances que nous venons d'indiquer empêchent que l'on remonte sûrement aux sources de ces langues, et que l'on détermine les influences qui ont présidé à leur développement. Pour se borner à l'italien, par exemple, il y a une telle distance entre le latin le plus corrompu que l'on ait écrit au moyen âge[1], et le plus ancien italien dont il nous reste le souvenir, qu'il est impossible de la franchir autrement que par l'imagination. Bien qu'altérées, les terminaisons subsistent toujours pour les noms latins, et l'on n'en trouve aucune trace en italien : d'ailleurs les articles, les terminaisons et plusieurs autres circonstances grammaticales distingueront toujours l'italien de Ciullo d'Alcamo, du latin le plus grossier qu'il soit possible de lire dans les chartes.

[1] Il existe, à la vérité, un très-petit nombre de documents où la langue latine paraît avoir perdu la plupart de ses caractères essentiels; mais ce ne sont que de rares exceptions. Les plus remarquables parmi ces documents, où l'on semble avoir voulu se rapprocher de la langue parlée par le peuple, appartiennent à la Toscane. (Voyez à ce sujet *Memorie spettanti alla storia del principato di Lucca;* Lucca 1813 et suiv. 10 parties, in-4°, tom. IV, doc. LVI. XCIII, etc.). C'est une preuve de plus de l'ancienneté du dialecte toscan, qui ayant été adopté et perfectionné par les écrivains, est ensuite devenu la base de la langue italienne.

Nous croyons que les difficultés que présente l'histoire de la langue italienne ne pourront être aplanies que par l'étude comparée des dialectes : car le peuple n'a pas fait des langues, il a fait des dialectes, qui, lorsqu'ils sont restés dialectes, n'ont été que faiblement modifiés par les écrivains. En étudiant donc les patois et en les comparant à la langue commune et aux langues mères, on peut se faire une idée des moyens de transformation qu'emploie le peuple et dont les dialectes conservent encore des traces nombreuses[1]. Or, de tous les dialectes italiens, le sarde[2] est, sans contredit, celui qui, même à présent, a subi le moins d'altérations et qui conserve le plus d'affinité avec le latin[3]. Bien qu'elle

[1] La comparaison des dialectes est surtout utile pour retrouver les différentes altérations qu'ont pu subir les mots d'une langue, et pour en déduire les règles étymologiques, formées par l'observation et l'analyse, et non par l'imagination. Ainsi, par exemple, le *cioe ma cioe cianin* des Génois, où le *p* de *piove* et de *pianino* est changé en *c*, sert à expliquer plusieurs permutations fort extraordinaires de ces deux lettres entre elles. — [2] Actuellement on distingue aux moins deux dialectes en Sardaigne : celui de Cagliari et celui de Logudoro; mais ils ne diffèrent pas assez entre eux pour qu'on doive les considérer séparément ici : d'ailleurs M. Porru n'ayant fait qu'un seul dictionnaire et une seule grammaire pour la langue sarde, nous avons cru pouvoir employer cette indication générique.

[3] Voici quelques extraits des chartes sardes qui se trouvent dans le volume publié par la commission piémontaise : ils prouveront qu'effectivement ce dialecte a conservé les formes latines bien plus longtemps que les autres patois italiens :

« Ego iudice Torbeni cum boluntate de donna Nibata matre mea faczo ista carta pro domo de Nurage, Nigellu, et de domo de Massone de capras, cilaborat matre mea donna Nibata cum forza et potestu suo. Et ego adsolbilla ad faczat sinde, omnia cantu bolet. Et ego donna Nibata ponio..... et saltos et semitas..... In semper et sempiternum in manum de imperatore. Et aliquando non apat ausu ad tollerende de homines de custas domos de Nurage, Nigellu, et de Masone de capras, non iudice et non donna, et non donnicella et non donnicella, et non nullu homine, et non azuccerende, ad aitera domo ipsoro..... Et totu custu ci feci ego donna Nivata cum boluntate de filiu meu iudice Torbeni, et de omnia maiorales suos de loculo feci..... conforzet illu Dominus in omni opera bona et in multu bonu lubaticat Dominus et sancta Maria in vita sua et pust obituum suo siat inter sancta sanctorum amen. Et quia pugnare adisbertinare istu arminatu cies bene operatum, et dicere aet contra quo non fit fiat illi sterminatu in istu seculum de magine sua siat cecum et surdu et grancatu et de magine sua totu istramatu, et siat dannatu co Coret et Habiron et Anna et Caipha et Pilatu de Ponza ciest in iscrinio ferreo in bellu mandicat fera acreste, et animas eorum sepulta sunt in infernu, si sorziat a qua pugnare ad isbertinare sta arminanzia flastimat illu Dominus et sancta Maria, et apat anathema de patre et filium et spiritum, et de XII apostoli, de XVI prophetas, de XXIIII seniores, de CCCXVIII patres santos qui canones disposuerunt, et de IIII evancelistis, et de cherubin et seraphin qui tenent tronom Dei omnipotentis, et apat parzonem cum Erodem, et cum Judas traditorem et cum diabolum in infernum in inferiorem fiat, fiat, fiat, amen, amen, etc. » (*Historiæ patriæ monumenta, Chartarum* tom. I, col. 765-766.)

ait été envahie par presque tous les peuples qui ont ravagé l'Italie, cependant, par sa position, par le caractère et les mœurs de ses habitants, la Sardaigne a pu se soustraire à cet entier asservissement qui, à la longue, finit par dénaturer complétement les institutions du peuple vaincu. Nous savons que la langue latine y avait été introduite par les

Il y a beaucoup de documents du moyen âge dans lesquels le latin est bien plus corrompu que dans ce fragment écrit en dialecte sarde, et où, si l'on remplaçait quelques *v* par des *b*, et des *b* par des *p*, il resterait peu de mots qui ne fussent tout à fait latins. Cette charte est de la première moitié du XII[e] siècle. Presque à la même époque, en Sicile, où les actes authentiques se faisaient le plus souvent en grec ou en arabe, on écrivait un patois qui était presque aussi formé que celui qu'on y parle à présent. Pour s'en convaincre, il suffira de lire une pièce qui appartient très-probablement à l'année 1153, et qui a été publiée par Morso (*Descrizione di Palermo antico,* Palerme, 1827, in-8°, p. 342 et 406), et dont voici le commencement :

« Eu Leon Visianos cum la madonna mia muglere et Nicolao lu meo legitimo figlo, cum lu nomu di la Sanctissima Cruchi, cum li mani nostri proprii scrivimo in sembla cum lo meo figlo Nicolao, cum tutta la nostra bona voluntati et intentionj senza dolo alcuno lu presenti cambio et permutazioni chí fazo cum lí nostri possessioni, li quali sonno siti et positi a la Citati Vecha a Palermo a la Riminj menzo dí Ximbeni di la parti di parti di fora di la parti de Xaleas chi comfina cum lu muro de la parti de menzo jorno di lo venerabili fratri Eſthimio Abbati di lo Monasterio de Sancto Nicola de Xurcuri, et cum li soy venerabili fratri dugno ad Vui et alo ditto monasterio la ditta casa cum tutti li soy raxumi et justi pertinentii senza alcuno contracto oy contraditionj : li quali chi sunno alo ditto tenimento di casa altri casi terragni setti ali quali chi esti la paglarola et lu puzzu et cum lu puzzu et cum lu so jardino cum li soy arbori a mezo, etc. »

L'extrait du contrat de vente de quatre esclaves, au couvent de Saint-Nicolas, dont l'original est en grec comme celui du document précédent (voyez Morzo, *Descrizione di Palermo antico*, p. 344-35.), appartient probablement à la même époque, et est écrit dans le même dialecte. On peut remarquer dans tous les deux certaines altérations qui semblent appartenir à l'influence grecque. Le verbe *dugno* pour *dono* rappelle les altérations semblables que, plus tard, les *Stradiotti* faisaient subir au patois vénitien.

Afin que l'on puisse comparer le dialecte sarde avec un patois de l'Italie septentrionale, nous allons donner ici quelques extraits d'un ancien recueil de poésies en patois qui servait pour la confrérie *dei Battuti* de Crémone. Ce manuscrit est du XIII[e] siècle et appartient au rédacteur de cet article. Il est sur vélin, et n'a jamais été publié. Les extraits suivants, dans lesquels le texte est reproduit exactement, fourniront une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé déjà ailleurs, c'est-à-dire que les dialectes sont moins variables que les langues.

Cum fo trathit el nos signor
E vel diro cum grant dolor.

Al temp de quey malvas zude
Un grand consey de crist se fe
Chel fos traith et inganath
E sula crus crucificath.

Inter lo corp de quey malvas
Denter gintrava et setenas
Zosin fo yutha scariot
Che crist trathiva di e not.

Quel yuda fals e renegath
Ay sovra princep fo andath

Romains. Les invasions des Vandales, des Goths, des Arabes se succédèrent là comme en Italie; mais ces peuples ne s'y établirent jamais assez solidement pour abolir la langue des Romains. Il est vrai qu'ils y laissèrent les germes d'une transformation graduelle, mais elle fut tellement lente que, dans les cantons les moins fréquentés de cette île, on parle encore un dialecte où le latin avec ses formes les plus spéciales conserve une prépondérance marquée, et où l'on peut assister actuellement à une transformation journalière, qui ne s'est opérée sur le continent que dans les ténèbres du moyen âge. En effet, on peut entendre encore un montagnard sarde dire : *Da mihi duos panes*, — *Columba mea est in domo tuá*, et d'autres phrases semblables qui prouvent que la transformation est loin d'être accomplie, et que l'observation de ce qui se passe tous les jours en Sardaigne peut nous conduire, mieux que tous les systèmes imaginables, à découvrir par analogie ce qui a dû se passer, en général, dans la formation des langues néo-latines.

On doit comprendre maintenant tout l'intérêt qui s'attache aux documents écrits en langue sarde, surtout lorsqu'ils sont antérieurs à la do-

E si ye dis quem volef da
Se vel tradis illy vosy ma.

Respos illora quey zude
Trenta diner tini de ase
Stul po tady et ingana
Denas da no apresenta.....

E quant ey laf sflagelath
Mult tosto ey laf incoronath
Despini grossy e ponzent
Per che el so volt fos sanguanent

Da po chey laf xy fort befath
A pilat fo apresentath
E falsa ment ey la cusa
La sua fasa poy liga.

Po tuyg crithava cum remor
Crucifia el malefactor

E su lo vis tug ye sputhava
E dolzament ye perdonava....

Ilora crist fo despoyath
E sula crus fo inchiuftath
Po si diseva quey zuthe
Salvet stue fiol de de.

E po crithava ad una vos
Desent mo zu de la crus
Tu e voyuth oltru salva
E zu de la crus not po ayda.

Stag ant in crus el nos segnor
Dis a la mather cum dolor
Zovan te do per to fiol
Che teg se plura cum gran dol.....

Dem doncha tug vole servi
A quel che vos per no mori
Aso che quant sem sra pasath
Chel gue conduga al rang beath.

Le poëme sur la Passion, dont nous venons de donner quelques strophes, est fort étendu. Le même manuscrit contient beaucoup d'autres pièces en prose et en vers, écrites également en patois. Ce recueil mériterait d'être étudié par les érudits qui supposent qu'au XIIIe et au XIVe siècle, tous les dialectes italiens étaient à peu près également avancés. En comparant ces poésies avec les *Laudi* qu'on chantait à la même époque en Toscane, on se persuaderait facilement de l'inexactitude de cette hypothèse.

mination des Espagnols, qui, comme on le sait, ont fait leur première expédition en Sardaigne en 1323, sous les rois d'Aragon, auxquels les papes concédèrent cette île, après avoir excommunié les Pisans, qui la possédaient. L'influence des conquérants a dû contribuer à introduire dans cette île un grand nombre de mots espagnols, comme la domination des Piémontais a contribué à y répandre l'italien. Il est vrai que les documents qui sont arrivés jusqu'à nous sont, en général, postérieurs à la conquête de la Sardaigne par les Pisans; mais il ne paraît pas que ceux-ci aient exercé une action capable d'altérer profondément la langue ou les institutions du peuple vaincu. Le volume de chartes publié par la commission historique piémontaise renferme, comme nous l'avons dit, plusieurs documents en langue sarde : nous regrettons vivement qu'on n'y ait pas inséré tous ceux qui avaient déjà paru dans différents ouvrages, et dont quelques-uns étaient accompagnés de savants commentaires. Au reste, un recueil, disposé chronologiquement, de tous les documents écrits en sarde que l'on pourrait se procurer, accompagné d'un commentaire bien fait, est un ouvrage qui serait accueilli avec empressement par tous les érudits, et nous espérons que les savants de Cagliari ne négligeront pas ce moyen d'attirer l'attention de l'Europe sur leur patrie.

Nous nous sommes arrêté si longuement sur les chartes sardes, qu'il nous reste peu de place maintenant pour rendre compte de beaucoup d'autres documents intéressants qui se trouvent dans le volume dont nous devons parler. Nous nous bornerons donc à indiquer plusieurs traités d'alliance de différentes villes italiennes au temps de la ligue lombarde, des documents relatifs au partage de l'empire grec entre les Latins, au commencement du XIIIe siècle, et surtout un grand nombre de chartes municipales qui méritent l'attention du lecteur. Nous avons déjà montré l'Église absorbant pendant plusieurs siècles toutes les forces, toutes les richesses, et régnant seule en Occident; bientôt elle est forcée de partager son empire avec la féodalité, qui, au reste, sous une forme différente, reproduit le principe de l'autorité qui est la base de l'organisation catholique; mais au XIIe et au XIIIe siècle, d'autres influences se développent, et l'on voit paraître sur la scène italienne l'élément municipal, qui enfanta tant de merveilles. Dans le volume des chartes publié à Turin, on trouve une foule de ces chartes municipales : tantôt ce sont des hommes qui, ayant obtenu le droit de bourgeoisie dans une ville, promettent d'en observer les statuts; tantôt ce sont des communes qui en affranchissent d'autres, ou qui règlent entre elles leurs droits respectifs. Ce qu'il y a de plus curieux en ce genre,

ce sont les documents qui nous montrent des villes exerçant leurs droits féodaux sur d'autres villes, quelquefois avec une dureté qui n'aurait pas été surpassée par de puissants barons. Nous reviendrons sur les communes italiennes dans un prochain article, où nous rendrons compte du volume dans lequel la commission historique piémontaise a réuni les statuts municipaux.

Nous avons déjà exprimé précédemment le regret que l'on n'ait pas songé, à Turin, à former un code diplomatique complet des états du roi de Sardaigne; mais, puisqu'on n'a pas cru devoir adopter un plan qui peut-être a semblé trop vaste, nous faisons des vœux pour que l'on publie au moins dans la suite une table générale des chartes italiennes qui sont dispersées dans une foule innombrable d'ouvrages. On sait combien la table de Bréquigny, quoique incomplète, est utile aux personnes qui veulent étudier l'histoire de la France : une table analogue pour l'Italie est encore plus indispensable, car elle seule pourrait introduire une certaine unité dans l'étude diplomatique de l'histoire italienne. Le volume des chartes, dont nous n'avons pu donner qu'une faible idée, renferme tant de faits curieux et intéressants, qu'il doit faire vivement désirer la publication d'un livre du même genre qui manque à la littérature italienne. La commission historique de Turin, qui compte dans son sein tant d'hommes savants et laborieux, peut seule entreprendre un ouvrage de cette nature.

G. LIBRI.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 30 mai, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Étienne, directeur. M. Villemain, secrétaire perpétuel, a lu un rapport sur le concours des ouvrages les plus utiles aux mœurs et sur le prix de

poésie. La pièce qui a remporté le prix de poésie sur ce sujet : le Musée de Versailles, a été lue par un des membres de l'Académie. Cette pièce a pour auteur Mme Louise Colet Révoil. M. Étienne, directeur, a prononcé ensuite un discours sur les traits de vertu qui ont mérité les prix fondés par M. de Montyon. La lecture de plusieurs fables, par M. Viennet, a terminé la séance.

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie a décerné un prix de 6,000 francs à Mme Necker de Saussure, auteur d'un ouvrage intitulé : *Étude de la Vie des Femmes*, 1 vol. in-8°; — un prix de 2,000 francs à M. C. Mallet, auteur d'un ouvrage intitulé : *Études philosophiques*, 2 vol. in-8°; — un prix de 2,000 francs à M. A. Théry, auteur d'un ouvrage intitulé : *Conseils aux mères sur les moyens de diriger et d'instruire leurs filles*, 1 vol. in-8°; — une médaille de 1,500 francs à M. Ch. Dupontès, auteur d'un ouvrage intitulé ; *Jean le Rond à ses amis les ouvriers*, 1 vol. in-12.

Prix Montyon accordés aux traductions d'ouvrages de morale, conformément au programme publié par l'Académie dans sa séance publique de 1837 (voir le *Journal des Savants*, cahier d'août 1837). L'Académie a décerné un prix de 3,000 francs à M. L. Doyère, pour sa traduction de l'ouvrage du Dr Buckland, intitulé : *La Géologie et la Minéralogie dans leurs rapports avec la Théologie naturelle*, 2 vol. in-8°. — Et un prix de 3,000 francs à M. A.-P. Thurot, pour sa traduction des *Discours philosophiques d'Épictète, recueillis par Arrien*, 1 vol. in-8°.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. — L'Académie a décerné, savoir : un prix de 3,000 francs à Françoise Olivier, dite Bourdiole, demeurant à Dourgne, département du Tarn ; — un prix de 3,000 francs à François Poyer, demeurant à Paris ; — un prix de 2,000 francs à Catherine Lafon, demeurant à Parisot, département de Tarn-et-Garonne ; — un prix de 2,000 francs à Agnès Boutier, demeurant au Puy, département de la Haute-Loire ; — un prix de 2,000 francs à Germaine Turbé, demeurant à Artigat, département de l'Ariége ; — deux médailles de 1,500 francs chacune à Marie-Monique-Ursule Année et à Marie Gros, dite Grossior ; — enfin sept médailles de 500 francs chacune : 1° à Louisa Hébrard ; 2° à Françoise Pinson, veuve Madiot ; 3° à Charles-Louis Colombé ; 4° aux époux Caillet ; 5° à Michel-Thomas Lefour ; 6° à Marie-Michelle-Périne Louarn ; 7° à Élisabeth-Madeleine Koly. Le discours de M. le directeur, sur les traits de vertu qui ont donné lieu à ces récompenses, sera imprimé sous forme de livret et tiré à 6,000 exemplaires, dont un nombre considérable sera envoyé aux préfets avec invitation de les faire distribuer aux sous-préfets et aux maires.

Prix pour 1840 *et* 1841. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix d'éloquence qui sera décerné en 1840, *l'éloge de Mme de Sévigné*. Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mars 1840. Ils devront être déposés ou adressés francs de port au secrétariat de l'Institut, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître.

Dans sa séance publique du mois de mai 1840, l'Académie décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de M. de Montyon, et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu, et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans les deux années précédentes. (Voir notre cahier de septembre 1834, page 568.)

Prix extraordinaires provenant des libéralités de M. de Montyon. — I. L'Académie avait proposé, dans sa séance publique du mois d'août 1836, un prix de 3,000 francs à décerner, dans sa séance publique de 1839, pour une question qui embrasse

quelques points importants de notre histoire littéraire, et d'où peuvent sortir d'utiles conseils : *Examiner quelle a été, sur la littérature française, au commencement du XVIIe siècle, l'influence de la littérature espagnole, et, en général, rechercher par quel art et par quelles heureuses circonstances notre littérature, à diverses époques, a profité du commerce des littératures étrangères, en maintenant son caractère original.* Le prix n'ayant pu être décerné, l'Académie remet la même question au concours pour l'année 1840. Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er janvier 1840, terme de rigueur. Les auteurs devront rester inconnus.

II. Une autre somme de 6,000 francs est destinée à récompenser les meilleures traductions d'ouvrages de morale, anciens ou modernes, qui seraient publiées d'ici au 1er janvier 1841.

III. L'Académie avait proposé, en 1831, un prix de 10,000 francs pour la meilleure tragédie ou pour la meilleure comédie en cinq actes et en vers composée par un Français, représentée, imprimée et publiée en France, qui serait morale et applaudie. Ce concours est prorogé jusqu'au 1er janvier 1840. L'Académie ne s'occupera du jugement d'après lequel le prix sera décerné, qu'un an, au plus tôt, après la clôture du concours.

Prix extraordinaire fondé par M. le baron Gobert. — L'Académie rappelle que, à partir du 22 mars 1840, elle s'occupera du jugement du *grand prix* fondé par M. le baron Gobert, *pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France.* (Voir notre cahier d'août 1838, p. 516.)

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a perdu, le 1er avril, M. Emeric David. A ses funérailles, qui ont eu lieu le 3, M. Raoul-Rochette, vice-président, a exprimé les regrets de l'Académie dans un discours dont nous allons donner quelques extraits : « M. Emeric David était né à Aix en Provence, et y avait exercé, dans sa jeunesse, la profession d'avocat. Les souvenirs honorables qu'il y avait laissés et dont il avait reçu un témoignage flatteur par son élection à la place de maire de sa ville natale en 1791, le conduisirent plus tard au corps législatif. Membre de cette assemblée, depuis 1809 jusqu'en 1815, il s'y distingua par des travaux utiles plutôt que par des discours brillants, par de nombreux rapports sur des questions d'économie publique, de commerce et de statistique où il portait des vues élevées et libérales... M. Emeric David était du nombre de ces hommes qui, en tout temps et en toute chose, se passionnent pour ce qui est juste, et qui ne reculent même point devant l'idée de consumer toute une vie dans une illusion généreuse... Il porta, dans tous ses travaux littéraires, la même force de conviction, la même inflexibilité de principes. Le système qu'il s'était fait sur la mythologie grecque peut donner lieu à beaucoup de dissentiments.... Mais ce que, sans crainte d'être démenti par personne, on peut louer, dans les travaux de M. David, c'est la variété des recherches, c'est l'abondance des vues, c'est la nouveauté des idées qu'il portait dans toutes les questions mythologiques qu'il a traitées. Ses *Recherches sur le culte de Jupiter*, ses *Mémoires sur le mythe d'Apollon et sur celui de Vulcain* se recommandent tous par les mêmes qualités ; et, dût-on n'être pas toujours convaincu, en le lisant, de l'exactitude des résultats, on ne peut que rendre hommage à la bonne foi comme au savoir de l'écrivain. Ce qui forme, à nos yeux, la partie la plus brillante des travaux de M. Emeric David, ce sont ses écrits sur les arts de l'antiquité et des temps modernes. Au savoir

de l'écrivain et aux connaissances de l'antiquaire, il joignait, ce qui est plus rare et plus nécessaire pour écrire sur les arts, de l'imagination, du sentiment et du goût. Quand il faisait l'éloge d'un artiste tel que Puget ou Poussin, quand il disputait à l'oubli le nom d'un Finiguerra, ou qu'il défendait contre la calomnie celui d'un Phidias, sa diction avait quelque chose de brillant et de coloré, comme les talents mêmes sur lesquels il s'exerçait. Il s'inspirait véritablement de son sujet, et la chaleur de son âme répondait à la conviction de son esprit. C'est le même mérite qui recommande ses *Discours historiques sur la sculpture ancienne et sur la peinture moderne*, deux ouvrages pleins de recherches savantes, de vues neuves et ingénieuses, où la patience de l'érudit et l'exactitude du critique n'ôtent rien à la verve de l'écrivain... Le nom de M. Emeric David restera, dans les fastes de notre académie, près de celui de M. de Caylus, comme le nom d'un des hommes de notre pays qui ont le mieux servi la connaissance de l'histoire de l'art. »

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Le 10 avril ont eu lieu les obsèques d'un autre membre de l'Institut, M. Lefrançais de Lalande, de l'Académie des sciences. M. Mathieu a dit en peu de mots combien cette nouvelle perte était sensible à l'Académie. M. de Lalande, neveu de l'illustre astronome de ce nom, s'est lui-même acquis un rang distingué dans la science par ses travaux astronomiques. Il a attaché son nom à un travail immense, un catalogue de cinquante mille étoiles. Il a pris part, avec Delambre, à la grande opération de la méridienne de France, sur laquelle se fonde notre système de poids et mesures, et a beaucoup contribué au perfectionnement des tables de Mars. M. Lefrançais de Lalande était membre du Bureau des longitudes, et avait été élu à l'Académie des sciences en 1801.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

La séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques a été tenue, le 11 mai, sous la présidence de M. Dupin. On y a entendu un discours de M. Dupin sur les travaux de l'Académie et sur les prix qu'elle propose, et une notice historique de M. Mignet, secrétaire perpétuel, sur la vie et les travaux de M. le prince de Talleyrand.

L'Académie avait proposé, pour être décerné dans cette séance, un prix de 1,500 francs sur la question de l'*abolition de l'esclavage ancien*. Le prix a été décerné à M. Henri Vallon, agrégé d'histoire. M. Édouard Biot a obtenu une médaille de 1,200 francs. Deux mentions honorables ont été accordées aux Mémoires n°s 4 et 5. L'auteur du Mémoire n° 4, qui s'est fait connaître, est M. Venedey.

Un prix de 1,000 francs, fondé par le testament de feu M. l'abbé Grégoire, avait été proposé par l'Académie sur la question suivante : *Pourquoi les nations avancent-elles beaucoup plus en lumières et en connaissances qu'en morale pratique? Quelles sont les causes et les remèdes de cette inégalité?* Le prix a été partagé entre Mme Bayle-Mouillard, née Élisabeth Celnart, de Clermont-Ferrand, et M. Rapet, directeur de l'école primaire de la Dordogne, à Périgueux.

La section de philosophie avait proposé, au concours de cette année, la question suivante : *Examen critique de la philosophie allemande.* Aucun des mémoires envoyés n'ayant été jugé digne du prix, ce concours a été prorogé jusqu'au 31 décembre 1840. (Voir, pour le programme et l'appréciation des mémoires envoyés, notre

cahier de mars 1839, p. 184.) Les mémoires devront être déposés ou adressés francs de port au secrétariat de l'Institut, le 30 septembre 1840.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour le prix de philosophie à décerner en 1841, la question suivante : *Examen critique du Cartésianisme*. (Voir, pour le programme, nos cahiers de juin 1838, p. 375, et de mars 1839, p. 184.) Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 30 juin 1840.

La section de morale a proposé, et l'Académie décernera, dans sa séance publique de 1840, un prix sur la question suivante : *Quels perfectionnements pourrait recevoir l'institution des écoles normales primaires, considérée dans ses rapports avec l'éducation morale de la jeunesse?* Le terme du concours est fixé au 30 novembre 1839, époque à laquelle les mémoires devront être déposés. Le prix est de la somme de 1,500 francs.

L'Académie propose pour 1841 le sujet de prix suivant : *Quel serait le meilleur moyen d'arriver, dans l'intérêt combiné des esclaves et des colons, à la suppression de l'esclavage dans nos colonies?* Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 30 octobre 1840, terme de rigueur.

La section de législation, de droit public et de jurisprudence a proposé, et l'Académie décernera, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1840, un prix sur chacune des questions suivantes : I. *Quels sont les progrès que le droit des gens a faits en Europe, depuis la paix de Westphalie?* — II. *Déterminer les moyens à l'aide desquels on peut constater, avec le plus de certitude, la vérité des faits qui sont l'objet des débats judiciaires, soit en matière civile, soit en matière criminelle. Comparer les divers modes de procéder employés pour obtenir ce résultat chez les peuples les plus civilisés; en faire connaître les inconvénients et les avantages.* Ces prix sont chacun de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1839, terme de rigueur.

L'Académie propose pour l'année 1841 la question suivante : *Rechercher et indiquer les moyens de mettre en harmonie le système de nos lois pénales avec un système pénitentiaire à instituer dans le but de donner de plus efficaces garanties au maintien de la paix et de la sûreté générale et privée, en procurant l'amélioration morale des condamnés.* Cette question est développée dans un programme étendu que nous regrettons de ne pouvoir reproduire. Le prix est de 1,500 francs, et le terme du concours est fixé au 30 octobre 1840.

La section d'économie politique et de statistique a proposé, et l'Académie rappelle qu'elle décernera, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1840, un prix sur cette question : *Déterminer quelle est déjà l'influence produite, et quelle sera l'influence future de l'association commerciale allemande : 1° sur la prospérité des peuples associés, sur le développement de leur industrie, sur l'extension de leur commerce extérieur; 2° sur l'industrie et le commerce des autres nations; — quelles associations analogues pourront naître par l'effet de cet exemple, et par la nécessité de créer un nouvel équilibre dans le négoce des nations; — quels changements devront résulter de ces espèces de confédérations commerciales, dans le système des lois économiques qui régissent aujourd'hui les nations?* Ce prix est de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1839, terme de rigueur.

La section d'histoire générale a proposé et l'Académie rappelle qu'elle décernera, dans sa séance publique de 1840, un prix sur la question suivante : *Tracer l'histoire du droit de succession des femmes, dans l'ordre civil et dans l'ordre politique, chez les différents peuples de l'Europe, au moyen âge.* Ce prix est de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1839.

Pour le prix quinquennal de 5,000 francs fondé par M. le baron Félix de Beaujour, l'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour 1840, la question suivante : *Déterminer en quoi consiste et par quels signes se manifeste la misère en divers pays. Rechercher les causes qui la produisent.* Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1839.

Pour ce concours comme pour tous les autres, l'Académie n'admet que les mémoires écrits en français ou en latin. (Voir, pour les autres conditions générales, notre cahier de juin 1838, page 377.)

La même Académie a perdu, le 13 mai, M. le duc de Bassano. Dans un discours prononcé à ses funérailles, M. Dupin, président de l'Académie, a retracé ainsi les principales circonstances de la vie de cet homme d'État. « Hugues-Bernard Maret, duc de Bassano, naquit à Dijon en 1763. Il est mort à 76 ans, laissant après lui une longue suite de souvenirs littéraires et politiques, qui se rattachent à toutes les phases de la révolution. Ses premières études furent dirigées vers l'artillerie et le génie. Il n'était encore qu'élève se préparant aux examens, lorsqu'il concourut pour un prix proposé par l'Académie de Dijon. Carnot, qui déjà se faisait remarquer parmi les officiers du génie, fut couronné; mais son jeune rival obtint le second rang dans le concours. Dans cet essai des forces de son esprit, dans ce goût précoce pour les lettres, Maret se montrait fidèle aux traditions de sa famille. Son père, homme de mérite, était secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon.... Des raisons particulières déterminèrent le jeune Maret à changer de carrière. Il se destina à l'étude des lois, et se fit recevoir avocat; c'était une préparation à l'étude du droit politique. Au début de la révolution il vint à Paris; son inclination le portait à suivre avec assiduité les séances de l'Assemblée constituante, et il conçut l'idée d'analyser et de reproduire les discours des orateurs de cette époque dans un *bulletin*, qui devint ensuite la partie la plus intéressante du *Moniteur*. Il acquit ainsi, à la fois, et une grande habitude d'écrire et une connaissance profonde de toutes les questions qu'avait soulevées le mouvement social de cette époque mémorable. Son goût l'ayant dirigé vers la diplomatie, il fut chargé de plusieurs missions, et il se rendait à Naples en qualité de ministre plénipotentiaire, avec M. de Sémonville, nommé ambassadeur à Constantinople, lorsqu'ils furent arrêtés l'un et l'autre, et constitués prisonniers de l'Autriche, au mépris du droit des gens. On les retint comme ôtages jusqu'à l'époque où ils furent échangés contre la fille de Louis XVI. Dans cette détention qui dura vingt-deux mois, les lettres devinrent pour M. Maret une source de consolation.... Il se livra à diverses compositions littéraires qui calmèrent ses ennuis, et qui formèrent plus tard ses titres d'admission à l'Académie française. Rendu à la liberté, et dès le temps du Directoire, M. Maret fut de nouveau employé à différentes négociations diplomatiques. Le Consulat et l'Empire s'emparèrent ensuite de lui; et soit dans les fonctions de secrétaire d'État, soit comme ministre des Relations extérieures, il prit une part assidue à toutes les affaires, et à la plupart des négociations qui marquèrent cette brillante période de nos annales. Investi de la confiance de Napoléon, il était au milieu des ministres l'inverse d'un président du conseil, puisqu'il n'en était que le secrétaire; mais la perpétuité même de cette fonction le constituait confident de tous les secrets de l'Empire, et l'archiviste de la politique nationale. L'Empereur, pour récompenser ses services, le créa duc de Bassano, et l'éleva par degrés jusqu'au grade de grand-croix de la Légion d'honneur.... Fidèle à Napoléon tant que la fortune le seconda, il le fut également au jour des revers; et dans les *Adieux de Fontainebleau*, à côté de ces guerriers qui se pressent encore une fois autour de leur général et le couvrent de leur drapeaux,

on voit une noble figure sur laquelle viennent se peindre de fidèles douleurs : c'est celle du duc de Bassano, le seul des ministres de l'Empire qui soit resté jusqu'au dernier moment auprès de l'Empereur.... La place de ministre de l'intérieur par intérim, que le duc de Bassano avait acceptée pendant les cent jours, dans le seul espoir de rendre encore quelques services, lui valut bientôt l'exil. La réaction fut poussée au point de lui ravir même le titre de membre de l'Institut... mais les droits imprescriptibles des lettres furent proclamés par nous dès qu'il nous fut possible de rappeler dans nos rangs le duc de Bassano. »

Une société s'est formée dernièrement pour ériger à la mémoire de Jean Guttemberg, inventeur de l'imprimerie, une statue de bronze dans la ville de Strasbourg, non loin de la maison où il fit les premiers essais de son art. Cette statue, dont le moule, dû au talent désintéressé de M. David, vient d'être terminé, doit être prochainement coulée en bronze, et sera inaugurée en 1840, quatrième anniversaire séculaire de l'invention de l'imprimerie ; mais, malgré les sacrifices que la ville de Strasbourg s'est imposés pour payer ce tribut de gratitude à la mémoire de Guttemberg, le montant des souscriptions recueillies est encore loin de suffire aux frais du monument. La société réclame donc, et nous espérons que ce ne sera pas sans succès, le concours de tous les amis des lumières pour l'aider à mettre à fin une entreprise si digne de leurs encouragements. Les souscriptions sont reçues à Paris par trois membres du comité auxiliaire délégués à cet effet, savoir : M. Würtz, rue de Lille, n° 17; M. Léon de Bussière, rue Saint-Lazare, n° 53; et M. Eugène de Dietrich, rue Duphot, n° 22.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Essais d'histoire littéraire, par E. Géruzez, docteur ès lettres, professeur suppléant d'éloquence française à la faculté des lettres de Paris. Paris, imprimerie d'A. Gratiot, librairie de L. Hachette, 1839; in-8° de VII et 458 pages.

Ce volume se compose de morceaux pour la plupart antérieurement publiés dans divers recueils, et dont voici les titres : *Prédication de la première croisade; saint Bernard; Rabelais; Jodelle, d'Aubigné; Malherbe; Balzac; l'hôtel de Rambouillet; Sarasin; Saint-Amant et Scudéry; Scarron; Pascal; P. Corneille; La Rochefoucauld; Mme de la Fayette; de l'élégie : de la satire politique; de la poésie; Flaxman.* Les nouveaux développements qu'ils ont reçus de l'auteur ont ajouté aux mérites qui les avaient fait distinguer du public, et qui consistent surtout dans un mélange ingénieux de biographie et de critique, une appréciation délicate, une expression élégante. Ils se lient par là, comme aussi, sauf pourtant le dernier, par le sujet, aux leçons données depuis quelques années par M. Géruzez dans la chaire de M. Villemain, et imprimées, un assez grand nombre, du moins, dans deux volumes dont l'annonce tardive trouvera ici sa place naturelle :

Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France, cours professé en 1835, 1836, 1837, à la faculté des lettres de Paris, par M. Géruzez. Paris, imprimerie de Moquet, librairie d'Ébrard et d'Augé, 1836-1837; 2 vol. in-8° de XXIX-258 et VII-

472 pages, contenant, le premier, l'histoire de l'éloquence politique et religieuse au XIVe et au commencement du XVe siècle; le second, la même histoire à la fin du XVe siècle et pendant le XVIe siècle jusqu'à la Saint-Barthélemy.

Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle, par J.-J. Ampère, professeur de littérature française au collége de France. Paris, imprimerie d'A. Henri, librairie de L. Hachette. 1839; 2 vol. in-8° de XXXI-452 et 420 pages. Voici encore un livre préparé par l'enseignement, la meilleure des préparations, qui s'est produit sous la forme de savantes et vives leçons, et a ainsi subi l'épreuve d'une première publicité, avant d'arriver, par une sérieuse et patiente révision, remanié, rectifié, complété, à la forme définitive d'un ouvrage destiné à durer; on peut, sans se compromettre, le lui prédire. C'est en 1836 et 1837 que M. Ampère a développé, devant des auditeurs nombreux et intéressés, le sujet qu'il traite dans ces deux volumes, et qu'il achèvera dans un troisième. Il nous donne, dès ce moment, l'histoire de la culture littéraire de notre pays depuis les temps les plus reculés jusqu'à Charlemagne. Il nous promet, pour une époque très-rapprochée, le tableau de l'intervalle qui sépare Charlemagne du XIIe siècle. La partie que nous annonçons, et à l'étude de laquelle il sera bientôt consacré dans ce journal un ou plusieurs articles, comprend, après quelques articles préliminaires sur ce qu'on peut savoir de la culture primitive des populations ibériennes et celtiques qui ont occupé notre sol, et des influences qu'y ont exercées les civilisations phénicienne, grecque et romaine, deux livres qui conduisent l'histoire entreprise par M. Ampère, le premier, dans dix-huit chapitres, de l'établissement des Grecs et des Romains dans la Gaule à l'arrivée des Barbares; le second, dans dix-sept chapitres, de cette dernière époque à celle de Charlemagne. Autour de plusieurs faits généraux, tels que le déclin des lettres païennes, l'avénement de la littérature chrétienne, les luttes de l'Église contre les hérésies, l'action exercée par les conquérants germains sur la civilisation des peuples conquis, faits que l'auteur a dû surtout étudier dans la Gaule, et qu'il a fort bien décrits, se groupent un grand nombre de personnages auxquels sa critique indépendante et impartiale, son talent mêlé d'érudition et d'imagination a donné beaucoup de relief; par exemple, saint Irénée, Lactance, Ausone, saint Paulin, Sulpice-Sévère, saint Hilaire, saint Ambroise, Cassien, saint Prosper, Rutilius Numatianus, Salvien, saint Avit, Ennodius, saint Césaire; Sidoine Apollinaire, Grégoire de Tours, Fortunat, saint Colomban, saint Boniface, etc. Cette liste de noms suffit pour faire comprendre le grand intérêt historique et littéraire que promet ce livre, remarquable introduction du long travail sur l'histoire complète des lettres françaises, auquel, dans sa chaire du collége de France et dans ses publications ultérieures, se dévoue M. Ampère. P.

Les Trouvères de la Flandre et du Tournaisis, par M. Arthur Dinaux, président de la société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes, etc.; imprimerie de Prignet, à Valenciennes; librairie de Techener, à Paris, 1839; in-8°, de VIII et 374 pages. Le *Journal des Savants* a rendu compte (Voyez le cahier de juin 1834, page 344 et 372) d'un ouvrage recommandable de M. Dinaux sur les trouvères cambrésiens. L'auteur a depuis amélioré encore son travail et agrandi le plan de ses recherches d'après un vœu exprimé, en 1835, par le congrès scientifique de Douai. M Dinaux a publié, il y a deux ans, une troisième édition augmentée de ses *Trouvères cambrésiens* (Paris, Techener, 1837; in-8°), comme première partie d'un recueil plus étendu, qu'il intitule: *Trouvères, jongleurs et ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique*. Le livre qu'il fait paraître aujourd'hui forme la seconde partie de ce recueil. Il comprend l'histoire des trouvères, ou

des auteurs qui ont écrit en vers romans, dans les anciennes provinces de la Flandre et du Tournaisis. L'introduction, placée en tête du volume (pages 1-77), traite succinctement de l'histoire de la langue et de la poésie romanes du nord de la France, des cours d'amour et des mœurs chevaleresques de ces contrées. On y trouve d'assez nombreuses citations de textes inédits ou peu connus. Nous devons surtout signaler le plus ancien monument de la versification romane, un *chant* ou *légende de sainte Eulalie*, du IXe siècle, récemment retrouvé à Valenciennes, d'après une indication de Montfaucon, parmi les manuscrits de l'abbaye de Saint-Amand ou d'Elnon, et publié pour la première fois par M. Hoffmann de Fallersleben, avec d'autres pièces, sous le titre de *Elnoniensa* (Gand, 1837; in-8°). Après cette introduction viennent trente-trois notices sur la vie et les écrits d'un pareil nombre de trouvères appartenant à l'histoire littéraire de la Flandre et du Tournaisis. Les appréciations contenues dans ces notices nous ont paru généralement judicieuses, et exemptes de cette admiration exagérée dont les éditeurs des productions du moyen âge savent si rarement se garantir aujourd'hui. Elles sont d'ailleurs appuyées sur des textes nombreux, la plupart inédits, copiés, soit en entier, soit par fragments, dans les manuscrits originaux. Parmi les trouvères qui font l'objet de ces notices, nous citerons Andrieu de Douai; l'anonyme de Lille, auteur d'une chronique rimée, inédite, du XIVe siècle, que M. Dinaux fait connaître le premier; Butor de Flandre; Druel Vignon, auteur prétendu du roman de *Jourdain de Blaye*, et qui n'est, suivant M. Dinaux, que le copiste du manuscrit; Durand et Gandor de Douai; Gautier de Tournai, auteur d'un roman historique de *Gilles de Chin*, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal; Gillebert de Berneville; Jean Fremeaux de Lille; les poëtes chroniqueurs Gilles le Muisis et Philippe Mouskes; enfin Marie de France, née à Compiègne, mais que M. Dinaux revendique pour la Flandre, à cause de la protection qu'elle y reçut du comte Guillaume de Dampierre, pour qui elle composa plusieurs de ses poésies. La troisième partie de l'important travail de M. Dinaux, consacrée aux *Trouvères du Hainaut et du Brabant*, paraîtra prochainement. La quatrième et dernière partie comprendra les *Trouvères artésiens*.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1839.

Histoire naturelle des mammifères, *avec des figures originales, coloriées, dessinées d'après des animaux vivants,* par Frédéric Cuvier; Paris, de 1818 à 1837. 70 livraisons in-fol.

Ce grand ouvrage, le plus important qui ait paru sur l'histoire naturelle des quadrupèdes, depuis Buffon, peut être considéré sous deux rapports très-distincts : sous le rapport du nombre et de la détermination des espèces; et sous le rapport, non moins digne de l'attention du naturaliste, de l'étude des instincts et de l'intelligence des animaux. C'est même par ce dernier côté que je l'examinerai d'abord. L'étude positive des instincts et de l'intelligence des animaux, commencée par Buffon et par Réaumur, a été, pour la première fois peut-être, indiquée comme une science propre par G. Leroy.

« Les descriptions anatomiques, dit G. Leroy, l'auteur des Lettres philosophiques sur les animaux, publiées d'abord sous le nom du *Physicien de Nuremberg*, les descriptions anatomiques, les caractères extérieurs qui distinguent les espèces, les inclinations naturelles qui les différencient, sont sans doute des objets très-importants de l'histoire des bêtes; mais quand tout cela est connu, il me semble qu'il y a encore beaucoup à faire pour le philosophe [1]. » Il ajoute : « Le naturaliste, après

[1] *Lettres philosophiques sur l'intelligence et la perfectibilité des animaux, etc.*, par Charles Georges Leroy; Paris, 1802, p. 2.

avoir bien observé la structure des parties, soit extérieures, soit intérieures des animaux, et deviné leur usage, doit quitter le scalpel, abandonner son cabinet, s'enfoncer dans les bois pour suivre les allures de ces êtres sentants, juger des développements et des effets de leur faculté de sentir, et voir comment, par l'action répétée de la sensation et de l'exercice de la mémoire, leur instinct s'élève jusqu'à l'intelligence [1]. »

Ainsi, d'après G. Leroy, outre l'*anatomie* qui étudie les parties des animaux, et la *zoologie* qui marque les caractères de leurs espèces, il y a un champ déterminé de recherches, une science propre; et l'objet de cette science propre est l'étude positive et d'observation, l'étude expérimentale des faits de l'intelligence des animaux.

Et, comme on voit, cette science est toute nouvelle. Non, assurément, qu'on ne se soit beaucoup occupé, depuis Descartes, de la question métaphysique de l'âme des bêtes. Je ne sais, au contraire, s'il est une seule autre question de ce genre sur laquelle on ait plus écrit. Mais, je le répète, pour l'étude positive et d'observation, pour l'étude des faits, elle commence avec Réaumur, avec Buffon, avec G. Leroy, se continue depuis par quelques observateurs habiles, nommément par les deux Huber, et reçoit enfin, de nos jours, un certain ensemble et comme une vie nouvelle, des grands travaux de M. F. Cuvier.

La question métaphysique de l'âme des bêtes est née, comme chacun sait, d'une opinion de Descartes. On commençait à se lasser des vieilles querelles sur Aristote. Il fallait à la dispute, ce besoin éternel des écoles, des sujets nouveaux. Descartes vint pour renouveler tout à la fois le champ et la forme de la philosophie. Son opinion sur le *pur automatisme* des bêtes fit surtout une fortune prodigieuse. La chose vint à ce point qu'il ne fut presque plus permis de se dire *cartésien* qu'à la condition de soutenir que les bêtes sont des machines. C'est ce que remarque avec esprit le P. Daniel, dans une de ses Lettres [2]. « Le point essentiel, dit-il, du cartésianisme, et comme la pierre de touche dont vous vous servez, vous autres chefs de parti, pour reconnaître les fidèles disciples de votre grand maître, c'est la doctrine des automates, qui fait de pures machines de tous les animaux, en leur ôtant tout sentiment et toute connaissance. Quiconque a assez d'entêtement pour ne trouver nulle difficulté à ce paradoxe, a aussitôt votre agrément pour

[1] *Lettres philosophiques sur l'intelligence et la perfectibilité des animaux, etc.*, p. 4. — [2] *Suite du voyage du monde de Descartes;* Lettre première, touchant la connaissance des bêtes, p. 3.

se faire partout honneur du nom de cartésien. Ce seul point renferme ou suppose tous les principes et tous les fondements de la secte....... Avec cela il est impossible de n'être pas cartésien, et sans cela il est impossible de l'être. »

Mais si, d'un côté, le *pur automatisme* des bêtes fut soutenu avec chaleur par les vrais cartésiens, il fut combattu, de l'autre, par une foule d'écrivains qui n'apportèrent dans la dispute ni moins d'ardeur, ni moins de persévérance. De là tous ces livres sur *l'âme des bêtes*, dont les premiers commencent avec Descartes, et dont les derniers ne finissent guère qu'avec le XVIIIe siècle.

La plupart de ces livres méritent d'être lus. Une certaine force philosophique se fait sentir dans celui du P. Pardies [1], dans celui de Boullier [2]; il y a de l'esprit dans celui du P. Daniel [3]; celui du père Boujeant [4], qui veut que les *bêtes ne soient que des diables*, et qui explique par là *comment elles pensent, connaissent et sentent*, est ingénieux. C'est le contre-pied le plus formel et la critique la plus fine de l'opinion de Descartes. Descartes refuse aux bêtes tout esprit, et le P. Boujeant leur en trouve tant qu'il veut que ce soient des diables qui le leur fournissent.

Mais tous ces livres pèchent par les mêmes vices : le défaut de faits, les raisonnements à vide; le lecteur se lasse de voir que la question n'avance pas. Et comment avancerait-elle? La question de l'intelligence des bêtes est une question de faits, une question d'étude expérimentale; ce ne peut être une simple thèse de métaphysique. Or, tous ces auteurs, à commencer par Descartes, ne sortent jamais de la thèse métaphysique. C'est ce qu'il est aisé de faire voir, et particulièrement dans Descartes.

Le premier ouvrage où Descartes ait parlé de l'*automatisme* des bêtes, est son Discours sur la méthode; et là il en donne ces deux raisons, toutes deux très-fines et très-profondes : la première, que « jamais les bêtes ne sauraient user de paroles ni d'autres signes, comme nous faisons pour déclarer aux autres nos pensées; » et la seconde, que, « bien que les bêtes fassent plusieurs choses aussi bien et peut-être mieux qu'aucun de nous, elles manquent infailliblement en quelques autres, par lesquelles on découvre qu'elles n'agissent pas par connaissance, mais seulement par la disposition de leurs organes [5]. »

[1] *Discours de la connaissance des bêtes.* — [2] *Essai philosophique sur l'âme des bêtes.* — [3] *Suite du voyage du monde de Descartes.* — [4] *Amusement philosophique sur le langage des bêtes.* — [5] *Discours sur la méthode*, ve partie : édition des Œuvres de Descartes, par M. Cousin.

« C'est une chose bien remarquable, dit-il, qu'il n'y a point d'hommes si hébétés et si stupides, sans en excepter même les insensés, qu'ils ne soient capables d'arranger ensemble diverses paroles et d'en composer un discours par lequel ils fassent entendre leurs pensées ; et qu'au contraire il n'y a point d'autre animal, tant parfait et tant heureusement né qu'il puisse être, qui fasse le semblable....... Et ceci ne témoigne pas seulement, continue-t-il, que les bêtes ont moins de raison que les hommes, mais qu'elles n'en ont point du tout [1]. »

Il dit ensuite : « C'est aussi une chose fort remarquable que, bien qu'il y ait plusieurs animaux qui témoignent plus d'industrie que nous en quelques-unes de leurs actions, on voit toutefois que les mêmes n'en témoignent point du tout en beaucoup d'autres : de façon que ce qu'ils font mieux que nous ne prouve pas qu'ils ont de l'esprit, car à ce compte ils en auraient plus qu'aucun de nous et feraient mieux en toute autre chose, mais plutôt qu'ils n'en ont point, et que c'est la nature qui agit en eux selon la disposition de leurs organes : ainsi qu'on voit qu'une horloge, qui n'est composée que de roues et de ressorts, peut compter les heures et mesurer le temps plus justement que nous avec notre prudence [2]. »

Descartes conclut donc, de ce que les bêtes ne parlent pas, qu'elles sont sans intelligence. Mais, pour que la conséquence fût sûre, il faudrait qu'il eût été prouvé d'abord que la parole est la seule forme, la seule expression possible de l'intelligence ; et c'est ce qui n'a pas été fait. Donc la première preuve de Descartes n'est qu'une pétition de principe.

Sa seconde preuve est d'une sagacité profonde. Ces industries singulières des animaux, *ces choses qu'ils font mieux que nous*, ne prouvent pas en effet pour leur intelligence, elles prouvent contre ; elles montrent, pour me servir des expressions heureuses de Descartes même, que, « au lieu que la raison est un *instrument universel* qui peut servir en toutes sortes de rencontres, *les organes des bêtes ont besoin de quelque particulière disposition pour chaque action particulière* [3]. » Mais ici Descartes confond les *instincts* des animaux avec leur *intelligence ;* confusion dans laquelle la plupart des auteurs venus après lui sont également tombés, et dont le débrouillement est le premier pas qu'ait eu à faire la question qui nous occupe, dès que cette question a été bien vue.

La première preuve de Descartes n'est donc qu'une pétition de principe ; la seconde ne porte que sur la confusion de l'*instinct* avec l'*intelli-*

[1] *Discours sur la méthode*, v[e] partie. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

gence. Et il ne faut pas croire que Descartes ait jamais ajouté rien de bien essentiel à ce que je viens de rapporter ici. Il est vrai que, dans une de ses Lettres [1], il semble aller plus loin, et poser l'*automatisme* des bêtes d'une manière plus absolue. « Il n'y a point de doute, dit-il, qu'un homme, qu'il place, à la vérité, dans de certaines conditions très-déterminées [2], ne jugerait pas qu'il y eût dans les bêtes aucun vrai sentiment, ni aucune vraie passion, comme en nous, mais seulement que ce seraient des automates qui, étant composés par la nature, seraient incomparablement plus accomplis qu'aucun de ceux que l'homme fait lui-même. »

Mais, dans une autre *Lettre* [3], où il ne s'agit plus de ce que penserait un homme placé dans telle ou telle condition donnée, où il s'agit de sa propre pensée à lui, il dit : « Il faut pourtant remarquer que je parle de la pensée, non de la vie ou du sentiment; car je n'ôte la vie à aucun animal... Je ne leur refuse pas même le sentiment autant qu'il dépend des organes du corps. Ainsi mon opinion n'est pas si cruelle aux animaux..... »

Ces paroles sont remarquables; et, dans le fond, elles tranchent la question même. Descartes n'ôte aux animaux ni la vie, ni le sentiment; il ne leur ôte que la pensée. Ses *automates* sont donc des *automates qui vivent,* des *automates qui sentent;* ce ne sont donc pas de *purs automates*.

Ainsi donc, une fois le sentiment accordé aux bêtes, la question change. Ce n'est plus la question du *pur automatisme;* c'est la question de ce qu'on pourrait appeler l'*automatisme mixte,* ou l'*automatisme* de Buffon.

« Si je me suis bien expliqué, dit Buffon, on doit avoir vu que, bien loin de tout ôter aux animaux, je leur accorde tout, à l'exception de la pensée et de la réflexion; ils ont le sentiment; ils l'ont même à un plus haut degré que nous ne l'avons; ils ont aussi la conscience de leur existence actuelle, mais ils n'ont pas celle de leur existence passée; ils ont des sensations, mais il leur manque la faculté de les comparer, c'est-à-dire la puissance qui produit les idées; car les idées ne sont que des

[1] T. VII, p. 398. — [2] Il suppose un homme qui *n'aurait jamais vu que des hommes,* et qui aurait *fabriqué lui-même des automates* si parfaits que, sans les deux moyens indiqués plus haut (le *manque de la parole* et l'*impossibilité de nous imiter en tout*), « il se serait trouvé empêché à discerner entre de vrais hommes ceux qui n'en avaient que la figure. » C'est cet homme qui, voyant ensuite *les animaux qui sont parmi nous,* jugerait que ce sont des *automates*, puisqu'ils *manquent* également *de la parole,* et qu'ils sont également dans l'*impossibilité de nous imiter en tout.* — [3] T. X, p. 208.

sensations comparées, ou, pour mieux dire, des associations de sensations [1]. »

Buffon accorde donc aux animaux la *vie* et le *sentiment*, comme Descartes; il leur accorde de plus, et ceci est un grand pas de fait sur Descartes, la *conscience de leur existence actuelle* [2]. Mais il leur refuse la *pensée*, la *réflexion*, la *mémoire* ou *conscience de l'existence passée*, et la *faculté de comparer des sensations*, ou *d'avoir des idées*.

Chacun de ces derniers points mérite un examen à part. Les animaux ont la *conscience de leur existence actuelle*, et ils n'ont pas la *pensée* : mais qu'est-ce que la *conscience de l'existence*, sinon le *discernement*, la *connaissance*, et, par conséquent, la *pensée* de l'existence? Peut-il y avoir *conscience* sans *connaissance* et *connaissance* sans *pensée*?

Ils n'ont pas la *mémoire* : quoi! ce chien qui *distingue*, c'est-à-dire qui *reconnaît* les lieux qu'il a habités, les chemins qu'il a parcourus; ce chien que les châtiments corrigent, qui pleure le maître qu'il a perdu, qui va jusqu'à mourir sur sa tombe, ce chien n'a pas de mémoire? « Tout semble prouver, dit Buffon lui-même, qu'on ne peut refuser aux animaux la mémoire, et une mémoire active, étendue, et peut-être plus fidèle que la nôtre [3]. » Et cependant il la leur refuse; et pourquoi? parce que son système veut qu'il la leur refuse [4].

Mais écoutons Buffon, lorsqu'il oublie, du moins en partie, son système : « Un naturel ardent, colère, même féroce et sanguinaire, rend le chien sauvage redoutable à tous les animaux, et cède, dans le chien domestique, aux sentiments les plus doux, au plaisir de s'attacher et au désir de plaire; il vient, en rampant, mettre aux pieds de son maître son courage, sa force, ses talents; il *attend ses ordres* pour en faire usage, il le *consulte*, il l'*interroge*, il le *supplie*, il *entend* les signes de sa volonté;

[1] *Discours sur la nature des animaux*, tom. VII, p. 57, édit. in-12. — [2] Descartes a toujours refusé aux bêtes la conscience de leur sensation. « J'ai fait voir expressément, dit-il, que mon opinion n'est pas que les bêtes *voient* comme nous, *lorsque nous sentons que nous voyons.* » T. VI, p. 339. — [3] *Discours sur la nature des animaux*, p. 77. — [4] La force des faits le conduit néanmoins à accorder aux animaux une *sorte de mémoire*, p. 85. Il l'appelle *réminiscence;* mais qu'y fait le nom? Il dit aussi qu'elle n'est que le *renouvellement des sensations*, tandis que la *mémoire* est *la trace des idées*. Ainsi, les bêtes ont le *sentiment*, la *sensation*, la *conscience de leur existence*, la *réminiscence de leurs sensations*, c'est-à-dire qu'aux mots près, elles ont une véritable *intelligence*, mais infiniment au-dessous de la nôtre sans contredit, et qui sûrement ne va pas jusqu'à *réfléchir*, puisque *réfléchir* est, pour Buffon, la *puissance des idées générales* et l'*intelligence des choses abstraites*. La question de l'*intelligence des bêtes* n'est donc, au fond, que celle de la *limite de l'intelligence des bêtes;* question de faits et non de mots, et sur laquelle je reviendrai plus loin.

sans avoir, comme l'homme, la lumière de la pensée, il a toute la chaleur du sentiment; il a de plus que lui la fidélité, la constance dans ses affections; nulle ambition, nul intérêt, nul désir de vengeance, nulle crainte que celle de déplaire; il est tout zèle, tout ardeur et tout obéissance; plus sensible au *souvenir* des bienfaits qu'à celui des outrages, il ne se rebute pas par les mauvais traitements; il les subit, les *oublie*, ou ne *s'en souvient* que pour s'attacher davantage; loin de s'irriter ou de fuir, il s'expose de lui-même à de nouvelles épreuves; il lèche cette main, instrument de douleur qui vient de le frapper; il ne lui oppose que la plainte, et la désarme enfin par la patience et la soumission [1]. »

Il est vrai que, jusque dans cet admirable tableau, Buffon refuse au chien *la lumière de la pensée*. Mais, comment, sans une certaine *pensée*, c'est-à-dire sans une certaine *intelligence*, le chien peut-il *consulter, interroger, supplier son maître, entendre les signes de sa volonté?* Comment peut-il *entendre* sans *intelligence?* Comment peut-il surtout, s'il n'a pas la *mémoire*, ainsi que Buffon l'assure ailleurs, *se souvenir* des bienfaits, *oublier* les mauvais traitements? Buffon reconnaît, comme historien, ce qu'il nie comme philosophe. D'où vient donc une contradiction si étrange, et qui se fait sentir jusque dans les termes? Ne serait-ce pas que Buffon, malgré son grand sens, se laisse influencer par la nature du travail auquel il se livre, qu'historien, il est plus près des faits, et que, philosophe, il est plus près du système?

Je continue l'examen des propositions dans lesquelles il a lui-même résumé, comme on vient de voir, son système. Il refuse aux bêtes la *réflexion*, et avec grande raison sans doute; car il entend par réflexion « cette opération par laquelle nous nous élevons à des idées générales, nécessaires pour arriver à l'intelligence des choses abstraites [2]. » Mais toute espèce de *réflexion* peut-elle être refusée aux bêtes? Ce chien qui, tenant une proie dans sa bouche, résiste au désir actuel de la dévorer, le fait non-seulement parce qu'il se *souvient* du châtiment reçu, mais parce qu'il *prévoit* qu'une nouvelle faute sera suivie d'un châtiment nouveau; il résiste parce qu'il *se souvient*, et parce qu'il *prévoit*; et s'il y a *prévoyance*, n'y a-t-il pas une sorte de *réflexion?*

Enfin, Buffon refuse aux bêtes jusqu'à la *faculté de comparer des sensations*. Cependant ce chien qui, placé entre le souvenir d'un *châtiment passé* et l'excitation d'un *plaisir présent*, hésite, délibère, doute et ne se détermine qu'après tout ce long débat, ce chien *compare*. Mais Buffon ne veut pas qu'il en soit ainsi; il ne voit, dans tout ce débat intérieur de

[1] *Histoire du chien*, tom. X, p. 2. — [2] *Discours sur la nature des animaux*, tom. VII, p. 96.

l'animal, que des *apparences* et du *mécanisme*. « Quelque grandes que soient ces apparences, dit-il, je crois qu'on peut démontrer qu'elles nous trompent [1]. » De simples *ébranlements mécaniques* lui suffisent pour tout expliquer. « Si le nombre des ébranlements propres à faire naître l'appétit surpasse, dit-il, celui des ébranlements propres à faire naître la répugnance, l'animal sera nécessairement déterminé à faire un mouvement pour satisfaire cet appétit; et si le nombre ou la force des ébranlements d'appétit sont égaux au nombre ou à la force des ébranlements de répugnance, l'animal ne sera pas déterminé, il demeurera en équilibre entre ces deux puissances égales, et il ne fera aucun mouvement ni pour atteindre ni pour éviter [2]. » Ainsi, point de comparaison, point de délibération, point de doute; tout se réduit à de simples *ébranlements d'appétit* et de *répugnance*. Tel est le *mécanisme* de Buffon; *mécanisme* où, par un arbitraire assez singulier, on admet, comme *réalités*, tous les faits qui tiennent au *sentiment*, et où l'on rejette, comme *apparences*, tous les faits qui tiennent à l'intelligence; *mécanisme* où tout se combat et se contredit, et qui, comme l'a fort bien dit G. Cuvier, est plus inintelligible que celui de Descartes [3]. »

Je dirai encore un mot sur Buffon. C'est avec Réaumur et avec lui que commence, relativement aux *facultés intérieures* des animaux, l'étude positive et d'observation. Le génie de ces deux hommes célèbres était non-seulement très-différent, il était opposé. Réaumur porte la sagacité la plus ingénieuse dans l'observation des détails; on sent partout dans Buffon l'habitude de voir en grand, et le besoin de remonter aux causes. On devinerait aisément Réaumur à cette phrase : « Décrivons le plus exactement qu'il nous est possible les productions de la sagesse divine, c'est la manière de la louer qui nous convient le mieux [4]. » Si Buffon cherche à se faire une idée de l'Être suprême, il le voit : « créant l'univers, ordonnant les existences, fondant la nature sur des lois invariables et perpétuelles [5]. » Il se moque de Réaumur qui veut « le trouver attentif à conduire une république de mouches, et fort occupé de la manière dont se doit plier l'aile d'un scarabée [6]. »

Réaumur avait dit, à propos des insectes en général : « Nous voyons dans ces animaux, *autant que dans aucun des autres*, des procédés qui nous

[1] *Discours sur la nature des animaux*, tom VII, p. 78. — [2] P. 41. Je substitue, dans cette citation, le mot *ébranlement* à celui *d'image*, parce qu'en effet, dans le système de Buffon, le mot générique est *ébranlement*; et que je ne cite ici cet exemple particulier que pour faire mieux entendre le système général. — [3] *Biographie universelle*. Vie de Buffon. — [4] *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes*, tom. I, p. 25. — [5] *Discours sur la nature des animaux*, tom. VII, p. 135. — [6] *Ibid.*

donnent du penchant à leur croire un certain degré d'intelligence[1]. A propos des abeilles, il avait parlé de leur *prévoyance*, de leurs *affections*, etc., en des termes qui se ressentaient un peu trop de son enthousiasme d'observateur; et, depuis Réaumur, plusieurs naturalistes avaient encore renchéri sur lui. A les entendre, les insectes auraient surpassé tous les autres animaux en intelligence, etc. Aussi Buffon disait-il avec ironie, « qu'on admire toujours d'autant plus qu'on observe davantage et qu'on raisonne moins[2]. »

Il combattit toutes ces prétentions outrées. « Les animaux, dit-il, qui ressemblent le plus à l'homme par leur figure et par leur organisation seront, malgré les apologistes des insectes, maintenus dans la possession où ils étaient, d'être supérieurs à tous les autres pour les qualités intérieures;...... en sorte que le singe, le chien, l'éléphant et les autres quadrupèdes seront au premier rang; les cétacés[3] seront au second rang; les oiseaux au troisième, parce qu'à tout prendre, ils diffèrent de l'homme plus que les cétacés et les quadrupèdes; et, s'il n'y avait pas des êtres qui, comme les huîtres ou les polypes, semblent en différer autant qu'il est possible, les insectes seraient avec raison les bêtes du dernier rang[4].

Buffon ramène donc les insectes à leur véritable place; et, ce qui est plus important, il marque des degrés dans les *facultés intérieures* des animaux. Mais, d'une part, il ne voit dans ces *facultés intérieures* des animaux, même les plus élevés, que du *mécanisme;* et, de l'autre, Réaumur voit de l'*intelligence* jusque dans des animaux très-inférieurs, c'est-à-dire dans les insectes.

C'est que la distinction fondamentale entre l'*instinct* et l'*intelligence* des bêtes n'était pas encore faite. Partout Réaumur et Buffon confondent l'*instinct* et l'*intelligence;* partout, en ne croyant nier que l'*intelligence*, Buffon nie jusqu'à l'*instinct;* et Réaumur accorde jusqu'à l'*intelligence*, en ne croyant peut-être accorder partout que l'*instinct*.

Quoi qu'il en soit, le premier pas à faire pour la solution du grand problème des *facultés intérieures* des bêtes, était cette distinction. C'est ce que ne virent ni Réaumur ni Buffon; et ce que Condillac lui-même, cet esprit si lumineux et si sûr, ne vit pas mieux. Aussi, dans son Traité des animaux, dirigé principalement contre Buffon, comme chacun sait,

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes*, tom. I, p. 22. — [2] *Discours sur la nature des animaux*, tom. VII, p. 130. — Depuis Buffon, les *cétacés* ont pris leur véritable place qui, sous le rapport de l'intelligence, les met fort au-dessus de beaucoup d'autres mammifères. Les oiseaux ont donc le second rang. — [4] *Discours sur la nature des animaux*, tom. VII, p. 143.

se montre-t-il sous deux aspects très-différents : admirable de clarté et de précision, tant qu'il ne s'agit que des *opérations intellectuelles* des animaux, et subtil, embarrassé, confus, dès qu'il s'agit de leurs *opérations instinctives*.

Buffon convient, comme nous avons vu, que les bêtes sentent. Condillac n'a pas de peine à lui prouver que, si les bêtes sentent, elles sentent comme nous; car, comme il le dit fort bien : « ou ces propositions, *les bêtes sentent et l'homme sent*, doivent s'entendre de la même manière, ou *sentir*, lorsqu'il est dit des bêtes, est un mot auquel on n'attache point d'idée[1]. » Il lui prouve ensuite qu'il y a contradiction formelle entre dire que tout se fait par mécanisme dans les bêtes, et dire que les bêtes sentent[2]. Il lui prouve enfin qu'elles ont de la mémoire, des idées, qu'elles comparent et jugent[3]; mais dès qu'il passe à l'*instinct* qu'il veut ramener à l'*intelligence* par l'*habitude*, il perd tous ses avantages. « L'instinct, dit-il, n'est rien, ou c'est un commencement de connaissance[4]. » Il y a dans cette proposition une double erreur : l'instinct est un fait, un fait primitif et qui ne peut être réduit en aucun autre; l'*instinct* est donc *quelque chose;* et pourtant ce n'est pas un *commencement de connaissance*. Ce n'est pas non plus une *habitude*[5], comme le veut Condillac, car l'*instinct* précède toute *habitude*.

« La réflexion, dit-il, veille à la naissance des habitudes; mais à mesure qu'elle les forme, elle les abandonne à elles-mêmes .... Par là, ajoute-t-il, toutes les actions d'habitude sont autant de choses soustraites à la réflexion[6]. » Et tout cela est vrai; mais, encore une fois, tout cela n'est vrai que des choses qui se rapportent à l'intelligence.

Il a donc tour à tour raison ou tort, selon qu'il parle de l'*instinct* ou de l'*intelligence*. Il a raison quand il dit : « Si les bêtes inventent moins que nous, si elles perfectionnent moins, ce n'est pas qu'elles manquent tout à fait d'intelligence, c'est que leur intelligence est plus bornée[7]. » Mais il a tort quand il dit que c'est par une sorte d'*invention*, c'est-à-dire parce qu'il *compare*, parce qu'il *juge*, parce qu'il *découvre*, que le castor bâtit sa cabane ou que l'oiseau construit son nid[8]. Et toute sa théorie

[1] *Traité des animaux*, chap. II, 1re partie. — [2] « Je ne puis comprendre, dit-il, ce qu'il (Buffon) entend par la faculté de sentir qu'il accorde aux bêtes, lui qui prétend, comme Descartes, expliquer mécaniquement toutes leurs actions. » *Ibid.* On a vu plus haut que Descartes lui-même était tombé dans cette contradiction. C'est que, dans Descartes comme dans Buffon, le fait perce malgré le système. — [3] *Ibid.*, chap. V, 1re partie. — [4] *Ibid.*, chap. V, 2e partie. — [5] « L'instinct, dit-il, n'est que l'habitude privée de réflexion. » *Ibid.*, chap. V, 2e partie. — [6] *Ibid.*, chap. Ier, 2e partie. — [7] *Ibid.*, chap. II, 2e partie. — [8] *Ibid.*

sur les *facultés des animaux* est ainsi radicalement vicieuse, et vicieuse par cela seul qu'elle confond partout deux faits essentiellement distincts, l'*instinct* et l'*intelligence*.

Là est aussi, quoiqu'à un moindre degré, le vice de la théorie de G. Leroy, l'auteur ingénieux des Lettres philosophiques sur les animaux, G. Leroy confond, comme Condillac, l'*instinct* avec l'*intelligence*. Il s'agit de voir, dit-il dès son début, « comment, par l'action répétée de la sensation et de l'exercice de la mémoire, l'instinct des animaux s'élève jusqu'à l'intelligence [1]. » Presque partout il cherche l'origine des *instincts* particuliers des animaux dans quelque circonstance générale de leurs facultés ordinaires : dérivant l'industrie de la faiblesse [2], la sociabilité de la crainte [3], l'instinct de faire des provisions de la faim précédemment sentie [4] ; il va jusqu'à dire que les voyages des oiseaux « sont le fruit d'une instruction qui se perpétue de race en race [5]. »

Or, la vérité est que les industries particulières des animaux, du castor qui se bâtit une cabane, du lapin qui se creuse un terrier, de l'oiseau qui se construit un nid, tiennent à des instincts primitifs et déterminés. La vérité est que c'est par instinct que certaines espèces sont sociables; que d'autres font des provisions; que d'autres, dans la classe des oiseaux, émigrent ou voyagent.

Mais, cette confusion d'un certain nombre de phénomènes de l'*instinct* avec les phénomènes de l'*intelligence* proprement dite une fois mise à part, l'ouvrage de G. Leroy reprend toute son importance : c'est l'étude la plus approfondie qui eût été faite encore des facultés intellectuelles des animaux. L'auteur y suit pas à pas le développement et, si l'on peut ainsi dire, la génération de ces facultés. Il voit la sensation et la mémoire suffire à la plupart des actions des bêtes [6]; l'expérience rectifier leurs jugements [7]; l'attention et l'habitude de la réflexion étendre leur intelligence [8]. Il montre l'éducation des jeunes animaux se fondant sur leur mémoire; il parcourt les anneaux successifs de cette chaîne qui conduit l'animal du besoin au désir, du désir à l'attention, et de l'attention à l'expérience [9], et il conclut enfin que « les animaux réunissent, quoiqu'à un degré très-inférieur à nous, tous

[1] *Lettres philosophiques sur l'intelligence et la perfectibilité des animaux*, p. 5. — [2] P. 53. « On fait peut-être honneur à son industrie (il s'agit du lapin qui se creuse un terrier) de ce qui n'est dû qu'à sa faiblesse. » — [3] P. 64. « Les animaux qui paraissent vivre en société, sont rassemblés par la crainte, etc...... » P. 65. « Tous les frugivores qui vivent en société, paraissent rassemblés uniquement par la frayeur, etc. » — [4] P. 76. — [5] P. 216. — [6] P. 5. — [7] P. 34. — [8] P. 36. — [9] P. 52.

les caractères de l'intelligence[1] . . . .; qu'ils sentent, puisqu'ils ont les signes évidents de la douleur et du plaisir; qu'ils se ressouviennent, puisqu'ils évitent ce qui leur a nui et recherchent ce qui leur a plu; qu'ils comparent et jugent, puisqu'ils hésitent et choisissent; qu'ils réfléchissent sur leurs actes, puisque l'expérience les instruit et que des expériences répétées rectifient leurs premiers jugements[2]. »

Les animaux ont donc de l'intelligence. Mais quelle est la limite précise de cette intelligence? C'est là qu'est évidemment toute la difficulté. Or, cette limite n'est pas une; et l'on a fait ici, en prenant toutes les bêtes en masse, une confusion du même genre que celle que l'on a faite en ne voyant qu'un seul principe, tour à tour *mécanique*[3] ou *intelligent*[4], dans toutes leurs opérations *intellectuelles* et *instinctives*.

Je l'ai déjà dit, l'*instinct* est une force primitive et propre, comme la *sensibilité*, comme l'*irritabilité*, comme l'*intelligence*. Le loup, le renard, qui reconnaissent les piéges où ils sont tombés et qui les évitent, le chien, le cheval, qui apprennent jusqu'à la signification de plusieurs de nos mots et qui nous obéissent, font cela par *intelligence*. L'abeille qui construit sa cellule, l'oiseau qui construit son nid n'agissent que par *instinct*. Il y a de l'*instinct* jusque dans l'homme; c'est par un *instinct particulier* que l'enfant tette en venant au monde[5]; mais, dans l'homme, presque tout se fait par *intelligence*, et l'*intelligence* y supplée à l'*instinct*. L'inverse a lieu pour les dernières classes : l'*instinct* leur a été accordé comme supplément de l'*intelligence*.

Le premier pas à faire était donc de séparer l'*instinct* de l'*intelligence;* le second était de séparer, soit pour l'*intelligence,* soit pour les *instincts*, les classes et les espèces. Buffon a donné, comme nous avons vu, une première idée de cette échelle graduée des *facultés intérieures* des animaux. Or, plus on a observé, plus on a senti et mieux on a marqué tous ces degrés presque infinis qui placent le mammifère si fort au-dessus de l'oiseau, l'oiseau si fort au-dessus du reptile et du poisson, tous les animaux vertébrés si fort au-dessus des animaux sans vertèbres, et les différentes classes des animaux sans vertèbres à une si grande distance encore les unes des autres. Et ce n'est pas tout; il y a des degrés, il y a des limites pour les familles, pour les genres, pour les espèces, comme il y en a pour les classes. Parmi les mammifères, le chien,

[1] P. 258. — [2] P. 259. — [3] *Mécanique*: Descartes, Buffon. — [4] *Intelligent* : Réaumur, Condillac, G. Leroy. — [5] J'ai vérifié sur des animaux ce fait connu, que les petits, rapprochés des mamelles, tettent, même avant d'être entièrement sortis du sein de leur mère.

le cheval, l'éléphant, l'orang-outang, sont fort au-dessus de la brebis, du paresseux, et du castor même, malgré l'instinct singulier qui le distingue, mais qui n'est qu'un instinct. Il y a des oiseaux qui s'attachent à leur maître, qui reviennent à sa voix, qui imitent jusqu'à son langage. Tous les poissons ne sont pas également stupides, etc. Il y a donc partout des degrés, partout des limites; et ces deux grands faits dominent la question entière de l'*intelligence des bêtes*, l'un qui sépare l'*instinct* de l'*intelligence*, et l'autre qui, soit pour l'*intelligence*, soit pour les *instincts*, sépare les classes et les espèces.

J'ai rappelé, dans cet article, les divers aspects sous lesquels cette question, sujet d'une si longue controverse et de tant d'écrits, a tour à tour été envisagée par les naturalistes et les philosophes. J'examinerai, dans un second, les résultats particuliers des grands travaux de M. F. Cuvier.

FLOURENS.

PÉRIPLE *de Marcien d'Héraclée, Épitome d'Artémidore d'Éphèse, Isidore de Charax, etc. ou Supplément aux dernières éditions des petits géographes, d'après un manuscrit grec de la Bibliothèque royale, avec une carte, par* E. Miller. — Paris, Imprimerie royale; in-8°, XXIV et 364 pages.

TROISIÈME ARTICLE.

J'ai examiné, dans l'article précédent, le texte du grand fragment de la Périégèse de Scymnus. Il me reste à faire quelques observations analogues sur les petits fragments tirés des deux périples du Pont-Euxin.

J'ai démontré (p. 247) que L. Holstenius, en retirant ces vers des textes en prose où ils étaient mêlés et confondus, n'y a rien changé que ce qu'il a cru nécessaire pour établir le mètre; opération à laquelle il paraît avoir apporté quelque négligence. Toutefois, pour ne pas s'exposer à être trop sévère à l'égard d'un pareil homme, il ne faut pas oublier que ce travail n'a paru qu'après sa mort, et sans qu'il ait pu y mettre la dernière main.

Une autre justification peut être présentée en faveur d'Isaac Vossius, qui, ayant tenté aussi la restitution d'environ 120 vers seulement d'après la copie du périple, prise par Saumaise, n'y a quelquefois pas mieux réussi qu'Holstenius. On doit faire attention que c'est son premier

ouvrage, un ouvrage de sa jeunesse : *primitiæ juventutis nostræ*, comme il dit dans sa dédicace à Saumaise; et ailleurs : *quas* (*observatiunculas*) *pueri olim edidimus*, (*Obs. ad Catull.* p. 257). En effet, le livre où il a consigné ses restitutions (son édition de Scylax et du périple anonyme du Pont-Euxin), a paru en 1639, Vossius n'ayant encore que vingt et un ans.

Ainsi, l'imperfection des deux essais n'a rien qui puisse nous surprendre; on s'étonne, au contraire, que Vossius et Holstenius aient pu réussir à ce point du premier coup. Il faut avoir essayé soi-même de restituer ces fragments métriques, uniquement d'après les textes des périples, pour connaître toute la difficulté qu'il y a souvent à retirer ces vers de la prose où ils sont confondus. Remarquons que les auteurs de ces périples, n'empruntant le texte de Scymnus que pour les *faits* qui s'y trouvaient exprimés, et non pour les vers eux-mêmes, ont pris seulement les mots qu'ils jugeaient nécessaires. Quand ils empruntent une tirade de 10, 15, 20 ou 40 vers, ils n'y changent rien ou presque rien, et ces vers se rétablissent sans peine; mais quand ils ne prennent qu'une phrase de deux ou trois lignes, ils ne s'inquiètent pas du tout si elle commence ou finit au milieu d'un vers. Le mètre se trouve alors rompu, et, pour peu qu'il y ait dans le reste quelque transposition, quelque mot oublié, on ne sait plus où prendre la coupe des vers. Il faut alors une certaine dextérité, une oreille exercée à la métrique grecque et une attention soutenue pour ne pas se tromper.

Déjà M. Boissonade a restitué les v. 47, 48 (*ad Theophyl. Sim.* p. 289); 63 (*Anecd. gr.* 2, p. 234); 145, 147 (*ad Theophyl.* p. 319); 162, 163 (*ib.* p. 299); 170, 179, 180; (*Anecd.* 2. p. 253); 210 et 215 (*ib.* 5. p. 398); et Bast, les v. 30, 31, 51 et 52 (*Lettre crit.* p. 21 et 24); au moyen de corrections légères. C'est autant de fait pour les éditeurs futurs, et je n'y reviendrai pas.

J'ajouterai les corrections suivantes :

V. 3. un τε, nécessaire au sens, détruit cet insupportable hiatus : ἐν κύκλῳ ἔχει. On lira : αὕτη (*Odessus*) Κρωβύζους Θρᾷκας ἐν κύκλῳ τ' ἔχει.

Le v. 6 n'existe pas, comme Vossius l'a démontré; les v. 7 et 8 doivent être réformés d'après sa leçon.

V. 20. L'hiatus est intolérable dans ce vers, d'ailleurs trop court, où il s'agit de *Tomes*, colonie des Milésiens : ὑπὸ Σκυθῶν ἐν κύκλῳ οἰκούμενοι. On doit lire : ὑπὸ Σκυθῶν κύκλῳ τε περιοικούμενοι. Scymnus a écrit au v. 375, περιοικῶν κύκλῳ. Il veut dire que les Scythes habitent autour de Tomes, comme il a dit au v. 3 qu'Odessus est entouré par les Thraces

Crobyzes. Ainsi le poëte ne fixe point la fondation de cette ville au temps de l'invasion des Scythes, comme on l'a cru d'après Larcher (*Chronol. d'Hérod.* t. VIII, p. 607). Cette date n'appartient qu'à Istros, dont Scymnus parle aux vers suivants.

V. 22. Ce vers sur la ville d'Istros, qui avait pris son nom du fleuve, est trop court d'une syllabe : Ἴστρος ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ ἔλαβε τοὔνομα. Lisez Ἴστρος ἀ. τ. ποταμοῦ ʼλαβε τοῦτο τοὔνομα. Scymnus a dit au v. 234 : θέμενοι... φασὶ τοῦτο τοὔνομα, et au v. 505 : ἀφ' αὑτοῦ τοῦτο θέσθαι τοὔνομα.

Le v. 23 ne peut finir par καὶ ταύτην τὴν πόλιν; il faut retrancher ταύτην.

V. 26. On doit écrire Κιμμερίους avec deux μ comme partout, et finir le v. 27 par Ἴστρος τε ποταμός, au lieu de ὁ Ἴστρος ποταμός, leçon qui n'est pas possible.

V. 32. Il s'agit de l'Ister, (πληρούμενος) τοῖς γινομένοις ὀμβρίοισι, καὶ ἀπὸ τῆς χιόνος. Le manuscrit du périple (Bast, p. 24), donne ὄμβροισι, qui me paraît la vraie leçon; mais il faut retrancher l'article τῆς et lire τ. γ. ὄμβροισι καὶ ἀπὸ χιόνος, comme au v. 72 : ὑπὸ χιόνος. On pourrait aussi conserver l'article, en lisant ὄμβροις; mais le vers y perdrait une césure.

V. 36. La dernière dipodie ἐν δὲ τῷ θέρει ne peut subsister; je lis κἀν τῷ θέρει, comme plus haut (V. 32), au lieu de καὶ τῷ θέρει.

V. 57 et 58. Ces deux vers sur la ville d'Olbia, fondée au confluent de l'Hypanis et du Borysthène, tels que les a constitués Holstenius, n'offrent évidemment ni construction ni mesure : ἐπὶ δὲ ταῖς καθ' Ὕπανιν καὶ Βορυσθένην | τῶν δυοῖ ποταμῶν συμβολαῖς ἐστι πόλις. La phrase du périple, d'où il a tiré ces vers détestables, est du moins correcte, si elle n'est pas métrique : ἐπὶ δὲ ταῖς καθ' Ὕπ. καὶ Β. δυοῖν ποταμῶν συμβολαῖς ἐστιν κτισθεῖσα πόλις. J'en obtiens avec peu de changements ces deux vers : ἐπὶ ταῖς δὲ καθ' Ὕπανίν τε καὶ Βορυσθένην | ποταμῶν δυοῖν ταῖς συμβολαῖς, ἔστιν πόλις | κτισθεῖσα. La répétition de l'article (ταῖς) ne paraîtra pas insolite à ceux qui savent que les Grecs le répètent souvent, lorsqu'il est séparé de son substantif par un complément composé de plusieurs mots. On trouvera des exemples analogues dans les *Eratosthenica* de M. Bernhardy (p. 55).

V. 76, 77. La grammaire exige ici une légère correction : τοῖς Ἡρακλεώταις... | τὴν Ἀσίαν οἰκοῦσιν ἐντὸς Κυανέων. Il faut lire τοῖς Ἀσίαν οἰκοῦσιν, ou τοῖς τὴν Ἀσίαν. Mais on peut se passer du second article, qui manque dans le périple. Scymnus a dit : εἰς Ἀσίαν στράτευμα διέβη.... (v. 25) : εἰς Ἀσίαν ἐλθόντας (v. 122), et il finit le v. 215 par κατέδραμεν Ἀσίαν, selon la correction certaine de M. Boissonade. Dans ces trois exemples, comme dans le vers qui m'occupe, la première de Ἀσία est

longue; la seconde de Κυανέων est brève, contre l'usage, comme au vers 231.

V. 99. ἄνωθεν δὲ τούτων ἡ Σκυθικὴ βάρβαρος. Cette ligne, tirée textuellement du périple par Holstenius, serait devenue un vers, s'il avait lu ἄνω δὲ ou ἐπάνω δὲ τούτων ἡ Σκυθὶς γῆ βάρβαρος, ou, comme Vossius, ἄνω δὲ τούτων ἐστὶ Σκυθικὴ βάρβαρος: mais ἐστὶ est au vers suivant.

V. 102-105. Aucun de ces trois vers n'est exempt de fautes. Πρώτους δὲ περὶ τὸν Ἵστρον εἶναι Καρπίδας | εἴρηκεν Ἔφορος, εἶτ' Ἀροτῆρας, πρόσω | Νευροῦντας ἄχρι γῆς πάλιν ἐρήμου διὰ πάγον. 1° Les *Carpides* sont le peuple qu'Hérodote appelle *Callipides*, comme l'a reconnu Niebuhr (*Kleine Schriften*, I, S. 359.); et il est vraisemblable que Scymnus a écrit Καλλιπίδας ou Καλπίδας. 2° Au deuxième vers, on trouve dans le périple εἶτ' ἀναροτῆρας. Holstenius aurait dû lire εἶτεν Ἀροτῆρας. Niebuhr proposait de changer ce mot en Ἀλάζονας; sans doute on s'attend, d'après Hérodote, à trouver ici les *Alazones;* mais les *Arotères* ne peuvent non plus être écartés. 3° Enfin Νευροῦντας ἄχρι κ. τ. λ. est une leçon inadmissible. Le manuscrit du périple donne Νευρουτάς τε ἄχρι, ce qui n'est pas moins mauvais. Il faut lire simplement: Νευρούς τ' ἄχρις γῆς κ. τ. λ.

V. 112, 113, 116. Holstenius n'était pas, à ce qu'il paraît, assez choqué des hiatus, puisqu'il les a laissé subsister souvent, quand rien n'était plus facile que de les enlever. M. Boissonade et Bast en ont corrigé plusieurs. En voici d'autres: ἔπειτα τε πλείονα οὐ διωνομασμένα, au lieu de πλείον'; et νομαδικὴ δὲ ἐπικαλούμενα, εὐσεβῆ πάνυ, au lieu de νομαδικὴ δ' ἐπικαλούμεν', εὐσ. Au v. 116, on a imprimé σπούμενα | γάλακτι ταῖς Σκυθικαῖς τε ἱππημολγίαις: on lira sans hésiter σ. | γάλακτι ταῖς Σκυθικαῖσί θ' ἱππημολγίαις; enfin à propos de ces Scythes hippémolges qui mettaient tous leurs biens en commun, il nous donne un vers complétement vicieux: ζῶσι (lisez ζῶσιν) δὲ τήν τε κτῆσιν ἀναδεδειχότες | κοινὴν ἁπάντων, τήν τε ὅλην οὐσίαν. Scymnus avait écrit: κοινὴν ἁπάντων, τήν τε συνόλην (ou plutôt σύνολον) οὐσίαν.

V. 124. Un τε, introduit à propos dans ce vers, va le rendre irréprochable: τῶν Σαυροματῶν [τε] καὶ Γελώνων, καὶ τρίτον....

V. 128, 129. εἰς ἣν ὁ Τάναϊς ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ λαβὼν | τὸ ῥεῦμ' Ἀράξεως ἐπιμίσγεται... Ce passage est une preuve de la difficulté de bien disposer les vers de Scymnus, quand les auteurs des périples n'ont fait qu'une citation fort courte. Ces deux vers sur le cours de l'Araxe, tirés de la géographie d'Éphore, ont été mal séparés par Holstenius, mieux par Is. Vossius; mais le second vers restait incomplet et inintelligible. Dans le texte du périple on trouve: ἐπιμίσγεσθαι ἔσχατος φοτίους, ce qui n'a aucun sens. Buttmann l'a complétement rétabli au moyen d'une des plus har-

dies et pourtant des plus sûres restitutions qui aient jamais été faites. Rejetant au vers précédent les mots εἰς ἣν Τάναϊς, il lit ainsi les deux vers : ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ λαβὼν τὸ ῥεῦμ' Ἀράξεως[1] | ἐπιμίσγεθ' ὡς Ἑκαταῖος εἶφ' ὁ Ἐρετριεύς. « Dans le Méotide se jette le Tanaïs, qui tire ses eaux de l'Araxe, comme le dit Hécatée d'Érétrie. »

C'est Niebuhr qui nous fait connaître cette admirable correction (*Kleine Schriften* I. S. 397). Elle nous conserve le nom d'*Hécatée* d'*Érétrie*, historien auquel appartient la περιήγησις Ἀσίας, qu'Athénée attribue à *Hécatée l'insulaire* (Schweigh. ad Athen. II, p. 70, b). Le nom de cet auteur n'était connu que par une citation de Plutarque, dans la vie d'Alexandre (c. 46.). Fabricius doutait s'il n'était pas le même qu'Hécatée d'Abdère (*Bibl. Gr.* T. III, p. 43, Harl.), et M. Creuzer voulait même remplacer ὁ Ἐρετριεύς, d'*Erétrie*, par ὁ Ἀβδηρίτης, d'*Abdère* (*Hist. Græc. antiq. fragm.* p. 86.); ce qui faisait disparaître cet historien de la liste des auteurs grecs. Le vers de Scymnus restitué par Buttmann l'y maintient pour toujours.

V. 134. Τὸ δὲ στόμιον τῆς λίμνης λέγεται Βόσπορος. Le dactyle au quatrième pied n'est pas de Scymnus. Le périple donne στόμα et non στόμιον. L. Holstenius aurait dû écrire : τὸ δὲ στόμα τῆς λίμνης καλεῖται Βόσπορος. L'anonyme, qui ne se souciait point du mètre, avait substitué λέγεται à καλεῖται. Cette substitution est fréquente. Dans le vers suivant : τὸν δὲ Τάναϊν ὅς ἐστιν τῆς Ἀσίας ὅρος, | τέμνων τε τὴν ἤπειρον, le quatrième pied se trouve un spondée. Le vers sera bon si l'on y met un τε en correspondance avec celui du vers suivant : τὸν δὲ Τάναϊν ὅς ἐστιν τε τῆς Ἀσίας ὅρος, | τέμνει τε.

141-147. Pour ces sept vers, Holstenius a été fort malheureux; il n'en est qu'un qui ne soit pas faux. M. Boissonade a rétabli complétement les trois derniers. J'essaierai de rétablir les trois autres; voici comme les donne Holstenius : premier, ὡς Δημήτριος | εἴρηκεν, ἐφ' οἷς καὶ ἡ Μαιώτης λέγεται, lisez εἴρηκεν· ἐφ' οἷς Μαιώτης ἡ λίμνη ἔχεται (λίμνη est dans le texte); vers très-dur, j'en conviens, mais ce n'est pas le seul de ce genre; deuxième, ὡς δ' Ἔφορος λέγει Σαυροματῶν ἔθνος; lis. ὡς δ' Ἔφορος ἱστόρηκε, Σαυροματῶν ἔθνος; troisième, τούτοις δὲ ἐπιμεμῖχθαι τὰς Ἀμαζόνας, lisez τούτοις ἐπιμεμῖχθαι δὲ τὰς Ἀμαζόνας.

V. 159 et 161. Ces deux vers sur la Chersonèse taurique seront facilement rétablis, si nous lisons au premier : ἥτις τὰ μὲν τοῖς ἕλεσι τοῖσί τε ποταμοῖς, au lieu de τοῖς τε; au deuxième, qui lui correspond : τὰ δὲ τῇ θαλάσσῃ, τῇ τε λίμνῃ γίνεται, au lieu de ἃ δὲ τ. θ. τῇ λίμνῃ τε γίνεται, où se trouve un spondée au quatrième pied.

[1] L'arrangement de ce vers appartient à Vossius.

C'est à ce vers 161 que finissent les fragments tirés du premier périple anonyme du Pont-Euxin. Les 75 suivants l'ont été du second, publié beaucoup plus tard, en 1711, mais qu'Holstenius avait eu également sous les yeux (plus haut p. 246, 247). Ces vers ne sont pas moins altérés que les autres, et aussi un peu par la faute d'Holstenius. Aux corrections déjà proposées pour certains vers, j'en ajouterai quelques-unes.

V. 163. M. Boissonade a corrigé ce mauvais vers à propos des Mosynèques : τοῖς ἰδίοις καὶ νόμοις καὶ ἔργοις βαρβαρικοῖς ; il lit : τοῖς ἰδίοις, νόμοις, ἔργοις τε βαρβαρικώτατοι. Comme l'article manque dans le texte du périple, je le retranche, et je mets βαρβαρώτατοι en place de βαρβαρικώτατοι, comme au v. 83 du grand fragment (plus haut, p. 260); je lis donc : ἰδίοις, νόμοις, ἔργοις τε βαρβαρώτατοι.

V. 164. φασὶ γὰρ, lisez φασὶν γάρ. Ce sont là des fautes qu'Holstenius pouvait corriger facilement. On lira aussi, v. 54, ὀλίγον; v. 85, εἰσὶν δέ; v. 117, ζῶσιν δέ; v. 120, φησὶν γενέσθαι; v. 172, φασὶν μεγίστην, au lieu de ὀλίγον, εἰσὶ, ζῶσι, φησί, φασί.

V. 166. Ce vers ἕκαστα πράττειν· τὸν δὲ αὐτῶν βασιλέα nous offre encore un hiatus qu'Holstenius aurait évité en lisant : τὸν δὲ τούτων β.

V. 177. Holstenius nous donne ce vers trop long d'un pied : ἀπὸ Κοτυώρου ἕως τοῦ πλησίον Πολεμωνίου (ou Πολεμωνίου), comme il y a dans le périple. Pour le réduire à sa juste longueur, il ne faut que laisser ἀπὸ à la fin du vers précédent. Le second pied est un anapeste; car ου est bref, par suite de l'hiatus *impropre*, si fréquent dans les poëtes épiques, élégiaques et lyriques, mais que Scymnus admet souvent (v. 460, 714, 729), contre la règle ordinaire, qui l'exclut des vers iambiques, trochaïques ou crétiques.

V. 181-184. Cette période de quatre vers sur Amisus, ville de Pont, pèche en plusieurs endroits. Ἀμισὸς ἐν τῇ Λευκοσύρων | γῇ κειμένη, τῶν Φωκαίων ἀποικία. Le premier vers est incomplet; mais le texte du périple n'en a conservé que ces quatre mots. Holstenius aurait dû voir qu'ils ne peuvent avoir fait partie d'un vers iambique. La seconde syllabe de Λευκοσύρων ne pouvant être longue sans une excessive licence, je crois que le poëte avait décomposé le double nom Λευκοσύρων, et écrit Λευκῶν Σύρων. Je complète ainsi le passage : [Ἔστ' δὲ πόλις[1]] Ἀμισὸς ἔν τε τῇ Λευκῶν Σύρων | γῇ κειμένη, τῶν Φωκαίων τ' ἀποικία.

Les deux vers suivants ont été mal séparés : τέσσαρσι πρότερον ἔτεσιν οἰκισθεῖσα τῆς | Ἡρακλείας, ἔλαβεν Ἰωνικὴν κτίσιν. Il est visible que le vers

[1] Ou Εἶτ' ἐστὶν Ἀ.

ne peut commencer par Ἡρακλείας (–⏑––); il faut transporter τῆς au commencement du second, et lire .....οἰκισθεῖσά τι | τῆς Ἡρακλείας.

Toute la période est alors bien liée et bien construite.

V. 192-194. Scymnus reprend Hérodote de ce qu'il n'a compté que cinq jours de route, pour la traversée de l'Asie-Mineure, entre Amisus et la Cilicie; il prétend qu'elle est de *sept jours*, ὁ δ' Ἡρόδοτος ἔοικεν ἀγνοεῖν λέγων | ἐκ τῆς Κιλικίας; ici une lacune. On pourrait donner à ἀγνοεῖν le sens neutre de *se tromper, errer;* mais Scymnus ne mettant jamais l'article devant les noms d'auteurs, je lis ὃ δὴ' Ἡρ. ἔ. ἀγν. («Ce qu'Hérodote paraît avoir ignoré, puisqu'il dit.....»). Quant à la lacune, Holstenius l'a remplie, par conjecture, de cette manière : ἐκ τῆς Κιλικίας πέντε ἡμερῶν ὁδὸν | εἰς Πόντον. Mais l'hiatus est intolérable, et l'article est nécessaire devant Πόντον. Ainsi le poëte a dû écrire : ἐκ τῆς Κιλικίας εἶναι ὁδὸν πενθήμερον (ou πένθ' ἡμερῶν) | εἰς τόν τε Πόντον [καὶ Ἀμισὸν (?)].

V. 197. La pénultième de μιγάδων étant brève, ce vers est trop court d'une syllabe : τὰ λοιπὰ δὲ τῶν μιγάδων χωρία βάρβαρα. Je transporte δὲ après μιγάδων, et tout va bien.

V. 211. ὑπὸ Κιμμερίων οὗτος ἀναιρεῖσθαι δοκεῖ. Lisez οὗτος δὴ' ἀναιρ.

V. 213. Οἱ γενόμενοι φυγάδες τῶν Μιλησίων. Lisez φυγάδες τε.

V. 216. Ce fragment est ainsi donné par Holstenius ... ὧν δὲ τόπων | ἄρξαι Φινεία τοῦ Τυρίου Φοίνικος· ὑστέροις | χρόνοις κατελθεῖν κ. τ. λ. Le vers du milieu est complétement faux. Scymnus avait sans doute écrit ... ὧν δὴ' ἄρξαι τόπων | Φινῆα Φοίνικος Τυρίου· τοῖς δὴ' ὑστέροις | χρόνοις κατελθεῖν κ. τ. λ.

V. 224. Scymnus parle d'*Amastris*, ville fondée par Amastris, fille du perse Oxyathrès, et femme de Denys, Tyran d'Héraclée. Holstenius s'est écarté à tort du texte du périple, qui lui donnait des vers corrects; au lieu de Ἄμαστρις· Ὀξαθρα μὲν ἱστορουμένη | θυγάτηρ, il devait lire : Ἄμαστρις, ἡ Ὀξυάθρου μὲν ἱσ. Le deuxième pied étant un anapeste, par suite de l'hiatus dont j'ai parlé, le troisième vers, τοῦ δὴ' Ἡρακλείας Διονυσίου γενομένη | γυνὴ τυράννου, sera rétabli par une simple transposition, τοῦ δὴ' Ἡρακλείας γενομένη Διονυσίου.

V. 230. Le commencement de ce vers manque dans le périple, et la phrase reste sans construction... Ἡράκλεια, Βοιωτῶν κτίσις | καὶ Μεγαρέων. On le complète, en lisant : [εἶτα πόλις] Ἡράκλεια.. ou [εἶτ' ἐστὶν] Ἡράκλεια...

Je terminerai ce que j'avais à dire des fragments de Scymnus par la citation d'un passage très-curieux que nous a conservé le grammairien Ælius Herodianus, publié pour la première fois par M. G. Dindorf (*Gramm. græc.*, t. I. p. 19.). M. Cramer s'en est servi dans sa géo-

graphie ancienne de l'Asie-Mineure (*a geogr. and hist. Descr. of the Asia Minor*, t. II., p. 327.). Ce passage, qui faisait partie de la description de la Cilicie, concerne la ville de Célendéris; il donne sur cette ville des détails qui n'existent point ailleurs, et nous apprend le nom du fleuve qui en arrosait le territoire. Le texte d'Hérodien est ainsi conçu : *Οὕτω καὶ Σκύμνος ἐν τῷ τῆς Ἀσίας περίπλῳ εὑρίσκ* (f. *εἴρηκεν*) *ἔχεται κέλενδε ρὶς πόλις Σαμίων, καὶ ἱερὸν παρὰ τῇ πόλει νήρης καὶ ἄλσος· ἴς ποταμὸς παρὰ θάλασσαν ἔξεισιν.* M. Cramer dispose et corrige le passage de cette manière.... *ἔχεται Κελένδερις | πόλις Σαμίων καὶ ἱερὸν παρὰ τὴν πόλιν | καὶ ἄλσος Ἥρης· ἴς ποταμὸς παρ' αὐτὰ τ' εἰς | θάλασσαν ἐξίεισιν.* Les mots *Κελένδερις* et *Ἥρης* sont deux très bonnes corrections; mais le premier vers est faux, et dans le second, il y a trop de changements. Je propose de lire ainsi : .... *ἔχεται | Κελένδερις, Σαμίων πόλις· παρὰ δὲ πόλει, | Ἥρας ἱερὸν καὶ ἄλσος· Ἶς δὲ ποταμὸς εἰς | θάλασσαν ἔξεισιν*.... « Vient ensuite Célendéris, ville des Samiens. Près de la ville, il y a un temple de Junon et un bois sacré. Le fleuve Is se rend dans la mer, à..... » *Σαμίων πόλις*, que demande le mètre, est plus du style de Scymnus que *πόλις Σαμίων*, qui appartient à la prose; et *Ἥρης* doit être changé en *Ἥρας*, parce que le dialecte ionien est étranger à notre poëte.

Jusqu'ici l'origine samienne de Célendéris n'était appuyée que sur le témoignage de Pomponius Mela (I, 13. — Cf. Raoul-Rochette, *hist. des col. gr.*, t. III., p. 151.). Le fait acquiert maintenant une nouvelle et grave autorité.

Au reste, la difficulté d'arranger les vers de Scymnus, tirés des périples anonymes du Pont-Euxin, ressort clairement de l'exemple que je viens de citer. Quand on voit qu'un homme aussi habile que M. Cramer n'a pas entièrement réussi à couper et disposer trois seuls vers, on se sent tout disposé à excuser Holstenius de ce qu'il n'a pas toujours rencontré juste dans l'arrangement de 236 vers.

Mais ce qui résulte surtout des observations précédentes, c'est que dans les vers des petits fragments, comme dans ceux du grand, les fautes n'appartiennent point à Scymnus : elles tiennent aux causes que j'ai signalées; et, quand les restitutions que j'ai indiquées n'auraient d'autre résultat que de réhabiliter, pour ainsi dire, un auteur grec, en prouvant qu'il savait sa langue et connaissait le mécanisme des vers qu'il a employés, je croirais avoir fait une chose utile à la littérature grecque, et agréable à ceux qui la cultivent.

J'espère arriver au même résultat pour les fragments métriques, attribués à Dicéarque.

II. Fragments géographiques de Dicéarque.

Ces fragments, publiés dans l'édition d'Hudson, et reproduits successivement par MM. Marx, Manzi, Gail et Buttmann [1], sont au nombre de cinq.

1° Une suite de 108 vers iambiques relatifs au nord de la Grèce;
2° Un fragment de 19 vers concernant l'île de Crète;
3° Un autre de 21 vers contenant l'énumération des Cyclades;
4° Un morceau en prose, qui traite de l'Attique et de la Béotie;
5° Un fragment également en prose relatif au mont Pélion.

Le premier et le quatrième ont été publiés pour la première fois par H. Estienne (Paris, 1589); ils ont paru une seconde fois, avec le deuxième et le troisième, dans les *Geographica* d'Hœschel; enfin le cinquième a été publié par Hudson, dans le t. II des Petits Géographes (avec les quatre autres), d'après une copie que lui avait envoyée Fabricius (*Bibl. Gr.* t. III, p. 487), et que celui-ci avait tirée du *codex Gudianus*, où il était anonyme, comme il l'est dans le manuscrit 571 de la Bibliothèque royale. C'est donc seulement par conjecture que Fabricius l'a jugé du même auteur que le n° 4, c'est-à-dire de Dicéarque; mais la conjecture paraît certaine, quand on remarque qu'à la suite de ce morceau, qui n'est lui-même qu'un composé d'extraits, commence un autre fragment sur les limites de la Grèce, qu'on retrouve à la fin du n° 4. (Ὅτι ἡ μὲν Ἑλλὰς ἀπὸ Πελοποννήσου, κ. τ. λ.)

Henri Estienne dit avoir imprimé son édition des deux fragments de Dicéarque sur une copie qu'avait apportée *autrefois* d'Italie Mathieu Budé, fils de Guillaume, *quod* (opusculum) *olim ex Italiâ Matthæus Budæus, G. Budæi filius.... attulit.* Cet adverbe *olim* annonce qu'il y avait déjà bien longtemps, en 1589, qu'Henri Estienne possédait cette copie; et en effet, dans ses *Schediasmata*, composés en 1578, il dit, en rappelant le même fait : *Dicæarchi Geographicôn,.... pars quædam in manus meas ante* multos annos *allata ex Italiâ a Matthæo Budæo, G. Budæi filio.... fuit* (*Sched.* VI, 14). Je remarque que cette édition est sur tous les points, sauf les corrections introduites par H. Estienne, conforme à l'édition d'Hœschel faite sur le *codex palatinus* qui provenait du manuscrit de Pithou. Les lacunes y existent aux mêmes endroits; il n'y a pas une lettre de plus ni de moins, et les mêmes leçons se trouvent dans tous les deux.

Il serait donc démontré pour moi que la copie faite par Mathieu Budé

[1] Son édition, publiée sous le titre de *Quæstiones de Dicæarcho* (Naumburg, 1832), comprend, en outre, tous les fragments épars dans les auteurs.

en Italie a été prise sur notre manuscrit, quand L. Holstenius ne le dirait pas expressément. A son avis, les manuscrits qu'Hœschel a eus sous les yeux dérivent *tous* de la même source, c'est-à-dire du *manuscrit d'Italie*, d'où Mathieu Budé avait tiré la copie des fragments de Dicéarque[1]. Ce qu'il appelle le *manuscrit d'Italie* est donc évidemment celui qui, transporté en France, est devenu plus tard la propriété de Pithou. A qui doit-on cette précieuse importation? Je n'ai pu le découvrir. L. Holstenius ignorait lui-même, à ce qu'il paraît, où ce manuscrit avait passé. Pendant son séjour à Paris vers 1624, il vit le fragment, relatif au mont Pélion, qui se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque royale (n° 571); mais il avoue (en 1628) qu'il n'a connu les autres fragments de Dicéarque que par le *codex palatinus* (L. Holstenius *Epist.*, p. 62, 63) dont Hœschel s'était servi, et qui faisait partie de la bibliothèque électorale palatine (Sylburg, *Cat. libr. man. gr. Bibl. Elect.* n° 142). Il a donc ignoré l'existence à Paris du manuscrit qu'il appelle *italien* (*codex italicus*). Et cependant ce manuscrit s'y trouvait déjà depuis près de quarante ans, puisque Joseph Scaliger l'avait copié dans la bibliothèque de Claude Dupuy (plus haut, p. 237), lequel mourut en 1594. C'est donc avant cette époque que Scaliger dut prendre cette copie; en effet, ce grand critique quitta Paris en 1593 pour se rendre à Leyde. L'envoi qu'il fit de sa copie à Hœschel n'eut lieu qu'en 1600 et bien peu de temps avant que cet éditeur publiât ces fragments. La lettre où Scaliger annonce que ce qu'il a copié du manuscrit de Claude Dupuy ne diffère point de ce qu'Hœschel a trouvé dans son *codex palatinus*, est datée des ides de juin 1600. L'envoi de sa copie est postérieur, car il annonce à Hœschel dans cette lettre qu'il la lui fera passer s'il le désire[2]. Or, la dédicace de celui-ci est du 1er septembre 1600. C'est donc entre juin et août de cette même année qu'il a dû recevoir la copie de Scaliger. Henri Estienne donna, en 1589, son édition des fragments de Dicéarque, d'après la copie que Budé lui avait *jadis* apportée d'Italie. Si, dès lors, l'original eût été dans la bibliothèque de Claude Dupuy, H. Estienne, lié comme son gendre avec cet homme illustre, n'aurait guère pu l'ignorer, et il aurait complété son édition. On a donc lieu de croire que ce manuscrit a été apporté en France entre les années 1589 et 1593; il aura été cédé par le propriétaire à Claude Dupuy. Après sa mort, ce manuscrit passa dans la biblio-

[1] « Qui tamen omnes ex uno eodemque fonte promanasse mihi videntur, italico « nimirum codice, unde Budæus quoque descripserat. (Præf. ad Dic. p. 7, ed. Manzi.) « — [2] Si quid putas esse in nostris quod te juvare possit, mittam quæ habeo sta- « tim. » (Scalig., *Epistolæ*, p. 734.)

thèque de Pierre Pithou, qui n'épargnait, comme on sait, ni peines, ni sacrifices pour se procurer d'anciens manuscrits grecs et latins[1]; de là, dans celle de ses fils, puis de ses descendants, où il est resté, comme on l'a vu, enfoui et ignoré jusqu'au moment où une vente publique l'a remis en lumière, en le faisant passer dans la Bibliothèque royale.

Il résulte de cet exposé que le manuscrit de Pithou est aussi l'original des manuscrits de Dicéarque[2], et, par conséquent, des éditions de cet auteur, comme de ceux de Scymnus, de Scylax et de Marcien. Son importance s'en accroît encore. On peut donc appliquer à ces fragments le même principe de critique qu'aux quatre autres morceaux que le manuscrit contient : c'est-à-dire que, pour ces fragments, les leçons de ce manuscrit ont seules une véritable autorité et doivent être acceptées toutes les fois qu'elles n'ont rien d'impossible ni d'invraisemblable. Avant d'en faire l'essai, je dois présenter une observation qui n'est pas sans intérêt.

Cette observation ressort d'une circonstance que l'inspection seule du manuscrit de Pithou m'a révélée. Les trois morceaux de Dicéarque s'y succèdent sans interruption; aucun d'eux n'a de titre particulier. A la fin du troisième seulement, on lit le titre : Δικαιάρχου ἀναγραφὴ τῆς Ἑλλάδος; d'où il résulterait que prose et vers, *tout était censé faire partie* du même ouvrage.

Les mots *βίος* Ἑλλάδος, qui forment le titre général de l'édition d'Hoeschel, et qui ont été répétés en tête du morceau en prose, manquent dans le manuscrit de Pithou. C'est Hoeschel qui a suppléé ce titre, sans doute par conjecture, d'après les auteurs anciens, tels qu'Athénée, Porphyre, Étienne de Byzance, Suidas et le scholiaste d'Apollonius[3]. D'un autre côté, il n'est fait mention dans aucun auteur du titre ἀναγραφὴ τῆς Ἑλλάδος, qui existe uniquement dans notre manuscrit. [illegible] (*de Dicæarcho*, § 9) conjecture, il est vrai, que cette ἀναγραφὴ [illegible] posée par Dicéarque, pour servir d'explication aux cartes géographiques dont il est question dans le testament de Théophraste (Diog. Laert. V, 51); mais c'est là une conjecture toute gratuite et [illegible] invraisemblable, puisque ces cartes étaient celles de toute la terre ([illegible] γῆς περίοδοι), et non de la Grèce seule.

Jusqu'ici on s'est à peu près accordé à croire que les fragments en

[1] Louis Leroy, *P. Pithœi elogium*, p. 7. — [2] [illegible] nouvelles recherches, ce que j'ai dit plus haut p. [illegible] — [3] [illegible] (*Hist. Gr.* I, 9, p. 81 West.) a déjà remarqué que cet ouvrage est celui que [illegible] désigne par les mots *libri antiquitatum et descriptio Græciæ.*

prose faisaient partie du βίος Ἑλλάδος, et les fragments métriques, de l'ἀναγραφὴ τῆς Ἑλλάδος. Ce n'est encore là qu'une conjecture, parce qu'aucun auteur ne parle de ce dernier ouvrage, et qu'on ne trouve nulle part que le philosophe Dicéarque ait jamais écrit en vers.

D'après cette observation, on doit se demander si les *fragments métriques* sont bien réellement de Dicéarque. De très-habiles critiques se sont prononcés pour la négative. M. Marx n'hésite pas à les déclarer l'œuvre de quelque grammairien inhabile (*In* Creuzer. *Meletem.*, tom. II, p. 177). Un critique accompli, que les lettres viennent de perdre, A. F. Näke, se prononce dans le même sens : « Personne, dit-il, ne croit plus maintenant que l'Ἀναγραφὴ τῆς Ἑλλάδος, mis sous le nom de Dicéarque, puisse être de cet auteur (*Rhein. Museum*, I Jahrg. S. 50); » et M. Westermann partage son opinion (*ad* J. G. Vossii *Hist. Græc.*, 80). M. A. Buttmann seul persiste à l'attribuer à Dicéarque; mais les raisons qu'il allègue n'ont rien de fort convaincant. Que cette ἀναγραφή ait été versifiée d'après le périple de Scylax, comme le pense M. Marx, c'est ce qui ne résulte pas clairement de la comparaison qu'il établit; mais il paraît certain que Dicéarque n'en peut être l'auteur. Je me borne à deux faits qui suffisent pour le démontrer : 1° Dicéarque, dans le fragment du βίος Ἑλλάδος, donne 70 stades de tour à la ville de Thèbes (p. 14, Huds. et 126 Gail.); l'auteur des fragments métriques lui en donne seulement 43 (v. 95); 2° celui-ci, parlant de Lébadée et du temple de Trophonius, dit : « On *prétend* que c'est là qu'a *existé* l'oracle (v. 98) (ὅπου τὸ μαντεῖον λέγουσι γεγονέναι). » Déjà Hemsterhuis a remarqué (*ad Lucian. Dial. mort.*, III, tom. I, p. 339) qu'il est impossible d'admettre que Dicéarque, disciple d'Aristote, qui avait composé un ouvrage spécial *sur la descente dans la grotte de Trophonius* (περὶ τῆς εἰς Τροφωνίου καταβάσεως), eût donné l'existence de cet oracle comme un simple *ouï-dire*. Ce vers ne peut avoir été écrit ni par Dicéarque, ni par aucun autre Grec vivant à l'époque où l'oracle de Trophonius jouissait de quelque célébrité. A cette observation convaincante j'ajoute un indice qu'Hemsterhuis n'a pas remarqué, mais qui n'est pas moins frappant, c'est le mot γεγονέναι, qui atteste qu'à l'époque quelconque où ce vers a été écrit, l'oracle de Trophonius n'existait plus que dans les souvenirs de l'histoire; ce qui explique comment l'auteur n'en avait parlé que sur *ouï-dire* (λέγουσι). L'oracle de Trophonius est un de ceux qui ont le plus longtemps conservé en Grèce leur influence. Pausanias, qui le consulta sous le règne d'Antonin, nous montre tout le crédit dont il jouissait encore à cette époque, et l'on n'a pas besoin, pour établir le fait, des témoignages contemporains de Celsus, de Lucien, d'Aristide, de

Maxime de Tyr (ap. Vandale, *de Orac.* p. 264, sq.). Ce vers décèle donc un auteur qui vivait longtemps après que cet oracle avait cessé. Ainsi l'*Ἀναγραφὴ τῆς Ἑλλάδος* a été versifiée à une époque assez récente et probablement pour servir dans les écoles.

Le nom de Dicéarque doit avoir été accolé par quelque copiste à ces fragments métriques : 1° parce que le sujet lui aura semblé analogue au *βίος Ἑλλάδος* que toute l'antiquité attribue à ce philosophe, et que le titre *Ἀναγραφὴ τῆς Ἑλλάδος*, donné à ces fragments, lui aura paru n'être qu'une expression différente de l'idée comprise dans les mots *βίος Ἑλλάδος*; 2° parce que le principal de ces fragments est adressé à un Théophraste qu'on a pris pour le fameux Théophraste[1], condisciple de Dicéarque.

Au reste, de ce que ces fragments ne sont pas l'œuvre de Dicéarque, il ne s'ensuit pas qu'il faille passer condamnation sur les fautes matérielles qui les déparent. Quelle que soit l'époque à laquelle ils appartiennent, ces fautes ne peuvent être attribuées à celui qui les a composés. Quand on lit les vers iambiques de Léon VI, (IXe siècle), de Théodore Prodrome et de Tzetzès (XIIe siècle), de Manuel Philé (XIVe siècle), ainsi que d'autres poëtes (et quels poëtes!) du Bas-Empire, on est convaincu que les règles de ces vers étaient observées assez religieusement de ceux qui en composaient encore, longtemps après que le vers politique eût presque envahi la poésie grecque. A plus forte raison, dans les écoles, n'aurait-on pu admettre des vers aussi défectueux que la plupart de ceux des fragments métriques du prétendu Dicéarque. Les fautes qu'on y trouve ne peuvent donc être que l'œuvre des copistes. On va voir qu'en effet la plupart se corrigent à l'aide des bonnes leçons de notre manuscrit ou de conjectures toutes naturelles. Quant à celles que je ne parviendrai pas à faire disparaître, j'ai lieu de croire qu'elles céderont à des efforts plus heureux. Notre poëte inconnu, quelle que soit son époque, se trouvera réhabilité, comme Scymnus, qui, d'ailleurs, j'en conviens, le surpasse à tous égards.

V. 1-7. L'auteur dit que, dans aucun temps, il n'a fait comme quelques-uns, qui s'attribuent le travail d'autrui : *διὰ παντὸς... ἴδιόν τι πλάττων, κ' οὐχὶ τὸν ἑτέρων πόνον, | ὅπερ ἔνιοι ποιοῦσιν, ἐμαυτοῦ τιθέμενος.* Cet *ἑτέρων* est peu poétique. Mais le manuscrit porte *ἄλλων* qui est la vraie leçon. Il ajoute que maintenant il va donner une description de toute la Grèce

[1] Dans les éditions, l'ouvrage porte le titre de *τῆς Ἑλλάδος πρὸς Θεόφραστον*. Les mots *πρὸς Θεόφραστον* n'existent pas dans le manuscrit de Pithou. Ils doivent être une addition de H. Estienne et d'Hœschel, fondée sur ce que le 1er vers de l'*Ἀναγραφή* s'adresse à un Théophraste, *ὦ Θεόφραστε*.

νυνὶ πεπόρηκα τὴν ἅπασαν Ἑλλάδα, | ὑποτετ]ομένας ταύτῃ τε τὰς ἑξῆς πόλεις, | στοιχεῖον οὐκ ἄμουσον ἅμα θ' ἑλληνικόν. La leçon πεπόρηκα[1] est donnée par notre manuscrit; H. Estienne et Hœschel ont proposé πεπόνηκα, leçon fort ingénieuse adoptée par M. A. Buttmann; Casaubon aime mieux πεπόρικα. Mais πεπόρηκα est régulièrement formé de l'inusité πορέω, inf. πορεῖν, qu'on trouve aussi avec la forme réduplicative πεπορεῖν (Hesych., — cf. Böckh. *Not. crit. in Pind. Pyth.* II, v. 57). Que ce parfait soit un temps forgé par analogie, comme d'autres formes que les grammairiens seuls ont connues et souvent inventées, cela se peut. Ce serait même une raison de plus pour le conserver dans des vers qui sont probablement l'œuvre de quelque grammairien récent. Le terme στοιχεῖον répond ici, je crois, à notre mot *principes, éléments* (*traité élémentaire*); les rhéteurs l'emploient souvent pour dire une *règle*, un *principe* (Ernesti, *Lex. technol.* p. 37), et il me paraît ici avoir le sens du *Lehrbuch* des Allemands. L'auteur donne son poëme comme *un livre élémentaire*, qu'il qualifie de οὐκ ἄμουσον, ἅμα θ' ἑλληνικόν, qualifications qui seraient peu justifiées, si les fautes contre la métrique et la langue, qu'on y trouve, pouvaient être de l'auteur. Mais elles ne sont pas de lui.

V. 12. ὑπολαμβάνω γὰρ ἀσφαλῶς ὑμᾶν ἔχειν. Au lieu de ὑμᾶν le manuscrit donne ἡμᾶν qu'il ne fallait pas changer, ainsi que l'a déjà fait observer Holstenius.

V. 15. Le poëte dit qu'il décrira tous les peuples qui, dans le Péloponnèse, *ont un nom* : ἅ τ' ἐστὶν ἐν Πελοποννήσῳ γένη | λεγόμενα. Ainsi porte notre manuscrit. Casaubon a lu ἐχόμενα, suivi par tous les éditeurs. La correction est inutile.

V. 18. Il continue en disant que rien ne sera oublié, que tous les lieux passeront ainsi sous les yeux de Théophraste, qui pourra retenir facilement leurs noms dans sa mémoire. Φανερῶς ἑκάστων ἐμμελῶς τε κειμένων, | ἔστ' ἀναλαβόντα καὶ διὰ μνήμης ἔχειν. L. Holstenius, en lisant ἀναλαβεῖν τε καὶ, changeait la construction, sans faire disparaître la difficulté; il faut un régime à l'un des deux verbes. On lira donc ἔστι καὶ ἀναλαβόντ' αὐτὰ διὰ μνήμης ἔχειν.

V. 29. Les éditeurs ont laissé passer cette singulière coupe de vers : ἐμφανὴς | δ' ἱερὸν Ἀθηνᾶς ἐστ' ἐν αὐτῇ, καὶ λιμήν... |, lorsqu'il leur était si facile de lire : ἱερὸν δ' Ἀθηνᾶς, ou ἱερὸν Ἀθηνᾶς δ' ἐστ'.

V. 32. Il est dit que, selon Philéas, la limite de la Grèce finit au Pénée : τὸ πέρας αὐτῆς δ' ἔρχεται | ἐπὶ τὸν ποταμὸν Πηνειόν. Saumaise, Vos-

[1] On aurait pu conjecturer aussi que le poëte avait écrit πεποίηκα (dont la 2ᵉ syllabe peut être brève), dans le sens de *composer un poëme*. Mais aurait-on pu dire ποιεῖν τὴν Ἑλλάδα pour τὴν τῆς Ἑλλάδος ἀναγραφήν?

sius et Buttmann ont lu αὐτῆς. Notre manuscrit, donnant δ' αὐτῇ, nous mène à la vraie leçon, qui est αὐτῇ δ'. C'est là un de ces datifs de relation que les meilleurs prosateurs, mais surtout les poëtes, aiment à employer au lieu du génitif. (V. Boisson. *in Inscr. Ast. Ad calc. Holst. Ep.* p. 422. — Matthiæ, *Ausführl. gr. Gramm.* § 389, g.)

V. 42. D'Ambracie jusqu'à la Thessalie, le poëte compte trois jours de route. Il y a là le fleuve *Arachthus* et une montagne dite *sacrée*... ἔχει δὲ ποταμὸν.... | Ἄραχθον.... καὶ | ὄρος πρόσεστιν, ἱερὸν δ' ἐπικεκλημένον. La leçon Ἄραχθον est une correction de Casaubon. Ce fleuve est en effet nommé ainsi par Strabon, Pline et Ptolémée. Mais Polybe l'appelle Ἀρέθων, Tite-Live, *Aretho*, Callimaque et Lycophron Ἄραιθος. La leçon de notre manuscrit Ἄρατθον montre que le poëte a dû écrire Ἄραιθον.

Quant au second vers, le dactyle du 4ᵉ pied est de la façon des éditeurs; car le manuscrit porte : ἱερὸν ἐπικεκλημένον, ce qui fait du 4ᵉ pied un tribraque. Le δ' est aussi inutile au sens que nuisible à la mesure.

Les v. 46 et 47 sont fort mauvais : εἶτ' Ἀμφίλοχοι· Ἄργος δ' ἐνταῦθά ἐστι τὸ | Ἀμφιλοχικόν· μετὰ τούτους δ' Ἀκαρνᾶνες· πόλεις | οὗτοι δ' ἔχουσι πλείονας.... L'hiatus du premier ne peut subsister, et le second vers est trop long. Une légère transposition et la suppression d'une syllabe les rendront très-passables.... εἶτ' Ἀμφίλοχοι· Ἐνταῦθα δ' Ἄργος ἐστὶ τὸ | Ἀμφιλοχικόν· μετὰ τούσδ', Ἀκαρνᾶνες· πόλεις | κ. τ. λ. Casaubon avait déjà pensé à τοὺς δ', et M. Gail à τούσδ', qui est la vraie leçon.

V. 55. Pour éviter l'hiatus dans ce vers : ἱερὸν δ' Ἀφροδίτης· ποταμὸν δ' ἡ χώρα ἔχει | Ἀχελῷον, on lira, comme le propose Casaubon, dont les éditeurs auraient dû suivre le conseil, ποταμὸν ἡ χώρα δ' ἔχει | Ἀχελῷον.

V. 58. Ἐν ᾗ πόλις ὑπόκειται Πλευρὼν, καὶ ἱερόν. Le manuscrit donne... Πλευρὼν ὑπόκειται καὶ ἱερόν. Il n'y avait pas de raison pour rien changer.

V. 60. Ἔπειτα Καλυδὼν, εἶτα Κίδυς, αἵ τ' Ἐχινάδες. C'est la leçon de notre manuscrit (sauf la petite différence αἵ τε Αἰχινάδες). Casaubon a déjà remarqué que Κίδυς est une *vox nihili*. Le vers ne peut d'ailleurs subsister ainsi; car la seconde syllabe d'Ἐχινάδες étant longue, le cinquième pied serait un amphimacre. Le poëte a dû écrire : ἔπειτα Καλυδὼν· εἶτεν, αἵ τ' Ἐχινάδες | νῆσοι, ποταμός τ' Εὔηνος; car il faut se garder de lire ποταμὸς δ' avec le manuscrit.

V. 72. Voici un endroit fort corrompu, qu'on a vainement essayé de corriger. Après avoir parlé des Locriens, autrefois appelés *Léléges*, le poëte dit : ἔπειτα, Φωκεῖς ἐκ Λελέγων φερόμενοι | παρ' οἷς πεδίον Κεφισσίον.... Le premier vers est trop court; Casaubon lisait πεὶν φερόμενοι; d'autres ont lu ἐκ τῶν Λελέγων, ce qui a l'inconvénient de mettre un dactyle au quatrième pied. Mais la difficulté n'est pas là. D'abord ἐκ Λελέγων φερόμενοι ne se

comprend guère; ensuite les Phocéens n'étaient pas *Léléges* d'origine. Notre manuscrit, portant ἐκλογῶν, nous avertit que la leçon ἐκ Λελέγων est tout simplement une correction d'Henri Estienne ou du copiste de son manuscrit. La leçon ἐκλογῶν nous met sur la voie d'une solution. Je propose : ἔπειτα Φωκεῖς (sous-entendu εἰσίν), ἐκ λογίων πρὶν φερόμενοι [1]; « ensuite, on trouve les Phocidiens, jadis amenés en ces lieux par l'ordre d'oracles; » ἐκ λογίων φέρεσθαι serait une locution très-conforme au génie de la langue. Quant au fait, nous n'en trouvons nulle autre trace, mais il est analogue au rôle que les anciens oracles ont joué dans l'établissement de tant de colonies; d'ailleurs il n'est point en contradiction avec ce que racontent les autres auteurs. Ils nous disent que Phocus, fils d'Ornytus et petit-fils de Sisyphe vint s'établir aux environs du Parnasse (Scymn., v. 486; Paus. II, 29, 3; IX, 17, 3) : le faux Dicéarque nous ferait connaître de plus le motif religieux de cet établissement.

V. 77. La leçon du manuscrit εἰτενανπκύρα sert à rétablir ce vers trop long d'une syllabe ... Κωρύκιον ἄντρον· εἶτ' ἐστ' Ἀντικύρρα πόλις. Le mot ἐστί, qui trouble le vers, est une invention du copiste. Il faut lire .... εἶτεν Ἀντικύρα πόλις.

Une correction semblable est à faire dans le vers 85. Ἔπειρον (i. e. ὄρος) Κισσωρῶν· εἶτ' ἐστ' Ὠρωπὸς πόλις, ce qui donne un spondée au quatrième pied (ἐστ' Ὠ.). Le manuscrit porte εἰτενωρωπός; le copiste aurait dû ne rien changer et lire ... εἶτεν Ὠρωπὸς πόλις.

V. 81. Le poëte place en Phocide une ville de *Larissa* après *Cyparissus*. Comme on ne connaît pas de ville de ce nom en ce pays, M. Gail a proposé de lire *Amphissa*, correction que j'avais approuvée (Journal des Savants, 1829, p. 110). M. Boissonade remarque avec raison que nous ne connaissons pas les noms de toutes les villes de Grèce, et que la leçon *Larissa* peut fort bien rester (*Anecd.*, t. V, p. 420, 421). La correction que propose Casaubon, Λάρισά τε, pour Λάρισσά τε, nécessitée par le mètre, est confirmée par notre manuscrit.

V. 89, 90. Le poëte parle du temple de Diane à Aulis; κ' Ἀρτέμιδος ἱερὸν ἅγιον, ὃ λέγεται κτίσαι | Ἀγαμέμνων· εἶτ' κ. τ. λ. Le deuxième pied du second vers est un spondée; ce qui ne peut être. Notre manuscrit donne Ἀγαμέμνονα, qui conduit à la vraie leçon : ... ὃ λέγεται κτίσαι | Ἀγαμέμνον'· εἶτ'. Le verbe λέγεται serait pris au sens impersonnel.

V. 96. Κῶπαι δὲ πόλις, κ' Ὀρχομενός· εἶτα μετὰ δύο, | πόλις Λεβαδία. M. Buttmann est ici arrêté et non sans raison; μετὰ δύο ne peut se prendre pour μετὰ ταύτας τὰς δύο (πόλεις); l'incorrection serait trop

[1] Ou bien : εἶτ' εἰσὶ Φωκεῖς, ἐκ λογίων πρὶν φερόμενοι.

choquante. Il propose μετὰ δὲ τὸν (Ὀρχομενόν); ce qui ne vaut guère mieux. Je lis εἶτα μετ' οὐ πολὺ, | πόλις, c'est-à-dire « non loin d'Orchomène est la ville de Lébadée. » Elles n'étaient en effet qu'à environ 60 stades l'une de l'autre.

V. 104. Dans les deux vers précédents, le poëte a porté la longueur de la Béotie à 500 stades : μῆκός ἐστι τῆς | Βοιωτίας στάδι' ὡς λέγεται, πεντακόσια. Il en donne maintenant la largeur : διακόσια καὶ ἑβδομήκοντ' ἐστὶ τὸ πλάτος. Le vers est faux, si l'on ne retranche pas ἐστί, qui se trouve déjà au vers précédent ; on lira : διακόσια δὲ καὶ ἑβδομήκοντα τὸ πλάτος.

V. 105 et 106. Dans ces deux vers : ποταμοὺς δ' ἔχει, τὸν μὲν λεγόμενον Ἰσμενὸν, | Λιωπόν τ' Ἀσωπόν τε, πέδι' εὔυδρα παρακείμενα, le poëte s'est permis la grave licence de faire brève la pénultième du nom propre Ἰσμηνόν, qu'il avait probablement écrit Ἴσμενόν, comme l'a supposé Casaubon. Le vers suivant est misérablement estropié. Notre manuscrit donne Λιωπόν τε Ἀσωπόν τε πεδία εὔυδρα παρακείμενα. L'heureuse correction de M. Ottfr. Müller, qui lit Κνωπόν τε (*Orchom.*, S. 81) lève une grande difficulté. Le vers devient Κνωπόν τ' Ἀσωπόν, πέδι' εὔυδρα παρακείμενα. Le dactyle du quatrième pied peut encore être évité par la correction fort simple ἔνυδρα, pour εὔυδρα.

Le vers suivant : Ἔστιν δ' ἔπειτα χώρα Μεγαρέων· Ἔστι τε | ἐντεῦθεν est trop long d'une syllabe, à moins qu'on n'admette une synizèse dans Μεγαρέων. Une légère transposition peut encore y remédier : ἔ. δ' ἔ. Μεγαρέων χώρα' στι τε. |

Les deux courts fragments sur l'île de Crète donnent aussi lieu à quelques observations. En place de νῆσος περίκλυτος (v. 111), le manuscrit de Pithou et celui de Casaubon donnent περίκλυστος que M. Marx préférerait si, dit-il, « le poëte n'était pas trop mauvais pour avoir employé cette épithète homérique. » La raison est curieuse, comme le remarque M. Miller. Il en est une autre, un peu meilleure, qui aura déterminé le copiste du manuscrit d'Hœschel à changer la leçon ; c'est que l'idée de περίκλυστος se trouve trois vers plus bas, ἁπασῶν δ' ἐστὶ πελαγιωτάτη (*la plus avancée de toutes en pleine mer*). Il est vrai qu'Hœschel avait changé cette excellente leçon, que lui donnait son manuscrit, en παλαιωτάτη (il devait dire παλαιοτάτη ou παλαιτάτη), qui rompt la mesure.

V. 121. Le manuscrit donne ainsi l'épithète de Diane Dictyne, τὴν θεὸν Δίκτυναν. Il est probable que le poëte avait écrit Δίκτυνναν, comme, plus bas, il a écrit ὄρος τε Δικτύνναιον, qui est la vraie leçon, ainsi que l'a remarqué M. Miller.

V. 122 et 123. ... Εἶτεν Ἀπτεραίαν λεγομένην | ἐν μεσογείᾳ. Le mot Ἀπτεραίαν est une correction fort ingénieuse, et peut-être vraie, de Meursius,

adoptée par les éditeurs. Notre manuscrit porte Ἀγγαραίων, nom à la vérité tout à fait inconnu. Mais combien connaissons-nous de noms entre ceux des *cent villes* de la Crète *Hécatompolis?* On peut donc hésiter encore à abandonner la leçon de notre manuscrit. Mais le poëte n'a pu commencer le vers suivant par ἐν μεσογείᾳ; il avait nécessairement écrit ἐν τῇ μ., ou employé un tétrasyllabe formant un quatrième pæon (υυυ—); dans ce cas, il avait pris la forme attique μεσογέῳ, qu'un copiste, peu scrupuleux sur le mètre, aura remplacée par la forme ordinaire.

Nous voici au fragment de 21 vers sur les Cyclades. Il a peut-être été plus maltraité que le reste par les copistes.

V. 130 et 131. Dès le commencement, nous trouvons une absurdité palpable. Le poëte dit que les Cyclades s'étendent au delà du cap Géræste en Eubée : τὰς δὲ Κυκλάδας νήσους ὀρῶμεν κειμένας | ὑπὲρ Γεραίστου; ce qui est bien; mais il ajoute : πρὸς δὲ τὴν μεσημβρείαν | οὔσας ἐν Εὐβοίᾳ, περιέχούσας δὲ τὸ | πέλαγος τὸ Μυρτῷον. Comment peut-il dire que ces *îles sont placées en Eubée*, οὔσας ἐν Εὐβοίᾳ? Cela est impossible. Malgré le manuscrit, je lis hardiment : πρὸς δὲ τὴν μεσημβρείαν | οὔσας μὲν Εὐβοίας, περιεχούσας δέ, c'est-à-dire « étant situées au midi de l'Eubée, et enveloppant la mer de Myrtos. » Le μέν répond au δέ du second membre. Le poëte met souvent ainsi le génitif : χώρας πρὸς ἕω (v. 83), Δολόπων πρὸς μεσημβρείαν (v. 62); πρὸς μεσημβρίαν Αἰτωλίας (v. 70).

Dans le vers 135, il est question d'une *île de Sunium*, dont personne n'a jamais parlé, excepté Solin (VIII, 20), dans un passage où sont d'autres erreurs (Salmas., *Exercit. Plin.*, p. 101, a. F.) : ἐγγὺς Κέως πρώτη τετράπολις, Σούνιον | νῆσος, ὑπόκειται καὶ λιμήν. Supposer que νῆσος est ici pour χεῤῥόνησος, et que cette *île* n'est autre chose que le *cap Sunium*, ce serait faire une conjecture forcée et inadmissible dans ce passage, où il n'est question que de véritables îles. M. Buttmann propose ingénieusement de changer la place de ἐγγὺς et de νῆσος, en les substituant l'un à l'autre (νῆσος Κέως et ἐγγὺς ὑπόκειται); mais ce déplacement ne remédie pas encore à la difficulté. L'erreur est dans le mot νῆσος, que les copistes ont ramené là du vers suivant qui commence aussi par νῆσος. Je change donc ce mot, et je lis : ἐγγὺς Κέως πρώτη τετράπολις, Σουνίου | [ἄντικρυ] ὑπόκειται, καὶ λιμήν. « La première est Céos, près de l'Attique, et vis-à-vis du Sunium, avec quatre villes et un port. » Ce port est celui de *Julis*, à présent *port de Zéa*, l'un des plus beaux de l'Archipel. (Bröndsted, *Rech. et Voy. en Grèce*, t. I, p. 5, 6.)

V. 138. Voici encore un vers bien altéré, parce qu'on s'est écarté de la leçon du manuscrit. Après avoir parlé de *Céos*, de *Cythnos* et de

Sériphos, le poëte dit, selon les éditions : Ἔπειτα Σίφνος, καὶ Πάρος ἐχομένη, | ἔχουσα λιμένας δύο. Mais le manuscrit porte : ἔπειτα Σίφνος, καὶ Κίμωλος ἐχομένη, | ἔχουσα λιμένας δύο. Le vers est très-bon, et l'indication fort exacte; car *Cimolos* est tellement voisine de *Siphnos* que, selon Strabon, de l'une on voyait l'autre, (x, p. 434). Son nom se trouve donc amené naturellement après celui de *Siphnos*. C'est M. Marx qui a substitué Πάρος à Κίμωλος, et M. Gail a reçu cette mauvaise correction, dont le moindre inconvénient est de rendre le vers faux. Du reste, on peut s'étonner que le poëte ait passé les îles de Mélos, dont le nom venait si bien après *Cimolos*, de *Syros* et de *Paros*, qui sont au nombre des plus importantes parmi les Cyclades. Aussi je crois que les noms de ces trois îles se trouvaient placés après celui de *Cimolos* et avant *Délos*, c'est-à-dire, dans deux vers qui suivaient le v. 136, de cette manière :

> Ἔπειτα Σίφνος, καὶ Κίμωλος ἐχομένη,
> [Μῆλός τε. . . . .
> Σύρος τε. . . . . καὶ Πάρος,]
> ἔχουσα λιμένας δύο, κ. τ. λ.

En effet, la circonstance des *deux ports* a dû s'appliquer à Paros, puisqu'on lit dans le périple de Scylax : Πάρος, λιμένας ἔχουσα δύο (p. 22 Huds.). Le nombre de ces trois îles complète celui de *douze* (Strab. X, p. 485), l'auteur ayant mis *Naxos* parmi les *Sporades*.

V. 141. Ce vers relatif à Délos et à Mycone est faux de tout point : νεώς τ' Ἀπόλλωνος· εἶτεν ἐχομένη | Μύκονος. Il faut lire : νεὼς Ἀπόλλωνός τ'· ἔπειτεν ἐχομένη | Μύκ.

V. 144. Après les *Cyclades* viennent les *Sporades*. Ici, une difficulté géographique : au nombre de ces îles, le poëte compte *Cimolos*, voisine de *Théra*, *Ios*, *Naxos*, etc. : Σποράδες ἐν αἷς Κίμωλος, εἶτεν οὐ πολὺ | ἀπέχουσα Θήρα νῆσος. Mais 1° *Cimolos*, située au Nord et tout près de *Mélos*, fait partie des *Cyclades* et non des *Sporades*; 2° elle est *fort loin* de *Théra*; 3° le poëte a déjà cité *Cimolos* plus haut et à sa vraie place. Il est de toute évidence qu'il aura mis en cet endroit le nom d'une autre île des *Sporades*, à savoir *Sicenos*, ou *Sicinos*, île située à côté d'*Ios* et de *Théra*, dans l'ordre où le poëte a dû prononcer son nom, lequel entre justement dans le vers :.... ἐν αἷς Σίκηνος, εἶτεν οὐ πολὺ | κ. τ. λ. J'écris Σίκηνος, parce que c'est l'orthographe suivie par Strabon et Étienne de Byzance. Les éditeurs de l'un et de l'autre ont, il est vrai, changé la leçon du manuscrit en Σίκινος, mais sans raison suffisante. Sans doute, Solon (*fr.* XVI, 3 Gaisf.) et Apollonius de Rhodes (1-624,

625) ont écrit ainsi et fait brève la deuxième syllabe. Mais rien n'empêche que la double orthographe n'ait été usitée, parce que la pénultième étant brève ou longue à volonté, Σίκηνος ou Σίκινος offraient la même prononciation. Cette double quantité n'a rien que de fort naturel, puisqu'elle existait encore pour d'autres noms tels que Σύρος, dont la première, brève dans Homère (*Od.* XV, 402) et Christodore (v. 351), était quelquefois longue, comme le dit expressément Strabon (X, p. 487, *Trad. fr.* t. IV, p. 165; — et la note de M. Groskurd, dans sa *Trad. allem.* t. II S. 349). Elle l'est, en effet, dans ce vers phérécratien de Diogène de Laerte, ὃν τίκτει ποτὲ Σύρος (I, 119), et dans Ovide (Met. XIII, 7). Il n'y a donc nulle raison pour s'écarter des manuscrits de Strabon et d'Étienne de Byzance, qui ont pu écrire Σίκηνος aussi bien que Σίκινος. On pourra admettre l'une ou l'autre leçon dans le vers du faux Dicéarque.

Je crois avoir démontré que ces fragments métriques ont été originairement écrits avec correction, et quelquefois avec toute l'élégance que comporte un poëme didactique probablement destiné aux écoles. L'auteur quelconque de ces vers avait donc rempli l'espèce d'engagement qu'il a pris en commençant, de faire un écrit οὐκ ἄμουσον, ἅμα θ' ἑλληνικόν. Selon M. Marx, un des éditeurs, ce serait peine perdue que de chercher à rétablir tant de vers détestables, (p. 210). C'est au lecteur instruit à en juger, d'après l'essai que je lui présente.

Pour le morceau en prose qui, dans les éditions, porte le titre de Βίος Ἑλλάδος, le manuscrit offre peu de ressources. Il ne donne que des variantes assez insignifiantes, qui ne touchent à aucune des difficultés graves que présente le texte, ou ne font que confirmer les corrections diverses qui ont été proposées, et dont on trouvera l'indication dans les variantes de M. Gail et les observations de M. Buttmann. (Cf. *Journal des Savants*, 1829, p. 109-110.) Je me contenterai de rappeler deux nouvelles conjectures pour le passage relatif à Orope (p. 122 et 123, Gail): 1° Ἐντεῦθεν εἰς Ὠρωπὸν διὰ Δαφνιδὸν καὶ τοῦ Ἀμφιαράου Διὸς ἱεροῦ, ὁδὸς (cod., ἐδὸν)... Au lieu de Δαφνιδὸν, on a lu Δελφινίου. M. Wordsworth propose δι' Ἀφιδνῶν, (en passant par *Aphidnæ*), ce qui paraît bien vraisemblable. 2° Ἡ δὲ πόλις τῶν Ὠρωπίων (cod. Ὠρωπῶν) οἰκεία Θηβῶν ἐστί. Au lieu de οἰκεία, qui ne se comprend guères, M. Leake lit ἀποικία, et M. Wordsworth σκιά, leçon fort ingénieuse, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit la véritable. (V. *Trans. of the Roy. Society of Litterat.* t. III, p. 407, Lond. 1839).

A propos de la position de Thèbes (p. 126, Gail.), l'auteur dit que cette ville est située ἐν μέσῳ.. τῆς τῶν Βοιωτῶν χώρας. Notre manuscrit porte ἐν μέσῃ, que M. Miller croit devoir préférer, à cause de τῆς χώρας qui suit.

Je serais d'un autre avis. La correction ἐν μέσῳ, qu'Henri Estienne et Hœschel ont trouvée dans leur manuscrit, me paraît certaine. Pour admettre ἐν μέσῃ, il faudrait lire ἐν μέσῃ τῇ.... χώρᾳ. Quand le mot qui suit ἐν μέσῳ est au génitif, le genre ou le nombre de ce mot est indifférent, parce que ἐν μέσῳ [διαστήματι, sous-entendu), est pris substantivement; on disait donc ἐν μέσῳ τῆς χώρας, τῆς πόλεως ou τῶν πόλεων; et ἐν μέσῃ τῇ χώρᾳ, πόλει, ἐν μέσαις ταῖς χώραις, πόλεσι, etc.

Dans un dernier article, je ferai quelques observations sur le texte de Scylax et de Marcien d'Héraclée, dont M. Miller nous a donné une édition bien supérieure à celles qui l'ont précédée.

LETRONNE.

Histoire de la poésie scandinave. *Prolégomènes. Par M. Édélestand du Méril.* Paris, 1839, chez Brockhaus et Avenarius, 512 pages in-8°.

« La poésie scandinave, dit l'auteur dans sa préface, est la création originale d'un peuple qui se développe librement, sans avoir hérité d'aucun passé qui domine ses tendances et fausse leurs conséquences; elle est née sur le sol national, elle a grandi par sa propre force, sous sa seule influence. Isolée de toute action étrangère, moins encore par les mers que par l'abâtardissement littéraire des nations voisines, elle a tout tiré d'elle-même; son histoire n'appartient pas seulement à un peuple, mais à la nature de la poésie. » Après avoir lu ces réflexions judicieuses sur le caractère de la poésie scandinave, on doit s'attendre à un développement historique des vicissitudes de cette poésie, des circonstances politiques, morales et même physiques qui en ont favorisé les progrès et déterminé la direction et le caractère, ou qui l'ont fait déchoir; à l'énumération chronologique et à l'analyse des productions poétiques de chaque époque, ainsi qu'à des détails sur tous les hommes qui se sont signalés dans ce genre de littérature. Plus l'auteur a restreint son histoire littéraire, en écartant les productions en prose, et en se bornant à la poésie, plus on est en droit de lui demander un ouvrage complet sur cette partie.

M. du Méril n'a pas rempli, je dois le dire, la tâche qu'il s'était imposée; son ouvrage ne répond pas exactement au titre, et n'a même pas une forme historique, se composant de morceaux divers qu'on pourrait

en partie isoler ou transposer sans inconvénient. Bien plus, il n'y a guère qu'un tiers de son livre qui traite de la poésie scandinave; le reste s'y rapporte plus ou moins directement. Dans la partie réservée au sujet principal, l'auteur, après un chapitre sur les poëmes scandinaves, un second sur la versification, et un troisième sur la manière de traduire la poésie islandaise, donne la traduction de huit morceaux, dont quatre tirés de l'Edda, sans les faire précéder d'aucune introduction qui mette le lecteur au fait du sujet, de l'époque et de l'auteur de la composition. Il est d'autant plus à regretter de voir un ouvrage aussi incomplet, que l'auteur apportait de précieuses qualités pour bien s'acquitter de sa tâche. Il est aisé de s'apercevoir que M. du Méril a fait une étude sérieuse de l'islandais, qu'il connaît bien la littérature du Nord, et que, de plus, il a présente à la mémoire, pour ainsi dire, toute la littérature du moyen âge. En ce genre il fait preuve d'une érudition étonnante. Certes une histoire de la poésie scandinave, écrite par un homme qui paraît posséder si bien l'histoire poétique de tous les peuples de l'Europe à la même époque, aurait pu devenir un ouvrage très-remarquable.

L'auteur a pressenti le reproche qu'on pourrait lui adresser : aussi donne-t-il à son ouvrage le titre de *Prolégomènes*, et il remet à un autre temps la publication de la suite. Mais on ne peut accepter ce titre, en voyant l'auteur entrer en plein dans quelques parties de son sujet, au lieu de se borner à *introduire* le lecteur dans l'histoire de la poésie scandinave. Une autre excuse que M. du Méril fait valoir, c'est que le recueil principal des poésies scandinaves, l'Edda étant d'une date incertaine, et les auteurs inconnus, il ne serait guère possible de retracer l'histoire de la poésie scandinave comme on retracerait celle de la poésie d'un autre peuple chez lequel les productions successives de ses poëtes auraient une date connue. Cependant il y a dans la littérature poétique des scandinaves plus que l'Edda; et ce singulier recueil, monument de la mythologie, du génie, de la science, de l'antiquité scandinave ne méritait-il pas une analyse raisonnée?

De là l'auteur aurait passé aux productions des âges suivants, en distinguant ce qui appartient à l'Islande, et ce qu'ont produit les poëtes des autres contrées boréales. L'histoire de l'institution des scaldes devrait nécessairement entrer dans celle de la poésie du Nord, et être traitée avec d'autant plus de détail que les renseignements abondent, et que les savants du Danemark et de la Suède ont suffisamment préparé la voie. L'emploi de la poésie dans l'histoire aurait également mérité une considération particulière. Assurément ce n'est pas dans la traduc-

tion de quelques morceaux poétiques, accompagnée d'observations, que consiste toute l'histoire de la poésie scandinave. Ce qui paraît manquer encore à l'auteur, c'est l'art de coordonner ses idées, de se tracer un plan simple et uni, et de l'exécuter avec persévérance. Il effleure un grand nombre de sujets, et il accumule tellement les notes, qu'elles surpassent en étendue le texte même. Il en résulte que la lecture de son ouvrage, malgré tout l'intérêt du sujet, est extrêmement pénible, parce qu'à tout moment il faut interrompre le texte pour suivre l'auteur dans de longues notes où il mène son lecteur quelquefois bien loin du sujet principal; ou, si on laisse de côté les notes pour ne lire que le texte, on ne connaît pas la moitié de l'ouvrage. C'est souvent dans les notes que M. du Méril énonce son opinion sur les morceaux traduits par lui, et qu'il donne les éclaircissements que le lecteur devrait trouver à la tête des morceaux présentés par l'auteur.

Pour procéder avec ordre dans l'analyse de cet ouvrage, j'examinerai d'abord la partie qui traite réellement de la poésie scandinave, et je ferai ensuite quelques observations sur les divers morceaux qui occupent le reste du volume.

Des considérations sur l'Edda, sur la versification islandaise, et sur la difficulté de traduire les poésies composées dans cette langue, précèdent, comme je l'ai dit, les morceaux traduits en prose. L'auteur a raison de regarder l'Edda comme un recueil de chants composés très-anciennement, altérés peu à peu par les générations successives, et réunis enfin sous cette nouvelle forme. « La rédaction actuelle de l'Edda, dit-il, est certainement moins ancienne que ses idées. Tous ces chants qui se ressemblent par l'esprit, la versification et la langue, qui s'appuient sur une même histoire, se répètent dans maint détail et se contredisent dans quelques accessoires, sont évidemment détachés d'un grand cycle national. Eussent-ils été l'œuvre d'une intelligence individuelle travaillant sur ses propres inspirations, leur antiquité, peut-être même les usages scandinaves, les auraient empêchés de se conserver autrement que par la tradition, et les eussent soumis à la destinée des la poésie populaire; chaque génération en rejetait les images et les idées qu'elle ne comprenait plus, sa fantaisie y encadrait toutes les impressions nouvelles dont elle était préoccupée; sans ces remaniements successifs, l'esprit poétique qu'ils entretenaient dans la foule se fût exercé sur des sujets plus à sa convenance, et la tradition les eût délaissés. L'antiquité relative des différents poëmes est, par conséquent, impossible à déterminer; il n'en est probablement pas un seul qui n'eût subi les embellissements de plusieurs rédactions. »

M. du Méril prouve très-bien la difficulté de rendre en français l'effet qui résulte de l'alliance des sons avec les sentiments, dans une langue telle que l'islandaise, dans laquelle l'allitération remplace la prosodie des langues classiques; mais peut-être attache-t-il trop d'importance au rhythme, en ajoutant ce qui suit : «Lorsque le rhythme repose sur la succession des brèves et des longues, lorsque toutes les syllabes y concourent sans que l'attention s'arrête particulièrement sur aucune, la poésie est plus appelée à peindre la dignité de l'ensemble que le relief des détails; elle exprime mieux la beauté calme et plastique *que le pittoresque et la vie*. Quand, au contraire, la prosodie devient une espèce de mélodie qui ne consiste que dans l'alliance des sons, la poésie s'agite, comme la musique, dans le vague; il lui faut des impressions plutôt que des pensées, l'état contemplatif de l'âme plutôt que l'énergie du cœur et l'élévation de la nature humaine. Lorsqu'enfin la versification s'appuie sur l'accent, lorsqu'en appelant l'attention sur certains mots, elle fait ressortir leurs idées, ce qui convient à sa nature, c'est du mouvement, de l'imprévu, des sentiments qui se développent et se heurtent, des pensées qui se succèdent toujours mobiles et toujours diverses; c'est un drame et non une situation. Ces formes de versification si intimement liées avec l'esprit de la poésie, et si essentielles à sa puissance, sont inhérentes à la langue; dans une autre les mêmes sons n'éveilleraient pas les mêmes idées, les mots les plus identiques seraient différemment accentués, et la diversité de leur prononciation produirait des sentiments différents.»

On ne peut qu'approuver ce que l'auteur dit des images en poésie, dont la beauté est souvent conventionnelle, ou dépend des idées dominantes ou des mœurs et préjugés d'un pays. Ainsi, dans un des chants de l'Edda que M. du Méril a traduits, Sigurdh est comparé à *l'ail qui élève sa tête au-dessus du gazon :* sur quoi M. du Méril fait observer en note que *l'ail était une plante fort poétique chez les Scandinaves*. J'avoue que je n'ai trouvé cela nulle part; mais toujours est-il vrai que le nom de cette plante n'éveillait, dans l'esprit du Scandinave, que l'idée de son port élevé au-dessus d'autres plantes potagères et n'avait rien de bas en poésie. Une autre difficulté se présente au traducteur, surtout dans les poëmes de l'Edda : «La poésie scandinave, dit l'auteur, reste au moins mythologique dans sa forme lorsqu'elle n'est pas mythique dans ses idées; sans un commentaire qui ralentit le style et le décolore, des croyances religieuses aujourd'hui oubliées donnent de l'obscurité à l'image la plus simple; *et*, du temps du scalde, elles étaient si présentes

à l'esprit, que les allusions qui s'y rattachaient, faisaient comprendre les pensées les moins claires. Les métaphores se renfermaient communément dans un seul mot qui réveillait les idées nécessaires pour son intelligence; *et* un idiome différent oblige de les étendre dans de longues périphrases et de les expliquer par de lourdes gloses; le traducteur est forcé de choisir entre les idées et les images; il lui faut sacrifier la poésie au sens grossier du vocabulaire. Souvent son embarras est plus grand encore : beaucoup de tropes avaient été dépouillés par le temps de leur signification figurée, ils étaient devenus de véritables mots; et il est exposé, sans que rien l'avertisse de sa méprise, à prendre une figure dans un sens littéral, et un nom substantif pour une audacieuse métaphore.» L'auteur en conclut qu'il faut, dans la traduction, chercher à concilier l'esprit de l'original avec les exigences de la langue dans laquelle on traduit, et à reproduire avant tout le sentiment poétique du scalde et l'esprit du peuple auquel le poëte s'adressait.

C'est dans ce sens que M. du Méril a traduit les huit morceaux qu'il a tirés de la littérature poétique des Islandais. Sur deux passages il avertit en note qu'il a laissé dans la traduction l'amphibologie qui règne dans le texte; c'est dire que l'une n'est pas plus claire que l'autre.

Le premier de ces huit morceaux est le *Võluspa*, que M. du Méril a intitulé le *Chant de la sybille*, en s'appuyant sur ces vers de Guillaume Herman :

« Sibile èrent nomées
E sages apelées
Tutes femmes savantes
Ki èrent devinantes. » (*Regine Sibille*, ms. de la Bibl. du Roi.)

Cependant le nom islandais de *Võla* ou *Vala* aurait mieux convenu que celui de sibylle, qui appartient à d'autres religions et à d'autres littératures. Quoique ce chant ait été tout récemment traduit et suffisamment commenté en français[1], M. du Méril n'en a pas moins cru devoir le traduire pour la plus grande partie, et accompagner sa traduction de beaucoup de notes qui se font remarquer surtout par les analogies que l'auteur montre entre la mythologie scandinave et les mythologies orientales. L'auteur a traduit la fin de la première strophe :

« Vildo it ec Valfavdvr
Vel fyr telia

[1] Voyez le Journal des Savants de septembre 1838.

Fornspiöll fira
þau er fremst um man[1]. »

« Je vais raconter les œuvres du Père des mondes et les premières traditions de l'humanité qui me soient restées dans la mémoire. »

Traditions de l'humanité est une expression évidemment trop recherchée pour l'état peu avancé où se trouvait la civilisation de l'Islande quand *Völuspa* fut composé[2]. *Fornspiöll fira* signifie littéralement les discours anciens, les paroles d'autrefois. M. Bergmann a traduit :

« Je voudrais du Père des élus proclamer les mystères,
Les traditions antiques des héros qu'autrefois j'ai apprises[3].

Il est évident que chaque traducteur est obligé d'ajouter quelque chose au texte pour le faire comprendre en français ; il s'agit seulement de ne pas s'écarter de l'esprit de l'original.

M. du Méril a traduit ensuite une partie du troisième chant de Helgi (*Helga-Kviδa Hundingsbana II*). Ce sont les plaintes mises en action de Sigrun, au sujet de la mort de son mari Helgi, tué par le propre frère de Sigrun; morceau d'un intérêt dramatique, dans lequel le crime est attribué à la fatalité, de même que dans le poëme suivant (*Sigurþar-Kviδa Fafnisbana III*), où Sigurdh, héros chanté aussi par les poëtes allemands du moyen âge, est mis à mort par ses beaux-frères, entre les bras de son épouse Gudrun, d'après l'instigation de la jalouse Brunhilde. Le quatrième morceau, chant de Gudrun, en est une suite : ce sont en effet les plaintes touchantes de la veuve de Sigurdh, interrompues par la joie féroce de Brunhilde. L'auteur regarde avec raison ce chant comme un des plus beaux de l'Edda, quoique la composition lui en paraisse trop viser à l'effet pour pouvoir être très-ancienne. Comme le poëte annonce que Gudrun, dans sa douleur, ne veut pas survivre à son mari, M. du Méril, rapprochant ce fait de deux autres, rapportés par Saxo-Grammaticus, adopte l'opinion déjà énoncée par quelques auteurs du Nord sur le suicide des veuves scandinaves, et il ajoute en note : « Probablement cet usage était venu de l'Indostan. » Mais jamais l'usage

[1] D'après la leçon de l'édition de Copenhague. — [2] M. Ettmüller, *Vaulu-Spa; das älteste Denkmal germanisch-nordischer Sprache*, Leipzig, 1830, croit pouvoir établir la date de ce poëme entre le ve et le viie siècle de notre ère, fondant sa conjecture d'abord sur la ressemblance entre l'islandais de Völuspa, le gothique d'Ulphilas et l'anglo-saxon, puis sur les réminiscences de Völuspa qu'il trouve dans la prière de Wessobrunn, le plus ancien monument de la langue teutonique, qui doit être du viie ou viiie siècle. — [3] *Poëmes tirés de l'Edda*, Paris 1838.

de s'immoler sur le cadavre de leurs maris n'a existé chez les femmes du Nord; l'exemple de deux ou trois veuves qui meurent de douleur, ou qui veulent périr auprès du corps de leurs maris, n'a rien de commun avec la triste coutume des veuves hindoues.

C'est à ces quatre morceaux que se borne le travail de M. du Méril sur l'Edda; les quatre chants suivants ont été pris ailleurs. C'est d'abord le chant de Krake (*Krakas-maal*), chant que Ragnar Lodbrok est censé avoir improvisé en périssant des morsures des serpents dans la tour où son ennemi l'avait fait enfermer pour le faire mourir : c'est un des morceaux les plus connus de la littérature islandaise, et celui peut-être qui a été traduit le plus souvent. Il a été très-bien expliqué dans l'édition que M. Rafn en a donnée à Copenhague, en 1826 [1], d'après les manuscrits qu'Ole Worm, premier éditeur de ce poëme, n'avait pas connus. Malheureusement M. du Méril n'a pas eu sous les yeux cette édition récente, comme il l'avoue lui-même, et, réduit au texte en partie fautif d'Ole Worm, il n'a pu fournir aussi qu'une traduction imparfaite [2]; ses notes se ressentent également de la privation du commentaire de M. Rafn. Ainsi, sur le passage de la strophe 11 : « J'ai vu près d'Aeinglane d'innombrables cadavres charger le pont des vaisseaux, » l'auteur met en note : « Aeinglane était probablement en Angleterre; M. Legis en fait un promontoire du Kentshire, nous ne savons d'après quelle autorité. » La leçon de M. Rafn ne laisse pas de doute :

« Hundroðum fra ek liggja
Á Eynefis öndrum,
Þar er Englanes heitir. »

Englanes (*Engla-ness*) est évidemment un promontoire d'Angleterre. C'est l'historien danois Suhm (*Hist. du Danemark*, I, 556) qui a émis la conjecture que le poëte fait allusion au promontoire de Kent, comme étant très-fréquenté par les vikingues ou marins du Nord. M. Rafn a mis dans sa traduction française : « Devant Englanèse les guerriers étaient tombés par centaines sur le bord des vaisseaux. » Les deux traducteurs ont rendu *Eynefis öndram* par vaisseaux, et ils ont dû traduire ainsi pour être compris. Cependant la traduction latine de M. Rafn se tient plus près du texte : « Centuriatim ad Englanesum (bellatores) in xy-

[1] *Krakasmaal, eller Kvad om Kong Ragnar Lodbroks Krigsbedrifter og Heltedod.* — [2] L'auteur aurait pu retrouver la traduction française de M. Rafn dans le tome I de Licquet, *Histoire de Normandie*, Rouen 1835, où elle est reproduite avec de légers changements.

losoleis Einefris prostratos jacere narro, » ce qui ne se comprendrait pas sans le commentaire du traducteur : c'est que les scaldes, dans leurs périphrases poétiques, appellent quelquefois les vaisseaux des pirates, qui traversaient rapidement les flots, les *patins des rois de mer,* par exemple, les patins d'Égil, les patins d'Einefris, et il faut convenir qu'il y a quelque chose de très-poétique dans cette image familière aux gens du Nord. Mais quand le poëte, employant cette périphrase, dit que les patins d'Einefris sont jonchés de cadavres, elle n'est plus intelligible pour les personnes qui n'ont pas fait une étude des *kenningar*, ou périphrases des scaldes ; et c'est là un des exemples qui justifient les observations de M. du Méril, ci-dessus citées, sur la difficulté de rendre en français le style figuré et allégorique des anciens scaldes.

Dans la strophe 9 du même chant, il est parlé de Borgundarholm :

« Þá er benþvara bendum
Fyrir Borgundarhólmi. »

ce que M. du Méril traduit ainsi : « Devant Borguntharholm, nous avons rougi nos lances, et couvert nos boucliers de sang. » Plus fidèle au texte, M. Rafn a mis en latin : « Sanguine clypeos madefecimus, quum ante Borgundiæ insulam *spatham vulneris* (périphrase pour *gladium*) vibravimus. » Tous les commentateurs se sont accordés à regarder Borgundarholm comme identique avec l'île de Bornholm. M. du Méril est le seul qui pense que c'est Worms, ville que Ptolémée, dit-il, appelle Βορβετόμαγος, et Peutinger Borgetomagus, et auprès duquel il y avait un Burgunthart. Cette conjecture n'est pas heureuse : dans tout le chant de Krake, il n'est fait allusion qu'aux contrées voisines de la mer du Nord, et la terminaison *holm* indique une île ou un lieu situé sur l'eau.

De plus, l'auteur a choisi, dans la littérature poétique de l'Islande, le chant appelé le Rachat de la tête (*Höfud-lausn*), tiré de l'*Egilssaga*, le chant funèbre de Hakon (*Hakonar-maal*), que Snorro a conservé dans son grand ouvrage historique *Heimskringla;* enfin le fragment de la chanson de Harald-le-Vaillant, publié par Bartholin, qui termine l'intéressant travail de M. du Méril sur la littérature poétique des Scandinaves. A la vérité il s'occupe encore, dans un article spécial, de Veland-le-Forgeron, qui est le héros du *Völandar-Kvida* dans l'Edda; mais c'est principalement pour montrer l'analogie que d'autres littératures présentent avec celle des Scandinaves à l'égard de ce conte mythique.

Une idée qui paraît préoccuper beaucoup M. du Méril, et qu'il reproduit souvent, c'est celle de la grande influence que, selon lui,

les Scandinaves ont exercée sur la langue et la littérature des autres peuples d'Europe. Il me semble que cette idée exagérée vient en partie de ce que l'auteur ne prend pas toujours le mot scandinave dans le sens ordinaire. Ainsi, lorsqu'il soutient, p. 47, que les Francs sont d'origine scandinave, il est clair qu'il donne à cette race une étendue qu'on ne lui a jamais attribuée. Rask[1] considère les Germains et les Scandinaves comme deux branches d'une même souche, le Goth ou Gothique; quand on n'admettrait pas cette filiation, toujours est-il vrai qu'il faut distinguer les Scandinaves des Germains, quoique assurément il existe de très-grandes affinités, non-seulement entre les deux races, mais aussi entre chacune d'elles et celle des Goths. Les Francs appartiennent incontestablement à la race germanique, et M. du Méril est peut-être le premier qui leur ait donné une autre origine. Confinés aux extrémités de l'Europe, les Scandinaves n'ont pu exercer qu'une faible influence sur le midi de cette partie du monde; tandis que les Germains, étant en contact avec plusieurs peuples méridionaux, ont dû leur communiquer beaucoup de mots, d'idées et de préjugés, et en recevoir beaucoup à leur tour. Une grande partie de ce que dit M. du Méril de l'influence des Scandinaves doit donc s'appliquer aux peuples de la race germanique : moyennant cette concession on sera souvent d'accord avec lui. Encore n'aurait-il pas fallu chercher à prouver, dans une dissertation de 60 pages, les *origines scandinaves des langues romanes*. Ses arguments, très-peu concluants, se réduisent à ceci : quand le latin s'est corrompu dans les diverses parties de l'empire romain, chaque province a modifié son langage d'après l'influence qu'exerçaient sur elle les peuples avec lesquels elle était en contact. Or les Gaulois ont reçu chez eux des Grecs, des Francs, des Burgondes, des Saxons et des Normands. Les colonies grecques, suivant notre auteur, ont très-peu influé sur le langage du pays, quoiqu'il cite lui-même en note deux dictionnaires composés uniquement pour réunir tous les mots dérivés du grec. M. du Méril convient que l'idiome des Francs devint, *jusqu'à un certain point*, celui des vaincus ou des indigènes; mais c'est aux Saxons et aux Normands, infestant les côtes de l'Ouest et s'y établissant, qu'il attribue la plus grande part dans le nouveau langage qui se forma dans les Gaules. « Les rapports de ses habitants avec une population soumise au même prince, régie par les mêmes lois et dont les intérêts étaient communs, dit-il, formèrent un langage intermédiaire où chaque nation apporta une partie de son vocabulaire. Aussi

[1] *Samlede Afhandlinger*, t. I.

retrouve-t-on dans le français des formes grammaticales, des expressions figurées et des locutions qui sont évidemment d'origine islandaise.»

Pour toute preuve, l'auteur cite dans les notes quelques mots et expressions qui, lors même qu'on les croirait d'origine scandinave, ne prouveraient pas que les langues romanes viennent de l'islandais. A l'égard des formes grammaticales, l'auteur détruit lui-même son assertion, en convenant qu'elles sont *fort peu nombreuses*.

A la suite de cette dissertation paradoxale, vient un vocabulaire des *mots islandais adoptés par les langues romanes*, qui en est le corollaire, et qui suggérerait beaucoup d'observations critiques, si l'on pouvait y donner le temps et l'espace nécessaires. Quand l'auteur fait dériver *horloge* du mot islandais *orlög*, destin, *carte* de *cort*, *oublie* de l'islandais *oblata*, mot latin transporté avec le culte catholique en Islande, et *pèlerin* de *pilagrins*, on a peine à croire qu'il parle sérieusement. Souvent il a la bonne foi d'émettre des doutes sur ses étymologies, et de fournir lui-même des arguments pour les détruire. Ainsi, après avoir fait dériver le vieux verbe *ouïr* du verbe islandais *heyra*, il ajoute que *ouïr* est peut-être une syncope du latin (*audire*); le *peut-être* est certainement de trop ici. De même, tout en faisant dériver *guerpir* de l'islandais *verpa*, M. du Méril cite des autorités qui prouvent que *garpir* était un mot gaulois. Même remarque sur l'ancien mot *galp*, gras, dont il cherche d'abord l'origine dans le mot islandais *kalf;* mais il transcrit ensuite un passage de Suétone, disant que les Gaulois désignaient, par ce mot, l'embonpoint d'un homme; et sur le vieux mot français *varou* (loup-garou), qui ressemble à *varg*, nom islandais du loup, et que les Gaulois avaient aussi. D'autres mots français, que l'auteur fait venir de l'islandais, ont des analogies trop frappantes avec l'ancien allemand, pour qu'on ne doive pas croire que c'est par les peuples de la race germanique qu'ils ont été importés en France.

Pour rendre justice à M. du Méril, je dois dire pourtant qu'il s'est habilement servi du Dictionnaire islandais de Haldorsson pour expliquer plusieurs mots de la langue romane, dont les glossateurs ont eu de la peine à rendre raison. Ainsi, c'est par le mot islandais *fletta*, épandre, renverser, que l'auteur explique la signification du vieux verbe *flatir*, comme dans ce passage :

« Or escutez comme jo fud fous
E esperduz e entrepris
Ke un plain bacin d'ewe pris
E sus le perron l'a flati. » (*Li Torneimens Anticrist*, ms. de la Bibliothèque du Roi.)

Dans le passage suivant, M. du Méril croit que *flatir* a une seconde acception, celle de mettre à nu, qu'a aussi le verbe *fletta* :

> « Merci crier ne li vaut rien,
> Hors le traient come un mort chien,
> Si l'ont sor un fumier flati. » (*De la Borgoise d'Orliens.*)

Mais je pense que c'est encore dans le sens de jeter, étaler, que le mot est pris ici.

Voici quelques autres exemples : *merrer* du verbe islandais *merria*, frapper :

> « De ses deux poins son vis merra
> Et tout son cors mist à essil. » (*De l'ermite qui s'enivra.*)

Ruiste de l'adjectif islandais *ruste*, rude :

> « Que ce se vient as ruistes cops donner
> Mult saurai bien paiens agraventer. » (*Romans d'Aymeri de Narbonne.*)

Mais les Provençaux avaient le même mot, qui vient de *rudis*, ou peut-être de *rusticus :*

> « A Golafre n'an mot gran ruste colp donat. » (*Ferabras.*)

Isnel du mot islandais *sniall*, ou plutôt de l'allemand *snell*, qui tous ont le sens du *celer* des Latins :

> Puis serai si legers e ignals e ates. (*Charlemagne.*)

> « Saint Pols en ot molt grant angoisse,
> Tornez s'en est isnel le pas. » (*Du vilain qui conquis paradis par plet.*)

estrif de *strid* combat :

> « Un poi loignet de Damiète
> Près de la devant dite illète
> Où l'un des oz l'autre ataine
> Est grant l'estrif sur la marine. » (*Branches des royaux lignages*, t. II.)

L'auteur cherche un rapport entre l'islandais *veria*, robe, tunique, et le mot français *vair*, si souvent employé dans le moyen âge, et dont la signification très-vague, à ce qu'il paraît, a été expliquée de diverses manières sur lesquelles M. du Méril fait des remarques qui méritent d'être prises en considération, lors même qu'on n'adopterait pas son

étymologie. Après avoir rappelé que quelques auteurs font venir *vair* de *viridus*, vert, et d'autres de *varius*, varié, bigarré, et que Ducange regardait le *vair* comme la même fourrure que le *gris*, M. du Méril cite des passages où le même mot ne peut avoir aucune de ces significations, et il pense que *vair* a pu finir par désigner toute couleur qui servait à la parure. A ce sujet il fait remarquer la singulière confusion qu'on mettait, au moyen âge, dans les termes des couleurs : celui de *bloi*, par exemple, s'employait pour le blond, le jaune, le bleu et le blanc, et il avait pris, comme vair, un sens indéfini, indépendant de la couleur et signifiant luisant. Ceux qui s'occupent des origines et étymologies de la langue française feront bien de consulter ce travail de M. du Méril : ils y trouveront quelques bonnes indications.

Ayant cru établir ainsi la preuve que l'islandais a servi à former le français, M. du Méril, dans une autre dissertation, veut prouver et soutient que la poésie scandinave a exercé une très-grande influence sur la poésie romane. Cependant ces arguments se réduisent encore à quelques étymologies. *Lai* vient du mot islandais *lag* qui, déjà dans le vieux persan, dit l'auteur, signifiait chant. *Lecheour* (en latin *leccator*), à peu près synonyme de jongleur, a son origine dans le verbe islandais *leika*.

« Devant le Roy, devant sa cour
Sont maint jogleur et maint lechour. » (*Du jongleur d'Ély.*)

Enfin, le mot islandais *visur*, vers, histoire versifiée, continue l'auteur, a formé les mots français *envoisure* et *envoisier*, employés dans le même sens, par exemple, dans ces passages :

« Beau duz seignors, pour vous dedure,
Vos cunterai une enveisure. » (*Petit Plet.*)

« Il feist à envis deffendre ne deffaire
Tournois, festes ne jeus, ains les faisoit atraire,
Menestreux envoisier, hiraus crier et braire. »
(Adans d'Arras, *Chronique rimée.*)

Et l'auteur conclut, un peu trop promptement, ce me semble : « Il est donc impossible de refuser sa croyance à l'action littéraire des Scandinaves, puisque la plupart des noms vulgaires des poëtes et des mots techniques de la poésie sont dérivés de leur idiome. »

M. du Méril n'accorde aux anciens Bretons que le talent de composer la musique des *lais*, les airs; quant aux troubadours, bien que leur nom signifie trouveurs, il pense qu'ils n'ont rien trouvé du tout. « Il n'y a dans leurs vers, dit-il, p. 286, ni action ni pensée; leurs sentiments

sont si monotones qu'ils semblent des conventions poétiques; on dirait les souvenirs d'une leçon dont on ne sait plus que la lettre; loin d'être originaux, ils ne sont même pas vrais.» Cependant, comme ils ont eu de la réputation, l'auteur pense que c'est parce qu'ils étaient musiciens; mais pour le titre de poëtes, «une pareille expression, dit-il, n'a pu être créée que pour une poésie hardie, impatiente de mouvement et de nouveauté, comme celle des Scandinaves.» Une objection que l'auteur ne s'est pas dissimulée, c'est que la poésie romane ne célèbre pas du tout les mêmes héros que celle des Scandinaves; où donc est l'influence de la dernière sur la première? A cela M. du Méril répond que, lorsque les idées viennent à changer, les anciennes traditions, qui ne sont plus assez flexibles pour se prêter aux nouveaux besoins du poëte, se transforment et disparaissent; qu'il arrive que de nouveaux héros, plus nationaux ou mieux favorisés par les circonstances du moment, préoccupent les imaginations et supplantent ceux des premiers récits. Mais, si les héros du Nord ont presque entièrement disparu de la littérature romane, l'esprit de la poésie scandinave, d'après l'opinion de l'auteur, y est resté. Veut-on savoir quels en sont les signes caractéristiques, il nous le dit, p. 407 : «Cet esprit, il est impossible de le méconnaître, dans les plus vieux poëmes qui nous soient parvenus, à l'impassibilité d'un récit où le poëte n'apparaît nulle part en personne, à un besoin de mouvement et de désordre qui agite tous les personnages; à l'exagération qui pousse tout à la dernière limite, et se complaît dans la frénésie morale et le déploiement de la force physique, comme dans l'état le plus naturel et le plus digne d'un homme.» Il faut convenir que, si c'est à cela que se réduit l'influence septentrionale, elle n'est guère sensible dans la plus grande partie de la littérature poétique des peuples d'origine romane; et le peu de traces de héros scandinaves que M. du Méril croit reconnaître est sujet à contestation. Si, par exemple, les poëtes du moyen âge mettent en scène *Loquifer*, comme dans ce passage :

«Dit Loquifer : de ça vous ai veu
Relinquis Deu, le malves roi Jhésu,
Et si aore Mahomet et Cahu.»

ce personnage est Lucifer, et non Loki, le génie du mal de la mythologie scandinave, comme le croit M. du Méril.

L'auteur est porté à croire que *toutes les littératures du moyen âge* ont emprunté le refrain à la poésie scandinave; mais le refrain est à peu près aussi ancien que la chanson. Ce vers du *Pervigilium Veneris :*

«Cras amet qui nunquam amavit; quique nunquam amavit, cras amet!»

et celui de l'Épithalame, composé par Catulle :

« Hymen, o Hymenæe! Hymen ades, o Hymenæe! »

ne sont-ce pas des refrains?

C'est principalement de l'époque de l'établissement des Normands en France, sous la conduite de Rollon, que M. du Méril date la grande influence que, selon lui, la littérature scandinave a exercée sur la civilisation des peuples d'origine romane. Il semblerait que Rollon et ses compagnons sont entrés en France portant un code islandais d'une main, et l'Edda de l'autre. Il est vrai que d'autres auteurs ont partagé et soutenu cette erreur. Dans un ouvrage récemment publié en Allemagne [1], et dont l'auteur voit partout en Normandie ce qu'il appelle *l'élément germanique*, on soutient que les Normands ont transporté dans la Neustrie le grand et le petit jury, le jugement par le peuple et une cour législative nommée l'échiquier. L'auteur trouve tout cela dans le coutumier normand en vers, du XIIIe siècle. M. du Méril se contente de dire que les Normands établirent en France la jurisprudence et les formes judiciaires auxquelles ils étaient habitués; mais il est plus explicite dans ce qui concerne l'influence littéraire. « Rien n'indique, selon lui, qu'avant Rollon la littérature française ait fait de grands progrès. Or, *immédiatement après*, des ouvrages et des chants se produisent de toutes parts; il est donc vraisemblable que la parole figurée des Normands frappa les imaginations, et exerça une grande influence sur leurs développements. » Ici il y a une objection chronologique à faire à l'auteur. Les Normands vinrent s'établir dans la Neustrie au commencement du Xe siècle, et c'est au XIIe, ainsi deux siècles plus tard, que l'on voit paraître en nombre les œuvres des trouvères. Ce n'est donc pas *immédiatement*, mais longtemps après, que la littérature française prit cet essor auquel, sans doute, le peuple normand a contribué; mais alors ce peuple n'avait presque plus rien de scandinave.

Sur l'autorité de l'abbé de La Rue, M. du Méril nomme un scalde qui a composé à Rouen des poésies islandaises. En effet, l'abbé de La Rue dit [2] que le scalde Sigvatur composa à Rouen l'histoire de son voyage dans cette ville, où il était venu commercer; et il ajoute que Peringskiöld rapporte plusieurs morceaux de ces poésies. Il cite *Historia regum septentr.*, p. 156, où il n'y a pas un mot de tout cela. L'historien

[1] J. Venedey, *Reise und Rasttage in der Normandie*. Leipzig, 1838, t. II. — [2] *Essai historique sur les bardes, jongleurs et trouvères*, t. I, p. 121.

islandais Snorro transcrit quelques vers du scalde Sigvath; mais il n'y est point parlé de Rouen.

Si M. du Méril attribue tant d'influence à la poésie islandaise sur la littérature romane, à plus forte raison doit-il croire que cette poésie a inspiré les Allemands, loin d'en avoir reçu les inspirations. Aussi, en comparant le poëme des *Nibelungen* avec les chants de l'Edda, qui célèbrent en partie les mêmes héros et les mêmes événements, ne balance-t-il pas à regarder les Nibelungen comme une imitation faite à une époque bien moins ancienne, et dans laquelle on reconnaît le changement de mœurs produit par le christianisme. Le ressort de l'action dans l'Edda, c'est, selon lui, l'amour de la famille, le devoir de venger la mort violente des parents, tandis que, dans le poëme allemand, le ressort, plus moderne, est la supériorité de l'amour conjugal sur l'amour de famille, supériorité établie en principe par suite des progrès de la civilisation au moyen âge. Dans sa prédilection si prononcée pour les compositions scandinaves, M. du Méril met les Nibelungen fort au-dessous des chants de l'Edda : il juge la forme du poëme allemand comme étant sans aucune valeur, les rimes *d'une pauvreté misérable*, la langue dépourvue de flexibilité et d'harmonie. Il prétend de plus que ce poëme doit toute sa réputation *au vieil esprit teutonique* dont il est empreint, et qu'on voulait réveiller en Allemagne, dit-il, pour repousser la domination de Napoléon. La comparaison des deux genres de composition, quoique entachée de partialité, a pourtant de l'intérêt, et prouve que l'auteur les a bien étudiés tous deux. Il croit reconnaître, dans les Nibelungen[1], deux traditions différentes par leur esprit et par leur forme, l'une lyrique, l'autre épique et postérieure à la première, sinon par le sujet, au moins par l'esprit de la composition. A la seconde il reproche une exagération barbare, inventée pour faire plus d'effet. Je dois pourtant avertir l'auteur que l'une de ces exagérations auxquelles il fait allusion n'existe pas dans l'original. M. du Méril a mis dans la dernière strophe de l'épisode de la mort des Nibelungen, qui périrent dans une vaste salle du palais à laquelle leurs ennemis avaient mis le feu, et qu'ils envahirent ensuite l'épée à la main :

«Que dirai-je de plus? Il y en eut bien 12,000 qui tentèrent cette entreprise; mais les conviés refroidirent l'ardeur de leurs ennemis; pas un seul ne put sortir de la salle, et on vit le sang ruisseler du fond de mortelles blessures.» L'original allemand dit[1]:

[1] *Der Nibelungen Lied*, zum erstenmal in der ältesten Gestalt aus der St.-Galler Urschrift mit Vergleichung aller übrigen Handschriften, herausgegeben durch Fr. H. von der Hagen. Breslau, 1810. Vers 8,633 et suiv.

« Was mach ich sagen mere ?
Die versuchten'z vil sere
Wol zwelf hundert Man
Wider unde dan etc. »

C'est donc 1,200 qu'il fallait mettre au lieu de 12,000. Une salle envahie par 12,000 hommes serait en effet quelque chose de singulier.

Les autres mémoires, quoique intéressants par les recherches auxquelles s'est livré l'auteur, n'ont aucun rapport avec l'histoire de la poésie scandinave. Ce sont : une dissertation sur la poésie anglo-saxonne, une autre sur les sources des contes du Décaméron de Boccace, et un rapprochement entre un ancien fragment teutonique, un chant d'Ossian, un long passage du Chahnameh de Ferdouzi, et une tirade de la Henriade de Voltaire, contenant tous le récit d'un combat livré par le père à son fils qu'il ne connaît pas.

Dans un livre où il y a tant de notes, de noms propres et de citations en langues étrangères ou vieillies, quelques fautes d'impression sont très-excusables. Je ne sais pourtant s'il faut mettre sur le compte de l'imprimeur des inadvertances telles que celles-ci : *Siméon Danelm* au lieu de *Siméon de Durham* ou *Simeon Dunelmensis; Monachus Egolismus* au lieu de *Monachus Egolismensis*, et *Thomas Cantipratanus* au lieu de *Thomas de Champré* ou *Cantimpré* ou *Thomas Cantipratensis;* d'autant plus que quelques-unes de ces fautes sont plusieurs fois répétées. Au reste les extraits des poésies du moyen âge, qui remplissent les notes, sont imprimés avec soin.

M. du Méril remaniera probablement son premier travail. S'il met alors plus d'ordre dans l'exécution de son plan, plus de sobriété dans l'usage de sa vaste érudition ; et s'il se tient en garde contre l'exagération, il pourra occuper une place très-distinguée dans le petit nombre de savants qui ont su expliquer le génie de la littérature septentrionale aux peuples d'origine romane.

DEPPING.

Q. HORATII FLACCI *opera omnia ex recensione G. Braunhard*, Lipsiæ, 1831-1838, 4 vol. in-8°.

Q. HORATIUS FLACCUS. *Recensuit J. C. Orelli*, Turici, 1837-1838, 2 vol. in-8°.

Horace est peut-être l'auteur le plus populaire, parmi nous, de toute

l'antiquité. Mais ceux qui le citent, ceux même qui le traduisent, se contentent bien souvent d'une intelligence assez vague de sa pensée, faisant abstraction des circonstances particulières au milieu desquelles elle s'est produite, auxquelles le poëte, fort occupé des choses de son temps et surtout de lui-même, la rattache sans cesse. Ce n'est pas la faute de la critique, assurément, qui s'est livrée et se livre encore à des recherches multipliées et minutieuses sur la date certaine ou probable des écrits d'Horace, sur l'occasion, le sujet, le plan de chacun d'eux, sur les lieux, les hommes, les événements, les usages dont ils parlent, sans compter d'innombrables discussions, dont elle n'a pas cessé de trouver l'occasion dans les diverses leçons données par les manuscrits, les corrections conjecturales des savants, les obscurités d'un style qui a tous les mérites, mais aussi certains défauts attachés à l'extrême précision. De là une multitude toujours croissante d'ouvrages que peu de personnes ont le moyen de réunir, le loisir d'étudier, et dont on serait heureux de trouver dans un seul livre la substance, le résumé. A ce besoin répondent les deux éditions que nous annonçons et que l'année dernière a vu terminer.

La première, celle de M. Braunhard, qui contient le texte entie des anciens scholiastes Acron et Porphyrion, avec de nombreux passages du scholiaste de Cruquius, est la plus riche en extraits de tous les commentaires connus. Mais une exposition un peu prolixe, même en abrégeant, un peu confuse, un peu trop mêlée de détails relatifs à l'éditeur, aux approbateurs, aux censeurs de son travail, quelquefois même d'allusions personnelles, dont la convenance ne peut être appréciée que par les compatriotes de M. Braunhard, et qui, pour d'autres lecteurs, ont au moins l'inconvénient d'être fort obscures [1], ces défauts qui se compliquent d'une disposition typographique incommode et sans uniformité, rendent pénible l'usage des trésors de critique rassemblés dans cette édition, et auxquels il est juste de dire que le collecteur a heureu-

[1] Telle est celle qui termine l'argument de la IVe épode, où Horace s'élève éloquemment contre le faste et l'insolence d'un ancien esclave, Sextius Ménas, à ce qu'on a cru, devenu tribun militaire : « mihi hoc carmen legenti hominis cujusdam famosi venit in mentem, qui, patre scilicet sutore natus, superbus nunc alienâ ambulat pecuniâ. Sed, inquam, *ne sutor supra crepidam,* nam *fortuna non mutat genus,* neque *antecedentem scelestum deserit pœna pede claudo !* » (t. II, p. 599). Cette singulière invective termine le commentaire comme elle le commence : « Quid attinet, inquam, bonum et honestum esse aliquem, si vel adeo homo abjectus, qualis supra laudatus, in civitate non solum toleratur, ut ita dicam, sed etiam sustentatur ? — quid prodest virtus, quid tandem scientiæ, si homines nefarii summis funguntur muneribus, si stolidi sapientibus, stupidi doctis præferuntur ? — Talia

sement ajouté de son propre fonds. L'ordre se rétablit dans le dernier volume, rempli tout entier par un *Index verborum*, un *Index nominum propriorum*, fort dignes l'un et l'autre de l'épithète *locupletissimi* que leur décerne le titre; enfin par un troisième *Index* beaucoup plus court, emprunté à Wetzel[1], mais revu et augmenté, où, sous le titre de *Index syntacticus*, on trouve le relevé des formes les plus générales de la poésie et du style d'Horace. Ce volume, utile complément des trois premiers, auxquels il se réfère quelquefois trop textuellement, renferme, sur toutes les questions que peut suggérer la lecture d'Horace, les principales solutions de la science et de la science la plus récente. Il reçoit un assez grand prix, pour nous du moins, de ce que l'auteur y a recueilli d'observations dispersées dans les nombreux journaux littéraires, les innombrables dissertations académiques qui se publient en Allemagne, et dont beaucoup ne sont guère accessibles à l'érudition étrangère. Mais ce qui en constitue surtout la valeur, c'est l'usage qu'y a fait M. Braunhard d'un certain nombre de travaux qu'une direction plus spéciale et la réputation de leurs auteurs indiquait plus particulièrement à son attention, et qui, dans ces dernières années, ont jeté une grande lumière sur tout ce qui se rapporte à l'étude d'Horace; c'est ce qu'il a emprunté à M. Kirchner[2] sur la chronologie des œuvres du poëte, à M. Weichert[3] sur l'histoire du poëte lui-même et des personnages avec lesquels il a eu des relations ou dont il a parlé; à MM. C. Passow[4] et Jacobs[5] sur

autem fieri, ejus modi injuriæ experto crede Ruperto. » (*Ibid.* p. 601.) — [1] *Q. Horatii Flacci opera* ad exemplar Bentleii, curavit Jo. chr. fr. Wetzel, Lignitii, 1799. — [2] *Quæstiones horatianæ, etc.*, Naumburg., 1834. — [3] *Prolusiones I..... de Q. Horatii Flacci epistolis*, Grimæ, 1826..... *Lectiones Venusinæ*, Grimæ, 1832, 1833. On peut y joindre les ouvrages suivants du même auteur, dont aucun n'est sans rapport avec Horace, et qui en offrent comme un commentaire indirect: *de L. Vario poetâ commentationes*, I, II, III, Grimæ, 1829, 1830, 1831; *de Cassio Parmensi commentationes*, I, II, Grimæ, 1832, 1834; le tout rassemblé depuis avec additions dans un volume, sous le titre de: *de L. Varii et Cassii Parmensis vitâ et carminibus*, Grimæ, 1836. — Un autre volume composé de même de dissertations antérieurement publiées de 1821 à 1829, et intitulé: *Poetarum latinorum Hostii, Lævii, C. Licinii Calvi, C. Helvii Cinnæ, C. Valgii Rufi, Domitii Marsi, aliorumque vitæ et carminum reliquiæ*, Lipsiæ, 1830. On y trouve, outre un grand nombre de détails relatifs à Horace, qu'appelaient ces recherches sur des poëtes, la plupart ses prédécesseurs immédiats ou ses contemporains, deux morceaux étendus qui lui sont spécialement consacrés: l'un, *de Q. Horatii Flacci obtrectatoribus*; l'autre, *de Jarbitâ Timagenis æmulatore*. — *Commentationes, I, II, de imperatoris Cæsaris Augusti scriptis eorumque reliquiis*, Grimæ, 1835, 1836. — [4] *Des Q. Horatius Flaccus episteln*, herausgegeben von Carl. Passow., Leips. 1833. — [5] *Lectiones Venusinæ*, Ve volume de ses œuvres mêlées, Leips., 1834. Un de nos jeunes érudits, auteur d'éditions estimées de Longin, Varron, Festus et d'un *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne*

l'appréciation morale de son caractère, de ses actes, de ses poésies. M. Weichert est de tous celui qu'il a mis le plus à contribution. Mais c'est que nul, de notre temps, n'a touché par plus de points intéressants et obscurs à la biographie d'Horace, que nul ne l'a plus éclaircie que ne l'a fait ce savant dans les nombreux écrits où sa critique patiente, réservée, judicieuse a comme restitué l'histoire secrète, ou devenue telle, de la littérature des septième et huitième siècles de Rome, et par là a interprété d'une manière souvent nouvelle et inattendue ces grands monuments qu'un génie hors de ligne et le temps ont comme isolés. M. Braunhard ne cite que d'après M. Schmid [1], et cite trop succinctement et trop rarement, à ce qu'il me semble, les dissertations où M. Jacobs, avec beaucoup de goût, d'esprit, d'urbanité, a défendu, particulièrement contre certaines assertions trop gratuites, certaines imaginations trop hardies, contre ces romans du reste si ingénieux de Wieland [2], et aussi contre les notices qu'on lui a, entre autres Doering [3], empruntées avec trop de confiance, la réputation des amis d'Horace, et celle d'Horace lui-même, également compromises par l'abus qu'une critique subtile avait quelquefois fait des vers du poëte. Wieland aimait et employait volontiers l'ironie; mais, à force de prêter à son auteur un sens ironique, il avait changé la plupart des épîtres d'Horace en satires contre ses correspondants, on pourrait ajouter contre lui-même; car, si c'est un devoir de reprendre ses amis, il n'est pas très-amical de consigner ces corrections dans des vers destinés au public et que doit lire la postérité. Horace ne se doutait guère qu'en moralisant avec Iccius, Torquatus, Quintius, Numicius et autres, sur certains mérites, certaines vertus qu'il recherchait pour lui-même et leur conseillait de rechercher, il les exposait à être soupçonnés, accusés même formellement par ses interprètes d'avoir eu les vices contraires. Il ne se doutait pas davantage qu'on le prendrait si fort au mot sur bien des choses qu'il dit de lui-même, la plupart du temps par caprice poétique et sans y attacher l'importance exagérée qu'y ont mise ses biographes. M. Braunhard eût bien fait d'ajouter aux citations allemandes

d'Auguste, que doit bientôt couronner l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Egger, a fait de l'ouvrage de M. Jacobs, et de quelques morceaux analogues, une traduction dont il a bien voulu donner communication à l'auteur de cet article, et dont on doit désirer, dans l'intérêt des études, la publication. — [1] *Des Q. Horatius Flaccus episteln erklaert*, von Fr. E. Th. Schmid., Halberstadt, 1828-1830. — [2] Dans les commentaires qui accompagnent ses traductions des *Épîtres* et des *Satires* d'Horace, données en 1782 et 1786. — [3] *Opera Q. Horatii Flacci* recensuit et illustravit S. G. Doering., Lips. 1803; *id.*, deuxième et troisième édit., Lips., 1815-1817, 1824.

dont il a enrichi le texte latin de son *Index nominum propriorum* quelques extraits des judicieuses et agréables apologies écrites par M. Jacobs, dans le genre de celle qu'a composée Lessing[1], et comme pour la compléter, mais avec moins d'apprêt et d'amertume; celle surtout où il apprécie avec une remarquable justesse et réduit à sa véritable valeur le grand reproche d'apostasie politique si souvent et si légèrement fait à Horace.

Ce qui manque trop peut-être au livre, d'ailleurs estimable et utile, de M. Braunhard, la mesure, le choix, l'ordonnance, une exécution matérielle agréable et claire, fait précisément le mérite de celui de M. Orelli, composé avec les mêmes matériaux absolument, et dans lequel les travaux contemporains entrent de même pour une très-forte part. En toutes choses, révision du texte d'après Meinecke, qu'il égale presque en ce genre à Bentley, et dont l'édition récente [2] lui sert de point de départ; collation des leçons nouvelles que lui fournissent cinq manuscrits de Berne, de Saint-Gall, de Zurich, plus particulièrement consultés par lui, avec les leçons déjà connues et les corrections les plus célèbres, les plus spécieuses, les plus dignes qu'on en conserve le souvenir; explication grammaticale, littéraire, historique de son auteur; rapprochements avec les anciens et les modernes; il recherche seulement le nécessaire ou du moins l'utile, résume et classe les opinions, se garde des hypothèses et des subtilités, doute souvent, quelquefois consent à ignorer, est toujours pour le bon sens et le bon goût. C'est là l'originalité de son commentaire, qu'il appelle modestement *familiaris interpretatio*, et que relève cette absence de prétention, qui doit beaucoup à d'autres, il le proclame, mais qui peut tenir lieu de tous. Si, par amour pour une rapidité, une précision élégante fort convenables, et d'ordinaire trop peu recherchées, dans des notes sur Horace, un poëte si vif et si court, il ne croit pas toujours devoir nommer ceux dont il s'approprie les idées par la liberté de son jugement et de son style, en revanche il tait aussi, le plus souvent, le nom des critiques dont il combat le sentiment, sans aucune aigreur du reste, sans aucun emportement, se tenant soigneusement en garde contre ces excès trop ordinaires, même en notre temps, de la polémique littéraire[3]. Il use constamment de ce mode

[1] Rettungen des Horaz, œuvres complètes, 4e vol., Berlin, 1825. — [2] Berlin, 1834. — [3] Sa profession de foi, à cet égard, mérite d'être rapportée. Cette citation, rapprochée de celle qui se trouve dans une des précédentes notes, offrira un contraste de plus entre les deux éditions qui sont l'objet de cet article:

« Differt autem nostra interpretatio a similibus, quæ nunc in scholis feruntur, his potissimum nominibus : sæpiùs dijudicantur et variæ lectiones et diversæ gram-

discret de discussion envers un des derniers interprètes d'Horace, à qui une longue familiarité contractée avec son auteur a inspiré la confiance de distinguer dans les odes du lyrique latin, sans autres indices que les révélations souvent trompeuses, et d'ailleurs toutes personnelles, toutes individuelles, d'une sorte de sens à part, ce qui est vraiment du poëte et ce qu'il faut renvoyer à ses interpolateurs, c'est-à-dire, on en a fait le compte, 644 sur 3,845 vers, à peu près également admirés jusqu'ici; qui a ainsi, avec beaucoup de science et d'esprit, et en excellent latin, dégradé ce *monument* qu'Horace croyait assuré contre toutes les atteintes possibles [1]. Horace n'avait point songé au danger que pouvait lui faire courir l'interpolation, moins par les entreprises assez contestables des profanateurs de son texte, que par le zèle excessif qui s'appliquerait à le restituer dans sa pureté primitive. Les hardiesses de M. Peerlkamp sont rappelées çà et là dans le commentaire de M. Orelli, mais son nom n'y est cité qu'à l'occasion d'explications érudites de passages difficiles d'Horace, qui donnent à l'édition hollandaise un mérite indépendant de l'idée paradoxale qui y domine, et fort digne d'y être recherché.

L'ouvrage de M. Orelli, produit exquis de vingt-cinq ans de leçons publiques sur Horace, n'est pas destiné par lui aux savants, qui pourtant ne le dédaigneront pas et auraient grand tort de le faire, mais aux jeunes gens et aux gens du monde, en faveur desquels surtout l'auteur s'est proposé d'y résoudre clairement toutes les difficultés qui peuvent arrêter dans la lecture du poëte de Vénuse, d'y renfermer l'expression succincte des controverses de tous genres dont il a été l'occasion. Il offrira particulièrement aux premiers, outre les enseignements divers qu'ils y trouveront, un modèle de la sagacité discrète, du goût, de la politesse de style, qui conviennent à la critique quand elle s'applique à de telles œuvres. Si, comme l'a supposé, il n'y a pas longtemps, un éditeur de Tibulle, lequel, dans sa préface, se représente conversant avec l'ombre de son auteur et même l'ombre de Délie, toutes deux fort au courant des livres écrits sur les élégies de l'un et les amours de l'autre, se louant

maticorum explicationes, sine ullà tamen in quemquam insectatione aut contumeliâ : quin in hoc quoque genere tacitis plerumque adversariis, quæ veriora ubique viderentur, argumentis additis exposui, ne tranquillissima disputatio acris rixæ cum hoc vel illo inimico contractæ speciem unquam præ se ferret, quo quidem cum aliis digladiandi et depugnandi studio in hujusmodi scriptis studiosæ juventuti propositis nihil profectò perversius reperiri potest. » — [1] *Q. Horatii Flacci* carmina recensuit P. Hofman Peerlkamp, doctor et professor ordin. in academiâ Leidensi, etc. Harlem, 1834.

ou se plaignant de Scaliger, de Broekhuyzen, de Heyne, de Volf, de Spohn, etc., les grands poëtes antiques s'amusent, dans leur Élysée, à lire ce qu'on écrit sur leurs vers, au lieu d'en faire de nouveaux, avec l'Orphée de Virgile, avec l'Alcée, la Sapho d'Horace, je m'imagine que ce dernier se sera trouvé expliqué fort à son gré dans le commentaire substantiel, concis, élégant de M. Orelli. Quant à celui de M. Braunhard, il en aura peut-être redouté pour lui-même le volume et la forme, mais il aura applaudi à la patience et au savoir qui y ont rassemblé, pour l'usage de ses lecteurs mortels, tant de curieux et instructifs documents, une sorte de bibliothèque *horatienne*.

PATIN.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'Académie des beaux-arts a perdu, le 4 mai, M. Paër. MM. Carafa et Berton ont prononcé, à ses funérailles, des discours auxquels nous emprunterons quelques détails biographiques. M. Ferdinand Paër naquit à Parme, le 1er juillet 1772. Après avoir fait ses études dans le séminaire de cette ville, il se livra à la composition sous Ghiretti, napolitain, confrère du célèbre Sala, au Conservatoire de la *Pietà*. A l'âge de dix ans, il fut appelé à Venise où il donna son premier opéra, *Circé*, qui eut beaucoup de succès. Il se rendit ensuite à Florence, à Naples, à Rome, à Bologne, etc. Le duc de Parme, son parrain, lui fit une pension et lui permit d'aller à Vienne, pour y composer plusieurs ouvrages. Plus tard il partit pour Dresde et y composa des opéras que le plus brillant succès a couronnés. L'empereur Napoléon, après la bataille d'Iéna, fit venir M. Paër auprès de lui et le nomma directeur et compositeur de sa musique particulière. Il était membre de l'Académie des beaux-arts de Naples, et de celles de Bologne et de Venise. Il avait composé trente-six opéras italiens et plusieurs opéras français. Ses principaux ouvrages sont : *l'Agnèse*, *Camille*, *le Prince de Tarente*, *Idoménée*, *Achille*, *Sargines*, *la Griselda*, *le Maître de Chapelle*, etc. M. Paër conserva sous la restauration l'emploi de directeur de la musique particulière du roi, et il a exercé jusqu'à sa mort celui de directeur des concerts de S. M. En 1831, il fut nommé membre de l'Académie royale des beaux-arts, en remplacement de M. Catel. Après la mort de Lesueur, il fut choisi pour lui succéder au Conservatoire, en qualité de professeur de haute composition.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'*Académie des jeux-floraux*, à Toulouse, a célébré, le 3 mai, la *fête des fleurs*, où ont été distribués, suivant l'usage, les prix offerts par cette Académie. Parmi les ouvrages couronnés, nous citerons un discours en prose de M. Jules Pouilh de Grenade sur cette question : « Démontrer que dans les sujets dramatiques tirés de l'histoire nationale, la licence qui altère et dégrade le caractère des personnages historiques est non-seulement une violation des règles du goût, mais encore une atteinte portée à la morale. » L'Académie propose pour sujet du prix de discours à distribuer en 1840 : *L'Éloge de Raymond IV*, comte de Toulouse et de Saint-Gilles. Ce prix est l'églantine d'or, dont la valeur est de quatre cent cinquante francs. Les concurrents devront adresser trois copies de leurs mémoires, avant le 15 février 1840, à M. le vicomte de Panat, secrétaire perpétuel de l'Académie, rue des Arts, n° 22, à Toulouse. Quatre prix de poésie (l'Amarante, la Violette, le Souci et le Lis) seront aussi distribués, comme de coutume, dans la séance de 1840. — Le *Recueil de l'Académie des jeux-floraux*, pour 1839, vient de paraître. (Toulouse, imprimerie de Douladoure, 1839; in-8° de XII-324 pages.) Il contient, après le programme des prix distribués et annoncés, diverses pièces de poésie et de prose qui ont été couronnées ou qui sont dues aux membres de l'Académie. Nous y avons remarqué, outre le discours de M. J. Pouilh dont nous venons de parler, un éloge du marquis d'Aguilar, par M. du Mége, l'éloge de Clémence Isaure, par M. le comte de Castelbajac, et quelques jolies fables, par MM. Ducos et Tirel de la Martinière.

La *Société d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Valenciennes* met au concours, pour 1840, la question suivante : « La vaccine préserve-t-elle indéfiniment de la variole, ou n'a-t-elle qu'une vertu préservatrice temporaire? Faut-il revacciner et à quelle époque? Démontrer ces propositions par des expériences et des observations faites dans l'arrondissement de Valenciennes. » Le prix sera une médaille d'or de deux cents francs. La société décernera aussi en 1840 : 1° une médaille d'or de quatre cents francs au meilleur mémoire sur un point quelconque des antiquités ou de l'histoire du département du Nord, et plus particulièrement de l'arrondissement de Valenciennes. 2° Une coupe d'argent ciselée, de la valeur de deux cents francs, à l'auteur de la meilleure pièce de vers, dont le sujet et la forme sont laissés au choix des concurrents. 3° Une médaille d'or de deux cents francs, au peintre, au sculpteur, à l'architecte, ou au graveur, résidant dans le département du Nord, qui enverra la meilleure production artistique. Les mémoires et pièces de vers devront être inédits, et envoyés francs de port au secrétaire de la société avant le 1er septembre 1840. Les noms des concurrents devront être contenus dans un billet cacheté, portant la même épigraphe que le mémoire ou la pièce de vers.

L'*Académie royale de Metz* met au concours, pour les prix qu'elle décernera en 1840, les trois questions suivantes, outre diverses autres questions d'intérêt local : 1° Apprécier les avantages et les inconvénients de l'influence de la capitale sur le goût, les mœurs et le caractère de la nation. Le prix sera une médaille d'or de quatre cents francs. 2° Quelle influence ont pu exercer sur le développement des arts et des sciences les associations littéraires et scientifiques qui se sont formées sur différents points de la France depuis 1815? 3° Écrire la vie politique et littéraire de M. de Barbé-Marbois. Les prix pour chacune de ces deux dernières questions seront des médailles d'or de deux cents francs. Les mémoires devront être adressés

francs de port, avant le 31 mars 1840, à M. le secrétaire de l'Académie, rue Chèvremont, n° 20, à Metz.

La *Société d'émulation de Cambrai* propose les sujets de prix suivants pour 1839 : 1° Un mémoire sur un point quelconque des antiquités du département du Nord ; 2° l'histoire de la domination espagnole dans le Cambrésis ; 3° une pièce de vers sur un sujet au choix des concurrents ; 4° de l'influence des chemins de fer sur la civilisation. Les prix seront des médailles d'or de 200 francs, à l'exception de celui de poésie, qui sera une lyre d'argent. Les ouvrages devront être adressés au président de la société avant le 1er juillet 1839.

Voici la liste des prix offerts par la *Société des antiquaires de la Morinie* pour les concours des années 1840 et 1841. I. Prix à décerner dans la séance du 19 avril 1840 : 1° Médaille d'or de 300 francs au meilleur mémoire sur cette question : Quelles ont été et quelles sont encore, pour les peuples des anciens comtés de Flandre et d'Artois, les conséquences morales de la domination espagnole ; 2° une médaille d'or de 200 francs au meilleur mémoire sur cette question : Tracer l'histoire de l'établissement du christianisme dans la Morinie ; faire connaître l'époque où l'idolâtrie en fut définitivement expulsée ; étayer son opinion de la conversion en oratoires chrétiens des édifices du paganisme construits par les Romains. II. Prix à décerner le 19 avril 1841 ; 1° Quelle a été l'influence des croisades sur les sciences, les arts, le commerce, la littérature et la civilisation dans le comté de Flandre aux XIe, XIIe et XIIIe siècles ; 2° Rechercher et décrire les établissements militaires désignés sous les dénominations de *mansiones*, *castra stativa*, etc., fondés par les Romains près des voies qu'ils avaient construites dans la partie de la Gaule-Belgique comprise entre la Canche, la Scarpe, l'Escaut et la mer du Nord, pays dont l'ancienne cité des Morins occupait la plus grande portion, et dont le reste était habité par des Atrébates et des Ménapiens. Faire ressortir le système de domination qui a guidé les Romains dans ces travaux de communication et de défense. Les prix seront des médailles d'or de 300 francs pour la première question, et de 200 francs pour la seconde. Les mémoires destinés à ces concours devront être adressés, avant le 1er janvier de chaque année, à M. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la société, à Saint-Omer.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

Académie royale des Sciences et belles-lettres de Bruxelles. La classe des lettres de cette académie, met au concours, pour 1841, les questions suivantes :

I. Quel était l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à la fin du XVIIe siècle ? Quelles étaient les matières qu'on y enseignait, les méthodes qu'on y suivait, les livres élémentaires qu'on y employait, et quels professeurs s'y distinguèrent le plus aux différentes époques ? II. Faire l'histoire de l'état militaire en Belgique, sous les trois périodes bourguignonne, espagnole et autrichienne, jusqu'en 1794, en donnant des détails sur les diverses parties de l'administration de l'armée, en temps de guerre et en temps de paix. L'Académie désire que le mémoire soit précédé, par forme d'introduction, d'un exposé succinct de l'état militaire en Belgique dans les temps antérieurs, jusqu'à la maison de Bourgogne — La classe des sciences propose, pour le même concours, ces deux questions : I. Faire la description des coquilles et des polypiers fossiles des terrains ardoisier, anthraxifère et houiller de la Belgique, et donner l'indication précise des localités et des systèmes de roches dans lesquels ils se

trouvent. La synonymie des espèces déjà connues devra être soigneusement établie, et la description des nouvelles espèces, accompagnée de figures. II. Un Mémoire sur les vapeurs qu'émettent les métaux et sur le rôle que quelques physiciens prêtent à ces vapeurs dans certains phénomènes météorologiques. — Le prix pour chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les Mémoires doivent être écrits en latin, en français ou en flamand, et adressés francs de port, avant le 1er février 1841, à M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie, à Bruxelles.

La *Société royale de Goettingue* propose pour sujets de prix les questions suivantes :

1° Classe de physique (pour le mois de novembre 1839) : Inter ea quæ recentioribus temporibus in mineralogiâ comperta habuimus, maximè memorabile est, quod substantiæ quædam crystallinæ exstant, quæ chemicè æqualiter constitutæ, in cristallisationibus diversorum systematum occurrunt. Sed fuerunt qui nonnulla de hoc dimorphismo relata addubitarent; neque differri licet, conditiones hujus rei plenè fere latere. Propterea regia Societas scientiarum proponit quæstionem, ut experentiæ quæ hucusque de dimorphismo qui dicitur substantiarum quarumdam innotuerunt, criticè recenseantur, conditionesque undè hæ res pendent, explicentur. Regia Societas desiderat ut in solvendâ hâc quæstione, non solum naturales substantiæ minerales, sed etiam alia corpora arte producta respiciantur, et ut crystalla experimentis parata, documentorum instar unà transmittantur.

2° Classe de mathématiques (pour novembre 1840). Adjumento copiæ satis magnæ experimentorum idoneorum atque exactorum stabilire theoriam resistentiæ corporum in aëre tam lentè motorum, ut præ termino à potestate primâ celeritatis pendente omnes reliqui pro insensibilibus haberi possint, et quidem talem, quæ valorem numericum coefficientis celeritatem multiplicenter quatenùs à figurâ superficiei resistentiam patientis motasque directione pendet, ex asse determinare doceat.

3° Classe d'histoire et de philologie (pour novembre 1841). Cùm de incunabulis et primis incrementis tragicæ poeseos viri docti jam satis disputasse videantur, ad absolvendam tragœdiæ græcæ historiam nihil magis desiderari videtur, quam eorum tragicorum qui, eodem quo Æschylus, Sophocles et Euripides tempore, in scenâ floruerunt, et eorum qui in sequentibus ætatibus usque in Alexandrum Macedonem artem jam afflictam et ruentem sustentavere, perfectior notitia. Quam ob rem Societas Regia Gottingensis optat ut horum tragicorum quod fuerit poeseos genus, qui peculiaris uniuscujusque χαρακτήρ, quæ sæculi et hominum virtutes et vitia in carminibus eorum conspicua, ex antiquitatis judiciis et tragœdiarum, quas illi condiderunt, reliquiis, quantùm fieri potest, demonstretur, et (quod maximi momenti esse videtur ad subtiliorem atticæ litteraturæ cognitionem), quam vim studia sophistica et rhetorica et alia poeseos genera, imprimis dithyrambicum, in illorum poesin exercuerint, studiosè inquiratur.

Le prix pour chacune de ces questions sera de cinquante ducats.

Société des sciences de Harlem. Cette société a tenu, le 18 mai, sa séance annuelle. Elle a adjugé la médaille d'or et une gratification de cent cinquante florins de Hollande à M. Kützing, professeur des sciences naturelles à Nordhausen, en Prusse, pour un mémoire sur la métamorphose des algues. Le programme que la Société vient de publier ne renferme pas moins de quarante questions relatives aux sciences physiques et mathématiques, mises au concours pour 1840 et 1841. Elle a dernièrement admis au nombre de ses membres trois savants français, MM. Élie de Beaumont, Constant Prévost et Graves.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de la littérature hindoui et hindoustani, par M. Garcin de Tassy, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, membre de l'Institut, etc., tome I, Biographie et Bibliographie. Paris, imprimé, par autorisation de M. le garde des sceaux, à l'Imprimerie royale, sous les auspices du comité des traductions orientales de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. 1839. In-4° de XVI et 630 pages. Cet ouvrage se composera de deux volumes. Le premier, que nous annonçons, renferme: 1° des notices plus ou moins étendues sur les écrivains hindî, classés par ordre alphabétique; 2° un appendice contenant des notices succinctes sur les ouvrages anonymes et ceux qui ont des Européens pour auteurs; 3° enfin, deux tables, une des auteurs et une autre des ouvrages. Plus de sept cent cinquante écrivains, et plus de neuf cents ouvrages, sont appréciés ou indiqués dans ce volume, qui comprend toute la partie biographique et bibliographique de l'ouvrage. On n'y trouve, toutefois, que de rares et courtes citations. M. Garcin de Tassy a réservé pour le second volume les morceaux les plus longs et les analyses. Ce sera, annonce l'auteur, la partie vraiment anthologique. Elle se composera: 1° d'extraits et d'analyses des principaux ouvrages hindî; 2° de la liste des ouvrages élémentaires publiés sur l'Hindoustani; 3° sous le titre d'Addition à la biographie et à la bibliographie, on y trouvera les renseignements nouveaux que l'auteur aura obtenus pendant et depuis l'impression du premier volume.

Assises du royaume de Jérusalem (textes français et italien), conférées entre elles ainsi qu'avec les lois des Francs, les Capitulaires, les Établissements de saint Louis, et le droit romain; suivies d'un précis historique et d'un glossaire; publiées sur un manuscrit tiré de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise, par M. Victor Foucher. Tome I, première partie. *Assises des Bourgeois*, chapitres 1 à 130. Imprimerie de Vatar, à Rennes; librairie de Joubert, à Paris. 1839, in-8° de XI et 240 pages. M. Foucher publie le texte français de l'*Assise des Bourgeois*, d'après une copie, faite par Morelli en 1789, d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise. Malheureusement, ce manuscrit n'est ni le plus correct ni le plus complet que l'on connaisse. La version qu'il a cru devoir y joindre est celle qui a été publiée par Canciani. Quant au commentaire dont M. Foucher accompagne ce document, il serait difficile de l'apprécier sur cette première partie. Ce travail acquerra sans doute plus d'importance à mesure que la publication s'achèvera. Il doit être, d'ailleurs, complété par un précis historique, où M. Foucher se propose de résumer « les conséquences qui surgissent de la conférence des monuments législatifs du moyen âge, pour l'histoire des institutions judiciaires de cette époque. » — L'Académie des inscriptions et belles-lettres s'occupe, comme nous l'avons annoncé, de donner une édition complète des *Assises de Jérusalem*. Cette publication, confiée aux soins de M. le comte Arthur Beugnot, formera un volume in-folio, dont une partie est en ce moment sous presse à l'Imprimerie royale. (Voir le Journal des Savants; 1838, mars, p. 192; juin, p. 369; 1839, janvier, p. 56.) L'édition que M. E. H. Kausler publie en Allemagne est aussi en voie d'impression.

Géologie des gens du monde, par K. C. de Léonhard, conseiller intime, professeur à l'université de Heidelberg, traduite de l'allemand sous les yeux de l'auteur, par

P. Grimblot et P. A. Toulousan. Tome I, avec 14 gravures sur acier. Paris, chez Baillière, libraire (sans nom d'imprimeur), 1839; in-8° de 432 pages. Comme son titre l'indique, cet ouvrage recommandable a pour but de mettre la géologie, ou du moins le plus grand nombre possible de notions géologiques, à la portée des personnes qui n'ont aucune teinture des sciences naturelles. Mais, tout en présentant, sous des formes variées et attrayantes, les faits les plus propres à intéresser ses lecteurs, M. de Léonhard a toujours su, suivant l'expression de ses traducteurs, respecter la science, et se tenir à la hauteur de la réputation de savoir qu'il s'est justement acquise. Ce premier volume traite de l'exploitation des mines; des sciences accessoires à la géologie; des terres et minerais; de la formation des roches; de la stratification; des pétrifications, etc.

Histoire des Français, par J. C. L. Simonde de Sismondi, t. XXII, Paris; imprimerie de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz; 1839. In-8° de 608 pages. La huitième partie de l'ouvrage de M. de Sismondi, la France sous les Bourbons, se continue dans ce volume, qui commence à l'an 1598 et s'arrête à la seizième année du règne de Louis XIII (1626). L'auteur explique, dans les premières pages, comment, après avoir voulu tour à tour ne pas dépasser le seizième siècle, ou traiter rapidement les deux derniers, il se trouve aujourd'hui amené à continuer l'histoire des Français sur le plan adopté pour les XXI volumes précédents, sans qu'il lui soit possible d'assigner un terme à sa publication. Nous rendrons compte de ce volume dans un de nos prochains cahiers.

Histoire de France, pendant la république, le consulat, l'empire et la restauration, jusqu'à la révolution de 1830; par M. de Norvins, auteur de l'Histoire de Napoléon. Paris, imprimerie de Fournier, librairie de Furne; 1839. In-8° de 702 pages, avec 13 gravures. — Cet ouvrage fait suite à une réimpression de l'Histoire de France d'Anquetil, dont il forme le cinquième volume. Nous n'avons rien à dire de la réimpression, comprise dans les quatre premiers volumes, si ce n'est qu'elle ne se recommande pas par un grand soin d'exécution, et qu'elle n'est point suivie d'une table des matières, toujours indispensable dans un ouvrage historique de cette étendue. M. de Norvins fait précéder l'histoire de la révolution française d'une courte introduction sur les règnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. La période révolutionnaire commence avec le règne de Louis XVI, déjà traité par Anquetil, et se termine à l'avénement de Napoléon à l'empire, en 1804. L'histoire de l'Empire forme la seconde des principales divisions de l'ouvrage, dont la dernière partie est consacrée à l'histoire de la Restauration et conduit le lecteur jusqu'aux événements de juillet et d'août 1830. L'appréciation des faits qui font le sujet de ce livre n'est point du ressort du Journal des Savants; mais nous pouvons dire que le nouvel ouvrage de M. de Norvins paraît digne, sous tous les rapports, de la réputation que l'auteur s'est acquise par ses travaux antérieurs sur l'histoire contemporaine.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiée par ordre du roi et par les soins du ministre de l'instruction publique. — *Instructions du comité des arts et monuments;* Paris, Imprimerie royale, avril 1839. In-4° de 13 pages, avec 7 planches lithographiées. Nous avons annoncé dans notre cahier de mars (p. 188) la première partie des Instructions publiées par le comité des arts et monuments. Celles qu'il fait paraître aujourd'hui, rédigées par M. Bottée de Toulmon, sont relatives à la musique au moyen âge. Elles ont pour objet les divers systèmes de notation en usage chez nos ancêtres et les instruments de musique dont ils se servaient. L'auteur cite, entre autres autorités, le Traité de saint Anicet, celui d'Aurélien et l'Enchiridion d'Hucbald, moine de Saint-Amand. Nous pouvons ajouter qu'il y

aurait peut-être quelque instruction à retirer de l'examen des ouvrages d'Hucbald et de beaucoup d'autres manuscrits annotés, la plupart du IXe au XIe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Amand et conservés aujourd'hui dans la bibliothèque publique de Valenciennes, où nous avons eu occasion de les consulter.

Biographie universelle, ancienne et moderne, supplément, t. LXVI (GRAB-HAZ), Paris; imprimerie de Paul Dupont et comp., librairie de Michaud; 1839. In-8° de 583 pages. Les noms des écrivains qui ont contribué à ce volume sont, à peu d'exceptions près, les mêmes qui figurent dans les tomes précédents. (Voir notre cahier de septembre 1838, p. 586.) On remarque, parmi les articles les plus étendus ou les plus importants, ceux de l'abbé Grégoire, par MM. de Bouclon et Picot; de Gros, par M. Gaucheraud ;de Guérin, par M. F. Pillet; de Gustave IV, roi de Suède, par M. Michaud; de Jacques de Guyse, complément et rectification de l'article sur cet historien, inséré dans le tome XIX du même ouvrage, par M. Aubenas; d'Hauterive, par M. Artaud; de l'abbé Haüy, par MM. Delafosse et Durozoir; enfin une biographie très-développée et très-approfondie de Charles de France, duc de Guyenne, quatrième fils du roi Charles VII, par M. Auguste de Bastard.

Essai sur Jean Gerson, chancelier de l'Université et de l'église de Paris, par Charles Schmidt, docteur en théologie, membre de la société d'histoire et de théologie de Leipsick; Strasbourg, imprimerie de G. Silbermann, librairie de Schmidt et Grucker; à Paris, chez Cherbuliez; 1839; 126 pages in-8°. L'auteur avait d'abord destiné cette dissertation au concours ouvert en 1837 par l'Académie française, mais une maladie l'empêcha de la terminer. C'est un travail de conscience, dont le style est loin d'être irréprochable, mais qui se recommande par une bonne méthode d'exposition et par l'usage intelligent que l'auteur a su faire des écrits publiés avant lui sur Gerson. On n'accusera pas M. Schmidt de partialité pour son héros, car il n'hésite pas à lui contester le titre d'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, et, sans produire d'ailleurs aucun argument nouveau dans l'interminable discussion qui s'est élevée à ce sujet entre les savants, il se range de l'avis de ceux qui attribuent l'Imitation à Thomas à Kempis.

Fondation d'une colonie agricole de jeunes détenus à Mettray, département d'Indre-et-Loire; Paris, imprimerie de Fournier, librairie de B. Duprat; 1839; 112 pages in-8°. MM. Demetz, conseiller à la cour royale de Paris, de Flavigny, Guerry et Bretignères de Courteilles sont les fondateurs de cette colonie agricole. Suivant l'article 1er de ses statuts, la société qu'ils ont formée, sous le titre de Société Paternelle, a pour but: 1° d'exercer une tutelle bienveillante sur les enfants acquittés comme ayant agi sans discernement, mais qui, en raison des craintes qu'inspire leur avenir, ont été, par jugement, privés de leur liberté jusqu'à un âge fixé par les magistrats; de procurer à ces enfants, mis en état de liberté provisoire et recueillis dans une colonie agricole, l'éducation morale et religieuse, ainsi que l'instruction primaire élémentaire; de leur faire apprendre un métier; de les accoutumer aux travaux de l'agriculture, et de les placer ensuite à la campagne, chez des artisans ou des cultivateurs; 2° de surveiller la conduite de ces enfants, et de les aider de son patronage pendant trois années après leur sortie de la colonie.

Notice biographique et bibliographique sur Louis de Pérussis; Avignon, imprimerie de Jacquet et J. B. Joudou; 1839; 16 pages in-18. (Extrait du Messager de Vaucluse, nos 240, 224 et 258.) Louis de Pérussis, Viguier d'Avignon, né en 1524, mort en 1584, est connu par un ouvrage assez précieux d'histoire locale, intitulé; *Discours des guerres de la comté de Venaissin et de la Prouvence*, etc. (Avignon, 1563 et 1564, 2 vol. in-4°). L'auteur de la notice que nous annonçons (M. Blegier de Pier-

regrosse) publie le résultat de ses recherches sur la vie ou les travaux de cet écrivain, et nous apprend que l'on conserve en manuscrit, dans la bibliothèque publique de Carpentras et au musée Calvet d'Avignon, une partie restée inédite de l'ouvrage de Pérussis, sous le titre suivant : *Troisième Discours et Commentaires ensemble la continuation de la guerre et troubles de ce temps, tant en la comté de Venaissin, que Languedoc, Provence, Daufiné, etc.* Le manuscrit de Carpentras, dont celui d'Avignon n'est qu'une copie, provient de la bibliothèque de Peiresc. Fontette l'a décrit, inexactement suivant M. Blegier, dans la bibliothèque historique de la France, et le marquis d'Aubais, dans ses pièces fugitives pour servir à l'histoire de France, en a fait connaître quelques fragments qu'il a traduits en style du XVIII[e] siècle. M. Blegier de Pierregrosse donne une nouvelle et ample description de ce manuscrit, qui lui paraît être d'un grand intérêt pour l'histoire religieuse du XVI[e] siècle.

Les Chroniques de Normandie...... Ici finissent les Chroniques de Normandie, publiées pour la première fois, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du roi à Paris, par Francisque Michel, et imprimées à Rouen par Nicétas Périaux, pour Edouard Frère, libraire à Rouen; 1839; petit in-4° de XCVI et 108 pages. Ce livre affecte, comme on le voit, la forme des publications des premiers temps de l'imprimerie. Il a heureusement un meilleur titre de recommandation, c'est le soin apporté par l'éditeur à la transcription des deux documents qu'il publie. Le premier est une chronique de Normandie copiée sur un manuscrit du XIII[e] siècle, de la Bibliothèque du roi (n° 62, fonds Compiègne); le second est un fragment d'une autre chronique de Normandie, contenue dans le manuscrit de la même bibliothèque, n° 7,974 (XIV[e] siècle). Ces deux textes, le premier surtout, ne manquent pas d'un certain intérêt comme monuments philologiques, mais ni l'un ni l'autre n'ont d'importance pour l'histoire. Ils ne fournissent aucun fait qui ne soit déjà connu, et ne diffèrent guère que pour la forme des ouvrages précédemment publiés, ou restés inédits, sous le titre de Chroniques de Normandie. M. Michel donne, dans sa préface, d'amples détails sur ces ouvrages, tant imprimés que manuscrits.

La deffence et illustration de la langue francoyse, par Joachim du Bellay, précédée d'un discours sur le bon usage de la langue française, par Paul Ackermann, l'un des auteurs du vocabulaire de l'Académie. Paris, Crozet, 1839, in-8° de XVI et 139 pages. Cette réimpression est faite sur l'édition originale de 1549. (Paris, Arnoult l'Angelier, in-8°.) Le discours dont elle est précédée contient un aperçu très-rapide de l'histoire de notre langue depuis le XII[e] siècle jusqu'à nos jours. Quelques-unes des appréciations de l'auteur peuvent être contestées, surtout en ce qui concerne ce qu'il appelle l'*âge archéologique* de la langue française; mais ce travail, trop peu développé, est fait dans un très-bon esprit, et l'auteur s'y montre partout le défenseur habile des saines doctrines littéraires.

Recueil de Mémoires sur divers points de physique mathématique; par M. Augustin Cauchy, membre de l'Académie des sciences. (Extraits des comptes rendus des séances de l'Académie royale des sciences.) Paris, imprimerie et librairie de Bachelier, 1839, in-4° de 154 pages. Ce recueil contient quatre mémoires : sur la réflexion et la réfraction de la lumière; — sur une méthode générale propre à fournir les équations de condition relatives aux limites des corps dans les problèmes de physique mathématique; — sur un théorème d'analyse et sur son application aux questions de physique mathématique; — sur les mouvements infiniment petits des systèmes de molécules sollicitées par des forces d'attraction ou de répulsion mutuelle.

De l'établissement des Français dans la régence d'Alger et des moyens d'en assurer

la prospérité, suivi des pièces justificatives; par M. P. Genty de Bussy, conseiller d'État, etc., ex-intendant civil de la régence d'Alger. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences en 1835. Deuxième édition, considérablement augmentée, et dans laquelle les événements et les faits sont conduits et appréciés jusqu'en 1839. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot frères, 2 volumes in-8° de x-454 et 497 pages.

Les Pères de l'Église, traduits en français. Ouvrage publié par M. de Genoude, Paris, imprimerie et librairie de Sapia, tom. IV et V, in-8° de 34 feuilles et 43 feuilles ½. Le tome IV contient : l'*Octavius*, de Minutius Félix; le *Discours aux gentils*, de S. Clément d'Alexandrie; les trois premiers livres du *Pédagogue; Quel riche peut être sauvé?* et un fragment des *Hypotyposes*, autres ouvrages de S. Clément d'Alexandrie. Le tome V est consacré aux sept premiers livres des *Stromates*, du même auteur.

Neptune, recherches sur ce dieu, sur son culte et sur les principaux monuments qui le représentent; faisant suite au Jupiter et au Vulcain du même auteur; par T. B. Eméric-David, membre de l'Institut, etc. Paris; imprimé, par autorisation du Roi, à l'Imprimerie royale. 1839; in-8° de 45 pages, avec 1 planche.

Éloge historique de James Watt, un des associés étrangers de l'Académie des sciences, par M. Arago, secrétaire perpétuel; lu à la séance publique du 8 décembre 1834. Paris, Firmin Didot. 1839, in-4° de 128 pages.

Swayambara, épisode du Mahabharata, traduit du sanscrit par M. Théodore Pavie (extrait du Journal Asiatique, troisième série). Imprimerie royale. 1839, 31 pages in-8°.

Essai sur la langue Pehlvie, par M. le docteur Müller. Paris, Imprimerie royale. 1839, 63 pages in-8°. (Extrait du Journal Asiatique, troisième série.)

Catalogue des livres que renferme la bibliothèque publique de la ville de Grenoble, classé méthodiquement, par P. A. A. Ducoin, conservateur de cette bibliothèque. Tome III, in-8°. Imprimerie et librairie de Baratier à Grenoble. 1839.

Annuaire pour l'an 1839, présenté au Roi par le bureau des longitudes. Prix un franc. Paris, imprimerie et librairie de Bachelier. 1838 (1839), in-18 de 448 pages.

Réforme pénitentiaire. Lettres sur les prisons de Paris, par F. V. Raspail; tome I. Paris, imprimerie de Dondey-Dupré, librairie de Tamisey et Champion. 1839, in-8° de 27 feuilles.

Versailles ancien et moderne, par le comte Alexandre de Laborde, membre de l'Institut. Paris, imprimerie d'Éverat; chez Gavard, éditeur, in-8°. Les quatre première livraisons, accompagnées d'une gravure, viennent de paraître. L'ouvrage formera 1 volume de 500 pages, du prix de vingt-cinq francs.

Histoire civile et religieuse des lettres latines au IVe et au Ve siècle, par F. Z. Colbet. Lyon, imprimerie et librairie de Périsse. 1839, in-8° de 36 feuilles.

Essai historique et statistique sur la ville de Bolbec, par Collien Castaigne. Rouen, Imprimerie de Nicétas Périaux, in-8° avec une carte et 4 planches.

De indicæ poesis antiquissimæ naturâ et indole commentatio litteraria ab E. Quinet. In-8° d'une feuille 1/4. Imprimerie de Levrault, à Strasbourg.

Monuments de quelques anciens diocèses du bas Languedoc. — Histoire, antiquités et architectonique de l'église de Lodève et du prieuré conventuel de Saint-Michel de Grandmont. Imprimerie de Boehm, à Montpellier; librairie de Bourgeois-Maze à Paris. 1839; in-4° de 4 feuilles avec 7 planches.

Archéologie celto-romaine de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or.

Première partie; suivie d'un glossaire celtique et d'exemples d'abréviations et corruptions latines, par J. B. Leclère. Paris, librairie d'Anselin et Gaultier Laguionie. 1839; in-8° de 96 pages.

ANGLETERRE.

Report on the Geology. Rapport sur la géologie des comtés de Cornouailles, de Devon et de la partie occidentale du comté de Somerset; par Henry T. de la Beche, publié par ordre des lords commissaires du trésor de S. M. Londres, imprimerie de W. Clowes, librairie de Longman, Orne, Brown, Green et Longmans, 1839; in-8° de XXVIII et 648 pages, avec 13 planches. La science géologique nous paraît devoir retirer beaucoup de fruit des observations et des faits nombreux recueillis dans ce savant ouvrage. Parmi les pièces contenues dans l'appendix qui termine le volume nous avons remarqué deux chartes accordées aux mineurs des comtés de Cornouailles et de Devon, la première par Jean-sans-Terre, le 29 octobre 1201; la seconde par Édouard Ier, le 10 avril 1305.

On the colour of steam... De la couleur de la vapeur en certaines circonstances, et des couleurs de l'atmosphère; par James D. Forbes, professeur de philosophie naturelle à l'université d'Édimbourg. Édimbourg, de l'imprimerie de Neill et Ce. 1839; in-4° de 21 pages. Ces deux mémoires, lus dans les séances de la Société royale d'Édimbourg, des 21 janvier et 4 février 1839, sont extraits du tome XIV des Transactions de cette société.

Dodd's Church history of England, etc. Histoire ecclésiastique d'Angleterre, depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à la révolution de 1688, par Dodd, avec des notes et une continuation, par le Rév. M. A. Tierney. Londres, Dolman, 1839; in-8°; tome I. L'histoire ecclésiastique de Dodd, écrivain catholique né en 1672, était devenue rare. La nouvelle édition que publie M. Tierney, chapelain du duc de Norfolk, contiendra de nombreuses augmentations et sera accompagnée de beaucoup de pièces justificatives. Le premier volume, qui vient de paraître, se rapporte au règne de Henri VIII.

A Journal, etc... Journal écrit durant une excursion en Asie-Mineure, par Charles Fellows. Londres, Murray, 1839. In-8° de 348 pages. L'auteur de ce journal s'est principalement occupé de la géographie et des antiquités du pays qu'il a parcouru. On y trouve des détails sur les ruines de Xante, d'Hiérapolis, de Laodicée, et sur plusieurs autres villes anciennes de cette partie de l'Asie-Mineure nommée Anatolie par les modernes, et qui comprenait la Lydie la Mysie, la Bithynie, la Phrygie, la Cilicie, la Pamphylie, la Lycie et la Carie.

ALLEMAGNE.

De carminum aliquot horatianorum chronologiâ scripsit G. Fuerstenau, Hersfeldæ, 1838; in-8° de 64 pages. L'auteur, qui rappelle dans son avertissement les travaux de Bentley, Masson, Sanadon, Jani, Mitscherlich, Weichart, Ch. Passaw, Grotefend, Kirchner, sur la chronologie des œuvres d'Horace, discute avec érudition quelques-unes de leurs opinions, particulièrement sur les odes I, 2, 7, 14; IV, 4, 14; V, 3, 14. Dans un dernier chapitre il s'occupe de la chronologie des amours d'Horace.

Rudimenta linguæ umbricæ, ex inscriptionibus antiquis enodata; op. G. F. Grotefend. Hanovre, 1839; in-4°; huitième partie. La publication de cet ouvrage a été commencée en 1835.

SUISSE.

A collection of english miracle-plays or mysteries. Recueil de jeux-de-miracle ou mystères anglais, contenant dix drames joués à Chester, Coventry et Towneley, avec deux autres d'une date plus récente; précédé d'un aperçu historique sur ce genre de drames, par William Marriot. Bâle, 1838; in-8°. L'auteur pense que c'est à la France que l'Angleterre a emprunté la coutume de représenter des mystères. Il donne des détails intéressants sur ceux qui ont été joués dans les villes anglaises.

PAYS-BAS.

Characterismi principum philosophorum veterum, Socratis, Platonis, Aristotelis, ad criticam philosophandi rationem commendandam, scripsit Ph. Guil. van Heusde. Amstelodami, apud Johannem Muller, 1839; in-8° de VIII et 260 pages.

ITALIE.

Saggio ... Essai de géométrie analytique, traitée d'après une nouvelle méthode par Dominique Chelini. Rome, typographie des Beaux-Arts, 1838; VI et 226 pages in-8° avec deux planches. Cet essai se compose d'articles insérés par l'auteur dans le Journal arcadique, de Rome, et fait partie d'un cours inédit de mathématiques.

ERRATA DU CAHIER DE MAI.

Page 260, ligne pénult., *Theophil.*, lisez *Teophyl.* — Page 268, ligne 5, *ἐς*, lisez *ἐσχ*. — Page 289, ligne 2, 1792, lisez 1492. — Page 290, ligne 3, gravée, lisez dessinée; ligne 4, Ribert, lisez Ribero.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1839.

NOTICE *sur une loi inédite de Sigismond, roi de Bourgogne, relativement aux enfants exposés.*

Les monuments de la législation émanée des rois barbares qui ont occupé la Gaule à la fin du ve siècle sont peu nombreux. Les seuls qui concernent les rois de Bourgogne, dont le royaume n'a duré qu'un siècle, sont: 1° le *Codex Burgundionum*, contenu dans plusieurs collections, mais dont il est permis de désirer une édition plus exacte, d'après les manuscrits renfermés dans plusieurs bibliothèques; 2° la *Lex romana Burgundionum*, qui n'est qu'un exposé très-imparfait de quelques parties du droit romain suivi dans la Gaule au temps des invasions; on en a aussi plusieurs éditions qu'un examen attentif des manuscrits pourrait encore améliorer.

L'époque à laquelle ces deux codes ont été faits est très-rapprochée. Le premier est généralement attribué à Gondebaud, qui a régné depuis 491 jusqu'à 516, et encore ne nous est-il parvenu qu'avec des interpolations et des additions faites par Sigismond, son fils et son successeur. Le second a très-probablement été rédigé par ordre de ce dernier; quelques savants même ne le considèrent que comme le travail d'un simple jurisconsulte, auquel le roi aurait permis que les tribunaux se conformassent.

En me livrant à des recherches qui avaient un tout autre objet, j'ai

découvert, il y a quelques jours, une loi qui appartient certainement à Sigismond, sans qu'on puisse en dire exactement l'année, parce que la date consiste en quelques lettres qu'il est très-difficile et peut-être même impossible d'expliquer.

Je crois convenable d'indiquer le manuscrit dans lequel j'ai puisé ce document.

La Bibliothèque royale possède, sous le n° 215 (supp. lat.), un manuscrit qui, en 1763, appartenait à la maison des jésuites de Clermont, puisqu'on y trouve le paraphe ordonné par le parlement lors du séquestre des biens de cette société.

A la première page on lit, d'une très-vieille écriture : *Iste liber est sancti Launomari.*

Si l'on s'en tient à ce que dit Baluze (*Capitularia*, t. II, col. 1047), il aurait consulté, pour la loi salique, un manuscrit *S. Launomari Blesensis.* Effectivement il y avait à Blois, avant la révolution, une fort belle abbaye de bénédictins appelée Saint-Laumer, dont l'existence ancienne est prouvée par une charte de 924 (Mabillon, *Acta SS. benedictorum, sæculo* IV, part. II, pag. 246; Bernier, *Hist. de Blois*, pr. p. jv; *Nov. Gall. christ.*, t. VIII, instr. col. 412; D. Bouquet, t. IX, p. 566).

L'indication donnée par Baluze se rapporte très-bien à notre manuscrit 215 (supp. lat.), qui contient effectivement, entre autres documents, un texte de la loi salique.

Mais le même savant dit, à l'occasion de son édition de la loi des Ripuaires, qu'il a consulté un manuscrit de Corbion, *Corbionensis;* et même il en relève un assez grand nombre de variantes.

Or il faut savoir que Corbion était autrefois un monastère appelé Saint-Laumer, et de l'ordre des bénédictins, dont il est parlé dans des chartes de 842 et 843 (*Nov. Gall. christ.*, t. VIII, instr. coll. 411; Mabillon, *Acta*, etc., p. 265; D. Bouquet, t. VIII, p. 433 et 445), situé à peu de distance de Chartres.

En confrontant les variantes de la loi ripuaire recueillies par Baluze, avec le texte contenu dans notre manuscrit 215, je les ai retrouvées entièrement.

Tout porte donc à croire que le manuscrit *S. Launomari Blesensis* et le manuscrit *Corbionensis* sont une même chose.

Voici ce qui peut expliquer la double indication. Le monastère de Corbion avait probablement envoyé à Blois, alors *pagus* dépendant de l'évêché de Chartres, des religieux qui, suivant ce qu'on lit dans la charte de 924, citée plus haut, n'avaient qu'une résidence précaire près de la chapelle du château. Par cette charte, Raoul de Bourgogne, couronné

roi de France, leur donna l'emplacement où un vaste monastère a été construit et existe encore, quoique consacré à d'autres usages.

Tandis que Saint-Laumer de Blois acquérait un grand accroissement par l'effet de donations considérables, Corbion déclinait et ne forma plus qu'un prieuré appelé Saint-Laumer-le-Moutier.

Il est probable que la bibliothèque de Corbion fut transportée à Blois, et que dans cette bibliothèque était notre manuscrit appelé par Baluze, tantôt *Codex S. Launomari Blesensis*, tantôt *Codex Corbionensis*.

J'ai cru cette observation utile pour les savants qui désireraient voir et vérifier les manuscrits dont Baluze s'est servi.

C'est à tort qu'ils chercheraient deux manuscrits : il n'y en a réellement qu'un seul sous deux désignations différentes ; et ce manuscrit est celui qui porte, à la Bibliothèque royale, le n° 215 (supp. lat.).

Il commence par des extraits assez mal classés du Code théodosien.

Au feuillet 149 est le Code des Bourguignons, précédé des signatures. Après le dernier titre du code principal on a placé un édit de Clotaire, roi des Francs; édit très-connu, publié par Baluze, D. Bouquet, etc., et qui même n'est pas complet dans notre manuscrit.

Vient ensuite la première addition au code des Bourguignons, qui s'étend seulement jusqu'au titre XVII, *de asinis*, après lequel est l'édit de Sigismond, dont je veux parler.

Ne me souvenant pas d'avoir jamais lu ce document, j'ai consulté les tables de Bréquigny, ce qui nous reste des textes dont il achevait l'impression en 1790, l'histoire de Bourgogne de D. Plancher, et les auteurs qui ont recueilli des documents relatifs à ce pays; enfin les collections de Duchesne et de D. Bouquet.

Je n'en ai pas trouvé la moindre indication dans ces auteurs, et ma mémoire, assez fraîche sur le VIe siècle, au moyen des travaux que l'Académie m'a confiés pour la publication des documents de la première race, ne m'a rien fourni.

J'ai voulu néanmoins une garantie de plus : j'ai communiqué la copie de l'édit à mon savant confrère M. Guérard, qui méritait si justement ma confiance. Il m'a assuré que, dans son opinion, ce document était inédit.

Je n'hésite donc pas à le présenter comme tel. L'examen auquel je me suis livré pour parvenir à le bien comprendre m'a fourni quelques résultats assez intéressants.

Le texte de cet édit est d'un très-mauvais latin, mais il est dans le manuscrit tel que je le donne. Il n'y a aucun moyen d'attribuer les

mots inintelligibles à une lecture difficile du texte, qui est parfaitement lisible et qui même offre peu d'abréviations.

La barbarie, l'incorrection du style, appartiennent en grande partie au copiste, qui, ne comprenant pas ce qu'il transcrivait, a formé au hasard et réuni ensemble des lettres qui présentent souvent des mots étrangers à la langue latine; ou peut-être faut-il en attribuer quelque chose au rédacteur de l'édit, composé à une époque où la langue romaine était tombée dans la barbarie, surtout hors de l'Italie et chez les peuples qui avaient envahi les Gaules.

Je n'essayerai donc pas une restitution complète. On conçoit très-bien comment un philologue, à qui on présenterait un texte inédit de Cicéron, de Tite-Live, écrit d'une manière extrêmement incorrecte et remplie de barbarismes et de solécismes, pourrait en essayer et en faire la restitution. Il partirait d'une première donnée incontestable, savoir : que Tite-Live et Cicéron connaissaient leur langue; et si ce philologue connaît bien aussi la langue et le style particulier de ces auteurs, son succès sera infaillible.

Mais la première de ces bases nous manque pour des documents des rois du VIe siècle. Leur latinité n'était pas moins barbare qu'eux-mêmes. Si, de plus, un copiste ignorant a ajouté ses propres fautes à une rédaction déjà fautive, il n'y a plus de règles qui puissent servir de guide pour une restitution.

Je ne peux donc faire autre chose que d'essayer de donner une interprétation, comme l'ont fait quelques savants pour des textes de ce genre ; comme l'a fait notamment Amaduzzi pour la *Lex romana Burgundionum, vulgò* PAPIANI *responsa.*

Ce savant a présenté le texte du manuscrit tel qu'il l'a trouvé, et à chaque chapitre il a ajouté une traduction de ce texte en latin assez clair pour qu'on pût le comprendre.

Amaduzzi a eu, plus que moi, des chances de succès, parce qu'il existe plusieurs manuscrits de la *Lex romana*, et qu'avant lui elle avait été publiée par des hommes très-savants, notamment par Cujas.

Je me trouve, au contraire, réduit à un seul manuscrit qui, tout en étant d'une écriture assez belle et très-lisible, est l'ouvrage d'un ignorant. C'est ce qu'il est très-aisé de voir en lisant les autres documents dont nous avons un grand nombre de bons textes.

Or, tout porte à croire que l'auteur de notre manuscrit n'a pas plus habilement copié l'édit de Sigismond que le Code théodosien, les Capitulaires, les lois salique, ripuaire et allemande, où l'on trouve aussi les fautes les plus grossières.

De cette circonstance, qu'on ne connaît encore aucun autre manuscrit contenant l'édit de Sigismond, résulte donc l'impossibilité d'une restitution du texte et la nécessité de se borner à en deviner et à en présenter le sens.

Le voici tel que je l'ai trouvé dans le manuscrit, sans autres changements que l'expression des syllabes abrégées, d'après les règles ordinaires, et la ponctuation que j'ai suppléée.

« *De collectis, edictum.*

« Sigismundus rex Burgundionum : cum naturale juri Gimelli episcopi digna et laudabile suggestionem conperimus, exposita quos miseratio collici faceibus et ideo prætermitti dum collegentes alumnus sibi eripi calumniantum intencionum formidant, et cessantem misericordiam eorum animas quæ male poterant interire;

« Quapropter iusta suggescione permoti quæ sanctæ memoriæ patri nostro de eadem causa suggesta sunt, præsentium edictorum tenire decrevimus uagari, statuentis sicut nostra lex loquitur : ut inter Romanu[s] etiam de hoc negutio lege Romanorum ordo seruatur. Inter Burgundionis et Romanus exortum tali litigium qualiter a nobis statutum fuerit finiatur.

« Ille tantum causæ de hoc gene[re] que ante diem presentis edicti finite sunt, nulla tenus motilenta. Pendentium uero negutiorum status memoratus legibus diso ingatur (distringatur).

« Statuentes ut ne quis contra hoc salubrem præceptum audiat (audeat) in posterum supplicare proponatur.

« Data sub die VIII idus marcias. . pe cc. »

Sigismundus rex Burgundionum désigne évidemment celui qui succéda à Gondebaud en 516, et qui est mort en 523. Ce qui confirme l'identité de Sigismond avec le fils de Gondebaud, c'est la mention de Gemellus, dont la pétition donna lieu à l'édit. Ce Gemellus est qualifié évêque, et nous trouvons précisément Gemellus, évêque de Vaison, parmi les signataires, en 517, du *Concilium Epaonense*.

Pour interpréter cet édit et arriver à en connaître le véritable sens, il faut remarquer deux choses : l'exposé, qui forme la première moitié du texte; la décision, qui forme la seconde.

L'exposé est rédigé d'une manière si barbare, et le texte en est tellement altéré, qu'il faut en deviner le sens plutôt que le traduire.

Comme l'explication que je me propose de donner tend à prouver que cet édit est relatif aux enfants abandonnés dès leur naissance par leurs pères ou leurs maîtres, et que des personnes charitables recueil-

laient, je suis obligé d'entrer dans quelques détails sur la législation à cet égard.

La misère des habitants de l'empire, surtout dans les provinces hors de l'Italie, était devenue si grande que beaucoup de pères vendaient leurs enfants, par l'impossibilité où ils étaient de les nourrir. Des commerçants ne rougissaient pas de se livrer à cet infâme trafic, et c'était une spéculation de mutiler ces enfants pour les destiner aux harems de l'Asie ; plus souvent les pères ou les maîtres les exposaient à la porte des églises, des édifices publics, dans les places.

Le législateur crut trouver un remède au mal en encourageant la pieuse charité de ceux qui consentaient à recueillir les enfants abandonnés ; et, comme les pères ou maîtres qui avaient trouvé bon que d'autres se chargeassent ainsi de leurs enfants nouveau-nés, les réclamaient plus tard lorsqu'ils étaient en état de travailler, une loi de Constantin (*Cod. theod.*, lib. V, tit. VII) déclara que ces enfants resteraient dans la puissance de ceux qui les avaient recueillis.

Cette loi ayant, dans la suite, donné lieu à des difficultés, une constitution de Théodose ajouta une nouvelle force à l'espèce d'adoption permise par la loi de Constantin, pourvu que le fait fût attesté par des actes de l'évêque ou des prêtres du lieu.

Le concile de Vaison, tenu en 442, règle ce qui concernait cette preuve par les canons IX et X ; le concile d'Arles de 460, ou, selon Sirmond, de 452, reproduit ces dispositions dans le canon LI, et enfin le concile d'Agde de 506, dans le canon XXIV.

Parmi les formules anciennes dont Sirmond est éditeur, nommées vulgairement *formulæ Sirmundicæ*, il en existe une, la XIe, qui résume les formes de cette espèce d'adoption, dans les termes mêmes des constitutions du Code théodosien et des trois conciles cités plus haut.

Précisément, dans ces six documents, les enfants dont il s'agit sont appelés *expositi*, et, lorsque quelqu'un s'en est chargé, *collecti*; ceux qui s'en chargent, *qui colligunt;* leur action est qualifiée *misericordia*.

Or, tous ces mots se trouvent dans le titre et dans la première partie de notre édit.

Il est intitulé *de Collectis*.

Le roi annonce qu'il est provoqué *digna et laudabile suggestionem* (pour *suggestione*) *Gemelli episcopi*.

On sait que l'évêque avait, dans les villes régies par le droit romain, la qualité de *defensor civitatis*, fonction qui lui donnait le droit de provoquer, en tout temps et en toutes matières, l'attention du gouvernement sur des intérêts communs.

Qu'est-ce que l'évêque Gemellus exposait? La rédaction barbare qu'on va lire l'apprendra à quiconque fera attention aux antécédents dont j'ai rendu compte.

«Exposita (pour *expositos*) quos miseratio collici (pour *colligi* ou «*colligere*) faceibus (pour *faciebat*), ideo prætermiti, dum colligentes, «alumnus (pour *alumnos*) sibi eripi calumniantum intentionem formi- «dant.» On sait que *calumniare*, dans le langage du droit, signifiait *demander* et le plus souvent *demander injustement*.

L'évêque expose donc au roi que les enfants exposés que la charité (*misericordia*) faisait recueillir, sont délaissés (*prætermitti*), c'est-à-dire qu'ils ne sont pas recueillis; il en donne pour motif que les personnes qui auraient voulu faire ces actes de charité, craignent que des réclamations ultérieures les privent de leurs élèves (*calumniantum intentionem reformidant*).

L'édit ajoute : *et cessantem misericordiam* (pour *cessante misericordia*), *eorum animas quæ male poterant perire;* ce qui signifie que la charité ne s'exerçant pas, ces enfants peuvent périr misérablement.

Le roi prononce sur cet exposé; et maintenant le texte, sans être du siècle d'Auguste, devient très-facile à traduire, sans efforts de corrections : «Quapropter justa suggestione permoti quæ sacræ memoriæ «patri nostro de eadem causâ suggesta sunt, præsentium edictorum «(pour *presentis edicti*) tenire (pour *tenore*) decrevimus *vagari*.»

Ce dernier mot est-il une bévue du copiste, car il est très-exactement écrit et lisible; dans ce temps où chacun faisait du latin à sa manière, employait-on *vagari* pour exprimer l'action de régler, de décider une difficulté? Je ne me permets point de prononcer; mais il est impossible de ne pas reconnaître qu'il faut trouver ce sens dans *vagari*, ou lui substituer un mot qui aura ce même sens.

Voici maintenant la décision définitive :

Le roi fait une distinction.

La contestation s'élève-t-elle entre deux Romains, c'est-à-dire deux anciens habitants du pays? On la jugera, *sicut nostra lex loquitur*, par la loi romaine; en effet la préface et le § 2 du titre LV du Code des Bourguignons déclarent que les contestations entre Romains seront jugées par les lois romaines.

La contestation s'élève-t-elle entre un Bourguignon et un Romain? Le code n'avait rien prévu d'une manière générale. La question particulière dont il s'agit touchait en quelque sorte au droit public, à l'état des personnes; car, par l'effet de cette *collectio infantis expositi*, un enfant de

race bourguignonne pouvait se trouver dans la puissance d'un Romain, et réciproquement.

Le roi déclare qu'il lui en sera référé et qu'il décidera lorsque le cas se présentera : *Inter Burgundionis et Romanus exortum tali litigium qualiter à nobis statutum fuerit finiatur.*

On proclame ensuite une des plus sages règles de la législation, la non rétroactivité des lois : *Ille tantum causæ de hoc genere que ante diem presentis edicti finite sunt, nulla tenus motilenta.*

Ce dernier mot seul présente de la difficulté; il me paraît corrompu et devoir être remplacé par *motibiles.* L'adjectif *motibilis* se trouve dans Du Cange, précisément pour signifier ce qui est susceptible d'être changé ou modifié.

L'édit est terminé par un commencement de date, mais on ne peut en deviner le reste. Les CC annoncent une année où il y avait deux consuls, ce qui était d'ailleurs la règle. Les deux lettres *pe* seraient-elles des traces du nom d'Agapet, qui fut un des consuls de l'année 517 avec Anastase? Je n'oserais rien affirmer. Ce qu'on peut supposer, c'est que cet édit doit être des premières années du règne de Sigismond; il constate que la réclamation avait été soumise à son père : sans doute la mort avait empêché ce dernier de prononcer, et l'évêque Gemellus renouvela ses instances auprès du fils de Gondebaud.

On pourrait donc croire que cet édit est antérieur à la *Lex romana Burgundionum.* A la vérité on demandera pourquoi il n'est rien dit dans cette loi de la question dont il s'agit.

Peut-être est-ce par omission, car la *Lex romana Burgundionum* est très-imparfaite; peut-être est-ce avec intention, parce que déjà un édit avait statué sur ce point, et que d'ailleurs la matière est mixte puisqu'on prévoit des contestations entre Bourguignons et Romains.

Je me borne à présenter cette double hypothèse et je termine ces observations qui me paraissent dignes de quelque intérêt, puisqu'elles se rattachent à une loi inédite.

PARDESSUS.

DOCUMENTI, *Monete e Sigilli appartenenti alla storia della monarchia di Savoia, raccolti in Savoia, in Svizzera ed in Francia, per ordine del re Carlo Alberto, da Luigi Cibrario, socio della*

R. *Accademia delle scienze di Torino, ecc. e da Domenico Casimiro Promis, conservatore del Medagliere di S. M.; pubblicati per ordine di S. M.* — Torino, 1833; 1 vol. in-8°, de CXXI et 389 pages, avec une planche.

SIGILLI *de' principi di Savoia, raccolti ed illustrati d'ordine del re Carlo Alberto, dal cav. L. Cibrario e da D. C. Promis, deputati sopra gli studj di storia patria.* — Torino, 1834; 1 vol. in-4° de XV et 374 pages, avec 33 planches.

HISTORIÆ *patriæ monumenta, edita jussu regis Caroli Alberti.* — Chartarum tomus I. Augustæ Taurinorum, 1836; 1 vol. in-fol. de CXIX et 1756 col.

MONUMENTA *historiæ patriæ, edita jussu regis Caroli Alberti. Leges Municipales.* — Augustæ Taurinorum, 1838; 1 vol. in-fol. de XXIV pages et 1994 col.

TRAITÉS *publics de la royale maison de Savoie avec les puissances étrangères, depuis la paix de Château-Cambrésis jusqu'à nos jours; publiés par ordre du roi, par le comte Solar de la Marguerite, premier secrétaire d'État pour les affaires étrangères.* — Turin, 1836; 5 vol. in-4°.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Après avoir parlé des recueils de pièces détachées qui se publient par ordre du gouvernement piémontais, nous devrions, pour compléter cette analyse, examiner le volume qui comprend les statuts municipaux de plusieurs villes italiennes et la collection des traités de la maison de Savoie avec les puissances étrangères; mais, comme ces traités se rapportent uniquement à l'histoire moderne et ne renferment guère de faits nouveaux, et que d'ailleurs ils sont, pour la plupart, connus, soit par des publications précédentes, soit par les événements politiques auxquels ils se rattachent, nous ne croyons pas qu'il soit utile de les analyser ici, et nous terminerons l'examen des collections qui se publient à Turin en rendant compte des statuts municipaux dont l'étude est indispensable pour parvenir à la connaissance de l'organisation des républiques italiennes du moyen âge.

La question de l'origine des municipalités se présente naturellement à l'esprit de tous ceux qui veulent étudier l'histoire de la civilisation moderne, et elle a été traitée par les plus illustres écrivains. Non-seulement les municipalités qui s'élevèrent dans le midi de l'Europe ont jeté un vif éclat et présidé à la renaissance des lettres et des sciences, mais, dans les pays où une organisation féodale plus forte a pu empêcher la démocratie de se faire jour au moyen âge, ce sont les municipalités qui, luttant sourdement, mais avec une persévérance infatigable, contre les barons, ont d'abord contribué à fortifier le pouvoir royal, à le faire triompher de la féodalité, et à réunir la nation autour d'un seul chef. Se trouvant ensuite immédiatement en contact avec le souverain, elles ont fini par lutter corps à corps avec lui, et dans quelques contrées elles l'ont vaincu. C'est là l'histoire de l'Europe moderne. Chez les peuples où la commune a pu se constituer promptement, elle a produit un siècle de gloire immortelle; mais les rivalités municipales n'étant contenues par aucun principe supérieur, elles ont empêché la nationalité de s'établir : dans d'autres pays où la bourgeoisie a dû soutenir un long combat, elle s'est ralliée autour des rois pour renverser les barons, mais de cette lutte, beaucoup moins brillante, à la vérité, est sortie une nationalité qui est la première nécessité des états et que rien ne saurait remplacer.

Étudier la formation des municipalités, c'est donc rechercher l'origine d'un des éléments principaux des sociétés modernes; et l'importance du sujet explique assez les nombreuses et profondes recherches auxquelles il a donné lieu. Les investigations des érudits ont porté principalement sur la question de savoir si les municipalités du moyen âge se rattachent immédiatement aux anciennes municipalités que les Romains[1] avaient créées ou laissé subsister dans les pays conquis, ou

[1] On sait qu'après la chute de l'empire romain, les barbares conservèrent leurs propres lois, et accordèrent souvent aux vaincus le droit de vivre *lege romanâ* : cette expression se trouve à chaque instant dans les documents du moyen âge, mais il me semble qu'on ne s'est pas attaché suffisamment à bien en déterminer le sens. Il est difficile en effet de supposer qu'après de si effroyables bouleversements, le texte des lois romaines se fût conservé dans une multitude de petites localités où la *Lex romana* était si fréquemment invoquée, et où, à coup sûr, depuis le VIII[e] jusqu'au XI[e] siècle, il n'existait pas beaucoup de manuscrits. Il est donc probable que cette *Lex romana* n'était plus qu'une tradition qui s'altérait graduellement, parce qu'on ne pouvait pas consulter la loi écrite, et parce qu'elle était modifiée sans cesse par les besoins et par les influences locales. Voilà, si je ne me trompe, l'origine des lois municipales au moyen âge, qui furent appelées d'abord *usages* et *coutumes*, parce qu'effectivement elles n'étaient pas écrites. Ces *coutumes* sont fort anciennes : on les trouve citées à

bien si c'est seulement après les invasions des barbares, et lorsque le besoin de reconstruire la société sur de nouvelles bases se fit impérieusement sentir, que surgit le droit municipal octroyé par des princes, ou accordé au peuple par l'église et les évêques. Ces différentes opinions ont été embrassées et soutenues par des hommes d'un grand mérite. Muratori, Pagnoncelli, Raynouard, Savigny, ont pensé que le droit municipal n'a jamais été aboli par les barbares, et qu'il n'a fait, plus tard, que reprendre une nouvelle vigueur et se développer dans les villes où il avait toujours subsisté. D'autre part, Maffei, Lupi et Sismondi ont adopté l'opinion de Sigonius, qui croyait que le droit municipal avait cessé après les invasions et ne devait son rétablissement en Italie qu'à Othon Ier, empereur d'Allemagne. Enfin, dans ces derniers temps, une école germanique, qui prétend que, depuis les Étrusques, les Italiens n'ont fait qu'imiter les Allemands ou leur obéir, a imaginé d'attribuer à la puissance épiscopale, augmentée par les empereurs au détriment du pouvoir féodal, l'origine des libertés municipales. Ces divers systèmes sont exposés avec beaucoup de clarté et d'élégance par M. Sclopis, dans la préface au recueil des lois municipales publiées à Turin. Le savant piémontais ajoute avec raison que, bien qu'il ne paraisse jamais avoir été aboli par les barbares, le droit municipal semble résulter de ces différents éléments à la fois, et que toutes ces causes ont dû contribuer à son développement. M. Sclopis avait déjà traité cette question dans un excellent ouvrage intitulé *Histoire de l'ancienne législation du Piémont*[1], où se trouvent développés de nouveaux arguments en faveur de l'opinion de Muratori. Nous ajouterons que là où l'on s'est borné à rechercher l'origine des municipalités italiennes, on a étudié la question d'une manière trop restreinte. En effet, pour résoudre complétement ce grand problème historique, il faudrait étudier la source du droit municipal partout où on le trouve au moyen âge. Or, non-seulement les communes s'organisèrent en Italie, mais, au sortir de la barbarie, on les voit naître dans toutes les autres contrées de l'Europe. Pour ce qui concerne la France, les travaux de Raynouard, les recherches de

plusieurs reprises dans un privilége accordé par Béranger II, en 958, aux Génois. (*Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale*, tom. XI, p. 2 et 3.) Si la *Lex romana* avait été autre chose qu'une tradition fort altérée, la découverte des Pandectes n'aurait eu aucune influence sur la législation de l'Italie. Or, malgré l'imposante autorité de Savigny, il me semble impossible d'admettre que le célèbre manuscrit de Pise n'ait contribué en rien à répandre la connaissance du droit romain au moyen âge. — [1] *Sclopis, storia dell' antica legislazione del Piemonte;* Torino, 1833; in-8°, cap. I.

M. Guizot, ont déjà beaucoup éclairci la question; et il y a lieu d'espérer que M. Thierry, dans la grande collection municipale qu'il prépare, pourra retrouver les origines de ce mouvement qui, commençant dans les ténèbres du moyen âge, a abouti, en 1789, à l'assemblée constituante. Mais il ne faut pas chercher seulement en France l'origine du droit municipal : le nord de l'Europe a eu aussi le sien; en Espagne, il s'est développé de bonne heure, et il y a créé la puissance maritime des Catalans au XIIIe siècle. Il n'a jamais été aboli dans l'empire d'Orient, où d'ailleurs les croisés allèrent le faire revivre[1], et il serait peut-être permis de déduire d'un passage de Novaïri que ce droit existait en Sicile, même sous la domination des Sarrasins. Si donc l'on veut connaître les origines de la commune, si l'on veut savoir quelle a été l'influence de la tradition romaine, et quels ont été les résultats des besoins locaux ou des événements contemporains, il faut étudier à la fois les développements des

[1] On sait que Léon le Philosophe tenta d'abolir les anciens droits des villes; mais les faits attestent que ses lois sur cette matière tombèrent en désuétude. Dans le premier chapitre des *Assises de Jérusalem*, compilées, comme on sait, par ordre de Godefroy, il est dit que le roi « con el consiglio de i principi et baroni et de li suoi savii homini chel hà possuto havere ad inquerire, et sapere da la gente de diverse terre ch'erano li, le usanze de le loro cità, et tutto ciò che quelli li quali elesse à questo effetto hanno possuto saper, et apprehendere, el fecero metter in scriptis, et portorno quel scritto in presentia del duca Gottifredo, il quale radunò el Patriarcha et li preditti baroni, et li mostrò, et fece lezer in presentia loro tal scritture, et dapoi con el loro consiglio, et d'acordo elesse di quelle scritture quel che li parse bono, et fece le Assise, et usanze che si deve tenir et mantenir, et usar al reame de Hierusalem. » (*Canciani Barbarorum leges antiquæ*. Venet., 1781, 5 vol. in-fol., tom. V, p. 143.) — Il résulte de ce passage, qui ne nous semble pas avoir assez frappé les historiens, qu'à Jérusalem on se borna à faire un choix des lois municipales des différents peuples qui concoururent à la délivrance de la Palestine, lois municipales qui, par conséquent, existaient déjà en Europe avant l'an 1099. Les statuts des différentes villes italiennes étaient fréquemment modifiés et réformés, et l'on voit dans Ammirato (*Historie Fiorentine*, Firenze, 1647, 3 part., in-fol., tom. I, 2e part., p. 846), qu'en 1394 on trouvait à Florence les statuts déjà vieux, parce qu'on ne les avait pas réformés depuis quarante ans. A chaque nouvelle rédaction les statuts jusqu'alors en vigueur étaient abrogés, et on négligeait les manuscrits qui les contenaient; c'est pour cela qu'on trouve si rarement d'anciens statuts. Cependant les rédactions que nous possédons font souvent un appel à des lois précédentes. Ainsi, par exemple, le statut de Venise de l'année 1242, qui passe pour le plus ancien de cette ville, fait mention, au chapitre XXVIII, d'un autre statut rédigé par Henri Dandolo *cum hiis judicibus et sapientibus Consilii et collaudatione populi Venetiarum, anno Domini* 1195 (*Leggi criminali del serenissimo dominio Veneto*. Venezia, 1751, in-4°, f. 7). L'année 1242 est assignée au statut vénitien par Daru (*Histoire de Venise*, Paris, 1821; 8 vol. in-8°, tom. VII, p. 35-36) d'après plusieurs manuscrits : on doit remarquer cependant que, dans le recueil imprimé cité ci-dessus, ce statut porte la date de 1232.

municipalités dans toute l'Europe, et alors on parviendra peut-être à résoudre complétement ce problème.

Le volume dont nous devons rendre compte contient les lois municipales de Suze, de Nice, de Gênes, de Turin [1], de Quiers, de Casal, d'Ivrée et de Moncalieri, auxquelles il faut ajouter l'*Imposicio officii Gazariæ*, qui est une espèce de code pour les colonies que les Génois avaient autrefois dans la mer Noire [2] : le statut de Gênes de l'année 1143 semble être le plus ancien recueil de lois municipales [3] qui soit parvenu jusqu'à nous. Il est fort court, mais il contient les dispositions principales relatives à l'administration de la république. C'est une espèce de constitution à laquelle les consuls s'engagent à obéir : la rédaction en est fort simple; voici le commencement : « Au nom de Dieu : amen.

[1] Le statut de Turin renferme les règlements de l'université, qui sont fort intéressants. — [2] Le rédacteur de cet article possède un manuscrit du XIVe siècle, sur vélin, qui contient le statut de San-Colombano. Ce statut a été rédigé en 1374, lorsque la commune de San-Colombano était gouvernée par *Foresto dei Vavassori*, vicaire de Blanche de Savoie, femme de Galéaz Visconti. Le manuscrit dont il s'agit se compose de soixante feuillets in-folio : ne sachant pas si le statut de San-Colombano a été déjà publié ou s'il est encore inédit, nous nous bornons à le mentionner ici. — [3] L'éditeur de ce statut est M. Raggio, qui l'a enrichi de notes utiles. Dans la préface il discute l'antiquité relative des diverses lois municipales modernes, et il attribue l'antériorité au statut de Gênes. Cependant ce statut ne porte que cette date à la fin :

Anno MILL. C XL III.

et comme le manuscrit qui a servi à l'impression est une copie moderne, et qu'aucune circonstance historique n'est indiquée dans ces lois de manière à pouvoir en déterminer la véritable date, il est impossible de s'assurer si elles appartiennent réellement à cette époque. Si l'on devait s'en rapporter uniquement à l'année qui se trouve dans un document pour en fixer la date, il faudrait admettre que le statut de Turin, inséré par M. Pardessus dans sa Collection des lois maritimes (tom. V, p. 237), est antérieur à celui de Gênes, puisqu'il commence ainsi : *Al nome delo omnipotente Dio, amen. Millesimo sexagesimo tertio, prima indictione.* Quoique cette *première indiction* s'accorde effectivement avec l'année 1064, je crois qu'il y a ici une erreur de date, et qu'il faut lire *millesimo trecentesimo sexagesimo tertio*, qui concorde aussi avec la première indiction. M. Pardessus m'a fait l'honneur de citer (*ibid.*, tom. V, p. 221 et 222) plusieurs objections qui me semblaient s'opposer à cette date, et il les a combattues : mais, malgré l'autorité de cet illustre jurisconsulte, je demande la permission de persister encore dans mon opinion. Je crois que si l'on cherche avec soin dans les documents contemporains, on trouvera, vers l'année 1363, dans le royaume de Naples, quelques-uns au moins des noms des consuls (« Messer Angelo de Bramo, messer Simone de Brado, et conte Nicola de Roggiero, de la cità de Trani ») cités au commencement de ce statut. Quant au statut de Gênes, son ancienneté est incontestable, mais il est difficile de savoir s'il appartient réellement à l'année 1143.

Pendant une année, à partir du jour prochain de la Purification, nous, consuls nommés par la commune, nous agirons pour l'honneur de notre archevêché et de notre mère l'Église, et de notre ville...... Nous ne diminuerons les droits d'aucun citoyen pour favoriser la commune, ni les droits de la commune pour favoriser aucun citoyen. »

On voit par ce préambule que les consuls devaient tous les ans renouveler la promesse de se conformer à ces statuts, dont quelques dispositions méritent d'être rapportées. Ainsi, par exemple, le meurtre n'était puni que par l'exil et par la confiscation des biens du meurtrier, qui étaient accordés aux héritiers. Le duel était considéré comme une preuve légale[1]; l'amende était la peine la plus fréquente; en beaucoup de cas, la punition d'un crime était laissée à l'arbitre des consuls. La peine la plus grave était infligée aux faux-monnayeurs, auxquels on devait couper la main et confisquer les biens. Ces dispositions sévères, en prouvant qu'au milieu du XII[e] siècle ce crime était fort commun à Gênes, annoncent aussi que la métallurgie avait fait quelques progrès. On voit par ce statut que malheureusement la guerre civile était alors considérée presque comme un état habituel dans la république.

Comme nous l'avons déjà dit, Gênes a fourni à ce recueil un autre document fort important appelé *Imposicio officii Gazariæ*, qui a trouvé en M. Sauli un éditeur intelligent et zélé, bien préparé à cette publication par de longues études sur l'histoire du commerce et des colonies des Génois[2]. Cette *Imposicio officii Gazariæ* est une espèce de code destiné aux colonies, et surtout aux colonies situées dans la mer Noire. Il y a bien, à la vérité, quelques dispositions générales, mais la grande majorité de ces règlements s'applique particulièrement aux établissements des Génois en Orient. On en concevra facilement l'importance, si l'on songe surtout que plusieurs des peuples asiatiques établis sur les côtes de la mer Noire n'ont pas eu d'historien, et que de grands empires se sont écroulés sans laisser presque d'histoire nationale. Tous les documents relatifs aux rapports de ces peuples avec les Européens au moyen âge doivent donc être soigneusement conservés; et les archives de Gênes sont riches en documents de ce genre. Oderico avait déjà, dans le siècle dernier, traité cette matière fort savamment[3]; et M. de Sacy, qui en a fait une étude spéciale, a publié plusieurs pièces qui sont dignes d'attention. On doit regretter que les documents mis au jour par M. de

[1] Cependant cette monstruosité ne fut qu'une exception dans les lois des républiques italiennes. — [2] M. Sauli est l'auteur d'une histoire fort estimée de la colonie des Génois à Galata. (Turin, 1831; 2 vol. in-8°.) — [3] Voyez les lettres XIII-XVIII, parmi les *Lettere Ligustiche*, par Oderico. (Bassano, 1792, in-8°, p. 113 et suiv.)

Sacy n'aient pas tous été insérés dans le recueil des Chartes publié par ordre du gouvernement piémontais [1].

Cette *Imposicio officii Gazariæ* a été jugée par M. Pardessus digne de faire partie de sa grande collection des lois maritimes : dans une savante préface, il en a fait ressortir l'importance, et il s'est plu [2] à rendre justice au procédé de M. Sauli, qui, sachant que le savant jurisconsulte se proposait de publier ce morceau, s'était empressé de lui communiquer son travail avant que le volume des statuts municipaux eût paru. On aime à voir cet échange de bons procédés entre deux éditeurs différents du même ouvrage. Ce fait, assez peu commun, mérite d'être signalé [3].

Déjà, dans un de nos précédents articles, nous avons exprimé le regret que nous avions éprouvé de ne pas trouver, en tête du volume des statuts municipaux, un discours préliminaire où l'on aurait analysé et comparé entre elles les anciennes lois des différentes villes du Piémont. Cette introduction, qui aurait présenté le tableau historique de la législation dans cette contrée, nous semblait absolument nécessaire; elle n'aurait été que le complément et le développement des recherches antérieures de M. Sclopis sur cette matière [4]. On connaît un grand nombre de statuts de différentes villes de l'Italie, mais l'histoire des lois dans les républiques italiennes est encore à faire, et elle offrirait le plus grand intérêt. Il serait fort important de savoir généralement quelle différence il y avait entre les lois et l'organisation des villes républicaines et les lois des villes soumises à l'autorité d'un prince ou d'un feudataire. Le Piémont, qui réunissait alors les deux formes de gouvernement, pouvait fournir matière à des rapprochements fort curieux. Un des points qu'il faudrait surtout étudier, c'est l'origine du *syndicat*, qui était comme le palladium de la liberté de ces villes, et que l'on ne trouve pas dans toutes les lois municipales de cette époque. La *syndicat* n'était pas réglé partout de la même manière; mais pendant sa durée, les magistrats qui sortaient de charge devaient rendre compte de leur conduite et se disculper

[1] Voyez *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale*, tom. XI, p. 196. — Le privilége de Béranger II déjà cité, et que M. de Sacy a publié, méritait certainement de trouver place dans le volume des Chartes. — [2] Pardessus, *Collection des lois maritimes*, tom. IV, p. 425. — [3] L'édition de M. Pardessus ne fait pas double emploi, car en insérant les *statuta Gazariæ* dans son recueil, cet illustre érudit les a enrichis d'un commentaire qui manque à l'édition de Turin. — [4] Voyez surtout le troisième chapitre de l'Histoire de la législation du Piémont par M. Sclopis.

accusations que tout le monde avait le droit de porter contre eux. Cette institution républicaine est fort ancienne : elle se trouve exposée dans le dernier chapitre du Trésor de Brunetto Latini, qui écrivait, comme on le sait, dans le seconde moitié du XIII[e] siècle ; voici ses paroles :

« Comment li sires doit demorer à rendre son conte :

« Quant tu ies à ce venus, il te convient estre sindées à rendre conte de ton office à toi et as tiens, s'il a nul qui se plaigne de toi, tu dois faire bailler le libel de sa demande, et avoir conseil de tes sages et respondre comme il te conseillent. En ceste manière dois-tu demorer en la vile jusques au jour qui fu establis quant tu preis la provosté. Lors se à Dieu plaist tu seras absols honorablement, et prendra congié dou conseil et dou commun de la vile, et teu iras chiés toi à gloire et à honor. »

Dans les statuts de Quiers et d'Ivrée, publiés par la commission historique piémontaise, on trouve des dispositions relatives à ce syndicat [1], dont nous n'avons trouvé aucune trace dans les statuts rédigés par les princes de Savoie.

Nous désirerions pouvoir analyser tous ces statuts, car c'est d'après ces lois que l'on se formerait une juste idée des mœurs et de l'organisation de ces villes, que l'on connaît en général si peu. Les chroniqueurs ne nous racontent ordinairement que les faits publics et officiels, et se taisent sur les habitudes du peuple ; tandis que l'étude des lois nous révèle les besoins et les tendances sociales, les craintes des gouvernants et les mœurs des gouvernés. Rien ne serait plus intéressant et plus instructif que l'histoire des lois civiles et criminelles dans les différentes villes de l'Italie, depuis le commencement du XII[e] siècle, car on se fait une bien fausse idée des mœurs de cette époque, et l'on croit ordinairement que, dans les républiques, tout devait être sombre et sévère. Cependant on y trouve tous les raffinements de la civilisation, et les lois somptuaires prouvent qu'il y régnait un luxe effréné. Il y avait des jeux publics [2] et même des jeux de bourse, où l'on spéculait

[1] *Monumenta historiæ patriæ, leges municipales*, col. 761 et 1513. — [2] Les jeux de hasard étaient sévèrement défendus dans tous les statuts, mais la longue énumération de ces jeux, qu'on trouve dans les lois prohibitives, prouve qu'ils étaient très-répandus. Le statut de Lucques entre, à ce sujet, dans les détails les plus minutieux : il dit entre autres choses : « Et nullus venditor Cialdarum, vel Biricocolorum, vel Confortinorum et similium rerum, audeat vel presumat ludere ad Cialdas, Biricocolos vel Confortinos, etc. » (*Statuta civitatis Lucensis*, Lucæ, 1535, in-fol., f. CCIV, lib. IV, c. CCVI.) Il faut être né en Toscane pour connaître les *Biricocoli* et les *Confortini* (qu'on chercherait vainement dans Du Cange et dans Carpentier), comme il faudrait être de

sur la vente à terme des fonds publics. Le papier-monnaie y a été introduit à plusieurs reprises. Des lois spéciales défendaient à Florence de prêter à intérêt à plus de vingt pour cent, et le gouvernement était quelquefois forcé d'appeler dans cette ville les juifs, parce qu'ils prêtaient à un taux moins ruineux que les chrétiens [1]. Les serfs avaient été, il est vrai, émancipés dans les campagnes pour ruiner les barons, mais, dans toutes ces républiques, l'esclavage était permis et protégé par les lois. A Venise, à Gênes, il y avait des marchés où l'on vendait des esclaves chrétiens; et, dans le cadastre dressé en 1416 par l'ordre de la république de Florence, ces esclaves étaient relégués parmi les bœufs et les porcs [2]. A Lucques, on condamnait à l'amende tout homme âgé de dix-huit ans qui regardait danser des femmes, parce que, dit la loi: «la conversation des hommes avec les femmes offense souvent la modestie [3]; » et, dans une des rubriques précédentes, le même statut ordonne que celui qui aura eu commerce avec la concubine d'un autre, soit condamné à l'amende et obligé de payer des dommages et intérêts [4]. La singularité de ces dispositions, ce mélange de sévérité excessive et d'excessive tolérance, offre le spectacle le plus étrange. Les républiques italiennes ont certainement fait des

Casal pour savoir ce que sont les jeux du *Septum*, de la *Sertata* et du *Veynassum*, défendus dans le statut de cette ville (*Monumenta historiæ patriæ, leges municipales*, col. 997), et que j'ai cherchés vainement dans la table placée à la fin du volume des statuts. Malgré toutes ces défenses, on sait qu'à Gênes et à Florence on jouait à la hausse et à la baisse, et qu'à Venise, pour récompenser un ingénieur qui avait élevé deux grandes colonnes, on avait permis les jeux publics sur la place où se trouvaient ces colonnes. (Voyez ce que j'ai dit là-dessus dans l'*Histoire des sciences mathématiques en Italie*, tom. II, p. 267 et 529, et consultez Daru, *Histoire de Venise*, tom. I, p. 206-207.) — [1] *Ammirato Istorie Fiorentine*, tom. I, 2e part., p. 1063. — Pour se faire une idée des injustes préventions dont les juifs étaient alors l'objet de la part du peuple, il suffira de citer les *Statuta Sabaudie*, où, bien que le premier livre soit presque exclusivement dirigé contre ces infortunés, on trouve un paragraphe spécial qui a pour titre: *Judei non debent interfici, verberari, aut alias offendi per quencumque nisi justicia mediante.* (*Statuta Sabaudiæ*, Taurini, 1530, in-fol., f. 11.) On doit même ajouter que ce paragraphe a été conservé dans les *Costitazioni del Piemonte* jusqu'à des temps fort rapprochés de nous. — [2] Voyez l'*Histoire des sciences mathématiques en Italie*, tom. II, p. 508 et suiv. — [3] *Statuta civitatis Lucensis*, f. CCLV, lib. IV, c. 207. — [4] *Ibid.* f. CCXVI-XVII, lib. IV, c. 104. — Les peines portées contre ceux qui avaient commerce même avec des femmes libres étaient excessivement sévères. La mort était prodiguée, et, dans certaines circonstances, les femmes étaient punies par la famille. «In omnibus suprascriptis casibus mulier civis Lucensis quæ volens stuprata fuerit, seu rapta, sive fuerit vidua vel virgo, vel pro virgine habita, condemnari non possit, sed liceat parentibus vel fratribus talis mulieris ipsam castigare, corrigere et verberare, et in carcere retinere, eorum arbitrio, ubicunque, dummodo eam non occidant,» dit le statut de Lucques (lib. IV, c. 102).

choses merveilleuses, mais il ne faut pas croire que dans les gouvernements républicains on jouît d'une liberté sans bornes. Ce n'était presque partout que la domination exclusive d'une classe de citoyens qui opprimait toutes les autres. A Venise, l'aristocratie était souveraine; à Florence, la bourgeoisie exerça presque toujours le pouvoir, et il faut ajouter que ce n'est pas là que l'oppression était la moins violente. Un seul chapitre des statuts de cette république prouvera amplement cette assertion.

On sait qu'à Florence il fallait n'être pas noble pour jouir des droits politiques. Les *magnats* (c'est le nom qu'on donnait alors aux nobles) ne pouvaient jouir des droits civiques que si, par suite de quelque action d'éclat, de quelque service rendu à la république, ils étaient, par un décret spécial, nommés *du peuple*. Il arrivait, par suite du même principe, que, lorsqu'on voulait enlever les droits politiques à un homme puissant, on le faisait noble, et il perdait par là ses droits de citoyen. Cela n'a rien de trop extraordinaire puisque le gouvernement était exclusivement entre les mains de la bourgeoisie. Mais on aurait alors trouvé trop simple de ne faire nobles que les hommes dont on craignait le pouvoir et l'influence; on voulut, de plus, les flétrir, et pour cela on fit une loi *sur les motifs de faire les magnats* qui, entre autres dispositions, porte textuellement qu'on ne pourra devenir *magnat* que pour les causes suivantes : pour assassinat, pour empoisonnement, pour vol, pour inceste[2], etc. Il serait difficile d'inventer quelque chose de plus cruellement blessant pour une classe entière de citoyens, et nous doutons beaucoup que l'on pût supporter à présent la liberté dont on jouissait sous la plus démocratique des républiques italiennes. A la vérité, on ne trouve pas à Florence, sous le régime républicain, les cruautés monstrueuses d'Eccelin de Romano, ni les horribles *Carêmes* des Visconti. Cependant, si dans les villes soumises à la domination d'un seul il y avait des tortures et des supplices plus barbares, il y avait en revanche moins de ces proscriptions qui désolaient les républiques et qui condamnaient périodiquement des classes entières de citoyens à un ilotisme perpétuel.

On comprendra facilement qu'en rappelant quelques-uns des faits les plus curieux que nous révèlent les lois des républiques italiennes, nous n'avons voulu qu'exciter la curiosité des lecteurs, sans avoir même

[1] « Pro infrascriptis malefitiis et causis tantum : pro homicidio, pro veneno, pro rapina seu robbaria...... pro furto, pro incestu, etc. » (*Statuta populi Florentiæ*, Friburgi, S. A., 3 vol. in-4°, tom. I, p. 429, lib. III, r. 24.) — Au reste, presque tous les *ordinamenta justitiæ* de ces statuts sont dirigés contre les nobles.

l'intention d'effleurer un sujet digne des recherches et des méditations du philosophe. L'histoire de la législation en Italie depuis la chute de l'empire romain est encore à faire; mais on peut prédire qu'un ouvrage de cette nature, appuyé uniquement sur les faits, brillerait même parmi les plus belles histoires dont s'enorgueillissent avec raison les Italiens, et qu'il servirait admirablement à faire connaître les mœurs d'un peuple dont la gloire et les vicissitudes excitent l'attention de toute l'Europe, et ne sont encore qu'imparfaitement expliquées.

Nous voici arrivé à la fin d'un examen critique[1] dans lequel nous avons exprimé notre avis avec franchise et sans détour. C'était montrer d'une manière non équivoque le prix que nous attachons aux publications historiques qui se font à Turin. Car si cette collection ne nous avait pas semblé vraiment importante, nous ne nous serions pas occupé à fouiller dans les archives et dans les bibliothèques pour montrer qu'on pouvait la rendre encore plus complète. Nous avons exprimé nos critiques et nos doutes afin que, s'ils avaient quelque fondement, on pût en profiter avant la fin d'une publication dont nous attendons la suite avec une vive impatience[2]. La collection historique piémontaise doit être désormais considérée comme un supplément indispensable à la collection de Muratori : ce supplément était d'autant plus désiré que, par suite des obstacles qu'il avait rencontrés, l'illustre éditeur des *Scriptores* n'avait pu enrichir son précieux recueil que d'un très-petit nombre des chroniques relatives au Piémont.

G. LIBRI.

[1] Malgré le soin avec lequel nous nous sommes appliqué à corriger les épreuves, il était difficile d'éviter absolument les fautes dans des articles qui contiennent beaucoup de citations. Nous nous bornerons à en signaler ici quelques-unes qui, du reste, ont été corrigées ainsi que d'autres moins importantes, dans les exemplaires tirés à part.

Cahier d'août 1838, p. 486, lignes 22 et 43, au lieu de 10 volumes, lisez 31; ligne 25, au lieu de 2 volumes lisez 4 volumes; et à la ligne 43, à la place de 4 volumes, mettez 5 volumes. — Cahier de mai 1839, p. 308, ligne 19, effacez les mots « et une seule grammaire; » *Ibid.*, p. 309, ligne 20, au lieu de « parti di parti di fora di la parti, » lisez « parti di fora di la porta. » — [2] Au moment où on allait mettre sous presse cet article, il est arrivé à Paris le troisième volume des *Monumenta historiæ patriæ*, qui contient les historiens. Ce volume, sur lequel nous reviendrons prochainement, renferme deux ouvrages de Gioffredo, dont le premier est intitulé : *Corografia delle Alpi marittime*, et dont le second a pour titre : *Descrizione delle Alpi marittime*. Ces deux ouvrages sont fort importants. L'auteur, qui vivait au XVIIe siècle, a commencé son histoire aux temps les plus reculés, et l'a conduite jusqu'à l'année 1652, où le manuscrit autographe s'arrête brusquement. Le volume commence par une introduction de M. Gazzera, et se termine par un *Index* fort étendu.

RAPPORTS *à M. le comte de Montalivet, sur les pénitenciers des États-Unis, par M.* Demetz, *conseiller à la Cour royale, et par M.* G. Abel Blouet, *architecte du Gouvernement.* Un vol. in-fol.; Imprimerie royale, 1837.

DE LA RÉFORME DES PRISONS, *par M.* Léon Faucher. Un vol. in-8°, chez Angé, libraire; 1838.

DE LA RÉFORME DES PRISONS, *ou de la théorie de l'emprisonnement, de ses principes, de ses moyens et de ses conditions d'application, par M.* Ch. Lucas, *inspecteur général des prisons du royaume.* Trois vol. in-8°, chez Legrand et Descauriet; 1838.

QUATRIÈME ARTICLE.

Dans nos précédents articles, nous nous sommes spécialement occupé du double système pénitentiaire simultanément appliqué aujourd'hui dans les États-Unis d'Amérique, ainsi que du livre de M. Demetz, où ce système est exposé; et, si nous avons souvent cité l'ouvrage de M. Faucher et celui de M. Lucas, nous n'avons pu les examiner dans leur ensemble: c'est ce que nous allons faire dans ce dernier article.

La grande question de la justice humaine est bien avancée maintenant. Nous sommes loin du temps où la justice n'était encore que la vengeance de la société; où cette vengeance était impitoyable, parce que la société n'était rassurée contre le crime que par l'extermination du coupable, au repentir duquel elle ne croyait pas, et par la terreur que d'effroyables châtiments imprimaient à quiconque oserait l'imiter. Aujourd'hui la société espère en l'amélioration du criminel, elle le traite moins en ennemi qu'en enfant égaré; si elle le tue encore parfois, c'est avec une répugnance manifeste: la société a horreur du sang, et de toutes parts elle redouble d'efforts pour trouver les moyens de réformer le coupable, et de le disputer au crime, afin de le disputer plus sûrement à l'échafaud. Il semble, quand on est arrivé à ce point, qu'il sera facile de s'entendre; que, d'accord sur le principe du châtiment, on s'accordera bientôt sur le mode d'exécution. Il n'en est pas ainsi : on a vu combien d'opinions opposées a soulevées le double système d'Auburn et de Philadelphie; et, parmi ceux mêmes qui ont adopté l'un ou l'autre système, on chercherait en vain quelque unanimité de sentiment.

Voici deux écrivains qui repoussent également le système de Philadelphie, qui tous deux se déclarent partisans des doctrines d'Auburn, qui ne reconnaissent le germe d'un système pénitentiaire *positif* que dans l'influence de l'exemple et dans l'action de l'homme sur l'homme, et qui se trouvent opposés sur presque tous les points, dès qu'il s'agit de passer de la doctrine à l'exécution. Or ces deux écrivains sont de ceux qui ont le plus médité sur ce sujet, et qui ont appliqué à cette étude difficile l'esprit le plus étendu et le mieux exercé.

Exposons, le plus succinctement possible, les principes généraux de la théorie de M. Lucas. Il établit trois degrés d'emprisonnement :

1° L'emprisonnement *préventif*, pour les prévenus et les accusés. Dans ce premier degré, la séparation cellulaire est admise de jour comme de nuit; le travail est facultatif.

2° L'emprisonnement *répressif*. Il doit s'appliquer aux condamnés frappés d'une peine moindre de deux ans. Selon M. Lucas, un emprisonnement qui ne dure pas deux années n'offre aucune chance à la réforme; il serait donc inutile de l'entreprendre. Dans ce second degré, le principe à appliquer aux condamnés est l'*intimidation*. L'emprisonnement sera solitaire; le travail sera obligatoire; le salaire sera borné à la masse de réserve; quant à la portion disponible, donnée comme prime d'encouragement, elle sera supprimée. A quoi bon, en effet, encourager des gens qu'on ne songe point à rendre meilleurs?

3° L'emprisonnement *pénitentiaire*. Il comprend toutes les condamnations à long terme. Les prisonniers travailleront en commun sous la loi du silence. Il leur est accordé un salaire dont le tarif s'élève ou s'abaisse selon la place que leur assigne leur conduite bonne ou mauvaise. Dans la pensée de M. Lucas, le salaire a une double puissance : d'abord il apprend au détenu à vivre de son travail; ensuite il encourage le penchant à l'épargne[1].

Après avoir classé les prisons, M. Lucas classe les prisonniers dans le pénitencier. Il distribue les moralités, comme il dit, en trois quartiers : le quartier d'*épreuve*, où sont retenus les condamnés dont on n'a pas encore pu apprécier la conduite; le quartier de *confiance*, où passent ceux dont la conduite a mérité d'être récompensée; enfin le quartier d'*exception*, destiné à ces natures indomptables dont la perversité résiste à tous les efforts de la correction. Toutefois M. Lucas n'établit une séparation matérielle qu'à l'égard des détenus envoyés au quartier d'exception. Quant aux détenus du quartier de confiance, il veut, au con-

[1] T. II, p. 282.

traire, qu'ils soient réunis de jour, dans les ateliers et à l'école, aux détenus du quartier d'épreuve, pour exercer sur ces derniers l'influence d'un salutaire exemple et d'une utile émulation [1].

« Ainsi, dit-il, quand vous aurez, sous l'empire du système cellulaire de nuit et du silence de jour, décomposé, par les trois quartiers d'épreuve, de confiance et d'exception, cette masse continuellement soumise par le classement et le déclassement à un système d'épuration; quand, à côté de l'action incessante de ce système d'épuration, vous aurez partout créé, vivifié, par le stimulant de la graduation répressive et rémunératoire, et par le contrôle de la comptabilité morale, la triple influence de l'exemple, de l'émulation et de l'imitation; quand, au lieu de l'exemple des mauvais, relégués dans le quartier d'exception, les détenus auront sous les yeux celui des bons; quand la vue de leur uniforme, de la confiance dont ils jouissent, des encouragements qu'ils obtiennent, provoquera l'émulation, et qu'au lieu de sèches paroles et de conseils abstraits, vous aurez, pour stimuler l'imitation, à citer à ceux qui font mal ceux qui font bien, et à encourager ceux qui font bien par la comparaison de ceux qui font mieux....., vous verrez alors cette société de détenus, ainsi réorganisée, tourner au bien par les mêmes influences qui les portaient au mal [2]. »

La classification de M. Lucas est une imitation perfectionnée de la classification établie dans le pénitencier anglais de Milbank, où les détenus sont partagés en deux catégories : l'une comprenant le commun des condamnés, l'autre où l'on n'admet que ceux dont la conduite semble promettre quelque amélioration. S'il faut en croire un témoignage respectable [3], il ne paraît pas qu'on ait tiré grand profit de la classification adoptée à Milbank. M. Lucas peut invoquer surtout, comme autorité, les prisons d'Allemagne qu'on nomme maisons d'amélioration, où l'on a adopté la division en trois classes. Le prisonnier est placé, à son arrivée, dans une classe intermédiaire ; sa bonne ou sa mauvaise conduite détermine ensuite son envoi dans l'une des deux autres [4]. Cette même classification est admise encore dans quelques prisons d'Italie. M. Cerfberr l'a trouvée dans l'*Ergastolo*, maison de correction pour les femmes, à Turin, où les détenues sont partagées en *mauvaises*, *médiocres et bonnes* [5].

[1] T. II, p. 434. — [2] T. II, p. 494. — [3] M. W. Russel, *Minutes of evidence on secondary punishments.* — [4] Voyez le Rapport au ministre de l'intérieur sur les prisons du midi de l'Allemagne, par M. Remacle, ancien magistrat, p. 55 ; Imprimerie royale, 1839. — [5] Rapport au ministre de l'intérieur sur les prisons, maisons de force, maisons de correction et bagnes de l'Italie, par M. Cerfberr, p. 10; Imprimerie

Donnons maintenant une idée du système de M. Faucher. Il condamne à la fois et les trois degrés d'emprisonnement, et les trois quartiers du pénitencier [1]. Selon lui, cette classification en quartiers semble aller directement contre le but de la réforme. Si l'on place dans une position particulière, si l'on distingue par quelque adoucissement de régime les prisonniers dociles de la foule des détenus, on excite l'envie et la haine au lieu de faire naître l'émulation. M. Faucher n'admet pas plus, dans le système des maisons pénitentiaires, la classe de punition que la classe de récompense. La récompense est ailleurs que dans la prison; il faut abréger la détention plutôt que de l'adoucir. De même, pour conserver à la détention son caractère légal, il convient que les peines de discipline soient essentiellement temporaires; on excède le pouvoir disciplinaire lorsqu'on fait de ces punitions un degré de l'emprisonnement. «Au reste, ajoute M. Faucher, le châtiment est bien plus exemplaire quand le détenu qui l'a subi rentre dans la foule des condamnés, dompté, sinon corrigé, que s'il était claquemuré, jusqu'à sa libération, dans un quartier où il n'aurait pas de témoins de sa souffrance, ni de son repentir [2].»

Quant aux trois degrés d'emprisonnement, M. Faucher pense qu'au lieu d'ériger en système des détentions à court terme, ainsi que l'a fait M. Lucas, il valait mieux en proposer la suppression. Créer un emprisonnement *répressif* et un emprisonnement *pénitentiaire*, c'est supposer qu'il est possible de séparer, dans quelque mesure, le principe de l'amendement du principe de l'intimidation, et que la peine ne doit pas se proposer le double but de l'exemple pour la société et de l'amélioration morale pour le détenu. M. Faucher n'admet donc que deux degrés dans les détentions : l'emprisonnement préventif et l'emprisonnement pénitentiaire, qu'il nomme aussi répressif. Il rattache à l'emprisonnement préventif les détentions de cinq jours à trois mois, par lesquelles on punit communément les contraventions. Dès qu'il y a délit, l'emprisonnement devient un instrument de répression et ne saurait être moindre de quinze à dix-huit mois.

Voici donc, d'après ces principes, les bases du système de M. Faucher; on pourra le rapprocher du système de M. Lucas :

royale, 1839. — [1] Nous devons avertir que M. Faucher examinait les idées de M. Lucas dans un article de la Revue de législation; la dernière édition de la Théorie de l'emprisonnement n'était pas encore publiée. Cela explique l'inexactitude apparente de quelques-unes des objections proposées par M. Faucher contre M. Lucas; il va sans dire qu'ici nous ne citons que les objections fondées. — [2] P. 56 et 57.

1° Les geôles de canton, pour renfermer, un ou deux jours au plus, les prévenus ou les accusés jusqu'à leur translation dans une autre maison, et les individus condamnés par les tribunaux de simple police jusqu'à cinq jours de prison;

2° Les maisons d'arrêt et de dépôt, dans chaque arrondissement, pour renfermer les prévenus et les condamnés jusqu'à un mois de prison;

3° Les maisons d'arrêt, de justice et de dépôt, au chef-lieu de chaque département, destinées à recevoir les prévenus, les accusés et les condamnés jusqu'à trois mois de prison, ainsi que les mendiants et les vagabonds;

4° Les pénitenciers réservés aux condamnés, depuis quinze mois d'emprisonnement jusqu'à la détention perpétuelle.

Nous avons fait notre profession de foi dans nos premiers articles: l'emprisonnement séparé, l'isolement matériel et absolu du coupable, voilà, selon nous, la seule garantie contre la contagion morale des prisons; nous pouvons donc rester parfaitement impartial entre deux systèmes que nous n'adoptons pas plus l'un que l'autre. S'il fallait pourtant donner à l'un des deux la préférence, nous choisirions celui de M. Faucher, qui nous semble éviter plus d'inconvénients, et marcher plus directement au but de tout système pénitentiaire, l'amélioration du détenu. Comme M. Faucher, nous croyons que deux degrés d'emprisonnement répondent mieux que trois aux conditions essentielles et efficaces de l'œuvre pénitentiaire. Nous ne désespérons point, comme M. Lucas, de trouver, dans l'espace de deux ans, quelque moisson à faire dans le champ du repentir et de l'amélioration; parmi la masse considérable des condamnés à moins de deux ans, il y en a certainement un grand nombre dont la nature n'est pas tellement pervertie qu'il faille renoncer même à tenter l'amendement. Nous voudrions plutôt avancer de trois mois l'emprisonnement pénitentiaire dans le système de M. Faucher, et y comprendre tous les condamnés à un an de détention. Une année bien employée, sous l'empire d'un bon système, suffirait à plus d'une conversion, surtout lorsqu'un patronage bien organisé se trouverait là, au terme de l'emprisonnement, pour prêter son appui aux natures fragiles, et fournir des ressources au dénûment. En se déclarant impuissant à l'égard de tout condamné dont l'expiation ne s'étend pas à deux années, le système pénitentiaire abdique une part notable du bien qu'il peut faire. On est trop enclin peut-être à imputer au seul criminel son obstination dans le crime; la société oublie trop que souvent il dépendrait d'elle d'influer sur ce déplorable résultat. Ré-

formez vos prisons, établissez un bon système de correction, et vous pourrez ensuite reprocher aux criminels d'être incorrigibles; purifiez l'air méphitique du cachot avant de les déclarer incurables.

Quant aux quartiers d'épreuve, de confiance et d'exception, nous n'adoptons pas plus que M. Faucher cette classification. Nous comprenons mal d'ailleurs que la classification, une fois admise dans le système, ne reçoive pas dans la prison une application réelle. Que signifie cette séparation morale des meilleurs, s'ils restent matériellement confondus avec les autres. Quant au quartier d'exception, nous le comprenons bien moins encore. Que gagnez-vous à réunir ainsi tout ce qu'une prison renferme de plus impur et de plus atroce? Faire ainsi fermenter toute cette corruption sans aucun élément qui puisse en neutraliser les miasmes délétères, n'est-ce pas en accroître la contagion? Il n'est ni prudent, ni moral de faire une classe de criminels dont on déclare à l'avance qu'ils sont irrémissiblement voués au crime. Une fois que vous aurez classé un condamné parmi les incorrigibles, soyez bien assuré qu'ils ne se corrigera jamais. Il ne faut pas désespérer des hommes si l'on veut qu'ils ne désespèrent pas d'eux-mêmes. Dieu seul pouvait écrire la terrible inscription que Dante a lue sur la porte de l'enfer.

« Ce ne sont ni les individus, ni les moralités que l'on peut trier, mais seulement les populations, a dit M. Faucher. Le système pénitentiaire doit séparer les détenus et classer les prisons[1]. » Ce principe posé, il fait deux parts dans la population qui habite les prisons; il établit que les condamnés des villes et les condamnés des campagnes forment deux races distinctes, et il propose de fonder des pénitenciers industriels et des pénitenciers agricoles. Idée vraie, utile, féconde, fondamentale d'ailleurs, dans le livre de M. Faucher, et qu'il importe de comprendre bien nettement, car son application implique une partie notable des énormes dépenses que coûtera chez nous l'établissement d'un système pénitentiaire complet.

La grande difficulté ici sera de faire entre l'un et l'autre pénitencier le partage des criminels de l'une et l'autre race.

Après avoir caractérisé, avec ce trait incisif qui distingue son talent, chacune des deux populations urbaine et rurale, M. Faucher ajoute :

« Les malfaiteurs des villes fournissent communément dans nos établissements de détention la population des condamnés correctionnels; la corruption savante, mais invétérée. C'est dans les campagnes, au

[1] P. 57.

contraire, que se recrutent les reclusionnaires et les condamnés aux travaux forcés [1]. »

Cela est vrai souvent, mais il faut prendre garde de trop généraliser. Dans son curieux Essai sur la statistique morale de la France, M. Guerry remarque qu'on a quelquefois apprécié avec peu de justesse les effets de l'agglomération ou de l'éparpillement des populations; il cite plusieurs départements où se trouvent des villes très-populeuses, et qui cependant voient commettre un grand nombre de crimes contre les personnes. « C'est le contraire de ce qui aurait lieu, dit-il, si l'opinion dont nous parlons (sur l'influence des populations compactes) était généralement vraie [2]. » On sait d'ailleurs tout ce qu'il y a de délié et d'astucieux dans le caractère du paysan de certaines provinces, dont la ruse est le trait principal, et non pas la violence. Dans le contraste si adroitement saisi entre l'apprenti voleur des villes et l'apprenti voleur des campagnes, ce que M. Faucher dit de la population à laquelle appartient le premier ne peut s'entendre que de la grande minorité de la population du royaume, quatre millions d'habitants peut-être, réunis dans deux cents villes de quelque importance. Tout le reste des populations urbaines a beaucoup de rapport, pour les mœurs, les habitudes, le caractère, avec les populations rurales. La distinction qu'on en voudrait faire serait plus spécieuse que réelle. Entre le hameau et le bourg, entre le bourg et la ville de 5 à 6,000 âmes, la dissemblance est moins grande qu'on ne croit; et en même temps la vie en commun des grandes exploitations industrielles, usines et fabriques, situées à l'entrée des villages, apporte les mœurs et les vices de la ville au milieu des champs. Mais, si vous considérez les deux populations sous le rapport des occupations et des habitudes du travail, alors la distinction devient nette et tranchée, et la différence entre les deux régimes de pénitenciers en est la conséquence logique et nécessaire. Cette diversité devient indispensable dans la vue de l'existence future des détenus qui se trouveraient condamnés à une sorte d'exil, lors de l'expiration de leur peine, si le pénitencier les avait transformés en ouvriers des villes. Et puis ce serait décimer la population des champs pour accroître celle des cités, et c'est justement le contraire qu'il conviendrait de faire. Ainsi la classification que réclame avec raison M. Faucher sera excellente, pourvu que le partage de chaque race de condamnés s'opère, non selon que le coupable habitait, avant sa condamnation, un centre plus ou moins actif de population, mais selon la profession qu'il exerçait, industrielle ou agricole.

[1] P. 8. — [2] P. 39.

M. Lucas rejette absolument cette importante partie du système de M. Faucher; il ne veut point la division en pénitencier industriel et pénitencier agricole; et il faut bien convenir qu'il ne s'est pas donné la peine d'établir ses objections sur des bases bien solides et sur des arguments un peu persuasifs : un pénitencier agricole serait trop coûteux; cette dépense ne pourrait se justifier; on peut donner au paysan une profession industrielle; la brièveté des jours, la rigueur des saisons laissent bien des vides dans l'exercice des travaux de l'agriculture. En Suisse et dans le Jura, vous voyez une population, à la fois agricole et industrielle, se livrer, pendant l'hiver, à l'horlogerie, au tissage [1]. Tel est le résumé de l'argumentation assez faible de M. Lucas. Dans le volume suivant, il revient à la charge, sinon avec des raisons plus victorieuses, du moins avec une parole plus ardente : « Ce qu'il importe, dit-il, c'est de toujours conserver, dans le libéré, l'individu; de ne jamais effacer le caractère de sa faiblesse par le danger de l'association, et le cachet de sa personnalité par le préjugé de la race. C'est sous ce double rapport que nous nous opposons, de toute l'énergie de notre conviction, aux deux systèmes de la colonisation agricole et des maisons de refuge [2]. »

Ainsi, en repoussant les pénitenciers agricoles, M. Lucas repousse également toute institution destinée à réunir les libérés à l'expiration de leur peine. C'est un troisième point fondamental du système de M. Faucher, sur lequel l'auteur de la Théorie de l'emprisonnement se trouve en opposition formelle avec l'auteur de la Réforme des prisons.

On ne saurait se dissimuler que les libérés ne soient un des grands embarras du système pénitentiaire; ils ont trop et trop justement alarmé la société pour qu'elle ne demande pas à ce système quelque garantie contre eux. Jusqu'ici on a tenu, à leur égard, une conduite directement contraire au sens commun; avant d'améliorer le prisonnier, on s'est désarmé vis-à-vis du libéré; c'est la marche opposée que la raison conseillait; et M. Faucher, ainsi que M. Lucas, se sont efforcés de revenir, sur ce point, à la raison.

M. Faucher reconnaît que le sentiment de répulsion dont la société frappe les libérés est juste et moral; mais il déclare, en même temps, que c'est pour elle un devoir étroit de leur ouvrir des asiles qui les recueillent dans cet exil, et qui les sauvent du désespoir ou des mauvaises pensées. « Dans toute civilisation bien ordonnée, dit-il, des établissements ou des colonies de libérés sont le complément indispensable de maisons pénitentiaires [3]. »

[1] T. II, p. 429. — [2] T. III, p. 351. — [3] P. 165.

De toutes parts des voix s'élèvent pour demander quelque mesure qui mette la société à l'abri du danger dont elle est incessamment menacée par cette population redoutable que lui renvoient chaque jour les bagnes et les maisons centrales. M. Béranger a proposé d'étendre aux adultes le patronage que plusieurs associations ont établi avec succès en faveur des jeunes libérés. Remède inefficace, s'écrie M. Faucher; il n'y a point sur les jeunes libérés cette note d'infamie qui repousse la confiance, ils ne sont pas atteints de cette corruption invétérée qui ne laisse presque aucune action au repentir; mais en sera-t-il de même des libérés hommes faits? Et puis, M. Faucher demande si l'on trouvera bien facilement un assez grand nombre de citoyens dévoués, et qui joignent à la chaleur du cœur l'autorité de l'intelligence, pour secourir, surveiller et fortifier dans leurs bonnes résolutions les dix mille malfaiteurs reconnus qui sortent tous les ans des bagnes et des prisons [1]. M. Faucher se fait, de son idée d'établir des refuges pour les libérés, un dernier argument contre le système de l'emprisonnement solitaire. A quoi bon, en effet, l'isolement dans le pénitencier, puisqu'il y aura plus tard la communication dans le refuge? Ouvrez des colonies pour les libérés, en même temps que vous jetterez les fondements des maisons pénitentiaires, ajoute M. Faucher, et vous n'aurez plus aucun intérêt à éviter que les détenus aperçoivent le visage de leurs compagnons de captivité [2].

Cette argumentation ne va à rien moins qu'à la négation de tout système pénitentiaire. M. Faucher raisonne dans l'hypothèse du système en vigueur, comme si le système n'existait pas; il éprouve, en présence du libéré des pénitenciers futurs, la même défiance, le même effroi que lui inspire le libéré de nos bagnes et de nos maisons centrales. Il faut pourtant avoir foi dans son œuvre; il faut espérer que la société la prendra au sérieux. Ce serait assurément montrer peu de connaissance des hommes et de l'obstination de leurs impressions, que de s'imaginer qu'avec l'apparition des pénitenciers disparaîtra tout à coup le sentiment de répulsion que soulèvent les libérés; mais il n'est pas douteux que ce sentiment s'affaiblira, sinon dans la masse de la population, au moins dans la classe éclairée qui peut fournir les patrons, et, avec le temps, celle-ci influera sur le reste.

Ce n'est pas que nous repoussions toute prévoyance de la société pour l'avenir des libérés; nous voulons au contraire qu'elle ait l'œil sur eux pour les atteindre ou les protéger au besoin. Outre les sociétés de pa-

[1] P. 174. — [2] P. 197.

tronage, il faut des institutions publiques de travail où ils puissent être admis si le travail leur manque; mais il nous semble que le refuge doit être l'exception et non la règle; nous le comprenons comme un asile pour ceux que la prévention publique continuerait à repousser, non comme une sorte de complément de prison; enfin, nous voudrions que le libéré sans ressources y trouvât des secours contre l'oisiveté, le besoin et la récidive, non que tout libéré fût condamné à y séjourner, son temps de détention fini.

D'ailleurs, si vous croyez que la réprobation, aujourd'hui si fatale au libéré, l'attendra encore à la sortie des pénitenciers de réforme, pourquoi ne l'attendrait-elle pas aussi à la sortie des refuges? A ce compte, il faudrait qu'il y passât sa vie entière; toute condamnation à la prison deviendrait, par le fait, une séquestration perpétuelle. Est-ce utile? est-ce même possible?

Ajoutons que, dans la supposition où l'on admettrait les refuges comme les veut M. Faucher, il faudrait encore repousser l'argument qu'il en tire contre l'emprisonnement solitaire. « Les libérés, dites-vous, se connaîtraient dans les refuges s'ils ne s'étaient pas connus dans les prisons. » Oui, et ce serait même là une objection contre les refuges, car vous tentez ainsi la fragilité d'un criminel, dont la réforme ne serait pas à toute épreuve; toutefois nous ne nous prévaudrons pas de cette fin de non recevoir; car nous devons supposer que le condamné s'est amélioré sous la discipline du pénitencier. S'il ne s'est pas amélioré dans la prison, à quoi bon le système? Et si vous avez été impuissant contre sa perversité durant l'épreuve du châtiment, comment le dompterez-vous quand le châtiment aura cessé, et quand, au régime étroit de la punition, succédera le régime plus indulgent de la simple précaution? Le refuge bien compris suppose le criminel réformé, et n'est destiné qu'à prévenir la rechute où pourrait le pousser la faim. Ce devrait même être une condition rigoureuse des refuges, de séparer immédiatement des autres libérés celui dont la réforme pourrait sembler douteuse.

Nous ne méconnaissons pas plus que M. Faucher les obstacles que peut rencontrer chez nous, même après l'établissement d'un bon système pénitentiaire, l'organisation d'un vaste et puissant patronage; mais faut-il donc en désespérer? Rappelons qu'un comité spécial de patronage s'est constitué à Genève, en 1834, et qu'il a déjà produit de bons résultats. M. Aubanel a publié sur ce point des renseignements qui doivent donner courage[1]. Dans plusieurs pays d'Allemagne, dans le duché

[1] *Mémoire sur le système pénitentiaire*, 1837.

de Bade, le royaume de Wurtemberg, le duché de Nassau, la Prusse-Rhénane, le patronage s'est organisé avec succès. Dans cette dernière contrée, dès qu'un condamné quitte la prison, il entre en correspondance avec l'un des comités auxiliaires de la société Rhéno-Westphalienne, et il est soumis à la surveillance particulière de ce comité, qui veille sur sa conduite comme sur ses besoins. Le docteur Julius avait compris ainsi l'institution du patronage : « C'est au moment de la libération, dit-il, qu'on a besoin de l'activité philanthropique des associations et des simples particuliers pour continuer l'œuvre de régénération que l'État a commencée dans la prison, et pour se charger entièrement du criminel à sa rentrée dans la société [1]. »

Telle est aussi l'opinion bien arrêtée de M. Lucas. « Pour les hommes libérés, dit-il, il ne faut que du patronage; lorsque le moyen de la réforme est d'isoler l'individu dans le pénitencier....., on ne saurait trop éviter de défaire dans la société cet individualisme si laborieusement obtenu à la prison [2]. » Bien loin de réclamer des institutions propres à grouper et à réunir les libérés, il convie la société à rechercher avec soin tous les moyens propres à les mieux isoler.

Et puis, poursuivant toujours en idée sa classification établie dans le pénitencier, il l'applique aux libérés; il veut que la surveillance administrative soit répartie en trois degrés correspondant aux trois classes de libérés suspects, douteux et améliorés. « Aux suspects, dit-il, nous ôterions le choix du domicile, que l'administration déterminerait elle-même à la sortie de prison, avec interdiction de changer de résidence sans son autorisation. Aux douteux nous laisserions le choix du domicile à la sortie, mais en soumettant le changement de résidence à une autorisation locale. Enfin les améliorés jouiraient de la faculté accordée par la législation actuelle de choisir leur résidence et de la changer sur une simple déclaration [3]. »

On voit que M. Lucas tend à revenir à la sévérité du Code, adoucie en 1832; cependant il croit qu'on exagère aujourd'hui la crainte que doit inspirer l'esprit d'association entre les libérés. Nous ne partageons pas cette croyance; mais nous sommes d'accord avec lui sur les sages précautions indiquées dans son livre pour empêcher que les libérés ne se rencontrent facilement après leur libération [4]. Toutefois il faut reconnaître que si ces précautions peuvent prévenir quelques rencontres, elles ne sauraient en empêcher beaucoup d'autres. Les seules garanties de la

[1] Lagarmitte, *Notice sur les prisons d'Allemagne*. — [2] 12e leçon. — [3] T. III, p. 349. — [4] T. III, p. 363. — [5] P. 467.

société sont, en définitive, dans un bon système pénitentiaire et dans une bonne organisation de patronage.

Les observations faites sur le système des prisons d'Angleterre fournissent peu de secours pour résoudre la question épineuse des libérés. En Angleterre, où l'on croit peu à la réforme des criminels, et où l'on a plus de foi au système de la déportation, les libérés sont constamment traités comme des gens suspects au premier chef [1]. Les prisons d'Allemagne offrent, au contraire, à cet égard, des enseignements dont on peut tirer profit. M. Remacle a donné de curieux détails concernant la manière dont la surveillance s'exerce sur les libérés de la prison de Brauweiler [2].

Les pénitenciers de récidive sont encore un objet de dissentiment entre M. Faucher et M. Lucas. L'administration avait annoncé le projet de créer, dans les maisons centrales, des quartiers spéciaux pour les condamnés en récidive. « L'essai ne peut être que malheureux, dit M. Faucher; des maisons spéciales conviennent mieux que des quartiers spéciaux [3]. » « Il n'y a, à l'égard des condamnés en récidive, dit à son tour M. Lucas, qu'une mesure praticable et admissible dans un sens purement relatif et non absolu, c'est l'institution des quartiers d'exception [4]. » Chacun des deux auteurs établit son opinion sur des raisons qui peuvent se soutenir. Nous n'avons ici ni à les repousser, ni à les admettre. La difficulté disparaît avec le système de l'emprisonnement solitaire, qui n'a point de classification à faire.

L'étude des deux ouvrages qui nous occupent doit être fort profitable à la science pénitentiaire; lorsque la contradiction s'établit entre deux esprits aussi distingués, il en jaillit une clarté féconde pour les hommes attentifs. C'est dans cette pensée que nous nous sommes appliqués surtout à rapprocher les deux ouvrages et à les mettre en contact dans leurs points principaux; si nous eussions essayé de pénétrer dans les détails de l'une et l'autre théorie, il nous aurait aussi fallu faire un livre. Bornons-nous à recommander cette lecture à ceux qui veulent encore apprendre quelque chose sur une matière si constamment élaborée depuis douze ou quinze ans. Dans ses trois volumes, M. Lucas offre beaucoup de documents curieux. Plus resserré par l'espace, M. Faucher s'en dédommage grâce à un style économe de phrases et prodigue de pensées, où la réflexion est à la fois rapide et féconde, où, par l'heu-

[1] Voyez le beau travail de M. Moreau Christophe, récemment imprimé à l'Imprimerie royale, et intitulé : *Rapport sur les prisons de l'Angleterre, de l'Écosse, de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse*, p. 85. — [2] *Rapport sur les prisons du midi de l'Allemagne*, p. 57. — [3] P. 111. — [4] T. II, p. 442.

reux emploi des images, le sens s'agrandit, s'élève, se revêt de vigueur et d'éclat. Tout ce qui concerne le régime moral et le personnel des pénitenciers, le chapitre VI, consacré aux pénitenciers de femmes, le chapitre VII, concernant les pénitenciers de jeunes détenus, nous ont surtout paru remarquables.

La réforme des prisons est devenue chez nous une de ces nécessités auxquelles un gouvernement doit satisfaire, parce que la question est arrivée à ce point que beaucoup la comprennent, et que tout le monde s'en occupe. La presse lui a donné la popularité dont elle dispose, et qui se fait infailliblement obéir dans toutes les choses où il s'agit d'un véritable et grand intérêt social. Les publicistes, les jurisconsultes, les académies, les journaux et tous ceux qui les lisent, discutent, éclairent, mûrissent depuis plusieurs années les théories pénitentiaires. L'Académie des sciences morales et politiques en a fait le sujet d'un concours qu'elle doit juger en 1841, et dont le programme pénètre dans toutes les profondeurs de la question, et en signale les difficultés les plus délicates. Les particuliers ne se bornent pas à des études et à des vœux: M. Demetz, aidé de quelques hommes dévoués comme lui, vient de fonder, à Mettray, près de Tours, une colonie agricole de jeunes détenus, qui pourra servir de modèle et d'encouragement aux institutions du même genre; enfin le gouvernement lui-même s'est mis à l'œuvre, et tout récemment les derniers actes du ministère de M. Gasparin, comme les premiers du ministère de son successeur, M. Duchâtel, ont été des essais de réforme et des enquêtes, travail préliminaire d'une réforme complète.

Lorsque, dans le dernier siècle, Howard imposait à toute sa vie la tâche d'améliorer les prisons, l'emprisonnement était une torture si effroyable que les souffrances des détenus absorbèrent bientôt toutes ses pensées et furent le principal objet de ses travaux. Plus tard, une humanité peu éclairée, et partant peu utile aux hommes, en s'occupant beaucoup d'améliorer la vie matérielle du prisonnier, oublia complétement l'amélioration morale. Le temps d'une philanthropie si peu intelligente est passé. Aujourd'hui chacun reconnaît qu'il y a, dans tout emprisonnement expiatoire, deux conditions rigoureuses, la justice et l'humanité. Il est évident que la justice doit être avant tout satisfaite, les conditions d'humanité viennent ensuite, et il faut admettre toutes celles qui ne tourneraient pas au détriment de la justice. L'humanité qui nuit à la justice, c'est une faiblesse chez les particuliers, c'est une prévarication dans le pouvoir. Le premier devoir est de garantir la société, on garantit ensuite le coupable autant qu'il est possible de le

faire sans déserter ce premier devoir. Enfin, et c'est là un honneur dont notre siècle peut à bon droit s'enorgueillir, on est arrivé à cette conviction que l'amélioration morale des coupables doit être le but final de tout emprisonnement, et que c'est là encore la meilleure des garanties pour la société et pour le coupable lui-même.

Maintenant les théories et les idées spéculatives se sont suffisamment produites; l'heure est venue de songer à l'exécution. Il y faudrait apporter cette bonne foi, ce désintéressement d'amour-propre, cette abnégation de tout sentiment personnel, vertus des âmes élevées, des cœurs profondément dévoués. Quelles que soient les probabilités d'une théorie, elle risque toujours de recevoir quelque démenti de l'application.

« Nous reconnaissons, a dit avec bonne foi M. Lucas, la nécessité d'un plus ample informé, parce que la conviction dans la vérité de notre théorie ne va pas jusqu'à nous faire croire à son infaillibilité. »

On ne peut mettre à la fois par toute la France un système à exécution; ne faut-il pas profiter de cette heureuse impuissance pour commencer l'expérience sans risquer des frais trop considérables? Établissez seulement quelques pénitenciers (ceux qu'il est possible d'organiser à présent) d'après le système de l'emprisonnement solitaire, essayez même le système d'Auburn; recueillez et comparez les résultats dans une observation patiente et attentive de quelques années. Vous pourrez marcher ensuite en toute assurance; l'épreuve vaut bien qu'on y mette du temps et de l'argent. Il conviendrait à une nation comme la France de faire cette étude en grand. Les études des nations ne se font pas comme celles des individus, en peu de temps. L'âge des nations ce sont des siècles; il leur faut de longues années pour apprendre. D'où vient que tant d'institutions ont avorté parmi les hommes, ou n'ont pas donné tous les fruits qu'on en espérait? C'est qu'on n'a pas eu la patience de les attendre. Avec sa belle et grande centralisation, la France est le seul pays de l'Europe, peut-être, où l'expérience puisse être bien faite. Mais il y faudrait de la constance, point de précipitation, ni de découragement; ce que nous n'aurions pas fini, il faudrait que nos enfants le continuassent; commencez toujours. La science est parvenue à diminuer le nombre de nos maladies et nous a délivrés de contagions meurtrières : la médecine de l'âme serait-elle seule impuissante, et seules les contagions morales sont-elles donc incurables? Ce serait une belle gloire pour l'époque où nous vivons, de réussir dans cette tâche immense; il y aura déjà de la gloire à l'avoir entreprise.

Ce travail était terminé lorsque nous avons reçu le 10ᵉ rapport annuel fait par les cinq inspecteurs du pénitencier de Philadelphie au sénat et à la chambre des représentants, dans la séance du 19 février dernier, sur l'état du pénitencier pendant l'année 1838. Ce rapport donne des renseignements pleins d'intérêt sur les résultats du système de l'emprisonnement séparé. La distinction qu'on y fait entre les prisonniers blancs et les gens de couleur, éclaircit beaucoup les questions de la mortalité et de l'aliénation mentale, questions si importantes pour l'appréciation des divers systèmes. La conclusion des inspecteurs est complétement favorable à l'emprisonnement séparé : « L'expérience d'une année de plus, disent-ils, ajoute à notre conviction sur l'efficacité de ce système de punition et de réforme pour les criminels. » A ce rapport se trouvent joints ceux des fonctionnaires supérieurs du pénitencier : tous s'accordent pour exprimer la même opinion dans les termes les plus formels. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de résumer les faits, ou seulement de citer les témoignages du directeur, M. Wood, du médecin, M. Darrach, et du ministre du saint Évangile. Ce 10ᵉ rapport (et nous en éprouvons une satisfaction véritable) nous permet de rectifier un fait consigné dans un de nos précédents articles (mars, p. 171). Nous avons dit que la législature de l'État de Pensylvanie s'était constamment refusée à voter un traitement pour le ministre du culte. Cette législature, cédant enfin à la voix de la raison et aux réclamations des hommes pieux, a décidé qu'un *instructeur moral* serait nommé pour le pénitencier de Cherry-Hill, et le ministre Thomas Larcombe a été choisi. Il n'avait encore que quatre mois d'exercice quand il a rendu compte de ses premiers travaux, mais il montre la foi la plus fervente dans le succès qu'il en espère. « Ma confiance se fonde, dit-il, sur l'avidité avec laquelle l'instruction est reçue, et sur le respect que me portent tous les détenus. » L'absence d'un ministre du culte, spécialement attaché au pénitencier de Cherry-Hill, avait dû exercer une influence fâcheuse sur les résultats du système de Philadelphie; maintenant que cette lacune considérable a été comblée, il sera permis de les apprécier d'une manière plus juste et plus complète.

M. AVENEL.

PÉRIPLE *de Marcien d'Héraclée, Épitome d'Artémidore d'Éphèse, Isidore de Charax, etc. ou Supplément aux dernières éditions des petits géographes, d'après un manuscrit grec de la Bibliothèque royale, avec une carte, par* E. Miller. — Paris, Imprimerie royale; in-8°, XXIV et 364 pages.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Il me reste à parler des quatre morceaux en prose que contient le manuscrit de Pithou, à savoir : le périple de Scylax, le périple de Marcien d'Héraclée, l'épitome d'Artémidore et les Stathmes parthiques d'Isidore de Charax.

III. Périple de Scylax.

Ce morceau, l'un des plus précieux pour l'histoire de la géographie ancienne, est malheureusement défiguré par des fautes et des lacunes nombreuses. L. Holstenius regardait ce texte comme l'un des plus altérés qu'on ait jamais imprimés (*Epist.*, p. 18); et Bentley déclare que c'est un des livres les plus corrompus qui soient au monde (*one of the most corrupted books in the world,* R. Bentl. *on Phalar. Letters*, p. 377, — p. 180 ed. Lennep). S'il en existait plusieurs manuscrits d'origines diverses, on pourrait espérer d'arriver à le rétablir; mais il ne reste qu'un seul manuscrit, celui de Pithou, qui est l'original de ceux d'après lesquels la première édition a été publiée. Les copistes de ce manuscrit unique ont bien pu s'en écarter dans quelques détails, mais il n'est guère probable qu'il se trouve entre eux des différences importantes. La collation exacte, exécutée par les soins de M. Miller, a cependant fourni plus de leçons nouvelles qu'on ne pouvait s'y attendre, et elle a donné le moyen de remplir quelques lacunes dont on soupçonnait bien l'existence, mais dont on ne pouvait savoir l'étendue.

Le périple de Scylax a été l'objet de recherches nombreuses relatives à l'antiquité du livre, à sa composition et aux notions géographiques qu'il contient. M. Miller n'entre, à cet égard, dans aucune discussion; il ne prend point de parti entre ces opinions diverses. Arrivant sans détour à son but principal, qui est l'indication des variantes, il se contente de renvoyer au Mémoire de Sainte-Croix (*Préf.*, p. XV), mémoire qui est un des plus faibles de ce savant, et à présent bien suranné. Peut-être aurait-il été bon d'indiquer des travaux plus récents,

tels que la dissertation si intéressante de Niebuhr (*Abhandl. der Akad. zu Berlin*, 1810, — *Kleine Schriften*; Bonn., 1828, 105 ff.); celle de M. Gail (Paris, 1826), les observations consignées dans ce journal (*février, avril* et *mai* 1826), et les éclaircissements donnés dans la nouvelle édition de M. Klausen (*Hecatæi Milesii fragm. Scylac. Caryand. periplus*, Berol. 1831). Je regrette que M. Miller n'ait pas eu sous les yeux cette dernière édition, où tous les travaux antérieurs sont résumés avec une précision savante et judicieuse. Cette édition me paraît aussi bonne que pouvait l'être une édition de Scylax avant la collation du manuscrit de Pithou.

M. Miller, qui n'a donné que les variantes du texte du périple, a cru devoir publier de nouveau en entier le court argument placé en tête, et il a bien fait, puisque le manuscrit lui a fourni le moyen de le donner plus correctement. Il y a rectifié plusieurs fausses leçons et intercalé quatre mots (*προσίπτει τὴν Ἀττικὴν καὶ...*), qui manquent dans les éditions de Vossius, d'Hudson et de Gail. Cette omission n'est pourtant qu'une inadvertance de leur part, puisqu'ils se trouvent déjà dans l'édition d'Hœschel.

La première phrase, qui n'offre aucune syntaxe, me semble pouvoir être rétablie par un bien léger changement : *τῶν δὲ πλείστων ἔτι μερῶν τῆς καθ' ἡμᾶς οἰκουμένης, καὶ τῆς ἔνδον Ἡρακλείων στηλῶν θαλάσσης*, ΠΕΡΑ *τῶν πολλῶν ἀγνοουμένων* (cod. *ἀγνοουμένοις*), *περίπλουν τῆς οἰκουμένης ἀναγράψαι προείλετο*. Ce *πέρα* ne se comprend pas; il faut lire ΠΑΡΑ *τῶν πολλῶν ἀγνοουμένων*, le participe se rapportant à *μερῶν* qui est au commencement. Je traduis : « La plus grande partie de notre terre habitable et de la mer en deçà « des colonnes d'Hercule, étant alors encore inconnue du vulgaire (*με-* « *ρῶν... παρὰ τῶν πολλῶν ἀγνοουμένων*), (Scylax) jugea utile d'écrire un pé- « riple de la terre habitable. » Un auteur de la bonne grécité aurait dit *τοῖς πολλοῖς ἀγνοουμένων*; mais le rédacteur de l'argument a pu joindre à ce verbe le régime des verbes passifs, puisqu'on trouve déjà dans Agathémère (p. 176, Gron.) *Λιβύη ὑφ' Ἑλλήνων ἦν ἄγνωστος πάνυ*, pour *Ἕλλησιν ἦν ἄγν.* Or les prosateurs d'une époque récente ont employé *παρά* au lieu de *ὑπό*, comme l'a prouvé Bast après Munker (*Lettre crit.*, p. 117). La pensée équivaut à celle qu'exprime Marcien d'Héraclée en parlant du périple de Timosthène (p. 64, Huds.; — p. 113 et 114 ed. Miller).

Quant au texte même du périple, les bonnes leçons du manuscrit ont été signalées par M. Miller, et il les a expliquées par des remarques savantes et judicieuses. J'indiquerai principalement celles qui se rapportent aux pages (de l'édition de M. Gail) 240, l. 9; 242, l. 14; 243.

l. 1; 248, l. 4; 256, l. 7; 260, l. 10; 262, l. 10; 267. l. 8; 268, l. 5; 271, l. 1; 274, l. 13 (ces deux dernières remarques sont excellentes); 278, l. 12; 279, l. 10; 281, l. 13; 299, l. 5; 304, l. 15; 318, l. 4; 319, l. 2[1]. Les éditeurs futurs de Scylax s'en serviront avec avantage pour améliorer le texte, qui malheureusement reste encore dans un état désespéré pour une multitude de passages importants.

Indépendamment de ces restitutions de mots isolés, le manuscrit sert à remplir plusieurs lacunes.

Par exemple, à la page 311, l. 10, de M. Gail (47 d'Hudson), le copiste du manuscrit d'Hœschel avait passé six lignes entières de son manuscrit, trompé par le mot Μακαί qui revient à six lignes de distance[2]. Ce passage remarquable, qui manque dans toutes les éditions et qui devait y manquer, celle d'Hœschel ne le donnant pas, complète le périple de la grande Syrte. On y trouve plusieurs noms jusqu'ici inconnus. Par malheur le manuscrit présente quelques leçons fautives qu'on n'a guère le moyen de corriger; on sent bien qu'il faut lire ἐν τῷ κοιλοτάτῳ τῆς Σύρτιδος, au lieu de ἐν τῇ; et Φιλαίνου βωμοί, pour Φιλαίος βωμός; mais que faire de ἐπίνειον ἄμμουνες ἀλοῦς τῆς Σύρτιδος? Il y a là une ou plusieurs fautes; mais lesquelles?

Une inadvertance du même genre, de la part du copiste, a causé une autre lacune que M. Miller a encore heureusement remplie à l'aide de son manuscrit (p. 313 de Gail, et 48 d'Huds.); on y trouve une ville inconnue de *Tarilia*, près d'*Abrotonum*, à l'O. de la grande Syrte.

Une autre lacune (p. 271 de Gail) se trouve dans la description de l'Attique : entre le cap Sunium et Rhamnus, notre manuscrit indique ces lieux : ἱερὸν Ποσειδῶνος· Εἰελκὸς τεῖχος καὶ λιμένες δύο, qui manquent dans toutes les éditions. M. Miller propose Θόρικος, au lieu de Εἰελκός; ce qui me paraît certain.

Je dois encore une mention particulière à une très-bonne correction qu'il a faite dans le chiffre relatif à la largeur du Delta (p. 305, Gail). Les éditions portaient ψτ', ce qui ne veut rien dire; Vossius avait lu ψπ' (780). Le manuscrit donne ͵Βτ' (2,300); M. Miller en tire ατ' (1,300) qui est la mesure donnée par Strabon et Diodore de Sicile.

Mais la lacune la plus importante est celle dont j'ai parlé, causée par la perte de la plus grande partie du feuillet formant les pages 93 et 94

[1] M. Miller (p. 199) lit très-justement Σύβαρις ἡ καὶ Θουρία, au lieu de Σ. καὶ Θ. Quant à la correction Κωπίαι qu'il propose pour Ἀπίαι dans le scholiaste d'Aristophane (*Nub.* 331), elle a été faite depuis longtemps. — [2] Au reste, il est si difficile d'éviter de telles erreurs, que M. Miller a introduit dans ce passage les mots μέχρι τοῦ στόματος qu'il a pris, par inadvertance, à la ligne précédente du manuscrit.

du manuscrit. Le copiste de celui d'Hœschel avait tiré du recto (p. 93) tout ce qui s'y voit encore, et les éditeurs, particulièrement Vossius et Hudson, avaient essayé de suppléer à ce qui manquait. Ils n'ont pu le faire qu'au moyen de conjectures, dont quelques-unes fort probables que M. Miller adopte ; il en ajoute d'autres qui ne manquent pas non plus de probabilité; mais, comme à partir de la septième ou huitième ligne (v. le figuré de cette page, plus haut, p. 236), il ne reste plus qu'un petit nombre de lettres, les restitutions deviennent tellement hypothétiques qu'il est bien difficile d'y compter.

J'en dis autant de la page 94 que le copiste du manuscrit d'Hœschel avait entièrement passée; après les six ou sept premières lignes qui peuvent se rétablir, et que M. Miller a rétablies en effet d'une manière ingénieuse et très-plausible, les éléments conservés font défaut à la critique. On peut *refaire* le texte, mais non le *rétablir*. Tout ce qu'on y devine de bien certain, c'est qu'il y était question des bouches du Nil, et qu'il devait y avoir là quelques détails intéressants dont la perte est fort regrettable. M. Miller sent lui-même combien de telles restitutions sont conjecturales, et il les présente avec une modeste réserve. Je crois qu'il en est plusieurs qui, sortant des conditions du problème, ne peuvent être admises. Par exemple, il y a deux lignes (la 9ᵉ et la 12ᵉ) qui commencent par la syllabe κή. M. Miller met au-devant πόλις Τανι]κή et Πόλις Βολβιτι]κή, ce qui s'entendrait des villes de *Tanis* et de *Bolbitine*. Mais je croirais difficilement qu'un Grec ait jamais parlé ainsi, et dit, par exemple, πόλις Μασσαλιωτική pour *Marseille*, ou πόλις Ἀθηναϊκή ou Ἀττική pour *Athènes;* l'adjectif, en ce cas, ne peut indiquer que l'*origine*, et s'appliquerait très-bien à une *colonie*, ou désignerait un lieu placé sous la domination de ces villes. Je préfère de beaucoup l'autre conjecture qu'il propose en note, πόλις βασιλι]κή, et je l'applique aux deux cas. L'épithète paraîtrait avoir été donnée par l'auteur du périple à ces deux villes qui, ayant été des résidences royales, pouvaient conserver encore un βασίλειον ou des βασίλεια.

A la fin de la page, M. Miller a introduit le nom d'*Alexandrie* (ἕβδομον [Κανωπικὸν καὶ Κάνωπος πόλις, Ἀλεξάνδρεια πόλις, λιμὴν] ᾗ ὄνομα κ. τ. λ.). Mais ce nom n'a pas pu s'y trouver, puisqu'il est reconnu que cette partie du périple a été rédigée avant la fondation de cette ville. D'ailleurs, à la page suivante, l'auteur parle de Pharos, *île déserte*. C'est là que la mention d'Alexandrie devait se trouver, si cette ville eût existé au temps de cet auteur. Mais alors, il n'aurait certes pas représenté Pharos comme une *île déserte*. (Voy. mes *Obs.* dans le Journal des Savants, 1826, pag. 259-260.)

Ce que je viens de dire du travail de M. Miller sur Scylax montre qu'il contient de bien précieux éléments pour une nouvelle récension du périple. A l'aide de ce travail, rapproché de celui de M. Klausen, on peut améliorer ce texte altéré, autant qu'il est possible de le faire maintenant.

Au nombre des passages désespérés, on peut mettre celui qui concerne la longueur du littoral entre l'Espagne et Rome. Selon Scylax, *les Ligyes habitent depuis le Rhône jusqu'à Antium;* on compte *quatre jours et quatre nuits* du Rhône à *Antium,* et la même distance d'*Antium à Rome.* M. Miller croit que le texte *va parfaitement avec Antium, et que les distances sont fort exactes;* mais qu'entend-il par cet *Antium?* Ce lieu-là est évidemment inconnu; car il serait absurde d'y voir l'*Antium* de la côte du Latium, le seul *Antium* pourtant que l'on connaisse. Ce nom nous cache celui d'un lieu de la côte de Gênes, comme je l'ai déjà conjecturé (*Journal des Savants,* 1826, p. 84). Selon M. Walckenaer, c'est *Gênes* lui-même (*Geogr. anc. de la Gaule,* t. 1, p. 33). Mais il faut bien convenir que le nom fait ici une grave difficulté, et que toute opinion à ce sujet ne peut être qu'une hypothèse.

Un passage non moins difficile est relatif à l'Ister; il y est dit que ce fleuve ... εἰς τὸν Πόντον ἐκβάλλει ἐνδιασκεύνως εἰς Αἴγυπτον (p. 7, Huds. — 246, Gail). Cet inintelligible et barbare ἐνδιασκεύνως a été changé en πυνπασόμως par Vossius, en ἐν Δέλτα σκευῇ ὡς par Gronovius, en ἐνδιασκοπύων εἰς par M. Gail. La leçon la plus probable, et assurément très-voisine du texte, est celle que propose M. Klausen ἐν διασκευῇ ὡς εἰς. Cette expression est pourtant bien singulière, pour exprimer ce qui, du reste, paraît avoir été dans la pensée de l'auteur, à savoir que l'Ister avait son embouchure tournée vers et vis-à-vis celle du Nil (Hérod. II, 34). Jusqu'ici je ne vois rien de mieux. Mais cela n'est pas encore satisfaisant.

On pourrait citer bien d'autres passages altérés qui donnent lieu de craindre que les jugements rigoureux d'Holstenius et de Bentley ne continuent longtemps encore d'être applicables au texte du périple; mais il vaut mieux en indiquer quelques-uns qu'il est possible de restituer d'une manière satisfaisante.

P. 15 Hudson, et 260 Gail. Après le titre ΚΟΡΙΝΘΟΣ, on lit : Μετὰ δὲ Μεγαρεῖς ἡ Κόρινθος πόλις ἐστὶν, ἱερὸν ..... Λέχαιον, ἰσθμός. Notre manuscrit porte, sans lacune Μ. δ. Μ. ἡ Κόρινθος πόλις καὶ ἱερὸν αἴγνον, ἰσθμός. Il n'est question là ni de *Léchéum* ni de *Cenchrées*; αἴγνον nous cache

[1] M. Miller remarque fort à propos que le titre de Πελοπόννησος, après ἰσθμός, manque dans notre manuscrit, et ne peut être qu'une addition de copiste.

certainement ἅγιον [1], comme l'avaient présumé Vossius et Paulmier. Cet adjectif, avec ou sans complément, indique un temple célèbre, l'objet d'une vénération particulière : Ainsi Hérodote a dit, Ἀφροδίτης et Ἡρακλέος ἱρὸν ἅγιον (11, 41, 44); Diodore de Sicile ἱερὸν ἅγιον Ἡμιθέας (v. 62, cf., v. 72) : on trouve aussi, sans le nom d'une divinité : ἱερὸν μάλα ἅγιον, ἱερὸν ἁγιώτατον (Xen. *Hellen.* III,2, 14, Paus., II, 13, 3; — cf., *Thes. ling. Gr.* ed. Didot, t. I, p. 319, c. d.). On doit donc lire Μετὰ δὲ Μεγαρεῖς ἡ Κόρινθος πόλις ἐστὶ, καὶ ἱερὸν ἅγιον, ἰσθμός. Ce temple *vénéré* était celui de Neptune isthmien.

P. 256 G. et 13 H. A propos de la ville de Leucade, il est dit : τὸ πρὶν καὶ Ἐπιλευκάδιοι ὠνομάζετο. Le manuscrit porte Ἐπιλευκαδιοστῶν ὠνομάζετο. Le των n'a aucun sens, il faut lire Ἐπιλευκάδιος, comme M. Böckh l'avait déja deviné (*ad Corp. inscr.*, t. I., p. 58., col. 2).

P. 261 G., 16 H. A propos de l'Élide, les éditions donnent : Μετὰ δὲ Ἀχαιούς εἰσιν (cod. ἐστιν) ἔθνος Ἦλις· καὶ πόλις (cod. πόλεις) ἐν αὐτῇ (cod. αἳ δὲ) Κυλλήνη.... ἔστι δὲ καὶ ἄλλη, συνοικία πόλεων Ἠλείοις (cod. Ἠλιεῖς) ἐν μεσογείᾳ. L'addition αἳ δὲ montre qu'il a dû y avoir au moins deux villes *nommées* : dans l'ancien texte il n'y en a qu'une. Il faut lire M. δ. Α. ἐστιν ἔθνος Ἦλις· καὶ πόλεις ἐν αὐτῇ αἳ δε· Κυλλήνη.... ἔστι δὲ ἄλλη συνοικία πόλεων Ἦλις, ἐν μεσογείᾳ. M. Klausen a vu aussi que Ἠλείοις devait cacher le nom de la ville; mais la conjecture avait été faite avant lui dans le Journal des Savants (ann. 1826, p. 201).

P. 266 G. et 19 H. L'auteur du périple termine l'article de la Crète par les mots λέγεται δὲ εἶναι ἑκατόμπολις. Le dernier mot est une correction, car le manuscrit porte ἑκατὸν πόλεις. M. Miller remarque avec raison qu'on pourrait conserver cette leçon, si on lisait εἶναι ἐν αὐτῇ ἑ. π. On aurait le même sens avec λέγεται δ' ἐσχηκέναι ἑκατὸν πόλεις. Mais la vraie leçon me paraît être λέγεται δὲ καὶ Ἑκατόμπολις. C'est en effet l'épithète que la Crète reçoit d'Homère : οἳ Κρήτην Ἑκατόμπολιν ἀμφενέμοντο (Il. B. 649), ce qui revient à celle de Ἑκατομπτολίεθρον que lui donne Euripide (*Fr. Cret.* 11, 4).

P. 304 G. et 43 H.... Τὸ δὲ Πηλουσιακόν· καὶ πάλιν σχίζεται δίχα; on peut ôter le point après Πηλουσιακόν.

P. 305. Ἐπὶ δὲ τῷ στόματι Κανωπικῷ. Cette incorrection n'existe pas dans le manuscrit de Pithou qui donne, ἐπὶ δὲ τῷ στόματι τῷ Κανωπικῷ. Quelques lignes plus bas, en parlant de Canope, l'auteur dit καὶ σημεῖά ἐστιν ἐν αὐτῇ τοῦ Μενέλεω τοῦ κυβερνήτου... ᾧ ὄνομα Κάνωπος [τὸ μνῆμα]. Ces deux derniers

[1] Ἁγνόν serait encore plus près de la leçon, mais le sens en serait impropre.

mots, qui troublent la construction, sont une glose de σημεῖα, et doivent être retranchés.

P. 308, G. 45, Hudson. Ἐκ Πλύνων εἰς Πέτραντα μ... Le manuscrit donne sans lacune εἰς Πετράνταντον μέγαν; le copiste n'avait pas pu lire l'abréviation de μέγαν. M. Miller propose de lire εἰς Πέτραντα μέγαν; mais pourquoi retrancher τὸν et ne pas lire εἰς Πέτραντα τὸν μέγαν? A la ligne suivante, on trouve Πέτρας ὁ μικρός; plus bas il faut encore ajouter l'article : ἀπὸ Πέτραντος [τοῦ] μικροῦ.

P. 318, G. 51, Hudson. Le copiste du manuscrit d'Hœschel n'a pas su lire la même abréviation. Hœschel et les autres éditeurs ont donné Ἄκρα, πόλις Με.... λιμήν. Notre manuscrit porte μεγάλη, qui complète la leçon : seulement il faut lire, non pas πόλις Μεγάλη, ce qui ferait de Μεγάλη un nom propre, mais Ἄκρα, πόλις μεγάλη, καὶ λιμήν.

P. 319, G. 51, 4. La leçon du manuscrit permet de rétablir un autre passage. L'auteur récapitule le périple de la Libye, depuis l'Egypte jusqu'aux colonnes; il dit : Τιθεμένου τοῦ λογισμοῦ κατὰ ταῦτα ὡσπερεσίᾳ καὶ Εὐρώπῃ γέγραπται. On a proposé de lire ὥσπερ ἐν Ἀσίᾳ, ce qui est assez naturel. Cependant, si l'on se rappelle la phrase analogue où Scylax donne le périple de l'Asie : Λογιζομένῳ κατὰ τὸν αὐτὸν τρόπον ὃν περὶ Εὐρώπης γέγραπται (p. 305 Gail, 43 Hudson), on verra qu'il faut lire .....τοῦ λογισμοῦ κατὰ ταῦτα, ὡς περὶ Ἀσίας καὶ Εὐρώπης γέγραπται.

Je rappellerai encore, en terminant, la restitution que Niebuhr a proposée à l'article de la Scythie : au lieu de Συρμάται, ἔθνος καὶ ποταμὸς Τάναϊς ὁρίζει, il lit : ΣΥΡΜΑΤΑΙ. [Μετὰ δὲ Σκύθας εἰσὶ Συρμάται], ἔθνος καὶ ποταμὸς Τάναϊς [ὃς] ὁρίζει (*Kleine Schriften*, t. I, p. 382). Cette restitution, conforme à la tournure ordinairement admise par Scylax, est fort probable; mais le manuscrit ne la justifie pas, non plus qu'une précédente : Σαυρομάτων δ' ἔχεται ἔθνος κ. τ. λ. au lieu de Σαυρομάτων δέ ἐστιν ἔθνος (p. 381). Cependant toutes deux sont certaines. La première remplit une lacune que le copiste a causée par inadvertance.

Une insertion du même genre a été faite par le copiste du manuscrit d'Hœschel; car celui-ci donne une ligne qui n'est pas dans notre manuscrit de Pithou. « On peut supposer, dit M. Miller, que ce copiste a consulté, pour cette partie du périple, un *autre* manuscrit que celui de Pithou » (p. 218). S'il en était ainsi, son opinion et la nôtre, que le manuscrit de Pithou est la source unique de tous ceux du périple de Scylax, serait fort compromise. Mais la supposition n'est pas du tout nécessaire, puisque les mots ajoutés peuvent être l'ouvrage du copiste lui-même. Voici, en effet, le passage : ἩΝΙΟΧΟΙ· Μετὰ δὲ Ἀχαιοὺς, Ἡνίοχοι ἔθνος· ΚΟΡΑΞΟΙ· [Μετὰ δὲ Ἡνιόχους, Κοραξοὶ ἔθνος· ΚΩΛΙΚΗ.] Μετὰ δὲ Κο-

ϑρᾳξοῦς, Καλλικὰ ἔθνος : et les autres peuples, indiqués toujours de la même manière. La ligne ajoutée est, comme on voit, un supplément nécessaire, appelé et fourni par le texte même; absolument comme la restitution de Niebuhr, comme celle que M. Miller a faite lui-même à la page 35. On n'en doit rien conclure quant à l'origine du manuscrit d'Hœschel, copié uniquement d'après celui de Pithou.

IV. Stathmes Parthiques d'Isidore de Charax.

Dans le manuscrit de Pithou, les *Stathmes Parthiques* viennent immédiatement après le *Périple de Scylax*. Ces deux morceaux sont séparés par deux titres; le premier Σκύλακος Καρυανδέως περίπλους τῆς οἰκουμένης a été répété à la fin du périple, quoiqu'il se trouvât déjà au commencement; le deuxième est le titre énigmatique dont j'ai déjà parlé (p. 238) : Ἀθηναίου πόλεων σκώμματα, καὶ ὁδοὶ, καὶ περίπλους, qui semble ne se rapporter à rien, puisque le titre des *Stathmes Parthiques*, Ἰσιδώρου χαρακηνοῦ Σταθμοὶ Παρθικοί. est mis à la fin de cet opuscule. J'ai déjà parlé de cette singularité (l. l.). Que vient faire, en cet endroit, un titre complétement étranger à ce qui le précède et à ce qui le suit? C'est, à n'en pas douter, une erreur de copiste; mais d'où vient cette erreur? car ce n'est pas au hasard, ni sans une raison quelconque, qu'un copiste aura glissé là cette ligne qui est maintenant une énigme pour nous. Et d'abord, les termes Ἀθηναίου πόλεων σκώμματα καὶ ὁδοὶ καὶ περίπλους, pris en eux-mêmes, sont, comme je l'ai dit, à peu près inintelligibles. On devine seulement qu'il nous ont conservé le titre d'un livre; mais le mot σκώμματα (*railleries, moqueries, sarcasmes*), mis après πόλεων et avant ὁδοί et περίπλους, fait une grande difficulté et paraît n'être susceptible d'aucun sens raisonnable. Je crois que ce mot nous cache ὀνόματα; les deux letres ον et σκ peuvent être facilement confondues dans les manuscrits à cause de leur ressemblance; c'est ainsi que les variantes de Strabon nous donnent ὀνόμασι pour σκώμασι (*ad libr.* IV, p. 176). Le véritable titre a donc pu être Ἀθηναίου πόλεων ὀνόματα[1], ὁδοὶ καὶ περίπλους. Dans ce cas c'était un ouvrage géographique, analogue à celui qu'avait traité Apollodore, dans un des livres de sa bibliothèque, puisque, selon Photius, elle contenait ὀνομασίας ποταμῶν, καὶ χώρων, καὶ ἐθνῶν, καὶ πόλεων (Phot. *Bibl.* p. 236, Hœsch.; p. 142, col. a, l. 41, Bekk.).

Mais comment le titre de ce livre *perdu* se trouve-t-il ainsi placé avant les *Stathmes Parthiques?* Je pense que, dans le manuscrit original, après

[1] A moins qu'on n'aime mieux lire ἰδιώματα, les *particularités*, les traits distinctifs ou caractéristiques *des villes*.

le périple de Scylax, venait cet ouvrage inconnu d'un Athénée qui ne l'est pas moins. Ce titre, placé au bas du verso de la page, était probablement suivi, sur la page suivante, de l'ouvrage même; mais cette partie du manuscrit ayant été enlevée ou perdue, il ne sera plus resté que le titre du livre. Alors un autre copiste, peut-être celui de notre manuscrit de Pithou, copia fidèlement la page terminée par le titre du livre d'Athénée; puis il y ajouta les Stathmes Parthiques d'Isidore de Charax, qu'il trouvait dans un autre manuscrit, sans s'inquiéter si ce nouvel ouvrage avait ou non quelque rapport avec le titre qui le précédait. Cette inadvertance, qui ne surprendra personne, a, du moins pour nous, l'avantage de conserver le titre d'un ouvrage perdu, qui se retrouvera peut-être un jour dans quelque manuscrit.

J'aurai peu de chose à dire du texte même qu'a réimprimé M. Miller. Ce morceau se compose presque entièrement de noms propres et de distances exprimées en schènes. Les variantes consistent en différences d'orthographe, entre lesquelles il est fort difficile de se décider, à moins de retrouver l'origine de ces noms dans les anciennes langues de la Perse, ce qui exige des recherches fort approfondies, lesquelles, dans l'état de nos connaissances, pourraient ne conduire encore qu'à des résultats hypothétiques. M. Miller a donc bien fait de se borner à recueillir exactement ces variantes, qui serviront aux recherches ultérieures des orientalistes. Outre le manuscrit de Pithou, il a collationné un autre manuscrit du XIVe siècle, appartenant à la Bibliothèque royale, n° 571. Il cite aussi les variantes inscrites en marge de l'exemplaire des *Geographica* d'Hœschel, que possède cette bibliothèque. Je crois pourtant que ces variantes, déjà relevées par M. Boissonade (L. Holsten. *Epistolæ*, p. 67, 68), ont été tirées du même manuscrit 571.

V et VI. Périple de Marcien d'Héraclée, et Épitome d'Artémidore.

Le périple de Marcien d'Héraclée est loin d'avoir l'importance scientifique et littéraire des morceaux précédents. Ce n'est, comme on sait, qu'un *Abrégé de géographie,* composé principalement avec l'ouvrage de Ptolémée, dont il n'offre qu'une sorte d'extrait ou de résumé fort concis. Si nous n'avions pas ce dernier ouvrage, celui de Marcien serait infiniment précieux; mais comme, heureusement, nous avons en entier la géographie de Ptolémée, le périple ne nous offre presque rien que nous ne trouvions dans le livre dont il n'est que l'extrait. On en peut dire autant des mesures que donne Marcien; il en résulte fort peu de lumières nouvelles puisque, suivant l'observation de Gossellin,

cet auteur n'a fait, le plus souvent, que réduire en stades les graduations de Ptolémée; en sorte que, dans le cas même où l'on parviendrait à rétablir son texte sur tous les points, on n'aurait encore rien autre chose que ce que nous donnent les tables de ce géographe (*Rech. sur la géogr. systém.*, t. III, p. 161). Marcien avait exécuté le même travail pour les onze livres de la *Géographie d'Artémidore*. Cet ouvrage étant perdu, l'*Épitome* rédigé par Marcien aurait pour nous une grande importance. Mais de cet épitome nous n'avons plus que l'introduction et le commencement du périple du Pont-Euxin, concernant la Bithynie, la Paphlagonie et le Pont; extrait sec et décharné dont nous retrouvons les principaux détails dans Strabon, Ptolémée, le périple d'Arrien et les deux périples anonymes du Pont-Euxin. On est donc obligé de convenir que ces deux morceaux sont d'une assez faible importance scientifique.

Hœschel, en les publiant tous les deux, a suivi exactement ses manuscrits. Copiés tous sur celui de Pithou, ainsi qu'on l'a vu, ils auraient été parfaitement identiques entre eux et avec ce manuscrit, si les copistes n'avaient fait des *erreurs de plume*, ou corrigé *ex ingenio* les leçons originales. Depuis, les éditeurs et plusieurs critiques ont proposé d'assez nombreuses corrections, qui ont passé dans l'édition d'Hudson, ou ont été indiquées dans ses notes. Telle est l'origine des leçons diverses (qui, ainsi que je l'ai observé, ne sont pas, à proprement parler, des *variantes*). M. Miller les a recueillies avec un soin tellement scrupuleux, qu'il a tenu compte de différences qui, dans les éditions, sont de simples fautes typographiques[1].

Hœschel n'a introduit que peu de corrections dans le texte; mais il en a indiqué beaucoup en note, et la plupart sont excellentes.

Hudson, qui en a fait passer quelques-unes dans le texte même, en a indiqué un bien plus grand nombre dans ses notes, d'après Is. Vossius, Saumaise, Scaliger, Dodwell et d'autres critiques; il aurait pu, sans trop de hardiesse, adopter la plupart de ces corrections. C'est ce qu'a osé faire M. Miller, et personne ne pourra l'en blâmer, parce que ces corrections, choisies avec discernement, sont presque toutes nécessaires. J'aurais seulement désiré qu'il eût toujours indiqué dans ses notes, comme il l'a fait quelquefois, le nom des critiques auxquels ces corrections sont dues. Quand une restitution vous frappe par son évidence, vous aimez à connaître le nom de celui qui l'a faite. Ces indica-

[1] Ainsi, p. 6, n. 7, *μές* pour *μέν*; 6, n. 8, *ἐνδοτέρῳ* pour *ἐνδοτέρω*. P. 8, *ἐσ πέραι* pour *ἑσπέραι*. P. 11, *θάλασσοι* pour *θάλασσαι*. P. 12, *Ἡράκειον* pour *Ἡράκλειον*. P. 27. *Περσικός* pour *Περσικῷ*. P. 34, *Καρμανσῷ* pour *Καρμανικῷ*. P. 86; *ποταμός* pour *ποταμούς*. P. 89, *πομοῦ* pour *ποταμοῦ*, etc.

tions ont d'ailleurs l'avantage de donner une espèce d'histoire du texte d'un auteur, depuis la première édition jusqu'à la dernière. J'ai compté, par exemple, dans Marcien d'Héraclée, environ 150 passages qui diffèrent plus ou moins de la leçon du manuscrit de Pithou; ce sont conséquemment des *corrections* faites par les critiques qui se sont occupés de ces auteurs. Ne serait-il pas intéressant de pouvoir suivre pour ainsi dire pas à pas l'amélioration successive du texte au moyen des noms des auteurs de ces excellentes conjectures? Je ne pousse pas plus loin cette remarque qui pourrait s'appliquer à toutes les éditions de textes anciens, lesquelles ne sont maintenant lisibles que parce que la main hardie et sûre d'un Casaubon, d'un Henri Estienne, d'un Sylburg, d'un Frédéric Gronovius, d'un Bentley, a effacé une multitude de fautes évidentes qui toutes ont au moins un manuscrit pour autorité.

Je passe aux bonnes leçons que M. Miller a introduites dans le texte de Marcien. Les plus importantes concernent des chiffres exprimant des mesures de distance, surtout ceux où l'addition de deux points sur l'ᾱ multiplie le nombre par mille; ainsi ᾱσ′ 10,200 pour ασ′ 1,200.

A la page 116, la construction est améliorée par le relatif ὅς; et page 121, un *supplément* judicieux remplit une lacune ainsi qu'à la page 123. Je citerai encore (p. 60, n. 3) ἔτι γε τῶν, au lieu de ἔτι Γετῶν; correction très-bonne, car les *Gètes* n'ont rien à faire en cet endroit.

Le texte a été corrigé plusieurs fois par l'insertion de mots ou de membres de phrase qui remplissent des lacunes plus ou moins considérables.

Dès la première phrase, quelques lettres que M. Miller a pu déchiffrer lui ont donné le moyen de compléter le début, qui était acéphale dans Hœschel et Hudson : [Τῆς μὲν μεταξὺ Εὐρώπης τε καὶ Λιβύης] κειμέ[νης] θαλάσ[σης], ἣν ὁ περιέχων πανταχ[οῦ] ὠκεανὸς ἑσπέριος ἐκπλεῖ, κατὰ τὸν καλούμενον Ἡράκλειον πορθμὸν τὴν εἰσβολὴν ποιούμενος, Ἀρτεμίδωρος ὁ Ἐφέσιος γεωγράφος ἐν ἕνδεκα τοῖς τῆς γεωγραφίας βιβλίοις τὸν περίπλουν, ὡς ἂν ἦν δυνατόν, συνέγραψεν. Cette longue phrase, très-bien coupée, est maintenant à peu près irréprochable. Je dis *à peu près*, parce que j'admettrais difficilement ἐν ἕνδεκα τοῖς βιβλίοις, l'usage de la langue exigeant ἐν τοῖς ἕνδεκα βιβλ. Il est vrai que le manuscrit donne bien clairement ἐν ἕνδεκα (*sic*) τοῖς, dont Hœschel, critique fort exercé, avait fait ἐν ἑνδεκάτοις; cet éditeur aura cru que le nombre *ordinal* pour le *cardinal* pourrait, à la rigueur, se justifier par le κατὰ τρίτους τόπους de Polybe (1, 48, 4; v. 52, 1) au lieu de κατὰ τρεῖς. Je crois pourtant qu'il faut préférer de lire, avec une légère transposition, ἐν τοῖς ἕνδεκα τῆς γεωγραφίας βιβλίοις,....ou bien, sans l'article, ἐν ἕνδεκα... βιβλίοις.

A la phrase suivante, au lieu de μετ' ἀκριβοῦς ἐφευρεθέντα προσθήκης, Dodwell a proposé de lire ἐφευρεθέντων; en ce cas, ainsi que l'a très-bien dit M. Miller, il faut l'article, τῶν ἐφ. Alors la leçon devient certaine et il n'y a rien de plus à y ajouter.

D'autres lacunes ont été judicieusement remplies, à l'aide de son manuscrit. Ainsi (p. 7), après Εἰ γάρ τις περιπλεῖν, le manuscrit ajoute ἐθέλοι τὸν κόλπον qui est absolument nécessaire, comme Hudson l'avait deviné, (p. 4, n. 7).

P. 35, 2. Les mots ἀπὸ δὲ τοῦ Κάθραπος ποταμοῦ, ont été introduits avec toute raison, malgré l'autorité du manuscrit, ainsi que la préposition ἕνεκεν dans un autre endroit (p. 65).

P. 38, 121 et 127, des lacunes de plusieurs mots; p. 69 et 97, d'autres de deux lignes entières ont heureusement disparu. Voilà de notables améliorations.

Je vais indiquer quelques passages qui me paraissent exiger correction, soit qu'on y ait laissé subsister une leçon vicieuse, soit qu'on y ait corrigé à tort une bonne leçon.

P. 2 et 3. Ὧν τὴν εἴδησιν..... ἡ τῶν πολλῶν σπουδὴ καὶ φιλομαθία σαφὴ κατέστησεν. Hœschel a proposé de lire σαφῆ (rapporté à εἴδησιν). La correction est indubitable; et le nouvel éditeur devait abandonner la leçon du manuscrit qui rend la phrase incomplète. Ainsi, p. 10, τὸν μὲν περίπλουν .... σαφῆ, et p. 52 τὰ πρὸς τῇ μεσημβρίῃ... σαφῆ καταστῆναι.

P. 3. Au lieu de ἔτι μέν, qu'il donne, d'après Hudson, le manuscrit porte ἔπ μάν. C'est la leçon qu'il fallait suivre.

P. 6. Οὐ γὰρ καθ' ὁμολογουμένων τόπων.... τὴν ὁδὸν ποιοῦνται. Hœschel avait proposé ὡμολογημένων, qui se trouve dans notre manuscrit, dont la leçon devait être préférée. J'ajoute que comme l'accusatif est nécessaire après la préposition κατά en ce sens, il faut lire, soit δι' ὡμολογημένων, comme l'a proposé Hudson, soit καθ' ὡμολογημένους τόπους, que je préfère. Les finales des cas étant indiquées en abrégé dans les manuscrits, elles se confondent souvent. Ainsi, à la page 50, M. Miller adopte avec raison la correction d'Hœschel ἐχομένων pour ἐχομένους du manuscrit, et plus haut ἐφευρεθέντων pour ἐφευρεθέντα. Au v. 377 de Scymnus, νεμομένων a été changé à tort par les copistes en νεμομένους (supra p. 271).

P. 10. Le nouvel éditeur a introduit dans le texte une correction qu'il faut se hâter de faire disparaître. Marcien d'Héraclée estime la largeur de la terre habitable à 80°, et sa longueur à 180° (τοῦ δὲ μήκους ρπ'); c'est la leçon de notre manuscrit. Dodwell s'est avisé de changer cette leçon en ρμ' (140); je ne sais pourquoi, puisqu'il suffit d'ouvrir Ptolémée pour voir qu'il donnait 180°, ou 90,000 stades de

500 au degré, pour la longueur de la terre habitable : c'est donc une des plus mauvaises corrections qu'on puisse imaginer. M. Miller dit : « du méridien de l'île de Fer au 120° degré à l'O. de Paris, il y a 140°. » Cela est vrai ; mais quel rapport entre ces indications et la géographie de Ptolémée ?

En ce même endroit se trouve un passage très-remarquable, présentant une difficulté qui n'a point encore été complétement résolue. Gossellin a déjà observé que la mesure de la terre, exécutée par Ératosthène, est portée à 252,000 stades par Strabon, Géminus, Pline, Censorin, Vitruve et Marcien Capella ; et à 250,000 par le *seul* Cléomède[1]. Cette différence de 2,000 stades est venue probablement de la nécessité d'avoir un nombre rond de 700 stades par degré. Marcien d'Héraclée ne donne ni l'un ni l'autre de ces deux nombres ; il porte la mesure à 259,200 stades, dans les manuscrits : σταδίων κ̈ε̈ καὶ θσ', au lieu de κ̈ε̈ καὶ ζσ'. Gossellin croit que ce nombre provient du désir de porter le degré à 720 stades (*Géograph. des Grecs analysée*, p. 53). Je pense qu'il n'y a là qu'une simple erreur de plume, un θ pour un ζ, deux lettres qui, à cause de leur ressemblance dans les manuscrits, ont été bien souvent confondues par les copistes, comme Bast l'a montré (*Comment. palæogr.*, p. 709). Je lis κ̈ε̈ καὶ ζσ'.

P. 12. Ici se trouve une importante récapitulation du périple entier de la Méditerranée. Notre manuscrit donne quelques chiffres plus exacts ; mais il y a une évidente confusion dans ceux qui expriment les myriades ; en voici la preuve :

Périple de l'Europe : des Colonnes au Tanaïs..........................	39,000 st.	(γ̈,θ)
Périple de la Libye : depuis Tingis jusqu'à la bouche Canopique..........	60,120	(ϛ̈ρκ')
Périple de l'Asie : depuis la bouche Canopique jusqu'au Tanaïs..........	40,280	(δ̈σπ')
TOTAL...........	139,400	(ῑγ̈,θυ')

L'exactitude du total semble défendre de toucher aux chiffres par-

[1] Gossellin, *Géogr. des Gr. anal.*, p. 7. Cléomède n'est pourtant pas le seul. Je trouve encore la même notion dans un passage d'Arrien auteur d'un livre *des météores*, cité par Jean le grammairien (*Comment. in Arist. meteor.*, p. 79 r°, Ald., 1551). On pourrait craindre que Jean n'eût confondu ici les noms d'Arrien et de Cléomède, si l'on n'apprenait de Photius qu'un Arrien avait écrit sur les comètes. (P. 749, ed. Hœsch. ; — p. 460, B. Bekker.)

tiels, et cependant il y a dans chacun d'eux une erreur évidente, car le premier est le plus faible, et il devrait être le plus fort; le deuxième est le plus fort, et il devrait être le plus faible : le dernier seul est dans une exacte proportion. Cela résulte de la simple inspection de la carte; cela résulte encore des mêmes distances, données par Agathémère (I, 3), en ces termes :

Du Tanaïs aux Colonnes d'Hercule....	69,709	(ϛ̄,θψθ')
De Tingis à la bouche Canopique.....	29,252	(β̄,θσνβ')
De la bouche Canopique au Tanaïs....	40,111	(δ̄ρια')
Total............	139,072	(ιγ̄,θοβ')

Encore ici le total répond exactement aux nombres partiels, et ils sont exactement proportionnels entre eux. Il n'y a donc nulle erreur. Remarquons en outre que ce total est, à 328 stades près, le même que celui de Marcien d'Héraclée. Il est facile de voir que les nombres partiels devraient être aussi à très-peu près les mêmes. Nous n'avons qu'à substituer simplement le nombre des myriades, dans le premier et le deuxième chiffre, en respectant le troisième; c'est-à-dire à mettre ϛ̄,θ' dans le premier, et γ̄,ρκ' dans le second; alors nous avons

avons.................................	69,000	— 709
	30,120	+ 868
	40,280	+ 169
Total............	139,400	+ 328

La restitution du passage est complète.

P. 14. Τοῦ δὲ πλάτους ἡ εὐθεῖα, ἣ πλατυτάτη τυγχάνει οὖσα. Il faut lire de toute nécessité, ᾗ πλατυτάτη.

P. 22. Τῶν δὲ ἀριστερῶν τῆς Ἀσίας μερῶν, ἡ τῆς ἠπείρου καὶ τῶν θαλασσῶν θέσις. Le sens exige.... μερῶν, τῆς τε ἠπ. κ. τ. θ. ἡ θέσις. Marcien a dit ailleurs : ἡ.... θέσις τῶν ἀριστερῶν τῆς Ἀσίας μερῶν, τοῦ τε Ἀραβίου κόλπου (page 25.)

P. 28. Ἔχει δὲ τὰ ἔθνη ἤτοι σατραπείας κδ'. L'article τὰ est une incorrection manifeste, qu'on ne trouve qu'en cet endroit.

P. 49. ... μέχρι τῶν πρὸς τοὺς Σίνας τοῦ ἔθνους ὅρων. Les mots τοῦ ἔθνους sont inutiles et gênent la construction. Si l'on ne veut pas les retrancher, il faut lire μ. τ. πρὸς τὸ Σινῶν ἔθνος ou πρὸς τὸ τῶν Σινῶν ἔθνος.

P. 50. Le nouvel éditeur admet, dans le texte, une correction ingénieuse, mais qui me semble peu nécessaire. Marcien dit que la terre

inconnue du côté de l'orient, renferme des *lacs marécageux*, ἄγνωστος γῆ, λίμνας ἔχουσα ἑλώδεις. Voyant une sorte de tautologie dans les mots λίμνη... ἑλώδης, il change ἑλώδεις en ὑλώδεις, *boisés*. Il n'y en a pas plus que dans le français, *lac marécageux*, qui n'est ni un *lac*, ni un *marais*, mais tient de l'un et de l'autre. Rien n'empêche de dire λίμνη ἑλώδης ou τελματώδης ou τεναγώδης. L'auteur explique sa pensée en ajoutant qu'il croît dans ces *lacs marécageux* de grands roseaux : ἐν αἷς κάλαμοι μεγάλοι φύονται. Nicéphore Blemmidas, en parlant des mêmes lieux, exprime la même idée en disant τὰ γὰρ ἐπέκεινα ταύτης (τῆς οἰκουμένης)... τέλματά εἰσι καὶ κάλαμοι (p. 20, ed. Spohn.). Ces τέλματα sont les λίμναι ἑλώδεις de Marcien. J'ajoute qu'on dira sans difficulté ὄρος ὑλῶδες, pour désigner une *montagne boisée;* mais on ne comprend pas aussi bien λίμνη ὑλώδης, un *lac boisé*, pour dire un lac *entouré de bois*.

P. 52. En parlant du golfe des Sines, Marcien dit : παρήκει δὲ αὕτη μέχρι τῆς μεσημβρινῆς ἀγνώστου γῆς, ἣ συνάπτει καὶ τῆς ἀνατολῆς ἄγνωστον γῆν ; il faut : καὶ τὴν ἀνατολικὴν ἄγ. γῆν.

A la fin de cette même page, il y a une phrase fort embrouillée, que le manuscrit ne donne pas tous les moyens de rétablir. L'auteur parle de la difficulté de connaître la mesure du périple des dernières côtes de l'océan oriental. Dans la nouvelle édition, il est ainsi conçu : Τῶν δὲ σταδίων τοῦ περίπλου τούτου τὸν ἀριθμὸν οὐ ῥᾴδιον ἀναγράψαι, ἐπεὶ καὶ (cod. ἐπεὶ δὲ) μηδὲ ἄλλως εὐμαρὲς ἐχόμενον περίπλουν, μετὰ τῶν Σινῶν ὅρμον, δηλῶσαι σαφῶς τῷ θείῳ τινὶ (cod. τῷ θείᾳ τινὶ) γνωστόν κ. τ. λ. Les derniers mots sont obscurs; dans τῷ θείῳ τινί, l'article est une incorrection; il faut, au contraire, l'ajouter devant ἐχόμενον et devant ὅρμον. Je lis donc..... ἐπειδὴ μηδὲ ἄλλως εὐμαρὲς τὸν ἐχόμενον περίπλουν, μετὰ τὸν Σινῶν ὅρμον, δηλῶσαι σαφῶς, τάχα δὲ[1] (onze) θείῳ τινὶ γνωστόν, c'est-à-dire : « Il n'est pas facile de dire le nombre des stades de ce périple, parce que, passé le port des Sines, on manque de moyen pour exposer avec netteté le périple des côtes suivantes, *connu peut-être de quelque Dieu.* » Comme nous disons, en parlant d'une chose obscure : *Dieu le sait*. Cette expression paraît se rapporter à celle que Marcien emploie ailleurs, lorsqu'il parle de la connaissance des pays, autant qu'*il est possible aux hommes* d'y parvenir, εἰς ὅσον ἐφικτὸν ἀνθρώποις (p. 2), ou bien ὅσα τῇ τῶν ἀνθρώπων ἐπιμελείᾳ καὶ φιλομαθείᾳ γέγονεν ἐφικτά (p. 57).

P. 56. Marcien, au commencement du second livre, dit quel en sera le contenu. Dans l'édition nouvelle, on lit : Τάδε ἔνεστιν ἐν τῷ δευτέρῳ Μαρκιανοῦ περίπλῳ κατ' ἀρκτῴου καὶ ἑσπερίου ὠκεανοῦ. Le solécisme περί-

[1] Ou toute autre expression restrictive rendant la même idée.

πλοῦς κατ' ὠκεανοῦ était dans le manuscrit d'Hœschel; mais le manuscrit de Pithou ne donne point cette préposition : τάδε ἔνεστιν ἐν τῷ Β περίπλῳ ἑώου (sic) καὶ ἑσπερίου ὠκεανοῦ, ἐν τῷ Β (sic). Je lis : ..... ἐν τῷ Β περίπλῳ τοῦ τε ἀρκτῴου καὶ ἑσπερίου ὠκεανοῦ. La répétition de ἐν τῷ Β est une faute du copiste.

Le titre du premier livre n'est pas moins fautif. Le copiste l'a mis, non au commencement, mais à la fin de ce livre, en sorte que les deux titres se suivent immédiatement. Il porte: Μαρκιανοῦ Ἡρακλεώτου τοῦ Πόντου περίπλους τῆς ἔξω θαλάσσης ἑώου (sic) καὶ ἑσπερίου καὶ τῶν ἐν αὐτῇ μεγίστων νήσων, εἰς Β τό (sic). Le titre est ici général et doit s'appliquer au périple entier; l'expression τῆς ἔξω θαλάσσης exclut la restriction ἑῴου καὶ ἑσπερίου (outre qu'il faudrait ἑῴας καὶ ἑσπερίας), qui ne peut se rapporter qu'au premier livre seul. Ces trois mots ont été insérés là fort mal à propos par l'auteur du titre. Les mots εἰς Β τό paraissent, à l'éditeur, signifier εἰς δύο τεύχη, conjecture ingénieuse; on pourrait lire dans le même sens εἰς βιβλία (δύο).

P. 63. Marcien dit qu'il va passer à la description de l'océan occidental : νυνὶ δὲ τὰ περὶ τὸν ἑσπέριον ὠκεανὸν πλευσόμεθα. Ce verbe πλευσόμεθα a été fort malheureusement introduit dans le texte; en note, l'éditeur donne, comme variante tirée du manuscrit et de l'édition d'Hudson, ἐπιλευσόμεθα; c'est un barbarisme que, par inadvertance, il prête au manuscrit ainsi qu'aux éditions, où se lit très-distinctement ἐπελευσόμεθα, qui est la leçon véritable.

P. 82. Le nom de la *Loire* (*Liger*), dans le manuscrit, est écrit constamment par ΑΙ à la première syllabe, Λίγηρα, p. 82, Λίγηρος et Λίγερος (pour Λίγηρος), p. 85, 86; c'est l'orthographe constante des auteurs, Strabon excepté. M. Miller a écrit partout Λείγηρα, Λείγηρος. L'orthographe de notre manuscrit devait, je crois, être suivie. Dans les poëtes latins, les deux premières syllabes sont brèves. Partant des leçons Λίγηρος, Λίγερος, j'écrirais uniformément Λίγειρα, Λίγειρος, comme Ptolémée.

P. 89. Notre manuscrit a conservé le vrai génitif du nom Ἀδούλας, le *Saint-Gothard* et la *Furka*. Les éditions donnent μέχρι τοῦ Ἀδούλου ὄρους. Le manuscrit porte Ἀδουλλόρους, ce qui doit être Ἀδούλα ὄρους (ΑΔΟΥΛΑ ΟΡΟΥΣ). Le génitif est en α, comme celui de Σηκοάνας (Seine), Σηκοάνα (Marc., p. 88). Ptolémée a dit aussi τοῦ Ἀδούλα ὄρους (p. 43, Mercat.).

P. 115. Marcien dit qu'Artémidore a fait le tour de la plus grande partie de la Méditerranée : τὸ δὲ πλεῖστον μέρος τῆς ἐντὸς καὶ καθ' ἡμᾶς τυγχανούσης θαλάττης : ici la Méditerranée est désignée sous ses deux noms

mare internum, nostrumque. Hoeschel avait imaginé de lire ϗ τῆς καθ' ἡμᾶς; mais l'article τῆς fait *deux* mers d'une seule. Hudson s'était gardé d'admettre cette correction, et je regrette que M. Miller l'ait introduite dans le texte, contre l'autorité du manuscrit. Marcien a dit de même ailleurs : ἐν τῇ καθ' ἡμᾶς ϗ ἐντός (p. 81).

P. 116. La forme ionique πλειώτατον (περιπλοῦν), correction d'Hudson, est fautive; le manuscrit donne πλεύτατον, qui ne vaut pas mieux. Marcien a écrit πλειότατον.

Les notes de M. Miller qui suivent le texte de Marcien d'Héraclée, ont principalement pour objet d'expliquer les motifs d'après lesquels il a suivi les leçons du manuscrit. Elles renferment peu de discussions et consistent surtout dans des rapprochements tirés d'autres auteurs, à propos de tel ou tel nom. Ces rapprochements, très-souvent judicieux et utiles, auraient quelquefois besoin d'être un peu plus développés et mieux amenés. Je ferai à l'auteur une observation sur deux points qui touchent à l'histoire de la géographie : il avance, d'après l'autorité de Gossellin (p. 143), qu'Hérodote n'a connu la mer Rouge que sous le nom de *golfe Arabique, en la distinguant de la mer Érythrée.* C'est ce que dit en effet l'illustre auteur de la *Géographie systématique des Grecs* (t. II, p. 77); mais on a depuis longtemps observé (Larcher, *Trad. d'Hérod.*, t. II, p. 516-VIII, 41) qu'Hérodote (II, 158) a désigné aussi la *mer Rouge* sous le nom de *mer Érythrée.*

A propos du nom d'Euthymène de Marseille (p. 178), M. Miller cite un passage de Lydus (*de Mens.*, p. 262, Lips.), où il est dit que cet Euthymène, *naviguant dans l'Atlantique*, prétendait avoir remarqué que les vents étésiens causent les inondations du Nil. M. Miller pense que Lydus a *voulu parler de la Méditerranée.* Il aurait changé d'avis s'il s'était souvenu du passage de Sénèque (*Quæst. nat.*, IV, 2, 21), qui dit justement en latin ce que Lydus a dit en grec; de celui du faux Plutarque (*Plac. phil.*, IV, 1); de l'auteur anonyme d'un fragment sur les inondations du Nil (*ad calc. libr. II Athen.*, p. 278 Schweigh.); et d'Aristide (t. II, p. 353, Jebb. — p. 471, Dindorf), où nous lisons qu'Euthymène de Marseille prétendait avoir navigué dans l'*océan Atlantique* ou la mer *extérieure.* Il assurait y avoir trouvé l'eau de la mer très-douce et semblable à celle du Nil, et il s'autorisait de cette prétendue observation pour renouveler l'absurde opinion d'Hécatée sur l'origine du Nil, qui, selon lui, était un écoulement de la mer extérieure.

M. Miller est surtout attentif à consigner dans ses notes les passages inédits tirés des manuscrits de la Bibliothèque royale, quand ils peuvent se rapporter à son sujet. On remarque (p. 137) une curieuse scolie

de Basile le jeune sur Grégoire de Nazianze[1], et (p. 140 et 145) les deux passages historiques qu'il a tirés de la vie inédite d'Aréthas. Ces passages sont curieux; mais cette vie n'est point inédite, puisqu'on la trouve dans le tome V des *Anecdota græca* de M. Boissonade, imprimé en 1833. Il cite encore (p. 155) un long morceau de la *traduction grecque* de l'*Expositio totius mundi*, et en corrigeant le texte, *comme s'il était d'un auteur ancien;* mais ce texte est de la façon de Jacques Godefroy, qui, supposant que le texte latin, le seul qui nous soit resté, n'était qu'une version, s'est amusé à le remettre en grec, puis à traduire en latin sa propre version. Quoiqu'il ait expliqué le tout fort clairement dans sa préface, ce badinage d'érudit a trompé plus d'un homme sérieux, entre autres le savant Paulmier de Grentemesnil (*Exercit. ad optim. auct. græc.*, p. 283-286). Fabricius en a déjà fait la remarque (*Bibl. gr.*, t. IV, p. 672, Harl.); ce qui n'a pas empêché M. le cardinal Mai de prendre le *thème* de Godefroy pour une pièce antique, et d'en citer religieusement les passages comme variantes dans ses *Classici auctores* (t. III, p. 387-409). J'ai relevé doucement cette inadvertance de l'infatigable éditeur (*Matériaux pour servir à l'hist. du christ.*, p. 146); l'erreur ne doit plus se renouveler.

Le passage de l'*Expositio* n'a, du reste, aucun rapport avec celui de Marcien d'Héraclée. Cet auteur divise, comme Ptolémée et d'autres géographes anciens, l'Inde en deux parties : *en deçà* et *au delà* du Gange. Dans l'*Expositio totius mundi*, l'Inde est divisée *en trois parties :* il n'y a point contradiction entre les deux auteurs, parce que cette division en trois parties ne s'applique qu'à la presqu'île occidentale *de l'Inde* entre l'Indus et le Gange. J'ai expliqué ailleurs ce passage (*Matériaux pour servir à l'hist. du christ.*, p. 125, 126).

VII. Fragments inédits.

Après les six morceaux géographiques contenus dans le manuscrit de

[1] L'auteur de la scolie, en parlant de la mesure d'Ératosthène, évaluée à 250,000 stades, donne la longueur et la largeur de la terre en partant de cette mesure. La phrase, telle qu'elle est, n'a pas de sens : Οὗ τινος ἡ διάμετρος, τουτέστι τὸ μῆκος τῆς γῆς ὑπὲρ τὰς η̄ʹ μοίρας καὶ πλάτος ὡς ἔγγιστα; il faut lire... ὑπὲρ τὰς ηʹ μυριάδας, καὶ πλάτος δʹ ὡς ἔγγιστα. Basile le jeune confond le *diamètre* du globe avec la *longueur* de la terre habitable; et il fait le *diamètre* juste le tiers de la circonférence. Dans les manuscrits de Strabon μοίρας et μυριάδας ont été ainsi confondus. (Voy. *trad. fr.*, tom. I, p. 425;—Friedemann dans le tom VII du Strabon de Tzschucke, p. 634.) Rien, en effet, de plus facile à confondre que les abréviations μοι et μυ.

Pithou, M. Miller a donné plusieurs *Fragments géographiques* inédits qu'il a tirés du manuscrit n° 39 de la Bibliothèque royale. Ils consistent dans une liste des principales îles de l'Europe, avec leurs périmètres en stades, et dans quelques mesures générales qui ne sont pas sans intérêt. Le copiste paraît avoir eu sous les yeux des manuscrits assez anciens.

La circonférence des îles y est donnée en stades, et une seule fois en stades et en milles. L'auteur exprime la circonférence par l'expression assez singulière τὰ κύκλῳ; ainsi : Λέσβου τὰ κύκλῳ ͵αρπ (1180); car c'est ainsi qu'on doit lire en deux autres endroits, où le manuscrit porte τὸ κύκλῳ.

Il désigne par ἡ ὅλη γῆ, tantôt seulement la *terre habitable*, ἡ οἰκουμένη, tantôt la circonférence entière du globe. Il prend ces mots dans le premier sens, lorsqu'il dit que la longueur de *toute la terre* (μῆκος τῆς ὅλης γῆς) est de 80,000 stades. M. Miller remarque avec raison que cette mesure revient à celle de Marcien d'Héraclée (78,545 stades).

Au contraire l'anonyme prend ces mots ἡ ὅλη γῆ, pour le *globe entier*, quand il dit que le périmètre de toute la terre est d'environ 25 *myriades de stades* : τῆς δ' ὅλης γῆς τὸ μέγιστον ἐχούσης κύκλῳ (pour ὁ τῆς ὅλης γῆς μέγιστος κύκλος ἔχων) εἰς μυριάδας κε'. Cette mesure est celle d'Ératosthène (plus haut, p. 431). Mais la notion curieuse qui suit ne se trouve, à ma connaissance, que dans ce seul fragment : il s'agit de la *surface* du globe. L'auteur dit : τὴν σύμπασαν αὐτῆς ἐπιφάνειαν λογιζόμενοι, τίθεμεν εἰς μυριάδας διακοσίας « calculant la surface entière, nous la portons à deux cents myriades (2,000,000) de stades. » Ce nombre est beaucoup trop faible. En effet, d'après la proportion :: 7 : 22, qui est celle d'Archimède, entre le diamètre et la circonférence, on a pour le diamètre (la circonférence étant de 250,000) le nombre 79,546 stades; et, en partant de 252,000, on a 80,181; mais, pour la facilité du calcul, les anciens prenaient le nombre rond 80,000[1], en terme moyen. Voilà pourquoi, dans Plutarque (*de facie in orbe lunæ*, p. 425), le rayon de la terre est évalué, en terme moyen, à 40,000 stades (κατὰ τοὺς μέσους ἀναμετροῦντας); or, en multipliant le diamètre (80,000) par le grand cercle (250,000), selon le célèbre théorème d'Archimède, on a la surface de la sphère égale à 20,000,000,000 stades carrés, ou, d'après la façon de parler des Grecs, à 200 *myriades de myriades*. On voit donc que le copiste a oublié un mot : au lieu de

[1] Cléomède (*Cycl. Theor.* II, 10, p. 69, ed. Bake) porte le diamètre *à plus* de 80,000 stades; mais c'est qu'il admet la proportion approximative de 1 à 3 ou de 7 à 21 entre le diamètre et la circonférence (τρίτον ... τοῦ μεγίστου κύκλου 83, 333 1/3.) La difficulté que se fait à cet égard Schaubach (*Gesch. der griech. Astronomie*, S. 278), n'existe pas.

εἰς μυριάδας διακοσίας, il devait écrire εἰς μυριάδων μυριάδας διακοσίας. Sans doute, peu versé dans le calcul, il aura été effrayé du nombre, et, d'un trait de plume, il l'aura rendu dix mille fois trop petit.

L'anonyme ajoute que notre terre habitable est le quart de cette surface, ὧν τὸ τῆς ἡμετέρας οἰκουμένης, ὡς τέταρτόν ἐστι τούτου ; c'est ce que dit aussi Agathémère, conformément au système de Ptolémée (1, 6, p. 196).

Il dit ensuite que la longueur de la Méditerranée, depuis les colonnes jusqu'en Syrie, n'est pas beaucoup moindre que 30,000 stades (οὐ πολὺ λείπει τρισμυρίων σταδίων). En effet, Agathémère (11, 14, p. 246) dit que cette dimension est de 29,000 stades. L'expression de l'anonyme est singulière : ἀφ' Ἡρακλείων στηλῶν ἕως τῆς πρὸς ἀνατολαῖς Συρίας, comme si la Syrie pouvait être ailleurs qu'en Orient. Il avait certainement sous les yeux une phrase analogue à celle-ci : ἀφ' Ἡρ. στ. ὡς πρὸς ἀνατολὰς μέχρι τῆς Συρίας, comme s'exprime Marcien d'Héraclée : ἀπὸ τοῦ καλουμένου Ἀτλαντικοῦ πελάγους....... ὡς πρὸς τὰς ἀνατολὰς μέχρι τοῦ Ἰσσικοῦ κόλπου (p. 9, l. 1).

Dans le passage relatif à l'Hellespont, il y a une faute évidente et très-facile à corriger : ἔχων τὸ πλάτος σταδίων ξ', ὃν ἔζευξε Ξέρξης.

La largeur de l'Hellespont, entre Abydos et Sestos où Xercès jeta son pont de bateaux, était de 7 stades, comme le dit Hérodote (VII, 34); et, selon Strabon (XIII, p. 591), on appelait cet espace *Heptastadium*. Agathémère dit aussi μεθ' ὃν (lis. μεθ' ὃ) συνάγεται εἰς στενὸν Ἑλλήσποντος, ἑπτὰ σταδίων ἔχων διάστημα, κατὰ Σηστὸν καὶ Ἄβυδον. Il n'y a donc ici rien à changer qu'un ζ' (*sept*) pour ξ' (*soixante*). La confusion de ces deux lettres semblables est perpétuelle.

M. Miller a joint à son ouvrage une fort belle carte, dressée par M. Lapie, pour l'intelligence de Marcien d'Héraclée, contenant aussi les lieux mentionnés par Isidore de Charax. C'est, à proprement parler, un *Monde connu des anciens*, où la nomenclature est réduite aux seuls noms qui se trouvent dans les deux auteurs. Comme l'échelle de la carte n'aurait pas comporté partout les détails nécessaires, on a placé autour cinq petites cartes partielles à une échelle plus grande; cette disposition est très-bien entendue. J'aurais désiré qu'on y en eût joint une sixième donnant la configuration des terres, telle que Marcien l'admettait d'après Ptolémée. Sans une carte systématique, les lecteurs ne peuvent comprendre plusieurs passages importants, par exemple, celui où l'auteur parle des deux terres inconnues, contiguës à notre terre habitable, situées l'une à l'orient, au-delà des Sines, l'autre au midi, entourant l'océan indien, à partir du cap Prasum en Libye, et venant rejoindre

l'autre terre, vers le golfe des Sines : disposition qu'on ne peut bien entendre qu'avec une représentation graphique. De même, sans un dessin qui montrerait le grand renfoncement du golfe Persique dans la côte d'Arabie, vers Gerra, selon les idées de Ptolémée, on ne saurait comprendre la forme de *chersonèse* que Marcien donne à l'Arabie heureuse (p. 26, 27) et l'isthme qui la partageait; et si l'on n'a pas présente la forme rompue et tourmentée que Ptolémée attribuait à Albion, par suite d'une erreur que Gossellin a si ingénieusement expliquée, on n'entend pas non plus la phrase de Marcien, à propos de cette île : *οὐ γάρ ἐστι συνεστραμμένη..... ἀλλ' ὥσπερ διῃρημένη καὶ διεσπαρμένη κ. τ. λ.*

On comprend mal aussi comment le *Sarmaticus oceanus* peut se trouver dans la mer Baltique, quand on ne sait pas qu'il n'y avait point de mer Baltique pour Marcien, attendu que l'existence de la péninsule scandinavique lui était inconnue.

Comme la carte est fort belle et très-exacte, je crois qu'il n'est pas inutile d'indiquer quelques perfectionnements dont elle me paraît susceptible et qu'il sera facile d'y apporter. J'y cherche quelques noms que Marcien avait mentionnés, soit dans la partie de son périple que nous avons, soit dans celle que nous n'avons plus, mais dont Étienne de Byzance nous a conservé quelques citations, recueillies soigneusement par M. Miller dans ses notes. Par exemple, le *Mesanites sinus*, dans le golfe Persique, le mont et le cap Syagros, sur la côte d'Arabie; le fleuve Prion, voisin de ce cap; les *Chatramotitæ* ou *Chadramotitæ*, habitants de l'Hadramaut actuel; les *Cassanitæ*, les *Minnæi*, autres peuples de l'Arabie; l'île dAstarte[1] et les Cinædocolpites[2], dans la mer Rouge; Ctésiphon, sur le Tigre; Aroma, ou plutôt *Aromata*[3], près du cap de ce nom (Guardafui), en Éthiopie; Mosylon, sur la côte des Mosyli, à l'ouest de ce même cap; les monts *Rhipées*, entre le Palus Méotide et l'océan Sarmatique; le *sinus Venedicus*, à l'embouchure de la Vistule, les *Iazyges*, la *Dacie*, le mont *Carpathe*, auquel se liaient les *Sarmatici montes* qui ont été mal placés sur la carte à la source du Volga, où il n'y a pas de montagnes : il fallait les mettre au S. O. et les rattacher au Carpathe. Le nom de mer *Caspienne* doit être joint à celui de mer *Hyrcanienne*. Au lieu de

[1] *Ἀστάρτη, νῆσος ἐν Αἰθιοπίᾳ, ὡς Μαρκιανὸς, ἐν περίπλῳ πρώτη*; lis. *ἐν περίπλου πρώτῳ*. — [2] Marcien en avait parlé selon Étienne de Bysance, v. *Ζαδράμη βασίλειον τῶν Κιναιδοκολπιτῶν, περὶ οὗ ἐροῦμεν ἐν τῷ* K. Lisez : *περὶ ὧν*. C'est à la lettre K, dans une partie du lexique, qu'Étienne de Bysance avait parlé des *Κιναιδοκολπῖται* — [3] *Ἄρωμα, πόλις Αἰθιόπων, ὡς Μαρκιανός*. Probablement *Ἀρώματα*, selon la remarque de Berkelius.

Pyrenæi montes, je mettrais *Pyrene mons;* car Marcien emploie toujours le singulier Πυρήνη, comme Ptolémée.

En revanche, je retrancherais les *Ichthyophagi* d'Arabie, sur le golfe Persique; ils sont indiqués par Ptolémée; mais Marcien n'en parle pas. Je déplacerais l'*Aromatifera regio* qu'on a mise en Arabie, le long de la mer Rouge; car l'*Aromatifera regio* de Marcien (p. 20) était située en Éthiopie, à l'O. du cap des Aromates (Guardafui), près du mont *Éléphas.* L'erreur de la carte provient d'un passage mal appliqué d'Étienne de Byzance (v. Ἀραβία), qui donne en effet une ἀρωματοφόρος χώρα, comme une des divisions de l'Arabie; mais, d'après l'ensemble de son texte, ce n'est là qu'une expression synonyme d'*Arabie heureuse,* qui n'a rien de commun avec l'ἀρωματοφόρος χώρα de Marcien, ni avec le *cap des Aromates.* Il faudra donc transporter de l'autre côté du détroit les mots *Aromatifera regio.* Je crois aussi que l'*Arabia felix* de Marcien était bien plus étendue qu'on ne l'a marqué sur la carte. Elle n'était certainement pas limitée à la côte de la mer Rouge, et s'étendait à travers toute la Péninsule jusqu'au golfe Persique, conformément aux idées de Ptolémée, suivies aussi par Agathémère (II, 6, p. 229).

Je crois qu'on n'aurait pas dû étendre l'*Apocopa sinus,* tout le long de la côte d'Azanie, qui forme une ligne continue, à laquelle il est impossible de donner le nom de *golfe.* Dans les idées de Marcien, comme de Ptolémée, l'*Apocopa sinus* était le renfoncement au S. du cap d'Orfui, ainsi que l'a montré Gossellin, qui donne aux côtes de l'Azanie les noms de *magnum littus* et de *parvum littus.*

C'est aussi à tort qu'on a mis un *Æthiopicus oceanus* dans la Méditerranée, au N. de la *Grande Syrte.* Marcien ne prononce en aucun endroit le nom d'un *Æthiopicus oceanus.* Il parle d'un *sinus Æthiopicus,* que l'auteur de la carte a placé dans le golfe Arabique, ce qui est douteux, puisque Marcien le distingue de ce golfe (p. 14), et d'une *mer Éthiopienne,* située au midi de l'Afrique, formant le terme du midi, opposé à l'île de Thulé au nord, d'où se comptait la largeur de la terre habitable (p. 14). C'est en ce sens qu'Agathémère prend aussi le mots Αἰθιοπικὴ θάλασσα (I, 4; II, 11;), employant comme synonyme, Αἰθιοπικὸς ὠκεανός (II, 14).

[1] Steph. Byz. Ἀπόκοπα, οὐδετέρως, κόλπος ἐν τῷ Ἀραβικῷ μυχῷ. La leçon Ἀραβικῷ est inadmissible. L'auteur original avait probablement écrit βαρβαρικῷ. *Barbaria,* dans la géographie de Ptolémée, était la dénomination générique de la contrée au sud du cap Guardafui. Il y a encore une faute dans cet autre passage du même auteur (v. Βαρβ.) : ἔστι καὶ χώρα παρὰ τὸν Ἀράβιον κόλπον, Βαρβαρία. Saumaise l'a depuis longtemps remarquée sans la corriger. Il faut lire μετά au lieu de παρά. Agathémère dit de même ; μετὰ δὲ τὸν Ἀράβιον κόλπον... (II, 11).

Quant à Marcien, s'il s'était servi de l'expression *océan Éthiopien*, ce n'aurait pas été dans un autre sens qu'Agathémère. Jamais ni lui, ni aucun autre géographe ancien, n'aurait mis un *océan* dans la *Méditerranée*.

Nous terminerons ici l'analyse que nous avons donnée du volume de M. Miller. Si nous nous y sommes arrêtés si longtemps, c'est qu'il nous a paru utile de faire ressortir les services que la découverte du manuscrit de Pithou doit rendre à la littérature grecque ainsi qu'à la géographie ancienne. Faire connaître ce manuscrit et mettre tous les savants en état de profiter des avantages qu'il doit procurer à la science, tel a été le principal but que s'est proposé M. Miller; ce but, il l'a complétement atteint. Mais il ne s'en est pas tenu là; il en a lui-même fait sentir la valeur par un grand nombre d'observations judicieuses. Se fût-il borné au rôle de collecteur et d'éditeur, il n'en aurait pas moins droit à la reconnaissance de tous les amis de l'antiquité. Nous avons cru que ce serait entrer dans ses vues que d'essayer de compléter son œuvre, ou du moins d'indiquer les moyens de la compléter. Voilà ce qui nous a déterminé à considérer ce volume sous le point de vue des secours que la critique des sources de la géographie ancienne peut en retirer, et à consigner dans nos articles les observations que nous a suggérées l'étude du manuscrit de Pithou, et des excellentes leçons qu'on y trouve, parce qu'elles donnent le moyen de restituer, ou tout au moins d'améliorer beaucoup des textes, dont plusieurs peuvent être rangés au nombre des plus précieux que le temps nous a conservés.

Ce premier essai doit engager le jeune helléniste à continuer. A la fois zélé et bien préparé, comme il l'est, pour ces études sérieuses, il ne peut manquer d'acquérir bientôt toute l'expérience nécessaire, et de perfectionner en lui le sentiment ainsi que l'habitude de la critique. Le goût qui le porte vers la publication des anciens textes géographiques produira, nous n'en doutons pas, d'autres excellents fruits qui arriveront sans peine à maturité. Qu'il persiste avec courage dans cette voie trop peu fréquentée des travaux philologiques; ses efforts et ses talents, on peut le lui prédire avec assurance, seront couronnés des plus honorables succès.

LETRONNE[1].

[1] *Corrections* à faire aux articles précédents. — P. 235, l. dern., *lisez :* les éditions de Scylax et de Scymnus de Chio. — P. 236, l. 1, *lisez :* je l'étends à Marcien d'Héraclée et à Dicéarque. — P. 244, note, ἧς dépend de *καταχούσης* plutôt que des verbes suivants. — P. 269. Le fait, rapporté par Scymnus, l'a été aussi par Athénée, d'après Héraclide de Pont (XII, p. 521, F.). On peut voir, à ce sujet, Heyne (*Opusc.* T. II, p. 134). Casaubon, dans ses notes sur Athénée, a aussi pensé à la leçon *Διί*. — P. 335, l. 17, *lisez : καὶ χιόνες ἄπο*. — P. 336, l. 1, *lisez :* la première.... est brève. — P. 337, l. 29, *lisez : ἂν ἔχηται*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

RAPPORT *du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur les travaux de cette Académie pendant le premier semestre de l'année* 1839; *lu dans la séance du 5 juillet.*

Messieurs, aucune des publications entreprises par l'Académie n'a été achevée dans le semestre qui vient de finir; mais plusieurs sont fort près de l'être. Le tome XI de vos Mémoires, qui contient la table alphabétique des matières traitées dans les dix premiers volumes, aura quatre cent dix pages; dont trois cent soixante-huit sont en bonnes feuilles, et les quarante-deux autres en épreuves. Ce onzième tome paraîtra au commencement du mois prochain.

La première partie du douzième est consacrée, selon vos arrêtés, à l'histoire de l'Académie depuis 1831 jusqu'en 1838. Des soixante-neuf feuilles ou environ qui composeront cette partie, quarante sont tirées et vingt-six en épreuves ou en copie. Il en reste au plus trois à livrer à l'Imprimerie royale.

La seconde partie du tome XII et les deux parties du tome XIII ayant été publiées, et la première du quatorzième ne devant l'être qu'après la seconde et après le tome XV tout entier, c'est la deuxième partie du tome XIV qu'il faut aujourd'hui entreprendre, et l'impression en va bientôt commencer.

A mesure que les commissions des travaux littéraires et des antiquités nationales désigneront les articles à placer dans la collection qui doit être intitulée, *Mémoires des savants étrangers*, je mettrai sous presse le premier volume de ce nouveau recueil.

L'impression du tome XIV des Notices et Extraits des manuscrits est entreprise. On a en épreuve six feuilles d'une Notice rédigée par M. Quatremère, et dix-neuf feuilles de la Notice sur un atlas catalan, qui était destinée au tome XIII, mais que la commission a renvoyée au quatorzième. On a de plus une Notice composée par M. Séguier de Saint-Brisson. Ces trois articles ne rempliront point, à beaucoup près, le tome XIV; il est même douteux qu'ils suffisent pour en compléter la moitié : je dois donc renouveler l'invitation de préparer un plus grand nombre de matériaux.

Le tome XX de l'Histoire littéraire de la France était depuis longtemps commencé, quand l'Académie a perdu deux des membres de la commission chargée de ce travail : M. Amaury Duval qui poursuivait le cours de ses recherches sur les trouvères du treizième siècle; M. Émeric David qui, jusqu'à ses derniers jours, a continué

de composer des notices relatives aux troubadours du même âge. A ces matériaux il faut ajouter, d'une part, soixante articles achevés avant le 1er janvier 1839, et indiqués dans les deux derniers Rapports semestriels; de l'autre, ceux qui ont été depuis lus ou préparés au sein de la commission, et parmi lesquels ont distingue ceux qui concernent Gérard de Liége, Étienne d'Abbeville, Bernard de Trilia, Henri de Gand, Nicolas de Hanapes, patriarche de Jérusalem; des lettres sur les croisades, et des relations qui peuvent servir à l'histoire de ces expéditions. Mais il n'existe encore, en ce moment, comme en 1838, que six feuilles en épreuves de ce tome XX, qui, selon un arrêté de l'Académie, doit paraître en 1841.

Le corps du vingtième volume de la collection des Historiens de France était imprimé au mois de juin 1838, excepté deux cahiers restés en épreuves. On y a depuis ajouté des tables qui sont toutes à l'Imprimerie royale, en composition ou en copie. Plusieurs parties des préliminaires sont rédigées ou préparées; en sorte qu'il est possible que ce volume, qui sera d'environ neuf cents pages in-folio, soit présenté à l'Académie avant la fin de l'année 1839. Les rapports de M. de Sacy en ont fait connaître le contenu.

L'éditeur des Historiens orientaux des croisades, M. Reinaud, annonce que les cinq cents premières pages de ce recueil s'achèveront dans le cours du semestre qui vient de s'ouvrir, et contiendront, après l'Extrait d'Abou'lféda, déjà complétement imprimé, une grande partie de l'Extrait d'Ibnalatir. Ce sera la moitié d'un premier volume.

En 1841, il en paraîtra un des Historiens grecs des croisades. M. Hase continue d'en recueillir les matériaux, conformément au plan indiqué dans mon dernier rapport.

L'Académie sait que l'ouvrage de Guillaume de Tyr doit former le premier tome des Historiens latins et français de ces mêmes guerres. Toute la copie en est fournie, à l'exception des préliminaires et des tables. Le corps du volume sera d'un peu plus de onze cent vingt pages in-folio, dont neuf cent quatre existent en bonnes feuilles, quatre-vingt-seize en épreuves, et environ cent vingt entre les mains ou à la disposition des compositeurs de l'Imprimerie. Il est donc permis d'espérer que la publication ne se fera pas attendre plus de six mois.

M. le comte Beugnot, à qui l'on doit plus des trois quarts de ce volume, a mis sous presse une partie considérable du second, c'est-à-dire, des Assises de Jérusalem que l'Académie a résolu d'attacher à ce recueil. Huit cahiers sont imprimés ou en épreuves; la copie de vingt-cinq autres est fournie; et l'éditeur en livrera la suite, aussitôt qu'il pourra compter sur une plus grande activité du service typographique.

M. le marquis de Pastoret vient d'envoyer le discours préliminaire du tome XX des Ordonnances des rois de France de la troisième dynastie. L'impression de ce discours est commencée, et celle du corps du volume achevée. Il ne manque plus que les tables pour que ce volume, qui correspond aux dernières années du règne de Charles VIII, soit publié dans le second semestre de 1839.

La Table chronologique des Diplômes, entreprise par Bréquigny, est continuée par M. Pardessus qui en a reproduit et achevé le quatrième tome en 1837. Le cinquième s'imprime actuellement: il y en a près de cent trente pages en épreuves ou en copie. Tout le surplus est préparé, et ce travail, qui atteindra les chartes de l'an 1243, pourra être offert au public en 1840, sans avoir éprouvé de la part des rédacteurs d'autres délais que ceux qu'exige la vérification des dates.

A l'égard des textes mêmes de ces chartes, Bréquigny ne les avait recueillies qu'à partir du règne de Clovis, en 481. Il n'avait du moins admis dans sa collection qu'un seul acte antérieur à cette date, le testament de saint Perpétue, rédigé en 475. La

Commission des travaux littéraires a pensé qu'il convenait de remonter à l'année 412, époque où, par l'invasion des Visigoths, bientôt suivie de celle des Bourguignons, la Gaule méridionale a cessé d'être province romaine. Cette résolution a permis à l'éditeur, M. Pardessus, de commencer le recueil de ces textes par une série d'anciens documents, si nombreuse, que le testament de saint Perpétue est devenu, du premier article, le quarante-neuvième; et qu'une charte de l'an 453, placée par Bréquigny sous le n° 24, va l'être sous le n° 137. On comprendra dans cette nouvelle édition six cent cinquante pièces, au lieu de trois cent soixante-six seulement, recueillies en 1791. Les Prolégomènes de Bréquigny et de la Porte du Theil reparaîtront augmentés des dévoloppements que le nouveau plan doit entraîner. Cinquante-six pages du corps du volume sont en épreuves, et à peu près autant en copie. On aura probablement imprimé un tiers de ce premier tome à la fin de décembre prochain, et les deux autres tiers avant 1841.

La commission des inscriptions et médailles qui, l'an dernier, a fourni l'inscription latine de l'une des faces du piédestal de l'obélisque de Louqsor, a depuis, conformément à une lettre de M. le ministre de l'intérieur, rédigé l'inscription française destinée à une autre face du même piédestal. C'est la seule demande nouvelle qui ait été faite, avant le 1er juillet, à cette commission qui avait satisfait à toutes les anciennes.

L'Académie entendra dans une de ses prochaines séances un Rapport général de sa Commission des antiquités de la France.

Quoique diverses circonstances aient, pendant ce premier semestre, retardé l'achèvement de quelques-uns des travaux de l'Académie, elle est en mesure de publier dans le cours des six autres mois de 1839, deux volumes de ses Mémoires, le tome XX des Ordonnances royales, le tome XX des Historiens de France, et la nouvelle édition de Guillaume de Tyr, l'un des historiens des croisades.

DAUNOU.

L'Académie des beaux-arts a élu, le 15 juin, M. Spontini, en remplacement de M. Paer.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des inscriptions et belles-lettres, Tome onzième, contenant la table alphabétique des matières traitées dans les dix premiers volumes. Paris, Imprimerie royale, 1839; in-4° de 410 pages.

Recherches sur les progrès de l'astronomie et des sciences nautiques en Espagne, extraites des ouvrages espagnols de don Martin-Fernandez de Navarrette, directeur du dépôt hydrographique de Madrid, par M. Duflot de Mofras, attaché à l'ambassade de France en Espagne. Paris, Imprimerie royale, 1839. (Extrait des Annales maritimes et coloniales de 1839.) In-8° de 45 pages.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France, pendant

l'année 1837, présenté au Roi par le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice et des cultes. Paris, Imprimerie royale, juillet 1839; in-4° de XXXVII et 284 pages.

Rapport adressé à S. Exc. le ministre de l'agriculture et du commerce sur des modifications à apporter aux règlements sanitaires, par M. de Ségur Dupeyron, secrétaire du conseil supérieur de santé, etc. Paris, Imprimerie royale, 1839; in-8° de 147 pages.

Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine, suivie de l'analyse géographique des itinéraires anciens et accompagnée d'un atlas de neuf cartes; par M. le baron Walckenaer, membre de l'Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Dufart; 3 volumes in-8° de 566, 520, LXIV, — 204 pages, avec un atlas in-4°. Cet ouvrage, qui a été couronné, en 1811, par l'Académie des inscriptions, et qui paraît aujourd'hui pour la première fois, est le plus considérable qui ait été publié sur cette matière, depuis d'Anville. Il est divisé en trois parties : la première commence aux premiers temps historiques et se termine à l'invasion de la Gaule par César; la seconde embrasse la période comprise entre la conquête de César et la soumission des peuples des Alpes sous Auguste; la troisième s'étend depuis la fin du règne d'Auguste jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. Cette dernière partie finit avec le second volume. Le troisième volume, consacré à l'analyse géographique des itinéraires anciens pour les Gaules cisalpine et transalpine, est précédé d'une introduction où l'auteur examine les ouvrages publiés avant lui sur le même sujet, et indique les principes de critique qui ont présidé à son travail. Une publication de cette importance est digne de l'attention des historiens et des géographes. Nous nous proposons d'en rendre prochainement un compte détaillé.

La chanson des Saxons, par Jean Bodel, publiée pour la première fois par Francisque Michel. Tome I. Paris, imprimerie de Maulde et Renou, librairie de Techener, 1839; in-8° de LXXXVIII et 243 pages. Ce poëme, ou chanson de geste, de Jean Bodel, trouvère artésien du XIII° siècle, a pour sujet les guerres des Saxons contre Charlemagne et pour héros Witikind, que M. Michel appelle Widukind, nom formé selon lui des deux mots *Witu chint*, « qui signifient en théodisque ou ancien haut-allemand *fils du bois*. » Il n'est pas besoin d'avertir que ce poëme, puisé dans les récits des jongleurs, n'a presque rien d'historique. La publication en est faite d'après un manuscrit du XIII° siècle, ayant appartenu à M. Lacabane, et qui se trouve aujourd'hui en Angleterre, dans la bibliothèque de sir Thomas Phillips, à Middlehill. M. Michel accompagne ce texte de variantes tirées d'un manuscrit de la Bibliothèque du Roi (n° 6985, in-fol., ancien fonds), et d'un autre de la bibliothèque de l'Arsenal (n° 175, belles-lettres, in-fol.). Le tome II, qui se composera de la fin du texte et d'un glossaire, paraîtra prochainement.

Religions de l'antiquité, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques; ouvrage traduit de l'allemand, du d^r Fr. Creuzer, refondu en partie, complété et développé par J. D. Guigniaut, membre de l'Institut de France, professeur à la faculté des lettres de Paris. Paris, cabinet de lecture allemande de J. J. Kossbuhl, rue Guénégaud, n° 5, 1839, tom. IV, 2° section. La publication nouvelle que nous annonçons ne complète pas encore mais avance beaucoup le volume de cet important ouvrage qui doit en renfermer la partie archéologique. Une première section comprend, en cinquante-trois planches, cent quatre-vingt seize sujets, accompagnés d'explications qui remplissent cent deux pages, se rapportant aux livres I, II, III de l'ouvrage où il est question des religions de l'Inde,

de la Perse et de l'Égypte. La deuxième section, qui vient de paraître, porte à cent cinquante-six le nombre des planches, à six cents celui des sujets, et conduit jusqu'à la deux cent quarante-neuvième page le texte explicatif; elle s'applique aux livres IV, V, VI et VII, qui traitent des religions de l'Asie occidentale, de l'Asie mineure, de la Grèce et de l'Italie, et elle les éclaire par une collection de monuments à la fois riche et bien choisie, et à laquelle donne beaucoup de prix le savant commentaire de M. Guigniaut. Au nombre des additions considérables que lui doit cette espèce de Panthéon, formé surtout des sujets donnés ou indiqués par M. Creuzer et de la Galerie mythologique de feu Millin, il faut mettre en première ligne, sinon pour la beauté des figures, du moins pour l'attrait qu'elles présentent à la curiosité, quelques monuments phéniciens dus aux recherches et au crayon de M. le colonel della Marmora. Ces affreuses idoles contrastent d'une manière piquante avec les types du beau qu'offrent en si grand nombre les représentations mythologiques dont se compose le reste du recueil. P.

Fruits de la solitude, ouvrage composé de 1740 à 1750, par N. F., Mis de Chambray. Paris, imprimerie de Beau, à Saint-Germain-en-Laye, librairie de Pillet aîné et de Gaume, 1839; 1 vol. in-8° de xv, 299 pages. Cet ouvrage, qui n'avait pas été primitivement destiné au public, vient de lui être donné par l'arrière-petit-fils de l'auteur, M. le Mis Georges de Chambray, général d'artillerie, auquel on doit une *histoire* fort estimée de l'*expédition de Russie*, une *Philosophie de la guerre* et un assez grand nombre d'écrits divers sur l'art militaire et l'agriculture. Dans un avertissement d'une élégante simplicité, M. Georges de Chambray fait connaître comment son bisaïeul, cherchant dans les pratiques d'une dévotion austère des consolations à une cruelle perte domestique, se fit construire, dans la sapinière de son parc, une cellule semblable à celle des chartreux, y passa la plus grande partie des dernières années de sa vie, et s'y occupa, entre autres exercices pieux, de la composition du livre dont nous annonçons la tardive publication : ce sont des pensées chrétiennes d'un grand sens et d'un tour ingénieux, qui doivent beaucoup, et pour le fond et pour la forme, à un long commerce avec le monde, loin duquel on les a écrites. L'effet de cette lecture édifiante et agréable s'accroît par la vue de deux lithographies qui représentent, l'une, le vieux château où l'auteur s'était retiré en quittant le service, l'autre, la chartreuse où, fuyant le château lui-même, il a demandé souvent fort heureusement de religieuses inspirations à *la solitude*.

P.

Inscriptions en vers du Musée d'Aix, suivies d'un appendice sur une statue antique récemment découverte aux environs de cette ville. Aix, typographie de Nicot et Aubin, 1839; in-8° de 44 pages, avec une planche lithographiée. Cette brochure, tirée à 101 exemplaires, est de M. Rouard, bibliothécaire à Aix. Des quatre inscriptions dont il donne le texte et l'explication, une seule était inédite : c'est une épitaphe gravée sur un cippe découvert, au mois de janvier 1839, dans l'enclos de l'ancien couvent des Minimes à Aix, au milieu de débris de chapiteaux et de colonnes de marbre. Cette épitaphe paraît être celle d'un Julius Felicissimus, qui, suivant la conjecture de M. Rouard, aurait exercé à Aix, au IIIe ou au IVe siècle de notre ère, la profession de gladiateur ou celle de minister, prêtre d'un ordre inférieur chargé de conduire à l'autel et d'immoler les victimes. Les trois autres épitaphes reproduites par l'auteur sont celles d'un préfet du prétoire des Gaules, d'un navigateur et d'un jeune chrétien du VIIIe ou du IXe siècle. On les trouve dans les recueils de Peiresc, de Spon et d'Orelli. La statue antique dont il est question dans l'Appendice a été trouvée, le 14 mars 1839, à un quart de lieue au nord d'Aix.

Cette statue, en pierre blanche, de grandeur naturelle, et d'un beau travail romain du IIIᵉ siècle, représente, selon M. Rouard, le dieu Priape. Elle est aujourd'hui au musée d'Aix.

Recherches historiques sur les vicomtes d'Avignon, à l'occasion de quatre chartes inédites relatives à ces vicomtes, par M. le comte de Blégier-Pierregrosse, conservateur du musée d'Avignon, etc. Toulouse, imprimerie de Lavergne, 1839; in-4° de 35 pages. On sait fort peu de chose sur les vicomtes d'Avignon, et D. Vaissette, le seul historien qui ait nettement établi leur existence, ne fournit presque aucun renseignement sur leur histoire particulière ni sur leur chronologie. M. de Blégier cherche à suppléer à ce silence des historiens à l'aide de textes qu'il interprète avec sagacité, et qui lui servent à déterminer la suite chronologique des vicomtes d'Avignon, depuis Béranger, en 1033, jusqu'à un autre Béranger sous lequel finit le pouvoir des vicomtes entre les années 1177 et 1195. L'auteur donne ensuite le texte des quatre diplômes inédits qui ont plus particulièrement servi de base à sa dissertation, savoir: 1° Une charte de Rostang, fils de Béranger, proconsul d'Avignon, en faveur de l'abbaye de Saint-André d'Andaon, donnée à Avignon, l'an 1075, indiction XII; 2° un accord, sans date, entre Léger, évêque d'Avignon, et Geoffroy, vicomte de cette ville; 3° un autre accord entre l'évêque Geoffroy et le même vicomte Geoffroy, de l'an 1146; 4° enfin une déclaration des consuls d'Avignon, constatant l'hommage rendu à Rostang, évêque d'Avignon, par Béranger de Ponte, en 1195.

Études épiques et dramatiques, ou nouvelle traduction en vers des chants les plus célèbres des poëmes d'Homère, de Virgile, du Camoens et du Tasse, avec le texte en regard et des notes, par Victor de Perrodil. Nouvelle édition. Paris, imprimerie de Panckoucke, 1839; VIII et 407 pages in-8°.

Mémoire sur les différentes époques de construction de l'église cathédrale de Nantes et sur ce qui reste de ses premiers édifices, par M. Athénas. Nantes, imprimerie de Forest, 1839; in-8°.

Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie; tome IV; 1837-1838. Saint-Omer, imprimerie de Chauvin fils; à Paris, chez Derache, 1839; in-8°.

Fragments tirés d'un manuscrit contenant des recherches chronologiques et historiques sur l'ancienne ville de Victry en Partois (Vitry en Pertois), sur ses comtes particuliers et sur les comtes de Troyes ou de Champagne, par C. M. Detorcy. Châlons-sur-Marne, imprimerie de Boniez-Lambert; à Paris, chez Pougin, 1839; in-8° de 7 feuilles.

Almanach royal et national pour l'an M. DCCCXXXIX, présenté à Sa Majesté et aux princes et princesses de la famille royale. Paris, imprimerie de A. Guyot et Scribe, 1839; in-8° de IV et 1064 pages.

BELGIQUE.

Catalogue méthodique de la bibliothèque de l'Université de Gand, précédé d'une histoire de cette bibliothèque, et suivi de tables de noms d'auteurs, etc., publié par le bibliothécaire, Aug. Voisin. Gand, imprimerie de C. Annoot-Braeckman, 1839; 1ᵉʳ vol. in-8° de LXXXII, 394 pages. Ce volume, qui sera suivi de plusieurs autres, est spécialement consacré à la jurisprudence; il comprend 4359 articles. L'exactitude et l'ordre qui le distinguent ajouteront à la réputation que s'est faite, comme bibliographe, M. Voisin, par son catalogue de la bibliothèque de M. Ch. Van Hulthem, Gand, 1836, 6 vol. in-8°; et l'on retrouvera, dans ses recherches historiques et bibliographiques sur le bel établissement qu'il dirige, les mérites qui ont fait le

succès, attesté par plusieurs éditions, de sa Notice historique sur la ville de Gand. Gand, 1831 ; 1 vol. in-12.

P.

Mélanges historiques et littéraires, par M. L. Polain, conservateur des archives de la province de Liége. Liége, imprimerie de Jeunehomme frères, 1839; in-12 de 359 pages. Ce volume contient une notice sur la vie et les ouvrages de Jean des Prez, dit d'Outre-Meuse, chroniqueur liégeois du XIVe siècle, suivie de quelques récits des principaux événements de l'histoire de Liége au moyen âge. Le volume est terminé par des notices biographiques sur neuf écrivains du pays de Liége, savoir : Adelbold, évêque d'Utrecht au XIe siècle, Amelgard, Guillaume de Meeff, dit de Champion, Arnold de Wachtendonck, Dom Maur d'Antine, Jean Erard-Foullon, J. C. Brixhe, Denis Coppée et Lambert Darchis.

ITALIE.

Annali civili del regno delle due Sicilie. Annales civiles du royaume des Deux-Siciles. Naples, de l'imprimerie du ministère des affaires étrangères; in-4°. Ce recueil, très-important pour la connaissance de l'état des sciences naturelles et historiques en Italie, se publie par volumes, divisés en fascicules de 80 pages environ, qui paraissent tous les deux mois. Les fascicules 25 à 34, que nous avons sous les yeux, composent les tomes XIII, XIV, XV, XVI et XVII (de janvier 1837 à août 1838). Outre les articles principaux portant la signature des rédacteurs, on trouve dans chaque livraison un bulletin bibliographique contenant des analyses étendues d'ouvrages nouveaux, le compte rendu des travaux des sociétés savantes du royaume de Naples, la liste complète des découvertes faites jour par jour à Pompéi, et le tableau des observations météorologiques faites chaque mois dans l'observatoire royal de Naples.

ERRATA DU CAHIER DE JUIN.

Table. — Annonce de l'article de M. Patin, *publiées...... à Turin* lisez *à Zurich*.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOUT 1839.

MÉMOIRES *pour servir à une description géologique de la France, rédigés par ordre de M. le directeur de l'administration générale des ponts et chaussées et des mines; sous la direction de M.* Brochant de Villiers, *inspecteur général au corps royal des mines, etc., par MM.* Dufrénoy *et* Élie de Beaumont, *ingénieurs en chef des mines.* 4 vol. in-8°. Paris, chez J.-G. Levrault, libraire, rue de la Harpe n° 81; Strasbourg, rue des Juifs n° 51.

TROISIÈME ARTICLE [1].

INTRODUCTION. — Les hypothèses auxquelles la formation des montagnes a donné lieu, considérées sous le point de vue le plus général, se rattachent à deux opinions très-différentes : dans l'une, on admet que des portions de l'écorce terrestre, ayant été soulevées par une cause quelconque, ont produit les montagnes et les plateaux qui dépassent le niveau moyen du sol; dans l'autre, au contraire, on suppose que des affaissements, résultant de vides qui se trouvaient au-dessous de l'écorce terrestre, en ayant amené la rupture, il y a eu des morceaux

[1] Voyez août 1838, p. 473-481; septembre, p. 569-583.

de cette écorce qui, s'étant abaissés inégalement, nous semblent aujourd'hui avoir été dressés plus ou moins sur un de leurs côtés. La première opinion reconnaît que les parties de la terre qui ont été soulevées sont peu considérables, relativement à celles qui ne l'ont pas été, tandis que l'autre admet que les parties qui se sont abaissées au niveau moyen du sol, présentent une étendue bien plus considérable que celles qui le dépassent. Si la différence de ces deux opinions est assez forte pour que l'une semble, au premier coup d'œil, exclure l'autre nécessairement, on conçoit cependant la possibilité qu'un affaissement ait exhaussé des fragments de l'écorce terrestre au-dessus de son niveau primitif, parce qu'il suffit, pour cet effet, de supposer que ces fragments, ayant cessé d'être soutenus dans une de leurs parties, ont subi un mouvement de bascule autour d'une ligne, de manière qu'un des bouts s'étant abaissé au-dessous du niveau primitif, l'autre s'est élevé au-dessus.

L'hypothèse de la formation des montagnes par soulèvement est celle qui compte le plus de partisans, avec la réserve toutefois qu'elle n'exclue pas d'une manière absolue la possibilité de l'abaissement du sol dans plusieurs cas. De Saussure l'a considérée comme la plus probable, et aujourd'hui elle est professée par de Buch, Élie de Beaumont, Dufrénoy et la plupart des géologues. Deluc a particulièrement soutenu l'hypothèse contraire.

Les principales recherches qui nous restent à examiner pour terminer le compte que nous nous sommes proposé de rendre des trois derniers volumes des Mémoires relatifs à la carte géologique de France (tom. II, III et IV), se rapportent à la théorie de la formation des montagnes par soulèvement, appliquée particulièrement à la formation du Cantal, du Mont-Dore et d'un des massifs qui constituent l'Oisans. Les recherches concernant immédiatement ces montagnes font le sujet de cet article; nous parlerons plus tard d'un travail sur l'Etna et le Vésuve, auquel MM. Élie de Beaumont et Dufrénoy se livrèrent pendant un voyage dans les Deux-Siciles, qu'ils firent en 1834, par autorisation de M. le directeur des ponts et chaussées et des mines. Ce voyage était devenu nécessaire, par suite des nombreuses discussions que provoqua l'hypothèse des cratères de soulèvement appliquée à la formation du Cantal et du Mont-Dore. C'est ainsi que l'étude de deux volcans, actuellement en activité, et situés hors du territoire de la France, a produit des recherches tout à fait inséparables de celles qui concernent la géologie de notre pays, et assez nombreuses pour composer à elles seules un volume entier, qui est le quatrième de la collection.

Mémoire *sur les groupes du Cantal, du Mont-Dore, et sur les soulèvements auxquels ces montagnes doivent leur relief actuel.* Par MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont.

Nous rappellerons, avant d'entrer en matière, les définitions des expressions *cratère de soulèvement* et *cratère d'éruption.*

Le *cratère de soulèvement* est une portion de l'écorce terrestre qui, poussée par une force quelconque dont l'action a été dirigée de bas en haut, a été ainsi soulevée de manière à prendre une forme plus ou moins circulaire.

Le *cratère d'éruption* est un ensemble de matières qui, portées de l'intérieur de la terre à sa surface, ont produit une sorte de cône, présentant à son sommet une cavité en forme d'entonnoir, laquelle, dans les volcans en activité, communique avec l'intérieur des couches terrestres, aliments des éruptions volcaniques.

Ces définitions résument les deux opinions sur lesquelles on discute aujourd'hui, lorsqu'il s'agit de se représenter la formation de certaines montagnes, et particulièrement de celles qu'on appelle volcaniques. Effectivement, si tout le monde reconnaît que le cône d'un volcan offre à sa surface des matières provenant de l'intérieur de la terre, comme des cendres, des pouzzolanes, des laves, on est loin de s'accorder sur l'étendue de la masse de ces matières relativement à l'étendue du cône qu'elles revêtent. Les uns admettent que le cône entier a la même origine que la partie superficielle, c'est-à-dire, qu'il est le produit de matières épanchées successivement de l'intérieur de la terre et superposées autour de la bouche du volcan, tandis que d'autres veulent que la plus grande partie de la masse du cône soit le résultat du soulèvement d'une portion de l'écorce terrestre qui peut avoir été, antérieurement à ce soulèvement, couverte de matières venues de l'intérieur de la terre. M. de Buch a surtout développé l'hypothèse des cratères de soulèvement, en l'appliquant spécialement à la formation de ces terrains plus ou moins escarpés qui, comme les murs d'un cirque, dominent un espace circulaire dans lequel on voit souvent s'élever un cône volcanique. MM. Élie de Beaumont et Dufrénoy, en adoptant les vues de M. de Buch, ne se sont pas contentés de les étendre à l'explication de la formation des montagnes qu'ils ont étudiées, mais ils ont cherché encore à donner à l'hypothèse des cratères de soulèvement un degré de précision qu'elle n'avait pas, en y appliquant l'analyse mathématique autant que le sujet le comporte.

Ils établissent d'abord en principe que *tout cône revêtu de basalte est nécessairement un cône de soulèvement*, par la raison que le basalte y forme une couche plus ou moins épaisse qui originairement a été assez liquide pour prendre une forme prismatique en se contractant pendant sa solidification, et que les prismes ainsi produits sont perpendiculaires à leurs surfaces supérieure et inférieure. En effet, une couche liquide épanchée sur un plan incliné, coulant vers la base de ce plan, ne s'arrête qu'après avoir rempli un bassin où sa surface devient horizontale, et c'est alors seulement que la masse peut, en se solidifiant, acquérir la forme de prismes dont les axes sont perpendiculaires à sa surface extérieure; dès lors les prismes basaltiques inclinés que nous voyons en couches épaisses sur un cône qu'ils revêtent, n'ayant pu être formés dans cette position, ont dû y être amenés par l'effet d'*un soulèvement* du sol qui les supportait. Les auteurs pensent que très-probablement la matière du basalte s'est épanchée à travers des fentes et conséquemment qu'elle n'est pas sortie d'anciens cratères que le temps aurait détruits. Ils croient qu'il en a été de même des trachytes, partie constituante du Mont-Dore sur laquelle reposent presque tous les pâturages les plus élevés de ce massif.

En admettant qu'une certaine masse de roches dont la surface est rectiligne et continue a été soulevée circulairement, de manière qu'il y a eu rupture au centre et mouvement de rotation des parties soulevées sur la ligne circulaire où ces parties sont contiguës au sol qui est resté immobile, il est évident que le prolongement des plans inclinés, passant par un même point de la verticale du centre de rupture, formera une pyramide dont le sommet lui correspondra verticalement, et qu'en retranchant de la surface de cette pyramide la surface de sa base, qui représente la surface soulevée, on aura l'étendue des vides compris entre les arêtes et autour du sommet, aussi bien que leur figure dépendant de la manière dont la force soulevante a agi, et des fractures formées autour du centre du soulèvement. Le nombre des vides représentant l'étendue n'est pas limité; il serait même possible que la surface soulevée affectât la forme d'un cône régulier qui aurait à son sommet une crevasse rayonnée. C'est à ce dernier cas seulement que les auteurs appliquent l'analyse.

Ainsi R étant le rayon d'un cercle égal à une surface basaltique primitivement horizontale qui s'est relevée circulairement vers un point central;

H étant la hauteur d'une ligne perpendiculaire conduite du centre du cercle primitif au sommet du cône, produit par le prolongement de la surface soulevée;

Le cône limite, substitué mentalement à la pyramide plus ou moins régulière à laquelle le soulèvement aura donné naissance, présentera les éléments suivants :

Rayon de la base....................	$= R$
Hauteur.........................	$= H$
Apothème........................	$= \sqrt{R^2+H^2}$
Surface de la base..................	$= \varpi R^2$
Surface extérieure du cône.............	$= \varpi R \sqrt{R^2+H^2}$

Il est évident que S, la somme des vides résultant de la désunion des parties soulevées, sera l'excès de la surface extérieure du cône sur la surface de sa base; on aura donc :

$$S = \varpi R \sqrt{R^2+H^2} - \varpi R^2$$

Dans tous les cônes de soulèvement auxquels on peut appliquer la formule, l'inclinaison des nappes basaltiques ou trachytiques est toujours plus faible que 45°, car, à Stromboli, où elle se montre la plus considérable, elle ne dépasse pas 30°; conséquemment H a une valeur toujours plus petite que R : cette considération conduit à réduire la formule précédente à celle-ci :

$$S = \tfrac{1}{2} \varpi H^2$$

qui est la mesure de la moitié du cercle décrit avec un rayon égal à la hauteur H.

Les auteurs donnent encore des formules propres à découvrir la valeur, approximativement, de la somme des largeurs des interstices que présenteraient, à une distance donnée du centre de soulèvement, les fractures de déchirement.

Enfin, ils font plusieurs applications numériques de leurs formules, à l'île de Palma, à l'île de Ténériffe, à l'île de Santorin, à Stromboli, au Cantal et au Mont-Dore.

Mais, dans leurs évaluations, ils ne tiennent pas compte de l'augmentation des vides résultant de l'action érosive des eaux ainsi que des éboulements.

La forme aiguë des pics du Cantal et du Mont-Dore, leur élévation, la longueur de leurs crêtes, la roideur de leurs pentes et la profondeur des vallées qui partent de leur centre, distinguent ces montagnes de celles qui les environnent; d'un autre côté, elles n'ont point l'aspect volcanique par lequel les volcans éteints des environs de Clermont

frappent si fortement les yeux les moins exercés. Lors donc, MM. Elie de Beaumont et Dufrénoy considèrent le Cantal et le Mont-Dore comme des produits ignés soulevés à une époque peu ancienne; ils déduisent leur opinion de considérations basées sur des faits qui, ne s'apercevant pas au premier abord, n'acquièrent de l'importance que par la coordination qu'une étude approfondie leur donne. Les trachytes forment la masse principale du Cantal et du Mont-Dore; le basalte recouvre en partie leurs flancs, des masses de terrains tertiaires enclavées dans le trachyte se font remarquer en plusieurs lieux élevés; enfin des cônes de phonolithe apparaissent comme des centres autour desquels le terrain s'est relevé.

Les auteurs regardent les trachytes, les basaltes, le phonolithe comme analogues par l'origine aux produits des volcans actuels et comme y étant liés, par leur nature ou leur structure, d'une manière continue; mais ils sont aussi éloignés de les ranger dans un ordre chronologique, relativement aux époques de leur apparition respective à la surface de la terre, que peu disposés à vouloir les caractériser par des compositions définies. Suivant eux, c'est par de larges crevasses ouvertes dans le granit, ou, pour parler d'une manière plus générale, dans le sol primitif de l'Auvergne, que s'épanchèrent, à plusieurs reprises, des nappes de trachytes assez continues; et c'est ensuite par des fentes qui n'avaient pas la largeur de ces crevasses que la matière du basalte, plus liquide que celle des trachytes, arriva à la surface du sol, et prit, en se refroidissant, la forme prismatique. En plusieurs endroits des dépôts tertiaires, qui recouvraient déjà le granit, furent recouverts à leur tour par le basalte et le trachyte; enfin, postérieurement à tous ces phénomènes, des soulèvements ont amené au jour les cônes de phonolithe. C'est donc le phonolithe qui, en définitive, a été l'*agent immédiat* du soulèvement du trachyte, du basalte et de dépôts tertiaires, qui auparavant étaient par nappes ou par couches horizontales.

Si, en Auvergne, les trachytes sont incontestablement plus anciens que les basaltes, il est peu probable qu'il en soit ainsi des trachytes et des basaltes du Vivarais; et ce résultat n'a rien de surprenant, puisque, dans les îles Canaries, les trachytes et les basaltes paraissent s'être épanchés plusieurs fois et successivement; de sorte que, dans le même lieu, on trouve des couches de trachyte plus modernes que des couches de basalte et des couches de trachyte plus anciennes que des couches de basalte: enfin, à Santorin, des masses solides de trachyte apparaissant au milieu des déjections actuelles, comme, d'un autre côté, des laves poreuses, semblables par l'aspect à des laves contemporaines,

se rencontrant au milieu de terrains basaltiques anciennement formés, on a ainsi une preuve de la liaison des produits qui dominent dans les terrains volcaniques anciens avec ceux qui dominent dans les terrains volcaniques d'origine contemporaine.

En définitive, MM. Élie de Beaumont et Dufrénoy pensent que les masses du Cantal et du Mont-Dore ne peuvent provenir des débris de cônes d'éruption qui auraient été détruits par des agents quelconques, parce que, suivant eux, tout annonce, au contraire, que le Cantal est le résultat d'un soulèvement qui a agi contre un terrain trachytique que recouvrait un grand plateau basaltique, et qu'il en a été de même du Mont-Dore. Ils reconnaissent que ceux-ci doivent leur relief à une force dont l'action s'est manifestée, surtout en trois centres particuliers, le Puy-de-Sancy, les Roches Thuilière et Sanadoire, enfin le Puy-de-la-Tache. C'est autour des deux premiers centres où la force de soulèvement a agi avec le plus d'intensité, qu'on peut surtout reconnaître une configuration de terrain analogue à celle que M. de Buch a signalée sous la dénomination de *cratères de soulèvement*.

FAITS *pour servir à l'Histoire des montagnes de l'Oisans*, par M. Élie de Beaumont.

Quoiqu'il n'y ait aucune roche volcanique dans les montagnes de l'Oisans, il est cependant tout simple qu'après le travail précédent, et avec les idées que professe M. Élie de Beaumont, ce savant se soit occupé de leur formation ou plutôt de la formation d'un des trois massifs qui les constituent, si avec lui on étend le nom d'*Oisans*, non-seulement à l'ensemble des montagnes dont les eaux tombent dans la Romanche, au-dessus de Vizille (département de l'Isère), mais encore aux versants opposés des mêmes montagnes. Un des massifs de l'Oisans comprend l'extrémité sud-ouest de la chaîne des cimes primitives qui, de la pointe d'Ornez et du Mont-Blanc, aboutit à la montagne de Taillefer à l'Ouest du Bourg-d'Oisans et aux cimes plus basses qui dominent le Valbonnais et Entraigues. Le second massif paraît se rattacher souterrainement au précédent, mais des dépôts secondaires qui forment le col de Glandon cachent la ligne de jonction au-dessus de laquelle ils se trouvent. Ce massif se dirige du col de Glandon vers les montagnes des *Grandes-Rousses*, qui sont à l'est du Bourg-d'Oisans et d'Huez, et se termine, en s'abaissant rapidement, sur le bord de la Romanche, au-dessous du Mont-de-Lans. Enfin le troisième massif, que

l'on voit en avant des extrémités des deux premiers, sépare le bassin de la Romanche du bassin de la Durance et des sources du Drac. Il comprend le mont Pelvoux, dont la pointe des Arsines ou des Écrins, s'élevant à 4105 mètres au-dessus de la mer, offre le point le plus élevé de la France. — Ce massif fait le sujet du Mémoire de M. Élie de Beaumont. L'auteur décrit d'abord les roches qui le constituent. Parmi elles il signale : 1° une roche granitoïde (protogyne) formée de quarz, de deux espèces de feldspath, dont l'une, presque compacte, est verdâtre, tandis que l'autre, cristalline, n'a point de couleur, enfin de mica ou de talc vert; 2° un gneiss; 3° un schiste talqueux. C'est dans le granit et le gneiss que se trouvent de petits filons d'épidote, de quarz, d'albite et de chlorite, filons liés avec ces gîtes de minéraux cristallisés qui ont rendu l'Oisans précieux aux minéralogistes, parce qu'il a enrichi leurs collections d'échantillons appartenant à des espèces très-variées. Tout le massif est principalement formé de roches primitives. Lorsqu'on le considère sans tenir compte des terrains également primitifs qui, peu élevés relativement à lui, le rattachent aux deux premiers massifs, on voit que les roches qui le constituent essentiellement sont disposées à peu près circulairement autour du hameau de la Bérarde, où la neige couvre la terre pendant sept mois de l'année; que, du côté de l'espace circulaire qu'elles circonscrivent, elles offrent aux regards des masses granitiques irrégulières, se touchant par leur base et servant d'appui, du côté opposé, à une écorce fracturée de gneiss. C'est principalement sur le versant de la montagne des Agniaux, au-dessous du glacier du Monestier, qu'on peut observer le gneiss en assises inclinées, planes, superposées les unes sur les autres, et sortant toutes ensemble de dessous des couches sédimenteuses appartenant au système à nummulites, couches qui, parallèles aux assises de gneiss, montrent, par leur inclinaison, qu'aussi bien que celles-ci, elles doivent leur position actuelle à un soulèvement, car évidemment elles n'ont pu se former que dans une position horizontale; et, comme le système à nummulites fait partie du terrain crétacé, le soulèvement dont nous parlons a été postérieur au dépôt de la craie. Ce qu'il faut remarquer encore, c'est l'inclinaison à peu près régulière de toutes les couches qui se montrent au dehors du cirque; de sorte que, s'il était possible de réaliser une coupe cylindrique dans ce massif, qui comprendrait la ligne sur laquelle le bord supérieur de la dernière assise de gneiss s'appuie contre le granit, cette ligne apparaîtrait comme une courbe circulaire comprise dans un plan horizontal, et dès lors serait acquise la démonstration que le cirque dont nous parlons est le produit d'un soulèvement tout à fait corres-

pondant par l'origine aux cratères de soulèvement volcanique et aux vallées d'élévation des terrains calcaires. Enfin les nombreuses faces verticales des roches granitiques, qui constituent la partie la plus élevée du cirque, n'ont pu être dressées comme nous les voyons sans avoir été séparées par une force bien plus puissante que celles qui donnent lieu aux tremblements de terre contemporains.

Si les montagnes de l'Oisans s'élèvent moins que le Mont-Blanc et la Jung-Frau, elles sont les plus hautes montagnes des Alpes françaises et dépassent les Alpes comprises entre le Mont-Blanc et la Méditerranée; mais l'œil n'en apprécie pas les hauteurs réelles, à cause de la grande élévation de leurs vallées et de l'encaissement de celles-ci qui met obstacle à ce qu'on voie de beaucoup de points les cimes qui les dominent. Enfin ces vallées, trop élevées pour être favorables à la végétation, ne présentent pas, comme celles de la Suisse, ces vertes prairies bordées de beaux arbres, qui viennent tempérer si heureusement à l'œil du voyageur la tristesse que tend à lui inspirer la vue de pentes escarpées dénuées de végétaux et couronnées par d'éternels glaciers.

M. Élie de Beaumont pense que le soulèvement du massif où se trouve la Bérarde, n'a point été accompagné d'un grand dégagement de gaz, du moins vers les bords du cirque, car les roches secondaires de l'extérieur n'ont aucun signe d'altération. Il ne considère pas ce gaz comme l'agent du soulèvement, mais plutôt comme un de ses effets. Il se représente la formation du cirque de la Bérarde de la manière suivante. La force soulevante agissant contre la masse des roches primitives sur un diamètre égal à celui de la circonférence extérieure du cirque, l'a d'abord bombée de manière que le centre a dépassé les cimes actuelles les plus élevées, et que, peu de temps après, il s'est abaissé au-dessous des parties de la circonférence qui aujourd'hui forment les roches qui limitent le cirque. C'est ainsi que l'auteur conçoit la formation des cirques de la lune. Il pense en outre que les cimes de l'Oisans n'ont subi que de légères dégradations depuis leur soulèvement; au reste, il croit que ces grands éboulements n'arrivent qu'aux parties des roches qui, par le fait de leur soulèvement, ont été fendillées en beaucoup d'endroits, et que ce n'est guère que sur ces parties que des inégalités subites de température et les pluies peuvent agir; car l'action mécanique des eaux est bien faible quand on considère le peu d'effet d'une puissante cascade sur la roche qui en reçoit le choc direct.

L'auteur termine son mémoire par l'examen de la juxtaposition des

roches primitives de l'Oisans avec le calcaire crétacé et le calcaire jurassique qui se trouvent sur un de leurs flancs. Il conclut que les granits ont été soulevés avant leur parfait refroidissement, de sorte que la partie qui touche au calcaire s'étant refroidie plus promptement que l'intérieur de la masse, a pris une compacité presque complète, tandis que le reste a pu cristalliser.

SUR *quelques points de la question des* CRATÈRES DE SOULÈVEMENT; *réponse à différentes objections élevées contre l'hypothèse du soulèvement du* CANTAL. Par M. Élie de Beaumont.

Les objections auxquelles l'auteur répond sont au nombre de trois.

La première est fondée sur l'existence, dans quelques coulées de l'Etna, de parties d'une compacité presque basaltique; d'où l'on tire cette conséquence que puisque aujourd'hui nous voyons sortir d'un volcan une matière si rapprochée, par son état, du basalte, il est naturel de penser que cette dernière roche qui recouvre les flancs du Mont-Dore a la même origine que le produit de l'Etna; qu'elle est conséquemment un produit d'éruption et non un produit de soulèvement.

La seconde porte sur ce que la masse trachytique et basaltique du Cantal est plus épaisse au centre que vers ses bords : résultat contraire, dit-on, à l'opinion qui admet que c'est précisément où la force de soulèvement avait le plus d'intensité que la matière soulevée avait le plus d'épaisseur.

Enfin *la troisième objection* est cette circonstance que quelques-unes des vallées de déchirement du Cantal paraissent s'interrompre avant d'entrer dans la grande cavité centrale.

RÉPONSE A LA PREMIÈRE OBJECTION. La compacité basaltique qui ne s'observe que dans *quelques parties* seulement des produits d'éruption de l'Etna, prouve que la matière de ces produits peut prendre, dans des circonstances favorables, la structure basaltique, et que dès lors, si elle ne l'a pas prise dans toute sa masse comme la matière basaltique qui revêt exclusivement le Cantal, c'est que les circonstances de formation ont été, pour cette dernière, différentes de ce qu'elles ont été pour la formation de la matière basaltique de l'Etna. L'auteur reconnaît lui-même la possibilité qu'une lave s'arrêtant en partie dans des dépressions du sol qui se trouvent sur le flanc du volcan, soit dans une condition analogue à celle qu'il admet avoir existé lorsque la matière

basaltique à l'état liquide remplissait un bassin; mais ce qui a eu lieu pour une partie n'a pas eu lieu pour le tout.

M. de Beaumont admet avec M. de Buch, que le mot *lave* exprime simplement qu'une matière dont la composition peut varier beaucoup, sortie d'un volcan à l'état liquide, a coulé sur ses flancs, et a pris inférieurement la forme de la surface sur laquelle sa solidification s'est opérée. Cette définition comprend tous les états que peuvent prendre les matières volcaniques, suivant qu'elles sont plus ou moins liquides à leur sortie du volcan, qu'elles contiennent des matières gazeuses qui en rendent la pâte bulleuse, ou qu'elles en sont dépourvues; qu'elles coulent sur des plans plus ou moins inclinés; qu'elles sont, par des circonstances quelconques, exposées à un refroidissement plus ou moins lent. Le mot *basalte* s'applique à une matière d'une composition définie, que l'on suppose être sortie assez liquide du sein de la terre pour présenter à l'état de repos une surface plane, et qui s'est congelée à ce même état et non à celui de mouvement, comme cela a eu lieu pour la lave. Si la texture d'une coulée basaltique n'est pas homogène, eh bien, toute la masse présentera les mêmes sortes de textures diverses. M. de Beaumont cite un exemple très-propre à ce qu'on ne se méprenne pas sur ses idées. Une lave épanchée sur la pente nord du cône de Thueys, qui regarde Montpezat (Ardèche), présente deux parties: celle que le froid a fixée sur le plan incliné du cône a la forme scoriacée, bulleuse, elle est véritablement *lave*, tandis que l'autre partie s'étant congelée à l'état de liquide en repos sur un terrain plat, a pris la texture basaltique. Or, le fait remarquable est que les deux parties sont évidemment celles d'un même tout.

Si les basaltes du Cantal s'abaissaient au niveau des plateaux environnants, de manière à reprendre leur première position, il y aurait quelques vides au centre et dans les parties correspondantes aux vallées de déchirements que les eaux ont élargies; mais la plus grande partie présenterait l'aspect du plateau basaltique avant le soulèvement, tandis qu'il en serait tout autrement à l'Etna, où des laves si différentes les unes des autres se sont épanchées à plusieurs époques sur le cratère d'éruption. En réunissant sur le plateau basaltique de l'Auvergne, ainsi reconstruit, les laves sorties de ses volcans, elles apparaîtraient avec un caractère tout différent de celui des basaltes, et seraient loin d'occuper une étendue comparable à celle de ces derniers.

Les basaltes se lient aux laves modernes, aussi bien qu'aux trapps écossais, car ceux-ci, comme les premiers, ont rempli des cavités qui

se trouvaient dans des roches préexistantes, et ont pris, en se solidifiant, la forme prismatique.

Mais s'il existe une série continue entre les laves modernes, les basaltes, les roches trappéennes, dites Whinstones, à Toadstones, les trachytes, il est impossible de reconnaître qu'elles sont toutes le produit d'un mode identique d'émission. C'est, au reste, un fait qui résulte des observations de l'abbé Ferrara sur les roches de la Sicile, de celles de M. Bertrand de Doue et de M. Burat sur les basaltes du Vivarais et du Vélay, de celles de MM. Jackson et Alger sur les trapps de la Nouvelle-Écosse. On est ainsi conduit à admettre deux modes extrêmes d'éruption, dont l'un, appartenant aux temps actuels, diffère d'autant plus de l'autre, que celui-ci a produit des roches plus anciennes.

Comme les basaltes qui revêtent la pente des cônes volcaniques sont l'objet de la discussion, et qu'en outre ils sont loin de constituer la plus grande partie du terrain basaltique que nous connaissons, ne les considérons point pour l'instant, ne voyons que les basaltes, les trachytes, les roches trappéennes, qui peuvent être considérées comme constituant des couches horizontales.

Les formations les plus considérables de ces roches se composent de lambeaux indépendants les uns des autres, qui ne se coordonnent pas comme les produits actuels des volcans autour d'un centre commun.

Les basaltes et les trapps rentrent dans deux catégories; quant à leur gisement ils sont :

1° Sous forme de filons ou de dykes, en colonnes irrégulières, présentant à leur sommet, qui est au niveau du sol, un chapiteau en forme de champignon, que Desmarets appelait *culot*, exemples : basalte des cimes de l'Erzgebirge, d'Eisenach, de la côte Dessey dans les Vosges. Ils peuvent se trouver à des hauteurs assez considérables. 2° Sous forme de nappes continues et sensiblement horizontales, qui offrent fréquemment sur leurs bords dégradés des prismes verticaux, et qui ne se trouvent qu'à de faibles hauteurs, exemples : basaltes et trapps du cap de Bonne-Espérance, de Sainte-Hélène, de l'Ascension, des États-Unis, de la Nouvelle-Écosse, du Groënland, de l'Islande, de l'Irlande, de l'Écosse, de l'Hindoustan, de l'Italie, de la Hongrie, du nord de l'Allemagne, comme au Meissner, au Vogelsgebirge, au Westerwald.

Sous la première forme, la matière basaltique ou trappéenne a rempli des trous ou des déchirures de l'écorce terrestre sans s'épancher au dehors; sous la seconde, elle s'est épanchée horizontalement hors de

cette écorce, en grande masse sur des plateaux ou dans des plaines, sans jamais produire de cônes.

Si les phonolithes, les domites et les trachytes sont parvenus à la surface du sol, comme les mélaphyres, les serpentines et les porphyres rouges, à l'état pâteux presque solide, et si une seule éruption isolée a pu former un cône comme le Gerbier-de-Joncs, le Puy-de-Dôme, le Chimborazo, le Cotopaxi, lorsque ces éruptions ont été nombreuses dans un espace circonscrit, ainsi que cela a eu lieu en Auvergne, il n'en est résulté que des masses tuberculeuses.

Les trachytes de la Hongrie, épanchés à l'état pâteux, et, par conséquent, dans un état plus propre à produire des cônes que les trachytes du Mont-Dore et du Cantal, n'en ont cependant pas produit, car l'inclinaison de leur masse est presque toujours réduite à moins de 2° et souvent même à moins de 1°.

En considérant ces faits, M. de Beaumont suppose que dans les anciennes éruptions de basalte, de trachytes, de trapps, les gaz étaient en bien moindre proportion que dans les éruptions actuelles ; que la matière liquide s'est épanchée après avoir brisé et soulevé le sol en une multitude d'endroits, et n'a point formé de cône ; tandis que, dans les éruptions actuelles, les fluides élastiques qui se dégagent, maintiennent libre l'ouverture des volcans, en projetant au dehors tout ce qui l'obstruerait sans cela. En effet, il est évident que, sans les gaz, la matière fluide boucherait bientôt leur ouverture. Cette supposition est d'accord avec l'observation de M. Boussingault, que les grands volcans de l'équateur n'ont jamais répandu de coulées de laves sur les plateaux élevés de Quito et de la Nouvelle-Grenade ni sur leur propres flancs.

Cette hypothèse explique pourquoi les produits actuels sont plus bulleux, pourquoi, contenant plus de gaz, ils se refroidissent plus vite, lorsque toutefois le gaz se dégage et ne reste pas emprisonné dans la masse.

Enfin, si nous considérons les basaltes qui se trouvent sur les pentes des volcans comme y ayant été amenés par un soulèvement postérieur à leur solidification, il n'y a plus d'anomalie. Un plateau basaltique s'est soulevé comme un terrain secondaire, et cette manière de voir explique heureusement la présence des coquilles marines observées par MM. Webb et Berthelot dans le terrain basaltique à la grande Canarie, à une hauteur de 5 à 600 pieds au-dessus de la mer.

Enfin, il résulte encore des observations des mêmes naturalistes, que le basalte de la grande Canarie a coulé sous les eaux de la mer et

y a pris la même structure que le basalte de l'Auvergne, qui s'est épanché sur un sol habité par des hyènes, des rhinocéros, des cerfs, etc.

Réponse à la seconde objection. — La production d'un soulèvement au milieu d'un ancien épanchement volcanique est, dit-on, un fait improbable, parce que, dans le Cantal et dans tous les cratères de l'Auvergne, l'épaisseur visible des matières volcaniques paraît moindre à la circonférence que dans les parties centrales.

M. Élie de Beaumont entre dans de grands développements, dont l'objet est de démontrer que cet état de choses, loin d'être en opposition avec la théorie du soulèvement, en est la conséquence. Essayons de résumer son argumentation.

Le sol de l'Auvergne présentait, à l'époque de l'éruption des trachytes et des basaltes, des dépressions provenant sans doute originairement des dislocations de l'écorce terrestre; c'est dans ces dépressions ou sur leurs bords qu'eut lieu l'éruption qui finit par les remplir, conformément à ce que Dolomieu a observé dans le bassin de la ville du Puy. Mais, tandis que les matières sorties de la terre, qui forment aujourd'hui la masse du Cantal, du Mont-Dore et du Mézenc, furent soulevées, la matière épanchée dans le bassin du Puy ne le fut pas; elle a donc conservé la forme qu'elle prit par la congélation après son épanchement dans une dépression du sol.

Les trachytes et les basaltes, qui ont donné naissance aux quatre grands massifs volcaniques de l'Auvergne, le Cantal, le Mont-Dore, le Mézenc et le Puy, sont sortis, pour chacun d'eux, non d'un centre unique, mais d'un grand nombre d'orifices. Les matières sorties du sein de la terre qui se sont accumulées dans une dépression du sol, ont dû présenter les phénomènes suivants : la matière liquide se sera particulièrement portée au centre, et la partie incohérente sur les bords; il en sera nécessairement résulté une sorte de lentille, car toute matière liquide ou visqueuse qui s'écoule sur un plan incliné présente la forme de larme, c'est-à-dire que la partie la plus épaisse tend vers la base du plan.

Maintenant pourquoi, les dépressions ayant été remplies d'une matière liquide qui s'y est solidifiée, la matière formant les trois premiers massifs a-t-elle été soulevée? C'est que, suivant M. Élie de Beaumont, il existait des fissures verticales dans ces massifs, comme on peut le reconnaître dans tous les endroits où les flancs de ces masses sont à découvert, et que le fond granitique qui les supportait étant moins épais là qu'ailleurs, et ayant en outre perdu de sa résistance à cause des alternatives de température auxquelles il avait été exposé, dut être

rompu ou soulevé plutôt qu'une autre partie de l'écorce terrestre plus épaisse et moins altérée.

RÉPONSE À LA TROISIÈME OBJECTION. — Si plusieurs des vallées du Cantal ne pénètrent pas sans interruption jusque dans la grande enceinte circulaire du centre, ce n'est point une objection réelle, parce que, suivant M. Élie de Beaumont, le Cantal n'est point un cône géométrique, la matière qui le constitue n'est point homogène, et les fissures de la base granitique qui le porte ont dû augmenter l'irrégularité des fractures que la masse volcanique a éprouvées par le soulèvement.

L'auteur combat, par les raisons les plus fortes, l'opinion qui attribuerait exclusivement aux agents atmosphériques et particulièrement aux eaux pluviales le creusement des vallées qui sillonnent le flanc des cônes de l'Auvergne.

A une époque où presque tous les géologues ont adopté l'opinion de la formation des montagnes par soulèvement, ceux qui suivent, sans y prendre part, les discussions que les écrits dont nous venons de rendre compte ont fait naître, seront étonnés de l'énergie avec laquelle plusieurs savants ont repoussé l'hypothèse des cratères de soulèvement. En effet, s'il serait tout simple que des géologues de l'école de Deluc la combattissent, il ne l'est pas que ceux de l'école opposée, qui admettent en principe le soulèvement des montagnes, s'écartent de cette manière de voir lorsqu'il s'agit de la formation des cirques ou des cratères de soulèvement, puisque cette formation n'est que le produit d'une force dont ils reconnaissent d'ailleurs les effets, et que les cratères de soulèvement présentent des couches inclinées qui, en plusieurs endroits élevés, renferment des coquilles marines. Or, tout le monde sait que la présence de ces mêmes coquilles dans les couches inclinées des terrains marins qui recouvrent plusieurs des pentes des Alpes et des Pyrénées, sont un des arguments les plus forts sur lesquels s'appuient tous ceux qui professent l'opinion de la formation des montagnes par soulèvement; dès lors n'est-il pas inconséquent d'en méconnaître la valeur lorsqu'il s'agit des cratères de soulèvement?

E. CHEVREUL.

HISTOIRE NATURELLE DES MAMMIFÈRES, *avec des figures originales, coloriées, dessinées d'après des animaux vivants,* par Frédéric Cuvier; Paris, de 1818 à 1837. 70 livraisons in-fol.

DEUXIÈME ARTICLE.

J'arrive aux travaux de M. F. Cuvier. Un des résultats les plus importants de ces grands travaux, fruit de trente années d'études suivies et consciencieuses, est celui qui concerne la *domesticité des animaux*.

Jusqu'à M. F. Cuvier, la *domesticité des animaux* n'avait guère occupé les naturalistes; ils n'y voyaient qu'un effet de la puissance de l'homme sur les bêtes. C'était l'opinion ancienne, l'opinion commune, et Buffon lui-même n'en a point eu d'autre. « L'homme, dit-il, change l'état naturel des animaux en les forçant à lui obéir, et les faisant servir à son usage [1]. » Tout, dans la *domesticité des animaux*, est donc artificiel; tout tient donc à l'homme. Mais, s'il en est ainsi, pourquoi certaines espèces sont-elles devenues domestiques, et ces espèces seules, au milieu de tant d'autres demeurées sauvages?

La question n'est donc pas aussi simple qu'on l'avait cru. A côté du fait des espèces devenues domestiques, il y a le fait des espèces demeurées sauvages : la puissance de l'homme, cause générale, ne suffit donc pas pour expliquer la *domesticité des bêtes*, laquelle n'est, en effet, qu'un cas très-particulier; le fait est spécial, il a donc une cause propre, et c'est cette cause qu'il fallait chercher. Tout, ici, appartient à M. F. Cuvier; il est non-seulement le premier qui ait posé la question, le premier qui l'ait résolue, il est le premier qui ait vu que, dans le fait de la *domesticité des bêtes*, il pouvait y avoir matière à une question.

Pour lui, la *domesticité* des animaux naît de leur *sociabilité*. Il n'est pas une seule espèce devenue *domestique* qui, naturellement, ne vive en *société;* et de tant d'espèces *solitaires*, que l'homme n'aurait pas eu moins d'intérêt, sans doute, à s'associer, il n'en est pas une seule qui soit devenue *domestique*.

La *sociabilité* devient donc ainsi la source de la *domesticité*, et ce fait même de la *sociabilité* demandait un examen nouveau. Buffon en avait à peine effleuré l'étude. Il distingue d'abord, et c'est une vue pleine de justesse, trois espèces de sociétés : celles que forment les animaux inférieurs, comme les abeilles; celles que forment les animaux d'un

[1] *Les animaux domestiques*, tom. VII, p. 241, édit. in-12.

ordre plus élevé, comme les castors, les éléphants, les singes, etc.; et celles que forme l'espèce humaine. Mais il ne voit dans les premières qu'un *assemblage physique;* les secondes lui paraissent dépendre du *choix de ceux qui les composent;* et les troisièmes ne dépendent que de la *raison.* « Cette réunion, dit-il à propos de celles-ci, est de l'homme l'ouvrage le meilleur, et de sa raison l'usage le plus sage [1]. » Ces trois espèces de sociétés ont pourtant une source commune; et toutes, jusqu'à celles que l'homme forme, ne sont, du moins dans leur origine, que l'effet d'un instinct primitif et déterminé.

Une force secrète et primordiale pousse invinciblement les hommes à se réunir. Cet instinct précède, chez l'homme, toute réflexion; il domine jusqu'aux peuples les plus sauvages; et l'idée que l'homme de la nature vit solitaire n'a jamais été qu'un paradoxe de philosophie, partout contredit par l'observation.

Cet instinct, qui gouverne le genre humain, est aussi la première cause des sociétés que forment certaines espèces parmi les animaux; et, pour ces espèces comme pour nous, il est primitif. Il ne dépend ni de l'intelligence, car la brebis stupide vit en societé [2], et le lion, l'ours, le renard, etc., vivent solitaires, ni de l'habitude, car le long séjour des petits auprès des parents ne l'amène pas. L'ours soigne ses petits aussi longtemps et avec autant de tendresse que le chien; et cependant l'ours est au nombre des animaux les plus solitaires. Il y a plus: cet instinct survit, lors même qu'il n'est pas exercé. M. F. Cuvier a élevé de jeunes chiens avec des loups très-féroces, et le penchant à la sociabilité a toujours reparu dans le chien, dès qu'il a été rendu à la liberté.

G. Leroy, dont on connaît la profonde sagacité et la longue expérience, avait déjà fait, sur les sociétés des animaux, des remarques aussi fines que curieuses. Il voit le premier degré de ces sociétés dans l'union du loup et de la louve, « qui partagent ensemble les soins de la famille [3]. » Le chevreuil et sa femelle ont, dit-il, « un besoin de s'aimer indépendant de tout autre [4]. » Enfin le lapin lui offre une société qui ne se borne plus à une seule famille, qui s'étend à plusieurs familles, ou, plutôt, « à tous les êtres de l'espèce qui ont des rapports de voisinage [5]. »

A ne considérer ici que la classe des mammifères, la seule en effet sur laquelle portent les observations de M. F. Cuvier, on peut donc recon-

[1] *Discours sur la nature des animaux*, tom. VII, p. 133-35 et 37. — [2] Les insectes forment les sociétés les plus remarquables et les plus nombreuses. — [3] *Lettres philosophiques sur l'intelligence et la perfectibilité des animaux*, p. 24. — [4] P. 49. — [5] P. 50.

naître trois états distincts : celui des espèces solitaires, les chats, les martes, les ours, les hyènes, etc.; celui des espèces qui vivent en famille, les loups, les chevreuils, etc.; et celui des espèces qui forment de véritables sociétés, les castors, les éléphants, les singes, les chiens, les phoques, etc.

C'est à l'étude de ces sociétés que s'attache M. F. Cuvier. Ici l'union subsiste, quoique les intérêts diffèrent. Des centaines d'individus de tout sexe et de tout âge se rapprochent, s'entendent, se subordonnent. « C'est alors, dit M. F. Cuvier, que l'instinct social se montre dans toute son étendue, avec toute son influence, et qu'il peut être comparé à celui qui détermine les sociétés humaines. » M. F. Cuvier suit le progrès de l'animal qui naît au milieu de sa troupe, qui s'y développe, qui, à chaque époque de sa vie, apprend de tout ce qui l'entoure « à mettre sa nouvelle existence en harmonie avec les anciennes. » Il montre, dans la faiblesse des jeunes, le principe de leur obéissance pour les anciens qui ont déjà la force; et dans l'habitude qui, comme il le dit, est une *espèce particulière de conscience*, la raison pour laquelle le pouvoir reste au plus âgé, quoiqu'il devienne, à son tour, le plus faible. Toutes les fois que la société est sous la conduite d'un chef, ce chef est presque toujours, en effet, le plus âgé de la troupe. Je dis presque toujours, car l'ordre établi peut être troublé par des passions violentes. Alors l'autorité passe à un autre; et, après avoir de nouveau commencé par la force, elle se conserve ensuite, de même, par l'habitude.

Il y a donc, dans la classe des mammifères, des espèces qui forment de véritables sociétés, et c'est de ces espèces seules que l'homme tire tous ses animaux domestiques.

Le cheval, devenu par la domesticité l'associé de l'homme, l'est naturellement de tous les animaux de son espèce. Les chevaux sauvages vont par troupes; ils ont un chef qui marche à leur tête, qu'ils suivent avec confiance, qui leur donne le signal de la fuite ou du combat. Ils se réunissent ainsi par instinct; et telle est la force de cet instinct, que le cheval domestique, qui voit une troupe de chevaux sauvages, et qui la voit pour la première fois, abandonne souvent son maître pour aller se joindre à cette troupe, laquelle, de son côté, s'approche et l'appelle.

Le mouton que nous avons élevé nous suit; mais il suit également le troupeau au milieu duquel il est né. Il ne voit dans l'homme, pour me servir d'une expression ingénieuse de M. F. Cuvier, que le *chef de sa troupe*. Et ceci même est la base de la théorie nouvelle. L'homme n'est, pour les animaux domestiques, qu'un membre de la société : tout

son art se réduit à se faire accepter, par eux, comme associé; car, une fois devenu leur associé, il devient bientôt leur chef, leur étant aussi supérieur qu'il l'est par l'intelligence. Il ne change donc pas l'*état naturel* de ces animaux, comme le dit Buffon; il profite, au contraire, de cet *état naturel:* en d'autres termes, il avait trouvé les animaux *sociables,* il les rend *domestiques* en devenant leur associé, leur chef; et la *domesticité* n'est ainsi qu'un cas particulier, qu'une simple modification, qu'une conséquence déterminée de la *sociabilité.*

Tous nos animaux domestiques sont, de leur nature, des animaux sociables. Le bœuf, la chèvre, le cochon, le chien, le lapin, etc., vivent naturellement en société et par troupes. Le chat semble, au premier coup d'œil, faire une exception; car l'espèce du chat est solitaire, comme je l'ai déjà dit. Mais le chat est-il réellement domestique? Il vit auprès de nous; mais s'associe-t-il à nous? Il reçoit nos bienfaits; mais nous rend-il, en échange, la soumission, la docilité, les services des espèces vraiment domestiques? Le temps, les soins, l'habitude, ne peuvent donc rien sans une nature primitivement sociable; et, comme on voit, l'exemple même du chat en est la preuve la plus formelle. Buffon reconnaît que, « quoique habitants de nos maisons, les chats ne sont pas entièrement domestiques, et que les mieux apprivoisés n'en sont pas plus asservis [1]. » Et dans l'opposition de ces deux mots, *apprivoisés et asservis*, il y a le germe d'une vérité profonde. L'homme peut, en effet, apprivoiser jusqu'aux espèces les plus solitaires et les plus féroces. Il apprivoise l'ours, le lion, le tigre. Les anciens, qui faisaient plus pour un vain luxe que nous ne faisons pour la science, ont vu des chars traînés par des tigres et des panthères. On voit, tous les jours, des ours qui obéissent à leur maître, qui se plient à des exercices. Et cependant aucune espèce solitaire, quelque facile qu'elle soit à apprivoiser, n'a jamais donné de race domestique.

C'est qu'une habitude n'est pas un instinct. C'est par habitude qu'un animal s'apprivoise, et c'est par instinct qu'il est sociable. Si l'on sépare une vache, une chèvre, une brebis de leur troupeau, ces animaux dépérissent; et ce dépérissement même est une nouvelle preuve du besoin qu'ils ont de vivre en société. M. F. Cuvier rapporte un fait qui montre bien toute la différence qu'il y a entre un animal qui n'a que l'*habitude* de la société et un animal qui en a l'*instinct.* « Une lionne avait perdu, dit-il, le chien avec lequel elle avait été élevée, et pour offrir toujours le même spectacle au public, on lui en donna un autre qu'aussitôt elle

[1] *Histoire du chat,* tom. XI, p. 9.

adopta. Elle n'avait pas paru souffrir de la perte de son compagnon; l'affection qu'elle avait pour lui était très-faible; elle le supportait, elle supporta de même le second. Cette lionne mourut à son tour; alors le chien nous offrit un tout autre spectacle : il refusa de quitter la loge qu'il avait habitée avec elle; sa tristesse s'accrut de plus en plus; le troisième jour il ne voulut plus manger, et il mourut le septième. »

Plus on étudie la question, plus on voit donc la domesticité naître de la sociabilité. L'homme n'a, pour agir sur les animaux, qu'un petit nombre de moyens. Or, il était curieux de suivre comparativement les effets de ces moyens sur les animaux *solitaires* et sur les animaux *sociables;* et c'est ce qu'a fait M. F. Cuvier.

La faim est le premier de ces moyens et l'un des plus puissants. C'est par la faim que l'on soumet les jeunes chevaux, élevés dans l'indépendance. On ne leur donne que peu d'aliments à la fois, et à de longs intervalles. L'animal prend ainsi de l'affection pour celui qui le soigne, et si l'on ajoute à propos quelque nourriture choisie, cette affection s'accroît beaucoup, et par suite l'autorité de l'homme. « C'est, dit M. F. Cuvier, au moyen de véritables friandises, surtout du sucre, qu'on parvient à maîtriser les animaux herbivores et à les soumettre à ces exercices extraordinaires dont nos cirques nous rendent quelquefois les témoins. »

La veille forcée est un moyen plus puissant encore que la faim. Nul autre n'abat plus l'énergie de l'animal, et, par conséquent, ne le dispose plus sûrement à l'obéissance. On obtient cette veille forcée par la faim même poussée très-loin, par des coups de fouet, par un bruit retentissant, tel que celui du tambour ou de la trompette; et, à l'occasion de l'effet du bruit sur les animaux, M. F. Cuvier a fait une remarque très-curieuse, c'est que plusieurs animaux ne distinguent jamais la cause des modifications qu'ils éprouvent par les sons. Qu'un étalon, qu'un taureau se sentent frappés, c'est à la personne qui a porté le coup qu'ils s'en prennent. Le sanglier se jette sur le chasseur dont la balle l'a blessé. Et ces mêmes animaux, quelque expérience qu'ils aient du bruit qui les fait souffrir, n'en rapportent jamais la cause, ni à l'instrument qui le produit, ni à la personne qui emploie cet instrument; ils souffrent passivement, comme s'ils éprouvaient un mal intérieur : phénomène singulier, que M. F. Cuvier attribue à la nature particulière des sensations de l'ouïe, et qui mériterait bien d'être suivi.

Par la faim, par la veille forcée, l'homme excite les besoins de l'animal; mais il ne les excite que pour les satisfaire. Ce n'est, en effet, que là où le bienfait commence de notre part que commence réellement

notre empire. Aussi l'homme ne se borne-t-il pas à satisfaire les besoins naturels : il fait naître des besoins nouveaux. Par l'emploi d'une nourriture choisie, il fait naître un plaisir, et, par suite, un besoin nouveau. Un besoin plus nouveau, plus artificiel encore, est celui des caresses. Le cheval, l'éléphant, etc., reçoivent nos caresses comme un bienfait; le chat met quelquefois de la passion à les rechercher. C'est sur le chien qu'elles agissent avec le plus de force, et ce qui mérite attention, c'est que toutes les espèces du genre chien y sont presque également sensibles. « La ménagerie du Roi, dit M. F. Cuvier, a possédé une louve sur laquelle les caresses de la main et de la voix produisaient un effet si puissant qu'elle semblait éprouver un véritable délire, et sa joie ne s'exprimait pas avec moins de vivacité par ses cris que par ses mouvements. Un chacal du Sénégal était dans le même cas, et un renard commun en était si fort ému, qu'on fut obligé de s'abstenir à son égard de tous témoignages de ce genre, par la crainte qu'ils n'amenassent pour lui un résultat fâcheux. »

L'homme n'arrive donc à soumettre l'animal que par adresse, par séduction. Il excite les besoins de l'animal pour se donner, si l'on peut ainsi dire, le mérite de les satisfaire; il fait naître des besoins nouveaux; il se rend peu à peu nécessaire par ses bienfaits; et quand il en est venu là, il emploie la contrainte et les châtiments: mais il ne les emploie qu'alors, car s'il eût commencé par les châtiments, il n'aurait pas amené la confiance; et il ne les emploie qu'avec mesure, car les deux effets les plus sûrs de toute violence sont la révolte et la haine.

« L'homme, dit M. F. Cuvier, n'a autre chose à soumettre, dans l'animal, que la volonté. » Et, comme on vient de le voir, l'homme n'agit sur la volonté que par les besoins : il excite ces besoins; il en fait naître de nouveaux; il supprime enfin la source de quelques-uns par la castration. Le taureau, le bélier, par exemple, ne se soumettent complétement qu'après leur mutilation.

Tels sont les moyens employés par l'homme. Or, ces moyens qui, appliqués à un animal *sociable*, en font un animal *domestique*, ne font qu'un animal *apprivoisé* d'un animal *solitaire;* la véritable et primitive source de la *domesticité* n'est donc, encore une fois, que dans l'*instinct sociable*.

Nous avons déjà rendu plusieurs animaux domestiques; mais, sans aucun doute, beaucoup d'autres pourraient le devenir encore. Sans parler des *singes*, que la violence, que la mobilité, que la pétulance de leur caractère rendent incapables de toute soumission, et qu'il faut par conséquent exclure, malgré leur intelligence et leur instinct sociable ; ni

des *didelphes*, des *édentés*, des *rongeurs*, à qui une intelligence trop bornée ne permettrait guère de s'associer utilement à l'homme; presque tous les *pachydermes*, qui ne sont pas encore domestiques, pourraient le devenir, nommément le tapir : plus grand, plus docile que le sanglier, il nous donnerait des races domestiques supérieures peut-être à celles du cochon. Les peuples pêcheurs pourraient dresser le phoque à la pêche; nous-mêmes nous devrions ne pas négliger l'éducation du zèbre, du couagga, du daw, de l'hémione, ces belles espèces de solipèdes, de l'alpaca, de la vigogne, ces espèces de ruminants à pelage si riche et beaucoup plus fin que la laine.

La *sociabilité*, qui donne la *domesticité*, marque donc, parmi les espèces sauvages, celles qui pourraient devenir encore domestiques. Mais l'*instinct sociable*, s'il agissait seul, ne donnerait peut-être que l'*individu domestique:* un second fait vient le renforcer, et donne la *race;* et ce second fait est la *transmission,* d'une génération à une autre, des *modifications acquises* par une première : fait d'un ordre très-général, dont M. F. Cuvier s'est beaucoup occupé, et sur lequel je reviendrai plus loin [1]. Ainsi l'*instinct sociable*, pris isolément, donne l'*individu domestique;* et, renforcé par la *transmission des modifications acquises*, il donne la *race*.

Au nombre des observations les plus importantes de M. F. Cuvier, on peut compter, comme observations particulières, celles qu'il a faites sur le castor, sur le phoque, sur l'orang-outang; et, comme observations générales, celles qui se rapportent aux différents degrés de l'intelligence dans les différents ordres des mammifères.

Rien n'a plus exercé l'imagination des naturalistes que les travaux des castors. « Les castors, dit Buffon lui-même, sont peut-être le seul exemple qui subsiste comme un ancien monument de cette espèce d'intelligence des brutes qui, quoique infiniment inférieure par son principe à celle de l'homme, suppose cependant des projets communs et des vues relatives [2] : » Il dit encore : « La société des castors n'étant point une réunion forcée, se faisant par une espèce de choix, et supposant au moins un concours général et des vues communes dans ceux qui la composent, suppose au moins aussi une lueur d'intelligence qui, quoique très-différente de celle de l'homme par le principe, produit néanmoins des effets assez semblables pour qu'on puisse les comparer [3]. »

Ainsi Buffon, qui refuse l'*intelligence* au chien [4], voit une *lueur d'in-*

[1] Dans un troisième article. — [2] *Histoire du Castor,* tom. XVII, p. 104. — [3] *Ibid.,* p. 107. — [4] *Histoire du chien,* tom. X, p. 2.

telligence dans le castor, lequel lui paraît d'ailleurs « très-inférieur au chien par les qualités relatives qui pourraient l'approcher de l'homme [1]. » C'est que Buffon prend le résultat d'un instinct pour un résultat de l'intelligence. Il va bien plus loin : posant en fait que tout individu, pris solitairement, n'est qu'un être stérile, et qu'au contraire toute société devient nécessairement féconde[2], il veut que les castors dispersés ne sachent plus rien entreprendre ni rien construire[3].

Or, M. F. Cuvier a étudié plusieurs castors solitaires. Il les a vus constamment occupés à ramasser et entasser, tantôt dans un coin, tantôt dans un autre, tout ce qu'ils rencontraient : de la paille, les débris de leurs aliments, etc. Il en a placé quelques-uns au milieu des matériaux qu'ils emploient ordinairement dans leurs constructions, tels que de la terre, du bois, des pierres; et il les a vus bâtir, sans que ni leur isolement, ni la présence de l'homme, ni l'inutilité absolue de leur travail (car ils faisaient ce *travail* dans la cage même où ils étaient logés), aient mis obstacle à leur industrie. Cette industrie ne tient donc qu'à un besoin constant, machinal, aveugle, en un mot, à un pur instinct.

Les observations de M. F. Cuvier sur le castor marquent un premier fait, celui qui sépare l'intelligence de l'instinct; ses observations sur le phoque en marquent un second, celui qui sépare les sens de l'intelligence. Quelques philosophes avaient beaucoup exagéré, comme on sait, l'influence des sens sur l'intelligence. Or, le phoque n'a que des sens extérieurs (la vue, l'odorat, l'ouïe) très-imparfaits; il n'a que des nageoires, au lieu de mains; et cependant il a une intelligence relative très-étendue. Il reconnaît son maître, il s'attache à lui, il lui obéit. On voit, par une observation de M. F. Cuvier sur un jeune phoque de l'espèce commune[4], que l'intelligence de cet animal, si jamais l'homme venait à s'en occuper, ne serait peut-être pas très-inférieure à celle du chien. « Il m'est arrivé souvent, dit M. F. Cuvier, de placer le poisson que je donnais à ce phoque dans un baquet, et de l'y placer du côté opposé à celui où l'animal se trouvait : d'abord, il faisait quelques tentatives, en montant sur le bord du baquet et en allongeant son cou pour atteindre jusqu'à sa proie; mais, dès qu'il s'apercevait qu'elle était trop éloignée, il descendait, faisait le tour du baquet, et venait remonter précisément où le poisson se trouvait, quoiqu'il l'eût tout à fait perdu de vue pendant le trajet, et qu'il n'eût pu conserver que dans son esprit l'image de cette proie et de la place qu'elle occupait. »

[1] *Histoire du Castor*, tom., XVII, p. 111. — [2] *Ibid.*, p. 105. — [3] *Ibid.*, p. 109. — [4] *Phoca vitulina.*

Or, d'après M. F. Cuvier, la plupart des mammifères perdent la conscience de la *présence des objets*, dès que leurs sens n'en sont plus frappés. Le phoque est donc très-supérieur à ces mammifères; et, comme M. F. Cuvier le dit lui-même, comme Gall l'avait déjà dit, comme des expériences récentes l'ont complétement montré, ce n'est pas des sens extérieurs, c'est du cerveau[1] que dépend, dans les animaux, l'étendue de l'intelligence.

L'orang-outang est, selon toute apparence, l'animal où cette espèce d'intelligence, qui est propre aux animaux, se montre portée aussi loin qu'elle puisse aller. Le jeune orang-outang, étudié par M. F. Cuvier, n'était âgé que de quinze à seize mois; il avait besoin de société; il s'attachait aux personnes qui le soignaient; il aimait les caresses, donnait de véritables baisers, boudait lorsqu'on ne lui cédait pas, et témoignait sa colère par des cris et en se roulant par terre.

Voici quelques-uns des faits observés par M. F. Cuvier. Son jeune orang-outang se plaisait à grimper sur les arbres et à s'y tenir perché. On fit un jour semblant de vouloir monter à l'un de ces arbres pour aller l'y prendre, mais aussitôt il se mit à secouer l'arbre de toutes ses forces pour effrayer la personne qui s'approchait; cette personne s'éloigna, et il s'arrêta; elle se rapprocha, et il se mit de nouveau à secouer l'arbre. « De quelque manière, dit M. F. Cuvier, que l'on envisage l'action qui vient d'être rapportée, il ne sera guère possible de n'y pas voir le résultat d'une combinaison d'idées, et de ne pas reconnaître, dans l'animal qui en est capable, la faculté de généraliser. » En effet, l'orang-outang concluait évidemment, ici, de lui aux autres; plus d'une fois l'agitation violente des corps sur lesquels il s'était trouvé placé, l'avait effrayé; il concluait donc, de la crainte qu'il avait éprouvée, à la crainte qu'éprouveraient les autres; ou, en d'autres termes, et comme le dit M. F. Cuvier, « d'une circonstance particulière il se faisait une règle générale. »

G. Leroy avait déjà dit : « Dès que le loup paraît, il est poursuivi; l'attroupement et l'émeute lui annoncent combien il est craint, et tout ce que lui-même il doit craindre. Aussi toutes les fois que l'odeur de l'homme vient frapper son nez, elle réveille en lui les idées du danger. La proie la plus séduisante lui est inutilement présentée, tant qu'elle a cet accessoire effrayant; et même lorsqu'elle ne l'a plus, elle lui reste longtemps suspecte. Le loup, continue-t-il, ne peut avoir alors qu'une idée abstraite du péril, puisqu'il n'a pas la connaissance particulière des

[1] Le phoque est un des mammifères dont le cerveau est le plus développé.

piéges qu'on lui tend[1]. » Mais je reviens à l'orang-outang. Pour ouvrir la porte de la pièce dans laquelle on le tenait, il était obligé, vu sa petite taille[2], de monter sur une chaise placée près de cette porte. On eut l'idée d'éloigner cette chaise; l'orang-outang fut en chercher une autre, qu'il mit à la place de la première, et sur laquelle il monta, de même, pour ouvrir la porte. « Comment, dit encore M. F. Cuvier, ne reconnaîtrait-on pas, à cette action, la faculté de généraliser? Jamais on n'avait enseigné à cet animal à s'aider d'une chaise pour ouvrir les portes, et il n'avait même vu faire cela à personne. Tout ce qu'il avait pu apprendre par sa propre expérience, c'est qu'en montant sur une chaise, il s'élevait au niveau des choses qui étaient plus hautes que lui; et il pouvait avoir vu par les actions des autres, que les chaises étaient transportables d'un lieu dans un autre; mais ces idées sont elles-mêmes des généralisations, et ce n'est cependant qu'en les combinant, que cet animal a pu être conduit à l'action que nous venons de rapporter. »

Mais. voici quelque chose de plus remarquable encore, ou du moins de plus particulier, de plus éloigné de la brute, de plus rapproché de l'homme. Dès qu'on refusait à l'orang-outang ce qu'il désirait vivement, comme il n'osait s'en prendre à la personne qui ne lui cédait pas, il s'en prenait à lui-même et se frappait la tête sur la terre. « Cette manière d'exprimer la tristesse ou la colère ne s'observe, dit M. F. Cuvier, dans aucun autre animal, et elle se retrouve chez l'homme. » « Cet orang-outang, continue-t-il, aurait-il été conduit à agir ainsi par les motifs qui nous conduisent quelquefois à agir nous-mêmes de la sorte? C'est ce qu'il est permis de croire; car, dans sa colère, il relevait la tête de temps en temps, et suspendait ses cris pour regarder les personnes qui étaient près de lui et voir s'il avait produit quelque effet sur elles; lorsqu'il croyait ne rien apercevoir de favorable dans les regards ou dans les gestes, il recommençait à crier. »

Tel était le jeune orang-outang de M. F. Cuvier, et tel aussi nous a paru, du moins à peu de chose près, le jeune orang-outang que nous avons eu, dans ces derniers temps, au Jardin des Plantes. Il semble donc qu'on pourrait conclure d'une intelligence si développée, et développée de si bonne heure, que l'orang-outang devrait se perfectionner beaucoup avec l'âge. C'est tout le contraire qui a lieu. Avec l'âge toutes les bonnes dispositions du jeune animal changent et font place à d'autres, les plus grossières et les plus brutales.

[1] *Lettres philosophiques sur l'intelligence et la perfectibilité des animaux, etc.*, p. 18. — [2] De deux pieds et demi à peu près.

Il suit des observations de M. F. Cuvier, que l'intelligence des singes n'est jamais aussi développée que dans le jeune âge : par une opposition singulière, l'intelligence décroît à mesure que croît la force; il n'y a jamais ainsi de moment où le singe réunisse tout ce qu'il peut avoir d'intelligence à tout ce qu'il peut avoir de force : phénomène remarquable, et remarquable par cela même qu'il s'observe dans l'animal le plus rapproché de l'homme.

Parmi les observations de M. F. Cuvier, il n'en est pas, comme je l'ai déjà dit, de plus importantes que celles qui se rapportent aux différents degrés de l'intelligence dans les différents ordres des mammifères. C'est dans les *rongeurs* que cette intelligence se montre au plus bas degré ; elle est plus développée dans les *ruminants;* beaucoup plus dans les *pachydermes*, à la tête desquels il faut placer le cheval et l'éléphant; plus encore dans les *carnassiers*, à la tête desquels il faut placer le chien, et dans les *quadrumanes*, à la tête desquels se placent l'orang-outang et le chimpansé.

Le *rongeur*[1] ne distingue pas individuellement l'homme qui le soigne de tout autre homme. Le *ruminant* distingue son maître ; mais un simple changement d'habit suffit pour qu'il le méconnaisse. Un bison du Jardin du Roi avait pour son gardien la soumission la plus complète; ce gardien vint à changer d'habit, et le bison, ne le reconnaissant plus, se jeta sur lui. Le gardien reprit son habit ordinaire, et le bison le reconnut. Deux béliers, accoutumés à vivre ensemble, sont-ils tondus, on les voit aussitôt se précipiter l'un sur l'autre avec fureur.

On connaît l'intelligence de l'éléphant, du cheval, parmi les *pachydermes*. M. F. Cuvier pense que le cochon, malgré ses appétits grossiers, n'est peut-être pas très-inférieur à l'éléphant pour l'intelligence; il a vu un pécari aussi docile, aussi familier que le chien le plus soumis. Le sanglier s'apprivoise facilement; il reconnaît celui qui le soigne; il lui obéit; il se prête à des exercices.

C'est enfin dans les carnassiers et les quadrumanes que paraît le plus haut degré de l'intelligence parmi les bêtes; et, à propos des carnassiers, M. F. Cuvier redresse une erreur fort accréditée. On suppose communément à ces animaux un caractère moins doux, moins traitable, moins affectueux, qu'aux animaux herbivores. Les observations de M. F. Cuvier montrent que tous les ruminants adultes, surtout les mâles, sont des animaux grossiers, farouches, qu'aucun bienfait ne captive, reconnaissant à peine celui qui les nourrit, ne s'attachant point

[1] C'est-à-dire la marmotte, le castor, l'écureuil, le loir, le lièvre, etc.

à lui, et toujours prêts à le frapper, dès qu'il cesse de les intimider. Le tigre, le lion, l'hyène, etc., sont, au contraire, sensibles aux bienfaits; ils reconnaissent celui qui les soigne; ils s'attachent à lui d'une affection sûre. « Cent fois, dit M. F. Cuvier, l'apparente douceur d'un herbivore a été suivie d'un acte de brutalité; presque jamais les signes extérieurs d'un animal carnassier n'ont été trompeurs; s'il est disposé à nuire, tout dans son regard et dans son geste l'annonce; et il en est de même si c'est un bon sentiment qui l'anime. » Les animaux herbivores, quand ils ont la force, sont donc, au fond, d'une nature plus intraitable que les carnivores; c'est qu'en effet leur intelligence est beaucoup plus grossière, beaucoup plus bornée, et que partout, « même dans les animaux, comme le dit M. F. Cuvier, le développement de cette faculté est plus favorable que nuisible aux bons sentiments. »

A côté de cette première erreur il en était une autre. On sait tout ce que Buffon a dit de la magnanimité du lion et de la férocité du tigre. Malgré tout ce que Buffon a dit, M. F. Cuvier a toujours vu dans ces deux animaux le même caractère : tous deux également susceptibles d'affection, de reconnaissance, et tous deux également terribles dans leur fureur.

Mais je reviens au fait principal qui m'occupe ici, je veux dire à l'intelligence graduée des mammifères. Cette intelligence s'élève par degrés des *rongeurs* aux *ruminants*, des *ruminants* aux *pachydermes*, des *pachydermes* aux *carnassiers* et aux *quadrumanes*. Et ce que donne, d'un côté, l'observation directe, la physiologie et l'anatomie le confirment de l'autre : la physiologie, en montrant la partie du cerveau, siége spécial de l'intelligence dans les animaux; et l'anatomie, en montrant le développement graduel de cette partie, des rongeurs aux ruminants, et des ruminants aux pachydermes, aux carnassiers et aux quadrumanes.

Je passe nécessairement sur une foule de faits de détail, fruit de l'observation de plusieurs centaines d'animaux, et, comme je l'ai déjà dit, d'une étude de trente années. C'est sur cette masse de faits que M. F. Cuvier a essayé de fonder une théorie générale des facultés des animaux et des causes efficientes de leurs actions. Et cette difficile entreprise, il l'a tentée jusqu'à deux reprises différentes : une première fois, en 1808, à l'occasion de ses Observations sur le chien de la Nouvelle-Hollande; et une seconde, en 1822, en écrivant l'article *Instinct* du Dictionnaire des sciences naturelles.

On découvre déjà dans le premier de ces deux essais, celui de 1808, non-seulement le germe de l'idée fondamentale qui sépare les faits de l'*instinct* des faits de l'*intelligence*, mais aussi le germe de l'idée qui dérive

la *domesticité* de la *sociabilité*. Or, on a vu plus haut comment M. F. Cuvier rattache la *domesticité* à la *sociabilité;* il ne reste donc plus qu'à faire connaître les caractères d'après lesquels il distingue l'*instinct* de l'*intelligence*.

« Jusqu'à présent, dit-il, on s'est borné à rapporter, presque arbitrairement, soit à l'instinct, soit à l'expérience, les phénomènes moraux des êtres sentants. Il nous semble difficile de faire des progrès dans la connaissance des animaux, tant qu'on n'aura pas fixé les justes bornes de leurs qualités originelles, et que le point duquel part leur intelligence n'aura pas été marqué. » Ainsi, dès son premier essai, il posait la distinction de l'*instinct* et de l'*intelligence;* et cette distinction, il la reproduisait, près de quinze ans après, et avec une nouvelle force, dans l'article *Instinct* du Dictionnaire des sciences naturelles.

Tout, dans l'*instinct*, est aveugle, nécessaire et invariable; tout, dans l'*intelligence*, est électif, contingent et modifiable. L'enfant tette en venant au monde, sans l'avoir appris, sans avoir pu l'apprendre, par une force aveugle, par un pur *instinct*. C'est par *instinct* que le chien enfouit dans la terre les restes de son repas, que le castor se bâtit une hutte, que le lapin se creuse un terrier, que l'oiseau se construit un nid, etc. Toutes ces actions sont aveugles, nécessaires; et, dans ce qu'elles ont d'essentiel, elles sont toutes invariables.

Le chien qui obéit, au lieu de fuir, quand on le menace, fait une action intellectuelle; car il ne la ferait pas, s'il ne l'avait pas apprise; car la moindre circonstance pourrait le détourner de la faire; car il pourrait la faire de plusieurs manières très-différentes.

Or, les caractères opposés de l'*instinct* et de l'*intelligence* ainsi établis, on voit les *actions instinctives* se compliquer de plus en plus, à mesure que l'on descend des classes supérieures aux inférieures. L'*action instinctive* du chien, celle d'enfouir les restes de son repas, n'est qu'un acte isolé de prévoyance; rien n'est plus compliqué, au contraire, que l'*action instinctive* de l'abeille, de l'araignée, de la fourmi, etc.

D'une part donc, tout est opposé dans les caractères de l'*instinct* et de l'*intelligence;* et, d'autre part, l'*instinct* croît à mesure que l'*intelligence* décroît d'une classe à l'autre, ce qui est encore une opposition.

Il y a donc, dans les animaux, deux forces distinctes et primitives : l'*instinct* et l'*intelligence*. Tant que ces deux forces restaient confondues, tout, dans les actions des animaux, était obscur et contradictoire. Parmi ces actions, les unes montraient l'homme partout supérieur à la brute, et les autres semblaient faire passer la supériorité du côté de la brute : contradiction aussi déplorable qu'absurde! Par la distinction qui sé-

pare les actions aveugles et nécessaires des actions électives et contingentes, ou, en un seul mot, l'instinct de l'intelligence, toute contradiction cesse, la clarté naît de la confusion : tout ce qui, dans les animaux, est intelligence, n'y approche, sous aucun rapport, de l'intelligence de l'homme; et tout ce qui, passant pour intelligence, y paraissait supérieur à l'intelligence de l'homme, n'y est que l'effet d'une force machinale et aveugle.

Je ne puis terminer cette exposition des idées de M. F. Cuvier sur les phénomènes de l'instinct, sans dire un mot de la comparaison qu'il en a faite avec les phénomènes de l'habitude. L'habitude d'une action consiste en ce que l'*acte corporel* par lequel s'opère cette action, finit par se reproduire sans le concours de l'*acte intellectuel* qui, primitivement, était nécessaire. Il semble donc que, par l'habitude, il s'établisse entre nos organes, d'une part, et, de l'autre, nos besoins, nos penchants, nos appétits, nos idées, une dépendance immédiate, et telle que l'intermédiaire de notre esprit devienne inutile. Or, dit M. F. Cuvier, « si cette dépendance pouvait exister naturellement, les phénomènes de l'instinct seraient expliqués. » La nature aurait établi primitivement, *entre nos organes et nos besoins*, cette même relation qu'établit plus tard l'habitude. « Ces deux ordres de phénomènes, ajoute-t-il, pourraient tellement se confondre qu'on ferait en quelque sorte de l'instinct avec de l'habitude, si ce n'est de l'habitude avec de l'instinct : une personne qui se serait exercée, dès son enfance, à ramasser et à cacher tout ce qui lui reste de ses repas, finirait par le faire aussi machinalement et aussi inutilement que le chien domestique; et la comparaison du tisserand et de l'araignée est bien plus exacte et plus juste qu'on n'a pu le penser. »

Nous avons vu, dans notre premier article, que Condillac a voulu rattacher aussi les phénomènes de l'*instinct* aux phénomènes de l'*habitude*. Pour lui, l'*instinct* n'est que l'*habitude* privée de réflexion. Sa distinction entre le *moi d'habitude* et le *moi de réflexion* est ingénieuse. « Lorsqu'un géomètre, dit-il, est fort occupé de la solution d'un problème, les objets continuent encore d'agir sur ses sens. Le *moi d'habitude* obéit donc à leurs impressions : c'est lui qui traverse Paris, qui évite les embarras, tandis que le *moi de réflexion* est tout entier à la solution qu'il cherche[1]. »

Mais une différence profonde entre Condillac et M. F. Cuvier, c'est que Condillac ne se sert de l'habitude que pour ramener l'instinct à l'intelligence; c'est qu'il veut que l'instinct soit un *commencement de*

[1] *Traité des animaux*, IIe part., chap. v.

connaissance. M. F. Cuvier montre, au contraire, que toute action instinctive est essentiellement dépourvue d'intelligence et de connaissance. En un mot, Condillac compare l'instinct et l'habitude par leur origine, qu'il croit commune [1]; et M. F. Cuvier les compare, malgré leur diversité d'origine, et par cela seul que, l'habitude une fois acquise, tout s'y passe comme dans l'instinct, c'est-à-dire sans intelligence [2].

Après avoir posé les caractères qui distinguent l'*instinct* de l'*intelligence*, M. F. Cuvier a voulu poser la limite qui sépare l'intelligence de l'homme de celle des animaux. On remarquera d'abord que les auteurs qui, comme Condillac, comme G. Leroy, accordent aux animaux jusqu'aux opérations intellectuelles les plus élevées, se fondent sur des actions instinctives qui, en effet, si elles appartenaient à l'intelligence, exigeraient ces opérations. Par la distinction des faits de l'*instinct* et des faits de l'*intelligence*, voilà donc, tout d'un coup, une première cause d'erreur supprimée, et la principale.

Selon M. F. Cuvier, les animaux (et il ne s'agit ici, bien entendu, que des animaux des classes supérieures, particulièrement des mammifères) reçoivent par leurs sens des impressions semblables à celles que nous recevons par les nôtres; ils conservent, comme nous, la trace de ces impressions; ces impressions conservées forment dans leur intelligence, comme dans la nôtre, des associations nombreuses et variées; ils les combinent, ils en tirent des rapports, ils en déduisent des jugements; mais, pour eux, tout se réduit là. Ils n'ont pas la *réflexion*, ou, en d'autres termes, et, comme le dit M. F. Cuvier, « la faculté de considérer intellectuellement, par un retour sur eux-mêmes, leurs propres modifications. » « Ils ignorent, comme il le dit encore, qu'ils reçoivent l'impression des corps extérieurs, qu'ils pensent, qu'ils agissent. » En un mot, les actes de leur esprit sont, sans avoir, si l'on peut ainsi dire, la connaissance qu'ils sont; et c'est cette connaissance seule des actes de l'esprit par l'esprit qui constitue la *réflexion*.

La *réflexion* est donc le caractère qui distingue l'homme des animaux. Buffon l'avait déjà dit, et, longtemps avant Buffon, Aristote [3]. M. F. Cuvier ajoute comme second caractère, la *liberté*.

[1] Condillac dit non-seulement que « l'instinct n'est que l'habitude privée de réflexion, » mais il veut expliquer par là comment les bêtes, « *n'ayant que peu de besoins, et répétant tous les jours les mêmes choses*, doivent n'avoir enfin que des habitudes, et être bornées à l'instinct. » *Ibid.* — [2] On peut douter, il est vrai, que toute intelligence soit exclue de l'habitude; mais alors, et M. F. Cuvier lui-même a grand soin d'en avertir, l'analogie cesse. Encore une fois, il ne compare l'instinct à l'habitude que parce que, à ses yeux, l'habitude est, comme l'instinct, dépourvue de connaissance. — [3] « Un seul animal, dit Aristote, est capable de réfléchir et de délibérer; c'est

Mais ce dernier mot n'a pas moins besoin d'être défini que le précédent. M. F. Cuvier dit lui-même ailleurs que certains animaux sont *libres*, par rapport à d'autres : « les quadrumanes et les carnassiers, dit-il, sont, en quelque sorte, des animaux libres en comparaison des insectes. » Mallebranche définit la liberté par l'intelligence, et avec grande raison : la liberté n'est que l'intelligence qui juge, qui délibère, qui choisit; et, par conséquent, il y a autant de degrés pour la liberté qu'il y en a pour l'intelligence.

Les animaux ont donc un certain degré, une certaine espèce de *liberté*, comme ils ont une certaine espèce de *réflexion*. Je l'ai déjà dit dans mon premier article : les animaux font plusieurs choses indépendamment des besoins présents, et par la seule prévoyance des suites. Or, ils ne *prévoient* qu'en conséquence des impressions éprouvées; ils *réfléchissent* donc, jusqu'à un certain point, sur ces impressions; ils ont donc une certaine espèce de réflexion. Mais ils n'ont pas la *réflexion* que M. F. Cuvier définit : *la faculté de considérer intellectuellement ses propres modifications;* ni cette *liberté* qui, comme il le dit, réside exclusivement dans la *réflexion*. « Dépourvus de toute connaissance, les animaux le sont, dit-il, de toute liberté; car c'est par l'acte seul qui nous apprend à nous connaître que nous apprenons à vouloir librement. »

C'est donc dans la *réflexion*, c'est dans la *liberté*, ainsi définies, que M. F. Cuvier place la limite qui sépare l'intelligence de l'homme de celle des animaux. Et l'on ne peut disconvenir, en effet, qu'il n'y ait là une ligne de démarcation profonde. Cette pensée qui se considère elle-même, cette liberté intime qui naît de la réflexion, forment évidemment un ordre de phénomènes déterminé, d'une nature tranchée, et auxquels nul animal ne saurait atteindre. C'est là, si l'on peut ainsi dire, le monde purement intellectuel, et ce monde n'appartient qu'à l'homme. En un mot, les animaux sentent, connaissent, pensent; mais l'homme est le seul de tous les êtres à qui ce pouvoir ait été donné de sentir qu'il sent, de connaître qu'il connaît, et de penser qu'il pense.

Je n'ai considéré, dans cet article, l'ouvrage de M. F. Cuvier que sous un seul rapport, celui de l'étude des instincts et de l'intelligence des animaux. Je l'examinerai dans un troisième, sous le rapport du nombre et de la détermination des espèces.

FLOURENS.

l'homme. Il est vrai que plusieurs autres animaux participent à la faculté d'apprendre et à la mémoire, mais lui seul peut revenir sur ce qu'il a appris. » *Hist. des animaux*, liv. I, chap. I, p. 13, traduct. de Camus.

UEBER DIE URSPRUNG DES THIERKREISES, von Ludw. Ideler, *etc.*, — *Sur l'origine du zodiaque, par* Ludwig Ideler; *Mémoire lu à l'Académie royale des sciences de Berlin, le* 28 *juin* 1838.

Parmi les hommes qui auraient pu élever la voix avec le plus d'autorité, pendant la longue dispute sur l'origine et l'âge des zodiaques égyptiens, M. Ideler tient sans contredit un des premiers rangs. Il est peu de savants que le genre de leurs études et de leurs productions rende plus capables d'éclaircir un problème si débattu, et dont on a proposé tant de solutions diverses. Philologue habile, également versé dans les langues classiques et orientales, critique exercé, formé à la grande école de Wolf, savant astronome et mathématicien distingué, il a constamment appliqué cette réunion si rare de connaissances à l'étude des questions les plus difficiles de l'astronomie et de la chronologie anciennes. Sans parler de ses beaux Mémoires qui font un des principaux ornements de la collection académique de Berlin, il suffira de rappeler ses Recherches sur les observations astronomiques des anciens, son Manuel de chronologie technique et mathématique, et ses Recherches sur l'origine et les noms des étoiles. Dans tous ces ouvrages, mais principalement dans le dernier, publié à l'époque de la plus grande ferveur des querelles zodiacales, il aurait pu se constituer l'arbitre de ces débats scientifiques. Il en avait le droit; et peut-être que sa parole grave et pacifique, soutenue d'un savoir incontesté, aurait réussi de bonne heure à concilier les parties belligérantes.

Mais il semble avoir toujours évité jusqu'ici de se mêler à ces discussions dont une foule d'hommes habiles s'occupaient avec une ardeur si vive. On dirait que son esprit sévère et positif a craint de se fourvoyer, ou du moins de se compromettre au milieu de tant de combinaisons savantes, de tant d'hypothèses ingénieuses, dont il sentait mieux que personne le vide et l'inutilité; jeux d'esprit où chacun luttait de grâce, de force et d'adresse, sans obtenir aucun résultat dont la science pût véritablement s'enrichir.

Le voici pourtant qui entre à son tour dans la lice, et qui met dans la balance, suspendue entre les opinions diverses, le poids de son opinion particulière. A la vérité, il s'excuse encore de ce qu'il entreprend, contre son habitude, de traiter un sujet dont le caractère est de sa nature hypothétique. S'il a consenti à s'en occuper, c'est qu'il croit pouvoir maintenant marcher sur un sol plus solide; c'est qu'en effet la question a fait, depuis plusieurs années, des progrès notables; c'est que les efforts de la philologie, de l'archéologie et de la critique historique, sont par-

venus à quelques résultats positifs où l'esprit le plus difficile à satisfaire peut trouver à se prendre.

L'auteur de cet article doit s'applaudir d'autant plus de cette résolution du savant astronome, qu'il peut se flatter d'en être la cause. « Si je m'occupe de nouveau, dit M. Ideler en commençant, d'un sujet traité fréquemment, mais sans aucun résultat décisif, et qui repose presque entièrement sur des conjectures, je pouvais y être déterminé seulement par l'opinion qu'a produite depuis peu M. Letronne, que notre zodiaque en douze parties, avec les signes que nous connaissons, est une invention des Grecs, qui l'ont ensuite transportée dans l'Orient. » J'ai, en effet, essayé d'établir *l'origine grecque des zodiaques prétendus égyptiens*, dans un discours lu publiquement à l'Institut le 24 juillet 1824. Ce discours, qui était resté inédit depuis cette époque jusqu'au mois d'août 1837, qu'il a paru dans la Revue des deux Mondes, contient le résumé d'une théorie à peu près complète sur l'histoire du zodiaque transporté de Grèce en Égypte, en Perse, dans l'Inde et en Chine. Cette théorie, *paradoxale* dans sa principale donnée et dans plusieurs parties importantes, mais fondée, selon mon intime conviction, sur des conséquences rigoureuses de faits bien constatés, ne pouvait prétendre, je le sentais, à occuper une place quelconque dans la science, qu'après avoir subi la discussion et la critique des juges compétents; et c'est pour provoquer l'une ou l'autre, avant la publication de l'ouvrage même dont ce discours est le résumé, que j'avais pris le parti, sur le conseil d'amis éclairés, de le publier séparément.

M. L. Ideler, que j'avais amicalement sollicité de m'instruire de ses conseils et de faire connaître, dans quelque recueil scientifique, son opinion sur un sujet qui tient aux études de toute sa vie, et sur lequel son jugement doit être d'un si grand poids, vient de répondre à cet appel par le Mémoire académique dont je vais rendre compte.

Avant tout, je dois dire que ce Mémoire se distingue, entre autres mérites, par une méthode qu'on devrait toujours employer dans les discussions contradictoires, où des vues, discordantes sur quelques points, n'empêchent pas que, sur d'autres, on n'arrive à des résultats semblables ou identiques. Or, ceux-ci, que l'on obtient ordinairement en suivant des routes différentes, ne peuvent ainsi se rencontrer que parce qu'ils sont très-voisins de la vérité, s'ils ne sont pas la vérité même. Signaler en pareil cas les différences et les similitudes, reconnaître les points sur lesquels on est d'accord ou en dissidence, c'est faire un pas vers une solution définitive, puisque c'est resserrer peu à peu les limites de l'erreur ou de l'incertitude.

Voilà ce que M. Ideler vient d'exécuter avec la bonne foi et l'impartialité qu'on devait attendre de son caractère.

Les points qu'il concède à l'auteur de la théorie nouvelle, après un examen attentif et sévère, sont les plus importants, et ceux que l'on pouvait s'attendre à voir le plus vivement contestés, puisqu'ils s'éloignent davantage de l'opinion commune. Le dissentiment ne porte plus, comme on le verra, que sur un point accessoire; encore est-il en partie l'effet d'un malentendu.

Chargé de rendre compte de ce Mémoire, je ferai l'office de simple rapporteur, le seul qui puisse me convenir. Je me bornerai à rappeler les propositions fondamentales de la théorie nouvelle, en indiquant le jugement qu'en porte M. Ideler. On pourra juger ainsi de l'état où cette question intéressante se trouve amenée, après la critique approfondie d'un juge aussi impartial qu'éclairé.

Je commencerai par une observation préliminaire qui fixera le point de départ et l'état de la question.

Il faut distinguer, dans le zodiaque, deux notions très-différentes, quoiqu'on les ait presque toujours confondues : 1° la division en tel ou tel nombre de parties; 2° le choix des figures et des dénominations par lesquelles on a représenté ou désigné les constellations placées sur les divers points de la route de la lune ou du soleil.

La division de cette route en 27 ou 28 parties au moyen de la lune, en 12, 24, 36 ou 48 parties au moyen du soleil, peut exister chez des peuples qui n'ont eu, entre eux, aucune communication, parce qu'elle résulte de phénomènes constants et partout les mêmes. Tous les peuples ont pu observer que le mouvement propre de la lune, dans le ciel, s'opère dans un nombre de jours qui est entre 27 et 28, et que la route annuelle du soleil est marquée par environ douze pleines lunes. Les uns purent donc imaginer de partager cette route en 27 ou 28 parties, les autres en 12, ou en nombres multiples de celui-là. Mais, comme les groupes d'étoiles affectent rarement des formes déterminées, et comme d'ailleurs on peut les composer de vingt manières différentes, il est évident que l'usage des mêmes groupes ou des mêmes figures, chez deux peuples, ne peut être un effet du hasard; l'un des deux les aura de toute nécessité empruntés à l'autre.

Ces distinctions, prises dans la nature même des choses, sont confirmées par ce qu'on remarque sur la sphère de plusieurs peuples, où l'on voit le zodiaque divisé dans le même nombre de parties, mais ayant des figures et des dénominations différentes : tels sont les 27 *khordehs* des Persans, les 27 *nackshatras* des Indiens, les 28 *sou* des Chinois.

De même, dans l'antiquité, les Grecs, les Chaldéens et les Égyptiens ont pu se servir de la même division du zodiaque en douze parties ou dodécatémories, et avoir cependant des dénominations ou des configurations différentes. On conçoit encore qu'ils ont pu emprunter l'un à l'autre seulement l'idée de la division, et la transporter sur une sphère déjà formée, déjà partagée en constellations : c'est justement le cas des Grecs par rapport aux Chaldéens.

Les douze signes du zodiaque grec, noms et figures, nous sont connus dès le temps d'Eudoxe (— 370). On les retrouve à très-peu près les mêmes, et dans le même ordre, sur les monuments écrits ou figurés de l'Égypte, de la Perse, de l'Inde et de la Chine. Cette concordance atteste une communication entre ces contrées éloignées; c'est là ce qui est évident, ce que personne ne conteste. Mais comment, et à quelle époque s'est faite cette communication? Quel est le point de départ? Quel peuple est l'inventeur? Voilà des questions sur lesquelles on n'est point d'accord; et il faut convenir pourtant qu'il en est peu qui puissent avoir plus de conséquence historique.

Dans sa prédilection pour le peuple asiatique qui, antérieurement à toute histoire, était, selon lui, en possession des connaissances les plus étendues, Bailly ne pouvait hésiter sur la patrie du zodiaque, comme de toutes les institutions scientifiques de l'antiquité. Son fameux peuple antédiluvien en devint l'inventeur; le zodiaque avait été transmis, avec tous les débris de la science antique, aux Indiens, aux Perses, aux Chaldéens, aux Égyptiens, enfin aux Grecs, ces disciples si tardifs et si inexpérimentés, en comparaison des Orientaux leurs maîtres.

Dupuis n'adopta point cette origine asiatique. Partant de l'idée que les douze signes se rapportaient à l'agriculture, il crut découvrir qu'ils n'avaient de sens qu'appliqués au climat de l'Égypte; il transporta donc à ce pays l'honneur de l'invention. Il est vrai que, pour réussir à expliquer les signes dans cette hypothèse, il fallait en changer complétement le rapport avec les saisons, admettre toute une demi-conversion du ciel, par suite de la précession des équinoxes, et faire répondre nos signes d'été à ceux d'hiver, et ceux du printemps à ceux d'automne, ce qui plaçait l'origine du zodiaque à l'époque où la concordance eut lieu, vers 13,000 ou 15,000 ans avant notre ère.

Cette antiquité ne fut pas et ne pouvait être du goût de tout le monde; mais la découverte des zodiaques dans des temples égyptiens, qu'on supposait remonter à une très-haute antiquité, parut donner à cette hypothèse une confirmation singulièrement frappante; et, comme pour y ajouter une nouvelle force, le hasard voulut qu'ils n'eussent pas

tous le même point initial, ceux de Denderah commençant par le lion, et ceux d'Esné par la vierge : preuve évidente, disait Dupuis, qu'on avait eu égard, dans ces représentations, aux changements causés par la précession des équinoxes.

C'est sur ce nouveau terrain que désormais la discussion s'établit : seulement on différa plus ou moins quant à l'époque de ces représentations. On la vit flotter dans le vaste intervalle de 15,000 ans à 4 ou 5 siècles avant notre ère; mais l'origine égyptienne du zodiaque fut à peu près généralement reconnue, parce qu'on crut distinguer les signes du bélier, du lion, du taureau, du scorpion, sur des monuments de Thèbes qui remontaient au moins à 16 ou 18 siècles avant notre ère.

Mais quand l'examen des inscriptions grecques, et plus tard leur comparaison avec les inscriptions hiéroglyphiques, eurent fait descendre jusque dans les temps romains l'époque de la construction ou de la décoration des monuments où se trouvaient des zodiaques, la question changea de face; la discussion fut amenée dans le champ de l'histoire et de l'archéologie, et l'on put prévoir dès lors qu'elle cesserait bientôt d'être un champ d'interminables disputes sur le sens d'emblèmes inconnus.

L'époque récente des monuments est donc le point de départ et la base principale de la théorie nouvelle. Cette base a été établie dans les Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte (1823), et les Observations sur les représentations zodiacales (1824), où j'ai constaté qu'aucune représentation zodiacale, sur des monuments égyptiens, n'est antérieure à l'époque romaine. Peu après j'annonçai *qu'on aurait beau chercher, qu'on n'en trouverait jamais*. C'est qu'en suivant toutes les conséquences de ces nouvelles données, j'étais parvenu à une théorie sur l'origine des zodiaques égyptiens, d'où il résultait que le zodiaque est étranger à l'ancienne Égypte. Cette théorie, considérée dans son ensemble, et réduite à sa plus simple expression, se résume dans ces trois propositions fondamentales, qui s'appuient les unes sur les autres :

1° *Notre zodiaque est étranger à l'Égypte. Il y fut transporté par les Grecs à l'époque Alexandrine.*

2° *C'est par suite des progrès de l'astronomie dans l'école d'Alexandrie, et du développement de l'astrologie, que le zodiaque grec fut transporté en Orient, jusque dans l'Inde.*

3° *L'idée de la division zodiacale est étrangère à la sphère primitive des Grecs, elle y a été transportée après coup; mais les* NOMS *et les* FIGURES *du zodiaque sont d'invention grecque.*

Telles sont les propositions que M. Ideler examine successivement. Voici le résultat de cet examen.

I. La première proposition est le fondement de toute la théorie ; elle en est la partie la plus *paradoxale*. Eh bien, ce *paradoxe* est reconnu par M. Ideler comme l'expression de la vérité. Voici ses paroles, que je vais traduire fidèlement, excepté les expressions trop flatteuses que son indulgente amitié lui suggère.

« Personne n'ignore que l'on s'est presque généralement accordé jusqu'ici à chercher en Orient l'origine du zodiaque, aussi bien que le germe de toutes les connaissances astronomiques des Grecs ; seulement, on ne s'est pas accordé sur la question de savoir à quel peuple il faut attribuer la priorité. Bailly, qui, dans son Histoire de l'Astronomie ancienne, ne s'est pas expliqué là-dessus d'une manière expresse, s'est prononcé plus tard en faveur de ses *Atlantes*, ce prétendu peuple de l'Asie centrale, possesseur de profondes connaissances, dont quelques débris seulement sont parvenus aux Indiens, aux Égyptiens, aux Babyloniens et aux Grecs ; entre autres, la connaissance du zodiaque, auquel Bailly attribue une antiquité de 4,600 ans avant J. C.

« L'*incritique* (unkritrische) Dupuis remonta encore bien plus haut. Présumant, par une pure hypothèse, que le zodiaque représentait les phénomènes naturels en Égypte, dans le cours d'une année, il en reporta l'origine jusqu'au temps où le signe du bélier répondait à l'équinoxe d'automne, quelque 13,000 ans avant notre ère. Cette vue fantastique, que les quatre zodiaques découverts en Égypte pendant l'expédition française paraissaient confirmer, est maintenant entièrement détruite par la critique de M. Letronne[1]. Avec le secours des inscriptions grecques qui se trouvent au temple de Denderah et au petit temple d'Esné, il a montré que l'un n'a été terminé que sous Tibère, et que l'autre n'est pas antérieur au règne d'Adrien (Voy. ses *Rech. pour servir à l'Hist. de l'Égypte*). Les caractères hiéroglyphiques, déchiffrés par Champollion, ont confirmé ce résultat, et mis hors de doute que même le grand temple d'Esné, du moins son portique, avec le zodiaque, appartiennent à l'époque romaine[2]. Aucune trace de l'époque pharaonique ne s'aperçoit dans ces monuments. Un cinquième zodiaque, trouvé sur le couvercle d'une momie, appartient, d'après l'inscription grecque, à la 19e année du règne de Trajan. M. Letronne émet l'opinion fort vraisemblable que ce zodiaque n'est rien de plus qu'un horoscope, et que

[1] « Dieses Phantasiegebilde.... ist nun durch Hrn. Letronne's scharfsinnige Kritik gänzlich zerstörst. » S. 2. — [2] Sur le planisphère de Denderah, qui se trouve maintenant à Paris, se trouve le cartouche de Néron (note de M. Ideler). — Le cartouche est gravé non sur le planisphère, mais sur la grande figure qui est restée dans le temple.

les quatre autres doivent avoir un sens mythico-religieux qui se rapporte à la construction des temples. Ainsi, de ces monuments qui ont été l'occasion de tant de rêveries, on ne peut rien conclure à l'égard de la haute antiquité de l'astronomie égyptienne, et ils ne fournissent aucune solution à la question de savoir si les Égyptiens connaissaient, avant Hipparque, la précession des équinoxes.

« Le manque absolu de représentations zodiacales sur les monuments de tout genre, temples, obélisques, catacombes, caisses de momies, qui appartiennent démonstrativement à l'époque pharaonique, donne un grand poids à la conjecture que l'emploi de ces représentations se rattache à un cercle d'idées qui se sont répandues dans l'occident vers le commencement de notre ère. »

A ces résultats de mes recherches, que M. Ideler admet sans restriction, on m'a plusieurs fois opposé diverses images de bélier, de taureau, de lion, de scorpion, qui se voient sur des monuments de l'époque pharaonique, et que l'on prétendait être des figures zodiacales. Et, encore maintenant, des savants distingués persistent dans cette opinion, malgré la distinction que j'avais établie en ces termes : « Sur certains bas-reliefs d'une époque ancienne, on voit figurer, dans des rapports et avec une signification parfaitement inconnus, que chacun peut expliquer à sa guise, divers animaux, des lions, des taureaux, des béliers, des crocodiles, des scorpions, etc. Que les scènes où ils se trouvent soient *religieuses* plutôt qu'*astronomiques*, c'est ce qui résulte de leur uniformité même sur des monuments d'époques très-différentes. Quand il serait certain que ces animaux y ont été placés comme *astérismes* de la sphère égyptienne, ce que personne ne peut affirmer, on n'en serait pas moins sûr que ce ne sont point là des *figures zodiacales*, puisqu'ils diffèrent entièrement par leurs poses des animaux du zodiaque représenté sur les bas-reliefs égyptiens. J'appelle *représentation zodiacale*, non pas seulement tout zodiaque entier, mais encore la succession de plusieurs figures du zodiaque, trois ou quatre, comme le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, etc., ou bien une seule figure, mais alors une de celles qui n'existent que dans le zodiaque, comme le *Capricorne* ou le *Sagittaire*. Or, ni Champollion, ni aucun autre voyageur, n'a rien trouvé de tel sur des monuments d'une époque antérieure à la domination grecque. Jusqu'à présent l'annonce que j'ai faite en 1824, en plein Institut, qu'on n'en *trouverait jamais*, n'a point encore été démentie (*sur l'Origine grecque des zod. égypt.*, p. 30).

M. Ideler entre complétement dans ces vues, car il dit:

« Que les Égyptiens eussent aussi leur astrologie, cela résulte des

témoignages précis d'Hérodote et de Cicéron [1], et qu'ils s'y soient adonnés de bonne heure, cela est prouvé par un plafond sculpté que Champollion a découvert, en 1829, dans le tombeau de Ramessès IV. Sur ce monument on lit les noms des étoiles qui, pendant la dernière moitié du mois de Tobi, se lèvent successivement pendant les douze heures de la nuit, avec l'indication des parties du corps humain, telles que le cœur, le bras gauche, l'oreille gauche, l'œil droit, etc., sur lesquelles elles étaient censées avoir de l'influence. Nous ne pouvons savoir si quelques-unes de ces étoiles, le *fleuve*, la *flèche*, les *deux étoiles*, le *pied de la truie*, se rapportent à un zodiaque égyptien. Jusqu'à présent on n'a découvert sur aucun monument pharaonique, c'est-à-dire antérieur à la conquête de Cambyse, la moindre trace de représentation zodiacale. Que si l'on trouve sur un bas-relief d'une tombe royale, entre autres figures, un taureau, un lion, un scorpion (peut-être un crocodile), figures que M. Jomard a crues identiques avec les signes du zodiaque (*Desc. de l'Ég. ant. Mém.* 1, p. 255), M. Letronne (*Observ. sur les reprës. zod.*, p. 61; — *Sur l'origine grecque, etc.*, p. 30), au contraire, les explique dans le sens d'images purement symboliques, en rapport avec le personnage inhumé dans le tombeau. Je suis également d'avis qu'un tel tableau isolé, dont nous ne connaissons pas la signification, ne fournit absolument aucune preuve en faveur de l'existence antique (d'ailleurs, *au plus haut degré invraisemblable*) d'un zodiaque égyptien pareil à celui des Grecs (p. 21-23). »

Le savant auteur du Mémoire termine son jugement sur la première proposition par cette phrase expresse qui résume toute sa pensée : « Les observations de M. Letronne, à ce sujet, portent dans l'esprit de tout homme impartial la conviction que les figures zodiacales représentées dans les zodiaques égyptiens, *sont d'origine grecque et ont été introduites pour la première fois en Égypte au temps des Ptolémées* [2].

II. La seconde proposition est un corollaire de la première. Après

[1] Dès 1824, j'avais reconnu ce fait : « Toutes les traditions de l'antiquité placent l'origine de l'astrologie dans la Chaldée et dans l'Égypte. Son existence dans ce dernier pays est attestée par un texte formel d'Hérodote (II, 82) et de Cicéron (*Div.* I, 1), etc. (*Obs. sur les reprës. zod.*, p. 58). » J'en fais la remarque, parce que M. W. A. Schlegel, dans son important Mémoire *sur les constellations du Zodiaque dans l'Inde ancienne* (*Zeitschr., für die Kunde des Morgenl.*, Gött. 183[illegible] S. 375), me reproche de n'avoir pas voulu tenir compte du passage d'Hérodote. — [2] « Was Hr. Letronne hierüber...... beibringt, dringt allerdings jedem Unbefangenen, die Ueberzeugung auf, dass die *Zodiakalbilder* auf den ägyptischen Thierkreisen griechischen Ursprungs, und erst unter den Ptolemäern nach Aegypten gekommen sind. »

avoir établi que le zodiaque a été introduit en Égypte, j'ai été conduit à la démonstration que les Grecs l'ont ensuite transporté dans l'Orient. Sans rappeler ici la chaîne des raisonnements qui m'ont guidé, je me bornerai à l'indication des faits principaux. 1° Il n'y a nulle trace d'un zodiaque quelconque dans le *Zendavesta;* 2° le *Boundehesch*, compilation rédigée postérieurement à l'introduction de l'islamisme, fait mention d'un zodiaque, qui est celui des Grecs, disposé comme celui d'Hipparque, c'est-à-dire, que le bélier y est le premier signe et répond à l'équinoxe du printemps ; 3° la signification inconnue des bas-reliefs mithriaques ne peut fournir de preuves d'aucune espèce en faveur de l'existence, en Asie, de notre zodiaque, à une époque antérieure à la domination grecque; 4° le zodiaque lunaire est le seul qui appartienne à la Chine; le nôtre n'y a été introduit qu'au temps de *Gan-toun* (Antonin), roi du Ta-tsin (empire romain), par des occidentaux; 5° les représentations du zodiaque en douze signes, les mêmes que ceux des Grecs, et qu'on a trouvés dans l'Inde, sont d'une date fort récente; les monuments écrits, d'une époque démonstrativement ancienne, ne supposent que l'usage du zodiaque lunaire en vingt-sept signes, qui paraît être de toute antiquité dans l'Inde; 6° le zodiaque en douze signes se lie dans l'Inde à l'astrologie qui emploie les noms tout grecs, de *hora*, *cendra*, l'équation du centre (*κέντρον*), *midya*, les moyens mouvements (*μέσα*), *lipta*, la minute de degré (*λεπτά*), *anapha* (*ἀναφή*), *sanapha* (*συναφή*), mots qui indiquent certaines particularités du cours des planètes; ces dénominations, remarquées par Colebrooke, n'ont pu être introduites par les Arabes qui ne s'en servent pas; elles n'ont pu arriver dans l'Inde qu'avec le zodiaque grec et l'astrologie alexandrine.

Cette dernière conséquence devait paraître bien hardie, j'en conviens, de la part d'un homme tout à fait étranger à la littérature indienne ; mais elle me parut ressortir si clairement d'un ensemble d'idées auxquelles ma conviction s'attachait avec force, que je ne dus pas hésiter à la produire. M. de Stuhr qui, en 1831[1], ne pouvait connaître mon opinion, y est arrivé de son côté par des recherches particulières; et cette coïncidence fortuite est assez frappante pour être remarquée. Notre opinion a été vivement contestée par un des plus grands philologues et des hommes les plus spirituels de notre temps, M. A. W. Schlegel, qui persiste à réclamer pour les Indiens, non-seulement l'invention du zodiaque en douze dodécatémories, mais encore celle des signes de notre zodiaque,

[1] Dans ses *Recherches sur l'origine et l'antiquité de l'astronomie chez les Chinois et les Indiens, etc.*, Berlin, 1831.

ou du moins qui en veut prouver l'usage chez eux, dès le temps de la rédaction des lois de Manou. D'habiles indianistes paraissent s'être rangés depuis du côté de l'origine grecque; et M. Ideler, qui a reçu les avis de M. Bopp, et qui cite les pièces de la controverse, se prononce encore décidément en faveur de la nouvelle théorie dans ce passage qui contient des vues aussi neuves que remarquables.

Après avoir présenté un résumé exact des résultats exposés dans mon *discours*, il énonce son jugement en ces termes :

« *Que les figures zodiacales soient en effet une création des Grecs, c'est aussi mon opinion, qui se fonde sur toute l'essence de leurs constellations*[1]. Doués d'une imagination vive, et conduits par quelques ressemblances dans la position des étoiles, ils ont couvert le ciel d'images, jusque dans les plus petits détails. Ainsi, lorsque, par exemple, ils représentent le groupe d'Orion sous la figure d'un héros combattant, ils distinguent sa tête, sa ceinture, son baudrier, ses pieds, ses épaules couvertes d'une peau de lion, son bras droit levé et armé d'une massue.......

« Les peuples orientaux, au contraire, autant que nous pouvons le savoir, n'eurent que de simples *noms* pour les étoiles isolées et pour de petits groupes, noms qu'ils durent emprunter d'objets animés ou inanimés, afin d'aider à les retenir; seulement, dans des cas fort rares, ils les rattachèrent à des images, dans un certain rapport avec les configurations des groupes d'étoiles. Je citerai d'abord le ciel étoilé des Arabes nomades avant Mahomet, dont j'ai donné un aperçu dans mes Recherches sur l'origine et la signification des étoiles (p. 409 et suiv.). Si l'on en sépare tout ce qui revient aux constellations grecques introduites plus tard, on compte un grand nombre de noms véritablement arabes, appliqués soit à des étoiles isolées, soit à de petits groupes. Ils sont tirés, les uns, d'animaux, tels que le chameau, le mouton, l'autruche, le chacal, le chien; les autres, d'objets inanimés, mais à l'usage d'un peuple nomade, tels que la tente, la crèche, le pot, le plat, la coudée, le sceau à puiser. Nulle part ne se montre distinctement une image proprement dite, si ce n'est peut-être les sept étoiles principales de la grande et de la petite ourse, que l'on nomme la grande et la petite

[1] « Dass die Zodiakalbilder in der That eine Schöpfung der Griechen sind, ist auch meine Ansicht, die auf dem ganzen Wesen ihrer Constellationen beruht. » — [2] « Déjà dans le livre très-ancien de Job, dont le héros nous offre entièrement l'image d'un émir arabe, se présentent plusieurs noms d'étoiles, dont l'analogie avec celles des arabes est inconnue. » (Note de M. Ideler.) — J'avais fait la même remarque contre Goguet et Bailly, qui ont voulu voir dans ces étoiles des figures du zodiaque (*Sur l'origine, etc.*, p. 7, n. 2).

Benât nasch (les filles de la bière), parce que l'on se représente là deux bières et trois pleureuses.

« Les vingt-huit constellations du zodiaque lunaire des peuples de l'Asie orientale, les *nakschatras* des Hindous, les *soa* des Chinois, sont de toute autre nature. Les premiers portent des noms propres tirés de l'ancienne langue indienne, desquels un très-petit nombre, comme M. Bopp me l'assure, indiquent une figure; tels sont *Hasta*, main, *mriga siras*, tête de gazelle. Les Bramines, il est vrai, leur attribuent généralement une figure, comme le rasoir, l'arc, la flèche, le lit, la dent d'éléphant, etc[1]; mais, comme elles n'embrassent que peu d'étoiles (trois et quelquefois une seule), il est clair que ces images doivent avoir servi simplement à aider la mémoire. Les autres noms, qu'on trouve encore chez les Indiens, appartiennent à des étoiles isolées remarquables. Ainsi, par exemple, ils nomment les sept étoiles de la grande ourse, les sept *Richis*, qui sont des sages ou des pénitents dont les âmes habitent dans ces étoiles. Les images du zodiaque grec ont un tout autre caractère. »

Aux considérations que j'ai présentées en faveur de l'origine grecque des zodiaques indiens, M. Ideler en ajoute d'autres non moins frappantes. « Colebrooke, dit-il, incline aussi vers cette opinion. Dans les Védas, on ne trouve aucune trace du zodiaque en douze signes. Il est remarquable que les noms des douze mois indiens, d'après leur ordre, sont pris d'autant de *nakschatras*. (Comparez les deux listes de noms dans Marsden, *on the chronol. of the Hindoos*. Phil. Trans. 1790, p. 578.) Les noms doivent ainsi avoir correspondu d'une manière quelconque avec les *nakschatras*, et cela dans un temps où l'ancien *zodiaque lunaire* était seul en usage : car, si, dès cette époque, on s'était servi du *zodiaque solaire*, les noms des mois auraient été bien plus naturellement tirés des douze signes, à en juger d'après l'analogie de *κριών* (mois du bélier), *ταυρεών* (mois du taureau), *διδυμεών* (mois des gémeaux), etc., termes employés par Denys (S. 8. Amm. 1). » Voici comment il termine cette savante discussion : « Quand nous rencontrons aussi des signes grecs dans les monuments indiens et les écrits des astronomes indiens, sauf quelques faibles différences dans les figures et les noms, *je crois avec M. Letronne que les Indiens les ont empruntées des Grecs*[2]. »

[1] Les *nackschatras* se présentent aussi chez les astronomes arabes, qui les appellent *menâzil el kamar*, les *stations lunaires*..... Selon ma conviction, les Arabes ont emprunté ce zodiaque des Indiens, à la vérité après l'adoption de l'astronomie grecque, sous les califes *Al-Mansor* et *Al-Mamoun*, dans le VIII[e] siècle de notre ère. Les *nakschatras* ne se sont pas étendus plus loin vers l'occident. » (Note de M. Ideler.) — [2] « Wenn

Il est bien entendu que ni l'un ni l'autre nous n'en voulons rien conclure contre la haute antiquité de l'astronomie dans l'Inde; il en sera de même de l'Égypte. De ce que le zodiaque s'est introduit si tard dans ce pays, nul ne sera non plus tenté d'en induire que l'astronomie n'y a pas été cultivée dès une époque très-ancienne. Ce sont là des questions distinctes, qu'il faut bien se garder de confondre, et que l'on confond encore tous les jours.

M. Ideler continue en ces termes :

« Les *sou* des Chinois, qui ont passé aux Japonais, ne sont aussi distingués que par des étoiles isolées, et je ne trouve indiqué nulle part que des *figures* soient attachées à leurs *noms*. Les autres très-nombreuses constellations chinoises consistent généralement en quelques étoiles qui, sur la sphère et dans les cartes célestes, sont unies par des lignes, ce qui leur donne l'aspect de figures mathématiques. Leurs noms sont, pour la plupart, empruntés des officiers et des dignitaires du *céleste empire*. On reconnaît le même caractère au ciel étoilé des Mongols, qu'Abel Rémusat nous a fait connaître.

« Ce qu'il faut conclure de cette analogie frappante, c'est que les constellations, à nous encore inconnues, des Chaldéens et des anciens Égyptiens, ont difficilement pu être autre chose que de *simples noms, sans figures qui leur soient propres*[1]. »

Cette remarque sur la différence entre la sphère grecque et celle des Orientaux, dont l'une admettrait des *figures*, et l'autre seulement ou principalement des *noms*, me paraît propre à M. Ideler, et je la crois exacte. On pourrait, il est vrai, lui objecter, en ce qui concerne la sphère égyptienne, le passage d'Achilles Tatius sur les *figures* et les *noms* (*σχήματα εἰδώλων καὶ ὀνόματα*) qui diffèrent, dit-il, sur les sphères des divers peuples, notamment des Grecs, des Égyptiens et des Chaldéens[2]; mais il pourrait répondre que ce passage se rapporte à une époque très-tardive, et postérieure de longtemps à celle où les Égyptiens et les Chaldéens, à l'imitation des Grecs, avaient placé sur leur sphère des figures correspondant aux noms qui seuls auparavant désignaient les mêmes constellations.

La distinction faite par M. Ideler nous indique qu'il ne voit pas des

wir sie (*die griechischen Zodiakalbilder*) also mit geringen Abweichungen in den Formen und Namen auch auf indischen Denkmälern und in den Schriften indischen Astronomen antreffen, so glaube ich mit Hrn. Letronne, dass die Inder sie erst von den Griechen entlehnt haben. » — [1] « Wurden auch die uns unbekannten Gestirne der Chaldäer und der älteren Aegypter schwerlich mehr als blosse Namen ohne eigentliche Bilder gewesen sein. » — [2] *Isagoge*, § 39.

constellations dans les nombreuses figures qui, indépendamment des *signes*, garnissent le disque zodiacal de Denderah, ou accompagnent les autres zodiaques ainsi que les diverses scènes astronomiques représentées sur les monuments égyptiens. Sans avoir fait cette distinction entre les *figures* et les *noms*, j'étais cependant arrivé, de mon côté, à un résultat qui s'y rapporte. Dans mon discours, j'avais déjà dit qu'on ne peut affirmer que ces figures soient des *constellations* (plus haut, p. 6); j'ai été plus loin dans le cours d'archéologie fait, en 1838, au collége de France, où j'ai développé en détail toute ma théorie sur les monuments astronomiques des anciens. Les leçons des 26 et 30 mai ont été consacrées à établir, par une comparaison et une analyse de toutes ces figures, que, non-seulement rien ne prouve qu'elles représentent des constellations, mais encore que tout annonce qu'elles sont des images purement symboliques, liées avec les signes du zodiaque qu'elles entourent ou accompagnent, et mises dans un rapport religieux avec les scènes funéraires où elles jouent un rôle qui nous est, quant à présent, parfaitement inconnu; ces figures changeaient ou restaient les mêmes, selon les cérémonies qu'on voulait peindre ou les rapports qu'on voulait exprimer. C'est un point que je ne puis qu'indiquer ici, parce qu'il exigerait trop de développements, et surtout la vue des figures, qui sont les éléments de la comparaison.

Arrivé à ce point, M. Ideler annonce un dissentiment. «Mais, dit-il, lorsque M. Letronne, faisant un pas de plus, met en avant l'opinion que tout le zodiaque, avec ses *dodécatémories, est une création des Grecs, inconnue en Orient, avant le temps des Ptolémées*, il m'est impossible d'être de son avis.»

C'est avec toute raison que M. Ideler s'écarterait en ce point de mon avis. Mais il me prête une opinion qui n'est pas la mienne. Je n'ai dit nulle part que le *zodiaque* avec ses *dodécatémories*, c'est-à-dire que la *division en douze parties* fût d'*invention grecque :* je n'ai parlé que des *douze figures avec leurs noms.* Quant à l'idée générale du zodiaque et de sa division, bien loin de l'attribuer aux Grecs, j'ai avancé et établi qu'elle n'appartient pas à leur sphère primitive, qu'elle est étrangère à sa composition et qu'elle s'y est introduite après coup. Si je ne me suis pas expliqué formellement sur son origine, c'est que la brièveté nécessaire dans un simple exposé me forçait de me borner aux idées

[1] «Wenn Hr. Letronne nun aber, noch ein Schritt weiter gehend, die Behauptung aufstellt, dass der ganze Zodiacus mit seinen Dodekatemorien eine Schöpfung der Griechen, und nicht vor dem Zeitalter der Ptolemäer im Orient bekannt gervorden sei, so kann ich ihm unmöglich beipflichten.»

principales. Mais je n'ai jamais douté que cette notion, étrangère aux Grecs, n'ait été empruntée par eux aux Chaldéens. C'est ce que j'ai établi en détail dans ma leçon du 9 juin 1838, au collége de France.

Le dissentiment qui nous sépare encore est donc bien moindre que M. Ideler ne semble l'avoir cru. Il reconnaît, avec moi (plus haut, p. 485), que les *figures du zodiaque sont de l'invention des Grecs*. Nous ne différons donc plus qu'en un seul point que voici : Je pense que les douze *figures* du zodiaque grec, ainsi que leurs *noms*, étaient différents des *noms* et des *figures* du zodiaque des Chaldéens (supposé qu'il contînt des *figures*); d'où il suit que les Grecs leur ont emprunté seulement l'*idée* de la division zodiacale. M. Ideler croit, au contraire, qu'ils leur ont emprunté l'*idée* ainsi que les *noms* des dodécatémories, et qu'ils n'ont inventé que les *figures*.

Cette différence unique entre nos opinions est au fond peu considérable; elle touche cependant à des difficultés graves et à des points délicats qu'il n'est pas possible de négliger : ce qui exige quelques éclaircissements que je donnerai dans un second article. Il doit me suffire d'avoir montré dans celui-ci que les deux premières propositions de la théorie nouvelle, celles qui me paraissaient, à mon propre jugement, avoir le plus besoin du suffrage et de l'assentiment d'un juge tel que M. Ideler, les ont obtenus sans restriction, puisqu'il admet avec moi : 1° *Que notre zodiaque est étranger à l'Égypte, et n'y a été introduit que par les Grecs; 2° qu'il a été postérieurement transporté par eux jusque dans l'Inde.*

Ainsi l'opinion sur le *transport du zodiaque solaire de la Grèce en Égypte et de là dans l'Inde*, au lieu du voyage tout opposé qu'on lui a fait faire jusqu'ici, cette opinion taxée, non sans raison, de *paradoxe*, puisqu'elle était contraire à celle de tous, peut être considérée comme n'étant pas fort loin de la vérité, puisqu'un homme aussi versé dans de telles matières que l'est le célèbre professeur de Berlin, s'en reconnaît à présent convaincu.

LETRONNE.

APERÇU *historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie, particulièrement de celles qui se rapportent à la géométrie moderne, par M.* Chasles. Bruxelles, 1837; un vol. in-4° de 851 pages.

Dans cet ouvrage, qui a été couronné par l'académie de Bruxelles,

M. Chasles s'est proposé, comme il le dit lui-même, « de présenter une analyse rapide des principales découvertes qui ont porté la géométrie pure au degré d'extension où elle est parvenue de nos jours, et particulièrement de celles qui ont préparé les méthodes récentes, » et il y a joint des recherches qui lui sont propres, pour montrer, ajoute-t-il, à quel degré de généralité on pouvait atteindre par des considérations purement géométriques. Le savant auteur n'a donné à son ouvrage que le modeste titre d'*Aperçu ;* mais l'on conçoit qu'un livre de 850 pages in-4°, écrit par un homme du mérite de M. Chasles, ne doit pas renfermer seulement des *aperçus*. En effet, cet ouvrage contient des discussions approfondies où l'auteur a traité plusieurs questions importantes avec tous les développements nécessaires, et les géomètres y trouveront une foule de faits curieux, de renseignements intéressants, que, pour la plupart, on chercherait vainement ailleurs.

Ce livre peut, à proprement parler, se diviser en trois parties distinctes : le texte, où l'auteur fait l'histoire de la géométrie; les notes, où il discute et développe les assertions et les faits consignés dans le texte; et les mémoires de géométrie placés à la fin du volume, où se trouvent exposées les deux méthodes de *dualité* et d'*homographie*.

M. Chasles a partagé en cinq époques l'histoire de la géométrie : la première commence à Thalès et se termine au VIe siècle de l'ère chrétienne, puis il y a un intervalle de près de mille ans; la seconde époque, qui prend les travaux de Viète pour point de départ, se termine par une liste de géomètres dont le dernier est Grandi; Descartes ouvre la troisième époque, qui va jusqu'à Pitot[1]; la quatrième s'étend depuis Newton jusqu'à Lambert, et la dernière contient l'exposition des travaux de Monge et de ses successeurs.

Nous n'entreprendrons pas de rechercher ici par quels motifs l'auteur a adopté cette division, qui, à plusieurs égards, pourrait sembler quelque peu arbitraire, et qui est loin d'être rigoureusement chronologique : nous n'essaierons pas non plus de suivre M. Chasles dans tous les détails de son exposition où, pour la partie ancienne au moins, on ne trouve guère de choses nouvelles, et nous nous bornerons, dans ce premier article, à faire connaître la marche de l'auteur, et à présenter les observations générales que l'examen de ce livre nous a suggérées.

L'histoire des sciences peut être traitée de différentes manières.

[1] Après avoir parlé des travaux de Pitot, M. Chasles revient sur ses pas, et la troisième époque se termine encore avec Grandi et Clairaut. Ce défaut d'ordre est fâcheux dans une histoire qui, étant divisée par époques, devrait suivre l'ordre chronologique.

Le plus grand nombre des écrivains ont fait connaître la suite et l'enchaînement des découvertes les plus éclatantes, en y joignant parfois la biographie des plus illustres savants. D'autres, et M. Chasles appartient à cette classe, se sont appliqués à exposer d'une manière abstraite l'avancement de l'esprit humain, sans s'occuper des hommes qui pouvaient y avoir contribué; enfin, dans ces derniers temps, on a essayé de faire marcher de front l'histoire des idées et celle des hommes, pour les éclairer l'une par l'autre, et afin de pouvoir expliquer les vicissitudes scientifiques et littéraires des nations. On conçoit que l'histoire d'une science, des mathématiques spécialement, de quelque manière qu'on la traite, doit nécessairement renfermer aussi la discussion et la comparaison des méthodes, qui sont les éléments nécessaires de toutes les découvertes : mais jusqu'à présent on n'avait jamais tenté de faire un ouvrage spécial sur cette matière, et l'on ne possédait, à cet égard, que des travaux particuliers sur telle ou telle question. Parmi les géomètres qui ont su le mieux faire la comparaison, et pour ainsi dire l'anatomie des méthodes, on doit surtout citer Lagrange, dont les analyses historiques sont de véritables modèles. Mais, nous le répétons, personne n'avait tenté jusqu'à présent d'écrire une *Histoire des méthodes* dans une branche quelconque des sciences mathématiques. M. Chasles, le premier, a entrepris une tâche si difficile : ses travaux, qui sont bien connus et appréciés des mathématiciens, le rendaient éminemment propre à composer un ouvrage de ce genre, et nous pouvons affirmer que, sous plusieurs rapports, son livre tient beaucoup plus que le titre ne promet. Cependant nous doutons que les géomètres y trouvent l'histoire des méthodes, qu'ils sont autorisés à y chercher, et qu'ils auraient tant d'intérêt à connaître. Comme le sujet est grave et important, nous demandons la permission de donner ici quelques développements à notre pensée.

Ce mot *méthode*, qui, dans le langage ordinaire, a une signification plus ou moins déterminée, est mieux défini dans les sciences. En mathématiques, dans chaque question particulière, on appelle *méthode* l'instrument intellectuel qui, étant appliqué au problème donné, le rend susceptible d'être résolu à l'aide de règles connues et d'opérations élémentaires. Dans la plupart des cas, la question est complexe, et ce n'est ordinairement que par la combinaison de différentes méthodes qu'on arrive à la résoudre : mais lorsqu'il s'agit d'un problème nouveau, dont la solution ne peut pas se déduire immédiatement de l'application de principes connus, il faut, pour le résoudre, inventer une

nouvelle combinaison, une nouvelle méthode, ou tout au moins modifier convenablement une méthode déjà employée. Quand on y parvient, il y a progrès dans la science; et c'est l'histoire de ces progrès qu'il s'agit de tracer.

Lorsqu'une question nouvelle a été résolue, les géomètres savent facilement reconnaître la méthode ou l'artifice particulier à l'aide desquels on a pu vaincre une difficulté insurmontable jusqu'alors; mais dans l'état de généralité auquel sont parvenues actuellement les mathématiques, il n'y a guère de méthodes qui soient seulement applicables à la question qui leur a donné naissance : ordinairement l'inventeur prend le soin d'indiquer la classe de questions qui peuvent être immédiatement résolues d'une manière analogue, et, dans le cas où il aurait négligé de le faire, cette omission est facilement et promptement réparée.

En mathématiques les méthodes se trouvent pour ainsi dire gravées dans la résolution de chaque question particulière, tandis qu'il arrive souvent, dans d'autres sciences, qu'on ne voit que le résultat sans pouvoir reconnaître les moyens par lesquels on y est parvenu. Il y a donc ici cet avantage, qu'un progrès quelconque ne reste jamais isolé, et qu'en résolvant une question nouvelle on ne trouve de nouveaux résultats qu'à l'aide d'un instrument qu'on est forcé d'inventer. Cependant, si l'étude des méthodes ne pouvait servir qu'à faire connaître les moyens par lesquels les inventeurs sont arrivés à leurs découvertes, l'utilité n'en serait comprise que par un petit nombre de savants portés naturellement vers les recherches historiques. Mais il n'en est pas ainsi : la connaissance approfondie des méthodes doit surtout aider aux progrès ultérieurs de la science, et mérite, à ce titre, toute l'attention des géomètres.

Il suffit d'avoir médité quelquefois sur l'ensemble des mathématiques pour avoir acquis la conviction qu'il existe un lien intime, bien que souvent caché, entre les théories qui semblent les plus éloignées et les plus dissemblables. Les rapports qu'on remarque entre les divers genres de quantités dont s'occupent les géomètres, indiquent ordinairement d'autres rapports, d'autres analogies dans les propriétés dont jouissent ces quantités. Il arrive souvent que lorsque, par l'emploi successif d'une méthode quelconque dans les diverses questions auxquelles elle paraissait spécialement propre, on semble l'avoir épuisée, il est possible d'en déduire de nouvelles conséquences tout à fait inattendues en l'appliquant, convenablement modifiée, à des problèmes d'un ordre totalement différent. On conçoit maintenant tout l'intérêt qui s'attache à la connaissance intime des méthodes, considérées d'une

manière abstraite, et séparées des questions auxquelles on les applique ordinairement. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut en faire des instruments de l'intelligence, et reconnaître quelles sont les questions qui s'y rattachent. Les différents genres de quantités et de rapports dont s'occupent les géomètres semblent d'abord n'avoir guère entre eux d'analogie : mais, à mesure que l'on avance, on découvre des liaisons inaperçues, on définit des objets plus complexes et plus généraux, et par l'abstraction du sujet on parvient à modifier et à généraliser convenablement une foule de propriétés déjà connues. La symétrie et l'analogie sont des guides qu'il ne faut jamais abandonner en ce genre de recherches si l'on ne veut pas s'égarer. Lorsque les mathématiques seront arrivées à leur plus grand développement, tous les théorèmes s'appliqueront à la science entière et contiendront, dans leur énoncé, toutes les simplifications dont ils sont susceptibles dans les cas particuliers.

La généralité de l'analyse consiste en ceci, que lorsque les relations qui lient entre elles certaines quantités sont données, si le problème est résoluble, la solution s'obtient d'ordinaire, quelles que soient les valeurs de certaines quantités qu'on appelle constantes, et qui entrent nécessairement dans l'expression de ces relations. Mais lorsqu'on change la manière d'exprimer ces rapports, il arrive presque toujours que la solution ne peut plus s'obtenir par les mêmes principes, et qu'il faut recommencer. Maintenant ce que nous désirerions, c'est que l'on s'efforçât de donner de l'unité aux mathématiques, et qu'au lieu de se borner à considérer la *continuité de la quantité et de l'étendue* comme on le fait à présent, on méditât sur la *continuité des propriétés de l'étendue et de la quantité*. Nous pourrions montrer par de nombreux exemples qu'aux propriétés des quantités d'un certain ordre correspondent toujours des propriétés analogues dans d'autres ordres de quantités. C'est à la recherche de ces analogies qu'il faut surtout que s'appliquent les analystes; car la difficulté étant double dans les mathématiques (où l'on ne sait ordinairement ni ce que l'on doit chercher, ni comment on doit démontrer), si l'on suit l'analogie et les idées de continuité que nous venons d'exposer, il ne reste plus que la difficulté de démontrer les vérités que l'analogie a fait pressentir. Nous ne connaissons actuellement que les cas et les propriétés les plus simples : c'est par une telle méthode que l'on peut généraliser les résultats déjà obtenus. Cette espèce de traduction est sans doute difficile, mais les recherches de ce genre, dirigées toujours dans un but philosophique, sont destinées, à notre avis, à produire une révolution dans la science.

Au reste, il ne faut pas oublier qu'en géométrie pure, la *continuité des propriétés de l'étendue* a déjà été considérée par M. Poncelet, qui malheureusement n'a pas encore publié ses recherches sur ce point important. Mais, nous le répétons, c'est aux analystes surtout à s'occuper du principe de la *continuité des propriétés de la quantité*.

Une autre recherche qui est intimement liée à l'histoire et à la comparaison des méthodes, et qui mérite toute l'attention des philosophes, est celle qui aurait pour objet de savoir *comment on invente*. Mais jusqu'à présent rien ne fait entrevoir la possibilité de résoudre ce magnifique problème. Les souvenirs individuels ne fournissent le plus souvent pour chaque question résolue qu'un long tâtonnement, qu'une espèce de méthode d'exclusion par laquelle, après avoir mille fois manqué le but, l'esprit aperçoit tout à coup la vérité sans savoir comment. Alors à ces longues ténèbres succède ordinairement une lumière soudaine et un vif étonnement d'avoir pu chercher si longtemps des choses qui, lorsqu'elles sont trouvées, semblent si faciles et si simples. Ces erreurs préliminaires, ces hésitations ne sont pas, comme on pourrait le penser, l'apanage exclusif des géomètres médiocres. Dans une science qui semble si certaine, il n'y a peut-être pas d'exemple d'un mathématicien de premier ordre qui ne se soit trompé à plusieurs reprises, et l'on sait qu'Euler, aussi modeste que grand, a, dans ses écrits, rédigé plus d'une fois l'histoire de ses erreurs pour montrer aux plus jeunes, ce sont ses paroles, que même les géomètres les plus exercés peuvent se tromper [1].

[1] Le plus bel exemple de la candeur du géomètre de Bâle se trouve dans son Traité du calcul intégral, qui ne semblait, ni par son titre, ni par son importance, devoir admettre des aveux de ce genre. A la fin du troisième chapitre de la seconde section de la seconde partie du premier livre, après avoir exposé longuement la manière d'intégrer certaines équations différentielles, Euler ajoute ce qui suit : « *Nota*. Tota hæc solutio est vitiosa, propterea quod licet quantitates. . . . . Correctionem horum errorum petere licet ex seq. probl. 154, dum factores æquales in æquationem peculiarem conjiciuntur. Malui autem hunc correctionis laborem industriæ lectorum relinquere, quam hoc opus a tali errore liberare, sæpe enim plus prodest errores, in quos etiam exercitatis incidere contingit, conservari, quò melius harum rerum studiosi addiscant quantâ circumspectione cavendum sit, ne in ratiocinando hallucinemur. » (*Euleri institutiones calculi integralis*, Petropoli, 1768-94, 4 vol. in-4°, tom. II, p. 429.) Nous avons rapporté ce passage, qui n'est pas assez connu, pour faire voir quelle était l'abnégation d'Euler, et combien il désirait montrer aux mathématiciens la route qu'on devait suivre. Les géomètres liront toujours avec reconnaissance et admiration les mémoires où ce grand géomètre fait l'histoire de ses travaux. Nous nous bornerons à citer à ce sujet les deux mémoires où il s'est proposé de démontrer qu'un nombre premier, de la forme $4n+1$ est toujours la somme de deux carrés.

Mais les Euler sont rares, et, soit paresse, soit amour-propre, on néglige de montrer la route que l'on a suivie, et l'on ne publie que les résultats, sans faire connaître les erreurs et les tâtonnements qui les ont précédés. Newton lui-même cachait ses méthodes, et il en a donné presque le précepte en disant, qu'il faut trouver par l'analyse et démontrer par la synthèse *ut Theorema fiat concinnum et elegans, ac lumen publicum sustinere valeat*[1]. Malheureusement, pendant que l'auteur s'applique à faire une rédaction élégante, il efface souvent jusqu'aux moindres traces de sa méthode, et ferme le chemin à ceux qui voudraient le suivre.

Les méthodes essentiellement différentes ne sont pas, dans les mathématiques, aussi nombreuses qu'on pourrait le supposer. Nous ne voulons pas parler seulement de la synthèse et de l'analyse, ni de la prééminence que plusieurs géomètres célèbres ont tour à tour attribuée à l'une ou à l'autre : car la grande généralité de ces deux méthodes, la difficulté même de les bien distinguer dans la plupart des cas, ne permettent guère de les employer avec chance de succès sans les rendre plus particulières et plus immédiatement applicables. Mais en descendant aux méthodes spéciales, lorsqu'on examine attentivement les travaux des plus grands géomètres, on est étonné du petit nombre d'idées neuves, de méthodes originales qu'ils renferment. Pour ne citer que Lagrange, dont on a toujours admiré la force d'invention, on le voit, dans sa jeunesse, résoudre une question très-difficile d'analyse indéterminée, par une méthode qui lui permet de diminuer successivement les

Dans le premier mémoire, après avoir fait l'exposé fidèle de toutes ses recherches, il arrive seulement à un *Tentamen demonstrationis* (*Novi commentarii Academiæ petropolitanæ*, tom. IV, p. 22); dans le second il donne la démonstration complète (*Novi commentarii Academiæ petropolitanæ*, tom. V, p. 3). On assiste, en les étudiant, aux progrès de l'auteur, on voit les obstacles qui l'arrêtent, on partage son contentement quand il les a surmontés : rien n'est caché au lecteur, qui lit dans ces mémoires l'histoire des pensées du géomètre. Euler employait avec une sagacité infinie l'*observation* en mathématiques, et il s'en est servi plusieurs fois avec un rare bonheur. Nous citerons, à ce propos, sa belle *Observatio de summis divisorum*, qui forme le sujet d'un mémoire inséré dans le tome V des *Novi commentarii*, auquel succède un autre mémoire où l'on voit la démonstration que l'auteur n'avait pas pu trouver d'abord. Euler attachait avec raison un grand prix à sa méthode d'observation. Il a écrit là-dessus deux mémoires qu'on ne lit pas assez : l'un, qui a pour titre : *Specimen de usu observationum in analysi purâ*, se trouve dans le sixième volume des *Novi commentarii*; et l'autre, intitulé : *De inductione ad plenam certitudinem evehendâ*, est inséré dans la seconde partie du tome IV des *Acta Academiæ petropolitanæ*. Il faudrait citer tous les écrits de ce grand géomètre, si l'on voulait signaler tous les cas où, en faisant connaître la marche qu'il avait suivie, il a ouvert la route à ses successeurs. — [1] *Newtoni opuscula*, Lausannæ, 1744; 3 volumes in-4°, tom. I, p. 170.

coefficients des inconnues. Cette idée, qui était fort simple, il ne cessa de la reprendre et de l'appliquer à de nouvelles questions auxquelles il ne semble pas avoir songé d'abord. Il démontra plus tard, d'une manière analogue, un théorème célèbre sur la décomposition des nombres en quatre carrés, et il déduisit ensuite des mêmes principes sa belle théorie des formes des diviseurs quadratiques; enfin, lorsqu'il paraissait avoir épuisé sa méthode dans l'analyse indéterminée, il l'appliqua à une question tout à fait différente, à la transformation des modules dans les transcendantes elliptiques; et le mémoire qu'il composa à ce sujet est parmi ses écrits celui que, peut-être, on admire le plus[1]. Une remarque fort simple a été ainsi le germe des plus brillantes découvertes analytiques de Lagrange, qui cependant a mis près de vingt années d'intervalle entre les premières et les dernières conséquences qu'il pouvait en tirer. Il serait facile de citer d'autres exemples pareils, et de montrer que, dans le plus grand nombre de cas, les résultats les plus importants ne sont dus qu'à des méthodes déjà connues, modifiées légèrement et appliquées à des questions auxquelles d'abord elles n'avaient pas semblé propres. Mais tant que les méthodes ne seront présentées à l'esprit qu'enchevêtrées dans des questions difficiles, et cachées dans des calculs pénibles et fastidieux, il sera toujours malaisé de pouvoir juger, dans chaque cas spécial, des chances de succès que peut offrir l'emploi de tel ou tel principe. C'est pour cela que nous formons des vœux pour que l'on écrive enfin une histoire des méthodes mathématiques, accompagnée de tables synoptiques, où l'esprit puisse distinguer et saisir immédiatement la méthode qu'il doit employer, comme la main choisirait l'instrument convenable parmi tous ceux qui lui seraient présentés. Nous nous croyons en droit d'affirmer que l'application successive et raisonnée de toutes les méthodes déjà connues en mathématiques aux questions innombrables qui restent encore à résoudre, conduirait les géomètres à une foule de résultats nouveaux, et ferait apercevoir des rapports et des analogies qui nous sont encore inconnus.

Au reste, ce vœu que nous faisons pour que l'on adopte en général une manière plus philosophique et plus régulière de chercher les vé-

[1] Voyez les Mémoires de l'Académie de Berlin, pour les années 1767, 1770 et 1774, et les Mémoires de l'Académie des sciences de Turin, pour les années 1784-1785. Il est bien entendu, du reste, que nous ne prétendons pas que ces différentes questions aient été traitées d'une manière exactement uniforme ; car alors, après la première remarque, il n'y aurait plus eu aucun mérite. Ce que nous voulons établir ici, c'est qu'il y a eu analogie et *traduction de méthode*, et que très-probablement c'est de la première idée, qui est très-simple, que Lagrange a tiré ses découvertes successives.

rités mathématiques, et pour que l'on ne voie dans les méthodes que des instruments intellectuels qu'il faut appliquer successivement, et dans un ordre déterminé, à tous les problèmes nouveaux, comme un chimiste pourrait employer successivement, pour déterminer les propriétés d'un corps inconnu, tous les réactifs qu'il aurait dans son laboratoire, nous a été suggéré surtout par l'exemple des résultats importants auxquels sont parvenus ceux qui ont suivi cette méthode. Il suffira de citer, à ce sujet, Léonard de Vinci, auquel les sciences doivent de si notables progrès, et les membres de l'Académie del Cimento, dont les travaux et les découvertes ont tant contribué à l'avancement de la philosophie naturelle. Les manuscrits qui nous restent de ce grand peintre, les ouvrages des académiciens de Florence, prouvent que lorsque Léonard ou Borelli entreprenaient une recherche, ils s'y préparaient longuement d'avance, en mettant par écrit tous les essais qu'on pouvait faire, tous les moyens d'expérience qu'il fallait employer, toutes les méthodes, tous les *experimenta crucis*, comme les appelait Bacon, qui devaient conduire à la découverte de la vérité. Ces tables synoptiques, qu'on dressait alors pour des expériences de physique, seraient encore plus nécessaires aujourd'hui dans les recherches mathématiques, où les méthodes à employer sont plus nombreuses, et où il est encore plus difficile de les extraire de chaque problème individuel pour en faire les instruments philosophiques de l'invention.

Si nous avons réussi à exprimer notre pensée, il doit être évident pour tous ceux qui ont lu le livre de M. Chasles, qu'excepté quelques cas particuliers, cet ouvrage ne contient pas l'*histoire des méthodes*. L'exposé sommaire des travaux d'un géomètre ne fait pas connaître les méthodes qu'il a employées, et M. Chasles nous paraît s'être borné trop souvent à cet exposé. Parfois même il semble éviter à dessein les plus belles occasions qui lui sont offertes pour justifier le titre de son ouvrage. Ainsi, par exemple, on ne comprend pas comment il a pu, en parlant du plus illustre géomètre de l'antiquité, se borner à dire que « la quadrature de la parabole, donnée de deux manières différentes par Archimède, fut le premier exemple de la quadrature rigoureuse d'un espace compris entre une courbe et des lignes droites[1]. » Cette découverte admirable méritait bien autrement l'attention de l'historien, qui aurait dû, à notre avis, faire connaître les considérations singulières, et ce mélange heureux de géométrie et de mécanique, qui ont porté le défenseur de Syracuse à ce grand résultat. Grâce à l'analyse moderne,

[1] Chasles, *Aperçu*, p. 15.

la quadrature de la parabole est devenue un problème élémentaire; mais le moyen par lequel l'inventeur y est arrivé excitera toujours l'admiration des géomètres, et place Archimède à la tête des plus beaux génies de l'antiquité. Ce n'est même qu'en faisant connaître les méthodes, que l'on peut justifier notre admiration pour les grands géomètres qui ne sont plus; car si les progrès de la science tendent sans cesse à diminuer l'importance des anciennes découvertes, les méthodes restent toujours et attestent seules la supériorité des inventeurs. Nous aurions désiré que la phrase que nous venons de citer fît place à une analyse plus philosophique[1]; comme nous voudrions pouvoir effacer de l'ouvrage de M. Chasles le paragraphe par lequel il commence son histoire, car on ne peut plus répéter aujourd'hui, dans un ouvrage sérieux, cette phrase banale : « *La géométrie prit naissance chez les Chaldéens et les Égyptiens*[2]. »

Cet ouvrage peut fournir matière à une autre observation générale: c'est que M. Chasles semble l'avoir composé à mesure qu'on l'imprimait; d'où il est résulté une certaine confusion et de l'inégalité dans ses diverses parties, et une grande disproportion entre le texte et les notes. Il est arrivé, en effet, que l'auteur, qui s'était peut-être un peu trop hâté d'imprimer la première partie de son ouvrage, a augmenté la masse de ses connaissances historiques à mesure qu'il travaillait, et s'est vu forcé de rejeter dans des notes, à la fin du volume, une foule de faits qui auraient dû trouver place dans le texte, et même des dissertations étendues qui sont destinées à combler les lacunes des premiers chapitres. Il suffira de se rappeler, à ce sujet, ce que nous avons déjà annoncé, a ucommencement de cet article, c'est-à-dire que M. Chasles ayant présenté dans le premier chapitre le tableau des progrès de la géométrie chez les Grecs, jusqu'aux conquêtes des Arabes, passe sous si-

[1] Il eût été à désirer aussi que M. Chasles s'arrêtât un peu plus à ce théorème admirable, qui n'a peut-être pas d'égal en géométrie, sur le rapport de la sphère et du cylindre. On y trouve pour la première fois une surface courbe comparée à une superficie plane. Quant aux méthodes, M. Chasles nous paraît en avoir négligé de fort importantes, même dans les temps modernes. Il suffira de citer, à ce sujet, la belle idée de Leibnitz, sur la congruité en géométrie, et la notation par laquelle il l'exprimait. (Voyez *Hugenii exercitationes mathematicæ et philosophicæ;* Hagæ Comitum, 1833; 2 vol. in-4°, tom. I, pag. 6-12.) Nous nous plaignons avec d'autant plus de raison de cet oubli, que lorsqu'il a voulu s'en donner la peine, M. Chasles a analysé avec grand succès les découvertes des géomètres dont il parlait : ainsi, par exemple, dans l'exposé (on pourrait presque dire dans la *restitution*) des travaux de Desargues, l'auteur a fait preuve de beaucoup de pénétration. — [2] Chasles, *Aperçu*, p. 4.

lence les travaux des Orientaux et tout ce qu'on a pu faire au moyen âge en Europe, et arrive d'un seul pas jusqu'à Viète. Voici comment il termine ce chapitre :

« Les travaux des mathématiciens que nous venons de nommer furent les derniers qui illustrèrent l'école d'Alexandrie : les arts et les sciences s'affaiblissaient déjà, lorsque l'Égypte devint la conquête des Arabes, et que l'embrasement de la fameuse bibliothèque des Ptolémées, dépôt précieux, depuis dix siècles, de toutes les productions du génie et de l'érudition, fut le signal de la barbarie et des longues ténèbres qui enveloppèrent l'esprit humain. »

« Cependant ces mêmes Arabes, après un ou deux siècles, reconnurent leur ignorance et entreprirent eux-mêmes la restauration de la science. Ce sont eux qui nous transmirent soit le texte, soit la traduction dans leur langue, des manuscrits qui avaient échappé à leur fureur fanatique. Mais c'est là à peu près la seule obligation que nous leur devons ; car la géométrie, entre leurs mains, à l'exception toutefois du calcul des triangles sphériques, resta stationnaire, leurs travaux se bornant à admirer et commenter les ouvrages grecs, comme s'ils marquaient le terme le plus élevé et le plus sublime de la science. »

Sans nous arrêter ici à signaler la trop grande facilité avec laquelle M. Chasles admet l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie, événement qui n'est rien moins que prouvé, nous ferons remarquer que plus tard le savant auteur, ayant étudié davantage son sujet, a traité, dans une longue note qui a presque cent pages, l'histoire des mathématiques chez les Orientaux et chez les Européens au moyen âge. Cette note renferme des faits curieux, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle prouve que l'auteur a changé de manière de voir, pendant l'impression de son ouvrage, sur l'importance des recherches géométriques qui ont été effectuées dans l'intervalle compris entre sa première et sa seconde époque. Quelque intéressantes que soient ces recherches, de tels changements dérangent toujours la symétrie d'un ouvrage et nuisent à son succès. Dans la note en question, M. Chasles a discuté longuement l'origine de notre système de numération. Nous reviendrons plus tard sur ce point; mais ici nous nous bornerons à remarquer que plusieurs auteurs ne sont cités que dans les notes à la fin du volume, de manière que souvent les assertions de M. Chasles sont combattues plus loin par lui-même. Une telle manière d'écrire rend fort difficile la lecture de cet ouvrage, car on ne sait jamais à quel endroit on doit chercher un fait donné, ni quel est le dernier mot de l'auteur. La table, qui ne contient que des noms propres, est loin de remédier à cet in-

convénient, car elle n'est pas complète et renferme plusieurs inexactitudes[1].

Nous ferons encore une autre observation dans ce premier article, qui n'est destiné qu'aux généralités. Dans l'histoire de la géométrie, les travaux de M. Chasles devront nécessairement occuper une place distinguée, mais il aurait peut-être mieux valu que ce savant géomètre laissât à d'autres le soin de faire valoir ses travaux. Le lecteur ne peut manquer d'être frappé de la fréquente intervention de la personne de l'auteur dans cette Histoire. D'abord le tiers au moins de ce gros volume est exclusivement consacré aux recherches géométriques de M. Chasles; mais en ne considérant que la partie destinée à tracer la marche de la science, on trouve, presqu'à chaque page, un théorème ou un corollaire de l'auteur, mêlé aux recherches des géomètres qui ne sont plus. Il en résulte une confusion que M. Chasles aurait pu éviter s'il s'était appliqué à lui-même le paragraphe suivant qui se trouve à la fin de la seconde époque :

« Si nous écrivions (dit-il) une histoire de la géométrie, et non point seulement un aperçu de la formation successive de ses méthodes et principalement de celles qui se rapportent à la géométrie moderne, nous aurions à citer, pour remplir le cadre de cette seconde époque, les travaux de plusieurs autres géomètres qui cultivèrent aussi avec succès la pure géométrie des anciens et la nouvelle doctrine des indivisibles, et qui contribuèrent aux progrès considérables que la science fit alors. A leur tête se présenteraient les deux célèbres disciples de Galilée, Torricelli et Viviani, dont nous aimerions surtout à retracer les belles et importantes recherches, puis Léotaud, La Loubère, Grégory, Étienne de Angelis, Michel Ange Ricci, Mercator, Schooten, Ceva, Huygens, Sluze, Wren, Nicolas Lorenzini, Guido Grandi, etc. »

Nous concevons toute la peine que M. Chasles a dû éprouver pour s'arracher à Huygens et à Torricelli; mais malgré ce titre d'*Aperçu*, il nous semble que dans un livre où l'on parle si longuement du système

[1] Pour donner un exemple de ces inexactitudes, nous nous bornerons au nom *Paccioli* (que M. Chasles écrit toujours avec deux c, mais qui ne doit en contenir qu'un seul) qui est suivi, dans la table, de l'indication des pages où cet auteur est cité. Or, parmi les pages indiquées, il y en a une (447), où Pacioli n'est nullement mentionné; mais en revanche, il en manque cinq (443, 448, 491, 515, 540) qui auraient dû figurer dans cette table : ce sont des minuties, si l'on veut, mais une *table* n'est bonne à quelque chose que lorsqu'elle est exacte. Les inadvertances de plusieurs genres ne sont pas rares dans l'ouvrage de M. Chasles, et il serait facile d'en signaler un grand nombre : nous sommes convaincu que le savant auteur s'appliquera à les corriger dans une seconde édition.

décimal (qui assurément n'est pas une méthode de géométrie), l'auteur aurait dû s'effacer un peu pour pouvoir faire les honneurs de son histoire à ces illustres géomètres. Cela était d'autant plus nécessaire que M. Chasles ayant déclaré qu'il ne pourrait pas rendre compte des ouvrages écrits en langue allemande, non-seulement il lui a été impossible de faire connaître complétement les progrès de la géométrie pure, qui est cultivée avec tant de succès au delà du Rhin par MM. Steiner, Plucker, Mōbius, etc., mais il s'est exposé, en parlant si souvent de lui-même, à donner quelquefois comme nouveaux des résultats déjà connus au delà du Rhin.

Nous nous arrêterons ici, en réservant les développements pour un autre article, où nous discuterons les opinions de l'auteur sur les points les plus importants. Les remarques que nous venons de faire, l'examen auquel nous nous livrerons dans la suite, prouveront, nous en avons l'espoir, que l'ouvrage de M. Chasles, qui contient tant de recherches intéressantes, a besoin d'être refondu et perfectionné dans une seconde édition, afin de soutenir la réputation de ce savant géomètre.

G. LIBRI.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

La séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres a eu lieu le 2 août, sous la présidence de M. Letronne. Après un rapport de M. le comte Alexandre de Laborde sur les mémoires envoyés au concours relatif aux antiquités nationales, M. Daunou, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les ouvrages de M. Vanderbourg et une autre sur la vie et les ouvrages de M. Van-Praet, et M. Magnin, un mémoire sur les préliminaires d'une représentation dramatique chez les anciens. L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture d'un mémoire de M. Jomard sur la géographie ancienne de l'Arabie.

L'Académie avait proposé, pour sujet de prix, l'*Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste*. Ce prix a été décerné à M. Émile Egger, de Paris, docteur ès lettres, agrégé pour les classes supérieures des lettres, professeur au collége royal de Charlemagne.

Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, a été réservé, mais avec mention honorable du Catalogue raisonné des monnaies nationales de France, par M. Guillaume Combrouse; Paris, 1839; in-4°.

L'Académie n'ayant pu adjuger, en 1839, les prix d'histoire de France fondés par le baron Gobert, leur valeur accroîtra au capital de la fondation, en augmentant le revenu annuel, et par conséquent les prix à décerner ultérieurement.

Les trois médailles d'or de 500 francs dont l'Académie dispose chaque année en faveur des trois auteurs qui lui ont envoyé les meilleurs ouvrages sur les antiquités nationales, ont été adjugées, pour 1839, dans l'ordre suivant : La première à M. Yanosky, pour son Histoire des milices bourgeoises en France, depuis le XII° siècle jusqu'au XV° : la seconde à MM. Ernest Breton et Achille de Jouffroy, auteurs d'une Introduction à l'histoire de France. La troisième a été partagée *ex æquo* entre M. Dussieux et M. Paillard de Saint-Aiglan, auteurs de deux ouvrages, l'un, imprimé, sous le titre d'Essai historique sur les invasions des Hongrois en Europe et spécialement en France; l'autre, manuscrit, sur les Invasions des Normands le long de la Loire et au Midi de ce fleuve. Une mention très-honorable a été décernée à M. Jubinal, éditeur des Œuvres de Rutebeuf.

Prix proposés pour 1840 *et* 1841. L'Académie rappelle qu'elle a prorogé jusqu'au 1er avril 1840, le concours ouvert sur cette question : « Déterminer quels sont les rapports des poids, des mesures, tant de longueur que de capacité, et des monnaies qui étaient en usage en France sous les rois des deux premières races, avec les poids, les mesures et les monnaies du système décimal. »

L'Académie rappelle aussi que le prix proposé l'année dernière pour être décerné en 1840, a pour sujet : « L'Histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie, dans l'école d'Alexandrie. »

Pour sujet du prix de 1841, l'Académie propose de « rechercher l'origine, les émigrations et la succession des peuples qui ont habité au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, depuis le III° siècle de l'ère vulgaire jusqu'à la fin du XI°; déterminer, le plus précisément qu'il sera possible, l'étendue des contrées que chacun d'eux a occupées à différentes époques; examiner s'ils peuvent se rattacher en tout ou en partie à quelques-unes des nations actuellement existantes; fixer la série chronologique des diverses invasions que ces nations ont faites en Europe. » Le prix sera, comme le précédent, une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ces trois concours devront être écrits en français ou en latin, et parvenir, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er avril de l'année où le prix doit être décerné.

Le prix annuel pour lequel M. Allier de Hauteroche a fondé une rente de 400 fr., sera décerné, en 1839, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié en 1839 et déposé au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1840.

Trois médailles seront décernées, en 1840, aux meilleurs mémoires sur les antiquités de la France, déposés avant le 1er juin.

Les prix d'histoire, fondés par M. le baron Gobert, seront décernés, en 1840, aux meilleurs ouvrages publiés en français ou en latin, depuis le 1er janvier 1839, jusqu'au 1er avril 1840, et déposés au secrétariat avant ce dernier terme. (Pour les conditions de ce concours, voir notre cahier d'août 1838, p. 517.)

L'Académie a fait connaître publiquement les noms des huit élèves de l'École des Chartes qui ont obtenu le titre d'archiviste-paléographe en 1839. Ce sont MM. Géraud, Marchegay, Guessard, Clairfond, de Certain, de Fréville, Eisenbach, Vallet.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a perdu, le 29 juillet, un de ses plus anciens et de ses plus illustres membres, M. de Prony. M. Gaspard-Clair-François-Marie Riche, baron de Prony, était né à Chamelet (Rhône), le 22 juillet 1755. Entré à l'école des ponts et chaussées en 1776, il fut bientôt distingué par le célèbre Péronnet, alors chef de cette école, et contribua sous ses ordres à la restauration du port de Dunkerque, en 1785, et, l'année suivante, à la construction du pont Louis XVI. Il était ingénieur en chef à la résidence de Perpignan, lorsque l'Assemblée constituante, qui venait de décréter l'établissement du cadastre, le chargea de cette grande opération et de beaucoup d'autres travaux importants. M. de Prony parvint à faire, en moins de deux ans, des Tables trigonométriques adaptées aux besoins de l'astronomie et de la géodésie, collection immense, conservée à l'Observatoire, en 17 volumes in-folio. Les travaux de ce savant distingué et les nombreux ouvrages qu'il a publiés depuis 1787, ont puissamment contribué aux progrès des arts mécaniques et particulièrement de l'hydraulique. M. de Prony était directeur de l'École des ponts et chaussées depuis 1798, inspecteur général des ponts et chaussées, membre de l'Académie des sciences depuis la création de l'Institut, et du Bureau des longitudes depuis 1817. Il avait été nommé pair de France en 1835. M. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a prononcé sur sa tombe un discours que nous reproduirons lorsqu'il aura pu nous être communiqué.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les d'Urfé, souvenirs historiques et littéraires du Forez au XVIe et au XVIIe siècle; avec fac-simile; par Auguste Bernard, de Montbrison. Paris; imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale; 1839. Cet ouvrage, fruit de longues et laborieuses recherches, contient, 1° une généalogie de la maison d'Urfé, écrite par Jean-Marie de la Mure, chanoine de Montbrison, mort vers 1687, et publiée aujourd'hui pour la première fois, d'après le manuscrit appartenant à M. Bernard; — 2° la biographie d'Anne d'Urfé, d'Honoré d'Urfé, l'auteur de l'Astrée, et d'Antoine d'Urfé; 3° un récit des événements qui eurent lieu dans le Forez du temps de la Ligue, et auxquels les d'Urfé participèrent; — 4° des lettres écrites par les d'Urfé, depuis 1589 jusqu'en 1595, publiées d'après les originaux conservés aux archives de la ville de Lyon; 5° une description du pays du Forez, composée par Anne d'Urfé vers l'an 1606, et imprimée ici pour la première fois sur le manuscrit autographe conservé à la Bibliothèque du Roi (n° 183, supplément français). Une table des noms de lieux et de personnes termine le volume, qui est accompagné d'un fac-simile de l'écriture des principaux membres de la famille d'Urfé. Dans ce travail recommandable, M. Bernard a fait un excellent usage de matériaux historiques, recueillis avec persévérance, et, sans sortir de la spécialité de son titre, il a fait connaître et présenté avec intérêt

des faits curieux, soit pour l'histoire de nos troubles civils et religieux au XVIe siècle, soit pour notre histoire littéraire. Nous citerons particulièrement la notice biographique sur Honoré d'Urfé et le récit des événements qui se sont passés dans le Forez du temps de la Ligue. Ce dernier morceau peut être considéré comme la partie la plus importante de cette utile publication.

Choix de contes et nouvelles, traduits du chinois, par Théodore Pavie. Imprimerie de Victor Pavie, à Angers; librairie de Benjamin Duprat, à Paris; 1839; in-8° de IV-298 pages. Ce recueil contient sept contes ou nouvelles. *Les Pivoines*, placées en tête du volume, appartiennent à la collection intitulée *Kin-Kou-Ky-Kwan* (faits remarquables anciens et modernes), ainsi que trois autres nouvelles : *les renards fées*, *le poëte Ly-Taï-Pe* et *le luth brisé*. Du roman bouddhique *Sy-Yeou-Ky* (voyage dans l'ouest, c'est-à-dire dans l'Inde), le traducteur a tiré deux épisodes : *le Bonze sauvé des eaux* et *le roi des dragons*. Enfin *le Lion de pierre*, qui complète le volume, est une cause célèbre empruntée au Long-Tou-Kong-Ngan, recueil des plus fameux jugements de Pao-Chy, volume rare, imprimé à Canton, sous le règne de l'empereur actuel Tao-Kwang, et qui fait partie de la collection de M. Stanislas Julien, auquel M. Théodore Pavie a dédié ce volume de traductions.

Rapports à M. le ministre de l'instruction publique sur les anciens monuments de l'histoire et de la littérature de la France qui se trouvent dans les bibliothèques de l'Angleterre et de l'Écosse, par M. Francisque Michel. Paris, Imprimerie royale, 1838 (1839); in-4° de 280 pages. M. Francisque Michel avait été chargé par le ministre de l'instruction publique, en 1833 et 1836, d'explorer les principales bibliothèques et les archives d'Angleterre et d'Écosse, afin d'y rechercher tout ce qui semblerait important pour l'histoire et l'ancienne littérature de la France. Les rapports qu'il vient de publier ont pour but de rendre compte au ministre des résultats de cette mission. On trouve dans ces rapports des renseignements importants et la description de quarante-trois manuscrits, dont la plupart appartiennent au musée britannique et aux bibliothèques de Cambridge, de Durham, de Lincoln et d'Édimbourg.

Description des pays de Magreb, texte arabe d'Abou'lféda, accompagné d'une traduction française et de notes, par Ch. Solvet, substitut du procureur général à Alger. Alger; imprimé par autorisation de M. le ministre de la guerre à l'imprimerie du Gouvernement; 1839; in-8° de III et 190 pages. Cette traduction est accompagnée de notes et suivie d'une table des noms géographiques cités dans la description du Magreb.

Catalogue général des livres composant les bibliothèques du département de la marine et des colonies. Tom. II; sciences et arts en général (n°s 3505 à 10132); Paris, Imprimerie royale, 1839; in-8° de XXVIII-868 pages.

Nous avons annoncé (V. *Journal des Savants*, octobre 1838, p. 646) le premier volume de ce catalogue qui s'applique, par une disposition ingénieuse, à toutes les bibliothèques du département de la marine. Le tome II, qui vient de paraître, est consacré aux sciences et arts comprenant les subdivisions suivantes : Sciences philosophiques et morales; sciences politiques et économiques; sciences physiques et naturelles; sciences médicales; sciences mathématiques; arts en général; gymnastique et jeux.

Rapport adressé à Son Excellence le ministre de l'agriculture et du commerce sur des modifications à apporter aux règlements sanitaires, par M. de Ségur Dupeyron, secrétaire du conseil supérieur de santé, etc. Paris, Imprimerie royale, 1839; in-8° de 147 pages.

Histoire du Droit français, par M. F. Laferrière, professeur à la faculté de droit de Rennes, avocat à la Cour royale. Imprimerie de Crété, à Corbeil; librairie de Joubert, à Paris, 1838; 2 volumes in-8° de XII, 563 et 583 pages. Cet ouvrage est précédé d'une courte introduction où l'auteur s'attache à expliquer sous quel point de vue il a considéré l'histoire du droit français. Le but qu'il s'est proposé a été de manifester par l'histoire le rapport essentiel et philosophique du droit romain avec le christianisme, et leur association dans le monde comme principes civilisateurs; de considérer le droit romain dans ses luttes et ses combinaisons avec les divers autres éléments de la société pour la formation et le développement du droit français; de suivre dans sa marche et ses transformations la pensée civilisatrice qui, des capitulaires, a conduit nos lois civiles, à travers les révolutions de la féodalité et de la monarchie française, jusqu'au code du dix-neuvième siècle. Le travail recommandable de M. Laferrière est divisé en sept livres. Les six premiers, qui sont compris dans le premier volume, traitent du droit civil de Rome, du droit romain, du droit coutumier, du droit canonique, des ordonnances, de l'ordre progressif et de la classification des écoles scientifiques du droit romain et du droit français jusqu'en 1789. Le livre septième qui est, de beaucoup, le plus étendu, occupe tout le second volume. Sous le titre de : Époque révolutionnaire et codification, cette dernière partie de l'ouvrage est partagée en quatre périodes : assemblée constituante, assemblée législative et convention; directoire, conseil des cinq-cents et des anciens; consulat.

Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, précédés de notices pour caractériser chaque auteur des mémoires et son époque, suivis de l'analyse des documents historiques qui s'y rapportent, par MM. Michaud, de l'Académie française, et Poujoulat. Paris, imprimerie de F. Didot. Chez l'éditeur, rue des Petits-Augustins, n° 24. Cette collection, dont la 66e et dernière livraison vient de paraître, forme 32 volumes grand in-8° à deux colonnes, du prix de 400 francs. On y trouve à peu près tous les documents historiques qui composent les collections de MM. Petitot et Montmerqué, et, de plus, des mémoires qui n'y avaient pas été compris. Quelques-uns des textes publiés par MM. Michaud et Poujoulat sont plus complets et plus corrects que ceux dont leurs devanciers ont fait usage. Nous pouvons citer entre autres le journal de l'Estoile et les Mémoires de Retz, qui contiennent plusieurs passages inédits. Malheureusement il s'en faut bien qu'un soin égal ait été apporté dans toutes les parties de cette vaste collection. Les analyses de documents, conçues dans un but utile, ne nous ont pas paru, en général, d'une exactitude suffisante, non plus que les traductions dont les éditeurs ont cru devoir accompagner les textes les plus anciens. Enfin on doit regretter l'absence d'une table générale des matières, indispensable pour faciliter l'usage d'un recueil de cette étendue et de cette importance.

Description de l'Asie Mineure faite par ordre du gouvernement français, de 1833 à 1837, et publiée par le ministère de l'instruction publique. Première partie : beaux-arts, monuments historiques, plans et topographie des cités antiques, par Charles Texier. Ouvrage dédié au Roi. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1839; tome Ier, in-folio, livraison 1, contenant 6 planches et un Avertissement de VIII pages où l'auteur rappelle d'une manière générale les titres qui recommandent l'Asie Mineure à l'attention des archéologues, et énumère les principaux souvenirs que l'antiquité a laissés dans chacune des provinces de cette intéressante contrée.

Paléographie des classiques latins d'après les plus beaux manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris. Recueil de fac-simile fidèlement exécutés sur les originaux

et accompagnés de notices historiques et descriptives, par A. Champollion, avec une introduction par Champollion Figeac. Paris, imprimerie et librairie de Panckoucke, 1839; in-4°. Quelques livraisons sont en vente.

Paléographie universelle, collection de fac-simile d'écritures de tous les peuples et de tous les temps, tirés des plus authentiques documents de l'art graphique, cartes et manuscrits existants dans les archives et les bibliothèques de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre; publiés d'après les modèles écrits, dessinés et peints sur les lieux mêmes, par Sylvestre, et accompagnés d'explications historiques et descriptives, par MM. Champollion Figeac et Aimé Champollion fils. Paris, chez l'auteur, place Bellechasse, n° 15, et chez Treuttel et Wurtz; 1839; in-folio. L'ouvrage aura 50 livraisons du prix de 30 francs chacune. Les livraisons 1, 2, 3, sont publiées.

Histoire de la littérature de l'Europe pendant les xv°, xvi° et xvii° siècles; traduite de l'Anglais de Henri Hallam, par Alphonse Borghers. Paris, imprimerie de Crapelet, librairies de Baudry et Ladrange, 1839; tomes I et II, in-8°.

Établissements et coutumes, assises et arrêts de l'Échiquier de Normandie au xiii° siècle (1207 à 1245), d'après le manuscrit français F-2 de la bibliothèque Sainte-Geneviève; par M. A. J. Marnier. Paris, imprimerie de Stahl, librairie de Techener; in-8°.

Relation d'une excursion monumentale en Sicile et en Calabre, par M. Gally-Knight, précédée d'un essai historique sur la conquête de la Sicile par les Normands; traduction communiquée à la Société française pour la conservation des monuments, par M. de Caumont. Caen, imprimerie et librairie d'Hardel, 1839; in-8°.

Voyage métallurgique en Angleterre, ou recueil de mémoires sur le gisement, l'exploitation et le traitement des minerais de fer, étain, plomb, cuivre et zinc dans la Grande-Bretagne; par MM. Dufrenoy, Élie de Beaumont, Coste et Perdonnet. Seconde édition, corrigée et considérablement augmentée. Tome II; Paris, imprimerie et librairie de Bachelier, 1839; in-8°, avec un atlas de 19 planches.

De l'éducation morale et religieuse des enfants; traduction du traité *De parvulis ad Christum ducendis*, de Gerson, précédée d'une vie de Gerson, et suivie de sentences extraites de ses ouvrages. Publié par Armand Hennequin; imprimerie d'Adam, à Douai, 1838; in-8° de 108 pages.

Manuel pour les écoles primaires communales de jeunes filles, par Mlle Sauvan, inspectrice des écoles primaires communales mutuelles et simultanées de jeunes filles et des classes d'adultes-femmes de la ville de Paris, etc. Paris, 1839; imprimerie de Fain et Thunot, librairie de L. Colas; 1 vol. in-12 de 403 pages. Mlle Sauvan a déjà publié, en 1832, chez les libraires F. G. Levrault et Jules Renouard, un *Cours normal des institutrices primaires*, ouvrage de fort bon sens et de fort bon style, auquel l'Académie française a décerné un de ses prix Monthyon. Le *Manuel* que nous annonçons offre, avec des détails plus techniques sur la tenue des écoles, la même expérience des enfants et de ceux qui les dirigent, la même sagacité dans les conseils, la même précision, la même élégance dans le langage. Son succès doit s'étendre hors des établissements modestes pour lesquels il a été composé; il se fera lire avec fruit et intérêt de toutes les personnes qui s'occupent des progrès de l'éducation publique.

ITALIE.

Le relazioni...... Rapports des ambassadeurs vénitiens au sénat, depuis

l'an 1296 jusqu'en 1796, formant un corps très-important d'histoire universelle moderne; recueillis, annotés et publiés aux frais d'une société, par E. Alberi. Florence, 1839; in-8°. Cette collection formera 9 volumes.

Museo numismatico...... Musée numismatique de Lavi, appartenant à l'Académie royale des sciences de Turin. Turin, 1839; in-4°, avec planches. Première partie.

Storia....... Histoire de la république de Gênes depuis son origine jusqu'en 1814, par C. Varese. Gênes, 1839; in-8°. Tomes VII et VIII (dernier).

Memorie...... Mémoires de mathématiques et de physique de la société italienne des sciences de Modène. Tome XXI et dernier, en deux parties.

ALLEMAGNE.

Geschichte der franzœsischen Gerichts Verfassung. — Histoire de l'organisation judiciaire en France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, par le professeur J.-P. Brewer. Dusseldorf, 1837-39; 3 vol. in-8°. Dans le premier volume l'auteur passe en revue les codes et la procédure d'autrefois; dans le second il s'occupe des parlements, particulièrement de celui de Paris, du Châtelet et des tribunaux d'exception qui existaient sous l'ancien régime; le troisième volume, peu étendu, ne contient que des suppléments et les tables des matières.

Allgemeine Luender und Vœlkerkunde. — Connaissance générale des pays et des peuples, livre d'instruction pour tous les états, par le docteur H. Berghaus, tom. III, Stuttgard, 1838. Ce volume comprend la géographie végétale et animale; dans la première l'auteur a fait l'histoire de la culture des denrées coloniales, ainsi que celle des céréales et de plusieurs légumes potagers, surtout de la pomme de terre.

Versuck einer Physiologie der Sprache, Essai d'une physiologie de la langue, avec un exposé historique des idiomes de l'Occident, d'après des principes physiologiques, par le docteur K. M. Rapp, vol. II, comprenant les langues du moyen âge. Stuttgard et Tubingue, 1839. Après un aperçu général sur les langues du moyen âge, l'auteur s'occupe, 1° du grec ou byzantin; 2° des langues romanes, et 3° des langues gothiques, comparant, sous ce nom, l'islandais, l'anglo-saxon, le frison, le saxon et le souabois.

Die englischen Universitœten. Les universités anglaises, prolégomènes d'une histoire littéraire d'Angleterre, par le professeur V. A. Huber. Cassel, 1839; tom. I.

Schriften der Gesellschaft, etc.... Mémoires de la société d'histoire naturelle de Marbourg, vol. 4. aussi sous le titre d'*Essai d'une esquisse de la végétation de la Hesse électorale,* pour servir d'introduction à la Flore de ce pays; par le professeur G. W. F. Wenderoth. Cassel, 1839; in-8° avec 3 planches.

Fragmenta comicorum græcorum collegit et disposuit A. Meineke. Volumen primum criticam comicorum græcorum continens. Berlin, 1839; in-8°.

Platonis Parmenides, cum quatuor libris prolegomenorum et commentario perpetuo; accedunt Procli in Parmenidem commentarii, nunc emendatiùs editi, curâ G. Stalbaum. Leipzig, 1839; in-8°.

Histoire de Gillon de Trasignies et de dame Marie sa femme. Altfranzœsischer.... Roman de chevalerie, en français, publié d'après un manuscrit d'Iéna, par O. L. B. Wolf. Leipzig, 1839; in-8°.

Analyse descriptive, historique et raisonnée des monuments de l'antiquité, des édifices les plus remarquables et des constructions hydrotechniques de l'Italie; par C. F. Wiebeking. Munich, 1838; 2 vol. in-4° et deux atlas in-fol.

Y-King, antiquissimus Sinarum liber, quem, ex latinâ interpretatione P. Regis aliorumque è societate Jesu, edidit J. Mohl. Vol. II. Stuttgard, 1839; in-8°. Cet ouvrage, dont le tome I[er] a paru en 1834, se trouve à Paris, à la librairie orientale de Benjamin Duprat.

Acta Henrici VII, imperatoris Romanorum, et monumenta quædam medii ævi nunc primùm luci dedit G. Denniges. Berolini, 1839; in-4°. Pars prima.

PAYS-BAS.

Histoire de la civilisation morale et religieuse des Grecs, par P. Van Limburg Brouwer, professeur à l'université de Groningue, etc. Tome V; seconde partie. Depuis le retour des Héraclides jusqu'à la domination des Romains. Tome III. A Groningue, chez W. Van Boekeren, 1839; in-8° de 309 pages. Dans le but de déterminer l'influence qu'ont exercée sur la civilisation morale et religieuse des Grecs les législateurs et les hommes d'état, les poëtes, les philosophes et les ministres de la religion, l'auteur se livre à des recherches pleines d'érudition, mêlées de réflexions et d'appréciations judicieuses sur les hommes et les institutions de la Grèce antique.

Plato et Aristoteles. Ad viros eruditissimos Academiæ franciæ doctrinarum moralium et politicarum socios scripsit Ph. Guil. Van Heusde. Amstelodami, apud Johannem Müller, 1839; in-8° de 167 pages.

ANGLETERRE.

Travels... Voyage dans les provinces de l'Indostan voisines de l'Himalaya, dans le Panjab, le Ladakh, et le Cashmer, etc., préparé pour l'impression par H. H. Wilson, et publié par W. Moorcroft et G. Trebeck. Londres, 1839; 2 volumes in-8°.

P. 420, l. 31, lisez, *καὶ ὁδοί*. — P. 431, l. 15, lisez, ϰ̈ ε̈ *καὶ* ϛ; l. 20, lisez, ϰ̈ ε̈ *καὶ* ϛ σ(*ταδίους*); le mot *stade* exprimé en abrégé par σ, ayant été pris pour un signe numérique.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1839.

Histoire naturelle des mammifères, *avec des figures originales, coloriées, dessinées d'après des animaux vivants*, par Frédéric Cuvier; Paris, de 1818 à 1837. 70 livraisons in-fol.

TROISIÈME ARTICLE.

Je n'ai considéré jusqu'ici les observations de M. F. Cuvier que sous un point de vue général; il me reste à les considérer sous un point de vue plus détaillé, plus déterminé, et qui les rattache plus aux espèces.

Non-seulement les anciens n'ont connu qu'un petit nombre d'espèces, mais ces espèces mêmes qu'ils ont connues, ils ne les ont pas distinguées par des caractères précis. Aussi, rien n'est-il plus difficile, dans la plupart des cas, que de prononcer, avec certitude, sur les animaux dont ils ont parlé.

Et pourtant ce que je dis ici s'applique beaucoup moins à la classe des mammifères qu'à aucune autre. De tous les animaux, les mammifères sont ceux que les anciens ont le mieux décrits, et dont, relativement, ils ont connu le plus grand nombre. M. Cuvier, l'illustre frère de notre auteur, a prouvé, comme chacun sait, et dans un ouvrage à jamais célèbre [1], qu'il n'est peut-être pas un seul grand quadrupède de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, que les anciens n'aient vu [2].

[1] *Recherches sur les ossements fossiles* : Discours sur les révolutions de la surface du globe. — [2] On ne peut citer en effet, comme exception un peu notable, que le *tapir*

Ils ont vu les deux éléphants, celui d'Asie et celui d'Afrique; les deux rhinocéros, le rhinocéros unicorne et le rhinocéros bicorne[1]; les deux chameaux, le chameau proprement dit[2] et le dromadaire[3]; l'hippopotame, la girafe, le *gnou* ou *niou*, ce singulier ruminant à croupe, à queue, à crinière de cheval[4]. Ils ont vu des carnassiers de toutes les tailles, le lion, le tigre, la panthère, l'hyène, le chacal[5], etc.

Depuis, le nouveau monde a donné une foule d'espèces qui lui sont propres : le jaguar, le couguar, le tapir, le cabiai, le lama, la vigogne, les paresseux, les tatous, les sarigues, les sapajous, etc.; la Nouvelle-Hollande a donné les kanguroos, les phascolomes, les dasyures, les péramèles, les phalangers-volants, les ornithorinques, les échidnés, etc., toutes espèces également propres à ces nouvelles terres, toutes également inconnues à l'ancien comme au nouveau monde. Et cependant Buffon, lorsqu'il commença sa grande Histoire naturelle, ne croyait pas que le nombre des quadrupèdes s'élevât à plus de deux cents. Il est vrai que, pendant son travail, ce nombre s'accrut beaucoup. Buffon a décrit plus de quatre cents espèces de quadrupèdes; et le *Règne animal* de M. Cuvier en contient aujourd'hui plus de mille.

De ces mille à douze cents espèces de quadrupèdes aujourd'hui connues, M. F. Cuvier, pendant les trente années qu'il a consacrées à la direction immédiate de la ménagerie du Jardin du Roi, en a vu passer sous ses yeux plus de la moitié. Et ces espèces qu'il a vues, il les a vues vivantes; il en a étudié les habitudes; il a pu quelquefois en comparer les caractères sur plusieurs individus, dans les différents âges, sur les deux sexes. A la vérité, profitant des animaux que lui offrait la ménagerie, et en profitant à mesure qu'elle les lui offrait, il n'a pu suivre l'ordre méthodique; mais cet inconvénient est bien réparé par cette certitude positive des espèces, à laquelle tout tend dans son ouvrage, qui naît de toutes les conditions réunies que je viens d'indiquer, la comparaison immédiate des individus, celle des âges, celle des sexes, celle des espèces les plus rapprochées, et qui fait la base de la science.

Dans une Introduction où le plan de l'ouvrage se développe, l'auteur examine la question profonde de l'influence de l'anatomie sur la zoologie. Selon lui, tout ce que la zoologie a tiré de l'anatomie, elle aurait pu le tirer de son propre fonds. Seulement la marche eût été inverse :

de Malaca, découvert tout nouvellement. — [1] Ils n'ont pas vu les deux autres espèces de rhinocéros : celle de Sumatra (à deux cornes), et celle de Java (à une corne); et, comme le dit M. Cuvier, quand même ils les auraient vues, ils ne les auraient probablement pas distinguées. — [2] A deux bosses : de la Bactriane. — [3] A une bosse : de l'Arabie. — [4] Le *catoblepas* des anciens. — [5] Le *thos* des anciens.

on conclut, dans la marche actuelle, les parties externes des parties internes; on aurait conclu les parties internes des parties externes; et comme, dans le corps animal, toutes les parties sont faites les unes pour les autres, comme toutes se donnent les unes les autres, les caractères zoologiques auraient fini par conduire à la classification naturelle tout aussi sûrement que les caractères anatomiques.

On peut répondre que les rapports donnés par les parties internes sont d'un autre ordre que les rapports donnés par les parties externes; que, par conséquent, l'étude directe des parties internes n'était pas moins nécessaire que l'étude directe des parties externes; qu'en un mot, le problème est complexe, et que, pour le résoudre, ni l'anatomie seule n'aurait suffi sans la zoologie, ni la zoologie seule sans l'anatomie.

Mais on doit regretter, avec l'auteur, que l'étude des parties externes n'ait pas marché du même pas que l'étude des parties internes. Si l'on eût moins négligé la première de ces deux études, chaque partie externe serait aujourd'hui connue avec précision; « chacune, comme le dit M. F. Cuvier, serait marquée par un caractère, désignée par un nom, comme le sont les parties internes, et il suffirait de quelques mots pour donner une idée claire de toutes les combinaisons de formes, de toutes les figures sous lesquelles les animaux se présentent à nous, avantage que nous sommes bien loin de posséder. »

Deux choses manquent donc ici : et la détermination même de toutes les *variétés de conformation* des parties externes, et jusqu'à une langue qui fournisse des termes pour indiquer ces *variétés;* langue si admirablement créée par Linnæus pour la botanique, et que la zoologie n'a pas encore.

Or, cette double lacune, si bien indiquée par M. F. Cuvier, nul n'aura contribué à la remplir par un plus grand nombre d'observations précises et détaillées. Son ouvrage, le plus important, comme je l'ai dit, qui ait paru, depuis Buffon, sur les quadrupèdes, est peut-être le seul de cette étendue qui ne contienne que des descriptions faites sur des animaux vivants. Et quoique dans cette revue rapide de tant de faits rassemblés dans ce grand ouvrage, revue dans laquelle je ne puis m'arrêter que sur quelques points, revue qui sera plus encore physiologique que zoologique, il importe peu, sans doute, de suivre un ordre plutôt qu'un autre, je suivrai néanmoins, ne fût-ce que pour plus de clarté, l'ordre méthodique.

Je commence donc par les *quadrumanes*. M. F. Cuvier en décrit plus de quatre-vingts espèces. Il décrit celle de l'*orang-oatang* sur le jeune individu dont j'ai parlé dans mon précédent article. Des singes de tous les

genres, de tous les sous-genres, des *guenons*, des *macaques*, des *cynocéphales*, etc., lui ont offert ce rapport inverse de l'âge et de l'intelligence dont j'ai déjà parlé aussi dans mon précédent article.

Ainsi, par exemple, l'*entelle*[1] a, dans le jeune âge, le front large, le museau peu saillant, le crâne élevé, arrondi, etc. A ces traits organiques répond une intelligence développée. Avec l'âge, le front disparaît, recule; le museau proémine; et le moral ne change pas moins que le physique : l'apathie, la violence, le besoin de solitude remplacent la pénétration, la docilité, la confiance. « Ces différences sont si grandes, dit M. F. Cuvier, que, dans l'habitude où nous sommes de juger des actions des animaux par les nôtres, nous prendrions le jeune animal pour un individu de l'âge où toutes les qualités morales de l'espèce sont acquises, et l'*entelle* adulte pour un individu qui n'aurait encore que ses forces physiques. Mais la nature, ajoute-t-il, n'en agit point ainsi avec ces animaux, qui ne doivent point sortir de la sphère étroite qui leur est fixée, et à qui il suffit, en quelque sorte, de pouvoir veiller à leur conservation. Pour cela l'intelligence était nécessaire, quand la force n'existait pas, et quand celle-ci est acquise, toute autre puissance perd de son utilité. »

Au reste, tous les singes sont comme l'entelle : tous, tant qu'ils sont jeunes, nous étonnent par leur pénétration, par leur ruse, par leur adresse; tous, à mesure que leurs forces musculaires se développent, deviennent grossiers et féroces. Et, comme le dit encore M. F. Cuvier, « ce changement n'a pour cause ni la gêne, ni rien de ce qui se trouve de violent dans la situation de ces animaux renfermés dans nos ménageries. Les mêmes observations ont eu lieu de la part de tous ceux qui ont pu étudier les singes dans les contrées où ils jouissent de plus de liberté. »

De tous les singes de l'ancien continent, les *macaques*[2] sont jusqu'ici les seuls qui se soient reproduits dans notre ménagerie. M. F. Cuvier a vu naître un *maimon*, un *macaque* proprement dit, un *rhésus;* et, ce qui est plus curieux, il a vu naître un *métis*, ou *mulet* de singe. Ce *métis* provenait de l'union croisée de deux espèces de *macaques :* le *bonnet-chinois* et le *macaque* proprement dit.

A propos des *cynocéphales*, M. F. Cuvier indique un caractère nouveau pour la circonscription de ce groupe de quadrumanes. Linné, s'en tenant au caractère tiré de la queue, laissait les *cynocéphales* confondus

[1] Espèce de *guenon* du sous-genre des *semnopithèques*, et l'un des singes vénérés dans la religion des brames. — [2] Sous-genre de *guenons*.

avec plusieurs autres singes. L'angle facial, employé plus tard, variant beaucoup avec l'âge, mêlait encore quelques jeunes *cynocéphales* parmi les *guenons*. M. F. Cuvier trouve un caractère plus sûr dans la position des narines, lesquelles se prolongent jusqu'au bout du museau, et forment ainsi ce *museau de chien*, d'où vient le nom de *cynocéphale*.

Un des animaux qui ont le plus embarrassé les naturalistes et les commentateurs, est le *cynocéphale* des anciens, ce singe que l'on voit représenté sur un si grand nombre de monuments de l'antique Égypte. Or, ce singe était en effet un véritable *cynocéphale ;* et, selon M. F. Cuvier, c'était notre *babouin*.

Parmi les singes du nouveau continent, le *coaïta*, espèce de *sapajou* du genre des *atèles*, est aussi remarquable par son indolence et par la lenteur de ses mouvements, que les autres quadrumanes le sont, en général, par leur activité et leur pétulance[1]. Il se traîne plutôt qu'il ne marche. « On croirait, dit M. F. Cuvier, qu'il a besoin d'une détermination nouvelle pour chacun de ses mouvements. » Le *coaïta*, comme toutes les espèces du genre auquel il appartient, est essentiellement conformé pour vivre sur les arbres. Avec ses longues jambes, ses bras beaucoup plus longs encore, et sa queue prenante, il passe d'une branche à l'autre, il s'élance d'un arbre à l'autre avec une adresse extrême; et, se nourrissant de fruits, il ne descend presque jamais à terre.

Les *sajous* forment une petite famille dont toutes les espèces sont encore à déterminer. Selon Brisson, il y en aurait trois; il y en aurait quatre, selon Linnæus; six, selon Gmelin; deux, selon Buffon; selon M. Cuvier, il n'y en aurait qu'une; et selon M. F. Cuvier, on pourrait en établir, du moins d'une manière provisoire, jusqu'à huit espèces.

M. F. Cuvier a vu la reproduction, dans notre ménagerie, de l'*ouistiti*, une des espèces les plus jolies et les plus petites des singes du nouveau monde; et du *maki à front blanc*, espèce de ce singulier genre des *makis* qui, comme on sait, ne se trouve que dans l'île de Madagascar.

Parmi les animaux carnassiers, le genre *felis*, ou *chat*, est un de ceux qui comptent le plus d'espèces. Nous avons vu, dans notre précédent article, que toutes ces espèces, jusqu'aux plus terribles, le lion, le tigre, etc., sont susceptibles d'affection, de reconnaissance. Et il n'en est pas de ces animaux comme des singes; leur intelligence ne décroît pas avec l'âge. Tout au contraire, cette intelligence se développe et s'étend par l'expérience; et la patience ingénieuse de l'homme en a,

[1] Je ne parle pas ici des *loris* ou *singes paresseux*. Je m'en tiens aux seuls animaux vus et décrits par M. F. Cuvier.

plus d'une fois, obtenu des résultats aussi remarquables qu'inattendus.

Le lion a produit dans notre ménagerie. Le tigre a produit à Londres; et, ce qui est bien plus notable, c'est qu'on y a vu, dans ces derniers temps, un *métis* né du mélange de ces deux espèces.

Rien n'est plus difficile que de fixer les limites spécifiques des grands *chats* à pelage tacheté. Les anciens, et particulièrement Oppien, parlent de deux *panthères*. Buffon, ayant sous les yeux trois de ces grands *chats tachetés*, donna à l'un le nom de *panthère*, au second le nom d'*once*, et le nom de *léopard* au troisième. Or, la *panthère* de Buffon est le *jaguar;* son *once* est la *panthère* proprement dite, la *grande panthère* des anciens; et son *léopard* est leur *petite panthère*. M. Cuvier, frère de notre auteur, a le premier débrouillé tout ce chaos. Il a reconnu, dans l'animal nommé *panthère* par Buffon, et que Buffon ignorait venir d'Amérique, le *jaguar;* et il a distingué les deux *panthères* des anciens, ou la *panthère* proprement dite et le *léopard*, par les taches du pelage, lesquelles sont tout à la fois plus petites et plus nombreuses dans le *léopard* que dans la *panthère*.

Voilà donc un point éclairci. Mais la difficulté reparaît pour la plupart des autres espèces, et surtout pour les plus petites. Le *serval* de Buffon est-il le même que celui de M. Cuvier? Le *caracal* ou *lynx* d'Afrique et celui du Bengale forment-ils deux espèces? Ne forment-ils que deux variétés, deux âges d'une même espèce, etc.? Je n'en finirais pas si je voulais suivre M. F. Cuvier dans tous ces embarras de détail d'une nomenclature encore si obscure et si mal assise. Une espèce de *chat*, qui se distingue entre toutes les autres par des ongles *non-rétractiles*, est le *guépard* ou *tigre-chasseur des Indes*. Le *guépard* de notre ménagerie, décrit par M. F. Cuvier, avait une grande douceur; il avait la grâce, l'adresse du *chat domestique;* il recherchait, comme lui, les caresses, et faisait entendre le même petit grognement, lorsqu'on le caressait.

Notre ménagerie a souvent eu les deux hyènes, l'*hyène rayée* et l'*hyène tachetée*. M. F. Cuvier a vu une *hyène tachetée* qui avait pour son maître l'attachement le plus vif; et il a vu une *hyène rayée*, « à laquelle, dit-il, sans la crainte d'effrayer le public, on aurait pu donner la même liberté qu'à un chien. »

Enfin, il n'est pas, selon lui, jusqu'à la *loutre* qui ne puisse être apprivoisée. Il en a possédé plusieurs qu'il était parvenu à rendre très-familières, et qui ne se nourrissaient que de pain et de lait. Aussi ne partage-t-il pas le doute de Buffon sur ce que dit Gessner, qu'on a vu des loutres privées, qui obéissaient à leur maître, et qui venaient lui rapporter le poisson qu'elles avaient pris.

Le *chien* est la conquête la plus complète de l'homme sur la nature. Cet animal nous a donné son espèce entière, et à ce point que le type de cette espèce semble avoir disparu. Nulle part, le chien n'a été trouvé à l'état de pure nature. A défaut de cet état de *pure nature* qu'on ne connaît pas, M. F. Cuvier remonte jusqu'au chien le moins modifié par l'homme, c'est-à-dire jusqu'au chien de l'homme le plus grossier, le moins industrieux de la terre, jusqu'au chien de l'habitant de la Nouvelle-Hollande. C'est ce chien qu'il prend pour type de l'espèce. Après le *chien de la Nouvelle-Hollande,* celui qui se rapproche le plus de l'état sauvage est le *chien des Esquimaux.* Notre ménagerie les a possédés tous deux : ils n'avaient, ni l'un ni l'autre, l'aboiement net et distinct de nos chiens domestiques; et ils avaient, l'un et l'autre, sous leur poil soyeux, une sorte de poil laineux ou de *duvet,* que nos chiens domestiques ont entièrement perdu.

Notre ménagerie a eu plusieurs loups très-apprivoisés. Une louve, prise au piége et déjà adulte, était néanmoins devenue assez familière pour qu'on pût la laisser vivre au milieu des chiens, avec lesquels elle a produit plusieurs fois. Un autre loup, dont M. F. Cuvier rapporte l'histoire, nous offre un de ces attachements profonds, dont on croirait l'espèce même du chien à peine capable. « Ce loup, dit M. F. Cuvier, avait été élevé comme un jeune chien; il suivait en tous lieux son maître dont l'absence le faisait toujours souffrir; il obéissait à sa voix, montrait la soumission la plus entière, et, sous ces divers rapports, ne différait presqu'en aucune manière du chien domestique le plus privé. Cependant son maître, étant obligé de s'absenter, en fit don à la ménagerie du Roi : là, enfermé dans une loge, cet animal fut plusieurs semaines sans montrer aucune gaîté, et mangeant à peine; mais sa santé se rétablit; il s'attacha à ses gardiens et paraissait avoir oublié toutes ses autres affections, lorsqu'après dix-huit mois son maître revint. Au premier mot que celui-ci prononça, le loup, qui ne l'apercevait point dans la foule, le reconnut, et il témoigna sa joie par ses mouvements et par ses cris; mis en liberté, il couvrit aussitôt de ses caresses son ancien ami, comme l'aurait fait le chien le plus attaché à son maître après une séparation de quelques jours. Malheureusement, il fallut se quitter une seconde fois et cette séparation fut encore la source d'une profonde tristesse, mais le temps amena le terme de ce nouveau chagrin. Trois ans s'écoulèrent, et notre loup vivait très-heureux avec un chien qu'on lui avait donné pour qu'il pût jouer. Après cet espace de temps qui certainement aurait suffi pour que le chien de la race la plus fidèle oubliât son maître, celui du loup revint; c'était le soir, tout était fermé, les yeux de l'animal ne

pouvaient le servir; mais la voix de ce maître chéri ne s'était point effacée de sa mémoire : dès qu'il l'entend, il le reconnaît, lui répond par des cris qui annoncent des désirs impatients; et aussitôt que l'obstacle qui les sépare est levé, les cris redoublent; l'animal se précipite, pose ses deux pieds de devant sur les épaules de celui qu'il aime si vivement, lui passe sa langue sur toutes les parties du visage, et menace de ses dents ses propres gardiens, auxquels, un moment auparavant, il donnait encore des marques d'affection..... Il fut nécessaire de se séparer encore. Après cet instant pénible, le loup devint triste, immobile; il refusa toute nourriture, maigrit, ses poils se hérissèrent comme ceux de tous les animaux malades : au bout de huit jours il était méconnaissable, et l'on eut longtemps la crainte de le perdre. Enfin, sa santé se rétablit; ses gardiens purent de nouveau l'approcher, mais il ne souffrit plus les caresses d'aucune autre personne, et ne répondit plus que par des menaces à celles qu'il ne connaissait point. »

Le *loup* et le *chacal* sont les deux espèces dont notre *chien domestique* se rapproche le plus. Le *loup* produit avec le *chien* des individus féconds. Et néanmoins la ressemblance du *chacal* et du *chien* paraît plus complète encore. Le *chien* a l'organisation du *loup;* mais il a non-seulement l'organisation du *chacal*, il en a les mœurs. Dès que les *chiens* rentrent dans l'état sauvage, ils forment des troupes nombreuses, ils se creusent des terriers, ils chassent de concert, comme les *chacals*. Le *chacal* est-il donc la souche du *chien domestique?* M. F. Cuvier lui-même avait été porté d'abord à le croire. Il a rejeté plus tard cette idée. L'odeur que répand le *chacal* est si désagréable et si forte, qu'il est presque également impossible d'admettre que l'homme ait jamais pu se donner pour associé l'animal qui répandait une telle odeur, ou que cet animal ait pu, par la seule influence de la domesticité, perdre cette mauvaise odeur.

Le *chacal* du Sénégal et celui de l'Inde sont deux espèces très-distinctes, toutes deux sauvages, et qui néanmoins ont produit ensemble dans notre ménagerie. Le *métis*, né du mélange de ces deux espèces, était tout couvert, en naissant, d'une sorte de *duvet* ou de poil laineux. Ce *duvet*, ce poil laineux, recouvrait aussi les petits du *renard rouge*, espèce de l'Amérique septentrionale qui a produit dans notre ménagerie. Ce *duvet* se retrouve, comme on a vu, dans le *chien de la Nouvelle-Hollande*, dans le *chien des Esquimaux;* et j'ai déjà dit que nos *chiens domestiques* en ont perdu jusqu'au germe.

La *civette* et le *zibeth* forment-ils deux espèces distinctes? Buffon n'a

vait osé prononcer; et l'hésitation a duré jusqu'au moment où notre ménagerie, réunissant les deux espèces, a permis de les comparer immédiatement l'une à l'autre. Il ne sera plus désormais possible de les confondre. La *civette* a des bandes noires transversales; le *zibeth* a des taches noires au lieu de bandes, etc. La *civette* est d'Afrique, le *zibeth* est des Indes-Orientales.

On ne peut guère douter que le *sanglier* ne soit la souche de nos *cochons domestiques;* car toutes nos races de *cochons domestiques* produisent avec cet animal des individus féconds, et d'une fécondité qui se perpétue. Chose singulière, c'est qu'il est le seul *pachyderme* que nous ayons rendu domestique; et, ce qui n'est pas moins singulier, c'est que le *cochon* est aussi le seul de nos animaux domestiques qui présente encore aujourd'hui, et d'une manière sûre, et jusque dans nos climats, sa race à l'état primitif et sauvage. Le *chien*, le *cheval*, le *bœuf*, ont depuis longtemps perdu leurs types; et, comme nous le verrons bientôt, nous ne retrouvons qu'avec incertitude la souche du *bélier* dans le *mouflon*, et celle du *bouc* dans l'*ægagre*.

Le *rhinocéros unicorne*, ou des *Indes*, est le seul qu'on ait amené vivant en Europe. Celui que décrit ici M. F. Cuvier, et qu'on montrait à Paris en 1800, n'était même que le septième animal de cette espèce qu'on y eût vu. Le premier y avait paru en 1513.

Tout le monde connaît aujourd'hui les traits qui distinguent l'*éléphant* d'Afrique de celui d'Asie. L'*éléphant d'Asie* a été vu très-souvent en Europe, et de très-bonne heure. Pour l'*éléphant d'Afrique*, l'individu que décrit ici M. F. Cuvier n'est que le second qu'on y ait amené vivant. Le premier était celui qui mourut à Versailles en 1681, et dont Perrault et Duverney ont donné l'anatomie dans les Mémoires de l'Académie des sciences.

Nous avons vu, dans notre précédent article, que tous les *solipèdes* pourraient devenir domestiques, comme le *cheval*, comme l'*âne*. Notre ménagerie a eu successivement toutes ces belles espèces : le *couagga*, décrit par M. Cuvier dans la Ménagerie du muséum national d'histoire naturelle, ouvrage dont celui qui m'occupe en ce moment forme en quelque sorte la suite; l'*hémione*, le *zèbre*, le *daw*, décrits ici par M. F. Cuvier. On y a vu produire plusieurs fois le *daw*, le *zèbre;* et, ce qui est toujours plus curieux que la production directe, on y a vu la production croisée du *zèbre* avec le *cheval*, et de ce même *zèbre* avec l'*âne*.

La race du *chameau* ne paraît pas plus exister aujourd'hui dans l'état de nature que celle du *chien*, que celle du *cheval*, que celle du *bœuf*. Le *dromadaire* et le *chameau* produisent ensemble, mais des mulets infé-

conds. Le *chameau* se nourrit de plantes très-communes; il mange, à proportion, moins que le cheval, et fait beaucoup plus de travail. Les *dromadaires* de notre ménagerie ont tiré, pendant fort longtemps, toute l'eau dont on se servait au Jardin du Roi; et l'on s'y est assuré qu'un seul *dromadaire* équivaut, pour le travail, à deux forts chevaux.

Voilà donc encore une espèce dont notre agriculture pourrait s'enrichir, comme elle pourrait s'enrichir de la *vigogne* et de l'*alpaca*, dont je parlais dans mon précédent article. Tout le monde connaît la finesse de la laine de la *vigogne*. La laine de l'*alpaca* est presque aussi fine que celle des *chèvres de Cachemire*, et beaucoup plus longue. Sa chair passe, d'ailleurs, pour très-bonne; et, si l'on arrive jamais à le naturaliser parmi nous, il pourra tout à la fois nous nourrir et nous vêtir, comme le mouton.

Le *bouquetin* était généralement regardé comme la souche de notre *bouc domestique*, avant que l'*œgagre* nous fut connu. L'*œgagre*, décrit par Pallas et Gmelin, est un animal du centre de l'Asie; ceux qu'a possédés notre ménagerie, et que décrit M. F. Cuvier, nous venaient des Alpes. L'*œgagre* ressemble plus au *bouc* que le *bouquetin;* il a, d'ailleurs, tout le naturel, toutes les habitudes de nos *boucs domestiques*. L'analogie semble donc indiquer cette sorte de *bouc sauvage* comme la souche des nôtres; et il serait curieux de voir si l'expérience directe, c'est-à-dire le *mélange fécond*, et d'une *fécondité continue*, confirmerait ce qu'indique l'analogie.

A l'occasion de la *chèvre de Cachemire*, M. F. Cuvier distingue, avec détail, les deux espèces de poil que la nature semble avoir départies à tous les mammifères terrestres : les uns fins, crépus, sorte de *duvet* plus ou moins épais; les autres, plus gros, lisses, donnant leurs couleurs à l'animal, et constituant, dans un grand nombre de cas, l'organe d'un toucher particulier et fort délicat. C'est le poil crépu, c'est le *duvet* des *chèvres de Cachemire* qui fait tout le prix de ces animaux. Nos *chèvres domestiques* ont aussi un *duvet* comme celles de *Cachemire*, seulement il est moins fin; et, quoique moins fin, il serait infiniment supérieur à la plus belle laine de nos moutons. Il aura fallu l'introduction d'une race étrangère pour nous apprendre à tirer tout le parti possible des nôtres.

Le *mouton* est, après le *chien*, l'animal dont la main de l'homme a le plus profondément modifié la nature. Et les modifications, les *variations* ont porté sur la plupart des organes. C'est même d'après les organes *variés* ou modifiés que se caractérisent les *races*. La queue, devenue monstrueuse par deux énormes masses de graisse, donne les *moutons* à

grosse queue de Barbarie. La queue du *mouton* de cette race, décrit par M. F. Cuvier, était assez longue pour traîner à terre, et surpassait le corps en largeur. L'accumulation de la graisse sur certains points est, au reste, un caractère général de *modification*, de *variation de race*, dans les animaux ruminants. Le *mouton de Barbarie* a cette accumulation de graisse à la queue. Le *mouton d'Abyssinie*, à tête noire sur un corps blanc et à fanon, n'a qu'une petite accumulation de graisse à la queue, mais il en a une beaucoup plus considérable sur la partie antérieure de la poitrine. La bosse du *dromadaire*, les deux bosses du *chameau*, ne sont que des dépôts graisseux. C'est encore un dépôt graisseux qui forme le renflement des hanches du *gnou*, la bosse du *zébu*, etc.

Une *variation* qui ne s'est montrée jusqu'ici que sur les espèces du *bouc* et du *mouton*, est celle qui double les cornes. Il y a des *moutons* et des *boucs* à quatre cornes. Dans le *bœuf*, dans le *buffle*, les cornes grandissent, diminuent, s'effacent, se détachent des os pour ne rester attachées qu'à la peau, mais on ne voit jamais leur nombre s'accroître.

La *variation* la plus singulière dans l'espèce du *mouton* est celle qu'y présente le *poil*. Tous les animaux, à l'état sauvage, ont deux sortes de poils : les *poils soyeux*, qui donnent leur couleur à l'animal, comme nous avons vu; et les *poils laineux*, qui ne forment d'ordinaire qu'un simple *duvet*, caché sous les *poils soyeux*. Or, nos *chiens domestiques* et nos *moutons* offrent, sous ce rapport, les deux cas extrêmes et opposés. Le *chien* n'a que des *poils soyeux*; il a perdu jusqu'au germe des *poils laineux*, dont on retrouve pourtant quelques traces sur le *chien* de la *Nouvelle-Hollande*, sur celui des *Esquimaux*, etc.; et le *mouton*, au contraire, a perdu tous ses *poils soyeux*, et n'a conservé que la *laine*.

Buffon pense que le *mouflon* est la souche de nos *moutons domestiques*; et cette opinion paraît très-fondée. Une espèce sauvage peut être regardée comme la souche d'une race domestique, toutes les fois qu'on passe de l'une à l'autre par des intermédiaires suffisants. Or, entre le *mouflon* et nos *moutons*, ces intermédiaires existent. D'abord, toutes nos races domestiques se mêlent et produisent ensemble. On le savait pour celles d'Europe; et M. F. Cuvier s'en est assuré pour les plus étrangères. Nos béliers fécondent les brebis à grosse queue de Barbarie, etc. On peut toujours, d'un autre côté, en s'aidant tour à tour de l'une ou l'autre de ces races, rapprocher le *mouflon* de celles mêmes de ces races qui en sont le plus éloignées. Il y en a de plus grandes, de plus petites, de plus trapues, de plus sveltes, à chanfrein plus ou moins arqué, à cornes plus ou moins fortes, etc. Presque toutes diffèrent surtout du *mouflon* par le pelage. Le *mouflon* semble n'avoir que des

poils soyeux; il n'a presque pas de *laine:* pour découvrir cette *laine*, il faut écarter les *poils soyeux* qui la cachent. La distance entre le *mouflon*, qui n'a du *poil laineux* que le germe, et nos *moutons*, qui ont perdu jusqu'au germe du *poil soyeux*, paraît donc aussi grande qu'elle puisse être. Mais ici même des intermédiaires viennent se placer entre le *mouflon* et le *mouton à laine pure*, et les rapprocher l'un de l'autre. Le *morvan* semble n'avoir que des *poils soyeux*, comme le *mouflon;* le *mouton d'Afrique*, à longues jambes, n'a, pendant l'été, que des *poils soyeux:* un *duvet laineux*, pareil à celui du *mouflon*, reparaît chaque hiver en petite quantité; et, chaque printemps, ce duvet tombe.

Le *mouflon* habite les parties les plus élevées de la Corse; il y vit en troupes nombreuses, conduites par les individus les plus forts et les plus expérimentés. C'est un animal grossier, farouche, que notre ménagerie possède depuis longtemps, qui ne demande aucun soin particulier, et qui se prêtera partout aux expériences de *croisement*, nécessaires pour trancher enfin la question des rapports réels du *mouflon* et de nos *moutons domestiques*[1].

Lequel de notre *bœuf*, ou du *zébu*, du *bœuf à bosse*, est-il plus près de la souche primitive? L'une de ces variétés provient-elle de l'autre? toutes questions qu'on n'a pas encore résolues. Le *zébu* se reproduit dans notre ménagerie, et donne des individus féconds avec nos races de *bœufs domestiques*.

Je disais tout à l'heure que le *cochon* est peut-être le seul de nos animaux domestiques dont la race soit encore à l'état sauvage; mais je ne parlais alors que des grandes espèces. Notre *lapin domestique* a certainement sa souche dans notre *lapin sauvage;* et le *cochon d'Inde* a très-probablement la sienne dans l'*apéréa*, petit animal des parties méridionales de l'Amérique.

J'ai déjà fait connaître les observations de M. F. Cuvier sur le *castor*. L'individu qui lui a donné les résultats les plus curieux avait été pris tout jeune sur les bords du Rhône; il avait été allaité par une femme; il n'avait donc pu rien apprendre, même de ses parents. M. F. Cuvier l'avait placé dans une cage grillée; et là ce fut encore de lui-même qu'il donna les premières marques de son instinct. On le nourrissait habituellement avec des branches de saule, dont il mangeait l'écorce. Or, on s'aperçut

[1] Depuis M. F. Cuvier, on a déjà tenté quelques-unes de ces expériences dont, le résultat définitif ne peut être que très-curieux. Voir les faits rapportés par M. Marcel de Serres : *Compte rendu* des séances de l'Académie des sciences; année 1838, 2e semestre, page 724.

bientôt qu'après les avoir dépouillées, il les coupait par morceaux et les entassait dans un coin de la cage. On eut donc l'idée de lui fournir des matériaux avec lesquels il pût bâtir, c'est-à-dire de la terre, de la paille, des branches d'arbre; et dès lors on le vit former de petites masses de cette terre avec ses pieds de devant, puis les pousser en avant avec son menton, ou les transporter avec sa bouche, les placer les unes sur les autres, les presser fortement avec son museau jusqu'à ce qu'il en résultât une masse commune et solide, enfoncer alors un bâton avec sa gueule dans cette masse; en un mot, bâtir et construire.

Or, deux choses sont ici de toute évidence : l'une, que cet animal ne devait rien à la *société des siens*, source première, selon Buffon, de l'industrie des *castors;* et l'autre, que cet animal travaillait sans utilité, sans but, machinalement, poussé par un besoin aveugle; car, comme le dit M. F. Cuvier, « il ne pouvait résulter aucun bien-être pour lui de toutes les peines qu'il se donnait. »

J'arrive à une question dont je n'ai parlé, dans mon précédent article, que pour la renvoyer à celui-ci; je veux dire à la question de la *transmission des modifications acquises*.

La question de l'*hérédité des modifications acquises* est une des plus importantes et des plus vastes de la physiologie générale. Malheureusement, M. F. Cuvier ne l'a traitée nulle part d'une manière expresse et complète; il ne l'a traitée que par parties, par fragments : il l'a plutôt indiquée que résolue.

« Les modifications, dit-il, que nous avons fait éprouver aux premiers animaux que nous avons réduits en domesticité n'ont point été perdues pour ceux qui leur ont dû l'existence et qui leur ont succédé. » Il n'est, en effet, aucune de nos races domestiques qui n'ait ses qualités distinctes, qui ne les transmette par la génération, et qui, très-probablement, ne les doive à des circonstances fortuites. Je dis à des *circonstances fortuites*, car on peut les lui conserver, les lui faire acquérir, les lui faire perdre. Il y a un art de conserver la pureté des races, de les modifier, de les altérer, de produire des races nouvelles.

« On est toujours sûr, dit M. F. Cuvier, de former des races, lorsqu'on prend soin d'accoupler constamment des individus pourvus des particularités d'organisation dont on veut faire le caractère de ces races. Après quelques générations, ces caractères, produits d'abord accidentellement, se seront si fortement enracinés, qu'ils ne pourront plus être détruits que par le concours de circonstances très-puissantes; et les qualités intellectuelles s'affermissent comme les qualités physiques. C'est ainsi que les chiens se sont formés pour la chasse par une éducation

dont les effets se propagent, mais qui a besoin d'être entretenue pour qu'ils ne dégénèrent pas.»

On sent tout l'intérêt que prend l'étude des *variétés* et des races considérée de ce point de vue. Les causes qui ont produit les *espèces* ont cessé d'agir; les causes qui produisent les *variétés* sont dans nos mains, et l'on peut aisément juger de toute la puissance de ces dernières causes par leurs effets. Aucun genre naturel de nos catalogues ne montre des différences spécifiques aussi fortes que celles de nos animaux domestiques. Le *lion* et le *tigre* ne diffèrent pas plus l'un de l'autre que le *chat d'Espagne* ne diffère du *chat d'Angora;* le *loup* et le *chacal* se ressemblent plus que le *chien dogue* et le *chien lévrier*. Or ces différences, plus grandes que celles qui, dans l'état sauvage, séparent une espèce de l'autre, ce sont des circonstances fortuites, c'est la domesticité, c'est l'homme, qui les produisent.

Et il ne faut pas croire, quoiqu'on le répète sans cesse, que les animaux dégénèrent en devenant domestiques. L'action de la domesticité tend surtout, au contraire, à développer; elle accroît le volume de la queue dans certains *moutons*, le nombre des cornes dans quelques autres, le poil du chat *angora*, etc., la taille de presque tous les animaux que l'on soumet à son influence. Et tous ces développements, une fois *acquis*, se transmettent par la génération : le volume de la queue, le nombre des cornes, la richesse des poils, etc.

Ce n'est pas tout. Il n'y aurait pas, selon M. F. Cuvier, jusqu'à des mutilations qui ne se transmissent. Il rapporte le cas d'une *louve* de notre ménagerie qui fut accouplée avec un *chien braque* dont on avait coupé la queue, et qui mit au monde deux *métis à très-courte queue* [1]. Ce n'est pas tout encore. Si ce qu'on assure des *lapins*, qu'ils perdent, après un certain nombre de générations passées en domesticité, la faculté de se creuser des terriers, est vrai, on peut faire perdre jusqu'aux qualités les plus intimes et les plus profondes, on peut faire perdre jusqu'à des *instincts*, on peut même en faire acquérir. Les petits, nés de chiens très-exercés à la chasse, n'ont pas besoin d'éducation pour chasser; ils *chassent de race;* et G. Leroy dit, «que les jeunes renards, en sortant du terrier pour la première fois, sont plus défiants et plus précautionnés dans les lieux où on leur fait beaucoup la guerre, que les vieux ne le sont dans ceux où on ne leur tend point de piéges [2].»

[1] Le fait n'est pas décisif. Souvent des petits à très-courte queue naissent de parents à queue longue. Pour prononcer sur un pareil sujet, il faudrait un grand nombre d'observations — [2] *Lettres philosophiques sur l'intelligence et la perfectibilité des animaux*, p. 86.

Je termine par l'examen d'une autre question, et que M. F. Cuvier n'a guère fait qu'indiquer aussi. Après avoir étudié pendant si longtemps les qualités intellectuelles des animaux, il a eu l'idée de chercher dans ces qualités un nouvel ordre de caractères. « L'intelligence des animaux offrirait, dit-il, des caractères spécifiques peut-être plus fixes que ceux qui sont tirés des organes extérieurs. » Ces qualités intellectuelles sont d'ailleurs, par le fait, les seules caractéristiques des espèces, dans plus d'un cas. A ne consulter que l'organisation, le *loup* serait un *chien;* et cependant la destination de ces deux animaux est loin d'être la même : l'un vit dans les forêts, l'autre vit près de l'homme; l'un vit à peu près solitaire, l'autre est essentiellement sociable ; l'un est resté sauvage, et l'autre est devenu domestique. Rien ne ressemble donc plus au *loup* que le *chien* par les formes et par les organes, et rien n'en diffère plus par les penchants, par les mœurs, par l'intelligence. Le *lièvre* et le *lapin* se confondent presqu'à la vue, et cependant le *lièvre* prend son gîte à la surface du sol, et le *lapin* se creuse un terrier : notre *écureuil* se construit un nid au sommet des arbres, et *l'écureuil d'Hudson* cherche un abri dans la terre entre les racines des pins dont les fruits le nourrissent, etc.

Ainsi donc, et à ne considérer même les choses que sous le point de vue de la distinction positive des espèces, l'étude des qualités intellectuelles n'importe guère moins que l'étude des qualités organiques; et la raison en est simple : c'est par ses qualités intellectuelles que l'animal agit; c'est des actions que dépend le genre de vie; et, par conséquent, la conservation des espèces ne repose pas moins, au fond, sur les *qualités intellectuelles* des animaux que sur leurs *qualités organiques.*

Il ne me reste plus à examiner l'ouvrage de M. F. Cuvier que sous le rapport de la *détermination* proprement dite des espèces, ou, en d'autres termes, sous le rapport des *noms* et des *caractères.* Ce sera l'objet d'un quatrième et dernier article.

FLOURENS.

UEBER DIE URSPRUNG DES THIERKREISES, von Ludw. Ideler, *etc.*, — *Sur l'origine du zodiaque, par* Ludwig Ideler; *Mémoire lu à l'Académie royale des sciences de Berlin, le* 28 *juin* 1838.

SECOND ARTICLE.

Avant de continuer l'exposé de la question traitée dans ce savant

mémoire, je dois rappeler un principe indiqué dans le premier article et qu'on a trop souvent méconnu : à savoir, qu'il faut distinguer dans le zodiaque trois caractères différents : la *division* en un nombre de douze ou de vingt-huit parties; les *dénominations* par lesquelles on a désigné chacune de ces parties, et enfin les *figures* qui servent à les représenter. La même division usitée chez deux peuples ne suppose pas nécessairement qu'il y ait eu entre eux communication à une époque quelconque, puisque c'est la nature qui la donne. Mais les mêmes *noms*, placés dans le même ordre, ainsi que les mêmes figures, ou bien les noms seuls, quand ils ne seraient pas accompagnés des mêmes *figures*, indiquent, sans nul doute, une transmission de l'un à l'autre.

Or, les mêmes figures, sauf de légères différences, se retrouvant sur les zodiaques de la Grèce, de l'Égypte et de l'Inde, il s'ensuit qu'ils ont tous une origine commune. Comme on l'a vu, M. Ideler, même dans la supposition que l'Égypte aurait possédé un zodiaque en douze signes, reconnaît que les figures, au moins, sont celles du zodiaque grec, qu'elles ont été introduites en Égypte sous les Ptolémées, et transportées plus tard jusque dans l'Inde.

Ce sont là deux points importants que le savant astronome regarde comme établis d'une manière indubitable. Ils suffisent pour décider la question archéologique, puisqu'ils démontrent l'origine grecque, ainsi que l'époque tardive, de tous les monuments où les figures zodiacales se rencontrent. Mais ils laissent encore intacte la question astronomique, celle qui touche à l'origine même et à la transmission de la division en *dodécatémories*. Car, même en admettant comme prouvé que les Grecs ont inventé les *figures du zodiaque*, on se demande encore ce qu'il y a réellement d'original dans leur invention. Les Orientaux, principalement les Égyptiens et les Chaldéens auxquels les Grecs, de leur aveu même, ont fait des emprunts, à diverses époques, y sont-ils entièrement étrangers? N'auront-ils pas, au moins, fourni l'idée première, que l'imagination des Grecs aura ensuite embellie en traduisant par des images les noms des parties du zodiaque primitif? C'est là le point que j'ai dû examiner ensuite, et mes recherches, à ce sujet, se résument dans une dernière proposition dont je rappelle l'énoncé :

La sphère grecque est originale; la formation en a été successive; l'idée de la division zodiacale, étrangère à sa première constitution, y a été transportée après coup; mais les figures et les noms des signes sont d'invention grecque.

Cette proposition est admise aussi par M. Ideler; mais de la dernière partie il n'admet que la moitié, puisqu'il n'attribue aux Grecs que l'invention des *figures*. Les passages de Ptolémée sur lesquels ils s'appuie, pris iso-

lément, semblent péremptoires en faveur de son opinion. Mais il en résulte des difficultés tellement graves, qu'il paraît impossible de ne pas y chercher un autre sens. Aussi, malgré tout mon désir d'obtempérer à son jugement, ma conviction s'attache encore aux arguments que j'ai produits; et, comme ce point touche à des questions ardues et délicates, on me pardonnera sans doute de rappeler sommairement la chaîne des observations et des déductions logiques sur lesquelles mon opinion s'est fondée. Peut-être serviront-elles d'avance à répondre aux objections du savant critique.

Pour résoudre complétement ces difficultés, il faudrait pouvoir comparer entre elles les sphères des Égyptiens, des Chaldéens et des Grecs : malheureusement les deux premières nous sont inconnues. Diodore de Sicile, dans un important passage, qui sera examiné plus loin, est l'unique auteur qui nous donne quelque idée de celle des Chaldéens, et le premier qui nous parle de leur zodiaque en douze signes, mais sans nommer *un seul* de leurs astérismes. Ce passage, qui provient d'une source plus ancienne que Diodore de Sicile, est du très-petit nombre de ceux qui puissent s'appliquer, sans aucun soupçon d'équivoque, aux *Chaldéens* de Babylone : car le mot *Chaldéens* étant devenu de très-bonne heure un synonyme d'*astrologue*, quand ce mot est *seul* ou n'est pas expliqué par quelque circonstance, il y a presque toujours de l'incertitude sur le sens qu'il lui faut donner. C'est pour éviter cet inconvénient que Cicéron[1], en prononçant le nom de *Chaldéen*, se croit obligé d'avertir qu'il le prend dans le sens de *peuple*, non de *profession* (*non ex artis, sed ex gentis vocabulo*). C'est aussi le sens d'*astrologue* que Géminus, un peu avant Cicéron, donne au nom de *Chaldéen*, à l'endroit où il parle des signes sympathiques et antipathiques[2]. Quant à Sextus Empiricus qui cite le zodiaque grec, à propos des Chaldéens, il est notoire que, dans tout le livre *contre les astrologues* où il prononce le nom des Chaldéens trente fois, ce nom ne signifie qu'*astrologue*, comme Fabricius l'a déjà remarqué depuis longtemps. C'est faute d'avoir fait cette remarque qu'on attribue souvent aux *Chaldéens* plusieurs notions qui peuvent ne pas leur appartenir, entre autres la division du zodiaque par la clepsydre, d'après Sextus Empiricus, lorsque cet auteur[3] ne veut rien dire autre chose, sinon que les astrologues ont employé et emploient encore ce moyen grossier de mesurer l'ascension des parties du zodiaque. On voit en effet dans Ptolémée comme dans ses commentateurs Proclus et Théon, que l'on continuait de leur temps à s'en servir, concurrem-

[1] *Divin.*, I, 4, ibique annotat. — [2] *Isagoge*, c. 1, p. 7, A. — [3] *Adv. astrol.*, § 23, p. 342. Fabr.

ment avec la *dioptra* d'Hipparque [1]. M. Ideler a bien reconnu lui-même que les Chaldéens ont dû avoir un autre moyen d'observation moins imparfait [2]. C'est, non pas aux Chaldéens, mais aux Égyptiens que Macrobe attribue cette manière de mesurer le zodiaque [3]; or, cet auteur est d'un temps où les notions grecques et celles de l'Orient étant mêlées et confondues, les astrologues même grecs étaient appelés *Chaldéens* ou *Égyptiens*, selon le genre de divination auquel ils se livraient; c'est ainsi que, dans Paul d'Alexandrie, les mots σοφοὶ τῶν Αἰγυπτίων désignent les auteurs du tétrabiblos et d'autres traités du même genre [4]. La même confusion existe déjà dans Censorin; et, à mon avis, dans le calendrier même de Ptolémée, les *Égyptiens* sont les Grecs qui avaient observé à Alexandrie sous le parallèle de quatorze heures, par opposition aux anciens astronomes, Méton, Euctémon, Callippe, Eudoxe, etc., qui avaient fait leurs observations en Grèce et en Asie Mineure.

Quant à la sphère égyptienne, on a vu (plus haut, pag. 487) combien il est douteux que les monuments de l'époque pharaonique contiennent une *seule* figure de constellation. Du zodiaque égyptien aucun auteur, avant l'ère chrétienne, ne dit un seul mot. Le premier qui attribue aux Égyptiens un zodiaque en douze signes, les mêmes que ceux des Grecs, est Porphyre, écrivain de la fin du IIIe siècle; les autres, Macrobe, Servius et Théon d'Alexandrie, sont plus récents d'un siècle : tous ont donc vécu cinq ou six cents ans après l'époque où les Égyptiens avaient adopté, jusque dans leurs monuments religieux et funéraires, le zodiaque des Grecs. Tant qu'on croyait ces monuments fort anciens, ces textes conservaient une grande autorité; mais maintenant que l'époque récente de ces monuments n'est plus douteuse, qu'aucun ne remonte avant l'ère vulgaire, la question a changé de face; ces textes ne pourraient plus être invoqués en faveur de l'existence, chez les Égyptiens, d'un zodiaque original, dont les douze signes auraient été les mêmes que ceux des Grecs. Ils sont réellement en dehors de la question, et je regrette qu'un aussi bon critique que M. Ideler ait cru pouvoir alléguer encore une telle preuve, à laquelle d'autres ne manqueront pas de vouloir donner une nouvelle force, en citant Manéthon, Pétosiris, les rois Nécepsos et Nectanébo sur le compte desquels de maladroits faussaires ont mis des ouvrages astrologiques où le zodiaque grec joue assurément un grand rôle, mais dont ces personnages n'étaient

[1] Ptolem., *Alm.* V, 14, in. — Procl. *Hypotyp.*, p. 107, Halma. — [2] *Ueber die Chaldäer* S. 17 et 18, — p. 166, trad. Halma. — [3] *Ad somm. Scip.*, c. 21, p. 114, 115. Zeune. — [4] Ap. Fabr., *Bibl. Gr.*, t. IV, p. 140, Harles.

pas plus les auteurs qu'Hermès Trismégiste, Esculape, Orphée, Mélampus (sans oublier Zoroastre et les patriarches Seth et Abraham), n'avaient composé ceux que l'on publiait sous leurs noms dans les premiers siècles de notre ère. C'est donc sciemment que j'ai écarté ces témoignages tardifs, qui ont perdu toute autorité dans une discussion sérieuse.

Il ne reste donc réellement à examiner que la sphère grecque, qui, du moins, nous est connue par une suite de monuments, depuis Eudoxe jusqu'à Ptolémée, et qui, dans cet intervalle, a reçu peu d'additions ou subi très-peu de changements. L'analyse détaillée de cette sphère démontre son originalité et sa formation successive, et prouve en même temps que l'idée du zodiaque est restée primitivement étrangère à sa composition.

Bailly, Dupuis et d'autres savants ont cru que le zodiaque a été formé tout d'une pièce, en même temps que la sphère elle-même, qui, selon eux, remonte à l'origine de la civilisation; mais, s'il en était ainsi, il y aurait une certaine régularité, soit dans l'étendue des signes, soit dans leur position relativement à l'écliptique. Or, tout le contraire a lieu.

Il est évident, au premier coup d'œil, qu'on a imaginé de marquer cette route sur la sphère, et d'y rapporter les constellations voisines, après qu'elles eurent été inventées et qu'on eut déterminé les configurations qui en indiquaient l'étendue; il est encore évident que leur invention a été graduelle et successive, comme celle de toutes les autres.

C'est ce qui résulte, 1° de leur *étendue*, qui est extrêmement inégale, les unes occupant dans le ciel depuis 35° jusqu'à 48° (tels que : le Taureau, 35°; le Lion, 36; le Verseau, 39; les Poissons, 40; le Scorpion, 41; la Vierge, 48); d'autres depuis 19° jusqu'à 27° (tels que le Cancer, 19°; le Bélier, 20; le Capricorne, 23; les Gémeaux, 24; le Sagittaire, 27); 2° de leur *position relative*, car les unes sont séparées par des intervalles plus ou moins grands, tels que le Capricorne, le Sagittaire et le Scorpion; les Poissons et le Verseau, le Lion et le Cancer, les Gémeaux et le Taureau; les autres se confondent et se pénètrent, tels sont le Bélier et le Taureau, le Verseau et le Capricorne; 3° de leur *situation* par rapport à l'écliptique : ainsi le Bélier, les Poissons, la Vierge, sont presque tout entiers au nord du cercle; le Taureau, le Sagittaire, le Scorpion, presque entièrement au sud; les Gémeaux, le Cancer, le Capricorne, sont les seuls que le cercle coupe à peu près vers le milieu.

A ces caractères certains, on reconnaît que la plupart de ces astérismes ont été formés bien avant qu'on eût imaginé une division de

l'écliptique en *dodécatémories* ou *douze parties égales*, puisque autrement, vu l'extrême facilité de composer arbitrairement des groupes d'étoiles, il est clair qu'on aurait disposé douze constellations d'une étendue à peu près égale, répondant à autant de parties égales de l'écliptique, et qu'on les aurait rangées symétriquement dans la bande de 12° de largeur qui formait le zodiaque grec, comprenant le cours des planètes alors connues.

Cette vue théorique, prise dans la nature même du zodiaque, est tellement évidente qu'elle pourrait se passer de toute preuve historique[1]; et quand il n'en resterait pas une seule, elle ne serait pas moins indubitable. Or, des textes existent qui attestent l'introduction *successive* dans la sphère grecque de trois au moins des figures zodiacales, et l'une d'elles à une époque très-récente. Selon Pline, en effet, plusieurs signes, et en premier lieu ceux du Bélier et du Sagittaire, furent placés dans le zodiaque par Cléostrate de Ténédos[2], qui vivait peu de temps après Anaximandre, dans le VI[e] siècle avant notre ère. Ce témoignage ne fait que confirmer ce que démontre si clairement l'examen de la sphère grecque, à savoir que les astérismes, qui plus tard furent compris dans le zodiaque, n'étaient pas primitivement séparés du reste de cette sphère. L'introduction du Bélier et du Sagittaire n'a rien alors de plus surprenant que celle de la constellation des Chevreaux, introduite dans la sphère grecque par le même Cléostrate[3]; de la Petite Ourse, empruntée aux Phéniciens par Thalès; de Canope et de la Chevelure de Bérénice, introduites au temps des Ptolémées. Ce passage de Pline devient un témoignage capital dans la question, et l'un de ses principaux fondements historiques. Bailly et Dupuis, comme les autres partisans de l'antiquité du zodiaque, ont voulu le mettre de côté, mais uniquement parce qu'il condamnait leur système.

Ainsi les astérismes qui, dans la suite, composèrent le zodiaque ne furent pas d'abord au nombre de *douze*. Formés successivement et sans rapport avec une idée dont leurs inventeurs ne se doutaient même pas, ils furent d'abord au nombre de *quatre*, de *cinq*, de *six*, etc. Avant Cléostrate, ils n'étaient pas même au nombre de *neuf*, puisque Pline fait entendre qu'il en introduisit d'autres avec les deux qu'il nomme, et l'on sait que la Balance fut ajoutée bien plus tard. Le nombre *douze* se compléta donc, soit par l'addition de constellations nouvelles, soit par

[1] M. Ideler reconnaît aussi que « les figures zodiacales sont de l'invention des Grecs, ce qui résulte de toute l'essence de leurs constellations (plus haut, p. 489). » — [2] *Signa deinde in eo* (signifero) *Cleostratus, et prima Arietis et Sagittarii*, Plin. II, 6. — [3] Hygin, *Poet. astr.* II, 13.

le dédoublement ou le partage de celles qui existaient déjà, lorsqu'on imagina de les considérer comme placées sur la route du soleil, de la lune et des planètes.

C'est ce qui ressort, de plus, de la considération suivante.

On sait qu'à l'origine de la discussion sur l'âge des zodiaques égyptiens, Visconti et Testa conclurent l'époque récente de ces monuments de ce qu'ils contenaient le signe de la Balance, dont l'insertion dans la sphère grecque leur paraissait toute récente. Dupuis et d'autres savants voulurent repousser l'objection en alléguant plusieurs sphères orientales où l'on trouve ce même signe; mais leur réponse se réduisait à rien, puisqu'ils étaient dans l'impossibilité de prouver l'époque de ces sphères. On allégua encore la figure de la balance représentée dans les bas-reliefs égyptiens, et qui ne prouve rien non plus pour l'emploi de cet ustensile comme signe zodiacal. Toute la discussion à ce sujet n'a servi qu'à établir un seul renseignement bien positif : c'est qu'au temps d'Eudoxe, d'Aratus, et même d'Hipparque, lorsqu'il a écrit son commentaire sur ce poëte, le zodiaque grec ne contenait pas encore le *signe* de la Balance; car la *constellation* du Scorpion comptait pour *deux signes*, dont l'un était formé par le corps de l'animal, l'autre par les *serres* (*χηλαί*, *chelæ scorpii* en latin); celles-ci tenant la place que la Balance occupa ensuite. Eudoxe, Archimède, Autolycus, Aratus, Hipparque dans son commentaire sur ce poëte et dans les passages cités par Ptolémée [1], ne parlent que des *serres;* et bien qu'il n'y ait aucune preuve que l'introduction de la Balance ne soit pas due à Hipparque lui-même, à l'époque où il réforma l'uranographie grecque en y appliquant la trigonométrie, il est constant que les premiers textes où l'emploi de ce signe est clairement énoncé, sont ceux de Géminus et de Varron, appartenant au milieu du Ier siècle avant notre ère.

La non existence de la Balance dans la sphère grecque est un fait constant dont conviennent ceux même dont il contrarie le plus les idées.

Ainsi le savant et ingénieux Buttmann, qui veut que la Balance soit aussi ancienne que le reste du zodiaque grec, est pourtant obligé d'avouer

[1] *Almag.*, VII, tom. II, p. 4, Halma. — Dans tout le commentaire d'Hipparque, le nom de *ζυγός* ne paraît pas. Il ne se montre qu'une seule fois au IIIe livre (c. I, p. 239, D.). Mais, dans cet exemple, égaré au milieu de vingt-cinq autres, où le mot *χηλαί* paraît seul, comme partout, *ζυγός* ne peut être qu'un mot substitué par un copiste. Je ne parle pas d'un traité attribué à Ératosthène ou à Hipparque (*in Uranol.*, p. 256, sq.), et que Dupuis (*Origine de tous les cultes*, III, p. 338) a cité en preuve de l'usage, à cette époque, de la Balance, parce que ce traité, où il est fait mention du calendrier Julien, est démonstrativement postérieur à Jules César.

que cent passages des anciens attestent que les anciens Grecs avaient mis à sa place les serres du scorpion[1]. Il a cherché à écarter cette difficulté grave par des tours de force étymologiques qui prouvent l'impossibilité de la résoudre. Je n'avais jamais attaché beaucoup d'importance à cette conjecture insoutenable; mais comme on continue de la citer et d'y trouver une solution satisfaisante, je vais en démontrer l'impossibilité.

Ce que Buttmann trouvait surtout de difficile à croire, c'est qu'un peuple quelconque, que les Grecs surtout, si amis de la régularité et de la symétrie, eussent pu admettre, dans l'origine, un zodiaque composé de *douze* signes et seulement de *onze* figures. A son avis le mot χηλαί désignait primitivement les *deux plateaux* de la balance; plus tard, ce sens étant tombé en désuétude, le mot fut pris pour signifier les *serres* du scorpion : alors, sans s'en apercevoir, on changea la figure; et la balance disparut pour reparaître plus tard. Ce serait donc là un simple malentendu (*ein blosses Missverständniss*).

Je n'insiste pas sur les conjectures étymologiques dont il s'appuie; il me suffit de remarquer qu'il est obligé de reconnaître que jamais χηλαί n'a été pris en grec dans un tel sens, et que le mot a signifié, à toutes les époques connues de la grécité, la corne du pied du cheval, du bœuf, du cerf, etc., ou les serres du crabe, de l'écrevisse[2], du scorpion, de quelques insectes.

La grande difficulté n'est pas encore là; car ceci est plus qu'une question de grammaire, c'est une question de bon sens; et je suis étonné qu'un homme aussi spirituel que Buttmann ne s'en soit pas aperçu. Il ne voulait pas concevoir que les Grecs ont pu n'admettre que *onze* figures zodiacales *dans l'origine*, en coupant l'une d'elles en deux, ce qui est pourtant si vraisemblable, d'après la formation successive de la sphère grecque : et il se trouvait néanmoins forcé, par sa propre hypothèse, d'admettre que les *douze* figures primitives avaient postérieurement été réduites à *onze*, et cela pendant toute la période florissante de l'astronomie ancienne, entre Eudoxe et Geminus, puisqu'alors, il en convient, la figure connue sous le nom de la *Balance* avait fait place aux *Serres*. Il est pourtant bien clair qu'une fois les douze figures formées, elles n'ont pu être réduites à onze. Autant il est facile de comprendre que

[1] *Das factum ist da. Die Griechen sahen in unserer Wagen bloss die Scheeren des Scorpions, wie hundert Stellen der Alten beweisen.* Buttm. dans les *Untersuch. über die astron. Beobacht. der Alten* de M. Ideler, p. 374. — [2] Hipparque (*ap.* Ptolem. t. II, p. 3, Halma) et Hygin (*Poet. astr.* III, 22) appliquent le mot χηλή à la serre même du cancer zodiacal.

d'une *seule* figure on en aura fait *deux*, que les *serres* du Scorpion auront été remplacées par une figure séparée et distincte; autant il est impossible d'admettre que de *deux* on en aura fait une *seule*, que la Balance, le signe le plus significatif du zodiaque, aura été remplacée par les Serres. On peut affirmer au contraire qu'une fois la Balance introduite dans le zodiaque, elle n'en est plus sortie.

Lorsque ce signe, comme symbole équinoxial, eut été introduit dans le zodiaque grec, vers le commencement du IIe siècle avant notre ère, les Serres (*χηλαί*) n'en furent point pour cela définitivement bannies. Les observations antérieures maintinrent l'ancien nom qui resta encore dans l'usage de la langue, et les deux figures s'unirent dans la sphère, comme on le voit par le globe Farnèse, monument de la fin du IIe siècle, où les Serres ne sont pas ramenées près du corps du Scorpion, comme dans les zodiaques égyptiens, mais se prolongent au milieu de la Balance, qui les enveloppe, de manière qu'elles s'appuient sur le fléau (*jugum*); ce qui nous explique l'expression *juga chelarum* de Manilius [1], et l'emploi simultané des mots *χηλαί* ou *ζυγός*, *libra* ou *jugum* et *chele*, dans les auteurs grecs et latins, à partir du Ier siècle avant notre ère. On sait que Ptolémée, dans son catalogue, conserve *χηλαί* pour la *constellation* (*ἀστερισμός*), et *ζυγός* pour le signe (*ζώδιον* ou *δωδεκατημόριον*).

C'est donc un fait démontré historiquement qu'au temps d'Eudoxe et d'Aratus, et plus tard encore, la sphère grecque ne contenait pas la Balance; et que le zodiaque en *douze* signes n'avait que *onze* figures, dont la dernière était coupée en deux. De cette seule observation j'avais tiré la preuve de l'époque récente des zodiaques égyptiens, au moyen de cet argument qui a paru péremptoire :

« Puisque, chez l'un des deux peuples (les Égyptiens ou les Grecs), il existait un zodiaque dont les divisions étaient marquées par *douze* figures, ainsi qu'on le voit dans les monuments de Denderah et d'Esné, et que ce zodiaque a passé de l'un chez l'autre peuple, il y aura passé tout entier. Il serait absurde d'imaginer que, s'il avait contenu un nombre de figures égal à celui des parties du zodiaque, on ne lui en aurait pris que 8, 9, 10 ou 11; on les a prises *toutes*, ou l'on n'en a pris *aucune*. Le nombre de *onze* figures qui existaient dans le zodiaque grec, au temps d'Eudoxe et d'Aratus, prouve donc qu'elles n'ont point été empruntées à un peuple qui en aurait possédé *douze;* conséquemment que ces configurations ont été imaginées pour la sphère dont elles font partie, avant

[1] I, 590. Le pluriel poétique *juga* n'a pas d'autre sens que le singulier *jugum*, que d'ailleurs la mesure et l'euphonie repoussaient également.

qu'on ne s'occupât d'une division régulière de l'écliptique; et qu'à l'époque quelconque où l'on aura voulu se servir d'une division en douze parties, on aura coupé la figure qui pouvait être séparée en deux, comme le Scorpion, dont les *serres* occupaient un espace à peu près égal à celui du corps : à la place des serres on a mis la balance, symbole le plus clair de la position du point équinoxial dans ce nouveau signe. La conséquence nécessaire de ce raisonnement, c'est que les zodiaques trouvés en Égypte sont la représentation du zodiaque grec, faite après qu'il fut devenu complet. » (*Discours*, etc., p. 19.)

Si l'on applique ce même raisonnement à la formation du zodiaque grec, on en conclura que Cléostrate de Ténédos ne put imaginer plusieurs de nos constellations zodiacales, notamment celles du Bélier et du Sagittaire, qu'à une époque où le *zodiaque* n'existait pas encore dans la sphère grecque. Car dès que cette idée étrangère s'y est introduite, les Grecs ont dû remplir le nombre de figures nécessaires pour répondre aux douze divisions. Ce n'est donc qu'à partir de Cléostrate, l'inventeur de l'*octaétéride*, selon Censorin, que le zodiaque a pu être constitué et prendre place dans la sphère grecque; et tout porte à croire que l'introduction de ces nouvelles constellations a eu pour objet d'ajouter les astérismes qui manquaient pour compléter le nombre de *douze* figures, celle du Scorpion, d'après son étendue, ayant été facilement divisée en deux. Ainsi, lorsqu'Eudoxe, vers 370 ou 380, a composé le *miroir* (ἔνοπτρον) et les *phénomènes*, commentés par Hipparque, à l'occasion d'Aratus, il y avait seulement un siècle et demi que le zodiaque en *douze signes*, avec ses *onze figures*, faisait partie de l'uranographie grecque. J'ai expliqué cette introduction, si tardive chez les Grecs, par la même raison qui a fait que les Égyptiens n'ont jamais éprouvé le besoin du zodiaque : à savoir que toute leur astronomie, comme celle des Égyptiens, ainsi que le prouve la table découverte par Champollion, a reposé sur des levers comparatifs d'étoiles; il a fallu que les uns et les autres le trouvassent dans une sphère étrangère, pour que l'idée leur vînt de l'introduire dans la leur. (*Discours*, etc., p. 30.)

M. Ideler n'est pas éloigné de cette opinion sur l'époque tardive du zodiaque chez les Grecs. « On se demande, dit-il, si les Grecs ont senti de bonne heure le besoin de donner une attention particulière à cet objet (le zodiaque); j'en doute. Ils observaient, au moins depuis Hésiode, le lever et le coucher héliaques des étoiles, afin de coordonner leur année lunaire avec l'année solaire, et d'obtenir des points fixes, pour l'agriculture et la navigation. Pour cela, ils n'avaient besoin que d'observations à la simple vue, sans instruments, ni méthode scienti-

fique. Sans doute, ils ne pouvaient manquer d'arriver par là de bonne heure à une connaissance grossière de la route oblique du soleil; mais une détermination plus précise de cette obliquité resta en dehors de leurs moyens astronomiques. On croit, il est vrai, que déjà Anaximandre, vers le milieu du VIe siècle avant notre ère, non-seulement s'était aperçu de l'obliquité de l'écliptique, mais encore l'avait mesurée à l'aide du gnomon; pourtant ce ne pouvait être qu'une tentative très-imparfaite [1]. Ce ne fut que trois siècles plus tard qu'Eratosthène trouva le résultat dont Hipparque ne s'est plus écarté (23° 51′ 20″). Nulle part ne se montre, chez les Grecs, avant l'école d'Alexandrie, une trace d'une observation proprement astronomique, excepté peut-être le solstice d'été, que Méton observa en 432, et qu'il mit un jour et demi trop tôt. Leurs physiciens s'abandonnaient à des rêveries sur l'arrangement du monde, sans s'inquiéter de chercher une base à leurs spéculations dans l'observation des phénomènes. Pour les besoins de la vie civile, on se servait de nombres grossiers et variables, qu'Hipparque, le créateur de l'astronomie scientifique, soumit le premier à un examen plus précis. » (P. 12.)

Ce tableau de l'astronomie grecque avant Hipparque n'est pas flatté; mais je dois être d'autant plus disposé à le trouver fidèle, qu'il s'éloigne peu de celui que j'en ai tracé moi-même en ces termes : « On a dit que la Grèce devait à l'Orient tout ce qu'elle a possédé de connaissances scientifiques; mais on n'a pas fait attention que les Grecs, avant l'école d'Alexandrie, sont restés à peu près étrangers à ce que nous appelons les *sciences*. Les mathématiques et l'astronomie étaient encore dans l'enfance au temps même de Platon et d'Eudoxe; et, si l'on veut que ces philosophes aient tout appris en Égypte, on est obligé de convenir qu'à en juger par le savoir des disciples, les maîtres ne devaient pas être fort habiles. » (*Discours*, p. 31.)

La même conformité de vues existe à l'égard de la formation successive de la sphère grecque.

« Que d'ailleurs, dit M. Ideler, les constellations grecques, comme le pense M. Letronne, n'aient pas une origine contemporaine, mais aient été formées séparément et d'une manière successive, c'est ce que personne ne peut révoquer en doute. Leur premier germe appartient certainement aux temps mythiques; Homère et Hésiode nomment déjà plusieurs étoiles et groupes d'étoiles remarquables : la grande Ourse

[1] Voyez ce que j'ai dit, à ce sujet, dans mes observations sur les opinions des anciens, à l'égard de la route oblique du soleil. (*Journal des Savants*, année 1839, p. 142, 143.)

ou le Chariot, le Chien d'Orion, le Bouvier, Sirius, Arcturus, les deux Hyades, les Pléiades et Orion; d'où il ne résulte pas qu'ils n'en connaissaient aucune autre. Seulement il est clair que la petite Ourse et le Dragon n'existaient pas encore pour le premier de ces deux poëtes[1], car ces deux astérismes, dans le climat de la Grèce, sont au nombre de ceux qui ne se couchent jamais; et il donne la *grande Ourse*, comme étant la seule constellation *qui ne se baignait point dans les eaux de l'Océan* (Il. Σ. 489. Od. E. 275). Aussi, nous savons que la *petite Ourse* a été introduite environ deux siècles après par Thalès, qui l'a transportée de Phénicie en Grèce. Les images du zodiaque seraient encore d'une époque plus récente, si nous accordions confiance à l'indication isolée que Pline nous a transmise; car il en résulte que l'introduction du zodiaque ne remonterait pas plus haut que le v[e] siècle avant notre ère. Le rapport intime dans lequel les constellations grecques se trouvent avec l'ensemble de leur mythologie, permet-il de faire descendre aussi bas la formation de ses astérismes? C'est un point que je laisse à décider à ceux qui ont plus approfondi que je ne l'ai fait l'histoire de la poésie et de l'art helléniques. »

Notre savant auteur hésite, comme on voit, à faire descendre jusqu'au temps de Cléostrate l'introduction du zodiaque; et, dans un autre passage, il penche pour en reporter l'époque jusqu'au VII[e] siècle avant J. C. (P. 21); mais c'est là une de ces opinions que l'on ne peut nier ni affirmer; car les faits manquent absolument. Je crois seulement pouvoir assurer que rien, dans l'histoire de la poésie et de l'art helléniques, ne s'oppose à cette introduction tardive du zodiaque qui, d'ailleurs, a fort bien pu être connu des Grecs, dans leurs rapports avec l'Orient, avant qu'ils aient songé à l'unir avec leur sphère. Dans aucun monument écrit ou figuré des Grecs de l'époque dont il est question, il n'y a aucune indication quelconque qui puisse se rapporter à l'une des figures zodiacales : les relations de la mythologie des Grecs avec leur uranographie sont d'autant moins nombreuses qu'on remonte plus haut dans l'antiquité[2], ce qui est justement l'inverse de ce que

[1] Dans la leçon du 9 juin 1838, j'ai donné la même explication de ce passage d'Homère sur lequel Strabon a si inutilement disserté. J'ai été seulement un peu plus loin. J'ai dit qu'outre la *petite Ourse* et le *Dragon*, *Céphée* n'existait pas non plus alors dans la sphère grecque, puisque cette constellation est comprise presque tout entière dans le cercle arctique de la Grèce. Du vers, *ἐν δὲ τὰ τείρεα πάντα, τά τ' οὐρανὸς ἐστεφάνωται*, j'ai cru pouvoir conclure que les constellations nommées ici par Homère étaient les seules, non pas que les Grecs connussent et eussent alors remarquées, mais qui fussent représentées par des figures ou des emblèmes. — [2] Les observations profondes de M. O. Müller dans ses *Prolegomena zu einer*

Dupuis a cru pouvoir établir; et plusieurs des exemples qu'il a tirés d'Hygin, des Catastérismes, dits d'Ératosthène, des Scoliastes et des grammairiens, sont très-probablement des inventions alexandrines. Du reste, comme une partie des constellations, qui devinrent ensuite zodiacales, sont antérieures à Cléostrate, quand elles seraient citées soit expressément, soit par allusion, par quelque poëte ancien, il n'en résulterait aucun argument en faveur de la formation du zodiaque avant l'époque indiquée par le passage de Pline[1]. Mais tout prouve qu'au temps même d'Eudoxe, un siècle et demi après Cléostrate, le zodiaque était d'un emploi fort limité; et, ce qui est remarquable, dans le grand nombre des passages de Platon, contemporain et ami d'Eudoxe, relatifs à l'astronomie, rien ne s'y présente qui puisse se rapporter au zodiaque; tandis qu'Aristote le cite fréquemment[1], et qu'Autolycus, son contemporain, nous montre les *dodécatémories* comme étant d'un usage fréquent chez les astronomes. Quant aux poëtes et aux artistes, il faut descendre bien plus tard encore pour trouver dans leurs œuvres des indices quelconques de l'astronomie zodiacale.

Ainsi, tandis que, d'une part, la constitution même de la sphère grecque montre l'époque récente de cette astronomie, le passage historique de Pline fixe l'époque au-dessus de laquelle on ne peut remonter; et aucun indice, de quelque nature qu'il soit, ne s'oppose à cette introduction tardive.

Il était important de rappeler ces principes et leurs déductions rigoureuses avant de passer au point curieux et difficile sur lequel M. Ideler émet une opinion différente de la mienne. Ce sera l'objet d'un autre article où je tâcherai d'éclaircir plusieurs notions encore obscures de l'uranographie et de la chronologie chaldéennes.

LETRONNE.

DES MANUSCRITS INÉDITS DE FERMAT.

Il existe peu de personnes douées de quelque instruction qui n'aient entendu parler de la perte des manuscrits de Fermat. Cet homme cé-

wissenschaftl. Mythol. (S. 191-205), qui ont paru en 1825, ne permettent plus le doute sur ce point, que je n'avais pu qu'indiquer. — [1] Il suffit de citer *Meteorol.* 1, 6, 6; 8, 3 et 14 ed. J. D. Ideler — cf. Pseudo-Arist. *de Mundo* II, 7, Kapp.

lèbre a été l'un des plus grands géomètres qui aient jamais existé, et cependant il ne semblait regarder les mathématiques que comme un délassement à ses devoirs de magistrat [1]. Lagrange et Laplace ont été jusqu'à dire qu'il fallait le considérer comme le premier inventeur du calcul infinitésimal, et pourtant ce n'est que dans quelques fragments qui nous restent que l'on peut apercevoir les germes de cette grande découverte. Dans les lettres de Fermat qui ont été publiées, on trouve une foule de résultats importants, de théorèmes nouveaux, énoncés sans démonstration, et adressés à Mersenne, à Pascal, à Frenicle, à Roberval : ces théorèmes, il offre de les démontrer si on le désire; mais il ajoute toujours que ses affaires ne lui permettent guère d'entrer dans de longs développements, et qu'il serait bien aise qu'on essayât d'abord de les démontrer; de sorte que l'on peut supposer que c'était une manière polie de proposer des problèmes, chose alors fort en usage parmi les mathématiciens. C'est surtout aux Anglais qu'il aimait à adresser ses défis [2]; mais, bien qu'il eût affaire à des géomètres du premier ordre, il arriva souvent que, non-seulement on ne sut pas résoudre les problèmes qu'il proposait, mais que parfois même on les crut impossibles, et qu'on s'imagina sans fondement qu'il avait pour but d'embarrasser ses rivaux

[1] Son fils nous apprend qu'il travaillait *quasi aliud agens et ad altiora festinans* (*Diophantis arithmeticorum libri sex*, Tolosæ, 1670, in-fol. præf.). On sait que Pascal écrivait au magistrat de Toulouse : « Pour vous parler franchement de la géométrie, je la trouve le plus haut exercice de l'esprit; mais en même temps je la reconnais pour si inutile, etc. » (Pascal, *œuvres*, Paris, 1819, 5 vol. in-8°, tom. IV, p. 392.) Mais Pascal, qui disait cela par dévotion, était en réalité beaucoup moins modeste que Fermat. On peut voir, à ce sujet, l'Histoire de la Roulette, et la comparer à la lettre où Fermat dit à Mersenne, « Je vous proteste que....... M. Descartes ne sçauroit m'estimer si peu que je ne m'estime encore moins. » (Descartes, *Lettres*, Paris, 1667, 3 vol. in-4°, tom. III, p. 168.) — [2] Fermat provoquait sans cesse les Anglais, et quelquefois il y mettait un peu d'ironie : voici un exemple de la manière dont il proposait ses problèmes.

« Proponatur (si placet) *Wallisio*, et reliquis Angliæ mathematicis, sequens quæstio numerica :

« Invenire Cubum, qui additis omnibus suis partibus aliquotis conficiat Quadratum........ Has solutiones exspectamus; quas si Anglia aut Gallia Belgica et Celtica non dederint, dabit Gallia Narbonensis, etc. » (Fermat, *opera varia*. Tolosæ 1679, in-fol., p. 188.)

Ce défi indisposa les géomètres du Nord. Schooten s'en plaignit amèrement, et Wallis, qui ne put jamais comprendre la difficulté des propositions négatives de Fermat, affecta de les mépriser, ce qui fit dire au géomètre de Toulouse : « Je suis toujours surpris de quoi il (*Wallis*) méprise constamment tout ce qu'il ne sait pas. » (Voyez *Wallisii opera;* Oxoniæ, 1793, 3 vol. in-fol., tom. II, p. 840, 782, 798 et 844.) Brouncker était alors le seul géomètre anglais qui comprît bien la théorie des nombres, mais il ne put résoudre tous les problèmes de Fermat.

par des questions dont il ne possédait pas la solution [1]. Cette habitude de proposer des problèmes ne devait le porter ni à rédiger ses recherches, ni à publier des méthodes qui lui fournissaient le moyen de mettre en évidence sa supériorité. Au reste, cela ne l'empêcha jamais de communiquer ses démonstrations; et l'on voit, par ses lettres, qu'il eut à se plaindre plusieurs fois de ne pas trouver de réciprocité chez les autres. Il faut ajouter à tous ces motifs que, satisfait, à juste titre, de la conscience de ses propres forces et du suffrage d'un petit nombre d'esprits supérieurs, Fermat ne cherchait pas la gloire et fuyait la popularité. Dans ses lettres, tantôt il s'accuse de paresse [2], tantôt il se plaint de ne pas avoir de temps. « J'ai si peu de commodité (disait-il [3] au père Mersenne) d'écrire mes démonstrations, que je me contente d'avoir découvert la vérité et de savoir le moyen de le prouver lorsque j'aurai le loisir de le faire. » Enfin, lorsqu'il avait rédigé une démonstration, il l'envoyait sans en garder de copie [4]. Il est difficile, en vérité, de pousser plus loin l'abnégation scientifique.

La gloire immense qui entoure aujourd'hui le nom de ce géomètre insouciant devrait rappeler toujours aux savants que les travaux solides conduisent plus sûrement à l'immortalité que tous les sacrifices que l'on peut faire à la popularité et à l'amour-propre. Fermat ne voulait permettre que rien fût imprimé sous son nom [5], et cependant ses découvertes passeront à la postérité la plus reculée.

[1] Dans une lettre inédite, adressée à Mersenne, du 1[er] septembre 1643, Fermat dit : « J'ai vu, par la lettre de M. Saint-Martin, que mes questions lui ont paru impossibles, et à M. Frenicle aussi ; c'est une marque infaillible de la difficulté qu'ils y ont trouvée. Pourtant, non-seulement elles sont to[illegible] faisables, mais j'en ai découvert la solution, etc. »

Dans une autre, également inédite et adressée aussi au père Mersenne, Fermat revient sur ce point en disant : « Vous m'écrivez que la proposition de mes questions impossibles a fâché et refroidi MM. de Saint-Martin et de Frenicle, et que ç'a été le sujet qui m'a rompu leur communication : j'ai pourtant à leur représenter que tout ce qui paroît impossible ne l'est pas pourtant, etc. » — [2] « Je suis le plus paresseux de tous les hommes. » (Fermat, *opera varia*, pag. 154.) — [3] Fermat, *opera varia*, p. 122. — [4] Une des causes qui ont contribué le plus à la perte des manuscrits de Fermat, c'est qu'il envoyait ordinairement ses recherches sans en prendre copie : son fils le dit dans la préface du Diophante, et nous voyons Fermat redemander souvent une copie des recherches contenues dans ses lettres précédentes. « En tout cas vous m'obligerez de me renvoyer ma démonstration, parce que je n'en ai point gardé de copie, et comme aussi je serai bien aise qu'il vous plaise m'envoyer une copie de mon *Isagoge ad locos*, de mon *Appendix*, et *De inventione tangentium in curvis*. » (Lettre inédite de Fermat à Mersenne, du 26 mars 1664.) — [5] *His studiis exerceri malebat quàm gloriari*, dit son fils dans la préface du Diophante ; et Fermat, écrivant à Mersenne, disait : « Quoi qu'il en soit, je ne me pique pas d'être cru que

Les écrits de l'homme qui a préparé la découverte du calcul infinitésimal et qui a puissamment coopéré à l'invention du calcul des probabilités, du géomètre qui parfois a été le rival heureux de Descartes, de celui que Pascal appelait le *premier homme du monde* [1], auraient toujours excité l'attention de la postérité, lors même qu'elle n'y aurait dû rien apprendre de nouveau. Mais une autre circonstance concourt à en rehausser infiniment le prix : parmi les géomètres des siècles passés, Fermat est le seul qui, malgré les progrès de la science, n'ait pas été surpassé en tout par les modernes. Dans des notes écrites il y a deux siècles, il a énoncé des théorèmes sur l'analyse indéterminée qui ont défié pendant longtemps les efforts de tous les analystes, et dont quelques-uns ne sont encore qu'imparfaitement démontrés. On conçoit alors tout l'intérêt qui s'attache aux écrits d'un homme qui possédait, au XVIIe siècle, des méthodes auxquelles les efforts des Euler, des Lagrange et de tant d'autres célèbres analystes n'ont pu encore suppléer.

Fermat mourut en 1665, laissant des notes et des lettres où il exposait ses recherches, et un *Diophante* de l'édition de Bachet, sur les marges duquel il avait écrit une foule de théorèmes relatifs à la théorie des nombres. Ces écrits originaux furent d'abord négligés ; mais le *Diophante*, avec ses annotations, parut à Toulouse en 1670, par les soins de Billy ; et ce fut seulement neuf ans après que Samuel Fermat publia un volume d'*Opera varia mathematica* de son père. Dans ce volume, qui ne contient qu'un petit nombre d'écrits géométriques, on ne réunit pas tous ses ouvrages. Les lettres qui avaient paru dans le *Commercium epistolicum* de Wallis [2] n'y furent pas reproduites, et l'on y chercherait en vain tous les fragments de Fermat publiés [3] précédemment. Enfin,

par ceux qui le voudront, et vous proteste que j'aimerois mieux prononcer,

« Jam jam efficaci do manus scientiæ, »

que de souffrir que rien de ce que je vous ai envoyé fût imprimé sous mon nom, ce que je vous prie d'empêcher par le pouvoir que vous avez sur tous ces messieurs. » (Lettre inédite de Fermat à Mersenne, sans date.) Nous verrons plus loin que Fermat a laissé publier de son vivant quelques fragments dans des ouvrages d'autres écrivains. — [1] Pascal, *Œuvres*, tom. IV, p. 393. — [2] En tête de ce *Commercium*, qui se trouve dans le second volume des *Opera* de Wallis, p. 756, on lit qu'il avait déjà été publié en 1658. — [3] Une des méthodes de Fermat avait paru dans le Cours de Mathématiques d'Hérigone (Descartes, *Lettres*, tom. III, p. 258). Un petit écrit de Fermat sur Synesius, que Saporta avait inséré à la fin de la traduction du Traité de Castelli sur la *mesure des eaux courantes* (Castres, 1664, in-4°), se trouve reproduit dans les *Opera varia*. Nous possédons un exemplaire de ce livre avec l'envoi à M. de la Chambre, écrit et signé par Fermat. Ce M. de la Chambre était en correspondance avec l'illustre magistrat de Toulouse, qui lui a adressé plusieurs

on n'y trouve aucune mention des manuscrits qu'il avait légués à Carcavi [1]; et nous verrons bientôt que l'on négligea de rechercher, dans la correspondance du père Mersenne, les lettres et les écrits de Fermat qui pouvaient exister encore, et dont on avait inséré un certain nombre dans la correspondance de Descartes. Après la publication des *Opera varia*, on ne songea guère aux manuscrits de Fermat : l'invention du calcul différentiel, les applications de l'analyse au système du monde occupèrent exclusivement les géomètres pendant près d'un siècle; et ce ne fut que lorsqu'Euler commença à s'appliquer à la théorie des nombres, que l'on revint sur les travaux de Fermat, et que l'on sentit l'importance de ce qu'il avait fait dans l'analyse indéterminée. En effet, s'il fut facile de démontrer les théorèmes les plus simples énoncés dans les lettres du géomètre de Toulouse, les difficultés devinrent insurmontables dès qu'on voulut les démontrer tous. Euler s'y appliqua à plusieurs reprises, et Lagrange le suivit bientôt dans la même carrière; cependant, malgré les efforts de ces deux illustres analystes, malgré les recherches de Legendre, de Gauss, de Cauchy, de Dirichlet, on n'est pas encore parvenu à démontrer tous les théorèmes de Fermat; et l'analyse indéterminée, qui a fait dans ces derniers temps de si notables progrès, se trouve, à quelques égards, moins avancée qu'au XVIIe siècle. Dès lors il est facile de concevoir tout l'intérêt qui s'attache à la découverte des manuscrits d'un géomètre qui a tellement devancé son siècle, et qu'on n'a pu encore égaler en tout.

Quelques savants, il est vrai, piqués de se consumer en efforts inutiles, ont agité la question de savoir si véritablement Fermat possédait la démonstration de tous les théorèmes qu'il a énoncés, ou bien si, dans les cas les plus difficiles, il n'y était parvenu que par induction. Mais un tel doute ne saurait résister à l'examen. Sans parler de cette probité austère du magistrat, qui doit éloigner jusqu'à l'ombre du soupçon quand il s'agit d'un homme comme Fermat; sans rappeler que ses découvertes, bien constatées dans d'autres branches de la science, doivent nous faire croire à ce qu'il avance sur l'analyse indéterminée, nous dirons d'abord que plusieurs de ces théorèmes, et des plus difficiles, ont été démontrés par lui, en même temps qu'il en a laissé de très-aisés sans démonstration. Sur les marges de l'exemplaire du *Diophante*, où il a consigné des résultats si importants, on a trouvé quelques démons-

lettres sur la *Dioptrique* que l'on peut lire dans les lettres de Descartes. Le troisième volume de ces lettres, qui parut en 1667, renferme des écrits de Fermat qui n'ont pas été réimprimés par son fils. — [1] A l'égard des manuscrits qui se trouvaient entre les mains de Carcavi, voyez le Journal des Savants du 9 février 1665.

trations de théorèmes très-difficiles; dans d'autres cas il a ajouté : « Il y a trop peu de marge ici pour que je puisse écrire la démonstration. » Ce livre n'était pas destiné à l'impression, et on ne sait pourquoi, si Fermat n'avait pas possédé ces démonstrations, lui si nonchalant, lui qui négligeait de faire connaître et de publier des travaux que tout le monde admirait, aurait écrit de telles notes que personne ne devait lire. Mais, de plus, on le voit dans ses lettres offrant toujours de donner la démonstration de ses théorèmes, si on ne la retrouve pas. Il voulait seulement jouir de l'embarras dans lequel il mettait ses rivaux; mais trop souvent ceux-ci se fâchaient au lieu d'accepter son offre. D'ailleurs on peut suivre pas à pas les progrès [1] qu'il faisait dans l'analyse indéterminée : quand il a résolu une question, il le dit, et il a soin de faire connaître les difficultés qu'il n'a pu encore surmonter. Enfin, bien que l'induction soit un puissant moyen de recherche dans la théorie des nombres, cependant il s'en faut de beaucoup qu'elle soit toujours infaillible. Or, jusqu'à présent on n'a jamais pu trouver en défaut Fermat dans aucun des théorèmes qu'il a laissés. Une seule fois Euler a cru remarquer qu'une de ces propositions était erronée, mais c'était précisément dans un cas où l'auteur avait pris soin de dire qu'elle lui semblait vraie, mais qu'il n'en avait pas la démonstration [2]. Ainsi, à notre avis, il n'y a pas de doute que Fermat n'ait eu la démonstration de tous les théorèmes qu'il a énoncés. On doit regretter qu'il n'ait pas trouvé

[1] Voyez la lettre où il énonce le théorème sur les nombres premiers qui a pris son nom : évidemment c'est là son point de départ, puisqu'il dit : « Je ne doute pas que M. Frenicle ne soit allé plus avant, mais je ne fais que commencer. » Cependant ce théorème lui paraissait avec raison devoir le conduire à des résultats plus importants : aussi ajoute-t-il en italien : *Mi par di vedere un gran lume* (Fermat, *Opera varia*, p. 177). — [2] Fermat, *Opera varia*, p. 162. — Dans une longue lettre, inédite, à Mersenne, du 25 décembre 1640, Fermat revient sur cette proposition, dont il avoue ne pas pouvoir trouver la démonstration, et énonce un autre théorème qu'il a trouvé seulement par induction. Il s'exprime, à ce sujet, avec la plus grande réserve : « *Je voudrois être éclairci si une de mes pensées est vraie.* » Quatorze ans plus tard il écrivit à Pascal pour lui demander de l'aider à trouver cette démonstration, en ajoutant : « elle est très-malaisée, et je vous avoue que je n'ai pu encore la trouver pleinement; je ne vous la proposerais pas pour la chercher si j'en étais venu à bout. » (Pascal, *Œuvres*, tom. IV, p. 384.) Il y a loin de là à l'assurance avec laquelle il offre toujours d'envoyer la démonstration de ses autres théorèmes les plus difficiles, sur les polygones et sur les puissances des nombres. (Pascal, *Œuvres*, tom. IV, p. 386-387.) « Generaliter nullam in infinitum ultra quadratum potestatem in duos ejusdem nominis fas est dividere, cujus rei demonstrationem mirabilem sane *detexi*. Hanc marginis exiguitatem non caperet, » avait-il écrit à la marge de son Diophante (*Diophantis arithmeticorum libri sex*, p. 61); cela est bien positif : il s'exprime de même lorsqu'il énonce son théorème sur les polygones (*ibid.*, p. 180-181).

dans l'analyse indéterminée des contradicteurs, comme pour le calcul des probabilités, et pour des résultats d'un autre genre qu'il avait donnés d'abord sans démonstration et sans développements, et qu'il n'a pleinement démontrés que lorsque Pascal et Descartes ont combattu ses méthodes.

Les manuscrits de Fermat ont été recherchés avec soin à plusieurs reprises. Bossut ne put retrouver que quelques lettres qu'il inséra dans la collection des œuvres de Pascal. Genty, auteur d'un écrit important sur l'influence de Fermat sur son siècle, n'a pu rien découvrir; et M. Maurice, à qui l'on doit une excellente biographie du géomètre de Toulouse, nous apprend dans sa notice qu'il a vainement tenté de retrouver ces manuscrits. Nous devons donc nous féliciter du hasard heureux qui nous en a fait découvrir une notable partie.

Les écrits de Fermat qui sont actuellement en notre possession ont appartenu autrefois à Arbogast. Ils se composent, 1° de quelques cahiers qui paraissent autographes, et qui ne renferment que des recherches géométriques inachevées et des brouillons de calculs; 2° d'un volume qui, entre autres choses, contient une ancienne copie des lettres inédites de Fermat, copie qui très-probablement remonte à l'époque même où ces lettres ont été écrites; 3° d'un énorme cahier [1] d'écriture moderne où

[1] Voici la liste des écrits de Fermat contenus dans ce cahier et tirés des manuscrits de Mersenne; cette liste, écrite de la main d'Arbogast, se trouve en tête du cahier dont il s'agit, qui, sur la couverture, porte ces mots : *Notes et manuscrits de Fermat :*

« *Indication des Opuscules mathématiques et des lettres de Fermat, qui se trouvent en manuscrit dans le tom. IV des lettres écrites au P. Mersenne par des savants, conservé à la bibliothèque des ci-devant Minimes à Paris.*

« N° 1. Le traité des contacts sphériques, en latin, sans titre, 31 pages in-folio, très-belle écriture, peu serrée et les figures faites en grand. Cette copie ne diffère pas de l'opuscule imprimé dans les *Opera varia*, en 1679. Il y a sur la première page : *Opus D. de Fermat.*

« N° 2. *Isagoges ad locos ad superficiem*, en latin, in-4°, 17 pages; belle copie et très-lisible.

« Cet opuscule, duquel Fermat faisoit beaucoup de cas, n'a jamais été imprimé.

« N° 3. *Ad methodum de maximâ et minimâ appendix*, commence par ces mots : *Quia plerumque in progressu quæstionum occurrunt asymmetriæ, etc.*, et finit par ceux-ci : *et ipsâ tangentes indigeant;* 3 pages in-folio; copie d'une main inconnue. Cet opuscule n'a pas été imprimé.

« N° 4. Opuscule sur la méthode des tangentes, commence par ces mots : *Doctrinam tangentium antecedit jamdudum habita methodus de inventione maximæ, etc.*, et finit par ceux-ci : .... *aliquando explicabimus et demonstrabimus;* 14 pages in-folio, belle copie, écriture peu serrée. Cet opuscule a été imprimé dans les *Opera varia.*

l'on a réuni toutes les lettres précédentes, en y joignant plusieurs écrits mathématiques de Fermat et quelques autres lettres qu'on a tirées de différents manuscrits. Vérification faite, ce cahier se trouve être écrit de la main d'Arbogast, qui évidemment l'avait préparé pour l'impression, et l'on ne sait pourquoi il n'a pas réalisé ce projet, ni fait connaître

« N° 5. *Ad methodum de maximâ et minimâ appendix;* 4 pages $\frac{1}{2}$ in-4°, écriture de Fermat. C'est le même opuscule que n° 3.

« Suivent 10 pages in-folio, écriture de Mersenne, très-serrée, souvent difficile à lire. Ces pages contiennent de suite, savoir :

« N° 6. *De maximis et minimis*, par Fermat, commence par ces mots : Outre le papier envoyé à R. et G. pour suppléer, etc.; $\frac{1}{2}$ pag. in-folio, dont nous n'avons pu lire les trois dernières lignes (inédit); il paraît que c'est l'extrait d'une lettre à Mersenne.

« N° 7. *Méthode des maximis expliquée et envoyée par M. F. à M. des C.*, commence par ces mots : La méthode générale pour trouver les tangentes, etc., et finit par ceux-ci : aux cônes de même base et de même hauteur; 3 pag. in-folio (inédit).

« N° 8. Extrait d'une lettre de M. Fermat, commence par ces mots : N'importe de dire qu'il faut faire deux opérations. Cette lettre, dont on trouve plus bas le commencement de l'original, roule sur la méthode des tangentes, en réponse aux objections de Descartes. Le commencement de la lettre manque dans cet extrait, mais il y a deux lignes $\frac{1}{2}$ de plus à la fin que dans le fragment original, qui finissent par ces mots : Je crois qu'il y trouvera plus de facilité qu'en la sienne; $\frac{1}{2}$ pag. in-folio (inédit).

« N° 9. *Appendix ad Isagogem topicam continens solutionem problematum solidorum per locos*, commence par ces mots : *Patuit methodus, etc.*, et finit par ceux-ci : *pes rectus est circulos expedire;* 2 pag. in-folio (imprimé dans les *Opera varia*).

« N° 10. Opuscule sur la méthode des tangentes, commence par ces mots : *Doctrinam tangentium antecedit, etc.;* le même que n° 4, 2 $\frac{1}{4}$ pag. in-fol. (imprimé).

« N° 11. *Des nombres des parties aliquotes de F.*, commence ainsi : Propos. Tout nombre impair non carré et différent d'un carré, etc., et finit par ces mots : sont beaucoup éloignés l'un de l'autre; $\frac{3}{4}$ pag. in-folio (inédit); remarquable par la méthode qui s'y trouve pour trouver les nombres premiers. Il paroît que cette pièce est l'extrait d'une lettre de Fermat à Mersenne ou à Frenicle.

« N° 12. *Pour les nombres premiers de Ferm. à Fren.*, commence par ces mots : Soit par exemple la progression double, et finit par ceux-ci : peine à me dire; $\frac{1}{2}$ pag. in-folio (inédit). Il paroît que c'est l'extrait d'une lettre de Fermat à Frenicle.

« On trouve présentement sur deux demi-feuilles séparées, pliées chacune in-4°, écriture de Mersenne, serrée, souvent difficile à lire, savoir :

« N° 13. Exposition détaillée et démonstration de la méthode des *maximis* et *minimis*, avec la manière dont l'auteur y est parvenu. Cet opuscule est sans titre. Son commencement est : *Dum syncriseos et anastrophes Vietæ methodum expenderem, etc.;* il finit par ces mots : *summa trium harum restarum sit minima quantitas;* 4 pag. in-4°. Cette pièce, une des plus importantes des œuvres de Fermat, n'a jamais été imprimée.

« N° 14. *Ad methodum de minimâ et maximâ appendix.* C'est la même pièce que n°s 5 et 3. Elle est ici sur 3 pages in-4°.

« Suivent les lettres originales de Fermat, savoir (toutes ces lettres sont *inédites*) :

au moins l'existence de ces pièces intéressantes. Nous en donnons en note l'indication telle qu'elle se trouve en tête de ce cahier, écrite également par Arbogast; elle prouve que ce savant conventionnel a eu à sa disposition le quatrième volume de la correspondance autographe du père Mersenne, qui se composait presque exclusivement

« 1re lettre, à Mersenne, en latin, sans date, *Reverende pater, quamvis id agam ut pro Œdipo damnum restituam, etc.;* 4 pag. in-folio, écriture de Fermat.

« 2e lettre, à Mersenne, Tolose, 26 avril 1636; 2 pag. in-folio, écriture de Fermat.

« 3e lettre, à Mersenne, Tolose, 25 déc. 1640; 5 pag. in-4°, écriture de Fermat.

« 4e lettre, à Mersenne, du 15 juin 1641; 1 $\frac{1}{2}$ pag. in-4°, écriture de Fermat.

« 5e lettre, à Mersenne, Tolose, 13 janvier 1643; 2 pag. in-4°, écriture de Fermat.

« 6e lettre, à Mersenne, Tolose, 16 février 1643; 2 pag. in-4°, écriture de Fermat.

« 7e lettre, à Mersenne, Tolose, 7 avril 1643; 3 pag. in-4°, écriture de Fermat.

« 8e lettre, à Mersenne, Tolose, 10 août 1638; 2 pag. in-4°.

« 9e lettre, à........ *Copie de la lettre de M. Fermat, du 25 décembre* 1638. Commence ainsi: 1° Pour les nombres, je peux trouver par ma méthode, etc., et finit par: de géométrie qui valent celle-ci; écriture de Mersenne, 1 $\frac{1}{4}$ pag. in-4°. Cette copie, ou cet extrait de la lettre de Fermat fait par Mersenne, est écrite sur ce qui restait de blanc à la lettre précédente. L'écriture est difficile à lire.

« 10e pièce ou lettre, sans inscription, commence par ces mots: *Dudum est ex quo ad similitudinem paraboles, etc.,* et finit par ceux-ci: *ex animo rogamus;* 3 $\frac{1}{2}$ pag. in-4°, écriture de Fermat (inédite). Il paroît que c'est une réponse de Fermat à des questions faites par Cavalieri, et qu'il a envoyé cette réponse à Mersenne, pour la faire parvenir soit à Cavalieri, soit à Toricelli.

« 11e fragment de lettre, à Mersenne; commence ainsi: J'avois déjà fait un mot d'écrit pour m'expliquer, etc., finit par ces mots: *habeat minimam proportionem, dabitur;* 2 pag. in-4°, sans date (c'est le commencement de la lettre dont le n° 8 est un extrait; cet extrait, sans contenir le commencement, a 2 $\frac{1}{2}$ lignes de plus à la fin), écriture de Fermat.

« 12e. *Invenire cylindrum maximi ambitûs in datâ spherâ.* Cette solution géométrique est sans figure, sur 2 pag. in-4°, écriture de Fermat, elle appartient à la lettre suivante.

« 13e lettre, à Mersenne, du 10 novembre 1642; 1 $\frac{1}{4}$ pag. in-4°, écriture de Fermat.

« 14e lettre, à Mersenne, Tolose, 1er sept. 1643; 2 pag. in-4°, écriture de Fermat.

« 15e fragment final d'une lettre à Mersenne, Tolose, 15 juillet 1636; 1 $\frac{1}{2}$ pag. in-4°, écriture de Fermat.

« Ici se trouve sur 1 pag. in-4° une lettre de Picot à Mersenne, sans date, qui contient la solution de Descartes touchant le centre de percussion. Cette solution est imprimée dans les lettres de Descartes.

« 16e lettre, à Mersenne, sans date, commence ainsi: Je vous rends mille grâces, etc.; 2 pag. in-4°, écriture de Fermat.

« 17e lettre, à Mersenne, Tolose, 26 mars 1641; 1 $\frac{1}{4}$ pag. in-4°, écriture de Fermat.

« 18e lettre, à Mersenne, sans date, commence ainsi: J'ai appris par votre lettre que ma réplique à M. Descartes, etc.; 2 $\frac{1}{2}$ pag. in-4°, écriture de Fermat.

« 19e lettre, à Mersenne, sans date, commence par ces mots: Vous m'écrivez que

de lettres et d'écrits mathématiques de Fermat. Ce précieux manuscrit, qui existait autrefois à la bibliothèque des Minimes, aurait pu, suivant les souvenirs de M. Lacroix, être trouvé par Arbogast à la bibliothèque de l'Instruction publique, à la Convention nationale. Quoi qu'il en soit, on doit une vive reconnaissance au député de Metz pour avoir

la proposition de mes questions impossibles, etc.; 3 pag. in-4°, écriture de Fermat.

« Ici se trouve un mémoire latin sur la métallurgie et la docimasie.

« 20° lettre, à Mersenne, 22 oct. 1638; 9 pag. in-4°, écriture de Fermat; le commencement, qui traite d'affaires particulières, manque; importante. »

FIN.

« *Nota.* A la suite des lettres de Fermat se trouvent 168 pages in-4° de lettres de Letenneur à Mersenne; elles roulent principalement sur les objections de Fabry et de Carré contre les démonstrations de Galilée sur la descente des graves, quelques observations sur la dispute entre Roberval et Descartes. Letenneur marque qu'il est allé voir de Beaune à Blois, et que *superat præsentia famam :* il fait le récit de l'entretien qu'il eut avec lui, quoiqu'il fût très-malade, et qu'on lui eût coupé le pied; il communique à Mersenne le problème suivant qui venait de lui être proposé, et dont il n'avait pu encore trouver de solution :

« Un cercle étant donné comme B C D, et une ligne F G dehors, tirer de ses extrémités F G, deux lignes droites à la circonférence convexe, ou concave comme en E ou en C, dont l'angle fût coupé en deux parties égales par le diamètre. (*Voyez la figure* 1 *à la fin du cahier.*)

« Ces lettres contiennent peu de choses intéressantes; on peut en tirer quelques faits ou quelques anecdotes concernant l'histoire des sciences. On y voit, par exemple, que le jeune Hughens avait fait un écrit avant, ou en 1647, pour défendre et démontrer, à sa manière, les propositions de Galilée sur la descente des graves. Toutes ces lettres sont de 1647 et 1648.

« Avant les lettres de Fermat, on trouve à la tête de ce volume une longue lettre de Jho. Hobbes à Mersenne, du 5 mars 1640, et 56 pages in-folio. »

Arbogast avait réuni dans ce recueil beaucoup d'autres pièces de Fermat, ou relatives à ses ouvrages, mais excepté un long fragment d'une lettre à Carcavi, et la lettre au père Billy, qu'on trouvera ci-après, les autres écrits de Fermat sont des doubles ou des pièces qui ont déjà paru. Il y a, à la vérité, quelques écrits importants relatifs à Fermat, de Roberval et d'autres savants, mais il n'est pas nécessaire d'en parler dans cette note, déjà trop longue peut-être, qui n'avait pour but que d'enregistrer les pièces de Fermat que nous possédons. Nous la terminerons donc par la lettre à Billy dont il a été plusieurs fois question. On trouvera à la fin de ce cahier un spécimen de l'écriture de Fermat, d'après cette lettre :

« Mon révérend père,

« Je suis bien aise que mes solutions vous ayent pleu, et je vous remercie des éloges que vous me donnés, bien que je recognoisse de bonne foi que vous en usés avec un peu trop de profusion. Peust-estre serés-vous plus surpris de ce que vous allés lire sur le subjet de vostre nouvelle questiou que vous énoncés en ces termes :

copié avec soin tout ce que ce volume renfermait, car depuis lors il a disparu et il a été impossible d'en retrouver les traces. Les manuscrits tirés de l'ancien couvent des Minimes forment un fonds particulier à la Bibliothèque royale, mais on n'y trouve rien de la correspondance de Mersenne. Cette correspondance, qui devait être très-volumineuse, puisque Mersenne était en relation avec tous les savants de son temps, a été dispersée, et il serait très-important d'en retrouver les différentes parties. Il y a deux ans que le rédacteur de cet article fit l'acquisition des trois premiers volumes des lettres originales écrites à l'auteur de l'Harmonie

« Trouver trois nombres dont le solide estant osté de chacun d'eux et de chacune de leur différence, et du produit du second par le premier ou par le dernier, ou du quarré du milieu, il se fasse toujours un quarré.

« Ces trois nombres sont $\frac{5}{8}$, 1, $\frac{8}{5}$.

« Vous adjoustés ensuite, après avoir estendu votre méthode, que vous ne voyés pas qu'il y aist au monde trois autres nombres qui satisfassent à la question, et vous desirés estre esclairci par moi si vous vous trompés sur cette matière. Je vous responds, mon père, que cette question reçoit infinies solutions et que la double esgalité à laquelle vous la réduisés

$$1\,AA - A + 1 \text{ et } 1\,AA - 3\,A + 1,$$

chacun desquels termes doist estre faist égal à un quarré, peut estre résolue en infinies manières. Je vous advoue que la méthode dont je me sers pour cela n'est pas dans les livres, et que c'est une de mes inventions qui a quelquefois estonné les plus grands maistres et particulièrement M. Frenicle, que j'estime très-profond dans la cognoissance des nombres. Mais puisqu'il semble que Diophante, Viète, Bachet et tous les autres autheurs dont les ouvrages sont venus jusqu'à moi, n'ont fait qu'une seule solution sur cette nature de questions, je ne suis point surpris que vous, mon père, quoique d'ailleurs très-habile, par l'adveu de tous les sçavants, n'ayés point tenté d'étendre votre cognoissance au-dessus de celles que donnent les livres. Vous changerez sans doute d'advis par mon indication, et vous ne croirés pas cette nouvelle descouverte indigne de vostre recherche, principallement lorsque je vous assurerai, comme je le fais à l'advance, que ma métholde est générale et qu'elle sert à résoudre un nombre infini de questions qui ont esté jusqu'ici entièrement abandonnées. Voici trois nombres différents des vostres qui satisfont à votre question, et qui, peust-estre, vous donneront l'accès aux solutions infinies :

« Le premier de ces trois nombres est $\frac{10816}{51865}$;
« Le second est.................. 1;
« Le troisième est................ $\frac{61449}{51865}$.

« Je suis de tout cœur,

« Mon révérend père,

« Vostre très-humble et très-acquis serviteur,

« FERMAT. »

« A Tolose, le 26 At. 1659.

L'adresse porte : « Au révérend père, le père Billy, de la compagnie de Jésus, à Dijon. »

universelle. Ils contiennent une foule de pièces inédites des plus illustres savants du XVIIe siècle. Maintenant il faut retrouver le volume qui contenait la correspondance de Fermat et d'autres volumes encore, si c'est possible. Pour faciliter cette recherche nous croyons utile de donner, à la fin de cet article, un fac-simile de l'écriture de Fermat, tiré d'une lettre autographe qui se conserve à la Bibliothèque royale. Cette lettre, qui est inédite, est adressée au père Billy ; elle avait été copiée et jointe aux autres par Arbogast : nous l'avons placée en note, à la suite de l'indication des pièces contenues dans le manuscrit de Mersenne. S'il existe encore d'autres manuscrits scientifiques du grand géomètre de Toulouse, ces manuscrits très-probablement ne sont pas signés : il devient donc indispensable de pouvoir reconnaître l'écriture de Fermat qui ne se trouve reproduite nulle part, pas même dans l'Isographie.

Le manuscrit d'Arbogast contient d'abord vingt lettres inédites de Fermat, adressées au père Mersenne; puis la lettre au père Billy, dont nous venons de parler, et, de plus, un long fragment d'une lettre écrite à Carcavi, dont une ancienne copie existe dans les manuscrits de Boulliau, à la Bibliothèque royale. On y voit aussi quatorze opuscules mathématiques de Fermat, dont huit sont inédits et méritent, à tous égards, l'attention des géomètres. Les lettres sont toutes scientifiques et renferment beaucoup de recherches curieuses sur la théorie des nombres. Les géomètres demanderont sans doute si l'on y trouve la démonstration de l'impossibilité de trouver, en nombres rationnels, deux puissances entières et positives du même degré, supérieur au second, dont la somme soit égale à un nombre rationnel quelconque élevé à la même puissance. Malheureusement ce théorème célèbre, que les efforts de tous les analystes modernes n'ont pas réussi à prouver complétement, ne se trouve pas démontré dans les écrits de Fermat que l'on vient de retrouver. Cependant ces écrits prouvent que les connaissances de Fermat sur l'analyse indéterminée étaient encore plus étendues qu'on ne l'avait supposé jusqu'ici, et que le théorème sur les puissances n'était pas, jusqu'à ces derniers temps, le seul qui restât à démontrer.

Nous nous proposons de publier incessamment les manuscrits de Fermat, en y joignant un essai sur l'histoire de l'analyse indéterminée, science à laquelle il a fait faire de si étonnants progrès. Nous pensons que d'ici à ce que nous ayons pu exécuter notre projet, il ne sera peut-être pas impossible de retrouver encore d'autres écrits inédits de Fermat. Ne doit-on pas espérer, en effet, que quelques-uns des manuscrits que ce grand géomètre avait légués à Carcavi, que d'autres volumes de la correspondance de Mersenne, outre celui

qu'Arbogast a eu entre les mains, auront pu échapper à la destruction et seront retrouvés un jour dans quelque obscur réduit? Nous parlons des autres volumes de la correspondance originale du père Mersenne, parce qu'il résulte de l'édition des lettres de Descartes donnée à Paris en 1667, en trois volumes in-4°, que Fermat avait écrit un grand nombre de lettres à ce savant moine : quelques-unes ont été insérées dans le troisième volume des lettres de Descartes, ainsi que d'autres également de Fermat adressées à Clerselier et à La Chambre. Ces lettres ne se trouvaient pas dans le volume dont parle Arbogast, non plus que celles qui furent imprimées dans les *Opera varia*. Et comme tout prouve que dans la correspondance de Mersenne on a pris au hasard les lettres qui ont été publiées au XVIIe siècle, il devient très-probable que dans les manuscrits de ce savant Minime, où devaient se trouver ces lettres, on en pourrait rencontrer encore d'inédites, aussi bien que dans les manuscrits de Roberval, de Frenicle, de Descartes, si l'on parvenait à les découvrir. En 1779, Bossut trouva dans des manuscrits de Pascal quelques lettres inédites de Fermat[1] qu'il publia; mais depuis lors, excepté les Pensées, qui sont à la Bibliothèque royale, on ne sait plus ce que sont devenus les manuscrits de l'auteur des Provinciales, et certes ils méritent qu'on les recherche avec soin. Il faut surtout s'efforcer de découvrir où sont passés les manuscrits de Boulliau qui ne sont pas entrés à la Bibliothèque royale. En effet, dans l'inventaire des manuscrits de cet habile astronome, qui mourut à l'abbaye de Saint-Victor en 1694, on trouve l'indication de quelques écrits de Fermat, dont le titre[2] semble annoncer qu'ils étaient destinés à faire

[1] Nous croyons que Bossut a tiré ces lettres d'un volume de mélanges relatifs à Pascal, volume qui se trouve à la Bibliothèque royale, *Oratoire*, n° 160. — [2] Voici ce qui se lit dans le Catalogue des pièces trouvées dans le cabinet de M. Bouillaud, catalogue qui est contenu dans le n° 991 du Supplément français des manuscrits de la Bibliothèque royale :

Pièces du paquet marquées G. 2^d :

« Porismatum euclideorum renovata doctrina, de M. Fermat........

« De hyperbolæ constructione problema.

« Plurium propositiones de parabolis.

« De generatione polygonorum......

« Tabulæ quadratorum decies millium unà cum ipsorum lateribus ab unitate incipientibus et ordine naturali usque ad 10000 progredientibus.

« Liber primus de paribus, imparibus, et triangularibus numeris.

« Liber secundus de quadratis.

« Liber quartus de super solidis, quintis et sextis potestatibus.

« Liber tertius de cubis; plusieurs autres problèmes achevés. »

Ces divers ouvrages étaient-ils tous de Fermat? le catalogue ne le dit pas, mais

connaître les méthodes de ce grand géomètre, et ses principales découvertes sur la théorie des nombres.

On a si souvent répété que les manuscrits de Fermat avaient été détruits peu de temps après sa mort, que, pour redonner du courage aux chercheurs, nous avons cru nécessaire de nous attacher à prouver que cette supposition était erronée. Après avoir retrouvé ceux qui avaient appartenu à Arbogast, il faut redoubler d'activité pour tâcher de découvrir les écrits où Fermat aurait démontré les théorèmes qu'il avait énoncés sur les marges de son Diophante. Pour donner une idée du prix que les géomètres attacheraient à cette découverte, il suffira de dire que Lagrange avait eu l'intention de publier une nouvelle édition [1] de l'ouvrage du géomètre d'Alexandrie, dans laquelle il

tout porte à le croire. Malgré les recherches les plus actives et les plus persévérantes, il nous a été impossible de retrouver la moindre trace de ces précieux manuscrits. — [1] Voici le *projet* inédit de cette édition tel qu'il se trouve écrit de la main de Lagrange à la bibliothèque de l'Institut (manuscrits de Lagrange, tom. VIII du Recueil in-folio).

« Projet d'une nouvelle édition de l'arithmétique de Diophante.

« Diophante d'Alexandrie florissoit vers le milieu du quatrième siècle : on peut le regarder comme l'inventeur de l'algèbre ; du moins il est certain que ses livres des questions arithmétiques sont le plus ancien ouvrage que nous ayons sur cette science ; mais lorsque cet ouvrage parut en Europe, l'algèbre y étoit déjà connue par les écrits de Léonard de Pise et de Lucas Pacciolo dit del Burgo. On a au premier l'obligation de nous avoir apporté d'Arabie les premières règles de cette science, vers le milieu du quinzième siècle, et au second celle de les avoir rassemblées et expliquées dans le premier traité qui ait été imprimé sur cette matière, lequel a paru en 1494 à Venise, sous le titre de *Summa de arithmeticâ et geometriâ*. L'ouvrage de Diophante fut trouvé dans la bibliothèque Vaticane au milieu du seizième siècle, et ensuite publié en grec et en latin par Xilander avec des commentaires très-prolixes, en 1575. Mais des treize livres que cet ouvrage contenoit originairement il ne nous en est parvenu que sept. Depuis il a encore paru deux autres éditions de Diophante, dont la première a été donnée par Bachet de Méziriac, en 1621, et l'emporte beaucoup sur celle de Xilander, tant par l'exactitude de la traduction que par le mérite des commentaires. On doit la seconde à M. Fermat le fils ; elle contient les commentaires de Bachet, mais elle est de plus enrichie d'un traité du père Billy sur l'analyse indéterminée, de plusieurs remarques de Fermat qu'on peut regarder comme la partie la plus précieuse des écrits de ce grand géomètre qui nous soit parvenue. Cette dernière édition, qui est de 1670, est déjà devenue très-rare, et il seroit à souhaiter que quelqu'un entreprît de nous en procurer une nouvelle; mais pour la réduire à ce qu'elle pourroit contenir d'intéressant dans ce siècle, il conviendroit, ce me semble, de la débarrasser de la plus grande partie des commentaires de Bachet, lesquels, excellents pour le temps où ils ont paru, n'auroient plus le même mérite aujourd'hui que le calcul est devenu si familier aux géomètres. D'un autre côté, comme les solutions des problèmes indéterminés de Diophante renferment des artifices particuliers qui méritent toute l'attention du géomètre, et qu'il est difficile de saisir dans

se proposait *surtout d'éclaircir les courtes remarques de Fermat et de restituer la plus grande partie des beaux théorèmes qui y sont répandus*. Nous donnons en note ce *projet* de Lagrange, qui excitera l'attention de tous ceux qui cultivent la théorie des nombres. Ils regretteront sans doute que l'illustre auteur de la Mécanique analytique n'ait pas pu exécuter ce beau dessein.

Les écrits de Fermat dont nous nous occupons faisaient partie d'une collection volumineuse que nous avons acquise récemment, et qui contient une foule de pièces inédites des plus illustres géomètres. Nous nous bornerons à citer Viète, Descartes[1], Roberval, L'Hospital, Jean Bernoulli,

l'ouvrage même de Diophante à cause que ces solutions sont purement numériques, il seroit à propos de remplacer les commentaires de Bachet par une courte analyse algébrique de chaque question, qui fît sentir l'esprit des méthodes employées par Diophante, et par laquelle l'on pût juger de la généralité de ces méthodes et de leur utilité dans d'autres questions. Enfin il faudroit y ajouter quelques notes, en petit nombre, dans lesquelles on indiqueroit ce qui a été fait depuis, soit pour perfectionner les méthodes de Diophante ou en découvrir de nouvelles, soit surtout pour éclaircir les courtes remarques de Fermat, et restituer la plus grande partie des beaux théorèmes qui y sont répandus.

« Tel est l'objet que je m'étois proposé il y a quelques années, mais que d'autres occupations m'ont empêché de remplir. Si l'Académie trouve cet objet de quelque importance, je la prie de me permettre de soumettre à son jugement une partie du travail que j'avois déjà commencé, et qui consiste dans l'exposition analytique de l'ouvrage de Diophante. Son suffrage, si elle l'en juge digne, sera pour moi un puissant motif de ne pas abandonner une entreprise qui paroît pouvoir être de quelque utilité aux progrès de l'analyse. »

Nous avons cru faire plaisir aux mathématiciens en publiant ce morceau inédit du grand géomètre de Turin : nous l'avons reproduit fidèlement, sans toucher à rien, pas même à la date inexacte des travaux de Léonard de Pise, ni à l'édition de Diophante *en grec et en latin*, attribuée à Xylander, bien que le savant allemand n'ait donné qu'une traduction latine de cet auteur. Après ce projet on trouve une analyse manuscrite, en onze feuillets, des quatre premiers livres de Diophante. Rien n'annonce l'époque à laquelle Lagrange a écrit ce morceau, qui semble cependant avoir été lu à l'Académie de Berlin. Lagrange cite à la marge la traduction française de l'algèbre d'Euler (traduction qui parut d'abord en 1774), et le quatrième volume des *Novi commentarii* de Pétersbourg, qui est de l'année 1761.

[1] Bien que nous n'ayons pas l'intention de parler ici de tous ces manuscrits, nous croyons cependant faire plaisir aux savants, en publiant d'après l'original que nous possédons une lettre de Descartes au père Mersenne, datée du 23 mai 1643. A la vérité elle se trouve déjà dans les Lettres de Descartes (édition de 1667, tom. II, lettre CXVI), et elle a été reproduite récemment par M. Cousin, dans son édition de Descartes (tom. IX, p. 102). Mais en comparant la lettre *originale* que l'on va lire avec les deux éditions que nous venons de citer, on se persuadera facilement de l'utilité de cette nouvelle publication. En effet, non-seulement cette lettre, telle qu'elle a été publiée, *est imparfaite* (comme l'a déjà fait remarquer M. Cousin

Varignon, Euler, d'Alembert et Lagrange. Il serait impossible d'analyser actuellement cette collection, qu'il faut étudier avec soin, et qui, sans contredit, fournira matière à d'intéressantes publications. Cependant, pour en donner au moins un spécimen, nous publierons ici une de ces pièces, qui nous introduit, pour ainsi dire, dans les coulisses de la science, et nous fait connaître les passions des hommes les plus graves et les plus éminents du XVIIe siècle. Il s'agit de la première entrevue entre Pascal et Descartes, racontée à mademoiselle Périer par mademoiselle Pascal, sœur de l'auteur des Pensées, dans une lettre datée du 25 septembre 1647, que voici : « Ma chère sœur, j'ai différé à t'écrire, parce que je voulois te mander tout au long l'entrevue de M. Descartes et de mon frère. Je n'eus pas le loisir hier de te dire que dimanche au soir M. Hébert vint ici accompagné de M. de Montigny

d'après les notes marginales du précieux exemplaire des lettres de Descartes qui se trouve à la bibliothèque de l'Institut), mais outre qu'on a réuni ensemble deux lettres dans l'imprimé, on peut constater qu'on en a bouleversé le texte et supprimé les trois quarts, de manière qu'en l'imprimant on a reproduit à peine quelques lignes du texte que nous rétablissons. Afin que l'on puisse faire plus facilement cette comparaison, nous mettrons en regard du texte original la lettre telle qu'elle a déjà paru, jusqu'à l'endroit où l'on y a intercalé une autre lettre qui n'a aucun rapport avec celle-ci. Cela fera mieux comprendre l'utilité qu'il y aurait à retrouver les manuscrits originaux de Descartes; car, comme on va le voir, les anciens éditeurs ne nous ont donné souvent que les brouillons des écrits de l'auteur de la Méthode. En effet, le premier éditeur des lettres de Descartes s'excuse dans la Préface de n'avoir pas toujours pu donner ces lettres telles qu'elles ont été reçues par ceux à qui il les a adressées. « Mais ce manquement (dit-il) peut « estre arrivé de deux causes : la première, que ces lettres n'ayant esté imprimées que « sur le manuscrit que Monsieur Descartes s'en estoit réservé, il se peut faire qu'en « les transcrivant il y ait changé ou corrigé quelque chose, comme il arrive souvent, « et que peu après il ait négligé de le réformer dans son Original; l'autre raison est « que le Manuscrit s'est trouvé en quelques endroits défectueux, et en d'autres si mal « écrit et si brouillé, que j'ai esté quelquefois réduit à deviner ce que l'autheur avoit « voulu dire; et n'ay pas cru pour cela rien faire contre la fidélité que ie luy dois, « de les remplir et suppléer de moy-mesme, pour ne pas laisser dans ce Livre ce peu « d'espace vuides. Mais ce qui m'a donné le plus de peines, a esté que ces Lettres « n'estant écrites que sur des feuilles volantes, toutes détachées les unes des autres « et souvent sans datte ny réclame, le désordre qui s'y estoit mis avoit fait qu'elles « ne se suivoient point, et qu'on n'y reconnoissoit ny commencement, ny fin, de « sorte que i'ay esté obligé de les lire presque toutes avant que de pouvoir les re- « joindre les unes aux autres, et de leur pouvoir donner aucune forme, pour les dis- « poser par après dans l'ordre et dans le rang qu'elles tiennent. »

On comprend maintenant pourquoi les lettres de Descartes présentent si souvent au lecteur des lacunes, des passages inintelligibles et des parties incohérentes. Il était impossible qu'il en fût autrement d'après les aveux de l'éditeur. L'annotateur anonyme de l'exemplaire de l'Institut a, dans quelques cas, rétabli le texte d'après

de Bretagne, qui me venoit dire (à deffaut de mon frère, qui étoit à l'église) que M. Descartes, son compatriote et intime ami, lui avoit fort témoigné avoir envie de voir mon frère, à cause de la grande estime qu'il avoit toujours ouï faire de M. mon père et de luy; et que, pour cet effet, il l'avoit prié de venir voir s'il n'incommoderoit point mon frère, parce qu'il savoit qu'il étoit malade, en venant céans le lendemain à neuf heures du matin. Quand M. de Montigny me proposa cela, je fus assez empêchée de répondre, à cause que je savois qu'il a peine à se contraindre et à parler particulièrement le matin; néanmoins je ne

des lettres originales qu'il a eues sous les yeux, mais ce ne sont que des exceptions: la lettre suivante montrera combien il serait intéressant de pouvoir faire toujours cette restitution.

LETTRE IMPRIMÉE.

« Mon révérend père,

« J'ai reçu trois de vos lettres depuis huit jours, dont l'une est datée du 15 février, l'autre du 7, l'autre du 14 mars. Vous me mandez en la première que le père Vatien vous a écrit que je ne lui avois point fait de réponse, dont je m'étonne; car il y a environ deux mois que j'ai reçu une lettre de sa part, que vous me mandiez ne savoir de qui elle venoit: je vous envoyai au même voyage une lettre pour lui, et vous mandai que la lettre que vous m'aviez envoyée venoit de sa part. Je vous prie de tâcher à vous souvenir si vous l'avez reçue, et me le mander. Il faudroit que ceux de Paris l'eussent retenue sans lui envoyer, et je crois que je vous avois adressé aussi au même voyage des lettres pour Rennes, dont je n'ai point eu aussi de réponse; si je pensois qu'elles n'eussent point été adressées, il m'en faudroit écrire d'autres. Si vous voyez par hasard le père B., vous le pouvez assurer s'il vous plaît, que je suis véritablement homme de parole, mais que je ne sache point lui avoir rien promis.

« Soit ABCD une planche de bois inclinée sur l'horizon AE, ou BF, de 45 degrés, laquelle on imagine être haussée de AB vers CD, toujours d'une même

TEXTE ORIGINAL.

« Mon révérend père,

« J'ai receu trois de vos letres depuis 8 iours, l'une datée du 15 Fev. l'aultre du 7 de Mars, l'aultre du 14. Vous me mandez à la première que le père Vatien vous a escrit que ie ne luy avois point fait response, dont ie mi estonne, car il y a environ 2 mois que ie receu une lettre de sa part, que vous mandiez ne savoir dont elle venoit, ie vous envoyay au mesme voyasge une letre pour luy, et vous escriviz que celle que vous m'aviez envoyée estoit de luy, ie vous prie de vous souvenir si vous avez receu ce pacquet, car il y avoit aussy ce me semble des letres pour M. de la Villeneuve à Renes, duquel ie n'ay point eu response; et si ces lettres avoient esté perdues, il m'en faudroit escrire d'autres, si cependant vous avez occasion ie seray bien ayse que le père Vatien sçache que ie l'estime et honore beaucoup, et que ie luy ay fait response. Si tost que je sçauray assurement que le P. Dinet est de retour ie ne manqueray aussi de luy escrire. Je iuge bien qu'on a imposé silence au P. Bourdin pour attendre ma Philosophie. Ce qu'il nomme le plan de ma Philosophie, n'est autre chose que le titre des parties que i'ay escrit dans une letre au P. Dinet: ce qui n'est d'au-

crus pas à propos de refuser, si bien que nous arrêtâmes qu'il viendroit à dix heures et demie du matin le lendemain, ce qu'il fit avec M. Hébert, M. de Montigny, un jeune homme de soutane, que je ne sçai pas qui c'est, le fils de M. de Montigny, et deux ou trois autres petits garçons, et M. de Roberval s'y trouva, que mon frère en avoit averti; et là, après quelques civilités, il fut parlé de l'instrument, qui fut fort admiré, tandis que M. de Roberval le montroit; ensuite on se mit sur le vuide, et M. Descartes, avec un grand sérieux, comme on lui contoit une expérience, et qu'on luy demanda ce qu'il croyoit qui fût entré dans la se-

vitesse, et qu'elle garde toujours cependant la même inclination, et que pendant qu'elle est ainsi haussée il y a dessus une fourmi qui descend de C vers G perpendiculairement sur l'horizon, et marchant d'un pas inégal, et augmentant sa vitesse, en même raison que les corps pesants, et que lorsque CD, l'extrémité de cette planche, étoit où est maintenant AB, la fourmi étoit au point C, et commençoit à descendre vers G. Mais pourquoi au commencement elle ne descendoit pas si vite que la planche montoit, elle a demeuré quelque temps sur l'horizon, et ces deux mouvements lui ont fait décrire la ligne courbe AD; on demande quelle est cette ligne. Il ne faut que savoir le calcul pour le trouver.

« Pour les cylindres de bois ou autre matière, dont l'un soit quatre fois aussi long que l'autre, je ne puis croire qu'ils descendent également vite, pourvu qu'ils touchent toujours, ayant un bout en bas et l'autre en haut; mais pour qu'ils peuvent varier étant en l'air, et que le même doit arriver aux corps d'autres figures, etc. *Deest reliquum.* »

« Le P. N. ne semble pas tout à fait juste, et je n'ai rien à répondre à son billet, car je ne lui ai rien promis, et si j'ai fait quelques offres aux siens, pendant qu'ils ne les ont point acceptées, je ne leur suis point engagé de parole. »

cune importance. Vostre esperience du poids de l'air dans l'arquebuse à vent est fort belle, mais ie ne voy pas qu'elle puisse servir à peser l'air, à cause qu'on ne peut pas sçavoir aysement la quantité d'air pressé qu'elle contient. Quand vous aurez fait celle de l'arc ie seray bien ayse de l'apprendre. Je ne manqueray de vous envoyer le Ciceron et les Med. pour M. Hardy à la première occasion par mer, ce qui tardera peut estre longtemps comme vous sçavez. Je suis bien ayse que ce que i'avois envoyé à M. de Zuylichem touchant le iet des eaux, se rencontre avec nos pensées. Si on me fait l'honneur de me prendre pour arbitre ou juge comme vous dites, ie ne respondray rien que ie ne tasche de bien prouuer. Je voudrois bien pouvoir respondre respondre (*sic*) exactement à la question que vous me proposez comme la principale de vostre letre, pour determiner la portée horizontale d'une arme à feu en ayant la verticale, mais c'est chose que ie ne puis et mesme que ie ne crois pas possible, si on ne suppose d'autres *data*. Je voudrois bien aussy vous déterminer le iet d'eau de 45 degrez, lequel sans aucun calcul ie crois estre une parabole, à sçavoir en ne supposant que les principes mis en mon escrit, sans considérer la resistance de l'air ny la diminution de la force qui cause la pesanteur. Mais pour le demonstrer et en trouver l'axe et la grandeur, il m'y faudroit peut estre plus de temps que ie n'en ay avant que le messager parte qui sera à ce soir, c'est pourquoi ie n'en puis faire le calcul mais tous ceux qui sçavent

ringue, dit que c'étoit de sa matière subtile; sur quoi mon frère luy répondit ce qu'il put, et M. de Roberval, croyant que mon frère auroit peine à parler, entreprit avec un peu de chaleur M. Descartes (avec civilité cependant), qui luy répondit avec un peu d'aigreur : qu'il parleroit à mon frère tant que l'on voudroit, parce qu'il parloit avec raison; mais non pas à luy, qui parloit avec préoccupation; et là-dessus, voyant à sa montre qu'il étoit midy, il se leva, parce qu'il étoit prié à dîner au faubourg Saint-Germain et M. de Roberval aussy, si bien que M. Descartes l'y mena dans un carosse, où ils étoient tous deux tous

un peu l'algebre le peuvent faire aysement, en leur proposant ainsy la question : Soit ABCD (fig. 2), une planche de bois ou autre matière, inclinée de 45 degrez sur l'horizon AE ou BF, et qu'on l'imagine estre haussée d'AB vers CD, tousiours d'égale vitesse et gardant tousiours la même inclination sur l'horizon pendant qu'une fourmi marche dessus d'un pas inégal et augmentant sa vitesse en mesme raison que les cors pesans qui descendent en l'air libre, et que cete fourmi marche suivant la ligne CG perpendiculaire sur l'horizon, en sorte que lorsque le bout de la planche CD estoit où est maintenant l'autre bout AB, la fourmi qui estoit au point C a commencé à se mouvoir vers G, et parce que son mouvement estoit au commencement plus tardif que celui de la planche qui est touiours égal, elle a esté quelque tems sur l'horizon, mais pour ce qu'il est devenu par après plus viste elle a deu descendre par après et ainsi les deux mouvemens d'elle et de la planche luy ont fait descrire la ligne courbe AD, vous demandez quelle est cette ligne car c'est la mesme que des iets d'eau, et il ne faut que sçavoir le calcul pour la trouver. M. Roberval ou quelqu'autre la trouvera facilement. Pour le dragon de Ruel ie ne puis comprendre comment vous déterminez que l'eau est 2 secondes minutes à descendre, car cela depend de la hauteur de la source de l'eau, laquelle vous ne déterminez point, car selon que l'eau vient de plus haut elle sort plus viste et ainsy est moins d'autant moins de tems à couler par 30 pieds. Je n'ay pas loysir d'examiner ce que vous me mandez de l'helice et de la parabole, mais si on avoit trouvé une ligne droite égale à une hyperbole, comme vous auez escrit à M. de Zuylichem, ie le trouverois bien plus admirable. Assurez vous que M. Huygens n'a nullement pensé à vous pervertir en vous envoyant ses vers, s'il en a touché quelque mot, ce n'aura esté que par gayeté d'esprit, et pour rire sans penser que vous l'ayez deu prendre serieusement. Vous verrez peut-estre par ce qui reussira du livre que Voetius a fait contre moy sous le nom de ce badin de Groningue que les Catholiques ne sont point haïs en ce païs. Ce livre est extremement infame et plein d'iniures sans aucune apparence de verité ny de raison, et il ne vaut pas mieux la peine d'estre leu que ce Pentalogos que vous vistes il y a 2 ou 3 ans, mais il est dix fois plus gros. Je n'y ferois pas un mot de response si ce n'estoit que pour mon interest, mais pourceque i'ay des amis à qui importe que Voetius soit decredité, ie fais imprimer une response contre luy qui ne le chatouillera pas.

« Pour les cylindres de bois dont l'un soit 4 fois plus long que l'autre, ie ne puis croyre qu'ils descendent esgalement viste pourvu qu'ils descendent tousiours ayant un bout en bas et l'autre en haut, mais pourceque cela peut varier en l'air, on feroit mieux l'expérience avec deux boules de bois, l'une fort grosse et l'autre fort petite dont le diametre ne soit que le quart de l'autre, et sa pesanteur soit la soixante-

seuls, et là ils se chantèrent goguettes; mais un peu plus fort que jeu, à ce que nous dit M. de Roberval, qui revint ici l'après-dînée, où il trouva M. Dalibray. J'avois oublié de te dire que M. Descartes, fâché d'avoir été si peu céans, promit à mon frère de le venir revoir le lendemain à huit heures. M. Dalibray, à qui on l'avoit dit le soir, s'y voulut trouver, et fit ce qu'il put pour y mener M. Lepailleur, que mon frère l'avoit prié d'avertir de sa part; mais il fut trop paresseux pour y venir,

quatrième partie de celle de la plus grosse, car ie crois que cette petite employera deux fois autant de temps à descendre que cete plus grosse. Et bien que la première goutte d'eau qui descend du vaisseau BC (fig. 3) par le trou C ne soit pas venue de B, au moins après qu'il est sorti hors de ce vaisseau ou cylindre d'eau de la longueur de la ligne BC et de la grosseur du trou C, les gouttes d'eau qui suivent par après vienent véritablement de B, et celles-cy, n'allant pas plus viste que la première on la peut considérer comme si elle en venoit aussy. La grande vitesse horizontale empesche la descente des cors à cause de l'air dont les parties ne peuvent céder si promptement, car par exemple la boule A (fig. 4) estant poussée fort viste vers B, demeure si peu sur chasque partie de l'air C, qui est entre deux, qu'elle n'a pas le temps ni la force de les faire céder à sa pesanteur, car plus elle va viste moins elle pese sur chasque partie de cet air, et vous sçavez qu'un cors qui pese fort peu comme une feuille d'or fort deliée, n'a pas la force d'enfoncer l'air. Or cet empeschement de l'air ne se trouve point au iet d'eau vertical. Si 2 mains, l'une en B (fig. 5) l'autre en C poussent la pierre A vers D avec une mesme vitesse que pourroit faire une seule, elles ne la feront point aller plus viste, mais aussy chascune d'elles ne pourra employer à cete action que la moitié d'autant de force que si elle estoit seule.

« Rien ne contraint l'eau qui sort du siphon à faire un cercle sinon qu'il n'y a point de vuide où elle puisse entrer en sortant du siphon, mais elle entre en un lieu où il avoit de l'air, et cet air va en un autre lieu où il avoit d'autre air, et ainsy de suite, mais pourceque cela ne se fait pas à l'infini il faut enfin que cet air puisse rentrer en la place de l'eau, et c'est cela que ie nomme un cercle, mais si le vase où est le siphon est tout fermé en sorte que ce cercle ne se puisse faire, l'eau ne coulera point par le siphon. Je n'ai plus de papier que pour vous dire que ie suis,

« Mon reverend Pere,

« Vostre très humble et très obeissant serviteur,

« Dendegeest, ce 23 mars 1643. » « DESCARTES. »

« Le P. Bourdin ne semble pas fort sage, et ie n'ay rien à respondre à son billet car ie ne luy ay rien promis, et si iay fait quelques offres aux siens, pendant qu'ils ne les ont point acceptées ie ne leur suis point engagé de parole.

« Le titre du livre de Voetius contre moy est *Admiranda Methodus novæ philosophiæ Renati Des Cartes*, et au dessus de toutes les pages il a fait metre *Philosophia Cartesiana*, ce qu'il a fait pour faire vendre le livre sous mon nom, et ie vous en avertis affin que vous puissiez détromper ceux qui ayant vu ce titre pourroient croyre que ce fust quelque chose de moy. Je vous prie de rechef de sçavoir, si vous pouvez, ce qu'ont coûté les 2 plans de iardins que vous nous avez envoyez, ceux qui les ont faits sont les iardiniers de Luxembourg et des Tuileries. »

et ils devoient dîner, M. Dalibray et lui, assez proche d'ici. M. Descartes venoit icy en partie pour consulter le mal de mon frère; sur quoy il ne luy dit pas pourtant grand'chose : seulement il luy conseilla de se tenir tous les jours au lit jusqu'à ce qu'il fût las d'y être, et de prendre force bouillon. Ils parlèrent de bien d'autres choses, car il y fut jusqu'à onze heures; mais je ne saurois qu'en dire, car hier je n'y étois pas; et je ne le pus sçavoir, car nous fusmes embarassez toute la journée à luy faire prendre son premier bain. Il trouva que cela luy faisoit un peu mal à la teste; mais c'est qu'il le prit trop chaud. Je crois que la seignée au pied de dimanche au soir lui fit du bien, car lundy il parla fort toute la journée, le matin à M. Descartes, et l'après-dînée à M. de Roberval, contre qui il disputa long-temps, touchant beaucoup de choses qui appartiennent autant à la théologie qu'à la physique; et cependant il n'en eut point d'autre mal que de suer assez la nuit et de fort peu dormir; mais enfin il n'en eut point les maux de teste que j'attendois de cet effort. Madame Hébert se porte bien à cette heure, je crois qu'elle est hors de danger : elle vomissoit tout ce qu'elle prenoit, jusqu'aux bouillons....... Dis à M. Ausoult (*sic*), que, selon sa lettre, mon frère écrivit au père Mersène (*sic*), l'autre jour, pour sçavoir de luy quelles raisons M. Descartes apportoit contre la colonne d'air, lequel fit une réponse assez mal écritte (à cause qu'il a eu l'artère du bras droit coupée en le seignant, dont il sera peut-être estropié). Je lus pourtant que ce n'étoit pas M. Descartes (car, au contraire, il le croit fort, mais par une raison que mon frère n'approuve pas), mais M. de Roberval, qui étoit contre; et aussy il témoignoit assez l'envie que M. Descartes avoit de le voir et l'instrument aussy; mais nous prenions tout cela pour civilité.... Dis à M. Duménil, si tu le vois, qu'une personne qui n'est plus mathématicien, et d'autres qui ne l'ont jamais été, baisent les mains à un qui l'est tout de nouveau. M. Aussoult (*sic*) t'expliquera tout cela, je n'ay ni le temps, ni la patience. Adieu, je suis, ma chère sœur, G. PASCAL[1]. »

En terminant cette notice des manuscrits de Fermat, nous ne croyons pas inutile d'ajouter quelques remarques sur le sort qui semble menacer

[1] Il existe aussi une copie de cette lettre curieuse à la Bibliothèque royale, dans un manuscrit que nous avons cité précédemment (*Oratoire*, n° 160, 4° cahier du n° 17, p. 62-64). Elle ne semble pas avoir été connue de Bossut, car on ne la trouve pas dans son édition des Œuvres de Pascal, et nous ne l'avons jamais rencontrée dans aucun ouvrage imprimé. Outre son intérêt anecdotique, elle se rattache intimement aux expériences sur le baromètre, que Descartes prétendit plus tard avoir suggérées (Descartes, *Lettres*, tom. III, p. 438 et 443).

les manuscrits scientifiques. On répète sans cesse que depuis l'invention de l'imprimerie il est impossible qu'il se perde des ouvrages importants : et cependant les faits viennent tous les jours donner un démenti à cette assertion. Les Farces de Gringoire et d'Allione sont, il est vrai, conservées comme des reliques; on les paye au poids de l'or dans les ventes, et on les réimprime à la grande satisfaction des amateurs; mais il est vrai aussi que tous les jours des exemplaires des ouvrages les plus savants tombent chez l'épicier et sont détruits. C'est ainsi, par exemple, que les écrits les plus importants de Desargues, imprimés en France au XVII[e] siècle, de ce Desargues qui fut dans la géométrie pure l'émule de Pascal et de Descartes, ont disparu et ne sont plus connus que par ouï-dire. Le danger est bien autrement grave s'il s'agit de manuscrits : ceux de Fermat ne sont pas les seuls qu'on ait égarés. En Italie les manuscrits autographes de Galilée furent jetés dans la boutique d'un charcutier, et l'on ne put en sauver que quelques parties: en Allemagne les écrits inédits de Kepler furent, pendant plus d'un siècle, offerts vainement à tous les imprimeurs et à tous les princes; et maintenant ils sont ensevelis dans une bibliothèque du Nord sans que personne songe à les faire paraître. L'Angleterre possède encore des écrits de Newton qui ne sont pas publiés; et pour en revenir à la France, où sont les ouvrages scientifiques de Pascal que Leibnitz [1] avait entre les mains et dont il demandait la prompte publication? que sont devenus les manuscrits de Descartes dont on trouve des traces partout et qu'on ne peut découvrir nulle part? Si cette funeste indifférence s'était manifestée après l'invention de l'imprimerie, il est fort douteux qu'on eût jamais songé à publier les ouvrages d'Archimède ou d'Euclide. On se plaint sans cesse de la destruction des manuscrits qui eut lieu au milieu des bouleversements qui suivirent la chute de l'empire romain; et nous, au sein de la paix, nous laissons périr, et périr pour toujours, les œuvres immortelles des plus grands génies des temps modernes! Comme si, même en supposant que, par suite du progrès des sciences, leurs écrits ne dussent rien nous apprendre, il ne fût pas du plus haut intérêt d'étudier les méthodes qui les ont conduits à de si importants résultats; comme si surtout il ne fallait pas toujours rendre hommage au génie! Fermat au moins semblait devoir exciter tout l'intérêt des savants, puisque la découverte de ses manuscrits pouvait servir à faire remonter la science au point où il l'avait élevée, et d'où elle est déchue à quelques égards; eh bien, qu'arrive-t-il? Une partie notable des écrits inédits de Fermat, por-

[1] Voyez les Œuvres de Pascal, tom. V. p. 429.

Mon, Mon[...]

Je suis tr[...]
vous ayant [...]
eloges qu[...]

. . . .

que la double
4 AA − A + 1

. . . .

A Toloze l[...]
26. d[...]. 1[...]

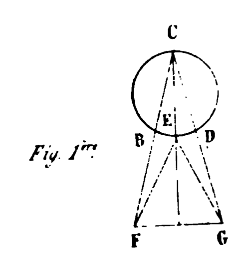


Fig. 1ère

Fi[...]

(A)

tant son nom sur la couverture et à toutes les pages, est exposée en vente depuis plusieurs années dans une des villes principales de la France, à Metz, dont les écoles attirent tous les ans des centaines d'élèves qui ont étudié avec fruit les mathématiques, et qui sont visitées par des savants distingués. Ces manuscrits sont dans une bibliothèque où se trouvent aussi d'autres livres précieux[1]; on les offre inutilement à tout le monde, et enfin ils sont acquis par un bouquiniste qui les garde longtemps sans trouver d'acheteur : ce n'est que par le plus grand des hasards que l'auteur de cet article a connu l'existence de ces manuscrits[2], qui ont échappé à mille chances de destruction.

Il ne faut donc guère, à notre avis, compter sur les savants pour retrouver ce qui manque encore des manuscrits de Fermat ; heureusement il nous reste un dernier expédient : nous pouvons placer le grand géomètre de Toulouse sous la protection des amateurs de la poésie française qui devront la lui accorder à juste titre : nous citerons à ce propos le premier volume du Journal des Savants où l'on publiait, il y a presque deux siècles, une notice biographique sur Fermat, qui venait de mourir ; dans cette notice se trouve le passage suivant :

« Mais ce qui est le plus surprenant, c'est qu'avec toute la force d'esprit qui étoit nécessaire pour soutenir les rares qualités dont nous venons de parler, il avoit encore une si grande délicatesse d'esprit qu'il faisoit des vers latins, françois et espagnols avec la même élégance que s'il eût vécu du temps d'Auguste et qu'il eût passé la plus grande partie de sa vie à la cour de France et à celle de Madrid[3]. »

Nous recommandons à tous ceux qui aiment les curiosités littéraires de rechercher les manuscrits du *poëte* Fermat; peut-être trouveront-ils un sonnet à côté d'une figure de géométrie, et ils auront bien mérité à la fois des lettres et des sciences.

G. LIBRI.

[1] M. Arago a annoncé à l'Académie des Sciences qu'il avait acheté à Metz, dans la bibliothèque de Français, où se trouvaient les manuscrits de Fermat, des ouvrages de Newton et de Descartes portant l'envoi autographe de l'auteur. — [2] C'est par un libraire de Paris, à qui on avait envoyé une note informe de plusieurs livres qui étaient à vendre à Metz, que nous avons appris l'existence de ces manuscrits, dont un professeur distingué à l'école d'application de Metz, M. le capitaine Didion, a bien voulu faire l'acquisition pour nous. — [3] *Journal des Savants*, du 9 février 1665, p. 71. — On doit ajouter que Fermat fut aussi un érudit du premier ordre, et qu'il concourut avec Pascal et Descartes à fixer la prose française. On a également de lui des *emendationes* sur plusieurs auteurs grecs.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

M. Michaud, de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres, est mort à Passy le 30 septembre. À ses funérailles, M. Lebrun, au nom de l'Académie française, a porté la parole en ces termes :

« Messieurs, lorsque nous nous réjouissions, hier encore, d'avoir vu l'Académie française, pour la première fois depuis son origine, passer trois années entières sans pleurer un seul de ses membres, nous nous attendions peu à ce coup, subit autant que douloureux, qui vient de nous frapper. Depuis longtemps, le confrère si regrettable dont nous entourons le cercueil, ne paraissait plus dans nos assemblées; mais, accoutumés que nous étions à craindre pour lui, et à voir sans cesse une frêle nature et une santé chancelante suffire à de grandes entreprises, à de longs voyages, à une vie pleine de labeur, et à toute l'activité d'une vive intelligence, nous ne pouvions nous décider à croire que ce fil si délié fût enfin près de se rompre, et la durée même de nos craintes nous était devenue une assurance. L'Académie, messieurs, et les lettres françaises ont fait une perte bien sensible. C'était un homme rare, rare dans tous les temps et surtout dans le nôtre, que cet écrivain pur, simple et vrai, chez qui l'imagination était compagne d'un sens si droit, la raison, d'un esprit si plein de charme et de grâce, et qui sut parler, avec le même goût et la même élégance, la langue de la poésie et celle de l'histoire; talent élevé et supérieur, honorable caractère, homme du commerce le plus aimable, bon et excellent confrère. L'auteur du *Printemps d'un Proscrit* et de l'*Histoire des Croisades* a droit aux regrets de toute la littérature, et ses ouvrages vivront. Mais que le souvenir du poëte, de l'historien, du voyageur, et j'ajoute du publiciste, se taise en ce moment pour ne laisser parler que nos souvenirs intimes. C'est à eux surtout que s'attachent à cette heure nos regrets; c'est à l'homme bon, simple et bienveillant, que s'adresse ce dernier adieu de ses confrères. Si quelque hommage pouvait le toucher encore, ce ne serait pas assurément celui qu'on offrirait ici à sa renommée. La gloire paraît bien peu de chose, prise du point de vue du cercueil. Il n'y a plus ici de propre à nous toucher que les larmes que nos amis répandent à l'instant de la séparation suprême, et les espérances de cette immortalité qui n'est pas sur la terre. »

M. Joseph Michaud, qui laisse un nom si distingué comme littérateur et comme historien, était né à Bourg en Bresse en 1769. Il vint à Paris en 1791, et s'y fit d'abord connaître par la publication d'un ouvrage en prose et en vers intitulé : *Voyage littéraire au Mont-Blanc en* 1787. Bientôt après il fut le fondateur du journal *la Quotidienne*, dont les opinions alors anti-révolutionnaires lui valurent,

en 1795, une condamnation à mort, révoquée l'année suivante, et, en 1797, un arrêt d'exportation à la Guyane. M. Michaud chercha un refuge dans les montagnes du Jura, et ce fut dans cette retraite qu'il composa un poëme descriptif fort remarquable : *Le Printemps d'un Proscrit.* Sous le consulat, M. Michaud revint à Paris et y reprit sa carrière de publiciste, où nous ne le suivrons pas. Nous nous bornerons à rappeler ici les principaux titres de son illustration littéraire : l'*Histoire des Croisades,* publiée de 1812 à 1822, un des meilleurs ouvrages historiques de nos jours; sa *Correspondance d'Orient,* écrite sur les lieux mêmes qu'il avait décrits d'après les chroniques, dans un voyage entrepris par amour de la science et dans le but de perfectionner l'histoire des Croisades. Outre ces deux ouvrages qui, avec le Printemps d'un Proscrit, assurent au nom de M. Michaud une renommée durable, on lui doit encore une *Histoire des progrès et de la chute de l'empire de Mysore sous le règne d'Hyder-Aly et de Typpoo-Saïb;* un poëme de l'*Enlèvement de Proserpine,* imité de Claudien; des notes sur la traduction de l'Énéide et des Bucoliques par Delille, des lettres sur le poëme de la Pitié, etc. M. Michaud avait été membre de la Chambre des députés en 1816 et lecteur des rois Louis XVIII et Charles X. On se rappelle la démission qu'il donna de ce dernier emploi dans une circonstance honorable pour lui et pour l'Académie française tout entière. Il était membre de l'Académie française depuis 1813, et avait été élu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comme académicien libre.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

L'Académie royale des sciences de Turin décernera un prix, en 1842, au meilleur mémoire sur cette question : « Déterminer expérimentalement la chaleur spécifique du plus grand nombre possible de gaz permanents, soit simples, soit composés. L'Académie désire que l'on détermine séparément, au moins pour quelques substances gazeuses, la chaleur spécifique sous pression constante et sous volume constant, afin de vérifier la relation établie par Dulong entre les deux sortes de chaleur spécifique des gaz, et en vertu de laquelle l'une d'elles étant donnée pour un gaz quelconque, on pourrait en conclure l'autre. » Les mémoires destinés à ce concours devront être inédits, et écrits en italien, en latin ou en français. Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté portant leur nom et leur adresse. Les mémoires devront être remis, au plus tard, le 31 décembre 1841.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La *Société archéologique de Béziers* décernera, dans sa séance publique du 28 mai 1840, 1° une couronne de chêne en argent à l'auteur de la meilleure notice biographique, en langue française, sur le père Vanière; et un rameau de chêne, aussi en argent, à l'auteur de la notice qui aura mérité l'accessit; 2° trois rameaux de chêne en argent, l'un à la meilleure ode en vers français sur les chemins de fer; le second au meilleur poëme en vers français sur la mort de Duranti, premier président du parlement de Toulouse, le troisième à la meilleure épître en vers français sur le courage civil. La société indique, en outre, les sujets de trois autres prix qu'elle décernera dans la même séance à des poëmes *en vers patois ou romans.* Les pièces envoyées au concours devront parvenir au secrétariat de la société avant le 1er mars 1840.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Collection de lois maritimes antérieures au XVIII[e] siècle, par J.-M. Pardessus, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), etc.; tome cinquième; Paris, imprimé, par autorisation du Roi, à l'Imprimerie royale, 1839; in-4° de VIII et 554 pages. Le Journal des Savants a rendu compte des quatre premiers volumes de cette grande collection. (Voy. les cahiers de janvier 1829, p. 1; mars et mai 1831, p. 164 et 290; avril 1835, p. 233, et septembre 1837, p. 556). Le cinquième volume, que nous annonçons, contient les documents relatifs au droit maritime de Venise et des pays appartenant à la monarchie autrichienne, des États pontificaux, du royaume des Deux-Siciles, de la Sardaigne, de la Catalogne, de l'Aragon, de Valence et de Majorque.

Le droit maritime de Venise et de l'Autriche forme le chapitre XXIX de l'ouvrage, et comprend les pages 1-98 de ce volume. Venise, la plus ancienne des républiques maritimes de l'Italie au moyen âge, dut avoir, dès les premiers temps de son existence, des lois et des coutumes relatives à la navigation; cependant il n'en est resté aucune qui soit antérieure au XIII[e] siècle. Une compilation de statuts criminels, faite en 1232 par ordre du doge Tiepolo, prévoit et punit quelques-uns des délits qui peuvent être commis sur mer; mais le plus ancien document qui fasse connaître les lois maritimes de Venise est un statut de l'an 1255, divisé en 129 chapitres. Ce statut est loin toutefois de former un corps de droit complet; ce n'est qu'une révision de règlements de police antérieurs, empreints d'un esprit local, et une série de modifications apportées aux lois maritimes romaines qui régissaient le pays. La plus importante de ces modifications concerne les contributions d'avaries. Le temps et l'expérience rendirent ensuite nécessaires de nouveaux changements que le doge André Dandolo réunit, en 1347, dans un appendice au livre VI des *Statuta civilia*. Dans le siècle suivant, le *Consulat de la mer*, recueil de jurisprudence maritime rédigé pour la Catalogne et les pays dépendant des rois d'Aragon, mais par des hommes qui connaissaient parfaitement le commerce de la Méditerranée et du golfe Adriatique, fut porté à Venise par suite des relations de cette ville avec la Catalogne, et les règles nombreuses et développées qu'il contenait firent bientôt oublier le statut de 1255; en effet, malgré la grande activité que reçut l'imprimerie à Venise dès la fin du XV[e] siècle, personne ne songea à publier ce statut, tandis qu'une traduction du Consulat de la mer fut imprimée dans cette ville en 1539[1]. Cependant M. Pardessus, contre l'opinion de Foscarini, de Marin et de Canciani, croit que l'autorité du Consulat de la mer dans la république de Venise était toute de confiance, et n'a jamais été officiellement sanctionnée. Dans la suite il y eut nécessité de statuer sur des objets que le Consulat n'avait point prévus, notamment au sujet des assurances qui ne paraissent avoir été bien connues à Venise qu'à la fin du XV[e] siècle. Ce fut l'objet de quelques lois que M. Pardessus a recueillies avec soin. Le besoin de consigner les législations maritime et commerciale dans des codes complets et méthodiques ne s'est manifesté

[1] Sur le *Consulat de la mer*, qui a été publié par M. Pardessus dans le tome II de sa Collection, voir le Journal des Savants de 1831, mai, p. 293, article de M. Daunou.

à Venise que fort tard, plus d'un siècle après la promulgation en France de la grande ordonnance de 1681. Le *Codice per la Veneta mercantile marina*, qui régissait cette république dans les dernières années de son existence, a été promulgué seulement en 1786. Devenue partie intégrante du royaume lombardo-vénitien, Venise est régie aujourd'hui, pour les négociations maritimes, par le Code de commerce français, promulgué dans l'Italie en 1808. Les monuments de la législation des pays dépendant de l'ancienne république de Venise n'ont fourni au savant éditeur qu'un petit nombre de dispositions relatives au droit maritime dans les statuts civils de l'île de Curzola et de la ville de Cattaro. Dans ces parages, comme à Raguse et dans les autres pays autrefois dépendants de l'empire grec, il a dû exister un droit commun maritime, qui consistait sans doute dans les lois connues sous le nom de Basiliques et dans la compilation dite Rhodienne. — La législation de l'Autriche, quant à la navigation et au commerce par mer, doit se résumer dans ce qui concerne Trieste, le premier de ses ports; mais M. Pardessus doute qu'il ait été fait des lois maritimes spéciales pour cette ville avant 1700. Il lui paraît évident qu'à une époque où la navigation de Venise éclipsait et annulait en quelque sorte celle de Trieste, cette dernière ville dut adopter la jurisprudence vénitienne. Après avoir exposé l'histoire du droit maritime de la république de Venise, indiqué et apprécié les principaux documents qui s'y rattachent, M. Pardessus donne les textes mêmes de ces documents, rangés dans un ordre à la fois géographique et chronologique. On y trouve : des extraits du statut criminel de 1232, dit *Promissio maleficii* (chapitres 1, 22, 23, 26); — les 129 chapitres du statut maritime de 1255, d'après Canciani (*Barbarorum leges*, t. V); — les chapitres 68-76 du livre VI des statuts civils de 1347; — une série de lois et ordonnances, au nombre de 17, de 1428 à 1632, d'après les éditions vénitiennes officielles de 1527, 1586, 1638 et 1729, avec quelques autres lois imprimées à la suite d'une édition du Consulat commentée par Casaregis (1737), et dans la *Bibliotheca di gius nautico*, commencée à Florence en 1782; enfin des extraits du statut civil de Curzola, de 1214, publié à Venise, 1614, in-4°; et d'un statut de Cattaro, du XIV° siècle, également publié à Venise en 1616, in-4°.

Le chapitre XXX (pages 99-214) est consacré au droit maritime des États pontificaux. Parmi les ports de la côte occidentale du territoire soumis au Saint-Siége, Civita-Vecchia est le seul qui ait de l'importance; mais cette ville n'étant devenue considérable que sous le pontificat de Benoît XIV, M. Pardessus n'a pas eu à s'occuper des lois maritimes qui auraient pu y être promulguées, puisqu'elles seraient du XVIII° siècle. Du côté oriental, où le gouvernement romain possède la Romagne, le duché d'Urbin et la Marche d'Ancône, Rimini, Pesaro, Sinigaglia, Fermo, n'ont fourni qu'un petit nombre de documents; mais il n'en est pas de même d'Ancône, la plus florissante des villes maritimes des États romains. L'ancienne législation des Anconitains, puisée sans doute, comme celle de Venise, dans le droit romain et dans les Basiliques, n'était connue que par un statut commun du XV° siècle, imprimé en 1513, 1566, 1576, et dont quelques dispositions supposaient l'existence d'un règlement maritime antérieur. M. Pardessus a été assez heureux pour retrouver dans les archives d'Ancône ce statut maritime qu'il publie d'après une copie faite, à sa demande, par M. Alberto Albertini, conservateur de ces archives. Le manuscrit qui a servi de type à cette copie est un registre écrit en 1397. Le règlement est donc au moins de cette date, M. Pardessus le croit plus ancien. Des 97 rubriques que contient le statut maritime d'Ancône, une seule, la 86°, avait été publiée à la suite des statuts de Fermo, imprimés à Venise en 1507 et à Fermo en 1589; le reste était inédit. Ce document

doit être considéré comme supérieur, par son ensemble et par l'exactitude de sa rédaction, à tous les autres règlements des villes maritimes de cette époque. L'intérêt particulier qui s'y attache est développé dans une savante dissertation où M. Pardessus compare les dispositions de ce statut avec celles des autres lois analogues rédigées dans le même temps. Nulle part on ne s'est occupé avec plus de soin qu'à Ancône des moyens d'assurer aux nationaux le droit de faire juger, en pays étranger, par leurs propres juges et d'après leurs lois, les contestations qui s'élevaient entre eux. En analysant ce que le statut de 1397 renferme de curieux sur ce point, M. Pardessus est amené à présenter un résumé fort intéressant de ce qui se pratiquait, au moyen âge, à l'égard de la juridiction des consuls envoyés par un état en pays étranger. Il termine ensuite l'histoire des vicissitudes du droit commercial et maritime des États pontificaux, en rappelant que les anciennes lois y tombèrent en désuétude, lorsque le Consulat de la mer forma le droit commun de presque toute l'Italie. Elles ne subsistent plus aujourd'hui que pour quelques dispositions d'intérêt local non abrogées par le nouveau code publié en 1821 sous le titre de *Regolamento provisorio di commercio.* — Voici en quoi consistent les textes compris dans le chapitre XXX : Extraits d'un statut inédit de Rimini, de l'an 1303 (communiqué à l'éditeur par M. le gonfalonier de Rimini) ; — Extraits des statuts de Pesaro, de 1532, et du duché d'Urbin, de 1591 ; — l'important statut maritime d'Ancône, de 1397 ; — Extraits des *Statuta Anconitanæ urbis,* d'après le Portulario de Benincosa, écrit en 1435 ; — Extraits de statuts sans date, et autres titres des années 1493, 1511, 1512, 1567, tous concernant Ancône ; — Enfin un extrait du statut de Fermo, de 1506, sur la juridiction et la procédure des consuls des marchands.

Le chapitre XXXI (pages 215 - 266) traite du droit maritime du royaume des Deux-Siciles. M. Pardessus s'occupe d'abord des lois qui régissaient la partie du royaume de Naples située sur l'Adriatique. Les villes de cette côte avaient conservé, comme Venise et Ancône, le fond de l'ancienne législation maritime des Romains, mais en la modifiant, surtout en ce qui avait rapport à la réparation des avaries. C'est dans un statut de la ville de Trani, que M. Pardessus a trouvé la plus ancienne preuve de ces changements. Il publie ce document intéressant d'après un texte italien du XIVe ou du XVe siècle, imprimé à la suite des statuts de Fermo (Venise, 1507; Fermo, 1589), avec la date de 1063, indiction première. Le statut de Trani est tout à fait digne de remarque par l'étendue et la valeur spéciale de ses dispositions ; mais il aurait une importance bien plus grande encore, s'il avait incontestablement la date de 1063, que lui attribue l'édition de 1507, puisque ce serait la plus ancienne loi maritime connue appartenant à l'Italie. M. Pardessus a fait de longues recherches pour découvrir le manuscrit d'après lequel ce statut a été imprimé. La perte des archives de Trani, incendiées en 1799, a rendu ces recherches inutiles; mais dans un manuscrit des statuts de Fermo, on a trouvé celui de Trani daté de 1063, comme dans les éditions de 1507 et de 1589. Cette considération, et la remarque que l'indiction première concourt exactement avec l'année 1063, ont déterminé M. Pardessus à conserver cette date au statut de Trani. Il croit aussi que ce document a été primitivement rédigé dans l'idiome italien qu'on parlait en 1063. L'opinion du savant éditeur, au sujet de cette date, a soulevé des objections dont quelques-unes, il faut le dire, nous paraissent d'un grand poids. En considérant le peu d'importance de Trani au XIe siècle, en lisant attentivement les noms et qualifications des personnages désignés dans le statut, nous nous rangerions volontiers de l'avis de M. Libri, qui persiste à voir une omission dans la date, et pense qu'il faut lire : *millesimo trecentesimo sexagesimo tertio*, au lieu de *millesimo sexagesimo tertio*, l'année 1363 concou-

rant exactement aussi avec l'indiction première[1]. Après cette discussion, traitée par M. Pardessus avec beaucoup de lucidité et une parfaite convenance, nous trouvons des détails sur le droit maritime des ports du royaume de Naples qui ne sont pas situés sur l'Adriatique. En ce qui concerne Amalfi, il démontre avec une grande autorité de raisonnement que la prétendue *Table amalfitaine*, dont plusieurs historiens ont parlé sur la foi du jurisconsulte Freccia, est un document supposé. Un statut de Gaëte, d'une date incertaine, a fourni à la collection un chapitre qu'on peut regarder comme l'un des plus curieux du moyen âge, sur la compétence des consuls étrangers. Les recherches que M. Pardessus a faites personnellement dans les bibliothèques et les archives du royaume de Naples, l'ont convaincu que le droit maritime des Pandectes était dans ce pays la base des décisions des tribunaux. Quant à la Sicile, son ancienne législation maritime est celle que Rome avait empruntée des Rhodiens. Lorsque les Sarrasins s'emparèrent de cette île, en 635, ils laissèrent aux habitants l'usage de leurs lois, et cet état de choses ne dut pas changer sous les Normands. Les princes des maisons de Souabe, d'Anjou et d'Aragon firent quelques règlements, mais de peu d'importance. Sous ces derniers, le Consulat de la mer devait constituer, à Naples et en Sicile, le fond de la législation. Le recueil des pragmatiques publiées par les rois de la maison d'Autriche renferme peu de chose qui ait rapport à la marine. Enfin, des lois plus intéressantes ont été promulguées par les Bourbons, mais elles sont du XVIIIe siècle. Cette revue historique du droit maritime des Deux-Siciles est terminée par des observations judicieuses sur le code que le gouvernement Napolitain fit rédiger en 1781 par Michel de Jorio, et qui est remplacé, depuis 1819, par le Code de commerce français modifié. — L'île de Malte ayant été longtemps une dépendance de la Sicile, l'éditeur aurait voulu placer ici les documents qui concernent cette île; mais les renseignements qu'il y fait recueillir ne lui étant pas encore parvenus, il se réserve de les publier dans le tome VI. Suivent les titres des documents compris dans le chapitre XXXI : Ordonnance maritime de Trani, de 1063 (ou 1363), en 32 articles, d'après l'édition de 1507; — la même, d'après l'édition de 1589; — Extrait du statut de Gaëte, sans date; — Constitution de Frédéric II, de 1231; — Extraits des constitutions de 1282, 1283, 1286; — Privilèges du grand amiral de Sicile, de 1399; — Pragmatique de 1604; — Ordonnances sur les assurances, de 1622 et 1623.

Les documents du droit maritime de la Sardaigne occupent le chapitre XXXII (pages 267-320). Dans une introduction savante, M. Pardessus, après avoir retracé en peu de mots l'histoire de la Sardaigne depuis son occupation par les Carthaginois jusqu'aux établissements formés sur ses rivages, au XIIe siècle, par les Génois et les Pisans, recherche quelles étaient les lois maritimes qui la régirent pendant toutes ces vicissitudes, et caractérise l'influence qu'y exerçaient à la fois les deux républiques de Gênes et de Pise, l'une au nord, l'autre au midi. La domination des Génois se fit particulièrement sentir à Sassari, celle des Pisans à Cagliari. M. Pardessus a rassemblé avec soin les titres qui pouvaient fournir des notions utiles sur les rapports des habitants de la Sardaigne avec ces deux peuples, et sur les lois maritimes qui y furent promulguées après l'entière soumission de cette île aux rois d'Aragon, vers la fin du XVe siècle. Ces documents sont au nombre de sept, savoir : Extraits d'un statut inédit de Sassari, de l'an 1316; — *Breve portûs Kallaretani*, de 1319, document étendu et dont plusieurs rubriques sont très-importantes; — Extraits des chapitres des cortès de 1605, 1615, 1633; — Extrait de la compilation

[1] Voy. le dernier cahier de ce journal (juillet 1839, p. 397).

des pragmatiques de 1633. Il faut comprendre dans cette énumération un diplôme de 1314 concernant l'état des Pisans en Sardaigne, que M. Pardessus reproduit *in extenso* dans l'introduction de ce chapitre, d'après le recueil de Borgo, *Raccolti di scelti diplomi Pisani*.

Enfin le chapitre XXXIII (pages 321-554) est relatif aux lois maritimes de la Catalogne, de l'Aragon, de Valence et de Majorque. Sous le rapport de la législation et des usages maritimes, on peut diviser l'Espagne en deux grandes parties. La première, composée de la principauté de Catalogne et des royaumes d'Aragon, de Valence et de Majorque, est l'objet du chapitre que nous analysons. Le suivant, qui ouvrira le tome VI, sera consacré aux provinces méridionales et occidentales. M. Pardessus retrace l'histoire de la législation maritime de la Catalogne et de l'Aragon; il fixe les dates et discute la valeur des documents dont il s'est servi. Deux règlements de 1283 et de 1343 font mention des *coutumes écrites de la mer;* mais cette désignation ne s'applique pas, comme on pourrait le penser, au Consulat de la mer, dont la date est si controversée. Ajoutant une observation nouvelle à ce qu'il a dit ailleurs, à ce sujet, M. Pardessus cite une ordonnance de Pierre IV, de 1340, dont plusieurs chapitres se trouvent littéralement reproduits dans le Consulat, et il en conclut que cette compilation ne saurait être antérieure à 1340. En terminant la dissertation relative aux monuments de la législation maritime de la Catalogne et de l'Aragon, M. Pardessus rappelle que l'ordonnance du 21 novembre 1345, publiée par les magistrats de Barcelone, est la plus ancienne loi connue du moyen âge sur les assurances maritimes, et se livre à des recherches intéressantes sur l'origine et le caractère de cette sorte de contrat. Les textes qui se rapportent au chapitre XXXIII sont au nombre de 31, classés chronologiquement depuis 1243 jusqu'en 1599.

Le volume dont nous n'avons voulu présenter ici qu'une analyse sommaire, et dont nous nous proposons de faire l'examen plus détaillé dans un article spécial, se recommande, comme les précédents, par une érudition profonde, une critique saine, un style constamment pur; les documents précieux qui y sont rassemblés en si grand nombre sont toujours accompagnés de notices pleines d'intérêt, de traductions exactes et d'excellentes notes. Dans l'avertissement placé en tête du volume, M. Pardessus annonce que le tome VI paraîtra dans deux ans et complétera cette grande collection. Il doit contenir la législation maritime des provinces méridionales et occidentales de l'Espagne, celle du Portugal, celle de l'île de Malte, avec les renseignements que l'éditeur aura pu recueillir sur le droit commercial de la mer des Indes. Ce dernier volume sera terminé par une table alphabétique et raisonnée des matières.

Recueil de voyages et mémoires, publié par la société de géographie. Tome IV. Paris, imprimerie de Bourgogne et Martinet, librairie d'Arthus Bertrand, 1839; in-4° de 868 pages, avec une carte géographique et deux *fac-simile* de manuscrits. Voici la liste des pièces contenues dans ce volume, qui se recommande, comme les précédents, par l'importance des documents qu'il renferme, et par le soin que les savants éditeurs apportent à leur publication. I. Description des merveilles d'une partie de l'Asie, par le père Jourdan ou Jourdain Catalani, natif de Séverac, de l'ordre des frères prêcheurs, évêque à Columbum, dans la presqu'île en deçà du Gange, imprimé d'après un manuscrit du XIVe siècle; texte latin, avec des éclaircissements préliminaires, par M. le baron Coquebert de Montbret. II. Relation d'un voyage à l'île d'Amat ou Taïti et aux îles voisines, exécuté en 1774, par ordre de don Manuel de Amat y Junient, vice-roi du Pérou et du Chili, par la frégate espagnole *l'Aquila* et le paquebot *le Jupiter,* sous le commandement de don Domingo de Bonechea,

capitaine de l'*Aguila;* rédigé par don José de Andia y Varela, capitaine du *Jupiter;* texte espagnol, avec une note préliminaire de M. d'Avezac. III. Vocabulaires appartenant à diverses contrées ou tribus de l'Afrique, recueillis dans la Nubie supérieure, par M. Koenig, ancien élève des l'école des langues orientales; avec des observations préliminaires, par M. Jomard. IV. Voyage en Orient du frère Guillaume de Rubruk, de l'ordre des frères mineurs, l'an de grâce 1253; texte latin, avec une notice sur Guillaume de Rubruk, par MM. Francisque Michel et Wright. — V. Relation des Mongols ou Tartares, par le frère Jean du Plan de Carpin, de l'ordre des Frères mineurs, légat du saint siége apostolique, nonce en Tartarie, pendant les années 1245, 1246, 1247, et archevêque d'Antivari; première édition complète, publiée d'après les manuscrits de Leyde, de Paris et de Londres, et précédée d'une notice sur les anciens voyages de Tartarie en général, et sur celui de Jean du Plan de Carpin en particulier, par M. d'Avezac. — VI. Voyage de Bernard-le-Sage et de ses compagnons, en Égypte et en Terre-Sainte (au IXe siècle), texte latin, précédé d'une notice par M. Francisque Michel.— VII. Relation des voyages de Sœwulf à Jérusalem et en Terre-Sainte, pendant les années 1102 et 1103, avec une note préliminaire de M. d'Avezac.

Histoire de Provins, par Félix Bourquelot, avocat, élève pensionnaire de l'école des Chartes, tome premier; imprimerie de Lebeau, à Provins, librairie de Précieux, à Paris; in-8° de 451 pages, avec six planches lithographiées. M. Bourquelot, né à Provins, raconte avec amour, et aussi avec talent, les annales de sa ville natale, si brillante au moyen âge sous les comtes de Champagne, et fort déchue aujourd'hui de cette ancienne splendeur. Dans une dissertation très-bien faite, il établit d'abord, avec un louable désintéressement, que Provins n'est point l'*Agendicum* des commentaires de César, et que ses fortifications ne sont pas romaines. Le nom de Provins se rencontre pour la première fois dans l'histoire, au commencement du IXe siècle. C'est à cette époque que M. Bourquelot commence son récit, qui se continue dans ce premier volume, jusqu'à la réunion de la Champagne à la couronne de France, en 1284. Les chapitres suivants sont consacrés à la description des monuments religieux, militaires et civils de Provins, et au tableau de son commerce et de son industrie au XIIIe siècle. Il serait possible de reprendre dans cet ouvrage quelques jugements hasardés ou trop absolus, et une certaine inexpérience de critique qui s'explique naturellement par la grande jeunesse de l'auteur; mais nous reconnaissons avec plaisir que son travail, puisé aux sources originales, dont l'usage lui paraît familier, se distingue par le choix intelligent des matériaux, et une remarquable sagacité dans leur interprétation. On annonce la publication prochaine du second volume.

Théâtre Français au moyen âge, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par MM. L. J. N. Monmerqué et Francisque Michel. XIe-XIVe siècle. Paris; imprimerie de Maulde et Renou, librairie de Delloye et Firmin Didot, 1839. La préface de ce recueil contient des notions préliminaires sur l'histoire du théâtre Français au moyen âge, extraites du cours de M. Ch. Magnin. Les textes qui viennent ensuite se composent de *mystères, miracles* et *jeux* dont quelques-uns n'avaient pas encore été publiés; ce sont: les Vierges sages et les Vierges folles, un fragment de mystère de la résurrection du Sauveur; plusieurs jeux d'Adam de la Halle, le miracle de Théophile, le jeu de Saint-Nicolas de Jean Bodel, le jeux de Pierre de la Brosse; deux miracles de Saint-Ignace et de Saint-Valentin, et sept miracles de Notre-Dame. Les éditeurs ont accompagné ces pièces de courtes notices et de traductions.

Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches, depuis les temps

les plus reculés jusqu'à nos jours, publiés d'après les chartes, cartulaires et manuscrits trouvés au Mont-Saint-Michel, à la tour de Londres et dans les bibliothèques de la France et de l'étranger, par l'abbé Desroches, curé de Foligny; Caen, imprimerie de Poisson, librairie de Mancel, 1838; 2 volumes in-8° de XIX-419 et 413 pages, avec un atlas in-4° de 18 planches. A la fin du second volume, on trouve un appendice intitulé : Extraits de plusieurs petits poëmes écrits à la fin du XIV° siècle, par un prieur du Mont-Saint-Michel.

Histoire du droit romain au moyen âge, par M. de Savigny; traduite de l'allemand sur la dernière édition, et précédée d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur; par M. Charles Guenoux, docteur en droit. Paris, 1839, 4 tomes en 3 volumes in-8°.

Histoire du droit de propriété foncière en Occident, mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 10 août 1838; par Édouard Laboulaye, fondeur en caractères. Imprimerie de Desrez aux Batignolles, librairies de Durand et de Remmelman, à Paris. In-8° de XII et 532 pages.

Histoire de la confédération suisse, par Jean de Muller, Robert Gloutz, Blozheim et J. J. Hottinger; traduite de l'allemand, et continuée jusqu'à nos jours par MM. Charles Monnard et Louis Vuillemin. Imprimerie de Beau à Saint-Germain, librairie de Ballimore à Paris, in-8°. Cet ouvrage aura 16 volumes. Le tome VI, qui vient de paraître, contient une partie de la traduction de Jean de Muller, par M. Ch. Monnard.

Hymne à Dieu de Derzavin, traduit en vers avec le texte russe en regard; par F. G. Eichhoff, docteur ès lettres, bibliothécaire de S. M. la Reine. Paris, imprimerie de M° V° Dondey-Dupré, librairie de Cherbuliez, 1839. Cet hymne, composé vers l'an 1775 par le poëte russe Derzavin, et imité dans plusieurs langues, se lit maintenant, dit M. Eichhoff, dans les temples de Pégu et de Jeddo, où il est inscrit en lettres d'or. Le texte et la traduction sont extraits de l'*Histoire de la langue et de la littérature des Slaves*, par le même auteur.

Histoire de l'Empire ottoman, depuis son origine jusqu'à nos jours, par de Hammer, traduite de l'allemand par Hellert. Paris, Bellizard et compagnie, 1839. In-8°, tomes XIII et XIV.

Histoire naturelle des poissons, par M. le baron Cuvier et M. A. Valenciennes; tome XIII. Imprimerie et librairie de Levrault, à Strasbourg et à Paris: 1839; in-4° et in-8°, avec 29 planches.

Éléments de géologie, ou seconde partie des éléments d'inorganomie particulière, par J. J. d'Omalius d'Halloy; troisième édition. Imprimerie de Levrault à Strasbourg; librairie de Levrault, à Strasbourg et à Paris; in-8° de VIII et 759 pages.

Aristophanis comœdiæ et perditarum fragmenta, ex novâ recensione Guillelmi Dindorf. Accedunt Menandri et Philemonis fragmenta auctiora et emendatiora, græcè et latinè, cum indicibus; Paris, Didot, 1839, in-8° de 45 feuilles.

Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIII° siècle, par Gustave Fallot, publiées par Paul Ackermann, et précédées d'une notice sur l'auteur, par M. B. Guérard, membre de l'Institut. Paris, imprimé par autorisation du Roi, à l'Imprimerie royale; se trouve à la librairie de Crozet, 1839, in-8° de XXXIX-587 pages. M. Gustave Fallot, sous-bibliothécaire de l'Institut, né à Montbéliard le 17 novembre 1807, mort à Paris le 6 juillet 1836, doit à l'ouvrage que nous annonçons un rang distingué parmi nos philologues et nos érudits. Ce livre, qui paraît par les soins de M. Paul Ackermann, ami de l'auteur, est, sans contredit, le plus remarquable qui ait été publié sur notre ancien langage depuis les travaux de M. Raynouard et de M. Orell de Zurich. L'introduction, où M. Fallot

expose le principe de la mutation et de la fixation des langues, renferme surtout des vues neuves et élevées. Suivant lui, les langues obéissent à deux lois : la première loi naît du besoin de s'entendre, la seconde du besoin de l'harmonie; ainsi les peuples travaillent d'abord leurs langues pour l'intelligence, ensuite pour l'oreille. L'application de ce principe fécond à la langue française fournit à l'auteur un grand nombre d'observations ingénieuses. Une autre partie importante de son travail, c'est la division du vieux langage français en trois principaux dialectes : le normand, le picard et le bourguignon. Cette division est heureuse, et M. Fallot caractérise bien les principales différences de ces trois dialectes, mais le tableau comparatif qu'il en donne (pages 21-25) ne nous paraît pas également exact dans tous ses détails. Il serait d'ailleurs injuste de critiquer rigoureusement toutes les parties d'un ouvrage que l'auteur lui-même ne considérait que comme un essai, et que la mort ne lui a pas permis d'achever. M. Fallot n'a pas prétendu faire une grammaire complète du langage français au XIIIe siècle, tâche impossible à remplir, et qu'un esprit aussi net que le sien ne pouvait s'imposer. Ses recherches n'embrassent que quelques-unes des parties du discours : l'article, les substantifs, les noms propres, les noms de nombre, les pronoms. Les chapitres qui se rapportent aux substantifs et aux pronoms sont les plus étendus et les plus importants sous tous les rapports. M. Guérard, dans la notice biographique qui précède cet ouvrage, loue l'auteur d'avoir voulu fonder ses recherches sur des bases solides en s'adressant aux vieilles chartes françaises plutôt qu'aux manuscrits qui ne fournissent que très-rarement des textes dont l'âge et le pays soient à l'abri de toute contestation. « Il eut même l'attention, ajoute M. Guérard, de se servir principalement des chartes expédiées dans la grande chancellerie du royaume, dans les chancelleries des cathédrales et des monastères, et dans celles des ducs, des comtes et des autres grands seigneurs. C'était effectivement aux chartes émanées de sources aussi pures qu'il devait demander les modèles d'un langage poli, plutôt qu'aux autres chartes qui, rédigées loin des cours et par des hommes dépourvus d'instruction, n'offrent le plus souvent qu'un patois grossier dans un style barbare, avec une orthographe vicieuse. » Cette méthode excellente, et trop rarement suivie dans les recherches de ce genre, n'a laissé malheureusement que peu de traces dans l'ouvrage de M. Fallot. Le petit nombre des chartes originales françaises de la première moitié du XIIIe siècle, l'a réduit à s'en rapporter presque toujours à des manuscrits d'un âge douteux, ou à des textes imprimés d'une exactitude plus douteuse encore. Ajoutons que M. Fallot aurait fait sagement de ne pas considérer comme des monuments de notre langue au XIIe siècle les chartes de 1122, 1133, 1138, 1147, 1167, 1178, etc., qu'il cite plusieurs fois, et dont la rédaction en français est évidemment postérieure à cette époque. Des notes utiles, quoique un peu confuses, un bon glossaire et une table des matières terminent cet ouvrage, qui restera, malgré ses imperfections, l'un des meilleurs écrits philologiques qui aient été publiés de nos jours en France.

Notice d'un atlas en langue catalane, manuscrit de l'an 1375, conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale, sous le n° 6816, fonds ancien, in-folio maximo; par MM. J. A. C. Buchon et J. Tastu. Paris, Imprimerie royale, 1839; in-4° de 152 pages. L'atlas qui fait l'objet de cette notice est écrit en langue romane catalane du XIVe siècle. Les éditeurs le considèrent comme le plus ancien monument de la géographie du moyen âge que possède la France. Il faisait partie de la bibliothèque de Charles V, et figure sur les anciens inventaires de la bibliothèque du Louvre, mais il n'a été connu des géographes modernes que vers l'année 1803. Cet atlas se compose de six grandes cartes en vélin, collées sur bois, peintes en

couleurs, or et argent, et renfermées en un seul volume à reliure ancienne. On y trouve un grand nombre de figures d'hommes et d'animaux, et à côté, des légendes dans lesquelles sont expliquées les idées du temps sur la géographie et l'histoire. Les éditeurs ont distribué ces six feuilles en deux tableaux cosmographiques, et six cartes hydro-géographiques. Ils publient le texte catalan et la traduction française de toutes les légendes qui s'y trouvent, et la liste de tous les noms géographiques, en plaçant en regard les noms modernes correspondants. Des notes assez nombreuses servent à l'éclaircissement du texte, et facilitent l'interprétation de certains passages de l'original, illisibles aujourd'hui ou entièrement effacés. Ce travail fait partie du tome XIV des *Notices et extraits des manuscrits,* que publie l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Chronique du royaume d'Atcheh dans l'île de Sumatra, traduite du malay, sur un manuscrit de la société asiatique de Paris, collationné sur deux manuscrits de la Bibliotheca marsdeniana de King's college, à Londres, par M. Ed. Dulaurier. Paris, Imprimerie royale, 1839. Le royaume d'Atcheh, que l'on appelle vulgairement Atchin, Achem, ou Ajam, occupe la pointe nord-ouest de l'île de Sumatra. Les historiens qui ont raconté la lutte soutenue longtemps par les Portugais établis à Malaca contre les princes d'Atcheh, n'ont pas connu cette chronique, non plus que M. W. Marsden qui s'est occupé de l'histoire d'Atcheh dans son travail sur l'île de Sumatra. Ce document a donc une certaine importance quoiqu'il ne renferme guère qu'une série de noms et de dates. On y trouve les annales du royaume d'Atcheh depuis l'an 1205 de notre ère, époque où les princes musulmans conquirent ce pays, jusqu'en 1780.

Histoire sommaire de l'Égypte sous le gouvernement de Mohammed-Aly, ou Récit des principaux événements qui ont eu lieu de l'an 1823 à l'an 1838, par M. Félix Mengin; précédée d'une introduction et suivie d'études géographiques et historiques sur l'Arabie, par M. Jomard, membre de l'Institut de France, accompagnée de la relation du voyage de Mohammed-Aly au Fazogl, d'une carte de l'Acyr et d'une carte générale d'Arabie, par le même; terminée par des considérations sur les affaires générales de l'Égypte. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot frères, 1839; in-8° de xxxix-539 pages.

Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France et de l'histoire littéraire, par P. L. Jacob, bibliophile. Paris, imprimerie de Mme veuve Dondey-Dupré, librairie de Téchener, in-8°. Le septième volume de ce recueil, qui vient de paraître (1839, 205 pages), contient un rapport à M. Villemain, ministre de l'instruction publique, sur les manuscrits relatifs à l'histoire de France et à la littérature française, conservés dans les bibliothèques d'Italie. Ce rapport est suivi de notices et extraits d'un certain nombre de manuscrits des bibliothèques de Rome, de Naples, de Bologne, de Padoue, de Parme, de Modène, de Florence, de Turin, de Milan et de Venise, que l'auteur a récemment visitées. Après ces notices, qui renferment des indications utiles, on trouve un récit de la bataille de Montlhéri, extrait des mémoires inédits de Jean de Haynin, qui font partie des manuscrits de la bibliothèque Laurentienne de Florence.

Mémoires de la Société des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de la ville de Saint-Quentin, 1831 à 1833. Saint-Quentin, imprimerie de Moureau, 1839, in-8°, avec cinq planches lithographiées. Les mémoires compris dans ce volume sont divisés en deux classes : sciences physiques et morales, et littérature. On trouve dans la première partie : Considérations géologiques et chimiques sur la nature des terrains qui constituent le sol de Saint-Quentin, par M. Ad. Paillette;

— Observations sur la formation des cristaux de carbonate de chaux dans l'eau dormante qui recouvre des mortiers peu hydrauliques, par M. Ch. J. Minard; — Mémoire sur Samarobriva, par M. Desains; — Rapport de M. Raison sur plusieurs mémoires relatifs aux fouilles de Vermand; — Observations sur l'histoire romaine, par M. Grandmoulin; — Examen des nouveaux principes d'économie politique de M. de Sismondi, par M. Vidal, etc.; — des études philosophiques sur le roman, par M. Daudville; — la traduction en vers de l'ode d'Horace à Grosphus, par M. Guillaume; — un rapport de M. Vidal sur le drame historique du Tasse de M. Alexandre Duval, et plusieurs fables et autres pièces de poésie, composent la seconde classe des mémoires. Le volume est terminé par des rapports sur les concours de 1831 et 1832, à la suite desquels sont les ouvrages couronnés dans ces deux concours.

Histoire du château d'Arques, par A. Deville, correspondant de l'Institut, etc. Rouen, imprimerie de N. Périaux, 1839, x-412 pages grand in-8°, avec treize planches lithographiées. Cette histoire du château d'Arques, publiée avec luxe, et, ce qui vaut mieux encore, écrite avec soin, se compose d'un *récit historique* qui commence à Rollon et conduit le lecteur jusqu'à la destruction du château d'Arques au siècle dernier, et d'une *description* très-ample et très-minutieuse de ses ruines. Les pièces justificatives qui accompagnent cet ouvrage sont : 1° une composition pour la mouture du château d'Arques en 1399; 2° un plaid tenu à la cour de Guillaume-le-Conquérant en 1080, au sujet de la possession de l'île d'Oissel; 3° un récit du combat d'Arques, fait par le maréchal de la Force; 4° une liste des châtelains et capitaines du château d'Arques.

Les personnes qui s'occupent d'études historiques n'apprendront pas sans intérêt qu'une nouvelle édition du Glossaire de Ducange va être prochainement publiée par M. Firmin Didot. Outre le supplément de Carpentier, cette édition renfermera des additions fournies par les glossaires qui ont paru récemment en Allemagne, et quelques annotations utiles que Sainte-Palaye avait consignées sur son exemplaire de Ducange. L'ouvrage formera 6 volumes in-4°. La première livraison, qui se composera d'un quart de volume, sera, dit-on, mise en vente à la fin de l'année.

BELGIQUE.

Mémoire couronné sur les documents du moyen âge, relatifs à la Belgique, avant et pendant la domination romaine, en réponse à la question suivante proposée par l'académie royale de Bruxelles. « Quelles ressources trouve-t-on dans les chroniqueurs et autres écrivains du moyen âge, pour l'histoire de la Belgique avant et pendant la domination romaine, en faisant concorder ces matériaux avec les données chronologiques dont on ne conteste pas l'authenticité, et en discutant la valeur de ces témoignages historiques ? » Par A. G. B. Schayes; Bruxelles, imprimerie et librairie de Hayez, 1839, in-4°.

SUISSE.

Mémoires et documents publiés par la société de l'Histoire de la Suisse romande. Tome Ier, 1re livraison, imprimerie de Ducloux, à Lausanne; in-8° de 274 pages. La société de l'Histoire de la Suisse romande, récemment fondée à Lausanne, publie

dans cette première livraison de ses mémoires : Une dissertation sur le rectorat de Bourgogne, par M. Frédéric de Gingins ; les statuts de Pierre de Savoie ; une notice historique sur le comté et les premiers comtes de Gruyères, par M. le doyen Bridel, et trente-quatre pièces inédites qui peuvent fournir d'utiles matériaux pour l'histoire de la Suisse.

Sous le titre de *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, M. le chancelier Verro a entrepris de publier un ouvrage périodique qui contiendra les textes originaux des chartes, diplômes et traités relatifs à l'histoire de ce canton. Dans les premières livraisons, qui ont paru récemment (Fribourg, imprimerie de J. L. Piller ; in-8°), on trouve, entre autres pièces, une charte de 1177, par laquelle Bercthold de Zœringen confirme au monastère de Payerne l'alleu sur lequel a été bâtie la ville de Fribourg ; le contrat de mariage de Marguerite de Savoie avec Hartmann de Kibourg ; la charte renfermant les constitutions de Fribourg ; ses traités d'alliance avec Morat, Payerne, etc.

ITALIE.

Manoscritti inediti di Torquato Tasso. Manuscrits inédits de Torquato Tasso possédés et illustrés par le comte Mariano Alberti ; cinquième et sixième livraison. — Dans le cahier de novembre de l'année dernière nous avons rendu compte des quatre premières livraisons des manuscrits du Tasse qui ont été publiés à Lucques, sous la direction du comte Alberti. Il a paru depuis deux autres livraisons que nous devons annoncer ici avec d'autant plus de raison qu'elles nous fourniront l'occasion d'insister sur les remarques que nous avions déjà faites. Nous avons dit dans notre article qu'on avait élevé des doutes sur quelques-unes des pièces insérées dans le recueil, et particulièrement sur les lettres d'Éléonore d'Est au Tasse qu'on y voit. Ces doutes reposaient principalement sur la nature des rapports qui auraient existé, d'après cette correspondance, entre la princesse et le poëte : quant à la question matérielle elle restait indécise faute de moyens de vérification. Depuis cette époque nous avons découvert à la Bibliothèque royale des lettres autographes et authentiques de plusieurs princes et princesses de la famille d'Est, et nous devons déclarer que la signature d'Éléonore et celle d'Alphonse que l'on trouve dans le recueil publié par M. Alberti n'offrent guère de ressemblance avec les lettres de la Bibliothèque royale, qui du reste sont parfaitement authentiques. En effet celles-ci font partie d'une grande collection qui a été formée, il y a deux siècles, par Béthune[1], et l'on comprend facilement que ce riche collecteur n'ait pas eu de peine à se procurer alors les lettres que les enfants de René de France avaient dû écrire fréquemment au Roi et aux princes de la famille royale. Il est facile, pour quiconque possède l'ouvrage de M. Alberti, de faire cette comparaison, d'où il résulte qu'il y a de notables différences entre l'écriture de ces lettres et celle des fac-simile.

Les deux livraisons que nous annonçons aujourd'hui contiennent encore quelques portraits, le dessin d'un portefeuille que l'on suppose avoir été brodé pour le Tasse par la femme d'Alphonse III, et cinq planches de *fac-simile*. L'authenticité de plusieurs autographes du Tasse est certifiée encore dans ces dernières livraisons par les premiers bibliothécaires de l'Italie, de manière que nous ne croyons pas qu'on puisse la révoquer en doute, au moins quant aux pièces curieuses que nous allons signa-

[1] Manuscrits de la Bibliothèque royale, fonds Béthune, n° 8744, f. 44 et 52, et n° 8841, f. 13 et 44.

ler. Nous citerons d'abord une note qui nous montre à quelles sources s'inspirait le poëte. Au moment de partir pour Pesaro, le Tasse écrivait qu'il emporterait le Dante avec un commentaire, Pétrarque, Théocrite, l'Arioste, la poétique d'Aristote et celle du Trissin, Virgile, Horace, Lucrèce, Lucain, et l'Histoire des Croisades. C'étaient là les livres dont l'auteur de la Jérusalem ne voulait pas se séparer, même dans un petit voyage.

Une autre pièce nous montre cet homme célèbre forcé de mettre en gage les effets de son père et les siens chez un juif. « Je déclare, dit-il, devoir vingt-cinq livres à M. Abraham Lévi, pour lesquelles il retient en gage un habit de mon père, six chemises, quatre draps et deux nappes. Signé *Torquato Tasso*[1]. » Cette pièce est de l'année 1570; elle fait connaître la cruelle détresse dans laquelle se trouvait ce grand poëte dès le commencement de sa carrière.

D'après une annonce qui se trouve dans la cinquième livraison il paraît que l'éditeur de Lucques ne continuera pas cette édition et qu'il ne donnera qu'une dernière livraison destinée à compléter l'explication des planches qui ont paru jusqu'à présent. Nous avons vu dans le cahier de septembre et octobre de l'année passée d'une revue napolitaine intitulée *Il Progresso*, que M. Alberti entreprend à Naples une nouvelle édition des *Manuscrits du Tasse*. On ne dit pas quels sont les motifs qui l'ont porté à interrompre la première édition pour en recommencer une autre ailleurs; mais il en résulte que les souscripteurs de l'édition de Lucques n'auront ainsi qu'un ouvrage incomplet. De telles choses ne sauraient arriver dans les pays où, la propriété littéraire étant garantie par la loi, les éditeurs et les auteurs se trouvent engagés envers le public et les souscripteurs. Mais en Italie, où il n'y a pas de propriété littéraire, où les éditeurs se font partout une concurrence qui les ruine sans enrichir les auteurs, un libraire de Naples peut reprendre une édition que l'auteur laisse inachevée à Lucques, et personne n'a le droit de se plaindre. Il est difficile de croire qu'en cette occasion M. Alberti n'ait pas cédé au désir de tirer doublement parti des manuscrits qu'il possède, en laissant incomplète la première édition afin qu'on soit forcé d'acheter aussi la seconde. Les nouveaux soucripteurs feront bien de prendre leurs garanties pour ne pas s'exposer comme les premiers à n'avoir encore qu'une partie de l'ouvrage.

Dans notre article de l'année dernière nous avions insisté sur la nécessité d'établir l'authenticité des pièces que publie M. Alberti, et nous venons de voir les motifs qui maintenant donnent un nouveau poids à nos observations. Il paraît cependant que l'éditeur n'a pas cru devoir s'occuper de calmer les appréhensions du public. En effet le manifeste de l'édition de Naples annonce un nombre très-considérable de pièces, mais ne dit rien sur leur origine ni sur les motifs qui portent M. Alberti à les croire authentiques. Cette lacune est fâcheuse, et nous espérons que l'éditeur s'empressera de rassurer sur ce point les souscripteurs.

Nous demandons la permission de revenir ici sur la lettre du Tasse dont nous possédons l'original, et qui a été insérée dans l'article déjà cité. On se rappellera qu'à cette occasion, après avoir dit que nous croyions cette lettre inédite, parce

[1] *Io sottoscritto dichiaro d'aver debito col Signore Abram Levi di venticinque lire per le quali ritiene in pegno una giuba di mio padre, sei camice, quattro lenzoli e due tovaglie.*

A di 2 di Marzo del 1570. Torquato Tasso.

Dans la même planche on voit le *fac-simile* d'une autre pièce du 24 juillet de la même année, par laquelle le Tasse reconnaît devoir treize écus à Abraham Lévi : pour cette dette le prêteur a retenu en gage sept pièces de tenture (*Manoscritti inediti*, fasc. VI, tav. XXXII).

qu'elle ne se trouvait ni dans l'édition de M. Rosini, ni dans aucune des éditions que nous avons pu consulter; nous avons ajouté : « Cependant, on sait combien il est difficile de s'assurer qu'une pièce de cette nature n'a jamais paru dans un des innombrables recueils de la littérature italienne, dans une de ces publications *pour noces*, qui paraissent tous les jours en Italie, et où l'on a pris l'habitude d'insérer des écrits inédits d'auteurs célèbres. Quoi qu'il en soit, si par hasard cette pièce avait déjà paru, elle aurait échappé à tous les éditeurs des œuvres complètes du Tasse, et cela pourrait nous servir d'excuse. »

Nos réserves étaient nécessaires, car depuis la publication de cet article nous avons pu nous procurer un livre imprimé à Milan[1] en 1822, où se trouve cette lettre. Cependant, en conservant l'orthographe originale et en donnant les corrections du Tasse, que l'éditeur milanais avait négligées, nous croyons avoir fait plaisir aux admirateurs de ce poëte. Dans l'édition de Milan on a mal lu la date, qui est à la vérité peu lisible[2], mais où il serait difficile de voir le *2 juin*, comme l'a fait le premier éditeur. Il resterait un autre point à éclaircir, savoir d'expliquer comment cette lettre, qui, suivant une note de l'éditeur lombard, se trouvait en 1822 dans une bibliothèque publique de Milan, a pu sortir d'Italie. Mais nous sommes, à ce sujet, dans une ignorance complète. Nous pouvons dire seulement que cette lettre a été vendue par M. Evans, en vente publique[3] à Londres, le 24 novembre 1837, et que nous l'avons achetée d'un libraire français, qui en avait fait l'acquisition en Angleterre.

G. L.

[1] *Lettere ed altre prose di Torquato Tasso raccolte da Pietro Mazzucchelli*, Milano, 1822, in-8°, p. 22. — Ce volume a été tiré à petit nombre, et n'est guère connu du public. Le dernier éditeur des œuvres complètes du Tasse semble en avoir ignoré l'existence. — [2] Dans notre premier article nous avons lu *il* VI *di giugno* : un nouvel examen nous porte à croire qu'il faut lire *il* XXI *di giugno*. — [3] Voyez le *Catalogue et rare, curious and valuable books manuscripts and autographs consigned from Italy........ which will be sold by auction by M. Evans....... on Wednesday, November 22 and four following days*. London, 1837, in-8° p. 27, n° 651.

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DES SAVANTS est de 36 francs par an, et de 40 francs par la poste, hors de Paris. On s'abonne à la librairie de M LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81; et à Strasbourg, rue des Juifs, n° 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1839.

UEBER DIE URSPRUNG DES THIERKREISES, von Ludw. Ideler, *etc.*, — *Sur l'origine du zodiaque, par* Ludwig Ideler; *Mémoire lu à l'Académie royale des sciences de Berlin, le* 28 *juin* 1838.

TROISIÈME ARTICLE.

Après avoir montré la formation successive de la sphère grecque, y compris le zodiaque, qui s'y est postérieurement introduit, il faut tâcher de savoir ce que les Grecs ont emprunté au peuple qui leur en a donné l'idée. Lui ont-ils pris cette *idée* seulement, c'est-à-dire la division en douze parties, comme je le crois; ou bien, comme le pense M. Ideler, lui ont-ils emprunté en même temps les *douze noms* de ces parties, d'où il résulterait que le zodiaque de ce peuple aurait contenu les noms du Bélier, du Taureau, des Gémeaux, etc. auxquels les Grecs auraient ensuite ajouté les figures?

Si l'on part des observations précédentes, la question ne semble pas douteuse. Elle le serait, si les signes du zodiaque portaient deux noms, dont l'un seulement répondît à la figure de chaque *dodécatémorie*, comme la grande Ourse, par exemple, qui s'appelait aussi le Chariot et l'Hélice. Alors, en effet, on comprendrait que des figures, déjà formées, auraient pu recevoir d'autres noms, lorsqu'elles seraient devenues des constellations zodiacales. Mais ce n'est pas ici le cas; au

contraire, toutes les *figures* répondent aux *noms;* on ne peut les en distinguer; et puisqu'il est constant que les *figures*, du moins la plupart d'entre elles, existaient dans la sphère grecque, avant de devenir zodiacales, les *noms* y existaient en même temps, et n'ont pu être empruntés au peuple qui aura fourni ensuite l'idée du zodiaque. Ajoutons, d'après le raisonnement indiqué plus haut, que si les Grecs avaient pris les *douze* noms chez ce même peuple, en ajoutant seulement les *figures* que ces noms expriment, ils n'auraient jamais eu l'idée de ne faire qu'une *figure* pour deux noms, de dessiner les *serres* du scorpion là où il était si simple de dessiner une *balance*, puisque la balance était un de ces douze noms.

Voilà donc ce qui me fait croire que les *noms* ainsi que les *figures* du zodiaque appartiennent aux Grecs; et, encore à présent, après les objections du savant M. Ideler, il m'est difficile de renoncer à mon opinion, quelque disposé que je sois à embrasser la sienne.

Jusqu'ici, j'ai raisonné d'une manière abstraite, sans m'occuper de savoir quel peuple a fourni aux Grecs la notion du zodiaque. Maintenant la question historique se présente. D'après les rapports de la Grèce avec la Babylonie et l'Égypte, c'est évidemment dans l'un de ces deux pays qu'il en faut chercher l'origine. M. Ideler s'est décidé pour la Babylonie; mais, d'après sa manière de voir, l'Égypte peut y avoir presque autant de droits, puisqu'il pense que les Égyptiens avaient un zodiaque en dodécatémories avec les mêmes noms; rien n'empêche qu'ils en aient pu donner l'idée aux Grecs, aussi bien que les Babyloniens. En me prononçant aussi pour ces derniers, j'ai du moins un motif décisif, c'est que je refuse aux Égyptiens l'usage d'un zodiaque quelconque; alors il ne reste que les *Chaldéens* auxquels, entre autres choses, les Grecs devaient déjà la division du jour en *douze heures* et le *cadran solaire*, c'est-à-dire deux fondements de toute astronomie.

Or, l'existence, chez ce peuple, d'un tel zodiaque, est attestée par Diodore de Sicile dans sa célèbre excursion sur les Chaldéens de Babylone, tirée, selon toute apparence, de quelques-uns des historiens d'Alexandre, peut-être même de Ctésias; dans tous les cas, d'une époque où la caste chaldéenne devait encore être restée à l'abri de toute influence grecque.

Cette autorité n'est donc pas soumise aux chances d'erreur qui infirment celle de la plupart des textes relatifs à l'astronomie chaldéenne. (Plus haut, p. 529.)

Dans ce passage, tant de fois commenté, le zodiaque en dodécatémories est indiqué nettement; mais aucun des signes n'y est nommé.

Quels étaient leurs dénominations? résulte-t-il, comme on le croit, des textes anciens que ces signes avaient les mêmes noms que ceux des Grecs? c'est là ce qui reste à examiner; et, pour cela, je dois discuter quelques indications contenues dans le texte de Diodore, lesquelles nous font connaître plusieurs points de l'uranographie et de la chronologie des Chaldéens. Les historiens de l'astronomie ont discuté fort au long les traits qui, dans ce passage célèbre, concernent les connaissances astronomiques de ce peuple; mais les indications dont je parle ont été presque entièrement négligées, peut-être parcequ'on les a crues exclusivement religieuses. Mais elles ont un double caractère; leur enveoppe mystique et religieuse est assez transparente pour laisser apercevoir clairement des notions scientifiques qui méritent d'être relevées. Si je ne me trompe, elles montrent qu'en ce qui tient à l'astronomie et au calendrier, les Grecs doivent plus à la Chaldée qu'à l'Égypte.

I. Du Système planétaire des Chaldéens.

D'après l'exposé que nous fait Diodore, les Chaldéens reconnaissaient que les *cinq* planètes, ainsi que le soleil et la lune, avaient un mouvement propre, opposé à celui de la sphère; la complication des mouvements des cinq corps faisait naître une multitude de circonstances variées dans leurs positions relatives[1], dont l'étude et la prédiction constituaient la divination *apotélesmatique*, proprement *chaldéenne*. Ils appelaient donc les cinq planètes, *interprètes* (ἑρμηνεῖς), parce qu'ils les considéraient comme chargées d'interpréter aux hommes les intentions favorables ou défavorables des dieux [2]. Mais c'est principalement à Saturne qu'ils attribuaient cette fonction d'*interprète*.

On voit que les Chaldéens distinguaient soigneusement les *cinq planètes* du soleil et de la lune; bien qu'ils reconnussent que le mouvement de tous les sept corps s'exécutait à travers les douze signes dans la bande zodiacale qui les renfermait tous (διὰ δὲ τούτων (ζωδίων) φασὶ ποιεῖσθαι τὴν πορείαν τόν τε ἥλιον καὶ τὴν σελήνην, καὶ πέντε τοὺς πλανήτας ἀστέρας). C'est que le *soleil* et la *lune* étaient deux divinités principales, placées bien au-dessus des génies des planètes[3], dont la fonction était de manifester

[1] Voyez l'explication que j'ai donnée du texte, *Journal des Savants*, 1836, p. 17. — [2] Τὰ μέλλοντα γίνεσθαι δεικνύουσιν, ἑρμηνεύοντες τοῖς ἀνθρώποις τὴν τῶν θεῶν εὔνοιαν, II, 30, p. 92, Bipont. Comme, selon les Chaldéens, les planètes annonçaient les événements bons et mauvais, ἀγαθά τε καὶ κακά, elles étaient les interprètes de la bienveillance comme de la défaveur des dieux; c'est donc, selon toute apparence, ἔννοιαν et non pas εὔνοιαν que Diodore aura dû écrire. — [3] Münter, *Relig. der Babyl.* S. 16, 17. — Gesenius, dans le *Hallisch. alg. Litteraturzeit.* 1822, n° 101, 102

les volontés suprêmes de la puissance divine. Ceci annonce qu'il ne faut pas chercher ici le nombre *sept* pour les planètes. Les Grecs, sans doute à l'imitation des Chaldéens, distinguèrent d'abord les *cinq* planètes du soleil et de la lune. C'est assez tard que la réunion se montre. Il s'ensuit, pour le dire en passant, que la *semaine planétaire* n'est pas d'origine chaldéenne, et qu'elle ne peut être que d'une invention récente.

Les Chaldéens donnaient à quatre des cinq planètes les mêmes noms divins que les Grecs (τοὺς δὲ ἄλλους τέσσαρας ὁμοίως τοῖς παρ' ἡμῖν ἀστρολόγοις ὀνομάζουσι); c'étaient *Mars*, *Vénus*, *Mercure* et *Jupiter*[1]. Quant à *Saturne*, Diodore s'exprime comme s'il croyait que cette dénomination est grecque, car il dit : « Ils donnent en particulier ce titre d'interprète à celui qui est appelé maintenant par les Grecs *Kronos* (ἰδίᾳ δὲ τὸν νῦν ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων Κρόνον ὀνομαζόμενον).

Ce passage montre que les noms divins de *quatre* au moins des planètes ont été empruntés aux Chaldéens, et non pas aux Égyptiens, comme on l'a cru[2]. L'influence égyptienne se montre, au contraire, dans les synonymes d'*Apollon* pour Mercure, d'*Osiris* pour Jupiter, d'*Hercule* pour Mars, de *Junon* ou d'*Isis* pour Vénus, de *Némésis* pour Saturne; ces doubles noms, qui ne paraissent pas avant le faux Aristote[3], sont répétés ensuite par Pline[4], Cléomède[5], Achilles Tatius[6] et Apulée[7]; ils n'ont été que très-rarement employés. Or ceux d'*Isis* et d'*Osiris* indiqueraient fort clairement une origine égyptienne, quand même ce dernier auteur ne dirait pas que ces dénominations sont celles dont se servaient les Egyptiens[8]. Ainsi, pour ces différents noms, la double origine est marquée d'une manière assez distincte. Mais l'influence chaldéenne est toujours la première et la principale. Je la retrouve encore dans un autre trait caractéristique que je vais indiquer.

Personne n'ignore que chez les Grecs, outre ces noms divins, les planètes en portaient de *significatifs*, pris de leur éclat ou de leur aspect.

Saturne était appelé φαίνων; Jupiter, φαέθων; Mars, πυρόεις ou πυροειδής; Mercure, στίλβων; Vénus, ἑωσφόρος, φωσφόρος ou ἕσπερος.

De ces noms, ceux de Vénus, ἑωσφόρος et ἕσπερος, sont les seuls qui se trouvent déjà dans Homère[9]. Il fallut beaucoup de temps aux Grecs

[1] Au lieu de Ἄρεως, Ἀφροδίτης, Ἑρμοῦ, Διός, Diodore aurait peut-être dû dire, Διός, Ἄρεως, Ἀφροδίτης, Ἑρμοῦ. Il est bien entendu que ces noms grecs désignent les divinités correspondantes dans la religion babylonienne. — [2] Ideler, *über Eudoxus*, S. 45. *Die Götternamen der Planeten sind höchst wahrscheinlich ägyptischen Ursprungs.* — [3] *De Mundo*, II, 7. Kapp. — [4] II, 8. — [5] I, 3, p. 22. Balf. — [6] C. 17. — [7] *De Mundo*, t. II, p. 292, 293. Oudend. — [8] Ach. Tat. l. — [9] Le premier, *Iliad.* XXIII, 226.

pour se convaincre que l'étoile du matin et celle du soir sont un seul et même astre. C'est Pythagore qui fut, dit-on, le premier à reconnaître cette identité[1], et ce qui donne quelque autorité à ce renseignement, c'est qu'Ibycus, son contemporain, est le premier poëte qui ait fait passer dans ses vers cette notion nouvelle[2].

Ces noms pourraient être aussi fort anciens, principalement ceux de φαέθων et de πυρόεις, puisque les Grecs ont pu remarquer de bonne heure l'éclat de Jupiter et la couleur de Mars, et leur donner ces noms significatifs. Le fait est pourtant qu'on ne les voit paraître qu'à une époque plus récente. Platon ne cite que ἑωσφόρος et Mercure, qu'il appelle ὁ Ἑρμοῦ ἀστὴρ[3], non στίλβων. L'auteur de l'*Épinomis* ne connaît que les noms *divins*[4] de même qu'Aristote[5]. Les noms significatifs se présentent pour la première fois dans le traité Aristotélique *de Mundo*[6], avant les autres, comme s'ils étaient alors devenus les principaux. Ils sont cités de même dans un traité élémentaire d'astronomie tiré d'Eudoxe, que nous a conservé un papyrus grec inédit que je publierai en même temps que tous ceux du musée égyptien au Louvre. La même circonstance se rencontre dans Géminus, Hygin, le faux Ératosthène, Cléomède et Achilles Tatius. Cependant les noms des divinités ont de bonne heure prévalu sur les autres dans l'usage, au moins comme dénomination scientifique; Ptolémée et ses commentateurs n'en connaissent pas d'autres[7].

Que tous ces noms significatifs soient, comme les précédents, d'origine grecque ou étrangère, c'est ce qu'on ne saurait maintenant décider, les auteurs n'en disant rien. Toutefois, pour l'un d'eux au moins, celui de φαίνων appliqué à Saturne, l'origine chaldéenne ne me paraît pas douteuse; peut-être même est-ce aux Chaldéens que les Grecs doivent la connaissance de Saturne comme *planète* ou corps errant, la lenteur de son mouvement et la longueur de sa période, jointes à sa faible lumière, ayant pu le dérober longtemps à leurs observations.

On se demande comment les anciens ont pu appeler ὁ φαίνων (*l'astre qui se montre, se manifeste*) la planète la plus difficile de toutes à distinguer? Une telle dénomination ne peut tenir qu'à des idées d'influence

Od. XIII, 93. Le second, *Iliad.* XXII, 317; et dans Hésiode, *Theog.* 381. — [1] Apollod. ap. Stob. *eclog. phys.* I, 25. — Parmen. ap. Diog. Laert. VIII, 14. — Plin. II, 8. — [2] Ach. Tat. c. 17. — [3] *Tim.* p. 38, D. — [4] C. 9, p. 987. — [5] *Metaphys.* XII, p. 1073, Bekker. — [6] II, 7, Kapp. — [7] Dans tout le livre IX; j'excepte un passage, relatif à l'une des observations attribuées à Denys (T. II, p. 168, H.), où Mercure est appelé στίλβων, mais dans toutes les autres observations du même temps, il est appelé ὁ Ἑρμοῦ ἀστήρ.

astrologique qui furent, dans l'origine, étrangères aux Grecs. En effet, Diodore nous apprend que, chez les Chaldéens, Saturne était *la plus manifeste de toutes les planètes, celle d'où l'on tirait les pronostics les plus nombreux et les plus importants*[1]. Cette opinion astrologique explique le mot φαίνων. Évidemment il n'est que la traduction grecque de l'idée chaldéenne. Diodore ajoute que les Chaldéens appellent cette même planète *soleil*, καλοῦσιν ἥλιον. Cette circonstance a beaucoup embarrassé tous les critiques : Wesseling a lu Ἦλον, un des noms du dieu Bélus, correction que tous les éditeurs et traducteurs de Diodore ont adoptée sans hésitation, ainsi que M. Gesenius[2] et Münter[3]. Quelque ingénieuse et vraisemblable qu'elle soit, ils auraient balancé à l'admettre s'ils avaient remarqué que la même notion existe encore dans Simplicius, mais exprimée en des termes qui montrent qu'elle dérive d'une source toute différente. Dans le commentaire sur le traité *de Cælo*, il désigne ainsi Saturne : « la planète que les *anciens* appelaient l'*astre soleil*[4]. » Il ne prononce pas le nom des *Chaldéens*. Or les astronomes et leurs commentateurs entendaient toujours, en pareil cas, par οἱ παλαιοὶ ou παλαιότατοι, les anciens *physiciens* ou *astronomes* grecs. Simplicius désigne donc là quelqu'un d'entre eux, Méton, Métrodore, Euctémon, et plus probablement Eudoxe. Ce qui confirme cette observation, c'est un passage extrêmement curieux, tiré du papyrus déjà cité, passage qui doit exprimer l'opinion d'Eudoxe lui-même. Dans le chapitre des cinq planètes, celle de Saturne est désignée en ces termes, dont la lecture, quoique difficile, est parfaitement certaine : Φαίνων δ' ὁ τοῦ ἡλίου [ἀστὴρ τὸν ζῳδί]ων κύκλον διεξέρχεται ἐν ἔτεσιν Λ (*Phænon, l'astre du soleil, parcourt le cercle zodiacal en* 30 *ans*). La dénomination est donnée sans remarque aucune; l'auteur n'y trouve pas plus de difficulté qu'à celle de Mars, de Jupiter, de Mercure et de Vénus, qu'il a nommés plus haut, dans les mêmes termes. Quelque singulière, étrange même, que puisse paraître la dénomination de *soleil* appliquée à Saturne, il est impossible de ne pas l'admettre, et l'on ne peut douter qu'elle n'ait été donnée à cette planète par les anciens Grecs, à l'imitation des Chaldéens.

[1] Ἐπιφανέστατον, et il explique ce mot par ceux-ci : *πλεῖστα καὶ μέγιστα προσημαίνοντα* (*καλοῦσιν ἥλιον*). II, 30. — J'ai expliqué ce passage dans le Journal des Savants de 1836, p. 17. — [2] *Ueber den Jesaia*, III, S. 333. — [3] *Religion der Babyl.* S. 12. — [4] Ὃν Ἥλιον *ἀστέρα οἱ παλαιοὶ προσηγόρευον*, p. 122. M. Ideler, en citant ce passage (*Ueber Eudoxus*, S. 63), dit que cette notice est là entièrement isolée (*Diese Notiz steht ganz isolirt da*). Il avait oublié le passage de Diodore. — [5] Malgré la confusion évidente qui existe dans Hygin (*P. astr.* c. 42), et le faux Ératosthène (*Catast.* c. 43), cette notion de *soleil* s'y aperçoit encore.

Le fait constaté, il faudrait essayer d'en rendre compte, ce qui n'est pas facile; car assurément rien ne ressemble moins à un *soleil* que la moins brillante des planètes. Cette dénomination ne peut tenir qu'au rôle important qu'elle jouait dans l'astrologie chaldéenne; c'est-à-dire à la même cause qui lui avait fait donner le nom de φαίνων et l'épithète de ἐπιφανέστατος. Malgré la faiblesse de sa lumière, elle était le *soleil* des cinq planètes, celle qui les dominait toutes par son influence, comme le dieu soleil dominait l'univers par son pouvoir et son éclat éblouissant. Il est bien possible que les Chaldéens eussent une autre raison que celle que j'indique. Je n'ai voulu ici qu'établir la réalité de cette dénomination, et en donner une raison probable; je laisse à d'autres le soin d'indiquer la vraie s'ils peuvent la découvrir.

Nous ignorons tout à fait si les Chaldéens avaient attaché une importance quelconque à la *révolution* de cette planète; et si son retour, après trente ans, au même point du zodiaque, n'était pas à leurs yeux une des périodes astrologiques et météorologiques, dont nous trouvons tant d'exemples chez les anciens. Il ne nous est resté aucune trace d'une période de cette durée chez les Chaldéens, mais il en existait une chez les Égyptiens, d'après l'inscription de Rosette[1]; et j'ai toujours pensé que les *triacontaétérides* dont ce monument fait mention, périodes qui n'ont de fondement ni dans les révolutions du soleil, ni dans celles de la lune, n'étaient autre chose que les révolutions de Saturne que les anciens, comme on sait, ont toujours estimées à trente ans, et dont le retour aurait formé une de ces *apocatastases* auxquelles étaient liées de grandes fêtes et panégyries. Nous ignorons également si les Chaldéens n'ont pas attaché une importance particulière à la révolution de Jupiter. Il est difficile cependant que cette planète si brillante n'eût pas aussi attiré leur attention d'une manière spéciale. Ne serait-ce pas la révolution de cette planète, que tous les anciens nous donnent comme étant de douze ans, qui serait le fondement de cette période *dodécaétéride*, dont parle Censorin, et qu'il appelle *Chaldaïque?* Cette période, dont les Généthliaques se servaient, était réglée, non sur le cours de la lune ni du soleil, mais sur d'autres observations; après son renouvellement, la constitution atmosphérique, les récoltes abondantes, les disettes et les maladies revenaient dans le même ordre[2].

[1] L. 2. — [2] Censor. *De die natali*, c. 18. « Huic anno Chaldaïco nomen est, quem Genethliaci non ad solis lunæque cursus, sed ad observationes alias habent accommodatum, quod in eo dicunt tempestates frugumque proventus, sterilitates item morbosque circumire. »

Cette *dodécaétéride* aurait donc eu pour les Chaldéens le même usage que la tétraétéride caniculaire qui, des Égyptiens, avait passé aux Grecs par l'entremise d'Eudoxe. On a fait plusieurs conjectures sur l'origine de cette période; on a voulu l'assimiler au cycle des animaux employés dans la Haute-Asie[1]: celle que je lui assigne n'est pas sans vraisemblance. La circonstance que Jupiter faisait sa révolution en douze ans, ne pouvait être négligée d'un peuple qui attachait tant d'importance au nombre *douze*.

II. Sphère chaldéenne.

Nous apprenons de Géminus[2] que les Grecs divisaient leur sphère en trois parties, la *bande zodiacale*, et les deux régions au nord et au midi du zodiaque. Selon Diodore, cette division existait chez les Chaldéens.

Bande zodiacale. Elle contenait le cours de toutes les planètes, ainsi que du soleil et de la lune. Elle se divisait en douze signes *δώδεκα ζώδια*. *Au-dessous du cours* des planètes, les Chaldéens plaçaient *trente-six* astres[3], qu'ils nommaient *dieux conseillers*, dont une moitié étaient chargés d'observer les points de l'espace au-dessus de la terre, l'autre ceux qui sont au-dessous. S'il n'y a pas erreur dans le texte de Diodore, s'il n'a pas écrit ὑπὲρ δὲ τὴν τούτων φορὰν, au lieu de ὑπό, il en faudrait conclure que les Chaldéens plaçaient les étoiles fixes des *décans* dans une région inférieure à celle des planètes; ce qui est étrange, puisqu'il n'est guère possible qu'ils n'aient pas vu des occultations d'étoiles par des planètes, surtout par Vénus, Mars et Jupiter, et par conséquent n'aient pas eu la preuve que celles-ci étaient placées dans une région inférieure par rapport aux étoiles.

Quoi qu'il en soit, Diodore ajoute que « tous les dix jours un de ces dieux *conseillers* (décans) est envoyé de la partie supérieure à la partie inférieure, comme messager des astres, tandis qu'un autre quitte sa station au-dessous de la terre pour remonter au-dessus; et ce déplacement périodique, fixé invariablement, a lieu de toute éternité. » C'est là une expression religieuse du fait astronomique, résultant du mouvement propre du soleil; puisqu'en effet tous les dix jours, le tiers d'un

[1] Scalig. *de emend. temp.* p. 100, 101. — Cf. Ideler, *über die Zeitrechn. der Chines.* S. 79. — [2] *Isagoge*, c. 31. — [3] Diodore dit seulement *trente;* mais, comme on l'a déjà remarqué, il y a erreur dans le nombre (Gesenius, *über den Jesaia*, t. III, S. 333); ces astres ne pouvant être que les *décans*. J'ajoute que cette correction ressort avec évidence de ce que tous les 10 *jours* un de ces astres monte sur l'horizon, et qu'un autre descend au-dessous.

signe ou $\frac{1}{36}$ du zodiaque, monte le soir sur l'horizon, et qu'un autre tiers descend au-dessous.

Ces *trente-six dieux conseillers* ont pour *maîtres* (κύριοι) *douze* dieux supérieurs, à chacun desquels est départi un *signe* du zodiaque et un *mois*. Ce trait, fort peu remarqué, va être examiné tout à l'heure. La bande zodiacale, coupant obliquement la sphère, était donc divisée en douze et en trente-six parties.

Région extra-zodiacale. — « En dehors du zodiaque, continue l'historien, les Chaldéens comptaient *vingt-quatre* étoiles, dont ils rangeaient une moitié dans la partie boréale, et l'autre dans la partie australe; celles qui sont visibles, ils les attribuent aux vivants; celles qui ne le sont pas, ils les assignent aux morts, et les nomment juges de toutes choses. » Il est facile de deviner le sens astronomique de cette notion religieuse. De chaque côté du zodiaque, la sphère contenait *douze étoiles;* elle se divisait donc, ainsi que le zodiaque, en douze parties, marquées par autant d'étoiles ou de constellations principales; la sphère chaldéenne était, comme la sphère grecque, divisée en trois parties, et chacune d'elles partagée en douze parties, répondant aux signes, dont elles étaient les paranatellons, c'est-à-dire, montant sur l'horizon en même temps que chacun d'eux. La sphère chaldéenne était ainsi réglée sur l'emploi de ces paranatellons, que nous voyons établis chez les Grecs, lorsque le zodiaque fut devenu le trait saillant de leur sphère. Ces paranatellons remplacèrent sans peine l'ancienne méthode des levers comparatifs sur lesquels toute leur astronomie était primitivement fondée; car, au lieu de rapporter ces levers comme ils le faisaient jadis, soit les uns aux autres, soit aux époques caractéristiques des solstices et des équinoxes, ils les rapportèrent au lever de chacun des signes du zodiaque, ou de leurs parties. Cette méthode *paranatellontique* a donc encore été, selon toute apparence, tirée des Chaldéens avec le zodiaque.

De ces observations il faut conclure que la sphère chaldéenne devait être divisée par douze segments qui venaient couper obliquement le zodiaque et renfermaient les paranatellons de chaque signe.

Heures babyloniennes.—Remarquons maintenant que cette division de la circonférence du ciel en *douze* parties suppose la division de la révolution diurne en *douze* heures, et non pas en *vingt-quatre*. Ce rapprochement sert à expliquer enfin dans quel sens il faut prendre les *douze parties* du jour (δυώδεκα μέρεα), que, selon le témoignage exprès d'Hérodote[1],

[1] II, 109.

les Grecs tenaient des Babyloniens. Les commentateurs et les chronologistes ont hésité sur la question de savoir si, par ἡμέρα, il fallait entendre ici le *jour naturel*, c'est-à-dire, le temps de la présence du soleil sur l'horizon, ou le *nycthémère*, la réunion du jour et de la nuit; d'où résulterait une division en *douze* heures seulement, et non en *vingt-quatre*. C'est à cette dernière interprétation du passage d'Hérodote qu'est due l'expression de *horæ babylonicæ* donnée par quelques chronologistes à ces heures *doubles*[1]. La première interprétation a prévalu. M. Ideler l'admet comme tout le monde, et juge aussi l'autre entièrement fausse[2] : elle est pourtant la vraie.

D'abord, il n'existe maintenant aucune preuve que ces *douze parties* fussent des heures *simples* plutôt que des *doubles*. Ce sont assurément des heures *simples* qui ont été employées dans diverses observations babyloniennes que rapporte l'Almageste; mais toutes les indications originales y ont été traduites par Hipparque ou par Ptolémée en mesures dont les Grecs avaient l'usage; heures, années de Nabonassar, mois égyptiens, situation zodiacale, tout y est mis à l'usage des astronomes d'Alexandrie. Quant aux Grecs de l'époque d'Hérodote, il n'y a non plus nul indice de l'espèce d'*heure* que marquaient les *parties* tracées sur leur cadran babylonien ou leur *clepsydre*, si toutefois leur clepsydre était divisée (ce que j'ignore). Ils ont conservé longtemps l'usage de ce grossier *gnomon* auquel font allusion les auteurs attiques, et dont l'ombre se mesurait en *pieds*[4], même ils s'en servirent bien des siècles après que les cadrans solaires furent répandus partout. L'usage du mot *heure* (ὥρα) dans la langue grecque, pour désigner une des *douze* ou *vingt-quatre* heures, est également très-récent. Ni Platon, ni Xénophon, quoi qu'on en ait dit, ne l'ont connu[5] ou du moins employé. On va même jusqu'à l'attribuer aux astronomes alexandrins[6]; il est constant du moins que jusqu'ici on ne connaissait pas d'exemple de l'emploi de ce mot appliqué aux vingt-quatre heures du nycthémère, avant les observations d'Hipparque citées par Ptolémée.

Je crois pourtant l'usage de ce mot un peu plus ancien qu'on ne l'a cru. Un poëte comique, Ménandre, vers 310, avait déjà employé les mots ὥρα et ἡμιώριον, *heure* et *demi-heure;* ce dernier montre assez en quel sens le premier était pris. J'ai sous les yeux, en ce moment,

[1] Ideler, *Handb. der Chronol.* I, S. 85. — *Lehrbruch*, S. 43. — [2] Id. *Handb.* S. 85. — [3] Le *pôle* et le *gnomon* d'Hérodote ne peuvent être qu'un cadran avec son style (Ideler, *Handb.* I, 234). — [4] Le même, S. 235, 236. — [5] La remarque a été faite bien longtemps avant Hindenburg, par Casaubon (*Animadv. ad Athen.* I, 1, E). — [6] Ideler, *Handb.* I, 239. — [7] Ap. Poll. I, 71.

un texte, antérieur à Hipparque, où *ὥρα* est pris pour la vingt-quatrième partie du *nycthémère;* il est tiré du papyrus grec dont j'ai déjà parlé, contenant un exposé de l'astronomie d'Eudoxe. J'y trouve l'indication formelle de la longueur alternative des jours et des nuits lors des solstices, estimée à quatorze et à dix *heures*, ce qui donne le parallèle d'Alexandrie.

Mais le même papyrus contient deux autres passages que j'ai lieu de croire immédiatement tirés d'Eudoxe, où je trouve le nycthémère divisé en 12 *heures*. Il est dit, dans le premier, « les astres ne paraissent pas aussitôt après le coucher du soleil, mais lorsque le soleil est distant d'un *demi-signe*[1] de l'horizon; les astres paraissent alors, c'est-à-dire, une demi-heure après[2]. » Un *demi-signe* répond à une *demi-heure*, donc un signe à une *heure;* ainsi la révolution diurne est de 12 *heures*. Autre exemple: « Le soleil reste dans chaque signe *trente jours* et *cinq heures*, la course du soleil étant de 365 jours, car c'est là le douzième de 365 jours[3]. » Le douzième est de *trente* jours et *dix* de nos heures; donc les *cinq* heures supposent une division du jour entier en *douze* heures, et non en vingt-quatre. Telle était la division du jour selon Eudoxe, et sans doute selon les astronomes de son temps. Leurs clepsydres devaient être réglées, ainsi que leurs cadrans, d'après cette division, et c'étaient là les *δυώδεκα μέρεα* d'Hérodote. Ces deux passages, les plus *anciens* où les *heures* soient citées, décident la question, et nous montrent que ce n'est pas sans raison que le nom d'*horæ babylonicæ* a été donné à ces *heures doubles* par les anciens chronologistes. Il était bien plus naturel, en effet, de présumer que les Chaldéens, qui divisaient le zodiaque en 12 signes, et la révolution annuelle en 12 mois, divisaient aussi la révolution diurne en 12 heures; or, l'interprétation seule du passage de Diodore nous y mène directement. Mais la réunion de ces preuves ne permet plus, ce me semble, de douter que les Chaldéens divisassent le *nycthémère* en douze heures *doubles*, comme le font encore les Chinois et les Japonais[4].

Cette division passa aux Grecs, qui ensuite, peut-être à commencer par Eudoxe, les dédoublèrent pour la facilité du calcul, et en formèrent *vingt-quatre heures*.

[1] C'est-à-dire 15°. Il n'est jamais question de *degrés* dans cet ouvrage. — [2] *Δυντὸς τοῦ ἡλίου, οὐκ εὐθέως φαίνεται τὰ ἄστρα, ἀλλ' ὅταν ὁ ἥλιος ἀπὸ τοῦ ὁρίζοντος ἀποσχῇ ἥμισυ ζωδίου, τότε φαίνεται τὰ ἄστρα, ὅ ἐστιν ὥρας* $\overline{<}$. — [3] *Ὁ ἥλιος ἐν ἑκατέρῳ* (lisez *ἑκάστῳ*) *τῶν ζωδίων ποεῖ* (*sic*) *ἡμέρας* $\overline{Λ}$ *καὶ ὥρας* $\overline{Ε}$, *ὄντος* [*τοῦ δρόμου*] *τοῦ ἡλίου ἡμερῶν* $\overline{ΤΞΕ}$· *τῶν γὰρ ἡμερῶν τοῦτ' ἔστιν δωδεκαστημόρειον* (*sic.*) — [4] Desvignoles, *Chron. de l'Hist. sainte*, II, 689. — Ideler, *über die Zeitrechn. der Chines.* S. 13, 57 et 131.

Ce passage de Diodore, pris dans son ensemble, sans nous faire connaître le nom d'un seul astérisme, nous présente pourtant l'ordonnance générale de la sphère chaldéenne, dont toutes les parties, comme on l'a vu, se liaient au système religieux du pays. C'était donc une astronomie sacerdotale, dans laquelle la science jouait le plus faible rôle ou, pour mieux dire, était tout entière au service de la religion.

Il me reste à relever, dans ce texte, un trait qu'aucun chronologiste n'a remarqué. Il a cependant une certaine importance, puisqu'il sert à nous révéler la nature de l'année chaldéenne, sujet vainement débattu par les plus habiles chronologistes, et celle du calendrier zodiacal de l'astronome Denys, dont Ptolémée nous a conservé les éléments. Le P. Petau[1] et M. Ideler[2] croient qu'il est maintenant impossible de rien comprendre à ce calendrier; ce serait donc, selon ces juges si expérimentés en de telles matières, une de ces énigmes historiques dont on ne peut plus deviner le mot. J'ai pourtant l'espoir que ces deux points, qui font le nœud de plusieurs questions délicates et embarrassantes, seront fort éclaircis, sinon complétement résolus, dans les observations qui suivent.

III. De l'année chaldéenne.

Cette année ne nous est plus connue maintenant par aucun renseignement positif. Nul auteur ne nomme un seul mois chaldéen. Aussi les chronologistes n'ont pu se mettre d'accord sur la nature de cette année. Les uns, après Desvignoles[3], veulent qu'elle ait été solaire vague, comme celle des Égyptiens. Les autres, à la suite de Fréret[4], croient qu'elle était lunisolaire, comme celle des Grecs. M. Ideler, qui est de l'avis de Fréret, pense qu'en outre de cette année lunaire civile, les Chaldéens se servaient d'une année solaire pour leurs observations astronomiques[5]. L'opinion de Fréret se fonde principalement, 1° sur l'usage des autres peuples sémitiques, des Syriens, des Hébreux et des Arabes; 2° sur un passage d'un talmudiste, Aben-Ezra, relatif à l'origine chaldéenne des noms des mois juifs; 3° sur l'usage des mois macédoniens dans l'expression des dates de trois observations qu'on croit avoir été faites à Babylone; d'où l'on conclut que les Chaldéens devaient avoir

[1] *Doctr. Tempor.* IV, 16. — [2] *Untersuch. über die Beob.* S. 267, 268. — [3] *Chron. de l'Hist. Sainte,* II, p. 336. — [4] *Acad. inscr. mém.* t. XVI, p. 205 et suiv. — [5] *Untersuch.* u. s. w. S. 160. — *Handbuch,* I, S, 219.

un calendrier analogue à celui des Juifs et des Macédoniens. Ce sont là des inductions probables, sans doute, mais qui ne valent pas un seul fait significatif.

Quant à Desvignoles, il se fonde sur le témoignage des historiens qui accompagnèrent Alexandre, auxquels les Babyloniens rapportèrent que Sémiramis avait donné 365 stades de tour à Babylone, *pour en égaler le nombre aux jours de l'année*[1]. Sans donner à cette indication isolée plus de force qu'elle n'en a réellement, on peut dire cependant qu'ici l'important n'est pas de savoir si Babylone avait justement 365 stades plutôt que 480, 385 ou 360[2], mais de constater le rapport que les Babyloniens mettaient, au temps d'Alexandre, entre le nombre 365 et celui des jours de leur année. Pris en ce sens et dans ces limites, le témoignage des compagnons d'Alexandre acquiert une autorité historique qu'il est impossible de mettre de côté. Mais Desvignoles a été trop loin en voulant y trouver une preuve que cette année de 365 jours était vague comme celle des Égyptiens; car elle pouvait être aussi bien vague, comme celle des Perses, avec intercalation de 30 jours tous les 120 ans; ou même fixe, à la manière de l'année julienne. Cette circonstance ne peut être décidée qu'à l'aide d'autres renseignements.

Elle l'aurait peut-être été depuis longtemps, si l'on eût rapproché de ce premier indice deux faits qui lui donnent toute la consistance nécessaire.

Le premier est le fait attesté par Varron[3], Pline[4], Censorin[5], Aulu-gelle[6], que les Babyloniens comptaient les jours d'un soleil à l'autre, *inter duos solis exortus,* ou bien *à solis exortu ad exortum ejusdem astri,* c'est-à-dire qu'ils commençaient le jour au lever du soleil. Cet usage ne peut exister chez un peuple se servant de mois lunaires, dont le commencement est toujours réglé sur l'apparition du croissant. C'est donc là un trait caractéristique dont on peut conclure avec assurance que les Chaldéens se servaient d'une année solaire, contrairement aux peuples dits sémitiques, tels que les Juifs, les Hébreux, les Arabes, qui, employant des mois lunaires, commençaient le jour au coucher du soleil : et il en était ainsi, par la même raison, chez les nations helléniques.

Il est surprenant que les chronologistes aient fait si peu d'attention

[1] Ap. Diod. Sic. II, 7. — [2] V. les *Notes de la Trad. de Strabon,* t. V, p. 161. — [3] Ap. Macrob. *Saturn.* I, 3, p. 214, Zeune. — [4] II, 77. — [5] De *die natali,* c. 23, p. 123, Haverc. — [6] *Noct. Att.* III, 2.

à un point de cette importance, généralement reconnu dans l'antiquité, et qu'aucun renseignement ne vient contredire.

M. Ideler ne pouvait cependant ni le passer sous silence ni en méconnaître la force. Aussi, il convient que « cette circonstance paraît certainement prouver que les Babyloniens ne réglaient pas leur temps sur la lune [1]. » Et, en effet, il avait déjà reconnu « que les peuples qui commencent le jour le matin règlent toujours le temps par le soleil [2]. » Mais, préoccupé de l'idée que les Chaldéens se servaient de mois lunaires, il rejette ce fait, l'un des plus solidement établis de l'antiquité, par cette raison « qu'il n'est pas croyable qu'un peuple, *qui divisait le temps d'après la lune*, eût commencé le jour au matin qui suivait la première apparition du croissant dans le crépuscule du soir. » Or, comme le fait à constater est précisément de savoir si les Chaldéens divisaient ou non le temps d'après la lune, c'est là décider la question par la question même.

Mais, pour celui qui laisse de côté toute idée préconçue, ce trait est tellement caractéristique qu'il ne permet pas le doute sur l'existence d'une année solaire chez les Chaldéens. Ainsi Desvignoles, qui ne songeait pas à l'argument tiré du commencement du jour, n'avait pas eu tort de s'attacher au témoignage des historiens compagnons d'Alexandre, lequel, en définitive, nous représente celui des Babyloniens eux-mêmes. Cette année *solaire se composait de* 365 *jours;* voilà tout ce qui résulte des deux faits réunis. Mais était-ce une année vague, comme celle des Égyptiens, ou fixe, au moyen d'une intercalation quelconque? C'est là ce qui reste maintenant à rechercher.

Et d'abord, il convient de reprendre le trait conservé par Diodore de Sicile, qui aurait depuis longtemps suffi tout seul à montrer la vraie nature de l'année chaldéenne, si l'on y eût fait la moindre attention. Dans le passage précédemment cité, l'historien dit que les Chaldéens « départissent *à chacun des douze dieux l'un des signes du zodiaque et l'un des mois de l'année* [3]. » La conséquence naturelle de cette indication, c'est que l'année chaldéenne se composait de *douze mois*, dont chacun correspondait à l'un des signes du zodiaque.

Or, on peut assurer que cette disposition n'aurait jamais pris place dans le système religieux d'un peuple employant des mois lunaires, lesquels ne peuvent jamais correspondre avec les signes du zodiaque qu'à des intervalles plus ou moins distants, et par suite d'intercalations laborieuses.

[1] *Handbuch der Math. Chronol.* I, S. 224. — [2] Le même, I, S. 80. — [3] ὧν (θεῶν) ἑκάστῳ μῆνα καὶ τῶν δώδεκα λεγομένων ζωδίων ἓν προσνέμουσι.

Ainsi nous voilà ramenés encore une fois à l'année solaire. Mais ce passage de Diodore nous indique en outre que celle des Chaldéens était analogue à l'année astronomique et zodiacale qui nous a été conservée dans le calendrier de Géminus, et dans celui qui résulte des observations attribuées à l'astronome Denys par Ptolémée. Dans l'un, les mois ne sont autre chose que les signes du zodiaque eux-mêmes mesurés par le nombre de jours que le soleil emploie à les parcourir; dans l'autre, les mois portent des noms tirés de ceux des signes, et forment une année, dont on ne connaît pas encore la nature, mais qui devait, comme celle de Géminus, se composer de 365 jours, sauf l'intercalation quelconque admise pour le quart excédant.

Ainsi le texte de Diodore de Sicile, en confirmant les deux premiers témoignages sur l'emploi d'une année solaire de 365 jours chez les Chaldéens, nous amène à en connaître la véritable nature; car la correspondance des *signes* et des *mois* exclut l'idée d'une année vague; et comme M. Ideler a déjà montré que les Chaldéens donnaient à l'année tropique une durée de 365 jours un quart[1], ce quart de jour aura dû être reproduit dans une intercalation quelconque, mais à courte période. Nous verrons que c'est justement l'intercalation quadriennale connue des Grecs dès le temps d'Eudoxe.

En attendant, on pourrait dire en faveur de la conjecture de M. Ideler sur l'existence d'une double année *lunaire et civile, solaire et astronomique* chez les Chaldéens, que le passage de Diodore ne se rapporte sans doute qu'à celle-ci. Mais, en premier lieu, cette double année ne repose que sur une conjecture à laquelle on est uniquement conduit par la nécessité de concilier l'usage supposé des mois lunaires avec la réduction des dates des observations chaldéennes en années solaires égyptiennes; nécessité qui disparaît si l'on renonce aux mois lunaires qu'aucune autorité n'appuie. En second lieu, on peut affirmer qu'aucun des trois textes qui établissent l'année solaire chaldéenne ne concerne une année astronomique et savante. 1° Le sens le plus naturel du témoignage des compagnons d'Alexandre s'applique à une année populaire et civile; 2° l'usage de commencer le jour au matin est donné, par tous les auteurs, comme un usage civil; 3° enfin l'attribution de chacun des douze dieux au même signe et au même mois annonce une institution religieuse, non savante, liée au système entier du culte et des fêtes chez les Babyloniens.

On est donc de toute manière conduit à l'idée qu'il n'y avait chez les Chaldéens qu'une *seule* année; que cette année était *solaire*, et que les

[1] *Handb.* I, S. 207.

mois étaient en correspondance avec les signes du zodiaque, comme dans les calendriers de Géminus et de Denys, dont l'idée dériverait ainsi d'un usage chaldéen. C'est d'ailleurs ce qui va ressortir des observations contenues dans l'article suivant sur les rapports qui existent entre ces deux calendriers et l'année chaldéenne, telle qu'on la conclut du passage de Diodore.

LETRONNE.

Fragmenta *comicorum græcorum collegit et disposuit Augustus* Meineke; vol. I, *historiam criticam comicorum græcorum continens.* Berolini, typis et impensis G. Reimeri, 1839.

Lorsqu'en 1823 M. Meineke donna son commentaire sur les fragments de Ménandre et de Philémon, il promit, ce qu'avaient eu l'idée d'exécuter Canter, Bentley[1], Hemsterhuys, une collection de tous les débris, parvenus jusqu'à nous, de la comédie grecque. C'est cette promesse qu'il accomplit aujourd'hui, après quinze ans, s'excusant d'un si long retard sur les soins imprévus qui l'ont distrait de son entreprise, mais plus encore sur sa répugnance pour la précipitation trop ordinaire de nos jours même dans ce qui demande le plus de patience et de temps, les travaux de l'érudition. La collection, préparée avec cette louable lenteur, qui ne peut manquer de l'avoir beaucoup enrichie, comprendra quatre volumes, consacrés, un à l'ancienne comédie, un autre à la moyenne, deux enfin à la nouvelle, ainsi qu'à un *index* étendu de la langue des comiques. L'inégalité de ce partage s'explique par la nécessité de reproduire, avec les additions et les corrections que les progrès de la science ont rendues possibles, les fragments de Ménandre et de Philémon. En attendant la publication de ces quatre volumes, qui commencera dès l'année prochaine, M. Meineke, dans un volume d'introduction, composé en grande partie de dissertations déjà rendues publiques dès 1822, à l'occasion de solennités académiques, et qui ont

[1] Voici ce que dit, à ce sujet, M. Meineke, *Præf.* p. 1, not.: «idem consilium superiore ætate agitasse T. Hemsterhusium colligere licet ex iis quæ scripsit ad Polluc. vol. II, p. 1136. Theodori Canteri Syllogen comicorum et tragicorum poetarum manuscriptam commemorat H. Grotius præf. excerpt. p. 8, et d'Orvillius Vanno crit. p. 251. De Bentleii omnium græcorum poetarum fragmenta colligendi consilio vide Valckenarium diatr. p. 4 A.»

subi l'épreuve de la discussion, dresse l'inventaire des trois âges de la comédie grecque, inventaire fort considérable, car, en somme, il ne comprend pas moins, si mon calcul est exact, de cent quarante-neuf poëtes et de douze cent soixante-six pièces[2]. M. Meineke traite à part de chacun de ces auteurs et de ces ouvrages, s'appliquant à établir le nom, l'époque, l'histoire des uns, le titre, la date, le sujet, le caractère des autres, et terminant constamment ses notices sur tant de théâtres particuliers par une récapitulation des formes nouvelles et singulières de langage et de versification qu'on y peut remarquer. Dans le choix, l'appréciation, la comparaison des fort nombreux témoignages dont il s'aide pour restituer une littérature perdue, il montre cet esprit de savante exactitude et de sagacité discrète que promettaient ses précédents travaux, et qui, le mettant à même d'ajouter beaucoup de faits nouveaux et de retrancher beaucoup d'erreurs aux ouvrages de ceux qui l'ont précédé dans cette tâche, notamment de Meursius, de Fabricius, de Harles, rend le sien tout à fait digne du titre d'*histoire critique des comiques grecs* qu'il lui donne, non sans une modeste et honorable défiance.

Dans le nombre de ces comiques grecs, que nous rend, autant qu'il était possible, l'érudition de M. Meineke, il n'a pas compris ceux de la Sicile et de l'Italie, ne voulant pas étendre outre mesure une carrière déjà bien longue : il s'est borné aux seuls Attiques, moins Aristophane, des fragments duquel il a cru devoir s'abstenir, comme d'une propriété étrangère; moins Ménandre et Philémon, dont il a lui-même traité ailleurs d'une manière spéciale. Sans blâmer des omissions qui n'ont point été faites, on le voit, à la légère, on peut les regretter dans l'intérêt de l'ouvrage, qui y perd quelque chose sous le rapport de l'ensemble et de l'importance. J'oserai le trouver incomplet d'une autre manière encore. Les réflexions excellentes qu'on lit à la première page, sur l'utilité et l'agrément de l'histoire littéraire, histoire où le hasard n'a point de part, et qui ne raconte que des choses produites par un enchaînement nécessaire, permettaient d'attendre une exposition des diverses révolutions de l'art comique chez les Grecs, qui fît comprendre par quelle suite de transformations il a passé, et dû passer, surtout dans cet âge intermédiaire de la comédie moyenne, où l'on trouve plutôt

[1] L'index donné par M. Meineke, à la fin de son volume, index général, qui s'applique à toute la comédie attique, contient 152 noms de poëtes, 1449 titres de pièces; mais il faut en déduire, ce dont il n'est pas question dans ce volume, Aristophane, Ménandre, Philémon, 37 pièces du premier, 92 du second, 53 du troisième.

une transition indécise qu'un genre bien déterminé, de ce qu'il était d'abord, c'est-à-dire d'une satire de la vie publique, le plus souvent personnelle dans ses attaques, affectant dans sa forme, avec la parodie de la forme tragique et des tragédies du temps, le mélange de tous les tons, depuis le plus grossier jusqu'au plus sublime, l'exagération, la charge, le grotesque, le fantastique; comment, dis-je, cet art, ainsi constitué par la liberté démocratique, a passé, sous d'autres régimes, à ce qui est devenu la comédie des Romains et celle des modernes; à une imitation de la vie privée, n'offrant plus sous des personnages fictifs que des peintures abstraites, et se rapprochant en toutes choses, mœurs, incidents, langage, versification même, de la réalité. Or l'ensemble d'une telle exposition manque chez M. Meineke, qui n'en donne guère que les détails à mesure que la succession chronologique des auteurs et des ouvrages les lui présente. Encore ne les donne-t-il pas tous dans une égale proportion, insistant de préférence sur les rapports du genre avec les variations de la politique, sur les changements qui s'y opèrent en ce qui concerne le style et la métrique, et, sans supprimer le reste, le laissant un peu dans l'ombre. Il semble qu'il se soit proposé, moins de traiter son sujet dans sa généralité, que d'en éclairer quelques faces, de ramener sur certains points les notions communes, toujours un peu vagues, à des termes plus précis, de restreindre la portée trop absolue de certaines assertions, vraies sans doute, mais d'une vérité qui n'est pas sans exceptions. Son livre est le supplément, l'*errata* très-précieux d'autres ouvrages; mais il ne dispense pas assez de ces ouvrages. Il n'eût tenu qu'à l'auteur, avec la profonde connaissance qu'il a de la matière, d'en faire quelque chose de plus encore, l'histoire, non pas seulement d'un nombre, fort grand il est vrai, de comiques grecs, mais de la comédie grecque elle-même.

Tel qu'il est et que M. Meineke a voulu qu'il fût, c'était un livre bien difficile à faire, et l'on en trouve le dessein presque téméraire, quand on y lit la revue, par laquelle il commence, de tous les travaux dont la critique du théâtre des Grecs, et en particulier de leur comédie, a été l'objet de la part des anciens eux-mêmes, dès le temps d'Aristote, jusqu'au moyen âge, à Athènes, à Alexandrie, à Pergame, à Rome, dans les villes lettrées de l'empire. Si, lorsque l'on possédait encore les ouvrages, le soin de les rapporter à leurs auteurs et à leurs dates, d'en expliquer les allusions aux choses et aux hommes du temps, d'en indiquer le genre, d'en apprécier l'esprit, d'en discuter les mérites divers, a si constamment occupé tous ces grammairiens, ces littérateurs dont je ne puis reproduire ici la longue énumération; s'il a été pour eux, au

milieu de toutes les ressources dont leur science pouvait disposer, l'objet de tant de doutes et de disputes, que sera-ce pour le moderne qui entreprendra de reconstituer tout un théâtre, et un théâtre si riche, avec les seuls renseignements donnés par les auteurs, et la plupart du temps d'une façon accidentelle, inexacte, pleine de contradictions, avec des vers isolés, cités presque toujours pour autre chose que pour leur mérite dramatique? Ne lui faudra-t-il point autant de courage d'esprit que d'érudition et de discernement? Je trouve, quant à moi, que dans les quinze pages consacrées par M. Meineke au recensement préliminaire de ses devanciers antiques, il a renfermé, à son insu, l'éloge indirect de son hardi et beau travail.

Entrons dans l'analyse, nécessairement fort générale, des faits multipliés qui s'y trouvent exposés. On y voit d'abord, comme partout, Susarion arriver de Mégare et substituer aux dialogues qu'improvisaient, avec une gaieté grossière, sur leurs chariots, les paysans du bourg d'Icarie, la comédie de son pays, comédie d'origine démocratique, et dont le caractère paraît avoir été celui d'une bouffonnerie insolente à l'égard des grands. Le rire de Mégare, les bons mots de Mœson (c'était un acteur de Mégare), devinrent plus tard, pour les Athéniens peu reconnaissants envers leurs premiers maîtres, l'expression proverbiale d'une plaisanterie bouffonne. L'auteur place la révolution qui mit les Mégariens en démocratie, vers la XLIIIe ou la XLIVe olympiade, les succès de la comédie mégarienne dans la XLVe et la XLVIe, son introduction dans l'Attique enfin entre la L^e^ et la LIVe. On peut croire que Susarion écrivit, ou du moins composa en vers cette comédie encore bien dépourvue d'art, et qui, longtemps dédaignée des poëtes et des acteurs, ne quitta la campagne, son berceau, et ne fut admise dans la ville, sans doute à la faveur de quelque accroissement de la liberté populaire, que quatre-vingts ans après Susarion, vers la LXXIIIe ou LXXIVe olympiade. Elle ne s'y établit pas sans y acquérir une politesse contemporaine des perfectionnements apportés à la comédie sicilienne par Épicharme, et successivement accrue par plusieurs poëtes dont M. Meineke cherche à retrouver l'histoire, quelquefois bien douteuse et le théâtre bien oublié, Euétès, Euxénidès, Myllus, Chionidès, Magnès, Ecphantidès. Le nom d'Euétès est fort suspect et n'a pour garant, comme l'existence d'Euxénidès, que le témoignage de Suidas. Myllus, plus souvent cité, fut poëte et comédien. Il jouait avec applaudissement dans ses ouvrages les rôles de stupide et de balourd. Il faisait déjà usage de masques, barbouillés de vermillon, comme autrefois le visage. Chionidès est le premier poëte comique

que mentionne Aristote [1], peut-être parce qu'il mit plus d'art dans ses compositions qu'on n'avait coutume avant lui et qu'il les écrivit le premier. C'est dans ce sens que M. Meineke explique métaphoriquement le titre de *Protagoniste de l'ancienne comédie* qui lui est donné par Suidas. Mais pourquoi ne l'entendrait-on pas au propre du métier de comédien, qu'il a pu exercer comme Myllus? C'est encore Aristote qui, après Chionidès, nomme Magnès, dont les nombreuses victoires dramatiques sont rappelées par Aristophane [2], ainsi que les peines inutiles qu'il se donna dans sa vieillesse pour retenir le public dont il était abandonné en même temps que de sa verve comique. Il ne paraît pas que ses ouvrages se fussent conservés; ceux qu'on donnait comme de lui ou étaient supposés ou avaient été retravaillés par d'autres. A ce sujet M. Meineke entre dans des détails curieux sur ces reproductions d'anciens ouvrages, dont l'histoire de la comédie, de la tragédie et même des autres genres offre de nombreux exemples, et que les auteurs désignent par le mot *διασκευαί*. La langue grecque avait en outre, pour exprimer ce genre de travail ou plutôt d'industrie peu relevé, des locutions méprisantes, empruntées, peut-être par les comiques eux-mêmes, du métier des cordonniers, *τὰ δράματα ἐπικαττύειν, παρανίζειν*, *ravauder, rapetasser,* comme nous dirions. Ecphantidès, que l'on surnomma Καπνίας, à cause, dit-on, du peu d'éclat de son style, ferme cette première liste des poëtes de l'ancienne comédie, à laquelle M. Meineke serait tenté d'ajouter son esclave Chœrilus, par qui il se faisait aider dans la composition de ses pièces. On voit chez Aristote [3] que la comédie ne fut admise qu'assez tard au nombre des divertissements donnés au peuple par ses magistrats. Elle y était ajoutée par ses poëtes et ses acteurs, de leur autorité privée, ἐθελονταί. A quelle époque arriva-t-elle à un caractère officiel et reçut-elle de l'archonte un chœur, comme la tragédie? On ne le sait pas : seulement le même Aristote nous parlant ailleurs [4] d'un tableau consacré en l'honneur d'Ecphantidès par Thrasippe, son chorége, nous apprend par là, ce qui n'est pas sans importance, qu'il faut placer avant ce poëte la date inconnue de ce changement. Le grand étymologique parle d'un certain Tolynus de Mégare, inventeur d'un mètre appelé d'abord de son nom et qui ensuite porta celui de Cratinus. Si le passage n'est point altéré, comme le soupçonne M. Meineke; si, à la place de Τολύνειον, il ne faut pas lire Τελλήνειον et remplacer Tolynus par Tellène, musicien et poëte lyrique, on pourra grossir d'un nom encore l'histoire du premier âge de

[1] *Poet.* III, 5. — [2] *Equ.* 520, sqq. — [3] *Poet.* V, 2. — [4] *Polit.* VIII, 6.

l'ancienne comédie. Seulement il restera douteux si c'est à Mégare sa patrie, ou à Athènes que Tolynus a fait jouer ses pièces.

Voilà, sauf quelques titres de pièces que je n'ai pu transcrire, à peu près tout ce qu'on sait, et c'est peu de chose, des premiers développements de l'ancienne comédie. Aristote[1] nous console de notre ignorance lorsqu'il nous dit que, par suite du peu d'attention donnée dans le principe à la comédie, on ignorait, même de son temps, presque tout ce qui concernait et son origine, et les circonstances diverses qui l'avaient progressivement amenée à sa perfection.

Arrivons à cette perfection que M. Meineke fait coïncider avec l'entière licence qui résulta légalement pour elle de l'extension sans limites de la liberté populaire, avec l'augmentation considérable qui dut se faire remarquer en même temps dans le nombre des mauvais citoyens; de sorte qu'il y avait à la fois plus grande richesse de sujets et plus grande facilité à les traiter. Cette époque, où le désordre de l'état tourna singulièrement au profit de l'art, M. Meineke la renferme dans un espace de soixante-quatre ans environ, entre la LXXXe et la XCVIe olympiade. La comédie s'attaque alors, sans distinction, à toute espèce de vices et de ridicules, avec un zèle que M. Meineke fait trop pur, ce me semble[2], et dans lequel il entrait un grand mélange de mauvaises passions. Mais son sujet favori c'était la politique, dans laquelle, comme chez les modernes la presse, elle intervenait à tout propos, s'érigeant en une sorte de pouvoir public que les lois cherchaient de temps en temps à restreindre. M. Meineke consacre plusieurs pages intéressantes à retracer les tentatives de répression dont elle fut l'objet jusqu'au temps où, perdant avec l'état lui-même sa liberté, elle passa à la forme nouvelle, si c'était une forme bien caractérisée, qu'on a nommée la comédie moyenne. Ainsi dès la première année de la LXXXVe olympiade, sous l'archonte Morychidès, est porté un décret qui, par ces expressions dont nous ne pouvons guère mesurer toute la portée, *μὴ κωμῳδεῖν ὀνομαστί*, met un frein à la licence des attaques personnelles. Ce décret, à la date duquel M. Meineke rapporte par conjecture la loi dont parle Plutarque[3], qui interdisait aux aréopagites la composition des comédies, comme peu convenable à la gravité de leur carac-

[1] *Poet.* V, 2. — [2] «....... quum hoc sibi propositum haberet, ut cives ad omnis honestatis studium amplectendum excitaret, quidquid ei, quæ optimi cujusque animo insidebat, virtutis speciei officere earumque rerum, in quibus summa græci ingenii vis elucebat, ruinam ducere videbatur, audacter aggressa omnemque divinarum humanarum que rerum orbem liberrime pervagata est......» pag. 39. — [3] *Bell. an. pac. præst. Athen.*

tère, resta en vigueur pendant deux ans, jusqu'à l'archontat d'Euthymène, quatrième année de la LXXXV[e] olympiade. La comédie est rétablie à cette époque dans ses droits anciens, qu'elle ne perd plus que lorsqu'un certain Syracosius, à l'instigation d'Alcibiade, on l'a cru, fait renouveler l'ancienne prohibition, probablement vers la première année de la XCI[e] olympiade. Il y a trace d'une loi pareille rendue sur la proposition d'un poëte, nommé Antimaque, chorége avare, qu'Aristophane maudit plaisamment dans ses *Acharniens* [1], mais on ne saurait dire en quel temps. On peut se passer des témoignages anciens pour affirmer que la première année de la XCII[e] olympiade, où fut établi le gouvernement oligarchique des quatre cents, la comédie suivit le sort de la démocratie elle-même, et fut de nouveau gênée par le pouvoir. Il n'est pas moins évident que le prompt rétablissement du gouvernement populaire lui rendit une indépendance dont on trouve la preuve dans les *Grenouilles* d'Aristophane et dans certaines comédies du même temps. Vient enfin, dans la quatrième année de la XCIII[e] olympiade, la tyrannie des trente, qui ne pouvait manquer d'entraîner l'asservissement de la comédie. D'un côté, les poursuites, les châtiments attirés aux poëtes par leurs hardiesses, les rendent plus timides; d'autre part, les citoyens refroidis pour un art si déchu de son importance politique, dégoûtés des fonctions de chorége, qui n'offrent plus à des hommes ruinés, comme l'état, par la guerre du Péloponnèse, qu'une charge onéreuse et sans compensation, car les dépenses qu'on aime à faire pour la liberté, on s'y résigne avec peine dans la servitude, fournissent désormais avec parcimonie aux frais de la représentation : la comédie ne manque pas d'ailleurs d'ennemis, heureux de venger sur elle leurs anciennes injures : Agyrrhius fait réduire le salaire des auteurs; Cynésias retrancher aux ouvrages une grande part de leur appareil. Tout conspire, la perte de la liberté, le déclin de la fortune publique et des fortunes privées, les rancunes des personnages ridicules flétris par les comiques, pour amoindrir la comédie, particulièrement dans ce qui faisait surtout son éclat et sa puissance, le chœur désormais indigent et muet, dégradé de son rang dramatique, devenu un simple interlocuteur, comme les autres. Avec la parabase s'est tue cette voix hardie qu'élevait de l'orchestre, transformé en tribune publique, le poëte devenu lui-même un orateur. L'ancienne comédie n'est plus; le temps de la comédie moyenne est arrivé.

C'est ici qu'à mon avis n'auraient pas été déplacées quelques con-

[1] V. 1150, sqq.

sidérations générales sur la manière, plus ou moins morale et patriotique, dont l'ancienne comédie usa de la liberté souvent disputée et enfin ravie à ses auteurs; sur cet ensemble de formes singulières qui la caractérisèrent et qu'elle tint, en grande partie, de sa condition politique. N'est-il pas évident, par exemple, que ce mélange, qui étonne chez Aristophane, et qui n'a pas manqué à ses confrères, le livre qui nous occupe le prouverait seul, d'intentions fort sérieuses avec de folles bouffonneries, d'une grande délicatesse de pensée, d'une grande élévation poétique avec la bassesse volontaire de mille ordures, de mille obscénités, doit être attribué à la nécessité de faire la part de chacun dans des ouvrages nécessairement complexes qui appelaient à la communauté du même plaisir tout un peuple réuni dans une même enceinte par l'égalité démocratique? Ne peut-on pas dire même que, chez un peuple comme les Athéniens, hommes pleins de contrastes, tour à tour graves et frivoles, sensuels et passionnés pour le beau, il fallait que le poëte comique s'adressât aux penchants divers de chaque spectateur? Et ces charges, d'une exagération monstrueusement grotesque, ces imaginations, d'une gaieté pétulante, égarée si loin de la réalité dans des régions toutes fantastiques, n'était-ce point comme le passe-port nécessaire de censures qui s'attaquaient hardiment à ce qu'il y avait de plus puissant, de plus redoutable dans l'État, au peuple souverain lui-même, et qui, sous une forme régulière et directe, sans cette folie extravagante qui les déguisait même pour ceux qu'elles allaient frapper, n'auraient point été souffertes? Il y a plus : n'était-ce point l'unique moyen de sauver, surtout pour un auditoire si aisément ennuyé, le sérieux et la tristesse attachés, nous en savons quelque chose, aux sujets politiques? et ceux de l'ancienne comédie, tous pris dans la vie publique, l'étaient tous plus ou moins. C'est, à ce qu'il semble, par ces raisons que Racine, ce juge d'un goût si délicat et si pur, loue, dans la préface de ses *Plaideurs*, l'auteur des *Guêpes*, à qui le père Rapin a naïvement reproché de n'être point exact dans l'ordonnance de ses fables, de se permettre des fictions qui ne sont point vraisemblables[1], précisément de ce qu'il pousse les choses au delà du vraisemblable. Par là, en effet, et par là seulement, la comédie politique échappe au double danger d'égaler la gravité de ses modèles, et de rester inférieure à leurs ridicules. Si elle n'admet un peu de cette caricature, attribut spécial d'une autre comédie politique qui se trace avec le crayon, on peut se croire encore à l'ἀγορά, au forum, au parlement, ou même

[1] *Réflexions sur la poétique.*

quelquefois trouver que, pour le divertissement, on a perdu au change. Cicéron, rendant compte à un de ses correspondants, M. Marius, des jeux scéniques de toutes sortes donnés, en 698, par Pompée, trouvait tout naturel qu'il ne regrettât pas beaucoup le spectacle des Atellanes, attendu qu'il avait pour dédommagement le sénat! « . . . . *non enim te puto . . . . Oscos ludos desiderare; præsertim cum Oscos ludos vel in senatu nostro spectare possis*[1]. » Les poëtes athéniens ont donc parfaitement saisi le vrai caractère de la comédie politique, en la faisant si folle, quelquefois si extravagante; et quand, dans ces saturnales littéraires, ils ont été jusqu'à compromettre, eux si dévots, si enclins aux procès de sacrilége, la majesté de leurs dieux, forcés d'entendre la plaisanterie comme de simples mortels, et de passer avec les généraux, les juges, les orateurs, les philosophes, les poëtes, toutes les classes du peuple, et le peuple lui-même en masse, sous le niveau commun de la satire démocratique, ils ont spirituellement consacré le droit qu'ils attribuaient à leur art sur les sottises le plus haut placées. Comment se plaindre, sans mauvaise grâce, de ce qu'endurait Bacchus lui-même dans son propre théâtre? Ainsi pensait Socrate, qui prit sa part du divertissement des *Nuées*, mais non Alcibiade, s'il est vrai qu'il ait fait noyer Eupolis pour l'avoir, disait-il, baigné sur le théâtre dans ses Βάπται, anecdote heureusement fort douteuse que discute savamment et judicieusement M. Meineke.

Me voilà ramené à mon auteur et au reproche que je lui adressais, faute de mieux, de n'avoir point exposé, comme il l'eût pu, les caractères généraux de l'ancienne comédie, avant de s'engager dans le détail d'une revue de ses poëtes, au nombre de quarante et un : Cratinus, Cratès, Phérécrate, Téléclide, Hermippus, Myrtilus, Alcimène, Philonide, Eupolis, Phrynicus, Platon, Aristonyme, Amipsias, Archippus, Aristomène, Callias, Hégémon, Lycis, Lysippe, Leucon, Métagène, Strattis, Théopompe, Alcée, Eunicus, Cantharus, Dioclès, Nichocharès, Nicophon, Philyllius, Polyzelus, Sannyrion, Démétrius, Apollophane, Céphisodore, Epilycus, Euthyclès, Ménandre, Xénophon, Arcésilaüs, Autocratès. Ces noms se retrouvent dans une liste beaucoup moins complète, elle n'en contient que dix-huit, texte fécond d'un volume publié l'année dernière par M. Bergk[2], et justement dédié à M. Meineke, qui se félicite, dans sa préface, de l'avoir suscité, comme

[1] *Famil.* VI, 1. — [2] *Commentationes de reliquiis comœdiæ atticæ antiquæ*, libri duo. Scripsit Theod. Bergk, philosophiæ D^r, Scholæ latinæ halensis collaborator. » Lipsiæ, f. Koehler, 1838. 1 vol. in-8° de x, 440 pag.

un assez grand nombre d'écrits du même genre, par la publication de ses *Commentationes miscellaneæ*, de ses *Quæstiones scenicæ*, en 1822, 1826, 1827, 1830. Le sujet traité, non sans quelques dissentiments, par les deux critiques, a trop d'importance pour l'aborder à la fin de cet article; il sera plus convenable d'y consacrer un article à part.

PATIN.

ΠΑΡΑΔΟΞΟΓΡΑΦΟΙ. *Scriptores rerum mirabilium græci. Insunt [Aristotelis] mirabiles auscultationes, Antigoni, Apollonii, Phlegontis historiæ mirabiles, Michaelis Pselli lectiones mirabiles, reliquorum ejusdem generis scriptorum deperditorum fragmenta; accedunt Phlegontis Macrobii et Olympiadum reliquiæ et Anonymi tractatus de mulieribus, etc. Edidit* Antonius Westermann, Ph. D. litt. gr. et Rom. in univ. Lips. P. P. O. Brunsvigæ; sumptum fecit Georgius Westermann; Londini, apud Black et Armstrong, 1839, in-8°.

A une époque où le polythéisme était en honneur, où ses diverses transformations étaient célébrées par les poëtes, où l'existence des faunes, des géants, des tritons était regardée comme un fait naturel, la crédulité, peu défiante et peu scrupuleuse, pouvait être facilement exploitée par certains écrivains qui s'occupaient de recueillir tous les faits extraordinaires et propres à exciter l'étonnement. Habituée à toutes les fantaisies bizarres d'une religion qui bouleversait indifféremment les lois du possible et de l'impossible, la curiosité trouvait un aliment inépuisable dans les récits des voyageurs et dans les histoires des conducteurs de barques qui, chargés de porter les nouvelles [1], et pour tromper les ennuis de la traversée, racontaient aux passagers toutes les particularités un peu singulières qu'ils avaient apprises dans les ports des pays étrangers. Les difficultés et les dangers qui accompagnaient les voyages de long cours les rendaient moins fréquents et par cela même moins sujets à contrôle. Tous ceux qui revenaient de pays lointains [2] rapportaient des prodiges, avaient vu des tremble-

[1] S. Athanase, *Opp.* t. I, p. 115, et 867, ed. Montf. — [2] Tacit. *Annal.* II, 24. « Ut quis ex longinquo revenerat, miracula narrabant, vim turbinum, et inauditas

ments de terre, des pluies de sang, des animaux monstrueux. Aussi plusieurs abusaient-ils de la bonne foi de leurs contemporains; aussi devenait-il impossible de distinguer les faits vrais, intéressant les sciences naturelles, des fables qui se trouvaient mêlées à leurs récits. Après Aristote l'étude des lois de l'expérience et de la physique avait été abandonnée, et l'on trouve des écrivains très-estimables, tels que Plutarque et Alexandre d'Aphrodisée[1], qui n'ont pas craint de traiter sérieusement les questions les plus étranges et même les plus absurdes.

Les ouvrages des historiens du premier ordre contiennent eux-mêmes beaucoup de faits qui pourraient être rangés parmi les traditions tératologiques[2], mais ces détails plus ou moins abondants et donnés par occasion ne sont qu'un accessoire. La facilité à l'étonnement, l'amour du merveilleux, qui remplacent ordinairement la véritable science, ont suggéré l'idée à quelques écrivains de réunir ensemble tous les faits surprenants, toutes les anomalies de la nature, racontés dans les ouvrages de l'antiquité, ou rapportés comme des événements contemporains; c'est ce genre d'écrivains qu'on désigne généralement sous le nom de paradoxographes.

Depuis Xylander et Meursius, on avait bien publié séparément plusieurs de ces auteurs, mais personne ne s'était occupé de les rassembler tous, sous forme de collection, et d'en donner une édition complète, avec un texte épuré au moyen des travaux antérieurs et des sources qui n'avaient pas encore été consultées. C'est donc un véritable service que M. Westermann vient de rendre aux lettres grecques, en se chargeant de ce travail et en livrant au public le volume dont nous allons rendre compte, et qui se distingue par une rare élégance et par une très-grande correction typographique.

Ce volume se compose de 279 pages, 223 pour le texte et LVI pour la préface et la table des auteurs[3]. Au bas des pages l'éditeur a mis les variantes[4], les corrections proposées par divers savants et les citations

volucres, monstra maris, ambiguas hominum et belluarum formas; visa, sive ex metu credita. » Voyez aussi Cicéron, *De Nat. Deor.* II, 5. — [1] Voyez les questions naturelles de Plutarque et d'Alexandre d'Aphrodisée. — [2] M. Berger de Xivrey, dans son ouvrage intitulé : *Traditions tératologiques*....... Paris, 1836, in-8°, a traité fort au long, et d'une manière très-complète, la question de l'origine des trad. térat. Voyez ses Prolégomènes. — [3] Cette table ne contient que les noms d'auteurs mentionnés dans les textes de la collection. Ceux de la préface n'y figurent point, à l'exception des écrivains qui y ont une notice littéraire. Nous regrettons bien vivement que l'éditeur n'ait pas joint au volume une table générale des noms propres; sans ce secours l'usage des collections de ce genre devient beaucoup moins commode, et l'on se trouve obligé d'avoir recours aux anciennes éditions. — [4] Peut-

des écrivains qui peuvent servir de rapprochements avec le texte auquel elles renvoient. Mais absence complète de notes; et cependant il nous semble qu'il eût été nécessaire bien souvent d'expliquer les motifs qui ont pu faire rejeter telle correction et adopter telle variante de préférence à telle autre. Nous avons déjà eu l'occasion de reprocher à M. Westermann ce système, qu'il semble avoir adopté, de publier des textes grecs sans commentaires. Toutefois, hâtons-nous de le dire, cette addition nous paraît moins indispensable ici que dans une édition d'Étienne de Byzance. Les textes des écrivains paradoxographes sont beaucoup plus complets, et se trouvent ramenés à une assez grande pureté, pour qu'on ne sente pas autant la nécessité de notes explicatives. C'est donc encore à la préface que nous aurons recours pour connaître la méthode suivie par M. Westermann, ainsi que les sources qu'il a eues à sa disposition. Nous en donnerons une courte analyse.

L'ouvrage attribué à Aristote et intitulé Περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων ou Περὶ παραδόξων ἀκουσμάτων, comme portent certains manuscrits, se trouve dans toutes les œuvres d'Aristote, incomplet dans les plus anciennes et plus étendu dans l'édition de Henri Étienne, qui, en 1557, et au moyen de quelques manuscrits, donna une recension tout à fait nouvelle de cet ouvrage. A la fin du siècle dernier, en 1786, Jo. Beckmann le publia à part in-4°, d'après un manuscrit de Vienne, en y joignant trois versions latines, l'une d'un auteur anonyme, l'autre de Noël Conti, et la troisième de Montrésor, avec un long commentaire qui rend cette édition très-précieuse et très-estimée, à cause des nombreux renseignements sur l'histoire naturelle qui s'y trouvent rassemblés. Le même éditeur donna plus tard un supplément dans son édition d'Antigone de Caryste, p. 231-242, et un autre dans le livre de Marbode sur les pierres (1799) que M. Westermann n'a pu se procurer. Le dernier éditeur était M. Bekker, qui, dans son édition d'Aristote, en a donné un texte rétabli d'après un grand nombre de manuscrits. M. Westermann donne la liste de ces manuscrits avec des lettres ayant une dé-

être M. Westermann aurait-il pu admettre aussi les variantes fournies par les écrivains qui désignent eux-mêmes les auteurs qu'ils ont extraits. Ainsi Étienne de Byzance, qui cite assez souvent l'ouvrage du Pseudo-Aristote, donne aussi beaucoup de variantes. Par exemple, p. 6, 7 : Γίνεσθαι, ἄλλοθι δ' οὐδαμῆ; dans Étienne de Byzance, γίγνεσθαι δὲ μηδαμῆ. P. 7, 1 : ἐξιστάναι, τοὺς δ' ἐπιλήπτους καὶ τελέως ἀπαλλάττειν; dans Étienne, ἐξίστασθαι, τοὺς δ' ἐπιλήπτους εὐθέως ἀπαλλάττεσθαι. Je ne ferais pas cette observation si M. Westermann n'avait indiqué lui-même quelques-unes de ces variantes, comme on peut le voir aux chapitres XV et XVIII de l'ouvrage que je viens de citer. Comparez aussi avec Étienne de Byzance le chapitre XVIII d'Antigone.

signation correspondante. Il remarque ensuite que dans plusieurs la division des chapitres y est faite d'une manière entièrement différente, comme on peut le voir d'après le tableau qu'il a imprimé page III de sa préface. La négligence des copistes et les séparations arbitraires adoptées par quelques savants ne semblent pas au nouvel éditeur des raisons suffisantes pour motiver un si grand désordre. Il a expliqué d'une manière très-ingénieuse et très-plausible cette discordance choquante entre tant de manuscrits; mais il a laissé de côté une question littéraire, assez curieuse, qui intéresse l'histoire de cette compilation du Pseudo-Aristote, et qui n'a été encore traitée par personne. Nous tâcherons d'y suppléer.

Il s'agit de savoir si cet ouvrage, plus considérable dans l'origine, n'aurait pas été d'abord divisé par livres. C'est là, en effet, l'idée qui se présente naturellement à toute personne lisant ce passage d'Étienne de Byzance : Γελωνοί....... ὁ γὰρ χαμαιλέων, καὶ πολύπους τὴν χρόαν μεταβάλλει. Τὸ μέγεθος βοὸς, τοῦ προσώπου τὸν τύπον ἐλάφῳ, ὡς Ἀριστοτέλης ΠΕΜΠΤΩ περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων. Voici donc un cinquième livre de l'ouvrage du Pseudo-Aristote, mentionné par Étienne de Byzance, et ce passage, s'il était exempt de fautes, ne contribuerait pas peu à donner du poids à la supposition que nous faisions plus haut. Examinons donc la phrase du géographe byzantin. Nous ferons observer d'abord que le mot πέμπτῳ ne se trouve pas dans l'édition de Thomas de Pinédo : celle de Berkelius le donne, il est vrai, mais on lit en note : « Libri numerus in Xylandriana deerat, quem ex prioribus editionibus revocavimus; eum quoque ex mss. codicibus abesse animadverto. » Ainsi donc le mot πέμπτῳ n'existe pas dans quelques manuscrits ; sans doute la suppression de ce mot trancherait la difficulté, mais il occupe une place, et il n'a pas été mis là pour rien. En bonne critique, il vaut mieux l'admettre dans la phrase d'Étienne de Byzance, comme l'ont fait Berkelius et en dernier lieu M. Westermann, et voir s'il n'est pas possible de résoudre la question d'une autre manière. Pour cela, il suffira d'examiner quelques autres passages où le même ouvrage se trouve cité. Ainsi, au mot Ὀμβρικοί, on lit : Παρὰ τούτοις ἱστορεῖ Ἀριστοτέλης ΕΝ ΤΩ περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων. Puis, au mot Τῆνος..... Ἀριστοτέλης ΕΝ ΤΩ περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων; et de même, au mot Τραπεζοῦς..... Ἐν ταύτῃ μέλι ἀπὸ τῆς πύξου φησὶν Ἀριστοτέλης γίγνεσθαι, ΕΝ ΤΩ περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων, βαρύοσμον. D'après cet examen, on peut supposer que de ΕΝ ΤΩ un copiste négligent a bien pu faire ΠΕΜΠΤΩ, et je ne doute pas qu'il ne faille lire ὡς Ἀριστοτέλης ΕΝ ΤΩ περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων, au lieu de Ἀρ. ΠΕΜΠΤΩ π. θ. α. Au moyen de cette simple correction, voilà un point de

critique littéraire à peu près éclairci et dégagé des difficultés qui l'embarrassaient. Revenons à la préface de M. Westermann.

Passant ensuite au texte de M. Bekker, il se plaint avec raison que ce dernier n'ait pas indiqué les moyens et les ressources qu'il a eus à sa disposition. C'est avec beaucoup de peine qu'il a pu découvrir quels étaient les manuscrits dont l'infatigable éditeur s'était servi; mais, en même temps, il a acquis la preuve que ces manuscrits n'avaient point été collationnés entièrement, et que, par conséquent, on n'en avait point tiré tout le parti possible. Ce n'est pas la première fois que semblable reproche est adressé à M. Bekker[1], et l'on ne peut s'empêcher de regretter que ce savant critique n'indique pas toujours dans ses préfaces les manuscrits qui ne lui ont pas paru dignes d'être examinés d'un bout à l'autre. Cependant il est bien évident que plus d'une fois il n'a pas jugé à propos de recueillir toutes les variantes des textes qu'il était à même de consulter. Pour arriver à toute la pureté désirable d'un texte grec, il importe au nouvel éditeur de savoir si tel monument paléographique a été déjà examiné, tout entier, par l'œil exercé d'un des premiers hellénistes de notre époque. Sans doute peu de savants ont un goût plus sûr et plus exercé que M. Bekker; peu connaissent mieux que lui toutes les délicatesses de la langue grecque; peu ont vu et examiné autant de manuscrits; mais nous regrettons qu'il ne soit pas plus explicite quand il s'adresse à un public qui sait apprécier ses doctes travaux.

Quoi qu'il en soit, le texte de l'ouvrage du Pseudo-Aristote[1], établi par M. Bekker, est regardé comme excellent; aussi M. Westermann a-t-il agi sagement en l'adoptant entièrement et en reproduisant les variantes de l'édition de Berlin et celles de plusieurs autres manuscrits. Le nouvel éditeur a eu soin d'indiquer au bas des pages les passages d'Antigone, d'Apollonius, de Pline, d'Élien, etc., qui racontent les mêmes faits et les mêmes singularités. Nous n'avons rien de particulier à dire sur ce dernier travail, si ce n'est qu'il aurait pu être un peu plus développé[2]; et l'on regrette quelquefois l'absence de notes que j'ai déjà signalée plus haut. Quant à la division des chapitres, elle se trouve chan-

[1] Cet ouvrage n'existe point en manuscrit à la Bibliothèque du roi. — [2] Ainsi nous regrettons de ne pas voir cité le recueil de Michel Apostolius, les Parœmiographes de M. Gaisford, et d'autres ouvrages avec lesquels M. Westermann aurait pu faire quelques rapprochements. Sur le mutisme des grenouilles de Sériphe, par exemple, on aurait pu citer Diogenianus, I, 49, et III, 44, et Apostolius, V, 42. Tzetzès se sert aussi de ce proverbe dans sa 34e lettre, man. gr. 2644, fol. 80, r. *Εἰ δὲ τὴν σὴν εἰληθέρησιν ἡμῶν ἀποστρέψειας, οὐδὲν ἀφονώτερον* (lisez *ἀφωνότερον*) *τῶν Σεριφίων βατράχων κωλύει γενέσθαι με*. Voyez, pour le chapitre XXI d'Antigone, les ouvrages suivants : Philostrate, *vit. Apoll.* I, 22. Eustathe, *in Hexaem.* p. 35, et Basile,

gée à commencer aux n°s 15, 16 et 17, qui ont été fondus en un seul; le même fait se représente plusieurs fois dans le courant de l'ouvrage, de sorte que les 189 chapitres de l'édition de Berlin sont aujourd'hui réduits à 173. Quoique M. Westermann ait mis la concordance entre parenthèses, nous pensons qu'en général il est mieux de conserver un ordre établi depuis longtemps, et d'éviter ces espèces d'innovations qui compliquent les difficultés, parce qu'elles jettent beaucoup de confusion parmi les citations du même ouvrage faites à différentes époques d'après des éditions différentes.

Les ouvrages qui viennent immédiatement après celui d'Aristote, dans la nouvelle collection, sont ceux d'Antigone de Caryste, écrivain qui vivait sous les Ptolémées Philadelphe et Évergète, d'Apollonius [1] et de Phlégon de Tralles, provenant tous d'une source unique [2], du

Homil. 9 in Hexaem. p. 118. On peut encore, pour l'épithète *ἀμφιγυήεις* donnée, p. 74, 5, à Vulcain, consulter les Scholies sur l'Odyssée d'Homère, O, 300, publiées par M. Buttmann. Ce peu d'exemples suffit, du moins nous le pensons, pour montrer que M. Westermann a peut-être été un peu trop sobre de citations. — [1] L'éditeur, p. 20 et sqq. prouve très-bien que cet Apollonius est autre que l'Apollonius Dyscolus, et que les *Ἱστορίαι θαυμάσιαι* et *περὶ κατεψευσμένης ἱστορίας* sont deux ouvrages différents. Aussi a-t-il rejeté le second de ces titres, contrairement à Teucher qui les avait admis tous les deux : *Ἀπολλωνίου τοῦ Δυσκόλου Ἀλεξανδρέως γραμματικοῦ κατεψευσμένης* (Suidas ajoute *περὶ*) *ἱστορίας ἢ ἱστορίαι θαυμάσιαι.* — [2] Un de nos plus habiles hellénistes, M. Dehèque, possède un exemplaire de l'édition d'Apollonius par Teucher, qui provient de la bibliothèque de M. Caussin de Perceval, et d'après lequel il semblerait que ce dernier a eu entre les mains un autre manuscrit d'Apollonius. Mais les variantes indiquées à la marge prouvent évidemment que ce doit être le manuscrit du Vatican, venu à Paris avec tant d'autres. Du reste, ce qui rend cet exemplaire très-précieux, ce sont les notes que M. Dehèque y a ajoutées, et dont il nous a permis de faire usage. Je citerai entre autres une conjecture extrêmement ingénieuse sur le nom d'Apollonius *Mys* ou Mus; je transcris cette note : « Le même qu'Apollonius Citieus, page 6, fut surnommé *Mus*, l'homme-muscle, à cause de son talent pour la dissection et de ses connaissances anatomiques. Erotianus mentionne plusieurs de ses ouvrages, entre autres celui *Περὶ ἄρθρων· ὁ δὲ Κιτιεὺς Ἀπολλώνιος ἐν τῷ περὶ ἄρθρων· σιγμοειδῆ ἐγκοπὴν κ. τ. λ.* Malgré ces mots de *ἄρθρων* et *ἐγκοπὴν* qui devaient mettre sur la voie, on lit, page 301, t. IV, de la trad. fr. de Strabon, par la Porte du Theil, Coray, etc. Apollonius Mus, c'est-à-dire souris. » M. Dehèque complète la liste des écrivains qui ont porté le nom d'Apollonius par ces deux additions : « Apollonius Syrus. On ne trouve nulle part de détails sur ce philosophe et sur ses ouvrages. Tout ce qu'on en connaît se réduit à ce qu'en dit Ælius Spartien, *Hist. Aug.* p. 12, éd. de 1620 : « Habuit autem « (Adrianus) præsumptionem imperii mox futuri ex fano quoque Nicephorii Jovis « manante responso, quod Apollonius Syrus Platonicus libris suis indidit. » — Parmi les rhéteurs qui donnèrent des leçons à l'empereur Verus, Jul. Capitolin, p. 35, D et E de l'édition de 1620 de l'Hist. Aug. cite un Apollonius et un autre parmi les philosophes. »

célèbre manuscrit du x[e] siècle, qui, par un enchaînement de circonstances assez singulières, a appartenu successivement aux bibliothèques Palatine, du Vatican, de Paris, et enfin d'Heidelberg, où il se trouve aujourd'hui. M. Westermann a cité avec soin les différentes éditions de ces trois auteurs, ainsi que les travaux critiques qui ont pu améliorer les textes, et, en dernier lieu, celui du savant Bast qui, dans une lettre adressée à M. Boissonade, a si bien fait ressortir toute l'importance et tout le mérite de ce précieux manuscrit.

On trouve ensuite un opuscule de Michel Psellus intitulé Περὶ παραδόξων ἀναγνωσμάτων et qui existe en manuscrit dans les bibliothèques de Florence, de Vienne et de Munich. Grâce à l'aimable communication de MM. L. Spengel, de Munich, et B. Kopitar, de Vienne, M. Westermann a pu se procurer la collation entière de ces divers manuscrits et être à même de donner un texte aussi pur que possible. Cet écrit de Psellus, ainsi que le remarque l'éditeur, est une collection de formules pour composer des philtres et des médicaments de toute espèce. Les auteurs qu'il a mis à contribution, pour cette compilation bizarre et extravagante, sont Jules Africain et Teucer le Babylonien [1], que l'éditeur range parmi les écrivains paradoxographes. La notice littéraire consacrée à ce dernier (préf. p. XLIV) est des plus intéressantes, et les conclusions que M. Westermann tire d'un rapprochement entre un passage des Géoponiques et un autre de la Bibliothèque de Photius sont très-ingénieuses. C'est la première fois que l'ouvrage de Psellus est donné en entier; Lambécius [2] et après lui Thévenot n'en avaient publié que les extraits de Jules Africain.

Les fragments de l'opuscule d'Anthémius intitulé Περὶ παραδόξων μηχανημάτων ont aussi trouvé place dans l'édition de M. Westermann. De tous les ouvrages dont nous venons de parler, celui-ci est le seul qui se trouve en manuscrit dans la Bibliothèque du roi à Paris; mais dans

[1] L'éditeur observe que cet astrologue nommé *Teucer* est regardé par plusieurs critiques comme étant le même que celui qui est mentionné dans le poëme astrologique de Jean Camater sous le nom de *Lasbas*. Cette orthographe Λάσβας est donnée effectivement par le manuscrit grec 2409, fol. 44, v.; mais dans deux autres manuscrits, n[os] 2506 et 2424, cet auteur est appelé Μεσλᾶς ou Μέσλας. Voici le passage tiré du premier de ces deux manuscrits, lequel est assez ancien et d'une main excellente : Ἔχεις τὸ λοιπὸν ἀπὸ τῆς Σέλευχ βίβλου, Μαθηματικοὺς μυστικωτέρους λόγους· Μυστηριώδεις ἀστέρων οὗτοι λόγοι. Μάνθανε λοιπὸν καὶ περὶ κλήρου τύχης, Ἅπερ ὁ ΜΕΣΛΑΣ Βαβυλώνιος γράφει. Κλῆρος τύχης σὺν ἅμα δ' αὐτοῦ κυρίῳ Σώματα τ' ἀνθρώπεια δηλοῦσι μόνα. κ. τ. λ. Il me semble que ce petit poëme de Jean Camater mériterait la peine d'être publié. Dans ce cas je signalerais particulièrement le n° 2506. — [2] *Comment. in Bibl. vind.* VII, p. 476, sqq.

les trois copies, que nous possédons, et dans toutes celles qu'on connaît jusqu'à ce jour, l'opuscule d'Anthémius[1] est acéphale et incomplet.

Tels sont, dans la première partie qui compose le volume de M. Westermann, les ouvrages un peu considérables publiés entièrement aujourd'hui. L'éditeur a ajouté ensuite par ordre alphabétique tous les écrivains paradoxographes, en réunissant les fragments connus et disséminés dans les différents auteurs, tels que Pline, Stobée, Étienne de Byzance, les Scholiastes, etc.... Ces paradoxographes sont Archélaüs, Aristoclès[2], Callimaque, Isigone, Lysimaque, Monime, Myrsile, Nicolas Damascène[3], Nymphodore, Philon, Philostéphane, Polémon, Sotion, Théopompe et Trophile. Outre ces écrivains, qui ont chacun leur notice littéraire dans la préface, M. Westermann a parlé de tous les autres qui, d'après les titres de leurs ouvrages, peuvent figurer dans sa collection; cette notice nous a paru à peu près complète[4] et est écrite avec une rare élégance. Nous essayerons cependant d'y ajouter quelques renseignements et d'augmenter la liste donnée par l'éditeur. Mais auparavant, et dans un second article, nous dirons un mot de l'appendice qui forme la seconde partie de son livre.

E. MILLER.

[1] M. Hase, savant distingué de Berlin, qui prépare en ce moment une édition critique des Tactitiens, doit faire entrer l'ouvrage d'Anthémius dans sa collection. — [2] Le fragment d'Aristoclès, conservé par Stobée et réimprimé par M. Westermann, p. 161, est cité deux fois dans le grand recueil d'Arsène de Monembasie, manuscrit grec 3058. La seconde citation, fol. 272 r°, est un peu différente : Ὀιοσκελίας θυγάτηρ ἐπὶ τῶν εὐειδεστάτων· νεανίας τῶν ἐπισήμων Ἐφέσιος τῷ γένει, υἱὸς κ. τ. λ. — [3] M. Westermann a interverti l'ordre suivi par Coray pour les fragments de Nicolas Damascène. Il donne les motifs de ce changement dans sa préface, mais peut-être aurait-il dû mettre la concordance entre parenthèses, comme il l'a fait pour le Pseudo-Aristote, Antigone et Apollonius. — [4] A l'article de *Bolus Mendesius*, le nouvel éditeur dit, d'après Fabricius, que cet écrivain est postérieur à Théophraste, comme on peut le voir dans Étienne de Byzance au mot Ἄψυνδος (lisez Ἄψυνθος). Vossius, *de Hist. gr.*, au contraire, d'après le même passage, fait Bolus antérieur à Théophraste. Cette erreur de Vossius a bien été relevée, mais personne n'a expliqué comment il a pu être trompé. Je crois pouvoir le faire en examinant la phrase d'Étienne de Byzance : Ἔστι καὶ εἶδος φυτοῦ, περὶ οὗ Βῶλος ὁ Δημοκρίτειος, ὅτι Θεόφραστος ἐν τῷ περὶ φυτῶν ἐννάτῳ, τὰ πρόβατα τὰ ἐν τῷ Πόντῳ τὸ ἀψύνθιον νεμόμενα, οὐκ ἔχει χολήν. Bien certainement Vossius aura compris comme s'il y avait ὅ, τι καὶ Θεόφραστος ἐν τῷ περὶ φυτῶν ἐννάτῳ, *fait rapporté aussi par Théophraste dans son IXe livre sur les plantes;* il aura cru par conséquent que Théophraste avait tiré ce renseignement de l'ouvrage de Bolus. Je ne vois pas du moins d'autre moyen d'expliquer la faute commise par ce savant.

Mémoires *pour servir à une description géologique de la France, rédigés par ordre de M. le directeur de l'administration générale des ponts et chaussées et des mines, sous la direction de M.* Brochant de Villiers, *inspecteur général au corps royal des mines, etc., par MM.* Dufrénoy *et* Élie de Beaumont, *ingénieurs en chef des mines.* 4 vol. in-8°. Paris, chez J.-G. Levrault, libraire, rue de la Harpe n° 81; Strasbourg, rue des Juifs n° 51.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

Cet article est consacré aux recherches de M. Élie de Beaumont sur les terrains volcaniques de l'Etna, comparés à ceux de la France centrale; le suivant le sera aux recherches que M. Dufrénoy a entreprises dans le même but sur les terrains volcaniques du Vésuve.

Recherches sur la structure et sur l'origine du mont Etna, par M. Élie de Beaumont.

L'Etna fixe l'attention des savants parce qu'il est le plus grand volcan de l'Europe, et qu'aucun autre ne peut lui être comparé sous le rapport des documents authentiques qui se rattachent à son histoire. Si plusieurs savants siciliens, parmi lesquels on distingue le chanoine Recupero, l'abbé Ferrara et M. Mario Gemellaro, l'ont étudié d'une manière fort spéciale, il a été un sujet d'observations importantes, mais détachées, pour un grand nombre de savants étrangers à la Sicile, tels que Dolomieu, de Saussure, Bridone, le chevalier Hamilton, MM. Fleuriau de Bellevue, Smith, Herschel le fils, Poulett-Scrope, Buckland, Lyell, Hoffmann, Constant-Prévost, Jackson, Abich. M. Élie de Beaumont, en publiant des recherches fruit d'un séjour de trois semaines sur l'Etna, en septembre et octobre de l'année 1834, ne s'est pas proposé de donner une histoire, ni même une description complète, de cette montagne, il a voulu apprécier par lui-même la valeur des objections tirées de l'examen du volcan actuellement en activité, pour rejeter la théorie des cratères de soulèvement que, de concert avec M. Dufrénoy, il avait appliquée aux volcans éteints de l'Auvergne. Sous ce rapport, il a pensé avec raison que ce qu'il importait le plus de

[1] Voyez août 1839, p. 449 à 563.

connaître exactement, c'était l'ensemble des anfractuosités de l'Etna; aussi cette étude l'a-t-elle principalement occupé : loin qu'elle l'ait conduit à abandonner son opinion sur l'existence des cratères de soulèvement, elle a ajouté encore aux motifs qu'il avait eus antérieurement de la soutenir; et, afin de faire comprendre clairement à ses lecteurs la force des arguments nouveaux puisés dans l'étude d'un volcan brûlant, il a accompagné son texte de quatre vues de l'Etna et d'une carte topographique et géologique de cette montagne, réduite à $\frac{1}{100000}$, échelle de la petite carte d'Auvergne de Desmarets et des cartes du Cantal et du Mont-Dore, qu'il a publiées conjointement avec M. Dufrénoy.

Le mont Etna est, pour ainsi dire, une presqu'île ne tenant au reste de la Sicile que par un col dont la hauteur est à peu près le cinquième de la sienne; car la mer et deux rivières, le Simeto et l'Onobola, le circonscrivent presque complétement dans un espace à peu près triangulaire, dont la plaine de Catane occupe un des angles. Une falaise plus ou moins prononcée en forme à peu près partout le contour, et la montagne, qui s'élève au-dessus comme une pyramide à pentes inégales, se compose, 1° *d'un terre-plein légèrement bombé;* 2° *d'un tronc de cône très-surbaissé;* 3° *d'une gibbosité centrale*, qui se termine par une surface presque plane; cette gibbosité est l'Etna proprement dit, la montagne, le Mongibello; 4° *d'un cône ébréché* où se trouve l'orifice du volcan. Le cône repose sur la surface presque plane de la gibbosité.

Les différentes parties en lesquelles M. Élie de Beaumont réduit l'Etna correspondent presque exactement aux différentes régions que le peuple sicilien y distingue : en effet le *terre-plein* est la *regione culta*, le *tronc de cône surbaissé* la *regione nemorosa* ou *il bosco*, et la *gibbosité centrale* présente la *regione scoperta* dans toute la portion qui dépasse de 1700 mètres le niveau de la mer, la portion inférieure appartenant à la *regione nemorosa*.

Examinons successivement les quatre parties qui constituent l'Etna sous le rapport orographique, et faisons remarquer d'abord que partout où les roches volcaniques ont été réduites à l'état terreux par les agents atmosphériques, elles ont formé un sol éminemment propre à la végétation, comme le montre la culture du *terre-plein*, ainsi que les chênes, les châtaigniers, les sapins et les autres espèces d'arbres de la *regione nemorosa*, qui font la plus belle parure de la montagne.

I. Le *terre-plein*, commencement des pentes de l'Etna, ne s'élève que doucement, car l'inclinaison des plans de sa surface dépasse rarement 3^d, et tombe souvent au-dessous de 2^d.

II. Le *tronc de cône surbaissé* auquel le terre-plein aboutit, quoique

présentant à l'œil une pente très-sensible, n'a cependant, en réalité, qu'une inclinaison rarement au-dessus de 7 à 8^{d}. L'uniformité du talus de ce cône n'est dérangée que par des amas coniques de scories, produits d'éruptions latérales de l'Etna, parmi lesquels le *Monte-Minardo* se fait remarquer. Ces amas coniques sont désignés par la dénomination de *cônes parasites.*

III. La *gibbosité centrale* interrompt brusquement les pentes du *cône surbaissé*, à des hauteurs diverses, parce que le contour en est excentrique. En effet, au lieu de se rapprocher d'un cône à base circulaire, elle semble avoir originairement appartenu à un tronc de cône à base elliptique, dont la plus grande partie ayant disparu, a laissé un vaste espace creux appelé le *Val del Bove*, dont le fond se rapproche de la forme d'une ellipse qui aurait un grand axe de 9000 et un petit axe de 5000 mètres. D'un autre côté, quand on considère les hauteurs qui entourent presque de toutes parts le *Val del Bove*, on est naturellement conduit à le comparer à un vaste cirque. En effet, de la *gibbosité centrale* du plateau appelé le *Piano del Lago*, partent les pentes rapides du *Valle del Leone* et du *Serre del Solfizio*, qui plongent dans le *Val del Bove* et le ferment à l'ouest; enfin le massif même du *Piano del Lago*, en se prolongeant et en s'abaissant vers la mer, constitue deux massifs latéraux: l'un à droite, le *Monte Zoccolaro*, qui ferme le *Val del Bove* au midi; l'autre à gauche, le *Monte Concazze*, qui le ferme au nord, et dont le point le plus élevé est la *Schiena del Asino*. M. Élie de Beaumont considère ce dernier massif comme une vaste écaille terrestre presque plane, inclinée de 27 à 30^{d}.

Le *Val del Bove* ne communique au tronc de *cône surbaissé* que par quelques ouvertures situées à l'est; à partir de cette limite jusqu'à celle de l'ouest, le sol, formé de laves modernes, s'élève doucement sur le *Serre del Solfizio*, où il se confond avec les laves qui se sont congelées sur cette pente de la gibbosité centrale. Dans le Val del Bove, on trouve le *Monte di Gallana*, la *Rocca della Capre*, la *Rocca Musarra*, la *Rocca Gianicolla*, la *Rocca del Solfizio* et un *cône d'éruption* produit en 1811.

Revenons maintenant au *Piano del Lago*, la partie la plus élevée de la *gibbosité centrale*, et signalons parmi les objets les plus intéressants qu'on y rencontre la *Montagnuola*, contiguë au *Monte Zoccolaro*, *quatre cônes parasites*, la *Cisterna*, et deux constructions, dont l'une remonte à 1500 ou 2000 ans, c'est *il Torre del Filosofo*, et l'autre, la *Casa inglese*, qui, ne datant que de 1811, fut élevée aux frais d'une souscription ouverte dans l'armée anglaise qui, à cette époque, occupait la Sicile. Enfin, sur le *Piano del Lago* repose le *cône ébréché*, dont nous allons parler

après avoir fait remarquer que la *Casa inglese* se trouve à 2924 mètres, et *il Torre del Filosofo* à 2885 mètres au-dessus de la mer. La surface du *Piano del Lago* est légèrement ondulée et couverte de cendres et de lapilli.

IV. Le *cône ébréché* constitue la partie la plus élevée de l'Etna. Creux au centre, l'orifice de la cavité forme le cratère du volcan. Ses pentes varient de 25 à 35 degrés. Sa surface présente du lapilli sans cohérence sur lequel sont disséminés des blocs de laves de grosseurs diverses; les plus gros n'ont pas un mètre de diamètre. Cette constitution donne la raison de la porosité de l'intérieur des talus, des nombreuses fissures et crevasses qu'on y remarque, et desquelles se dégagent différents fluides élastiques, tels que de la vapeur d'eau, de l'acide hydrochlorique et de l'acide hydrosulfurique. Celui-ci arrive souvent à l'air assez échauffé pour brûler avec cette flamme bleuâtre pâle qui est une de ses propriétés distinctives. La cime la plus élevée de l'Etna n'est qu'une dentelure de la crête à peu près circulaire qui circonscrit le cratère du volcan que l'on désigne aujourd'hui par l'épithète de *grand*, afin de le distinguer d'un gouffre presque circulaire de 80 à 100 mètres de diamètre, auquel on donne le nom de *petit cratère*. Celui-ci ne touche au premier que par une faible partie de sa circonférence. M. Élie de Beaumont lui assigne une profondeur de 400 mètres environ, d'après le temps que le son produit au fond de l'abîme par une pierre qu'on y avait jetée, mit à parvenir à son orifice.

Le grand cratère a la forme d'un vaste entonnoir en partie cylindrique, en partie conique. M. Élie de Beaumont pense que le diamètre moyen de sa circonférence n'atteint pas 500 mètres, et que la hauteur moyenne des bords du cratère, au-dessus de la base du cône, n'excède pas 320 mètres. Lorsqu'il l'observa, il s'en dégageait de la vapeur aqueuse et des gaz acide sulfureux et hydrochlorique qui, en agissant sur les parois des fissures d'où ils sortaient, avaient produit des sulfates acides, des chlorures de fer, du gypse blanc fibreux. Les parois du cratère, composées d'assises qui se dessinaient à l'intérieur en lignes horizontales, semblaient presque partout avoir été taillées à pic. A 80 ou 100 mètres au-dessous de la cime, on voyait un fond de blocs de laves, de lapilli, de scories, entassés sans ordre sous forme de monticules de 15 à 30 mètres de hauteur. Une lave fixa particulièrement l'attention de l'auteur. Produit de l'éruption de 1833, dix-huit mois s'étaient écoulés depuis sa sortie des entrailles du volcan. Cette lave, après avoir rempli le fond du cratère, avait été soulevée jusqu'au bord le moins élevé de la crête du cône, et là elle s'était partagée en deux portions non divisées mais continues: l'une, restée à l'intérieur, couverte

de blocs scoriacés, s'inclinait vers le centre du cratère, où son extrémité semblait s'être affaissée, tandis que l'autre portion, épanchée à l'extérieur sur un talus de 26 degrés, présentait une surface dénuée de scories, mais sillonnée de cannelures parallèles longitudinales et de gerçures transversales qui attestaient que la lave avait coulé à l'état pâteux, et que la pesanteur relative de ses parties qui n'était pas équilibrée par le talus, l'avait étirée en même temps que la courbure qu'elle éprouvait sur ce plan la gerçait, phénomènes parfaitement d'accord avec ce que nous avons dit dans le précédent article (août, page 462) des laves considérées relativement à l'inclinaison des plans qu'elles ont couverts.

On se tromperait étrangement si l'on considérait le *cône ébréché* comme une partie essentielle de l'Etna, à cause de la persistance qu'on lui supposerait. Car, véritable produit d'éruption, il est principalement formé de matériaux sans cohérence, et dès lors il manque de la condition de stabilité; et cela est si vrai, que le cône qui domine l'Etna aujourd'hui ne compte pas plus d'un siècle d'existence, et que déjà il s'est en partie écroulé. En effet, avant l'éruption de novembre de l'année 1832, la partie la plus élevée de la crête du cône se composait de deux cimes qu'on appelait le *bicorne de l'Etna*: l'une, suivant MM. Smith et Herschel, élevée de 3314 mètres, et l'autre de 3300 mètres au-dessus de la mer. Eh bien, par l'effet de l'éruption, la première s'abîma dans l'intérieur de la montagne, et dès lors la seconde, aujourd'hui existante, devint la partie la plus élevée du volcan. Il est donc probable que le *cône ébréché* que nous voyons s'écroulera quelque jour comme ceux qui l'ont précédé, et qu'alors le cratère de l'Etna sera ce qu'il a déjà été plusieurs fois, notamment il y a un siècle, une simple ouverture sans parapet dans le *Piano del Lago*.

Le *cône ébréché* a donc tous les caractères d'un *cratère d'éruption* (page 451 de ce volume). Mais le reste de la montagne doit-il y être assimilé quant à son origine? C'est une question que nous ne traiterons qu'après avoir fait connaître la composition géologique et minéralogique de l'Etna.

Si l'Etna ne présente pas au minéralogiste un grand intérêt sous le double rapport du choix des échantillons de minéraux qu'on peut y recueillir et sous celui de la rareté de leurs espèces, il offre au géologue une complication assez grande dans le nombre des formations qui le constituent, puisque M. Élie de Beaumont en signale jusqu'à six.

La première comprend des fragments de *roches granitiques* qui sont fréquemment rejetés par le volcan;

La seconde, des *roches calcaires et arénacées* qui constituent, à la base de

l'Etna, des collines que les produits volcaniques ne recouvrent pas encore. Ce calcaire, qui appartient très-probablement au terrain crétacé inférieur, forme la masse principale des montagnes situées au delà des rivières Simeto et Onobola.

La troisième formation comprend les *roches basaltoïdes* qui constituent les îles Cyclope, la Motta di Catania, les escarpements colonaires de Paterno, de Licadia, d'Aderno, etc. Elles sont un exemple de la forme qu'un refroidissement lent et l'état de repos donnent à la matière liquide des laves.

La quatrième formation présente le dépôt de cailloux roulés qui a donné naissance à la ligne des collines situées à cette extrémité de la plaine de Catane qui touche aux premières pentes de l'Etna. Ce dépôt date d'une des époques tertiaires les plus récentes.

La cinquième formation renferme les laves anciennes que présentent les escarpements limites du *Val del Bove*.

La sixième formation comprend les laves modernes et la plupart des produits que nous voyons sortir aujourd'hui de l'Etna.

S'il existe la plus grande analogie de composition chimique et minérale entre les laves anciennes et les laves modernes, de sorte qu'il est difficile d'en distinguer des échantillons qui ont été enlevés du lieu qu'ils occupaient, il n'en est pas de même lorsqu'on contemple les laves en place dans les terrains mêmes qu'elles constituent respectivement. Et, comme on l'a dit heureusement, les laves anciennes dépassant en plusieurs endroits les laves modernes qui les entourent, elles apparaissent à l'observateur comme *les sommités d'un ancien monde enseveli sous un monde nouveau*.

Les laves de l'Etna sont généralement composées de feldspath labrador ($4\,\ddot{S}i\,A\ddot{i}\ddot{A}l + 3\,\ddot{S}i\,\dot{C}al + \ddot{S}i\,\dot{N}a$), suivant la belle observation de M. Gustave Rose, de pyroxène et de quelques grains de péridot et de fer titané. Elles ne peuvent donc être confondues avec les trachytes que l'on rencontre dans la plupart des terrains volcaniques, puisque ceux-ci sont essentiellement formés de feldspath orthose ($^{3}\ddot{S}i\,A\ddot{i}\dot{A}l + \ddot{S}i\,\dot{K}a$) au lieu de labrador, et d'amphibole au lieu de pyroxène. Cependant on a trouvé à l'Etna quelques échantillons d'amphibole et de diorite.

Les produits solides de l'Etna, tant ceux qui ont été rejetés sous cette forme que ceux qui l'ont prise en se refroidissant, se présentent à l'observateur à l'état de matières incohérentes et à l'état de matières cohérentes. On nomme les premières *cendres*, *lapilli*, *scories*, suivant qu'elles sont pulvérulentes, de la grosseur moyenne d'une noix, de la grosseur

moyenne de la tête; quant aux secondes elles constituent les laves, qui, étendues sur des pentes de 1 à 10^d, forment des traînées connues sous la dénomination de *cheires* ou *schiarra*, tandis qu'elles forment des *roches basaltoïdes* si elles se sont refroidies lentement à l'état de repos sur un sol horizontal ou dans un bassin.

Les laves sorties à l'état liquide du sein de la terre présentent deux phénomènes remarquables : le premier, signalé depuis longtemps, est la chaleur qu'elles peuvent retenir encore au bout de onze ans, et cette chaleur peut être assez élevée pour que la matière conserve la mollesse nécessaire à un mouvement qui, quoique lent, n'en est pas moins sensible durant ce laps de temps. Le second phénomène, quoique remarqué jusqu'à un certain point, n'a cependant pas été présenté à l'observation des physiciens et des chimistes d'une manière aussi nette que l'a fait M. Élie de Beaumont. Effectivement, si l'on a parlé de tous temps de la fumée qu'exhalent les laves plusieurs années même après leur émission, fumée qui paraît être généralement formée de vapeur d'eau, d'hydrochlorate d'ammoniaque, d'acide hydrochlorique, on n'a point insisté, comme l'a fait l'auteur, sur ce que ce dégagement provient de la matière même de la lave, et qu'il coïncide avec sa solidification. M. Élie de Beaumont serait disposé à admettre de petites atmosphères très-condensées autour des molécules de la matière en fusion, lesquelles atmosphères se dégageraient lorsque les molécules cristalliseraient. Certes, cette opinion n'a rien d'étrange depuis qu'on sait que l'argent fondu peut absorber du gaz oxygène qu'il abandonne lorsqu'il se solidifie. Mais quand on considère le nombre des produits qui se dégagent des laves et leur nature complexe, on peut aussi se demander si leurs éléments n'étaient pas eux-mêmes à l'état liquide comme ceux du reste de la lave, et si ce n'est pas la congélation qui, établissant un nouvel équilibre chimique, a réduit la lave en composés fixes qui se sont solidifiés, et en composés volatils qui se sont dégagés en entraînant une partie de la chaleur développée par la solidification même des composés fixes.

L'objet de cette remarque est de faire observer qu'on peut concevoir un dégagement de fluides élastiques pendant une congélation sans recourir à la préexistance de ces fluides à l'état d'atmosphère condensée dans la lave fondue. Peut-être aurons-nous l'occasion de revenir sur cette question.

L'examen de la répartition, sur le mont Etna, des matières sorties à l'époque géologique actuelle du sein du volcan, soit à l'état solide, soit à l'état de lave, a attiré d'une manière particulière l'attention de l'auteur.

La conséquence remarquable de toutes les observations faites sous ce point de vue, est que les produits volcaniques, considérés relativement à leur influence pour élever le sol qui les reçoit, s'accumulent davantage, non au centre de la montagne, sur le *Piano del Lago*, mais sur les parties qui en sont le plus éloignées; et ici nous devons distinguer les effets respectifs des matières cohérentes et des matières dénuées de cohérence. L'effet des premières est plus grand que celui des secondes. Et c'est principalement à la base de la montagne qu'elles tendent à s'accumuler; on peut citer comme preuves de ce fait les promontoires qu'elles ont formés, à différentes époques, particulièrement celui de Schisso qui date de l'an 396 avant Jésus-Christ, et le promontoire auquel les vaisseaux qui mouillent aujourd'hui dans le port de Catane doivent un excellent abri; la lave qui le forma, en 1669, fut assez puissante pour ensevelir des villages entiers situés dans la *regione culta*, sous des assises dont l'épaisseur atteint souvent vingt mètres, et pour compromettre l'existence de Catane même.

Si nous examinons la partie centrale du mont Etna, le *Piano del Lago*, nous verrons que le sol ne s'exhausse que très-peu, et c'est surtout sous le rapport de la considération qui nous occupe que les fondations de *il Torre del Filosofo* sont intéressantes à interroger. Effectivement, cette construction qui probablement a été un tombeau et non l'habitation du philosophe Empédocle comme on l'a prétendu, remonte au moins à 1500 et peut-être à plus de 2000 ans. Eh bien, depuis qu'elle a été érigée, le sol sur lequel elle repose ne s'est élevé moyennement que d'un millimètre par an, d'après l'estimation de M. Élie de Beaumont, tandis que l'exhaussement de la vallée de l'Égypte est, dans le même temps, de $1^{mm},26$, suivant Girard.

Les fluides élastiques qui se dégagent dans toute irruption volcanique projettent hors de l'ouverture qui leur donne issue des blocs, des scories, du lapilli et des cendres; si celles-ci peuvent être disséminées au loin, par exemple, jusqu'à Messine, en Calabre et même à Malte, la plus grande partie retombant toujours immédiatement autour de l'orifice, donne naissance à un cône tronqué. Telle est l'origine des cônes parasites que présentent les pentes de l'Etna dans une grande étendue et celle des puys des environs de Clermont. Mais les matières incohérentes n'ont qu'une faible influence pour exhausser la montagne, car si elles ont donné naissance au cône ébréché, celui-ci, comme nous l'avons fait remarquer, est destiné à s'engloutir un jour dans les cavités du volcan, ainsi que cela est déjà arrivé, en 1832, à une des cimes du bicorne, et, en 1444 et 1702, à des cônes d'éruption qui avaient précédé le cône ébréché.

Les produits modernes de l'Etna sont bien plus épais à la base de la montagne, sur le terre-plein et les talus latéraux, qu'ils ne le sont au-dessus, et c'est principalement la gibbosité centrale qui présente à nu les laves anciennes; c'est là où on a le plus de facilité pour les étudier.

Si nous prenons maintenant en considération l'action des eaux qui, entraînant incessamment à la base ce qu'elles arrachent au sommet, tend à créer des pentes de 7 à 8^{d}, comme celles des cônes provenant des débris qu'entraînent les torrents Alpins, et si, sous ce rapport, elle concourt avec les autres causes qui tendent à aplatir l'Etna, cependant il faut reconnaître que l'action érosive des eaux sur les parties élevées de la montagne est très-faible.

Mais le fait qui a frappé le plus vivement M. Élie de Beaumont, c'est que les cônes d'éruption de l'Etna, c'est-à-dire, le cône ébréché et les cônes parasites qui diversifient tant l'aspect des pentes de la montagne sur lesquelles ils reposent, présentent *des talus rectilignes et continus* dans toute la masse qui constitue chacun d'eux en particulier, et ces cônes sont manifestement tout à fait *discontinus* ou *indépendants* du plan qui les porte. En outre la *gibbosité centrale* est indépendante des talus latéraux qui y aboutissent et sur lesquels se concentrent les produits modernes, et cette gibbosité, loin de s'accroître par ces produits, ne montre à l'observateur qu'une montagne formée de laves d'ancienne formation, qui, comme toutes les montagnes, tend plutôt à se dégrader au profit des terrains situés au-dessous d'elle. Cette considération conduit l'auteur à voir dans la gibbosité *une montagne ou plutôt un cratère de soulèvement.*

C'est afin d'établir cette opinion qu'il entre dans les plus grands détails pour faire voir comment la structure de cette gibbosité s'accorde avec cette manière de voir. En effet, formée par des couches alternatives d'ancienne formation et de tufs volcaniques, toutes parallèles malgré plusieurs inflexions qu'elles ont subies, et chacune d'elles ayant une même épaisseur dans toute son étendue, quoique, dans l'origine, elles aient été épanchées du sein de la terre à l'état fluide ou rejetées à l'état de matières incohérentes, il faut bien, suivant l'auteur, que, sorties du sein de la terre, elles aient coulé sur un sol plat, et c'est après plusieurs éruptions successives dans le même lieu qu'un soulèvement subit a élevé ces couches qui constituent aujourd'hui la gibbosité centrale. Cette masse ainsi soulevée était, dans l'origine, plus considérable que ne l'est actuellement la gibbosité centrale, parce que l'auteur admet que le *Val del Bove* est le résultat d'un vaste affaissement qui a englouti

dans la cavité de l'Etna la matière qui remplissait l'espace qui est vide aujourd'hui.

M. Élie de Beaumont admet, en définitive, que le soulèvement de *la gibbosité centrale, y compris le massif qui remplissait l'espace du Val del Bove et la disparition de ce même massif*, ont été deux phénomènes successifs, et *que chacun a été instantané*, parce qu'il a été produit par une force considérable.

Si nous envisageons l'existence de l'Etna relativement à sa stabilité actuelle, nous verrons que les éruptions sont toujours précédées de secousses de tremblement de terre généralement assez intenses pour déterminer, dans le massif, des fentes dont la largeur est quelquefois de plusieurs mètres, et qui sont toujours à peu près comprises dans des plans verticaux passant par l'axe du volcan; qu'en outre, comme il arrive souvent que plusieurs de ces fentes se forment en même temps dans des plans différents, il en résulte que le massif de l'Etna se trouve véritablement *étoilé*. Lorsque ces fentes se forment, la lave qui bouillonne dans la cheminée du volcan s'y introduit, et dès lors se fait au dehors une éruption latérale caractérisée par les mêmes phénomènes qu'on remarque dans une éruption centrale du grand cratère; souvent plusieurs éruptions se font successivement de haut en bas d'une même fente, en des points discontinus qui deviennent ainsi autant de petits cratères. Dans ce cas il est arrivé que la partie de la fente supérieure au point par lequel la lave s'est écoulée, étant restée vide, a donné naissance à des cavités ou *grottes*. Telle est l'origine de la *Grotta dei Palombi*, près de Nicolosi, où l'on pénètre aujourd'hui grâce aux travaux que M. Gemellaro y a fait exécuter.

Suivant M. Élie de Beaumont, l'étoilement de l'Etna s'opère dans toutes les grandes éruptions, et des éboulements, des effondrements en sont la suite, comme on en a la preuve dans la formation de la *cisterna* et dans la disparition, en 1832, de la cime la plus élevée de l'Etna : les segments en lesquels la montagne se réduit, loin de s'affaisser, s'écartent, et dès lors il doit y avoir élévation, ou, en d'autres termes, *soulèvement*. Pour en acquérir la preuve, il faudra constater à l'avenir la hauteur de plusieurs points qui, comme la fondation de *il Torre del Filosofo*, le plancher de la *Casa inglese*, ont été déterminés avec une grande précision. Si cette opinion de M. de Beaumont est fondée, *une éruption de l'Etna serait un phénomène de soulèvement précédé et accompagné de secousses de tremblement de terre, et suivi, en premier lieu, d'un dégagement rapide de fluides élastiques entraînant des matières incohérentes; et, en second lieu, de l'émission d'une lave.*

M. Élie de Beaumont n'a pas restreint son exploration au mont Etna à des objets de pure géologie, il s'est livré encore à quelques recherches qui intéressent la géodésie de la Sicile et la physique terrestre : par exemple, étant sur la montagne le jour de l'équinoxe (20 septembre 1834), il trouva la déclinaison magnétique de 14°. M. Fischer, en 1829, l'avait fixée à 18° 35'. Or il est remarquable que, dans cet endroit de la Sicile, elle est généralement de 16° $\frac{1}{2}$. M. Élie de Beaumont croit à l'influence qu'exerce sur le magnétisme l'état où se trouvent les feux volcaniques au moment d'une observation; il pense, en conséquence, que c'est à la grande éruption de 1832 qu'on doit attribuer la différence existant entre son observation et celle de M. Fischer.

M. Élie de Beaumont a joint à son mémoire des documents extrêmement intéressants. D'abord on y trouve, 1° un tableau des hauteurs des points les plus remarquables du massif de l'Etna; 2° un tableau des valeurs numériques des inclinaisons par rapport à l'horizon de divers *talus* connus dont on peut se servir comme termes de comparaison; 3° un tableau des valeurs numériques des inclinaisons par rapport à l'horizon de divers *talus formés par éboulement;* 4° un tableau des valeurs numériques des inclinaisons par rapport à l'horizon de divers *talus d'entraînement* formés par des torrents de montagne; 5° un tableau des valeurs numériques des inclinaisons par rapport à l'horizon de divers talus formés de neige et de glace; 6° un tableau des valeurs numériques des pentes des principales coulées de lave dans les différentes contrées volcaniques de l'Europe; 7° un tableau des valeurs numériques des pentes de divers cours d'eau.

E. CHEVREUL.

VOYAGE EN SARDAIGNE, *ou description statistique, physique et politique de cette île, avec des recherches sur ses productions naturelles et ses antiquités, par le comte* Albert de la Marmora, *colonel au service du roi de Sardaigne* (première partie). Paris et Turin, 1839, un volume in-8° de XVI et 528 pages, avec atlas.

L'auteur de ce Voyage a entrepris sur la Sardaigne une espèce d'encyclopédie qui doit comprendre tout ce qui est relatif à cette île si inté-

ressante, et pourtant si peu connue, bien qu'elle soit située au sein de la Méditerranée, à peu de distance de la France et de l'Italie. Au milieu de cette foule d'ouvrages improvisés dont notre époque est si fertile, de ces voyageurs qui croient connaître en quelques heures un pays et saisir le caractère d'une nation d'après les impressions rapides éprouvées en chaise de poste, ou d'après les anecdotes scandaleuses recueillies le soir au café, on aime à distinguer un véritable observateur qui étudie consciencieusement le pays dont il veut parler, et qui, après de sérieux et longs travaux, vient dire au public ce qu'il a bien observé. Pendant vingt ans M. de la Marmora s'est occupé exclusivement de la Sardaigne, où il a fait dix-neuf voyages consécutifs. Tous les ans, à la même époque, on l'a vu s'arracher aux jouissances de la vie pour aller vivre pendant six mois dans un pays où il était souvent réduit à coucher sur la terre et à partager la nourriture des paysans. L'histoire et la statistique, les habitants et leurs mœurs l'ont occupé d'abord : il a étudié ensuite avec grand profit l'histoire naturelle et la géologie de la Sardaigne. En parcourant cette île en tous sens pour en connaître les productions, il s'est trouvé naturellement en présence de ces *nuraghi*, monuments mystérieux qu'on a vainement tenté jusqu'ici d'expliquer, et il a éprouvé le besoin de fouiller le sol d'une contrée où s'étaient succédé, dans les anciens temps, des maîtres si puissants, les Carthaginois et les Romains. Ces fouilles ont été heureuses : elles ont produit une collection des plus remarquables de monuments phéniciens. Enfin, à ses frais et presque toujours seul, M. de la Marmora a entrepris et achevé une tâche immense, la triangulation complète de la Sardaigne, et il est parvenu à donner pour la première fois une carte géographique exacte de cette île. Au reste, ces différents travaux l'ont contraint souvent à sortir de la Sardaigne et à étudier presque tout le bassin de la Méditerranée afin de rattacher sous plusieurs rapports ce pays aux côtes et aux îles voisines. Une étude si persévérante a porté d'excellents fruits, et la monographie complète de la Sardaigne, qui doit être le résultat de ces longs travaux, sera sans doute un ouvrage utile et intéressant : mais, à nos yeux, l'exemple donné par un savant qui fait dix-neuf voyages dans un pays avant de se décider à livrer à l'impression le fruit de ses recherches renferme un enseignement encore plus utile et plus digne d'approbation.

La première partie seulement de ce voyage a paru; elle se compose d'un volume de texte, contenant la statistique de la Sardaigne et la notice des opérations géodésiques, et d'un atlas. La statistique est prise ici dans le sens le plus étendu : l'auteur a traité successivement, et en

autant de livres séparés, de l'histoire, de la géographie physique et de l'histoire naturelle, de la population, de l'administration, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. M. de la Marmora ne raconte que ce qu'il a vu de ses propres yeux, et il faut lire cet ouvrage pour comprendre toute l'importance des faits nombreux qu'il renferme. Cependant, peut-être à cause même du nombre de ces faits, il serait difficile de donner un extrait détaillé de ce volume sans entrer dans des particularités qui ne sauraient trouver place ici. Nous nous bornerons donc à quelques considérations générales sur l'ensemble des faits contenus dans ce volume, nous réservant de donner de nouveaux développements lorsque l'ouvrage entier aura paru.

Il est impossible, en lisant la relation d'un Voyage en Sardaigne ou une histoire quelconque de ce pays, de ne pas être frappé de la décadence continuelle qu'a éprouvée cette île depuis la chute de l'empire romain. Après l'avoir arrachée aux Carthaginois, qui ne surent jamais s'en assurer la paisible possession, les Romains y avaient établi l'ordre et les lois, et l'avaient rendue florissante; sous leur domination, elle se couvrit bientôt de villes et de monuments : les magnifiques aqueducs, les cirques, les théâtres dont on retrouve encore des restes nombreux, montrent à quel degré de splendeur était parvenue cette contrée, qui partageait avec la Sicile le privilége d'approvisionner alors la capitale de l'empire. Cette fertilité, qui semble l'avoir abandonnée de nos jours par suite d'une mauvaise administration qui a duré plusieurs siècles, la Sardaigne la conserva anciennement, même dans les temps les plus calamiteux. Prudence parle des greniers de Rome, qui s'écroulaient sous le poids du blé de Sardaigne, et Salvien compare Rome privée de la Sardaigne à un homme auquel on aurait coupé les artères. Enfin ce pays, qui aujourd'hui manque [1] presque absolument de moyens de communication, garde encore les restes des magnifiques routes qui le sillonnaient en tous sens il y a quinze siècles, et qu'on voit indiquées dans l'itinéraire d'Antonin.

Ces remarques, que l'on pourrait étendre à la Sicile, à la Grèce, à l'Asie Mineure, à l'Égypte et à toute l'Afrique septentrionale, ainsi qu'à une grande partie de l'Espagne, devraient, à notre avis, restreindre un

[1] Voici, entre autres, ce que M. de la Marmora raconte à propos des habitants de Posada et d'Orosei : « Rien ne m'a paru plus déplorable que de voir pendant l'hiver, et même une grande partie du printemps, les femmes de ces deux villages, revenant tout en sueur du travail des champs ou de faire du bois, traverser à pied ces rivières dont les eaux conservent souvent une hauteur de plus d'un mètre. La santé des habitants et la décence demandent impérieusement que l'on pourvoie d'une manière quelconque à un semblable état de choses. » (De la Marmora, *Voyage*, p. 467.)

peu la généralité de certaines théories d'après lesquelles le monde en vieillissant se perfectionnerait sans cesse; car, sans parler des ténèbres du moyen âge, ces théories de *progrès indéfini* se trouvent combattues par la comparaison de l'état ancien de la moitié des provinces de l'empire romain avec leur état actuel. Depuis plus de deux siècles, la civilisation semble, il est vrai, se porter graduellement vers le nord; mais il n'est pas démontré que ce déplacement, qui est sans doute accompagné aussi de progrès, puisse compenser les pas rétrogrades qu'a faits la civilisation dans d'autres pays.

Mais nous voici un peu loin de la Sardaigne, et il faut se hâter d'y revenir. Il n'y a pas longtemps que, dans ce journal, à propos des collections historiques qui se publient à Turin, nous avons parlé du dialecte sarde, des nombreuses affinités qu'il conserve encore avec la langue latine, et de l'intérêt qu'offrirait une étude approfondie des patois qu'on parle de nos jours dans les cantons les moins fréquentés de la Sardaigne. C'est par la comparaison attentive des monuments qui nous restent de la langue sarde à différentes époques, avec le dialecte actuel, qu'on peut se rendre compte, jusqu'à un certain point, de la formation successive des langues romanes; car, comme nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs, la transformation n'est pas encore accomplie en Sardaigne, et on peut observer actuellement là un phénomène analogue à ce qui s'est passé sur le continent au moyen âge. Un sujet si intéressant ne pouvait manquer d'attirer l'attention de M. de la Marmora, qui a consacré un chapitre spécial à la langue sarde, où il traite de ses affinités avec le latin, et où il signale beaucoup de mots grecs qui paraissent s'y trouver et qui ne sont pas dans la langue italienne. M. de la Marmora a donné un fragment d'un poëme fort curieux *sardo-latin* de Madao, qui prouve mieux que toutes les dissertations, que la langue sarde est issue du latin, et qu'elle ne s'en est pas encore séparée; voici le commencement de ce poëme[1] :

Deus qui cum potentia irresistibile
Nos creas, et conservas cum amore,
Nos sustentas cum gratia indefectibile,
Nos refrenas cum pena et cum dolore,
Cum fide nos illustras infallibile

[1] Dans son *Saggio d'un opera intitolata ripulimento della lingua sarda* (Cagliari, 1782, in-4°), le père Madao a donné, avec quelques variantes, le commencement de cette pièce ainsi que les premières strophes de beaucoup d'autres compositions également *sardo-latines*, et dont quelques-unes contiennent quatre cents vers. Comme l'ouvrage de Madao est très-rare en France, nous allons reproduire ici un *Oremus* qui est peut-être la plus singulière parmi ces pièces ; le voici : « Deus qui

Et nos visitas cum dulce terrore,
Cum gloria premias bonos ineffabile,
Malos punis cum pena interminabile.

Die et nocte suspiramus impatientes;
In terra valle misera imploramus
Misericordias tuas, penitentes
De tanta culpa nostra. Si mundamus
Animas et conscientias delinquentes,
In gratia tua nos justificamus,
Cum dolore et perfecta contrictione
Et umile (*sic*) et sincera confessione.

O fragiles naturas et errantes!
O tempus breve! O humanas mutationes!
Bene et male operamus inconstantes.
Ruimus et vitamus occasiones,
Teneros nos sentimus et amantes:
Duros etiam ingratos. O passiones!
Libera nos, o Deus, cum clementia
Et clamores intende cum patientia.

De vile terra factos nos tolera,
Et supporta et procura nos salvare.
Salva nos, Deus, nostra gloria vera,
Eterna vita nostra beatu mare,
In die tua terribile et severa
Facturas tuas non cures damnare;
Ne nos condemnes creaturas tuas,
Una anima est (si perit non das duas).

C'est surtout dans les cantons de Bitti et de Budusò que l'on parle la langue qui se rapproche le plus du latin et que Madao a employée dans son poëme. Bien que cette pièce ait été déjà imprimée, nous avons cru faire plaisir aux lecteurs en rapportant les premières strophes qui prouvent un fait qui n'est pas assez connu : c'est-à-dire qu'il y a encore, au milieu de la Méditerranée, des peuplades qui parlent un latin qui n'est guère plus corrompu que celui qu'on parlait il y a dix-huit siècles dans la plupart des provinces de l'empire romain.

cum benigna misericordia nos flagellas et curas, et cum providentia admirabile servos tuos corrigis, et emendas et electos tuos mortificas et vivificas : diffunde in ipsos pro tua clementia, beata Maria semper virgine intercedente, perennes gratias tuas; et dispone nos in via justa, qui per temporales tribulationes gementes in terra, in nostra celeste patria et eterna tua gloria respiremus. Qui vivis, et regnas, etc. Amen. » (Madao, *saggio d'un' opera*, p. 74.) Au reste, il est bien entendu que tous les mots actuels de la langue sarde ne sont pas des mots latins; mais, c'est déjà un fait remarquable que l'on puisse écrire des morceaux fort considérables avec des mots communs aux deux langues.

M. de la Marmora signale aussi des mots (tels que *cama*, chaleur, par exemple) qui semblent être puniques : et nous tenons de personnes dignes de foi qu'il y avait en Sardaigne des cantons où l'on parlait encore presque arabe.

Au reste, ce n'est pas seulement dans le langage que se fait sentir actuellement l'influence des anciens possesseurs de la Sardaigne. Les monuments prouvent que les parties principales du costume national sont restées les mêmes depuis les temps les plus reculés. La forme de la charrue semble n'avoir pas varié depuis Virgile, et chaque ménage a encore sa *mola asinaria* qui tourne toute la journée pour les besoins du ménage. Et ce qu'il y a de singulier, c'est que, malgré tous les perfectionnements introduits sur le continent dans l'art de faire du pain, les voyageurs s'accordent à dire généralement que le pain que l'on fait dans quelques cantons de la Sardaigne avec des moyens si grossiers, est meilleur que celui que l'on mange dans les autres contrées de l'Europe.

Parmi les usages particuliers à cette île, M. de la Marmora cite les chants funèbres[1] que des femmes improvisent pour les morts. Il paraît même que d'autres femmes, appelées *accabadure*[2], auraient eu pour fonction autrefois d'*achever* les moribonds. On assure que cet usage barbare a cessé de nos jours, et les Sardes se sont vivement récriés contre la supposition qu'il pût encore exister.

Les érudits ont souvent remarqué que plusieurs des fêtes populaires modernes ont pour origine quelque cérémonie religieuse de l'antiquité. Ces anciens usages se sont surtout conservés dans des îles qui, comme la Sardaigne, ont pu être envahies plusieurs fois, mais où la population primitive a toujours évité de se mêler avec les étrangers. M. de la Marmora a consacré un chapitre de son ouvrage à ces usages, dont quelques-uns méritent d'être signalés. En première ligne figure la *paradura* ou *ponidura*[3], qui semble se rattacher aux temps où les Sardes menaient encore une vie pastorale. Lorsqu'un berger a éprouvé des pertes réitérées, et qu'il a vu son troupeau diminuer rapidement, il a recours à la *ponidura*, c'est-à-dire qu'il s'en va quêtant chez ses voisins, et même quelquefois à d'assez grandes distances, chez les autres bergers : partout il reçoit une ou plusieurs têtes de bétail, de manière que bientôt il se trouve possesseur d'un troupeau aussi nombreux que le premier. Cette espèce de quête est fréquemment en usage en Sardaigne, et jamais elle ne manque de produire son effet. On doit avouer que partout ailleurs

[1] De la Marmora, *Voyage*, p. 276. — [2] De *acabar*, achever. — [3] De la Marmora, *Voyage*, p. 262.

la *ponidara* ne rendrait pas beaucoup de troupeaux aux bergers malheureux.

La fête d'*Hermès*, qui a conservé jusqu'à son nom malgré tous les efforts, les censures de l'église, est une autre preuve de la persistance des anciennes cérémonies religieuses chez les Sardes. Vers la fin de mai on sème quelques grains de blé dans un vase de liége rempli de terre; ce blé doit être en pleine végétation dans la nuit du 23 juin. On garnit alors une fenêtre d'un tapis de soie, sur lequel on place le vase en question nommé *Erme*[1]. Ce vase est orné de rubans de diverses couleurs et de toute sorte de colifichets; on y ajoute quelquefois une poupée habillée en femme, et, dans certains cantons, on pousse l'imitation de l'antiquité au point de remplacer la poupée par l'emblême de la génération. On saisit aisément les rapports qui existent entre l'*Erme* actuel et les *jardins d'Adonis*, fête également solsticiale, où l'on portait du blé semé dans un vase. La fête d'*Hermès Æthonius* des Athéniens avait aussi, comme le remarque M. de la Marmora, des points de ressemblance avec l'*Erme* des Sardes modernes.

On ne finirait pas s'il fallait insister sur tous les usages singuliers qui sont rapportés dans l'ouvrage dont nous parlons : il en est un cependant qui doit piquer vivement la curiosité et que l'on ne saurait passer sous silence : c'est l'habitude qu'ont les jeunes gens pauvres de l'intérieur de l'île, qui vont à Cagliari pour étudier, de se placer dans une condition demi-servile, chez des particuliers. Ces étudiants, qu'on appelle *Majoli*[2], ne reçoivent aucun salaire en argent ; ils sont logés et nourris, et prêtent un service qui se borne à quelques courses, le matin et le soir, pour accompagner les personnes chez qui ils sont placés. Rien n'est plus singulier, à ce qu'on assure, que de voir ces espèces de pages suivre leurs maîtresses à l'église, une grammaire latine à la main, et répéter à haute voix, dans la rue, les conjugaisons latines, comme s'ils étaient dans une salle d'étude. M. de la Marmora a parlé des *Majoli* dans le chapitre qu'il intitule *administration;* mais nous croyons qu'un usage si singulier pouvait, à plus juste titre, figurer à côté de la *ponidara* et de la fête d'Hermès.

Au reste, malgré le zèle des *Majoli*, malgré les vingt professeurs de l'université de Sassari, et les quatre cents élèves de celle de Cagliari[3], M. de la Marmora fait un tableau très-peu flatteur de l'état de l'instruction en Sardaigne, surtout en ce qui concerne les classes inférieures. Espérons que les réformes récemment opérées dans ce pays, qui ont

[1] De la Marmora, *Voyage*, p. 264. — [2] *Ibid.* p. 344. — [3] *Ibid.* p. 336 et 514.

pour but spécial d'abolir la féodalité qui s'y était maintenue jusqu'à nos jours, s'étendront plus tard à l'instruction primaire, qui a besoin d'y être grandement encouragée.

Nous ne parlerons pas des renseignements relatifs à l'histoire naturelle et à la géologie de la Sardaigne, qui se trouvent dans ce livre, parce que l'auteur doit consacrer la troisième partie de son voyage à une description géologique complète du pays qu'il a si longuement étudié. L'exposé des opérations géodésiques qu'on a dû effectuer pour parvenir à la triangulation complète de la Sardaigne, mériterait d'être rapporté ici si ces sortes d'opérations étaient susceptibles d'analyse. Nous nous contenterons de dire qu'après avoir longuement travaillé à cette triangulation avant 1834, M. de la Marmora, n'étant pas entièrement satisfait de ses premiers travaux, se décida à retourner dans cette île pour vérifier la position des points les plus importants, aidé par M. de Candia, et qu'il parvint, après avoir mesuré exactement deux bases, l'une à Oristano, l'autre près de Cagliari, à couvrir toute la Sardaigne d'un réseau de triangles, et à déterminer un grand nombre de points situés dans l'intérieur de l'île. Les triangles furent liés aux points principaux qui avaient servi à la triangulation de la Corse, et la position de ces deux îles se trouve maintenant parfaitement déterminée. M. de la Marmora a mesuré aussi la hauteur au-dessus de la mer d'un très-grand nombre de points situés à différentes hauteurs. D'après les vérifications qu'on a pu faire, il semble prouvé que les erreurs inévitables des observations sont renfermées entre des limites très-resserrées, et ne laissent aucun doute sur l'exactitude [1] de l'opération en général. Et cependant le zèle de l'observateur était souvent mis à de rudes épreuves : sans parler des privations et des désagréments de toute espèce [2] auxquels il était exposé, ni du mirage si fréquent dans ce

[1] M. Puissant, si bon juge en cette matière, et qui a eu l'obligeance de fournir à M. de la Marmora un extrait de la triangulation de la Corse, ainsi que les éléments des déterminations astronomiques de M. Tranchot, s'est exprimé, à l'égard de cette opération, dans les termes les plus honorables pour M. de la Marmora. — [2] « Il m'est arrivé de séjourner deux semaines entières à la station de l'Asinara, n'ayant d'autre abri qu'une cabane de feuillage, et attendant toujours, d'un instant à l'autre, que le brouillard me permît de pointer mon instrument sur un signal correspondant. Il n'est guère de station trigonométrique en Sardaigne où, après une ascension fatigante et souvent périlleuse, les contrariétés atmosphériques ne m'aient forcé de séjourner quatre ou cinq jours de suite dans la plus parfaite inaction; bien souvent, à cause de la pluie ou de la neige, je dus passer ce temps accroupi sous un rocher à portée de mon signal, forcé d'en descendre ensuite sans aucune espèce de résultat, par défaut total de provisions, pour y remonter le lendemain avec l'espoir

pays, et qui, dans certaines saisons, ne permet d'observer que pendant quelques heures de la journée [1], nous rapporterons seulement un fait relatif à la démolition des signaux dont M. de la Marmora a eu à se plaindre plusieurs fois. Laissons parler le voyageur.

« J'avais ordinairement, dit-il, soin de placer sur la cime, ou contre mes signaux, une croix en bois; mais cette précaution, qui, en général, m'a été très-utile, n'empêcha pas que mon signal de la station de M..., fait solidement en maçonnerie, ne fût rasé jusqu'à la base par une troupe d'agriculteurs venus d'un village voisin à cet effet, et conduits, m'a-t-on dit, par un personnage dont le caractère social devait être garant de la conservation de mon signal, par cela même que j'avais eu soin de le surmonter d'un signe vénéré, bien conditionné, et visible à plus de cinq cents pas de distance. Mais il arriva tout le contraire, et cela fut opéré dans l'idée que la plantation de cette croix, qui avait été improvisée, et qui, par conséquent, fut jugée une chose diabolique, un sortilége, avait provoqué la sécheresse dont venait d'être frappée la contrée en question.

« Je le répète, je n'ai jamais eu à me plaindre, sous ce rapport, des nombreux pâtres oisifs qui errent dans les montagnes de la Sardaigne, ni même des bandits réputés les plus farouches et les plus sanguinaires, dont j'allais quelquefois troubler un repos chèrement acheté sur les cimes les plus inaccessibles, devenues le *palladium* de leur misérable liberté; ceux-ci, au contraire, m'ont toujours bien accueilli après quelque démonstration de fuite ou de résistance de leur part, lorsque je parvenais à les convaincre de mes intentions pacifiques : ils m'ont bien souvent aidé dans la construction de mes signaux, et les ont pris sous leur protection spéciale [2]. »

On voit, par ce passage, que l'auteur sait se venger en homme d'esprit de certains personnages qui démolissent les croix, sous prétexte de sortilége, et qui se placent par là bien au-dessous de ces bandits si redoutés. Rien ne prouve mieux la nécessité de répandre en Sardaigne l'instruction parmi le peuple; car il y a lieu d'espérer qu'elle profitera aussi à ces *personnages* dont parle M. de la Marmora.

Après avoir parlé du mérite du livre que nous devions examiner, il nous resterait à indiquer les points qui nous semblent pouvoir donner prise à la critique; mais ces points sont rares et, en général, de peu d'importance. Ils se résumeront pour nous à une seule observation : en

de meilleure fortune. » (De la Marmora, *Voyage*, page 494.) — [1] De la Marmora, *Voyage*, page 488. — [2] *Ibid.* p. 493.

commençant, l'auteur se défend de quelques critiques qu'il avait essuyées; on lui avait reproché *de n'être ni artiste ni poëte*[1], et, répondant à cela, il dit : « J'aurais bien tort de prétendre au titre d'artiste; quant à celui de poëte, j'y tiens encore moins. » Nous pensons que la poésie, que la forme, n'est pas à dédaigner, même dans un voyage; et nous sommes convaincu que, dans la suite de cet excellent ouvrage, M. de la Marmora saura prouver qu'il est plus *poëte* qu'il ne voudrait le paraître.

G. LIBRI.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'académie des beaux-arts a tenu sa séance publique le samedi 5 octobre 1839, sous la présidence de M. Nanteuil. La séance a commencé par une ouverture de la composition de M. Boulanger, premier grand prix de l'année 1835. On a entendu ensuite un rapport de M. Raoul Rochette, secrétaire perpétuel, sur les ouvrages des pensionnaires du Roi à l'académie de France à Rome. Après avoir fait l'examen des travaux exécutés cette année dans l'école de Rome, et distribué à chacun sa part d'éloge ou de blâme, M. Raoul Rochette a terminé son rapport en faisant ressortir l'importance des travaux de l'académie elle-même, et en annonçant l'intention de les faire connaître désormais au public dans le rapport annuel. « Tout ce qui honore l'académie, a-t-il dit, tout ce qui atteste la solidité de ses doctrines et l'activité de ses membres, est un compte que nous devons au public et qui fait partie de notre gloire nationale. Mais pour que cet exposé de nos travaux réponde pleinement à son objet, pour qu'il renferme tout l'enseignement qu'il peut offrir, il doit embrasser la direction entière de l'art, dans toutes ses branches, dans toutes ses applications; il doit porter la lumière partout où l'art s'exerce dans ses véritables conditions, partout où il s'écarte de ses vrais principes; il doit s'attacher surtout à rendre le crédit à la raison, l'autorité à l'expérience, et la confiance au talent. »

Après ce rapport, la distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en médaille et pierre fine, et de composition musicale, a eu lieu dans l'ordre suivant :

[1] De la Marmora, Voyage, p. 9.

I. *Grands prix de peinture.* — Le sujet donné par l'académie était : *la coupe de Joseph trouvée dans le sac de Benjamin* (d'après le chapitre XLIV de la Genèse). Le premier grand prix a été remporté par M. Antoine-Auguste-Ernest *Hébert*, né à Grenoble, le 3 novembre 1817, élève de M. Paul Delaroche. Le deuxième grand prix a été remporté par M. Prosper-Louis *Roux*, né à Paris, le 15 février 1817, élève de M. Paul Delaroche.

II. *Grands prix de sculpture.* — L'académie avait donné pour sujet du concours : *le serment des sept chefs devant Thèbes.* Le premier grand prix a été remporté par M. Théodore-Charles *Gruyère*, né à Paris, le 17 septembre 1814, élève de M. Ramey. Le deuxième grand prix a été remporté par M. Célestin-Anatole *Calmels*, né à Paris, le 26 mars 1823, élève de MM. Bosio, Pradier et Blondel. Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Jean-Claude *Petit*, né à Besançon, le 9 février 1819, élève de M. David. L'académie a accordé une mention honorable à M. Jacques-Eugène *Caudron*, né à Paris, le 16 novembre 1818, élève de M. David.

III. *Grands prix d'architecture.* — Le sujet donné par l'académie était : *un hôtel de ville*, pour la capitale d'un vaste et puissant empire. Le premier grand prix a été remporté par M. Hector-Martin *Lefuel*, né à Versailles, le 14 novembre 1810, élève de M. Lefuel, son père, et de M. Huyot. Le second grand prix a été remporté par M. François-Marie *Péron*, né à Paris, le 11 juin 1810, élève de M. Baltard.

IV. *Grands prix de gravure en médaille et pierre fine.* — Le sujet donné par l'académie était : *Hercule étouffant Antée.* Le premier grand prix a été remporté par M. André *Vauthier*, de Paris, âgé de 21 ans, élève de MM. Galle, Petitot et Blondel. L'académie a accordé une mention honorable à M. Jean-François-Charles-André *Flacheron*, né à Lyon, âgé de 26 ans, élève de MM. Barre père et David.

V. *Grands prix de composition musicale.* — Le sujet de concours a été, conformément aux règlements de l'académie : 1° pour l'admission des candidats à concourir, un sujet de fugue à quatre parties, à un ou deux contre-sujets, et un morceau vocal en chœur avec accompagnements ; 2° une cantate, d'après laquelle les prix sont décernés. Le titre de la cantate est *Fernand*, scènes lyriques ; les paroles sont de M. le comte de Pastoret. Le premier grand prix a été remporté par M. Charles-François *Gounod*, de Paris, âgé de 21 ans, élève de Lesueur, Reicha et Paër et de M. Halevy. Le second grand prix a été remporté par M. François-Emmanuel-Joseph *Bazin*, de Marseille, âgé de 23 ans, élève de MM. Berton et Halevy.

L'académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms des élèves de l'école royale et spéciale des beaux-arts, qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus, le prix fondé par M. de Latour, et les médailles dites autrefois du prix départemental et de paysage historique, seront proclamés annuellement, à la suite des grands prix, dans la séance publique. Le prix de la tête d'expression a été remporté, cette année, par M. *Brisset*, élève de M. Picot ; le prix de la demi-figure peinte, par le même, et le prix de sculpture pour la tête d'expression, par M. *Robinet*, élève de M. Pradier.

La grande médaille d'émulation, accordée au plus grand nombre de succès dans l'école d'architecture, a été remportée par M. Antoine-Isidore-Eugène *Godebœuf*, de Compiègne, âgé de 30 ans, élève de MM. Leclère et Blouet.

La fondation faite par feu madame Leprince en faveur de l'artiste qui a obtenu le grand prix de gravure, n'ayant pu avoir son effet durant deux années où ce grand prix n'a point été décerné, l'académie a décidé que la somme de 400 francs, montant de ce legs, serait accordée à M. Martinet et à M. Oudiné, anciens pensionnaires de l'académie de France à Rome, comme un témoignage de sa satisfaction

pour la gravure du portrait de Rembrandt, par M. Martinet, et pour la médaille du *choléra*, de M. Oudiné.

Après la proclamation de ces prix, M. Raoul Rochette, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les ouvrages de feu Lesueur.

La séance s'est terminée par l'exécution de la cantate qui a obtenu le premier grand prix de composition musicale.

Les tableaux, les sujets de ronde bosse, les plans d'architecture et les gravures qui ont remporté les grands prix, ont été exposés publiquement dans les salles de l'école royale des beaux-arts.

Feu M. le comte Charles de Maillé a légué par son testament à l'académie française et à l'académie royale des beaux-arts, une somme de 30,000 francs pour la fondation d'un prix à accorder, chaque année, au jugement de chacune de ces deux académies, alternativement, à un écrivain et à un artiste pauvre dont le talent méritera d'être encouragé.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

La commission royale d'histoire de Belgique propose, au nom de M. le comte J. Coghen, un prix de deux mille francs à l'auteur d'un ouvrage qui réunira au mérite du fond celui de la forme, et où sera traitée d'une manière satisfaisante *l'histoire générale de la Belgique sous le gouvernement de la maison d'Autriche, depuis le mariage de Maximilien avec Marie de Bourgogne, jusqu'à l'abdication de Charles-Quint*. La commission ne demande pas une histoire complète des princes de la maison d'Autriche pendant cette période, mais elle désire qu'on envisage uniquement le sujet dans ses rapports avec la Belgique. — Les ouvrages destinés à ce concours devront être rédigés en français ou en flamand, et avoir au moins l'étendue d'un fort volume in-8°. Ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er juillet 1841, au secrétaire de la commission, à Bruxelles.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Lettres de rois, reines, et autres personnages des cours de France et d'Angleterre, depuis Louis VII jusqu'à Henri IV, tirées des archives de Londres par Bréquigny, et publiées par M. Champollion Figeac, tome Ier, de l'année 1162 à l'année 1300; Paris, Imprimerie royale, 1839, in-4° de CXLVIII-510 pages. On sait que M. de Bréquigny, l'un des savants qui ont eu le plus de part aux grands travaux historiques du dernier siècle, fut envoyé, en 1764, à Londres, par M. Bertin, secrétaire d'État, pour y rechercher dans les dépôts publics les titres qui pouvaient intéresser la France. Les matériaux immenses recueillis par Bréquigny dans sa mission, furent déposés, en 1796, à la Bibliothèque du roi, en 43 cartons, formant aujourd'hui 107 volumes in-folio. Ce précieux dépôt, qui déjà avait fourni à D. Froben, soixante lettres inédites d'Alcuin, et à D. Brial des pièces importantes pour les derniers volumes du

recueil des historiens de France, attira, en 1834, l'attention de M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, et, sur l'avis du comité historique créé par l'arrêté du 18 juillet 1834, une décision ministérielle du 5 novembre suivant ordonna qu'il serait publié, par les soins de M. Champollion Figeac, un choix de pièces fait parmi les copies de Londres, et spécialement parmi les lettres des rois, des reines et autres grands personnages. C'est pour remplir cette mission que M. Champollion publie le recueil dont nous annonçons le premier volume. Les pièces qu'il y a rassemblées, au nombre de 337, méritent un examen que nous réservons pour l'un de nos prochains cahiers. Aujourd'hui, nous ne pouvons que recommander à l'attention du lecteur l'instructive et intéressante préface dont M. Champollion fait précéder les textes qu'il emprunte à la collection Bréquigny. Il ne se contente pas d'y exposer les circonstances qui déterminèrent le Gouvernement à entreprendre les recherches confiées à ce savant homme; il publie *in extenso* l'importante correspondance de Bréquigny avec M. Bertin; il recueille, avec un soin dont tous les amis de l'histoire lui sauront gré, les pièces propres à faire connaître le vaste plan d'études arrêté par l'administration de cette époque, les détails et l'ensemble de ces mesures largement conçues auxquelles la France doit une partie de la renommée qu'elle s'acquit au siècle dernier dans les études historiques. Les documents si précieux compris dans la préface sont distribués en trois principales catégories : I. Travaux antérieurs à ceux de Bréquigny. — Travaux contemporains. — Établissement du cabinet des chartes.—Publication des grandes collections diplomatiques.—Création des comités historiques. II. Coopération des Bénédictins de Saint-Maur aux travaux ordonnés par le Gouvernement. — Plan d'études historiques et littéraires pour cette congrégation. III. Correspondance de M. de Bréquigny. — Arrêt du conseil et projet de travail concernant sa collection. — Le savant éditeur a placé aussi dans sa préface quelques pièces recueillies par Bréquigny et destinées à faciliter l'étude des textes compris dans le recueil, par exemple : un memorandum tiré du livre rouge de l'Échiquier, et nécessaire pour la supputation des années du règne des rois d'Angleterre, et un calendrier de l'église d'Angleterre avant la réformation, pour servir à déterminer les dates des événements contemporains. Le recueil des Lettres de rois, reines, etc., fait partie de la collection de documents inédits publiés par les soins du ministre de l'instruction publique.

Chronique du religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422, publiée en latin pour la première fois et traduite par M. L. Bellaguet, précédée d'une introduction par M. de Barante, tome Ier; à Paris, de l'imprimerie de Crapelet, 1839, in-4° de XV-750 pages. La chronique du religieux de Saint-Denis, souvent citée ou copiée par les historiens contemporains, était surtout connue par la traduction très-peu exacte qu'en a donnée Le Laboureur dans son histoire de Charles VI. Le texte de cette chronique, très-importante pour l'étude des faits et des mœurs de cette époque, n'avait pas encore été publié. M. Bellaguet en donne aujourd'hui une édition correcte d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du roi, et accompagne le texte d'une traduction fidèle et purement écrite. Le premier volume de cette utile publication vient de paraître; il comprend les douze premiers livres de la chronique, et s'arrête à la fin de l'année 1391. Dans l'introduction, M. de Barante, après avoir rassemblé le peu de notions qui nous restent sur le religieux de Saint-Denis, auteur anonyme de la chronique de Charles VI, déclare s'éloigner du sentiment de Le Laboureur qui l'attribuait à Benoît Gentien, et pense qu'on doit plutôt en faire honneur à Guillaume Barrault, autre religieux de Saint-Denis, célèbre au temps de Charles VI et de Charles VII. Le savant académicien se livre

ensuite à l'appréciation de la chronique elle-même, et termine par des considérations historiques sur les événements qui y sont racontés. Lorsque les volumes suivants auront paru, nous reviendrons avec plus de détails sur cet ouvrage qui n'est pas un des moins importants de la collection des documents historiques inédits relatifs à l'histoire de France.

Archives administratives de la ville de Reims. Collection de pièces inédites pouvant servir à l'histoire des institutions dans l'intérieur de la cité, par Pierre Varin, ancien secrétaire du comité des chartes et inscriptions, et doyen de la faculté des lettres de Rennes. Paris, Grapelet, 1839, in-4°, tome I, publié en deux parties, ensemble de CCLXXX-1127 pages. L'esquisse historique placée en tête de ce volume contient un aperçu de l'histoire des institutions municipales de Reims et un exposé des idées qui ont engagé l'auteur à entreprendre sa compilation, du but qu'il s'est proposé, du plan qu'il a adopté pour la disposition de ses matériaux. Une notice bibliographique très-étendue fait connaître les sources où a puisé M. Varin, puis viennent les documents mêmes qui sont l'objet de son recueil. On y trouve, dans l'ordre chronologique, la simple indication des diplômes imprimés ailleurs, et le texte de ceux qui étaient inédits ou que l'éditeur a jugés dignes d'être reproduits. Le plus ancien de ces documents est de l'an 314, le plus récent, de 1299. Ils forment la première des deux séries que doit comprendre la collection, c'est-à-dire ce que M. Varin nomme les *Monuments législatifs de la cité*. Les volumes suivants, qui doivent contenir les *actes administratifs*, nous fourniront l'occasion d'apprécier l'ensemble de cette publication qui nous paraît utile, sans avoir, cependant, toute l'importance que lui attribue M. Varin; mais nous croyons pouvoir dire dès à présent que de tous les ouvrages qui composent la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France, aucun, peut-être, n'a coûté à son auteur des recherches plus laborieuses et plus dignes d'encouragement.

Cette grande collection historique publiée par les soins du ministre de l'instruction publique sous le titre de *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*, s'est beaucoup accrue depuis quelque temps, et s'est enrichie d'ouvrages dont plusieurs sont tout à fait dignes de l'importance de ce recueil. On en peut juger par la liste des documents dont il se compose jusqu'à présent. — I. *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, ou correspondances, mémoires et actes diplomatiques concernant les prétentions et l'avénement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne, accompagnés d'un texte historique et précédés d'une introduction, par M. Mignet, membre de l'Institut, conseiller d'État, garde des archives du ministère des affaires étrangères. Paris, Imprimerie royale, 1835, in-4°, tomes I et II. — II. *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, extraits de la correspondance de la cour et des généraux, par le lieutenant-général de Vault, directeur général du dépôt de la guerre, mort en 1790; revus, publiés, et précédés d'une introduction par M. le lieutenant général Pelet, pair de France, directeur du dépôt de la guerre. Paris, Imprimerie royale, 1835, 1836, 1838, in-4°, tome I, II et III, avec atlas in-folio. (Voir le Journal des Savants de 1836, juin, page 381; 1837, juillet, pages 443 et 505; 1838, juillet, page 454.) — III. *Journal des États généraux de France* tenus à Tours en 1484, sous Charles VIII, par Jehan Masselin, publié et traduit en français par M. A. Bernier. Paris, Imprimerie royale, 1835; in-4°. (Voir le Journal des Savants, année 1835, décembre, page 762.) — IV. *Procès-verbaux des séances du conseil de régence du Roi Charles VIII*, pendant les mois d'août 1484 à janvier 1485, par M. A. Bernier. Paris, Imprimerie royale, 1836; in-4°. (Voir le Journal des Savants, année

1836, page 380.) — V. *Ouvrages inédits d'Abélard*, pour servir à l'histoire de la philosophie scolastique en France, publiés par M. Victor Cousin. Paris, Imprimerie royale, 1836; in-4°. (Voir le Journal des Savants, année 1836, juin, pages 382 et 383.) — VI. *Histoire de la Croisade contre les hérétiques Albigeois*, écrite en vers provençaux par un poëte contemporain, traduite et publiée par M. C. Fauriel, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres de Paris. Paris, Imprimerie royale, 1837, in-4°, avec 2 planches. — VII. *Règlements sur les arts et métiers de Paris*, rédigés au XIIIe siècle, et connus sous le nom du Livre des Métiers d'Étienne Boileau, publiés pour la première fois en entier d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi et des archives du royaume, par M. G. B. Depping. Paris, imprimerie de Crapelet, 1837; in-4°. (Voir le Journal des Savants, année 1837.) — VIII. *Paris sous Philippe-le-Bel*, d'après des documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292, publiée pour la première fois, par H. Géraud, élève de l'école des chartes. Paris, imprimerie de Crapelet, 1837; in-4°, avec 2 planches. (Voir le Journal des Savants, année 1837.) — IX. *Relation des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France*, au XIIIe siècle, recueillie et traduite par M. N. Tommaseo. Paris, Imprimerie royale, 1838; 2 volumes in-4°. (Journal des Savants, 1838, mars, page 192.) — X. *Chronique des ducs de Normandie*, par Benoît, trouvère anglo-normand du XIIe siècle, publiée pour la première fois, d'après un manuscrit du musée britannique, par Francisque Michel. Paris, Imprimerie royale, 1837, 1838; 2 volumes in-4°. — XI. *Chronique de Bertrand du Guesclin*, par Cuvelier, trouvère du XIVe siècle, publiée pour la première fois par E. Charrière. Paris, typographie de Firmin Didot frères, 1839; 2 volumes in-4°. — XII. *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis*, archevêque de Bordeaux, chef des conseils du roi en l'armée navale, commandeur du Saint-Esprit, primat d'Aquitaine, etc.; augmentée des ordres, instructions et lettres de Louis XIII et du cardinal de Richelieu à M. de Sourdis, concernant les opérations des flottes françaises de 1636 à 1642, et accompagnée d'un texte historique, de notes et d'une introduction sur l'état de la marine en France sous le ministère du cardinal de Richelieu, par M. Eugène Sue. Paris, imprimerie de Crapelet, 1839; 3 volumes in-4°. — XIII-XIV-XV. Enfin les trois volumes annoncés dans notre cahier de ce jour (le tome I des *Archives de Reims*, par M. Varin; le tome I de la *Chronique du religieux de Saint-Denis*, par M. Bellaguet, et le tome I des *Lettres de rois, reines, etc.*, par M. Champollion-Figeac), terminent la nomenclature des ouvrages publiés jusqu'aujourd'hui. Les documents compris dans la collection se divisent en deux séries : *Histoire politique*, et *Histoire des lettres et des arts*. Tous ceux qui ont paru appartiennent à la première de ces deux séries, à l'exception des Œuvres inédites d'Abélard, qui commencent la seconde. Outre ces textes, le ministre fait publier, en volumes séparés, ses rapports au Roi, ceux qu'il reçoit lui-même des membres des comités, et les instructions adressées aux correspondants. Ces documents accessoires font aussi partie de la collection.

Catalogue des livres imprimés, des manuscrits et des ouvrages chinois, tartares, japonais, etc., composant la bibliothèque de feu M. Klaproth. Paris, imprimerie de Pihan de la Forest, librairie de Merlin, 1839; un volume in-8° en deux parties de XII-308 et XII-80 pages. Prix 4 francs. La bibliothèque de M. Klaproth, célèbre parmi les savants pour le mérite et la rareté des ouvrages qui la composent, sera mise en vente au mois de mars prochain. Le catalogue que nous annonçons est rédigé avec soin et d'après une bonne méthode de classification. La seconde partie, relative aux livres et manuscrits chinois, tartares et japonais, est due à un orien-

taliste distingué, M. Landresse, et mérite surtout de fixer l'attention. Elle est précédée d'une notice instructive, et les titres des ouvrages y sont suivis de notes littéraires et bibliographiques qui en font un travail précieux pour l'étude des langues et de la littérature asiatiques.

Inscriptions en vers du musée d'Aix, suivies d'un appendice sur une statue antique, récemment découverte aux environs de cette ville; par M. E. Rouard, bibliothécaire d'Aix. Aix, typographie de Nicot et Aubin, 1839, 44 pages grand in-8° avec une planche lithographiée. M. Rouard a dédié cet opuscule à M. Adrien J. B. Le Roy, centenaire, né le 21 décembre 1738, auteur d'éloges de Montausier et de Fontenelle, qui, en 1781 et 1784, ont concouru aux prix proposés par l'Académie française, et obtenu des mentions. M. Le Roy a de plus publié, en 1783, un Examen de la question si les inscriptions des monuments publics doivent être en langue nationale. — Entre les inscriptions que M. Rouard explique, la plus remarquable est celle de Sextus Julius Felicissimus, qui n'a été découverte qu'au mois de janvier dernier. Elle consiste en onze vers latins que l'éditeur traduit ainsi : « Arrête un peu tes pas je t'en prie, jeune et pieux voyageur, afin que tu connaisses par cette inscription ma malheureuse vie : j'ai vécu 20 années moins une, pur, inoffensif, toujours d'une piété éprouvée; formé sans peine dans les écoles aux exercices de la jeunesse, j'ai été beau et instruit. Sous diverses armures j'ai combattu les animaux sauvages, et cependant j'étais médecin, j'ai aussi vécu le collègue des ursaires (gardien des ours), comme aussi le collègue de ceux qui frappent les victimes dans les sacrifices, et qui, au retour du printemps, couronnent de guirlandes les statues des dieux. Si tu veux connaître mon nom, l'inscription te dit la vérité. » Suivent les mots : SEX. IVL. FELICISSIMUS SEX. IVL. FELIX ALUMNO INCOMPAR (abili) FELICITAS. — On lit sur le même monument huit autres vers dont M. Rouard donne aussi la traduction : « Qui que tu sois, toi qui lis cette inscription sépulcrale, apprends qui j'ai été, quels furent mes vœux et ma gloire. J'ai vécu 20 ans moins quelques mois. Puissant par ma valeur et beau de tout l'éclat de la jeunesse, je l'emportais (sur mes rivaux) aux applaudissements du peuple qui me chérissait. Pourquoi déplorer ma perte ? l'ordre du destin est immuable. Les enfants des hommes sont comme les fruits des arbres : les uns tombent dans leur maturité, les autres sont cueillis avant le temps. » — Les restes d'une statue de Priape, trouvés le 14 mars dernier, sont l'objet de l'appendice qui se recommande, comme tout ce qui précède, par une très-saine érudition. D.

Les grandes chroniques de France, selon qu'elles sont conservées en l'église de Saint-Denis en France; publiées par M. Paulin Paris, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Paris; imprimerie de Béthune et Plon, librairie de Techener, 1836-1839, six vol. in-8° de XXXV-384, XVII-410, 418, 431, 497 et 504 pages. Si les grandes chroniques de Saint-Denis ont justement perdu, dès la naissance de la critique historique, une grande partie de la célébrité dont elles jouissaient jadis en France, on doit reconnaître qu'elles conservent encore aujourd'hui une véritable autorité pour toute la période comprise entre le règne de saint Louis et celui de Charles VI. Cependant ces chroniques n'avaient été publiées que fort inexactement et avec de grandes altérations de langage, au XV° et au XVI° siècle. Les Bénédictins en avaient fait usage pour la collection des historiens de France, mais ils n'avaient pu en donner que des fragments, pris seulement dans la première partie. Publier un texte correct et complet d'un monument si important pour notre histoire, était donc une entreprise utile et recommandable. M. P. Paris n'a pas craint de se charger de cette tâche laborieuse. Les six volumes que nous annonçons, et dont le dernier

vient de paraître, contiennent le texte entier des chroniques de Saint-Denis jusqu'à la fin du règne de Charles V, époque où s'arrêtent les anciens manuscrits. On sait que Lacurne de Sainte-Palaye a laissé un excellent mémoire sur les chroniques de Saint-Denis, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1738. M. Paris expose à son tour, dans deux dissertations placées en tête des tomes I et II, ses idées sur l'origine et le mode de rédaction des chroniques, puis il examine les sources où cette vaste compilation a été puisée. Cet examen ne dépasse pas, jusqu'ici, le règne de Louis-le-Débonnaire; mais, à la fin du tome VI, l'éditeur prend l'engagement de compléter sa publication par un appendice qui contiendra la suite de ses dissertations et une table raisonnée des matières et des noms de lieux et de personnes. Nous ne pouvons qu'engager M. Paris à publier bientôt ce complément indispensable de son travail. Ce sera en même temps l'occasion de rectifier, par un errata, quelques fautes typographiques, et aussi de légères inadvertances qui se sont glissées dans la partie géographique des notes qui accompagnent le texte.

Nouveau recueil de contes, dits fabliaux, et autres pièces inédites des XIIIe, XIVe et XVe siècles, pour faire suite aux collections Legrand d'Aussy, Barbazan et Méon, mis au jour pour la première fois par Achille Jubinal, d'après les manuscrits de la bibliothèque du Roi. Paris, imprimerie de madame Poussin, librairie de Panier; 1839. Tome I, de VII-386 pages. Ce premier volume contient vingt-neuf contes ou fabliaux. Pour les volumes suivants, l'éditeur annonce des pièces qui ne se trouvent point aux bibliothèques de Paris et qu'il publiera d'après les manuscrits de Londres. L'ouvrage aura quatre volumes.

Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique, publiés pour la première fois en français par H. Ternaux-Compans. *Histoire des Chichimèques*, ou des anciens rois de Tezcuco, par don Fernando d'Alva, Ixtlilxochill; traduite sur le manuscrit espagnol; Ire et IIe parties inédites. Paris, imprimerie de Fain, librairie d'Arthus-Bertrand, 1839, in-8° de 396 et 368 pages.

Encyclopédie des gens du monde, tome XII; Paris, imprimé par les presses mécaniques de Duverger; librairie de Treuttel et Würtz, 1839, in-8° de 816 pages. Les auteurs qui ont coopéré à ce volume, sont les mêmes que pour les volumes précédents. On y remarque particulièrement les articles Ginguené par M. Daunou; Gracches, par M. de Golbéry; Gnosticisme, par MM. Matter, Godoï, Depping, etc.

Histoire de la langue et de la littérature des Slaves, Russes, Serbes, Bohêmes, Polonais et Lettons, considérée dans leur origine indienne, leurs anciens monuments, et leur état présent, par F. G. Eichhoff, docteur ès lettres, bibliothécaire de S. M. la Reine. Paris, imprimerie de madame veuve Dondey-Dupré, librairie de Cherbuliez, 1839, in-8° de IV-360 pages. Après avoir brièvement retracé les origines, les croyances et les principaux faits de l'histoire des Slaves, l'auteur passe en revue leurs idiomes, divisés en trois branches principales auxquelles il donne les noms de: branche Serbo-Russe, parlée par les Slaves de l'est, branche Vendo-Polonaise, parlée par les Slaves de l'ouest, branche Letto-Prussienne, langage des Slaves du centre. Il examine le vocabulaire et la grammaire de chacun de ces idiomes, soit dans leur constitution spéciale, soit dans les rapports qu'il y découvre avec le grec, le latin et le sanscrit. Vient ensuite un résumé succinct de la littérature des Slaves depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours. Le volume se termine par un choix de poésies nationales de ces peuples, du XIe et du XIIe siècles, accompagnées de traductions françaises.

Les élèves anciens et nouveaux de l'école des chartes ont fondé, cette année, une société qui publie, sous le titre de *Bibliothèque de l'école des chartes*, un recueil périodique spécialement destiné aux travaux de ses membres. La première livraison de

ce recueil vient de paraître (Paris, imprimerie de Decourchant, IV-104 pages, in-8°), et donne une idée avantageuse de l'intérêt que cette publication, bien dirigée, peut offrir pour les études historiques. On y distingue surtout une notice sur l'école des chartes, par M. Delpit, un fragment inédit d'un versificateur latin ancien, sur les figures de rhétorique, par M. J. Quicherat, et un mémoire sur la mort d'Étienne Marcel, par M. L. Lacabane. Dans ce mémoire l'auteur cherche à démontrer, contrairement à l'opinion de M. Dacier, que la réaction de 1358, dont la mort de Marcel fut le signal, et qui sauva la France, doit être attribuée, non aux chevaliers des Essars et Jean de Charny, mais aux deux bourgeois Jean et Simon Maillart. M. Lacabane établit sa proposition par des raisonnements solides, et, mieux encore, par des documents dont M. Dacier n'avait pas connaissance ; mais, lors même qu'on devrait reconnaître que le docte et vénérable académicien s'est trompé, il serait difficile de s'associer au reproche que M. Lacabane ne craint pas de lui faire « d'avoir dénaturé les faits au profit d'une classe d'hommes et au détriment d'une autre. » D'ailleurs, la participation individuelle de Maillart au meurtre du prévôt Marcel nous paraît ne rien changer au caractère de l'événement, et il est encore permis de croire que toutes les classes de citoyens, noblesse et bourgeoisie, contribuèrent également à une révolution qui pouvait seule les délivrer d'une faction devenue odieuse, et les préserver de l'invasion étrangère.

Mémoires de la société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs, pour les années 1838 et 1839. Besançon, imprimerie de Sainte-Agathe, 1839; in-8°. Parmi les mémoires que renferme ce volume, on peut citer, comme l'un des plus remarquables par son étendue et par son utilité, un traité de physique et de météorologie appliquées à l'agriculture, à l'usage des écoles primaires, par M. Bosc, président de la société.

Mémoires de la société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, 1838, III° partie. Lille, imprimerie de Danel, 1839; in-8°. Des divers mémoires contenus dans ce volume, les suivants sont les plus dignes d'attention : Diptères exotiques nouveaux ou peu connus, par M. J. Macquart; Génération des courbes, dites sections coniques, ramenée à une question de géométrie élémentaire; par M. V^or^ Derode; Mémoire sur la nitrification, par M. Fréd. Kuhlmann.

Biographie lyonnaise; catalogue des Lyonnais dignes de mémoire, rédigé par MM. Breghot du Lut et Péricaud aîné, et publié par la société littéraire de Lyon. Lyon, imprimerie de Boitel, librairie de Giberton et Brun; à Paris, chez Techener, 1839; in-8° de IV-336 pages.

Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon, 1350-1483, par A. Péricaud aîné, bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. Lyon, imprimerie de Pelagaud et Lesne, 1839; in-8° de 88 pages. Ce volume fait suite à celui que nous avons annoncé dans notre cahier de mars 1838, p. 191.

Histoire de l'abbaye de Pontigny, ordre de Cîteaux, département de l'Yonne, suivie de quelques notices historiques sur les communes des environs, ainsi que des principales pièces justificatives, et ornée de deux plans de l'abbaye, et d'une vue du tombeau de saint Edme; par M. V. B. Henri, curé-doyen de Quarré-les-Tombes. Avallon, librairie de Cyrée; et chez l'auteur; in-8° de 410 pages.

L'église de Bretagne, depuis ses commencements jusqu'à nos jours, ou histoire des siéges épiscopaux, séminaires et collégiales, abbayes et autres communautés régulières et séculières de cette province, publiée d'après les matériaux de dom Hyacinthe Maurice de Beaubois, par M. l'abbé Tresvaux. Paris, librairie de Méquignon junior; in-8° de 650 pages.

Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Meaux; Meaux, de l'imprimerie de Dubois, 1839, in-8° de II et 48 pages, avec deux planches. Cette notice, qui a pour auteur M. Auguste Allou, évêque de Meaux, renferme des renseignements intéressants sur l'histoire et sur l'architecture de l'église cathédrale du diocèse, et témoigne à la fois des connaissances archéologiques de ce savant prélat, et du zèle qu'il met à seconder les efforts du gouvernement pour la conservation de nos édifices religieux.

De la prison de Ferry III, dit le Chauve, dans la tour de Maxéville. Nancy, imprimerie et librairie de Grimblot, Thomas et Raybois; à Paris, chez Techener, 1839, in-8° de 65 pages. Suivant une ancienne tradition, Ferry III, duc de Lorraine, au XIII° siècle, étant tombé dans une embuscade que lui avaient dressée ses sujets, fut enfermé par eux dans une tour voisine de Nancy, y resta prisonnier pendant plusieurs années, et fut enfin délivré, avec des circonstances romanesques, par un couvreur qui travaillait à la tour. En cherchant à démontrer la réalité de ce fait historique que D. Calmet et les meilleurs critiques traitent de fable, l'auteur de la brochure que nous annonçons fait un usage intelligent des différentes sources historiques à l'aide desquelles il essaye d'établir son opinion.

ANGLETERRE.

Rara mathematica, or a collection of treatises on the mathematics and subjects connected with them, from ancient unedited manuscripts; edited by James O. Halliwell, esq. Londres, 1839; 120 pages in-8°. — Ce recueil contient divers traités anciens, tels que: Sacro Bosco, *de arithmeticâ;* Bairne, *sur les verres d'optique* (en anglais); Robyns, *de cometis;* préface d'un calendrier de 1430 (en anglais), et un petit traité: *In artem progressionis summula.*

Travels... Voyages dans les provinces trans-caucasiennes de la Russie, et sur les rives méridionales des lacs Van et Uramiah; par R. Wilbraham. Londres, 1839, in-8°.

The history... Histoire du protestantisme en Angleterre, depuis la réforme sous le règne de Henri VIII; par Th. Price. Londres, 1839, 2 volumes in-8°.

The history..... Histoire, antiquités, topographie et statistique des Indes orientales, comprenant les districts de Behar, Shahabad, Bhagulpoor, Goruckpoor, Dinagepoor, Puraniya, Rungpoor et Assam. Rédigé par ordre du Gouvernement, d'après les documents originaux appartenant à la compagnie des Indes orientales, par Montgomery Martin, auteur de l'histoire des colonies britanniques. Londres, W. Allen, 1839, 3 vol. in-8°.

An essay...... Essai sur l'état de la littérature et des sciences en Angleterre pendant la période anglo-saxonne, par Th. Wright. Londres, 1839; in-8°.

Reliquiæ antiquæ, scraps from ancient manuscripts, illustrating chiefly early english literature and the english language; edited by Thomas Wright and James Orchard-Halliwell. London, W. Pickering, 1839, in-8°. Ce recueil a pour but la publication d'opuscules ou de fragments inédits, trop peu étendus pour être publiés séparément. Il en paraît une livraison tous les trois mois; les deux premières sont en vente.

Journal of researches, etc...., Journal de recherches sur la géologie et l'histoire naturelle des contrées visitées par le vaisseau *the Beagle*, sous le commandement du capitaine Fitzroy, de 1832 à 1836, par Charles Darwin, secrétaire de la société géologique. Londres, Colburn, 1839, in-8°, prix: 18 schell. Les contrées parcourues par

le voyageur sont les îles du Cap Vert, les côtes de l'Amérique du sud, principalement celles de la Patagonie, la Terre-de-Feu, les îles Falkland, le Chili, l'archipel Gallopagos, Otahiti, la Nouvelle-Zélande, Sidney, Hobart-Town, etc.

Mécanique céleste, by the marquis de la Place; translated with a commentary by Nathaniel Bowditch, vol. IV, with a memoir on the translator by his son, Nathaniel Ingersol Bowditch. Boston, 1839, 1018 pages grand in-4°. Cette traduction de l'ouvrage de la Place a en étendue plus du double de l'original, le traducteur ayant ajouté d'amples développements du texte, un grand nombre de calculs que M. de la Place s'était contenté d'indiquer, et le renvoi aux ouvrages où se trouvent les assertions, découvertes et observations auxquelles l'auteur français fait allusion. Le premier volume de cette traduction parut en 1829, le second en 1832, le troisième en 1834. Bowditch étant mort en mars 1838, n'a pu traduire le cinquième volume de la *Mécanique céleste;* mais il paraît qu'il avait fait un grand nombre de notes sur ce volume, et que ces notes ont été employées dans sa traduction des volumes précédents. La traduction imprimée à Boston fait honneur aux presses américaines; c'est peut-être le plus beau livre qu'elles aient produit. Une partie du quatrième volume dont l'impression a été achevée après la mort du traducteur, est stéréotypée. L'ouvrage entier a été imprimé aux frais de Bowditch, qui a dépensé à cette entreprise une somme de 20,000 dollars. Son fils aîné a mis à la tête du quatrième volume une notice biographique de 168 pages sur ce mathématicien qui, né en 1773 à Salem, État de Massachusets, était parvenu à des emplois importants, et avait acquis une fortune qui l'a mis à même de rendre de grands services à la science. Il était membre de la société royale de Londres et de beaucoup d'autres sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique.

ALLEMAGNE.

Les livres des Assises et des usages dou reaume de Jerusalem, sive leges et instituta regni hierosolymitani, primùm integra ex genuinis depromta codicibus mss., adjectâ lectionum varietate cum glossario et indicibus edidit E. H. Kausler. Vol. I, cum tabulâ lapidi incisâ; Stuttgardiæ, apud Adolphum Krabbe, 1839, in-4°. Le Journal des Savants a déjà annoncé la publication de cette édition des Assises de Jérusalem. Le premier fascicule du tome I (pages 1-320) vient de paraître. Il contient les chapitres 1-263 de l'*Assise des bourgeois* ou *Assise de la baisse court*. La seconde partie du tome I, qui sera publiée dans l'année, comprendra les derniers chapitres de l'Assise des bourgeois; l'*Assise des barons* ou *Assise de la haute court*, ouvrage différent de celui de Jean d'Ibelin, et inconnu aux savants; et des appendices. — On trouvera dans le tome II les Assises de la haute court suivant la rédaction de Jean d'Ibelin, comte de Jaffa et d'Ascalon, et, dans le troisième et dernier volume, les parties accessoires du code de Jérusalem, comme *la clef des assises, le livre dou plaidoyant*, etc. Nous aurons occasion de revenir sur cette importante publication qui sera terminée dans le courant de l'année prochaine.

Abhandlungen.... Mémoires de l'Académie royale des sciences de Berlin, année 1837. Berlin, de l'imprimerie de l'Académie, 1839; in-4° avec 12 planches. Ce volume est divisé en trois parties : Sciences physiques (pages XI-211). — Sciences mathématiques (81 pages). — Sciences philosophiques, philologiques et historiques (369 pages).

Celtica I. Sprachliche documents zur Geschichte der Kelten, etc. — Celtiques,

1re partie; Documents linguistiques pour servir à l'histoire des Celtes, par Dr Lor. Diefenbach; Stuttgard, 1839; 244 pages in-8°.

Catalogus codicum manuscriptorum qui in bibliothecâ Marburgensi asservantur, latinorum; auct. C. F. Hermann. Marbourg, 1839; in-4°.

Die Karolinger und die Hierarchie ihrer Zeit. Les Carlovingiens et la hiérarchie de leur époque; par J. Ellendorf. Essen, 1838-1839, 2 vol. in-8°; le même auteur se propose de faire suivre cet ouvrage d'un autre, intitulé les Empereurs de la maison de Saxe, et la hiérarchie de leur temps. En 1837 il a publié un travail historique et littéraire sur saint Bernard.

Die Hœfe und Cabineti Europas, etc. Les cours et cabinets de l'Europe au XVIIIe siècle, vol. III, contenant la vie de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, par le docteur Frédéric Fœrster; Postdam, 1839. Le docteur Fœrster avait publié précédemment les résultats de ses recherches historiques sur Wallenstein, Frédéric, Guillaume I et Charles VI.

Æneas und die Penaten. Énée et les Pénates. Les religions populaires de l'Italie sous l'influence des religions grecques, exposées par H. R. Clausen, vol. I, avec 2 planches, Gotha, 1839. M. Clausen s'attache à montrer les phases qu'ont subies les traditions de l'Asie-Mineure en passant en Italie, et se mêlant aux traditions de ce pays.

Urkundenbuch, etc...., Code diplomatique de l'histoire civile et législative de Westphalie, par Joh., Guibert Geibertz, Arnsberg, Ritter, 1839. In-8°, tome I, de 644 pages, avec 3 planches. Ce volume contient des diplômes des années 799 à 1300. Chaque pièce est précédée d'un sommaire et accompagnée de notes explicatives.

RUSSIE.

Bericht an Se Majestæt den Kaiser, etc. Rapport à S. M. l'empereur sur le ministère de l'instruction publique pour l'année 1837. Pétersbourg, à l'imprimerie de l'Académie des sciences, 1838, in-8°. Le ministre de l'instruction et des cultes en Russie rend compte des améliorations qui ont eu lieu pendant les 5 années 1833 à 1837. Dans cet espace de temps ont été organisés : une université, 9 gymnases ou colléges, 49 écoles de district, soit pour des enfants nobles, soit pour des enfants bourgeois, 283 écoles paroissiales, et 112 institutions particulières; indépendamment des 26 pensionnats pour les enfants des nobles près des gymnases. Le nombre des écoliers a augmenté de 25,000, et il se monte actuellement, dans les établissements dépendant du ministère de l'instruction publique, à 95,566. Le ministre évalue le rapport entre ceux qui reçoivent en Russie une instruction soit publique, soit particulière, et la population totale de l'empire, à la proportion de 1 à [illegible]5.

SUÈDE.

Legenda suecana magni comitis Orcadensium hactenus inedita, præs. J. H. Schrœder respp. C. E. Berlin et J. F. Tœrnqvist. Upsaliæ, 1839; in-4°. Ire et IIe partie.

ÉTATS-UNIS.

Transactions.... Transactions de la société philosophique américaine, fondée à

Philadelphie pour la propagation des connaissances usuelles, tom. VI, nouvelle série, Philadelphie, imprimerie de J. Kay, 1838-1839. Première et seconde partie, in-4° de 337 pages avec 25 planches. La première partie de ce volume (pages 1-154) est occupée par deux mémoires de M. Lea sur les coquilles d'eau douce et de terre, et sur la famille des naiades. On trouve dans la seconde partie : 1° la suite d'une description des insectes de l'Amérique du Nord, par M. Thomas Say; 2° Notice sur une veine de charbon bitumineux nouvellement découverte aux environs de la Havane, dans l'ile de Cuba, par MM. Richard Cowling, Taylor et Thomas G. Clemson; 3° Observations sur le changement de couleur chez les oiseaux et chez les quadrupèdes, par M. John Bachman; 4° Détermination de la longitude de quelques points de la frontière septentrionale de l'État d'Ohio, etc., par M. Andrew Talcott, article de M. Walker; 5° Observations faites sur le fluide magnétique en divers lieux de l'État d'Ohio, etc., par M. John Bache Locke; 6° Nouvelles formules relatives aux comètes, par M. E Nulty; 7° Mémoire sur une trombe qui passa, vers la fin d'août 1838, au-dessus de la ville de la Providence, dans l'État de Rhode-Island, etc., communiqué par M. Robert Hare; 8° Troisième mémoire sur l'électricité et le magnétisme, par M. Joseph Henry.

INDES ORIENTALES.

Dictionarium anamitico-latinum primitùs incœptum ab illustrissimo et reverendissimo P. J. Pigneaux, episcopo Adranensi, vicario apostolico Cocincinæ, dein absolutum et editum a J. L. Taberd, episcopo Isauropolitano, vicario apostolico Cocincinæ, Cambodiæ et Ciampæ, Asiaticæ societatis Parisiensis necnon Bengalensis socio honorario. — *Dictionarium latino-anamiticum*, auctore J. L. Taberd, etc. — Fredericnagori vulgò Serampore, ex typis. J Marshman, 1838; deux volumes in-4° de XLVI-722-128, et LXXXVIII-708 et 135 pages. Se trouve à Paris, chez Benjamin Duprat; prix, 100 francs.

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DES SAVANTS est de 36 francs par an, et de 40 francs par la poste, hors de Paris. On s'abonne à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81; et à Strasbourg, rue des Juifs, n° 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1839.

Apulée, *traduction nouvelle par M.* V. Bétolaud, *agrégé de l'université, licencié en droit, docteur de la faculté des lettres;* 4 vol. in-8° (Bibliothèque latine-française, publiée par C. L. F. Panckoucke).

Bayle a dit des Métamorphoses[1] : « Un homme qui s'en voudrait donner la peine, et qui aurait la capacité requise (il faudrait qu'il en eût beaucoup), pourrait faire sur ce roman un commentaire fort curieux, fort instructif, et où l'on apprendrait bien des choses que les commentaires précédents, quelque bons qu'ils puissent être d'ailleurs, n'ont point dites. » On en devrait dire autant de l'Apologie, autant des Florides, autant des traités philosophiques. Que de connaissances on peut ou acquérir, ou étendre, ou confirmer par la lecture de tous les ouvrages d'Apulée ! Après les poëtes comiques, je ne sache pas d'écrivain à l'aide duquel on se familiarise davantage avec les mœurs et les opinions de la société romaine, soit en ce qui touche les habitudes et les idées littéraires, soit par rapport à la vie publique et privée. Et pour les poëtes comiques eux-mêmes, ainsi que pour les auteurs des premiers siècles, on trouve une infinité d'explications fort utiles dans sa phraséo-

[1] Article Apulée, note S.

logie; car il vivait en un temps où l'on alliait au néologisme le plus capricieux toutes les recherches de l'archaïsme le plus suranné. On préférait Ennius à Virgile, et les Gracques à Cicéron; singulier travestissement de l'esprit des provinces impériales s'enveloppant du vocabulaire de la vieille république! mais cela seulement dans le langage écrit, dans les œuvres des littérateurs de profession; car dans la langue usuelle, celle des affaires et de la conversation, celle de l'administration et des lois, on n'avait pas le temps ou la volonté de se livrer à ce travail d'innovation rétrograde, à ces jeux puérils et savants de la parole. Ce désaccord entre le langage pratique et la littérature est pour celle-ci un signe de décadence. Certainement Apulée n'écrivait pas comme on parlait de son temps; on n'a qu'à lire, dans le Digeste, les décisions des jurisconsultes et les rescrits des princes. Il fallut déchoir de plusieurs degrés pour que le style des hommes d'État en vînt à la rhétorique entortillée et prétentieuse des décrets du code théodosien et des dépêches officielles de Cassiodore. Le bon sens et la gravité des légistes de l'école stoïcienne défendirent longtemps encore la mâle simplicité du latin véritable contre le luxe corrupteur du bel esprit.

Le style d'Apulée n'est pas un des phénomènes les moins curieux à observer dans l'histoire des lettres romaines à leur déclin. Mais, pour l'histoire politique, civile, religieuse de l'empire, ses œuvres offrent un bien autre intérêt, plus général, plus varié, et l'on comprend aisément que le commentaire tel que Bayle l'avait conçu, serait un immense trésor de science. A défaut de cet ample commentaire, M. Bétolaud en donne un autre qui demandait aussi beaucoup d'érudition, et, de plus, beaucoup de talent, et qui a l'avantage de mettre le lecteur en communication plus intime et plus suivie avec l'auteur : c'est une traduction complète, la première qui ait été faite jusqu'à présent dans une langue moderne. On a reproché souvent aux commentateurs de passer trop vite et quelquefois sans y toucher sur les endroits périlleux, pour disserter longuement sur des choses que tout le monde sait, ou dont on n'a que faire; on les accuse aussi, même les plus habiles, de sacrifier la conscience à l'amour-propre, d'étouffer sous l'amas des citations le texte qu'ils veulent éclairer, et de distraire autant qu'ils instruisent. Une bonne traduction est au contraire une modeste, mais perpétuelle exégèse, qui doit unir la précision à la fidélité, qui ne peut se dispenser d'aborder franchement toutes les difficultés de l'auteur, et sans sortir jamais de sa position secondaire, en ne demandant que la gloire de l'assimilation.

Il faut qu'elle s'assimile à son modèle, c'est son premier mérite; mais

il faut en même temps qu'elle garde le caractère et le naturel de la langue qui sert d'interprète. Voilà le problème à résoudre, et il est embarrassant. Ces transactions continuelles entre l'imitation et l'originalité, cette union de qualités qui semblent s'exclure, les allures de la liberté qui doivent dissimuler une contrainte pénible, l'empreinte de l'antiquité à faire revivre sous des couleurs modernes, tout cela demande infiniment de tact et d'adresse avec une connaissance approfondie du génie des langues anciennes et des ressources de celle qu'on emploie. La tâche que M. Bétolaud avait entreprise était grande et hardie, il a su l'achever avec une louable persévérance, qu'on ne peut trop encourager. S'il n'a pas atteint tout d'abord la perfection, ses efforts ont été très-souvent heureux, toujours dignes d'estime. Il est de ceux dont les premiers essais donnent des espérances telles que la critique a droit d'être exigeante envers eux, et auxquels elle doit des conseils en se reposant sur le public du soin de les louer et de faire leur succès.

On voit que M. Bétolaud s'est appliqué principalement à donner à son style un air d'aisance, une élégante vivacité, et à faire lire sa version comme le livre d'un auteur français; il y a généralement réussi. Mais ne s'est-il pas un peu trop préoccupé de cette idée? n'a-t-il pas trop effacé les traits de la physionomie romaine dans sa copie, trop substitué les idiotismes de notre langage à des expressions latines qui signalent des usages différents des nôtres et des choses que le lecteur est bien aise d'observer et d'apprendre ou, du moins, de retrouver? car la lecture d'un ouvrage latin ou grec est un voyage dans le monde ancien.

Il faut donc éviter avec le plus grand soin les termes qui dépaysent et qui font anachronisme. Apulée, dans son Apologie, ne pouvait pas dire qu'il y avait *une prime attachée* à la découverte de certaines espèces de poissons [1], ni que l'on convoquait *le ban et l'arrière-ban* des pêcheurs [2], ni que Rufinus, un de ses adversaires, était *un maître-roué* [3]; il ne pouvait pas évaluer en *lieues* les mesures itinéraires [4], ni renvoyer son accusateur *au tableau et à la craie des mathématiciens* pour apprendre la géométrie [5], parce qu'il aurait deviné les instruments dont on se sert dans nos écoles. Il n'avait vu que l'*abacus* ou la planche à rebords saillants sur laquelle on étendait un sable fin pour y tracer des figures qu'on

[1] P. 86, *statuto præmio quærerentur*: c'était proposer une récompense à qui les chercherait, en mettre à prix la découverte. — [2] P. 90 : *me....... pretio impenso per plurimos piscatores quæsisse, etc.* — [3] P. 198 : *Cum hâc und Rufini fallaciâ.* — [4] P. 113 : *ad centesimum lapidem*; p. 114 : à trente lieues d'ici. — [5] P. 42 : *abaco et pulvisculo te dedisses.*

changeait à volonté. C'est ainsi qu'Archimède étudiait, lorsqu'il fut tué par un soldat romain[1]; c'est ainsi que Perse nous montre les mathématiciens faisant leurs calculs et leurs démonstrations[2].

Peut-être est-ce encore l'attrait d'une locution moderne qui a fait dévier du droit sens le traducteur dans un seul mot, mais un mot important d'une phrase dont voici la version d'ailleurs très-juste et très-bien composée : « Lorsqu'il (Caton) partit pour l'Espagne en qualité de consul, il n'avait emmené de Rome que trois esclaves; quand il fut arrivé à la Villa Publica, il crut que c'était trop peu de monde pour son usage, et ordonnant, en conséquence, qu'on lui en achetât deux au Forum *avec l'argent alloué pour le service de sa table*, il en conduisit de cette manière cinq en Espagne[3]. » Le sénat accordait une idemnité, un traitement aux commandants d'armées ou de provinces; ce traitement se payait, soit en argent par le trésor public[4], soit en nature par une contribution du pays; ce qui donnait lieu à d'énormes abus, comme Verrès[5] et ses pareils le montrèrent par des exemples trop cruels pour les tributaires, trop honteux pour le peuple romain. Dans la bonne latinité ce traitement s'appelait *Cibaria;* plus tard il prit les noms de *Annonæ*, *Salarium*[6]. Ainsi, lorsque Caton déclare qu'il acheta *in foro de mensâ* deux esclaves de surplus pour le service de sa maison consulaire, il veut qu'on entende bien qu'il les paya comptant de ses deniers par les mains de son banquier, *de mensâ* signifiant la même chose que *a nummulario, ab argentario, a trapezitâ.* C'est ainsi que Plaute dit dans les captifs : *Sequere me, viaticum ut dem a trapezitâ tibi*[7].

Sans sortir de l'Apologie, je noterai encore quelques passages dans lesquels la traduction paraît s'éloigner de la pensée de l'auteur par un oubli, soit de la valeur de certaines locutions familières, soit des lois et des coutumes romaines.

P. 90, 91 : *Quin ergo dicitis me* eâdem operâ *pretio impenso . . . . quæsisse*, etc., « que ne dites-vous donc que *je me suis donné beaucoup de mal*, que j'ai prodigué l'or . . . . pour, etc. »

Ici, comme en une multitude de passages des comiques et des orateurs et de tous les auteurs qui ont pris le ton de la conversation, *eâdem operâ* ou simplement *eâdem*[8], aussi bien que *unâ operâ*[9], à l'ablatif, signifient *en même temps.*

[1] Plut. vie de Marcellus, Cic. Tuscul. v, 23 : « *Homunculum* a pulvere *et radio excitabo.* » — [2] Sat. I, v, 131 :........... abaco *numeros et secto in* pulvere *metas.* — [3] P. 47. — [4] Cic. *ep. fam.* V, 20. — [5] *Id. Verr.* III, 93. — [6] Hist. Aug. script. *passim.* Cod. Theod. *in gloss. nom.* — [7] Plaut. *Captiv.*; II, 3, 90. — [8] *Id. Bacchid.* III, 4, 26. — [9] *Id. Casin.* II, 5, 1.

P. 156, 157 : *Privignum meum qui* mihi factum volebat, « mon beau-fils voulant *me ménager une surprise.* »

Factum volo est une de ces ellipses si fréquentes dans le langage usuel. Celle-ci correspond à ces phrases banales et très-souvent sans conséquence : « je suis votre serviteur, je suis tout à vous, prêt à vous servir, je désire vous être agréable. » Quelquefois la formule s'exprimait en son entier, comme dans ce passage d'Horace (I, Sat. IX, v. 5) :

> *Quid agis, dulcissime rerum ?*
> — *Suaviter, ut nunc est, inquam,* et cupio omnia quæ vis.

Mais on employait le plus communément la forme abrégée : *factum, facta volo*[1].

Voici encore une autre locution vulgaire, qui ne me semble pas avoir été bien saisie : *rerum omnium credere alicui*[2]. Cela veut dire avoir une entière confiance en quelqu'un, s'en rapporter à lui sur toutes choses[3], et non pas : *lui confier toute sa fortune.* Avec *omnium rerum* on sous-entendait probablement *divinarum et humanarum,* comme on pourrait le penser d'après une locution analogue, très-usitée aussi : *neque humani mihi neque divini quicquam creduas*[4].

Les citations sur lesquelles je m'appuie pour interpréter les paroles d'Apulée, prouvent combien il y avait d'affinité entre sa diction et celle de Plaute. Le vieux comique aurait pu mieux que tous les commentateurs et les éditeurs modernes aider le nouveau traducteur à expliquer encore un autre passage sur lequel ils se sont mépris. Il s'agit d'un jeune esclave sujet à un mal caduc, dont un imposteur attribue les attaques à la magie du philosophe. Celui-ci repousse la calomnie en ces termes : « *conservi ejus plerique adsunt, quos exhiberi denanciastis*[5]. *Possunt dicere omnes quid in Thallo* despuant, etc. » Il y a ici un grand nombre des esclaves, ses camarades, *que vous avez assignés*[6]; tous peuvent dire : *quel dégoût leur inspire* Thallus[7], etc. Certains éditeurs ont cru qu'on pouvait substituer *despiciant* à *despuant.* Mais il n'est pas question ici de dédain, de répugnance, de dégoût. Plaute les renverrait à sa comédie des Captifs (III, IV, 21-23), pour apprendre que les Romains croyaient

[1] Plaut. *Aulul.* II, 1, 25; *Bacchid.* III, 3, 91; *Mostell.* III, 3, 129; *Persa,* II, 5, 10. — Ter. *Adelph.* V, 7, 20. — Symmach. *Epist.* lib. I, 27 : *tibi cui semper factum volo :* 60, *cui ego propter ea factum volo.* — [2] P. 180. — [3] Plaut. *Asin.* II, 4, 53. — [4] *Id. Asin.* V, 2, 4. — [5] P. 112. — [6] Plutôt : « lesquels tu as déclarés être présentés pour l'enquête. » — [7] P. 113.

remédier à ce genre de maladie en crachant sur le malade pendant qu'il était étendu à terre, et s'en préserver aussi eux-mêmes :

> *Ain', Verbero,*
> *Et eum morbum mihi esse, ut qui me opu'sit* insputarier ?
> — *Ne verere; multos iste morbus homines macerat,*
> *Quibus* insputari *saluti favit, atque iis profuit.*

Et Pline confirmerait le témoignage du poëte par son autorité de savant. *Despuimus comitiales morbos*[1], et ailleurs : *morbum despui suetam*[2].

Apulée fait dans ce même plaidoyer plusieurs allusions à l'usage ancien que l'on connaît très-bien, et que les juges d'à présent regrettent peut-être, celui de fixer une certaine mesure de temps aux discours des avocats et de la régler par la clepsydre. Mais Apulée nous instruit aussi d'une certaine particularité, qui apportait quelque tempérament à cette rigueur, et montrait que l'intention du législateur avait été de modérer le superflu sans restreindre le nécessaire. Dans le temps accordé pour discourir, la lecture des pièces ne comptait pas. C'est ce que le traducteur n'a pas assez clairement exprimé en rendant ces mots : *at tu, interea dum legit, aquam* SUSTINE, par ceux-ci : pendant que le greffier va lire, qu'un autre *tienne* la clepsydre[3]. Il fallait, *arrête l'eau*. Il aurait pu corriger cette inexactitude lorsqu'il est venu, un peu plus bas[4], à un passage analogue à celui-là, et dans lequel l'orateur donnant lecture d'une lettre honorable pour lui, dit à l'huissier : « je vous permets de laisser couler la clepsydre, » *licebit aquam sinas fluere*.

Les légistes auraient été bons aussi à consulter; car on rencontre plusieurs termes de droit dans ce discours; on invoque des contrats, on discute sur des clauses testamentaires, sur des legs aléatoires, sur des fidéi-commis. Apulée montre qu'il n'avait pas besoin d'avocat pour plaider sa cause et pour combattre la chicane. Il est donc important de conserver dans ces endroits la signification propre des termes. Prenons-en un exemple. On reproche au philosophe jeune et beau d'avoir épousé par cupidité une femme vieille et laide; on l'accuse d'avoir ensorcelé cette femme pour se faire aimer d'elle. Entre autres

[1] Plin. *Hist. nat.* XXVIII, 7, 1, éd. Lem. — [2] *Ibid.* X, 33, 4. *Inspuere, insputare*, c'était l'action de cracher sur le malade pour le soulager; *despuere*, celle de détourner de soi-même la contagion par le crachement. Suétone raconte qu'un homme d'Alexandrie, aveugle, fut averti en songe par le dieu Sérapis, que si Vespasien voulait bien lui cracher dans les yeux (*si inspuisset*), il recouvrerait l'usage de la vue; et le miracle s'accomplit en place publique, *pro concione* (*in Vespas.* c. 7). Suétone a raconté bien d'autres merveilles. — [3] P. 97. — [4] P. 229.

justifications victorieuses, dans lesquelles sa loyauté, son désintéressement sont prouvés jusqu'à l'évidence, il s'écrie : « *Dans quel but*[1] aurais-je cherché à captiver l'âme de Pudentilla par des enchantements? Quel avantage devais-je en retirer? Celui, sans doute, de recevoir *un legs* plutôt médiocre que considérable. Bel enchantement, en vérité, à la suite duquel *elle lègue sa fortune à ses fils* plutôt que *de m'en inscrire l'héritier*[2] ! »

L'inexactitude des expressions ferait tomber ici Apulée dans une redite oiseuse et rendrait incomplète une récapitulation qu'il fait en ce moment. Il a démontré par trois faits décisifs qu'il n'avait point convoité la fortune de Pudentilla : 1° c'est lui qui a déterminé cette mère justement irritée contre ses fils à leur donner, de son vivant, de très-grands biens, *uti rem familiarem suam pleramque condonasset;* 2° elle a institué héritier son fils coupable préférablement à l'époux qu'elle aime ; 3° elle a ordonné dans son testament que sa dot serait reversible sur ses enfants au lieu de rester en la possession d'Apulée, *ut eam* DOTEM *filiis suis magis* RESTIPULARETUR, *quam penes me sineret*[3].

En traduisant par les mots *sa fortune* le mot *dotem*, et en rendant le verbe *restipulari* par le verbe *léguer*, on confond la convention dotale avec les dispositions testamentaires, et de deux arguments on n'en fait plus qu'un qui se répète. Mais la véritable interprétation du terme *restipulari* évitait cette méprise. *Stipulari* c'est contracter un engagement ; *restipulari* c'est en limiter ou en annuler l'effet soit conditionnellement par une autre clause du même contrat, soit absolument par un contrat subséquent. Ainsi Pudentilla en se mariant apportait une dot à son époux, *stipulatur dotem*, mais dans le cas où elle n'aurait point eu d'enfant de ce mariage, la dot devait revenir aux fils du premier lit, *restipulabatur dotem filiis*. C'est ce qui est parfaitement expliqué vingt-six pages plus haut : « eâ conditione factam conjunctionem, si nullis ex me susceptis vitâ demigrasset, ut dos omnis apud filios ejus Pontianum et Pudentem maneret; sin verò uno unâve superstite diem suum obiisset, uti tum dividua pars dotis posteriori filio, reliqua prioribus cederet[4]. »

Un souvenir du titre IXe[5] du Ier livre du Digeste aurait pu donner l'intelligence d'un autre passage, sur lequel ont erré les commentateurs, même les plus renommés, et que le nouveau traducteur a mieux en-

[1] Je ne peux pas m'empêcher de noter en passant cette locution vicieuse, parce qu'elle semble à présent passer en usage, et qu'on affecte en quelque sorte de la préférer à celles-ci, plus naturelles et plus justes : « dans l'intention, dans le dessein. » Quand on fait une chose, ce ne peut pas être *dans un but*, car le but est devant nous, plus ou moins éloigné. — [2] P. 249. — [3] P. 248. — [4] P. 222. — [5] *De senatoribus*.

trevu, mais sans la parfaite connaissance encore de toutes les circonstances de la pensée.

Émilianus, l'accusateur d'Apulée, avait été compromis déjà dans une affaire importante qui s'était plaidée à Rome, au tribunal du préfet de la ville (et non du *préteur;* les préteurs étaient bien déchus depuis les empereurs). Émilianus avait été convaincu d'imposture par un arrêt, et il s'était emporté jusqu'à donner un démenti aux juges qui avaient prononcé la validité d'un testament qu'il prétendait arguer de faux. Apulée rappelle cette scène scandaleuse en ces termes : « Qui avunculi sui testamentum, quod verum sciebat, pro falso infamarit, tantâ quidem pervicaciâ, ut cùm Lollius Urbicus V. C. verum videri et ratum esse debere, de CONSILIO CONSULARIUM VIRORUM pronunciasset, contra CLARISSIMAM VOCEM juraverit vecordissimus iste tamen, illud testamentum fictum esse : adeo ut ægrè Lollius ab ejus pernicie temperarit. QUAM quidem VOCEM, et tuâ æquitate et meâ innocentiâ fretus, spero in hoc quoque judicio erupturam. Quippe qui sciens innocentem criminatus, eo sane facilius, quod jam, ut dixi, mentiens apud *præfectum urbi* in amplissimâ causâ convictus est [1]. »

Casaubon, avec d'autres érudits, supposait que ces mots *quam vocem erupturam* signifiaient la voix d'Émilianus qui éclaterait encore une fois contre les juges après la condamnation dont il serait frappé. Le nouveau traducteur s'est plus approché de la vérité dans cette version : « j'espère que votre voix le terrassera pareillement. » Il a compris qu'il y avait quelque analogie de ces mots avec ceux-ci qui se trouvent deux lignes plus haut *contra vocem clarissimam.* Seulement il n'a point aperçu le rapport d'identité que l'auteur voulait marquer et le jeu de mots par lequel son esprit s'est égayé, un peu hors de propos, ou du moins peu convenablement. Lollius Urbicus, qui avait rendu la sentence que mentionne Apulée, était préfet de la ville, et, à ce titre, président ordinaire du sénat; aussi était-il assisté dans sa juridiction d'un conseil de consulaires, par conséquent sénateurs, *de consilio consularium virorum*, et non de simples juristes, de simples citoyens. Il portait, comme les sénateurs, le titre de *clarissime*, ce qu'indiquent les deux majuscules V. C. à la suite de son nom. On ne connaissait pas encore la hiérarchie des titres nobiliaires, *vir illustris, vir spectabilis, vir clarissimus, vir egregius*, qui s'établit depuis le règne de Constantin, et dans laquelle le préfet de la ville monta au rang d'*illustre.* On ne connut d'abord que la qualité de *clarissime*, qui décorait à la fois les consuls, le préfet de la ville, les

[1] P. 6.

sénateurs. Les offices de la maison impériale ne constituaient pas encore de grands dignitaires, ils étaient exercés par des chevaliers ou de simples affranchis, et l'ancienne tradition se conservait de tenir dans l'ordre équestre le préfet du prétoire, quoiqu'il eût déjà des fonctions administratives; mais il commandait encore la garde prétorienne. Lorsque Commode voulut dépouiller Paternus de cet emploi sans faire un coup d'État, il n'eut qu'à le nommer sénateur [1]; le sénat et le prétoire étaient incompatibles.

Une nouvelle noblesse, non plus de domination héréditaire, comme l'antique patriciat, non plus d'illustration politique, comme les grandes familles depuis le consulat plébéien, mais de presséances, de qualifications emphatiques, s'édifiait pour distraire l'ambition et pour inviter à l'obéissance par les amusements de la vanité. Le *clarissime*, consulaire ou sénateur, transmettait son *clarissimat* à son fils, à son petit-fils [2]; il en communiquait les honneurs à sa femme, à sa fille. La veuve, la fille du *clarissime* demeuraient clarissimes elles-mêmes, tant qu'elles ne dérogeaient pas par une alliance plébéienne [3]; et Ulpien agita et décida la question de savoir qui, d'une femme consulaire ou d'un ex-préfet, devait avoir la supériorité, *vir præfectorius an consulari feminæ præferatur* [4]. La prééminence du sexe masculin l'emporta sur l'avantage de la dignité dans la consultation du légiste.

Ainsi, dans la phrase d'Apulée, *contra vocem clarissimam* fait allusion à la dignité des juges qui prononcèrent la sentence; et *quam vocem*, qui commence la proposition suivante, ne désigne certainement pas la voix de l'accusateur Émilianus, ni celle de Maximus Claudius auquel Apulée adresse la parole, la syntaxe ne permet pas de l'entendre ainsi. C'est toujours l'*illustre* voix de Lollius Urbicus, qui aurait pu foudroyer Émilianus, lorsqu'il osa s'élever insolemment contre elle, et qui retentira, qui éclatera encore dans ce jugement, *erupturam*.

Cette image hyperbolique pourrait se justifier ou s'expliquer par les habitudes d'exagération oratoire des sujets de l'empire et même des citoyens romains dans les manifestations de leur respect pour les hauts dignitaires.

On était bien éloigné du temps où Auguste avait réprimandé par un édit le peuple de Rome pour lui avoir fait l'application de ce vers : *O dominum æquum et bonum*, dans une représentation de comédie à laquelle il assistait [5]. Depuis on appela *maître* l'empereur [6], les grands, les magis-

[1] *Hist. Aug. script.* p. 47, B, ed. in-fol. — [2] Dig. I, tit. 9, l. 7. — [3] *Ibid.* l. 8. — [4] *Ibid.* l. 1. — [5] Sueton. *Aug.* 53. — [6] Plin. *ep.* lib. X, *passim.* — Apul. *Apol.* p. 250.

trats, tout le monde, comme dit Sénèque [1], et jusqu'à des esclaves, si l'on s'en rapporte à Martial [2].

Ce ne pouvait être qu'une plaisanterie; mais Apulée reproduit plus sérieusement dans son langage l'empreinte des opinions communes touchant les prérogatives aristocratiques, lorsqu'il interprète à sa manière la doctrine de Platon sur l'existence de deux Vénus, *οὐρανίαν, πανδημόν* [3] : « geminam esse Venerem deam..... earum alteram vulgariam, quæ sit prædita POPULARI amori..... alteram verò cœlitem præditam OPTIMATI amori [4]. De là il y avait peu de distance pour arriver à la poésie officielle de Claudien qui, dans son épithalame d'Honorius, imagine deux ordres d'amours; les fils des nymphes qui s'amusent à blesser les cœurs plébéiens, le fils de Vénus qui daigne s'attaquer aux grands de la terre :

> Mille pharetrati ludunt in margine fratres,
> Ore pares, similes habitu, gens mollis Amorum.
> Hos nymphæ pariunt, illum Venus aurea solum
> Edidit. Ille deos, cœlumque et sidera cornu
> Temperat, et summos dignatur *figere reges,*
> *Hi plebem feriunt* [5].

Je ne pousserai pas plus loin ces remarques; elles suffisent pour montrer, si l'on en doutait, combien est utile à l'histoire et à la philologie toute entreprise qui a pour but de rendre les œuvres d'Apulée plus accessibles. Que serait-ce si nous parcourions les Métamorphoses, les Florides, et ses autres écrits? Je crois aussi en avoir dit assez pour exciter M. Bétolaud à continuer avec ardeur et persévérance ses études sur cet auteur, et à ne pas se contenter d'un essai déjà très-estimable, mais qu'il est si capable de perfectionner [6].

NAUDET.

[1] *Obvios, si nomen non succurrit, dominos salutamus.* (Epist. III.)

[2]
> Cum voco te dominum, noli tibi, Cinna, placere;
> Sæpe etiam servum sic resaluto meum.

[illegible]. V, 53, cf. VI, 88. — [3] *In sympos.* c. 8, ed. Bekker. — [4] P. 30. — [5] *De nupt. Honor. et Mar.* v. 72-77. — [6] Il y a des fautes qui ne sont que de simples inadvertances, comme celle-ci : « Contrairement à l'avis de Neoptolémus Ennianus (p. 33), » *contra sententiam Neoptolemi Enniani.* Il s'agit d'une maxime qu'Ennius, en une tragédie, avait mise dans la bouche du fils d'Achille; maxime rapportée déjà par Cicéron ; *Neoptolemus apud Ennium etc.* (*Cf.* Ennius *ed. Columna*, p. 303).

Ueber die Ursprung des Thierkreises, von Ludw. Ideler, *etc.* — *Sur l'origine du zodiaque, par* Ludwig Ideler; *Mémoire lu à l'Académie royale des sciences de Berlin, le* 28 *juin* 1838.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Suite de la discussion sur l'année chaldéenne.

Il a été prouvé dans l'article précédent que les Babyloniens n'avaient qu'une année solaire de trois cent soixante-cinq jours, où les mois correspondaient aux signes du zodiaque, et qu'elle devait être analogue à celle qui résulte des calendriers de Géminus et de Denys. Pour bien comprendre cette analogie, il faut mettre en rapport ces deux calendriers, et reconstruire, s'il est possible, cette année de l'astronome Denys, que des juges compétents regardent comme une énigme.

Des calendriers de Géminus et de Denys.

J'ai dit que, dans le calendrier ou parapegme de Géminus, les *mois* sont les signes mêmes du zodiaque, et que la durée de chacun d'eux est exprimée par le nombre de jours que le soleil emploie à le parcourir.

Le nombre de jours pour chaque signe est fondé sur l'inégalité ou, comme disaient les anciens, sur *l'anomalie* du soleil, laquelle rend inégales la durée des saisons et celle des mois que chacune d'elles contient. L'inégalité que Géminus admet donne, pour le quart vernal, 94 j. 1/2; pour le quart estival, 92 1/2; le quart automnal, 88 1/8; le quart hivernal, 90 1/8, en tout 365 j. 1/4 [1]. Or, cette inégalité est justement celle qu'Hipparque a prise pour base de ses recherches sur l'année[2].

Que cette théorie du soleil appartienne à Hipparque, comme on l'a cru, cela est fort douteux. Ptolémée ne le dit nulle part[3]. Géminus, en citant cette inégalité, ne la lui attribue pas davantage. Tout annonce qu'elle était connue plus anciennement. On ne peut cependant la faire remonter jusqu'à Eudoxe. Car, d'après le papyrus déjà cité, sa théorie de l'inégalité était fort inexacte; mais la théorie de Callippe revient à peu près à celle d'Hipparque et de Géminus, sauf les fractions, puisqu'elle s'y trouve exprimée par les nombres 95, 92, 89 et 90 j. Elle était donc connue des Grecs, au moins depuis Callippe. Ce fait, nouveau dans l'histoire de la science, est confirmé par le calendrier de Denys.

[1] Gemin. c. 1, p. 3 b, c. — [2] Ap. Ptolem. III, 4, p. 184. — [3] *Ὑποτιθέμενος γὰρ τὸν μὲν ἀπὸ τῆς ἐαρινῆς ἰσημερίας μέχρι........ ὑποδείκνυσιν....* Ici *ὑποτίθεσθαι* signifie non *supposer*, mais *poser en fait, prendre pour base,* comme en d'autres passages (p. 22, 112, 184); de même *ὑπόθεσις* ne signifie pas toujours une *hypothèse* (cf. p. 9, 21, 239, 274, 295).

Voici d'abord le nombre de jours que cette inégalité donne au passage du soleil dans chaque signe :

Je mets en regard les nombres ronds tirés de Géminus, et les nombres exacts, tels qu'ils se concluent de la théorie d'Hipparque.

SIGNES.	NOMBRE DE JOURS		NOMBRE DES JOURS au commencement de CHAQUE MOIS.
	D'APRÈS LE CALCUL.	SELON GÉMINUS.	
Le Bélier parcouru en......	31 j. 6 h.	31	0
Le Taureau............	31 15	32	32
Les Gémeaux...........	31 16	32	64
Le Cancer..............	31 10	31	96
Le Lion...............	30 20	31	127
La Vierge..............	30 6	30	158
La Balance.............	29 16	30	188
Le Scorpion.............	29 6	30	218
Le Sagittaire............	29 4	29	248
Le Capricorne...........	29 11	29	277
Le Verseau.............	30	30	306
Les Poissons............	30 15	30	336

Aux fractions près, l'identité est complète, et le total diffère seulement dans le *quart* de jour que Géminus néglige, ne donnant que des nombres entiers.

A propos de ce calendrier, M. Ideler fait cette réflexion remarquable : « Les astronomes grecs se convainquirent facilement, par l'observation des équinoxes et des solstices, que les apparitions des étoiles fixes revenaient, sous le même parallèle, aux mêmes jours de l'année solaire. Ils conçurent ainsi de bonne heure l'idée de substituer dans leurs calendriers astronomiques, à l'année lunaire vague dont ils se servaient dans l'usage civil, une année solaire fixe. Déjà Eudoxe avait employé une telle année. Il résulte en effet d'un passage de Pline, que dans son parapegme, si célèbre chez les anciens, Eudoxe admettait une période météorologique de quatre années (*lustrum*), commençant au lever du

Chien. Elle devait, en conséquence, se composer de quatre années juliennes, qui paraissent avoir été ordonnées comme elles le furent dans la suite par Jules César.... La constitution précise de cette année ne nous est pas connue : nous pouvons présumer seulement que les mois y étaient nommés d'après les signes du zodiaque, comme nous les trouvons dans le parapegme de Géminus[1]. »

Dans la pensée du savant astronome, le parapegme de Géminus, comme celui d'Eudoxe, devait être établi sur une année de 365 jours 1/4, qui devenait fixe par l'intercalation d'un jour tous les quatre ans. Son opinion, qui n'était qu'une conjecture, est à présent confirmée par un fait qu'il ne pouvait connaître, puisqu'on le trouve seulement dans le papyrus inédit que j'ai déjà plusieurs fois cité. Un texte des plus importants prouve qu'Eudoxe et même Démocrite, un demi-siècle auparavant, connaissaient l'usage d'une année solaire de 365 j. 1/4, avec intercalation quadriennale, comme l'année julienne. Cette connaissance, ils l'avaient puisée en Égypte où, de toute antiquité, une année solaire, rendue fixe par le même mode d'intercalation, marchait parallèlement avec l'année vague, toutes deux divisées en douze mois portant les mêmes noms. C'est ce que j'ai établi dans mes Recherches nouvelles sur le calendrier des anciens Égyptiens, lues récemment à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Ce fait nous met sur la voie pour découvrir la nature du calendrier connu sous le nom de Denys. Son analogie avec celui de Géminus ne pouvait échapper à l'œil clairvoyant de M. Ideler; mais, ainsi que le P. Petau, il montre peu d'espoir qu'on parvienne à en déterminer le vrai caractère. « Comme nous ne savons plus maintenant, dit-il, sur quelles observations et sur quels principes Denys se fondait pour régler son année, on ne peut parvenir, ainsi que le remarque Petau, à en connaître la forme. Tout ce qui ressort clairement de la comparaison des dates empruntées à ce calendrier avec les lieux du soleil, déduits de la théorie d'Hipparque, c'est que Denys doit avoir connu très-imparfaitement le mouvement du soleil, supposé toutefois qu'il ne se soit pas glissé dans ces dates des erreurs que nous ne sommes plus en état de rectifier[2]. »

A mon avis, le calendrier de Denys suppose la même théorie du soleil que celui de Géminus; mais il en diffère en un point très-important que je vais indiquer.

[1] *Untersuchungen über die Beob.* S. 260. — [2] Ouvrage cité, S. 267, 268. — Cf. *Handb. der Chronologie*, I, 326.

Tout ce que nous savons de ce Denys et de son calendrier est tiré de sept observations citées dans l'Almageste; à savoir six positions de Mars ou de Mercure rapportées à des étoiles du zodiaque, et une occultation de l'Ane méridional par Jupiter [1].

Ces sept observations sont toutes indiquées de la même manière, rapportées à une ère inconnue d'ailleurs, et datées en quantièmes de mois, dont les noms sont formés de ceux des signes du zodiaque. Sept de ces noms ont été conservés par Ptolémée; ce sont Αἰγών (mois du Capricorne); Σκορπιών (du Scorpion); Ὑδρών (du Verseau); Ταυρών (du Taureau); Λεοντών (du Lion); Διδυμών (des Gémeaux); Παρθενών (de la Vierge [2]. Les dates de cette ère se présentent dans Ptolémée converties en années de Nabonassar et en mois égyptiens, ainsi qu'on le voit par la première date : « Dans l'année 23, *selon Denys*, du mois Hydron le 19 [3]. » Selon le calcul de Ptolémée, le soleil moyen occupait 18° 10′ du Verseau, et le moment de l'observation était le matin du 17 au 18 du mois égyptien Choiac de l'an 486 de Nabonassar : ce qui donne immédiatement le 12 février. Toutes les autres dates sont indiquées de même et avec des circonstances analogues.

On a beaucoup hésité sur le sens dans lequel Ptolémée a pris les mots κατὰ Διονύσιον, qui reviennent toujours de la même manière, après le nom de l'année et avant l'indication du mois. Toutefois un point sur lequel on est d'accord, c'est que cette ère était de l'invention de Denys, et connue sous son nom; et comme, dans les sept exemples, l'année de l'ère est toujours accompagnée du quantième d'un mois zodiacal, on a tout lieu de croire que Denys avait aussi constamment rattaché à son ère des mois de ce genre dont les dénominations avaient probablement été inventées par lui.

Mais les observations qu'il rapporte lui appartiennent-elles? Cela ne résulte pas de l'expression qu'emploie Ptolémée. Il n'y a certes nulle preuve qu'elles soient de Timocharis, comme le pensait Riccioli. La supposition même est peu vraisemblable, car les cinq observations de cet astronome, citées par Ptolémée, appartiennent aux années 293, 282, 281 avant notre ère [4], celles de Denys sont comprises entre les années 272 et 241; ce qui met 52 ans entre la première de l'une et la

[1] L. IX, c. 7, p. 168, 169, 170. — X, c. 9, p. 236. — XI, c. 3, p. 263. — [2] Les cinq autres devaient se nommer Κριών, Καρκινών, Χηλών, Τοξών, et Ἰχθυών. — [3] Ἔτους ΚΓ κατὰ Διονύσιον, Ὑδρῶνος ΙΘ, κ. τ. λ. Le texte porte ΚΘ ; mais Scaliger et Petau ont déjà prouvé par la réduction de la date julienne qu'il faut lire ΙΘ, ce qui d'ailleurs résulte du lieu moyen du soleil, à 18° 10′ du Verseau selon Ptolémée. — [4] *Almag.* VII, c. 3, t. II, p. 16 et suiv

dernière de l'autre. Il est peu probable que Timocharis eût observé pendant si longtemps. D'ailleurs il datait ses observations des années de la période de Callippe et en mois athéniens. Celles de Denys lui sont donc étrangères.

Mais sont-elles de Denys lui-même? Rien ne le prouve non plus. Elles avaient été certainement citées par lui dans quelque ouvrage que Ptolémée avait sous les yeux, et rapportées à une ère de son invention; mais l'inventeur d'une ère peut être fort postérieur à l'époque initiale de cette ère. La coïncidence du point de départ de celle-ci (qui est l'an 285 avant J. C.) avec l'année de l'association de Philadelphe au trône de son père, ne suffit pas pour établir, comme l'ont pensé Scaliger[2] et Ussérius[3], que Denys aura voulu faire sa cour à Philadelphe. Si telle eût été son intention, il n'eût pu éviter de donner à son ère le nom du prince qu'il voulait flatter, et Ptolémée nous eût transmis ces dates sous cette forme : ἔτους. . . . ἀπὸ τοῦ Δευτέρου Πτολεμαίου, comme il le fait pour les ères de Nabonassar, de la mort d'Alexandre ou de Philippe Aridée; car cet usage est sans exception chez les anciens chronologistes. La coïncidence est donc fortuite[4]; ce choix a une cause astronomique et non historique, comme le cycle de Callippe chez les Grecs, ou l'ère de Djélaleddin chez les Persans.

Tout ce qu'il nous est possible de constater, c'est que Denys était antérieur à Hipparque, puisque, selon Ptolémée, cet astronome avait réduit en degrés une de ses observations[4], et il est possible que Ptolémée ne les ait toutes connues que par Hipparque lui-même.

Quant au lieu où elles ont été faites, Ptolémée ne le dit pas, parce qu'elles l'avaient été à Alexandrie; aussi ne réduit-il pas les heures au méridien de cette ville, ce qui aurait été nécessaire, et ce qu'il aurait fait en tout autre cas. On peut conjecturer que Denys était athénien, à en juger du moins par la désinence athénienne en ών de ses mois. Un alexandrin aurait mis la finale ος, qui est celle de tous les mois macédoniens.

Il me reste à prouver que la théorie de Denys sur l'inégalité du soleil est la même que celle d'Hipparque et de Géminus, laquelle, comme on l'a vu, remonte au moins à Callippe, vers 300 avant J. C.

Dans un calendrier zodiacal tel que celui de Denys et de Géminus,

[1] *De emend. temp.* p. 268. — [2] *Annales, ad ann.* 285. — [3] M. Champollion-Figeac est arrivé à la même conséquence, par un autre chemin; en montrant que le commencement de cette ère et l'avénement de Philadelphe tombent à 130 jours de distance l'un de l'autre (*Annales des Lagides*, t. II, p. 37). — [4] Ptolem. IX, t. II, p. 170.

dans lequel 12 mois, formant 365 jours, répondent aux 360° du zodiaque, si les mois avaient juste le nombre de jours que le soleil emploie à parcourir les signes de leur nom, le point initial des mois et des signes y correspondrait à peu près; c'est ce qui a lieu pour le calendrier de Géminus. Mais si les 12 mois avaient uniformément 30 jours, de manière que les 5 jours fussent réservés pour la fin, comme dans le calendrier égyptien, le commencement des mois et des signes ne coïnciderait exactement qu'en un petit nombre de points; la coïncidence ne se retrouvant qu'après l'addition des épagomènes. Tel était en effet le calendrier de Denys.

Voici les observations dionysiennes avec leurs dates juliennes, telles qu'elles résultent de l'année de Nabonassar et des quantièmes en mois égyptiens, exprimés par Ptolémée :

ANNÉES DE L'ÈRE.	MOIS DIONYSIEN.	LIEUX MOYENS du ☉ SELON PTOLÉMÉE.	ANNÉES Avant J.-C.	DATES JULIENNES.
13	25 Ægon.	♑ 23° 54′	272	18 janvier.
21	22 Scorpion.	♏ 20° 50′	265	15 novembre.
23	19 Hydron.	♒ 18° 10′	262	12 février.
23	4 Tauron.	♈ 29° 30′	262	25 avril.
24	28 Léonton.	♌ 27° 50′	262	23 août.
28	7 Didymon.	♊ 2° 50′	257	28 mai.
45	10 Parthénon.	♍ 9° 50′	241	4 septembre.

La comparaison des dates montre que le point initial de l'ère était l'été de l'an 285 avant J.-C.; et, dans ce cas, ce point ne pouvait être que le solstice même, fixé, comme dans Géminus, au 1er degré du Cancer, ou au 1er du mois Καρκινών. On va voir qu'il en était réellement ainsi.

Dans la table précédente, les lieux moyens du soleil, indiqués par Ptolémée, coïncident assez bien avec les jours des mois zodiacaux, dans cinq observations sur sept (les 1re, 2e, 3e, 5e et 7e). La discordance est considérable dans les deux autres. On écarte sans peine l'une des difficultés, en reconnaissant que la lettre Δ [1] a remplacé la lettre Α, et en lisant Ταυρῶνος Α, au lieu de Ταυρῶνος Δ, erreur d'autant

[1] Le texte porte : Φαμενὼθ Λ εἰς τὴν Α. Le P. Petau et M. Ideler ont remarqué

plus admissible, que le quantième égyptien est corrompu dans tous les manuscrits. Il ne reste plus alors qu'une seule erreur, mais elle est grave; c'est le 7 de Διδυμών mis en correspondance avec 2° 50′ du Verseau (au lieu de 7°), pour le lieu moyen du soleil. Elle ne peut s'expliquer dans le cas où l'on admettrait l'identité du calendrier de Géminus avec celui de Denys, c'est-à-dire, où les mois auraient la même inégalité que les signes, quant au nombre des jours. Mais elle s'explique parfaitement dans le cas, 1° où le mois Καρκινών de Denys serait le 1er mois de son calendrier, comme était le Cancer pour l'année de Géminus; ce qui est d'autant moins douteux que l'époque de l'ère dionysienne était l'été; 2° où les mois auraient eu une durée uniforme de 30 jours. Qu'il en fût réellement ainsi, c'est ce que montre ce tableau comparatif des deux calendriers, qui me paraît faire disparaître toutes les difficultés.

CALENDRIERS										
DE GÉMINUS.					DE DENYS.					
			DURÉE		MOIS.				OBSERVATIONS.	
Époques des solstices et équinoxes.	Intervalles des saisons en nombres ronds, selon Géminus.	SIGNES.	Partielle.	Totale.	NOMS des mois.	DURÉE Partielle.	DURÉE Totale.	Date julienne du 1er de chaque mois.	Lieux moyens du ☉	Date julienne des observations.
S. E. 27 juin.		♋	31	//	Καρκινών.	30	♁	27 juin.		
		♌	31	32	Λεοντών.	30	31	27 juillet.		
	92 jours.				28	...	...	....	27° 50′ ♌	23 août - 262.
		♍	30	63	Παρθενών.	30	61	26 août.		
		♎	30	93	10	...	...	....	9° 50′ ♍	4 sept. - 241.
					Χηλών.	30	91	24 septemb.		
E. A. 26 sept.		♏	30	123	Σκορπιών.	30	121	25 octobre.		
	89 jours.				22	...	...	....	20° 50′ ♏	15 nov. - 265.
		♐	29	153	Τοξών.	30	151	24 novemb.		
					Αἰγών.	30	181	24 décemb.		
S. H. 24 déc.		♑	29	182	25	...	...	....	23° 54′ ♑	18 janv. - 272.
	90 jours.	♒	30	211	Ὑδρών.	30	211	23 janvier.		
		♓	30	241	19	...	...	....	18° 10′ ♒	12 fév. - 262.
					Ἰχθυών.	30	241	22 février.		
E. P. 24 mars.		♈	31	271	Κριών.	30	271	24 mars.		
		♉	32	302	Ταυρών.	30	301	23 avril.	29° 30′ ♈	23 avril - 262.
	94 jours.				Διδυμών.	30	331	23 mai.		
		♊	32	334	7	...	...	....	2° 50′ ♊	28 mai - 257.
					30		360	21 juin.		
					Épagomènes.		5	26 juin.		
	365 jours.			365			365			

qu'il faut lire Μεχεὶρ Λ εἰς τὴν Α Φαμενώθ. La substitution d'un mois à l'autre peut difficilement venir de Ptolémée; il avait mis en correspondance avec le Ὑδρῶνος Α le quantième Μεχεὶρ ΚΖ, εἰς τὴν ΚΗ.

Les cinq premières colonnes de ce tableau renferment le calendrier de Géminus, mis en rapport avec les signes, avec les intervalles des saisons, et les dates juliennes des solstices et des équinoxes, en partant du solstice d'été fixé au 27 juin. Cette fixation elle-même n'est pas une hypothèse, puisqu'elle résulte de celle du 1er Καρκινών, calculé d'après la date julienne de l'observation du 28 Λεοντών, mis par Ptolémée en correspondance avec le 30 Payni de l'an 486 de Nabonassar, ce qui tombe au 23 août; or, le 28 Λεοντών est à la même distance (58 jours) du 1er Καρκινών, que le 23 août du 27 juin. La liaison des deux calendriers est donc établie sur une base certaine.

Les autres colonnes donnent le système entier du calendrier de Denys. Les douze mois ont chacun 30 jours; leur point initial retarde sur celui des signes, d'un jour en Παρθενών, de 2 en Χηλών, Σκορπιών et Τοξών; il coïncide en Ὑδρών et Κριών; il recommence à retarder de 1 jour en Ταυρών, et de 3 jours en Διδυμών; à la fin de ce mois, le retard est de 5 jours, aussi le 30 de ce mois tombe au 21 juin; l'équilibre se rétablit par les épagomènes, dont le 5e répond au 26 juin; et l'année recommence au 1er de Καρκινών, le 27 juin.

Les lieux moyens du ☉ correspondent fort approximativement à toutes ces dates; l'excès ne va point au delà de 1°, et il est souvent au-dessous; excepté dans un seul cas qui faisait, comme je l'ai dit, la grande difficulté, à savoir la correspondance du 7 Διδυμών avec 2° 50′, en nombre rond, 3° des Gémeaux; mais un coup d'œil jeté sur le tableau fait voir qu'il n'en pouvait être autrement, puisque la date se trouve justement au moment de l'année où, les jours des mois avançant sur les degrés, le 7 Διδυμών répond en effet au 3e degré environ des Gémeaux.

Or, ceci nous prouve que les épagomènes n'ont pu se placer ailleurs qu'à la fin de Διδυμών, le dernier mois de l'année; ce qui est la méthode égyptienne et la plus naturelle de toutes.

Nous voilà bien près de connaître entièrement la nature de l'année de Denys, année solaire, avec douze mois répondant aux signes dont ils portaient le nom. Il reste à savoir si c'était une année fixe, et quelle intercalation la mettait en concordance avec l'année naturelle.

On peut dire *à priori* qu'il n'est pas dans la nature d'une telle année d'être vague; car, en peu de temps, tous les rapports des signes et des mois auraient été altérés, et, en moins de cent-vingt ans, les noms auraient correspondu à d'autres signes que ceux qu'ils désignaient; un calendrier zodiacal comme celui-là doit avoir été fondé sur une année fixe, et nous avons vu que M. Ideler n'a pas compris autrement celui de Géminus, puisqu'il conjecture qu'il devait recevoir l'intercalation quadrien-

nale du *lastrum* d'Eudoxe; ce qui en faisait une espèce d'année julienne. Cette vue ingénieuse est de tout point applicable au calendrier de Denys, et le tableau montre que telle était réellement la nature de son année.

Les sept observations dionysiennes sont renfermées entre les années 272 et 241 avant notre ère, embrassant un intervalle de trente et un ans. Il est évident que leurs dates, que le tableau met en concordance avec l'année julienne proleptique, ne peuvent retomber juste, comme elles le font dans cet intervalle, où l'on devrait trouver autrement un écart graduel allant jusqu'à près de huit jours, que parce que les mois dionysiens appartenaient à une année de même nature.

Ainsi l'année de Denys est à présent connue dans toutes ses circonstances; c'était certainement une année de 365 jours intercalée tous les quatre ans par l'addition d'un jour. Elle était donc semblable à l'année fixe alexandrine, établie si longtemps après, ainsi qu'à l'année sothiaque égyptienne, où l'introduction d'un jour tous les quatre ans donnait la correspondance de l'année vague avec l'année naturelle de 365 j. 1/4, qui est la durée que toute l'antiquité lui a donnée, après comme avant Hipparque[1]; mais elles différaient toutes deux de celle de Denys, en ce qu'elles marchaient indépendamment des signes du zodiaque et des points équinoxiaux et solsticiaux, commençant l'une au 29 août, l'autre au 9 octobre julien proleptique; tandis que celle de Denys, quoique régulièrement disposée de manière à servir d'année civile, caractère que ne présente pas l'année de Géminus, avait cependant une forme zodiacale et astronomique.

Or, n'est-ce pas là précisément ce double caractère que nous présente l'année civile chaldéenne, qui est à la fois *solaire*, *zodiacale* et *fixe* par une intercalation à courte période[2]; ce qui lui donne tous les traits distinctifs de l'année dionysienne. Peut-on ne pas regarder comme infiniment probable, que l'année dionysienne a été prise des Babyloniens?

Remarquons que l'existence d'une pareille année satisfait à la nécessité, déjà reconnue par M. Ideler, de leur attribuer, outre l'année lunaire qui, selon lui, était leur année civile, une année solaire, à laquelle ils rattachaient leurs observations astronomiques; mais l'existence du calendrier lunaire chez les Babyloniens sera, je pense, reconnue maintenant pour chimérique; ils n'avaient réellement qu'une seule et même année, servant aux usages civils et religieux, comme aux déterminations de l'astronomie.

[1] J'ai démontré, dans mes Recherches sur le calendrier égyptien, que les anciens n'ont jamais admis d'année plus exacte, et que la correction même proposée par Hipparque n'a jamais été qu'une hypothèse, dont il n'ont tenu aucun compte. — [2] Plus haut, p. 588 et suiv.

Cette année, n'étant nullement compliquée par les mouvements lunaires, était la plus simple de toutes les années fixes; elle rendait on ne peut plus facile la réduction des dates chaldéennes dans le calendrier fixe égyptien, réduction qui a eu lieu pour toutes les observations que cite Ptolémée, notamment pour celles qu'il donne comme ayant été faites à Babylone.

Des observations citées par Ptolémée comme ayant été faites à Babylone.

Ces observations, au nombre de dix, ont toutes été citées dans l'Almageste d'après Hipparque [1]. Relativement à l'expression de leur date, elles forment deux séries distinctes.

La première série est composée des sept plus anciennes : ce sont des éclipses de lune, arrivées dans les années 720, 719, 620, 522, 500, 490, avant notre ère. Hipparque a donné les circonstances principales de chaque éclipse; il en a exprimé la date en années des règnes des rois babyloniens Mardokempad et Nabopolassar, ainsi que des rois perses Cambyse et Darius, et constamment en mois égyptiens. Ptolémée y ajoute le calcul de la position du soleil dans le zodiaque, de l'heure de l'éclipse et de l'année de Nabonassar.

On voit par ces sept exemples qu'Hipparque a dû avoir sous les yeux un canon des rois babyloniens et perses, où étaient marquées les années des règnes, mais non rattachées à une ère commune. On voit encore qu'il a dû traduire immédiatement le quantième des mois chaldéens en mois égyptiens, puisqu'il n'exprime pas les premiers; c'est ce qui avait fait croire à Desvignoles et à Dodwell, que l'année chaldéenne était identique à celle des Égyptiens. Fréret [2] objecte avec toute raison que, s'il en eût été ainsi, Ptolémée n'aurait pas désigné l'année vague par l'expression *ἔτος τὸ αἰγυπτιακόν*, expression qui indique positivement que cette année était propre à l'Égypte. Mais la difficulté est levée, et tout se concilie, dès que l'année chaldéenne était celle de 365 j. 1/4, dont la réduction à l'année vague de 365 j. est si simple et si facile.

La deuxième série se compose de trois observations d'éclipses faites dans les années 381 et 380 avant notre ère. Elles diffèrent de celles de la première série en ce qu'Hipparque en exprime la date, non

[1] Le fait pourrait être douteux si l'on s'en tenait à la version d'Halma; car à chacune des observations il traduit *φησί* par *on rapporte, il est dit,* comme s'il y avait *φασί*. Le *φησί* ne peut se rapporter qu'à Hipparque, cité au commencement du chapitre. — [2] *Acad. des inscr. Mém.* XVI, p. 207.

par des années de règne, mais par le nom de l'Archonte athénien (Phanostrate ou Evandre) alors en fonction, et qu'il y joint le mois athénien (Scirrophorion ou Posidéon), converti par Hipparque en quantième égyptien. Ptolémée y ajoute toutes les autres circonstances. Le canon des règnes ne s'étendait-il donc pas jusqu'à Artaxerce II, au règne duquel (années IX et X) elles ont eu lieu? Je pense que ces observations avaient été rapportées[1] en Grèce par un Athénien qui voyageait à Babylone dans ce temps, et qui les aura marquées selon le style qui lui était propre. Hipparque ne se sera pas donné la peine de les réduire, parce que les années archontiques étaient bien plus familières aux Grecs, qui en avaient des tables, que les années des règnes des rois perses. Ptolémée, qui employait constamment l'ère de Nabonassar, que personne ne cite avant lui, a dû les réduire dans cette ère pour les rendre comparables avec toutes les autres. Il en a même exprimé les circonstances avec les détails les plus minutieux.

Ce sont là les seules observations qui soient données dans l'Almageste, comme ayant été faites à Babylone, ἐν Βαϐυλῶνι τετηρημέναι, ainsi que Ptolémée a soin de le dire et de le répéter. Or, il est impossible d'en tirer un indice quelconque du genre de mois dont les Chaldéens se servaient, à plus forte raison d'en induire qu'ils se servissent des mois lunaires. Ce qui reste de remarquable, c'est que nulle part un mois chaldéen n'y est exprimé. Cependant il est difficile de douter que ces mois ne fussent énoncés dans l'expression originale de ces observations. Peut-être leurs noms, sans doute très-barbares pour une oreille grecque, étaient si peu connus en Grèce qu'il devenait à peu près inutile de les conserver; Hipparque les aura immédiatement convertis dans le quantième égyptien que chacun connaissait de son temps.

Observations dites chaldéennes faites à Alexandrie.

Mais il est encore trois autres observations qui ont toujours été citées comme ayant été faites à Babylone, et dont on a tiré la preuve, tant de l'existence de la Balance à une époque bien antérieure à celle où ce signe se montre dans le zodiaque grec, que de l'usage des mois lunaires à Babylone.

Ces trois observations sont employées par Ptolémée au même

[1] Selon Hipparque, elles étaient au nombre de celles qu'on avait *rapportées* de Babylone τῶν ἀπὸ Βαϐυλῶνος διακομισθεισῶν (IV, 10, p. 275). Il ne dit pas par qui. Je remarque que les années 381 et 380 coïncident avec l'époque présumée des voyages scientifiques d'Eudoxe.

usage que celles de Denys[1], et deux d'entre elles sont citées dans le même endroit, exprimées exactement de la même manière. On jugera de la similitude par la comparaison suivante des deux premières :

SELON DENYS.

L'an 23e, selon Denys (κατὰ Διονύσιον), le 19 Hydron au matin, Mercure était éloigné de la claire qui est à la queue du Capricorne, de trois lunes vers le nord. Or, cette étoile occupait alors, selon nos points de départ, c'est-à-dire selon les points des tropiques et des équinoxes, 22° 1/3 du Capricorne[2].

SELON LES CHALDÉENS.

L'an 75, selon les Chaldéens (κατὰ Χαλδαίους), le 14 Dius au matin, Mercure était d'une 1/2 coudée au-dessus de la Balance australe, en sorte qu'il occupait alors, selon nos points de départ, 14° 1/2 des Serres[3].

Les voici toutes les trois avec leurs époques.

ANNÉES DE L'ÈRE.	MOIS MACÉDONIENS.	ANNÉES DE NABONASSAR.	MOIS ÉGYPTIENS.	DATES JULIENNES.
67	5 Apellæus.	504[4]	27-28 thoth.	19 novembre - 245.
75	14 Dius.	512	9-10 thoth.	30 octobre - 237.
82	Xanthicus.	519	14 tybi.	1 mars - 229.

Les concordances montrent que le point initial de l'ère est l'automne de l'an 311 avant notre ère[5], c'est-à-dire une année entière après le commencement de l'ère des Séleucides, qui est de l'automne de l'an 312.

Ces observations sont toutes les trois énoncées de la même manière. On voit que le κατὰ Χαλδαίους est tout justement placé comme le κατὰ Διονύσιον dans les observations dionysiennes. Il s'agit donc aussi d'une ère particulière suivie par les Chaldéens, comme celle que suivait Denys ; mais il n'en résulte pas davantage que les observations aient été faites par eux, ni surtout qu'elles l'aient été à Babylone, comme on le croit. Le contraire résulte des considérations suivantes :

1° Pour les dix observations réellement faites à Babylone, Ptolémée

[1] Lib. IX, c. 7, p. 170, 171. — XI, c. 7. p. 286. — [2] Ptolem. IX, c. 3, p. 168. — [3] *Ibid.* p. 170. — [4] Le texte de Ptolémée, dans l'édition d'Halma, porte φξδ' c'est une erreur ; il faut φδ', que donnent les manuscrits. — [5] Ideler, *Handbuch*, n. s. w. I, 224.

dit toujours expressément qu'elles avaient été apportées de Babylone, *ἐκ Βαβυλῶνος διακομισθεῖσαι*, ou bien qu'elles y ont été faites, *ἐν Βαβυλῶνι τετηρημέναι*. Ici, au contraire, cette circonstance ne s'y trouve pas : en place, les Chaldéens sont nommés.

Pourquoi dans cet endroit fait-il mention des Chaldéens, et en cet endroit seul? Ne serait-ce pas qu'il s'agit d'observations faites autre part qu'à Babylone, et rapportées seulement dans des ouvrages rédigés par quelques-uns de ces Chaldéens répandus en Syrie, en Grèce, comme à Alexandrie?

2° La mention des mois *macédoniens* l'indiquerait encore. On en a conclu que les Babyloniens avaient adopté le calendrier macédonien dès le temps d'Alexandre. Cela est bien peu croyable. Un peuple, et encore moins sa caste sacerdotale, n'abandonne pas si vite un calendrier qui tient à tout le système de sa religion. Nous avons, à cet égard, l'exemple de l'Égypte, où le calendrier macédonien, à l'usage des Grecs seuls, n'a jamais pénétré chez les habitants indigènes; au contraire, le calendrier du pays, usité par les Grecs eux-mêmes dans la plupart des actes publics, a fini par l'emporter sur le leur, au point que, lors de la réforme Alexandrine, les mois égyptiens remplacèrent les mois grecs qui disparurent entièrement. L'emploi des mois *macédoniens* dans ces observations indiquerait donc que, si elles ont pu être faites par des Chaldéens, elles l'ont été, soit en Syrie, soit à Alexandrie, où ils étaient usités, mais non à Babylone même. On ne pourrait objecter, avec Fréret[1], que, dans deux fragments des Antiquités babyloniennes de Bérose, il est fait mention des mois macédoniens *Loüs* et *Dæsius*[2]. Je n'insiste pas sur ce que cet ouvrage, où se trouvait une imitation maladroite des traditions bibliques, et où l'on a relevé des fautes grossières qu'un Chaldéen n'aurait pu commettre, a été reconnu par plusieurs critiques[3] comme étant l'ouvrage d'un Grec qui a pris le nom de Bérose, ainsi que d'autres celui de Pétosiris, de Zoroastre ou de Manéthon. Sans user de cet argument, il me suffira de faire observer, en supposant même l'authenticité de l'ouvrage, que Bérose, contemporain d'Alexandre, est un de ces Chaldéens voyageurs qui vinrent dès lors visiter la Grèce, qu'il y ouvrit école[4] et y fut si bien accueilli, à cause de ses prédictions, que les Athéniens lui élevèrent une statue dont la langue était dorée[5]; il dut séjourner longtemps en Grèce ou à la cour

[1] *Acad. inscr. Mém.* XVI, p. 228, 229. — [2] *Ap. Syncell.* p. 28-30.—*Ap. Athen.* XIV, p. 639. — Cf. *Berosi fragm.* ed. Richter, p. 50, 51. — [3] Meiners, *Doctr. de vero Deo*, p. 76 sqq.— Wachler dans l'*Encyclop. de Ersch* et *Gruber*, au mot *Berosos*. — [4] Vitruv, IX, 4 et 7. — [5] Plin. VII, 37.

de Séleucus et d'Antiochus Soter auquel il dédia son livre [1], puisqu'il le rédigea en grec et même en fort bon grec. Écrivant pour des Gréco-Macédoniens, il a dû traduire les dates chaldéennes dans leur calendrier, pour s'en faire comprendre. Il ne s'ensuit donc pas du tout que les Chaldéens à Babylone eussent adopté le calendrier macédonien; et avec cette observation disparaît le seul indice (bien faible à la vérité) de l'existence d'une année lunaire chez les Babyloniens (plus haut, p. 588).

3° Mais ce qui prouve décidément que ces observations n'ont pu être faites à Babylone, c'est une circonstance jusqu'ici non remarquée.

Dans toutes les observations que cite Ptolémée et qui n'ont pas été faites à Alexandrie ou à Rhodes, dont la longitude était censée la même, il tient compte de la différence des méridiens, pour réduire les heures à celui d'Alexandrie. Quand il ne fait aucune réduction, c'est que la différence est nulle. C'est, nous l'avons vu, le cas pour les sept observations de Denys; et l'on en a conclu, avec toute raison, qu'elles ont été faites à Alexandrie. Or, comment n'a-t-on pas vu que la même conséquence s'applique aux trois observations dites chaldéennes, puisqu'elles se trouvent dans le même cas, qu'elles sont indiquées justement dans les mêmes termes, et qu'elles n'offrent non plus aucune réduction?

Ce fait domine tout le reste; et quand nous ne pourrions plus savoir maintenant au juste à qui elles appartiennent, le lieu où elles ont été faites étant déterminé change toutes les conséquences qu'on en a voulu tirer, soit sur la nature de l'année chaldéenne, d'après l'emploi des mois macédoniens, puisqu'il est tout naturel que des observations faites à Alexandrie fussent datées de cette manière, soit sur l'origine chaldéenne des noms grecs des signes du zodiaque.

Elles ne peuvent être que l'œuvre de Chaldéens venant exercer à Alexandrie l'*ars chaldaïca*, et fondant leurs prédictions, comme ils étaient forcés de le faire, sur des observations précises et sur des principes scientifiques: il n'y avait que ce moyen pour eux de lutter à armes égales avec les Grecs ou les Égyptiens. C'était une école à côté d'une école;

[1] Une erreur d'Eusèbe a introduit une difficulté sur l'époque de Bérose. Cet auteur le fait vivre au temps d'Alexandre κατ' Ἀλέξανδρον, ce qui est dit également par Tatien (*adv. Gent.* c. 58, p. 171, éd. Paris), et paraît l'avoir été dans l'écrit même de Bérose (*ap. Syncell.* p. 14); cependant il lui fait dédier son livre à Antiochus II, dit Théos; Ἀντιόχῳ τῷ μετὰ Σέλευκον τρίτῳ (*Præp. Ev.* X, 11). Cet Antiochus ayant commencé son règne 63 ans après la mort d'Alexandre, l'intervalle ne sera guère moindre que de 70 ans, et pourra être plus grand encore. Tatien dit: Τῷ μετ' αὐτὸν (Ἀλέξανδρον) τρίτῳ, ce qui s'applique à Antiochus I, dit Soter, et remonte l'époque de 20 ans. Cette date est bien plus vraisemblable.

une doctrine, en opposition avec une doctrine; charlatans contre charlatans, qui se disputaient les dupes. Les Chaldéens, dont Géminus, au commencement de son traité, cite les opinions sur les *sympathies* et les *antipathies*, étaient des fauteurs de cette secte chaldaïque, employant les signes du zodiaque tels que les Grecs les connaissaient alors, y rapportant leurs propres calculs, et se servant du calendrier dont les Grecs d'Alexandrie avaient l'usage pour mieux les tromper. Je pense que Ptolémée avait sous les yeux un de ces écrits, rédigé après que la Balance eut été installée dans le zodiaque grec, écrit où la *ratio chaldaïca*, ἡ κατὰ Χαλδαίους μέθοδος, était exposée, et appuyée sur des observations planétaires, faites par eux en divers temps à Alexandrie même, et rapportées à une ère particulière qu'ils avaient choisie, pour des motifs que nous ignorons. Peut-être ont-ils voulu marquer l'époque où leur école s'établit à Alexandrie, après la prise de Babylone par les Séleucides. Les trois observations que Ptolémée a citées sont au nombre de celles qui étaient consignées dans ce traité astrologique, κατὰ Χαλδαίους.

On vient de voir que les indications zodiacales sont données justement de la même manière dans les observations *selon Denys* et dans celles qui sont désignées comme étant *selon les Chaldéens*. Les positions des planètes y étaient estimées par rapport à l'*astérisme* ou à la *constellation* du zodiaque, dans les unes en diamètres lunaires, dans les autres en coudées et doigts. Ptolémée les réduit toutes également en degrés des *signes* ou des *dodécatémories*, en partant de ses *points initiaux*, καθ' ἡμετέρας ἀρχάς, comme il s'exprime, c'est-à-dire, du commencement des signes évalués tous à 30°, à partir des points solsticiaux et équinoxiaux. On voit par là que les astrologues chaldéens avaient conservé l'usage d'estimer les distances en coudées et en doigts, usage que les astronomes grecs continuèrent eux-mêmes d'employer jusqu'à une époque très-récente, puisqu'on le retrouve encore dans les observations de Thius, qui répondent aux années 474 à 509 de notre ère[1]. Dans l'une des observations κατὰ Χαλδαίους que j'ai citée plus haut, une position rapportée à la Balance australe, est estimée en degrés du *signe*. Cette circonstance s'explique comme dans les deux autres, et dans les sept κατὰ Διονύσιον, où les positions sont exprimées de même. J'ai déjà montré (plus haut p. 552) qu'à partir du Ier siècle avant notre ère, le signe équinoxial d'automne tantôt conserve l'ancien nom de χηλαί, tantôt reçoit le nouveau nom de ζυγός, dans les indications confuses et con-

[1] Ap. Bulliald. *in Astron. Philolaicâ*, p. 263-346. — Cf. Delambre, *Hist. de l'astr. anc.* t. I. p. 318, 319.

tradictoires des commentateurs ou grammairiens d'une date récente. Si Servius dit que les Chaldéens ne comptent que *onze signes*, coupant le Scorpion en deux, tandis que les Égyptiens en comptent *douze*[1], un autre nous dit, au contraire, que les Égyptiens appellent *Balance* ce que les autres nomment *Serres*[2]. Dans le fait, les anciens Babyloniens ni les Égyptiens ne connaissaient pas plus les uns que les autres la Balance ou les Serres; mais, à partir d'une certaine époque, les fauteurs de l'astrologie chaldaïque ou égyptienne se servaient également du zodiaque grec, tantôt conservant l'ancienne dénomination de *Serres*, tantôt préférant la nouvelle.

Telle est donc l'explication de ce passage de Ptolémée dont on avait conclu que les Babyloniens donnaient aux douze signes de leur zodiaque les mêmes dénominations que les Grecs, et connaissaient la Balance dès le IIIe siècle avant notre ère, et sans doute bien plus anciennement; ce qui était en contradiction formelle avec ce qu'on doit conclure du témoignage constant de toute l'antiquité grecque sur l'époque tardive de l'introduction de ce signe dans le zodiaque.

Ce témoignage me paraissait tellement fort, et l'argument qui en résultait si concluant, qu'il m'était impossible d'admettre celui qu'on tirait du passage de Ptolémée, le seul qu'on pût opposer. Mais ce fait, comme on vient de le voir, n'a pas la signification qu'on lui donnait. Pour établir celle qu'il a réellement, il m'a fallu exposer des notions jusqu'ici à peu près inconnues, et établir la véritable nature de l'*année chaldéenne*, si différente de ce qu'on supposait.

Cette année *solaire* et *zodiacale*, à la fois *astronomique* et *civile*, devient un des traits les plus remarquables dans les institutions des anciens peuples, et qui pourrait bien se lier plus tard à des considérations historiques de l'ordre le plus élevé.

Il en résulte en effet que le peuple babylonien, à l'égard du calendrier, ce trait si caractéristique de la civilisation d'un peuple, se trouvait entièrement séparé de toutes les nations dites sémitiques, au nombre desquelles on a coutume de le compter. Nous le voyons, au contraire, se rapprocher des peuples de race persane, puisque les anciens Perses ne connaissaient pas non plus le calendrier lunaire, employant une année solaire de 365 jours, avec intercalation d'un mois de 30 jours tous les 120 ans; ce qui suppose l'évaluation de l'année tropique à 365 jours 1/4. L'existence de cette année chez les Perses

[1] Serv. *ad Æneid.* I, 33. — [2] ... κατὰ χηλάς, τὰς καλουμένας ὑπ' Αἰγυπτίων ζυγόν. Achill. Tat. *fragm.* in Petav. *Uranol.* p. 168.

résulte des autorités combinées de Quinte-Qurce[1], d'Alfergani et des livres originaux du Zendavesta, qui font mention des cinq jours épagomènes[2]. Cette année solaire vague, roulant dans une période de 120 ans, transportée en Babylonie à une époque inconnue, y sera devenue fixe, après que, par suite de l'invention du zodiaque, les mois auront été attachés aux signes. Il se sera donc passé là quelque chose d'analogue à ce que nous montrent, chez les Grecs, les calendriers de Géminus et de Denys; la différence est qu'en Grèce ces calendriers sont restés à l'usage des astronomes, parce qu'ils étaient radicalement contraires à l'année civile; tandis qu'en Chaldée, cette année fixe, n'étant qu'un perfectionnement de l'année solaire primitive, a pu être de bonne heure rattachée à la religion, et devenir facilement usuelle à son tour. Une autre similitude bien frappante se montre dans les noms des douze mois qui, chez les Perses, portent ceux de dieux ou de génies, savoir: Ormuzd, les six Amschaspands, et cinq autres génies qui occupent après eux le premier rang dans les prières du Zendavesta. Cette disposition revient justement au récit de Diodore, que les Babyloniens *départissaient à chaque mois un des douze dieux conseillers*, d'où l'on peut conclure, avec toute vraisemblance, que chaque mois, comme chaque signe zodiacal, portait chez les Babyloniens le nom du dieu auquel il était attribué. Tous ces faits se lient avec le système d'écriture cunéiforme, employé à Babylone comme en Perse, bien certainement les ἀσσύρια γράμματα d'Hérodote, dont se servait Darius[5], système si différent des alphabets sémitiques, et qui dérive d'un peuple habitant à l'orient du Tigre. Mais il doit me suffire d'avoir signalé et établi ce fait remarquable. Je l'abandonne aux savants philologues qui se livrent en ce moment avec tant de zèle et de succès à l'étude des écritures et des idiomes des peuples qui ont habité jadis entre l'Indus, la mer Caspienne et le Tigre: c'est à eux qu'il appartient d'en suivre les conséquences.

Je résume cette longue discussion, en rappelant que les deux premières propositions de ma théorie sur l'origine grecque de notre zodiaque ont été regardées par M. Ideler comme établies démonstrativement. Quant à la troisième et dernière proposition, sur la formation successive de la sphère grecque, sur l'origine chaldéenne du zodiaque, son introduction récente dans cette sphère, et l'invention des noms et des figures par les Grecs, il l'admet également, sauf les *noms* des signes qu'il croit appartenir aux Babyloniens.

[1] III, 3, 9.... *quippe Persis in totidem dies* (i. e. 365) *descriptus est annus.* — [2] Ideler, *Handbuch*, u. s. w. II, S. 518. — [3] Hérod. IV, 87.

C'est sur ce point que j'ai dû insister, en exposant les raisons qui me font croire que nous ne connaissons pas plus les noms des signes du zodiaque que ceux des mois chez les Babyloniens. Tout ce que nous pouvons supposer, c'est que ces noms devaient être ceux des divinités auxquelles les mois, comme les signes, étaient dévolus et consacrés : en sorte que les arguments en faveur de l'origine grecque des noms de nos signes subsistent dans toute leur force et leur intégrité. Ce point, secondaire en apparence, tient réellement aux questions les plus curieuses et les plus délicates de l'astronomie comme de la chronologie anciennes. C'est ce qui m'a engagé à entrer dans quelques détails que l'excessive concision à laquelle je m'étais astreint dans mon Discours rendait d'ailleurs nécessaires.

Je soumets à M. Ideler les faits nouveaux que j'ai signalés et les inductions que j'en tire, principalement celles qui ne sont pas conformes à sa manière de voir. Au milieu de discussions ardues, où le fil logique peut être à chaque instant rompu, ou tout au moins détourné de la vraie direction, où la finesse même de la critique peut dégénérer si facilement en subtilité, un esprit sincère craint toujours de se laisser égarer par quelque illusion. Il sent le besoin d'être arrêté quelquefois dans sa marche par des opinions contraires qui l'avertissent, le tiennent en échec, et soulèvent des objections qu'il doit détruire, s'il le peut, avant de continuer. En pareil cas, on est heureux de pouvoir s'en remettre à la science profonde, au sens droit, à la haute impartialité d'un juge tel que l'auteur du savant mémoire qui a fait naître cette discussion.

LETRONNE.

La mente di Vico, *di* G. Ferrari. Milàn, 1837; un vol. in-8°.

Cet ouvrage, qui est destiné à servir d'introduction aux œuvres complètes de Vico, publiées récemment à Milan, contient un essai sur l'histoire littéraire et politique de l'Italie, depuis le commencement du XVI[e] siècle jusqu'au XVIII[e]. L'auteur n'a cessé, depuis, de s'occuper du même sujet : il a fait paraître, sur des questions qui s'y rattachent, divers articles dans des recueils périodiques, et il vient de mettre

au jour, en français, un ouvrage intitulé *Vico et l'Italie* [1], qui n'est en substance que la traduction, avec quelques développements, du livre dont nous devons rendre compte. Comme ces différents écrits se complètent mutuellement, nous croyons utile d'en examiner l'ensemble afin qu'on puisse mieux saisir le système de l'auteur.

Les opinions de M. Ferrari sont si singulières, elles sont si peu d'accord avec les idées reçues généralement et avec les faits, que s'il s'était borné à les manifester au delà des Alpes, on aurait pu croire inutile de les critiquer; car il ne paraît guère possible qu'elles puissent être adoptées en Italie, où tout ce qui touche à l'histoire littéraire du pays est si bien connu, et où l'on semble même s'entourer trop souvent de l'ancienne gloire, et se rejeter dans le passé pour échapper au présent. Mais les derniers écrits de M. Ferrari ont été publiés en France : quelques-uns se trouvent dans des recueils où l'histoire littéraire est traitée par des auteurs graves et consciencieux; il faut donc se hâter d'examiner les opinions de l'écrivain milanais, afin que personne ne soit tenté de leur donner une trop grande importance.

Le système de M. Ferrari est tout simple : partant de ce principe démenti par mille faits divers, qu'un peuple qui n'est pas réuni en un seul corps de nation, et qui n'est pas parfaitement indépendant, ne peut jamais avoir un grand développement littéraire ou scientifique [2], M. Ferrari arrive nécessairement à cette conséquence, que depuis [3] Léon X il n'a pu y avoir ni littérature, ni sciences en Italie, où cependant, pour ne citer que trois noms, le Tasse, Sarpi et Galilée ont brillé depuis lors. Pour prouver sa thèse, il ne s'arrête qu'aux auteurs du second ordre et aux médiocrités de chaque siècle; il rabaisse les écrivains illustres qu'il est forcé de nommer, et, à l'aide d'un cercle vicieux, il en déduit pour conséquence ce qu'il avait posé en commençant. Cependant M. Ferrari n'admet pas que les lettres aient aban-

[1] *Vico et l'Italie*, par Joseph Ferrari, Paris, 1839, in-8°. — [2] Rien ne saurait être plus nuisible à l'Italie que ces *théories de désespoir* qui tendraient à étouffer tous les germes d'énergie dans ce pays. Les artistes et les poëtes immortels qu'a produits l'Italie au XVI° siècle n'étaient certes pas plus libres alors qu'on ne l'est à présent dans cette contrée. Au XVII° siècle on emprisonnait Galilée et l'on brûlait ses manuscrits : de nos jours nous voyons avec satisfaction des princes assister ainsi que le clergé à l'inauguration des statues qu'on élève à la mémoire de ce grand homme. Il serait temps de mettre un terme à ces lamentations contre l'époque actuelle : mieux vaudrait tâcher d'imiter les hommes célèbres qui surent lutter avec avantage contre des circonstances si défavorables. — [3] « L'histoire quitte l'Italie après le siècle de Léon X, empressée qu'elle est de suivre ailleurs le cours de la civilisation. » (*Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1838, p. 103.)

donné tout à fait la péninsule, et, après avoir posé en principe que depuis trois siècles il n'existe plus de littérature italienne, il s'efforce d'en créer une autre, à laquelle jusqu'à présent on n'avait guère songé. C'est dans les patois que, suivant lui, il faut reconnaître le seul élément littéraire de l'Italie moderne; car, à son avis, il n'existe pas plus de langue que de littérature italienne[1], et c'est uniquement dans les dialectes qu'il faut chercher depuis trois siècles les écrivains de l'Italie. Comme on le voit, ce système, qui est poussé jusqu'aux dernières conséquences, ne manque pas d'une certaine originalité : ce qu'on pourrait contester à l'auteur c'est plutôt la solidité des arguments et surtout l'opportunité, car on ne comprend pas trop ce qui a pu le porter à écrire ce livre qui semble n'être qu'une diatribe contre l'Italie. Si cet ouvrage décelait de longues études et une profonde conviction, on pourrait supposer que l'éditeur de Vico, séduit comme tant d'autres par l'exemple de Niebuhr, a voulu bouleverser l'histoire de l'Italie moderne comme l'illustre professeur de Bonn l'avait fait pour l'Italie ancienne; mais il serait difficile d'établir une comparaison entre le savoir immense

[1] « Songez qu'en Italie on ne parlait que des patois. » (Ferrari, *Vico et l'Italie*, p. 35.) — « Vous verrez qu'ils (*les patois*) ont pu se développer aux XVIIe et XVIIIe siècles, avec une liberté vraiment inouïe pour les nations de l'Europe. A présent encore (et nous sommes bien loin de Dante), après les efforts du siècle de Léon X et de ses continuateurs de Florence et d'une foule d'écrivains, l'italien passe, dans toute l'Italie, pour un langage guindé et plein d'affectation; on a de la peine à le tolérer dans les étrangers, quelquefois on lui préfère le français, et même ceux qui ont été élevés à Florence se hâtent, de retour dans leur pays, de parler leur patois. La langue italienne conserve un air d'apparat académique et une roideur de formes qui l'empêchent de pénétrer dans l'intimité de la vie. » (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1839, p. 691.) — En vérité on croirait être à deux mille lieues de l'Italie en lisant des choses pareilles. Les patois, nous l'avons plusieurs fois répété, se perpétuent malgré tous les obstacles; ils existent en Italie comme en France, où l'on est forcé quelquefois de donner un interprète à des jurés qui ne savent pas le français, comme en Angleterre où le gouvernement fait, depuis des siècles, de vains efforts pour introduire la connaissance de l'anglais dans le pays de Galles, presque aux portes de Londres, et où, dans des enquêtes parlementaires, l'on attribue l'agitation qui règne dans certaines provinces à l'impossibilité dans laquelle on se trouve d'y faire lire les journaux anglais. Quant à la manière dont l'auteur définit l'italien, nous voudrions, par exemple, pouvoir interroger là dessus l'illustre Manzoni, qui, si nous sommes bien informé, s'applique depuis dix ans à retoucher ses écrits et à les rendre plus *italiens*, si c'est possible. Dans le passage que nous venons de rapporter, M. Ferrari nous fait connaître ici une particularité d'après laquelle ceux qui ont lu ses ouvrages écrits en italien se demanderont si par hasard il n'aurait pas été élevé à Florence. Il faut se croire doué d'un esprit bien supérieur pour dire que la langue qui a suffi aux besoins intellectuels de Dante, de Machiavel, de Michel-Ange et de Galilée, est insuffisante aujourd'hui.

de l'auteur de l'Histoire romaine, et les connaissances du jeune écrivain milanais. D'ailleurs Niebuhr pouvait ébranler bien des convictions en discutant des faits fort éloignés de nous et sur lesquels règne encore beaucoup d'obscurité; mais M. Ferrari parle de choses récentes, que tout le monde connaît, et sur lesquelles les documents abondent. Enfin Niebuhr était sûr de plaire à ses compatriotes en exaltant le principe germanique aux dépens du peuple romain; mais il nous est impossible de supposer que M. Ferrari ait voulu imiter en cela l'auteur allemand. Nous laisserons donc à d'autres le soin de découvrir les motifs qui ont pu lui dicter cet ouvrage, et nous nous bornerons à l'analyser avec impartialité sans avoir égard aux sympathies et aux sentiments que l'auteur aurait pu blesser, sans doute sans s'en apercevoir.

Ce n'est pas une des moindres singularités de ce livre d'avoir été écrit, comme nous l'avons déjà dit, à l'occasion d'une édition des œuvres complètes de Vico auxquelles il sert en quelque sorte d'introduction; car tout le monde sait que le philosophe napolitain a été l'homme le plus exclusivement national et classique qu'ait peut-être jamais produit l'Italie. D'ailleurs il semble qu'un livre destiné à préparer aux doctrines de Vico, devrait présenter surtout l'histoire philosophique et scientifique de l'Italie. Mais ce n'est pas ainsi que M. Ferrari entend l'histoire: son ouvrage, dans lequel Galilée n'est cité que par occasion et avec des termes de mépris, où Nizolio, Cardan, Tartaglia, Torricelli, Cavalieri et les académiciens del Cimento ne sont pas même nommés, n'est trop souvent qu'un recueil d'anecdotes suspectes[1] que l'auteur n'essaye même pas d'appuyer sur quelque autorité, car il a pour habitude de ne jamais faire de citations. Négligeant l'histoire philosophique il semble, surtout dans ses écrits plus récents, vouloir borner l'histoire de l'Italie à l'analyse d'un certain nombre de pièces de théâtre du second ordre. On verra bientôt combien il s'est donné peu de soin pour connaître son sujet, même réduit à de si minces proportions.

Mais il est temps de sortir de ces généralités pour rendre compte de l'ouvrage de M. Ferrari, qui se divise en deux parties. La première est intitulée *l'Italie et l'Europe après le* XVe *siècle;* la seconde s'appelle *l'Esprit de Vico;* et comme celle-ci ne contient guère que l'analyse des ouvrages du philosophe napolitain, nous parlerons de préférence de l'autre, où l'auteur a développé son système.

Cette première partie est subdivisée en cinq chapitres, qui sont intitulés: Le seizième siècle; — La guerre de trente ans et Louis XIV; —

[1] Voyez Ferrari, *la Mente di Vico*, p. 9 et suiv.

Le dix-septième siècle; — Naples au dix-septième siècle; — L'influence de l'époque sur l'individu. — Dans chaque chapitre l'auteur semble s'être proposé pour but unique de faire le procès au pays dont il voulait tracer l'histoire. Il commence toujours par des généralités, et lorsqu'il a énoncé son opinion de la manière la plus absolue, il la fait suivre de quelques anecdotes qu'il a tirées on ne sait d'où [1]. Car, comme nous l'avons déjà dit, jamais il ne se donne la peine de citer aucun auteur ni aucune source. Cette méthode est sans doute fort commode pour les auteurs, mais elle est désespérante pour la critique; et d'ordinaire il faut un long travail pour retrouver et discuter les preuves d'un écrivain qui ne cite pas. Heureusement les écrits de M. Ferrari n'exigent pas une étude si pénible, et comme il lui arrive quelquefois de se tromper même sur les faits les plus vulgaires et les mieux établis, nous verrons tout à l'heure qu'il n'est pas difficile de le trouver en défaut.

Avant d'entrer dans les détails et de relever les inexactitudes échappées à M. Ferrari, il sera bon de faire connaître quelques-unes de ses vues générales, afin que l'on puisse mieux comprendre combien son esprit aime et cherche les paradoxes. Veut-on savoir, par exemple, ce que l'auteur pense du XVIe siècle? A son avis, en Italie, dans ce siècle *tout était barbare, la société et les institutions* [2]. Cellini n'est pour lui *qu'un vaurien qui ciselait des vases prodigieux* [3]; Machiavel et Guichardin étaient des impudents et des lâches [4]. M. Ferrari blâme tout, condamne tout,..... excepté, on ne le devinerait pas en mille, excepté l'*Arétin*. — *Pauvre Arétin!* [5], s'écrie M. Ferrari, pour qui ce chaste écrivain est une espèce de bouc émissaire que l'on a eu tort de calomnier : *pauvre Arétin!* — Cette exclamation ne doit pas être cependant prise au sérieux, et il ne faut voir que le goût du paradoxe là où quelques personnes pourraient trouver motif à un blâme sévère. De même, voulant prouver ailleurs qu'il n'existe pas de langue italienne, il nous dit en toutes lettres que du temps de Dante, il y avait en Italie quatorze langues et plusieurs milliers de dialectes [6]. A ce compte il y aurait eu, à cette époque, à peu

[1] Il serait plus exact de dire qu'il les a prises dans les *novellieri*, où elles se rencontrent presque toutes. On doit avouer que ce ne sont pas là les meilleures sources historiques du monde, d'autant plus, et nous recommandons cette remarque à M. Ferrari, que pour la plupart les *novellieri* italiens, à commencer par Boccace, ayant imité les écrivains français du moyen âge (qui à leur tour ont imité souvent les Orientaux), il est impossible de voir dans leurs écrits un tableau de la société au milieu de laquelle ils vivaient. — [2] Ferrari, *Vico et l'Italie*, p. 5. — [3] *Ibidem*, p. 17. — [4] Ferrari, *la Mente di Vico*, p. 17. — [5] Ferrari, *la Mente di Vico*, p. 17. — [6] *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1838, p. 103.

près un patois pour mille habitants : ce qui, joint à l'absence d'une langue commune, que M. Ferrari repousse de toutes ses forces, devait singulièrement faciliter les relations de ville à ville dans un pays qui était alors si commerçant.

Comme nous l'avons déjà vu, M. Ferrari s'est arrêté spécialement aux patois, car c'est là qu'il veut puiser surtout ses arguments contre la littérature italienne. Nous avons la conviction que jamais on ne pourra assurer à ces patois la suprématie sur la langue commune, et que l'on ne fera pas aujourd'hui, où les efforts de tous les bons esprits tendent à opérer une fusion en Italie, ce que l'on n'a jamais eu l'idée de faire à une époque où tout le pays était organisé en municipalités rivales ou ennemies. Quoi qu'il en soit, on devrait croire au moins que, puisque M. Ferrari veut donner une telle importance aux dialectes, il s'en est occupé avec persévérance, qu'il en connaît la bibliographie et la grammaire, qu'il en a étudié l'origine et les affinités; enfin que ses connaissances en ce genre sont à la hauteur des connaissances actuelles. Malheureusement nous sommes forcé d'avouer qu'il n'en est pas ainsi : ses écrits montrent qu'il en ignore parfois même la nomenclature, et qu'il se trompe de la manière la plus singulière en mentionnant les auteurs dont il veut parler. Quelques citations prouveront jusqu'à l'évidence la vérité de cette assertion.

Dans un écrit publié en français et destiné à résumer ses théories, M. Ferrari (nous citons textuellement) dit : *Voyez Cecco de Varlungo, il est célèbre par une élégie qu'il écrivit en patois de Florence : ses vers italiens sont misérables*[1]. — Sans nous arrêter à cette singulière *élégie* (qui n'est qu'une complainte bouffonne) ni à ce prétendu *patois de Florence* dans une pièce *rusticale* qui est citée par les nouveaux académiciens de la *Crusca* comme de l'italien très-pur, et que M. Ferrari semble n'avoir jamais lue, nous rappellerons seulement que *Cecco de Varlungo* est le nom d'un paysan que l'auteur de cette complainte, qui s'appelait *Baldovini*[2], a fait parler dans son poëme rustique. Dire donc que *Cecco de Varlungo* a réussi dans le patois et s'est perdu lorsqu'il a écrit en langue italienne, ce serait à peu près comme si l'on disait que M. de Pourceaugnac[3] a écrit très-bien en patois limousin, mais qu'il a échoué lorsqu'il a voulu écrire en français le Misanthrope! La méprise est ici d'autant plus singulière que ce

[1] *Revue des Deux Mondes*. 1er juillet 1838, p. 107. — [2] Baldovini était curé d'Artimino en Toscane; il a été l'ami de Salvator Rosa et de Rexdi, son nom est tellement connu en Italie qu'on ne peut attribuer qu'à une trop grande préoccupation la méprise de M. Ferrari. — [3] Tout le monde sait que dans le *M. de Pourceaugnac* de Molière il y a un personnage qui parle limousin.

Lamento de Cecco de Varlungo est une pièce connue de tous ceux qui s'occupent un peu de littérature italienne, et qu'elle a été imprimée vingt fois avec le nom de l'auteur [1]. Quant à ce qu'ajoute M. Ferrari, *ses vers italiens sont misérables,* nous venons de voir que cela ne saurait s'appliquer à ce pauvre *Cecco* qui n'a jamais existé; mais si M. Ferrari a voulu parler de Baldovini, il s'est trompé encore, car, pour nous borner à une seule indication, Baldovini a écrit en vers une comédie [2] intitulée *Chi la sorte ha nemico usi l'ingegno,* pièce qui, dans son genre, est une des plus amusantes du théâtre italien, et que l'éditeur de Vico aurait dû citer de préférence à tant d'autres compositions dramatiques insignifiantes qu'il a mentionnées.

Parlant ailleurs d'un poëme anonyme en patois vénitien, sur la guerre des Castellani et des Nicoloti, M. Ferrari, qui le cite comme une œuvre très-distinguée [3], a cru devoir ajouter [4], par une espèce de luxe d'érudition bibliographique, que *ce poëme n'a été imprimé qu'en* 1817. Or, si M. Ferrari a lu le poëme dont il fait de si grands éloges, il a dû voir qu'en tête de l'édition de 1817, qu'il a citée, M. Gamba a soin de dire [5] qu'il a reproduit une ancienne édition de ce poëme faite à Venise en 1603. M. Ferrari a été vraiment malheureux en ce qui concerne le patois de Venise : nous n'en voulons pour preuve que le passage suivant, qui sert en quelque sorte d'introduction à ses recherches sur les écrivains vénitiens [6] : « La littérature de Venise, dit-il, commence au XIIIe siècle, avec les relations des voyageurs. L'attention des mar-

[1] Ce *Lamento* a été publié à Florence pour la première fois en 1694, in-4°: Marrini y a joint, dans le siècle dernier, un commentaire estimé qui a été plusieurs fois réimprimé. — [2] Baldovini, *Chi la sorte ha nemico usi l'ingegno*, Firenze, 1763, in-8°; cette pièce a été publiée également avec des notes de Marrini. — [3] M. Ferrari, qui exagère peut-être un peu le mérite de ce poëme et qui le considère comme une espèce d'épopée municipale, aurait pu citer de préférence le *Maggio* en langage *romanesco,* poëme dont Rienzi est le héros. Il existe une vie de ce célèbre tribun écrite aussi en patois par un auteur contemporain : cette biographie est un morceau du plus haut intérêt, et nous n'avons trouvé nulle part une peinture plus vive et plus fidèle des mœurs des Romains au XIVe siècle. Elle a été plusieurs fois imprimée; Muratori l'a donnée avec quelques additions dans les *Antiquitates,* sous le titre de *Fragments d'histoire romaine.* — [4] *Revue des Deux Mondes,* 1er juin 1833, p. 694. — [5] *Poeti antichi del dialetto veneziano,* Venezia, 1817, 2 vol. in-16, tom. I, p. 17. — Gamba, *Serie degli scritti impresi in dialetto veneziano,* Venezia, 1832, in-12, p. 62. — M. Ferrari a quelquefois traduit à contre-sens cette *bibliographie* de M. Gamba, qu'il a sans cesse mise à profit sans jamais la citer. Voyez, à ce sujet, ce que l'éditeur de Vico dit de Calmo (*Revue des Deux Mondes,* 1er juin 1839, p. 695), auquel il attribue des succès comme auteur, qui n'étaient dus qu'à son talent de comédien (Gamba, *Serie,* p. 69). — [6] *Revue des Deux Mondes,* 1er juin 1839, p. 692.

chands de Venise était tournée vers l'Orient. Ils partaient avec leurs pacotilles et des lettres du pontife, visitaient Alexandrie, Constantinople, Samarcande, et venaient raconter à leurs compatriotes les merveilles de l'Asie. Marco Polo, les Zeno, Ca da Mosto, voilà les premiers écrivains de Venise : ce sont des commerçants et des poëtes; leurs livres offrent une suite de renseignements géographiques, où la naïveté populaire éclate auprès de l'admiration enthousiaste. Plus tard, au XV[e] siècle, la littérature révèle la corruption qui commence à régner dans les villes italiennes : on en est déjà à la plaisanterie libertine, à la satire des couvents; on lit les vers graveleux d'un moine suspendu dans une cage, au clocher de Saint-Marc, pour des vices honteux.

« Jusqu'ici la langue vénitienne flottait entre le latin et l'italien; au XVI[e] siècle, elle se dépouille de sa grossièreté; elle devient riche, colorée, pleine de nuances, etc. »

Voilà un petit système bien arrangé : au XIII[e] siècle les voyageurs; Marco Polo, les Zeno et Ca da Mosto; plus tard (au XV[e] siècle), la littérature révèle la corruption, on lit les vers graveleux d'un moine emprisonné; au XVI[e] siècle la langue se dépouille de sa rudesse et revêt les plus belles couleurs. Nous regrettons de devoir dire qu'il n'y a pas le moindre fondement dans tout cela, et qu'il n'y a pas une de ces assertions qui ne soit une erreur. D'abord rien ne prouve que Marco Polo ait écrit en vénitien, et M. Gamba est forcé lui-même d'avouer qu'il n'existe aucune rédaction vénitienne du récit de ce célèbre voyageur [1]; mais ensuite, où M. Ferrari a-t-il trouvé que les Zeno et Ca da Mosto soient contemporains de Marco Polo et antérieurs au XV[e] siècle? Au commencement de sa relation, Ca da Mosto dit : « Me trouvant à Venise en 1454, à l'âge à peu près de vingt-deux ans [2]. » De même Caterino Zeno commence ainsi : « L'an de la naissance de Notre Seigneur mil quatre cent cinquante [3]. » On voit donc qu'au XV[e] siècle, aussi bien que dans les temps précédents, la géographie et les voyages entrèrent dans la littérature vénitienne, et, pour le prouver, on pourrait joindre à ces noms celui de *Fra Mauro*, et citer le Portulan de 1490. Quant aux *vers graveleux* du moine mis en cage à Venise, ils ne sau-

[1] Gamba, *Serie*, p. 27. — [2] Ramusio *viaggi*, Venezia, 1606, 3 vol. in-fol. tom. I, f. 97. — [3] Ramusio *viaggi*, tom. II, f. 220. — Il est vrai que M. Ferrari cite *les* Zeno, et qu'on pourrait peut-être dire qu'il a parlé des frères Zeno, auxquels on a voulu attribuer la découverte de l'Amérique septentrionale. Mais il se présente alors une autre difficulté, car les auteurs de ce voyage contesté n'ont pas été en Orient, et n'ont pas écrit en patois vénitien.

raient rien prouver pour la corruption du xv[e] siècle, puisqu'ils sont *du siècle suivant*[1]. On doit regretter que, par inadvertance sans doute, M. Ferrari ait supposé que ce malheureux moine, condamné à un supplice barbare, ait pu écrire lui-même la *complainte* dont il s'agit ici; cependant M. Gamba, à qui M. Ferrari a emprunté cette indication, avait eu soin de parler des *querele messe in bocca di prete Agostino*[2] : et d'ailleurs, on le sait trop, la république de Venise n'était pas prodigue de plumes et de papier envers les prisonniers qui voulaient écrire leurs doléances! S'il était nécessaire d'insister sur ce point, nous ferions remarquer que, dans presque tous les exemples antérieurs au xvi[e] siècle, que cite M. Ferrari, il ne s'agit nullement de patois vénitien, et que ce sont plutôt, comme l'ont reconnu les Vénitiens eux-mêmes[3], des ouvrages dus à des personnes qui s'efforçaient d'écrire en italien, et qui, par ignorance, employaient des locutions vénitiennes.

Ces méprises qui malheureusement se renouvellent souvent dans les écrits de M. Ferrari, et dont nous pourrions citer bien d'autres exemples[4], montrent sa manière de travailler, et doivent nécessairement inspirer peu de confiance au lecteur. En effet, on ne sait plus à quoi s'en tenir lorsque les idées générales et le système d'un auteur sont appuyés sur des faits inexacts, ou qui, reportés à leur véritable époque, prouvent exactement le contraire. Nous allons voir que pour le xvii[e] siècle, l'éditeur a suivi toujours le même procédé, et qu'il n'a guère été plus heureux que pour les temps antérieurs.

Nous avons cité les titres des chapitres de l'ouvrage de M. Ferrari, et nous ne rechercherons pas ici pourquoi il a placé le chapitre intitulé *La guerre de trente ans et Louis XIV* avant celui qu'il nomme le *Seicento*, comme s'il s'agissait de deux époques différentes et successives; ce qui nous importe, c'est de savoir la manière dont M. Fer-

[1] Gamba, *Serie*, p. 58. — [2] *Ibid.* p. 59. — [3] *Ibid.* p. 42, 43, 47, 59, etc. — [4] Ordinairement M. Ferrari généralise un fait individuel pour en déduire une théorie complète; mais quelquefois aussi il présente comme des faits particuliers ce qui est la règle générale. Ainsi, par exemple, il dit dans le *Seicento*, que « Jérôme Gigli, fabricant de drames et de comédies, déclare dans une préface, que les expressions *sorte, numi, etc.*, sont des badinages de la plume et non pas les sentiments de l'auteur. » (Ferrari, *la Mente di Vico*, p. 54.) On aurait pu désirer que M. Ferrari traitât un peu moins cavalièrement un homme d'un grand savoir, qui, entre autres, fut un des meilleurs historiens et des plus spirituels écrivains de son temps, et qui, au moins, aurait pu mériter les sympathies de l'éditeur de Vico, pour avoir combattu contre la *Crusca;* mais d'ailleurs la *déclaration* que cite M. Ferrari n'est pas particulière à Gigli : elle se retrouve, à la même époque, dans tous les ouvrages du même genre.

rari a apprécié le XVIIe siècle en Italie, et sur quelles bases il a assis son jugement.

On l'a déjà vu, pour l'auteur milanais, le *Seicento* est toujours le siècle des *Concetti*, et bien qu'on dût s'attendre à trouver surtout dans son livre l'histoire des sciences et de la philosophie, il n'y a pas un mot sur cet admirable élan scientifique qui caractérise ce siècle, et que l'on doit à Galilée et à son école [1]. Le renouvellement de la physique, de l'astronomie et de la mécanique, tant de belles découvertes dans toutes les branches de la philosophie naturelle, cet essaim d'inventeurs qui tous les jours font connaître quelque nouvelle vérité, tout cela ne le détourne pas un instant de son projet : il veut répéter ce que d'autres ont dit si souvent ; il veut que le *Seicento* n'ait été que le siècle du mauvais goût, et rien ne pourra l'en empêcher. *En rentrant* (au XVIIe siècle) *en Italie* (dit-il), *on est profondément humilié* [2]. A lui qui s'occupe de philosophie, Galilée aura beau crier *qu'il a étudié plus d'années la philosophie que de mois les mathématiques pures* [3], il semble ignorer ce que fut le grand philosophe toscan, et il se contente de dire, à son égard, que *le lecteur.... doit mettre les bottes de Crescimbeni sur la tête de Galilée* [4]. Il nous en coûte beaucoup de citer une telle phrase, mais lorsqu'un écrivain s'oublie au point de jeter des ordures sur les hommes qui ne sont nommés qu'avec vénération par ceux qui savent les comprendre, il faut se borner à répéter ses paroles sans commentaire : c'est, à notre avis, la seule manière de le faire rentrer en lui-même.

Mais enfin, même sous le point de vue littéraire, le *Seicento* est-il un siècle si stérile, si corrompu? Sans doute si on ne lisait que les écrits d'Achillini, de Leti [5], de Bisaccioni, on pourrait en parler ainsi ; comme on pourrait en dire autant de la France si on ne citait que la plupart des auteurs du temps de Louis XIII ; mais sans relever ce qu'il y aurait d'injuste à mettre Redi à côté de Buragna, comme l'a fait M. Ferrari [6], sans parler de Magalotti, de Filicaja, de Marchetti, de Bartoli, et de tant d'autres écrivains qui relevèrent le goût en Italie, nous de-

[1] « La science italienne au XVIIe siècle (dit M. Ferrari) *est étouffée* » (Ferrari, *Vico et l'Italie*, p. 85) ; et ailleurs il ajoute : « L'Italie au XVIIe siècle continue sa modernisation (*sic*) et sa décadence. » (Ferrari, *Vico et l'Italie*, p. 111.) — [2] Ferrari, *Vico et l'Italie*, p. 75. — [3] Venturi, *Memorie di Galileo*, Modena, 1818, 2 vol. in-4°, part. Ire, p. 152. — M. Ferrari attribue à Bacon *la restauration des sciences fondée sur l'observation* (Ferrari, *Vico et l'Italie*, p. 68) ; c'est à Galilée que l'on doit cela. Bien qu'Anglais, Hume avait reconnu la supériorité du philosophe italien. — [4] Ferrari, *la Mente di Vico*, p. 57. — [5] Nous citons à dessein ce prolixe historien, que M. Ferrari appelle « le plus spirituel écrivain de l'Italie. » (*Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1838, p. 108). — [6] Ferrari, *la Mente di Vico*, p. 56.

manderons pourquoi M. Ferrari n'a pas remarqué un fait assez important, et qu'en sa qualité d'élève de Vico, qui attachait tant d'importance à l'histoire des langues, il aurait dû surtout signaler. C'est que, pendant que l'école de Marrini dénaturait le style et faisait perdre toute précision à la langue italienne, Galilée et ses disciples se préservaient de la contagion, et forcés par le caractère démonstratif de leurs écrits, donnaient à cette langue une exactitude nouvelle et fixaient la forme de la période, forme qu'elle a conservée depuis. En cela, Galilée fit pour l'Italie ce que Pascal et Descartes ont fait pour la France : on voit donc que, même voulant se borner aux lettres et à la langue, M. Ferrari a eu tort de négliger l'école de Galilée.

C'est dans le théâtre surtout que le jeune écrivain milanais va chercher l'histoire des mœurs et de la littérature en Italie. L'idée n'est pas nouvelle, et elle a fourni déjà à des écrivains d'un grand mérite de piquants résultats et des rapprochements inattendus [1]. Mais la première condition pour juger sainement une époque par le théâtre, c'est de ne pas confondre les dates et de placer dans chaque siècle les faits et les auteurs qui lui appartiennent. Or, M. Ferrari est bien loin d'avoir rempli cette condition. Il serait impossible de relever tous les anachronismes dans lesquels l'auteur a eu le malheur de tomber, et d'où il a tiré, relativement au XVIIe siècle, des conséquences qui se réfutent d'elles-mêmes lorsqu'on corrige les dates : nous nous bornerons, à cet égard, à un seul exemple.

Voulant prouver qu'au XVIIe siècle le théâtre italien a changé de forme et s'est fait dévot de libertin qu'il était (ce qui, à dire vrai, ne serait pas une preuve de la grande corruption des mœurs que proclame l'auteur), il a choisi au hasard dans la *Dramaturgie* d'Allacci une douzaine de pièces dont les sujets sont effectivement religieux [2]. Cependant si l'auteur ne s'était pas laissé entraîner par le désir de prouver une idée qu'il avait déjà adoptée avant de savoir si les faits la confirmeraient oui ou non, il aurait pu trouver beaucoup plus de ces pièces dévotes, de ces *mystères* au XVIe siècle qu'au XVIIe; et tout le monde sait qu'à mesure qu'on remonte vers le moyen âge ces mystères deviennent plus nombreux et finissent par occuper exclusivement la scène. Au reste on ne comprend pas pourquoi M. Ferrari voulant prouver son opinion a cité un auteur qui démontrerait directement le contraire s'il était né dans ce siècle : voici le passage dont il s'agit, sur lequel nous

[1] Voyez, à ce sujet, un excellent article de M. Naudet, *Journal des Savants*, décembre 1838. — [2] Ferrari, *la Mente di Vico*, p. 58.

nous arrêterons un instant parce qu'il nous fournira l'occasion de faire quelques remarques curieuses : « La scène est pâle, sérieuse, sans inspiration; le siècle n'a plus qu'une faible réminiscence des vices et des vertus du XVIe siècle; la scène aussi a oublié les vices et les vertus de l'Arétin[1]. — G. Aglione écrivit à Turin en 1628, *De Joban Zavattino e di Biatrix sua mogliera et di compare Galvano ascoso sotto al grometto*[2]; il rappela la satire licencieuse des écrivains du XVIe siècle; il fut arrêté par l'inquisition, chargé de fers, etc. »

Tous ceux qui connaissent les *Farces d'Alione* savent qu'elles sont tellement libres qu'on ne pourrait les citer que comme une preuve du libertinage du XVIIe siècle, si effectivement elles appartenaient au *Seicento*. Mais tous ceux qui ont quelque teinture de l'histoire littéraire de l'Italie savent aussi qu'Alione vivait à la fin du *quinzième siècle* et au commencement du *seizième*, et qu'il adressa successivement plusieurs de ses poëmes à Charles VIII, à Louis XII et à François Ier. Ce poëte astesan a composé la plus ancienne *Macaronée* qui soit arrivée jusqu'à nous, car celle de Tifi Odassi de Padoue, qui semble l'avoir précédé, ne nous est connue à présent que d'une manière incertaine. Alione, que l'on pourrait appeler le père de Rabelais, a écrit aussi en français[3], et M. Ferrari aurait pu le citer parmi les plus anciens poëtes qui aient employé le patois d'Asti. Ce qui a induit en erreur l'éditeur de Vico, c'est que, dans la Dramaturgie d'Allacci[4] d'où il a tiré les détails biographiques qu'il donne sur Alione, M. Ferrari a trouvé l'indication d'une édition de 1628, et il a ajouté, de son autorité privée, que cet auteur avait *écrit à Turin* en cette année; mais si M. Ferrari veut continuer à s'occuper d'histoire littéraire, il sera bon qu'il ait toujours présent à l'esprit que la date de l'édition d'un livre n'est pas toujours celle de sa composition, et qu'il tâche de bien s'assurer de la vérité d'un fait avant d'en déduire une conséquence générale qui tombe d'elle-même dès que le fait est reconnu inexact.

Il nous resterait beaucoup à dire si nous voulions discuter les opinions de M. Ferrari[5] et les combattre une à une, mais il nous suffira

[1] Encore les vertus de ce *pauvre Arétin!* — [2] Ferrari, *la Mente di Vico*, p. 58. Nous avons copié textuellement, même les fautes de ce titre, qui est ici fort estropié. Dans la *Revue des Deux Mondes* (1er juillet 1838, p. 106), M. Ferrari parle de nouveau d'Alione, qu'il place encore à Turin au XVIIe siècle. — [3] Voyez, à ce sujet, l'excellente dissertation que M. Brunet a placée en tête de la réimpression des *Poésies françaises* de J. B. Alione (Paris, 1836, in-8°). — [4] Allacci, *Drammaturgia*. Venezia, 1755, in-4°, col. 835. — [5] Outre ses systèmes historiques, M. Ferrari a des opinions esthétiques qui ne seront pas partagées par tous les lecteurs; ainsi, par exemple, après avoir cité ce passage : « O femmes, faites répandre des lacs

d'avoir montré combien il néglige l'étude des faits pour que l'on ne doive pas attacher une très-grande importance aux conséquences qu'il tire de prémisses qui n'ont pas de fondement. Dans un écrit récent où M. Ferrari s'est occupé du patois vénitien, il a renouvelé ses premières inexactitudes et a continué sa méthode de ne citer que les faits favorables à son système en supprimant ou en dénaturant ceux qui le combattent. C'est ainsi qu'il a posé en principe que Goldoni n'avait écrit de bonnes comédies qu'en patois, et que, pour rabaisser la littérature italienne, il ne cite que l'abbé Chiari, sans même nommer Alfieri. Malheureusement cette méthode n'est pas propre exclusivement à M. Ferrari, et il y a d'autres esprits qui se laissent entraîner au plaisir de faire des systèmes sans se donner la peine d'étudier avant d'écrire. Pour nous, l'histoire ce sont *les faits*, et lorsque nous voyons qu'un auteur les néglige ou les ignore, nous ne croyons pas nécessaire de nous arrêter à ses idées générales qui, nécessairement, doivent manquer de base[1]. D'ailleurs il faut bien se convaincre qu'il n'y a pas de talent, même

de pleurs, élevez des monts de soupirs, faites-vous des armées d'amants, créez de nouveaux tourments, distillez-vous l'enfer dans les yeux, que des milliers de malheureux se jettent à vos pieds. Amour, je ne serai pas ta victime, à moins que je ne te donne l'huile et la farine pour me rôtir. » Il ajoute : « Ces images, dans le dialecte, ont un charme particulier. » (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1839, p. 696.) Nous doutons que jamais on sente le charme dont parle l'auteur. De même ses analyses des pièces de Gozzi, qui ne sont, le plus souvent, que des copies de *lo Canto de li Canti*, qui n'est lui-même qu'une imitation d'anciens contes de fées, ne peuvent intéresser personne. Quant au *Canto de li Canti*, c'est un argument de plus contre les patois : s'il avait été écrit en italien, tout le monde le connaîtrait comme on connaît les contes de Perrault qui l'a imité : en patois napolitain, personne ne le lit hors de Naples. Nous ne dirons rien de cette assertion répétée plusieurs fois par M. Ferrari : *Naples a son Dante, son Boccace, son Pétrarque : ce sont Cortese, Basile et Sgruttendio* (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1838, p. 692. — Ferrari, *Vico et l'Italie*, p. 79) ; car nous ne saurions croire qu'il parle sérieusement. — [1] Nous avons déjà montré combien les opinions de M. Ferrari sur la littérature sont contraires aux faits : mais nous n'avons pas eu l'occasion de faire connaître son système sur la marche de la civilisation. M. Ferrari est un grand partisan des sociétés modernes, et, sous plusieurs rapports, cette opinion est aussi la nôtre ; mais on ne devinerait pas pourquoi un élève de Vico, *un philosophe*, aime tant la société actuelle ; c'est que de notre temps, dit-il, « le commerce s'est emparé de tout, il a prévu les accidents de la fortune, il a créé l'opinion avec la nécessité du crédit, il a fait passer la valeur matérielle des marchandises dans la justice, dans la morale, dans les idées.... Du moment où une idée s'élève, elle connaît son prix, sa valeur ; elle peut se vendre comme une manufacture : aucun désir vague qui surgit dans la fantaisie d'un jeune homme ne peut se séparer du chiffre numérique des francs qui sont nécessaires à sa réalisation : dans chaque rue d'une grande ville, les vices, les vertus, le plaisir, les arts, la science, sont ordonnés et disposés comme dans des boutiques. »

quand on en a, qui puisse dispenser de l'étude. La question de la *littérature facile* a été posée et résolue dès la plus haute antiquité, et l'on connaît la réponse donnée par Euripide à ce poëte qui se vantait de versifier bien plus vite que lui. Michel-Ange octogénaire se levait la nuit pour étudier encore l'anatomie et le dessin, et Newton répondait *j'y ai pensé longuement* à ceux qui lui demandaient le secret de ses admirables découvertes. Après de tels exemples tous les hommes doivent baisser la tête et se soumettre à la nécessité du travail. Nous sommes convaincu que jusqu'à présent M. Ferrari a fait fausse route; mais nous croyons aussi que s'il se hâte de changer de direction, s'il se met à étudier l'histoire de l'Italie, il pourra regagner le temps perdu et se faire un nom dans les lettres. Alors il comprendra l'utilité d'une critique qui, peut-être, lui paraîtra sévère aujourd'hui. Au reste nous n'avons à nous préoccuper nullement des personnes et nous ne devons chercher que la vérité. Nous pensons qu'il n'était pas inutile d'examiner le livre de M. Ferrari, afin d'empêcher qu'on n'adoptât trop facilement des opinions qui, par leur singularité, pourraient séduire quelques esprits.

G. LIBRI.

MÉMOIRES *pour servir à une description géologique de la France, rédigés par ordre de M. le directeur de l'administration générale des ponts et chaussées et des mines, sous la direction de M.* Brochant de Villiers, *inspecteur général au corps royal des mines, etc., par MM.* Dufrénoy *et* Élie de Beaumont, *ingénieurs en chef des mines.* 4 vol. in-8°. Paris, chez J.-G. Levrault, libraire, rue de la Harpe n° 81; Strasbourg, rue des Juifs n° 51.

CINQUIÈME ARTICLE.

Mémoire sur les terrains volcaniques des environs de Naples, par M. Dufrénoy.

L'auteur de ce mémoire a visité le Vésuve par le motif qui con-

On pourrait prendre ce tableau pour la plus amère des satires; mais M. Ferrari parle très-sérieusement, et il a soin de dire en commençant, que *la civilisation s'est avancée*, qu'*elle a fait un bien long chemin*. (Ferrari, *la Mente di Vico*, p. 11-12).

duisit M. Élie de Beaumont à l'Etna : loin d'y aller avec la pensée de voir un cratère de soulèvement, il y portait la persuasion que le volcan tout entier tirait son origine d'éruptions successives, de sorte qu'autour d'un orifice s'étaient accumulées sous la forme d'un tronc de cône des matières sorties du sein de la terre en partie à l'état liquide, en partie à l'état solide; mais à peine eut-il observé les lieux qu'il changea d'opinion, et toutes ses recherches le conduisirent à rapporter au soulèvement du sol la plus grande partie de la masse du Vésuve, résultat conforme à celui des recherches de M. Élie de Beaumont sur l'Etna. Le détail avec lequel nous avons rendu compte de ce dernier travail, nous permettra d'être plus bref dans l'examen du mémoire de M. Dufrénoy que nous ne l'aurions été sans cela, du moins en ce qui concerne les choses communes aux deux écrits :

La baie de Naples, si admirée de tous ceux qui l'ont vue, est bornée au midi par une chaîne calcaire au pied de laquelle sont d'un côté Castellamare, Vico, Sorrente et d'un autre côté Amalfi; elle l'est au nord par les champs Phlégréens, ensemble de collines comprenant les promontoires de Pausilippe, de Misène et dominant Pouzzol ainsi que la capitale des Deux-Siciles : enfin la partie intermédiaire du continent que la mer baigne à l'est, connue sous le nom de campagne de Naples, offre à l'observateur, au centre de la plaine, le mont Vésuve, sur la côte Portici, Herculanum, *il torre del greco*, *il torre del annaziata*, et à l'est de ce point, entre le Vésuve et une rivière nommée le Sarno, la ville de Pompéi.

Le massif de Sorrente composé de calcaire jurassique et de craie a probablement été soulevé à l'époque où le furent les terrains tertiaires de la Provence et de la Catalogne parce que, suivant M. Dufrénoy, ces trois terrains ont la même direction. Au midi, le massif de Sorrente, en se prolongeant sous la mer, donne naissance à l'île de Caprée, comme au nord le prolongement des champs Phlégréens dans une direction presque parallèle à celle du massif de Sorrente, donne naissance aux îles de Procida et d'Ischia. La composition géologique des champs Phlégréens et de ces deux îles est la même que celle du terrain de la campagne de Naples : un tuf ponceux dont la continuité n'est interrompue qu'en certains endroits par des trachytes, le constitue essentiellement.

M. Dufrénoy se propose, dans son mémoire, de démontrer autant qu'on peut le faire en géologie,

1° *Que le tuf ponceux a été déposé au fond de la mer en couches horizontales sur des nappes de trachyte qui, épanchées de la terre à l'état liquide,*

s'étaient solidifiées dans un bassin, ou, ce qui revient au même, sur un fond non incliné.

2° *Qu'une partie du tuf a été soulevée ainsi que la partie du trachyte qui se trouve au-dessous de lui.*

3° *Que non-seulement les champs Phlégréens, Procida et Ischia, sont le produit de ce soulèvement, mais que la grande partie du Vésuve qu'on nomme Somma a la même origine, tandis que le reste de la montagne, le cône volcanique proprement dit, plus récent que la Somma, est à la fois un produit de soulèvement et d'éruption.*

Nous allons résumer les faits qui servent de base à l'opinion de l'auteur sur l'origine du Vésuve, opinion en tout conforme à la théorie des montagnes volcaniques de M. de Buch.

Lorsqu'on examine avec attention le tuf ponceux de la campagne de Naples, on est frappé de son étendue et de l'homogénéité de ses variétés dans les localités les plus éloignées qu'elles occupent. En les étudiant, on aperçoit d'abord que leur diversité tient surtout à la division physique plus ou moins grande de leurs parties, on voit ensuite qu'elles tirent leur origine du trachyte, et que, par la régularité de leurs couches, par la nature des corps qu'elles renferment, elles présentent le caractère de terrain de sédiment au même degré d'évidence que le montrent les terrains tertiaires ordinaires produits par le dépôt de particules originairement suspendues dans un liquide. C'est au sein de la mer que s'est déposée la matière qui constitue le tuf ponceux.

Le tuf de Pausilippe provient presque entièrement du trachyte; il se compose en général d'une matière pulvérulente et de fragments de grosseur diverse, consistant en pierre ponce pour la plupart, et en galets de trachyte, de roches anciennes et de calcaire gris; la matière pulvérulente, rarement en couches isolées, sert presque toujours de pâte aux fragments, et elle est identique par sa composition chimique à la pierre ponce. Enfin on rencontre dans le tuf des huîtres, des cardiums, des buccins, des patelles, fossiles dont les analogues vivent encore dans la Méditerranée. Le tuf de Pausilippe est remarquable par la régularité de ses couches horizontales près de la mer, et par une inclinaison de 12 à 14° qu'il affecte dans des couches qui constituent plusieurs des collines des champs Phlégréens.

Le tuf, abondamment répandu à Ischia, s'y présente en des états assez variés; il forme presque à lui seul le mont Époméo, situé au centre de l'île; il y est en couches inclinées de 14 à 15°; il renferme les mêmes espèces de fossiles que celles du tuf de Pausilippe.

Il y a encore à Ischia, une roche alunifère analogue à la brèche alunifère du mont Dore, et, dans quelques points de l'île, de l'argile bleue subapennine avec ses fossiles. Elle est exploitée pour la fabrication de la poterie.

Le tuf de Sorrente a la même composition que le tuf de la campagne de Naples, sauf qu'il est fortement coloré par du peroxyde de fer, et que ses couches alternent plusieurs fois consécutivement avec des couches de galets calcaires.

Enfin le tuf existe à la *Somma*, et, fait remarquable, il est identique à celui de la campagne de Naples, et renferme non-seulement des fossiles, qui, comme ceux de l'argile bleue de l'île d'Ischia, se rapportent aux terrains subapennins, mais encore des fossiles plus modernes.

Nous ajouterons que l'on a découvert dans le tuf de Naples et sur la côte de Sorrente, des débris fossiles de grands mammifères analogues à ceux que renferme le tuf de la campagne de Rome.

Les observations précédentes ne permettant pas d'assigner au dépôt du tuf ponceux dans les lieux où nous le voyons, une époque antérieure à la formation des terrains subapennins, il faut rechercher s'il est contemporain de cette formation, ou s'il est plus récent. Sans prétendre résoudre définitivement la question que cette recherche fait naître, M. Dufrénoy reconnaît à la seconde opinion plus de probabilité qu'à la première. En effet, si les deux formations étaient contemporaines, il faudrait que l'identité du tuf ponceux de Naples avec celui de Rome fût prouvée, et qu'on eût la certitude que les ossements de mammifères de Sorrente appartenant à des espèces antédiluviennes, n'ont pas été amenés dans le lieu qu'ils occupent aujourd'hui par quelque alluvion, comme l'ont été les galets calcaires avec lesquels ils se trouvent; or, c'est ce qui n'est pas démontré. Si la direction des champs Phlégréens de Procida et d'Ischia, parallèle à celle du massif calcaire qui s'étend du cap de *la Campanilla* à l'île de Caprée, semble établir la contemporanéité des soulèvements de ces terrains, M. Dufrénoy, d'accord encore en cela avec M. Élie de Beaumont, fait remarquer que le *caractère de l'identité de direction*, perd, lorsqu'il s'agit de soulèvements de terrains volcaniques, la valeur qu'il lui reconnaît, lorsqu'il s'agit de terrains non volcaniques. Si toutes les considérations précédentes sont négatives pour établir que le tuf de la campagne de Naples est plus récent que les terrains subapennins, l'identité des espèces de coquilles fossiles du tuf de Naples avec les espèces actuellement vivantes de la Méditerranée, est un argument positif en faveur de cette opinion : en conséquence, M. Dufrénoy admet comme extrêmement probable que le tuf de Naples a acquis son relief actuel pos-

térieurement au soulèvement des terrains subapennins, et aux derniers courants diluviens, et qu'il pourrait être le produit d'une révolution à laquelle l'Etna et Stromboli devraient leur élévation; peut-être encore cette révolution a-t-elle coïncidé avec les derniers soulèvements indiqués en Morée par MM. Boblay et Virlet, en Provence, par M. Villeneuve, et en Sardaigne, par M. de la Marmora. Un avantage de cette hypothèse est de rattacher à une même époque géologique tous les dépôts dans lesquels on a signalé des coquilles dont les espèces vivent encore; ainsi en l'adoptant on réunit à ceux dont nous avons parlé, les dépôts de Uddevalle en Suède, des buttes de Saint-Michel-en-l'Herme en Vendée, de la presqu'île de l'Hospice près de Nice, de Majorque et des côtes de la mer Rouge.

Quelle que soit au reste l'opinion que l'on adopte sur l'âge géologique du tuf, il n'en est pas moins certain, dans l'état actuel de nos connaissances, qu'il a été originairement déposé dans la mer en couches régulières et horizontales et que plus tard il a été soulevé en beaucoup d'endroits. Si maintenant on cherche à pénétrer dans l'intérieur des collines des champs Phlégréens, presque toutes de forme conique, on reconnaîtra bientôt le trachyte pour l'agent *immédiat* de leur soulèvement; car le noyau de *la Solfatare*, *d'Astroni*, de *Pianura* est du trachyte, et les couches de tuf sont relevées de toutes parts vers leur noyau respectif; il en est de même à *Ischia* et aux îles Ponce, qui ne sont qu'un prolongement du mont Époméo. Un fait propre à démontrer que le trachyte n'est venu au jour qu'après le tuf ponceux, c'est qu'à la *Punta Negra*, au pied de la Solfatare, le trachyte recouvre le tuf. Enfin, M. Dufrénoy insiste beaucoup sur l'indépendance du trachyte et du tuf rendue évidente par les couches régulières de ce dernier qui sont relevées contre le trachyte dans lequel on n'aperçoit aucun signe de stratification.

Si toutes les collines des champs Phlégréens ne présentent pas aux yeux du trachyte à leur centre, on ne peut guère se refuser cependant à admettre que celui-ci n'ait pas été l'agent *immédiat* de leur soulèvement, car les couches de tuf qui les constituent sont toutes relevées vers leur centre; c'est ce que l'on peut constater au *Monte-Nuovo* qui a acquis sa hauteur actuelle en octobre de l'année 1538. Mais M. Dufrénoy, tout en considérant avec M. Capocci le fait de son exhaussement récent comme une des preuves les plus frappantes de l'existence d'une force qui tend à soulever l'écorce terrestre, n'admet point que le *Monte-Nuovo* doive *tout* son relief au soulèvement de 1538: suivant lui il serait le résultat de deux soulèvements distincts : le premier, contemporain du soulèvement des champs Phlégréens par le trachyte, aurait

donné naissance à une colline, et le second qui date de 1538, n'aurait fait qu'exhausser la partie centrale de cette colline par une éruption de gaz et de scories. En rejetant cette manière de voir, il serait difficile de comprendre comment les temples d'Apollon et de Pluton, construits au pied du *Monte-Nuovo* sur les bords du lac Averne, n'auraient pas été renversés ou que du moins leurs voûtes n'eussent pas été crevassées, si ce mont eût acquis *tout* son relief par le soulèvement de 1538.

Si l'on admet que les champs Phlégréens ont pu subir, à diverses époques, l'action d'une force qui les a exhaussés en les soulevant, on ne peut nier qu'il y ait eu dans un même lieu affaissement d'un sol déjà soulevé puis exhaussement de ce même sol affaissé; ce fait important pour l'histoire de la terre en général et pour celle de la Campanie en particulier a été mis en évidence surtout par M. Forbes. En effet, on voit aujourd'hui à fleur d'eau, dans la baie de Pouzzol, des constructions romaines qui sont recouvertes par un terrain d'alluvion régulièrement stratifié, de 7 mètres à peu près d'épaisseur. Il est impossible de ne pas admettre lorsqu'on voit les lieux, que ces constructions érigées sur un sol qui s'élevait au-dessus de la mer, ne se soient abaissées plus tard au-dessous par suite d'un affaissement et que, dans cette position, elles aient été ensevelies sous les alluvions qui les recouvrent encore, enfin qu'un soulèvement a non-seulement fait surgir les alluvions au-dessus de la mer, mais a reporté les constructions à son niveau. Cette explication s'applique exactement aux colonnes du temple de Sérapis qui, à $7^{m},5$ de leur hauteur, présentent non-seulement une ligne résultant de l'action érosive des eaux de la mer, mais encore des trous de pholades.

Après cet examen des champs Phlégréens, on concevra aisément la manière dont l'auteur explique l'origine du Vésuve, de cette montagne qui se compose, ainsi que nous l'avons dit, de deux parties absolument distinctes, la *Somma* et le *cône volcanique*, ou le *Vésuve proprement dit*.

La *Somma* présente, à l'extérieur, du côté qui regarde le nord, une surface conique surbaissée dont les pentes régulières sont inclinées de 26^{d} environ. Elle forme un escarpement demi-circulaire qui, comme un mur d'enceinte, entoure la moitié du *cône volcanique*. Si cet escarpement régnait au midi sans interruption, il retiendrait les laves qui s'épanchent du volcan. Mais loin de là où l'escarpement est interrompu, la paroi de la montagne, moins résistante qu'ailleurs, a plus de disposition à se fendre; aussi voit-on généralement des bouches qui donnent issue aux laves s'ouvrir dans cette partie de la montagne.

Les roches qui se montrent dans les escarpements de la *Somma*, com-

posées d'amphigène, de pyroxène noir, de labrador et de quelques grains de péridot, diffèrent des laves du Vésuve; car, si celles-ci contiennent quelques grains de péridot, un peu de pyroxène, qui au lieu d'être noir est vert, elles sont pour ainsi dire dépourvues d'amphigène et presque entièrement formées d'un feld-spath particulier, qui n'est ni l'orthose, ni l'albite, ni le labrador. En outre, presque toutes les laves de la *Somma* sont lithoïdes ou semblables au granit, au trachyte, tandis que presque tous les produits du Vésuve consistent en laves scoraciées. Enfin le tuf ponceux qui recouvre la *Somma*, dans plusieurs parties depuis la base jusqu'à la crête, tandis qu'il manque absolument sur le cône volcanique, distingue encore ces deux parties du Vésuve.

Mais un fait capital est la continuité et l'identité de ce tuf avec celui de la campagne de Naples et les tufs des champs Phlégréens et d'Ischia; la continuité des tufs est évidente; l'identité résulte de leur composition chimique respective, et de ce que le tuf de la *Somma* renferme les mêmes espèces de fossiles des terrains tertiaires, que le tuf d'Ischia. Le tuf de la *Somma* renferme encore des fragments de roches micacées primitives, des blocs de calcaire compacte passant insensiblement au calcaire saccaroïde, dans lesquels on trouve des fossiles des terrains secondaires, des fragments des roches de la *Somma*, tous corps étrangers au tuf proprement dit qui n'y ont été apportés que par des causes accidentelles.

Puisque le tuf de la *Somma* est identique au tuf de la campagne de Naples, il doit avoir été formé de même que lui au fond de la mer par sédiment en couches horizontales qui, plus tard, ont été soulevées. Une nouvelle preuve de ce fait est la découverte sur la *Somma* de blocs calcaires couverts de petites serpules analogues à celles qui, fixées sur les rochers du littoral de la Sicile, vivent aujourd'hui dans la mer. Lorsque le tuf s'est déposé, la *Somma* existait, puisque le tuf renferme des fragments de ses roches, mais alors la montagne ne devait dépasser que de bien peu le niveau de la mer, car le tuf en recouvre quelques parties presque jusqu'à sa crête. D'un autre côté, le caractère lithoïde, ou, ce qui revient au même, l'état cristallin des laves qui constituent la *Somma*, démontrant que la matière de ses laves n'a pu se consolider que dans un bassin ou sur un sol horizontal, il faut qu'elle ait acquis son relief actuel après le dépôt du tuf. Enfin la *Somma* présente, suivant l'auteur, deux sortes de fentes; les unes paraissent être les ouvertures par lesquelles la lave de la *Somma* s'est épanchée de la terre avant le soulèvement; les autres paraissent avoir été occasionnées par l'effet même du soulèvement; les premières sont remplies d'une matière identique à la lave de

la *Somma*, tandis que les secondes le sont d'une matière qui semble être analogue à celle du Vésuve.

Enfin M. Dufrénoy considère les roches primitives, les blocs de calcaire compacte et de calcaire saccaroïde, comme se trouvant dans le tuf à l'état de galets. Il n'est pas éloigné de croire que le calcaire saccaroïde tire son origine du calcaire compacte qui aurait éprouvé la modification que nous lui voyons, soit à l'époque de l'épanchement des laves de la *Somma*, soit à l'époque même du dépôt du tuf. Dans les deux cas elle aurait préexisté au soulèvement de ce dernier. Il est disposé à croire que la formation de l'idocrase, de la népheline, de la méionite, de la sodalite que l'on trouve au Vésuve le plus fréquemment dans les blocs calcaires, a été contemporaine du changement du calcaire compacte en calcaire saccaroïde : au reste, quoi qu'il en soit, il considère l'origine de ces minéraux comme absolument étrangère aux feux volcaniques actuels du Vésuve.

En résumé, M. Dufrénoy pense :

1° Que le strachytes des champs Phlégréens, les laves de la *Somma*, se sont épanchés du sein de la terre par des fissures de l'écorce terrestre, en nappes horizontales, à la même époque où s'épanchèrent les roches amphigéniques de la campagne de Rome et les trachytes de la France centrale;

2° Que le tuf ponceux, provenant d'une modification du trachyte, a été déposé en couches horizontales sous la mer;

3° Que les champs Phlégréens, formés de tuf et de trachyte, ont été soulevés à la même époque que la *Somma*, et avant les temps historiques.

Suivant M. Dufrénoy, la *Somma*, véritable cirque de soulèvement, qui originairement offrait un contour élevé complétement circulaire, n'a donc de volcanique que les roches ignées qu'elle présente sous le tuf, et, quant à sa formation, elle est absolument indépendante du Vésuve, résultat conforme d'ailleurs à l'histoire, qui ne fait remonter l'origine du volcan proprement dit, qu'à l'année 79 de l'ère chrétienne. Il paraîtrait que ce grand événement, qui coûta la vie à Pline, et ruina Herculanum et Pompéi, aurait été précédé, depuis l'année 63, de tremblements de terre presque continus, jusqu'au moment où un cratère d'éruption, ouvert au centre de l'enceinte de la *Somma*, a donné naissance au Vésuve, en occasionnant peut-être l'écroulement de la partie de la montagne circulaire qui regardait la mer.

Le cône du Vésuve dont la pente est presque partout de 33^d, surgit brusquement au milieu du *Piane*, et le point culminant de sa

crête, la *Punta del Palo*, dépasse le *Piane* de 535 mètres et le niveau de la mer de 1185. Mais la *Punta del Palo*, pas plus que la crête de l'Etna, n'est stable; la hauteur de 1185 mètres n'est donc exacte que pour l'époque où elle a été déterminée. Du côté de la mer le cône est tout à fait dégagé du *Piane* et celui-ci paraît le plan d'un cône tronqué très-surbaissé dont la base se confond avec le littoral de la Méditerranée. Du côté opposé à la mer, le cône du Vésuve est en partie caché par la *Somma*, qui, comme nous l'avons vu, forme une sorte de mur d'enceinte dont le point culminant, la *Punta Nazone* s'élevant à 1177 mètres au-dessus du niveau de la mer, est près d'égaler la *Punta del Palo*.

Ce qu'on nomme généralement le cratère du Vésuve ou son sommet, a la forme d'un cercle, un peu allongé de l'est à l'ouest, d'un diamètre environ de 750 mètres sur 700; ce cercle, bordé dans les trois quarts de sa circonférence d'une crête plus escarpée à l'intérieur qu'à l'extérieur, est couvert de blocs de scories et de laves; des fissures d'où se dégagent des fluides élastiques dont une partie apparaissent à l'état de fumée blanche, entrecoupent la continuité du sol; enfin deux vastes cavités qui semblent plutôt des produits d'éboulement que des bouches ouvertes par des éruptions récentes, se trouvent à son centre.

M. Dufrénoy rapporte des faits analogues à ceux que M. Élie de Beaumont a consignés dans son mémoire sur l'Etna, relativement à la situation des bouches qui s'ouvrent dans le Vésuve sur une même ligne pour donner issue aux matières des éruptions. Il présente sous le nom de loi de l'écoulement des laves une foule d'observations faitessur le volcan, qui toutes rentrent dans les considérations générales émises par M. de Beaumont sur les indications qu'on peut déduire de la texture de ces produits volcaniques relativement aux circonstances de leur refroidissement en tenant compte surtout de leur fluidité, de leur masse et de l'inclinaison du plan sur lequel ils se sont solidifiés : ainsi, M. Dufrénoy conclut conformément à cette manière de voir, que les laves ne sont compactes que sur un plan horizontal ou de 1 à 2 degrés au plus; qu'elles ne deviennent columnaires comme les basaltes dans cette circonstance que quand leur masse est très-puissante; qu'elles sont bulleuses et scoriacées sur une pente qui dépasse 2 degrés, enfin, que, sur une pente de 4 degrés, elles ne présentent plus que des agglomérations de fragments incohérents.

Si le Vésuve n'offre, à l'extérieur, que des produits d'éruption comme ceux qui constituent le cratère conique de l'Etna, cependant M. Dufrénoy pense que sous ces produits il y a des fragments de l'écorce terrestre appartenant au sol du *Piane* qui ont été soulevés à plusieurs

reprises par les éruptions. De sorte qu'il considère le cône du Vésuve comme un produit qui est à la fois de soulèvement et d'éruption, ainsi que nous l'avons dit page 685.

Le mémoire de M. Dufrénoy est terminé par des considérations relatives au mode suivant lequel disparurent sous les produits du Vésuve Herculanum et Pompéi. Malgré le silence de Pline-le-Jeune sur ce grand événement, M. Dufrénoy le rapporte à l'éruption de 79, mais il n'admet pas qu'il ait été instantané, et que, conformément à l'opinion générale, Herculanum ait été recouvert d'une couche de laves, tandis que Pompéi l'aurait été d'une pluie de cendres seulement. M. Dufrénoy n'a pas plus trouvé de lave à Herculanum qu'à Pompéi; les deux villes sont aujourd'hui enfouies dans des tufs absolument semblables quant à la composition chimique. C'est surtout en comparant l'intérieur des édifices de Pompéi avec l'intérieur des habitations des landes qui ont disparu sous les dunes de sable que les vents transportent loin du bord de l'Océan, que l'auteur a été conduit à rejeter l'opinion commune qui attribue la disparition de Pompéi *uniquement* à une pluie de cendres. En effet l'intérieur des habitations des landes enfoncées sous le sable est vide, tandis qu'à Pompéi aussi bien qu'à Herculanum l'intérieur des maisons, des caves, etc., est rempli d'un tuf qui conserve l'empreinte des objets contre lesquels il s'est appliqué; or, cet effet n'a pu être produit que par une matière pulvérulente en suspension dans l'eau qui a pénétré partout où pénètre un liquide; l'eau ayant été absorbée peu à peu a laissé les parties qu'elle tenait en suspension dans les cavités où elle a pénétré, mais cet effet, le dernier phénomène de la catastrophe, n'aurait été produit que lentement. Voici au reste comment M. Dufrénoy conçoit que les choses se sont passées : pendant quatre jours et quatre nuits une pluie de cendres brûlantes tomba sur les deux villes et en chassa tous les habitants qui purent s'enfuir, mais cette pluie de cendres étant insuffisante pour former cette couche épaisse de tuf qui couvre les villes, il faut admettre que des éboulements considérables des terrains supérieurs y concoururent et qu'ensuite les eaux entraînèrent peu à peu dans les habitations les matières incohérentes de ces éboulements, et, fait remarquable sur lequel l'auteur s'appuie, c'est que le tuf de Pompéi et d'Herculanum, précisément identique au tuf de la campagne de Naples, au tuf de la *Somma*, diffère en conséquence des produits du Vésuve. A Herculanum le tuf est bien plus épais qu'à Pompéi, car ici il a une épaisseur moyenne de 5m33, tandis qu'à Herculanum il en a une de 10 à 37 mètres.

M. Dufrénoy a consigné dans deux mémoires, qui font suite au pré-

cédent, plusieurs expériences et observations intéressantes que nous allons faire connaître. L'un a pour objet *la comparaison des différents produits volcaniques des environs de Naples, et le rapport de leur composition avec leur mode de production;* et le second, *l'examen chimique et microscopique de quelques cendres volcaniques.*

Parallèle entre les différents produits volcaniques des environs de Naples, et rapport entre leur composition et les phénomènes qui les ont produits, par M. Dufrénoy.

L'analyse chimique que M. Dufrénoy a faite comparativement des laves du Vésuve, des laves de la *Somma* et du tuf de la campagne de Naples, l'ont conduit à assigner des origines différentes à ces trois sortes de produits, de sorte qu'en cela la chimie s'accorde parfaitement avec les conclusions que l'auteur avait déduites antérieurement de ses observations géologiques.

Laves du Vésuve.

Suivant lui, les laves du Vésuve sont formées de plusieurs minéraux, parmi lesquels on remarque :

1° Quelques grains de péridot;

2° Quelques lamelles brillantes analogues au labrador;

3° Des cristaux d'un vert clair, se rapportant probablement à l'espèce de pyroxène à base calcaire, appelée sahlite ou diopside;

4° Un minéral décomposable par l'acide hydrochlorique, dont la composition définie n'est pas établie, mais qui paraît renfermer de 0,09 à 0,10 de soude contre 0,025 à 0,03 de potasse;

5° Un minéral indécomposable par l'acide hydrochlorique, renfermant 0,06 à 0,07 de soude, et 0,06 à 0,07 de potasse.

Le minéral attaquable par l'acide hydrochlorique étant en plus grande abondance que le second dans les laves du Vésuve, et ces deux minéraux constituant principalement ces laves, il en résulte que la soude y domine sensiblement sur la potasse.

Laves de la Somma.

Elles présentent toutes une grande uniformité de composition : M. Dufrénoy y signale essentiellement deux espèces minérales parfaitement connues, le pyroxène à base de protoxyde de fer, appelé augite, qui est d'un vert très-foncé, et l'amphigène. Peut-être contiennent-elles encore quelques cristaux de labrador. Quoi qu'il en soit, ces laves diffèrent de celles du Vésuve en ce qu'elles ne cèdent guère que de 0,04 à 0,05 de

matière à l'acide hydrochlorique, et en ce que la potasse y domine sur la soude, dans la proportion de 12,74 à 2,40.

Tuf de Naples.

Les tufs de la campagne de Naples, des champs Phlégréens, d'Ischia, sont essentiellement composés de pierre ponce plus ou moins divisée; sous ce rapport, ils ne peuvent être confondus ni avec les laves du Vésuve, ni avec les laves de la *Somma*. Dans les échantillons de tuf de Pausilippe et du mont Epoméo, analysés, la potasse domine sur la soude (:: 5,5 : 1,5 :: 6,75 : 1,88), ce qui les éloigne des laves du Vésuve, et les rapproche de celles de la *Somma*. Mais leur propriété d'être en grande partie solubles dans l'acide hydrochlorique, les en distinguent.

L'examen chimique du tuf de Pompéi, fait par M. Berthier, tout en rapprochant ce tuf des précédents, y accuse cependant deux différences; la première porte sur ce que la potasse y est à la soude :: 2,10 : 2,30; et la seconde, sur ce qu'on y trouve 0,09 au moins de carbonate de chaux, tandis que les autres tufs sont dépourvus de ce sel. Quoi qu'il en soit, la présence de ce sel calcaire est tout à fait favorable à l'influence que M. Dufrénoy accorde à l'eau pour avoir rempli de tuf l'intérieur des édifices de Pompéi.

Examen chimique et microscopique de quelques cendres volcaniques;
par M. Dufrénoy.

M. Dufrénoy, en examinant sous le point de vue chimique les laves et les cendres volcaniques d'un même volcan, est arrivé à des résultats assez remarquables pour faire vivement désirer aux géologues et aux chimistes que des recherches de ce genre se multiplient. En effet, il a reconnu la nature homogène d'échantillons très-différents par leur aspect, qu'il avait détachés d'une même lave. Il a constaté ensuite que des échantillons pris dans des laves d'un même volcan, mais qui se sont épanchées à des époques différentes, sont identiques, ou, du moins, très-analogues.

Si M. Dufrénoy n'a pu encore ramener à des espèces parfaitement définies les résultats de ses analyses de laves, parce que ces dernières sont généralement un mélange intime de différents minéraux, cependant on peut espérer de reconnaître quelques-unes de ces espèces en examinant les cendres rejetées par le volcan même qui a produit une lave qu'on a analysée; car ces cendres sont, suivant M. Dufrénoy, formées des mêmes minéraux que la lave, mais avec cette différence, que chaque parcelle présente, non tous les minéraux constituant la lave

du volcan, mais un seul d'entre eux. Il suffit donc, pour reconnaître plusieurs de ces minéraux, de recourir à des opérations mécaniques propres à isoler des matières de diverses densités; ainsi qu'au barreau aimanté, à l'action des dissolvants faibles, à l'action même de certains acides, à l'examen microscopique. C'est en suivant ce mode de recherche, qu'il a reconnu dans les cendres des volcans de la Guadeloupe, rejetées en 1797:

1° De l'alun, du sulfate de chaux, du sulfate de fer;

2° Une espèce de labrador à base de chaux et de protoxyde de fer, soluble dans l'acide hydrochlorique;

3° Du ryacolithe;

4° du fer titané;

Les cendres rejetées par les mêmes volcans, en 1836, lui ont donné les trois derniers minéraux mêlés à du soufre, et, fait remarquable, un sable provenant d'une éruption boueuse des mêmes volcans, en 1837, lui a présenté le labrador, le ryacolithe du fer titané et, en outre, des grains d'essonite et quelques grains de pyroxène.

Enfin, M. Dufrénoy donne l'analyse d'une cendre rejetée par le volcan de Cosiguina, dans l'Amérique centrale, qui a une composition absolument distincte de celle des cendres du volcan de la Guadeloupe.

La fertilité des terrains d'origine volcanique parvenus à un certain état de décomposition ou de simple atténuation physique, et l'influence que nous accordons aux matières dites inorganiques dans les phénomènes de la vie, nous ont suggéré, pendant la lecture que nous avons faite des Mémoires de MM. Élie de Beaumont et Dufrénoy, sur l'Etna et le Vésuve, quelques réflexions que nous croyons utile de consigner à la suite du compte que nous venons de rendre de ces Mémoires, espérant qu'elles détermineront quelque observateur convenablement placé à entreprendre des travaux qui seront toujours intéressants, quels qu'en soient les résultats.

La présence de la potasse et de la soude ou de l'un de ces alcalis seulement, ne contribue-t-elle pas à la fertilité des terrains volcaniques? Des végétaux qui croissent dans un sol de cette nature, ne donnent-ils pas plus de sels alcalins dans leurs cendres, que des individus des mêmes espèces croissant dans des sols calcaires dépourvus de ces alcalis et pénétrés par des eaux qui en sont également privées? S'il en est réellement ainsi, un sol volcanique, dans lequel la potasse existerait seule ou dominerait sur la soude, n'aurait-il pas sur la végétation une influence différente

de celle qu'aurait un sol volcanique dans lequel la soude existerait seule ou dominerait sur la potasse? En étudiant, sous ce rapport, la végétation dans les différentes régions de la *Somma* et du Vésuve, tant sous le point de vue de l'observation, que sous celui de l'expérience, et en cherchant, bien entendu, à rendre les circonstances, excepté celle de la composition du sol, aussi analogues que possible, arriverait-on à reconnaître que des végétaux qui croissent dans des terrains imprégnés de sels à base de soude, se développeraient mieux dans le sol du Vésuve que dans celui de la *Somma?* Enfin, l'eau qui tend à s'échapper d'un sol volcanique qu'elle pénètre, qui y circule, ne peut-elle pas exercer plusieurs sortes d'influences? Dans quelques endroits n'agit-elle pas par sa température? N'agit-elle pas en dissolvant les alcalis du sol pour les porter ensuite aux végétaux qui l'aspirent par leurs racines? Ne serait-il pas intéressant d'étendre les recherches que nous proposons de faire à des sols meubles qui sont exposés à recevoir des infiltrations d'eau salée; tel est, par exemple, celui de la baie d'Arcachon? Ne serait-il pas curieux de savoir si les arbres verts qui se plaisent sur les bords de la mer plus que dans l'intérieur des terres, reçoivent quelque heureuse influence des sels à base de soude ou de quelque autre matière contenue dans les eaux de la mer? Si l'on venait à reconnaître cette influence dans cette localité, ne serait-il pas curieux de rechercher où elle cesserait d'exister, afin de fixer une ligne limite de l'infiltration de l'eau de la mer vers la terre, en même temps qu'on observerait le mouvement qui sollicite en sens contraire les eaux douces par voie d'infiltration, car il doit y avoir une sorte de flux et reflux entre l'eau douce et l'eau salée, suivant la variation de la résultante des forces qui sollicitent chacune d'elles?

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

M. le duc de Blacas d'Aulps, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des beaux-arts, est mort le 17 novembre.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Académie royale de Metz met au concours, pour l'année 1840, les deux questions suivantes : 1° Apprécier les avantages et les inconvénients de l'influence de la capitale sur le goût, les mœurs et le caractère de la nation. 2° Quelle influence ont pu exercer sur le développement des arts et des sciences, les associations littéraires et scientifiques qui se sont formées sur différents points de la France. — Les prix offerts sont une médaille d'or de 400 fr. pour la première de ces questions et une médaille d'or de 200 fr. pour la seconde. Les mémoires seront reçus jusqu'au 31 mars 1840.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

La *société royale des sciences, de Copenhague* propose au concours, pour le mois d'août 1840, les sujets suivants :

1° *Classe de mathématiques*. Cùm proprietates functionum transcendentium, quæ continentur in hàc formulâ

$$\int \frac{P\,dx}{\sqrt[n]{R}} \text{ ubi P est functio rationalis et R}$$

functio integra ipsius X, tantùm quatenus $n = 2$, disquisitioni partim generaliori, partim specialiori subjectæ fuerint, cupit societas præmio suo tractationem generalem universæ hujus functionum transcendentium classis provocare, theoremati a. cl. Abel in litteris ad cl. Legendre indicato superstructam, et quidem ejus similem, quæ jam in specie eâ, ubi $n = 2$, instituta est.

2° *Classe des sciences naturelles*. Cùm hoc proximo decennio anatomi præcipuam operam dederint structuræ diversorum organorum animalium microscopii ope investigandæ, cùmque et ex studii in his investigationibus positi alacritate et ex magnâ, ad quam microscopium adductum est, perfectione, et ex observatorum inventorumque, quæ innotuerunt, copiâ, magni momenti fructus exspectari posse videantur, societas regia scientiarum rectè et utiliter se hanc quæstionem proponere putat : quid quantumque physiologiæ effectum et stabilitum judicare licet recentissimis explorationibus microscopicis systematis nervosi ?

3° *Classe d'Histoire*. — Constat, abrogato a Clemente V, pontifice romano, instante Philippo IV, Galliæ rege, initio seculi decimi quarti, Templariorum ordine, cum damnatæ hujus militiæ fratribus in diversis regionibus diversè actum esse. Desideratur igitur ut exponatur quomodo et quas ob causas abrogatus Templariorum ordo in diversis extra Galliam Europæ civitatibus habitus et tractatus sit, necnon exploretur quatenus et quomodo abolitus ille ordo cum aliis societatibus coaluerit, aut per alias continuatus sit.

4° *Classe de Philosophie*. — Quum magni nominis philosophi fuerint, qui non solùm multa et præclara in philosophiâ præstarent, sed etiam propria systemata conderent, neque tamen certorum quorumdam vocabulorum in ordinem receptorum perpetuo usu (terminologiam appellant) se adstringerent, alii autem non minùs præstantes philosophi omnem suam philosophandi rationem certo quodam hujusmodi vocabulorum complexu quasi terminaverint, alii denique mediam quamdam in hoc genere viam tenuerint, societas commoda et incommoda talis proprii

et perpetui vocabulorum usûs ita exquirenda et æstimanda proponit, ut et omnino illustrissima exempla adhibeantur et eorum philosophorum præcipua ratio habeatur, qui in proprietate nominum suorum constituendâ vocibus usitatis vim a vulgari et communi diversam tribuerint, sive ampliorem, sive strictiorem, sive alio quo modo variatam.

Le prix pour chacun de ces sujets de concours sera une médaille en or, de la valeur de 50 ducats danois; les mémoires devront être adressés à M. Oersted, secrétaire de la société. Ils pourront être rédigés en latin, français, anglais, allemand, suédois ou danois.

L'*Académie royale de Berlin* propose un prix de 300 thalers pour le meilleur mémoire relatif à des expériences faites sur une ou plusieurs plantes, afin de constater en quoi consistent les effets physiques et chimiques des substances minérales et des sels que ces végétaux tirent du sol; en ayant particulièrement égard aux substances qui se forment tant par la décomposition des parties mortes des végétaux, que par la sécrétion de la racine, et à l'influence qui peut en résulter pour la décomposition de l'argile, du gypse et d'autres substances du sol.

Les mémoires devront être envoyés pour la fin de mars 1841.

La société pour l'encouragement de ce qui est bon et utile, à Bâle, propose le sujet suivant :

De quelle manière pourrait-on favoriser les amusements honnêtes des classes ouvrières? La société voudrait qu'en traitant ce sujet on examinât quelles sont les récréations de ceux qui vivent d'un travail manuel, et particulièrement des classes ouvrières et industrielles; quels en sont les inconvénients et les abus, comment on pourrait les améliorer et leur donner une direction plus élevée; quels moyens la société pour l'encouragement de ce qui est bon et utile, ou toute autre société analogue, pourrait employer à cet effet.

La société désire, de plus, qu'en traitant ce sujet on ait un égard particulier à la ville de Bâle et aux autres villes suisses.

Le prix sera de 350 francs de Suisse; les mémoires devront être envoyés au secrétariat de la société, à Bâle, à la fin de février 1840.

La *société des sciences, de Prague*, propose, pour sujet d'un prix de 50 ducats autrichiens, qui sera décerné en 1841, l'histoire du commerce de la Bohême, depuis les temps les plus anciens, jusqu'à la fin de 1838. Les concurrents devront rechercher les traces les plus anciennes du commerce, tant actif que passif de ce pays, en poursuivre les vicissitudes et les changements à travers les diverses époques de l'histoire, et montrer quels étaient, à chaque époque, les objets de ce commerce, et les pays avec lesquels la Bohême entretenait des relations; les mesures publiques et particulières qui ont favorisé ou gêné ce commerce. Les mémoires pourront être écrits en latin ou en allemand, et devront être adressés, avant la fin de 1840, au chevalier Kalina de Jaethenstein, secrétaire de la société, à Prague.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires de l'Institut royal de France; Académie des inscriptions et belles-lettres; tome douzième. Paris, Imprimerie royale, 1839; in-4°, pages VII et 1-540. Pre-

mière partie, contenant l'Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pendant les années 1831-1838. Le Journal des Savants a dernièrement annoncé la publication du tome XI des Mémoires de l'Académie, consacré à la table alphabétique des matières traitées dans les dix tomes précédents. La seconde partie du tome XII et les deux parties du tome XIII ont paru en 1836, 1837 et 1838. (Voir notre cahier de juin 1838, p. 366.) L'impression de la première partie du tome XII a été suspendue jusqu'à ce jour, parce que l'Académie a décidé qu'à l'avenir chaque section du recueil de ses mémoires aurait deux volumes, et chaque volume, deux parties; que de ces quatre parties, les trois dernières contiendraient un certain nombre de mémoires lus par ses membres dans son sein, et que la première, réservée à l'histoire de ses autres travaux, ne paraîtrait qu'après l'entière publication des trois parties composées de mémoires. Le demi-volume que nous annonçons contient donc, sous le titre d'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pendant les années* 1831-1838, les réglements de l'Académie pendant cette période, ses délibérations et les rapports qui les ont préparées; les prix qu'elle a proposés et décernés, les inscriptions et les médailles qu'elle a composées, l'analyse de ceux de ses mémoires qui n'ont point été imprimés en entier, le tableau des changements arrivés dans la liste de ses membres; enfin des notices sur la vie et les ouvrages de ceux qu'elle a perdus. L'énumération détaillée de ces documents fera suffisamment ressortir l'intérêt qui s'attache à la publication d'une partie si importante des travaux de l'Académie. Les pages 1-268 comprennent les Délibérations et Rapports. On y trouve des extraits de deux décisions réglementaires de l'Académie, des 28 septembre 1832 et 15 février 1833; et le texte des rapports de MM. *Naudet* et *Daunou*, sur la continuation du recueil des Historiens de France; de M. *Beugnot*, sur la publication du recueil des Historiens des Croisades; de M. *Pardessus*, sur la continuation de la table des Diplômes imprimés, et sur la publication des Textes des chartes concernant l'Histoire de France; du même académicien, sur une nouvelle publication des Assises de Jérusalem; de M *Walckenaer*, sur les recherches géographiques, historiques ou géographiques qu'il conviendrait de continuer ou d'entreprendre dans l'Afrique septentrionale; de MM. *Raoul-Rochette* et *Hase*, sur les recherches archéologiques à entreprendre dans la province de Constantine et la régence d'Alger; de M. *Jomard*, sur un pied romain trouvé dans la forêt de Maulevrier, en 1834; enfin les rapports semestriels des secrétaires perpétuels, MM. *Silvestre de Sacy* et *Daunou*, sur les travaux de l'Académie et de ses commissions, depuis le commencement de 1833, jusqu'à la fin de 1838. La plupart de ces rapports ont été annoncés dans le Journal des Savants à l'époque de leur publication, et ceux des secrétaires perpétuels y ont été insérés en entier. Vient ensuite l'indication des prix proposés ou décernés par l'Académie, et dont nous avons publié les programmes. Les inscriptions et médailles composées par l'Académie, sont rappelées textuellement (pages 288-296). Ce sont les inscriptions du monument érigé à Olivier de Serre, dans la commune de Villeneuve-de-Berg, sa patrie; de la colonne élevée sur la place de la Bastille, en mémoire des événements de juillet 1830; du fronton de la Madelaine; du monument de Champollion le jeune, à Figeac; de l'obélisque de Louqsor; de la colonne du camp de Boulogne-sur-Mer; de la statue de Monthyon, à l'Hôtel-Dieu: les légendes des médailles frappées, soit par décision de l'Académie elle-même, à la mémoire de M. de Sacy, soit par ordre du Gouvernement à l'occasion du transport de l'obélisque de Louqsor, de l'occupation de l'Algérie par la France; de l'inauguration du musée de Versailles et des nouvelles salles du Louvre; de l'amnistie du 8 mai 1837; du mariage de M. le duc d'Orléans.

Ces textes d'inscriptions et médailles sont suivis de l'indication des changements survenus dans la liste des membres de l'Académie. Les pages 301-334 ont pour titre spécial : *Histoire des ouvrages de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres;* on y trouve, mais par extrait ou analyse seulement, des mémoires de M. *Mongez* sur le Traité de Lydus concernant les magistratures romaines (lu en 1813); de M. de *Saint-Martin* sur une émigration égyptienne en Ethiopie (lu en 1823); de M. *Eméric-David* sur la statue antique de femme, découverte en 1820 dans l'île de Milo (composé en 1821); de M. *Pouqueville,* sur l'Illyrie ancienne et moderne; de M. *Walckenaer,* sur les progrès des découvertes géographiques dans le monde maritime ou dans les îles situées au sud-est et à l'est de l'Asie depuis les plus anciens temps jusqu'à l'époque du voyage de Magellan autour du monde (lu le 17 juillet 1818 et imprimé en 1822 dans les Annales des voyages); du même académicien sur les insectes qui nuisent à la vigne (lu en 1831, et imprimé dans les annales de la Société Entomologique de France, tomes IV et V); de M. *Lajard* sur le culte, les symboles, les attributs et les monuments figurés de Vénus (lu de 1835 à 1837, et publié à Paris en 1837, in-4°, dans le Journal asiatique); de M. *Dugas-Montbel,* sur les Poésies homériques (publié à Paris en 1831); de M. *le marquis de Fortia d'Urban* sur Homère et ses écrits (publié à Paris en 1832). Enfin le demi-volume se termine par les notices historiques lues dans les séances publiques des années 1833 à 1837 inclusivement, par M. Silvestre de Sacy, secrétaire perpétuel, sur la vie et les ouvrages de MM. Champollion le jeune, Abel Rémusat, Thurot, Saint-Martin, de Chézy, Dacier et Pougens; et par celle de M. Daunou sur la vie et les ouvrages de M. Silvestre de Sacy (lue le 10 août 1838). Chacune de ces huit notices est suivie de notes bibliographiques exactes, qui seront d'une grande utilité pour l'histoire littéraire de notre temps.

Sur la séparation primitive des bassins de la mer Morte et de la mer Rouge, et sur la différence de niveau entre la mer Rouge et la Méditerranée; par M. Letronne. Paris, imprimerie de Pihan de la Forest, librairie de Gide, 1839, 61 pages in-8° avec une carte. Cet opuscule, extrait des *Nouvelles annales des voyages,* réunit tous les articles publiés à diverses époques, soit par M. Letronne, soit par ses contradicteurs, sur la question de la séparation primitive des bassins de la mer Morte et de la mer Rouge, et présente ainsi l'histoire complète de cette discussion intéressante. Le savant académicien y a rassemblé : 1° l'article du Journal des Savants (octobre 1835, où il a soulevé la question); 2° la lettre de M. Callier, tirée aussi de ce journal (janvier 1836); 3° la réfutation que M. l'abbé Caneto a faite de l'opinion de M. Letronne, tirée des archives de philosophie chrétienne (juin 1836); 4° la réponse de M. Letronne à cette réfutation, tirée du même recueil (septembre 1836); 5° le résumé donné par M. Letronne, des notes et des recherches de M. Callier, tiré du Journal des Savants (août 1838); 6° un extrait de la partie d'un mémoire de M. Jules de Berton, lu à l'Académie des inscriptions et belles lettres, où ce voyageur reconnaît qu'il a trouvé sur les lieux mêmes tout ce que M. Letronne avait indiqué d'avance; enfin, comme appendice, un article publié par M. Letronne dans le Journal des Savants de 1817 (p. 244 et suiv.), sur la différence de niveau entre la mer Rouge et la mer Méditerranée.

Histoire de l'expédition des Français en Égypte, par Nakoula-el-Turk, publiée et traduite par M. Desgranges aîné, secrétaire interprète du Roi. Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale, 1839, in-8° de 286 et pages. Quoiqu'il existe des relations de la campagne d'Égypte plus complètes et plus exactes que celle-ci, le traducteur a pensé, avec raison, qu'on ne verrait pas sans intérêt le

témoignage éclatant rendu par un Arabe au courage de l'armée d'Égypte, et l'impression que produisit notre présence sur une population étrangère à nos mœurs et à nos usages. L'auteur impartial et consciencieux de ce récit, Nakoula-el-Turk, fils de Iouçouf-el-Turk, était de la religion catholique grecque. Sa famille était originaire de Constantinople. Il naquit en 1763, à Daïr-el-Kauner, en Syrie, où M. Desgranges l'a connu, et il y est mort en 1828. Nakoula-el-Turk était au service de l'émir Béchir, chef des Druzes; envoyé en Égypte par ce prince, à la fin du siècle dernier, il s'y trouva pendant les trois années de l'occupation française, et ce fut là qu'il réunit les matériaux qui lui ont servi pour écrire son histoire. Nakoula-el-Turk s'était déjà fait connaître par une ode en l'honneur de Bonaparte, qui a été traduite par M. Marcel, ancien directeur de l'Imprimerie royale.

Vie, correspondance et écrits de Washington, publiés d'après l'édition américaine, et précédés d'une introduction sur l'influence et le caractère de Washington dans la révolution des États-Unis d'Amérique; par M. Guizot, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Ducessois, librairie de Ch. Gosselin, 1839, in-8°. Cette publication, que son importance et le nom de son auteur recommandent également, se compose jusqu'à présent des tomes I à IV. Les deux premiers volumes contiennent la Vie de Washington.

Recherches sur les Vigueries, et sur les origines de la féodalité en Poitou; par A. D. de la Fontenelle de Vaudoré. Imprimerie de Saurin à Poitiers; à Paris chez Derache, Dumoulin et Techener, in-8° de 168 pages avec une planche. Ce travail, fruit de recherches laborieuses, et qui se distingue par une saine érudition, fait partie des mémoires de la société des Antiquaires de l'Ouest.

Histoire des comtes de Champagne et de Brie; par J. B. Béraud (de l'Allier). Paris, imprimerie de Bajat, librairie de Pitois-Levrault. Deux volumes in-8°.

Voyage autour du monde, exécuté pendant les années 1836 et 1837 sur la corvette *la Bonite*, commandée par M. Vaillant, capitaine de vaisseau; publié par ordre du Roi. Le prospectus de cette importante publication a paru dernièrement à la librairie d'Arthus Bertrand. L'ouvrage formera 14 volumes grand in-8°, accompagnés de 3 atlas. L'historique du voyage, la zoologie et la botanique formeront 9 volumes. La physique et l'hydrographie, la géologie et la minéralogie, 5 volumes. Le nombre des livraisons sera de 70; elles paraîtront de six en six semaines.

Du commentaire de Proclus sur le Timée de Platon; par Jules Simon-Suisse. In-8°, Paris, imprimerie de Moquet, 1839, in-8° de 352 pages.

Éloge historique et littéraire de l'abbé d'Olivet, de l'Académie française, suivi de notes et accompagné de son idylle latine sur l'origine de Salins, traduite en français pour la première fois. Ouvrage qui a obtenu une mention honorable au concours proposé par l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de Besançon; par M. E. Bousson de Mairet. Imprimerie de Javel à Arbois; à Paris chez Hachette.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1838. Poitiers, imprimerie de Saurin, librairie de Fradet et Barbier; à Paris chez Derache, 1839; in-8° de 504 pages, avec dix planches lithographiées.

Robert Estienne, imprimeur royal, et le roi François Ier. Nouvelles recherches sur l'état des lettres et de l'imprimerie au XVIe siècle, par G. A. Crapelet, imprimeur, avec sept planches d'ornements typographiques des Estienne et autres imprimeurs contemporains. Paris, imprimerie de Crapelet, 1839, in-8° de 68 pages.

De linguarum origine atque naturâ, dissertatio philosophica, etc., auct. F. G. Bergmann; Argentorati, 1839, in-8° de 48 pages.

Théorie de la quantité prosodique, basée sur l'analyse des formes grammaticales, et

démontrée d'abord sur la langue latine, par P. G. Bergmann. Strasbourg, 1839, in-8° de 68 pages. Thèses pour le doctorat, soutenues à la faculté des lettres de Strasbourg, en novembre 1839.

Amarakocha ou vocabulaire d'Amarasinha, publié en sanskrit avec une traduction française, des notes et un index, par A. Loiseleur Deslongchamps, première partie. Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale, 1839. Nous nous proposons de parler de cet ouvrage intéressant dans un de nos prochains numéros.

Éloge de M. Huzard, inspecteur général des écoles royales vétérinaires de France, prononcé le 24 août 1839, à la distribution des prix de l'école vétérinaire de Lyon, par M. Rainard, doyen des professeurs. Lyon, imprimerie de Dumoulin, 1839, Br. in-8°.

Vie complète des peintres espagnols, et histoire de la littérature espagnole par Ét. Huard (de l'île Bourbon), première partie. Paris, imprimerie de Ducessois, 1839, in-8° de 228 pages, avec un portrait.

Summa sancti Thomæ hodiernis academiarum moribus accommodata, sive cursus theologiæ juxta mentem divi Thomæ. Opera et studio F. C. R. Billuart. Editio nova, accuratè emendata, tomus nonus. Paris, imprimerie de Béthune, librairie d'Albanel et Martin, 1839, in-8° de 540 pages.

Résumé analytique des observations de M. Frédéric Cuvier sur l'instinct et l'intelligence des animaux, par M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Paris, Imprimerie royale, novembre 1839, in-8° de 45 pages. (Extrait du Journal des Savants.)

Sancti Bernardi, abbatis Claræ Vallensis, opera omnia....., curis D. G. Mabillon.... Editio tertia, emendata et aucta, volumen primum, pars altera. Imprimerie de Beau, à Saint-Germain, librairie de Gaume frères à Paris, 1839, in-8° de 920 pages.

Histoire d'Angleterre, par David Hume; continuée jusqu'à nos jours par Smollett, Adolphus et Aikin, traduction nouvelle, précédée d'un essai sur la vie et les écrits de Hume, par M. Campenon de l'Académie française. Paris, imprimerie de Fournier, librairie de Furne, 1839, in-8°. Cette édition sera publiée en 140 livraisons qui formeront 14 volumes. Les livraisons 1-62 sont en vente.

Histoire du monde, depuis la création jusqu'à nos jours, par H. et Ch. de Riancey, tome II; depuis la mort d'Alexandre jusqu'au triomphe de Constantin. Paris, imprimerie de P. Dupont, 1839, in-8° de 600 pages.

Les précédents de la cour des pairs, recueillis et mis en ordre avec l'autorisation de M. le chancelier de France et de M. le grand référendaire, par E. Cauchy, garde des archives de la chambre des pairs, maître des requêtes au conseil d'État. Paris, Imprimerie royale, octobre 1839, in-8° de XVI-710 pages.

Thesaurus græcæ linguæ ab Henrico Stephano constructus; post editionem anglicam novis additamentis auctam ordineque alphabetico digestam tertio ediderunt B. Hase et G. Dindorfius. Paris, Didot frères, 1839, in-fol. La trentième livraison de cet important ouvrage vient de paraître.

La Lorraine. Antiquités, chroniques, légendes, histoire des faits et des personnages célèbres, description des sites et des monuments remarquables de cette province; par Leupol et E. de Mirecourt. Nancy, 1839, in-8° avec gravures.

Histoire des évêques de Coutances, depuis la fondation de l'évêché jusqu'à nos jours, par Lecanu. Coutances, 1839, in-8°.

Le Limousin historique, recueil de *toutes* les pièces manuscrites pouvant servir à l'histoire ancienne du Limousin, par Achille Leymarie. Limoges, 1839, in-8°.

Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), mis en ordre par B. Gonod, professeur de rhétorique au collége royal, bibliothécaire de la ville; in-8° de 43 feuilles 1/2, imprimerie de Perol, à Clermont-Ferrand.

Congrès scientifique de France, sixième session, tenue à Clermont-Ferrand, en septembre 1838, in-8° de 45 feuilles, imprimerie de Perol, à Clermont-Ferrand; à Paris, chez Derache, rue du Bouloy, n° 7.

Cours complet d'agriculture ou *nouveau dictionnaire d'agriculture théorique et pratique d'économie rurale et de médecine vétérinaire*, rédigé sur le plan de l'ancien dictionnaire de l'abbé Rozier, par M. le baron de Morogues, M. Mirbel, M. le vicomte Héricart de Thury, etc., etc.; sous la direction de M. L. Vivien. Précédé d'un tableau historique de l'agriculture des divers pays du globe et de la France en particulier, et d'une Bibliographie agricole, complète et raisonnée. Tome 1er. In-8° de 19 feuilles, plus 20 planches. Imprimerie de Fain, à Paris. — A Paris, chez Pourrat frères, rue des Petits-Augustins, n° 5.

Grammaire française méthodique et raisonnée, rédigée d'après un nouveau plan, et fondée sur un grand nombre de faits et sur l'autorité des grammairiens les plus connus; par A. Boniface, ancien maître de pension à Paris, 6e édition. Ouvrage adopté et recommandé par le conseil royal de l'université pour les classes élémentaires des colléges et des écoles normales; in-12 de 15 feuilles 1/2. Imprimerie de J. Delalain, à Paris, rue des Mathurins-Saint-Jacques.

Histoire philosophique des progrès de la zoologie générale depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; par Victor Meunier. Tome 1er, Ire partie; in-8° de 19 feuilles 1/4. Imprimerie de Panckouke, à Paris. — A Paris, chez Paulin, rue de Seine, n° 33.

Histoires d'Amérique et d'Océanie, depuis l'époque de la découverte jusqu'en 1839, par M. Belloc. Ouvrage orné de 31 planches gravées sur acier, et accompagnées de 2 cartes géographiques coloriées. In-8° de 30 feuilles 3/4, plus 31 planches et 2 cartes. Imprimerie de Terzuolo, à Paris. — A Paris, chez P. Duménil, rue des Beaux-Arts, n° 10.

Conciones, sive orationes ex Sallustii, Titi-Livii, Taciti et Quinti-Curtii historiis collectas, divisit capitibus, argumentis explicavit notisque illustravit J. Naudet. Editio decima tertia. Ouvrage adopté par l'Université. In-18° de 16 feuilles 8/9. Imprimerie de J. Delalain, à Paris, rue des Mathurins-Saint-Jacques.

Œuvres complètes de Cicéron. Dialogues de l'orateur. Traduction nouvelle, par M. Andrieux, de l'Académie française; in-8° de 36 feuilles 3/4. Imprimerie de Panckoucke, à Paris, rue des Poitevins, n° 14.

Nouvelles Annales des voyages et des sciences géographiques, contenant des relations originales inédites, des voyages nouveaux dans toutes les langues, traduits ou analysés; des mémoires sur l'origine, la langue, les mœurs, les arts et le commerce des peuples; des détails historiques sur tous les événements importants qui se passent dans les pays éloignés; l'annonce de toutes les découvertes, recherches et entreprises qui tendent à accélérer les progrès des sciences géographiques; une revue bibliographique de tous les ouvrages nouveaux français et étrangers, qui traitent des sciences géographiques ou font connaître les régions lointaines, etc., etc.; avec cartes et planches; par une réunion de savants, de géographes et de voyageurs. Chez Arthus Bertrand, éditeur, rue Hautefeuille, 23.

Mémoire sur la dénomination et sur les règles de l'architecture dite gothique, par feu

M. T. B. Emeric David, membre de l'Institut royal de France, Académie des inscriptions et belles-lettres, chevalier de la légion d'honneur. Imprimerie de Hardel, à Caen.

Le moyen âge et le dix-neuvième siècle, ou analyse de la méthode systématique d'enseignement des langues appliquée au grec ancien et moderne; et du jardin des fausses racines, par E. Marcella; Paris, librairie de Belin-Mandar, rue Christine, 5.

ALLEMAGNE.

Glossarium saxonicum e poemate Heliard inscripto, et minoribus quibusdam priscæ linguæ monumentis collectum, cum vocabulario latino-saxonico et synopsi grammaticâ. Stuttgard et Tubingue, 1839, in-4°. M. André Schmeller, en publiant l'*Harmonie des évangiles*, écrite par Héliard, en vieux saxon, a joint au texte un dictionnaire et une grammaire de cette langue, ainsi que deux fac-simile des manuscrits, contenant ce vieux monument de l'ancien idiome germanique.

Immanuel Kants sæmtliche Werke, œuvres complètes d'Emmanuel Kant; publiées par Charles Rosenkranz et Fr. Guillaume Schubert. Leipzig, 1838, 10 vol. in-8°. Très-belle édition du célèbre philosophe de Kœnigsberg, avec un discours de M. Rosenkranz, qui prend à la fois la défense de Kant et de Hegel dont il est le disciple.

Monumenti della religione christiana, o sia raccolta delle antiche chiese o basiliche christiane di Roma, dal quarto sino al decimo terzo secolo. Stuttgart, 1839, cap. 1-5, in-folio. Les dessins de ces monumenss chrétiens de Rome ont été exécutés par Gutensohn et Knapp.

Berichte aus den vereinigten Staaten von Nordamerica, rapport sur les chemins de fer, les navigations à la vapeur, les banques et autres entreprises publiques; par François-Antoine de Gerstner. Leipsig, 1839, in-4°. M. de Gerstner a fait, en 1838 et 1839, un voyage dans les États-Unis d'Amérique pour prendre une connaissance exacte des établissements d'utilité publique; il a dressé une sorte d'enquête sur les entreprises des chemins de fer, des bateaux à vapeur, des banques, etc. Il se propose de publier un grand ouvrage sur ces objets, à l'aide des documents nombreux qu'il a rapportés. En attendant, il publie une série de 10 rapports dans lesquels il a consigné les résultats de ses observations sur les frais et les produits des établissements qui ont été le but de son voyage. L'avant-dernier de ces rapports contient une comparaison des chemins de fer des États-Unis et de la Belgique, et dans le 10ᵉ et dernier rapport il passe en revue et compare entre eux les chemins de fer en Autriche, en divers états d'Allemagne, en France, en Hollande, en Angleterre et en Russie.

Geschichte der Glasmalerei.—Histoire de la peinture sur verre, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en France, en Angleterre, en Suisse, en Italie et en Espagne, depuis son origine jusqu'aux temps les plus récents; par M. A. Gessert. Stuttgard, 1839, in-8°.

Deutsche Vierteljahrs Schrift. — Ouvrage trimestriel, allemand. Stuttgard, 1839, cah. 8, contenant les articles et mémoires suivants : L'exploitation des salines en Allemagne, par Fréd. d'Alberti. — Les corporations et la liberté industrielle, avec indication des moyens de transition. — Des causes de la fluctuation du cours des effets publics, par Fréd. Schmidt. — De la nationalité et du cosmopolitisme, par W. Menzel. — Examen du traité commercial conclu entre la confédération germa-

nique et les Pays-Bas, par Osiander. — L'architecture en Allemagne. — Les difficultés de la pédagogie dans notre siècle, par Mœunich. — La crise actuelle de la philosophie du droit en Allemagne, etc.

Urkunden und Aktenstücke — Chartes et pièces officielles pour servir à l'histoire des rapports entre l'Autriche, la Hongrie et la Porte Ottomane, aux XVIe et XVIIe siècles; tirées des archives et bibliothèques. Vienne, 1838-1839; vol. I-IV, in-4°.

Cette collection, due aux soins d'un employé de la bibliothèque impériale de Vienne, M. de Gévay, se compose de pièces inédites, copiées, pour la plupart, sur les originaux. Ce sont les instructions données par la cour de Vienne à ses ambassadeurs, les rapports de ces diplomates, et les lettres échangées entre les cours et leurs agents. Les 4 volumes qui ont été mis au jour, ne se rapportent encore qu'aux ambassades envoyées par Ferdinand I au sultan Soliman I, et ne comprennent que les cinq années 1530-1534. A cette époque les négociations avaient principalement pour objet d'obtenir des Turcs qu'ils renonçassent à la possession de la Hongrie, envahie par eux en 1529; négociations qui manquèrent leur but, et n'empêchèrent pas la guerre de recommencer immédiatement après, et de tourner au désavantage de l'Autriche.

Hermes auf Vasenbildern. Les peintures relatives à Mercure sur les vases antiques; par Edouard Gerhard. Berlin, 1839; in-4°, avec une planche (tiré du choix de vases antiques publié par le même).

Zur Galerie der alten Dramatiker. Choix d'anciens vases grecs inédits de la collection du grand duc de Bade, à Carlsruhe; avec des explications du doct. Fr. Creuzer. Heidelberg, 1839.

Vita Beati Petri Acotanti. Publié pour la première fois d'après un manuscrit du XVe siècle et accompagné de notes par G. Zappert. Vienne 1839, in-8°, avec 4 pl. et un fac-simile.

Katalog der K. K. Medaillen-Stempel-Sammlung. Catalogue dès matrices de la collection impériale des médailles; dressé par Jos. Arneth. Vienne, in-8°.

Wie die Alten den Tod gebildet. Recherches de G. E. Lessing sur la représentation de la mort dans l'antiquité. Nouvelle édition avec 5 pl. et 2 vignettes. Berlin, 1839, in-8°.

Reise laengs der Nordküste von Sibirien. Voyage de F. de Wrangel le long de la côte septentrionale de la Sibérie et dans la mer glaciale, dans les années 1820-1824. Rédigé d'après les journaux et les notes manuscrites, par G. Engelhardt, conseiller d'État, et publié avec une préface de Ch. Ritter; 2 vol. in-8°, avec des tables météorologiques et une carte. Berlin; 1839.

Ueber Gleichgewicht und Bewegung. De l'équilibre et du mouvement des corps solides élastiques, tendus, avec des calculs sur la résistance et sur la forme la plus avantageuse des rails des chemins de fer; par J. P. G. de Heim, capitaine d'artillerie de Wurtemberg, avec 3 pl. Stuttgard, 1839, in-8°.

Archéologie égyptienne, ou recherches sur l'expression des signes hiéroglyphiques et sur les éléments de la langue sacrée des Égyptiens, par J. A. de Goulianof, membre de l'Académie russe. De l'Imprimerie royale de C. C. Meinhold et fils, à Dresde, librairies de J. A. Barth à Leipsik, et de Dufart à Paris; 1839, tomes I, II, III, in-8° de XX-312, 462 et 572 pages. Cet ouvrage considérable est l'exposition complète du système de M. Goulianof et le développement des travaux qu'il a déjà publiés sur l'archéologie égyptienne. Les trois volumes que nous annonçons portent

le titre de Prolégomènes. Nous nous proposons d'examiner bientôt cette publication avec tout le soin que mérite son importance.

ANGLETERRE.

Practical philosophy of the Muhammadan people, etc., a translation of the Akhlâk-i-Jalâly, the most esteemed ethical work of middle Asia, from the persian of fakir Jany Muhammad Asâad, with references and notes; by W. P. Thompson; printed for the Oriental translation und. London, Allen. Paris, B. Duprat, 1839, in-8° de 496 pages.

The antiquity of the book of Genesis, illustrated by some new arguments, by H. Fox Talbot. Londres, Longman, 1839, in-8° de 76 pages.

The history of christianity in India..... Histoire du christianisme dans l'Inde, depuis le commencement de l'ère chrétienne par J. Hough. Londres, 1839, 2 vol. in-8°.

ITALIE.

Flora Napolitana....... Flore napolitaine ou description des plantes indigènes du royaume de Naples. Naples 1811-1838, 5 vol. in-folio avec 5 atlas, chacun de 250 planches. Prix : 2,125 livres italiennes.

Dissertazioni...... Dissertations de l'Académie pontificale d'archéologie de Rome. Rome, 1839, tome VIII, in-4°.

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DES SAVANTS est de 36 francs par an, et de 40 francs par la poste, hors de Paris. On s'abonne à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81; et à Strasbourg, rue des Juifs, n° 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1839.

L'IRLANDE SOCIALE, POLITIQUE ET RELIGIEUSE, *par M.* Gustave de Beaumont, *auteur de Marie ou l'esclavage aux États-Unis, et l'un des auteurs du système pénitentiaire aux États-Unis;* deux volumes in-8°, troisième édition, Paris, 1839.

L'étude des institutions politiques qui régissent et modifient les sociétés humaines, est une des plus belles, mais des plus difficiles, auxquelles puisse s'appliquer un esprit libre et élevé. M. Gustave de Beaumont a déjà prouvé par d'autres ouvrages qu'il possédait éminemment les qualités que cette étude exige, au premier rang desquelles il faut mettre la patience de s'y préparer consciencieusement, et la droiture de cœur, qui fait qu'on s'y livre sans autre passion que celle d'établir des vérités utiles aux hommes. Après avoir voyagé pendant plusieurs années en Amérique, pour ce noble but, avec son ami M. de Tocqueville, M. de Beaumont a publié, conjointement avec lui, les résultats de leurs communes observations sur le système pénitentiaire des États-Unis, grave sujet de méditations, et de méditations bien urgentes, pour nos sociétés vieillies d'Europe. Puis, tandis que M. de Tocqueville décrivait, dans un ouvrage remarquable, les institutions politiques de cette grande association humaine, si jeune, si active, et qu'il en développait les effets moraux, M. de Beaumont nous peignait cette lèpre de l'esclavage de la race noire, qui s'y est propagée par héritage, et

qui en corrompt déjà le présent, comme elle en menace l'avenir. Des esprits sérieux, qui ont pour le roman historique une aversion assez concevable, ont improuvé cette forme donnée par l'auteur aux faits trop réels qu'il avait observés, et dont, au reste, aucun n'a été contesté ni en Amérique, ni en Europe. Sans prétendre infirmer ce jugement, on pourrait essayer d'en adoucir la sévérité, en disant que les personnes qui le portent n'ont peut-être pas assez réfléchi sur les difficultés qu'il y avait de rassembler dans un autre cadre les tristes détails d'un pareil sujet. Il s'agissait en effet d'exposer, de montrer l'action terrible d'une persécution incessante et implacable, suivant ses victimes dans tous les actes de leur vie intime, jusque devant Dieu même, au pied des autels, et les devinant encore, par l'instinct de la haine, après que toute trace visible de leur couleur maudite s'est éteinte dans le mélange des générations. Tout cela, au milieu d'une société qui se croit admirablement libre, sage, et se dit chrétienne! Comment montrer les détails d'une pareille situation, mieux, ou même autrement qu'en les appliquant à une famille qui en ressent tous les malheurs? On pourrait, au besoin, citer des exemples d'écrivains très-graves, d'hommes d'État chargés de hautes missions politiques près des gouvernements despotiques de l'Orient, qui n'ont cru pouvoir exposer les détails de mœurs si différentes des nôtres, autrement qu'en les personnifiant aussi dans une fiction. Au reste, si l'on rappelle ici les opinions diverses auxquelles a donné lieu la forme d'exposition employée par M. de Beaumont dans son livre sur l'esclavage aux États-Unis, c'est surtout pour faire remarquer qu'ici, dans son ouvrage sur l'Irlande, il s'est efforcé de contenir ses émotions dans le langage et la sévérité de l'histoire, malgré la triste et trop évidente analogie du sujet.

Ce fut cette analogie même de deux conditions sociales nées de circonstances si diverses, qui le conduisit en Irlande à son retour des États-Unis. Après un séjour de plusieurs mois dans ce pays, en 1835, il voulut mettre en ordre les matériaux qu'il avait recueillis; mais il s'aperçut alors que ce premier travail lui avait surtout appris à voir ce qui lui manquait; et après deux années de nouvelles études, fixées sur ce même fait social, il retourna une seconde fois visiter l'Irlande avec des yeux et un esprit mieux préparés. L'ouvrage que nous annonçons, et dont il a déjà été donné trois éditions en France, une en Angleterre, dès cette année même, est le résultat de cet examen, long, réitéré, consciencieux.

La multitude des documents historiques cités comme autorités, rappelés dans des notes étendues et combinés dans ce travail, est

immense ; et ce n'est pas la récolte superficielle d'une érudition de préfaces, comme il arrive trop souvent aujoud'hui, c'est le fruit mûri d'une étude profonde, dirigée longtemps vers un seul but. On avait déjà remarqué le même mérite dans les notes qui accompagnent le livre sur l'esclavage aux États-Unis, et les personnes les plus versées dans la connaissance des deux pays ont surtout apprécié l'utilité d'une réunion de documents si consciencieuse comme si complète.

L'ouvrage de M. de Beaumont sur l'Irlande se compose de trois parties distinctes, qui se suivent dans un ordre logique pour former tout l'ensemble du tableau qu'il a voulu tracer. On y trouve d'abord une introduction historique, exposant la succession d'événements qui ont établi l'empire des Anglais sur l'Irlande, depuis leur invasion de ce pays, en 1169, jusqu'à la fin du siècle dernier. Puis, vient la description de l'état actuel, résultant de ces premiers faits combinés avec les événements plus modernes. Enfin, l'auteur expose les modifications sociales et politiques qu'il suppose les plus propres à guérir tous les maux qu'il a décrits. Ces trois divisions de l'ouvrage offraient des difficultés d'ordre différent, mais incomparablement plus graves dans la dernière que dans les deux autres.

L'introduction historique, aux yeux des meilleurs juges, ne laisse rien à désirer. Pour l'adapter spécialement à l'usage qu'elle devait avoir, l'auteur l'a divisée en quatre époques ayant chacune produit un événement dont l'influence sur l'Irlande a été grande, spéciale, et nettement distincte. La première est celle de la conquête : elle commence à l'an 1160, par l'invasion des Anglo-Normands de Henri II, et se continue, pendant quatre siècles, par la seule force des armes, sans pouvoir entièrement s'accomplir. L'auteur décrit le caractère de cette lutte ; il montre comment elle ne pouvait pas amener la fusion des deux peuples, parce que les chefs vainqueurs n'entendaient nullement s'amalgamer avec leurs vassaux ; et comment elle était déjà un embarras pour l'Angleterre, parce qu'il « en résultait en Irlande un gouvernement mixte, semi-féodal, semi-colonial, dont le roi anglais était trop éloigné pour que ce fût une féodalité bien réglée, et où il y avait des vassaux trop forts pour que ce fût une colonie royale obéissante. » L'auteur arrive ainsi à sa deuxième époque, qu'il ouvre en 1555. Celle-ci est signalée par le grand événement de la réformation, joint à la concentration successive et presque continue du pouvoir de l'Angleterre dans les mains énergiques de Henri VIII, Elisabeth et Cromwell. Ces trois despotes, devenus protestants, durent être inévitablement poussés à terminer à tout prix la conquête de l'Irlande,

pour la soumettre au double joug de leur pouvoir temporel et religieux. Mais s'ils atteignirent le premier de ces deux résultats, ils ne réussirent point pour le second. Le protestantisme, implanté violemment sur le sol de l'Irlande, n'y jeta aucune racine dans les cœurs; les Irlandais lui résistèrent obstinément, avec la double passion de la religion et de la nationalité. La bataille de La Boyne acheva de les soumettre, non de les convertir; de sorte que la disjonction morale des vainqueurs et des vaincus n'en devint que plus profonde et plus irréconciliable.

Alors commença un système général, autant que continu, de persécution légale, pour opérer graduellement, par une action gouvernementale constante, la double extinction de la nationalité et du catholicisme, qu'on n'avait pu réaliser immédiatement par la force: c'est la troisième époque de M. de Beaumont; elle s'étend de 1690 à 1775. M. de Beaumont retrace sans amertume, comme sans indulgence, les détails de cette persécution si horriblement analogue à celle que le peuple libre des États-Unis exerce aujourd'hui contre les malheureux noirs; et ici, comme là, il montre les cruels retours que de telles injustices préparent. Mais la population irlandaise était trop nombreuse pour être aussi aisément contenue ou anéantie; elle croissait au contraire dans sa misère, en restant invariablement unie par son ancienne foi. Elle l'était encore par sa haine contre les possesseurs du sol, tous protestants, qui en exigeaient, sans pitié, des fermages intolérables et des dîmes plus odieuses encore. De là les associations secrètes et armées des White boys, Oak boys, Steel boys, qui, sans autre connexion qu'une passion commune, couvrirent la surface de l'Irlande de tous les excès, de toutes les cruautés qu'on peut attendre d'une population grossière, ignorante et misérable. Mais cette communauté de sentiments, et même de crimes, secrètement partagés ou approuvés, tenait la masse des Irlandais toujours prête à recevoir du temps les occasions d'accomplir les longues représailles qu'elle devait à ses oppresseurs.

La première et la plus menaçante leur fut offerte par la déclaration d'indépendance des colonies américaines en 1776, et par la guerre que l'Angleterre eut alors à soutenir avant de se résoudre à leur séparation. C'est là aussi que commence la quatrième époque de M. de Beaumont, qu'il appelle celle de la renaissance et de l'affranchissement de l'Irlande. Mais, heureusement pour les deux pays, l'explosion s'opéra tout autrement que l'on n'aurait pu le prévoir, et sans que l'humanité eût rien à déplorer. Quelques réformes, d'abord apportées aux lois pénales et sociales dirigées contre les catholiques, tournèrent les esprits à ré-

clamer d'autres concessions nécessaires au commerce ainsi qu'à la liberté du pays. L'Angleterre, embarrassée par la guerre, abandonne aux Irlandais la défense de leurs côtes contre l'invasion étrangère. Aussitôt, par un mouvement universel et spontané, toute l'île se couvre d'une milice nationale, à laquelle le vice-roi lui-même donne des armes. Alors, quarante mille volontaires, organisés ainsi par la nécessité, discutent et demandent le rétablissement de leurs droits politiques. Ils créent des assemblées délibérantes où les protestants et les catholiques, réunis pour la première fois par un patriotisme commun, réclament hautement du roi d'Angleterre l'indépendance de l'Irlande comme royaume uni à sa couronne. Enfin le parlement irlandais, quoique tout composé de protestants, est entraîné par ce mouvement général, et, en 1782, il abolit par un acte solennel les lois dans lesquelles l'Angleterre puisait son droit de suprématie législative. Beaucoup d'autres lois, particulièrement dirigées contre les catholiques, sont réformées sous la même influence. Ces concessions, imposées par les circonstances, subsistèrent après que le danger fut passé. Mais, comme les catholiques n'avaient pas pu avoir accès dans le parlement, le plus grand nombre des protestants qui composaient cette assemblée se rendit facilement aux faveurs de l'Angleterre; et celle-ci, avec des formes un peu plus douces, reprit sur l'Irlande presque toute la réalité de son pouvoir absolu. La révolution française acheva cet ouvrage, en excitant dans une petite partie de la population d'Irlande des sympathies républicaines qui la poussèrent à la révolte appuyée de l'invasion étrangère. Après une guerre courte, mais rendue horrible par les cruautés de tous les partis, l'Angleterre vint aisément à bout d'un mouvement que l'ensemble des masses ne partageait pas. Le fantôme de parlement qui restait à l'Irlande lui fut ôté le 26 mai 1800, ou plutôt son abolition volontaire fut achetée pour la somme de 31,000,000 de francs à ceux qui le composaient. L'acte d'union, comme on l'appelait, laissa d'ailleurs à l'Irlande toutes les institutions qui lui étaient propres; mais la sorte de paix qu'elles firent régner n'était que l'oppression silencieuse des catholiques vaincus. Toutefois, en frappant ce grand coup d'État, l'Angleterre avait promis d'en adoucir les rigueurs par l'abolition plus ou moins prochaine des incapacités politiques qui pesaient sur les catholiques irlandais. Ceux-ci la réclamèrent pendant vingt années avec un ensemble et une persévérance infatigables; mais, par la seule voie des procédés légaux que l'association et la presse pouvaient leur fournir. Enfin, après tant d'efforts, ils l'obtinrent; et, le 13 avril 1829, le parlement d'Angleterre adopta un bill, en vertu duquel tout catholique

peut être admis à y siéger sans être astreint à renier sa foi. Cet acte brisa le dernier chaînon des lois pénales sur lesquelles la persécution protestante s'appuyait, et il fit entrer l'Irlande dans l'association constitutionnelle de l'Angleterre, dont elle n'avait été jusqu'alors que la sujette. Cette ère nouvelle sépare donc nettement sa condition passée de ses destinées futures. Elle termine la quatrième époque de M. de Beaumont.

Les faits généraux que j'ai pu seulement indiquer ici sont développés par M. de Beaumont avec tous les détails historiques qui leur donnent leur caractère local, et les marquent, pour ainsi dire, du signe de la vie : mais la courte et sèche analyse que j'en ai dû faire suffira du moins pour montrer toute l'utilité d'une introduction qui établit si nettement, si exactement, les conditions prédisposantes de l'état social actuel que l'auteur voulait décrire. Elles sont en effet tellement fortes et décisives, que cet état s'en peut déduire d'avance comme conséquence nécessaire, dans ses circonstances générales, et qu'il ne reste plus à l'auteur qu'à spécifier les formes particulières sous lesquelles ces conséquences se sont réalisées, ainsi que les limites que l'observation des résultats leur assigne. Voilà ce que fait M. de Beaumont dans la deuxième partie de son ouvrage.

Il trace d'abord la géographie physique de l'Irlande et décrit la distribution générale de la population qui l'habite. Au nord, dans la province d'Ulster, qui touche à l'Écosse, le peuple offre un mélange, en proportion presque égale, de catholiques indigènes et de presbytériens descendants d'anciens colons écossais. Dans les trois autres provinces, Leinster, Munster et Connaught, le peuple est entièrement catholique. Partout l'aristocratie est protestante et anglicane : c'est une conséquence de son origine étrangère. Par une autre conséquence de la même cause, tout le sol lui appartient, la loi d'aînesse et les substitutions lui ayant intégralement transmis ce que ses ancêtres avaient envahi par la conquête féodale, ou obtenu par les confiscations religieuses. Le peuple ne possède plus une seule parcelle de cette terre, qui jadis lui appartenait; il faut qu'il loue ses bras pour la cultiver, ou qu'il meure de faim; car il n'a pas et ne sait pas d'autre industrie. Il y a dans le pays qu'il habite des institutions civiles, politiques, judiciaires; il y a des universités enseignantes, une religion de l'État; en un mot, tous les ressorts de l'organisation sociale établis sous les formes légales et constitutionnelles, appropriées à une nation libre. Tout cela est en dehors de lui et contre lui. Il en est maîtrisé, non protégé. Le système social dans lequel il vit n'est point à son usage;

ce n'est pour lui qu'une fiction. Singulier spectacle dans le siècle où nous sommes, qu'une population, une nation tout entière si longtemps tenue sous un tel joug, au sein de l'Europe, par un autre peuple que le rapprochement de situation, d'intérêts, de langage, semblerait devoir lui associer; surtout ce peuple étant lui-même éminemment civilisé, éclairé, libre, et enfin chrétien comme ceux qu'il a traités si cruellement. M. de Beaumont développe tous les détails de ce fait social avec une précision, une netteté et un intérêt extrêmes. Il examine et discute successivement la nature des diverses causes qui y concourent; il explique le caractère et l'action de l'aristocratie irlandaise, des institutions politiques, de la justice légale, des corporations municipales, paroissiales, des corps enseignants, des établissements religieux; et, les mettant en parallèle avec les éléments d'organisation absolument semblables qui existent en Angleterre, il montre avec évidence comment ici, où ils sont intimement incorporés à la masse de la population, ils peuvent produire la sécurité, la liberté, fortifier le sentiment religieux, développer les lumières, l'industrie et la puissance nationale; tandis que là, en Irlande, appropriés à un petit nombre d'individus, et presque seulement à une caste, il en résulte l'oppression, la misère et l'abrutissement des masses. J'avais voulu extraire de l'ouvrage quelques-uns des traits les plus saillants de ce tableau remarquable, mais j'ai renoncé à le faire parce qu'ils sont si intimement liés et enchaînés les uns aux autres, qu'on les apprécierait mal si on les présentait isolés. Il faut les étudier ensemble dans l'ouvrage de M. de Beaumont; et cette impossibilité où je me suis trouvé, de séparer ce qu'il a joint si étroitement, est peut-être le meilleur éloge que je puisse faire de son travail.

Mais après qu'il a fait ainsi connaître ce que l'on pourrait appeler le gouvernement fictif et superficiel de l'Irlande, il y montre l'existence non moins singulière d'une sorte de gouvernement intérieur, indépendant du premier, et, pour ainsi dire, propre aux masses; né de la communauté des misères, des sentiments, des croyances, des passions, des intérêts; aussi intimement incorporé à la nation que l'autre lui est étranger; obtenant une obéissance volontaire aussi générale et absolue que l'autre éprouve de résistance et de haine; renfermant ainsi, dans son essence, tous les principes d'un état républicain. Les deux ressorts de ce gouvernement réellement national, quoique non reconnu, et tout puissant, quoique sans légalité, sont le clergé catholique et l'association irlandaise; deux pouvoirs qui n'ont d'existence que par l'assentiment universel du peuple: le premier n'ayant d'autres revenus que

les dons du pauvre; le second, de tribut que ses offrandes volontaires; tous deux invariablement unis, et marchant ensemble sous le joug de la commune nécessité. Dirigés aujourd'hui l'un et l'autre par un chef habile, auquel ils obéissent aveuglément, ils ont déjà réussi à obtenir de l'Angleterre des concessions immenses pour la liberté et la restauration de leur patrie, sans autres armes que des réclamations constitutionnelles, exprimées au nom de sept millions d'hommes. Le progrès incessant de cette conquête légale, les mouvements réguliers et disciplinés de cette grande stratégie politique, sont décrits dans l'ouvrage de M. de Beaumont avec une précision et un intérêt proportionnés à leur importance morale; mais ils touchent de trop près aux intérêts du moment, pour que nous devions nous en occuper dans un recueil essentiellement étranger à toute politique actuelle. Nous devons, par le même motif, nous imposer une réserve plus grande encore sur la dernière partie de l'ouvrage de M. de Beaumont, dans laquelle il propose la série des mesures politiques et législatives qu'il croit propres à cicatriser les plaies de l'Irlande et à détourner les dangers qu'elle lui semble préparer à l'Angleterre dans l'avenir. Les règles qui nous obligent à nous abstenir de traiter de pareils sujets, auraient peut-être été pour l'auteur lui-même des entraves utiles, si le hasard de sa situation ou ses réflexions propres les lui eussent imposées. Car, malgré la sincérité et la droiture de cœur qu'il a portées dans la discussion de ces matières délicates, malgré les études consciencieuses et profondes par lesquelles il s'y était préparé, il est infiniment périlleux, sinon tout à fait impossible, pour un étranger, de conseiller les mesures propres à préparer l'avenir politique d'un pays différent du sien; surtout lorsque l'action d'une société aussi complexe que la société anglaise intervient dans la production des résultats, comme cela a lieu ici nécessairement. Et, quoique cette dernière partie ait été inspirée à M. de Beaumont par des sentiments aussi purs que difficiles à contraindre, peut-être son ouvrage aurait-il gagné en solidité, même en intérêt, s'il avait eu le courage de ne pas associer des vues inévitablement problématiques à tant de vérités incontestables qu'il avait exposées si parfaitement.

BIOT.

ΠΑΡΑΔΟΞΟΓΡΑΦΟΙ. *Scriptores rerum mirabilium græci. Insunt [Aristotelis] mirabiles auscultationes, Antigoni, Apollonii, Phlegontis historiæ mirabiles, Michaelis Pselli lectiones mirabiles, reliquorum ejusdem generis scriptorum deperditorum fragmenta; accedunt Phlegontis Macrobii et Olympiadum reliquiæ et anonymi tractatus de mulieribus, etc. Edidit* Antonius Westermann, Ph. D., litt. gr. et Rom. in univ. Lips. P. P. O. Brunsvigæ; sumptum fecit Georgius Westermann; Londini, apud Black et Armstrong, 1839, in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE.

Dans l'appendice qui forme la seconde partie des Paradoxographes, M. Westermann a réuni tous les fragments connus de Phlégon de Tralles, fragments provenant de son ouvrage intitulé περὶ Μακροβίων et de ses Chroniques Olympiques [1]. Vient ensuite un petit traité anonyme sur les femmes les plus célèbres [2] de l'antiquité, traité faussement attribué à Phlégon, comme le prouve très-bien l'éditeur, qui serait porté à croire que ces histoires sont tirées d'un ouvrage d'Artémon de Magnésie intitulé Διηγήματα τῶν κατ' ἀρετὴν γυναιξὶ πεπραγματευμένων, et qui a été extrait par Sopater, comme nous l'apprend Photius [3]. A la fin de l'appendice on trouve quelques petits morceaux détachés, lesquels avaient été compris par M. Heeren [4] sous le titre précédent : ce sont Τίνες οἶκοι ἀνάστατοι διὰ γυναῖκας ἐγένοντο, Φιλάδελφοι, Φιλέταιροι, quelques lignes sur Cléobis et Biton, et trois chapitres sans titre dont l'un, commençant par Λιτυέρσης Μίδου υἱός, parle des impies, le second de quelques métamorphoses, et le dernier de fables diverses. Le volume se termine par un *addenda* où M. Westermann a mentionné les correc-

[1] En citant ce fragment d'après la chronique d'Eusèbe, peut-être M. Westermann aurait-il bien fait d'ajouter *apud Syncellum*. Nous ne possédons pas la chronique d'Eusèbe en grec; le texte en a été refait par Scaliger, d'après la version latine de saint Jérôme. — [2] Tzetzès, dans sa 94ᵉ lettre, man. gr. 2644, fol. 100, v°, mentionne aussi quelques-unes de ces femmes célèbres : Ἀλλ' ὦ παλαμναῖε καὶ ἀλιτήριε δαῖμον, ἵνα μικρόν τι διαχυθείην κἂν ταῖς τοσαύταις ἐπιφοραῖς συμφορῶν, Ἀμαζονίδας μὲν καὶ Σκυθίδας ἀκήκοα καὶ Σαυροματῶν τὰς γυναῖκας στρατεύεσθαι, καὶ τὰς Σακίδας καὶ Μεσσαγέτιδας· τέρας δὲ παρ' Ἀσσυρίοις ἐδόκει στρατευομένη Σεμίραμις καὶ Ἀταλάντη κυνηγετοῦσα παρ' Ἕλλησι, καὶ παρὰ Μυσοῖς Θάμβος ἡ ἱερὰ μαχομένη, καὶ παρὰ Καρσὶν ἡ Ἀρτεμισία, ἡ Ἁλικαρνασσία, ἡ τοῦ Μαυσώλου γυνή. — [3] Biblioth. cod. 161. — [4] *Biblioth. d. alt. Litt. u. Kunst.* fasc. 6, Gott. 1789.

tions de M. Jac. Leopardi d'après le Rheinischem Museum[1], que l'éditeur n'a connu qu'après avoir achevé son ouvrage. Je reviens aux notices littéraires dont j'ai parlé dans l'article précédent.

Pour détruire le mauvais effet des fables débitées par les paradoxographes, plusieurs écrivains consciencieux et instruits se sont occupés de réfuter les erreurs répandues par ces derniers et d'expliquer par les lois de la nature les faits assez singuliers qu'ils présentaient sous une certaine apparence de merveilleux. De ce genre sont les ouvrages de Paléphate, Περὶ ἀπίστων, d'André de Caryste et de Séleucus, Περὶ τῶν ψευδῶς πεπιστευμένων. C'est aussi parmi eux que je rangerais l'écrivain Héraclite[2], qui composa un ouvrage intitulé Περὶ ἀπίστων.

Il est impossible de ne pas faire ici mention d'Antoine Diogène qui avait composé vingt-quatre livres sur les choses incroyables que l'on voit au delà de Thulé, Τῶν ὑπὲρ Θούλην ἀπίστων λόγοι[3]; et c'est sans doute à ce roman que Synésius faisait allusion lorsqu'il écrivait à Olympius[4] : « Les Cyrénéens sont aussi émerveillés, en m'écoutant, que nous le sommes nous-mêmes lorsque nous entendons conter tout ce qu'on voit au delà de Thulé ; quelle que soit cette Thulé qui donne, à ceux qui la traversent, le droit de débiter impunément tant de mensonges. » Sous certains rapports, Antoine Diogène doit être considéré comme un paradoxographe, et nous pensons que M. Westermann aurait pu l'admettre et lui consacrer une notice comme aux autres écrivains du même genre.

Parmi les extraits de Stobée, il se trouve un fragment en vers attribué au poëte Héliodore, et qui porte cette suscription : Ἐκ τῶν Ἡλιοδώρου Ἰταλικῶν ΘΕΑΜΑΤΩΝ. Cependant, en examinant ces vers où se trouvent détaillées les propriétés merveilleuses d'une certaine eau qui guérit les maux d'yeux, je serais porté à croire qu'il faut lire ΘΑΥΜΑΤΩΝ au lieu de ΘΕΑΜΑΤΩΝ, et que cet Héliodore peut être rangé aussi parmi les écrivains paradoxographes. Cette correction, qui ne manque

[1] 3, I, p. 6. sqq. — [2] Fabric. Bibl. gr. vol. I, p. 192, ed. Harl. et Eustath. ad Odyss. 1504, 55 ed. Rom. Ἡράκλειτος ὁ τοῖς ἀπίστοις προθέμενος ἐμφῆναι πίστιν. Tzetzès (ad Lycophr. 177, 39) se vante d'expliquer mieux les allégories qu'Héraclite. Alexandre d'Aphrodisée avait fait aussi un ouvrage semblable; il le cite lui-même dans le premier livre de ses problèmes, n° LXXXVII : Ὥσπερ μοι δέδεικται κατὰ τὸ δεύτερον βιβλίον ἀλληγοριῶν τῶν εἰς Θεοὺς ἀναπλαττομένων πιθανῶν ἱστοριῶν. Voy. Fabric. Bibl. gr. vol. V, p. 668. — [3] Photius cod. 166. Voyez la traduction française du roman de Diogène, par M. Chardon de la Rochette : *Mélanges de critique et de philologie*, Paris, 1812, in-8°, t. I, p. 6 et suiv. — [4] Synes. epist. 47, p. 185, ed. 1633 : Οἱ δὲ διάκεινται τὰς γνώμας, ὥσπερ ἡμεῖς, ὅταν ὑπὲρ τῶν ἐπέκεινα Θούλης ἀκούωμεν, ἥτις ποτέ ἐστιν ἡ Θούλη, διδοῦσα τοῖς διαβᾶσιν αὐτὴν ἀνεύθυνα καὶ ἀνέλεγκτα ψεύδεσθαι.

pas de probabilité, est même justifiée par quelques manuscrits; j'en citerai deux[1] qui contiennent le même fragment poétique, avec ce titre Ἐκ τῶν Ἡλιοδώρου (sic) Ἰταλικῶν ΘΑΥΜΑΤΩΝ. Il est fâcheux qu'aucun autre auteur n'ait cité cet ouvrage d'Héliodore sur l'Italie; nous aurions un moyen de plus de décider ce point d'histoire littéraire. Quoi qu'il en soit, je crois pouvoir soumettre cette conjecture au sentiment critique de M. Westermann, qui est mieux préparé que nous pour éclaircir et résoudre les questions de ce genre.

Dans ses savantes recherches sur les écrits des paradoxographes, l'habile éditeur ne s'est pas occupé d'établir une distinction entre les titres d'ouvrages choisis par les auteurs eux-mêmes et les qualifications données par des écrivains contemporains ou postérieurs; car bien souvent on a pris pour des titres d'ouvrages ce qui était simplement l'énoncé d'une opinion, et l'on ne s'est pas inquiété de cette différence qui ne laisse pas cependant d'avoir quelque intérêt. Mais cela n'entrait sans doute pas dans le plan du nouvel éditeur[2]; il lui suffisait qu'un écrivain eût été qualifié de paradoxographe pour qu'il fût admis dans la collection. C'est à ce titre aussi que j'indiquerais deux fragments du *Violetum* d'Arsène de Monembasie[3], l'un, p. 152, intitulé Παράδοξον et commençant par Βοσκός τις ἔβοσκε κ. τ. λ., et l'autre, p. 300, Ἱστορία παράδοξος περὶ Θέτιδος καὶ Ἀχιλλέως, avec ces mots à la fin : Ἡ ἱστορία παρὰ Λυκόφρονι. Enfin je citerai, d'après le man. gr. 3060, fol. 7, v°, un fragment qui manque à la collection d'Arsène ainsi qu'à celle de Michel Apostolius; il porte pour titre, Περὶ τῶν ἐν Αἰγαῖς ἀμπέλων παράδοξος[4] (sous-entendu ἱστορία), et est attribué à Euphorion.

D'après ces fragments, et si nous avons bien saisi l'idée dominante de l'ouvrage de M. Westermann, il nous semble qu'on pourrait admettre Lycophron et cet Euphorion parmi les paradoxographes; et l'épithète παράδοξος donnée à l'histoire que ces auteurs rapportent, et justifiée par l'histoire elle-même, nous semble un motif suffisant pour en augmenter la liste. N'en serait-il pas de même de Ménodote le Samien[5] qui com-

[1] Man. gr. 3058, fol. 265, r°. et n° 3061, au commencement du chapitre intitulé : Περὶ νόσου καὶ τῆς τῶν κατ' αὐτῶν ἀνιαρῶν λύσεως. — [2] C'est sans doute pour le même motif qu'il n'a rien dit de l'ouvrage du Pseudo-Plutarque sur les fleuves, et du poëme de Paul le Silentiaire sur les bains pythiques, compositions cependant qui sont remplies d'histoires paradoxales. — [3] Arsenii Violetum ed. Walz, Stuttg. 1832, in-8°. — [4] Voici ce fragment : Αἰγὰς (l. Αἰγαὶ) πόλις Ἀχαΐας ἐν Πελοποννήσῳ. Ἔνθα τιμᾶται ὁ Ποσειδῶν· ἄγεται δὲ καὶ Διονύσου ἑορτὴ, ἐν ᾗ, ὁ χορὸς ἐπειδὰν συστὰς τὰς τοῦ δαίμονος τελετὰς ὀργιάζῃ, θαυμάσιον ἐπιτελεῖσθαί φασιν ἔργον· ἄμπελοι γὰρ ἃς καλοῦσιν ἐφημέρους ἀνισχούσης [δὲ ?] ἡμέρας καρπὸν βλαστάνουσιν, ὥστε δρέποντας αὐτοὺς εἰς ἑσπέραν οἶνον ἄφθονον ἔχειν. [Ἡ ἱστορία παρὰ Εὐφορίωνι.] — [5] Voy.

posa un ouvrage intitulé : Τῶν κατὰ Σάμον ΕΝΔΟΞΩΝ ἀναγραφή. L'expression ἐνδόξων, quoique s'employant plus souvent pour les hommes que pour les choses, est ici, dans le système de M. Westermann, synonyme de θαυμασίων; et cet écrit rentre dans la catégorie que nous établissons. Du reste, ces additions, si toutefois le nouvel éditeur les approuve, sont assez hypothétiques pour qu'on ne puisse pas lui reprocher d'avoir fait quelque oubli au milieu de recherches aussi considérables, et surtout après avoir prévenu modestement le lecteur qu'il n'avait pas la prétention d'avoir tout connu et tout dit [1].

Nous ne pousserons pas plus avant nous-mêmes ces recherches. Si nous avons essayé d'étendre un peu la notice si curieuse de M. Westermann, c'est que nous avions lu son travail avec l'intérêt le plus vif, et que nous tenions à le lui prouver. Les diverses branches de la littérature grecque sont infinies, et rien ne peut être complet d'une manière absolue. On a tant écrit, tant publié, tant travaillé sur les auteurs de l'antiquité, qu'il est impossible, même au savant le plus universel, de tout savoir, de tout dire, et d'établir des textes où la critique n'ait rien à faire. Aussi l'éditeur accueillera-t-il, nous n'en doutons pas, les observations suivantes, qui nous ont été suggérées par la lecture de son volume.

P. 3, 17. Ἐν Ἀρμενίᾳ φάρμακόν τι φασὶ φύεσθαι ὃ καλεῖται παρδάλειον. Τούτῳ οὖν, ὅταν ὀφθῇ πάρδαλις, χρίσαντες τὸ ΙΕΡΕΙΟΝ ἀφιᾶσιν. Cette phrase est la même dans M. Bekker, qui cependant traduit ainsi : « In Armeniâ venenum quoddam nasci aiunt, quod Pardalium vocant. Id venatores LANÆ illitum, ubi visus est pardus, abjiciunt. » Il est bien évident que la version latine a été faite comme s'il y avait ΕΡΙΟΝ dans le texte; mais cette leçon me semble suspecte, car on ne comprend pas comment la panthère [2] serait attirée par l'appât d'un morceau de laine ou par le poison lui-même. D'un autre côté, pourquoi employer la chair d'une victime sacrée (ΙΕΡΕΙΟΝ)? Serait-ce par superstition, ce qui

Athénée XV, p. 672, a. — [1] Pref. p. VIII : « Nam non is sum qui absconditissimos quosque scriptorum omnium recessus tantâ cum diligentiâ excussisse glorier, ut nihil oculos meos effugerit. » — [2] Ce passage m'en rappelle un autre d'Horapollon que l'on a traduit d'une manière fautive. Cet auteur (lib. II, cap. 90) dit en parlant de la panthère : Αὕτη γὰρ κρύφα τὰ ζῶα θηρεύει, μὴ συγχωροῦσα τὴν ἰδίαν ὀσμὴν ἀφίεναι, ΚΑΤΑΔΙΩΚΤΙΚΗΝ οὖσαν τῶν ἄλλων ζώων. Voici la traduction de M. Leemans : « Hæc enim clam animalia venatur, non permittens sui odorem emitti, qui ATTRAHAT reliqua animalia. » La version dit le contraire du texte, c'est *pellit, fugat* qu'il faut mettre, autrement le mot καταδιωκτικὴν ne serait nullement justifié par le membre de phrase qui précède μὴ συγχωροῦσα τὴν ἰδίαν ὀσμὴν ἀφίεναι.

est peu probable. Rien dans le passage correspondant d'Aristote[1] qui puisse éclaircir la question ; mais je citerai une phrase de Dioscoride : Κτείνει δὲ καὶ παρδάλεις καὶ σῦς καὶ λύκους καὶ πᾶν θηρίον, ΚΡΕΑΔΙΟΙΣ ἐντιθέμενον καὶ προβαλλόμενον. Ne pourrait-on pas alors, au lieu de ΙΕΡΕΙΟΝ, lire ΚΡΕΑΔΙΟΝ ; ce mot, d'une acception plus générale que le premier, ne change rien à la pensée de l'auteur, et semble justifié par Dioscoride, et même par Pline[2] et par Cicéron[3], qui, tous deux, se servent des expressions *caro; carnes*, en rapportant le même fait d'histoire naturelle.

P. 61, 16. ἐᾶν ; 66, 17, γεννᾶν ; 74, 22, κολυμβᾶν, etc... Nous ne saurions approuver cette manière d'écrire les infinitifs en ᾶν sans iota souscrit. Malgré toutes les autorités sur lesquelles on s'est appuyé pour justifier cette orthographe, nous pensons que l'iota souscrit est d'une grande utilité; autrement, lorsque le sens est équivoque, comment distinguer les infinitifs en ᾶν des génitifs pluriels des noms féminins dans le dialecte dorique, tels que τιμᾷν et τιμᾶν, μελιτᾷν et μελιτᾶν, βακχᾷν et βακχᾶν, et une foule d'autres exemples qui, dans certains cas, pourraient embarrasser les personnes même les plus habiles, sans cette petite marque distinctive[4] ?

P. 63, 5. Ἐν δὲ ταῖς τῶν Λημνίων νήσοις ταῖς καλουμέναις Νέαις πέρδικες οὐ γίνονται, ἀλλὰ κᾂν ἼΔΗ τις ἀπόλλυνται· ἔνιοι δὲ τούτου τερατωδέστερον ἱστοροῦσιν, ὅτι κᾂν ἼΔΩΣΙ τὴν χώραν. Le dernier membre de phrase indique évidemment une faute dans κᾂν ἼΔΗ τις ; Xylander traduit *si importentur*, d'où M. Westermann conjecture κἂν ΚΟΜΊΣΗ τις. Mais il y a une trop grande différence entre la correction et la leçon des manuscrits. Il me semble qu'on pourrait lire κᾂν ΟἼΣΗ τις ; le changement ne consisterait guère que dans une lettre, abstraction faite de l'iotacisme, et ne modifierait point le sens.

P. 64, 2 et 65, 6. Κεράντωνι. Sans doute l'orthographe des médailles,

[1] Hist. Animal IX, 6, et non IX, 7, comme écrit M. Westermann : Ἡ δὲ πάρδαλις ὅταν φάγῃ τὸ φάρμακον τὸ Παρδαλιαγχὲς, ζητεῖ τὴν τοῦ ἀνθρώπου κόπρον· βοηθεῖ γὰρ αὐτῇ. — [2] VIII, 41 : « Pantheras, perfricatâ CARNE aconito (venenum id est), barbari venantur. » Et liv. XXVII, chap. 11 : « Tangunt CARNES aconito, necantque gustatu earum pantheras. » — [3] De natur. Deor. II, 50 : « Auditum est, pantheras, quæ in barbariâ venenatâ CARNE caperentur, remedium quoddam habere; quo quum essent usæ, non morerentur. » Nicandre (Alexiph. v. 38) appelle ce poison παρδαλιαγχές. Voyez aussi son scholiaste, et les notes de Schneider, p. 91. On peut consulter encore Xénophon (Cyneg. c. 11), Pollux (V, 12) et Ælien (IV, 49). Anatolius (ap. Fabric. Bibl. gr. t. IV, p. 297) parle aussi du même remède employé par le tigre lorsqu'il est malade. — [4] Il faudrait au moins que ce système adopté par quelques éditeurs fût uniforme. Ainsi pourquoi écrire, p. 63, 11, τελευτᾷ, et p. 76, 6, ἐᾷ ? n'est-ce pas la même chose dans les deux cas ? On trouve encore, p. 70, 14, ᾀδόντων, et p. 88, 13, ᾄδων.

quand il s'agit de noms propres, doit être préférée dans beaucoup de cas. Mais il me semble que, lorsqu'on publie un auteur, il importe moins de savoir ce qu'il aurait dû écrire que ce qu'il a écrit[1]. Dans cette circonstance, par exemple, je serais porté à croire qu'Antigone, qui cite ici Théopompe, a dû mettre Κρέννωνι, comme a imprimé Meursius, et non Κράννωνι. C'est ainsi, en effet, qu'écrit Étienne de Byzance, qui cite le même fait d'après le même Théopompe[2] : Κράνων· ἐν ταύτῃ δύο κόρακας εἶναί φασι μόνους, ὡς Καλλίμαχος ἐν τοῖς θαυμασίοις καὶ Θεόπομπος. Dans les auteurs de l'antiquité ce nom se trouve le plus souvent avec un seul ν, malgré la leçon numismatique.

P. 82, 6. Τὸν Ὕπανιν ποταμόν. M. Unger[3] lit Ὑπάνιον.

P. 84, 18. Ἕως τούτου πίνειν συνεχῶς, ἕως γλυφῆναι τὰ ᾠά. Je lirais ἕως τοῦ γλ. τὰ ᾠά.

P. 88, 13. Ἄδων ταῖς ἀγναῖς παρθένοις γαμηλίων Λέκτρων ασει μη βλεμμάτων ρεπβουλη (sic). M. Westermann a soin de donner en note toutes les corrections proposées sur ces deux vers d'Eschyle. Mais il a oublié de mentionner la dernière restitution qui a été faite par Teucher[4] et qui me paraît la plus probable :

Ἅδων τάδ' ἀγναῖς παρθένοις γαμηλίων
Λέκτρων ἀπείροις βλεμμάτων ἔπη βολῇ.

Buttler[5] lui-même, dans son excellente édition d'Eschyle, a oublié de donner cette correction.

P. 107, 10. Θεόπομπος.... ἐν τῷ ἀγῶνι τῶν Ὀλυμπίων πολλῶν ἐπιπολαζόντων ἰκτίνων ἐν τῇ πανηγύρει καὶ διασυρίζοντων τὰ διαφερόμενα κρέα τῶν ἱερεθύτων ἀθιγῆ μένειν. M. Dehèque lirait καὶ διασυρόντων τὰ διαφερόμενα κρέα τὰ τῶν ἱερ. κ. τ. λ.

P. 110, 6. Ἔτι δὶς πορευθεὶς Ἄμμωνα. L'éditeur a oublié d'indiquer la correction de Teucher qui propose διαπορευθείς.

[1] C'est ce que M. Kayser a fort bien compris, lorsque, dans son édition de Philostrate (Vitæ Sophist. Heidelb. 1838, in-8° p. 11), il a imprimé Ἀρελάτου πόλεως, ἣ ἐπὶ ἨΡΙΔΑΝΩ ποταμῷ ᾤκισται, au lieu de Ῥοδανῷ, proposé par tous les critiques. La raison qu'il en donne, p. 184, est parfaitement juste : « Ego tamen lectionem omnium codicum a Bonfinio quoque inventam revocavi. Nolui scilicet ipsum scriptorem corrigere, qui infra, p. 66, 24, Παιονίαν confudit cum Παννονίᾳ. » — [2] Je me sers de l'Étienne de Byzance de M. Westermann, qui lui-même a cité cette phrase dans sa préface, p x. — [3] Thebana paradoxa, Halis, 1839, in-8°, vol. I, p. 129. — [4] Apollonii Dyscoli etc..... Lips. 1792, p. 83. — [5] T. IV, p. 167.

P. 113, 14. Παιᾶνας ᾄδειν ἐαρινοὺς δωδεκάτης ἡμέρας ξ'. M. Dehèque fait encore ici une correction qui me paraît devoir être adoptée; il lit δωδέκα τῆς ἡμέρας, en retranchant le chiffre ξ'.

P. 114, 4. δι' ὅλου δὲ κόκκοι. M. Unger (p. 433) supplée λευτέρου ou λευτηρείου.

P. 117, 16. Εἰ δὲ δι' ὅλον κ. τ. λ. Dans Meursius ἢ δὲ δι' ὅλ. Je lirais ἢ δὲ δι' ὅλον. — Même page, lig. 10, enlevez le point après γινομένην.

P. 144, 13. Καὶ παιδοποιικὰ ἔμπλαστα. Pour variante on lit παιδοποιηκά. Ne serait-ce pas une corruption du mot παιδοποιητικά? Du reste, cette forme active en ποιϊκός n'est pas sans exemple, puisqu'on trouve λογοποιϊκός[1], ὀψοποιϊκός[2] et θαυματοποιϊκός[3]. Dans les composés de ποιέω cependant, la forme la plus usitée est ποιητικός et ποιός, comme dans les mots εὐποιητικός, ματαιοποιός, μαχαιροποιός[4] et φθειροποιός.

P. 145, 23. Ἀπὸ ἀρκτείου αἰδοίου, ἐξ ἄλλων ζώων τε καὶ θηρῶν. Je lirais καὶ ἐξ ἄλλων, à cause du changement de préposition.

P. 167, 1. Ὑπομένουσιν ἕως κατακλύζονται. J'aurais adopté κατακλύζωνται, correction de Coray qui se trouve justifiée par les manuscrits grecs n[os] 926 et 3058. Ce troisième extrait de Nicolas Damascène existe aussi dans le man. gr. suppl. n° 134, avec plusieurs différences dans la rédaction : Κελτοὶ οἱ τῷ ὠκεανῷ γειτνιῶντες αἰσχρὸν ἡγοῦνται τοίχου καταπίπτοντος ἢ οἰκίας φεύγειν. Πλημμυρίδος δ' ἐκ τῆς θαλάσσης ἐπερχομένης τῆς ἔξω, μεθ' ὅπλων ἀπαντῶντες ὑπομένουσιν ἵνα κατακλύζωνται, ὅπως μὴ δοκῶσι φοβεῖσθαι τὸν θάνατον[5].

P. 169, 12. Κρίσις.... προσίσταται. Quelques manuscrits donnent προσίστανται; il faudrait alors κρίσεις.

Ibid. 13. Ἐναυσάμενος πυρφόρος λεγόμενος. J'ai trouvé dans un manuscrit, ὁ πυρφόρος λεγ.

P. 171, 15. Σίνδοι τοσούτους ἰχθῦς. Le Pseudo-Aristote, cité aussi par Étienne de Byzance[6], ayant consacré un article aux Σιντοί, peut-être

[1] Voyez le dictionn. de Passow. — [2] Xénophon (Œc. 9, 7). Dans le man. gr. 3059, fol. 142, v°, à la fin des proverbes de Michel Apostolius, un savant italien a écrit : « Sicut se habet ΟΨΟΠΟΙΗΚΗ πρὸς τὴν ἰατρικὴν, καὶ σοφιστικὴ (sic) πρὸς νομοθετικὴν, οὕτως ῥητορικὴ πρὸς δικαστικήν. » Cette leçon fautive, ὀψοποιηκή, est certainement pour ὀψοποιϊκή, et est tout à fait semblable à la variante citée plus haut, παιδοποιηκά. — [3] Platon, Soph. p. 224, A, et 268, D. — [4] Jean Camater, man. gr. 2506, fol. 199 v°. : Ἐν Ἄρτος δὲ ζωδίῳ δηλοῦν σθένει Μαχαιροποιοὺς καὶ σπάθας εἰργασμένας. Tzetzès, epist. 61, man. gr. 2644, fol. 91, r°. : Ἄλλοι δὲ χρηματόψυχοι ἄνθρωποι, ὁ μὲν αὐτόθεν αὐτῷ ἐχεπευκῆ σπλῆναι ζητείτω γραφήν· ὁ δὲ μαχαιρίδας, ἃς Θετταλῶν μαχαιροποιῶν περιδεξίως χεῖρες ἀσκοῦσιν. — [5] Dans la même page 167, ligne 8, écrivez κλείουσιν, au lieu de κλείουσι; et ligne 21, εἶθ' ὁ, au lieu de εἶτ' ὁ. — [6] Dans l'Étienne de Byzance de M. Westermann, au mot Σιντοί, la citation du Pseudo-Aristote est fausse. Au lieu de c. 123, lisez c. 125.

pourrait-on lire Σιντοί, au lieu de Σίνδοι. Sans vouloir faire de rapprochement entre les deux histoires, je ferai observer simplement que les paradoxographes choisissaient volontiers les mêmes peuples pour sujets de leurs récits merveilleux.

P. 178. M. Westermann, parmi les fragments de Nymphodore, ne cite qu'une fois le scoliaste de Théocrite. Penserait-il que cette autre citation n'appartient pas au même ouvrage de Nymphodore : Νυμφόδωρος δὲ καὶ Θεόφραστός φασι τοῦ Κράθιδος τὸ ὕδωρ ξανθίζειν.

P. 209, 3. Νίσιβις, πόλις Αἰγύπτου. Lisez : Νίβις, au lieu de Νίσιβις. C'est simplement une faute d'impression, mais qui pourrait induire en erreur. Voyez, dans l'Étienne de Byzance de M. Westermann, ce mot à son ordre alphabétique. Peut-être aussi, dans les endroits où ce géographe cite spécialement un livre de Phlégon, p. 211, on pourrait employer uniformément le masculin ou le féminin, et non l'un et l'autre alternativement, puisque dans les manuscrits les indications de livres sont en chiffres.

Cet examen rapide, mais consciencieux, suffira, du moins nous le pensons, pour faire apprécier à sa juste valeur le volume de M. Westermann. On sent combien les recueils de ce genre sont précieux et évitent de peine au lecteur ; et nous voyons avec plaisir le nombre des monographies portant sur des auteurs perdus s'accroître tous les jours. Ces travaux, qui méritent notre estime et notre reconnaissance, sont, lorsqu'ils tombent en bonnes mains, autant de services rendus à la science. Le nom de l'habile éditeur des paradoxographes est trop connu de tous ceux qui s'occupent d'histoire littéraire et de philologie, pour que nous nous hasardions à faire ici l'éloge de son talent comme écrivain et de ses vastes connaissances. Qu'il nous soit seulement permis d'espérer que son zèle et son activité ne se ralentiront pas, et que nous recevrons bientôt un nouveau fruit de ses savantes et laborieuses recherches.

E. MILLER.

[1] Schol. Théocr. V, 15.

Ueber die Zeitrechnung der Chinesen, von Ludw. Ideler, *sur la chronologie des Chinois, par* Ludwig Ideler; *dissertation lue à l'Académie des sciences de Berlin, le* 16 *février* 1837, *et depuis considérablement augmentée.* Berlin, 1839, in-4°.

PREMIER ARTICLE.

Les lecteurs du Journal des Savants n'ont pas besoin qu'on leur fasse connaître M. Ideler. Un des rédacteurs de ce recueil vient de consacrer à son mémoire sur le zodiaque une suite d'articles trop remarquables pour qu'ils soient sortis de leur pensée. Quoique je ne partage pas complétement les opinions que notre savant confrère a émises sur le travail de M. Ideler, ou plutôt sur quelques détails de la question historique qu'il a traitée, je m'associe pleinement à tous les éloges qu'il a faits de son talent, de sa science, comme aussi de la netteté qui distingue si éminemment son esprit.

On doit à M. Ideler une suite de mémoires, dans lesquels il a successivement rassemblé et discuté, avec autant d'érudition que d'exactitude, les éléments historiques et astronomiques sur lesquels on peut fonder les chronologies des anciens peuples qui ont le plus brillé sur la scène du monde. Les résultats de ce genre de recherches, lorsqu'ils sont bien établis, ne sont pas seulement utiles aux personnes qui s'occupent de l'histoire; ils sont aussi indispensables aux astronomes qui voudraient calculer quelques observations anciennes, ou seulement discuter des vestiges de l'ancienne astronomie. Il faut bien, en effet, qu'ils sachent suivant quelle forme on comptait les années, les mois, les jours, et comment on datait les événements ou les observations qu'ils veulent employer. Mais ces points de détail sont presque toujours délicats et difficiles à bien fixer, pour les peuples anciens, à cause du manque de précision qui existait alors dans les instruments, dans les méthodes d'observation, et, par suite, dans les idées contemporaines. De sorte que l'exploration accidentelle, ou précipitée, de pareils éléments entraînerait de nombreuses chances d'erreur dans leur application, pour ceux qui s'y hasarderaient. M. Ideler entreprend aujourd'hui un semblable travail pour la chronologie chinoise. Or, quoique cette chronologie ait été déjà l'objet d'immenses recherches, que l'on peut présumer lui avoir donné toute la solidité qu'elle pouvait atteindre, une nouvelle discussion de tant de documents historiques et astronomiques qui lui servent de base, leur classification méthodique, ou même leur simple

exposition sous une forme usuelle, devaient encore avoir beaucoup d'utilité, surtout venant de M. Ideler; car les ouvrages chinois ou européens dans lesquels ces documents sont consignés, les présentent dans un tel désordre, qu'on a toutes les peines du monde à bien saisir leurs rapports réels, souvent à découvrir leur sens véritable et à en faire soi-même des applications justes; de sorte qu'en définitive, on se trouve contraint à recevoir presque de confiance les déductions que l'on aurait voulu discuter. Cela tient aux interruptions survenues dans la transmission des documents qui les établissent, à leur manque de précision pour les temps anciens, à l'obscurité de la langue dans laquelle ils sont écrits, j'oserai presque ajouter à son influence sur l'esprit des écrivains qui l'ont reçue de naissance, ou qui se la sont rendue naturelle par un long séjour chez les Chinois[1].

La chronologie chinoise repose sur quatre sortes de documents. D'abord un cycle de soixante jours, ayant chacun un nom propre, lequel a été continûment appliqué depuis les plus anciens temps dont on puisse tracer le souvenir. Secondement, un cycle de soixante années solaires de 365 jours 1/4, ayant les mêmes dénominations que le cycle des jours, et dont l'application est aussi supposée très-ancienne, sans qu'on puisse toutefois la retrouver dans les monuments au delà de la dynastie des Han, deux siècles environ avant l'ère chrétienne. Il y a, en outre, des registres historiques officiels, où les règnes successifs des empereurs sont relatés, avec les nombres d'années propres à chacun d'eux; les dates des événements y sont aussi désignées par l'association des noms cycliques des jours, soit avec les noms cycliques des années, soit avec le rang ordinal des lunes qui y correspondent dans un calendrier

[1] Pour abréger les indications des ouvrages de Gaubil, que j'aurai fréquemment besoin de rappeler dans cet article, j'imiterai l'exemple de M. Ideler. Je désignerai, par le simple mot *Observations*, les premiers documents sur l'astronomie chinoise qu'il avait envoyés à Paris, et que le père Souciet a publiés, fort incorrectement, sous le titre d'*Observations mathématiques, etc.;* Paris, in-4°, 1732. J'indiquerai par le mot *Histoire*, son histoire de l'astronomie chinoise, fort postérieure au précédent ouvrage, et qui a été insérée dans les Lettres édifiantes, tome XXVI, édition de Paris, 1783, et tome XIV, édition de Lyon, 1819. C'est cette dernière qu'a eue entre les mains M. Ideler; mais c'est la première que j'indiquerai dans mes citations. L'une et l'autre renferment beaucoup d'incorrections typographiques. Enfin je désignerai par *Traité*, le traité de chronologie de Gaubil, dont le manuscrit, trouvé par M. Laplace dans la bibliothèque de l'Observatoire, fut signalé par lui à M. de Sacy qui l'a publié. Mais j'ai profité des variantes introduites par Gaubil dans un autre manuscrit du même ouvrage, qui paraît être d'une date postérieure, et que possède la Bibliothèque royale de Paris.

lunaire connu, soit même par ces deux sortes d'indications réunies. Enfin il y a des éclipses, tant de lune que de soleil, dont l'apparition a été constatée sous divers règnes, et a été rapportée par les contemporains à certains mois de l'année lunaire que l'on nomme, et à certains jours marqués dans le cycle sexagésimal. Mais, malheureusement, ces données ne sont pas fournies par les auteurs chinois avec une concordance et une fidélité qui en permettent l'emploi immédiat. Il faut leur faire subir une discussion critique très-sévère, et souvent très-difficile, pour pouvoir les appliquer sans risque. Les plus grands historiens chinois eux-mêmes confessent cette nécessité, et elle a fait le tourment des plus habiles missionnaires qui ont étudié l'histoire de la Chine sur les lieux mêmes. *Non semel*, dit Gaubil, dans une lettre inédite, *non semel detexi errores in notis dierum sinicis. Emendavi, componendo et comparando antecedentes cum subsequentibus characteribus, et imprimis historiarum exemplaria varia, variasque editiones examinando. Si qui alii supersint errores, et si ad sinicos errores accedant mei, emendabit facilè qui sinicas istas observationes examinandi difficilem et improbam laborem suscipiet*[1]. Ces paroles sont écrites, après un long séjour en Chine, par un homme très-savant en astronomie et en histoire, qui s'était rendu si habile dans les idiomes de ce pays qu'il remplissait les fonctions d'interprète impérial pour le tartare mantchou, et auquel tous les registres du tribunal des mathématiques étaient accessibles. Si l'on considère que tant d'études l'ont conduit à un système de chronologie à peine différent, pour quelques détails, de celui qui a été suivi dans la grande histoire chinoise publiée en 1715 de notre ère, par les ordres de l'empereur Khang-Hi, on sentira que pour nous, résidant en Europe, il n'y a guère d'autre parti à prendre que d'adopter des résultats si bien controversés. C'est aussi ce qu'a fait M. Ideler. Mais il est encore utile de les faire connaître à la généralité des lecteurs, de montrer la solidité des bases sur lesquelles ils reposent, et de développer la singularité toute locale des documents astronomiques qui concourent à les établir. M. Ideler pouvait mieux que personne entreprendre cette tâche et l'embrasser tout entière, surtout les sources originales lui étant ouvertes par l'assistance bienveillante du docteur Schott, professeur de langues orientales à l'université de Berlin. Toutefois je serais porté à croire qu'il a voulu s'en proposer spécialement une partie, qui est à la vérité la mieux fixée et la plus sûrement accessible, mais aussi la moins curieuse pour l'histoire de l'esprit humain.

[1] Manuscrits de l'Observatoire de Paris.

En remontant de l'époque présente vers les temps plus anciens, l'histoire astronomique de la Chine se partage naturellement en trois intervalles. Le premier, que j'appellerai relativement *moderne*, s'étend depuis la fondation de la dynastie des Han, deux siècles avant l'ère chrétienne, jusqu'à nos jours. Le second, que l'on peut nommer *moyen* ou *intermédiaire*, s'étend depuis l'année — 206 de cette ère jusqu'à — 480, époque à laquelle finissent les annales écrites ou mises en ordre par Confucius. Le troisième, que j'appellerai *ancien*, relativement aux deux autres, remonte de Confucius jusqu'aux premiers âges de l'empire chinois.

Entre les années — 480 et — 206, la Chine fut en proie à une suite de révolutions et de guerres intérieures qui firent négliger tous les travaux d'astronomie. Ce fut dans cet intervalle, en — 213, qu'un des plus grands empereurs chinois, Thsin-chi-hoang, fatigué des représentations morales et peut-être trop routinières des lettrés, toujours appuyées sur les anciens textes, ordonna, sous peine de mort, de brûler tous les livres, à l'exception de ceux qui traitaient de médecine, d'astrologie (conséquemment un peu d'astronomie), d'agriculture, ou qui contenaient les annales de sa famille. Toutefois les mémoires sur l'administration de l'empire et les cartes géographiques furent aussi épargnés[1], ce qui prouve qu'il y avait de telles cartes. Thsin-chi-hoang ayant vécu encore quatre ans après ce décret, n'eut que trop de temps pour le faire exécuter, l'imprimerie n'étant pas inventée alors, puisque même on n'écrivait qu'avec des poinçons sur des planches de bambou[2]. Par la réunion de toutes ces circonstances, lorsque, trois années plus tard seulement, en — 206, les Han s'emparèrent de l'empire, la pratique de l'astronomie était perdue et ses règles presque oubliées. Un de leurs premiers soins fut de la remettre en honneur. Ils rétablirent, comme autrefois, des colléges de lettrés chargés de recueillir les documents de l'histoire; des colléges d'astronomes chargés d'observer continûment les phénomènes célestes, de les noter, d'en annoncer les circonstances principales, et de diriger la confection annuelle du calendrier impérial. Ces institutions remontaient aux premiers temps de l'empire. Comme les formes du gouvernement étaient assimilées aux règles du ciel, dont l'empereur était le représentant, qu'à ce titre il devait accomplir régu-

[1] Gaubil, *Traité*, p. 64. — [2] Cela se faisait en gravant les caractères sur les planchettes, ou en les y traçant sur une couche de vernis. Ce fut du temps de Thsin-chi-hoang même qu'un savant homme d'État, nommé Mong-tien, substitua à cette méthode grossière et pénible l'emploi des pinceaux, de l'encre et du papier fait avec le *liber* du mûrier ou du bambou. Gaubil, *Traité*, première partie, p. 67.

lièrement certaines cérémonies publiques, à certaines époques célestes, et que tout dérangement de ces relations était supposé un présage de grands malheurs, le collége de l'astronomie avait tant d'importance que très-souvent des princes du sang impérial s'honorèrent d'en faire partie. Les historiens et les astronomes des Han mirent dans leurs travaux autant d'habileté que de zèle. Ils firent activement rechercher les exemplaires des anciens livres qui avaient pu échapper à la proscription. Ils s'appliquèrent à retrouver les anciens documents astronomiques, à rétablir les anciennes méthodes d'observation ou de calcul, et à les perfectionner sans en dénaturer les principes ou les usages. Or, non-seulement on a encore aujourd'hui à la Chine les ouvrages d'astronomie ou d'histoire qui furent faits alors, mais en outre, depuis les Han, tous les empereurs continuèrent cette œuvre de restauration et de perfectionnement; de sorte que le progrès peut en être suivi sans interruption, sur les documents originaux, jusqu'à l'introduction des méthodes européennes par les missionnaires vers la fin du XVIe siècle[1].

En distribuant, sur ces trois époques de l'histoire et de l'astronomie chinoises, les parties de l'ouvrage de M. Ideler qui me semblent leur appartenir, je m'empresse de reconnaître d'abord que, pour l'ordre et les dates purement chronologiques des empereurs, s'appuyant sur Gaubil et sur la grande histoire officielle chinoise, il est sans doute irréprochable. Quant à l'exposition des documents astronomiques sur lesquels cette chronologie repose, ou dont la connaissance est nécessaire, soit pour la discuter, soit pour la vérifier d'après les documents originaux, le travail de M. Ideler me paraît exiger une distinction d'époques. Il ne laisse, je crois, rien à désirer dans la période moderne, qui commence à la dynastie des Han. L'auteur, soutenu par des documents certains et continus, a été, selon sa coutume, clair et fidèle. On lira certainement avec beaucoup d'utilité et d'intérêt l'analyse qu'il donne de deux calendriers chinois relatifs aux années 1830 et 1834, surtout celle d'un troisième beaucoup plus important, qui présente l'éphéméride complète de toutes les années *civiles chinoises*, depuis l'avénement de la dynastie actuelle des Tsing, en 1644 de notre ère, jusqu'à la présente année 1840; les cinq dernières années ayant toutefois été ajoutées par M. Ideler sur le modèle de celles qui précédaient. Il a en outre annexé à chaque année chinoise comprise dans cet intervalle les indices numériques de rang, et aussi de noms de

[1] Les premiers missionnaires n'entrèrent à la Chine qu'en 1581 et 1583. Gaubil, *Histoire*, p. 275.

jours, nécessaires pour trouver immédiatement la concordance de tous leurs détails avec ceux de nos années européennes. Mais, indépendamment de cette application, qui pourra être souvent très-commode, l'analyse exacte et détaillée, faite par M. Ideler, du document chinois aura encore l'avantage de fixer parfaitement toutes les particularités de l'usage adopté actuellement pour la confection du calendrier; usage très-différent de celui qu'on avait toujours suivi avant l'intervention des missionnaires, lesquels le compliquèrent par la substitution complète des mouvements vrais du soleil aux mouvements moyens, presque sans aucun autre avantage, à mon avis, pour les Chinois, que de leur rendre la science européenne désormais indispensable. Quant à la partie astronomique du travail de M. Ideler qui remonte au delà des Han, je serais porté à croire que le manque de matériaux suffisants, peut-être le dégoût de leur trouver trop peu d'ensemble, ou enfin la limite du temps qu'il voulait accorder à leur étude, sont cause qu'elle laisse beaucoup à désirer dans la méthode d'exposition, et même dans l'appréciation exacte des procédés ou des usages qu'il avait à décrire. Il est vrai que, pour s'aider dans cette tâche difficile, il paraît avoir eu à sa disposition les seuls ouvrages de Gaubil; d'abord, son histoire abrégée de l'astronomie chinoise publiée par le père Souciet, ouvrage plein de fautes d'impression et d'erreurs de détail, que le pauvre missionnaire relevait autant qu'il pouvait du fond de la Chine; puis le traité d'astronomie chinoise du même auteur, publié dans les Lettres édifiantes, livre plein d'érudition et riche de documents originaux, mais distribué avec toute la confusion, le désordre, et les renvois perpétuels d'un véritable lettré chinois; enfin le grand traité de chronologie chinoise dû aussi à Gaubil, travail parfait et complet dans son espèce, mais qui suppose que l'on connaît, que l'on admet la nature et l'usage des procédés astronomiques établis dans les ouvrages précédents. On ne saurait s'étonner que M. Ideler n'ait pu se résoudre à approfondir des matériaux si en désordre, et par cela même si contraires aux habitudes de son esprit. Toutefois, pour que cette expression de mon sentiment sur son travail ne semble pas trop hardie, il faut sans doute que je la justifie par des citations. Mais j'éprouve d'abord le besoin d'expliquer comment j'ai pu être en état de me la former, à l'aide des secours qui, depuis environ dix ans, m'ont jeté dans des études analogues. Je les ai trouvés surtout dans mon fils, qui, après une éducation littéraire et scientifique, complétée par la connaissance et la pratique de l'astronomie, s'est appliqué à l'étude de la langue chinoise, sous la direction de M. Stanislas Julien. Car,

par son intermédiaire, j'ai pu coordonner les notions éparses de l'ancienne astronomie chinoise, que Gaubil avait recueillies ou indiquées; j'ai pu les vérifier, les commenter, et, au besoin, les étendre par une traduction plus complète des anciens textes qu'il désignait, ou de traités postérieurs qui en développaient le sens. Je suis arrivé ainsi à en voir clairement la liaison, et à débrouiller tout ce vieux chaos qui m'avait paru jusqu'alors inextricable. En adaptant ces recherches aux parties de l'ouvrage de M. Ideler où le défaut de secours m'a paru se faire le plus sentir, j'aurai beaucoup moins pour but de justifier cette opinion, que d'épargner à d'autres la peine que j'ai eue moi-même pour bien comprendre toute cette ancienne pratique de l'astronomie chinoise, si longtemps et si obstinément différente de tout ce qu'on trouve chez les autres peuples connus.

Dans son exposé préliminaire, M. Ideler s'exprime ainsi : « Les « Chinois, comme jadis les Grecs et ensuite les Juifs, ont une année « lunaire qu'ils accordent avec le cours du soleil moyennant un mois de « temps en temps intercalé. Pour cela, ils emploient une année solaire « dont on ne fait presque aucun usage dans la vie civile. Dès les temps « les plus anciens, ils ont cherché à fixer le jour du solstice d'hiver par « l'observation des ombres méridiennes du gnomon; et ils ont commencé « leur année lunaire au lieu correspondant de la route du soleil. Mais, « depuis la dynastie des Han (c'est-à-dire depuis l'an 206 avant l'ère « chrétienne), ils ont pris, pour point de départ, le milieu du Verseau, « auquel ils rattachent le commencement de leur printemps. Ils com« mencent leur jour à minuit, leur mois avec le jour de la nouvelle lune, « et leur année avec le mois pendant lequel le soleil entre dans le signe des Poissons. » M. Ideler décrit ensuite la règle fondamentale qu'ils suivent pour l'intercalation des mois. « De là, ajoute-t-il, il résulte que « l'entrée du soleil dans les signes du Bélier, de l'Écrevisse, de la Ba« lance et du Capricorne, c'est-à-dire les équinoxes et les solstices, restent « invariablement fixés sur le second, le cinquième, le huitième et le « onzième mois de leur année lunaire. »

Cette exposition semblerait d'abord indiquer que l'origine de l'année civile chinoise n'aurait jamais subi qu'une seule mutation, laquelle aurait été opérée à l'époque des Han. Cependant M. Ideler sait très-bien qu'elle en a subi plusieurs, puisqu'il les rapporte lui-même dans la section IX, où il discute historiquement la forme de l'année solaire chinoise. Les expressions de l'auteur, conformes d'ailleurs à celles de Gaubil, donneraient aussi à entendre que, dès les temps les plus reculés, les Chinois avaient connu et divisé l'écliptique, puisqu'ils au-

raient défini les phases successives de l'année solaire par le passage du soleil dans des dodécatémories analogues à celles des Grecs. Ces deux indications apparentes sont reproduites dans la section IX tout à l'heure citée; car l'auteur y dit encore : « Les Chinois, pour régler leurs saisons et leur année lunaire civile, emploient de toute antiquité une « année solaire de 365 jours 1/4; ils en ont fixé le commencement au « solstice d'hiver, qu'ils ont tâché de déterminer à l'aide du gnomon. « L'année civile commence par le mois lunaire, pendant lequel le soleil « entre dans notre signe des Poissons, de sorte que la conjonction qui « détermine ce mois tombe dans le signe du Verseau. Pour déterminer « cette conjonction, ils ont dû, autrefois, s'y prendre de la manière sui- « vante. Ils ont, conformément à la durée (supposée) de l'année solaire, « donné à l'écliptique 365 degrés 1/4, et ils ont admis que le soleil par- « court, chaque jour, un de ces degrés. Puis ils ont divisé l'année so- « laire en quatre saisons égales, et chacune des saisons en six autres par- « ties égales appelées tsieki. Cette dernière division, ils l'ont portée aussi « sur l'écliptique, qui s'est trouvée divisée par là en vingt-quatre arcs « égaux, dont chacun correspondait et correspond encore à la moitié « d'un de nos signes. Le quatrième tsieki, calculé postérieurement au « solstice d'hiver, donne le commencement du printemps (physique); « le septième, l'équinoxe vernal; le dixième, le commencement de l'été « (physique); le treizième, le solstice d'été, etc. » L'auteur parle ensuite de l'origine attribuée à l'année lunaire civile; et comme elle a été plusieurs fois changée, en conservant toujours les mêmes dénominations ordinales de parties, il paraît croire que les limites physiques attribuées aux saisons chinoises ont suivi ce changement; de sorte que, sous la dynastie des Chang, par exemple, le commencement du printemps physique aurait été placé au milieu du Capricorne; et, sous celle des Tcheou, au milieu du Sagittaire, c'est-à-dire quinze jours avant le solstice d'hiver même, ce qui lui semble, avec raison, tout à fait inexplicable.

Les anciennes pratiques des Chinois pour la division du temps et du ciel ont été, je crois, beaucoup plus naturelles et plus simples qu'on ne vient de le dire; mais, pour les voir telles qu'elles étaient, il faut les débarrasser des expressions modernes qu'y ont appliquées les missionnaires, et que les savants d'Europe ont conservées pour la plupart dans leur énoncé. Il faut prendre celui-ci dans les textes mêmes, sans intervention d'idées postérieures, ou l'établir démonstrativement, par la connexion géométrique des résultats obtenus. Ainsi, quoique le cercle céleste suivi par le soleil, et que nous appelons l'écliptique, ne soit pas

spécialement désigné dans les anciens textes avant le XI[e] siècle antérieur à notre ère, les Chinois doivent nécessairement l'avoir connu, s'ils ont pu, non-seulement observer, mais prévoir des éclipses de lune et même de soleil, comme leur tradition le rapporte, et comme on l'admet généralement. Mais, quand on voit, pour la première fois, ce cercle mentionné, et même divisé, vers l'an 1111, par Tcheou-Kong, frère de l'empereur Wouwang, duquel il nous reste des observations calculables, ce mode de division se trouve différer essentiellement de celui des Grecs; de sorte qu'il y a confusion à le définir par des dénominations pareilles, ou par les mêmes signes, comme Gaubil l'a fait; quoiqu'il sût d'ailleurs très-bien, et même qu'il ait dit en quoi la différence consiste[1]; car cette analogie de notation se communiquant aux idées, porte naturellement à les supposer identiques, comme cela est arrivé à M. Ideler dans les passages cités plus haut.

Pour se former une notion exacte de l'astronomie chinoise, il faut toujours avoir présent à l'esprit le système tout particulier d'observations adopté à la Chine depuis un temps immémorial, système qui s'y est invariablement conservé et perpétué dans les temps modernes,

[1] Ce mémorable fragment de Tcheou-Kong, où les divisions écliptiques sont pour la première fois mentionnées, paraît être le même qui contient sa détermination de la différence d'ascension droite entre le solstice d'hiver de son temps, et l'étoile appelée ε dans notre constellation du Verseau. Il a été découvert par Gaubil, qui l'a cité pour la première fois dans son histoire de l'astronomie chinoise, p. 125. Après avoir rapporté les noms des douze divisions écliptiques, qui s'y trouvent mentionnés, Gaubil explique très-nettement, p. 126, que ce sont des divisions prises dans le sens de l'équateur, ou, *en ascension droite*, comme nous le dirions aujourd'hui; et par là il corrige l'idée imparfaite que l'habitude des idées européennes lui en avait fait donner d'abord, dans le dernier alinéa de la page 125. Gaubil n'a malheureusement pas indiqué le livre d'où il a tiré ce fragment. M. Stanislas Julien et mon fils n'ont pas pu, jusqu'ici, le retrouver. Mais ce dernier, conformément à ce qu'avait dit Gaubil, m'a montré les mêmes noms, donnés aux divisions écliptiques dans le dictionnaire *Eul-ya*, ouvrage antérieur à l'incendie des livres, et que beaucoup de Chinois, au rapport de Gaubil, croient avoir été rédigé d'après les mémoires de Tcheou-Kong. Ces noms y sont présentés en relation avec les divisions stellaires générales, qui passent au méridien en même temps que les divisions écliptiques qu'ils désignent. Mais la limite de celles-ci ne semble définie nettement que pour les solstices et les équinoxes, où elle était plus facile à établir. Alors la division écliptique paraît *précéder*, au méridien, le point du ciel où ces phases sont placées. Ainsi la division *sing-ki* précède, au méridien, le solstice d'hiver qui la limite : de même *kiang-leou* précède l'équinoxe vernal, et *cheou-sing* l'équinoxe automnal. *Chun-ho*, qui répond au solstice d'été, n'est pas si bien défini. La difficulté que les anciens Chinois devaient éprouver pour spécifier ces divisions écliptiques, se montre dans l'incertitude de tous les résultats auxquels ils ont voulu les employer.

même après l'introduction de l'astronomie européenne par les Indiens d'abord [1], puis par les Arabes, les Persans, et enfin les missionnaires chrétiens.

C'est ce que je tâcherai d'exposer dans un prochain article.

BIOT.

BIBLIOTHÈQUE DES CLASSIQUES GRECS, *avec la traduction latine en regard et les index latins, publiée par M.* Ambroise-Firmin Didot.

Si cette magnifique collection, quelque utile qu'elle soit, ne se composait que de simples réimpressions d'éditions d'auteurs grecs, le Journal des Savants n'en aurait peut-être pas entretenu ses lecteurs. Mais, à en juger par les volumes que nous avons sous les yeux, la plupart de ceux qui la composeront, offriront un travail original en quelques points, et un caractère vraiment scientifique. A ce titre, nous devons appeler l'attention des amis de la littérature grecque sur le plan général de la collection, sur les avantages qu'elle présente, et sur le mérite particulier de plusieurs des volumes qui ont déjà paru.

La France qui, au XVI[e] siècle, s'est illustrée par la publication de tant d'excellentes éditions d'auteurs grecs, et depuis par plusieurs grandes collections d'auteurs latins, n'a point encore produit une seule collection semblable de classiques grecs.

Cet honneur était réservé à M. A.-Firmin Didot, dont le zèle constant et désintéressé pour la littérature grecque nous rappelle le dévouement des Estienne. Il a pensé que le moment est venu de remplir une telle lacune, maintenant que, grâce aux progrès de la critique et de la philologie, et après que les meilleurs manuscrits ont été collationnés et compulsés, on possède, de la plupart de ces auteurs, des textes aussi épurés qu'ils peuvent l'être. Disciple de Coray, traducteur de Thucydide, M. A.-Firmin Didot qui, en sa qualité de membre du comité grec à Paris, a rendu de si grands services à la Grèce moderne, semble avoir eu toujours sous les yeux, et voulu de plus en plus mériter ce que Courier écrivait de lui, le 3 mars 1830, à M. Firmin Didot père : « Personne ne m'intéresse plus que votre fils; toute la Grèce en parle, et fonde sur

[1] Vers l'an 440 de l'ère chrétienne. Gaubil, *Observ.* tom. II, p. 121.

lui de grandes espérances[1]. » Jusqu'à présent il les a réalisées; mais il veut les surpasser en ajoutant cette collection des classiques grecs à toutes les belles publications qu'il a consacrées à la Grèce ancienne et moderne.

Réunir tous ces classiques, poëtes et prosateurs, dans un petit nombre de volumes, tel est le but qu'il s'est proposé. Pour y parvenir, il a choisi un format et des caractères qui lui ont permis de renfermer dans un seul volume la matière de plus de six volumes in-8° ordinaires; de sorte que, s'il s'était borné aux textes seuls, toute la collection n'en aurait pas formé plus de trente à trente-cinq. Mais il a pensé avec raison que le nombre des lecteurs capables de comprendre, sans aucun secours, des textes grecs souvent fort difficiles, est trop restreint pour que la collection toute grecque eût pu se répandre autant qu'il est nécessaire, dans l'intérêt des lettres, et aussi un peu dans celui de l'éditeur. Il a donc joint à chaque auteur une traduction latine, laquelle convient et suffit à tous les lecteurs européens qu'une telle collection peut intéresser. Il a cru, en outre, que, pour faciliter les recherches, il devait joindre à chaque volume un index détaillé des faits et des noms (*index rerum et nominum*). La collection entière se trouvera donc ainsi portée en tout à soixante volumes environ, dont six ont déjà paru.

Un autre se fût borné, peut-être, à reproduire fidèlement le texte de la dernière édition de chaque auteur, la version qui en existe, et la table telle que celle qui l'accompagne. M. Didot, avec le zèle consciencieux et éclairé qui le guide constamment, a voulu élever cette collection au niveau de la sience, et consigner dans chaque édition le résultat des derniers efforts de la critique.

La collection est divisée naturellement en deux séries; la *poésie* et la *prose*.

La première se composera de *neuf* volumes seulement. On a pu faire tenir dans le 1[er] volume tous les *poëmes homériques* et les *fragments des Cycliques;* dans le 2[e], Aristophane et les fragments de Ménandre et de Philémon; un 3[e] contiendra Hésiode, Apollonius de Rhodes, Coluthus, Quintus de Smyrne, Tzetzès, Musée et les fragments des Épiques; un 4[e], les *gnomiques* (Théognis, Solon, Tyrtée); les *lyriques* (Anacréon, Alcée, Pindare, Sappho, Bacchylide, Simonide, Archiloque, etc.); les *pastorales* (Théocrite, Bion, Moschus); un 5[e] contiendra Eschyle et Sophocle; un 6[e], Euripide; un 7[e], les *poëtes mythologiques*, savoir : les Or-

[1] *Œuvres complètes de Courier*, p. 304. Paris, Firmin Didot, 1838.

phiques, Lycophron, Callimaque, Nonnus; un 8e, les *didactiques*, Aratus, Oppien, Nicandre, Denys le Périégète, Philé, les oracles; le 9e et dernier, *l'anthologie* tout entière. Cette répartition est fort judicieuse, et, quoiqu'elle soit nécessairement subordonnée à la condition de former des volumes d'une grosseur égale, elle est à peu près telle qu'elle devait être. On regrette pourtant de n'y pas voir figurer les fragments des *comiques*, autres que ceux de Ménandre et Philémon. Sans doute l'éditeur attend le recueil qu'en doit donner M. de Meineke, mais on ne voit pas trop dans quel volume il pourra désormais les placer. On désirerait aussi trouver dans l'un des deux volumes consacrés aux trois grands tragiques, le peu de fragments que l'on possède des autres poëtes de la tragédie grecque, tels qu'Achæus, Agathon, Iophon, Mélanippide, Moschion, Théodecte, etc., sans même excepter le juif Ezéchiel. L'éditeur ne fait non plus nulle mention, dans son prospectus, des fragments de Scymnus de Chio et de Dicéarque. Leur place naturelle est dans le volume des *didactiques*, à moins qu'on ne veuille les réunir avec les autres petits géographes; mais, dans ce cas, il y faudra joindre Denys le Périégète.

Avec les additions que j'indique, et celle des fragments d'Empédocle, ces neuf volumes contiendraient non-seulement les *poëtes classiques*, mais à peu près tout ce qui offre quelque intérêt dans les restes de la poésie grecque.

Il n'en sera pas de même de la série des prosateurs, quoique six fois plus considérable que l'autre, puisqu'elle se composera de plus de cinquante volumes. On a été forcé d'omettre une masse d'ouvrages plus volumineuse que celle qu'on y reçoit; mais, telle est la richesse de cette littérature, qu'il était absolument indispensable de choisir, et de s'imposer même d'assez étroites limites. L'éditeur a donc exclu de sa collection tous les Pères de l'Église, dont on publie d'ailleurs en ce moment des éditions nouvelles; tous les commentaires de la Bible; la plupart des rhéteurs; les épistolaires pseudonymes (Phalaris, Cratès, Diogène, Socrate, etc.); les grammairiens, les lexicographes, les scoliastes; tous les traités spéciaux de médecine (Hippocrate excepté), de musique, de mathématiques, d'astronomie, de jurisprudence, et toute la littérature byzantine, à peu d'exceptions près. Ce n'est qu'au moyen de toutes ces réductions, que l'on a pu ne pas dépasser le nombre de cinquante volumes, qui seront ainsi distribués, savoir : 1° *Historiens*, 16 volumes; Hérodote et les fragments de Ctésias, 1 vol.; Thucydide et les fragments de Théopompe, Éphore, Philochore, Hécatée, Phérécyde, etc., 1 vol.; Xénophon, Polybe, Appien, chacun 1 vol.; Diodore de Sicile,

2 vol.; Arrien, Nicolas de Damas, Héraclide de Pont, 1 vol.; Denys d'Halicarnasse (antiquités romaines), 1 vol.; Hérodien, Zosime et Procope, 1 vol.; Josèphe, 2 vol.; Dion Cassius, 2 vol.; Anne Comnène, Agathias, Nicétas et Ménandre, 2 vol. Je crois qu'on pouvait, sans grave inconvénient, élaguer Anne Comnène et Nicétas, qui ne peuvent guère passer pour classiques. Les *Excerpta* de Ménandre et de Priscus tiendraient facilement à côté de Zosime et de Procope; on gagnerait ainsi deux volumes qui pourraient être donnés, par exemple, à Libanius ou à Dion Chrysostôme, qu'on regrette de ne pas trouver dans la série des rhéteurs. 2° *Biographes,* 3 vol., dont Plutarque, 2 vol; Diogène de Laërte, Hésychius de Milet, Eunapius, 1 vol. 3° *Géographes:* Strabon, 1 vol.; Pausanias et les petits géographes, 1 vol. 4° *Orateurs,* 3 vol., dont Démosthène et Eschine, 2 vol; les autres orateurs attiques, 1 vol. 5° *Philosophes et moralistes:* Platon et les dialogues socratiques, 2 vol.; Aristote, 4 vol.; Plutarque, œuvres morales, 2 vol.; Epictète, Arrien, Cébès, Antonin, Théophraste, 1 vol: la Bible des Septante, 2 vol. 6° *Naturalistes:* Théophraste, Dioscoride, chacun 1 vol. 7° *Rhéteurs:* Denys d'Halicarnasse, Longin, Démétrius de Phalère, Hermogène, 1 vol.; Lucien, 2 vol.; Julien et Philostrate, 1 vol. 8° *Médecins:* Hippocrate. 9° *Polygraphes:* Athénée, 1 vol.; Photius, Élien, 1 vol.; Stobée, 1 vol. 10° *Fabulistes, romanciers, épistolaires:* Ésope, Achilles Tatius, Longus, Héliodore, Alciphron, Aristénète, 2 vol.

Telle est la composition de la série des prosateurs; on doit avouer qu'elle ne laisse en dehors aucun ouvrage réellement classique, même en convenant qu'il y a quelques auteurs qui sembleraient avoir autant de droit à en faire partie, que Stobée, Julien, etc. Polyen y aurait tenu sa place à côté des historiens; quelques personnes regretteront peut-être de n'y pas trouver Maxime de Tyr, parmi les moralistes; Dion Chrysostôme, Himérius, Thémistius, Synésius, Libanius, parmi les rhéteurs; Arétée, Oribase et Galien, parmi les médecins; Élien (hist. des animaux), parmi les naturalistes; Xénophon d'Éphèse, parmi les romanciers; les opuscules de Timée, d'Ocellus Lucanus, de Salluste, etc., dans la série des ouvrages philosophiques. Mais on doit se fier au zèle et aux lumières de l'éditeur; toutes les lacunes qui pourront être remplies le seront plus tard, si le succès de cette belle collection répond à tous les soins qu'il se donne et aux sacrifices qu'il s'impose.

En nous chargeant d'annoncer les premiers volumes qui ont déjà paru, nous ne nous sommes point proposé d'entrer dans aucune discussion sur les textes, ni de relever une à une, soit les bonnes leçons que les éditeurs ont choisies, soit les corrections qu'ils ont

apportées aux versions latines. Ce travail minutieux, sur des ouvrages si étendus, serait aussi fastidieux pour nos lecteurs que pour nous-mêmes. Nous nous contenterons donc d'indiquer sommairement les principales améliorations qui distinguent les volumes que nous avons sous les yeux.

Le premier, contenant tout Homère et les fragments des Cycliques, a déjà été l'objet d'une notice détaillée, insérée dans ce journal (juin 1838); les mérites divers de cette édition et de la version latine qui accompagne le texte, entièrement revue par M. Dübner, y ont été appréciés d'une manière générale, mais suffisante. Nous n'y reviendrons pas.

Avant de commencer cette revue, nous devons nous empresser de dire que M. Didot a été assez heureux pour pouvoir confier la direction de cette grande entreprise à M. Dübner, chargé déjà de la surveillance de la nouvelle édition du *Thesaurus linguæ Græcæ*, que MM. G. et L. Dindorf et M. Hase enrichissent d'un si grand nombre d'additions importantes. Il ne pouvait trouver un homme mieux préparé à l'immense travail que cette collection nécessite, plus propre à en tenir les diverses parties au niveau de l'état actuel de la science. Critique profondément versé dans toutes les branches de la philologie grecque et latine, M. Dübner est un de ces mérites solides et modestes qui ne se révèlent qu'à ceux qui les voient de près, et qu'on aime d'autant plus à produire et à mettre en lumière qu'ils semblent vouloir se cacher ou se placer à l'écart. Quoiqu'il n'ait mis son nom qu'à l'édition des fragments de Ménandre et de Philémon, qui ne forme qu'un tiers de volume, on lui doit ceux qui renferment Homère, Xénophon, Polybe, Appien et Plutarque (Morales). Nous n'hésitons pas à trahir son anonyme, parce qu'il n'est aucune de ces éditions qui ne puisse faire honneur au meilleur critique; surtout si l'on songe au peu de temps qui lui est laissé pour des travaux si étendus et si divers.

I. Xénophon. Le texte de cet auteur a été singulièrement amélioré par un critique des plus habiles, M. L. Dindorf, qui a eu l'occasion d'y revenir à plusieurs reprises, en perfectionnant de plus en plus son travail. Il y a tel traité que M. Dindorf a publié jusqu'à cinq fois, et, à chaque édition, le texte a été notoirement amélioré à l'aide d'une connaissance approfondie du style attique. Le nouvel éditeur n'avait donc rien de mieux à faire qu'à reproduire le dernier texte de M. Dindorf, pour chacun des traités que cet helléniste a publiés. Il s'est borné à y introduire quelques changements partiels, tels que d'excellentes corrections tirées des *adversaria* de Dobree qui ont paru trop tard pour

que M. Dindorf ait pu en profiter, ou qui ont été proposées par ce savant critique lui-même dans le *Thesaurus*.

Mais si le texte, épuré et constitué d'une manière presque complète, n'exigeait, pour ainsi dire, que les soins de la correction typographique, il n'en était pas de même de la version latine; elle réclamait un véritable travail de la part du nouvel éditeur. Il n'y avait de traduction postérieure à celle de Löwenklau (Leonclavius) que celle de l'*Anabase*, de la *Cyropédie* et de l'*Agésilas* par Hutchinson, et des *Mémorables* par Edwards; mais, depuis ces deux éditeurs, le texte a subi tant et de si notables changements, que leurs versions avaient besoin d'être modifiées, ou même refondues presque à chaque paragraphe, surtout celle d'Edwards, auquel on peut souvent reprocher une légèreté excessive, et telle qu'il paraîtrait quelquefois avoir traduit le texte sans prendre la peine de le regarder. Pour le reste, on avait donc la traduction de Löwenklau, homme sans nul doute très-habile, et qui entendait fort bien son auteur, mais malheureusement trop systématique. Par sa manie inconsidérée d'imiter le style de Tite-Live, dans les *Helléniques*, où la manière de Xénophon est si différente de celle de l'historien latin, il a trop souvent changé la tournure et le mouvement de la phrase grecque, et donné à son style une couleur qui est tout à fait étrangère à celle du style de Xénophon. Cette circonstance, ainsi que les différences du texte, ont exigé de la part de M. Dübner une attention particulière et un travail continu où brille sa profonde connaissance des deux langues.

Dans les Helléniques, comme dans le *Banquet*, l'*Économique* et l'*Hiéron*, les changements n'ont guère porté que sur la forme; mais, à l'égard des six autres écrits de Xénophon, ils ont porté sur le fond même: il a fallu rectifier le sens de bon nombre de passages importants. On peut dire que les traités des *Républiques* de *Sparte* et d'*Athènes* et des *Revenus de l'Attique* n'ont été compris que de nos jours; une foule de détails curieux n'ont été éclaircis que tout récemment par plusieurs habiles critiques, tels que M. Böckh et M. Hase. Löwenklau n'a pu, de son temps, en avoir une intelligence exacte ni complète. M. Dübner a dû en refaire la traduction en beaucoup de points; je pourrais citer beaucoup d'exemples. Il me suffira d'en rapporter quatre, pour ménager la place.

Rep. Lacedæm. II, 5. Ἀπὸ τοῦ αὐτοῦ σίτου πλείω χρόνον ἐπιταθῆναι, était traduit ainsi : *ab eodem cibo diutius abstinendo durarent*. Mais il ne s'agit pas d'*abstinence* ni de *jeûne*. Xénophon veut dire *ab eodem cibo* (après le même repas), *longius in tempus durarent* (avant de prendre l'autre repas).

IX. 5. Le passage important : Καὶ τὰς μὲν προσηκούσας κόρας οἴκοι θρεπτέον, καὶ ταύταις τῆς ἀνανδρίας αἰτίαν ὑφεκτέον· γυναικὸς δὲ κενὴν ἑστίαν οὐ περιοπτέον, καὶ ἅμα τούτου ζημίαν ἀποτιστέον, était ainsi traduit par Löwenklau : *ut puellas ad se pertinentes alat domi, quæ et ipsæ culpam alienæ ignaviæ sustineant; ut caveat ne domo prodeat uxor, eoque nomine mulctam persolvet;* version qui peut conduire à plus d'une notion fausse, à l'égard des usages lacédémoniens : la nouvelle traduction est exempte de cet inconvénient. (Le lâche est contraint) *ut puellas ad se pertinentes alat domi, quibus ipsis illud probrum tolerandum est; quod maritos non reperiant; domus etiam sine conjugio sustinenda est* (parce que personne ne veut lui donner sa fille); *atque adeò simul hoc nomine mulcta persolvenda.*

Les chapitres 12 et 13 offrent plusieurs rectifications importantes sur des points relatifs à l'art militaire; mais leur exposition exigerait des citations trop longues dont nous devons nous abstenir.

Republ. athen. I, 3. Ἀρχαὶ ἢ χρησταὶ οὖσαι, ἢ μὴ χρησταί ne signifie pas : *Magistratus sive superiores, sive inferiores,* mais *Magistratus . . . bene gesti seu male.* Il s'agit, en effet, de magistrats qui se conduisent *bien ou mal* dans leurs fonctions.

I, 11. Ὅπου γὰρ ναυτικὴ δύναμίς ἐστιν ἀπὸ χρημάτων, ἀνάγκη τοῖς ἀνδραπόδοις δουλεύειν, ἵνα λαμβάνων μὲν πράττῃ τὰς ἀποφοράς, καὶ ἐλευθέρους ἀφιέναι. L'ancienne traduction porte : *Nam ubi potentia navalis ab opibus pendet, ibi posthabitis hominibus liberis, servire mancipiis oportet, ut qui ea capit quæstum faciat,* comme s'il s'agissait du commerce d'esclaves. La nouvelle version est ainsi conçue : *Nam ubi potentia navalis est, propter pecuniam mancipiis* (dans les mains de qui est le vaisseau), *servire oportet, ut pro operâ aliis collocatâ pensiones accipiamus, atque liberius vivendi genus iis* (aux esclaves) *permittere.* Le contraire avait lieu à Lacédémone.

Nous nous bornerons à un seul exemple tiré du traité des *Revenus de l'Attique*, c. III, § 9. Ὧ μὲν γὰρ ἂν δέκα μναῖ εἰσφορὰ γένηται, ὥσπερ ναυτικὸν, σχεδὸν ἐπίπεμπτον αὐτῷ γίγνεται τριώβολον τῆς ἡμέρας λαμβάνοντι. . . . L'ancienne version, *etenim qui minas decem contribueret, is singulos in dies sesquiquintum velut triobolum nauticum reciperet, etc.,* offre plusieurs erreurs dans l'acception des mots ; la nouvelle en est exempte : *etenim qui minas decem contribueret, velut in naves* (ceci n'est qu'un exemple), *ei fere sesquiquintum redit, triobolum in singulos dies recipienti. . . .*

Quant aux deux traités de Xénophon sur la cavalerie, on ne les comprend, à vrai dire, que depuis l'édition de Paul-Louis Courier. J'ai eu occasion d'apprécier ailleurs les services que cet excellent littérateur a rendus au texte de Xénophon (Vie de Xénophon, *Biogr. universelle*, t. LI, p. 395). Il me sera peut-être permis d'ajouter ici que, pour se

faire une idée de l'immense mérite de son travail, ce n'est pas assez de lire ses notes courtes, vives, spirituelles et modestes dans leur allure si originale; il faut prendre la peine de comparer son texte avec celui de Schneider, que la nature de ses études devait rendre pourtant familier avec la matière. On est alors étonné de la différence qui existe entre ces deux travaux en résultats clairs, décisifs, acquis pour jamais à la science. Quelle hésitation dans l'un, quelle hardiesse, quelle netteté dans l'autre! Avec quelle sûreté de tact, quelle vivacité de conception, quelle connaissance approfondie de la langue il va chercher la vraie leçon au milieu de toutes les variantes, et, la replaçant dans le texte, éclaire, à l'instant, d'une lumière complète une pensée qui restait jusqu'alors douteuse ou obscure! C'était là, il faut en convenir, un homme merveilleusement doué pour la critique; nul peut-être, depuis la renaissance des lettres, n'a possédé à un plus haut degré le sentiment profond de la langue hellénique et n'a mieux connu le caractère particulier des auteurs du beau siècle. Pour égaler Casaubon, Bentley et Wolf, les héros de la critique moderne, il n'a peut-être manqué au *vigneron de la Chavonière, ci-devant canonier à cheval*, qu'un peu plus d'estime pour l'érudition et qu'une manière de travailler plus constante, plus régulière ou moins capricieuse.

M. Dübner, qui est fait pour sentir et apprécier le mérite hors de pair du travail de Courier, l'a mis à profit avec le soin le plus scrupuleux : il a réformé dans une multitude de points la version de Löwenklau.

Pour le *Traité de la chasse*, il n'y avait pas moins à faire; car l'ancien traducteur n'avait presque aucune idée de la matière, comme on peut s'en convaincre par le petit nombre d'exemples que je vais citer.

Ch. 3, § 8, où il s'agit des *défauts des chiens*, Löwenklau traduit : ὑποθέουσι, εἶτα ἁμαρτάνουσιν, par *in cursu sequuntur alias, ac deinde aberrant*. Comment cela pourrait-il être, puisque ces chiens suivent les autres? Conrad Gesner avait déjà remarqué que ὑποθέουσι signifie *nimis procurrunt*. M. Dübner a très-bien traduit : *pars celeriter procurrunt, ac deinde aberrant*.

Ch. 4, § 1. Le chien doit avoir les σκέλη τὰ ὄπισθεν ἐπίρρικνα. Löwenklau traduit : *superiori parte incurva*, ce qui ne se comprend guère. M. Dübner traduit, d'après l'observation de Brunck, *posteriora crura...... aliquatenus macilenta*. Xénophon, en effet, veut dire que les jambes de derrière doivent être *maigres*. La correction de Gail καίπερ ἱκανά n'est guère admissible.

Ch. 5, § 7. Ὄζει δὲ τῶν ἰχνῶν ἐπὶ πλείω χρόνον τῶν εὐναίων, καὶ τῶν δρομαίων :

olent autem vestigia CUBILIBUS IMPRESSA *diutius quam in cursu.* Mais Xénophon désigne par εὐναῖα, *vestigia quæ ad cubilia ducunt;* le *vestigia cubilibus impressa* prouverait que Löwenklau ne s'est pas donné la peine de comprendre ce qu'il écrivait. Ainsi, bientôt après, ὁ μὲν εὐναῖος (lepus) ποιούμενος εὐνὴν ἐπὶ τὸ πολύ.... ἐν εὐδιεινοῖς, *lepus cubans est, qui cubile sibi struit, idque est plurimùm tepidis in locis.* La pensée de Xénophon est différente et fort justement exprimée dans cette phrase de la nouvelle version : *lepus certæ sedis cubile sibi struit ut plurimùm.... tepidis in locis.* Les mots *est* et *idque* ajoutés par Löwenklau dénaturent la pensée, en faisant paraître ce qui précède comme une définition. Il traduit δρομαῖος l'opposé de εὐναῖος, par *cursitans*, ce qui ne veut rien dire, tous les lièvres étant *cursitantes*. M. Dübner, en traduisant cet adjectif par *erraticus*, et l'autre par *lepus certæ sedis*, rend l'idée que Xénophon a voulu exprimer.

Ces exemples suffisent, je pense, pour montrer que l'ancienne version n'était pas exempte même de ces fautes que le simple bon sens devait faire éviter. Il a donc fallu la refondre presque entièrement.

Le volume est précédé d'arguments détaillés pour chacun des chapitres de tous les livres de Xénophon; ils en donnent une sorte d'analyse continue. Elle est terminée par une table beaucoup plus complète que celle d'aucune des éditions précédentes. Elle a été refaite pour les *Helléniques*, celle de Schneider ne donnant que les noms sans les faits. Nous n'y avons remarqué qu'une seule faute, et bien légère, *Erymachus* au lieu d'*Eurymachus*; les manuscrits et les éditions donnent en effet Ἐρύμαχος (*Anab.* V, 6, 21); mais ce nom, qui est étranger à la langue grecque, a été changé par M. Dindorf en celui d'Εὐρύμαχος. Cette leçon, qui a été, avec raison, admise dans l'édition nouvelle, devait donc l'être aussi dans la table.

II. POLYBE. Cette édition se distingue aussi de toutes les autres de cet historien par plusieurs genres de mérite que nous allons tâcher de faire ressortir le plus brièvement possible.

Schweighaeuser a rédigé son savant commentaire sur Polybe après l'impression des volumes du texte. En revoyant les variantes, et en les discutant de nouveau, il les a souvent jugées autrement et mieux qu'il ne l'avait fait d'abord; il est donc revenu sur beaucoup de leçons qu'il avait approuvées et mises dans le texte, et il a trouvé le sens de beaucoup de passages qui l'avaient fort embarrassé, dont il n'avait pas même essayé de proposer l'explication. En somme, le commentaire contient plusieurs milliers de corrections, soit au texte, soit à la version latine. Le nouvel éditeur, M. Dübner, les a soigneuse-

ment relevées et les a mises à leur place; tandis que, dans l'édition stéréotype de Leipzig (la seule qui ait paru depuis celle de Schweighaeuser), on n'a tenu compte d'aucune de ces corrections, et, par une singulière négligence, on a même oublié la partie du texte de Polybe que Schweighaeuser avait rejetée dans le premier volume de ses annotations. Nous avons donc un texte infiniment plus correct et plus complet que dans aucune des éditions antérieures.

En second lieu, les fragments du Vatican, publiés deux fois depuis Monsignor Angelo Mai, et toujours avec les mêmes fautes, du moins quant à leur répartition entre les différents livres, paraissent dans l'édition nouvelle sous un jour nouveau, ayant tous été mis pour la première fois à leur place historique. Dans les détails, on a profité des corrections ingénieuses de M. Geel, dont le très-estimable travail, supérieur à celui de Lucht, aurait laissé bien peu à désirer, s'il avait plu à cet habile critique de porter son attention sur les points historiques qui se rattachent à ces nouveaux fragments, et s'il avait fait la remarque que Suidas cite un assez grand nombre de passages de ces extraits, ce qui sert à la restitution de plusieurs endroits mal lus dans le palimpseste. On doit au nouvel éditeur, M. Dübner, la distribution de ces extraits entre les différentes parties de l'ouvrage historique de Polybe, tel qu'il a été reconstruit par Schweighaeuser. M. Geel, M. Lucht, ni M. Orelli n'avaient fait presque aucune observation à cet égard. Les indications des livres que Monsignor Angelo Mai a semées parmi les fragments, l'ont souvent été au hasard et presque toujours par conjecture.

Cette distribution étant la partie la plus neuve et la plus difficile d'une édition de Polybe, nous nous y arrêterons quelques instants pour en faire sentir le mérite et l'importance.

On sait que les restes des trente-cinq livres perdus de Polybe, indépendamment des citations de Strabon, de Pline, d'Athénée, de Suidas et du Syncelle, consistaient en trois sortes d'extraits. Les premiers, dits *Excerpta antiqua*, sont les plus précieux, à cause de leur sujet, de leur étendue et de leur fidélité; ils ne vont que jusqu'au dix-huitième livre; les deuxièmes et troisièmes, *de legationibus* et *de virtutibus et vitiis*, faisaient partie de la compilation de Constantin Porphyrogénète, ainsi que les nouveaux extraits du Vatican, περὶ γνωμῶν. Cette classe d'*Excerpta* offre souvent des erreurs, surtout dans les résumés qui précèdent les extraits textuels. Quelquefois ces erreurs se montrent précisément dans ce qu'il nous importerait le plus de savoir. Il reste pourtant un moyen de contrôler les procédés de Constantin, qu'on avait négligé jus-

qu'ici. On n'a publié ces extraits que pour les parties qui ont été détruites par le temps, et l'on a bien fait assurément. Mais on aurait dû comparer ceux de ces extraits qui appartiennent aux livres conservés avec le texte des cinq premiers livres de Polybe et avec les livres qui nous restent de Diodore, de Dion Cassius et de Denys d'Halicarnasse : on aurait pu alors constater la manière de procéder de Constantin dans la composition de ces extraits, ainsi que le genre d'erreurs qui ont pu s'y glisser. Il n'y a nul doute qu'une telle comparaison devrait fournir le moyen de juger plus sûrement les extraits des livres qui nous manquent. Elle est même indispensable pour arriver à une critique approfondie et complète de la disposition faite par Schweighaeuser des débris de Polybe; car ces extraits y tiennent une grande part. Ce travail, M. Dübner ne pouvait en méconnaître l'importance; il s'y est livré avec autant de soin qu'il lui a été possible; mais il n'aurait pu l'exécuter complétement sans une peine fort grande, et sans y employer beaucoup de temps. Il s'est donc borné à faire, dans l'ordre adopté par Schweighaeuser, les changements indispensables, et qui étaient exigés par les nouveaux extraits dont ce savant éditeur n'avait pu se servir.

Nous ne voulons ni ne pouvons entrer dans des discussions de détail sur les grandes difficultés qu'a présentées le classement des morceaux extraits de Polybe; non plus que dans une analyse critique du travail de Schweighaeuser, auquel le nouvel éditeur s'est conformé le plus possible, afin de ne pas faire trop de changements à l'ordre de l'ouvrage tel qu'il est admis depuis cinquante ans. Nous nous bornerons à jeter un coup d'œil rapide sur les améliorations que les extraits du Vatican, historiquement classés par M. Dübner, ont permis d'introduire dans chaque livre de Polybe.

Le VIe livre n'a gagné que quelques-unes de ces déclamations qu'affectionne Polybe. Ce qui vaut mieux, c'est le témoignage de Cicéron (*Rep.* II, 14) introduit au chapitre II sur l'exactitude de cet historien dans ses recherches de chronologie.

Le livre VII, chapitre 2, a reçu quelques lignes, au commencement, qui précisent le lieu et l'occasion du fait raconté dans ce chapitre, connu du reste par le récit de Plutarque (*in Arato*, c. 50).

En tête du livre VIII est une addition plus importante. Ce livre commençait par un lieu commun sur les précautions à prendre lorsque les ennemis promettent le plus de sécurité. Tous les interprètes ont tâché de deviner à quelle occasion Polybe s'était livré à cette excursion. Deux lignes du manuscrit du Vatican réduisent au néant les

conjectures de Casaubon, d'Ernesti, de Reiske et de Schweighaeuser sur ce point difficile, puisqu'elles nous apprennent que Tibérius, général des Romains, s'étant laissé surprendre par la ruse, périt avec toute son armée.

Un autre fragment nous apprend qu'un lieu commun, placé au chapitre 25 du même livre, venait à l'occasion du développement dans lequel Polybe entrait sur les causes qui avaient fait rechercher par les Tarentins l'alliance de Pyrrhus.

Au livre IX, chapitre 42, appartient un fait nouveau, à savoir les mauvais traitements que Sulpicius Galba fit éprouver aux Éginètes dans la guerre contre Philippe; ce que Tite-Live a entièrement passé sous silence. Polybe y fait une allusion fort claire dans le discours d'un ambassadeur (probablement des Rhodiens) aux Étoliens.

Livre XI, a. Une partie de la préface a été conservée; ce qui nous en reste indique (au moins cette interprétation nous paraît la plus vraisemblable), que Polybe avait fait des arguments, *προγραφαί*, pour les cinq livres précédents que nous n'avons plus. Ce passage est d'autant plus important que l'on s'est habitué depuis longtemps à regarder les arguments des anciens auteurs comme étant tous de fabrique moderne. Non-seulement Polybe, mais ses prédécesseurs, *οἱ πρὸ ἡμῶν*, comme il dit, en avaient rédigé.

Au même livre, chapitre 24, a, se trouvent quelques détails sur Scipion major, exprimés déjà par Tite-Live (XXVIII, 17, 18). Une partie, citée par Suidas, avait été rapportée par Schweighaeuser à Scipion minor, et attribuée au livre XXXIX.

Le livre XII est celui que les nouveaux extraits ont le plus enrichi. Ils concernent presque tous l'historien Timée, et servent à modifier beaucoup le jugement trop favorable que M. Göller a porté de cet historien (*De situ et origine Syracusarum*, p. 187 sq.).

Au chapitre 4, a-d, Polybe relève plusieurs fautes de Timée. On doit regretter beaucoup que l'abréviateur se soit arrêté à l'endroit où l'historien exposait ses réflexions sur la fontaine Aréthuse. On sait déjà par Strabon (VI, p. 415, c.) et Antigone de Caryste (c. 155), que Timée adoptait sérieusement la fable poétique sur l'origine de la fontaine Aréthuse. Il aurait été curieux de savoir ce que Polybe mettait à la place de cette fable : car il ne relevait pas si vivement cette opinion absurde, sans y substituer quelque chose de plus raisonnable. Au reste, il ne faut pas oublier que, plus de quatre siècles après Timée, Pausanias ne voyait aucune raison de douter (*οὐκ ἔστιν ὅπως ἀπιστήσω*) du passage des eaux de l'Alphée sous la mer de Sicile (V, 7, 2).

Au ch. 6, a, b, les *Excerpta vaticana* donnent la suite de la justification d'Aristote, contre l'opinion de Timée sur l'origine des Locriens. Cette justification commence dans les *Excerpta antiqua*; mais elle était interrompue.

Polybe défend ensuite Théopompe et Éphore contre les attaques de Timée. Mais il serait trop long de mentionner tous les curieux détails que Polybe donne à l'égard de ces auteurs, en les entremêlant de considérations sur les devoirs de l'historien. Dans un endroit de ce livre, il s'égaie sur le tableau de la paix qu'un certain orateur avait tracé. On ne savait de qui il voulait parler. Les *Excerpta vaticana* nous apprennent que c'est un discours que Timée avait mis dans la bouche d'Hermocrate en présence du sénat de Géla.

Livre XIII, ch. 1, a. Il s'agit de l'opposition d'Alexandre l'Étolien contre les législateurs Scopas et Dorymachus. Une phrase prise à la marge du manuscrit d'Urbin, et que l'on ne pouvait comprendre, ainsi détachée, trouve sa signification, quand elle est mise à sa place.

A la tête du livre XIV a été mise une scolie, où l'abréviateur du Vatican annonce qu'il n'a eu de ce livre que l'introduction, et que trente feuillets manquaient à la suite (τὰ δ' ἐφεξῆς πάντα ἐνέλειπον μέχρι Λ' φύλλων). L'auteur des extraits *de virtutibus et vitiis* déclare la même chose, mais il porte la perte à quarante-huit feuillets; et il ajoute qu'ils contenaient le tableau de la dépravation morale qui régnait à la cour de Ptolémée (Philopator) et d'Arsinoé. Il paraîtrait que cette partie avait été détruite à dessein par un scrupule pieux, ou enlevée du manuscrit par quelque amateur de ces récits scabreux. Du reste, le dernier extrait provenait de même de l'introduction du livre, et n'aurait pas dû être mis à la fin par Schweighaeuser. Il est évident, comme l'a vu le nouvel éditeur, que ces deux extraits se tiennent et s'expliquent mutuellement.

Le ch. 25, a, du livre XV nous fait connaître un nouveau complice du meurtre de la reine Arsinoé, Dinon, qui s'était associé Philammon. Touché de repentir, et se plaignant publiquement du crime qu'on lui avait fait commettre, il fut mis à mort par Agathocle.

Le premier fragment du livre XVI, ch. 1, a, prouve que Valois avait raison de croire que la bataille livrée par Philippe près de l'île de Ladé, avait eu lieu avant celle qui fut donnée près de Chios; opinion que Schweighaeuser combat longuement (T. VII, p. 256 et suiv.). L'auteur des *Excerpta vaticana* dit qu'il devenait possible à Philippe de se porter sur Alexandrie; μετὰ τὸ συντελεσθῆναι τὴν ἐπὶ τὴν Λάδην ναυμαχίαν, καὶ τοὺς μὲν Ῥοδίους ἐκποδὼν γενέσθαι, τὸν δὲ Ἄτταλον μηδέπω συμμεμαχέναι : *Post de-*

bellatum apud Laden navale prælium, amotis Rhodiis, Attalo belli societatem jam omittente, selon l'excellente traduction de M. Dübner. Lors de la bataille près de Chios, longuement décrite dans les *Excerpta antiqua,* Attale et les Rhodiens sont alliés. A ce fragment du Vatican se rattache le ch. 10 de Schweighaeuser, dont on ne pouvait entrevoir la portée avant cette découverte.

Les livres XVII à XX correspondent à une lacune du palimpseste.

Dans le livre XXI, ch. 15-28, sont quelques détails de la vie de Philopémen, qu'on retrouve dans Plutarque (*In Philop.* c. 15). A cette occasion, Monsignor Angelo Mai n'avait nul besoin de crier si fort au plagiat contre Plutarque (*insigne nunc demum detegimus Plutarchi plagium*), lui qui n'a jamais désavoué de tels emprunts, et moins encore ceux qu'il a faits à Polybe pour écrire la vie de Philopémen.

Le même manuscrit prouve que les chap. 16 et 17 du livre XXIII, dans Schweighaeuser, sur Ptolémée Épiphane, appartiennent à ce livre XXI, dont ils forment, dans l'édition nouvelle, les ch. 19 et 20.

L'extrait suivant porte en tête : ὅτι φησὶν ὁ Πολύβιος ἐν εἰκοστῷ δευτέρῳ, (« il faut savoir que Polybe dit dans le XXIIe livre »); il y donne quelques éclaircissements sur les véritables causes de la guerre des Romains contre Persée.

Au livre XXIII, ch. 10, a, se trouve un fragment sur l'inconstance de la conduite de Philopémen à l'égard d'Archon, stratége des Achéens. Les faits, inconnus d'ailleurs, sont énoncés brièvement par l'abréviateur, qui avait en vue surtout la réflexion que Polybe ajoute.

Au livre XXIV, ch. 8, a, b, est un fragment des discours de Philippe à son fils, que Tite-Live a traduit (XL, 8), selon la remarque d'Angelo Mai. Au ch. 9, 6, l'historien raconte la manière remarquable d'agir de P. Scipion.

Au livre XXV, chap. 3, 6, il y a un mot important sur les troubles fréquents en Crète.

Sur le ch. 9, Schweighaeuser se demande comment Polybe est amené à comparer Aristænus avec Philopémen, et hasarde plusieurs conjectures à ce sujet. Les *Excerpta vaticana* contiennent la comparaison, et la finissent en ces termes : « C'est pourquoi, dans les graves circonstances qui se présentèrent aux Grecs et aux Romains pendant les guerres de Philippe et d'Antiochus, ces deux hommes conservèrent le lien fédéral entre les Romains et les Achéens. Cependant le bruit courait (φήμη δέ τις ἐνέτρεχεν) qu'Aristænus était plus favorable aux Romains que Philopémen. » Voilà la réponse aux doutes de Schweighaeuser.

Livre XXVIII, ch. 7, a, c, il y a une description fort intéressante sur les dispositions favorables des Grecs pour Persée, lesquelles se manifestèrent après sa victoire, près du Callicinus, sur le consul Licinius Crassus.

Livre XXVIII, ch. 17, a, on trouve de nouveaux détails sur la lâcheté d'Eulæus, tuteur de Ptolémée Philométor. Polybe prend soin de faire la différence entre le caractère personnel de ce prince et l'influence fâcheuse qu'exercèrent sur sa jeunesse les tuteurs qui lui furent donnés.

Le livre XXIX s'est beaucoup enrichi par les *Excerpta vaticana*. Ainsi, ch. 1, a, fragment du discours de Paul-Emile, sur la conduite de la guerre de Persée, discours qui se trouve dans Tite-Live (XLIX, 22), comme l'a remarqué Angelo Mai. — Ch. 1, 6-h. Beaucoup de détails sur les transactions secrètes entre Persée et Eumène, dont une partie a été traduite par Tite-Live (XLIV, 24 et suiv.). — Ch. 6, a. Encore une déclamation de Polybe sur la manière d'écrire l'histoire. — Ch. 6, b. Fragment du discours de Paul-Émile à Persée captif. V. Tite-Live, XLV, 8. — Ch. 6, c. Passage de Démétrius de Phalère dans son livre περὶ τύχης, sur la chute future du royaume de Macédoine. — Ch. 6, d. Mention de l'irruption des Galates dans le royaume d'Eumène après la guerre de Persée. — Ch. 15. Quelques faits relatifs à Paul-Émile après sa victoire, rapportés aussi par Tite-Live. — Ch. 18, a. Funestes effets qu'eurent pour les Athéniens les dons du sénat, morceau qui fait suite à l'extrait *de legationibus*, ch. 18.

Livre XXXI, ch. 10, a. Bonnes dispositions des Grecs à l'égard d'Eumène, — Ch. 15, a. Relations entre Artaxias roi d'Arménie et Ariarathe roi de Cappadoce. — Ch. 17, a. Curieux renseignements sur les Rhodiens, qui acceptaient d'Eumène un don considérable en blé (280,000 médimnes), pour le vendre ensuite et payer avec les intérêts de cette somme des instituteurs et des maîtres d'école pour leurs enfants (τὸν δὲ τόκον εἰς τοὺς μισθοὺς ὑπάρχειν τοῖς παιδευταῖς καὶ διδασκάλοις τῶν υἱῶν). — Ch. 28. Un fait relatif aux habitants de la Pérée (en face de Rhodes), que le manque d'autres renseignements ne permet pas d'éclaircir.

Livre XXXII, ch. 20. Mort de Lyciscus, auteur de troubles graves chez les Étoliens.

Les fragments du livre XXXIII avaient été placés par Schweighaeuser dans leur ordre chronologique. On voit à présent, par les *Excerpta vaticana*, que Polybe remontait d'une année pour raconter la dévastation d'Orope; après cela, venait sans doute le récit de l'ambassade des trois philosophes à Rome, inséré à tort, selon Schweighaeuser, dans le

ch. 1, et qui doit être descendu après le § 3 du ch. 12, a. Mais il est toujours singulier qu'aucun extrait ne nous ait été conservé de cette légation qui doit avoir été tracée par Polybe avec beaucoup de détails, si l'on en juge par ce que dit Aulu-Gelle. — Ch. 15, a. Mauvaises mesures prises par les Rhodiens dans les circonstances malheureuses où ils étaient réduits.

Livre XXXVI, 1, a. Polybe expose sa manière de traiter les discours des personnages qu'il met en scène. — Ch. 1, b. Les Romains cherchent un prétexte pour déclarer la guerre aux Carthaginois.

Livre XXXVII, 1, 1. Exposé très-curieux de ce que pensaient les Grecs sur la troisième guerre punique et le faux Philippe. — Ch. 1, e. Nouveau fait de la vie de Polybe qui fut appelé d'Achaïe à Lilybæum par le consul M. Manilius. — Ch. 1, f. Polybe s'excuse de ce qu'en parlant de lui-même il dit tantôt *je disais*, tantôt *nous pensons*, et tantôt *Polybe dit*. Il finit par ces paroles : « Du reste, à cet égard, j'ai cet avantage que personne jusqu'à présent, au moins que je sache, n'a encore porté mon nom. » Aussi M. Lucht a proposé de changer Πολυβίῳ, qui se trouve XI, 15, 5, en Πολύβῳ. (Πολυβίῳ δὲ ἐπέταξε, τῷ Μεγαλοπολίτῃ.) — Ch. 1, g. Les statues de Callicratidas sont renversées, et celles de Lycortas rétablies. — Ch. 1, h. Sur la légation des Romains pour amener la paix entre Prusias et Nicomède. — Ch. 4. Morceau important sur la dépopulation de la Grèce au temps de Polybe; comme au ch. 1, a-d, du livre XXXVIII sur la misère de la Grèce.

Dans les deux derniers livres, encore quelques-unes des éternelles déclamations de Polybe sur l'histoire, et quelques faits connus d'ailleurs.

Telle est l'indication sommaire des notions importantes qui ressortent des *Excerpta vaticana*, et qui tirent une partie de leur valeur de la place que leur a donnée M. Dübner dans les différents livres dont ces extraits avaient été tirés. Le docte éditeur n'est nécessairement parvenu à ce résultat qu'après un examen consciencieux et des discussions nombreuses, dont il n'a pu nous faire part, puisque l'édition n'est accompagnée d'aucune note; mais dont le connaisseur, qui prend la peine de soumettre telle ou telle partie de son classement à un examen critique, peut facilement apprécier la justesse. Grâces à ses soins, il a été réservé à la collection de M. Didot de donner, *pour la première fois*, le texte complet de Polybe. Nous savons qu'il en sera de même de Diodore de Sicile, de Denys d'Halicarnasse et de Dion Cassius, et nous ne doutons pas que M. Dübner ne s'y montre, comme il vient de le faire pour Polybe, aussi versé dans la critique historique qu'il l'est dans la critique verbale.

Après le grand corps historique de Polybe, viennent les petits fragments, *fragmenta grammatica*, qui n'ont pu trouver une place certaine; puis les arguments des livres et des chapitres qui donnent un aperçu clair et facile de la distribution des matières dans cette œuvre immense; enfin, l'excellente table de Schweighaeuser, enrichie de tous les faits que fournissent les nouveaux textes, complète cette belle édition qui doit faire tant d'honneur à M. Dübner.

Nous parlerons dans un second article de celle d'Aristophane (avec les fragments de Ménandre et de Philémon), d'Appien, et des œuvres morales de Plutarque.

LETRONNE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

RAPPORT *du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des Commissions de cette Académie pendant le second semestre de l'année* 1839; *lu le* 27 *décembre.*

Messieurs, le onzième tome de la collection de vos Mémoires, contenant la Table alphabétique des matières traitées dans les dix tomes précédents, a été publié au commencement du semestre qui va finir; la première partie du douzième vous est présentée aujourd'hui même : elle était réservée à l'histoire de l'Académie, et, conformément à vos arrêtés, ne devait paraître qu'après la seconde et les deux parties du tome XIII, qui sont en effet toutes trois publiées. Ainsi le nouveau recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres a déjà treize tomes complets; et l'on met en ce moment sous presse la seconde partie du quatorzième, laquelle doit être, ainsi que les deux parties du tome XV, composée de Mémoires imprimés en entier. L'un au moins de ces trois demi-volumes paraîtra en 1840; et l'on aurait assez de matière pour les remplir tous les trois.

Vous avez résolu, Messieurs, de publier une collection de Mémoires choisis parmi ceux qui vous sont présentés par des savants étrangers. Un Mémoire sur les ins-

truments astronomiques des Arabes, par M. Sédillot, professeur d'histoire au collége royal de Saint-Louis, ouvre ce nouveau recueil. Ce premier article, dont on a plus de 120 pages en bonnes feuilles ou en épreuves, sera suivi de ceux que vos Commissions des travaux littéraires et des antiquités de la France m'auront désignés.

Le tome XIII des Notices et extraits des manuscrits a été publié à la fin de l'année 1838; il était attendu depuis 1831. J'ai exposé dans mon dernier rapport comment on pourrait, à l'avenir, éviter de si longs retards en divisant chaque nouveau tome de cet important recueil en deux parties qui ne paraîtraient point ensemble; soit que l'on continuât de distinguer deux séries : la première pour les manuscrits orientaux, et la deuxième pour ceux qui appartiennent à d'autres langues, ainsi qu'on l'a pratiqué dans les sept derniers tomes de la collection; soit qu'on recommençât d'entremêler ces deux genres d'articles comme dans les six premiers volumes. Avant de prendre cette résolution on avait commencé l'impression du tome XIV, en y maintenant la distinction des deux genres; déjà plusieurs feuilles et de l'une et de l'autre partie sont sorties de la presse. Pour la partie orientale, on a en épreuves les cinquante-deux premières pages d'une Notice rédigée par M. Quatremère, sur deux manuscrits persans de l'histoire des sultans Schah Rokh et Abousaïb; l'autre partie contient la Notice d'un atlas, en langage catalan, composée par MM. Buchon et Tastu, remplissant 162 pages en bonnes feuilles, et accompagnée d'une grande carte. Le volume se continuera d'abord par une Notice de M. Séguier de Saint-Brisson, concernant un manuscrit grec qui renferme le commentaire d'Alexandre d'Aphrodisée sur les Topiques d'Aristote et plusieurs petits traités de rhétorique; puis par une Notice de M. Miller, sur un manuscrit des fables d'Ésope. On a lieu d'espérer que l'une des deux parties de ce tome XIV sera imprimée avant la fin de 1840.

Conformément à une décision de l'Académie, le tome XX de l'histoire littéraire de la France doit paraître en 1841. L'état des matériaux préparés avant le milieu de 1838 permettait même d'espérer que l'impression en serait achevée en 1840. Cependant elle est encore, comme au premier janvier 1839, bornée à six feuilles en épreuves, contenant onze articles et le commencement d'un douzième. On ne pouvait guère s'attendre à une si longue suspension ; car les 3 derniers rapports semestriels ont indiqué plus de cinquante articles depuis longtemps rédigés ; et la Commission a continué d'en accroître le nombre, dans le cours du semestre qui vient de s'écouler. Un de ses membres après vous avoir lu, Messieurs, les Notices relatives à Jacques de Cessolles et à Philippe de Beaumanoir, a complété celle de la vie et des ouvrages de Henri de Gand, et recueilli les matériaux de celles qui concerneront Lanfranc de Milan, Jacques Meerdlandt, Hugues Plagon et quinze autres écrivains du même temps. Un second rédacteur a composé l'article du poëte Rutebeuf; un troisième, celui de Brunetto Latini. L'Académie a entendu la lecture de la Notice sur Nicolas de Hanap, rédigée par M. Victor Le Clerc qui en a lu plusieurs autres à la commission, notamment ceux de Jean de Flandres, évêque de Metz, puis de Liége, et de Jean Baudouin, prémontré de Ninove. On voit donc que si l'impression est beaucoup trop en retard, la rédaction est assez avancée pour qu'on puisse espérer encore la publication au terme fixé par l'Académie. Il n'est pas inutile d'observer que ce vingtième tome ne correspond qu'aux quinze dernières années du XIIIe siècle et que sans doute il devra leur suffire, puisque les quatre-vingt-cinq précédentes n'ont occupé que quatre volumes dont le premier était plus d'à moitié rempli par des discours préliminaires sur l'état des lettres et des beaux-

arts depuis 1201 jusqu'en 1300. On avait désiré même, lorsqu'on entreprenait l'histoire littéraire de ce siècle, qu'elle fût contenue tout entière en quatre tomes; et depuis il a été bien reconnu qu'elle n'en devait pas avoir plus de cinq.

Les tomes XI et XII de cet ouvrage, qui sont les derniers de ceux que les Bénédictins ont publiés, étaient devenus d'une extrême rareté qui nuisait fort au débit des suivants, composés au sein de l'Académie, après une interruption de près d'un demi-siècle. Il vous a fallu, Messieurs, réimprimer le douzième en 1830; et, depuis cette époque, le onzième a été si souvent demandé, qu'il est aujourd'hui presque impossible d'en rencontrer des exemplaires. La Commission vous a proposé, dans votre dernière séance, d'en donner une nouvelle édition qui reproduira page pour page celle de 1759, sans aucun changement ni retranchement, et sans autre addition que d'un petit nombre de remarques succinctes, rejetées à la fin du volume, après la table des matières, ainsi qu'on l'a fait pour le tome XII. Il ne s'est élevé aucun doute sur l'utilité, j'ai presque dit sur la nécessité de cette réimpression, qui, ne pouvant exiger ni un long travail ni une dépense considérable, sera probablement achevée vers la fin de 1841 : vous l'avez autorisée.

Les Rapports semestriels de M. de Sacy ont fait connaître les articles qui composent le vingtième tome de la collection des historiens de France, et qui occupent 776 pages in-folio, dont l'impression était terminée au milieu de 1838. On y a joint, depuis, 68 pages de tables alphabétiques. Tous les préliminaires sont rédigés, et livrés à l'Imprimerie royale. La publication ne se fera pas longtemps attendre. Cependant la découverte récente d'un manuscrit qui avait échappé aux premières recherches donnera lieu à l'addition de plusieurs feuilles, et par conséquent à quelque retard. Toujours est-il permis d'annoncer que ce tome XX des Historiens de France sera présenté à l'Académie avant le 1er juillet prochain.

Des trois parties que doit comprendre la collection des historiens des croisades, la plus avancée est celle des auteurs qui ont écrit en latin ou en langues modernes. L'ouvrage de Guillaume de Tyr remplira, dans le tome Ier, onze cent trente-six pages : il en existe déjà mille en bonnes feuilles; les cent trente-six autres sont en épreuves ou en composition. Il ne reste de copie à fournir que celle des préliminaires et des tables. C'est encore un volume qui sera mis entre les mains du public dans le cours de l'année qui va s'ouvrir.

Les tomes II et III contiendront les Assises de Jérusalem, dont l'impression, commencée en 1838, a été beaucoup trop lente en 1839, quoique la copie nécessaire pour l'accélérer n'ait jamais manqué d'être livrée à l'imprimerie par l'éditeur, M. le comte Beugnot. Il n'y a, en ce moment, que cent vingt pages en bonnes feuilles, et quatre-vingt-seize en épreuves ou en composition : c'est bien peu sur environ seize cents que les deux volumes doivent comprendre; mais ce service typographique va sans doute prendre bientôt assez d'activité pour que la publication ne soit pas aussi tardive qu'on l'avait craint.

M. Hase continue de recueillir, pour la partie grecque de la même collection, des extraits de Cinnamus, de Zonaras, d'Anne Comnène, de Nicétas Choniate, de plusieurs autres historiens, et de quelques auteurs d'épîtres. Les versions latines des textes déjà publiés seront toutes retouchées avec un très-grand soin, et de pareilles traductions accompagneront les fragments de livres encore inédits; par exemple, d'un ouvrage de Michel Attaliata, que M. Wladimir Brunet se propose de publier ailleurs en entier.

L'impression des historiens orientaux des croisades a fait peu de progrès pendant le second semestre de 1839. Mais l'éditeur, M. Reinaud, quoique occupé depuis

quelques mois d'un autre travail, donne à celui-là de tels soins, que la copie de six cents pages aura été livrée avant le 1er juillet prochain. On sait que, dans cette partie du recueil, les extraits d'Abou'lféda sont suivis de ceux d'Ibn-alatir. Ces derniers auront probablement une étendue qui ne permettra point d'entreprendre l'impression d'un troisième ouvrage en 1840.

Tout le corps du vingtième tome de la collection des Ordonnances royales est imprimé; les préliminaires le sont aussi; et M. le marquis de Pastoret a livré la copie des tables. Ce volume est donc l'un de ceux dont la publication prochaine peut sembler assurée. Il renferme les Ordonnances de Charles VIII depuis le 14 mai 1487 jusqu'en décembre 1497.

On espère qu'il ne faudra pas plus de neuf ou dix mois pour achever et mettre au jour le tome V de la Table chronologique des diplômes; table qui doit correspondre aux années 1213 à 1243. L'Imprimerie royale en a déjà cent vingt pages en bonnes feuilles ou en épreuves, et les quarante suivantes en copie. Tout le surplus est prêt à lui être livré; et les index alphabétiques ou bibliographiques se rédigent au fur et à mesure de l'impression. Peut-être conviendra-t-il de s'arrêter à l'année 1240, pour ne pas trop grossir ce cinquième volume. Le sixième est en très-grande partie rédigé : on a déjà recueilli et disposé plus de seize cents des articles qu'il doit comprendre.

M. Pardessus, éditeur de cette Table chronologique, publie en même temps les textes des chartes et pièces authentiques relatives à l'histoire de France. Le premier tome contiendra environ six cent cinquante articles dans leur ordre chronologique, depuis l'an 417 jusqu'à la fin de la dynastie mérovingienne en 751. Il n'existe encore en bonnes feuilles que vingt-quatre pages de ce volume, mais suivies de quarante-huit bonnes à tirer, de trente-deux en épreuves, de seize en composition et de seize en copie. On atteint ainsi la page 136, l'article CLXXX, et l'année 751. L'article CLXXXI, que M. Pardessus est sur le point de livrer, sera le testament de saint Yrier, sous la date de 572, pièce qui était la quarantième dans le recueil publié par Bréquigny; ce qui indique assez le très-grand nombre de documents que la nouvelle collection ajoute à l'ancienne. Avant le 1er février 1840, la moitié de la copie du volume entier aura été fournie à l'Imprimerie royale, qui continuera d'avoir ainsi tous les moyens d'accélérer cette publication.

Pour compléter l'exposé de celles qui sont entreprises, je dois ajouter que la Commission des travaux littéraires a repris le projet d'imprimer une table alphabétique des matières traitées par vos prédécesseurs dans les six derniers volumes du recueil de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres. On ne tardera point à en commencer la rédaction.

La Commission des inscriptions et médailles n'a reçu, dans le cours du dernier semestre, qu'une seule demande, savoir, celle d'une inscription pour la statue à ériger sur la place de Feurs (département de la Loire) en l'honneur du colonel Combes, tué sur la brèche de Constantine. Pour achever de rédiger cette inscription, la Commission avait besoin de connaître les dimensions de la face du piédestal sur laquelle on la doit graver. J'ai demandé ces renseignements à M. le ministre de l'intérieur, et je les reçois aujourd'hui même.

Il résulte du Rapport que l'Académie vient d'entendre, qu'elle est en mesure de publier, en 1840, deux volumes in-4° et quatre in-folio :

D'une part, la seconde section du tome XIV de ses Mémoires, et l'une des deux sections du tome XIV des Notices et extraits des manuscrits;

De l'autre part, le tome XX des Historiens de France,

le tome Ier des Historiens occidentaux des croisades,
le tome XX des Ordonnances royales,
et le tome V de la Table chronologique des diplômes.

À ces six publications qui doivent sembler pleinement assurées par l'état actuel des travaux, on pourrait joindre, si l'activité du service typographique demeurait assez constante, la première section du tome XV des Mémoires de l'Académie, et le tome II des Historiens des croisades, qui doit contenir une partie des Assises de Jérusalem. DAUNOU.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu, le 13 décembre, MM. Vitet et Eyriès académiciens libres, en remplacement de MM. Michaud et Eus. Salverte.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des Sciences a tenu sa séance publique annuelle le lundi 30 décembre, sous la présidence de M. Chevreul. M. Arago, secrétaire perpétuel, a lu l'éloge historique de M. Ampère. Les résultats des concours et les sujets proposés ont été proclamés comme il suit :

SCIENCES MATHÉMATIQUES. L'Académie avait mis au concours, pour le grand prix de mathématiques de 1838, la question de la *résistance de l'eau*. La commission chargée du jugement des mémoires n'en a trouvé aucun qui remplît entièrement les conditions du programme. Cependant elle a distingué celui de MM. Piobert, Morin et Didion, et l'Académie leur a accordé, à titre d'encouragement, la somme destinée au prix. Un second mémoire de M. le colonel Duchemin, qui est une extension d'un travail déjà présenté au concours de 1828 et mentionné honorablement, a obtenu une nouvelle mention honorable.

La médaille fondée par Lalande (année 1838), a été décernée à M. le colonel Brousseaud, de l'ex-corps des ingénieurs géographes, pour l'ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *Mesure d'un arc du parallèle moyen.*

D'après un rapport de M. Séguier sur le concours pour le prix de mécanique fondé par M. de Montyon (année 1838), ce prix a été décerné à M. de Caligny pour son système de machines hydrauliques à colonnes oscillantes.

Sur le rapport de M. Costaz, le prix de statistique de la fondation Montyon (année 1838), a été décerné aux *Recherches statistiques sur le département du Finistère*, par M. Duchattelier. Une mention honorable a été accordée à la *Statistique générale du Jura*, en 1838, par M. Pyot, et à l'ouvrage intitulé : *Guide du voyageur en France*, par une société de gens de lettres.

Madame la marquise de Laplace ayant fondé à perpétuité, en faveur du premier élève sortant de l'école polytechnique, un prix annuel consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, M. le président a remis de sa main les cinq volumes de la Mécanique céleste, l'Exposition du système du monde, et le Traité des probabilités, à M. Piot, premier élève sortant de la promotion de 1838, actuellement élève des mines de seconde classe.

Le prix relatif au perfectionnement de la navigation à la vapeur n'a pu être décerné.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet du grand prix des sciences mathématiques à décerner dans sa séance publique de 1840, la question suivante : « Déterminer les perturbations du mouvement elliptique, par des séries de quantités périodiques, différentes des fonctions circulaires, de manière qu'au moyen des tables numériques existantes, on puisse calculer, d'après ces séries, le lieu d'une

planète à toute époque donnée. L'Académie verrait avec intérêt que les formules qu'elle demande fussent applicables au mouvement de la lune, lors même qu'elles conduiraient, dans ce cas, à une approximation moindre que celle qui a été obtenue dans ces derniers temps; mais elle ne fait pas de cette application particulière une condition du concours.» Les mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Académie avant le 1er mai 1840. Les noms des auteurs seront contenus, comme à l'ordinaire, dans des billets cachetés.

La médaille de six cent trente-cinq francs, fondée par Lalande, sera décernée en 1840, comme les années précédentes, à la personne «qui, en France ou ailleurs, aura fait l'observation la plus intéressante, le mémoire ou le travail le plus utile aux progrès de l'astronomie.»

Le prix extraordinaire de 6,000 fr. sur l'application de la vapeur à la navigation n'ayant pu être adjugé, l'Académie remet au concours ce prix, proposé en ces termes dès 1836: «Au meilleur ouvrage ou mémoire sur l'emploi le plus avantageux de la vapeur pour la marche des navires, et sur le système de mécanisme, d'installation, d'arrimage et d'armement qu'on doit préférer pour cette classe de bâtiments.» Le prix, s'il y a lieu, sera décerné dans la séance publique de 1841. Les mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Institut au 1er mars 1841.

En vertu de l'une des fondations de Montyon, l'Académie adjugera, en 1840, une médaille d'or de la valeur de cinq cents francs en faveur de celui «qui s'en sera rendu le plus digne en inventant ou en perfectionnant des instruments utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques et des sciences.»

Un prix de cinq cent trente francs, fondé aussi par M. de Montyon, sera de même adjugé, en 1840, «au meilleur ouvrage concernant la statistique de la France.»

Sciences physiques. L'académie adjugera, s'il y a lieu, dans sa séance publique de 1840, le grand prix des sciences physiques de l'année 1839, dont le sujet a été restreint dans les termes suivants: «Déterminer, par des recherches anatomiques, par des expériences d'acoustique et par des expériences physiologiques, quel est le mécanisme de la production de la voix chez l'homme et chez les mammifères.» Ce concours a été fermé le 1er avril 1839.

Le prix de physiologie expérimentale, consistant en une médaille d'or de la valeur de 895 fr., n'a point été décerné*. Deux mémoires, l'un de M. Amussat, l'autre de M. Fourcaud, ont été renvoyés au concours prochain. Une mention honorable a été accordée à l'ouvrage du professeur Wagner sur l'ovologie, et des encouragements au mémoire de M. Deschamps, sur la tunique élastique du cœur.

Le prix relatif aux arts insalubres n'a pas été décerné. L'académie a accordé 1° un nouvel encouragement de deux mille francs à M. Castéra, pour ses travaux relatifs au sauvetage des naufragés et à la création des sociétés de naufrage; 2° un encouragement de six cents francs à MM. Ajasson de Grandsagne et E. de Bassano, inventeurs d'une mèche de sauvetage qui donne le moyen de s'éclairer pendant quelques instants dans une cavité envahie par l'acide carbonique.

Sur les fonds destinés par M. de Montyon aux prix de médecine et de chirurgie (année 1838), des médailles d'or de 1,500 fr. ont été accordées, à titre d'encouragements, à MM. Bright, Martin Solon, Rayer et Ricord, et une indemnité de mille francs à M. Martin.

L'Académie a remis au concours de l'année 1842 la question relative aux *morts*

* Pour l'année 1838, la valeur de ce prix a été réservée et réunie à celle qui aura la même destination pour 1839.

apparentes, proposée pour sujet du prix de 1,500 fr. fondé par M. Manni, professeur à l'université de Rome. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1842.

L'Académie rappelle qu'elle décernera aussi, dans sa séance publique de 1842, le prix de dix mille francs relatif à la vaccine. (Voir notre cahier d'août 1838, p. 518-520.)

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

ΠΛΑΤΩΝΟΣ ΓΟΡΓΙΑΣ. *Gorgias, dialogue de Platon*, texte revu par Fr. Thurot, deuxième édition. Paris, typographie de Firmin Didot frères, librairie de L. Hachette, 1840, in-8°, vi et 76 pages. — *Gorgias, dialogue de Platon*, traduit du grec et commenté par Fr. Thurot, membre de l'Institut, professeur de langue et de philosophie grecque au collége royal de France, deuxième édition. Paris, typographie de Firmin Didot frères, librairie de L. Hachette, 1840, in-8°, viii, xxxi et 283 pages. L'édition du Gorgias de Platon, publiée en 1815 par feu M. Thurot, a été si honorablement et si constamment recommandée par les plus habiles hellénistes, qu'on a senti le besoin d'en multiplier les exemplaires : elle vient d'être reproduite avec un très-grand soin. Une traduction française de ce dialogue célèbre avait été en même temps composée par M. Thurot, qui était sur le point de la mettre au jour, quand il fut enlevé aux lettres par le fléau de 1832. Le gouvernement s'est empressé de publier cette version : elle est sortie des presses royales en 1834, précédée d'un avertissement de de l'éditeur, savant illustre à qui la littérature grecque est redevable d'un grand nombre d'excellents travaux. Recommandé par les soins d'un tel éditeur, ce volume a été annoncé dans nos cahiers d'août et d'octobre 1834 (p. 507 et 617-625). Nous y avons comparé cette traduction à celles qu'on avait déjà du même livre, et les éloges qu'elle nous a paru mériter peuvent sembler aujourd'hui justifiés par la réimpression qui vient de paraître. Comme la première, la seconde édition contient, après l'Avis de l'éditeur, trois parties distinctes : l'Introduction (p. i-xxxi), la version (p. 1-225) et les notes (p. 226-283). Dans l'Introduction, M. Thurot analyse le livre de Platon, en expose les doctrines, retrace le cours libre et même les mouvements dramatiques du dialogue. La version réunit l'élégance à la plus scrupuleuse fidélité. Les notes offrent un modèle d'une critique à la fois judicieuse et savante. Tout ce travail ne rend que trop sensible la perte que les études littéraires et philosophiques ont faite, en 1832, dans un écrivain si bien préparé à leur rendre encore d'importants services. D.

Monuments anciens et modernes, vues générales et particulières, plans, coupes, détails, etc.; collection formant une histoire de l'architecture des différents peuples, à toutes les époques, réunie pour la première fois en un corps complet d'ouvrage destiné à faciliter les études historiques et monumentales, contenant des notices archéologiques par MM. Jomard, Champollion-Figeac, Langlois, L. Dubeux, Albert Lenoir, Raoul-Rochette, L. Vaudoyer, etc., accompagnées de planches gravées par M. Lemaître, d'après les dessins d'architectes et d'artistes distingués, publiée sous la direction de M. Jules Gailhabaud. — Cet ouvrage, dont le prospectus vient de paraître, comprendra environ 200 livraisons du prix de 1 franc chacune, composée de deux gravures sur acier, avec deux à quatre pages de texte in-4°. Les premières livraisons contiendront le Speos d'Ibsambul, consacré à Athor,

le Kaïlaça (palais de Siva) à Ellora, un tombeau à Nakschi-Roustam, un temple dans l'île de Gozzo, le temple de Ségeste, les basiliques Ulpienne, de Pompéi, de Palmyre, et l'arc de Constantin à Rome.

Découvertes dans la Troade. Dissertations sur les monuments de la plaine de Troie et la position de cette ville. Monuments signalés à l'attention des archéologues et des amis de l'antiquité au Pas des Thermopyles. Éclaircissements sur la marche de Xercès dans la Troade. Extrait des mémoires de A. F. Mauduit, architecte de l'empereur Alexandre I, et correspondant de l'Institut de France. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot; Londres, librairie de Rolandi, 1840 (1839). In-4° de 239 pages, avec planches.

Sancti patris nostri Basilii, Cæsareæ Cappadociæ archiepiscopi, opera omnia quæ exstant vel quæ ejus nomine circumferuntur, ad mss. codices gallicanos, vaticanos, florentinos et anglicanos, necnon ad antiquiores editiones castigata, multis aucta, novâ interpretatione, criticis præfationibus, notis, variis lectionibus illustrata, novâ sancti doctoris vitâ et copiosissimis indicibus locupletata, operâ et studio domini Juliani Garnier. Editio parisina altera, emendata et aucta. Tomus secundus, pars prior. Paris, imprimerie de Moquet, librairie de Gaume frères, 1839. In-8° de 646 pages.

Œuvres de Locke et de Leibnitz, contenant l'essai sur l'entendement humain, revu, corrigé et accompagné de notes, par M. F. Thurot; l'éloge de Leibnitz, par Fontenelle; le discours sur la conformité de la foi et de la raison, l'essai sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal, la controverse réduite à des arguments en forme. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1839. In-8° de 700 pages.

Annales des sciences naturelles, comprenant la zoologie, la botanique, l'anatomie et physiologie comparée des deux règnes, et l'histoire des corps organisés fossiles; rédigées pour la zoologie, par MM. A. Audouin et Milne Edwards, et pour la botanique, par MM. Brongniart et Guillemin. Paris, librairie de Crochard et compagnie; tome XI, deuxième série. In-8° avec planches.

TABLE

Des Articles et des principales Notices ou Annonces que contiennent les douze cahiers de 1839 du Journal des Savants.

I. Littérature orientale.

Swayambara... traduit du Sanscrit par M. Théodore Pavie. Imprimerie royale, 1839, in-8°. Juin, 382.

Amarakocha ou vocabulaire d'Amarasinha, publié en sanscrit avec une traduction française, par A. Loiseleur Deslongchamps. Imprimerie royale, 1839, in-8°. Novembre, 700.

Mahmud Schebister... Roses du mystère.... trad. par Hammer Purgstall (en persan et en allemand). Pesth, in-4°, 1838. Mars, 189.

Chronique du royaume d'Atcheh dans l'île de Sumatra, traduite du Malay... par Ed. Dulaurier. Imprimerie royale, 1839. Septembre, 572.

Essai sur la langue Pehlvie, par M. le docteur Müller. Imprimerie royale, in-8°, Juin, 382.

Histoire de la littérature hindoui et hindoustani, par M. Garcin de Tassy. Paris, Imprimerie royale, 1839, in-4°. Juin, 378.

Choix de contes et nouvelles, traduit du chinois, par Théodore Pavie. Angers et Paris, 1839, in-8°. Août, 508.

Y-King, antiquissimus Sinarum liber.... edidit J. Mohl (vol. II). Stuttgard, 1839, in-8°. Août, 512.

Dictionarium anamatico-latinum.... editum a J.-L. Taberd, episcopo Isauropolitano, vicario apostolico Cocincinæ, etc. Serampore, 1838, in-4°. Octobre, 640.

Catalogue des livres imprimés, des manuscrits et des ouvrages chinois, tartares, japonais, etc., composant la bibliothèque de feu M. Klaproth. Paris, 1839, in-8°. Octobre 633.

Description des pays de Magreb, texte arabe d'Abou'lféda, accompagné d'une traduction française, par Ch. Solvet. Alger, imprimerie du Gouvernement, 1839, in-8°. Août, 508.

Histoire des Français en Égypte, par Nakoula-el-Turk, traduit en Français par M. Desgranges aîné. Imprimerie royale, 1839, in-8°. Novembre, 698.

Pratical philosophy of the Muhammadan people..... by W. P. Thompson. Novembre, 704.

II. Littérature grecque et ancienne littérature latine.

Restitution d'une lettre adressée par Lyncée de Samos à Diagoras. Article de M. J. P. Rossignol. Janvier, 25-41.

Périple de Marcien d'Héraclée, ou Supplément aux dernières éditions des petits géographes.... par E. Miller. Paris, Imprimerie royale, 1839, in-8°. Articles de M. Letronne. Avril, 231-250; mai, 257-276; juin, 333-353; juillet, 419-441.

Platonis Parmenides... par G. Stalbaum. Leipsig, 1839, in-8°. Août, 511.

... Scriptores rerum mirabilium græci... par Westermann. Londres, 1839, in-8°. Articles de M. Miller. Octobre 601-608; décembre 713-720.

Plato et Aristoteles... scripsit Ph. Guil. Van Heusde. Amstelodami, 1839, in-8°. Août, 512.

Fragmenta comicorum Græcorum... Berlin, 1839, in-8°. Août, 511. — Article de M. Patin. Octobre, 592-601.

Aristophanis comœdiæ... par Guillaume Dindorf. Paris, 1839, in-8°. Septembre, 570.

Bibliothèque des classiques grecs... publiée par Ambroise Firmin Didot. Article de M. Letronne. Décembre, 730-746.

Thesaurus græcæ linguæ... 30e livraison. Paris, 1839, in-f°. Novembre, 700.

... Gorgias, dialogue de Platon, par Fr. Thurot. Décembre, 752.

Le moyen âge et le dix-neuvième siècle, ou analyse de la méthode systématique d'enseignement des langues appliquée au grec ancien et moderne... par E. Marcella. Paris. Novembre, 702.

Q. Horatii Flacci opera omnia ex recensione G. Braunhard. Lipsiæ, 1831-1838, 4 vol. in-8°. — Q. Horatius Flaccus. Recensuit J.-C. Orelli. Turici, 1837-1838, 2 vol. in-8°. Article de M. Patin. Juin, 368-374.

Conciones, sive orationes ex Sallustii, Titi-Livii, etc..., par J. Naudet, treizième édition, in-18. Paris. Novembre 701.

Œuvres complètes de Cicéron, par M. Andrieux. In -8°, Paris. Novembre, 701.

Apulée, traduction nouvelle par M. V. Bétoland. Paris, 4 vol. in-8°. Article de M. Naudet. Novembre, 641-650.

III. Littérature moderne.

1° *Grammaire, Poésie, Mélanges.*

Recherches sur les formes grammaticales de la langue française..., par Gustave Fallot, publiées par Paul Ackermann. Imprimerie royale, 1839, in-8°. Septembre, 570.

La desfence et illustration de la langue françoyse, par Joachim du Bellay... Paris, 1839, in-8°. Juin, 381.

Grammaire française..., par A. Boniface, sixième édition. Paris, in-12. Novembre, 701.

De linguarum origine atque naturâ...., auct. E.-G. Bergmann. Argentorati, 1839, in-8°. Novembre, 699.

Théorie de la quantité prosodique..., par P.-G. Bergmann. Strasbourg, 1839, in-8°. Novembre, 699.

Nouvelle grammaire de la langue latine, par G. Dutrey. Paris, 1839, in-12. Février, 125.

Versuck einer Physiologie der Sprache. Essai d'une physiologie de la langue... par le docteur K.-M. Rapp (vol. II). Stuttgard et Tubingue, 1839. Août, 511.

Histoire de la langue et de la Littérature des Slaves... par E.-G. Eichhoff. Paris, 1839, in-8°. Octobre, 635.

Glossarium Saxonicum... par M. André Schmeller. Stuttgard et Tubingue, 1839, in-4°. Novembre, 702.

Les Origines du théâtre moderne ou histoire du génie dramatique, depuis le Ier jusqu'au XVIe siècle... par M. Charles Magnin, in-8° (tome I). Paris, 1838. Articles de M. Patin. Janvier, 1-14; mars, 146-158.

Théâtre français au moyen âge... par MM. Monmerqué et Francisque Michel. Septembre, 569.

Etudes épiques et dramatiques... par Victor de Perrodil. Paris, 1839, in-8°. Juillet, 447.

Hymne à Dieu, de Derzavin.. par F.-G. Eichhoff. Paris, 1839. Septembre, 570.

La Chanson des Saxons, par Jean Bodel, publiée pour la première fois par Francisque Michel. Paris, 1839, in-8° (tome I). Juillet, 445.

Fruits de la Solitude... par M. de Chambray. Paris, 1839, in-8°. Juillet, 446.

Mélanges historiques et littéraires, par M. Polain. Liége, 1839, in-12. Juillet, 448.

Histoire de la poésie scandinave; par M. Edélestand du Méril. Paris, 1839, in-8°. Article de M. Depping. Juin, 353-368.

Chronique du religieux de Saint-Denis, contenant le règne de Charles VI..... par M. L. Bellaguet....... Paris, tome 1er, 1839, in-4°. Octobre, 631.

Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre... publiées par M. Champollion Figeac (tome I). Imprimerie royale, 1839, in-4°. Octobre, 630.

Versailles ancien et moderne, par le comte Alexandre Delaborde. Paris, in-8°. Juin, 382.

Histoire de Provins, par Félix Bourquelot. Provins et Paris, in-8°. Septembre, 569.

Archives administratives de la ville de Reims... par Pierre Varin. Paris, 1839, in-4° (tome I). Octobre, 632.

Histoire des comtes de Champagne et de Brie, par J.-B. Béraud. Paris, in-8°. Novembre, 699.

Les Chroniques de Normandie... par Francisque Michel. Rouen, 1839, petit in-4°. Juin, 381.

Histoire du mont Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches... par l'abbé Desroches. Caen, 1838, 2 vol. in-8°, avec un atlas in-4°. Septembre 570.

Histoire des évêques de Coutances.... par Lecanu. Coutances, 1839, in-8.° Novembre, 700.

L'Église de Bretagne... par M. l'abbé Trévaux. Paris, 1839, in-8°. Octobre, 636.

La Lorraine... par Leupol et E. Mirecourt. Nancy, 1839, in-8°. Novembre, 700.

De la prison de Ferry III, duc de Lorraine... Nancy et Paris, 1839, in-8°. Octobre, 637.

Le Limousin historique... par Achille Leymarie. Limoges, 1839, in-8°. Novembre, 701.

Histoire du château d'Arques, par M. Deville. Rouen, 1839, in-8°. Septembre, 573.

Histoire de l'abbaye de Pontigny, ordre de Cîteaux, par M. V.-B. Henri. Avallon, in-8°. Octobre, 636.

Notes et Documents pour servir à l'histoire de Lyon, par A. Péricaud. Lyon, 1839, in-8°. Octobre, 636.

Recherches historiques sur les vicomtes d'Avignon.., par M. le comte de Blégier Pierregrosse. Toulouse, 1839, in-4°. Juillet, 447.

Histoire de Carcassonne, par H. C. Guilhe. Bordeaux, 1839, in-8°. Janvier, 61.

Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon (tome I). Besançon, in-8°. Janvier, 60.

4. Histoire d'Italie, d'Asie, d'Afrique, etc.

Commentaire historique et chronologique sur les éphémérides intitulées : Diurnali di messer Matteo di Giovenazzo, par H.-D. de Luynes. Paris 1839, in 4°. Article de M. Libri. Mars, 158-163.

Documenti, monete e Sigilli appartenenti alla storia della monarchia di Savoia. — Historiæ patriæ monumenta, edita jussu regis Caroli Alberti. — Monumenta historiæ patriæ, leges municipales. — Traités publics de la royale maison de Savoie. Article de M. Libri. Mai, 301-312 ; juillet, 392-403.

La Mente di Vico, di G. Ferrari. Milan, 1837, in-8°. Article de M. Libri. Novembre, 668-681.

Annali civili del regno delle Due Sicilie. Naples, in-4°. Juillet, 448.

Storia... Histoire de la république de Gênes, par C. Varese. Gênes, 1839, in-8° (tomes VII et VIII). Août, 511.

Le relazioni... Rapports des ambassadeurs vénitiens au sénat, depuis l'an 1296 jusqu'en 1796. Florence, 1839, in-8°. Août, 510.

The history.... Histoire du règne de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique, par William H. Prescott. Londres 1838, 3 vol. in-8°. Février, 128.

Die Hœfe und Cabineti Europas, etc. Les cours et cabinets de l'Europe, au XVIII[e] siècle (vol. III). Postdam, 1839. Octobre, 639.

Die Karolinger.... Les Carlovingiens et la hiérarchie de leur époque, par J. Ellendorf. Essen, 1838-1839, 2 vol. in-8°. Octobre, 639.

Urkunden... Chartes et pièces relatives à l'histoire des rapports entre l'Autriche, la Hongrie et la Porte Ottomane. Novembre, 703.

Swea och Gœtha Hœfdinga-Minne. Notice sur les fonctionnaires en chef de la Suède et de la Gothie, 1835-1836. Stockolm, 2 vol. in-8°. Janvier, 63.

Legenda suecana .. Upsaliæ, 1839, in-4°. Octobre, 639.

.... Histoire de la Bohême; par Fr. Palacky, (vol. I). Prague, 1836. Mars, 189.

Mémoire sur les documents du moyen âge relatifs à la Belgique, par A.-G.-B. Schayes. Bruxelles, 1839, in-4°. Septembre, 573.

Histoire de la confédération suisse, par Jean de Muller, etc..., et continuée par MM. Monnard et Vuillemin (tome VI). Saint-Germain et Paris, in-8°. Septembre, 570.

Mémoires et documents publiés par la société de l'histoire de la Suisse romande (tome I). Lausanne. Septembre, 573.

Recueil diplomatique du canton de Fribourg. Fribourg, in-8°. Septembre, 574.

Histoire d'Angleterre... par David Hume, traduction nouvelle par M. Campenon. Paris, 1839, in-8° (livraisons 1-62). Novembre, 700.

The history... Histoire du protestantisme en Angleterre... par Th. Price. Londres, 1839, 2 vol. in-8°. Octobre, 637.

The life and administration of Edward I, earl of Clarendon.... par Th. Lister. Londres, 1838, 3 vol. in-8°. Février, 128.

Dodd's church history of England.... Histoire ecclésiastique d'Angleterre... par le révérend M. A. Tierney. Londres, 1839, in-8° (tome I). Juin, 383.

Lettres inédites de Marie-Stuart, publiées par le prince Alexandre Labanoff. Paris, 1839, in-8°. Janvier, 60.

Révolutions des peuples de l'Asie moyenne, par A. Jardet. Paris, 1839, 2 vol. in-8°. Février, 124.

The history... Histoire, antiquités, topographie et statistique des Indes-Orientales... par Montgomery-Martin. Londres, 1839, 3 vol. in-8°. Otobre, 637.

Histoire de l'empire Ottoman... par de Hammer... Paris, 1839 (tomes XIII et XIV). Septembre, 570.

Histoire sommaire de l'Égypte sous le gouvernement de Mohammed-Aly.... par M. Félix Mengin. Paris, 1839, in-8°. Septembre, 572.

Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique, par H. Ternaux-Compans (Histoire des Chichimèques). Paris, 1839, in-8°. Octobre, 635.

Histoires d'Amérique et d'Océanie... par M. Belloc. Paris, in-8°. Novembre, 701.

Vie, Correspondance et Écrits de Washington, publiés d'après l'édition américaine et précédés d'une introduction par M. Guizot. Paris, 1839, in-8°. Novembre, 699.

5. Histoire littéraire. — Bibliographie.

Essais d'histoire littéraire, par E. Géruzez. Paris, 1839, in-8°. Mai, 318.

6. Archéologie.

Katalog... Catalogue des matrices de la collection impériale des médailles, par Jos. Arneth. Novembre, 703.

Alterthümer... Antiquités et monuments d'art de l'illustre maison de Hohenzollern, par le baron de Stillfried. Stuttgard et Tubingue, 1839, in-fol. Mars 191.

Codex inscriptionum romanarum Rheni, par le docteur Steiner. Darmstadt, 1837, 2 vol. Mars, 190.

Monuments égyptiens du musée des Pays-Bas, par le docteur C. Leemans. Leyde, 1837, grand in-fol. Mars, 189.

Dissertazioni... Dissertations de l'Académie pontificale d'archéologie de Rome. Novembre, 704.

Museo numismatico...... Musée numismatique de Lavi. Turin, 1839, in-4°. Août, 511.

Relation d'une excursion monumentale eu Sicile et en Calabre, par M. Gally-Knight, trad. par M. de Caumont. Caen, 1839, in-8°. Août, 510.

3° *Philosophie : Sciences morales et politiques.* — (Jurisprudence, théologie.)

Notice sur les travaux dont la philosophie a été l'objet au sein de l'université; soit dans l'enseignement public, soit dans des ouvrages qui méritent une honorable publicité, par M. V. C. Avril, 250-253.

Characterismi principum philosophorum veterum..... par Ph. Guil. Van Heusde. Amstelodami, 1839, in-8°. Juin, 384.

...Histoire et système de la philosophie de Platon, par Fr. Hermann. Heidelberg, 1839, in-8° (tome I). Février, 127.

Du commentaire de Proclus sur le Timée de Platon, par Jules Simon Suisse. Paris, 1839, in-8°. Novembre, 699.

Immanuel Kants.... Werke.... œuvres complètes d'Emmanuel Kant. Leipzig, 1838, 10 vol. in-8°. Novembre, 702.

Œuvres de Locke et de Leibnitz... Décembre, 753.

Storia della Filosofia, par Lorenzo Martini. Milan, 1838, 2 vol. in-8°. Février, 128

Philosophie catholique de l'histoire, par le baron Alexandre Guiraud. Paris, 1839, in-8°. Mars, 188.

Leçons de Philosophie sociale... par M. A. Charma. Caen et Paris, in-8°. Janvier, 61.

Discours prononcés à l'ouverture du cours de philosophie des facultés des lettres de Rennes et de Montpellier, par M. Riaux et par M. l'abbé Flottes. Janvier, 61.

Elements of Psychology, etc... ou Examen critique de l'essai sur l'entendement humain de Locke, par V. Cousin, traduit par le révérend C. S. Henry D. D. New-York, 1838, in-12. Janvier, 64.

Philosophical Miscellanies, etc., traduit de MM. Cousin, Jouffroy et Benjamin Constant... par Georges Ripley. Boston, 1838, 2 vol. in-8°. Janvier, 64.

Histoire de la Civilisation morale et religieuse des Grecs, par P. Van Limburg Brouwer... Groningue, 1839, in-8°. Août, 512.

Allgemeine... Connaissance générale des pays et des peuples... par le docteur H. Berghaus (tome III). Stuttgard, 1838. Août, 511.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1837. Imprimerie royale, 1839, in-4°. Juillet, 444.

Rapports de MM. Demetz et Blouet sur les pénitenciers d'Amérique. — De la réforme des prisons, par M. Léon Faucher. — De la réforme des prisons ou de la théorie de l'emprisonnement... par M. Ch. Lucas. Articles de M. Avenel. Février 108-122; mars, 163-172; avril, 222-231; juillet, 404-418.

Fondation d'une colonie agricole de jeunes détenus à Mettray (Indre-et-Loire). Paris, 1839, in-8°. Juin, 380.

Réforme pénitentiaire..... par E.-V. Raspail (tome I). Paris, 1839, in-8°. Juin, 382.

Rapport... sur les prisons de l'Angleterre, de l'Écosse, de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse, par M. Moreau-Christophe. Paris, Imprimerie royale, 1839, in-4°. Mars, 189.

De l'affranchissement des esclaves... par Agénor de Gasparin. Paris, 1839, in-8°. Janvier, 61.

De l'éducation morale et religieuse des enfants, traduction du traité de Gerson, publiée par Armand Hennequin. Douai, 1838, in-8°. Août, 510.

Manuel pour les écoles primaires communales de jeunes filles, par M[lle] Sauvan. Paris, 1839, in-12. Août, 510.

......Rapport à S. M. l'empereur de Russie, sur le ministère de l'instruction publique, pour l'année 1837. Pétersbourg, 1838, in-8°. Octobre, 639.

Notice sur une loi inédite de Sigismond, roi de Bourgogne, relativement aux enfants exposés. Article de M. Pardessus. Juillet, 385-392.

Mémoire sur l'organisation intérieure des écoles chinoises, par M. Bazin aîné. Article de M. Naudet. Février, 74-89.

De la bienfaisance publique, par M. le baron de Gérando. Paris, 1839 (tomes I, II et III), in-8°. Février, 122.

Rapport.... sur des modifications à apporter aux règlements sanitaires, par M. de Ségur Dupeyron. Imprimerie royale, 1839, in-8°. Juillet 445.

Histoire des relations commerciales entre la France et le Brésil....... par Horace Say. Paris, 1839, in-8°. Avril, 255.

Recherches sur les Vigueries et sur les origines de la féodalité en Poitou, par A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré. Poitiers et Paris, in-8°. Novembre, 699.

Æneas und die penaten. Énée et les pénates.... par H.-R. Clausen (vol. I). Gotha, 1839. Octobre, 639.

L'Irlande sociale, politique et religieuse, par M. Gustave de Beaumont... Paris, 1839, 3 vol. in-8°. Article de M. Biot. Décembre, 705-713.

Assises du royaume de Jérusalem (textes français et italien)... par M. Victor Foucher. Rennes et Paris, 1839, in-8°. — Édition du même ouvrage donnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. le comte Arthur Beugnot, sous presse. Imprimerie royale, in-folio. Juin, 378.

Les livres des Assises et des usages dou reaume de Jérusalem... Stuttgard, 1839, in-4°. Octobre, 638.

Collection de lois maritimes... par M. Pardessus (tome V). Imprimerie royale, in-4°. Septembre, 564-568.

Histoire du droit de propriété foncière en Occident... par Édouard Laboulaye. Paris, in-8°. Septembre, 570.

Histoire du Droit français, par M. F. Laferrière. Paris, 1838, 2 vol. in-8°. Août, 509.

Geschichte.... Histoire de l'organisation judiciaire en France..... par le professeur J.-B. Brewer. Dusseldorf, 1837-1839, 3 vol. in-8°. Août, 511.

Établissements et coutumes...de Normandie au XIII[e] siècle, par M. A.-J. Marmier. Paris, in-8°. Août, 510.

Les Précédents de la Cour des Pairs ... par E. Cauchy. Imprimerie royale, 1839, in-8°. Novembre, 700.

Histoire de la peinture sur verre, par E. de Lasteyrie. Paris, 1839, in-fol. Mars, 186.

Geschite... Histoire de la peinture sur verre, en Allemagne, par M. A. Gessert. Novembre, 702.

Vie complète des peintres espagnols..... par Et. Huard. Paris, 1839, in-8°. Novembre, 700.

Inscriptions en vers du musée d'Aix.... par M. E. Rouard. Aix, 1839, in-8°. Octobre, 634.

INSTITUT DE FRANCE. — *Académies, sociétés littéraires.* — Journaux.

Académie française. — Séance publique, présidée par M. Étienne; prix décernés et proposés. Mai, 312-314. Mort de M. Michaud; discours prononcé à ses funérailles, et notice biographique sur cet académicien. Septembre, 562.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Rapport de M. Daunou sur les travaux des commissions de cette Académie, pendant le second semestre de l'année 1838. Janvier, 53. Mort de MM. Amaury Duval et Pouqueville; discours prononcés à leurs funérailles. Janvier, 58. Élection de M. Ch. Lenormand. Janvier, 59. Élection de M. Littré. Février, 122. Mort de M. Émeric David; discours prononcé à ses funérailles. Mai, 314. Rapport de M. Daunou sur les travaux de cette Académie, pendant le premier semestre de l'année 1839. Juillet 442-444. Mémoires de cette Académie, tome XI, in-4°. Juillet, 444. Sa séance publique, présidée par M. Letronne; prix décernés et proposés. Août 505. Mort de M. de Blacas d'Aulps. Novembre, 694. Mémoires de cette Académie, tome XII. Novembre 696-698. Rapport de M. Daunou sur les travaux de cette Académie, pendant le second semestre 1839. Décembre, 746-750.

Académie des sciences. — Élection de M. Boussingaulx. Janvier, 59. Mort de M. Lefrançais de Lalande; discours prononcé à ses funérailles. Mai, 315. Mort de M. de Prony; discours prononcé à ses funérailles. Août, 507. Sa séance publique annuelle; prix décernés et proposés. Décembre 750-752.

Académie des beaux-arts. — Mort de M. Langlois; discours prononcé à ses funérailles. Janvier, 58. Élection de M. Couder. Février, 122. Mort de M. Paer; discours prononcés à ses funérailles. Juin, 374. Élection de M. Spontini. Juillet, 444. Sa séance publique; prix décernés. Octobre, 628-630. Legs de feu M. le comte Charles de Maillé, pour la fondation d'un prix à accorder alternativement à un homme de lettres et à un artiste pauvre. Octobre, 630. Mort de M. le duc de Blacas d'Aulps. Novembre, 694.

Académie des sciences morales et politiques. — Mort de M. le comte Merlin; notice biographique sur cet académicien. Janvier, 59. Élection de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Mars, 183. Mort de M. Prévost, doyen des correspondants de la section de philosophie à Genève. Mars, 183. M. Galuppi, professeur de philosophie à l'Université de Naples, est nommé correspondant de cette section. Mars, 184. Notice sur les prix mis au concours par la section de philosophie et sur ses travaux. Mars, 184-185. Tome II, 2e série des mémoires de cette Académie, 1839, in-4°. Avril, 254. Sa séance publique, sous la présidence de M. Dupin; prix décernés et proposés. Mai 515-516. Mort de M. le duc de Bassano; discours prononcés à ses funérailles. Mai, 317.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Bordeaux et Paris, 1839, in-8°. Mars, 186.

